3 1761 11973980 3


Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761119739803

CA1
XC 36
-L16

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 18

Thursday, June 11, 1992

Chairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 18

Le jeudi 11 juin 1992

Président: Robert Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), A review of the Business Immigration Program in particular the study of the discussion document entitled: "The Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program"

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, étude du Programme d'immigration des investisseurs et plus particulièrement l'étude du document de travail intitulé: «Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le Programme d'immigration des investisseurs»

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
JUL 8 1992
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

25054—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Vice-Chairman: Harry Chadwick

Members

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert Wenman

Vice-président: Harry Chadwick

Membres

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Monique Hamilton

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, JUNE 11, 1992
(25)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 9:20 o'clock a.m. this day, in Room 237-C, Centre Block, the Chairman, Robert Wenman, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Harry Chadwick, Jack Shields and Robert Wenman.

Acting Member present: Simon de Jong for Dan Heap.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers. *From McCarthy Tétrault:* Peter D. Fairey, Consultant. *From Smith, Lyons, Torrance, Stevenson & Mayer:* Frank N. Marrocco, Consultant.

Witnesses: From P.W. Lorch and Associates: Wayne Lorch, President. *From Clark Consultants International:* Colin Clark, Managing Director. *From Lakeview Development of Canada:* Keith Levit, Vice-President and Jack McJannet, Legal Counsel. *From the Department of Employment and Immigration:* Peter Harder, Associate Deputy Minister, Immigration; Brian Davis, Director, Immigration Coordination Division; André Juneau, Executive Director, Immigration Policy; Laura Chapman, Director General, Policy and Program Development and Chris Taylor, Director, Immigrant and Visitor Program. *From City of Calgary:* Bill Walton, Director, International Relations, Calgary Economic Development Authority. *From United Rayore Gas Ltd.:* Robert L. Bell, President. *From the Saskatchewan Government Growth Fund:* Garry Benson, President.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Committee resumed its review of the Business Immigration Program, in particular the study of the discussion document entitled: "The Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program". (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Monday, June 8, 1992, Issue No. 14*).

The witness from P.W. Lorch and Associates made an opening statement and answered questions.

The witness from Clark Consultants International made an opening statement and answered questions.

Keith Levit, from Lakeview Development of Canada, made an opening statement and, with the other witness, answered questions.

At 11:20 o'clock a.m., the meeting was suspended.

At 11:28 o'clock a.m., the meeting resumed.

Peter Harder, from the Department of Employment and Immigration, made an opening statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 12:08 o'clock p.m., the meeting was suspended.

At 1:40 o'clock p.m., the meeting resumed.

Questionning of the witnesses resumed.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 11 JUIN 1992
(25)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit à 9 h 20, dans la salle 237-C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Robert Wenman (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Harry Chadwick, Jack Shields, Robert Wenman.

Membre suppléant présent: Simon de Jong remplace Dan Heap.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche. *De McCarthy Tétrault:* Peter D. Fairey, consultant. *De Smith, Lyons, Torrance, Stevenson & Mayer:* Frank N. Marrocco, consultant.

Témoins: De P.W. Lorch et Associés: Wayne Lorch, président. *De Clark Consultants International:* Colin Clark, directeur de la gestion. *De Lakeview Development of Canada:* Keith Levit, vice-président; Jack McJannet, conseiller juridique. *Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:* Peter Harder, sous-ministre délégué, Immigration; Brian Davis, directeur, Coordination de l'immigration; André Juneau, directeur exécutif, Politique d'immigration; Laura Chapman, directrice générale, Élaboration de la politique et du programme; Chris Taylor, directeur, Programme pour les immigrants et les visiteurs. *De la Ville de Calgary:* Bill Walton, directeur, Relations internationales, Conseil de développement économique de Calgary. *De United Rayore Gas Ltd.:* Robert L. Bell, président. *Du Saskatchewan Government Growth Fund:* Garry Benson, président.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité poursuit son examen du Programme d'immigration des gens d'affaires, entre autres le document rédigé par le groupe ministériel chargé d'examiner le Programme d'immigration des investisseurs (*voir les Procès-verbaux et témoignages du lundi 8 juin 1992, fascicule nº 14*).

Le témoin de P.W. Lorch et associés, fait un exposé et répond aux questions.

Le témoin de Clark Consultants International fait un exposé et répond aux questions.

Keith Levit, de Lakeview Development of Canada, fait un exposé puis, avec l'autre témoin, répond aux questions.

À 11 h 20, la séance est suspendue.

À 11 h 28, la séance reprend.

Peter Harder, d'Emploi et Immigration, fait un exposé puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 12 h 08, la séance est suspendue.

À 13 h 40, la séance reprend.

L'audition des témoins se poursuit.

At 2:40 o'clock p.m., the meeting was suspended.

At 2:50 o'clock p.m., the meeting resumed.

The witness from the City of Calgary made an opening statement and answered questions.

The witness from United Rayore Gas made an opening statement and answered questions.

At 3:30 o'clock p.m., the meeting was suspended.

At 3:32 o'clock p.m., the meeting resumed.

The witness from the Saskatchewan Government Growth Fund made an opening statement and answered questions.

At 4:15 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

Luc Fortin

Committee Clerk

À 14 h 40, la séance est suspendue.

À 14 h 50, la séance reprend.

Le témoin de la Ville de Calgary fait un exposé et répond aux questions.

Le témoin de United Rayore Gas fait un exposé et répond aux questions.

À 15 h 30, la séance est suspendue.

À 15 h 32, la séance reprend.

Le témoin du Saskatchewan Government Growth Fund fait un exposé et répond aux questions.

À 16 h 15, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Monique Hamilton

Greffier de comité

Luc Fortin

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, June 11, 1992

• 0919

The Chairman: I call the meeting to order. Thank you all for being here again after such a late night.

Mr. Lorch, you may begin.

Mr. Wayne Lorch (President, P.W. Lorch and Associates): Good morning. Thank you, Mr. Chairman and committee members, for giving me the opportunity to present my views on what I consider is a pretty important program for Canada, in terms of economic development and other areas.

You have my written brief so I'm not going to go through it. I think in the interest of time, I'll just touch on a few of the important points that were raised in the task force report.

• 0920

First, I think this is an excellent program as it is. It's working. It's been quite successful. I don't think it's necessary to turn the thing on its head and totally revamp it. I think all it needs is a little touch-up in a few places and some improvements, but not a total overhaul.

There are two areas of significant importance that I think need to be addressed. Probably the most important area is to speed up the time, efficiency and effectiveness of processing. Secondly, it simply needs a better set of regulations with some teeth to deal with all of the things that have gone wrong. But I don't believe it needs a complete overhaul from end to end. I think it's important that everybody in Canada realize that this program has had some significant successes. The media loves to see failures and disasters, and that's really all this program has attracted in the media, all the bad things that have happened during the recent months or years. There's been a number of pretty good things across Canada.

I was kind of glad, Mr. Chairman, that you squished me out of last night's meeting, because on page 5 of this morning's *The Globe and Mail* there's an article that tells what this program is all about. It's a Canadian government advertisement about how Canadians can work together and be successful, and all that sort of thing. You can look at it later. But there happens to be an article in here about a company in Regina, which is called Sweep Rite Manufacturing, and it says:

> Everybody knows that a small company from Regina can't compete in world markets. Everyone, that is, except Les Hulicsko, President. . .

It should say, "everyone except Les Hulicsko and immigrant investors".

This is a classic story of immigration, because in 1957 he came to Canada as a refugee from Hungary and eventually started his own company. A few years ago he was on the verge of bankruptcy. Now, we got him $600,000 from Hong

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 11 juin 1992

Le président: La séance est ouverte. Merci à tous d'être revenus malgré l'heure tardive à laquelle nous avons terminé notre séance d'hier.

Monsieur Lorch, la parole est à vous.

M. Wayne Lorch (président, P.W. Lorch and Associates): Bonjour. Merci, monsieur le président, membres du comité, de me donner l'occasion d'exprimer mon point de vue sur ce qui est, à mon avis, un très important programme pour le Canada, entre autres du point de vue du développement économique.

Comme vous avez reçu mon mémoire écrit, je ne le lirai pas. Pour gagner du temps, je parlerai de quelques-uns des points importants qui ont été soulevés dans le rapport du groupe de travail.

Tout d'abord, j'estime que le programme est excellent dans sa forme actuelle. Il fonctionne bien et a donné de très bons résultats. Il n'est pas nécessaire de le chambouler et de le refondre au complet. Tout ce qu'il faut, c'est y apporter de petites modifications et quelques améliorations.

Deux points importants méritent qu'on s'y intéresse. Le plus important est sans doute d'accélérer le traitement des demandes et d'en accroître l'efficacité. Deuxièmement, il faudrait prendre de meilleurs règlements, des règlements plus rigoureux pour régler tous les problèmes qui ont surgi. Je ne crois pas qu'il faille reprendre le programme d'un bout à l'autre. Il importe que tous les Canadiens se rendent compte que ce programme a permis des réussites. Les médias se délectent des échecs et des désastres et ce sont en fait les seuls aspects du programme qui ont retenu leur attention. Ils n'ont parlé que de tous les incidents qui se sont produits au cours des derniers mois ou des dernières années. Le programme a eu des aspects positifs dans tout le Canada.

Monsieur le président, j'étais content de ne pas avoir témoigné hier soir, puisqu'à la page 5 du numéro du *Globe and Mail* de ce matin, on peut lire un article sur le contenu du programme. Il s'agit d'une publicité du gouvernement canadien montrant comment les Canadiens peuvent collaborer en vue de la prospérité, etc. Vous pourrez y jeter un coup d'oeil plus tard. Mais il y a aussi un article au sujet d'une compagnie de Regina, Sweep Rite Manufacturing, dans lequel on dit:

> Tout le monde sait qu'une petite société de Regina ne peut se tailler une place sur les marchés internationaux—tout le monde, sauf M. Les Hulicsko, le président de cette société.

On aurait dû dire au lieu: «tout le monde sauf M. Les Hulicsko et les investisseurs immigrants».

Voilà une histoire d'immigrants typique. En 1957, M. Les Hulicsko est venu au Canada à titre de réfugié hongrois et a fini par lancer sa propre entreprise. Il y a quelques années, il s'est retrouvé au bord de la faillite. Nous lui avons trouvé un

[*Text*]

Kong. He was in the process of putting the drawings in his briefcase and starting a company in California. Because of the $600,000 from Hong Kong, the company is still in Canada. It's exporting all over the world. He has a $20 million contract with the U.S. military to supply street sweepers for fighter aircraft runways. It's just a classic example of the success of the immigration program.

That's just one story and it happens to be in Regina. There's a number of others in Saskatchewan and across Canada, but it never makes the press. Here's a success story, but there's no mention that the company wouldn't be here without immigration investment. It wouldn't have happened. It would be in the United States and it would be successful, but it would be in the United States, not in Canada.

I think the original concept of the program, to be a low-cost economic development vehicle to some extent, was correct. It could have been more successful had the program not shifted a few years ago away from risk capital to debt or equity. I think a lot of the money after that change shifted to debt rather than equity. Canada doesn't need more debt, it needs more equity. Businesses, particularly in Saskatchewan and other provinces, need more equity, not debt.

But I believe that with some of the changes being recommended by the task force, and that won't be the end, I think the next change should probably shift the program more to equity and away from debt. That will come. It can probably be Canada's best, cheapest and most effective economic development tool, available at low cost, or virtually no cost to the taxpayer. There is no economic development program in Canada that is virtually cost free to the taxpayer. This is one that could be if it's managed properly and we get the right regulations and the teeth and so forth.

I'll touch on the major points and then we can have a quick discussion. Number one is the processing time. There are various views on whether there should be a SOA or a special branch. I've been somewhat on both sides of this. At first we supported the SOA. I guess it doesn't matter to me; the important thing is that the people get processed properly, efficiently, and diplomatically.

• 0925

I share the view of some of the earlier witnesses that we don't need a massive training program for visa officers. We need a program that gets them to better understand the investor program as a separate part of the immigration system and to exercise a greater degree of diplomacy with the immigrant investor category applicants. Also, if you're going to have interviews a simple system is needed, along the lines of a check-list system, and we need enough of these officers to get the people through the system.

[*Translation*]

investissement de 600,000$ de Hong Kong. Il était sur le point de faire ses valises et de lancer une autre société en Californie. Grâce à ce placement de 600,000$ de Hong Kong, la société est encore au Canada. Elle exporte maintenant dans le monde entier. Elle a signé un contrat de 20 millions de dollars avec l'armée américaine à laquelle elle fournira des balayeuses mécaniques pour les pistes des avions de chasse. C'est là un exemple classique de réussite dans le cadre du programme d'immigration.

Ce n'est qu'une de ces réussites, à Regina. Il y a de nombreux autres cas en Saskatchewan et dans tout le Canada, mais les médias n'en parlent jamais. Personne ne dit que la compagnie ne serait pas au Canada si ce n'était du programme d'immigration des investisseurs. La compagnie serait maintenant aux États-Unis et serait sans doute prospère, pas au Canada.

À l'origine, on avait décidé, à juste titre, que le programme servirait, à peu de frais, au développement économique. Le programme aurait mieux fonctionné si, il y a quelques années, il n'y avait pas eu un mouvement du capital-risque vers le financement par emprunt ou par actions. Une grande partie de l'argent, après ce changement, a été investie dans des prêts plutôt que dans des mises de fonds. Le Canada n'a pas besoin de s'endetter davantage, il a besoin de plus de capitaux. Il en est de même des entreprises, surtout en Saskatchewan et dans d'autres provinces.

Grâce à certains des changements recommandés par le groupe de travail, et ce n'est qu'un début, le prochain changement sera probablement un mouvement vers le financement par actions plutôt de par emprunt. Cela s'en vient. Il s'agira probablement pour le Canada de l'outil de développement économique le moins cher et le plus efficace, qui ne coûtera rien ou presque aux contribuables. Il n'existe pas au Canada de programme de développement économique à peu près sans frais pour les contribuables. Ce programme-là pourrait en être un s'il était bien géré, si de bons règlements sont pris et que ceux-ci sont appliqués sévèrement, etc.

Je parlerai des points principaux, puis nous pourrons en discuter rapidement. Il y a d'abord le délai de traitement. Certains estiment que cela devrait être fait par un OSS ou une division spéciale. Je connais la question sous ses deux angles. Au premier abord, j'appuyais l'idée d'un OSS. Les deux solutions me laissent indifférent, pourvu que les demandes soient traitées correctement, avec efficacité et diplomatie.

Je suis d'accord avec certains des témoins précédents selon lesquels il n'est pas nécessaire d'instaurer un programme massif de formation à l'intention des agents de visa. Nous avons besoin d'un programme qui leur permette de mieux comprendre le programme des investisseurs en tant qu'élément distinct du système d'immigration et de faire preuve d'une plus grande diplomatie à l'égard des investisseurs immigrants qui présentent des demandes. En outre, pour ce qui est des entrevues, il faudrait un système simple, une sorte de liste de vérification, et suffisamment d'agents pour faire fonctionner le système.

[*Texte*]

I think Jim Humphries said last night that if you had more people in Hong Kong, then you could get the Hong Kong process down to a year or a little less. I don't think it's realistic to try to get the time down to 100 days. I don't think we need 100 or 180 days or so. If we reached six months—I would like to see the period be less than a year for sure, but 100 days is probably a bit of an idealistic target.

I just don't believe we need an extensive training program. I think the recommendations were for training in financial analysis. It's our view that all that financial analysis should be done in Canada before an offering memorandum is approved or be done by the investor or the investor's advisers before he makes the investment. It's simply a matter of deciding whether the investor is eligible or not and getting the application through the system.

The second point I want to touch on is that of the blind syndicates. In our view, there's absolutely no justification for eliminating blind syndicates. It's been said by many people before me, and we've experienced it time and time again in Saskatchewan, that if you don't have a blind pool and don't have money in the bank when a company needs $500,000, you can't do the deal. You just can't deal with a company that needs half a million dollars and wait a year and a half to find the money, because if the deal is any good it's gone. If it's no good you don't want to do it anyway. Small business just can't plan that far ahead for its equity and financing requirements.

If you eliminate blind syndicates, I would say the tier-one provinces will suffer substantially. I don't know all the statistics, but I'm certain that in Saskatchewan almost all the economic development activity—not necessarily real estate—has probably come almost exclusively from blind syndicates.

We have six syndicates that have been closed and are fully invested. They're all blind syndicates, and the investments go all the way from $50,000 to $2 million. Most of those companies could not have waited a year, let alone two years, for someone to find the money for them. So it's absolutely essential, in our view, to keep the blind syndicates. But put in some regulations and some teeth. Make the regulations such that people have to invest in *x* number of projects or at least put no more than half their money in one project. Just give the area some regulation and some teeth and make investors live by them.

I think the problem with this recommendation has come from the fact that there were a number of blind syndicates that never should have been blind syndicates. They were not intended to be. They were intended to be project specific, but

[*Traduction*]

Hier soir, Jim Humphries a dit que s'il y avait davantage d'agents à Hong Kong, le délai de traitement pourrait être ramené à un an ou un peu moins. Il n'est pas réaliste, à mon avis, de réduire à 100 jours le temps de traitement. Il n'est pas nécessaire de fixer des limites comme 100 ou 180 jours. Si on en arrivait à un délai de six mois—j'aimerais bien sûr que le délai soit moins d'un an, mais j'estime que 100 jours, c'est utopique.

Je ne crois pas que nous ayons besoin d'un programme complet de formation. Les recommandations portaient, je crois, sur une formation en analyse financière. D'après nous, l'analyse financière devrait être faite au Canada avant que la notice d'offre soit approuvée, ou elle devrait être faite par l'investisseur ou ses conseillers avant qu'ils fassent le placement. Il s'agit simplement de décider si l'investisseur est admissible au programme ou non et de traiter sa demande.

Le deuxième point que j'aimerais aborder est celui des syndicats sans droit de regard. À notre avis, il n'existe aucune raison d'éliminer ces syndicats. S'il n'existe pas de fonds commun sans droit de regard et si nous n'avons pas l'argent en banque lorsqu'une société a besoin d'un demi-million de dollars, il est impossible de faire la transaction. Bien d'autres l'ont dit avant moi et nous avons constaté cela à de nombreuses reprises en Saskatchewan. Si une société a besoin d'une telle somme, il est impossible d'attendre 18 mois pour trouver l'argent, parce que si la transaction est intéressante, elle aura été enlevée. Si elle n'est pas intéressante, on n'en voudra pas de toute façon. Les petites entreprises ne peuvent pas prévoir aussi longtemps à l'avance les fonds dont elles auront besoin.

L'élimination des syndicats sans droit de regard nuira fortement aux provinces de la première catégorie. Je ne connais pas toutes les statistiques à ce sujet, mais je suis certain que, en Saskatchewan, presque toutes les activités de développement économique—à l'exception peut-être de l'immobilier—viennent à peu près exclusivement des syndicats sans droit de regard.

Six syndicats n'acceptent plus de souscriptions et sont complets. Ces six syndicats sont tous des syndicats sans droit de regard dont les investissements vont de 50,000$ à 2 millions de dollars. La plupart des sociétés dans lesquelles ces investissements ont été faits n'auraient jamais pu attendre un an, encore moins deux ans, que quelqu'un leur trouve du financement. Il est donc absolument essentiel, à notre avis, de conserver les syndicats sans droit de regard. Cependant, il est possible d'appliquer des règlements plus sévères. Il faudrait élaborer des règlements aux termes desquels l'investisseur serait tenu de placer de l'argent dans *x* projets ou du moins de ne pas investir plus que la moitié de son argent dans un seul projet. Il suffit d'adopter des règlements rigoureux et de les imposer aux investisseurs.

Si une telle recommandation a été faite, c'est qu'il y a un certain nombre de syndicats sans droit de regard qui n'auraient jamais dû entrer dans cette catégorie. Ils n'avaient pas été créés dans ce but. Ils avaient été créés à l'origine en

[*Text*]

the promoter wanted a blind syndicate so he could have 30% in liquid investment set aside and that's what happened. So the statistics look like we shouldn't have blind syndicates. You've got to have blind pools or tier-one provinces are out of the business.

On the matter of level of tier, I'd personally like to see us go back to the 150:250 ratio. I don't know; the recommendation is 200:350 right now. It's not a big issue, although it's an issue; we have to have the tiers. But whether they're 150:250 or 200:350. . .I would favour 150:250.

I want to touch on a point that I know is dear to the hearts of some of the tier-one provinces. Nobody has addressed the matter that you have to realize that for every tier-one province investor with, say, $150,000—and it's acknowledged that these investors have an average net worth of $2 million or more—almost none of them go to the tier-one provinces. So the tier-one provinces get $150,000 for three years. Primarily B.C., and secondly Ontario, get the investor, get all the rest of his money, get his house, get his family, get his spending, get his entrepreneurial network, get all of his other business activities. They generally get 10 times as much financial economic spin-off as the tier-one province that gets $150,000.

• 0930

You have to keep that in mind. Just because a tier-one province gets a $150,000 investor, that is all they get. It would be nice if we could get the investors as well, but that is a little bit of a dream; it is really not going to happen. So the major economic benefit of this program, even if the investors invest in a syndicate in a tier-one province, generally accrues to B.C. and Ontario. Whether they are in the program or not, they are still going to get most of the benefit. So I think the tier one is absolutely justified.

Another matter is conditional visas for investors. I am totally opposed to that. We already have a problem right now with entrepreneurs who come to Canada and then run around trying to find a lawyer to squeeze them out of their commitment of having to do what they were supposed to do. We do not need to take another layer of investors, and put them on top of a problem we already cannot deal with, who come to Canada and say, I am going to hire some advice; I just do not want to make an investment. That is the first problem. The second problem is, as somebody said last night—and it is absolute fact—if they arrive in Canada with a conditional visa to be an investor, they will never ever find their way to a tier-one province. We will be right out of the program if you have conditional visas for investors. I am absolutely, totally opposed to it.

[*Translation*]

vue d'un projet particulier, mais le promoteur souhaitait avoir un syndicat sans droit de regard de façon à mettre de côté 30 p. 100 de liquidités. C'est pourquoi, d'après les statistiques, il ne devrait pas y avoir de syndicats sans droit de regard. S'il n'y a pas de fonds communs sans droit de regard, les provinces de la première catégorie ne pourront plus profiter du programme.

Pour ce qui est du montant des investissements par catégorie, j'aimerais que nous revenions à la formule 150:250. À l'heure actuelle, on recommande une formule de 200:350. Ce n'est pas un gros problème, même si c'est un problème; il faut qu'il y ait des catégories. Mais qu'il s'agisse de 150:250 ou de 200:350. . . je préférerais 150:250.

Je parlerai maintenant d'un sujet qui tient beaucoup à coeur à certaines provinces de la première catégorie. Personne n'en a parlé, mais chaque investisseur d'une province de la première catégorie qui investit 150,000$, supposons—on sait que ces investisseurs ont une valeur nette moyenne de 2 millions de dollars ou plus—à peu près aucun d'entre eux ne déménage dans les provinces de la première catégorie. Les provinces de la première catégorie reçoivent donc un investissement de 150,000$. Ce sont surtout la Colombie-Britannique et l'Ontario qui reçoivent les investisseurs et le reste de leur argent, car c'est là qu'ils y établissent leur domicile et leur famille, là qu'ils y dépensent leur argent et qu'ils mettent sur pied leur réseau d'entreprise ainsi que toutes leurs autres activités commerciales. Ces provinces reçoivent 10 fois plus en avantages économiques indirects que la province de la première catégorie qui reçoit l'investissement de 150,000$.

Il faut garder cela à l'esprit. La province de la première catégorie reçoit certes un investissement de 150,000$, mais c'est tout ce qu'elle reçoit. Nous aimerions bien recevoir aussi les investisseurs, mais nous savons que c'est un rêve qui ne se réalisera pas. Par conséquent, ce sont surtout la Colombie-Britannique et l'Ontario qui profitent des avantages économiques de ce programme, même si les investisseurs placent leur argent dans un syndicat, dans une province de la première catégorie. Que ces provinces participent ou non au programme, elles recevront tout de même la majorité des avantages. Il est donc essentiel de conserver la première catégorie.

J'aimerais également parler des visas conditionnels à l'intention des investisseurs. Je suis absolument contre cette idée. Nous avons déjà des problèmes lorsque des entrepreneurs viennent au Canada puis retiennent les services d'un avocat pour se dégager de l'engagement qu'ils avaient pris. Il n'est pas nécessaire de créer une autre catégorie d'investisseurs et de les ajouter à un problème que nous ne sommes déjà pas capables de régler, c'est-à-dire celui de gens qui viennent au Canada et qui obtiennent des conseils sur la façon de ne pas investir. Voilà le premier problème. Le deuxième problème, comme quelqu'un l'a dit hier soir—et c'est un fait prouvé—c'est que si ces personnes arrivent au Canada nanties d'un visa conditionnel pour investir, elles ne placeront jamais leur argent dans une province de la première catégorie. Ces provinces ne pourront plus participer au programme si on donne des visas conditionnels aux investisseurs. C'est pourquoi je m'oppose totalement à cette idée.

[*Texte*]

The other thing I want to make a point on is that there has been a bit of discussion on the existing entrepreneurs who are in Canada who for many reasons, primarily because they never intended to, do not want to make the investment they were supposed to make. They were probably advised that they likely did not have to. There has been discussion by a few groups that they should be allowed to apply inside Canada to become investors, and I support that. In fact, I wrote letters to the provincial government and the federal government about that. I think that should be allowed, otherwise they have to pack up, go back home, reapply as investors, and come in again.

However, you cannot make it an ongoing program, as an entrepreneur will then just apply as an entrepreneur rather than an investor, get to Canada with no commitment, and then see whether he should be an investor or not. I do not think it can be an ongoing thing. That is the same thing as a conditional visa for investors. So you have to be very careful. Although I would like to see the entrepreneurs who are in Canada be able to switch to investor, it cannot be an ongoing program as it would create a whole lot of abuse in the entrepreneur system.

The next point is government funds. There is probably nobody in Canada more opposed to them than I am. I happen to be in Saskatchewan, and no matter what people say, guaranteed or not, the perception is there that it is guaranteed. I can tell you that if you have a government offering memorandum with a government stamp on it, whether they say it is guaranteed or not, and you have mine without a government stamp on it, and you put an investor on the other side of the table, he will take the government one without even opening the page because it says government funds. Forget about the advertising and all that. You know how they are advertised. But the perception is that they are guaranteed. We just cannot compete with it.

Our people in Saskatchewan who promote them say, there is lots of market out there, do not worry about it; we are only going to take $100 million. Well, it is just not that simple; competition is competition. In my view, the provincial governments in this business want to be the referee. But you should not be the referee and the player. And that is exactly what happens—you become the referee and the player—and it does not work. I am opposed to them for many reasons, but main reason is it is perceived to be guaranteed.

There are all kinds of conflicts of interest. There are going to be real problems when things come to liquidity. If a government fund is in a shortfall at liquidity time, the investors are going to want their money back because they think the government guaranteed it. If there is not enough money, the government is going to have to dip into the taxpayers' pockets, or else there is a problem. I think we're just a year or two away from seeing a major problem there.

[*Traduction*]

Autre point, on a discuté du problème des entrepreneurs qui sont arrivés au Canada et qui, pour de nombreuses raisons, surtout parce qu'ils n'en ont jamais eu l'intention, refusent de faire les investissements auxquels ils s'étaient engagés. Leurs conseillers leur ont probablement dit qu'ils n'étaient pas tenus de faire ces investissements. Certains groupes ont dit que l'on devrait permettre à ces personnes de présenter une demande ici, au Canada, pour qu'elles deviennent investisseurs. Je suis d'accord avec cette idée. En fait, j'ai écrit des lettres à ce sujet au gouvernement provincial et au gouvernement fédéral. Si on ne leur permet pas de présenter de telles demandes, ces personnes doivent retourner dans leur pays d'origine et présenter de nouveau une demande, puis revenir au Canada.

Toutefois, il ne faudrait pas que les investisseurs puissent arriver au Canada sans prendre d'engagement pour voir s'ils pourraient être ou non des investisseurs. Il faudrait éviter cela. Il en est de même dans le cas de visas conditionnels à l'intention des investisseurs. Il faut être très prudent. Même si j'aimerais que les entrepreneurs déjà au Canada puissent devenir des investisseurs, il ne faudrait pas que ce programme devienne permanent puisque cela donnerait lieu à des abus dans le système d'immigration des entrepreneurs.

Je parlerai maintenant des fonds gouvernementaux. Personne au Canada n'est plus opposé que moi à de tels fonds. Je viens de la Saskatchewan, et quoi que les gens disent, que ces fonds soient garantis ou non, on a l'impression qu'ils sont garantis. Si vous avez un investisseur devant vous et que vous lui offrez d'une part une notice d'offre du gouvernement portant le sceau de la province, que le fonds soit garanti ou non, et une offre de ma société sans sceau gouvernemental, l'investisseur prendra l'offre du gouvernement sans même ouvrir l'enveloppe puisqu'il s'agit de fonds gouvernementaux. C'est sans compter la publicité et tout le reste. Vous savez quelle publicité on fait à ces fonds. Les gens ont tout de même l'impression qu'il s'agit de fonds garantis. Nous ne pouvons pas être compétitifs à l'égard de ces fonds.

En Saskatchewan, les promoteurs de ces fonds disent que nous n'avons pas à nous inquiéter, qu'il existe un marché abondant et qu'ils ont un seuil maximum de 100 millions de dollars. Ce n'est pas aussi simple. La concurrence, c'est la concurrence. À mon avis, les gouvernements provinciaux veulent jouer le rôle de juges dans ce domaine. Cependant, il n'est pas possible d'être à la fois juge et partie. C'est exactement ce qui se passe—la province est à la fois juge et partie—et cela ne fonctionne pas. Je m'oppose à ces fonds pour de nombreuses raisons, la principale étant que les gens croient qu'il s'agit de fonds garantis.

Ces fonds suscitent en outre toutes sortes de conflits d'intérêts. La question des liquidités causera des problèmes réels. Si le fonds du gouvernement est en déficit au moment où il doit verser les fonds, les investisseurs voudront ravoir leur argent puisqu'ils croient que le gouvernement garantit le fonds. Si la somme ne suffit pas, le gouvernement devra aller chercher l'argent auprès des contribuables, ou ailleurs. Dans un an ou deux on commencera à constater de grands problèmes dans ce domaine.

[*Text*]

• 0935

So I would say stop it now. Stop it before it gets any worse.

Just touching on securities commissions, in Saskatchewan, as you heard last night, we already have a system partially in place. It needs to be enhanced totally in favour of some managers having to be cleared, to be approved, to be certified, to be. . .whatever. Had that been the case two or three years ago, we wouldn't be seeing the problems we're seeing today. However, the problems have occurred and now we're trying to plug the hole. In Saskatchewan we've gone some distance to doing that. I think we just have to move that whole regulatory control system further along.

About the real estate issue that's recommended, I don't particularly buy the recommendation that you should allow 33%, or whatever the number was, of the total funds in Canada to be real estate. It's an unmanageable thing in the first place. Who's going to determine it? It's impossible to determine. I would rather say limit each syndicate or fund.

Some of my colleagues won't like what I'm going to say, but I don't see how you can manage the proposal in the task force report. I would say limit each syndicate to 33%, or whatever, real estate. I'm not necessarily talking about hospitality now. I think you should look at how much real estate a particular syndicate should do. We're talking about economic development here, and I think somebody should realize in this whole exercise. . .federal and provincial governments don't have departments of real estate development. They all have departments of economic development. So if this program is to be what they want it to be, then let's get on with the economic development.

Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Mr. Lorch, in the brief you circulated to us, you point out you have represented investors from Asia, the Middle East, Europe, and South America. As such, you're one of the few before us representing investors from those areas. Most of the people who have been here in the last few days have represented people from Hong Kong, Taiwan, and southeast Asia. Your clientele seems a bit different. Could you tell us what the nature of the market is in Europe, the Middle East, and South America? What is its potential and where exactly is it found in those parts of the world?

Mr. Lorch: That's not intended to be misleading. We do invest in all those parts of the world. But keep in mind that the majority of our investors are from Asia. There's a graph in the back of my presentation to show where they all come from.

[*Translation*]

Il faut arrêter tout cela maintenant avant que la situation n'empire.

J'aborderai brièvement la question des commissions des valeurs mobilières. En Saskatchewan, comme on vous l'a dit hier soir, nous avons déjà mis en place partiellement un système. Il faudra l'améliorer en faveur de certains gestionnaires qui doivent recevoir des autorisations, des approbations, des accréditations, etc. Si cela avait été fait il y a deux ou trois ans, nous n'aurions pas les problèmes avec lesquels nous sommes aux prises aujourd'hui. Cependant, ces problèmes sont là et nous essayons maintenant de combler des lacunes. En Saskatchewan, nous avons fait un certain nombre de pas dans cette direction. Il nous suffit d'amener plus loin tout le système des contrôles réglementaires.

Au sujet de la recommandation sur la question de l'immobilier, je ne suis pas particulièrement d'accord avec cette idée de permettre que 33 p. 100, ou un pourcentage quelconque, du total des fonds au Canada soient investis dans l'immobilier. Pour commencer, il ne serait pas possible d'appliquer une telle règle. Qui déterminerait le pourcentage? C'est impossible de le déterminer. Je souhaiterais plutôt qu'on limite chaque syndicat ou chaque fonds.

Certains de mes collègues ne seront pas d'accord avec moi, mais je ne comprends pas comment on pourrait appliquer la proposition du rapport du groupe de travail. Il faudrait plutôt limiter à 33 p. 100 les investissements dans l'immobilier de chaque syndicat. Cela ne s'applique peut-être pas nécessairement au tourisme d'accueil. Il faudrait déterminer quelle quantité de ces investissements un syndicat pourrait faire dans l'immobilier. Mais puisqu'on parle de développement économique, il faudrait se rendre compte que tout cela. . . Les gouvernements fédéral et provinciaux n'ont pas de ministères du Développement immobilier. Ils ont des ministères du Développement économique. Si on veut atteindre l'objectif fixé dans ce programme, il faut poursuivre le développement économique.

M. Alimand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur Lorch, dans le mémoire que vous nous avez distribué, vous dites avoir représenté des investisseurs d'Asie, du Moyen-Orient, d'Europe et d'Amérique du Sud. À ce titre, vous êtes l'un de nos rares témoins qui aient représenté des investisseurs de ces régions. La plupart des gens que nous avons entendus au cours des derniers jours ont représenté des gens de Hong Kong, de Taïwan et de l'Asie du sud-est. Votre clientèle semble légèrement différente. Pourriez-vous nous décrire la nature du marché en Europe, au Moyen-Orient et en Amérique du Sud? Quel est le potentiel de ce marché et où trouve-t-on ce marché dans ces régions du monde?

M. Lorch: Je m'en voudrais de vous induire en erreur. Nous investissons dans toutes ces parties du monde. N'oubliez pas cependant que la majorité de nos investisseurs viennent d'Asie. Au dos de mon mémoire vous trouverez un graphique montrant d'où viennent les investisseurs.

[*Texte*]

A number are from the Middle East. I think the Middle East is potentially a large market. It's a difficult market, but it's one we need to pursue; Latin America to a lesser degree. It's not going to have the potential the Middle East certainly represents. We're not big in the Middle East. Quebec is probably getting more out of the Middle East than anybody else right now.

Mr. Allmand: What about Europe? You mentioned Europe. Is that eastern Europe?

Mr. Lorch: No, that was really western Europe. We haven't got anything out of eastern Europe. I would expect there should be some potential, but we haven't looked at it yet.

Mr. Allmand: I see. I asked other witnesses about that, and the ones I asked seemed to think the potential was pretty much in southeast Asia. They didn't seem to think there was much chance in other places for the time being.

You stated this morning you're very much opposed to the elimination of the blind syndicate. What percentage of your business is in blind syndicates?

• 0940

Mr. Lorch: It is 100%.

Mr. Allmand: You make many arguments for keeping the blind syndicate. With respect to the 33% limit, you suggest that you are in favour of the limit but opposed to putting it on the total number of offerings. Instead, you would rather apply it to 33% of a syndicate's portfolio, if I understand correctly.

Mr. Lorch: Yes. I don't know if I got the numbers right. What I'm opposed to is saying that you will allow 33% of the total syndicate offerings in Canada to be real estate. The way I see that could go is the first people out of the chute with $30 million or $40 million or $100 million of real estate would have gobbled up the whole 33% and there would be no room for anybody else in Canada.

Mr. Allmand: That's pretty clear.

Finally, you and several others that have appeared before us are opposed to government funds. You made a strong statement in that respect this morning. As a member of Parliament, I'm trying to determine whether those of you who are very much opposed are opposed because it's bad for your business or because you feel it's not good for Canada. I can see it being a problem for your business, but we have to decide whether some of these government bonds or proposals are in some cases not more beneficial to providing infrastructure and so on in the country.

Is it simply a matter of competition vis-à-vis your private business, and others' too? This is a legitimate thing. Is that how you're assessing it?

Mr. Lorch: No. Both. I oppose it because it's competition; I oppose it because I'm a taxpayer; and I oppose it because there are going to be some big problems down the road when the liquidity comes. As a taxpayer, I don't want to

[*Traduction*]

Un certain nombre d'entre eux viennent du Moyen-Orient. Il y a dans cette région un vaste marché potentiel. Il s'agit d'un marché difficile à percer, mais nous devons essayer d'y pénétrer. C'est également le cas de l'Amérique latine, quoique à un degré moindre. Ce dernier marché n'offrira pas autant de potentiel que celui du Moyen-Orient. Nous n'avons pas beaucoup d'intérêts au Moyen-Orient. À l'heure actuelle, le Québec y est probablement mieux représenté que nous.

M. Allmand: Qu'en est-il de l'Europe? Vous avez parlé de l'Europe. S'agit-il de l'Europe de l'Est?

M. Lorch: Non, plutôt de l'Europe de l'Ouest. Nous n'avons rien tiré de l'Europe de l'Est. Il y a peut-être des possibilités là-bas, mais nous n'avons pas fait d'exploration encore.

M. Allmand: D'accord. J'ai posé ces questions à d'autres témoins selon qui le potentiel se trouvait surtout en Asie du sud-est. Ils ne voyaient pas de grands espoirs ailleurs à l'heure actuelle.

Vous avez déclaré ce matin que vous vous opposiez fermement à l'élimination des syndicats sans droit de regard. Quel pourcentage de vos investissements est fait dans des syndicats sans droit de regard?

M. Lorch: La totalité.

M. Allmand: Vous présentez des arguments en faveur du maintien des syndicats sans droit de regard. Pour ce qui est de la limite de 33 p. 100, vous vous dites favorable à la limite mais contre son application au nombre total des offres. Vous préféreriez plutôt que cette limite de 33 p. 100 s'applique au portefeuille des syndicats, si je comprends bien.

M. Lorch: Oui. Je ne sais pas si j'ai les bons chiffres. Ce à quoi je m'oppose, c'est qu'on permette que l'ensemble des syndicats investissent 33 p. 100 dans l'immobilier. Une telle mesure permettrait à certains d'acheter de 30 millions à 100 millions de dollars en immobilier, ce qui accaparerait la totalité des 33 p. 100, empêchant les autres d'investir dans ce domaine dans tout le Canada.

M. Allmand: C'est très clair.

Enfin, comme plusieurs autres témoins, vous vous opposez aux fonds gouvernementaux. Vous avez fait une déclaration énergique à cet égard ce matin. En tant que député, je m'efforce de déterminer si ceux qui comme vous s'opposent à ces fonds le font parce que cela nuit à leurs pratiques commerciales ou parce que cela peut nuire au Canada. Je comprends que cela puisse être un problème pour votre entreprise, mais nous devons décider si certaines de ces obligations ou propositions des gouvernements pourraient être plus profitables au pays, pour ce qui est de fournir une infrastructure, etc.

Est-ce qu'il s'agit tout simplement d'une question de concurrence avec votre entreprise privée ou d'autres entreprises privées? C'est une préoccupation légitime. Qu'en pensez-vous?

M. Lorch: Les deux arguments sont valables. Je m'y oppose parce qu'il s'agit de concurrence, mais aussi parce que je suis un contribuable. Je m'y oppose aussi parce qu'il y aura plus tard des problèmes au moment de verser les fonds. En

[*Text*]

have to subsidize millionaires from Hong Kong or Taiwan because the Saskatchewan government fund happens to be in a shortfall. I just don't think that government should be the player and the referee. Leave it to the private sector. Put the regulations in place. Be the referee, but don't be the player.

Mr. Allmand: That's fair enough. Thank you.

The Chairman: I would like to remind everyone that as we are now scheduled to go, you will not leave this room until 1 p.m. today. That will be four hours if in fact we give 45 minutes to each witness. We might cut it down to half an hour per witness, ask the witnesses just to summarize their written briefs—because we can read them—and limit our questions somewhat.

Are you in agreement with reducing the time period to half an hour per hearing? We're also 20 minutes late in starting, so that now puts us till after 1 p.m., just before Question Period. Can we have a consensual agreement to half an hour?

Mr. Allmand: If somebody has something worthwhile to say and we have questions that are important, then I think that, having brought these people here from far away, we should hear them out. But I agree with you: let's try to eliminate questioning and points that are not necessarily... If we've got the brief, fine; but I wouldn't want these people to have come this great distance and not be made use of to the fullest extent possible. I'm willing to stay even beyond 1 p.m. if it's necessary.

The Chairman: We will be coming back again at 3.30 p.m. and carrying on as well.

Mr. Shields (Athabasca): I would agree. Basically, we see a thread going through. I think we see a thread going through all of them. But if some new information comes forward or information is put in a different way, then all of us should be prepared to sit here even beyond the 45 minutes, if necessary.

The Chairman: Okay. We'll aim for half an hour—

Mr. Shields: We should allow you to determine how this is working.

The Chairman: All right, I'll be the bad guy. I have no problem with that. So I will say that we will try to limit our questions and try not to be too repetitive in them. I would just ask you to use discretion at this stage, and I'll tighten up as we go along.

Maybe we could start by suggesting that each person follow one line of questioning. We would go around for one line of questions, and then we come back for second rounds.

Mr. Allmand: I don't like that, though, because my line might be quite different from those of the other two members. If we have questions, why not let us ask them? That's too inflexible.

The Chairman: Okay.

[*Translation*]

tant que contribuable, je refuse de devoir subventionner des millionnaires de Hong Kong ou de Taïwan s'il arrivait que le fonds du gouvernement de la Saskatchewan soit en déficit. Le gouvernement devrait éviter de jouer à la fois le rôle de juge et celui de partie. Il faut laisser cela au secteur privé. Que le gouvernement fasse des règlements. Qu'il soit juge, mais pas partie.

M. Allmand: C'est bien. Merci.

Le président: J'aimerais rappeler à tous que, d'après l'horaire actuel, nous ne pourrons quitter cette pièce avant 13 heures. La séance durera donc quatre heures si nous accordons 45 minutes à chaque témoin. Nous pouvons peut-être réduire cela à une demi-heure par témoin et demander à ceux-ci de résumer leur mémoire—et nous restreindre dans nos questions.

Êtes-vous d'accord pour réduire à une demi-heure le temps alloué à chaque témoignage? En outre, nous avons commencé 20 minutes en retard, ce qui fait que nous finirons après 13 heures, juste avant la période de questions. Y a-t-il consensus pour réduire à une demi-heure le temps alloué aux témoignages?

M. Allmand: Si le témoin fait une présentation importante et que nous avons des questions importantes à lui poser, puisque nous avons ainsi des gens venus de très loin, je crois que nous devrions les entendre. Je suis d'accord cependant avec vous pour qu'on élimine les questions portant sur des points qui ne sont pas nécessairement... Je suis d'accord si nous avons les mémoires des témoins. Cependant, je ne voudrais pas que ces gens aient parcouru de grandes distances sans que nous en tirions le meilleur parti possible. Je suis prêt à rester après 13 heures si c'est nécessaire.

Le président: Nous reprendrons notre séance à 15h30.

M. Shields (Athabasca): Je suis d'accord. Essentiellement, nous discernons un fil conducteur. Cependant, si on nous présente de nouveaux renseignements ou si on nous les présente de façon différente, nous devrions tous être prêts à accorder plus de 45 minutes aux témoins, si nécessaire.

Le président: D'accord. Nous essaierons de nous en tenir à une demi-heure...

M. Shields: Nous devrions vous permettre de déterminer le fonctionnement de la séance.

Le président: D'accord, c'est moi qui jouerai le rôle du méchant. Ça ne me dérange pas. Essayons donc de limiter nos questions et de ne pas nous répéter. Pour l'instant, je laisse cela à votre bon jugement et je resserrerai les règles au besoin.

On pourrait peut-être suggérer pour commencer que chacun pose ses questions sur un sujet donné seulement. Nous pourrions ensuite faire une deuxième ronde de questions.

M. Allmand: Je ne suis pas d'accord, puisque les questions que j'ai à poser pourraient être différentes de celles des autres députés. Si nous avons des questions à poser, pourquoi ne pas les poser? Votre système manque de souplesse.

Le président: D'accord.

[*Texte*]

Mr. Allmand: As was pointed out, it's not like the first day, when we heard things for the first time. We are hearing things for the second and third times, and it's not as essential to question as it was in the past. But I might have questions different from those of the other members.

The Chairman: We have an excellent tone. We'll try to sustain it, but try to tighten up a bit.

• 0945

Mr. de Jong (Regina—Qu'Appelle): I would be more in favour of adjourning at noon hour and doing the rest after Question Period. I did have a long-standing commitment to somebody at noon hour, who has come some way to meet with me.

The Chairman: Are there other views on that subject? Do you want to break at noon?

We're taking it into the time where we should begin the process of exchanging ideas for drafters. That's where we're going to put the limit on our time by extending this.

Mr. de Jong: I'm willing to go on from 3 p.m. till whatever.

Mr. Allmand: Unfortunately, a schedule was given to us with certain timeframes. Mr. de Jong has relied on that time schedule and made other important appointments. I think we have to respect that. All of us have to rely on these schedules that are sent out, and if he did that I'd rather do what he said. He just can't stand up his appointment. He's the only member of his party here.

The Chairman: Three hours is a long time to sit anyway. We will break at 12 o'clock. We'll do the best we can, but it looks to me like—

Mr. de Jong: Would the Standing Orders allow us to sit through Question Period? I don't have a question today.

The Chairman: How's the feeling there?

Mr. Shields: I have no problem with that.

Mr. de Jong: I can watch the reruns tonight on TV.

Mr. Shields: Do you really want to? Are you kidding!

Some hon. members: Oh, oh!

The Chairman: I think we have consensus to continue at 2 p.m. instead of 3.30 p.m., and we'll break from 12 p.m. to 2 p.m.

Mr. Shields: We can start at 1 p.m.

Mr. de Jong: That would make it tight.

Mr. Shields: Then 1.30 p.m.

Mr. de Jong: Fine, 1.30 p.m.

Mr. Shields: Let's start at 1.30 p.m., Mr. Chairman.

The Chairman: All right, 1.30 p.m. We'll begin again at 1.30 p.m.

Mr. Shields: And then if necessary we can break for the last 30 minutes of Question Period. Mr. Allmand, do you have a question today?

[*Traduction*]

M. Allmand: Comme quelqu'un l'a dit, la séance d'aujourd'hui n'est pas comme la première, au cours de laquelle nous entendions tout cela pour la première fois. Il y a dans ces témoignages des éléments que nous entendons pour une deuxième ou une troisième fois, et il n'est pas aussi essentiel qu'auparavant de poser des questions. Cependant, il se peut que mes questions soient différentes de celles des autres députés.

Le président: Nous avons un excellent rythme. Conservons-le en essayant d'être un peu plus rigoureux.

M. de Jong (Regina—Qu'Appelle): Je préférerais que nous nous arrêtions à midi pour reprendre après la période des questions. J'ai un engagement de longue date à midi avec quelqu'un qui est venu de loin pour me voir.

Le président: Y a-t-il d'autres opinions? Voulez-vous que nous nous arrêtions à midi?

Nous empiétons sur le temps que nous voulions consacrer à un échange d'idées en vue de la rédaction de notre rapport. C'est cette période que nous nous trouvons à limiter si nous prolongeons maintenant.

M. de Jong: Je suis disposé à siéger indéfiniment à compter de 15 heures.

M. Allmand: Malheureusement, on nous a donné un horaire qui prévoyait certaines activités. M. de Jong s'est fondé sur cet horaire pour prendre d'autres engagements importants. Je pense que nous devons nous en accommoder. Nous nous fions tous à ces horaires qu'on nous envoie et si c'est ce qu'il a fait, je préférerais suivre sa suggestion. Il ne peut pas faire faux bond à la personne qui l'attend. Il est le seul membre de son parti ici.

Le président: C'est long siéger trois heures. Nous nous arrêterons à midi. Nous ferons de notre mieux, mais j'ai l'impression. . .

M. de Jong: Le règlement nous permet-il de siéger pendant la période des questions? Ce n'est pas mon tour aujourd'hui.

Le président: Qu'en pensez-vous?

M. Shields: Je n'y ai aucune objection.

M. de Jong: Je regarderai les reprises ce soir à la télévision.

M. Shields: Le voulez-vous vraiment? Vous blaguez?

Des voix: Oh, Oh!

Le président: Je pense que nous sommes convenus de reprendre à 14 heures plutôt qu'à 15h30 et pour l'instant nous nous arrêterons de midi à 14 heures.

M. Shields: Nous pourrions reprendre à 13 heures.

M. de Jong: Ce serait un peu juste.

M. Shields: Alors à 13h30.

M. de Jong: Parfait, 13h30.

M. Shields: Reprenons à 13h30, monsieur le président.

Le président: Très bien, 13h30. Nous reprendrons à 13h30.

M. Shields: Si nécessaire, nous pourrons nous arrêter pendant les 30 dernières minutes de la période des questions. Monsieur Allmand, avez-vous une question aujourd'hui?

[*Text*]

Mr. Allmand: Not so far.

Mr. Shields: You never know, though, do you?

The Chairman: We have agreed to procedure. That's important. Now let's get on it. We're going to tighten things up a little bit and try to move a little faster to hear all our witnesses. Remember, we've added an extra witness, the Saskatchewan growth fund, who are flying in from Saskatchewan to be heard.

Mr. Shields: We're going to break at noon and come back at 1.30 p.m.

The Chairman: Agreed.

Mr. de Jong: Let me just zero in on the notion of having preconditioned visas. I think that's something this committee will have to examine. We certainly had recommendations both for and against.

Mr. Lorch, you are concerned, and I think rightly so, even though this comes from a New Democrat, to have the least type of government involvement or bureaucratic involvement. I think it is fair to say that most of the investors want a visa with the least hassle. The more riders, conditions, etc., that are attached to it the more complicated it becomes, and the less attractive. These are busy people. They want to get on with their lives.

On the other hand, the attractiveness of having them come and make their decisions in Canada means that the government becomes less responsible, or has to carry less responsibility for what is being said and authored offshore. It's neat, in the sense that the investor comes here and normal Canadian laws apply. There need not be any extra guarantee given to him. He can be treated the same way as any other Canadian investor. The law is in place. The regulations, the rules, the customs in the country automatically apply. I think the attractiveness of that model is that it just fits into what already exists here.

To attempt to get something that has the least number of special conditions and riders, to minimize, in a sense, the bureaucracy, and the attractiveness of having the investor come here and applying Canadian rules, all are attractive to me.

• 0950

Mr. Lorch: It might minimize the bureaucracy in one sense, but it's going to increase... Can you imagine the problem we have right now with the federal people trying to keep their thumbs on all these entrepreneurs to see if they did what they said they were going to do, and what are you going to do if they didn't? It is that kind of thing.

It's already a problem and they know it's a problem. It's an administrative and bureaucratic problem in Canada right now, so that would just bring another group of people to Canada without having made a commitment that the people in Canada, the federal bureaucracy in Canada, has to then monitor for two years or whatever. It's costly and very frustrating to try to find out what somebody is doing. The first thing they're going to do when they get into Canada is

[*Translation*]

M. Allmand: Pas encore.

M. Shields: On ne sait jamais, n'est-ce pas?

Le président: Nous nous sommes entendus. Maintenant, travaillons. Il va falloir faire preuve de discipline et tenter d'aller un peu plus vite si nous voulons entendre tous nos témoins. N'oubliez pas, nous avons ajouté un autre témoin, le Saskatchewan Growth Fund dont les représentants viennent par avion de la Saskatchewan pour être entendus.

M. Shields: Nous allons nous arrêter de midi à 13h30.

Le président: C'est d'accord.

M. de Jong: J'aimerais examiner de plus près l'idée des visas pré-conditionnés. Je pense que ce comité devra examiner la question. Nous avons certainement reçu des recommandations dans les deux sens à ce sujet.

Monsieur Lorch, vous tenez, et à juste titre, et je le dis même si je suis néo-démocrate, à avoir le moins possible d'intervention gouvernementale ou d'intervention bureaucratique. Je pense que l'on peut affirmer que la plupart des investisseurs veulent obtenir un visa sans histoire. Plus il y a de réserves, de conditions, etc., plus cela devient compliqué, moins c'est attrayant. Il s'agit de personnes occupées qui ont des choses à faire.

Par ailleurs, l'idée de les laisser venir au Canada pour prendre leur décision a son attrait puisqu'ainsi le gouvernement est moins responsable, a une moins grande responsabilité vis-à-vis de ce que l'on a dit ou promis à l'étranger. C'est simple en ce sens que l'investisseur vient ici et est assujetti aux lois canadiennes habituelles. Nul besoin de lui offrir de garanties supplémentaires. Il est traité comme un investisseur canadien. La loi existe. Les règlements, les règles, les coutumes du pays s'appliquent automatiquement. Je pense que ce modèle séduit parce qu'il s'insère dans ce qui existe déjà.

L'idée d'essayer de trouver une formule entachée le moins possible de conditions et de réserves spéciales, de réduire en un sens la bureaucratie, l'attrait de l'idée que l'investisseur viendra ici et que ce sont les lois canadiennes qui s'appliqueront, tout cela me séduit.

M. Lorch: Cela réduira peut-être la bureaucratie d'une certaine façon, mais augmentera... Pouvez-vous imaginer le problème que nous avons actuellement parce que les fonctionnaires fédéraux essaient de suivre tous les entrepreneurs pour voir s'ils se sont acquittés de leurs engagements; mais qu'allez-vous faire s'ils ne l'ont pas fait? Vous voyez le genre de choses.

C'est déjà un problème et les fonctionnaires le savent. C'est un problème administratif et bureaucratique au Canada, et vous voudriez faire venir au Canada encore un autre groupe d'immigrants qui n'ont pas pris d'engagement et que les fonctionnaires fédéraux au Canada devraient suivre pendant deux ans ou que sais-je encore? C'est coûteux et très frustrant d'essayer de suivre les agissements de quelqu'un. Tout d'abord, la première chose que ces investisseurs font

[*Texte*]

to go to a lawyer—if they haven't already—or to someone who will help them get through the system.

Look at the entrepreneurs. These are all the same kind of people. A lot of the entrepreneurs are already eligible investors, but they come as entrepreneurs because they've been approached to come as entrepreneurs.

Mr. de Jong: But in a sense it's different. Coming in as an entrepreneur allows you to play many more games, where the corner store gets flipped over to every member of the family. Wouldn't you say that it's much neater in the investor category? Either you do or you don't.

Mr. Lorch: It is, and that's the nice part of the program. They can sit in Taiwan or Hong Kong and decide to invest in this or that fund. As a fund manager I shouldn't say this, but you shouldn't make this a buyers' market. These people want to come to Canada and they want to get a Canadian visa, so let them make the investment the same way a Canadian has to make an investment in anything. They have to decide what to invest in. Why should we have to protect them from end to end? They're businessmen, they are successful people.

Mr. de Jong: That's the argument in favour of having them come here and, like any other Canadian investor, be able to shop around. Canadian laws apply. Let's say they go to some model where there's an option. What would happen to people like yourselves? Let's say the option is that the investor can come to Canada in six months or whatever timeframe, shop around and make his investment decision here, or he can continue doing what's been happening now. Do you feel many of your investors would take the option of coming to Canada first, or would the majority of immigrant investors still do all the work in Taiwan or Hong Kong or Europe or whatever, and continue to use the system that is in place right now?

Mr. Lorch: I think a good number of them probably would come to Canada. A lot of them come to Canada right now on tourist visas or whatever just to look around. What will happen is that those who do come, and there could be a large number of them, will arrive in Vancouver, stay in Vancouver and perhaps invest in Vancouver—and perhaps Toronto—and that is it, game over. From a Saskatchewan point of view or from a tier-one province point of view, that is big problem.

Mr. Shields: This problem we have of no provincial government-operated funds—I wonder if that's the case? We don't seem to see provincial government operated-funds in the top-tier provinces of British Columbia, Ontario and Quebec.

[*Traduction*]

une fois rendus au Canada, c'est d'aller voir un avocat—si ce n'est déjà fait—ou quelqu'un d'autre pour les aider à travers toutes les étapes.

Regardez la catégorie des entrepreneurs. Il s'agit du même genre de personnes. Un grand nombre d'entrepreneurs sont également des investisseurs admissibles, mais ils viennent ici comme entrepreneurs, car c'est le programme qu'on leur a vendu.

M. de Jong: D'une certaine façon, c'est différent. Lorsque l'on vient ici comme entrepreneur, on peut jouer plus de jeux, on peut transmettre le petit magasin du coin à tous les membres de la famille. Ne pensez-vous pas que c'est beaucoup plus simple dans le cas de la catégorie des investisseurs? Ou bien vous êtes admissible ou vous ne l'êtes pas.

M. Lorch: En effet, et c'est l'aspect intéressant du programme. L'investisseur peut être à Taïwan ou à Hong Kong et décider d'investir dans ce fonds ou celui-là. Comme gestionnaire de fonds de placement, je ne devrais pas le dire, mais il ne faudrait pas que l'on transforme ce marché en marché d'acheteurs. Ces investisseurs veulent venir au Canada, veulent obtenir un visa canadien, donc qu'ils fassent des investissements tout comme le ferait un Canadien. Ils doivent décider dans quoi investir. Pourquoi les protéger du commencement à la fin? Il s'agit d'hommes d'affaires, il s'agit de gens qui ont réussi.

M. de Jong: Cela plaide en faveur de les traiter comme tous les investisseurs canadiens, de les laisser venir ici pour voir ce qui les intéresse. Les lois canadiennes s'appliquent. Disons que le gouvernement retienne un modèle qui offre une option. Qu'arriverait-il aux gestionnaires comme vous-même? Disons que l'investisseur peut venir au Canada dans six mois, ou que sais-je, voir ce qu'il y a, prendre sa décision ici ou nous pouvons continuer comme c'est le cas actuellement. Pensez-vous qu'un grand nombre de vos investisseurs se prévaleraient de cette option et viendraient d'abord au Canada ou pensez-vous que la majorité des investisseurs immigrants préfèrent faire tout le travail à Taïwan ou à Hong Kong ou en Europe ou ailleurs, et continuer dans le cadre du régime actuel?

M. Lorch: Je pense que bon nombre d'entre eux viendraient probablement au Canada. Un grand nombre vient déjà au Canada avec des visas de touriste ou que sais-je, pour voir. Ce qui arrivera cependant, c'est que ceux qui viennent, et ils pourraient être nombreux, débarqueront à Vancouver, resteront à Vancouver et peut-être investiront à Vancouver—ou peut-être à Toronto—et voilà, c'est tout. Pour la Saskatchewan, ou pour une province de la première catégorie, c'est un grave problème.

M. Shields: On prétend que le problème vient du fait qu'il n'y a aucun fonds de placement qui appartienne aux gouvernements provinciaux—je me demande si c'est vraiment le cas? Les provinces de la catégorie supérieure, la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec, n'ont pas de fonds de placement de ce genre.

[*Text*]

I don't know how to phrase this, but maybe it's necessary in Saskatchewan and the tier-one provinces, maybe it's necessary in the maritimes, I don't know. Perhaps the competition is too much. I can see that the reason it's a tier-one is because it's less attractive to invest. There's the population, the economy or whatever. If you can't compete with the province, maybe that's telling us something.

• 0955

Mr. Lorch: No, I believe there are only two provincial government funds. One is in Saskatchewan and the other is in P.E.I. I think the reason that one's in P.E.I. is because Saskatchewan had one first and P.E.I. thought it was a good idea so they followed. That's why you have two funds.

There's a whole long story behind the reason there's a Saskatchewan fund. It has nothing to do with competition or anything else. I know the whole story. It didn't do anything for the province. People will argue with me, but it didn't do anything for the province of Saskatchewan. In fact, in the long run it might be detrimental to the province of Saskatchewan and to Canada.

Mr. Shields: Well, that's a view that you have.

Mr. Lorch: That's my view.

Mr. Shields: Yes.

Mr. Lorch: I'm not saying that just because I'm in the business. I'm saying it because I live in Saskatchewan. I'm a taxpayer in Saskatchewan. I'm a Canadian taxpayer.

I think we need to have a lot of solid, long-term, good relationships with all of these investors. That's true particularly with Asia, but also with the Middle East or wherever they come from. It's good business if you look after your investor when his liquidity time comes and he gets his money back. This is whether he makes any money or not, but if he makes some money on top of getting it back, it's good business. He'll deal with me or he'll deal with whoever he's dealing with in the long term.

That's what this program is really all about. It's a short-term economic development financing program, but it should be a long-term trade and investment linkage program for Canada and for the rest of the world. That's what Canada needs and that's what Saskatchewan needs.

Mr. Shields: Okay, let me be the devil's advocate for a minute. You're also saying that you don't want provisional visas or people to come over and have a chance to look around so that they can make a decision to invest which would be a way of protecting the investor. Instead of having the investor over there take it or leave it, you're going up to Meadow Lake, Saskatchewan or Lac la Ronge or whatever. That's where you're going to make your investment. You tell somebody over in Taiwan or Hong Kong or Indonesia or wherever that you're limiting him to this because he hasn't got a provisional visa.

[*Translation*]

Je ne sais pas comment formuler la chose, mais ce genre de fonds provincial est peut-être nécessaire en Saskatchewan et dans les provinces de la première catégorie, peut-être dans les Maritimes, je n'en sais rien. Peut-être ces provinces n'arrivent-elles pas à faire face à la concurrence. Je comprends que si la Saskatchewan appartient à la première catégorie, c'est qu'il est moins attrayant d'y investir. Question de population, d'économie ou que sais-je. Si vous ne pouvez faire concurrence à la province, peut-être cela nous dit-il quelque chose.

M. Lorch: Non, je pense qu'il n'y a que deux fonds de placement provinciaux. Il y en a un en Saskatchewan et l'autre à l'Île-du-Prince-Édouard. S'il y en a un dans cette dernière, c'est que la Saskatchewan avait créé son fonds d'abord et que l'Île-du-Prince-Édouard a pensé que c'était une bonne idée à suivre. C'est pourquoi nous avons deux fonds.

Il y a toute une histoire derrière la création du fonds de la Saskatchewan. Cela n'a rien à voir avec la compétitivité. Je connais toute l'histoire. Ce fonds de placement n'a pas aidé la province. Certains me contrediront, mais c'est mon opinion. En fait, à long terme, ce fonds a peut-être nui à la Saskatchewan et au Canada.

M. Shields: C'est votre opinion.

M. Lorch: C'est mon avis.

M. Shields: Oui.

M. Lorch: Je ne le dis pas parce que je suis dans les affaires. Je le dis parce que j'habite la Saskatchewan. Parce que je suis un contribuable de la Saskatchewan. Un contribuable canadien.

Je pense qu'il nous faut de bonnes relations solides et à long terme avec tous ces investisseurs. C'est particulièrement le cas des investisseurs asiatiques, mais également celui de ceux du Moyen-Orient et d'ailleurs. C'est une bonne pratique de s'occuper de votre investisseur; à l'échéance de l'investissement, il faut lui rendre son argent, qu'il gagne ou non de l'argent, mais s'il en gagne, eh bien c'est encore meilleur pour les affaires. Il refera affaire avec moi ou avec son contact pendant longtemps.

Voilà ce que signifie ce programme. Or il s'agit d'un programme de financement de développement économique à court terme alors que ce qu'il faudrait, c'est un programme national et international de commerce et d'investissement à long terme. Voilà ce qu'il faut au Canada et voilà ce qu'il faut à la Saskatchewan.

M. Shields: Très bien, permettez-moi pendant un instant de me faire l'avocat du diable. Vous dites que vous ne voulez pas de visa provisoire ni d'investisseurs qui viennent ici pour regarder avant de prendre leur décision, ce qui d'une certaine façon les protégerait. Plutôt que de donner le choix à l'investisseur à l'étranger, vous allez vous rendre à Meadow Lake en Saskatchewan ou au lac La Ronge et vous allez décider où investir l'argent de votre fonds de placement. Vous allez ensuite dire à un investisseur à Taïwan ou à Hong Kong ou en Indonésie qui n'a pas obtenu de visa provisoire, voilà, voici le seul investissement possible.

[*Texte*]

We're not protecting that foreigner who's coming in to invest and to become a Canadian. To me, one of the priorities in this whole exercise is that we have to maintain a reputation to the countries overseas. We want the investment and we want the entrepreneur, but this is my own personal bias. It's not necessarily what the committee would agree to. If it starts to get back that we're just taking their money and pushing them right up into Chipewyan Lake or someplace like that, then it's not very good for Canada.

Canada must maintain this reputation in the investor countries that is very prized. We've heard people say that we've got one of the best programs in the world and others are starting to copy ours. I'd like to maintain that. I want to maintain that reputation. It disturbs me when a fund goes down or when a fund is being misrepresented.

It would disturb me just as much if you or someone else went and said, well, we've got a hell of an investment up on Lake Athabasca or Lac la Ronge or someplace. What if that individual has no concept of what it would be like?

Mr. Lorch: From an investor's point of view, a conditional visa would be fine. A lot of them are going to be too busy even to bother. They'll want to make their investment and get on with their business without even bothering about having to go to Canada to look for something. They don't have time. They can't afford the time and don't want to bother.

On the other side, I've already said that if you go the conditional route, the tier-one provinces are going to take a big hit. There's no question about that. The system won't be as equitable as it is today with conditional visas.

Mr. Shields: I'm not sure that would be correct. That's your opinion.

Mr. Lorch: You've got to think about how you would get them to come to Manitoba or the maritimes or Saskatchewan when they land and get off the plane in Vancouver and they're looking for an investment. How are you going to do it? We have no agents overseas anymore selling anything. Don't forget it. They're just issuing visas and they're coming to Canada. They're arriving in Canada. Nobody's promoting Canada any more, they're just arriving with a visa.

Second, you were talking about protecting the investor. Right now—

Mr. Shields: Let's come back to this other point. There would still be the agent overseas who would encourage the individual to come and look at Saskatchewan.

Mr. Lorch: Yes, but he doesn't have—

Mr. Shields: You sell him the idea and he comes over.

• 1000

Mr. Lorch: But the investor doesn't have to buy anything. He can get a visa without buying anything.

Mr. Shields: You would like to force him to buy something?

[*Traduction*]

Nous ne protégeons pas cet étranger qui veut venir investir et devenir Canadien. À mon avis, l'une des priorités de tout cet exercice consiste à maintenir notre réputation auprès des autres pays. Nous voulons les investissements, nous voulons les entrepreneurs, mais enfin c'est mon avis personnel. Ce n'est pas nécessairement ce que le comité accepterait. Si cela se sait que nous prenons l'argent des investisseurs et que nous les forçons à faire des placements au lac Chipewyan ou un endroit semblable, cela n'est pas très bon pour le Canada.

Le Canada doit maintenir sa réputation très enviée dans les pays d'origine des investisseurs. On prétend que nous avons l'un des meilleurs programmes au monde et d'autres pays commencent à l'imiter. J'aimerais que cela continue. J'aimerais que nous maintenions cette réputation. Cela m'ennuie lorsqu'un fonds de placement perd de la valeur ou lorsqu'un fonds est mal représenté.

Cela m'ennuierait tout autant si vous ou quelqu'un d'autre disiez, nous avons un très bon investissement au lac Athabasca ou au lac La Ronge ou ailleurs. Mais si l'investisseur n'a pas la moindre idée de ce dont il s'agit?

M. Lorch: Du point de vue de l'investisseur, un visa conditionnel serait parfait. Ils seront nombreux à être trop occupés pour venir. Ils voudront faire leur investissement, continuer les affaires sans se donner la peine de devoir venir au Canada pour voir quelque chose. Ils n'ont pas le temps. Ils ne peuvent se permettre de prendre le temps pour le faire et ne tiennent pas à le faire.

Par ailleurs, comme je l'ai déjà dit, si vous choisissez l'option du visa conditionnel, les provinces de la première catégorie vont être durement touchées. Incontestablement. Le système ne sera pas aussi équitable que le système actuel de visa conditionnel.

M. Shields: Je n'en suis pas convaincu. C'est votre opinion.

M. Lorch: Il faut voir comment vous pouvez les attirer au Manitoba ou dans les Maritimes ou en Saskatchewan à leur descente d'avion à Vancouver lorsqu'ils cherchent un investissement. Comment s'y prendre? Nous n'avons aucun agent à l'étranger qui vende le produit maintenant. Ne l'oubliez pas. Nos agents ne sont là que pour émettre des visas et les investisseurs viennent au Canada. Ils arrivent au Canada. Personne ne fait la promotion du Canada maintenant, les investisseurs arrivent avec leur visa.

Deuxièmement, vous parlez de protéger l'investisseur. À l'heure actuelle...

M. Shields: Revenons à cette autre question. Il y aurait toujours des agents à l'étranger pour encourager l'investisseur à venir et à voir la Saskatchewan.

M. Lorch: Oui, mais il n'a pas...

M. Shields: Vendez-lui l'idée, et l'investisseur viendra.

M. Lorch: L'investisseur n'a rien à acheter, il peut obtenir un visa sans acheter quoi que ce soit.

M. Shields: Vous voulez le forcer à investir?

[*Text*]

Mr. Lorch: Commit himself before you give him a visa.

The Chairman: As an option to eliminating government funds, how about putting the government funds into the 350 tier, since they have a special capacity to attract even in Saskatchewan, say?

Mr. Lorch: I hadn't thought about that.

The Chairman: If you did that, would it make a level playing field for you and Saskatchewan?

Mr. Lorch: I still don't like it. From a competition point of view it smooths it a little bit, but it still doesn't get around this business of having the government setting the rules and then playing the game, and I don't like that. It just doesn't work.

The Chairman: One thing that may happen is that a have-not province may get a disproportionate amount of the funds, therefore perhaps making it reach a limit to the capacity of absorption in quality investment. Do you think that maybe even have-not provinces, when they reach a portion of 50% of the funds raised in a year or 40% of the funds raised in a year, in a smaller province, for example like Saskatchewan, maybe the tier level should be adjusted accordingly?

Mr. Lorch: What do you think I'm going to say?

The Chairman: I don't. . .how angry would you be?

Mr. Lorch: Well, I wouldn't favour that concept. You have to remember, as I said earlier for my Ontario colleagues behind me here, just because we're getting those $150,000 investors, you have to remember where all the rest of the money they're bringing to Canada is going. It's not coming to Saskatchewan—

The Chairman: I'm talking about relative to other have-not provinces, to disperse that money more evenly and therefore reduce the risk a little bit.

Mr. Lorch: It's going to complicate the system. We already have three tiers, which is probably too many. Just don't complicate it any more.

The Chairman: How about your funds? Have you had any redemptions in your funds yet? If so, what was your return level or what do you anticipate your return level to be?

Mr. Lorch: We haven't have any yet. Our first fund was the first one in Saskatchewan, but it was invested for five years and it has another year to go. All of our funds are still intact. There are no losses. They've made money every year since their first year; they've all been profitable. The profit has all been paid to the investors. With the first fund to be liquidated next year, they should get all their money back plus profit.

The Chairman: What kind of profit are you looking at?

Mr. Lorch: I can't tell because they're equity investments and it's hard to know.

Mr. de Jong: In your earlier testimony dealing with government funds you made a statement that disturbed me a bit, and I wonder if I could just get some elaboration on it. You seemed to imply that somewhere down the road some

[*Translation*]

M. Lorch: Qu'il s'engage avant qu'on ne lui donne de visa.

Le président: Plutôt que d'éliminer les fonds gouvernementaux, ne pourrait-on pas les placer dans la catégorie 350 qui semble exercer un attrait particulier, même en Saskatchewan?

M. Lorch: Je n'y avais pas pensé.

Le président: Ainsi, les possibilités seraient-elles égales pour vous et la Saskatchewan?

M. Lorch: Cela ne me plaît toujours pas. Du point de vue de la concurrence, cela améliore les choses, mais cela ne change toujours rien au fait que le gouvernement élabore les règlements et ensuite joue le jeu; je n'aime pas cela. Cela ne fonctionne pas.

Le président: Il pourrait arriver qu'une province moins bien nantie obtienne un pourcentage disproportionné des investissements atteignant ainsi peut-être sa limite d'intégrer les investissements de qualité. Pensez-vous qu'il faille rajuster la catégorie, même dans le cas des provinces moins nanties lorsqu'elles atteignent 50 p. 100 des fonds levés dans l'année ou 40 p. 100 dans le cas des plus petites provinces comme la Saskatchewan?

M. Lorch: Que pensez-vous que je vais répondre?

Le président: Je ne sais pas. . . jusqu'à quel point cela vous fâcherait-il?

M. Lorch: Je ne suis pas en faveur de cette idée. Il faut se rappeler, comme je l'ai dit précédemment pour mes collègues de l'Ontario qui sont ici derrière moi, que dans le cas des investisseurs de 150,000$, il ne faut pas oublier où ira tout cet autre argent qu'ils apportent au Canada. Ce ne sera pas en Saskatchewan. . .

Le président: Je parlais dans le contexte des autres provinces moins nanties, afin de répartir l'argent plus équitablement et ainsi réduire quelque peu le risque.

M. Lorch: Cela va compliquer le système. Il y a déjà trois catégories, ce qui est probablement trop. Ne compliquez pas les choses davantage.

Le président: Et votre fonds? Y a-t-il eu rachat? S'il y a eu rachat, quel était le taux de rendement ou quel taux prévoyez-vous?

M. Lorch: Il n'y a pas encore eu de rachat. Notre premier fonds, c'était celui en Saskatchewan, et nous l'avons investi pour cinq ans et donc il reste encore un an. Tous nos fonds demeurent intacts. Il n'y a pas eu de perte. Les fonds ont gagné à tous les ans depuis la première année; et ils sont tous rentables. Nous avons versé des dividendes aux investisseurs. Lors de la liquidation du premier fonds l'an prochain, les investisseurs toucheront tous leurs investissements plus les bénéfices.

Le président: Quel est l'ordre de grandeur de ces bénéfices?

M. Lorch: Je ne saurais vous dire car il s'agit de placements en actions et c'est donc difficile à évaluer.

M. de Jong: Au début de votre témoignage, au sujet des fonds gouvernementaux, vous avez dit quelque chose qui m'a inquiété et j'aimerais maintenant obtenir des précisions. Vous semblez sous-entendre qu'à l'avenir, il y aura des problèmes.

[*Texte*]

problems are going to occur. By implication I think you were saying that some bad investments were made and that at some stage, the taxpayers of Saskatchewan might be called upon to bail out some investors. Certainly the politics of Saskatchewan taxpayers' money being used to bail out Hong Kong, Taiwanese millionaires—as a politician, I think that would be a problem in Saskatchewan, given our economic conditions and so forth.

Are you suggesting that some investment decisions were made that were not proper business investment decisions, that there were other factors involved in making those investment decisions? Is part of the problem with a government fund that factors other than market and economic and business factors come into play?

Mr. Lorch: Yes, absolutely. As soon as the government has a fund, it's like every government program: it either runs from the bottom up to the politicians or from the politicians down. Investments get made for political reasons. It doesn't matter whether it's a government fund or the Saskatchewan Economic Development Corporation or any other provincial economic development corporation, the fact of life is that it happens. I'm not saying they made bad investments. I would certainly say—and they would argue with me—they made political investments. I will argue that one, definitely.

• 1005

That's not the way to run this program. It's not the way to make investments. This program is not to be used as a political tool. It should be an economic development tool, as part of the immigration program, not for politics.

I'm not saying there's going to be trouble down the road. What I'm saying is if there is trouble two years from now when that fund has to liquidate, or whenever it's supposed to liquidate, and there's a shortfall, the investors think they're protected by the government. If the government says no, then we have bad relations, we have bad blood between Saskatchewan and Canada and those foreign investors. If it's my fund, I'm the guy they're going to be upset with, not the Province of Saskatchewan. So it's not a political thing. It's a matter of me and them. But if it's a government fund, the problem is government, and it shouldn't be.

Mr. de Jong: I personally believe a government fund can be operated in a totally business-like, arm's length approach. The political aspects of government. . . It should be possible to protect the investment decisions from political decisions, and a proper government, doing its job properly, should ensure that. But I recognize as well the ideal might not be achieved all the time in government and in politics.

The Chairman: Thank you very much for your very colourful and direct responses.

Mr. Colin Clark, please.

[*Traduction*]

J'en conclus que vous voulez dire que des investissements peu sûrs ont été faits et que les contribuables de la Saskatchewan finiront par être appelés à la rescousse des investisseurs. Il est certain que sur le plan politique, l'idée que les deniers publics en Saskatchewan servent à aider les millionnaires de Hong Kong et de Taïwan—comme politicien, je pense que compte tenu de la conjoncture économique en Saskatchewan, ce serait difficile.

Voulez-vous dire que certaines des décisions prises n'étaient pas fondées sur des considérations commerciales d'investissement et que d'autres facteurs sont intervenus? Est-ce là en partie la difficulté dans le cas d'un fonds gouvernemental, que des facteurs autres que des considérations de marché, d'économie et de commerce entrent en ligne de compte?

M. Lorch: Oui, parfaitement. Aussitôt qu'un gouvernement crée un fonds, c'est comme tous ces autres programmes: le programme est administré de bas en haut jusqu'aux politiciens ou des politiciens vers le bas. Les investissements sont faits pour des raisons politiques. Qu'il s'agisse d'un fonds gouvernemental ou du Saskatchewan Economic Development Corporation ou de la corporation de développement économique de toute autre province, voilà ce qui se passe, c'est un fait. Je ne dis pas qu'ils aient fait de mauvais investissements. En tout cas, je dirais qu'il s'agissait d'investissements politiques. J'en suis convaincu.

Ce n'est pas ainsi que ce programme doit être géré. Ce n'est pas ainsi que l'on doit faire des investissements. Ce programme ne doit pas servir d'instrument politique. Ce doit être un instrument de développement économique qui doit contribuer au programme d'immigration et non pas à des visées politiques.

Je ne prétends pas que nous serons à l'abri des difficultés. Mais les investisseurs se croient protégés par le gouvernement au cas où des problèmes surgiraient d'ici deux ans, lorsque ce fonds devra être liquidé, et s'il y a un déficit. Si le gouvernement refuse, cela nuira énormément aux relations entre la Saskatchewan, le Canada et les investisseurs étrangers. Si ce fonds m'appartient, c'est moi qui vais en souffrir et non pas la Saskatchewan. Tout restera en dehors de l'arène politique. Ce sera entre eux et moi. Mais s'il s'agit d'un fonds gouvernemental, c'est au gouvernement qu'on s'en prendra, ce qui ne devrait pas être.

M. de Jong: Personnellement, je crois qu'un fonds gouvernemental peut être géré de façon tout à fait commerciale, en toute autonomie. Les aspects politiques du gouvernement. . . Il devrait être possible de protéger les décisions commerciales contre les décisions politiques et un bon gouvernement, qui fait bien son travail, devrait y arriver. Mais je reconnais qu'en politique un gouvernement ne peut pas toujours parvenir à une situation idéale.

Le président: Merci beaucoup pour ces réponses très intéressantes et très directes.

M. Colin Clark, s'il vous plaît.

[*Text*]

Mr. Colin Clark (Managing Director, Clark Consultants International): Mr. Chairman, committee members, I'd like to thank you for inviting me here to participate in this forum and for giving me the opportunity to present my views on the report of the Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program.

To assist you to place my comments in the proper perspective, it's important you be aware of the role our company plays in this program. We act as independent investment advisers to individual business immigrants on a fixed-fee basis. In other words, our role is to represent individual investors and provide them with financial advice on the various products accepted under the program. We do not operate as either fund distributors or commission sales agents for fund distributors. Instead, we have developed a data base on many of the products available in the market, on which we complete financial due-diligence reviews, and we match our clients with specific products based solely on their investment criteria.

To ensure that we act without any conflicts of interest, we provide our services on a fixed-fee basis and credit back to our clients all commissions paid by fund promoters or fund distributors. We don't provide immigration advice, but instead leave that to the immigration experts we depend on for our referrals. This makes us a bit of an anomaly in the system, since many players act both as immigrant advisers and financial advisers, receiving both a fee from their investors and commissions for directing their clients to specific immigrant investor funds. This puts these advisers in an inherent conflict of interest situation.

Rather than addressing the specific recommendations laid out by the ministerial task force, I'd like to discuss three key issues I feel require some additional attention. Specifically, I'd like to speak on some of the shortcomings of the products currently available in the market. Secondly, I'd like to speak about investors' dependence on advisers who in many cases either are unqualified or act in a conflict of interest situation. Thirdly, I'd like to mention the Quebec immigrant investor program.

• 1010

Regarding the products that are available in the market, there are a number of issues I'd like to raise, the first of which is that most of the products out there have very limited or no financial commitment by the promoters or the owners. A lot of them are shell companies whose promoters are looking to further their own business and financial interests using the financial resources of other individuals. If these promoters or owners do not have a vested interest in these projects in the market, they have nothing to lose. Instead the investor has everything to lose.

[*Translation*]

M. Colin Clark (administrateur délégué, Clark Consultants International): Monsieur le président, membres du comité, je tiens à vous remercier de m'avoir invité à participer à cette tribune au sujet du rapport du groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs.

Pour mieux placer mes propos dans une juste perspective, je dois commencer par vous expliquer de quelle façon notre entreprise participe à ce programme. Nous jouons le rôle de conseillers en placement indépendants auprès d'immigrants du milieu des affaires moyennant des honoraires fixes. Autrement dit, nous représentons ces investisseurs et nous leur donnons des conseils financiers sur les divers produits de placement admissibles au programme. Nous ne sommes pas des distributeurs de fonds de placement et nous ne jouons pas non plus le rôle de vendeurs pour les distributeurs de ces fonds. Nous avons plutôt constitué une base de données sur les nombreux produits offerts sur le marché sur lesquels nous effectuons des études financières et nous conseillons un certain produit à nos clients uniquement en fonction des critères de ces derniers.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, nos services nous sont rémunérés à des honoraires fixes et nous créditons à nos clients toutes les commissions versées par les distributeurs de fonds de placement. Nous ne fournissons pas de conseils en immigration, et nous laissons cette fonction aux experts en immigration qui nous adressent nos clients. Cela nous distingue quelque peu des autres étant donné qu'un grand nombre de firmes jouent à la fois le rôle de conseillers en immigration et de conseillers financiers et se font rémunérer tant sous la forme des honoraires payés par les investisseurs que des commissions qu'on leur verse pour avoir dirigé leurs clients vers certains fonds d'investissement. Cela place ces conseillers dans une situation de conflit d'intérêt.

Au lieu de répondre aux recommandations formulées par le groupe de travail ministériel, je voudrais plutôt aborder trois questions clés qui méritent davantage d'attention selon moi. Je voudrais parler, plus précisément, de certaines des lacunes des produits actuellement disponibles sur le marché. Deuxièmement, je vous parlerai de la dépendance de l'investisseur vis-à-vis de conseillers qui, bien souvent, ne sont pas compétents ou se trouvent en conflit d'intérêt. Troisièmement, je voudrais mentionner le programme québécois d'immigration des investisseurs.

En ce qui concerne les produits offerts sur le marché, je ferai d'abord valoir que l'engagement financier des promoteurs ou des propriétaires de la plupart de ces produits est très limité ou inexistant. Dans bien des cas, on a affaire à de simples raisons sociales dont les propriétaires cherchent à servir leurs propres intérêts commerciaux et financiers au moyen de ressources financières d'autrui. Ainsi, ces promoteurs ou propriétaires n'ont pas d'intérêt personnel dans les projets d'investissement offerts sur le marché, ils n'ont rien à perdre. C'est l'investisseur qui a tout à perdre.

[*Texte*]

Secondly, many of the products in the market offer very limited up-side potential to the investors. In fact, investors are asked to take a subordinated, unsecured position. They have limited up-side in the event that the funds should succeed; if the fund should fail they're the ones who lose.

Thirdly, a rather important aspect of this and probably the most important aspect of the products in the market is that the fees that are being paid out in a lot of cases, not all cases, have become excessive and are used as the primary tool to attract investors. If, for argument's sake, an immigrant investor fund is paying out a distribution fee of, say, 10% and that fund is scheduled to repay its investors after three years, in order to accomplish that the fund has to earn somewhere between 3% to 4% above and beyond the anticipated return per annum in order to recoup that initial distribution fee that was paid out. In addition, there are other soft costs, such as management fees, which are running in the range of 3% of net asset value and which are somewhat unfavourable relative to the 1% to 2% management fees that are being paid to discretionary portfolio managers or mutual fund managers.

The second key issue I'd like to mention, as I said, is the investor's dependence on unqualified advisers. Because of the nature of this particular program being an immigration program, most of these advisers tend to be immigration advisers, and because of the tendency towards one-stop shopping, a lot of immigration advisers have begun to issue investment advice. As I mentioned before, because the immigration advisers are being paid, in many instances, a commission by the funds they're directing their clients to, there is this inherent conflict of interest, and it's a significant one. When you take into consideration that for the services of providing their immigration advice the immigration consultants and others are receiving fees in the range of $5,000 to $10,000 from their investors, and on the flip side they're also receiving commissions anywhere up to as high as $25,000, you can see what the ramifications of that might be.

With regard to the Quebec immigrant investor program, as you are already aware, the program is administered separately from the federal program. Essentially what has happened with the Quebec investor program is that the provinces have delegated their responsibility for assessing the economic benefits of the various investments to the very institutions that are acting as fund distributors. Because those institutions are operating in a competitive market, they obviously wish to provide the most aggressive, most competitive products in the market and thus have a tendency, when acting as the assessors of the economic benefits of those projects, to lead them into somewhat liberal interpretations of the provincial regulations in Quebec.

• 1015

I will just step back to the first one regarding product weaknesses. I believe that in order to succeed, this program needs to ensure that the products that are marketed are stronger. Specifically, I think the beneficiaries of the funds

[*Traduction*]

Deuxièmement, un grand nombre des produits disponibles n'offrent à l'investisseur que des possibilités très limitées d'accroître sa participation. En fait, on demande aux investisseurs de se contenter d'une position subordonnée et non garantie. Ils ont très peu la possibilité d'accroître leur participation au cas où les fonds auraient beaucoup de succès; par contre, s'ils échouent, ce sont eux qui perdront.

Troisièmement, l'aspect sans doute le plus important est que les redevances versées sont devenues souvent excessives et servent surtout à attirer les investisseurs. Par exemple, si un fonds verse des redevances de 10 p. 100 et doit rembourser ses investisseurs au bout de trois ans, il faut pour cela que son taux de rendement soit de 3 à 4 p. 100 supérieur au taux de rendement annuel prévu pour récupérer ce paiement initial. Il y a également d'autres coûts accessoires tels que les frais de gestion, qui se situent aux environs de 3 p. 100 de la valeur nette de l'actif, ce qui est nettement moins avantageux que les frais de gestion de 1 à 2 p. 100 qu'exigent les gestionnaires de portefeuilles discrétionnaires ou de fonds mutuels.

Comme je l'ai dit, je voudrais également souligner l'état de dépendance dans lequel l'investisseur se trouve par rapport aux conseillers incompétents. Étant donné qu'il s'agit d'un programme d'immigration, la plupart de ces conseillers sont des conseillers en immigration et comme les gens ont tendance à regrouper leurs démarches, un grand nombre de conseillers en immigration ont commencé à donner des conseils en investissement. Comme les conseillers en immigration sont souvent rémunérés à la commission par les fonds de placement vers lesquels ils dirigent leurs clients, cela crée un conflit d'intérêt important. Si vous tenez compte du fait que les conseillers en immigration et les autres font payer aux investisseurs de 5,000$ à 10,000$ en échange de leurs services et qu'en même temps ils touchent des commissions pouvant atteindre 25,000$, cela peut vous donner une idée de la gravité du problème.

En ce qui concerne le programme québécois, comme vous le savez déjà, il est administré séparément du programme fédéral. En fait, les provinces ont délégué la responsabilité d'évaluer les avantages économiques des divers investissements aux institutions qui distribuent les fonds. Comme ces institutions opèrent sur un marché compétitif, elles cherchent évidemment à offrir sur le marché les produits les plus concurrentiels possible et quand elles sont chargées d'évaluer leurs avantages économiques, elles ont naturellement tendance à interpréter de façon assez libérale la réglementation provinciale du Québec.

Je reviens à la première question portant sur les faiblesses des produits. Pour que le programme soit couronné de succès, il faut veiller à ce que les produits commercialisés soient plus solides. Plus précisément, il faut exiger des

[*Text*]

that are being raised should be required to make a financial commitment. If they are not, it is extremely unlikely that down the road, when the investors are scheduled to be repaid, those funds will be in a position to do so. No lender or financial institution would lend money to a company that does not have a financial stake of its own.

Second, I believe fees should be controlled. I don't think it is necessary to restrict them through regulation. Rather, my recommendation is to make those fees that are above and beyond the minimum investment transparent, so that the investor knows exactly what has been going into people's pockets for commissions. It should be required that those individuals who are earning fees disclose them.

With regard the qualifications of the very advisers who are providing both immigration and investment advice, I feel it would be a benefit to this program to ensure that those investors are not misrepresented. Investors should be required to obtain independent investment advice, much in the same way individuals are often required to obtain independent legal advice to confirm that they understand the situation. I believe investors should either be required to obtain independent investment advice or, alternatively, to waive that right formally.

Third, I think the fund owners should be held accountable for their agents so that misrepresentations aren't made. Furthermore, I think it would help to improve the selection of those agents that the various fund promoters are getting to represent them.

Also, I think there should be some minimum standards applied to people who are acting as investment advisers so as to ensure that those people who are providing that advice are qualified and that they are not simply doing it for the benefit of the fees, as sometimes is the case.

With regard to the Quebec situation, my recommendation on that is that this program has to be administered consistently across the country. Until it is administered consistently across the country, there is very little that will be done to quiet the complaints of various people in the other provinces who feel they are operating on an unlevel playing field.

Thank you.

Mr. Shields: I am looking at number 3 here, on page 4. I am not sure I understand what you are saying here. I understand what Quebec is doing. You say: "Distributors therefore have a tendency to interpret Quebec's regulations, governing them liberally."

Mr. Clark: What exactly do I mean by that? Well—

Mr. Shields: I do not understand what "governing them liberally" means.

Mr. Clark: Okay. There is a set of regulations in place that is supposed to be used by the institutions that are developing these products.

Mr. Shields: I understand that.

[*Translation*]

bénéficiaires des fonds qu'on est en train de lever qu'ils prennent un engagement financier. S'ils ne le font pas, il est très peu probable qu'en fin de compte, ils ne soient pas en mesure de rembourser les investisseurs au moment prévu. Aucun prêteur ou aucune institution financière ne prête d'argent à une société qui n'a pas de fonds propres.

Deuxièmement, je crois que les frais doivent être limités, mais pas nécessairement par voie de règlement. Il faut plutôt divulguer les montants des frais qui s'ajoutent à l'investissement minimum, afin que l'investisseur sache exactement le montant des commissions versées à des particuliers. Il faut exiger de ces derniers qu'ils divulguent les frais qu'ils ont exigés.

En ce qui concerne les qualifications des conseillers en matière d'immigration et d'investissement, je pense qu'il serait à l'avantage du programme de veiller à ce que les investisseurs ne soient pas mal représentés. Il faut leur demander d'obtenir un avis impartial en matière d'investissement, de la même manière qu'on demande souvent à des particuliers d'obtenir un avis juridique impartial pour confirmer qu'ils comprennent la situation. On doit demander aux investisseurs, soit d'obtenir un avis impartial en matière d'investissement, soit de renoncer officiellement à ce droit.

Je pense que les propriétaires des fonds doivent être tenus pour responsables de leurs agents, afin d'éviter les irrégularités. Qui plus est, cela aiderait à améliorer les choix des agents que les différents promoteurs de fonds embauchent pour les représenter.

De plus, il faut imposer des normes minimales aux personnes qui font office de conseillers en matière d'investissement, afin de s'assurer qu'ils sont qualifiés pour exercer et qu'ils ne le font pas simplement pour de l'argent, comme on le voit parfois.

Compte tenu de ce qui se passe au Québec, je recommande que le programme soit administré de la même manière partout au pays. Si l'administration du programme n'est pas uniforme dans l'ensemble du pays, il est pratiquement impossible de mettre fin aux plaintes des habitants des autres provinces, qui s'estiment lésés.

Merci.

M. Shields: Je ne comprends pas très bien ce que vous dites à la page 4 de votre mémoire, au numéro 3. Il s'agit de la situation au Québec. Vous dites: «Par conséquent, les distributeurs ont tendance à interpréter la réglementation québécoise de façon libérale».

M. Clark: Vous voulez savoir ce que cela signifie? Eh bien. . .

M. Shields: Je ne comprends pas l'expression «de façon libérale».

M. Clark: Bon. Il existe un ensemble de règlements visant à régir les établissements qui fabriquent ces produits.

M. Shields: Je comprends.

[*Texte*]

• 1020

Mr. Clark: The wording in those regulations can be interpreted in a number of different ways. The way they are being interpreted at this stage is to allow more aggressive products than were initially intended under the program by using liberal interpretations of those regulations.

For example, under the Quebec regulations the definition of guaranteed products can be interpreted in a number of different ways. The way it's interpreted by the institutions currently administering the Quebec program—not in all cases, but in some cases—would not be the same interpretation, nor is it the intended interpretation, of those regulations.

Mr. Shields: So would you attempt to eliminate that, or attempt to extend it to all the provinces?

Mr. Clark: I would attempt to ensure the program is administered consistently. In other words, rather than allowing the institutions in Quebec to develop their own products and act as essentially the assessing authority, just as Employment and Immigration Canada is for the other provinces, I would require Quebec to operate on the same system and operate through that same regulatory process.

The Chairman: You've said promoters and managers have no vested interest and nothing to lose—well, you didn't say that—but their reputation. Do you agree, or suggest, then, that managers and promoters should somehow be bonded?

Mr. Clark: I don't have a problem with bonding those managers or promoters. But if you're going to bond them, let's bond them for what it is they are responsible for. In other words, there's no point in requiring somebody to put up a performance bond as a fund manager if their requirement is that they sell a certain minimum number of units. What we have to be bonding them for is their actual financial performance; against fraud, for example.

The Chairman: Do you think that is a good idea, to bond them in those terms?

Mr. Clark: I think it would add credibility to the program.

Mr. Shields: The limit on real estate: when you talk about commercial and hospitality, why wouldn't you let the marketplace determine that in each province? If the federal government put a limit on real estate, that may not necessarily apply to each province in an equal way. It may apply, for example, to put a limit on real estate in Ontario, or Toronto, at present. That could be understandable. But there are other areas that are not developed and the limit could deter the whole investor program for that province. Why wouldn't you just leave it to the marketplace?

Mr. Clark: The reason I don't feel we should be leaving it to the marketplace is that I'm not sure the objectives of this program as they were stated initially are being fulfilled at this point through the type of real estate investment that is occurring. Those real estate investments in conventional market times, which are not the situation today, can be. . .the type of financing being used is available through conventional financial institutions.

[*Traduction*]

M. Clark: Le libellé de ces règlements peut être interprété de diverses manières. Actuellement, on les interprète d'une manière à autoriser des produits plus agressifs que l'on ne l'avait initialement prévu dans le cadre du programme, et c'est cela que j'entends par interprétation libérale de la réglementation.

Par exemple, en vertu de la réglementation québécoise, la définition du terme «produits garantis» peut être interprétée de différentes façons. Dans certains cas, les institutions qui administrent actuellement le programme du Québec n'ont pas la même interprétation des règlements, et leur interprétation n'est pas conforme à l'esprit de la réglementation.

M. Shields: Donc, vous proposez que l'on mette fin à ce genre de choses, ou que l'on essaie d'harmoniser la situation dans toutes les provinces?

M. Clark: Je propose que l'on veille à ce que le programme soit administré de façon uniforme. Autrement dit, au lieu de permettre aux établissements du Québec de mettre au point leurs propres produits et d'assumer le pouvoir d'évaluation, comme Emploi et Immigration Canada le fait dans d'autres provinces, je proposerais que le Québec soit assujetti au même régime et les sociétés québécoises aux mêmes règlements.

Le président: Vous avez dit que les promoteurs et les gestionnaires ne sont pas directement intéressés et qu'ils n'ont rien à perdre—j'avoue que ce ne sont pas exactement vos termes—sinon leur réputation. Faut-il donc lier les gestionnaires et les promoteurs d'une manière ou d'une autre?

M. Clark: Je n'y verrais pas d'inconvénient. Toutefois, le cas échéant, il faudrait les lier pour ce dont ils sont responsables. Autrement dit, il n'est pas nécessaire d'exiger de quelqu'un qu'il signe un contrat de rendement en tant que gestionnaire de fonds si l'exigence porte sur la vente d'un nombre minimum d'unités. Nous devons les lier pour leur rendement financier; par exemple, contre la fraude.

Le président: Pensez-vous que ce soit une bonne idée de les lier dans ces termes?

M. Clark: Cela ajouterait de la crédibilité au programme.

M. Shields: La limite relative à l'immobilier: en ce qui concerne les secteurs commercial et du tourisme d'accueil, pourquoi ne pas laisser le marché décider dans chaque province? Si le gouvernement fédéral impose une limite sur l'immobilier, cela pourrait ne pas s'appliquer nécessairement de façon uniforme dans toutes les provinces. Par exemple, cela pourrait s'appliquer à l'immobilier en Ontario ou à Toronto actuellement. Ce serait compréhensible. Cependant, il existe d'autres régions qui ne sont pas développées et où la limite pourrait être préjudiciable au programme d'investissements dans la province concernée. Alors, pourquoi ne pas laisser tout simplement le marché décider?

M. Clark: Parce que les investissements actuels dans l'immobilier ne sont pas conformes aux objectifs initiaux du programme. En temps normal, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, ces investissements dans l'immobilier peuvent être. . . Le type de financement utilisé est offert par des institutions financières classiques.

[*Text*]

Mr. Shields: It may or may not be. If financial institutions are taking a tremendous hit in the real estate market world-wide, as we've seen in Canada, those same financial institutions are going to be very reluctant to get into any real estate investment.

Mr. Clark: I agree with you. That's why I put in the caveat about conventional market conditions. Until two years ago financial institutions were scrambling over one another to provide financing for real estate-based projects. That's not the case today. But an argument could potentially be made that by providing financing through this program to the real estate industry it has in fact damaged the real estate industry by overbuilding it.

• 1025

Mr. Frank Marrocco (Consultant to the Committee): Mr. Clark, before you started your own company, were you with one of the major financial institutions?

Mr. Clark: Yes.

Mr. Marrocco: Did you spend your time analysing, among other things, offering memoranda that the bank was considering to market?

Mr. Clark: Yes.

Mr. Marrocco: So you have considerable experience at doing what you are doing, analysing offering memoranda?

Mr. Clark: Yes.

Mr. Marrocco: You have been making a study of the offering memoranda that are out there in the marketplace today. Can you give the committee some indication of what the market looks like now in terms of the offering memoranda? Can you briefly encapsulate what those opportunities look like?

Mr. Clark: I would say there is a number, maybe as many as a dozen, of what I call independents who are marketing products, immigrant investor funds, which in some cases have equity in them but in most cases do not. They have been active in the market for a number of years and are, in most instances, selling their second or third offering.

There is also a large number of financial institutions out there who, aside from the Quebec program, do not act as fund managers but spend time identifying projects that they feel meet their own internal investment criteria for the protection of their investors. The types of products they are marketing tend to be products with an equity component, or relatively secure types of investments.

The third group of investments in the market tend to be private individuals or groups with limited experience in the market. In a lot of cases they are trying to raise funds for some idea they have, and in most cases there's a very limited equity component, if any at all. They are taking a shot at selling their idea to overseas investors, with limited success. They tend to represent the group of funds that never manage to reach the minimum closing. The successful ones tend to be represented by either the large independents or, alternatively, the financial institutions.

[*Translation*]

M. Shields: Pas nécessairement. Si les institutions financières sont en train de souffrir considérablement du marché immobilier dans le monde entier, comme nous l'avons vu au Canada, ces mêmes institutions seront très réticentes à s'engager dans n'importe quel investissement immobilier.

M. Clark: Vous avez raison. C'est pour cela que j'ai formulé la mise en garde relative aux conditions normales du marché. Il y a deux ans, les institutions financières faisaient des pieds et des mains pour financer les projets immobiliers. Tel n'est plus le cas aujourd'hui. Toutefois, on pourrait soutenir que le programme a nui au marché immobilier en le finançant démesurément.

M. Frank Marrocco (expert-conseil du Comité): Monsieur Clark, avant de lancer votre société, travailliez-vous dans l'une des principales institutions financières?

M. Clark: Oui.

M. Marrocco: Votre travail consistait-il à analyser, entre autres, des notices d'offre que la banque envisageait de commercialiser?

M. Clark: Oui.

M. Marrocco: Donc, vous avez énormément d'expérience dans ce que vous faites, c'est-à-dire dans l'analyse des notices d'offre?

M. Clark: Oui.

M. Marrocco: Vous avez fait une étude sur des notices d'offre qui existent actuellement sur le marché. Pouvez-vous nous donner une idée de la situation actuelle du marché en ce qui concerne les notices d'offre? Pouvez-vous nous dire brièvement quelles sont les possibilités?

M. Clark: Je dirais qu'il y a un certain nombre, une douzaine environ, de ce que j'appelle des indépendants qui commercialisent des produits, des fonds pour investisseurs immigrants, qui, dans certains cas, comportent des capitaux propres, mais pas dans la plupart des cas. Ils ont été actifs sur le marché pendant un certain nombre d'années, et souvent, ils sont en train de faire souscrire leur deuxième ou troisième offre.

Il y a également un grand nombre d'institutions financières qui, indépendamment du programme du Québec, ne font pas office de gestionnaires de fonds, mais qui recherchent des projets respectant leurs critères internes d'investissement afin de protéger leurs investisseurs. Le genre de produits qu'elles commercialisent comporte souvent des capitaux propres, et il s'agit d'investissements relativement sûrs.

Le troisième type d'investissement provient de particuliers ou de groupes ayant une expérience limitée du marché. Dans bien des cas, ces derniers essayent de lever des fonds pour financer un projet qu'ils ont conçu et, dans la plupart des cas, les capitaux propres sont très limités ou inexistants. Ils essayent de vendre leurs projets à des investisseurs étrangers, avec plus ou moins de succès. Ce genre d'investissement représente la catégorie de fonds qui n'atteignent jamais le minimum requis. Les projets couronnés de succès sont souvent représentés, soit par les gros indépendants, soit par les institutions financières.

[*Texte*]

Mr. Marrocco: Do you have any sense of how many of these funds are likely to pay back the people what they invested? How many of them are likely to fail? Can you give us any sense of that at all?

Mr. Clark: It is very difficult to get a handle on that. This industry is full of a great deal of hearsay—

Mr. Marrocco: I am not really so much interested... I think hearsay is very dangerous.

Mr. Clark: It is.

Mr. Marrocco: I am more interested in it on a more professional basis. First, have the bulk of the offerings come due or not?

Mr. Clark: No, I don't think the bulk of the offerings have come due. I think they are coming due in the next year to two years.

Mr. Marrocco: Of the ones that have come due, do you have any sense of how they are performing?

Mr. Clark: A great number of them have been disastrous failures. Maybe I am being a little harsh in that. "A great number" is probably not accurate, but there are a fair number. Obviously, the ones that are spoken about, in which there is information available, tend to be the ones that have failed rather than the ones that have succeeded. There are also, of course, some very successful funds out there that have reached maturity and have repaid investors. But my best estimate would be that an equal number are in trouble, in one way or another, and will not repay their investors their initial principal.

• 1030

Mr. Peter Fairey (Consultant to the Committee): Mr. Clark, I am interested in the length of the offering period, which is 18 months, which is extraordinary for any securities issue in North America. We are trying to do things to improve the program here, and we are exploring the idea of shortening that to a number of months that is practical but at the same time will reduce the number of offerings out on the marketplace, reduce confusion, and also allow more accurate and continual review of an issuer, rather than approving him and letting him go out for 18 months and not knowing what he's doing for 18 months. What is your sense of the amount of time, as a practical matter, that is needed to market an investor syndicate?

Mr. Clark: I am not sure there's a problem with the 18 months. I believe it takes a great deal of time to build up momentum in the marketing effort. You might be able to restrict that to 12 months and still succeed without cutting off investor funds that would otherwise succeed, but generally I feel that an 18-month period is within the right range in terms of the time required to successfully market one of these funds.

Mr. de Jong: Let me go back to the idea of giving a conditional visa and allowing the immigrant to come to Canada, giving him half a year or a year to shop around and determine where he is going to invest. From your point of view, does that make sense?

[*Traduction*]

M. Marrocco: Combien de ces investissements sont susceptibles d'être rentables? Combien d'entre eux sont susceptibles de ne pas l'être? Pouvez-vous nous en donner une idée?

M. Clark: C'est très difficile à dire. Il y a beaucoup de rumeurs dans ce secteur...

M. Marrocco: Je ne m'intéresse pas tellement... Je crois que les rumeurs sont très dangereuses.

M. Clark: En effet.

M. Marrocco: C'est surtout le côté professionnel qui m'intéresse. Premièrement, la plupart des offres sont-elles échues?

M. Clark: Non, je ne crois pas. Elles le seront dans un ou deux ans.

M. Marrocco: Connaissez-vous le rendement de celles qui sont échues?

M. Clark: Bon nombre d'entre elles ont lamentablement échoué. Je suis peut-être un peu sévère. Il n'est peut-être pas exact de parler d'un «bon nombre»; mais il y en a un assez grand nombre. De toute évidence, celles dont on parle, et sur lesquelles on dispose de renseignements, sont plus souvent celles qui ont échoué plutôt que celles qui ont réussi. Il y a évidemment des fonds qui ont été très rentables et qui ont remboursé les investisseurs. D'après moi, il y a un nombre égal de fonds qui sont en difficulté, d'une manière ou d'une autre, et qui ne rembourseront pas aux investisseurs leur apport initial.

M. Peter Fairey (expert-conseil du Comité): Monsieur Clark, je m'intéresse à la longueur de la période d'offre, qui est de 18 mois, ce qui est inhabituel pour toute émission de titres en Amérique du Nord. Nous essayons de prendre des mesures pour améliorer le programme ici, et nous envisageons la possibilité de raccourcir cette période pour la rendre plus pratique; en même temps, nous voulons diminuer le nombre d'offres sur le marché, réduire la confusion et permettre d'examiner un émetteur de façon plus précise et continuelle, au lieu de l'approuver et de le laisser fonctionner pendant 18 mois sans savoir ce qu'il fait. Selon vous, quelle serait la période nécessaire pour commercialiser un fonds d'investissement?

M. Clark: Je ne pense pas que la période de 18 mois pose un problème. Il faut beaucoup de temps pour donner une dynamique à l'effort de commercialisation. On pourrait ramener cette période à 12 mois et réussir, sans limiter des fonds d'investissement qui seraient hautement couronnés de succès, mais, d'une manière générale, je pense qu'une période de 18 mois est suffisante pour commercialiser l'un de ces fonds avec succès.

M. de Jong: Je reviens à l'idée de délivrer un visa conditionnel à un immigrant pour lui permettre d'entrer au Canada, et de lui donner de 6 mois à un an pour chercher et choisir l'endroit où il va investir. D'après vous, ce scénario est-il plausible?

[*Text*]

Mr. Clark: Yes, I think it does. I think that in most cases your investor is operating in a vacuum and has been given a lot of misinformation or has been sold by a promoter who has a vested interest. I think that's a very good idea.

Mr. de Jong: In your experience, are the investor immigrants actively concerned about their investment, or is the primary concern getting the visa, having the least number of hassles, wanting to make certain that they are not going to be ripped off, that there going to be return on it? If it's a nice return, so much the better, but that's sort of the cherry on the soda. The primary concern is really getting the visa and having the least amount of hassle so that they can get on with their normal business activities.

Mr. Clark: Yes, I think the latter is true. The visa is the key issue; that's the driving force behind it, and they are anxious to get on with their business activities and their own daily lives.

Mr. de Jong: With blind syndicates, if they can get the advice from somebody like yourself that these people are honest... I think somewhere in your brief you point out that quite often they are not familiar with this type of investment vehicle anyway—

Mr. Clark: Very much so.

Mr. de Jong: —so in part, the attractiveness for them would be that they can put their money in here and don't have to worry about it. They can be given the assurance that these people are honest people, they will take their normal risks, and that's it. They can now go on with other parts of their life.

Mr. Clark: I think that's an accurate representation. The only thing I would say is that because of the experiences of a lot of investors in the past, some have now reached the point where they feel that this program, at least the investment aspects of it, is a bit of a crap shoot. As a result, their tendency is to direct their funds to the tier that is the least expensive, to tier one projects. I think that mind-set exists in the market, and regardless of the outcome of this whole process, will continue to exist for some time. People don't forget what has happened in the past.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Clark. I think that was concise and helpful.

• 1035

We're now ready for Lakeview Development, Keith Levit and Jack McJannet, legal counsel.

Mr. Keith Levit (Vice-President, Lakeview Development of Canada): Good morning, ladies and gentlemen. I am President of C.H. Inns & Suites Inc., and Vice-president of Lakeview Development of Canada Limited. Mr. Jack McJannet, Q.C., is the senior partner in the firm McJannet Weinberg Rich in Winnipeg, and he is the legal counsel of C.H. Inns & Suites Inc.

What we're passing out right now is a copy of my speech to you this morning, as well as a few special reports that we put together indicating the success of the program and the jobs created by our company.

[*Translation*]

M. Clark: Oui. Dans la plupart des cas, l'investisseur fonctionne dans le vide et il a été très mal informé ou il a été recommandé par un promoteur directement intéressé. Je pense que c'est une très bonne idée.

M. de Jong: D'après votre expérience, les investisseurs immigrants se préoccupent-ils activement de leurs investissements, ou leur principal souci est-il d'obtenir un visa, d'avoir le moins d'ennuis possible, de s'assurer qu'ils ne vont pas se faire voler et que leur investissement sera rentable? Si la rentabilité est bonne, tant mieux, mais ce n'est pas l'essentiel. Leur principal souci est vraiment d'obtenir le visa et de connaître le moins de difficultés possible afin de poursuivre leurs activités normales.

M. Clark: Oui, je pense que c'est vrai. L'essentiel, c'est le visa; c'est la principale motivation de ces investisseurs, qui ne demandent qu'à poursuivre leurs activités et leur vie quotidienne.

M. de Jong: Avec les syndicats sans droit de regards, s'ils peuvent se faire dire par quelqu'un comme vous-même que ces gens-là sont honnêtes... Dans votre mémoire, vous dites très souvent, de toutes les façons, qu'ils ne connaissent pas ce type d'investissement...

M. Clark: Absolument.

M. de Jong: ...donc, l'une des choses qui les attirent, c'est qu'ils peuvent investir ici sans s'inquiéter. On peut les assurer que ces personnes sont honnêtes, ils prendront normalement leurs risques, et c'est tout. Ensuite, ils s'occupent des autres aspects de leur vie.

M. Clark: C'est exact. Ajoutons cependant qu'à cause des expériences vécues par bon nombre d'investisseurs dans le passé, certains en sont arrivés à considérer ce programme, au moins sur le plan des investissements, comme inutile. Par conséquent, ils ont tendance à diriger leurs fonds vers la catégorie la moins coûteuse, c'est-à-dire les projets de la première catégorie. Cet état d'esprit est une réalité du marché et, quelle que soit l'issue du processus, il continuera de l'être pendant un certain temps. Les gens n'oublient pas ce qui s'est passé.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Clark. Votre témoignage a été concis et utile.

Nous sommes maintenant prêts à entendre les représentants de Lakeview Development, Keith Levit et Jack McJannet, conseiller juridique.

M. Keith Levit (vice-président, Lakeview Development of Canada): Bonjour, mesdames et messieurs. Je suis président de C.H. Inns & Suites Inc., et vice-président de Lakeview Development of Canada Limited. M. Jack McJannet, cr, est l'associé principal du cabinet McJannet Weinberg Rich, de Winnipeg, et il est le conseiller juridique de C.H. Inns & Suites Inc.

Ce que nous vous distribuons est une copie de mon discours de ce matin ainsi que quelques rapports spéciaux indiquant le succès du programme et les emplois créés par notre compagnie.

[*Texte*]

I think what we have to say is important and worthy of your consideration as we are one of the larger and most active participants in the program, and I think we have the most experience. Therefore, what I intend to do is read my speech to you. We have several important points that we want to make sure are understood.

Mr. Chairman and committee members, I thank you for this opportunity to comment on the discussion document prepared by the Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program. To the best of my knowledge, C.H. Inns & Suites Inc. is currently the most active private company in the immigrant investor program, and as such, we have a great knowledge and understanding of this program, of the promoters, and of the investors.

Lakeview and C.H. Inns have been involved in the immigrant investor program since its inception in 1986. Since that time over 800 investors from 20 different countries have invested with us.

From the 16 hotels we have developed or have under development, over $40 million will be spent on construction salaries, on which approximately $7 million in income tax will be paid. Over 500 permanent, full-time positions, or their equivalent, will be created, generating annual salaries of over $9 million, on which $1.2 million in income tax will be paid. To date, over 350 full-time permanent jobs have been created. A further $2.1 million in annual business and property taxes will be generated from these 16 hotels.

While this submission will address many of the recommendations of the discussion document, I will begin by addressing an issue of great concern to us, that being the limiting of the investment level in commercial and hospitality real estate.

The task force has recommended that commercial and hospitality real estate investment should be limited to a level of not more than 33% of the cumulative total offerings on the market at any time in any given province. While we agree with the limitations being placed on commercial real estate, we strongly oppose the grouping together of commercial real estate and the hospitality industry. The difference is simple. Hotels and restaurants create permanent employment; commercial real estate does not.

Consider your typical stay at a full-service hotel and all the people you come in contact with. You arrive in the evening and are greeted at the door by someone who will help you with your baggage or park the car for you. You proceed to check in, where someone else confirms the reservation and gives you your room keys. In the morning you go to the restaurant, where someone seats you, someone else serves you, a third person cleans up after you leave, and in the kitchen somebody has prepared your meal. You go back to your room where you find somebody has cleaned your room and provided you with fresh towels and linen. Behind the scenes is a whole network of people administering the entire operation. The benefits are spread to the community, where supplies are produced and marketed, advertising space is purchased, and so on.

[*Traduction*]

Je crois que notre intervention est importante et qu'elle vous intéressera car nous sommes un des plus gros participants du programme, un des plus actifs et aussi, je crois, un des plus anciens. Mon intention est de vous lire mon discours. Il y a plusieurs points qu'il nous semble important que vous compreniez.

Monsieur le président, mesdames et messieurs, je vous remercie de nous avoir invités à venir commenter le document de travail préparé par le Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs. À ma connaissance, C.H. Inns & Suites Inc. est actuellement la compagnie privée la plus active dans le programme des investisseurs immigrants, et, de ce fait, notre connaissance et notre compréhension du programme, des promoteurs et des investisseurs sont très grandes.

Lakeview et C.H. Inns participent au programme des investisseurs immigrants depuis son lancement en 1986. Depuis cette date, plus de 800 investisseurs originaires de 20 pays différents ont investi dans nos projets.

La masse salariale dégagée par la construction de nos 16 hôtels, dont certains sont déjà finis, représentera plus de 40 millions de dollars qui rapporteront environ sept millions de dollars sous forme d'impôt à l'État. Plus de 500 postes permanents à plein temps ou leur équivalent seront créés, et ils donneront lieu au versement de salaires annuels de plus de neuf millions de dollars, sur lesquels 1,2 million de dollars d'impôt seront payés. Plus de 350 emplois permanents à plein temps ont déjà été créés. Ces 16 hôtels rapporteront 2,1 millions de dollars sous forme de taxes commerciales et d'impôts fonciers.

Dans ce mémoire, je commente pratiquement toutes les recommandations du document de travail, mais je commencerai par la question qui nous concerne le plus, le plafonnement des investissements dans les projets commerciaux et hôteliers.

Le Groupe de travail a recommandé que les investissements dans le domaine commercial et hôtelier soient limités en permanence à 33 p. 100 du total des offres faites sur le marché dans chaque province. Tout en étant d'accord avec cette limite imposée à l'immobilier commercial, nous contestons vivement cet amalgame de l'immobilier commercial et de l'industrie hôtelière. La différence est simple. Les hôtels et les restaurants créent des emplois permanents; l'immobilier commercial, non.

Prenons l'exemple d'un séjour typique dans un hôtel. Vous y entrez en contact avec tout un tas de gens. Vous arrivez le soir et vous êtes accueilli à la porte par quelqu'un qui vous aide à porter vos bagages ou à garer votre voiture. Vous vous présentez au comptoir, où quelqu'un confirme votre réservation et vous donne la clé de votre chambre. Le matin vous allez à la salle de restaurant, où quelqu'un vous accompagne à une table, quelqu'un d'autre vous sert, une troisième personne nettoie la table après votre départ et, dans la cuisine, quelqu'un d'autre a préparé votre repas. Vous retournez dans votre chambre où vous constatez que quelqu'un a fait le ménage et a changé les draps et les serviettes. Dans les coulisses il y a tout un réseau de responsables de l'administration de toute l'opération. La collectivité locale en profite aussi puisque c'est auprès d'elle que cet hôtel et ce restaurant se fournissent en produits, en matériel, en espace publicitaire, etc.

[*Text*]

• 1040

Our point is simple: the hospitality industry creates significant employment and long-term economic benefits for the community. Investment in commercial real estate only creates employment during construction; after construction the benefits are limited.

Such is not the case with the hospitality industry, where the benefits are substantial and permanent. The hospitality industry is comprised of self-sustaining businesses that require buildings in which to be housed. That is where the similarity between the hospitality industry and the commercial real estate industry ends.

The hospitality industry and commercial rental property industry are considered by Revenue Canada to be separate entities and are treated differently for tax purposes. We feel it is essential that these differences are understood by the standing committee.

Commercial real estate as such does not fully realize the potential economic benefits of the immigrant investor program. While we agree with limiting the number or level of offerings of commercial real estate, we feel a better approach would be to assess each project on its individual merits in terms of job creation and economic development. We feel that if a project will result in permanent jobs being created in the region in which it is located, the project is worth developing and the use of funds raised under the program would be appropriate for this purpose. This is especially true when the project is located in an economically disadvantaged area.

Let me now provide you with some additional background on our company and the types of projects we have developed under the program. C.H. Inns & Suites Inc. a sister company of Lakeview Development. We hold the Canadian franchise rights to Country Lodging by Carlson. To date, we have opened nine Country Suite Hotels across Canada, including one Country Resort, located in Gimli, Manitoba. Several other Country Lodging projects in Canada are under development. All projects being developed are using funds raised under the immigrant investor program.

The important point to note is that, for the most part, our hotels have been built in communities and regions that are generally considered to be economically disadvantaged. In addition to our resort in Gimli, Manitoba, which has become the focal point of a resurgence of tourism activity in that area, we have developed and are developing hotels in such disadvantaged communities as Thompson, Manitoba; The Pas, Manitoba; Bathurst, New Brunswick; Newcastle, New Brunswick; and New Glasgow, Nova Scotia.

The need for the hotels we have developed is being proven by the high occupancy levels they are experiencing. An important point to be aware of is that none of the hotels that are being developed in disadvantaged areas would have gone ahead if it was not for the immigrant investor program. Conventional lenders such as banks and trust companies would have found these projects too risky and the communities that need these facilities the most would have been denied them.

[*Translation*]

Notre argument est simple: l'industrie hôtelière crée des emplois et offre des avantages économiques à long terme. Les investissements dans l'immobilier commercial ne créent des emplois que pendant la phase de construction; après, les avantages économiques sont limités.

Ce n'est pas le cas de l'industrie hôtelière, où les avantages sont importants et permanents. L'industrie hôtelière est composée d'entreprises indépendantes qui ont besoin de bâtiments pour se loger. L'analogie entre l'industrie hôtelière et l'industrie immobilière commerciale s'arrête là.

Revenu Canada fait la distinction entre l'industrie hôtelière et l'industrie immobilière commerciale puisqu'il leur applique deux régimes fiscaux différents. Nous estimons essentiel de vous faire comprendre ces différences.

L'immobilier commercial ne permet pas de réaliser tout le potentiel des avantages économiques du programme des investisseurs immigrants. Tout en reconnaissant la nécessité de limiter le nombre et le niveau des offres concernant l'immobilier commercial, nous estimons qu'il serait préférable d'évaluer chaque projet distinctivement en termes de création d'emplois et de développement économique. Nous estimons que si un projet débouche sur une création d'emplois permanents dans la région de son implantation, il mérite d'être réalisé et il est tout à fait approprié qu'il soit financé par le programme des investisseurs immigrants. C'est tout spécialement vrai quand ces projets concernent des régions économiquement défavorisées.

Permettez-moi de vous fournir quelques renseignements complémentaires sur notre compagnie et sur le type de projet financé dans le cadre de ce programme. C. H. Inns & Suites Inc. est une compagnie appartenant à la même famille que Lakeview Development. Nous détenons les droits de franchise canadiens de Country Lodging de Carlson. Nous avons jusqu'à maintenant ouvert neuf Country Suite Hotels au Canada, y compris un Country Resort à Gimli, au Manitoba. Plusieurs autres Country Lodging sont en cours de construction au Canada. La construction de tous ces hôtels est financée par le programme des investisseurs immigrants.

Il importe de noter que, pour la plupart, nos hôtels sont construits dans des localités et des régions qui, d'une manière générale, sont considérées comme économiquement défavorisées. En plus de notre centre des loisirs de Gimli, au Manitoba, qui est devenu le point de départ de la renaissance du tourisme dans cette région, nous avons construit et nous construisons des hôtels dans des localités défavorisées comme Thompson, au Manitoba, Le Pas, au Manitoba, Bathurst, au Nouveau-Brunswick, Newcastle, au Nouveau-Brunswick, et New Glasgow, en Nouvelle-Écosse.

La preuve de l'utilité de ces hôtels est démontrée par leur fort taux de remplissage. Point important à ne pas oublier, aucun de ces hôtels n'aurait été construit dans ces régions défavorisées sans le programme des investisseurs immigrants. Les bailleurs de fonds traditionnels, les banques et les compagnies fiduciaires, auraient considéré ces projets comme trop aventureux, et les localités qui en ont le plus besoin n'en auraient pas bénéficié.

[*Texte*]

That point is the important part of my presentation. To cite a specific example, I will explain the situation surrounding the development of the Country Inn Hotel in Thompson, Manitoba.

Thompson is a city in northern Manitoba with a population of 15,000 inhabitants. It desperately needed a modern hotel facility. A Winnipeg-based developer entered into an agreement with the City of Thompson to construct the new hotel facility. Both the developer and the city were very enthusiastic about this project, but the banks were not. The developer was unable to obtain bank financing as the banks and lending community perceived northern Manitoba and Thompson as excessively risky.

Lakeview took over the developer's position and applied for approval under the immigrant investor program. Approval was granted, the project was sold, and the hotel opened.

The City of Thompson is delighted with the new hotel and I am pleased to report that the annual occupancy level of the Thompson Country Inn is over 75%, which is clear evidence that the hotel was a much needed and viable facility. In Thompson, the operation provides 15 permanent, much needed jobs for residents of that community.

Thompson is only one example. I am thoroughly convinced that the towns or cities of Gimli, The Pas, Bathurst, Newcastle, and New Glasgow would not have hotels—Country Inns or otherwise—being developed without the existence of the immigrant investor program. Banks will not give the support to these communities and these are the communities that need the jobs the most.

• 1045

Hotels in disadvantaged areas are needed, and they will not be built if we are to rely only on conventional financing. Limits on the hospitality industry should not be imposed as long as a need for the facility can be demonstrated in disadvantaged areas.

If the standing committee chooses to recommend limits on offerings on both the hospitality industry and commercial real estate developments, we would strongly urge that the limits not be applied to have-not areas that need the projects. Once again, if there is a need for a facility in an economically disadvantaged region, and a need for job creation in that region, the project is worth supporting. In addition, we cannot see how it will be possible to administer the 33% limit effectively.

I will continue by commenting on the task force recommendations found in the discussion paper. The recommendations were broken down into five categories. I will comment on three of them: economic disparity, the immigration process, and the investment process.

On the issue of economic disparity, we fully support the program's goal of maximizing the impact of investor funds in regions of disparity by widening the tier differential. We are in agreement that economic disparity should be measured on a regional rather than provincial basis, using criteria consistent with the U.S. program, which uses population and unemployment as criteria for targeting regions. Regions of economic disparity can be found in less developed regions of

[*Traduction*]

Ce point est la partie importante de mon exposé. En guise d'illustration, je me permettrais de vous citer l'exemple du Country Inn Hotel, de Thompson, au Manitoba.

Thompson, ville du nord du Manitoba, compte 15,000 habitants. Elle avait désespérément besoin d'un hôtel. Un promoteur de Winnipeg avait conclu une entente avec la ville de Thompson pour construire le nouvel hôtel. Le promoteur et la ville étaient enthousiasmés par ce projet, les banques, elles, non. Le promoteur n'a pu obtenir auprès des banques le financement indispensable, car pour elles le nord du Manitoba et Thompson présentaient beaucoup trop de risques.

Lakeview a repris le flambeau et a fait une demande dans le cadre du programme des investisseurs immigrants. La demande a été approuvée, le projet vendu et l'hôtel ouvert.

La ville de Thompson est ravie de son nouvel hôtel, et j'ai le plaisir d'annoncer que le taux annuel de remplissage du Country Inn de Thompson dépasse les 75 p. 100, ce qui démontre à l'évidence la nécessité de cet hôtel et sa rentabilité. Il a créé 15 emplois permanents, emplois dont les habitants de cette localité avaient grandement besoin.

Thompson n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Je suis pleinement convaincu que Gimli, Le Pas, Bathurst, Newcastle et New Glasgow n'auraient pas d'hôtel—des Country Inns ou d'autres—si le programme des investisseurs immigrants n'avait pas existé. Les banques ne veulent pas courir le risque d'aider ces localités et ce sont justement celles-là qui ont le plus besoin d'emplois.

Les hôtels dont on a besoin dans les régions défavorisées ne seront pas construits si l'on compte sur le financement classique. On ne devrait pas imposer de limites à l'industrie d'accueil si l'on peut démontrer l'utilité de construire une installation touristique dans la région défavorisée visée.

Si le comité permanent décide de recommander d'imposer des limites aux offres qui sont faites tant pour l'industrie d'accueil que pour les projets immobiliers commerciaux, nous l'incitons vivement à prévoir des exceptions pour les régions défavorisées où ces projets sont nécessaires. Nous répétons qu'il vaut la peine d'appuyer un projet si la construction d'une installation touristique dans une région défavorisée est nécessaire et si elle crée des emplois. En outre, nous doutons qu'il soit possible de vraiment appliquer une limite de 33 p. 100.

Je vais maintenant faire quelques observations au sujet des recommandations du groupe de travail qui figurent dans le document de discussion. Ces recommandations se répartissent en cinq catégories. Je vous parlerai de trois d'entre elles: les disparités économiques, l'immigration et les investissements.

Pour ce qui est des disparités économiques, nous appuyons pleinement l'objectif du programme, qui est de tirer le plus grand parti possible des investissements effectués dans les régions économiquement défavorisées en accroissant l'écart entre les catégories de placement. Nous convenons que les disparités économiques devraient être évaluées sur une base régionale et non provinciale, en fonction de critères équivalant aux critères américains, lesquels se fondent sur la

[*Text*]

tier 2 provinces, such as northwest Ontario or northern British Columbia. A community such as Kenora, Ontario, would benefit from this program, but is basically excluded because it is part of a tier 2 province.

If regions rather than provincial borders are used in this program, consideration should be given to investment proposals that include communities in different provinces, as long as the communities are at the same tier level. A proposal that combines investment in two or more projects in more than one region would provide geographic diversification, reduce the overall risk to the investor, and allow for greater investment in economically disadvantaged areas.

We would support maintaining the $150,000 tier, or even less, for very poor areas and smaller towns. Larger communities will likely receive the bulk of the $200,000 or $350,000 investments if there is no mechanism to encourage investment in small communities. The province could be involved in determining which areas would be included in this new lower tier.

Regarding the immigration process, the lengthy processing times that currently exist create a major problem for all participants in the program. Many applicants who are eventually rejected in their application for a Canadian visa are not rejected until well after the expiry of the 18-month selling period of their project. As promoters, we are not allowed to resell units investors rejected after the selling period expires. In our case, the investors' money has been used toward land, building, and fixtures; it is not readily available to be refunded. This creates problems for promoters and is bad for Canada's reputation abroad.

Faster visa processing will help to reduce this problem, and we support 100-day visa processing. To eliminate the problem of providing refunds to investors who are rejected in their visa application, we would recommend that reselling of units of investors who are rejected near the end of the 18-month selling period be allowed for 90 days after the rejection date. We fully endorse extending the life of the visa from the current nine months to two or even three years.

We support the suggestion of allowing senior executives to qualify as investor immigrants. We do, however, have a problem with the $1 million threshold that is being considered. Our experience shows that the number of investors with $1 million net worth has been greatly reduced. The market for immigrant investors is diminishing. There are fewer of them, their net worth is declining, and there is more competition from other countries to attract them. Increasing

[*Translation*]

population et le taux de chômage des régions visées. On trouve des régions économiquement défavorisées dans les provinces appartenant à la deuxième catégorie, comme le nord-ouest de l'Ontario et le nord de la Colombie-Britannique. Des localités comme Kenora, en Ontario, profiteraient de ce programme, dont elles sont cependant exclues parce qu'elles se trouvent dans des provinces appartenant à la catégorie 2.

Si le programme doit se fonder sur des frontières régionales plutôt que provinciales, on devrait étudier les projets d'investissement qui visent des localités de différentes provinces pourvu qu'elles appartiennent à la même catégorie de placement. Une proposition comportant des investissements dans au moins deux projets répartis dans plus d'une région assurerait une diversification géographique, réduirait les risques que court l'investisseur et permettrait d'accroître les investissements dans les régions économiquement défavorisées.

Nous appuyons le maintien de l'écart dans les catégories de placement, qui est maintenant de 150,000$ pour les régions pauvres et les petites villes. Cet écart pourrait même être inférieur. Si rien n'est fait pour encourager les investisseurs à s'intéresser aux petites localités, ce sont les grandes localités qui continueront de profiter des investissements de l'ordre de 200,000 à 350,000$. On pourrait consulter la province pour déterminer quelles localités devraient profiter de l'abaissement de la catégorie minimale de placement.

Quant à l'immigration, les longs délais pour l'étude des demandes suscitent des problèmes pour tous les participants du programme. Bon nombre de demandes de visa canadien ne sont rejetées qu'après l'expiration du délai de 18 mois qui s'applique à la vente du projet. À titre de promoteurs, nous ne pouvons pas revendre les unités offertes aux investisseurs dont la demande de visa a été rejetée après l'expiration de la période de vente. Nous avons déjà utilisé l'argent des investisseurs pour acheter des terrains, des immeubles et des installations, et nous ne pouvons pas le leur rembourser immédiatement. Cela crée des problèmes pour les promoteurs, et cette situation ternit la réputation du Canada à l'étranger.

Un délai de 100 jours pour l'étude des demandes de visa contribuerait à réduire ce problème. Pour pallier au problème que pose le remboursement des investisseurs dont la demande de visa a été rejetée, nous recommandons de permettre pendant 90 jours la revente des unités des investisseurs dont la demande a été rejetée vers la fin de la période de vente de 18 mois. Nous sommes entièrement d'accord pour porter la durée des visas de neuf mois à deux ou trois ans.

Nous appuyons l'idée de permettre aux cadres supérieurs d'être considérés comme des investisseurs immigrants. Nous avons cependant certaines réserves au sujet du seuil de un million de dollars qu'on envisage à l'heure actuelle. L'expérience nous enseigne que le nombre d'investisseurs qui disposent de un million de dollars en actifs nets a beaucoup diminué. Le marché pour les investisseurs immigrants a diminué. Ces investisseurs sont moins nombreux et ils sont

[*Texte*]

the net worth threshold to $1 million will prove counter-productive, as many of those in the small pool of qualified and experienced investors we are seeking will be lost to other countries. We support maintaining the $500,000 net worth threshold.

• 1050

We would additionally recommend the elimination of the requirement that the net worth requirement be earned by investors' own endeavours. An individual with proven supervisory and management skills may not necessarily have the earning power to accumulate $500,000 from these endeavours. However, why would we want to disqualify anyone if they have amassed their net worth from elsewhere? If they have the necessary capital, accumulated from legitimate means, and the appropriate skills, Canada should be encouraging, not discouraging, their admission to this great country. Eliminating this requirement will put Canada more in line with the other nations seeking investor immigrants.

On the issue of providing conditional visas for applicants to select an investment vehicle from within Canada, we question the need for this when most immigrants already have the ability to visit Canada in advance of making an investment.

About the investment process, we strongly support the restriction on all third-party guarantees and collateral loans in all regions. In addition to projects with collateral loan mechanisms not meeting the objectives of the program, there are some other very serious problems with these types of offerings. First, it will be extremely difficult for any new business to obtain a third-party guarantee. The projects everyone wants in the program—that is, the ones that cannot proceed with traditional financing—will be eliminated from the program if third-party guarantees are allowed.

The second problem is that the parties providing the third-party guarantees, the banks and the trust companies, are perceived, rightly or wrongly, in the immigrant investor market as the promoters of the projects. Banks are in fact selling projects for which they are providing third-party guarantees. These projects are perceived by the investors as bank projects.

We would also recommend that banks be discouraged from acting as selling agents because of this perception of being the promoter. This makes it impossible for small and medium-sized companies offering projects that are targeted for the program to compete in the market. You will recall one of the original objectives of the program was to assist small and medium-sized companies to compete in that market. It should be noted that sales representatives of the banks overseas are very aggressive in their sales techniques and are unfairly representing projects as bank projects.

[*Traduction*]

moins riches. En outre, d'autres pays nous font concurrence pour attirer ces investisseurs. Le fait de porter le seuil d'investissement à un million de dollars ne servira à rien, et cela ne fera que diriger vers d'autres pays le nombre réduit d'investisseurs expérimentés et compétents. Nous appuyons donc le maintien du seuil à 500,000$ en ce qui touche la valeur nette des avoirs.

En outre, nous recommandons de cesser d'exiger que ce soient les activités mêmes de l'investisseur qui représentent cette valeur nette. Une personne qui possède les qualités voulues dans le domaine de la surveillance ou de la gestion n'a peut-être pas nécessairement la possibilité de gagner des revenus de 500,000$. Pourquoi exclure les investisseurs dont la valeur nette des avoirs proviendrait d'une autre source? S'ils ont accumulé le capital nécessaire par des moyens légitimes, et qu'ils ont les compétences voulues, le Canada devrait les encourager et non les décourager de présenter une demande de visa. En supprimant ce critère, le Canada s'alignera sur les autres pays qui cherchent à attirer des investisseurs immigrants.

On songe à accorder des visas conditionnels aux requérants pour qu'ils puissent choisir leur mode d'investissement une fois arrivés au Canada. Nous nous demandons si c'est vraiment utile, puisque la plupart de ces immigrants sont en mesure de visiter le Canada pour s'informer de la situation en matière d'investissement.

Quant aux investissements eux-mêmes, nous appuyons vivement les restrictions prévues à l'égard des garanties de tiers et les prêts sur nantissement, et ce, pour toutes les régions. Outre le fait que les projets qui prévoient des prêts sur nantissement ne respectent pas les objectifs du programme, ce genre d'offre présente d'autres graves problèmes. Il sera d'abord très difficile à une nouvelle entreprise d'obtenir une garantie de tiers. Les projets que tous souhaitent voir approuvés dans le cadre du programme, c'est-à-dire ceux qui ne seront pas mis en oeuvre grâce au financement traditionnel, seront exclus si l'on permet les garanties de tiers.

Deuxièmement, les parties qui accorderont ces garanties, les banques et les sociétés de fiducie, sont perçues, à tort ou à raison, par les investisseurs immigrants comme les promoteurs des projets. En fait, les banques vendent les projets pour lesquels elles offrent des garanties. Les investisseurs considèrent donc qu'il s'agit de projets mis en oeuvre par les banques.

Nous recommandons donc de ne pas permettre aux banques de devenir des agents de vente pour empêcher qu'on les considère comme les promoteurs des projets. Cette situation me permet pas aux petites et moyennes entreprises qui offrent des projets d'être concurrentielles sur le marché. Vous vous souviendrez que l'un des objectifs initiaux du programme était d'aider les petites et moyennes entreprises à se tailler une place sur ce marché. Les représentants des banques à l'étranger mettent tout en oeuvre pour mousser leurs ventes et présentent à tort ces projets comme des projets bancaires.

[*Text*]

We further recommend that government funds should not be allowed. The perception of investors about these funds is that they are guaranteed by the government. Selling agents are taking advantage of this perception by using very carefully worded, but misleading, information to entice investors.

In any event, banks and other financial institutions should not be allowed to act as fund managers, because of their risk-averse nature. They do not provide or endorse the type of venture capital that is of the nature this program requires. Providing financing for projects that would otherwise proceed with traditional financing does not provide any significant benefit to Canada.

We fully support the elimination of blind syndicates in their present or any other form.

We feel for all syndications and projects, and for all promoters in the immigrant investor program, demonstration of previous financial and business management experience is essential.

We support the use of offering documentation that conforms to local securities legislation to provide full disclosure and to avoid excessively risky offerings that are not in the best interests of the program.

Projects should be both viable and beneficial. The promoters should be required to support the viability of their proposals by way of independent study: the type of independent consultants' reports that securities commissions across the country would often require before approving an offering. Securities commission-type restrictions should also be placed on the claims and financial projections presented in an offering.

Promoters should be able to provide assurances that they will be able to complete their project successfully. An established track record of promotion and development would provide the best type of assurances.

Support for any project should be obtainable from both the provincial and the municipal levels of government. The need for a project must go beyond the needs of the promoter.

We oppose the grouping of the hospitality industry with investment in commercial real estate, for reasons detailed above. We would add that it would be unfair to limit those types of projects if other non-real estate or non-hospitality-related projects are not being marketed.

• 1055

In conclusion, we are very supportive of the work performed to date by the ministerial task force and appreciate the opportunity to participate in the process of reviewing the immigrant investor program. We have made many recommendations in this submission, which we believe will help the program realize its full potential. In this brief we have stressed our view that commercial real estate and the hospitality industry cannot be grouped together. We put emphasis on the need to maintain the net worth threshold at the $500,000 level, as any increase would slash the size of the immigrant investor market. We ask that you consider these views very seriously.

[*Translation*]

Nous recommandons également d'exclure les fonds gouvernementaux. Les investisseurs ont l'impression qu'il s'agit de garanties gouvernementales. Les agents de vente profitent de l'occasion et transmettent aux investisseurs de l'information soigneusement rédigée, mais trompeuse.

On ne devrait jamais permettre aux banques et aux autres institutions financières de jouer le rôle de gestionnaires de fonds parce qu'elles craignent les risques. Ces organismes n'offrent pas le genre de capital-risque dont dépend ce programme. Le fait d'assurer le financement de projets qui pourraient bénéficier d'un financement classique ne présente aucun avantage pour le Canada.

Nous appuyons pleinement l'élimination des syndicats sans droit de regard, quelle que soit la forme qu'ils prennent.

Nous estimons que les promoteurs qui bénéficient du programme des investisseurs immigrants devraient posséder une expérience dans le domaine de la gestion ainsi qu'une expérience commerciale.

Nous sommes très favorables à l'utilisation de prospectus d'émission conformes aux lois locales en matière de valeurs mobilières, de manière à éviter les émissions qui sont contraires aux intérêts du programme.

Les projets doivent être viables et présenter des avantages pour le Canada. Les promoteurs devraient être tenus de prouver la viabilité de leurs projets en soumettant une étude indépendante. Nous songeons au genre de rapports de consultants indépendants que les commissions de valeurs mobilières exigent avant d'approuver une émission. Les renseignements et les prévisions financières présentés dans les prospectus devraient aussi se conformer aux critères imposés par les commissions de valeurs mobilières.

Les promoteurs devraient être tenus de prouver qu'ils sont en mesure de mener à bien leurs projets. Leurs réalisations passées devraient être la meilleure preuve exigée d'eux.

Les administrations provinciales et municipales devraient appuyer les projets proposés. En effet, ces projets doivent aller au-delà des intérêts des promoteurs.

Pour les raisons que nous avons déjà exposées, nous nous opposons à ce qu'on regroupe les investissements dans l'industrie d'accueil et les investissements dans le domaine immobilier. À notre avis, il serait injuste de limiter ce genre de projet si l'on ne vise pas aussi les projets mis en oeuvre dans d'autres domaines.

Pour conclure, je dirai que nous souscrivons entièrement au travail accompli jusqu'à maintenant par le groupe de travail ministériel et nous sommes heureux d'avoir pu participer au processus d'examen du programme des investisseurs immigrants. Nous soumettons de nombreuses recommandations dans notre mémoire, qui, nous l'espérons, contribueront à réaliser le plein potentiel du programme. Dans ce mémoire, nous exprimons l'avis que l'immobilier commercial et l'industrie d'accueil ne peuvent être assimilés. Nous insistons sur la nécessité de maintenir le seuil de valeur nette au niveau actuel de 500,000$, car toute hausse amputerait fortement le marché des investisseurs immigrants. Nous vous exhortons donc à examiner très sérieusement notre point de vue.

[*Texte*]

Thank you.

The Chairman: Thank you. Mr. Allmand.

Mr. Allmand: Your brief is very clear and very complete, and there is not much requirement to ask many questions. I simply want to find out what percentage of the investment in the hotels and inns set out in the appendix of the brief comes from the investor immigrant program and what percentage from other kinds of investment.

Mr. Levit: For the most part, 100% of the funds required to develop the hotel comes from the investors. The hotels are financed on a 100% equity basis.

Mr. Allmand: That is surprising to me. So 100% of the investment in these various hotels comes from this program, not from other sources of investment. Is the controlling ownership Canadian, or is it dispersed? The corporation is a Canadian corporation, I understand, a Manitoba corporation.

Mr. Levit: Yes. The controlling ownership of the hotels is in the hands of the immigrant investors. They own the equity and therefore they own the hotel. Our company is the manager of the hotel, and the developer.

Mr. Allmand: Thank you. As I said, the rest of your views on the various recommendations of the task force are very clear and complete. I have no further questions.

The Chairman: Mr. Shields.

Mr. Shields: What do you define as commercial projects? Shopping centres?

Mr. Levit: Shopping centres, office buildings, residential—

Mr. Shields: Are you suggesting shopping centres do not have a direct impact on job creation?

Mr. Levit: Shopping centres create construction jobs, which are very important, but the objective of the program is to create permanent employment, which hotels do and real estate does.

Mr. Shields: If you put a shopping centre in a community where there is no shopping centre and a lot of new businesses are created and occupy the shopping centre, obviously you are going to create some permanent jobs. Would you not think so?

Mr. Levit: Right. We would not object to the construction of a shopping centre, the approval of a real estate project, in a disadvantaged area that requires that project. For example, a shopping centre in Vancouver, if the program does not fund it, will be funded by other means.

Mr. Shields: How about Burnaby, or Kelowna, or Enderby?

Mr. Levit: I think the provincial authorities would have the knowledge of which areas require these developments and they would approve it.

Mr. Shields: I question why you would want to put restrictions there. I wonder how your company would feel if they put restrictions on Winnipeg, Edmonton, Regina, Saskatoon, where there are hotels. And you talk about

[*Traduction*]

Merci.

Le président: Merci. Monsieur Allmand.

M. Allmand: Voilà un mémoire très clair et très complet, sur lequel il n'est pas nécessaire de poser beaucoup de questions. J'aimerais simplement savoir quel pourcentage de l'investissement effectué dans les hôtels et auberges mentionnés à l'annexe du mémoire correspond au programme des investisseurs immigrants et quel pourcentage correspond à d'autres formes d'investissements.

M. Levit: Dans la majorité des cas, la totalité des fonds nécessaires à l'exploitation de l'hôtel provient des investisseurs. Les hôtels sont financés moyennant un avoir propre de 100 p. 100.

M. Allmand: Cela m'étonne. Alors, la totalité de l'investissement dans ces divers hôtels provient de ce programme, et non pas d'autres sources d'investissements. Est-ce que le contrôle de la propriété est entre des mains canadiennes, ou est-il dispersé? La société est une société canadienne, il me semble, une société manitobaine.

M. Levit: Oui. Le contrôle de la propriété des hôtels est entre les mains des investisseurs immigrants. Ils possèdent l'avoir propre et possèdent donc l'hôtel. Notre société gère l'hôtel, et en est le promoteur.

M. Allmand: Merci. Comme je l'ai dit, le reste de vos opinions sur les diverses recommandations du groupe de travail sont très claires et très complètes. Je n'ai pas d'autres questions à poser.

Le président: Monsieur Shields.

M. Shields: Qu'appelez-vous des projets commerciaux? Des centres commerciaux?

M. Levit: Des centres commerciaux, des tours à bureaux, des immeubles résidentiels. . .

M. Shields: Voulez-vous dire que les centres commerciaux n'ont pas de répercussions directes sur la création d'emplois?

M. Levit: Les centres commerciaux contribuent à la création d'emplois dans le domaine de la construction, ce qui est très important, mais le programme vise à créer des emplois permanents, ce que permettent de faire les secteurs hôteliers et immobiliers.

M. Shields: Si vous ouvrez un centre commercial dans une collectivité qui n'en a pas et qu'il en résulte la création de nombreux nouveaux commerces qui s'installent dans ce centre commercial, il va de soi que l'on crée des emplois permanents. Ne pensez-vous pas?

M. Levit: C'est vrai. Nous ne nous opposerions pas à la construction d'un centre commercial, à l'approbation d'un projet immobilier, dans une zone défavorisée qui en a besoin. Par exemple, un centre commercial à Vancouver, si le programme ne le finance pas, sera financé par d'autres moyens.

M. Shields: Qu'en est-il de Burnaby, ou de Kelowna, ou d'Enderby?

M. Levit: Je pense que les autorités provinciales sauraient quelles sont les régions qui ont besoin de ces projets et elles les approuveraient.

M. Shields: Je me demande pourquoi vous souhaiteriez qu'on impose des restrictions dans ces cas. Je me demande ce que dirait votre société si on imposait des restrictions dans le cas de Winnipeg, d'Edmonton, de Regina, de Saskatoon, où il

[*Text*]

occupancy levels. Maybe you could not get another hotel going in Edmonton because the history of the hotel industry is that occupancy levels are low for other hotels. And yet because you have immigration investor funds you can put one in cheaper than commercial lending, to the detriment of other hotels in the city. Is that a problem? Obviously, you do not see that as a problem. I see here that the occupancy levels in your hotels are pretty high. But what happens to the other hotels in Winnipeg—you have two in Winnipeg—Edmonton, Saskatoon, and Regina? Have the occupancy levels gone down?

Mr. Levit: In any market, when a new competitor comes into that market, the people will be affected and occupancies will go down. That is the nature of competition.

• 1100

I think it's important that any project, hotel or otherwise, before it is approved, receives a favourable feasibility study from an independent consultant who says, yes, there is room in that market for another such facility, and that's what we have done.

Mr. Shields: I'm not trying to be an interrogator or anything, but in the hotel industry, I'm familiar with Edmonton.

Calgary was way down over the years when you developed the hotel there, which would indicate to me that conventional funding wouldn't be made available. In a normal market situation the funding would have been made available, if there was a demonstrated need.

The immigration funds coming in are much cheaper funds for an individual, and it's very easy to go forward and put a hotel in.

Mr. Levit: You're right. I'm not so sure we oppose restricting the hotel development in cities like Edmonton, Vancouver, and Toronto, that demonstrate further hotels aren't required. It would actually hurt the existing facilities.

Mr. Shields: Let me throw the same argument around. I don't think you could demonstrate it for a shopping centre, for example. The same argument that you were using is one I would use for a shopping centre.

Mr. Levit: I agree with that.

Mr. Shields: Yet you're suggesting that we limit the commercial real estate but not the hospitality industry.

Mr. Levit: We're not attacking so vehemently on that.

Mr. Shields: You know what I'm saying.

Mr. Levit: Yes. It's clear that our objection is to grouping hotels with real estate. They're two different animals.

A hotel could be compared to a shoe factory. A shoe factory, which clearly fits the program, requires a building in which to manufacture the shoes. A hotel is a business that requires a building to house it. That's where the linkage between hotels—

[*Translation*]

y a des hôtels. Vous parlez également des taux d'occupation. Peut-être n'avez-vous pas réussi à exploiter un autre hôtel à Edmonton parce que l'histoire du secteur hôtelier montre que les taux d'occupation des autres hôtels sont assez bas. Pourtant, parce que vous disposez de fonds d'investisseurs immigrants, vous pouvez ouvrir un hôtel à un coût inférieur à celui que suppose l'obtention d'un prêt commercial, et ce, au détriment d'autres hôtels de la ville. Est-ce un problème? Manifestement, cela ne vous semble pas être un problème? Je constate qu'ici les taux d'occupation de vos hôtels sont assez élevés. Mais qu'arrive-t-il aux autres hôtels de Winnipeg—il y en a deux à Winnipeg—à ceux d'Edmonton, de Saskatoon et de Regina? Les taux d'occupation ont-ils baissé?

M. Levit: Sur tous les marchés, lors de la création d'un nouvel hôtel, ses concurrents sont touchés et le taux d'occupation baisse. Cela fait partie du jeu de la concurrence.

Il me semble important que tout projet, qu'il s'agisse d'un hôtel ou autre chose, avant son approbation, fasse l'objet d'une étude de faisabilité menée par un consultant indépendant qui conclut qu'effectivement le marché peut accueillir une autre installation, et c'est justement ce que nous avons fait.

M. Shields: Je n'essaie pas de vous mettre sur la sellette, mais je connais bien le secteur hôtelier d'Edmonton.

Calgary accusait un retard important depuis des années quand vous avez installé l'hôtel là-bas, ce qui tend à montrer que le financement traditionnel n'était pas disponible. Dans des conditions normales de marché, le financement aurait été accordé, si on en avait vraiment démontré le besoin.

Pour un particulier, le financement par des fonds d'immigration coûte beaucoup moins cher et permet très facilement d'aller de l'avant et d'ouvrir un hôtel.

M. Levit: Vous avez raison. Je ne suis pas convaincu que nous nous opposions à une restriction de l'expansion du secteur hôtelier dans des villes comme Edmonton, Vancouver et Toronto, où l'on n'a pas besoin de nouveaux hôtels. Toute expansion nuirait en fait aux installations existantes.

M. Shields: On peut inverser ce raisonnement. Je ne pense pas que l'on pourrait en faire la preuve pour un centre commercial, par exemple. Je pourrais utiliser ce même argument dans le cas d'un centre commercial.

M. Levit: Je suis d'accord.

M. Shields: Vous proposiez que nous imposions des restrictions au secteur immobilier commercial mais non au secteur hôtelier.

M. Levit: Nous ne prenons pas une position aussi ferme à cet égard.

M. Shields: Vous savez de quoi je parle.

M. Levit: Oui. Il est certain que nous nous opposons au regroupement des hôtels avec le secteur immobilier. Ce sont deux choses bien différentes.

Un hôtel peut être comparé à une usine de chaussures. Une usine de chaussures, qui correspond bien au programme, doit être installée dans un bâtiment pour y produire les chaussures en question. Un hôtel est une entreprise qui doit être logée dans un bâtiment qui puisse l'y accueillir. C'est là où le lien entre les hôtels...

[*Texte*]

Mr. Shields: A shopping centre requires a building to house it too.

Mr. Levit: But a shopping centre is leased out to tenants. Immigration funds aren't funding the tenants. The business is in the shopping centre. They're funding the bricks and mortar of the structure. In the hotels, the investor funds are funding the business of the hotel.

Mr. Shields: You say here, "A better approach would be to assess each project on its individual merits in terms of job creation", which would certainly fit yours, "and economic development". Who do you see doing the evaluation?

Mr. Levit: The province.

Mr. Shields: You don't see the federal government involved in the evaluation at all?

Mr. Levit: I don't think there's a need for them to be involved.

Mr. Shields: Why wouldn't the market forces be the evaluation?

Mr. Levit: The market force being the immigrant investors?

Mr. Shields: Being the fund managers. You're the ones. You're not going to build a hotel that's going to lose money.

Mr. Levit: Well, that's right.

Mr. Shields: You sure don't want to.

Mr. Levit: You can't sell a hotel to investors with a projection that shows it's going to lose money.

Mr. Shields: Right.

Mr. Levit: The projection should be from an outside consultant.

Mr. Shields: When you go to Edmonton, for example, or Winnipeg, for a development permit to build a hotel, what has been the reaction of the hotel industry within those communities?

Mr. Levit: You picked a sensitive one, that being Winnipeg. It has been a sensitive issue for the existing owners of the hotels. Of course, if you're building another pizza restaurant, the existing pizza restaurant owners aren't going to be happy with the new one coming in. I think that's a very expected reaction of the existing facilities, to oppose any new businesses of the same nature coming in.

Mr. Shields: That's not necessarily true. I'm talking about when a development permit is applied for and there are intervenors who can come before the development appeal board. If I were setting up a pizza joint in Edmonton, I'm not going to get anybody objecting to me setting up a pizza joint. They certainly, in Winnipeg, object to another hotel going up when the occupancy level is running at 30% in the other major top-line hotels.

[*Traduction*]

M. Shields: Un centre commercial doit aussi être logé dans un bâtiment.

M. Levit: Mais un centre commercial est loué à des locataires. Les fonds d'immigration ne servent pas à financer les locataires. L'entreprise se trouve dans le centre commercial. Les fonds servent à financer les briques et le mortier de la structure. Dans le cas des hôtels, les fonds des investisseurs servent à financer l'entreprise qu'est l'hôtel.

M. Shields: Vous dites ici «il vaudrait mieux évaluer chaque projet en fonction des avantages que chacun présente pour ce qui est de la création d'emplois», ce qui correspondrait certainement à votre cas, «et au développement économique». Selon vous, qui devrait effectuer cette évaluation?

M. Levit: La province.

M. Shields: Le gouvernement fédéral ne participerait pas du tout à cette évaluation?

M. Levit: Je ne pense pas qu'il soit nécessaire que le fédéral y participe.

M. Shields: Pourquoi le jeu des forces du marché ne servirait-il pas d'évaluation?

M. Levit: Les forces du marché étant les investisseurs immigrants?

M. Shields: C'est-à-dire les gestionnaires des fonds. C'est-à-dire vous. Vous n'allez pas construire un hôtel qui fonctionnerait à perte.

M. Levit: C'est juste.

M. Shields: Ce n'est certainement pas votre objectif.

M. Levit: On ne peut pas vendre un hôtel à des investisseurs quand les projections montrent qu'il fonctionnera à perte.

M. Shields: C'est vrai.

M. Levit: La projection devrait être effectuée par un consultant indépendant.

M. Shields: Quand vous êtes allé à Edmonton, par exemple, ou à Winnipeg, pour obtenir un permis de construction d'hôtel, comment a réagi le secteur hôtelier dans ces collectivités?

M. Levit: Vous posez une question épineuse, je pense au cas de Winnipeg. C'est une question épineuse pour les propriétaires actuels des hôtels. Bien sûr, quand on construit une nouvelle pizzeria, les exploitants des autres pizzerias ne s'en réjouissent pas. C'est une réaction bien naturelle, de s'opposer à l'arrivée d'un concurrent.

M. Shields: Ce n'est pas nécessairement le cas. Je veux dire que quand quelqu'un demande un permis d'exploitation, les personnes intéressées peuvent comparaître devant un comité d'appel. Si j'ouvrais un pizzeria à Edmonton, personne ne viendrait s'y opposer. À Winnipeg, on s'oppose certainement à la construction d'un nouvel hôtel alors que le taux d'occupation dans les grands hôtels est d'environ 30 p. 100.

[*Text*]

• 1105

Mr. Levit: Is it running at 30%?

Mr. Shields: I'm just saying it's about 30%. I don't know. No, listen. I'm only trying to get some information here. I like the idea of the hotel development, but I'm wondering if you're not using this program, in some cases, so that it would be to the detriment of legitimate Canadian investors and put them out of business.

I'm talking about Winnipeg. Would you build a hotel in Toronto? Would you build a hotel in Vancouver? Should we, on the other hand, limit the hospitality industry to outside the major regions or to a city or a community with a population level that's a little lower than Winnipeg's?

Mr. Jack McJannet (Legal Counsel, Lakeview Development of Canada): May I just comment on that in reply? In the marketplace in Winnipeg, one goes for a building permit or a variation before the community committee and there may be some objections there. City councillors have expressed the same concerns that you are expressing in general terms at this moment. However, generally speaking, the councillors in our area at least will say that the marketplace shall be the determining factor and if it meets all other criteria then the building permit in your example will be granted to the applicant.

We don't see necessarily that one should limit the development of any types of hotels in the areas that you suggest. It so happens that hotels are difficult to finance at the best of times. As you well know, we're not in the best of times right now.

The more demanding areas where there is a product required by the community happen to be in the smaller communities that my client basically has participated in. There is the odd exception, as you suggest, in Edmonton.

The Chairman: I think that answers the question.

Mr. Shields: The point, though—

The Chairman: I think there isn't any disagreement here. I think both people are agreeing that there's support for real estate investment, but if there are going to be limits, then you don't want it in the hospitality area and the hotels. Is that right?

Mr. McJannet: That's correct.

Mr. Shields: My argument is that there shouldn't be limits anywhere, but that's the case.

The Chairman: That's right. He's not opposed to your argument; he's just asking why you want to limit other real estate operations like shopping centres and so forth when there may be a will to open up that procedure? I really don't think you have any disagreement.

Mr. Levit: No, not at all.

Mr. Shields: You're against the idea of increasing the net worth up to $1 million. Would you consider $750,000?

Mr. Levit: We would like it to be maintained at $500,000. We're finding that a large percentage of our investors have in the neighbourhood of $500,000 to $600,000 to $650,000.

[*Translation*]

M. Levit: Il est de 30 p. 100?

M. Shields: Il est de cet ordre. Je n'ai pas le pourcentage exact. J'essaie simplement d'éclaircir la situation. Je suis bien d'accord avec le développement de l'immobilier hôtelier, mais je me demande si dans certains cas vous ne vous servez pas du programme au détriment des investisseurs canadiens légitimes, si vous ne les acculez pas à la faillite dans certaines circonstances.

Je parle de Winnipeg. Construiriez-vous un hôtel à Toronto? En construiriez-vous un à Vancouver? Devrions-nous, par contre, limiter les projets immobiliers hôteliers aux régions moins importantes ou à une ville ou une localité d'une population un peu inférieure à celle de Winnipeg?

M. Jack McJannet (conseiller juridique, Lakeview Development of Canada): Puis-je essayer de répondre à votre question? À Winnipeg, il faut obtenir du comité communautaire un permis de construction ou l'équivalent; des objections peuvent être soulevées devant ce comité. Les conseillers municipaux ont exprimé les mêmes préoccupations générales que vous à ce sujet. Normalement, cependant, les conseillers de la région estiment que c'est le marché qui doit être le facteur déterminant. Si un requérant satisfait à tous les autres critères, il obtient un permis de construction.

Nous ne voyons pas la nécessité immédiate de limiter le développement de l'immobilier hôtelier aux régions que vous indiquez. L'immobilier hôtelier est déjà difficile à financer lorsque la situation est florissante. Comme vous le savez, c'est loin d'être le cas actuellement.

Mon client a surtout participé au financement de projets hôteliers dans de petites localités, des localités où la demande est réelle. Il y a toujours l'exception, dont Edmonton, comme vous l'avez souligné.

Le président: Je pense que la réponse est satisfaisante.

M. Shields: Ce que je veux dire. . .

Le président: Il n'y a pas de désaccord. Les deux disent que l'on favorise les investissements dans l'immobilier; mais que s'il doit y avoir des limites, elles ne doivent pas viser le secteur hôtelier. C'est cela?

M. McJannet: Oui.

M. Shields: Il ne devrait pas y avoir de limites du tout mais il y en a.

Le président: Je comprends. Il ne s'en prend pas à votre argument; il demande simplement pourquoi vous voulez limiter d'autres projets immobiliers, par exemple, ceux qui visent les centres commerciaux, alors que les gens semblent demander que le processus soit plus ouvert. Il ne s'en prend pas à ce que vous dites.

M. Levit: Pas du tout.

M. Shields: Vous êtes contre l'augmentation proposée des avoirs nets minimum à 1 million de dollars. Accepteriez-vous 750,000$?

M. Levit: Nous voudrions que le chiffre de 500,000$ soit maintenu. Nous constatons qu'un fort pourcentage de nos investisseurs disposent de 500,000$ à 600,000$ ou 650,000$.

[*Texte*]

Mr. Shields: How about the tiers? Would you agree to go back to $150,000 to $250,000?

Mr. Levit: We like the suggestion of changing the $250,000 to $200,000. What we've suggested in our paper is to create a new tier for the extremely poor areas of Canada at a lower amount, which would encourage investment in those areas. The bulk of the investment in the have-not provinces or regions will still go to the larger centres. You see that most of the investment has gone to Regina, Winnipeg, Halifax and Saskatoon. There should be some mechanism to get investment capital into the Yellowknifes of Canada.

The Chairman: Mr. de Jong.

Mr. de Jong: Thank you very much. I'm just following up a bit on what Mr. Shields was trying to get at. I think that's the problem that I have too, and I'm even speaking here as a New Democrat.

In some ways we're really creating sort of an odd creature here. We're dealing with investment and risk and yet we're also dealing with the immigration program. There are social and economic strategies of a public interest that we are trying to put into this mix as well. I think we are going to have some real difficulty on the real estate question, because in some ways you want the market forces to decide. Whether somebody is going to invest in real estate and make money or lose money—well, that's their risk.

• 1110

In the other sense, the design of the program is to produce maximum social and economic benefits for Canada. That is one of the principles of the program. We are trying to achieve that and still maintain market forces and market considerations in terms of risk and return on risk and so forth. To combine the two together in something that's workable is going to be a challenge for this committee. If we can come up with something that works, then I think we will have done a good job.

The Chairman: Are you going to ask a question?

Mr. de Jong: Yes, I just wanted to make that statement.

The Chairman: That will come later this afternoon, in the discussion. That's a philosophical question.

Mr. de Jong: You have quite a bit of experience in marketing. Do you have examples at all of where there are Canadian institutions, i.e. financial institutions or players in Taiwan and Hong Kong, let's say, that have made false or outrageous claims?

Mr. Levit: I don't think there have been any outrageous claims, but the Chinese language is such that when translated to English it could go many ways. The perception given by many of the ads is, for example, that the government guarantees the investment or the bank guarantees, stands behind, supports it. If you were to take that ad and put it in front of a jury, I think it could be argued that the ad isn't misleading, because one way of interpreting it is that there is

[*Traduction*]

M. Shields: Que pensez-vous des catégories? Voudriez-vous revenir à 150,000$ et à 250,000$?

M. Levit: Nous sommes d'accord avec la suggestion visant à réduire les 250,000$ à 200,000$. Dans notre mémoire, nous proposons la création d'une nouvelle catégorie, au seuil encore plus bas, pour favoriser le développement des régions les plus pauvres du Canada. Dans les provinces ou les régions défavorisées, le gros des investissements va aux grands centres. La plus grande partie va à des villes comme Regina, Winnipeg, Halifax et Saskatoon. Il devrait y avoir un mécanisme pour attirer les investissements dans des endroits comme Yellowknife.

Le président: Monsieur de Jong.

M. de Jong: Merci beaucoup. Je reviens un peu sur l'argumentation de M. Shields. J'ai également un léger problème face à toute cette question, et je parle ici en tant que néo-démocrate.

Nous avons devant nous un programme assez étrange. Nous parlons d'investissements et de capitaux de risque, mais dans le contexte d'un programme d'immigration. Nous essayons en outre d'y intégrer des stratégies sociales et économiques d'intérêt public. Nous risquons d'avoir des problèmes en ce qui concerne le développement immobilier, parce que vous nous proposez de laisser agir les forces du marché. Que les investisseurs dans le domaine immobilier y trouvent leur compte ou perdent leur avoir, peu importe. Ils doivent en assumer les risques.

Par ailleurs, le programme est censé maximiser les avantages socio-économiques au Canada. C'est un des principes fondamentaux du programme. Nous devons essayer de concilier cette idée avec celle qui veut que les forces du marché aient libre cours, avec tous les risques que cela comporte. C'est un défi pour le comité. Si nous y parvenons et que le programme est efficace, nous aurons accompli tout un exploit.

Le président: Avez-vous l'intention de poser une question?

M. de Jong: Oui, mais je voulais faire cette déclaration auparavant.

Le président: Nous en discuterons plus tard cet après-midi. C'est une question de principe.

M. de Jong: Vous avez beaucoup d'expérience dans la commercialisation. Avez-vous eu connaissance de cas où des institutions canadiennes, des institutions financières, ou encore des intervenants à Taïwan et à Hong Kong ont fait de fausses déclarations ou des déclarations exagérées?

M. Levit: Il n'y a pas nécessairement eu de déclarations exagérées, mais la langue chinoise est telle que lorsqu'elle est traduite en anglais elle peut donner lieu à plusieurs interprétations. De nombreuses publicités peuvent donner l'impression, par exemple, que le gouvernement ou les banques garantissent les investissements, les défendent ou les appuient. Devant un jury, il serait possible de faire valoir que la publicité en question n'est pas trompeuse, car suivant les

[*Text*]

no guarantee. But the way it is interpreted, without doubt, in the marketplace is that it is guaranteed by the banks or by the government.

The consultants are very clever. It is a very, very competitive market out there for the consultants. They have to do what they can to get an edge, and the way they get an edge is by advertising that they market a better fund than the next consultant. There is some very tricky advertising out there in the market.

There is one advertising we were opposed to, but technically there was nothing we could do about it. A Canadian financial institution was marketing a $250,000 fund by suggesting that it could be purchased for $50,000. You could immigrate to Canada for $50,000 without coming up with the balance, and that financial institution would actually fund the balance by way of a loan to the promoter so that the full $250,000 subscription price was satisfied, but the investor is out of pocket the $50,000. So here you have a fund that has a collateral guarantee by a Canadian bank being sold for $50,000. You can see that the other tier 2 funds, without any form of guarantees, and tier 1 funds at $150,000 without any guarantees, didn't stand a chance against that particular fund.

Mr. de Jong: Do you have an example of that to leave with the committee?

Mr. Levit: Yes.

The Chairman: Thank you very much. The chairman will ask the final questions.

You have large capital outlay here in long-term buildings. You have a 1988 fund that is obviously a three-year fund that was repaid. Or was it? Have you repaid any of your funds? If so, what level of return have you paid and what was the source of the funds for repayment?

Mr. Levit: That's a good question. The objective of our funds is not to repay them after three years. The three years is a minimum holding period. It doesn't have to have anything to do with how long the investor owns his unit. However, from a sales point of view, you have to be able to tell your investors that after the three-year hold period expires, or shortly thereafter, they have a way of getting back some of their capital.

• 1115

One of the reasons we sell our hotels on a clear title basis, with 100% equity, is that after the hotel has been open for three years, once it's developed a track record of cashflow, then we go to the banks and obtain financing. The financing goes to the investors as a recovery of their investment outlay, but they still maintain ownership of their limited partnership units in the hotel. So they haven't given up their equity in the hotel, they've just leveraged it.

The Chairman: Some people must have asked for their money back. You've paid some back, have you?

[*Translation*]

interprétations, il se peut qu'il n'y ait pas de garantie. De la façon dont les intéressés interprètent la publicité, cependant, il y a une garantie offerte par les banques ou le gouvernement.

Les consultants sont très habiles. La concurrence est vive dans leur champ d'activités. Chacun veut avoir un avantage sur son concurrent. Chacun prétend avoir le fonds le meilleur à offrir. La publicité peut devenir très sophistiquée dans ce contexte.

Nous en avons dénoncé une en particulier, quoique nous n'ayons rien eu à lui reprocher sur le plan technique. Une institution financière canadienne commercialisait un fonds de 250,000$ en faisant valoir qu'elle pouvait être achetée pour 50,000$. Quelqu'un pouvait immigrer au Canada avec 50,000$, sans se soucier du solde; l'institution financière s'engageait à financer le reste sous forme de prêts au promoteur. La souscription était donc de 250,000$, mais l'investisseur ne déboursait que 50,000$. Ce fonds était donc offert à 50,000$ avec une garantie d'une banque canadienne. Les autres fonds de la deuxième catégorie, sans une telle garantie, et les fonds de la première catégorie à 150,000$, sans une telle garantie non plus, n'avaient aucune chance.

M. de Jong: Avez-vous un exemple concret de ce genre de procédé à donner au comité?

M. Levit: Oui.

Le président: Merci beaucoup. Le président posera maintenant les dernières questions.

Vous avez beaucoup d'argent investi dans des immobilisations à long terme. Vous avez un fonds de 1988 qui devait être un fonds de trois ans et qui a dû être remboursé. L'a-t-il été? Avez-vous remboursé un de vos fonds jusqu'à présent? Si oui, quel taux de rendement avez-vous payé et quelle a été la source des fonds ayant servi au remboursement?

M. Levit: C'est une bonne question. Nos fonds ne doivent pas nécessairement être remboursés après trois ans. Les trois ans sont la période minimum pendant laquelle ils peuvent être détenus. Il n'y a pas nécessairement de lien non plus avec la période pendant laquelle l'investisseur possède son unité. Pour promouvoir les ventes, cependant, il faut pouvoir dire à l'investisseur qu'après trois ans ou un peu plus, il peut récupérer une partie de son investissement.

Une des raisons pour lesquelles nous vendons nos hôtels avec un titre libre, avec une participation à 100 p. 100, c'est qu'une fois ouverts pendant trois ans, une fois qu'ils se sont dotés d'une marge d'autofinancement, nous pouvons nous adresser aux banques pour les refinancer. L'argent ainsi récupéré va aux investisseurs, mais ils restent propriétaires de leur hôtel par l'entremise de leurs sociétés en commandite. Ils n'ont pas cédé leur participation dans l'hôtel; ils l'ont simplement refinancé.

Le président: Il doit y avoir des gens qui demandent le remboursement de leur argent. En avez-vous remboursé?

[*Texte*]

Mr. Levit: There was one project where there was a request for some funds back, and we returned about 50% of the funds. That was our first project that was on the market. We actually had a mortgage on that project at the outset. That didn't allow us to get a large enough mortgage to pay back any additional funds, so we've learned from our experience.

With our other funds, the mortgage is put on the property three years after the opening date. None of them are at that stage yet, but when you have an asset that's worth $5 million and has a track record of three years of positive cashflow, it should be simple to get a mortgage of about 60% on that property, and that's what we tell investors. Our Country Inn projects have been giving a rate of return of 8% a year, so 24% plus 60% equals about 85% of their money back after three years, which isn't bad considering they still own the equity in the project. So that formula seems to work.

The Chairman: That's very positive. Thank you.

Mr. Shields: I have one more question.

The Chairman: We are cutting into Mr. Harder's time. He's leaving at 12 noon.

Mr. Allmand: Why is he here only until 12 noon? I have more questions for Mr. Harder than I do for any other witness.

The Chairman: Mr. Shields, I'm going to cut you off for now. You can ask him privately. We'll take a one-minute break between now and—

Mr. Shields: No, I think it's very important that it's on the record. I want to know why they are so against the blind funds. It is very straightforward.

The Chairman: Answer quickly, please.

Mr. Levit: I can answer that quickly. It is because the investors don't know what they're getting into; they're buying something and they have no idea what they're buying. It's too risky, a lot of people have been hurt, and it has given Canada a bad name in the marketplace. There is one very successful blind pool fund, the Maple Leaf Fund, but there are more examples of bad ones than of good ones.

The marketplace is very fickle, and that's the problem. One of the initial blind pool funds in Vancouver returned something in the neighbourhood of 40% of the funds. That got into the newspapers in Hong Kong and Taiwan. That hurt the marketplace in general, and not only for the blind pool funds. We think they're excessively risky and therefore should be eliminated.

[*Traduction*]

M. Levit: Un projet a fait l'objet d'une demande de remboursement; nous avons remboursé 50 p. 100 de l'argent à cette occasion. C'était le premier projet que nous offrions sur le marché. Nous détenions en fait une hypothèque sur ce projet dès le départ. Nous ne pouvions donc pas obtenir une hypothèque suffisamment importante pour rembourser une somme plus considérable. L'expérience nous a servi.

Pour nos autres fonds, l'hypothèque doit être prise sur la propriété trois ans après le début des activités. Nous n'avons pas encore atteint ce stade pour l'un ou l'autre de nos fonds, mais avec un élément d'actif d'une valeur de 5 millions de dollars et des résultats indiquant trois ans d'une bonne marge d'autofinancement, il ne devrait pas être difficile d'obtenir une hypothèque d'environ 60 p. 100 sur la propriété. C'est ce que nous disons à nos investisseurs. Nos projets Country Inn ont eu un taux de rendement annuel de 8 p. 100; après trois ans, les investisseurs devraient donc être remboursés de 85 p. 100 de leur argent, soit 24 p. 100 plus 60 p. 100. Voilà qui n'est pas trop mal, compte tenu du fait qu'ils continuent d'avoir une participation dans le projet auquel ils ont souscrit. La formule est sûrement bonne.

Le président: C'est excellent. Merci.

M. Shields: J'ai une autre question.

Le président: Nous usurpons le temps de M. Harder. Et il doit partir à midi.

M. Allmand: Pourquoi ne reste-t-il que jusqu'à midi? J'ai plus de questions à lui poser qu'à n'importe quel autre témoin.

Le président: Je dois vous interrompre, monsieur Shields. Posez-lui la question en privé. Nous allons faire une pose d'environ une minute...

M. Shields: Il est important qu'elle figure au compte rendu. Je veux savoir pourquoi le témoin est contre les syndicats sans droit de regard. Ma question est simple.

Le président: Répondez brièvement, s'il vous plaît.

M. Levit: Je peux le faire très rapidement. Parce que les investisseurs ne savent pas de cette façon dans quoi ils s'engagent; ils achètent quelque chose qu'ils ne connaissent absolument pas. Le procédé est trop risqué, il a fait beaucoup de victimes et gâché la réputation du Canada chez les investisseurs potentiels. Il y en a un qui a de bons résultats, le Maple Leaf Fund, mais on voit davantage d'échecs que de succès.

Le problème est que le marché est très nerveux. Un fonds offert par un syndicat sans droit de regard à Vancouver a remboursé environ 40 p. 100 de l'argent investi. La nouvelle a été rapportée par les journaux de Hong Kong et de Taiwan. Il y a eu des répercussions, et pas seulement pour les syndicats sans droit de regard. Nous pensons qu'ils sont beaucoup trop risqués et qu'ils doivent être éliminés.

[*Text*]

The Chairman: I'd like to pursue that but in view of the fact that we have Mr. Harder waiting, we will have a one-minute break and then we'll carry on.

• 1119

• 1126

The Chairman: Mr. Harder, the members have been meeting here for several days now, yesterday until 11.30 p.m. They are quite familiar with the subject-matter. Therefore you might want to make any announcements or suggestions quickly and then get right into questions.

Mr. Peter Harder (Associate Deputy Minister, Immigration, Department of Employment and Immigration): Thank you, Mr. Chairman. Before I make a few remarks, let me introduce the committee officials accompanying me: Chris Taylor, the director of immigrant and visitor programs in the department, the area in which the investor program is situated in an operational way; Laura Chapman, the director general of policy and program development, a person this committee is very familiar with; and Brian Davis, the director of immigration co-ordination in the international service of the CEIC, which, as the committee knows, until just weeks ago was part of the External Affairs department. I brought them all with me so we could respond to the inquiries of the committee.

In particular, I should point out that Mr. Davis was for three years, until last summer, the operational head of our mission in Hong Kong and had responsibility for the investor program there. So he has not only his general professional experience but that very practical experience in this area.

I want first to outline to the committee the background to the study. Then I want to focus on a few of the myths about the investor program and to outline what from the department's perspective are areas for improvement. At the end I will make a few observations that we as a department would make in response to the material before you.

In the months since I've joined Employment and Immigration, the investor program has taken some of our time in reviewing the policy framework in which this program operates. Minister Valcourt has taken a great deal of interest in this program, and as a result of that interest he announced he was creating a ministerial task force, independent of the department, to look at the program, and it is the recommendations of that task force you have before you.

The greatest challenge to the investor program has been the development of a legislative base on which it could be effectively managed. As the committee is all too well aware, the present regulatory framework did not foresee the need to regulate in a very effective way the intake of investors overseas or properly manage the fund structure within Canada along with the provinces. As a result, procedures and guidelines have not always been sufficient in supporting the program management. In addition, the shared management of the program between provinces and the federal government has been challenged in instances where provinces do not interpret regulations in the same way as the federal

[*Translation*]

Le président: J'aimerais bien en discuter plus longuement, mais M. Harder attend. Nous allons faire une pose d'une minute avant de reprendre.

Le président: Monsieur Harder, les députés étudient cette question depuis maintenant plusieurs jours; hier, ils ont siégé jusqu'à 23h30. Ils la connaissent fort bien. Je vous demanderais donc de bien vouloir faire vos déclarations ou vos suggestions rapidement afin de laisser place aux questions.

M. Peter Harder (sous-ministre délégué, Immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Merci, monsieur le président. Avant de faire quelques observations, je voudrais vous présenter les hauts fonctionnaires qui m'accompagnent: Chris Taylor, le directeur des programmes pour les immigrants et des programmes pour les visiteurs, du point de vue opérationnel, c'est à ce niveau que se situe le programme d'immigration des investisseurs; Laura Chapman, la directrice générale de l'élaboration de la politique et du programme, le comité la connaît très bien; et Brian Davis, le directeur de la coordination de l'immigration au service international de la CEIC, une fonction qui, comme le comité le sait, appartenait au ministère des Affaires extérieures jusqu'à il y a quelques semaines. Ils sont là pour répondre également aux questions du comité.

Je souligne le fait en particulier que M. Davis a été pendant trois ans, jusqu'à l'été dernier, le directeur opérationnel de notre mission de Hong Kong et y a administré le programme d'immigration des investisseurs. Son expérience en la matière n'est pas seulement professionnelle mais également pratique.

Je voudrais d'abord indiquer la raison pour laquelle l'étude a été menée. Ensuite, j'aimerais discuter de quelques-uns des mythes qui entourent le programme d'immigration des investisseurs et faire part au comité des suggestions du ministère en vue d'améliorer la situation. Enfin, j'aimerais faire part de la réaction du ministère au rapport que vous avez devant vous.

Depuis mon arrivé au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, le cadre politique dans lequel s'inscrit le programme des investisseurs a été examiné longuement. Le ministre Valcourt s'est montré très intéressé par le programme. C'est pour cette raison qu'il a annoncé la création d'un groupe de travail ministériel, indépendant du ministère, chargé de l'étudier. Vous avez maintenant sous les yeux les recommandations de ce groupe de travail.

Le plus grand défi que représentait le programme des investisseurs était l'élaboration d'une législation qui lui permette d'être administré de façon efficace. Comme le comité le sait très bien, le cadre réglementaire actuel n'avait pas envisagé la nécessité de régir dans tous les détails le recrutement des investisseurs à l'étranger ou l'administration de la structure de fonds au Canada et dans les provinces. Les procédés et les directives établis n'ont pas toujours suffi. En outre, la gestion partagée du programme entre les provinces et le gouvernement fédéral a parfois donné lieu à des interprétations différentes de part et d'autre. Il faut avoir une base législative plus centrée pour ce programme. C'est ce

[*Texte*]

government. We need to find a way to provide a legislative basis in a more focused way for this program, and that is part of what the minister has been looking at in terms of legislative changes, on which he briefed the committee only weeks ago.

• 1130

However, we also need to find a way of transiting from the old to the new regime that will accommodate the fund operators and allow provinces to support their needs and to recognize that sooner or later this program must operate under one set of regulations. We will all be better off with that framework in place.

Within the priority processing system overseas, business immigrants, including investors, have been given lower priority than family class and refugees. This means that in posts where significant applications from business immigrants were received, they had to be processed following family and refugee applications. This is a shortcoming of our overall levels management system. I want to underscore that difficulty, because it certainly has led to the kind of the frustration with which this committee has dealt in the last number of days.

Another shortcoming of this program has been the preference to real estate investments. As you know, just under 70% of program funds have been devoted to commercial and hospitality real estate. To date, too much emphasis has been placed on real estate based investments, which have been preferred by fund operators and investors. Up to the present, we have been unable to orient the program toward higher-risk ventures, such as technology development, and create a more balanced investment portfolio. In our view, this review provides us with an opportunity to assess whether a better balance in fund disbursement could be established to reflect more accurately the individual economic development needs of each region of the country.

Finally, in terms of background, there has been some criticism of the perceived lack of support by the federal government toward the program. The issue of organizational structure and support, which has been discussed for some time, will not be finalized until the policy direction and the regulatory framework are completed. I believe it is very important to look at the structural questions that we in the department will have to address only in light of the not only legislative but also regulatory and policy framework, for which we frankly seek the guidance of this committee in terms of the work you now have before you.

Very briefly, in terms of myths, I want to deal with the competitiveness myth, in the sense that there is a perception that Canada's unattractiveness, based on program difficulties, has advantaged Australia and the United States programs. The facts, however, indicate that our program is currently the only one of significance. Major differences: both the United States and Australia, in looking for people with established businesses that create employment for both countries, make

[*Traduction*]

genre de chose que le Ministre envisage, comme il en a fait part au comité il y a à peine quelques semaines.

Nous devons également trouver un moyen de passer de l'ancien régime au nouveau pour tenir compte des gestionnaires de fonds et permettre aux provinces de satisfaire à leurs besoins. Il faut reconnaître que tôt ou tard ce programme devra fonctionner dans le cadre d'une réglementation unique, ce qui sera à l'avantage de tous.

Dans le cadre du système de gestion des priorités, les hommes et femmes d'affaires immigrants, y compris les investisseurs, se voient accorder une moins grande priorité que la catégorie de la famille et les réfugiés. Cela signifie que dans les missions où l'on reçoit un nombre de demandes d'immigration important de la part des gens d'affaire, ces demandes passent après celles de la catégorie de la famille ou des réfugiés. C'est là une lacune de notre système de gestion des niveaux d'immigration. Je tiens à souligner cette difficulté qui a certainement été frustrante, comme le comité a pu s'en rendre compte au cours des derniers jours.

Une autre lacune du programme est la préférence accordée aux investissements immobiliers. Comme vous le savez, un peu moins de 70 p. 100 des fonds du programme ont été consacrés aux investissements immobiliers dans le domaine commercial et le tourisme d'accueil. Jusqu'à présent on a attaché trop d'importance aux investissements immobiliers, investissements de prédilection pour les gestionnaires de fonds et investisseurs. Jusqu'à présent nous n'avons pu nous lancer dans les investissements comportant plus de risques, comme le développement technologique et créer ainsi un portefeuille d'investissements plus équilibré. À notre avis, l'étude qui est faite à l'heure actuelle nous donne la possibilité d'évaluer s'il serait possible de mieux équilibrer la répartition des fonds pour mieux tenir compte des besoins de développement économique de chaque région de notre pays.

Finalement, on a critiqué ce que l'on considère comme le manque d'appui du gouvernement fédéral au programme. On ne pourra mettre au point la structure ni les mécanismes d'appui voulus avant d'avoir décidé de la politique et du contexte réglementaire. Il est très important pour le Ministère d'étudier toute cette question de structure du programme dans le contexte de la loi, des règlements et de la politique et nous espérons que le travail réalisé par le comité pourra nous guider en la matière.

J'aimerais parler brièvement des mythes qui entourent toute cette question, notamment, celui de la compétitivité. On pense en effet que les difficultés du programme ont rendu le Canada peu attrayant, à l'avantage de l'Australie et des États-Unis. Les faits cependant indiquent que notre programme est à l'heure actuelle le seul programme important. Ainsi, les programmes américains et australiens exigent de l'homme d'affaires que son entreprise soit

[*Text*]

landing conditional on the foregoing. The Australian business program, as the committee knows, was temporarily closed last year as a result of abuse by consultants and investors. It was reopened only in February of this year, with different criteria, and, as we understand it, attracted only 24 applications globally as of last month. Their new program requires direct participation in business by the applicant and requires a high degree of fluency in the English language.

In the United States program, regulations were promulgated in October 1991, but only 20 to 25 potential cases have been identified and no cases have been finalized. The American program requires $1 million in investment—$500,000 in rural areas—and must create at least 10 jobs and requires the active involvement in the business by the investor.

Among other countries, New Zealand, for example, has a small program that requires large investment, larger than the Canadian one, and is not a serious competitor. Other countries, such as Mexico, Tonga, and Mauritius, which have programs, are not places where serious investors would apply unless they are looking for a safe passport, and that's the basis on which some of the movement goes to those countries.

The second myth with which we would like to deal is the supply of investors. There is the suggestion that there is an unlimited supply of investors wanting to come to Canada and that they are thwarted by our program ineffectiveness. We have to take this with a grain of salt. There are currently over 4,200 investor cases in progress. Globally, this breaks down on the basis of 3,000 at the pre-interview stage and 1,200 having completed interviews. In addition, there are 7,600 entrepreneur cases in process, and the split there is 4,800 on the pre-interview and 2,800 completed.

• 1135

These figures support the current planning levels of 7,000 business cases for 1992. Nearly 90% of the investor movement has come from Hong Kong and Taiwan. We have no evidence that there are other large pools of qualified investors anywhere in the world that would produce the numbers envisaged by the task force, at least not at the present time.

In 1991, 2,451 investor applications were received worldwide, of which 88% were from Hong Kong and Taiwan. The high point of the program was reached in the months following Tiananmen, which, when coupled with the easily affordable $150,000 investment requirement, made Canada's program a very attractive one.

Currently, renewed investor confidence in Hong Kong due to its buoyant economy has softened demand there and has led to a drop in applications from Hong Kong over the past year. For example, in November 1989 we received 1,416 investor applications and only 141 in October 1991. So that number indicates the Hong Kong environment is one in which the demand has significantly weakened, at least for the present.

[*Translation*]

créatrice d'emplois. Comme vous le savez, le programme australien d'immigration de gens d'affaires a été temporairement interrompu l'année dernière à la suite d'abus de la part des consultants et des investisseurs. Ce n'est qu'en février de cette année qu'il a été relancé selon des critères différents, mais n'a attiré que 24 demandes du monde entier jusqu'à la fin du mois dernier. Ce nouveau programme exige que le requérant participe directement à l'entreprise et ait une bonne connaissance de l'anglais.

Quant au programme américain, les règlements ont été promulgués en octobre 91, mais seuls 20 à 25 personnes ont présenté des demandes, dont aucune n'a encore été acceptée. Ce programme exige un investissement de un million de dollars—500,000$ dans les régions rurales, la création d'au moins 10 emplois et la participation active de l'investisseur dans l'entreprise.

Parmi les autres pays, la Nouvelle-Zélande, notamment, a un petit programme prévoyant des investissements importants, plus importants que ce qui est prévu au Canada et ne représente pas vraiment une concurrence pour le programme canadien. D'autres pays comme le Mexique, les Îles Tonga et l'Île Maurice ont des programmes également, mais qui n'intéressent pas les investisseurs sérieux sauf ceux qui sont à la recherche d'un passeport sûr.

Le deuxième mythe dont j'aimerais parler est celui du nombre soi-disant illimité d'investisseurs qui voudraient venir au Canada mais voient leurs plans contrariés par l'inefficacité de notre programme. Il faudrait envisager cette question avec un grain de sel. À l'heure actuelle, le Ministère étudie le cas de 4,200 investisseurs, 3,000 à l'étape préalable à l'entrevue et 1,200 ayant passé l'entrevue. Dans le cas des entrepreneurs, le chiffre est de 7,600 dont 4,800 à l'étape préalable à l'entrevue et 2,800 ayant passé l'entrevue.

Ces chiffres concordent avec les niveaux prévus de 7,000 immigrants d'affaires en 1992. Environ 90 p. 100 des investisseurs viennent de Hong Kong et de Taïwan. Rien ne me permet de penser qu'il existe d'autres grands réservoirs d'investisseurs qualifiés autre part au monde qui permettraient d'atteindre la demande envisagée par le groupe de travail, en tout cas pas à l'heure actuelle.

En 1991, 2,451 demandes d'investisseurs ont été reçues du monde entier, dont 88 p. 100 de Hong Kong et de Taïwan. Le point culminant du programme a été atteint immédiatement après les incidents de la Place Tiananmen; ces incidents, de même que l'investissement raisonnable de 150,000$ exigé, rendent le programme canadien très attrayant.

À l'heure actuelle, la raison d'une reprise de l'activité économique à Hong Kong, la demande d'immigration s'est quelque peu atténuée au cours de la dernière année. Ainsi, en novembre 1989 nous recevions 1,416 demandes d'investisseurs mais seulement 141 en octobre 1991, ce qui montre bien une diminution de la demande d'immigration, pour le moment en tout cas.

[*Texte*]

The third aspect I want to deal with directly and which will, I think, be the subject of some questioning, is that of quality of service. There is the suggestion that the quality of service is poor in terms of assessment and program decision and of courtesy and counselling of the applicant.

I am well familiar with some of the anecdotes surrounding this program, as well as with some of the experiences described before this committee. However, I would also like to point out that quality of service can mean various things to various people. We do have a 90% acceptance rate and I think that's a significant indication of how these programs are being handled.

I should also point out that a good deal of the frustration surrounded the situation in Hong Kong—and Mr. Davis can speak to some of the questions—where timeframes extended to unacceptable levels in light of Tiananmen Square. But that is part and parcel of our selection or levels-management problem. Family and refugees are given priority and investors are given lower priority, so that during a time of upheaval the processing times were extended to a point where everybody would agree it's unacceptable. We want to address that issue in the broader way in which we address how we deliver our levels.

With regard to the second point, on quality of service, I think it's important to recognize that we are dealing with what is also an immigration program and the applicants must meet the immigration requirements. Much of the questioning and background and financial checks have to deal with meeting statutory obligations. In Hong Kong we have established a very special facility to handle the immigrant investor movement. It is on the same floor as the Chamber of Commerce, in the trade section of the mission, and is designed to have a business flavour.

I would also point out that one of the difficulties is that we're often dealing with interpreters and that kind of third party intervention can be problematic in terms of both questioning and service. That is a difficult area of activity. Perhaps, if there are questions, Mr. Davis can deal with that area.

There certainly are areas for improvement, and the recommendations of this committee and the work being done by the task force will be very helpful in our dealing with some of the policy and certainly with regard to regulatory framework. As you also know, a study is being done by Ernst & Young, which we're looking forward to receiving in the late summer. It will give us better evaluation of the program.

On the management of the immigration overseas processing let me simply say that we really look forward to legislative amendments that would allow us to better manage the levels we establish. This could be a way in which we could better service the immigration and investor programs, consistent with our other priorities for the overall plan.

[*Traduction*]

La troisième question dont j'aimerais parler directement est celle de la qualité du service, qui fera sans doute l'objet de questions. On dit en effet que la qualité des services est mauvaise à plusieurs égards, notamment l'évaluation, les décisions en matière de programme, la courtoisie et les conseils offerts aux requérants.

Je connais bien certaines des anecdotes à ce sujet et certaines expériences qui ont été décrites devant le comité. Cependant, j'aimerais préciser que la question de la qualité du service représente différentes choses pour différentes personnes. Notre taux d'approbation est de 90 p. 100, ce qui indique d'après moi comment les programmes sont gérés.

J'aimerais souligner également qu'une bonne partie de la frustration était surtout liée à la situation qui prévalait à Hong Kong—M. Davis pourra en parler également—où les délais ont été rallongés de façon inacceptable au lendemain des incidents de la Place Tiananmen. Mais cela fait partie du problème que nous rencontrons en matière de sélection et de niveaux d'immigration. Les réfugiés et la catégorie de la famille ont priorité par rapport aux investisseurs; par conséquent, au cours de cette période de grands remous, l'étude des demandes a été prolongée de façon que l'on pourrait tous qualifier d'inacceptable. Il faudrait étudier cette question dans le contexte général de la gestion des niveaux.

En ce qui concerne la deuxième question, la qualité des services, il est important de reconnaître que nous parlons bien ici d'un programme d'immigration et que les requérants doivent satisfaire aux exigences en matière d'immigration. Toutes les vérifications que nous faisons en ce qui concerne les antécédents et la situation financière des requérants sont prévues dans la loi. À Hong Kong nous avons établi une installation tout à fait spéciale pour les investisseurs; les locaux se trouvent au même étage que la Chambre de commerce dans la section commerciale de la mission afin de promouvoir l'aspect commercial du programme.

Une des difficulté que nous rencontrons est que nous devons nous en remettre aux interprètes, ce qui peut parfois créer des problèmes au niveau des questions et du service. Vous pourriez peut-être poser des questions à M. Davis à ce sujet.

Les choses ne sont pas parfaites, c'est certain, et les recommandations du comité et le travail réalisé par le groupe de travail nous permettront de mieux comprendre la politique et le cadre réglementaire qui régiront nos activités. Comme vous le savez également, nous nous attendons à recevoir à la fin de l'été l'étude réalisée par Ernst & Young qui nous permettra de mieux évaluer le programme.

En ce qui concerne la gestion de l'immigration outremer, qu'il me suffise de dire que nous serons heureux de toute modification à la loi qui nous permettrait de mieux gérer les niveaux d'immigration que nous établissons. Nous pourrons ainsi sans doute mieux gérer le programme d'immigration des investisseurs en tenant compte des autres priorités d'immigration.

[*Text*]

• 1140

There certainly has been concern, and we share it, with respect to compliance and enforcement, and the task force has recommended a number of very important initiatives in this regard. I won't outline them to you in the interest of time, except to say that compliance must be legislatively based, and we have taken into account the views of the task force when looking at the legislative context.

The task force has set out a wide range of recommendations, in suggesting alternatives and issues that require further consideration. We would recommend, for example, the committee's attention to the issue of regional disparity, which has been a nagging issue in this area, as well as the various recommendations that the minister will have to take with respect to how this program is situated or where it is situated, in this department or in any other configuration.

We're sensitive to the business aspects of this program, but I would remind the committee that this is also an immigration program. With that bit of introduction, Mr. Chairman, my colleagues and I welcome your questions. I should also point out that André Juneau, the assistant deputy minister for policy, has arrived, and he will also be prepared to take questions.

The Chairman: Committee, we have 20 minutes for questions. How would you suggest I appropriate the time?

Mr. de Jong: Will we be able to ask more questions after, at 1.30 p.m.?

The Chairman: Are you coming back at 1.30 p.m.?

Mr. Harder: My understanding was that I was on for 45 minutes, from 11.15 a.m. to 12 noon, and I've adjusted my schedule accordingly.

Mr. Allmand: As a result of the testimony that we've had over the last two days, I have a series of twelve questions, and we haven't heard from the government so far. I don't see how we can prepare a report unless we have a full chance to get these questions answered. There is no way we can do it by 12 o'clock. I think I would take until 12 o'clock myself, and I would expect other members have some questions.

If we're going to do a serious report, we should come back on Monday or Tuesday or this afternoon or sometime, because, as I say, these questions built up with the testimony that was being presented to us by the other witnesses. If they do have to leave at 12 o'clock, and we agreed that we break at 12 o'clock... There has to be some way to bounce off the government officials things that have been said, criticisms that have been made, questions that have been raised by the witnesses, or else we don't have the full information to prepare a report.

The Chairman: Mr. Allmand, I'd like you to know, and I can see by the nods around the table that all members are feeling exactly... We had not anticipated, I think, the depth of our own interest in this process and in this subject. By the diligence of this committee and their full awareness now—or almost full awareness—of the program, we would be doing ourselves a disservice to not have the advantage of having more government input into some of our ideas. We have not

[*Translation*]

Des préoccupations ont certainement été exprimées, et nous les partageons, au sujet de l'observation et de l'application de la loi, et le groupe de travail a recommandé différentes initiatives importantes à cet égard. Je n'en parlerai pas puisque le temps presse, je dirai simplement que l'observation doit être légiférée; nous avons tenu compte des remarques du groupe de travail lorsque nous sommes penchés sur le contexte législatif.

Le groupe de travail a présenté toute une série de recommandations et de propositions qu'il faudra étudier. Nous aimerions par exemple demander au comité d'étudier la question de la disparité régionale qui a posé des problèmes, de même que les différentes recommandations au sujet du ministère dont relèvera le programme; le ministre devra s'occuper de cette question.

L'aspect commercial de notre programme est important, nous le savons, mais je tiens à répéter au comité qu'il s'agit également d'un programme d'immigration. Cela étant dit, monsieur le président, mes collègues et moi-même serions heureux de répondre à vos questions. Je signale également qu'André Juneau, sous-ministre adjoint, Politique, vient d'arriver. Il pourra également vous répondre.

Le président: Il nous reste 20 minutes pour les questions. Comment suggérez-vous que nous répartissions le temps?

M. de Jong: Pourrons-nous poser d'autres questions par la suite, à 13h30?

Le président: Revenez-vous à 13h30?

M. Harder: J'avais cru comprendre que je parlerais pendant 45 minutes et que je serais ici de 11h15 à 12 heures. J'ai pris des dispositions en conséquence.

M. Allmand: À la suite des témoignages que nous avons entendus au cours des deux derniers jours, j'aimerais poser une douzaine de questions. De plus nous n'avons pas encore entendu le point de vue du gouvernement. Je ne vois pas comment nous pourrions préparer un rapport avant d'avoir réponse à toutes ces questions. Nous ne pourrions certainement pas le faire avant-midi. Il me faudrait jusqu'à cette heure là moi-même pour poser mes questions et je suppose que d'autres membres du comité veulent en poser également.

Si nous voulons rédiger un rapport sérieux, il faudrait revenir lundi ou mardi ou cet après-midi. Au fur et à mesure des témoignages, nous avons de plus en plus de questions à poser. Si nos témoins doivent nous quitter à midi, si nous sommes d'accord pour ajourner à cette heure là... Il faudra quand même que nous ayons la possibilité de poser aux hauts fonctionnaires des questions au sujet de ce que nous avons entendu, des critiques qui ont été faites, des problèmes soulevés par les témoins. Nous devons avoir tous les renseignements sur cette question afin de préparer notre rapport.

Le président: M. Allmand, je tiens à vous dire—et d'après la mine des membres autour de la table, je me rends compte que tout le monde pense exactement... Nous n'avions pas prévu à quel point toutes les questions qui sont débattues nous tiendraient à coeur. En nous dépêchant maintenant, alors que nous sommes tout à fait ou du moins presque au courant du programme, nous nous couperions l'herbe sous le pied si nous ne pouvions consulter davantage le

[*Texte*]

only comments on the report, but also a lot of our own ideas that we intend to input. There is no point in inputting them if there are already answers for them. Undoubtedly, some other further relationship is going to be required than 12 o'clock, Mr. Harder. Could you suggest to us if you might be available again on Monday or Tuesday.

Mr. Harder: Mr. Chairman, we'll make ourselves available as best we can with the schedules. I want to point out that we were here for the timeframe that the committee asked us to be here. I have just received a note from my colleagues, indicating that they would be able to be here this afternoon. You would miss me, though, but then you'll probably get better answers.

The Chairman: Well, no, we get very direct answers from you, but I think that might be—

Mr. Allmand: As long as people are here from the government who can answer the questions, it's not necessary for Mr. Harder to be here.

The Chairman: Right. Have our researchers met with the department yet?

Mr. Fairey: No.

The Chairman: I think maybe we should establish a relationship there, in order to have a lot of questions answered, as we are preparing for the report.

Mr. Harder: Certainly.

The Chairman: Perhaps we could request meetings for our researchers with you. They could cover a lot of the questions the committee will ask as well. Would it be better to bring them back after we've had further consideration? Should it be on Tuesday, or do you want to push it this afternoon again?

• 1145

Mr. Allmand: Let's try to go on this afternoon, and if we can't complete the work we'll consider that at the end of the afternoon.

Mr. de Jong: If that fits in with the time schedule of the people from the departments.

The Chairman: I would say maybe Tuesday. Will we carry on with the department after lunch?

Mr. Shields: Mr. Harder isn't available at 1.30 p.m.

Mr. Harder: That's correct. My officials will be here.

Mr. Shields: Mr. Harder, are you available at all today?

The Chairman: We can adjust our schedule to fit yours because we're meeting all day, all night.

Mr. Harder: I would be available this evening.

Mr. de Jong: Mr. Chairman, let's proceed this afternoon.

The Chairman: We'll proceed, see how it is, Mr. Harder. If we need you back, we may ask you again for next Tuesday.

[*Traduction*]

gouvernement. Nous ne voulons pas simplement poser des questions, nous voulons également pouvoir contribuer au programme, faire part de nos idées. Ce ne serait pas nécessaire si elles ont déjà été envisagées. Il faudra donc se réunir une autre fois M. Harder. Seriez-vous libre lundi ou mardi?

M. Harder: Monsieur le président, nous essaierons de nous mettre à votre dispositions autant que faire se peut. Je vous signale que c'est le comité qui nous a dicté nos heures. Mes collègues me transmettent une note à l'instant pour me dire qu'ils pourraient revenir cet après-midi. Je ne serai pas là évidemment, mais les réponses qu'on vous donnerait seraient sans doute meilleures que les miennes.

Le président: Pas du tout, vous nous donnez des réponses très directes, mais je crois que cela pourrait. . .

M. Allmand: Tant que les hauts fonctionnaires sont ici pour répondre à nos questions, il n'est pas nécessaire que M. Harder soit présent.

Le président: Très bien. Nos chargés de recherche ont-ils déjà rencontré les représentants du ministère?

M. Fairey: Non.

Le président: Cela devrait peut-être se faire. De cette façon on pourrait obtenir réponse à nos questions au moment où nous nous préparons pour le rapport.

M. Harder: Certainement.

Le président: Peut-être devrait-on organiser des réunions au cours desquelles nos chargés de recherche pourraient vous rencontrer. Cela leur permettrait de poser les questions que le comité posera également. Devrions-nous entendre nos témoins mardi ou voulez-vous reprendre cet après-midi?

M. Allmand: Nous pourrions essayer de reprendre cet après-midi et si nous pouvons terminer le travail, nous pourrions ensuite voir quelles dispositions nous entendrons prendre.

M. de Jong: Si cela convient aux fonctionnaires.

Le président: Je proposerais plutôt une réunion mardi. Allons-nous continuer à entendre les témoins du ministère après le déjeuner?

M. Shields: Monsieur Harder n'est pas libre à 13h30.

M. Harder: Non, mais mes fonctionnaires seront ici.

M. Shields: Monsieur Harder pourriez-vous être libre à un moment quelconque aujourd'hui?

Le président: Nous pourrions modifier notre horaire pour vous laisser témoigner car nous serons en réunion toute la journée et la nuit.

M. Harder: Je pourrais être libre ce soir.

M. de Jong: Monsieur le président, continuons comme prévu cet après-midi.

Le président: Très bien, nous poursuivrons, monsieur Harder. Si nous avons besoin de vous revoir, nous pourrions vous demander de revenir mardi prochain.

[*Text*]

Mr. Harder: Sure.

Mr. de Jong: It would be a quicky, sort of.

The Chairman: We'll also encourage informal dialogue in the relationship here.

Mr. Shields: Mr. Chairman, if I might interject, we have a timetable and many of us have adopted our own schedules around those timetables. I have to leave here no later than 4 p.m. because I have to catch a plane.

The Chairman: All right.

Mr. Shields: I'm wondering if we're not pressing too quickly to get this report in. Maybe we'll have to delay the report a few days. I don't want to put a report in that I'm going to be sorry for after.

The Chairman: Okay. I don't think we should take this—

Mr. Shields: I don't want to put a report in without getting the answers from the department.

The Chairman: I don't think we should take this time out of the discussion with the witnesses. We need to use our full time here. They have agreed to continue with us after 1.30 p.m., maybe for a half hour, 1.30 p.m. to 2 p.m. and then we'll carry on, complete our regular schedule and decide at the end of the day what we're going to do.

Mr. Shields: Can I start asking questions?

The Chairman: Mr. Allmand has the floor first. We each have five minutes for starters. Maybe you could ask as many questions as you could. There will be a chance to have answers, and for those where there isn't a ready answer, they can be answered afterwards. Maybe we can have each of the members put some substantive questions for which they want answers.

Mr. Allmand: All right.

The Chairman: Mr. Harder will sum up.

Mr. Allmand: First, I want to inquire about the status of the task force report. I got it in two bits from *The Globe and Mail* in the first place. I just want to know whether I have the full report now, not the background studies, but do we have the part that's called the "Provincial and Territorial Linkages"? That wasn't in the original report as released, but *The Globe and Mail* gave it to us. Now, do we have everything? Not the background studies, simply the report.

Mr. Harder: Can I just comment on that? I haven't checked with *The Globe and Mail* as to what they gave you. What I can say is that the minister, when he appeared here, indicated that this was a ministerial task force, that he wanted to share the substantive recommendations of the task force with this committee and ask for their input, that some of the basis on which the task force was able to conduct its business was that the discussions they were having would be in camera. While the recommendations flowing from that kind of input were part and parcel of what was tabled with this committee, it was indicated that the report, the working level of the task force, was altered to reflect that reality of the in camera nature.

[*Translation*]

M. Harder: Très bien.

M. de Jong: Cela ne prendrait pas trop de temps.

Le président: Nous encouragerons également le dialogue à bâtons rompus.

M. Shields: Monsieur le président, si vous me permettez, beaucoup d'entre nous ont modifié leur horaire pour tenir compte de l'horaire du comité. Je devrais partir au plus tard à quatre heures pour prendre l'avion.

Le président: Très bien.

M. Shields: Je me demande si nous ne nous dépêchons pas trop afin de terminer le rapport. Peut-être devrions-nous le reporter de quelques jours. Je ne voudrais pas regretter de l'avoir fait trop rapidement.

Le président: Très bien. Je ne crois pas que nous devrions. . .

M. Shields: Avant de présenter le rapport, il faut avoir eu toutes les réponses voulues du ministère.

Le président: Je ne crois pas que nous devrions passer tout ce temps à discuter entre nous alors que les témoins sont là. Nous devrions utiliser tout le temps à notre disposition. Ils sont d'accord pour poursuivre après 13h30, peut-être pendant une demi heure jusqu'à deux heures. Nous pourrons ensuite poursuivre, terminer comme prévu et décider à la fin de la journée de ce que nous allons faire.

M. Shields: Pourrais-je poser mes questions?

Le président: C'est le tour de M. Allmand. Nous disposons tous de cinq minutes pour le premier tour. Vous pouvez poser autant de questions que vous voulez, les témoins pourront y répondre immédiatement si c'est possible, sinon ils pourront nous donner la réponse par la suite. Les membres du comité voudront peut-être poser les questions de fond.

M. Allmand: Très bien.

Le président: M. Harder pourra résumer.

M. Allmand: Tout d'abord j'aimerais savoir comment se présente le rapport du groupe de travail. Je l'ai reçu en deux parties du *Globe and Mail*. Je voudrais savoir si j'ai maintenant en ma possession le rapport complet, et pas simplement les documents d'information. Avons-nous la partie qui porte sur les liens avec les provinces et les territoires «Provincial and Territorial Linkages». Cela ne figurait pas dans le rapport original, mais le *Globe and Mail* nous en a fourni un exemplaire. Avons-nous donc maintenant tout le rapport au complet?

M. Harder: Je n'ai pas vérifié auprès du *Globe and Mail* pour savoir ce qu'il vous avait transmis. Ce que je peux dire, c'est que le ministre, lorsqu'il a comparu devant le comité a indiqué qu'il s'agissait d'un groupe de travail ministériel, qu'il voulait partager les recommandations de fond de ce groupe de travail avec le comité et lui demander sa participation; cependant si le groupe de travail a pu fonctionner, c'est parce qu'il a pu procéder à huis clos. Alors que les recommandations qui en ont émané formaient partie intégrante de ce qui a été déposé au comité, le rapport a été modifié pour tenir compte de ce qui avait été révélé au cours des séances à huis clos.

[*Texte*]

I also understand that for its own information the committee has asked for the briefs that were presented to the task force. To the best of my knowledge, the committee has what has been available, or what is able to be made available, given the basis on which that information was gathered by what I want to underscore is an independent-of-the-department ministerial task force.

Mr. Allmand: Good. Finally, there will be three reports. There will be the task force report, the Ernst & Young report, which is not expected now until August, and there'll be the report of this committee. The Ernst & Young is a rather serious study of the whole process. We've set a deadline for ourselves. Obviously, my question is, would the government proceed to make changes in this program before receiving the Ernst & Young report? Are we in this great a rush to get our report in if you are not going to make changes, and if you are going to wait—if Ernst & Young has any meaning at all. . .

• 1150

Mr. Harder: The Ernst & Young report will be very important to us as we deal with some of the policy and regulatory issues. I want to underscore, though, not to mislead, that the minister may well deal with some legislative issues before the policy and regulatory ones are dealt with, but those legislative issues are ones on which there is broad consensus in providing a legislative basis to the program, to provide for enforcement and compliance measures to deal with the problems that we have discussed with the committee several times in terms of our ability to manage levels and set priorities.

We are looking to this committee, its work, and to Ernst & Young and to work being done in the department itself with respect to the policy framework, the regulatory framework, and the questions—if I can call it that—of administering this program. That will all come together in the course of the next several months.

The Chairman: Of course, Mr. Allmand, anything that we suggest here we will be able to apply to the legislative process in the House of Commons anyway.

Mr. Allmand: All right. I am just going to put forward some questions that require information, which you might come back with this afternoon. I will just put them on the record.

What are the country's sources by numbers of immigrants that have come under this program? It appears that the great majority are from Hong Kong and Taiwan, but I would like to have a list of the percentages or numbers of sources. I would also like to know whether you know how many of these have similar type visas from other countries such as the United States or Australia. I understand a lot of them apply in several countries for immigrant investor visas. I would also like to know how many have abandoned their visa because they have not fulfilled residency requirements or other requirements under the program. You must have statistics on the rate of success.

[*Traduction*]

Si je comprends bien, le comité a demandé à titre d'information les mémoires qui ont été présentés au groupe de travail. Je crois savoir que le comité dispose maintenant des documents disponibles, ou plutôt des documents qui ont pu être mis à sa disposition, étant donné la façon dont l'information a été obtenue par ce groupe de travail ministériel qui a procédé, je tiens à le souligner, de façon indépendante du ministère.

M. Allmand: Bien. Il y aura donc en fin de compte trois rapports. Il y aura le rapport du groupe de travail, le rapport Ernst & Young, dont on n'attend pas la publication avant août et enfin le rapport du comité. Ce rapport Ernst & Young est une étude assez sérieuse de toute cette question. Nous avons, quant à nous, prévu une date limite pour la publication de notre rapport. Ma question est la suivante: Le gouvernement a-t-il l'intention de procéder à des changements au programme avant d'avoir pris connaissance des résultats du rapport Ernst & Young. Sommes-nous si pressés de présenter notre rapport si vous n'allez pas le modifier, et si vous devez attendre—si Ernst & Young signifie quoi que ce soit. . .

M. Harder: Le rapport Ernst & Young nous sera très utile pour aborder certaines questions de politique et de réglementation. Je dois toutefois souligner, pour éviter tout malentendu, que le ministre pourrait fort bien aborder certaines questions législatives avant les questions de politique et de réglementation, mais que ces questions législatives sont celles au sujet desquelles il existe un vaste consensus pour établir une base législative pour le programme et prendre des mesures exécutoires pour régler les problèmes de capacité de gestion des niveaux et d'établissement des priorités dont nous avons déjà parlé plusieurs fois avec le comité.

Nous examinons le travail de ce comité, les travaux d'Ernst & Young et le travail effectué au Ministère lui-même en ce qui concerne le cadre de politique, le cadre de réglementation et les questions, si je puis dire, d'administration du programme. Tout cela va s'organiser au cours des prochains mois.

Le président: Naturellement, monsieur Allmand, tout ce que nous suggérons ici pourra s'appliquer au processus législatif à la Chambre des communes de toute façon.

M. Allmand: Bon. Je vais simplement vous présenter quelques questions sur lesquelles vous pourrez revenir cet après-midi. Je voulais simplement qu'elles soient consignées au compte rendu.

Quels sont les pays d'origine des immigrants visés par ce programme? La grande majorité d'entre eux semblent venir de Hong Kong et de Taïwan, mais j'aimerais avoir une liste des pourcentages ou des divers pays d'origine. Savez-vous d'autre part combien d'entre eux ont des visas analogues d'autres pays tels que les États-Unis ou l'Australie. Je crois que beaucoup d'entre eux demandent des visas d'investisseur immigrant dans plusieurs pays. J'aimerais aussi savoir combien d'entre eux ont perdu leur visa parce qu'ils n'avaient pas respecté les critères de résidence ou d'autres critères du programme. Vous devez avoir des statistiques sur le taux de succès.

[*Text*]

Mr. Harder: How are you measuring success?

Mr. Allmand: We will leave that for discussion. I would like you to discuss with us this afternoon how you now determine levels for this. There is a recommendation to have a new system of determining levels, and many of us do not understand how you are setting the levels now. Mr. de Jong asked for the role of the provinces in the program at present and we will discuss how that might be changed.

Also, there was an Economic Council study. We tried to have here as a witness the man who did that study for the Economic Council, but he could not come. We want to know if there are other economic assessments of how the program fits in the entire scheme of economic development. We would like to know the reasons you believe the backlog has built up in certain cases, more specifically than you said this morning. I will just leave that on the record, Mr. Chairman.

Mr. Harder: Mr. Allmand, just for clarification, because it will help in getting that, what posts were you talking about when you referred to backlog?

Mr. Allmand: Wherever there are backlogs.

Mr. Harder: What is a backlog?

Mr. Allmand: Where there is a considerable waiting time in years and maybe in numbers, too. I have not thought this out. I had a recent case in Australia. Somebody from Australia who wanted to use the program was given an appointment in 1994. That was his first appointment. The gentleman in question shopped around and finally got his program approved through London, but one wonders why. Maybe it is because of priorities, as you said, with other things.

Mr. Harder: I read about this when I was reading your blues from your meeting and I have inquired about—

Mr. Allmand: It is all right now, because he went through London. He was willing to invest, but was shocked to have to wait until 1994 for a first appointment in Sydney, Australia.

Mr. Harder: The timeframes in Hong Kong are substantially different today from what they were a year or two ago for two reasons—

Mr. Allmand: All right. I do not want to waste the time of my colleagues; we would have to discuss that this afternoon.

• 1155

Mr. Shields: There seems to be a common complaint about the poor service of overseas officers in immigration as it relates to business or entrepreneurs under the business investor program.

It concerns the personal treatment of these people who are coming with funds to invest in Canada, and they outline cases where people were treated with the third degree, "Where did you get your money?" and sometimes interview after interview after interview.

[*Translation*]

M. Harder: Comment mesurez-vous le succès?

M. Allmand: Nous pourrons en discuter plus tard. J'aimerais que vous m'expliquiez cet après-midi comment vous déterminer actuellement les niveaux. Nous avons une recommandation visant à mettre en place un nouveau système pour déterminer les niveaux, mais bon nombre d'entre nous ne comprennent pas la façon dont vous les établissez actuellement. M. de Jong a demandé quel était le rôle actuel des provinces dans ce programme, et nous parlerons de la façon dont cela pourrait changer.

Il y a aussi eu une étude du Conseil économique. Nous avons essayé d'avoir le témoignage de la personne qui a réalisé cette étude, mais elle n'a pas pu venir. Nous voulons savoir s'il existe d'autres évaluations économiques de la façon dont ce programme s'intègre dans notre développement économique général. Nous voudrions savoir pourquoi, d'après nous, un arriéré s'est accumulé dans certains cas, et de façon plus précise que ce matin. Ce sera tout pour l'instant, monsieur le président.

M. Harder: Monsieur Allmand, pourriez-vous nous préciser, pour nous faciliter les choses, de quels postes vous parliez quand vous avez mentionné un arriéré?

M. Allmand: Tous les cas où il y a un arriéré.

M. Harder: Qu'entendez-vous par arriéré?

M. Allmand: C'est quand il y a un temps d'attente considérable en nombres d'années ou un nombre considérable de cas qui s'accumulent. Je n'y ai pas vraiment réfléchi. J'ai récemment eu un cas de quelqu'un en Australie qui était candidat au programme et à qui on a donné rendez-vous en 1994. C'était son premier rendez-vous. Il est allé se renseigner ailleurs et il a finalement obtenu le feu vert par Londres, mais on se demande pourquoi. C'est peut-être à cause des priorités, comme vous le dites, dans d'autres domaines.

M. Harder: Je voyais cela en lisant les bleus de votre réunion et j'ai posé la question...

M. Allmand: Il n'y a plus de problème maintenant parce qu'il est passé par Londres. Il était prêt à investir, mais il a été choqué qu'on lui réponde d'attendre 1994 pour avoir un premier rendez-vous à Sydney en Australie.

M. Harder: Les délais à Hong Kong sont très différents aujourd'hui de ce qu'ils étaient il y a un an ou deux pour deux raisons...

M. Allmand: Très bien. Je ne veux pas faire perdre leur temps à mes collègues; il faudrait que nous en parlions cet après-midi.

M. Shields: On entend régulièrement critiquer la qualité du service des agents d'immigration postés à l'étranger à l'égard des hommes d'affaires ou des entrepreneurs dans le cadre du programme.

Il s'agit de l'attitude à l'égard de ces personnes qui ont de l'argent à investir au Canada, et à qui quelquefois on pose des questions très indiscrètes sur la provenance de leur argent en leur faisant subir interrogatoire sur interrogatoire.

[*Texte*]

You talk about the myths. That didn't come through in the hearings so far. Nearly 100% have said we have the best program in the world and others are trying to emulate it. But there is a delay in issuing visas. The local visa office is not tuned in. They are not being treated in a friendly or nice way, even when arriving in Canada. They are taken into offices and sometimes spend two hours with immigration officers going through this questioning procedure again. It seems to be a lack of education, a lack of understanding of how very, very important this investor program is.

In conjunction with that, and knowing that it has not been an expensive program to ourselves, I can't understand why the department has eliminated the director's position. For God's sake, here we are trying to establish and get some degree of understanding in this program and we are going to eliminate the very guy who is most important to the program, the director's position. It just doesn't fly, in my mind. Maybe there is a logical explanation. Maybe there is a reorganization and you are going to do something about that, but why would we eliminate the director?

The Chairman: That is because you have another ADM, is it?

Mr. Harder: No.

Mr. Shields: You see—

Mr. Harder: I would like to answer that.

Mr. Shields: I want you to, but are we going to push this off to the side so that we have an immigration investor program that is semi-autonomous, or what?

Mr. Harder: May I answer the last question first and then I am going to ask Mr. Davis to respond to the treatment question, because he was the director of operations in Hong Kong and he can provide a context and a response to that.

As to the director position, there is a director position and it is filled. He is sitting two chairs down from me. What I have yet to resolve, and I am awaiting the kind of discussions that are taking place with this committee and with other studies, is how we should be providing the bureaucratic support to this program. I am looking at various organizational models to ensure that it has the appropriate mix of business experience and immigration knowledge. When I am able, I will be moving forward with that reorganization, but I don't want to do that in anticipation of the work of this committee and the views of the minister and others on how this program should be situated in a policy and regulatory way.

In that sense, I await your advice with respect to how and in what configuration this program should be serviced within the immigration area or, as the task force looked at it, other machinery ways of dealing with it.

On the treatment, Brian, why don't you respond.

Mr. de Jong: Just a moment. Mr. Chairman, before we get into answers, let us continue the round in terms of some of the concerns, and then afterwards—

The Chairman: Good idea.

[*Traduction*]

Vous parlez de mythes. Il n'en a pas été question jusqu'à présent à ces audiences. La quasi totalité des gens ont dit que nous avions le meilleur programme du monde et qu'on essayait de le copier à l'étranger. Le problème, c'est la lenteur à émettre les visas. Le bureau local des visas traîne. Les gens ne sont pas bien traités, même quand ils arrivent au Canada. On les amène dans des bureaux où ils passent quelquefois deux heures à se faire interroger encore une fois par les agents de l'immigration. On a l'impression que ceux-ci comprennent mal l'extrême importance de ce programme pour les investisseurs.

En outre, sachant que ce programme ne nous a pas coûté trop cher, je ne comprends pas pourquoi le Ministère a supprimé le poste de directeur. Nous sommes là à essayer de faire comprendre ce programme et nous allons éjecter l'élément le plus important de ce programme, le directeur. C'est complètement absurde. Vous avez peut-être une explication logique. Vous procédez peut-être à une réorganisation, mais pourquoi supprimer le directeur?

Le président: C'est parce que vous avez un nouveau SMA?

M. Harder: Non.

M. Shields: Vous voyez...

M. Harder: J'aimerais répondre à cela.

M. Shields: Certainement, mais dites-moi si c'est parce que vous voulez avoir un programme d'immigration pour les investisseurs qui soit semi-autonome.

M. Harder: Je vais peut-être répondre tout d'abord à cette dernière question et je demanderais ensuite à M. Davis de répondre à la question concernant le traitement, car il a été directeur des Opérations à Hong Kong et il pourra mieux vous situer le contexte.

Pour ce qui est du poste du directeur, il existe et il a un titulaire, qui est assis à deux chaises de moi. Ce que nous n'avons pas encore déterminé, et j'attends à cet égard les résultats des discussions que nous avons avec ce comité ainsi que d'autres études, c'est la manière dont nous devrions fournir un appui administratif à ce programme. J'examine divers modèles d'organisation pour essayer d'avoir le mélange voulu d'expérience des affaires et de connaissances en matière d'immigration. Quand je le pourrai, je procéderai à cette réorganisation, mais je ne veux pas le faire avant de connaître le résultat des travaux de votre comité et le point de vue du Ministre et d'autres personnes sur la place que devrait occuper ce programme dans un cadre politique et réglementaire.

J'attends à cet égard vos conseils sur la façon dont ce programme devrait être géré dans le domaine de l'immigration ou sur les autres mécanismes examinés par le groupe de travail.

Brian, pourriez-vous répondre au sujet du traitement?

M. de Jong: Un instant. Monsieur le président, avant d'en arriver aux réponses, continuons à faire le tour des problèmes et ensuite...

Le président: Bonne idée.

[*Text*]

Mr. de Jong: I think many of my concerns have been covered by the two previous speakers. Before we can give any advice, we would want first to explore with you some of the options in terms of administration.

I recognize that the more factors you bring into play, very often the more difficult it becomes in terms of the bureaucracy. It is not just straight immigration; it is obviously also economic development that is an important factor, what is good for the country in an economic sense, and this brings in new areas of expertise in terms of the department that the department traditionally really didn't have to deal with. That is a new factor. As well, it is not just federal; it is also provincial. You have to take into account all of the 10 different provinces and the territories and the interrelationship with that.

• 1200

The question is how we can get something that functions, where decisions can be quickly made in terms of getting the benefit of these investors over here, and yet touching base with all these different aspects. That's a challenge, and I think those involved in public administration must recognize that to bring all of this together in an efficient, functioning unit is going to be some accomplishment. Perhaps this committee can help play a role in this by bouncing off various suggestions with you and sort of work with you as well. I would like to see what we can come up with.

The other area of concern that has been expressed by just about every witness here is the need for national standards. Can this be accomplished? In essence, what they are talking about is that there is an agreement with Quebec. How does this work? What are the prospects of being able to get national standards? This means exploring with you what the agreements are in terms of Quebec and what room there is of devising. I understand this is touchy, especially given the ongoing constitutional negotiations, but it's important not just for this program but for many other programs as well.

Other than the points the other members made, those are the ones I would add to the list.

The Chairman: Just before I call Mr. Harder to sum up, I want to give an answer to one of his officers. One of his officers, in his letter, says to an investor that before they can proceed with his application, they understand that from July 1989 he has been a member of a political party called Kuomintang. Then he asks what the political platform and policies are of this party.

I would like to tell that officer that the Kuomintang Party was the party in power in mainland China from 1928 until 1949. Chiang Kai-shek took the party to be the majority party in Taiwan, and it has been a majority party ever since in Taiwan. The Kuomintang Party is associated and affiliated with the Conservative Party of Canada, the Republican Party of the United States, the Conservative Party of Great Britain, the LDP in Japan, and the DLP in Korea.

How could an officer spend six months in a country, interviewing people from Taiwan about their majority government and only government during most of the period of their lives...? That level of cultural ignorance is laughably

[*Translation*]

M. de Jong: Je crois que les deux précédents intervenants ont formulé une bonne partie de mes préoccupations. Avant de vous donner des conseils, nous souhaiterions commencer par examiner avec vous les options administratives possibles.

Je sais bien que plus on fait intervenir de facteurs, plus les choses se compliquent pour les bureaucrates. Il ne s'agit pas simplement d'immigration; le développement économique est naturellement aussi un facteur important, c'est-à-dire ce qui est bon pour le pays sur le plan économique, et cela oblige le Ministère à s'intéresser à des domaines de compétence dont il n'avait pas à s'occuper traditionnellement. C'est un élément nouveau. De plus, c'est une question autant provinciale que fédérale. Il faut tenir compte des 10 provinces et des Territoires.

Le problème est de savoir comment on peut mettre sur pied quelque chose qui fonctionne, et prendre rapidement des décisions pour pouvoir profiter ici des investisseurs, sans perdre de vue tous ces éléments. Ce n'est pas une mince affaire, et les gens qui s'occupent d'administration publique doivent bien se rendre compte qu'il n'est pas évident d'intégrer tout cela de façon harmonieuse et fonctionnelle. Notre comité peut peut-être vous y aider en lançant quelques ballons d'essai pour voir avec vous ce que cela peut donner. J'aimerais bien essayer.

Il y a eu un autre leitmotiv chez les témoins, c'est le besoin de normes nationales. Est-ce possible? En gros, ce qu'ils disent, c'est qu'il y a un accord avec le Québec. Comment fonctionne-t-il? Serait-il possible d'avoir des normes nationales? Pour cela, il faudrait examiner avec vous ce qu'il en est pour le Québec et ce que l'on peut en tirer. Je sais bien que c'est une question délicate, surtout dans le contexte des négociations constitutionnelles actuelles, mais c'est important non seulement pour ce programme, mais pour d'autres aussi.

C'est tout ce que je voulais ajouter à la liste des remarques formulées par les autres intervenants.

Le président: Avant de demander à M. Harder de résumer, j'aimerais répondre à l'un de ses agents. Dans sa lettre, cet agent dit à un investisseur qu'avant de pouvoir examiner sa demande, il a besoin d'une précision. Il lui dit qu'apparemment il est membre d'un parti politique appelé Kuomintang depuis juillet 1989, et il lui demande quelles sont les tendances et les politiques de ce parti.

J'aimerais répondre à cet agent que le Kuomintang a été le parti au pouvoir en Chine continentale de 1928 à 1949. Tchang Kaï-chek en a fait le parti majoritaire à Taïwan, et il l'est toujours resté. Le Kuomintang est associé et affilié au Parti conservateur du Canada, au Parti républicain des États-Unis, au Parti conservateur de Grande-Bretagne, au LDP au Japon et au DPL en Corée.

Comment un agent peut-il passer six mois dans ce pays à interroger des Taïwanais sur le gouvernement actuel, le seul gouvernement qu'ils aient connus pendant la plus grande partie de leur existence...? C'est une manifestation

[*Texte*]

tragic. This is an actual letter I can file with you, but it's just the point that has been made so many times to this committee. There has to be a correction to that. These officers you recruit are highly intelligent, competent people, normally. That they would not have that information when they are in that country is very unfortunate.

With that, Mr. Harder, would you or your staff sum up?

Mr. Harder: I have taken some notes here as to the areas you want to look at, and this is what we will come back and discuss in greater detail.

First of all, Mr. Allmand, we will get you the information you request, if not by 1 p.m. then within the next day or so. I think it is worth having a discussion, though, on measuring success, and that we can do. Several members have raised the whole issue of provinces and national standards—in particular, Quebec—and that we will do.

On levels, levels management, the selection difficulties or processing difficulties, and then finally the treatment—if I can call it that—of individuals, I would ask you to hear out Mr. Davis, who had three years of dealing with this program in its peak in Hong Kong. I would not want to characterize all of the dedicated employees who have worked and facilitated this program, with a 90% acceptance rate, by some of the less-than-adequate behaviour by some individuals. We shouldn't judge the program by some of its shortcomings.

• 1205

So if that's all right with the chairman, we'll deal with it in those tranches and the appropriate officials will be here to deal in detail.

The Chairman: That would be a very helpful beginning, and we have some more specific ideas that were listed last night during testimony and so forth. I know that you've had people following the hearings, so hopefully you'll be made aware of those. Also, hopefully some time between now and then your staff can come up, or perhaps before we leave you can meet each other and make an arrangement to discuss some of those ideas.

Mr. Shields: I wonder if we could also get the projected budget figures for the program from the department. In 1989-90 it was $1.35 million; in 1990-91, it's $821,000. Is there a continual drop? That would be like not advertising during a downturn in the economy.

Mr. Harder: Without getting into the details, there are various components. For example, that doesn't include the officers abroad who are servicing this program. That refers to the area of activity that's being done in Canada. Some of the figures that were higher were episodic in terms of studies being done and some of the research that was done. That really isn't operational, if I can call it that.

Mr. Shields: Maybe, Mr. Chairman, we can get an indication.

[*Traduction*]

d'ignorance pathétique. Cette lettre existe, je peux vous la donner, mais c'est simplement pour illustrer ce que les témoins n'ont cessé de répéter à notre comité. Il faut rectifier cela. Ces agents que vous recrutez sont normalement des gens intelligents et compétents. Il est profondément regrettable qu'ils ne sachent pas ce genre de chose quand ils vont dans ce pays.

Sur ce, monsieur Harder, voulez-vous récapituler?

M. Harder: J'ai pris quelques notes sur les questions que vous voulez examiner, et nous y reviendrons plus en détail.

Tout d'abord, monsieur Allmand, nous allons vous donner les renseignements que vous nous demandez, sinon, d'ici 13h00, du moins demain ou après demain. Je pense tout de même qu'il serait intéressant d'avoir une discussion sur la façon dont nous pouvons mesurer le succès du programme. Plusieurs membres du comité ont aussi abordé la question des provinces et des normes nationales—et en particulier du Québec—et nous allons nous en occuper.

Pour ce qui est des niveaux, de la gestion des niveaux, des problèmes de sélection ou de traitement, et enfin du traitement—si l'on peut dire—des personnes, je vous demanderais d'écouter M. Davis, qui s'est occupé pendant trois ans à Hong Kong de ce programme à son apogée. Ce n'est pas parce que quelques personnes ont commis des maladresses qu'il faut généraliser leur comportement à l'ensemble des employés dévoués qui ont facilité l'exécution de se programme dans 90 p. 100 des cas. Il ne faut pas juger le programme sur des lacunes.

Si le président le veut bien, nous allons en rester là et les hauts fonctionnaires appropriés pourront s'occuper du détail.

Le président: Ce serait un excellent début, et nous avons d'autres idées plus précises qui ont été formulées hier soir par les témoins. Je sais que vous avez des agents qui suivent ces audiences, donc je pense que vous en avez entendu parler. J'espère aussi que d'ici là, votre personnel pourra nous donner des réponses, ou peut-être pourriez-vous vous organiser ensemble avant de partir pour voir comment vous allez discuter de tout cela.

M. Shields: Je me demande si nous pourrions aussi avoir les prévisions budgétaires du Ministère pour ce programme. En 1989-1990, elles étaient de 1,35 million de dollars et en 1990-1991 de 821,000$. Est-ce une chute continue? Ce serait un peu comme ne pas faire de publicité quand l'économie va mal.

M. Harder: Sans entrer dans le détail, il y a plusieurs éléments. Par exemple, cela ne comprend pas les agents à l'étranger qui s'occupent de ce programme. Il s'agit uniquement de ce qui se fait au Canada. Certains chiffres élevés étaient de nature temporaire et correspondaient à des études ou à des recherches ponctuelles. Il ne s'agit pas de budget opérationnel, si l'on peut dire.

M. Shields: Nous pourrions peut-être en avoir une certaine idée, monsieur le président.

[*Text*]

The Chairman: We have some of those statistics in your prebriefing material, but we'll pull them out—

Mr. Shields: No, I mean projections. What are the projections?

Mr. Harder: At this point I wouldn't make any projections, because we're awaiting the discussion as to how this program ought to be dealt with in a policy and regulatory way.

Mr. Shields: You're good.

The Chairman: Thank you, Mr. Harder. I'm sorry we didn't have more time for you. We appreciate the information you've provided to us so far.

We'll meet again at 1.30 p.m. in the same room. We've arranged to be here for the rest of the day.

This meeting stands adjourned.

AFTERNOON SITTING

• 1340

The Chairman: Order, please.

This time we'll start informally with Mr. Allmand.

Mr. Allmand: The other day I asked one of the witnesses what percentage of the investments of their firm came into Canada outside the program, and the answer was none. Then I asked if any of that investment would have come into Canada if it wasn't for the program, and the answer was no, which surprised me, as we have a lot of foreign investment in Canada. As a matter of fact, at one time we had the Foreign Investment Review Act, and we still have Investment Canada. The reason we had these acts is there was a great demand to invest in Canada, as there were a lot of opportunities.

I would like to know what percentage of total foreign investment in Canada is the investment that comes in through this immigrant investor program. I'd like to know what percentage of the foreign investor program is loan investment and what percentage is ownership or equity investment, and how does it relate to the Investment Canada Act? If you have any answers or discussion on that, I would appreciate it.

I might say—and I address this to the chairman as well—that nearly all the witnesses before this committee have been users of the immigrant investor program. We tried to get as a witness the man who wrote the Economic Council report, but he could not attend, so we have had no economic assessment of the program. This morning I asked the deputy minister if within the department you had an economic assessment of the program as opposed to simply an investment assessment. The types of questions I'm asking relate in part to the place this program has in the overall foreign investment situation in Canada.

[*Translation*]

Le président: Nous avons certaines de ces statistiques dans les documents préalables que vous nous avez fait parvenir, mais nous pourrons en tirer...

M. Shields: Non, je veux parler des prévisions. Quels sont les montants prévus?

M. Harder: Pour l'instant, je ne voudrais pas faire de projection car nous attendons de savoir comment ce programme doit évoluer sur le plan de la politique et de la réglementation.

M. Shields: Vous êtes bien bon.

Le président: Merci, monsieur Harder. Je regrette que nous n'ayons pas plus de temps à vous consacrer. Nous vous remercions des renseignements que vous nous avez communiqués.

Nous reprendrons la séance ici même à 13h30 cet après-midi. Nous avons fait en sorte de garder cette pièce toute la journée.

La séance est levée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le président: La séance est ouverte.

Nous reprenons avec M. Allmand.

M. Allmand: L'autre jour, j'ai demandé à l'un des témoins quel serait le pourcentage des investissements que sa société aurait fait au Canada hors du cadre du programme, et il m'a répondu qu'il n'y en avait pas. Puis, je lui ai demandé s'il aurait fait ces investissements n'eut été du programme, et il m'a répondu non, ce qui m'a étonné, car il y a beaucoup d'investissements étrangers au Canada. D'ailleurs, nous avons déjà eu la Loi sur l'examen de l'investissement étranger et nous avons maintenant Investissement Canada, et ce, parce que le Canada offrait de nombreuses possibilités d'investissement pour les étrangers.

J'aimerais savoir quelle part de tous les investissements étrangers au Canada représentent les investissements réalisés dans le cadre du programme d'immigration des investisseurs. J'aimerais savoir quelle part de tous ces investissements représente des investissements sous forme de prêts et quelle part représente des investissements en actions. J'aimerais savoir également dans quelle mesure la Loi sur Investissement Canada s'applique? Je vous saurais gré de me donner toutes les informations que vous avez à ce sujet.

Jusqu'à présent—et ces remarques s'adressent aussi au président—les témoins qui ont comparu devant notre comité étaient presque tous des utilisateurs du programme d'immigration des investisseurs. Nous avons invité l'auteur du rapport du Conseil économique, mais il n'a pu venir témoigner et nous n'avons donc pu obtenir une évaluation économique du programme. Ce matin, j'ai demandé au sous-ministre si son ministère procédait à une évaluation économique du programme, par opposition à une évaluation des investissements. Je pose ce genre de question pour connaître la place du programme par rapport à la situation d'ensemble des investissements étrangers au Canada.

[*Texte*]

Mr. André Juneau (Executive Director, Immigration Policy, Department of Employment and Immigration): Mr. Chairman, first I'd like to say that we have noted the questions Mr. Allmand listed this morning. We are already at work pulling together that information, which we will supply to the clerk. Some of it is fairly straightforward, such as the source countries; some of it will require a bit more pulling together of data; and some of it might require some judgment. We will include in that data the questions Mr. Allmand now asks—what percentage does this represent of foreign investment in Canada—and we'll include the appropriate definitions.

I might say, though, with respect to the second question you asked the witness, that the question of the incrementality of the program is really one of judgment. Whether a business opportunity would have been taken advantage of by somebody else is something virtually impossible to answer, as it requires getting into people's heads. Practitioners in the investor program might be better placed to answer that since it really does have to do with intentions.

We will get you the information, both on what share this represents of foreign investment and on the extent to which this relates to Investment Canada.

• 1345

Mr. Allmand: Very good.

Mr. Juneau: You also asked about economic studies.

Mr. Allmand: Economic studies and whether there is some relationship set up between the administration of this program in your department and the people who administer Investment Canada.

Mr. Juneau: Right. We work closely with people from Investment Canada. In fact, we frequently had an official of Investment Canada seconded to the unit that runs the program. From time to time, when we call interdepartmental meetings on this program, it is normal for Investment Canada to be represented.

On the economic studies, it's unfortunate that you're unable to have a discussion with the author or authors of the Economic Council report because they had strong views on this, as you could tell from reading the report. One may or may not share their views, but they clearly had strong views.

We in the department have not done the kind of study that would allow us to draw the conclusions that the Economic Council has drawn. We aren't sure but we hope the Ernst & Young study might shed some light on that aspect of the question.

Mr. Allmand: All right. The purpose of asking for this information is that some of the witnesses who have come before this committee look on this program principally as an economic development program or an investment program,

[*Traduction*]

M. André Juneau (directeur exécutif, Politique d'immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, tout d'abord, je tiens à souligner que nous avons pris en note toutes les questions qu'a posées M. Allmand ce matin. Nous tentons déjà de rassembler toutes les informations qui nous permettront de répondre à ces questions et que nous fournirons à la greffière. Certaines de ces réponses sont assez simples, comme la liste des pays sources; d'autres nécessiteront des données plus détaillées, et d'autres encore exigeront un jugement de notre part. Nous prenons note des questions que M. Allmand vient de poser sur le pourcentage que représentent ces investissements par rapport à tous les investissements étrangers au Canada—et nous inclurons dans notre réponse les définitions pertinentes.

J'aimerais cependant vous faire remarquer, en ce qui concerne la deuxième question que vous avez posée au sujet de l'incidence du programme, que la réponse à cette question implique un jugement. Il est presque impossible de déterminer si, en l'absence du programme, on se serait prévalu des possibilités d'affaires qui existent au Canada. Les employés du programme qui travaillent sur le terrain seraient mieux en mesure de vous répondre puisqu'il s'agit en fait de déterminer les intentions des gens.

Nous vous communiquerons ces informations, sur la part que représentent les investissements faits dans le cadre du programme et sur la compétence d'Investissement Canada à cet égard.

M. Allmand: Très bien.

M. Juneau: Vous avez aussi posé une question sur les études économiques.

M. Allmand: Oui, et j'aimerais aussi savoir si l'administration du programme au sein de votre ministère est liée à l'administration d'Investissement Canada.

M. Juneau: Nous collaborons étroitement avec les administrateurs d'Investissement Canada. D'ailleurs, il arrive souvent qu'un fonctionnaire d'Investissement Canada soit détaché de son poste habituel pour participer à l'administration du programme. De temps à autre, nous tenons des réunions interministérielles concernant le programme où Investissement Canada est habituellement représenté.

En ce qui a trait aux études économiques, il est malheureux que vous n'ayez pu discuter de la question avec les auteurs du rapport du Conseil économique, car ils avaient des opinions bien arrêtées à ce sujet, comme le prouve le rapport. Ils ont des opinions bien arrêtées sur le sujet, qu'on les partage ou non.

Au Ministère, nous n'avons fait aucune étude qui nous permettrait d'en venir aux mêmes conclusions que le Conseil économique. Nous espérons que l'étude qui sera menée par Ernst & Young jettera un peu de lumière sur cet aspect de la question.

M. Allmand: Je vois. Je vous pose ces questions car, pour certains des témoins que nous avons entendus, ce programme est avant tout un programme de développement économique ou d'investissement, tandis que d'autres le

[*Text*]

while others look on it as an immigration program. The question that arises in my own thinking is this: if we want investment in Canada, is this a legitimate tool? Is it necessary to sell visas in order to get investment? I want all the figures I can get in coming to that conclusion, so I'll await that information.

Recommendation 11 in the task force report says to make a clear projection of the number of immigrant investors to be processed and publicize this forecast in the immigration plan tabled in Parliament each year. It's a question of levels. I want to know how you now determine the levels for this category.

I should point out to you that we had witnesses before the committee yesterday and the day before who felt that any levels in this particular area, as one witness put it, are not investor-friendly. The way some witnesses look at it, if we have a good investment opportunity through this program we should take it, because we need all the investment we can get.

My immediate reaction to that is, how do we do that if we have levels? If we gave visas to everybody who qualified we might end up with much greater numbers than our total levels would wish to accept, and that raises the question of what the total level should be. So how do you now determine levels, and how do you intend to struggle with this new recommendation 11?

Ms Laura Chapman (Director General, Policy and Program Development, Department of Manpower and Immigration): I think we should begin by addressing it in terms of the general issue of levels and the fact that immigration levels, as the member knows, were established through an extensive consultation across the country. This consultation involved in excess of 4,000 people representing a cross-section of the population. The goal was to establish an immigration plan for five years, which would create a balance among the major components.

The major objectives of the immigration plan are made explicit in the act. They refer to family reunification, humanitarian and economic, and clearly this particular program contributes to the economic aspect, as does the entrepreneur program, the self-employed program, skilled workers and the family and humanitarian as well. Each contributes in it's own way.

With respect to this particular component, we also look at the demand for the program and the number of people applying abroad, as well as the nature of the activity involved in the program. At the time those particular levels were established, there were not the large number of applications that subsequently were made. We were not able to take those into account at the time the plan was put forward. This does not, however, mean that the level need necessarily be adjusted. I think there has to be a judgment call here between the various components and objectives.

[*Translation*]

considèrent comme un programme d'immigration. Je me pose donc la question suivante: ce programme constitue-t-il un moyen légitime d'encourager les investissements au Canada? Est-il nécessaire de vendre des visas pour obtenir des investissements? Je veux avoir toutes les données pertinentes avant de tirer mes propres conclusions; j'attendrai donc les informations que vous m'avez promises.

Dans son rapport, le groupe de travail dit, à la recommandation 11, qu'il faut prévoir clairement le nombre de cas d'investisseurs immigrants à traiter, et publier ces prévisions dans le plan d'immigration déposé chaque année au Parlement. C'est donc une question de niveau. J'aimerais savoir comment on détermine les niveaux de cette catégorie.

Je crois devoir vous préciser que, hier et avant-hier, nous avons entendu des témoins qui estiment qu'en établissant des niveaux dans cette catégorie, on fait fi des besoins des investisseurs. Selon certains témoins, si on nous offre de bonnes possibilités d'investissement par l'entremise de ce programme, nous devrions nous en prévaloir car nous avons besoin de tous les investissements possible.

En entendant cela, je me suis immédiatement demandé comment nous pourrions profiter de ces possibilités d'investissement avec les niveaux qui existent? Si nous accordions des visas à tous les investisseurs qualifiés, nous nous retrouverions probablement avec un nombre de beaucoup supérieur au nombre d'investisseurs immigrants que nous sommes prêts à accepter, ce qui soulève la question des niveaux. Comment ces niveaux sont-ils établis et que comptez-vous faire concernant la recommandation 11?

Mme Laura Chapman (directrice générale, Élaboration de la politique et du programme, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Je crois qu'il faut aborder la question du point de vue des niveaux d'immigration en général. Comme le député le sait, les niveaux d'immigration ont été fixés à la suite de vastes consultations dans tout le pays auprès de plus de 4,000 personnes représentant toutes les couches de la société canadienne. On désirait ainsi dresser un plan d'immigration quinquennal qui permettrait d'équilibrer les différents éléments.

La loi décrit plus précisément les grands objectifs du Plan d'immigration. On y fait mention de la réunification des familles, des motifs humanitaires et des motifs économiques; le programme d'immigration des investisseurs s'inscrit sous la rubrique économique, tout comme le programme d'immigration des entrepreneurs, des travailleurs autonomes et des travailleurs qualifiés, ainsi que le programme de réunification des familles et les programmes d'immigration pour motifs humanitaires. Chacun de ces programmes contribue à la mise en oeuvre du plan d'immigration.

Pour ce qui est de cet élément particulier du plan, nous étudions la demande du programme et le nombre de postulants ayant fait une demande à l'étranger, ainsi que la nature des activités. Au moment de fixer ces niveaux, le nombre de demandes n'était pas aussi élevé qu'il l'est devenu par la suite. Nous n'avons donc pu tenir compte de ce grand nombre de demandes lorsque nous avons élaboré notre plan. Cela ne veut pas toutefois dire que le niveau doive nécessairement être ajusté. Il faut prendre une décision qui tienne compte des différents éléments et objectifs.

[*Texte*]

• 1350

There has been discussion about the possibility of new legislation to improve our ability to manage the program, and I think this is a program that would benefit significantly from some of the ideas in that respect.

The Chairman: Mr. Allmand, may I comment on that same area?

Mr. Allmand: Sure.

The Chairman: If this committee recommended to you next week that we accept the recommendation of the task report, suggesting 100 days as an appropriate time level for processing—it would say that everything beyond the 100 days is in backlog. Let us say the minister accepted the recommendation of this committee and said, yes, we are clearing the refugee backlog. This is a priority at this time, when we require a jump-starting of a low-battery economy. In the interest of Canada, we want to pull that into compliance to get the backlog down to 100 days. How long from the date that the minister sent the telegram...? One, does the minister have the authority to do that under the current program? Two, if he had the authority, how long would it take to bring that into compliance once that priority was established at the posts?

I'd like an external answer on this too, please.

Mr. Juneau: Mr. Chairman, the minister has the authority under the current act to make recommendations to the Governor in Council on regulations that set priorities for processing. The regulation in respect of priority processing governs the way we approach the various categories right now and how fast we try to handle them. If the committee made that recommendation, how long would it take to implement if the minister were to accept it? I'll ask Brian Davis to speculate on that.

Mr. Brian Davis (Director, Immigration Co-ordination Division, Department of Employment and Immigration): There is a simple answer and a complicated answer to that. The simple answer is: if the policy direction were there to process investors. That is priority number one. It is theoretically possible, for example, in an office like Hong Kong to take all of your resources and put them on priority one and reduce it to a given processing time. I won't get into the debate over 100 days, although I think, no matter how many resources you throw at it, 100 days is probably not a very practical timeframe either from our perspective or from the applicants' perspective.

But the theoretical answer is that, yes, you could put all of your resources on the first priority group and process them through in a given timeframe.

The Chairman: The reality in the post right now is that most posts will meet their levels anyway, with the resources they currently have. It's a matter within the levels of which priorities are given. As you come to summertime now— the

[*Traduction*]

On a discuté de la possibilité d'une nouvelle mesure législative pour mieux gérer le programme, et je crois d'ailleurs que celui-ci pourrait nettement bénéficier de certaines des idées avancées.

Le président: Monsieur Allmand, puis-je intervenir à ce sujet?

M. Allmand: Certainement.

Le président: Si notre comité vous recommandait la semaine prochaine d'accepter la recommandation du groupe de travail suggérant que 100 jours devraient normalement suffire pour traiter un dossier—cela signifie que tout ce qui prend plus de 100 jours est un arriéré. Admettons que le ministre accepte notre recommandation et annonce, ensuite, que l'on va éliminer les arriérés, que c'est actuellement une question prioritaire, car il faut recharger une économie dont les batteries s'épuisent, et que les intérêts du Canada demandent que tous les dossiers ouverts depuis plus de 100 jours soient réglés. Combien de temps faudrait-il, une fois que le ministre aura envoyé son télégramme...? Premièrement, le mandat actuel du programme confère-t-il au ministre le pouvoir d'agir ainsi? Deuxièmement, si le ministre possède ce pouvoir, de combien de temps les postes ont-ils besoin pour se conformer à cette directive, une fois la priorité reconnue?

Ici encore, j'aimerais entendre les commentaires de quelqu'un venant de l'extérieur.

M. Juneau: Monsieur le président, la loi actuelle autorise le ministre à recommander au gouverneur en conseil les règlements fixant les priorités à respecter dans le traitement des demandes. Ces règlements régissent actuellement la façon dont nous nous occupons des différentes catégories et la rapidité avec laquelle nous essayons de régler les demandes. Combien de temps faut-il pour mettre en oeuvre cette recommandation, si vous la proposez et si le ministre la retient? Je vais demander à Brian Davis de vous répondre.

M. Brian Davis (directeur, Division de la coordination de l'immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): La réponse à cette question peut être simple ou complexe. La réponse simple admet qu'une directive politique est émise demande le traitement des cas d'investisseurs et précise qu'elle bénéficie de la plus haute priorité. En théorie, il est alors possible qu'un poste comme celui de Hong Kong, par exemple, affecte toutes ses ressources à cette catégorie prioritaire et ramène le temps de traitement d'une demande à un délai prédéterminé. Je ne désire pas participer au débat sur le bien-fondé du délai de 100 jours, bien que j'estime qu'une période de 100 jours n'est pas réaliste tant de notre point de vue que de celui du demandeur, quelles que soient les ressources disponibles.

Mais la réponse est oui, il est possible, en théorie, d'affecter toutes les ressources au groupe prioritaire et de traiter toutes les demandes dans un délai prescrit.

Le président: Le fait est que la plupart des postes actuellement vont atteindre leur niveau avec les ressources dont ils disposent. Il s'agit des priorités accordées dans le cadre des catégories. Nous arrivons à l'été, c'est au printemps

[*Text*]

big push is in the spring. I'm not asking that in all of the cases, suddenly we stop everything and move in that direction. But let's say the minister, the Government of Canada, the people of Canada, said this is a priority, we accept this recommendation and we want this implemented. In practical terms, recognizing the resistance in the field and elsewhere—the dislike of the program by some officers and some posts—what do you think might be a reasonable length of time to expect such implementation? When does that bring this economic resource to Canada? Can it be here for Christmas? I am talking about existing applications.

Mr. Davis: It depends on the policy instruction. If the priority, as I say, is first to the investors, and if at the same time we're asked to bring along the other categories to some extent as well, then you can't devote all your resources to your investors. To the extent—

The Chairman: I'm sure that would be the process.

Mr. Davis: Assuming that's the case, we are resourced overseas to deliver the five-year plan that's been established. It is a matter sometimes of moving resources from one location to the other to deal with the volume. So, for example, if a certain post right now has a large family class component and no business component, and suddenly you said that business is the first order of the day, if you then had to transfer resources from that post to a post that has a lot of business applications, there's a timeframe there that one has to keep in mind, because you cannot transfer families and these types of things.

• 1355

The Chairman: Give me the timeframe.

Mr. Davis: You could be talking about a year before you can effect the transfer of people and the capital expansion, for example, of an office that might need to be expanded. So that is a consideration, if you have to move bodies. If you don't have to move people, if it's just a matter of emphasis within an office, then theoretically it can be done as soon as the instruction is received.

The Chairman: In a matter of months.

Mr. Davis: In a matter of months.

The Chairman: What about removing, because—

Mr. Allmand: Mr. Chairman, these are way off my original question. They're more to do with the backlog.

The Chairman: All right, I accept that as chairman. I will defer to my member.

Mr. Allmand: I wanted to pursue how they established the levels. These are very legitimate questions, but I'm losing the train. I wanted to point out that in the task force report it says that 8.5% of entire immigration in 1990 was business immigration and 2% of the entire immigration move was investor immigration. Further to the questions I originally asked this afternoon, I wanted to know whether you think those were desirable levels for 1990. Also, do you have any

[*Translation*]

que les demandes sont les plus nombreuses. Je ne demande pas que l'on arrête tout, partout, pour repartir dans cette direction mais, disons que le ministre, le gouvernement du Canada, la population canadienne déclarent que cette catégorie est prioritaire, que nous acceptons cette recommandation et que nous voulons qu'elle soit mise en oeuvre. En termes réalistes, et en tenant compte des résistances sur le terrain et ailleurs—le fait que certains agents et certains postes n'aiment guère ce programme—combien de temps faudrait-il pour obtenir des résultats? Quand le Canada va-t-il recevoir ces investissements? À Noël? Je parle des demandes déjà reçues.

M. Davis: Cela dépend des instructions données. Si le cas des investisseurs devient prioritaire, mais si nous devons également faire progresser les autres catégories, la totalité des ressources pourra être allouée aux immigrants investisseurs. Dans la mesure où. . .

Le président: Je suis sûr que ce serait le cas.

M. Davis: Si c'est le cas, nos ressources à l'étranger peuvent exécuter le plan quinquennal actuel. Parfois, il faudra transférer des ressources d'un endroit à l'autre pour tenir compte du nombre de demandes. Nous considérons, par exemple, un poste où la catégorie de la famille a fait l'objet de nombreuses demandes alors qu'on n'y a pas reçu de demande de gens d'affaires. Si on déclare soudainement que les gens d'affaires sont en tête de liste et on décide de transférer une partie du personnel de ce poste à un autre où les demandes de gens d'affaires sont nombreuses, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments qui vont affecter le calendrier, parce que, par exemple, on ne peut pas transférer des familles.

Le président: Donnez-moi le calendrier.

M. Davis: Il faudrait peut-être un an pour effectuer les transferts et réaliser les travaux nécessaires s'il faut des locaux supplémentaires. Il faut y penser si on augmente les effectifs. Par contre, s'il n'est pas nécessaire de déplacer le personnel et s'il s'agit uniquement de modifier les priorités dans un bureau, on peut alors mettre les instructions en oeuvre dès qu'elles seront reçues

Le président: En quelques mois.

M. Davis: Oui, en quelques mois.

Le président: Mais, peut-on retirer, parce que. . .

M. Allmand: Monsieur le président, nous nous écartons beaucoup de ma question et nous parlons plutôt des arriérés actuellement.

Le président: La présidence reconnaît le bien-fondé de cette remarque. Je rends la parole au député.

M. Allmand: Je cherche à savoir comment on a déterminé les niveaux. Mes questions sont tout à fait justifiées, mais je perds le fil. Je voudrais mentionner que le rapport du groupe de travail précise que sur le nombre total des immigrants, 8,5 p. 100 étaient des gens d'affaires et 2 p. 100 des investisseurs. Faisant suite aux questions que j'ai déjà posées cet après-midi, je désire savoir si vous estimez qu'il s'agit là de niveaux désirables pour 1990. D'autre part, savez-

[*Texte*]

idea of optimum levels in the program, or is that something you're still working on?

Mr. Juneau: The immigration levels, as tabled in Parliament by the minister, are cabinet decisions, and I'm not certain it would be appropriate for us, as officials, to comment in front of a standing committee on whether or not cabinet approved the right level for one component or another of the program.

Mr. Allmand: Is it correct to say, though, that having established an overall level through your consultation process, if you increase one category in the overall levels, then you have to take away from other levels? Let's say you set 250,000 per year and you first established so many for family class, so many for sponsored class or related, and so many for business class. If you increase the business class, then unless you increase the overall level, you have to reduce the other classes.

Mr. Juneau: That's right.

Mr. Shields: May I just come in on that?

Mr. Allmand: Yes.

Mr. Shields: Has any thought been given to removing the business class from the overall levels?

Mr. Juneau: It's a suggestion that's made from time to time. Ministers would have to consider making such a decision. It is truly a decision ministers make because, after the work we do and the consultations, it comes as a result of a cabinet submission. Ministers would have to consider whether that component of the program ought to be separated, as opposed to separating out other components.

Another question that would have to be considered would be whether separating out that component would actually achieve the objectives that I think underlie the suggestion. The suggestion comes as a result of the need to process investors faster than they are now. As Mrs. Chapman has said—

Mr. Shields: No, I don't think just that.

Mr. Allmand: No, not just that.

Mr. Shields: It's not just to process them faster. I would submit that the business, entrepreneurial, self-employed, and investor are not clearly understood by Immigration because it deals with immigration. What we're dealing with here is economic development, economic investment into the country to help the economy and so on, and it's proven very successful. This is not the main objective of Immigration Canada; this is the objective, really, of economic development departments of the provinces and of the federal government.

So I submit that maybe Immigration should be looking after strictly the immigration component of this, but someone else, some agency, be it government or something else, who are better equipped to do this, should be looking after the business aspect. The theme has been coming through that immigration officers are immigration officers; they can't determine and don't have the background—and it's not their fault—to determine whether a person is an entrepreneur, an investor or what he is.

[*Traduction*]

vous quel serait le niveau optimal pour ce programme, ou cette question est-elle toujours à l'étude?

M. Juneau: C'est le Cabinet qui détermine les niveaux d'immigration que le ministre fait connaître au Parlement. Je me demande s'il appartient à des fonctionnaires de commenter devant un comité permanent la question de savoir si le niveau prévu par le Cabinet pour tel ou tel élément du programme est justifié ou non.

M. Allmand: On peut cependant dire qu'une fois les consultations terminées et un chiffre global établi, toute augmentation du nombre accordé à une catégorie se fait aux dépens des autres? Si, par exemple, le chiffre global est de 250,000 personnes par an, avec indication du nombre prévu pour la catégorie de la famille, pour la catégorie des immigrants ou membres de la famille parrainée et pour la catégorie des gens d'affaires, toute augmentation du nombre alloué à la catégorie des gens d'affaires doit alors entraîner soit une augmentation du chiffre global, soit une réduction des autres catégories.

M. Juneau: C'est exact.

M. Shields: Puis-je intervenir à ce sujet?

M. Allmand: Oui.

M. Shields: A-t-on pensé à exclure les gens d'affaires du système global?

M. Juneau: Cela a été suggéré de temps à autre. C'est une question qui est du domaine des ministres, car la décision doit être prise à la suite d'une présentation au Cabinet, une fois notre étude et les consultations terminées. Les ministres auraient alors à envisager si c'est cet élément qui devrait être exclu du programme plutôt que d'autres.

Il faudrait également voir si la séparation de cet élément donnerait le résultat escompté. Cette suggestion a été faite pour tenir compte de la nécessité de traiter plus rapidement les demandes des investisseurs. Comme M^me^ Chapman l'a dit...

M. Shields: Non, ce n'est pas seulement de cela qu'il s'agit.

M. Allmand: Non, ce n'est pas limité à cela.

M. Shields: Il ne s'agit pas uniquement d'accélérer le processus. Je vous suggère que le ministère de l'Immigration, qui a une spécialité, ne comprend pas bien la catégorie des entrepreneurs, celle des travailleurs autonomes et celle des investisseurs. La question que nous étudions ici concerne le développement économique, les investissements dans notre pays pour aider l'économie, et ce programme est une réussite. Mais il ne correspond pas à l'objectif d'Immigration Canada, mais plutôt aux objectifs des ministères provinciaux et fédéral responsables du développement économique.

Je propose donc que le ministère de l'Immigration s'intéresse strictement à l'aspect immigration et que d'autres, qu'il s'agisse ou non d'une organisation gouvernementale, mieux qualifiée pour le faire, s'occupe de l'aspect économique. Les agents d'immigration sont des agents d'immigration: ils ne peuvent déterminer—et ce n'est pas de leur faute, ils n'ont pas les antécédents voulus—si une personne est un entrepreneur, un investisseur ou autre.

[*Text*]

• 1400

Mr. Juneau: Mr. Chairman, we're also familiar with that concern and I think we all agree that it's a perfectly legitimate concern with the way the program operates. As I was saying, there are three concerns that lie behind some of the suggestions. One is speed of processing, the second is numbers, and the third has to do with the point you raised, Mr. Shields.

The fact remains that even if one did a better job—and that's what we should be doing—of managing the economic part of this program, some people will immigrate to Canada having qualified in one of those classes. Therefore, there will remain a need to have an immigration process. My colleague Brian Davis may want to comment on that.

I think it would be worth the while of the committee to reflect on what the expertise is that these officers bring to bear. Immigration officers abroad are trained to consider quite a comprehensive set of factors when an applicant is in front of them, whether the person is a family class applicant, a business class applicant, or a claimant seeking convention refugee status abroad.

So if you accept that point, that there is an immigration component, then there is a need to decide, one way or another, what numbers there will be. There are two decisions that can be made. Although it's difficult to make that decision under the present legislative scheme, and hopefully we can correct that situation, one way of looking at any component of the program is to decide whether or not we want to limit the numbers.

It's true of investors, just as it may be true, I would think, of the family class or of parts of the family class, that we should ask if we want to limit the number or not. But one way or another, there will be numbers. I would have thought it might make sense for the government in presenting to Canadians how many immigrants Canada wishes to receive in the following year to reflect those numbers somehow in order to clearly display the choices the government is making.

There is a view on the part of some people that there are not enough business class immigrants in the plan and a view on the part of others that there are too many, but the idea of a report, provided for in the legislation since 1978, is to make clear what choices the government is making. One way or another, the trade-offs will have to be made.

The Chairman: That's what we'd have to face in making the recommendation we're looking at. We're looking at one that suggests beefing up a separate section within the Department of Immigration to handle this work, then the department can do the job. But Immigration won't do the job unless immigration officials decide they want to do it and unless it's within the policy objectives that the policy planners, which include yourself, will recommend to the minister.

So I want to decide whether to give this to you or to say you don't really want it and don't have the commitment for it and therefore we've got to give it over to someone else who will recognize, as Mr. Shields has said, that this is an

[*Translation*]

M. Juneau: Monsieur le président, nous sommes tout à faits conscients de cette préoccupation légitime au sujet du fonctionnement du programme. Comme je le disais, il y a trois préoccupations à la source de certaines de ces suggestions. La première est la rapidité du traitement, la deuxième est le nombre et la troisième concerne le point que vous avez soulevé, monsieur Shields.

Il n'en demeure pas moins que même si l'aspect économique du programme était mieux géré—et cela devrait être le cas—certaines personnes immigreront au Canada après s'être qualifiées dans l'une de ces catégories. Par conséquent, il sera toujours nécessaire d'avoir un processus d'immigration. Mon collègue Brian Davis a peut-être quelque chose à ajouter à ce sujet.

Je pense qu'il vaudrait la peine que le comité examine les compétences que ces agents doivent avoir. Les agents d'immigration à l'étranger sont formés pour examiner toute une série de facteurs lorsqu'ils ont devant eux un demandeur, qu'il s'agisse d'une personne présentant une demande dans la catégorie de la famille, dans la catégorie des gens d'affaires ou quelqu'un qui demande le statut de réfugié au sens de la convention.

Donc si on accepte le principe selon lequel il y a un élément immigration, alors il faut décider d'une façon ou d'une autre quels seront les chiffres. On peut prendre deux décisions. Bien qu'il soit difficile de prendre cette décision dans le cadre de la loi actuelle, et nous espérons pouvoir corriger cette situation, une façon d'envisager n'importe quel élément du programme consiste à décider si nous voulons limiter le nombre.

C'est vrai pour la catégorie des investisseurs, tout comme pour la catégorie de la famille ou de certaines parties de la catégorie de la famille. Nous devons nous demander si nous voulons limiter le nombre d'immigrants. Mais d'une façon ou d'une autre, il y aura des chiffres. J'aurais pensé qu'il était logique que le gouvernement fasse connaître aux Canadiens combien d'immigrants le Canada désire recevoir au cours des 12 prochains mois, et que ces chiffres reflètent en quelque sorte les choix que fait le gouvernement.

Certains sont d'avis que le programme ne prévoit pas un nombre suffisant d'immigrants de la catégorie des gens d'affaires tandis que d'autres estiment qu'il y en a trop, mais l'idée d'un rapport, prévu dans la loi depuis 1978, est d'énoncer clairement les choix du gouvernement. D'une façon ou d'une autre, il faudra faire des compromis.

Le président: C'est ce qu'il nous faudrait faire si nous proposons la recommandations que nous examinons et qui propose d'étoffer une section distincte du ministère de l'Immigration pour faire ce travail, ce qui permettrait alors au ministère de se charger de cette fonction. Mais le ministère de l'Immigration ne fera pas le travail à moins que les agents d'immigration décident qu'ils veulent le faire et à moins que cela fasse partie des objectifs que les planificateurs de la politique, dont vous faites partie, recommandent au ministre.

Je veux donc décider si je dois vous confier ce travail ou dire que de toute façon, vous n'en voulez pas vraiment, et que vous n'y êtes pas engagé et que, par conséquent, nous devons le confier à quelqu'un d'autre qui reconnaîtra,

[*Texte*]

economic development program that is in the interest of Canada and is needed at this time. Addressing the backlog is one way of giving the spurt while leaving the program there, then operating smoothly after we clear up that backlog.

So what is your commitment? What is your recommendation regarding the establishment of the level if we're to recommend this new section within immigration? What level of person-years have you committed? What are you willing to commit and what are you willing to recommend? What will it take to accomplish the objective of that recommendation?

I will give you an example: What level of leadership in this new section might you be willing to accept? Would it be a director general level or an ADM level? Then, what kind of personnel is required below that level to give the leadership support? Are you willing to make that commitment within the framework of policy?

Mr. Juneau: Mr. Chairman, some of those questions I can address; some I don't think you expect me to address.

The Chairman: I only want to get an attitudinal response.

• 1405

Mr. Juneau: All right. That makes it easy.

The investor program is part of the immigration program. Therefore my colleagues and I are committed to making it work as best we can, and that includes us in policy, our colleagues in domestic operations, and those in international services.

I can tell you, because I know, that we've all been working extremely hard on this program and have spent a lot of time on it, certainly since I have been around, in all kinds of ways. Our commitment, as officials, is naturally to the minister, but to the extent that the committee wants to know whether we are committed, the answer is yes, of course.

Mr. Shields: I don't think we are suggesting that immigration officials, people like yourselves, are not committed and dedicated to the program. That's not it. But do you have the necessary business background in the front-line troops to handle this in a way that would make it more business-like and more conducive to businessmen, because we're trying to attract them? Sure, we don't have to go out and attract immigrants, because they come to the door, but we're going out to attract the investor to come into the country who happens to be an investor and then becomes an immigrant.

Mr. Juneau: Mr. Chairman, if I may—

Mr. Allmand: If I may add to that because it will be helpful, the definition under the program of an investor is (a) has successfully operated a business. That's all right. But with respect to (b), making a minimum investment that will

[*Traduction*]

comme M. Shields l'a dit, qu'il s'agit d'un programme de développement économique qui est dans l'intérêt du Canada et dont nous avons besoin en ce moment. L'élimination de l'arriéré est une façon de donner un coup de collier tout en maintenant le programme, qui pourra mieux fonctionner une fois que nous aurons éliminé cet arriéré.

Alors à quoi vous engagez-vous? Quelle est votre recommandation en ce qui concerne l'établissement du niveau si nous devions recommander la création de cette nouvelle section au sein d'Immigration? À quel niveau d'années-personnes vous êtes-vous engagé? À quoi vous engagez-vous et qu'êtes-vous prêt à recommander? Que faudra-t-il pour atteindre l'objectif de cette recommandation?

Je vais vous donner un exemple: quel niveau de direction dans cette section seriez-vous prêt à accepter? Est-ce que ce serait au niveau de directeur général ou de sous-ministre adjoint? Ensuite, quel est le personnel requis pour soutenir la direction? Êtes-vous prêt à prendre cet engagement dans le cadre de la politique?

M. Juneau: Monsieur le président, je peux répondre à certaines de ces questions, mais il y en a d'autres auxquelles je ne pense pas que vous vous attendiez à ce que je réponde.

Le président: Je veux tout simplement savoir ce que vous en pensez.

M. Juneau: Très bien. Cela facilite les choses.

Le programme d'immigration des investisseurs fait partie du programme d'immigration. Par conséquent, mes collègues et moi-même, c'est-à-dire nous, le groupe de la politique, nos collègues des services au Canada et ceux des services internationaux, sommes déterminés à faire tout en notre possible pour que le programme fonctionne.

Je peux vous dire, car je le sais, que nous avons tous travaillé très fort à ce programme et que nous y avons consacré beaucoup de temps, du moins certainement depuis que je suis ici. Naturellement, en tant que fonctionnaires, nous avons un engagement envers le Ministre, mais si le comité veut savoir si nous sommes engagés à poursuivre ce programme, la réponse est oui, naturellement.

M. Shields: Nous ne voulons pas dire que les représentants du ministère de l'Immigration, des gens comme vous, ne vous êtes pas engagés à poursuivre le programme et n'y êtes pas dévoués. Ce n'est pas cela. Mais vos employés de première ligne ont-ils les antécédents nécessaires pour traiter avec des gens d'affaires, puisque nous essayons de les attirer? Évidemment, nous ne sommes pas obligés de chercher à attirer des immigrants, car ils viennent frapper à nos portes, mais nous voulons attirer l'investisseur qui vient au pays avant de devenir un immigrant.

M. Juneau: Monsieur le président, si vous me le permettez. . .

M. Allmand: Si vous me le permettez, je crois qu'il serait utile d'ajouter que la définition d'un investisseur aux termes du programme est la suivante: a) A dirigé avec succès une entreprise. C'est très bien. Mais en ce qui concerne b),

[*Text*]

contribute to the creation or continuation of employment opportunities for Canadians, who makes the assessment whether the investment in question will continue or create employment opportunities? Is it an immigration officer or an economic adviser?

Mr. Juneau: Mr. Chairman, I'm in your hands. I reckon there are an awful lot of questions here between yourself, Mr. Shields and Mr. Allmand, so you tell us in what order you would like us at the table.

Mr. Shields: Go ahead.

Mr. de Jong: Mr. Chairman, this is getting into some of the arguments that I have indicated I was interested in, in terms of the administrative end.

The Chairman: We almost need a round-table discussion relative to the points we want to recommend here. I think this is a healthy way as opposed to a question and an answer, so participate in the discussion process for now—well, for a few minutes. We will have to wrap it up very soon.

Do you like the recommendation in the report about putting a special section in immigration, or should it go to economic development? From the policy point of view, is that a viable recommendation?

Mr. Juneau: If we could, Mr. Chairman, I would like to ask Brian Davis, since there are all these questions on the table, to comment on one issue that I know is of concern to members and that comes up all the time. That is the expertise of the front-line staff in that respect, particularly since a number of comments have been made regarding the way our officers abroad handle investors.

Mr. Davis: If I may, I just spent three years in Hong Kong, which handles 80% of the investor movement. We have a dedicated unit there that deals with investors. For two of those three years the head of the unit had an MBA and was well versed in business and financial documents, for example. Our job is not to assess the economic impact or the funds themselves, but to assess the individuals who come before us to decide if they comply with the act and regulations, the definitions, for example, that are in the regulations governing investors.

I would also come back to your point, Mr. Shields, that if you moved it into another organization, what more you would hope to achieve, since 90% are accepted. In other words, 90% of the applicants as investors are being approved, which suggests that in fact there is a very positive attitude towards them, and I can assure you that the attitude of that office, for example, was very pro-business.

Earlier today Peter Harder spoke about the set-up that we have, the specialized reception area. We provide counselling every Wednesday morning to business applicants separately by appointment.

[*Translation*]

fait un investissement minimum qui contribuera à créer ou à maintenir des emplois pour les Canadiens, qui évalue si l'investissement en question créera ou maintiendra des emplois? Est-ce un agent d'immigration ou un conseiller économique?

M. Juneau: Monsieur le président, je m'en remets à vous. Je reconnais qu'à vous trois, c'est-à-dire vous-même, M. Shields et M. Allmand, énormément de questions ont été posées, alors j'aimerais que vous nous disiez dans quel ordre vous aimeriez que nous y répondions.

M. Shields: Allez-y.

M. de Jong: Monsieur le président, nous abordons ici des questions d'ordre administratif, et comme je vous l'ai dit tout à l'heure, ces questions m'intéressent.

Le président: Il faudrait presque avoir une table ronde sur les points que nous voulons recommander ici. Je pense que c'est une bonne formule plutôt que celle des questions-réponses, alors vous pouvez participez au débat pour l'instant—du moins pour quelques minutes. Nous devrons conclure très bientôt.

L'idée de créer une section spéciale au sein du ministère de l'Immigration comme on le recommande dans le rapport, vous plaît-elle, ou ce travail devrait-il être confié au développement économique? Du point de vue de la politique, est-ce une recommandation viable?

M. Juneau: Si vous me le permettez, monsieur le président, étant donné que toutes ces questions sont sur la table, j'aimerais demander à Brian Davis de parler d'une question qui préoccupe les députés et qui est constamment soulevée. Il s'agit des compétences du personnel de première ligne, étant donné qu'un certain nombre d'observations ont été faites quant à la façon dont nos agents s'occupent des investisseurs à l'étranger.

M. Davis: Si vous me le permettez, je viens tout juste de passer trois ans à Hong Kong d'où proviennent 80 p. 100 de nos investisseurs. Nous y avons un groupe dévoué qui s'occupe des investisseurs. Pendant deux des trois années que j'ai passées là-bas, le chef du groupe avait une maîtrise en administration et était très versé dans le domaine des affaires et des finances. Notre travail ne consiste pas à évaluer les conséquences économiques ou les fonds comme tel, mais plutôt à évaluer les personnes qui viennent nous voir afin de décider si, par exemple, elles répondent aux conditions exigées par la loi et le règlement concernant les investisseurs.

J'aimerais également revenir à ce que vous disiez, monsieur Shields, c'est-à-dire que si le travail était confié à un autre organisme, que pourrait-on espérer accomplir de plus, puisque 90 p. 100 des demandes sont acceptées. En d'autres termes, 90 p. 100 des demandes d'immigration en tant qu'investisseurs sont acceptées, ce qui laisse entendre qu'effectivement l'attitude à leur égard est très positive, et je peux vous assurer que l'attitude du bureau de Hong Kong, par exemple, était très positive à l'égard des gens d'affaires.

Plus tôt aujourd'hui, Peter Harder a parlé de la façon dont nous sommes organisés là-bas, de la salle de réception spécialisée. Tous les mercredis matin, nous offrons des séances individuelles de counselling sur rendez-vous aux gens d'affaires.

[*Texte*]

All of the officers in the business unit have been trained in reading, for example, financial papers. I noticed some of the comments from some of the presenters over the past few days were that they didn't understand financial papers. All of the officers were trained to do this, but their job goes beyond that. It requires a lot of knowledge about the local environment, the local documentation, the tax laws. It takes knowledge about the civic laws as well governing divorce and adoption, because at the interview the officer has to make an assessment of the individual in terms of his meeting the criteria as an investor. The officer must also satisfy himself or herself that the individual meets all of the admissibility requirements, which include criminality. That's not an infrequent occurrence with business applicants. You end up asking rather sensitive questions sometimes which you have no choice but to ask.

• 1410

One of the problems that we found came up over the three years I was there—and I spoke to many of the consultants about it—is that they were so busy selling their subscriptions that they weren't very busy counselling their clients on how to prepare for an interview. You would have clients show up who wouldn't know what was in any of the papers in front of them. They didn't know their financial papers.

Our officers did know. They would ask them questions about this because we had to determine if they had successfully operated, directed or controlled. It may sound easy, but it's not easy when you're dealing with essentially small businessmen who do not have a public company or an annual report that is published regularly. At the interview, they may say they have three other companies they didn't mention when you're trying to find out how they've accumulated a certain personal net worth through their own efforts. Then you have to find out more about this because you're trying to satisfy that definition. Have they successfully operated, have they accumulated the necessary net worth, and has this been done through their own endeavours?

What I'm saying is that the officers by and large are adequately trained to do the business and the immigrant component, but apart from that, they also have to look at the cultural component and the way things are done in the environment they're in. That takes years of experience. Officers who move around the world have a sufficient sense of being out there and how you compare and adapt to the reasoning that goes with the explanations you receive at an interview.

What I'm trying to do here is give you a sense of the visa officer's job out there. I would be surprised that you could come up with any other system that would produce better decisions. That's my personal view after watching this for a number of years.

Mr. Shields: I'm not suggesting there are better decisions, but I'm suggesting a more proactive approach, I suppose. What I would suggest, just to throw it out, is that the business component—where the funds have been

[*Traduction*]

Tous les agents dans le groupe qui s'occupent des gens d'affaires ont reçu une formation pour lire par exemple les documents financiers. J'ai remarqué que certains des présentateurs, au cours des derniers jours, ont dit que les agents ne comprenaient pas les documents financiers. Tous les agents ont été formés pour lire ces documents, mais leur travail exige davantage. Ils doivent avoir énormément de connaissances sur le contexte local, la documentation locale et les lois fiscales. Ils doivent également connaître les lois civiles qui régissent le divorce et l'adoption car à l'entrevue, l'agent doit évaluer si le demandeur répond aux critères en tant qu'investisseur. L'agent doit en outre être convaincu que le demandeur répond à toutes les exigences d'admissibilité, notamment sur le plan criminel. Cela n'est pas rare dans la catégorie des gens d'affaires. L'agent doit poser des questions assez délicates, mais parfois il n'a pas d'autre choix que de les poser.

Un des problèmes que nous avons constatés pendant les trois ans que j'ai passés là-bas—et j'en ai parlé à bon nombre des consultants—c'est qu'ils étaient si occupés à vendre leurs abonnements qu'ils n'avaient pas vraiment le temps de conseiller leurs clients sur la façon dont ils doivent se préparer à une entrevue. Certains clients se présentaient sans savoir ce que contenaient les documents qu'ils avaient devant eux. Ils ne connaissaient pas leurs documents financiers.

Nos agents les connaissaient. Ils leur posaient des questions à ce sujet car nous devions déterminer s'ils avaient bien dirigé ou contrôlé leur entreprise. Cela peut paraître facile, mais lorsqu'on traite avec des gens d'affaires qui dirigent essentiellement de petites entreprises et qui n'ont pas de société publique ni un rapport annuel publié régulièrement, cela n'est pas si facile. Lors de l'entrevue, lorsque l'agent tente de savoir s'ils ont accumulé une certaine valeur nette personnelle grâce à leurs propres efforts, ils peuvent répondre qu'ils ont trois autres sociétés qu'ils n'avaient pas mentionnées. Il faut alors essayer d'en savoir davantage pour déterminer si leur entreprise est prospère, s'ils ont accumulé la valeur nette nécessaire et ce, grâce à leurs propres efforts?

Ce que je veux dire, c'est qu'en général, les agents sont bien formés pour s'occuper de l'élément affaire et de l'élément immigration, mais qu'ils doivent également examiner l'élément culturel et la façon dont les choses se font dans le milieu où ils se trouvent. Cela prend des années d'expérience. Les agents qui ont travaillé pour nous dans différents pays ont une assez bonne idée de la façon dont les choses se font là-bas pour établir des comparaisons et tirer des conclusions à partir des explications qu'ils reçoivent lors d'une entrevue.

J'essaie ici de vous donner une idée du travail de l'agent des visas là-bas. Je serais surpris que vous puissiez proposer un autre système qui permettrait de prendre de meilleures décisions. Voilà ce que j'en pense personnellement après avoir suivi de près la situation depuis un certain nombre d'années.

M. Shields: Je ne dis pas que de meilleures décisions pourraient être prises, mais je dis plutôt que l'on pourrait adopter une approche plus proactive, je suppose. Ce que je propose, c'est que l'élément affaire—où les fonds ont été

[*Text*]

accumulated and all of these kinds of things—could probably be done by an operation that deals with only that and nothing else. Then you turn it over to a visa officer with all of the work done. There it is. The visa officer then does the necessary things that he has to do on immigration. All the background checks could be done, all of the medicals could be done, and then the final interview would be done by the visa officer. I think that could work.

Mr. Juneau: Before Brian jumps in, can I make a point on the general issue that you raise and that the chairman has raised? The committee will obviously make up its own mind on this, but from our perspective as officials, it's a little bit difficult to respond to questions about the proper machinery in the absence of policy direction or policy decisions on the program. Mr. Harder gave an answer along those lines this morning.

In addition to that, as you know, important questions of machinery are decided by the Prime Minister. It's not always a good idea for an official to comment publicly on how the government ought to be organized. Brian wants to add to that.

Mr. Davis: I just wanted to mention that the suggestion you made about certain parts being dealt with by another organization is something we were looking into primarily because of resources. Hong Kong is an example. There's the idea of using a major Canadian accounting firm located in Hong Kong to look at some of the business papers. They would give us their assessment and then we would use that to take a look at the investor as well from the point of view of compliance with the acting regulations.

Part of the problem is that not every locale in the world has the kind of facility to do that where you would have an investor or an entrepreneur applying. If you want to have effective processing, you have to have that facility nearby.

• 1415

In addition, the Australians, for example, used that kind of approach with a particular organization and it turned out to be using both ends against the middle in that exercise and they eventually had to abandon that scheme. So you also have to be very careful about whom you use to do that kind of work.

Mr. de Jong: I know that in this I'm hauling in my other concern, but we've heard, for example, that the fastest way is to get approval through Quebec and that the Quebec officials do a lot of the preparation work and come in with a package all neatly typed out. There it is, and the immigration officials stamp it, and that's it. We've heard that is the fastest and easiest way. In some ways, the preparation work has all been done and the visa officer just goes through it.

Is that an acceptable model?

Mr. Davis: If I could comment on that just from the perspective of the processing and the overseas process, we have the Canada-Quebec accord, and therefore Quebec has its own regulations governing the selection of independent

[*Translation*]

accumulés et autre—pourrait sans doute être confié à un groupe qui ne s'occuperait que de cela et de rien d'autre. Lorsque tout ce travail serait terminé, le dossier serait confié à un agent des visas. Voilà. L'agent des visas s'occuperait ensuite de l'élément immigration. Tous les antécédents pourraient être vérifiés, tous les examens médicaux pourraient être faits, et c'est l'agent des visas qui ferait le dernier interview. Je pense que cela pourrait fonctionner.

M. Juneau: Avant que Brian n'intervienne, puis-je ajouter quelque chose sur la question générale que vous soulevez et que le président a soulevée? Naturellement, le comité est libre de prendre la décision qu'il veut à ce sujet, mais en tant que fonctionnaire, il est un peu difficile pour nous de répondre à des questions quant aux mécanismes appropriés en l'absence d'orientation générale ou de décisions de principe concernant le programme. M. Harder a donné une réponse dans ce sens ce matin.

En outre, comme vous le savez, c'est le premier ministre qui prend les décisions importantes concernant les mécanismes. Ce n'est pas toujours une bonne idée qu'un fonctionnaire fasse publiquement des observations sur la façon dont le gouvernement devrait être organisé. Brian a quelque chose à ajouter.

M. Davis: Je voulais tout simplement mentionner que votre suggestion de confier une certaine partie du dossier à un autre organisme est une chose à laquelle nous avions songé, surtout en raison des ressources. Hong Kong en est un exemple. Il a été proposé d'utiliser un important cabinet d'experts-comptables canadiens qui se trouve à Hong Kong pour regarder certains de ces documents d'affaires. Ils pourraient nous donner leur évaluation, puis nous pourrions nous en servir pour étudier le dossier d'un investisseur et voir s'il répond aux exigences du règlement en vigueur.

Malheureusement, tous les pays où un investisseur ou un entrepreneur est susceptible de se présenter n'ont pas ce genre d'experts. Si l'on veut que le processus soit efficace, ce service doit exister sur place.

En outre, les Australiens par exemple ont utilisé cette formule pour s'apercevoir qu'un organisme en particulier jouait contre les autres, et ils ont dû en fin de compte abandonner ce système. Il faut donc être très prudent en ce qui concerne le service auquel on fait appel pour faire ce genre de travail.

M. de Jong: Je vais vous faire part ici d'une autre de mes préoccupations, mais j'ai entendu dire, par exemple, que la façon la plus rapide consiste à faire approuver le dossier par le Québec, car les représentants du Québec font une bonne partie du travail préparatoire et arrivent avec un document tout bien dactylographié. Les agents d'immigration n'ont plus qu'à y apposer leur sceau, et c'est tout. On nous a dit que c'était la façon la plus rapide et la plus facile de procéder. D'une certaine façon, le travail préparatoire a été fait et l'agent des visas n'a qu'à en prendre connaissance.

Est-ce un modèle acceptable?

M. Davis: Si vous me permettez quelques observations du point de vue du traitement et du processus à l'étranger, nous avons l'accord Canada-Québec. Par conséquent, le Québec a ses propres règlements concernant le choix des

[*Texte*]

immigrants. Therefore it goes through a process that parallels ours in terms of selecting individuals. It means that at the federal level what we have to look at in the Quebec case are the statutory aspects. From our point of view, perhaps it moves faster in our system, but it has to go through the equivalent system in Quebec. I can't speak to their processing times, but along the line somebody, either a Quebec officer or a federal officer if it's a federal case, has to look at the individual and ask, does this individual in front of me meet the requirements of the act and regulations in terms of definitions, in terms of admissibility?

Mr. Allmand: I don't think this system of interrupting each other is working well. Let's give each other a certain amount of time.

The Chairman: Let's first decide about the time, because it's now 2.15 p.m. Mr. Shields is going to leave. We have three or four witnesses who want to catch planes at 3 p.m. and 4 p.m.

Mr. de Jong: I'd like to know more about the system in Quebec, particularly as it affects the entrepreneur and the investor program. Also, because in the business class you have your entrepreneur and your investors, is it the department's intention to give priority to the investors over the entrepreneurs, or are you going to remain neutral on that? That's one set.

The other is Quebec, because we've heard from other provinces that it's not a level playing field. On that, have you made representations to the Province of Quebec? What is the process that occurs in approving offerings out of Quebec?

Mr. Juneau: As the members know, since 1978, but particularly since early 1991, Quebec has had exclusive powers of selection over certain categories of immigrants, and that includes the selection of investors and entrepreneurs. We have a special annex to the Canada-Quebec agreement on how we will treat investors. It's Annex D of the Canada-Quebec Immigration Agreement, and you will see that it includes a commitment on the part of both parties to harmonize their respective programs. How we manage that, I think, is part of your question. We manage it, as far as Chris Taylor is concerned, through ongoing discussions with provincial governments, including Quebec. From a broader perspective or from a policy point of view, we manage it through the *comité mixte* that is charged with managing the accord overall. The *comité mixte* is also provided for in the agreement.

It won't come as a surprise to you—in fact, I think you made the point yourself this morning—that this is a sensitive matter. Quebec attaches a great deal of importance to its ability to manage the components of immigration for which it is responsible under the Canada-Quebec accord, so that the process has been one of negotiation. From time to time, to use your words, we have made representations or have raised issues with them. A process of discussion follows from that,

[*Traduction*]

immigrants indépendants. Il suit donc un processus parallèle au nôtre pour choisir les immigrants. Cela signifie que de son côté, le gouvernement fédéral doit examiner les aspects statutaires des dossiers provenant du Québec. Pour nous, le dossier est peut-être traité plus rapidement dans notre propre système, mais il doit passer par le même processus au Québec. Je ne peux parler de leur délai de traitement, mais à un moment donné quelqu'un, soit un agent du Québec ou un agent fédéral s'il s'agit d'un dossier fédéral, doit examiner le dossier et se demander si celui qui se trouve devant lui répond aux exigences de la loi et du règlement en ce qui concerne les définitions, l'admissibilité.

M. Allmand: Je ne pense pas que cette façon de procéder en s'interrompant les uns les autres fonctionne très bien. Il faudrait plutôt allouer un certain temps à chacun.

Le président: Décidons d'abord combien de temps allouer, car il est maintenant 14h15. M. Shields va partir. Nous avons trois ou quatre témoins qui doivent prendre l'avion à 15 heures et à 16 heures.

M. de Jong: Je voudrais en savoir davantage au sujet du système du Québec, plus particulièrement en ce qui concerne le programme d'immigration des entrepreneurs et des investisseurs. En outre, étant donné que dans la catégorie des gens d'affaires il y a les entrepreneurs et les investisseurs, le ministère a-t-il l'intention de donner priorité aux investisseurs par rapport aux entrepreneurs, ou est-ce que vous allez demeurer neutres à cet égard? Voilà ma première question.

L'autre question concerne le Québec, car d'autres provinces nous ont dit que les règles du jeu n'étaient pas équitables. Avez-vous formulé des instances auprès du Québec à cet égard? En quoi consiste le processus d'approbation des dossiers provenant de l'extérieur du Québec?

M. Juneau: Le député sait bien que, depuis 1978, mais plus particulièrement depuis le début de 1991, le Québec a un pouvoir de sélection exclusif en ce qui concerne certaines catégories d'immigrants, notamment pour la sélection des investisseurs et des entrepreneurs. Nous avons une annexe spéciale à l'entente Canada-Québec sur notre façon de traiter les investisseurs. Il s'agit de l'annexe D de l'Entente Canada-Québec en matière d'immigration, et vous verrez qu'elle comporte un engagement de la part des deux parties d'harmoniser leurs programmes respectifs. La façon dont nous harmonisons nos programmes, je pense, fait partie de votre question. En ce qui concerne Chris Taylor, cette harmonisation se fait grâce à des entretiens suivis avec les gouvernements provinciaux, notamment le Québec. D'un point de vue plus général, ou d'un point de vue de politique, nous avons un comité mixte qui est responsable de la gestion de l'accord en général, et le comité mixte est également prévu dans l'entente.

Ce ne sera pas une surprise pour vous—en fait, vous l'avez vous-même dit ce matin—qu'il s'agit d'une question délicate. Le Québec attache beaucoup d'importance à son pouvoir de gérer les éléments du programme d'immigration pour lesquels il est responsable dans le cadre de l'accord Canada-Québec, de sorte qu'il s'agit d'un processus de négociation. De temps à autre, comme vous l'avez dit, nous avons fait des démarches ou soulevé des questions aux

[*Text*]

which is governed by, as I said, the accord in general, by Annex D of the accord, and by the relevant portions of the regulations.

• 1420

I don't know if that's what your question is. I would be a little bit reluctant to launch into an elaborate analysis of the way Quebec operates its program, because it's for them to say, but I can tell you that they run it basically through brokerage houses, organizations like Levesque Beaubien, which enter into *conventions* with candidates abroad, who place their money with those firms and get advice from them on how to invest the money in Quebec. Quebec considers that they have a fairly sophisticated system in place. I don't know what means the committee has at its disposal either through the hearings or through the work of its staff, but my suggestion would be that you inquire further and directly into how their program operates.

With respect to entrepreneurs, if I'm not mistaken, their scheme is more or less similar to ours. Your other question was the concern about the level playing field. That's obviously also quite sensitive. The Quebec government will take the position that they can speak for themselves, but if they have certain powers they ought to be entitled to exercise them. They have recognized, however, that there is a national dimension to this program, which is why we have a separate annex to the accord on the program.

It's a difficult area. I don't think it's restricted to the investor program. The issue of interprovincial competition, or interprovincial legitimate competition—I'm not saying this pejoratively—is one that one finds right across all kinds of economic development programs. My colleagues in economic development departments could tell you about that. If the committee has some advice on how one balances the legitimate play of competition with the legitimate federal role, with the legitimate Quebec responsibilities under the accord, they would be very welcome, because this is a tough, tough area.

Mr. Shields: To follow that, is it more appropriate, then, for the provinces to determine the direction of investments, the selection process, entrepreneurship, all of those things? Is it more appropriate that more weight should be given to the provincial areas to determine rather than the federal?

Mr. Juneau: It would be difficult for me to give you a technical answer to that. The respective roles of the federal and provincial governments is an issue on which ministers have strong views. As far as I'm concerned, and I think as far as my colleagues are concerned, partnership with provinces is essential. It doesn't work as smoothly as it might, but I think that in the circumstances faced by this program we have managed to work with our provincial colleagues. Whether the

[*Translation*]

responsables. Il en découle un processus de discussion régi, je le répète, par l'annexe D de l'accord ainsi que par les parties pertinentes du règlement.

Je ne sais pas si cela répond à votre question. J'hésiterais quelque peu à me lancer dans une analyse approfondie de la façon dont le Québec applique son programme, car cela n'est pas de mon ressort. Je peux toutefois vous dire que le programme est pour l'essentiel appliqué par des firmes de courtage, des organismes comme Levesque Beaubien, qui concluent des conventions avec les candidats à l'étranger, lesquels investissent dans ces entreprises et se font conseiller par elles sur la façon d'investir leurs capitaux au Québec. La province estime avoir mis en place un système assez perfectionné. Je ne sais pas de quels moyens dispose le comité, dans le cadre de ses audiences ou des recherches effectuées par son personnel, mais je vous suggère d'obtenir de plus amples renseignements en demandant directement aux responsables comment leur programme fonctionne.

Quant aux entrepreneurs, sauf erreur, leur programme est plus ou moins semblable au nôtre. Votre autre question portait sur le fait que les règles du jeu doivent être les mêmes pour tous. Bien sûr, c'est là aussi une question assez délicate. Le gouvernement québécois partira du principe qu'il peut s'occuper lui-même de ses affaires, mais s'il dispose de certains pouvoirs, il devrait être en droit de les exercer. Il a toutefois admis qu'il s'agit d'un programme de portée nationale et c'est pourquoi nous avons prévu une annexe distincte à l'accord portant sur le programme.

C'est un secteur complexe. Cela ne se limite pas au programme des investisseurs. La question de la concurrence interprovinciale, ou de la concurrence interprovinciale légitime—ne voyez-là aucune connotation péjorative—se pose à tous les niveaux de programmes de développement économique. Mes collègues responsables du développement économique pourront vous le confirmer. Si le comité a des conseils à suggérer sur la façon de faire la juste part entre le libre jeu de la concurrence et le rôle que doit jouer le gouvernement fédéral, sans oublier les responsabilités qui incombent au Québec aux termes de l'accord, qu'il n'hésite pas à nous en faire part, car il s'agit d'un secteur extrêmement complexe.

M. Shields: Toujours dans le même ordre d'idées, vaudrait-il mieux, dans ces conditions, que les provinces déterminent elles-mêmes les secteurs où on peut investir, le processus de sélection, l'entreprenariat et autre chose du même genre? Convient-il davantage d'accorder plus de poids au rôle des provinces qu'à celui du Fédéral?

M. Juneau: Il me serait difficile de vous fournir une réponse précise sur ce point. Les ministres ont des opinions très fermes quant au rôle respectif des gouvernements fédéral et provincial. Pour ma part, et je pense que mes collègues partagent mon avis, le partenariat avec les provinces est essentiel. Les choses ne sont pas aussi faciles qu'elles pourraient l'être, mais je pense que, compte tenu des circonstances dans lesquelles s'applique ce programme, nous

[*Texte*]

relative weight of their responsibilities is right is a matter of judgment that would be difficult to make, certainly in the time that we have.

It's obvious that provinces have a different kind of understanding of what the economic needs of their provinces are. I think that through other aspects of the immigration program we have recognized that, such as through the mechanism of designated occupations, for instance, which some of you are familiar with.

It has shown through its numerous programs on the economic development and tax side that the federal government has views on economic development in this country. Obviously, we both have a role.

Mr. de Jong: It would seem to me that there is a need for national standards, and some mechanism through consultation between all of the provinces and the federal government as to what those standards are, and some mechanism to enforce those standards and perhaps a form of appeal, but some decision-making as well. Otherwise, if they term what's happening in Taiwan as "the wild west", if it totally breaks down and if other provinces say, "Listen, if Quebec can get away with this, my God, we're going to go in and we're going to demand an agreement with the federal government similar to Quebec, and we're going to go in and compete on that level and on that basis", then the whole thing becomes chaos, I would tend to think.

• 1425

I was given an example of an ad that appeared in Hong Kong, and according to the translation it says:

> Can you become a Canadian immigrant with $50,000 Canadian? Of course you can. You only have to invest in a $250,000 Canadian, Province of Quebec investor immigration project by our company and the Mutual Trust Company of Canada. You can become a Canadian immigrant with only $50,000 because the balance of the subscription can be obtained by private loan. . .

If that's occurring in Quebec and there's no mechanism to stop that, then I can tell you that within a year's time or so the Province of Saskatchewan is going to say, hey, we want in on that same action. And you're going to have other provinces demanding the same thing. Either the program is going to end up in total chaos, which is going to mean it will have to be shut down, or some agreement and some way out of this will have to be found, and it will have to be found soon.

Mr. Juneau: It's impossible not to agree with the logic or the policy that lies behind your point. I think there is a recognition that there ought to be national standards in this area, including the Quebec government. If you look at the Quebec program, they abide by some of the basic principles of the program. I know, because I negotiated some of them with them. I can't comment on the specific ad you have in front of you. I know that from time to time we've drawn the Quebec

[*Traduction*]

avons réussi à bien collaborer avec nos homologues provinciaux. Quant à savoir si l'importance relative accordée à leurs attributions est acceptable, c'est une question de jugement qu'il est difficile de trancher, en tout cas dans les délais qui nous sont impartis.

Il est évident que les provinces entrevoient sous un jour différent les besoins économiques de leurs régions. Nous en avons tenu compte dans d'autres aspects du programme d'immigration, par exemple grâce au mécanisme des professions désignées, que certains d'entre vous connaissent bien.

Grâce à ses nombreux programmes de développement économique et à ses mesures fiscales, le gouvernement fédéral a prouvé qu'il s'intéresse au développement économique dans notre pays. De toute évidence, les deux ordres de gouvernement ont un rôle à jouer.

M. de Jong: À mon avis, il faudrait établir des normes nationales et un mécanisme de consultation entre toutes les provinces et le gouvernement fédéral quant à ces normes, ainsi qu'un mécanisme permettant leur mise en vigueur et éventuellement la possibilité de faire appel, mais il faudrait aussi un processus décisionnel. Autrement, si l'on compare la situation à Taïwan au «Far West», s'il y a rupture complète des discussions et si les autres provinces disent: «Écoutez, si le Québec peut s'en tirer ainsi, nous allons intervenir et exiger la conclusion d'un accord avec le fédéral semblable à celui du Québec, et nous nous ferons concurrence sur les mêmes bases», on risque de provoquer un véritable chaos, à mon avis.

On m'a cité l'exemple d'une annonce publicitaire qui a paru à Hong Kong, et qui disait ceci, selon la traduction:

> Pouvez-vous devenir immigrant canadien avec 50,000$ canadiens? Bien sûr que oui. Il suffit d'investir dans un projet d'immigration pour les investisseurs dans la province de Québec, au Canada, mis sur pied par votre entreprise et la société Mutual Trust du Canada. Vous pouvez immigrer au Canada avec seulement 50,000$ en poche car vous pourrez obtenir le reste du montant grâce à un prêt particulier. . .

Si c'est ce qui se passe au Québec et qu'il n'existe aucun mécanisme pour y mettre un terme, je peux vous dire que d'ici environ un an, la Saskatchewan va demander sa juste part. Et toutes les provinces suivront le même exemple. Soit que le programme finira par un véritable chaos, ce qui nécessitera son interruption, soit qu'il faudra trouver un terrain d'entente et une solution au problème, et ce, sans délai.

M. Juneau: Il est impossible de ne pas souscrire à la logique ou au principe sous-jacent de votre argument. On s'entend à dire qu'il convient d'établir des normes nationales dans ce domaine, et même le gouvernement québécois est de cet avis. Si l'on examine le programme du Québec, on constate que certains principes fondamentaux sont respectés. Je le sais car j'en ai négocié certains éléments avec eux. Je ne peux pas faire de commentaires au sujet de l'annonce précise

[*Text*]

government's attention to publicity by consultants that was, in effect, a misrepresentation of their own program, and they have their own mechanisms to deal with consultants who make those kinds of misrepresentations.

We have had nearly annual federal-provincial meetings on the investor program and on entrepreneurs as well, which has been one of the mechanisms to ensure a minimum amount of understanding. Having said that, I agree, you're right. The goals you seek are the right goals.

I might add that one of the difficulties, in addition to the fundamental nature of the country where different parts of the country try to be more attractive than others, one of the fundamental issues that faces this program is, to what extent should there be a risk element? To what extent should we ask that the immigrant investor risk his or her capital? Different provinces have a different view of that. Different provinces have a different view of the extent to which they're interested in the individual or the money. I've had very interesting discussions with officials in a number of provinces on that.

Some provinces—and they can speak for themselves—argue that they're mainly interested in attracting the investor. Others say, the investor can live where he or she wishes; we're interested in the capital. As far as I'm concerned, those are perfectly legitimate views. It goes to show you that when it comes to working out the kinds of issues that have struck you, it's difficult to move from our understanding to actually working out something that's satisfactory.

Mr. de Jong: Could I have the answer to my other question, in terms of the department's priority between the investors the entrepreneurs?

Mr. Chris Taylor (Director, Immigrant and Visitor Program, Department of Employment and Immigration): Mr. de Jong, the levels that are set are for business immigrants, both entrepreneurs and investors. We don't have a planning level for each of the components. They are treated on a responsive basis.

Internally, the way we place priorities in terms of the department headquarters, again they are treated similarly, the difference being that in the investor program we have centralized a unit in Ottawa that has a key responsibility for the vetting and the approval once a province has approved of the offering memoranda. In the entrepreneur case we have decentralized responsibilities, through the regions and regions working co-operatively with provinces, because in essence, once entrepreneurs arrive in Canada they have, in most cases, a term and condition that they must fulfil, an act of participation of creating at least one job, and he is given 24 months to do that. That responsibility has been decentralized. The headquarters unit more or less co-ordinates and watches over the post-arrival of the entrepreneur in Canada. So the units themselves at headquarters have quite different responsibilities in terms of what they are doing. We place equal importance on both the units.

[*Translation*]

que vous avez sous les yeux. Je sais que de temps à autre, nous avons signalé au gouvernement du Québec que des experts-conseils faisaient de la publicité qui présentait sous un faux jour leur propre programme et la province dispose de mécanismes pour remédier à ce genre de situation.

Nous avons eu presque tous les ans des réunions fédérales provinciales au sujet du programme des investisseurs et des entrepreneurs, ce qui nous a permis de garantir un minimum de compréhension mutuelle entre nous. Cela dit, je reconnais que vous avez raison. Les objectifs que vous poursuivez sont valables.

J'ajoute que, outre la nature fondamentale de notre pays, dont les diverses régions s'efforcent d'être plus attrayantes que les autres, l'un des problèmes fondamentaux auxquels se heurte le programme est la question de savoir dans quelle mesure il devrait exister un élément de risque. Dans quelle mesure devrions-nous demander à l'investisseur immigrant de risquer son capital? Les diverses provinces ont une opinion différente sur ce point. Les provinces ont un avis différent sur l'intérêt qu'elles accordent à l'intéressé ou à son investissement. J'ai tenu des discussions très intéressantes à ce sujet avec des responsables de certaines provinces.

Certaines provinces—et elles peuvent s'expliquer elles-mêmes—soutiennent qu'elles cherchent principalement à attirer l'investisseur. D'autres se disent que l'investisseur peut choisir son lieu de résidence, mais que ce qui les intéresse surtout, ce sont les capitaux. Pour ma part, il s'agit là d'opinion parfaitement légitime. Cela prouve que lorsqu'on cherche une solution aux problèmes auxquels on a été confronté, il est difficile de trouver une solution satisfaisante pour tous.

M. de Jong: Pourriez-vous répondre à mon autre question, quant à la priorité qu'accorde le ministère aux investisseurs plutôt qu'aux entrepreneurs?

M. Chris Taylor (directeur, programmes pour les immigrants et les visiteurs, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur de Jong, les niveaux établis s'appliquent aux gens d'affaires désireux d'immigrer, tant les entrepreneurs que les investisseurs. Il n'y a pas de planification distincte pour chaque groupe. Les demandes sont traitées en fonction des besoins.

À l'interne, nos priorités sont établies par l'administration centrale et là encore, toutes les demandes sont traitées de la même façon, la différence étant que, pour le programme des investisseurs, nous avons une section centrale à Ottawa principalement chargée d'examiner minutieusement et d'approuver les demandes une fois qu'une province a approuvé les notices d'offre. Dans le cas des entrepreneurs, les responsabilités sont décentralisées aux bureaux régionaux qui travaillent de concert avec les provinces, car en général, lorsque les entrepreneurs arrivent au Canada, ils ont la plupart du temps des conditions à remplir, la mission de créer au moins un emploi, et ils disposent d'un délai de deux ans pour le faire. Eh bien, cette responsabilité a fait l'objet d'une décentralisation. Le service central assure plus ou moins la coordination des opérations et suit ce qui va se passer après l'arrivée de l'entrepreneur au Canada. Il y a, à l'administration centrale, un partage des responsabilités entre les deux services mais nous attachons aux deux une importance analogue.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 1430

Mr. de Jong: Thank you.

M. de Jong: Je vous remercie.

The Chairman: If we were to recommend, as the Ferguson report says, that it be a special department within Immigration, this would require, in my view, at least a DG level. Since you are at the policy levels—two of you, at least, are DG level—does the policy group, which is yourselves now, have business backgrounds, or would this have to be someone we would pull in from outside? Do you have business backgrounds, the current DGs, either by education or experience?

Le président: Si, comme le propose le rapport Ferguson, nous recommandions la création, au sein du ministère de l'Immigration, d'un service spécial, il faudrait prévoir, à mon avis, d'en faire au moins une direction générale. Vous appartenez vous-même au groupe qui fixe les orientations en ce domaine—deux d'entre vous occupez des postes de directeur général—et je voudrais bien savoir si vous avez une certaine expérience du monde de l'entreprise ou s'il faudrait faire appel à quelqu'un de l'extérieur. Les actuels directeurs généraux ont-ils soit une formation commerciale soit une expérience du monde des affaires?

Mr. Juneau: I do not. But it is not relevant. The issue of the management of the program would be on the operations side. I don't see, Mr. Wenman, what—

M. Juneau: Ce n'est pas mon cas mais cela ne me paraît guère important car c'est essentiellement de gestion qu'il s'agit ici. Je ne vois pas, monsieur Wenman, ce que...

The Chairman: But indeed, on the policy side, policy has to tell operations what the policy is. So you would need someone on the policy side with the business experience to develop the policy to operate, wouldn't you?

Le président: Mais justement, c'est la politique générale qui va orienter les opérations et donc déterminer le fonctionnement du programme. C'est pourquoi, parmi ceux qui fixent les orientations dans ce secteur, il faudrait quelqu'un qui ait une certaine expérience du monde des affaires et qui puisse orienter ce programme dans le sens voulu.

Mr. Juneau: Mr. Wenman, I don't know if you're interested in a discussion on how government policy shops are set up and what educational backgrounds we might be looking for in senior people. As senior managers we are expected to be, in principle, generalists. I don't mean just in the immigration department but in the government as a whole. The level at which we seek specialized experience is normally at the officer level; and at the officer level, as far as my shop is concerned, I have an economist who has studied business economics as an adviser on this program. He reports to somebody who is a lawyer. The fact that I started in the Department of Finance is probably not relevant, as I wasn't in the part of Finance that—

M. Juneau: Monsieur Wenman, je ne sais pas si vous vous intéressez vraiment à la manière dont sont organisées les sections chargées d'élaborer les politiques dans tel ou tel domaine, ni si vous êtes au courant des connaissances que l'on recherche chez les hauts fonctionnaires, mais je tiens à préciser qu'en principe la haute direction se recrute chez les généralistes. Cela est vrai, non seulement au ministère de l'Immigration, mais dans l'ensemble des ministères. Les connaissances spécialisées, nous les exigeons normalement de nos agents de projet et je précise, à cet égard, que nous avons parmi les conseillers de ce programme un économiste spécialiste des sciences commerciales. Son supérieur immédiat est un avocat. Je comprends mal ce qu'aurait à voir avec tout cela le fait que j'ai commencé ma carrière au ministère des Finances étant donné que je ne travaillais pas dans le secteur qui...

The Chairman: Let me put it the other way around. I don't want you to be defensive. What I'm trying to say is if we recommend that we sent this to, for example, Industry, Science and Technology, is it likely the policy section there would have people with a business background who might be able to judge better the business development aspects of this program than would Immigration, where you likely have in particular more administrative skills? Or it wouldn't matter; it would be the same on either side.

Le président: Permettez-moi de m'exprimer autrement. Je ne cherche pas à vous mettre sur la défensive. Je dis simplement que si, par exemple, nous recommandons que ce programme soit confié au ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, pensez-vous que les services de ce ministère chargés de formuler les politiques applicables auraient, eux, des gens qui ont une certaine expérience du monde des affaires et qui seraient peut-être mieux à même que le ministère de l'Immigration de juger des possibilités commerciales qu'offre ce programme dans la mesure où vos connaissances à vous relèvent plutôt de la science administrative? Ou pensez-vous, au contraire, que ce changement n'aurait guère d'importance dans la mesure où, des deux côtés, les services sont structurés de manière analogue.

[*Text*]

Mr. Juneau: Mr. Wenman, I'm having a bit of trouble being helpful to you here. You are asking me questions as a policy person. But now you're asking whether or not people in Industry, Science and Technology would be in a better position to judge individual projects. The answer is, yes, of course. But that's not a question of policy.

The Chairman: Not projects. I'm talking about creating economic policy. But I think that's okay. I think that's sufficient.

Do you agree that if we pass this to you, this program would be headed at least at the DG level? Would that be a policy recommendation, that administratively to accomplish the objectives of the Ferguson report you would require at least a DG level? Would you agree with that?

Mr. Juneau: Actually, no, I wouldn't agree, to give you a frank answer. I was going to dodge the answer, but I will tell you.

The Chairman: What level would it require to give it power and authority?

Mr. Juneau: I say that on the basis of the way the government is normally organized. People at the DG level in Employment and Immigration and in other departments that I'm aware of—but I have been in Employment and Immigration, both on the employment and immigration side, for close to seven years—have a much broader span of responsibility than the management of one program.

It is impossible to deny that this program represents, or can represent, a significant source of investment capital for the country. If you are interested, I would be happy—and in fact I did that once for some members of the committee—to take you through the organization chart of the department to show you the span of interest, the scope of interest, of either policy DGs, like Mrs. Chapman, or operational DGs elsewhere in the department. Their span of control or interest is normally much broader than the management of one program.

• 1435

It is perfectly appropriate, I suppose, for a standing committee to say yes, but in this case an exception ought to be made, and presumably one can find exceptions across the government. If you'd like, we could do that, or we could point the staff of the committee in the right direction. There are people around town, in the Privy Council Office, the Treasury Board Secretariat, the Public Service Commission, who know the answer to these questions. I am speaking from my own personal experience. It would be unusual, which is why I'm telling you I wouldn't agree.

[*Translation*]

M. Juneau: Monsieur Wenman, il n'est pas facile de répondre à votre question car elle est posée à quelqu'un dont la tâche est de formuler de grandes orientations. Pourtant, vous me demandez si les gens du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie ne seraient pas mieux à même de juger de l'efficacité probable de tel ou tel projet. La réponse est, bien sûr que oui, mais cela n'a rien à voir avec l'élaboration d'une politique générale.

Le président: Non, je ne parle pas des projets mais bien de l'élaboration d'une politique économique, mais je comprends votre réponse et elle me suffit.

Êtes-vous d'accord que si ce programme vous est confié, il faudra prévoir au minimum un poste de direction générale? Êtes-vous d'accord que, sur le plan administratif, si l'on veut atteindre les objectifs proposés par le rapport Ferguson, il faudrait confier ce secteur à rien de moins qu'un directeur général? Êtes-vous d'accord?

M. Juneau: Non, je dois vous répondre franchement que je ne suis pas d'accord. Mon idée initiale était de donner une réponse moins directe, mais je vais vous répondre en toute franchise.

Le président: Afin de donner à ce secteur l'autorité et le pouvoir décisionnels nécessaires, à quel niveau devrait-on nommer le responsable?

M. Juneau: Je pense que l'on peut s'en tenir, pour cela, aux pratiques actuelles de l'administration. Au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, les directeurs généraux—je crois que ce doit être à peu près la même chose dans les autres ministères, mais pour y avoir passé près de sept ans, je connais mieux le cas du ministère de l'Emploi et de l'Immigration—ont des responsabilités qui dépassent de beaucoup la simple gestion d'un programme.

On ne saurait nier que ce programme constitue, ou pourrait constituer pour notre pays, une source importante d'investissements. Et si vous le voulez je pourrais—comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire pour d'autres membres du comité—vous expliquer de manière assez détaillée l'organigramme du ministère afin de vous montrer l'étendue des responsabilités soit des directeurs généraux qui, comme M^me^ Chapman, sont chargés des grandes orientations, soit des directeurs généraux qui, dans d'autres secteurs du ministère, s'occupent plus directement des opérations. Vous verrez que leurs responsabilités dépassent de beaucoup la simple gestion d'un programme.

J'imagine qu'un comité permanent pourrait, effectivement, formuler une telle recommandation mais je crois que dans le cas présent il conviendrait de faire une exception, mais une exception dont on pourrait trouver un certain nombre d'exemples dans les divers ministères. Nous pourrions, si vous le voulez, procéder ainsi ou alors nous pourrions orienter de manière plus précise les travaux de votre équipe de recherche. Nous avons, ici à Ottawa, que ce soit au Bureau du Conseil privé, au secrétariat du Conseil du Trésor, ou à la Commission de la Fonction publique, des gens capables de répondre à ces questions. J'en ai fait l'expérience, et vous verriez que ces cas-là sont très rares et c'est pour cela que je ne suis pas d'accord.

[*Texte*]

The Chairman: I appreciate your telling that—

Mr. Juneau: But the important point, Mr. Chairman, is that I'm not the guy who decides this. I probably won't even be asked for advice because essentially it's not a policy issue, it's a question of how to best manage the program.

The Chairman: Again, the answer is very obvious, but I'd like it confirmed. Some of the people who have appeared before this committee were always afraid of repercussions. They indicated that maybe we shouldn't say too much or be too direct. I said the department values, as we do, any input that you would give us, the more direct and open you can be... There is not a recrimination process in any way, shape or form. We're all part of helping rebuild a program we think is important. I wanted to mention that, and obviously you are confirming that view, and so we thank both you and the witnesses for your responses.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, on a point of order, when are we going to have these government officials back? I had 14 questions, and I got to six. I got answers to maybe two or three. I need at least another two hours.

The Chairman: When could we arrange to start out with that? Then we could put it back on the record in some way. Is there some way we could arrange a meeting between you and them and then we'll bring—

Mr. Allmand: Oh, no. No, no. I want these questions on the record before the committee, and the questions I will ask, I would hope, would be of interest to the whole committee.

The Chairman: Okay. No problem.

Mr. Allmand: I'm interested in Jack's and Simon's questions.

The Chairman: Accepted? Now, then, we will arrange, I think we said maybe Tuesday—

Mr. Allmand: That's fine.

The Chairman: —we would attempt to have a further discussion.

Mr. de Jong: Tuesday afternoon?

The Chairman: Hopefully by Tuesday afternoon we'll be working on the report. We'll have heard from British Columbia by then, if they're coming. Hopefully we'll have already discussed the report, in essence, or have questions. We'll be able to present you with some of the ideas and have you respond directly to them.

Mr. Shields: Mr. Chairman, can I ask the officials who are here, who are going to be back Tuesday, if by then they could tell us by province how many projects were approved by provinces and subsequently refused by the federal government.

[*Traduction*]

Le président: Je vous saurais gré de nous dire que...

M. Juneau: Mais, monsieur le président, ce qui est important à mes yeux c'est que cela ne relève pas de moi. Sans doute ne me demanderait-on même pas mon avis sur ce point car cette question-là n'a rien à voir avec les grandes orientations. C'est, plutôt, une question concernant la meilleure façon de gérer ce programme.

Le président: La réponse est sans doute évidente, mais je voudrais quand même que vous nous la confirmiez. Certains des témoins qui ont comparu ici ont toujours manifesté une certaine crainte vis-à-vis des répercussions possibles. Il convenait, d'après eux, de ne pas en dire trop, de ne pas parler de manière trop directe. Comme nous, le ministère attache beaucoup d'importance aux éléments que vous pourrez nous fournir et plus vous nous parlerez de manière directe et ouverte... Il n'est pas question ici de formuler des récriminations ou des critriques. Il s'agit, au contraire, de remettre sur pied un programme auquel nous attachons beaucoup d'importante. Je tenais à vous préciser cela et je crois que vos réponses le confirment d'ailleurs. Nous vous en remercions tous.

M. Allmand: Monsieur le président j'invoque le Règlement pour vous demander quand nous pourrions entendre à nouveau ce groupe de fonctionnaires, car j'avais 14 questions à leur poser et je n'ai jusqu'ici eu l'occasion de n'en poser que 6. Je dirais que j'ai reçu des réponses à deux ou trois d'entre elles. Il me faudrait au moins encore deux heures.

Le président: Quand pourrions-nous reprendre le débat sur cette question? Nous pourrions sans doute l'évoquer ultérieurement et peut-être pourrions-nous organiser, entre eux et vous, une réunion avec, plus tard, la possibilité de...

M. Allmand: Non, ce n'est pas du tout comme cela que je voudrais qu'on procède. Je tiens à ce que mes questions soient consignées au procès-verbal et je crois d'ailleurs qu'elles intéresseront les autres membres du comité.

Le président: Entendu. Je n'y vois aucun inconvénient.

M. Allmand: Je voudrais en outre entendre les questions qu'avaient à poser Jack et Simon.

Le président: Sommes-nous d'accord? Nous pouvons donc faire en sorte que, mardi peut-être...

M. Allmand: Parfait.

Le président: ...nous pourrions reprendre la discussion.

M. de Jong: Mardi après-midi?

Le président: J'espère que d'ici mardi après-midi nous aurons entamé la rédaction du rapport. Nous aurons d'ici là reçu une réponse des gens de la Colombie-Britannique; nous saurons donc s'ils peuvent comparaître et j'espère qu'on aura eu l'occasion de parler du rapport et d'examiner un certain nombre de questions. Nous serons donc en mesure de vous présenter un certain nombre d'idées et de recueillir votre point de vue.

M. Shields: Monsieur le président, puis-je demander aux fonctionnaires ici présents, ceux qui doivent revenir mardi, s'ils pourraient nous indiquer, province par province, le nombre de projets approuvés par les autorités provinciales, puis refusés par le gouvernement fédéral?

[*Text*]

The Chairman: Okay. They have note of your question.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, I just heard you say that you expect the British Columbia government to have set out—

The Chairman: They were on the telephone last night. Mr. de Jong was making the arrangements. They were going to attempt to get back to us. It was indicated they might want to appear briefly before us. We agreed it might be good to hear from a provincial government after we have gone through some more of our work. We've decided to put them in last, if they want to come.

Mr. de Jong: But I don't yet have the definite confirmation.

Mr. Allmand: If that's the case, we've had virtually nobody from Quebec and we're discussing the Quebec system of doing things. We've had one witness from Quebec who was a member of the Royal Trust, which is a national corporation.

The Chairman: Mr. Allmand, could I suggest, the committee has made the request. Perhaps through your individual knowledge of people in Quebec, could you reinforce our letter? We have had no response.

Mr. Allmand: To whom? To the Quebec government?

The Chairman: Did you have a way of specifically encouraging them to respond?

Mr. Allmand: I don't have much influence with the Quebec government.

The Chairman: We have requested that they come. We would welcome them, and hear them at the same time as British Columbia, if you thought you could possibly get them to agree to come.

Mr. Allmand: Maybe I would also appreciate some of the practitioners. The person we had from Quebec, from the Royal Trust, was valuable, but he represented the views of a very large trust company. We haven't had, as we've had from other provinces, the people from Quebec who put together the syndicates, and so on.

Mr. Juneau: There are no syndicates in Quebec.

Mr. Allmand: We've had virtually no evidence from Quebec.

The Chairman: You could report to us as the Quebec representative here.

Mr. Allmand: I didn't consider the Royal Trust atypical of the small business community.

• 1440

The Chairman: We can certainly have a look at that if you have the patience and if the House of Commons lasts long enough so that we can. . . We can decide that—

[*Translation*]

Le président: Entendu. Ils ont pris note de votre question.

M. Allmand: Monsieur le président, vous venez de dire que, d'ici là, le gouvernement de la Colombie-Britannique aura fixé..

Le président: Oui, nous avons parlé au téléphone hier soir. C'est M. de Jong qui a organisé cela. Ils vont reprendre contact avec nous sur ce point. Ils auraient, semble-t-il, l'intention de comparaître ici brièvement. Nous leur avons dit que nous étions d'accord et qu'il serait bon de recueillir le point de vue d'un gouvernement provincial une fois que nous serons un peu plus avancés dans nos travaux. Nous avons décidé de les entendre en dernier, dans la mesure, bien sûr, où ils veulent bien comparaître.

M. de Jong: Je n'ai pas encore reçu de réponse définitive à ce propos.

M. Allmand: Je rappelle que nous sommes en train de parler de la manière dont les choses se passent au Québec et, pourtant, nous n'avons entendu à peu près personne de cette province-là. Nous avons entendu un seul témoin du Québec mais il représentait le Trust Royal, c'est-à-dire à une société non pas québécoise à proprement parler, mais bien nationale.

Le président: Monsieur Allmand, je tiens à préciser que le comité a transmis une demande en ce sens. Vu le nombre de personnes que vous connaissez au Québec, vous pourriez peut-être appuyer notre démarche. Jusqu'ici, nous n'avons reçu aucune réponse.

M. Allmand: De la part de qui? Du gouvernement du Québec?

Le président: Voyez-vous le moyen d'obtenir d'eux une réponse?

M. Allmand: Je n'ai guère d'influence auprès du gouvernement du Québec. Le greffier fera le nécessaire.

Le président: Nous leur avons demané de venir. Nous pourrons donc entendre ce qu'ils ont à nous dire le même jour que nous entendrons les représentants de la Colombie-Britannique, pourvu que vous puissiez les persuader de venir.

M. Allmand: Je voudrais que l'on invite aussi des gens du milieu. Le témoin qui est venu du Québec, le représentant du Trust Royal, nous a fourni des renseignements très utiles mais le point de vue qu'il nous a transmis est celui d'une très importante compagnie de fiducie. Nous avons accueilli, des autres provinces, des gens qui ont constitué des syndicats d'investisseurs, mais nous n'en avons accueilli aucun du Québec.

M. Juneau: Mais, au Québec, il n'y a pas de ces syndicats.

M. Allmand: Nous n'avons recueilli que bien peu de renseignements sur le Québec.

Le président: Vous pourriez peut-être nous mettre au courant de la situation dans cette province-là.

M. Allmand: À mon avis, le Trust Royal ne représente pas les milieux de la petite entreprise.

Le président: Nous pourrons effectivement envisager cela si vous en avez la patience et si la Chambre siège assez longtemps pour que nous puissions. . . Nous pourrions décider que. . .

[*Texte*]

Mr. Allmand: Well, as Mr. Shields said this morning, rather than put out a half-assed report I'd rather hear from all the witnesses and get all the information.

The Chairman: That option remains open until we decide to report. Let's get on with finishing the hearings we have.

Thank you very much, and we'll see you on Tuesday. The clerk will make the necessary arrangements.

We have left to hear United Rayore Gas Ltd. and the City of Calgary—they are coming together—and Saskatchewan Government Growth Fund. So basically, we have two more hearings. It's really tight.

• 1441

• 1448

The Chairman: Messrs. Robert Bell and Bill Walton, would you identify yourselves and proceed as per the agreement you have just made?

Mr. Robert Bell (President, United Rayore Gas Ltd.): Thank you, Mr. Chairman. Mr. Walton has to catch a plane at 4.30 p.m. and we have an agreement because we work very closely together on Taiwan, so I'd like to defer and let him lead off, if I may and if that's agreeable.

The Chairman: Excellent. Thank you for that generosity. Please proceed.

Mr. Bill Walton (Director, International Relations, Economic Development Authority, and Director of International Affairs, City of Calgary): Thank you, Mr. Chairman, ladies and gentlemen. It might be a surprise that a municipality representative should be sitting down before a standing committee on immigration. However, if we look at the trends in municipalities over the past few years—and you will probably notice that I'm not going to read from the text; I want to cover as much ground as I can and leave as much time for the other people as is possible—we see that the activities have been expanding rapidly.

• 1450

You listen to people, and there are a variety of reasons. The federal government is cutting back on expenditures and passing it on to the province; the province is passing it on to the municipality. But come what may, the buzz-word of the 1980s and 1990s has been economic development, and municipalities got into it in a big way.

Calgary, unlike most of the municipalities, has taken economic development one stage further. I believe we're the only municipality in the country that has a full international development operation with a $1.5 million per annum budget, five desk officers that look after trade and investment promotion around the world, complete with a full support staff.

[*Traduction*]

M. Allmand: Eh bien, comme nous le disait ce matin M. Shields, au lieu de sortir un rapport incomplet, nous devrions, à mon avis, entendre tous les témoins et obtenir tous les renseignements qu'il nous faut.

Le président: Nous n'avons pas vraiment à en décider avant d'entamer la rédaction du rapport. Je propose donc que nous menions à terme les audiences déjà prévues.

Je vous remercie et je vous donne donc rendez-vous mardi. Le greffier fera le nécessaire.

Il nous reste à entendre la United Rayore Gas Ltd. et la Ville de Calgary—qui comparaîtront ensemble—et le Saskatchewan Government Growth Fund. Ainsi, il nous restera deux audiences. C'est vraiment serré.

Le président: Messieurs Robert Bell et Bill Walton, je vous prie de bien vouloir vous présenter et nous procéderons, après cela, conformément à ce que nous avons convenu.

M. Robert Bell (président, United Rayore Gas Ltd.): Merci, monsieur le président. M. Walton doit prendre l'avion à 16h30 et nous nous sommes entendus sur ce point, étant donné que nous collaborons étroitement sur le dossier de Taïwan. Si vous le voulez bien, je vais donc lui demander de commencer.

Le président: Parfait. Je vous remercie de votre générosité et je vous prie de bien vouloir commencer.

M. Bill Walton (directeur du secteur Relations internationales de la Economic Development Authority et directeur des Relations internationales de la ville de Calgary): Monsieur le président, mesdames et messieurs, merci. Il peut, de prime abord, paraître surprenant qu'un représentant municipal comparaisse devant un comité permanent de l'immigration. Si on songe, cependant, à ce qui se passe depuis plusieurs années déjà au niveau des municipalités—vous pourrez constater que je n'entends pas lire mon texte. Je tiens à évoquer le plus grand nombre possible de questions mais aussi à laisser aux autres intervenants le plus de temps possible. Je disais donc qu'au cours des dernières années les municipalités ont considérablement accru leurs activités.

Selon les gens à qui l'on parle, il y a pour cela diverses raisons. Le gouvernement fédéral continue à réduire ses dépenses et à s'en remettre aux provinces pour un certain nombre de choses, et la province, à son tour, s'en remet aux municipalités. Quoi qu'il en soit, la grande préoccupation des années 80 et 90 a été le développement économique, et les municipalités se sont engagées dans cette voie avec beaucoup d'ardeur.

Contrairement à la plupart des autres municipalités, Calgary est allée encore plus loin dans cette voie. Je crois, en effet, que nous sommes la seule municipalité canadienne à avoir mis sur pied un service entièrement consacré au développement international. Ce service jouit d'un budget annuel de 1,5 million de dollars et on lui a affecté cinq directeurs régionaux chargés d'encourager le commerce et les investissements étrangers. Le service comporte, en outre, tout le personnel de soutien nécessaire.

[*Text*]

This activity has proved very beneficial to Calgary. Some of the economic trends of our city over the past decade have created major problems requiring diversification and a variety of other activities. The municipality, under the leadership of the last two mayors, has decided that this should be a responsibility of the municipality; that the Government of Canada has a responsibility to sell the country, not individual parts of the country; that a province theoretically should sell the whole province and not municipalities, which leaves a municipality in the best possible position to sell what it has to offer to investors, and also to assist its domestic industry in moving out around the world and expanding into trade.

One of the areas we've looked at over the past few years, since their inception, was the investment and entrepreneurial immigration programs as a major vehicle whereby municipalities could physically get involved, working in conjunction with the federal government and the provinces and also contributing to the activities, the promotion, but more so looking after the people after they arrive in Canada. There has been a tendency over the years that we've noticed, that the investors who come in, strange to a new country, just get abandoned. The provincial governments move on to find some more; the federal government, of course, assumes that once they're in a province the province can look after them.

We've taken a very active role. One of the things I want to emphasize is that this particular activity is quite possibly going to be one of the most beneficial investment vehicles for municipalities in the years to come. I was really pleased to see when I read through the discussion papers, which I'd like to comment are excellent, that they covered most of the bases.

Our interest, therefore, is to become more and more involved, which we try to do. We have as a municipality physically created investment funds. We do not manage them; we market them, but as soon as we've created one that we've deemed as a benefit to the municipality, which contributes to the economic base or the environmental base, we bring the private sector in after we've created the offering memorandums on the proposals. It has worked very successfully for us.

One of the other areas that we get actively involved in, and hence the reason I'm here with Mr. Bell today, is with companies that already have existing funds. There is an immense value of the people, after they move into a marketplace, to sit down with them, to look after them. Inevitably the investment into an immigration fund is a vehicle to come into the country, and the majority of those people get involved in other business activities after they've arrived.

Two weeks ago I was down in Los Angeles talking to the staff. I was very interested to hear from one of the commercial people at a very senior level that entrepreneurial immigration has dropped off, and I can't see why it should. One of the reasons it has dropped off is that a lot of those who were applying before as entrepreneurs are now coming in as investors. It gives them the satisfaction and security once they've arrived. They don't have a two-year condition on their activities.

[*Translation*]

Cela a bien réussi à Calgary. La structure de notre économie avait, en effet, au cours des 10 dernières années, créé un certain nombre de problèmes importants qui nous ont poussés à diversifier nos activités. À l'instigation de nos deux derniers maires, la municipalité a décidé d'assumer ses responsabilités dans ce domaine, car le gouvernement fédéral était chargé de promouvoir l'image et la prospérité du pays tout entier mais non pas de ses diverses parties. Les provinces, elles, avaient à coeur de promouvoir l'intérêt de la province toute entière et non pas celui de ses sous-parties et c'est donc les villes qui étaient les mieux placées non seulement pour se faire connaître auprès des investisseurs étrangers mais aussi pour aider les industries locales à promouvoir leurs activités à l'étranger.

Depuis le début, nous avons vu dans les programmes d'immigration d'investisseurs et d'entrepreneurs un moyen d'intervention important dans ce domaine, les municipalités pouvant joindre leurs efforts à ceux du gouvernement fédéral et des provinces mais, encore plus, s'occuper des gens nouvellement arrivés au Canada. Nous nous sommes aperçus, au cours des ans, qu'une fois arrivés dans ce pays, les investisseurs sont plus ou moins laissés à leurs propres moyens. Les gouvernements provinciaux s'occupent surtout d'en trouver de nouveaux, le gouvernement fédéral prenant pour acquis qu'une fois arrivés dans une province, ce sont les autorités locales qui vont s'occuper des nouveaux arrivés.

Or, nous avons décidé de nous engager de manière beaucoup plus active. Nous considérons que dans les années à venir, cet aspect-là de la question va revêtir une importance croissante. C'est lui qui va, d'après nous, permettre d'attirer davantage d'investisseurs. En lisant les documents de travail, qui me paraissent d'ailleurs excellents, j'ai constaté avec plaisir qu'ils évoquent à peu près tous les aspects de la question.

Nous entendons devenir de plus en plus présents et, par exemple, notre municipalité a pris la décision de constituer des fonds d'investissement. Nous n'en assurons pas la gestion, mais nous en assurons la commercialisation. Ainsi, nous créons ce type de fonds et dès que nous voyons qu'ils contribuent soit à notre économie soit à la qualité de notre environnement, nous offrons des participations au secteur privé. Jusqu'ici ce genre de choses a très bien marché.

Si je me retrouve ici aujourd'hui avec M. Bell, c'est parce que nous collaborons également avec des compagnies qui ont déjà constitué des fonds d'investissement. Il est, selon nous, extrêmement important de prendre contact avec les nouveaux investisseurs et, si vous voulez, de les aider à s'adapter. La prise de participation dans un fonds d'immigration est souvent le moyen d'être admis au Canada et, une fois arrivés, la plupart de ces investisseurs vont se lancer dans d'autres types d'entreprises.

Il y a quinze jours, je me trouvais à Los Angeles et je me suis entretenu de cela avec le personnel de nos services. Un haut responsable du secteur commercial m'a dit que le nombre d'entrepreneurs s'installant au Canada avait baissé et je comprends mal pourquoi il en serait ainsi. Eh bien, une des raisons en est que beaucoup de ceux qui avaient demandé à être admis au Canada en tant qu'entrepreneurs arrivent dorénavant en tant qu'investisseurs. Ce statut leur donne, dès leur arrivée, plus de satisfaction et de sécurité car ils ne se voient pas imposer ce délai de deux ans applicable aux entrepreneurs.

[*Texte*]

I had the impression in talking to several other posts around the world that the commercial people were looking after the entrepreneurs and the Immigration people were looking after the investors. I've heard Immigration today say that they were the same, so I hear there are some conflicts.

There is a brief that I've put together; it's just a few notes. As a municipality we remain fully committed to do anything we can in this particular area. I'd like to turn it over to Mr. Bell, who is more actively involved on the day-to-day operations, and let him run through some of his suggestions. At some future date, given the fact that I am short of time today, if anybody would like to contact me or contact the mayor of the city, I can certainly arrange it, or even bring people to Ottawa for further discussions.

• 1455

The Chairman: Just a couple of quick questions, because he's in a hurry.

Mr. Allmand: In the brief, which I read, you refer to the Husky Oil take-over by Li Ka-Shing and the take-over of Novatel by Hong Kong interests. Were those investor immigration cases?

Mr. Walton: No. If you read the paragraph, the way that is coming across is that, while Calgary hits the headlines for some major investments, the Li Ka-Shings and the Huskys and the Novatels are far and few between. The stability and continuity of investment into the Calgary area that we're looking for to assist with the diversification is going to come from programs like the investment programs.

Mr. Allmand: But those two were not the investor immigrant program?

Mr. Walton: Oh no. What I'm saying is those types of investments are few and far between, and we need the stability.

Mr. Allmand: Thank you. That's the only question.

Mr. Shields: Can I ask about the pre-qualifying of investors?

Mr. Walton: Would you like me to expand on this?

Mr. Shields: Could you go through that just to explain it a bit?

Mr. Walton: I'll speak very frankly to the committee. We know that in Hong Kong one of the predominant reasons for the move is not necessarily for the good economic climate of Canada. Canada offers several things. It's a secure place to live, and there are some problems coming down the road with 1997. Taiwan is slightly different. There are no internal security problems with Taiwan, but there are definitely safety problems because of what is happening. The crime levels are

[*Traduction*]

Mes entretiens avec divers membres de nos autres postes à l'étranger me portent à croire que les responsables commerciaux cherchent surtout des entrepreneurs, alors que les gens du ministère de l'Immigration cherchent surtout des investisseurs. Les représentants du ministère de l'Immigration nous ont dit aujourd'hui qu'il s'agit, en fait, d'une même catégorie mais on m'a fait part de certains conflits sur ce point.

J'ai préparé un mémoire dans lequel je n'ai fait que consigner quelques notes sur la question. Notre municipalité entend poursuivre son action dans ce domaine. Je vais maintenant passer la parole à M. Bell qui suit de plus près le déroulement quotidien de nos opérations. Il va sans doute vous faire part d'un certain nombre de propositions. Le temps nous est compté aujourd'hui et j'espère donc qu'à une date ultérieure le comité prendra contact, soit avec moi soit avec le maire de notre ville. Nous pourrions d'ailleurs revenir à Ottawa pour nous entretenir à nouveau avec vous.

Le président: Il n'a pas beaucoup de temps et nous devrions, tout de suite, lui poser quelques questions.

M. Allmand: J'ai lu votre mémoire et vous y évoquez notamment la reprise de Husky Oil par M. Li Ka-Shing ainsi que la reprise de Novatel par d'autres investisseurs de Hong Kong. S'agit-il là d'investisseurs arrivés au Canada dans le cadre du programme d'immigration?

M. Walton: Non. S'il est vrai qu'on a beaucoup parlé de quelques très gros investissements dont la ville de Calgary a pu bénéficier, la réalité est que les Li Ka-Shings soient très rares, comme le sont les opérations portant sur la compagnie Huskys ainsi que sur Novatel. Ainsi, pour assurer la stabilité et la continuité des investissements dans la région de Calgary, pour nous aider à poursuivre la diversification de notre économie, nous comptons sur des programmes tels que le programme d'immigration des investisseurs.

M. Allmand: Mais les deux cas qu'on vient d'évoquer n'avaient donc rien à voir avec le programme d'immigration des investisseurs alors?

M. Walton: Mais non, pas du tout. Ce type d'investissement est, au contraire, très rare et il nous faut autre chose si nous voulons assurer la stabilité et la continuité des nouveaux investissements.

M. Allmand: Je vous remercie. Je n'ai pas d'autres questions à vous poser.

M. Shields: Qu'en est-il des conditions préalables auxquelles doivent répondre les investisseurs candidats à l'immigration?

M. Walton: Voulez-vous que je vous expose l'ensemble de la question?

M. Shields: Oui, pourriez-vous nous exposer la question d'une manière générale?

M. Walton: Je vais m'exprimer bien franchement. Nous savons pertinemment que les gens de Hong Kong ne cherchent pas nécessairement à venir ici en raison de notre économie florissante. Le Canada offre, en effet, certains avantages. C'est un pays où les gens peuvent vivre en sécurité car, vous le savez bien, la situation à Hong Kong à l'horizon de 1997 est incertaine. Le cas de Taïwan est un peu différent. Ce pays-là n'est pas actuellement exposé à des

[*Text*]

going up and people want to get out. People are investing to try to secure their positions.

I am saying that there are two components to the investment plan. One of these components is the capital it brings into the country. The other component is the expertise the individual brings in. If people already have a lot of money in the bank and are not necessarily interested in getting into business after they've arrived, they're quite comfortable and they can live here forever, then all we've got is the capital. We've acquired the capital, which we set out to do, and we're not benefiting from the expertise.

If it's capital we're looking for—and capital is definitely what we need in western Canada—then consideration may be given to pre-qualification of these people. Let them apply. Let them invest their $250,000 or $350,000. Let them go through the procedure, and if they don't want to come for three or four years, then we're still using the capital for three or four years. If they decide after three or four years that they want to move to Canada physically, then they've already pre-qualified. Providing that they can submit the same documentation in the form of health, security, and financial, in an updated version, those individuals can come in. We've actually benefited by utilizing their capital for two, three, four, or five years, or whatever.

After five years they may decide not to come to Canada. They may say, give me my money back, I'm going to stay in Hong Kong or Taiwan. That's fair enough, but we've still benefited by utilizing that capital for that period versus keeping these people hanging around. They might say, well, I don't really want to close my business down—I'm making $1 million a year—and move to Canada. So it's a method of bringing capital into the marketplace that will enable small businesses to diversify or to be created or to expend dollars into areas of research and development and a variety of other methods.

The Chairman: Thank you very much. That was brought to Canada by Li Ka-shing of Hong Kong as a suggestion earlier and was discussed with the external affairs committee.

Thank you very much for appearing. It is very appropriate that we have this vertical integration of government structures, including the municipalities. It is a significant step that, along with provinces, you are here to represent large cities. Thank you very much for coming and participating.

Mr. Walton: We appreciate having the identity. If the Department of Immigration thinks it's got problems with 10 provinces and two territories, then it should try about 26,000 municipalities.

[*Translation*]

risques extérieurs mais on y constate néanmoins des problèmes de sécurité sur le plan quotidien. Le taux de criminalité va croissant et les citoyens cherchent des pays plus tranquilles. Ceux qui le peuvent investissent donc à l'étranger pour assurer leur avenir.

Le programme d'investissement comporte donc deux éléments. Le premier est le capital qu'il permet d'attirer ici et l'autre est l'expertise que les investisseurs immigrants vont apporter avec eux. S'agissant de gens qui ont de gros capitaux et qui n'ont pas nécessairement l'intention de se lancer dans les affaires dès qu'ils arriveront au Canada, s'agissant donc de gens aisés qui ont largement assuré leur avenir, nous ne bénéficions que des capitaux qu'ils apportent. Nous atteignons donc notre but mais nous ne profitons pas de leur expertise.

Dans l'ouest du Canada, c'est bien sûr de capitaux que nous avons besoin et, dans ce cas-là, nous pouvons bien sûr leur appliquer une sorte de procédure d'agrément préalable. Que ces gens-là déposent une demande, qu'ils investissent 250,000$ ou 350,000$ et que la procédure suive son cours. Certains ont l'intention de venir s'installer dans seulement trois ou quatre ans, mais dans l'intervalle, leurs capitaux sont tout de même investis ici. Si, après trois ou quatre ans, ils décident de venir effectivement s'installer au Canada, eh bien ils ont, si vous voulez, une longueur d'avance dans la mesure où ils répondent déjà à une bonne partie des critères prévus. Ainsi, s'ils peuvent fournir une documentation satisfaisante sur le plan de la santé, de la sécurité et de leur situation financière, ces gens-là recevront l'autorisation de venir au Canada. Nous aurons déjà eu l'avantage d'utiliser les capitaux qu'ils ont investis, deux, trois, quatre ou cinq années auparavant.

Or, après cinq ans ces gens peuvent décider de ne pas s'installer au Canada. Ils peuvent décider de reprendre leur argent et de rester à Hong Kong ou à Taïwan. Il n'y a aucun inconvénient à cela; nous avons tout de même eu l'usage de leurs capitaux pendant un certain nombre d'années sans leur imposer une présence physique. En effet, certains d'entre eux vont décider qu'ils ne veulent pas vraiment fermer leur entreprise et déménager au Canada car leurs affaires sont florissantes. C'est donc un moyen d'attirer des capitaux ici et d'aider les petites entreprises à diversifier leurs activités ou à se constituer, ou encore à consacrer davantage d'argent à la recherche et au développement ou à d'autres aspects du développement économique.

Le président: Je vous remercie. C'est ce que proposait Li Ka-shing de Hong Kong, et l'idée a d'ailleurs été débattue devant le comité des affaires extérieures.

Je tiens à vous remercier d'avoir comparu ici aujourd'hui. Il est bon, je crois, que les divers paliers de gouvernement travaillent dans le même sens et cela s'applique, bien sûr, aux municipalités. Il est bon qu'à côté des provinces les grandes villes soient, elles aussi, représentées. Je vous remercie de votre intervention devant le comité.

M. Walton: Nous sommes contents de l'action que nous avons menée de notre côté. Le ministère de l'Immigration éprouve sans doute certaines difficultés à traiter avec 10 provinces et deux territoires mais ce n'est rien à côté des complications qu'il aurait s'il devait s'assurer la collaboration de quelque 26,000 municipalités.

[*Texte*]

Mr. Bell: Mr. Chairman and members of the committee, I wasn't going to read the information sheet on what our company has accomplished, but in order to tie it to my brief, with your indulgence, I would like to, because I'm pretty proud of it.

The Chairman: Why don't you give us a thumb-nail sketch of it, because we like to hear success stories now and again, too.

• 1500

Mr. Bell: We sold 47 units at $150,000 each, which netted us $6,647,500 after sales commission and expenses. We only paid 5% commissions and we only spent $50,000. We spent more than that but it came out of the company, not out of the investors' pockets. I think that's important.

We have six and a half new field employees, six new professional office employees, and our payroll has increased by $262,000. In addition, we contract eight to ten people as consultants, with fees between $300,000 and $400,000 a year.

We are able to raise an equivalent amount of additional funds through bank and joint venture capital funds from Canada. So we were able to leverage this. The use of these funds created 2,800 man-days of labour through the drilling of wells, and that's just the start. It's going to be much greater than that.

For the year ended March 1990-and this is something different—we paid $205,000 to Saskatchewan in crown royalties and freehold production taxes. In 1991 we increased it to $507,000, and in March 1992 we increased it to $787,000, and it is going to go up. This is a continuing thing, it's not something that's here for a couple of years and then gone. This will be continuing income for the province of Saskatchewan.

We pay $150,000 in property taxes to municipalities, and we pay $30,000 in business tax to the City of Calgary. We have paid or will pay $800,000 in taxable annual dividends to our investors during the three-year period. The investor dividend income in the first two years has averaged in excess of 17%. Each investor who is landed in Canada contributes to the Canadian economy, in housing, furniture, etc.

We now have a second fund that we acquired because the first one was so successful, and we now have one that is over 50% sold.

Gentlemen, this is my first time participating in this process. I must compliment you. After being at this committee, I feel much better about the way our system is run down here.

Mr. Shields: Tell that to the press.

Some hon. members: Hear, hear!

[*Traduction*]

M. Bell: Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, mon intention n'était pas de vous donner lecture du feuillet d'information sur l'activité de notre compagnie, mais j'en suis assez fier et, si vous me le permettez, je le lirai quand même car je crois que cela éclaircira un peu les arguments que j'entends présenter.

Le président: Le succès fait toujours plaisir à constater; alors, de grâce, veuillez nous en donner un rapide aperçu.

M. Bell: Nous avons vendu 47 parts à 150,000$ chacune, ce qui nous a donné, après déduction des frais et des commissions, 6,647,500$. Nous avons versé des commissions de 5 p. 100 et nous n'avons déduit que 50,000$ de frais. En fait, nous avons eu plus de frais que cela, mais le reste a été réglé par la compagnie et non pas par les investisseurs. Je crois que ce détail a son importance.

Nous avons engagé six nouveaux représentants et demi et six nouveaux membres de notre équipe de soutien. Nos frais salariaux ont augmenté de 262,000$. En plus, nous avons signé des contrats de consultations avec 8 à 10 autres spécialistes à qui nous payons des honoraires annuels de 300,000 à 400,000$.

Nous pouvons, en outre, trouver auprès des banques et des fonds d'investissement en privatisation, des sommes équivalentes et nous avons donc pu faire jouer l'effet de levier. L'excès de comptant a permis d'entreprendre les opérations de forage qui ont créé 2,800 journées-hommes de travail. Ce n'est d'ailleurs là qu'un des buts.

Au titre de l'année qui a pris fin en mars 1990—mais cela c'est un autre aspect de la question—nous avons versé à la province de la Saskatchewan 205,000$ en redevances et en taxes. En 1991, ce chiffre a été porté à 507,000$ et, en mars 1992, à 787,000$. Ce chiffre est appelé à monter encore. Il s'agit d'une activité appelée à se poursuivre. Ce n'est pas, en effet, une question de quelques années, puis rien. Cela représente, pour la province de la Saskatchewan, un revenu durable.

Nous versons 150,000$ de taxes immobilières aux municipalités et nous payons à la ville de Calgary 30,000$ de taxes sur notre chiffre d'affaires. Pour les trois ans en question, nous avons déjà versé ou finiront par verser à nos investisseurs 800,000$ en dividendes annuels imposables. Au cours des deux premières années, les dividendes versés aux investisseurs ont dépassé 17 p. 100 du capital placé. Chaque investisseur qui s'établit au Canada contribue à l'économie canadienne, à l'industrie de la construction, à l'ébénisterie etc.

Étant donné le succès enregistré par notre premier fonds d'investissement, nous en avons créé un deuxième qui est déjà souscrit à plus de 50 p. 100.

Messieurs, c'est la première fois que je prends part aux délibérations d'un comité. Je tiens à vous féliciter. Après avoir vu comment tout cela se passe, je me sens rassuré sur l'état de nos institutions.

M. Shields: Ne manquez pas d'en faire part aux médias.

Des voix: Bravo!

[*Text*]

Mr. Bell: I've been sitting here all morning, so I've heard a lot of people who oppose this and oppose that. I'm not opposed to any kind of funds, although I will make an exception for the Royal Bank. Being a farm boy, I resent them continuously calling me a cowboy. All the other funds are cowboys to a certain executive who's always printed in the papers in Hong Kong.

Mr. Shields: Would you put the CPR in that class, too?

Mr. Bell: Yes.

The intent of this program is a good one. Certainly it's been good for me, it's been good for my family and it's been good for Canada and Saskatchewan, but I don't think we'll be doing another one. There are several reasons for this, but I hope our experience will assist you in making changes for the good.

Because I've dealt solely with people from Taiwan, let me first tell you what I have discovered about the way these people finance most of their business. It starts with family, friends of family and friends of friends, in an ever-enlarging circle. Many times there is nothing in writing, but it works. It's based on trust. If the trust is broken, the partners don't go into court as they would in Canada; they just throw the guy out. Once you're out, try to start another one. You can't. It's the best self-disciplining system I've ever seen.

• 1505

They have another system. I guess the nearest I could describe it would be a private bank co-op. A bunch of us would sit around and say, I have $100,000 and he has $20,000. Then one of you comes in and says, I need $1 million. Everybody throws money in. It's based on the profits of the loan, but they have a capital pool out there you can't believe.

This system is called *guan-xi*. The literal translation in our terms would be called networking. It's thousands of years old. It exists today virtually unchanged in Taiwan, Hong Kong, Malaysia or wherever there's a Chinese influence.

That's why we've been successful. We started with a Chinese-Canadian engineer from Taiwan. His father had been the chief of police in Shanghai. There were two chiefs of police. The son of the other chief of police happens to be the chairman of ITAC ,which is the International Trade Association of China. That's the equivalent of the Canadian Chamber of Commerce.

They sponsored us because of big brother and little brother. If we were good enough for little brother, that meant we were good enough for big brother. He threw the whole weight of his organization behind us. We did not use consultants; we did it all ourselves.

[*Translation*]

M. Bell: J'ai été présent ici toute la matinée et j'ai entendu beaucoup d'arguments aussi bien pour que contre ce type d'investissement. Je n'ai qu'une objection à formuler à l'encontre des fonds d'investissement, même si je fais certaines réserves en ce qui concerne la Banque Royale, car j'ai été élevé dans une ferme et je n'aime pas beaucoup parce qu'on me traite de cowboy. A en croire un responsable souvent cité dans la presse de Hong Kong, tous les autres fonds sont l'oeuvre de cowboys.

M. Shields: Cela vaut-il également pour le CPR?

M. Bell: Oui.

Je crois que l'objectif visé par ce programme est tout à fait valable. J'ai moi-même tout lieu de m'en féliciter et il s'est révélé avantageux non seulement pour la famille mais également pour l'ensemble du Canada et de la province de la Saskatchewan. Cela dit, je ne crois pas que nous en constituerons un autre. Il y a pour cela plusieurs raisons, mais j'espère que ce que nous avons vécu vous aidera à améliorer ce programme.

Je n'ai moi-même traité qu'avec des gens du Taiwan et je vais tout d'abord vous dire, vous expliquer comment les gens de ce pays-là financent leurs entreprises. On commence par la famille, par les amis de la famille et par les amis des amis, c'est-à-dire en constituant un cercle qui prend de plus en plus d'ampleur. Souvent, rien n'est couché sur le papier, mais ça marche quand même. C'est tout fondé sur la confiance. Si quelqu'un commet un abus de confiance, les associés n'iront pas en justice, comme ils le feraient au Canada; ils excluent simplement l'un des gars. Une fois que vous êtes exclu, vous pouvez toujours essayer de reconstituer un cercle d'investissements. C'est impossible. Je n'ai jamais vu un système aussi bien contrôlé par l'autodiscipline.

Mais il existe aussi un autre système. Cela me rappelle un peu une coopérative privée de financement. Ainsi, on peut se réunir, un tel avec 100,000$, l'autre avec 20,000$. Puis, l'un des membres annonce qu'il a besoin d'un million de dollars. Chacun contribue. Il s'agit de faire des prêts productifs. Il existe comme cela, entre les mains de particuliers, un fonds de capital dont on soupçonne à peine l'ampleur.

C'est le système du *guan-xi*. Cela correspond un peu à notre idée de réseau. L'idée remonte à des milliers d'années et continue depuis depuis sous une forme analogue à Taïwan, à Hong Kong, en Malaisie, enfin partout où se fait sentir l'influence chinoise.

C'est pour cela que nous avons eu autant de succès. Nous avons commencé avec un ingénieur sino-canadien originaire de Taïwan. Son père avait été chef de la police de Shanghai. Il y avait à l'époque deux chefs de police. Le fils de l'autre chef de police est président de l'ITAC, c'est-à-dire, en Chine, l'organise officiel chargé du commerce international. C'est un peu la Chambre canadienne de commerce.

Ils nous ont fait confiance grâce au frère aîné et au frère cadet. Dans la mesure où le frère cadet nous faisait confiance, le frère aîné allait, lui aussi, nous faire confiance. Ainsi, il a fait jouer, en notre faveur, l'influence de son organisation. Nous n'avons eu recours à aucun consultant; nous avons fait tout le travail nous-mêmes.

[*Texte*]

I feel like I must be in a different world than the people who preceded me here, because I didn't find it the way they did. Unfortunately, under our present system of processing, this *guan-xi*, which led people to apply to Canada for a home for their families and their wealth, runs head on into a negative and adversarial thing. This is what's wrong with the system.

My wife is an ex-radio interviewer. I make my living dealing with people. We did our own interviews. You have to pull it out of them. They think that buying a piece of property by getting a couple of friends and building five houses is not business. That's just something they should be doing as a normal course of making a living. It's not considered business.

My thought is that these people who are doing the interviewing should be trying to help them get in, not preventing them from getting in, which is sure as the devil what they're doing now. I won't belabour that because I've got enough files this thick.

The result of this clash is that the initial trust built up by the company is negated. When this happens—and it's happening daily—the potential referrals within the immigrant circle hear of the humiliation taking place in many interviews, the trust in Canada is weakened, and the friends choose other destinations in the world.

Don't think we don't have competition out there. The minute the Americans passed their plan, it became very, very difficult to get a visitor's visa to the United States for an interview for a Canadian investor immigrant. They'll deny that, but it's true. The word went out. They're our competition.

Because of our investors' experiences, I recommend you adopt item number one under the organization options. I had to make a change there because I changed my mind. I originally had two.

• 1510

I would like to thank you, Mr. Chairman, for bringing out retaliation. Retaliation, in my belief, is a fact. If it had been up to my investors or my family or even two of the directors of my company, I wouldn't be here.

The Chairman: It was a matter of courage.

Mr. Bell: It wasn't a matter of courage, sir. I felt that we have benefited so much that I want other people to have that same chance.

Here is where I differ from a lot of people, and this again goes back to *guan-xi*: I would recommend that immigrant applications under this program should be made only in Canada and in person. This would have the effect of

[*Traduction*]

J'ai l'impression de ne pas appartenir au même monde que mes préopinants, tant mon expérience est différente. Malheureusement, notre actuelle procédure de traitement des dossiers d'immigration ne convient pas du tout à ce *guan-xi* qui, au départ, a porté certains candidats à vouloir s'installer ici avec leurs capitaux. On y voit quelque chose de péjoratif et c'est, pour moi, un grand défaut du système actuel.

Ma femme était auparavant intervieweuse à la radio. Mon métier à moi c'est de multiplier les contacts. Nous avons donc fait nous-même les interviews. Or, c'est vraiment difficile d'obtenir des réponses. Ils estiment par exemple, que se réunir avec quelques amis pour acheter un terrain et construire cinq maisons, ce n'est pas se livrer à une activité commerciale. C'est simplement quelque chose qu'on ferait, comme cela, dans la foulée. Cela n'est pas considéré comme une activité proprement commerciale.

Or, les gens qui interviewent les candidats à l'immigration devraient chercher à les aider à s'installer au Canada et non pas à les empêcher de venir. Or c'est pourtant bien ce qui se passe à l'heure actuelle. Je pourrais vous en citer maints et maints exemples, mais je n'insisterai pas.

Or, en agissant ainsi, on finit très rapidement par ruiner la confiance que la compagnie était parvenue à établir. On le voit très fréquemment. Or, dans les milieux d'outre-mer cela va se savoir; les candidats éventuels entendent parler d'entrevues humiliantes et les gens finissent par ne plus faire confiance au Canada; leurs amis et leurs relations finissent par opter pour un autre pays.

Ne pensez surtout pas que nous n'avons pas de concurrents sur ce plan là. Dès que les Américains ont adopté leur plan, il est devenu extrêmement difficile pour quelqu'un d'un pays tiers d'obtenir un visa de visiteur pour les États-Unis afin d'y passer une entrevue dans l'optique du programme canadien d'immigration des investisseurs. Les autorités américaines vous diront que ce n'est pas vrai mais tout le monde a été très vite au courant. Ce sont nos plus grands concurrents.

Compte tenu de ce qu'ont vécu et de ce qu'ont vu nos investisseurs, je vous recommande d'adopter la solution numéro un. J'ai changé d'avis sur un point et j'ai dû y apporter une modification. Au départ, j'en avais deux.

Je tiens à vous remercier, monsieur le président, d'avoir soulevé la question des représailles. D'après moi, c'est effectivement quelque chose qui existe. Si cela avait dépendu des investisseurs de mon groupe, ou des membres de ma famille, ou même de deux des administrateurs de ma compagnie, je ne serais pas venu.

Le président: C'est une question de courage.

M. Bell: Monsieur, ce n'est pas une question de courage. Ce programme a été tellement avantageux pour nous que je voudrais que d'autres aient la possibilité d'en bénéficier.

J'ai, sur cette question, une opinion différente de celle de beaucoup de gens. C'est, encore, une question de *guan-xi*. Selon moi, les demandes dans le cas de ce programme ne pourraient être faites qu'au Canada et en personne. Cela

[*Text*]

establishing a *guan–xi* directly between the program and the investor. It would take time, but I guess it took me five months to sign the first investor, and then they started coming. Once they got confidence that the Government of Canada was on their side and was really trying to help them make an application and get all the information, you eliminate the consultants. I realize you have to take my word for this, but *guan–xi* is a fact.

I would like to see local offices in Canada doing these applications. This would have the benefit of enabling people like Mr. Walton, who always does anyhow... Of the 47 people I signed on the first thing, I think 43 of them came to Calgary—not always the husband, sometimes the wife. And don't think these people aren't businessmen. They didn't make that money by just being lucky. When they come to town, the Calgary Economic Development Authority puts on a show for them. They come to my office. They come to my house for a barbecue. I guess what the program has done more than anything else. . .it's the people. I have made about 100 very fine friends. I have my *guan–xi*. I don't have to do another fund when this is all over.

Then there is the bit about the so-called immigration consultants who charge these fees. They benefit from the *guan–xi* as the present system. That's why I would like to see people make their applications in Canada. They use the *guan–xi* for referrals, and I don't think they care what fund they're selling. They want that commission. I think this should go to the country.

The third positive reason for doing this in Canada is that the clerical and administrative work will be done in Canada by Canadians paying Canadian taxes. In light of the above, I disagree with item 19 under immigration process. I go into these consulates. I see the non-Canadians doing administrative work. I have to deal with them.

The other thing I recommend—and this is not an original idea, to be fair to consulates around the world. The Canadian consulate in London has the best administrative set-up in the world, certainly in the Canadian system. It works. If you could do 100 days, they would be able to do it. I have cleared only one person there, by the way, because it is just not handy to Calgary like Los Angeles is, but when I talked to the lady on the phone, she said to bring her a Dun & Bradstreet. If I didn't do it, she would do it herself, and that would delay things three to four weeks. So I did, and we have been doing that ever since. We prescreen all of our people with Dun & Bradstreet. It's an international firm. I use it in

[*Translation*]

aurait pour effet de créer une sorte de *guan–xi* entre le programme et l'investisseur. Cela prendrait du temps, mais j'ai dû attendre près de cinq mois avant d'obtenir mon premier investisseur, puis ils ont commencé à se suivre. Dès qu'ils ont senti que la bienveillance du gouvernement du Canada leur était acquise et qu'il s'agissait de leur faciliter les choses, tout en recueillant les renseignements nécessaires, les intermédiaires ont été éliminés. Je vous demande de me croire sur parole. Le *guan–xi*, ça existe.

Je voudrais que les demandes soient traitées à l'échelon local. Cela permettrait ainsi à des gens tels que M. Walton qui, de toute manière, arrive à... Des 47 personnes que j'ai réuni dans le cadre du premier fonds d'investissement, 43 d'entre elles sont venues à Calgary—ce n'était pas toujours le mari, des fois c'était la femme. Ne croyez surtout pas que ce ne sont pas des gens d'affaires. Leur argent, ils ne l'ont pas gagné à la loterie. Lorsqu'ils viennent à Calgary la Economic Development Authority organisée par la municipalité met les petits plats dans les grands. D'abord, ils se rendent à mon bureau. Puis, ils viennent chez moi pour un barbecue. Plus que toute autre chose, ce programme a permis... C'est une question de personnes. Je me suis fait une centaine d'excellents amis. J'ai maintenant mon propre *guan–xi*. Une fois que j'aurai mené à bien ce projet–ci, je n'aurai plus besoin de créer un autre fonds d'investissement.

Parlons également de ces prétendus conseillers en immigration aux honoraires élevés. C'est le système actuel qui leur permet d'effectuer ces prélèvements. C'est pourquoi je préférerais que les gens viennent présenter leur demande en personne au Canada. Ces conseillers recrutent en se servant du *guan–xi* et la plupart d'entre eux ne sont pas très regardants quant à ce qu'ils cherchent à promouvoir. L'important, pour eux, c'est la commission. Or, il n'y a aucune raison que cet argent n'aille pas à l'ensemble des citoyens.

Et puis, j'ai une troisième raison qui me porte à penser que les demandes devraient être présentées personnellement au Canada. En effet, tous les travaux de bureau et d'administration seraient alors effectués au Canada par des Canadiens dont les impôts contribueraient à l'économie nationale. C'est d'ailleurs pourquoi je m'oppose à la rubrique des procédures d'immigration, au numéro 19. Je me suis rendu au consulat, et j'ai vu que tout ce travail administratif est confié à des non-Canadiens. Je l'ai constaté à maintes reprises.

En plus—et pour ne pas être injuste envers nos postes consulaires, je dois préciser que l'idée ne vient pas de moi. Le Consulat du Canada à Londres est, à cet égard, le mieux organisé de tous nos consulats. Là, ça tourne. Si, de ce côté–ci, on pouvait traiter les dossiers en trois mois, le consulat n'aurait aucune difficulté à suivre. Je n'y ai traité qu'un seul dossier mais c'est uniquement parce que, pour Calgary, Los Angeles est beaucoup plus pratique. Mais, lorsque j'ai eu la dame en question au téléphone, elle m'a demandé de lui apporter une formule d'évaluation de Dun and Bradstreet. Elle m'a dit qu'elle pourrait le faire elle–même mais que cela prendrait trois ou quatre semaines de plus. J'ai fait ce qu'elle

[*Texte*]

business all the time. I wouldn't think of signing a $1 million deal with anybody without doing a D & B on them.

• 1515

That is a recommendation. I have enclosed a copy in my brief just to show you how comprehensive it is. This would save a lot of time. A professional then can look at the Dun & Bradstreet. One of the only things I have caught people trying to cheat on is in borrowing money from a relative or friends and sticking it into a bank account to bring them up. I am not a professional, but that was obvious to me and I merely had Dun & Bradstreet ask him how long he had had the money in the bank. He had it in for three months, so I said, sorry, I didn't want his money. It just makes sense to me.

They were talking about some little Canadian firm in Hong Kong. Why not use an international firm? If the government is paying you, you want to believe they are not going to cheat because they like that money. These cost me between $200 and $800 each. I think the immigrant would pay for this.

If you're eliminating the $10,000 up-front fees that they charge for filling out the applications, I think the whole thing can be self-financing. Maybe it will make these little offices more viable. Certainly I get a lot of support from Bill on putting a small office in Calgary to take applications.

Gentlemen, the rest of it is supporting things so I won't read that, but I would like on item 15 to include the cultural studies of the countries of origin, particularly business practices, which is what I have been talking about here. I don't think you have a visa officer out there who knows about this, or if they do, they certainly don't talk to the immigrant about it. If they did, they wouldn't get these—never mind, sorry.

Thank you very much, gentlemen.

The Chairman: Thank you very much for a very warm and thoughtful presentation and for establishing that cultural relationship that I think is very important.

Mr. Shields: First I want to thank you very much for a very straightforward presentation. The *guan-xi* is very interesting. I hadn't even thought of that. That is the first time it has come up. I would sure like to hear more of that. The problem, I guess as you see it, is that the landed immigrant applications should be made in Canada in person. Our whole system now is that people have to go out of the country to make an application.

[*Traduction*]

m'a demandé et je procède ainsi depuis. Tous nos investisseurs éventuels, nous les faisons filtrer par Dun and Bradstreet. Il s'agit d'une firme internationale. J'ai souvent recours à eux. Jamais je ne signerai un contrat d'un million de dollars sans demander à D & B des renseignements sur mes interlocuteurs.

C'est une de nos recommandations. J'ai joint une copie de ce document à mon mémoire pour bien vous montrer à quel point c'est complet. Cela nous ferait gagner beaucoup de temps. Un professionnel pourrait ensuite étudier l'évaluation effectuée par Dun & Bradstreet. Une des seules choses sur lesquelles les gens trichent parfois, d'après mon expérience, c'est qu'ils empruntent de l'argent à un parent ou à des amis et qu'ils le mettent en banque pour faire de gonfler leur compte. Je ne suis pas un professionnel, mais je m'en suis bien vite aperçu; j'ai simplement prié Dun & Bradstreet de demander à l'intéressé depuis combien de temps cet argent était dans son compte de banque. Comme il n'y s'y trouvait que depuis trois mois, je lui ai dit que j'étais désolé mais que je ne voulais pas de son argent. C'est logique à mon avis.

Il a été question de faire appel à une petite entreprise canadienne à Hong Kong. Pourquoi ne pas avoir recours à une firme internationale? Si c'est le gouvernement qui paie, on aime à croire qu'il n'y aura pas de tricherie parce que c'est de l'argent intéressant. Ces évaluations coûtent de 200$ à 800$ chacune. Je crois que les immigrants pourraient verser ce montant.

Si l'on supprimait les frais de 10,000$ exigés pour remplir les demandes, il me semble que le programme pourrait s'autofinancer. Ces petits bureaux seraient peut-être alors plus viables. Il est certain que Bill est tout à fait d'accord avec moi pour proposer l'implantation d'un petit bureau à Calgary, qui serait chargé de recevoir les demandes.

Messieurs, dans le reste de mon mémoire, je ne fais qu'appuyer les recommandations du groupe de travail; je ne vous le lirai donc pas. Mais je tiens à souligner que la recommandation n° 15 devrait comprendre à mon avis des études culturelles sur les pays d'origine et en particulier sur les pratiques commerciales de ces pays, ce dont j'ai parlé ici. Je pense qu'il n'y a pas un seul agent de visas qui s'y connaît; ou alors, s'il y en a qui s'y connaissent, ils n'en parlent certainement pas avec les immigrants. S'ils le faisaient, il n'y aurait pas de... j'en resterai là, excusez-moi.

Merci beaucoup, messieurs.

Le président: Je vous remercie de votre exposé très chaleureux; vous avez sûrement réfléchi longuement à la question. Je vous sais gré aussi d'avoir établi des liens culturels, ce qui est à mon avis très important.

M. Shields: Je tiens tout d'abord à vous remercier de votre exposé très honnête. La question du *guan-xi* est très intéressante. Je n'y avais même pas songé. C'est la première fois qu'on nous en parle. Je voudrais bien en savoir davantage à ce sujet. Le problème, comme vous le constatez sûrement, c'est que les demandes de droit d'établissement doivent être présentées au Canada, par les immigrants eux-mêmes. Notre système est conçu actuellement de telle façon que les gens doivent sortir du pays pour présenter une demande.

[*Text*]

Mr. Bell: I am sorry. Maybe I wasn't clear on that, Mr. Shields. What I said was that the applications should be made in person. I would like to see them come to Canada.

Mr. Shields: Oh, I see what you're saying. You would then issue a visitor's visa to come over and make the application here, and then this application and all the necessary documents would be sent back to the country of origin for processing.

Mr. Bell: Yes, sir, but I favour the number one thing. I would prefer that the application would then be done locally, to a certain extent, and shipped on to the master force. If that is our law, ultimately to check the health of the... This criminal thing that the man from Hong Kong... I don't know about Hong Kong, but in Taiwan they have it all on computer. The police write you a letter and say, you haven't had a criminal record in 20 years. This is no big deal. I haven't found anybody yet, and I don't think the police can be bought.

Mr. Shields: I am interested in hearing what you have to say.

Mr. Bell: That is all I was saying. I think this was an exaggeration about the criminal. If they are criminals, they cannot get a police certificate. Maybe in Hong Kong, I don't know, but they certainly can't in Taiwan.

• 1520

Mr. Shields: The Dun & Bradstreet idea would be very helpful in that category, too, wouldn't it?

Mr. Bell: If you have time to look at that thing, it's very comprehensive. They go into detail about the members of the family, who are in the company, the bank accounts. I just think it saves a lot of administration.

Mr. Shields: How would you promote the fund? We had a consultant from Taiwan, one who handles and sells investment units. He used to work for the department; he's now set up in Hong Kong. I have his card. He in essence promotes Canada by promoting these products. How do you promote those to get the people to come over to Canada to apply?

Mr. Bell: It's very simple, sir. It's very, very simple. We have sold up against the Royal Bank in the province of Saskatchewan the various funds. They don't bother us. They don't say bad things about us, and we don't say bad things about them. We're not competitors of theirs because we have our own particular market. The other thing is that we sell investment; we don't sell immigration. Once they believe and trust you, it's done.

Mr. Shields: You're talking of maybe just one or two people.

[*Translation*]

M. Bell: Je suis désolé, je n'ai peut-être pas été clair à ce sujet, monsieur Shields. Ce que j'ai dit, c'est que les demandes devraient être présentées en personne, et que je voudrais que ces gens-là puissent venir au Canada.

M. Shields: Ah oui, je vois. Vous proposez donc d'émettre des visas de visiteurs pour que ces gens puissent venir ici présenter leur demande, après quoi cette demande, accompagnée de toute la documentation nécessaire, serait renvoyée dans le pays d'origine pour y être traitée.

M. Bell: Oui, monsieur, mais je préférerais la première solution. Je voudrais que les demandes soient remplies au niveau local, jusqu'à un certain point, et acheminées ensuite vers un point central. Si c'est ce que notre loi prévoit, la vérification ultime de la santé... Quant à cet homme de Hong Kong qui avait un dossier criminel... Je ne connais pas la situation à Hong Kong, mais à Taïwan, tout cela est enregistré sur ordinateur. La police peut vous écrire une lettre pour vous dire que vous n'avez pas de dossier criminel depuis 20 ans. C'est très simple. Je n'ai jamais eu de problème de ce genre jusqu'ici, et je ne pense pas que la police puisse être soudoyée.

M. Shields: Je voudrais bien savoir ce que vous avez à dire à ce sujet.

M. Bell: C'est là tout ce que j'ai à dire. Je pense que cette histoire au sujet d'un criminel est une exagération. S'il s'agissait effectivement de criminels, ils ne pourraient pas obtenir un certificat de la police. Peut-être à Hong Kong, je ne sais pas, mais certainement pas à Taïwan.

M. Shields: L'idée d'une évaluation effectuée par Dun & Bradstreet serait très utile en ce sens également, n'est-ce-pas?

M. Bell: Si vous avez le temps de regarder ce document, vous verrez que l'évaluation est très complète. On y examine en détail la situation des membres de la famille, la composition de l'entreprise, les comptes bancaires. Je pense que cela réduit de beaucoup les tâches d'administration.

M. Shields: Comment feriez-vous la promotion du fonds? Nous avons entendu un expert-conseil de Taïwan qui s'occupe de vendre des parts de placement. Il travaillait pour le Ministère, et il est maintenant établi à Hong Kong. J'ai sa carte. En gros, il fait la promotion du Canada en faisant la promotion de ses produits. Comment assurer cette promotion pour inciter les gens à venir présenter une demande au Canada?

M. Bell: C'est très simple, monsieur. C'est extrêmement simple. Nous avons vendu divers placements en concurrence avec la Banque royale, en Saskatchewan. Cette banque ne nous inquiète pas. Elle ne dit rien de mal de nous, et nous ne disons rien de mal d'elle. Nous ne sommes pas vraiment des concurrents parce que nous avons chacun notre propre marché. En outre, nous vendons des placements, pas de l'immigration. Une fois que les gens nous croient et nous font confiance, nous avons réussi.

M. Shields: Vous parlez d'une ou deux personnes seulement.

[*Texte*]

Mr. Bell: That's all it takes to start, sir. We started with the sister-in-law of my Chinese engineer. She brought in two friends; one of her friends brought in another banker. He wasn't coming to Canada, but he brought in seven more people, and it just keeps going.

Mr. Shields: How long did it take you to subscribe your limit?

Mr. Bell: Oh, it took us the full 18 months. It took us a year, essentially, to do most of it.

Mr. Shields: You've had none of them fall by the wayside.

Mr. Bell: I've given one his money. They had a marital problem and didn't want to come to Canada. I didn't have to give him his money back. He already had his visa, but we gave it back. That man. . .I don't know if he has, but I imagine he's put two or three of his friends into our new fund. It's a very simple system.

Mr. Shields: Thank you.

The Chairman: Thank you very much for your testimony. It's very interesting.

Mr. Shields: I have one other question, if I may. In your presentation you said that you would like to see a vehicle established that would act as an appeal board and adjudicate cases that fall into dispute. First, what kinds of cases are you talking about? Then you go on to say that legal action from clients who have been rejected has been reversed. How many of those, to your knowledge, that have been refused have then gone through the legal system and have forced an adjudication and a reversal.

Mr. Walton: I know of one case in particular, and I've heard rumours of others. I'll tell you one of the things that does happen. Being this quasi-governmental whatever you want to call it, this municipal body, when we do active promoting and pick people and screen them, we have people who know the program probably as well as the immigration people. We've had people who were rejected. There was a standard form letter. These people have just said, what happened?

Mr. Shields: This is Taiwan and Hong Kong.

Mr. Walton: Yes. We've challenged it at the post. There has been reconsideration within a week and it has gone back into the system, because all of a sudden it's not an individual who is applying. All of a sudden they have a letter from the mayor of a major city in Canada saying, look, I've talked to my people and they've asked, why is this person being rejected? There has been a physical reversal.

• 1525

One of the things that is a major problem and, unfortunately, it's human nature, is the attitude of an interviewing officer or an official. His attitude can change dependent on the mood he is in when he gets up in the

[*Traduction*]

M. Bell: C'est tout ce qu'il faut pour commencer, monsieur. Nous avons commencé par la belle-soeur de mon ingénieur chinois. Elle a amené deux amis, dont un a amené un autre banquier. Il n'est pas venu au Canada, mais il nous a amené sept autres personnes, et cela continue.

M. Shields: Combien de temps vous a-t-il fallu pour atteindre votre limite?

M. Bell: Il nous a fallu les 18 mois complets. En gros, il nous a fallu un an pour faire le gros du travail.

M. Shields: Et aucune de ces ententes n'est tombée à l'eau?

M. Bell: J'ai remboursé la mise de fonds à un investisseur qui avait un problème matrimonial et qui ne voulait pas venir au Canada. Je n'aurais pas eu à le rembourser. Il avait déjà son visa, mais nous lui avons remis son argent. Cet homme. . . Je ne sais pas si c'est le cas, mais je suppose qu'il a intéressé deux ou trois de ses amis à notre nouveau fonds. C'est un système très simple.

M. Shields: Merci.

Le président: Je vous remercie de votre témoignage, qui était certes des plus intéressants.

M. Shields: Je voudrais poser une autre question, si vous me le permettez. Vous avez dit dans votre exposé que vous voudriez qu'un mécanisme soit mis en place pour servir en quelque sorte de commission d'appel pour régler les cas litigieux. Premièrement, de quel genre de cas voulez-vous parler? Vous dites par ailleurs que des actions en justice intentées par des clients dont la demande avait été rejetée ont entraîné un renversement de la décision. Combien il y a-t-il de personnes, d'après vous, qui ont eu recours au processus judiciaire après un refus et qui ont obtenu ainsi un jugement renversant la décision initiale?

M. Walton: Je suis au courant d'un cas en particulier, et j'ai entendu des rumeurs au sujet d'autres situations du même genre. Je vais vous dire ce qui se produit notamment. Étant donné l'existence de cet organisme quasi gouvernemental, si l'on peut dire, de cet organisme municipal donc, il y a des gens qui connaissent le programme probablement aussi bien que les agents d'immigration quand nous faisons une promotion active, quand nous choisissons les gens et que nous les évaluons. Certaines personnes dont la demande avait été rejetée avaient reçu une lettre circulaire et nous ont demandé ce qui s'était passé.

M. Shields: À Taïwan et à Hong Kong, donc.

M. Walton: Oui. Nous avons protesté auprès de la mission. Les demandes ont été réévaluées en moins d'une semaine et sont retournées dans le système parce que, tout à coup, il ne s'agissait plus d'un particulier qui avait présenté une demande, mais bien du maire d'une grande ville du Canada qui voulait savoir pourquoi la demande avait été rejetée, après en avoir discuté avec les gens de l'endroit. Il y a donc eu un retournement de situation.

Un des gros problèmes, qui relève malheureusement de la nature humaine, c'est celui de l'attitude des agents qui font les entrevues. Cette attitude peut changer selon l'humeur où ces gens étaient quand ils se sont levés le matin.

[*Text*]

morning. If we go through customs, we find that little piece of territory of no-man's land—they are God. An immigration officer is the same. I can speak about this as a dumb DP who went through the role myself. I came out of the U.K. and I got put through the works. I'm an Anglo-Saxon Protestant.

Mr. Shields: So when you talk about 10% or 90% acceptance, it doesn't really mean anything. Is that what you are saying?

The Chairman: Mr. Shields, we have to move on.

Mr. Shields: All right. I'll talk to them privately then.

The Chairman: Would you?

Mr. Shields: Sure.

The Chairman: Thank you very much. Could we have Mr. Gary Benson, President of the Saskatchewan Government Growth Fund come forward, please.

Mr. Shields, you said that you had to leave at 4 p.m. You have been given a worksheet. I wanted to remind you of that. You can look at it, at your leisure, over the next few minutes.

Thank you very much. Proceed, please. It's hard to be the last witness. It's hard to keep the group together. We've been working here for a long time and we appreciate the fact that you've come to wrap up for us.

Mr. Gary Benson (President, Saskatchewan Government Growth Fund): Hon. members, Mr. Chairman, ladies and gentlemen, I'm delighted to have the opportunity to talk to the committee. I thank you for amending your schedule to permit me to address you.

I am a vice-president of Saskatchewan Economic Development Corporation. Our primary function as an economic development corporation is to promote and develop jobs and to maintain jobs as well. SEDCO has in excess of $300 million of investments under its portfolio.

I am also the president of the Saskatchewan Government Growth Fund, which is a private sector corporation operating under the investor program. Under our offering memorandum, under which we are still marketing, we hope to market almost $100 million in immigrant investor money.

I have submitted to you a brief, but I don't intend to read from that brief. Since I am the last witness today, I would like to take the opportunity to address some issues that I think require some rebuttal from our perspective. I would also like to raise a couple of issues that I don't think have been adequately flagged before this committee at this juncture.

Let me talk first of all about the genesis and evolution of the Saskatchewan Government Growth Fund. It was initiated by the Department of Economic Development and Tourism, and it was seen to be a major investment vehicle in the whole portfolio of economic development strategy within the province. That remains true today, but when the department put the fund together it soon recognized that it did not have the expertise that was required to administer and manage the

[*Translation*]

Quand on passe à la douane et qu'on se retrouve dans la petite zone du no man's land, les douaniers sont tout puissants. C'est la même chose pour les agents d'immigration. Je parle d'expérience puisque je suis moi-même une personne déplacée. Je suis passé par là quand je suis sorti du Royaume-Uni. Et je suis un Anglo-Saxon protestant.

M. Shields: Donc, quand vous dites que 10 à 90 p. 100 des demandes sont acceptées, cela ne veut pas vraiment dire grand-chose. C'est bien cela?

Le président: Monsieur Shields, nous devons poursuivre.

M. Shields: D'accord. Je vais donc leur parler en privé.

Le président: Vous le ferez?

M. Shields: Bien sûr.

Le président: Merci beaucoup. J'invite maintenant M. Gary Benson, le président du Saskatchewan Government Growth Fund à prendre la place des témoins.

Monsieur Shields, vous avez dit que vous deviez partir à 16 heures. Je tiens à vous rappeler que vous avez reçu un feuillet d'information. Vous pouvez le parcourir dans les prochaines minutes.

Merci beaucoup. Allez-y, je vous en prie. Il est difficile d'être le dernier témoin, et de garder le groupe ensemble. Nous travaillons depuis longtemps et nous vous sommes reconnaissants d'être venu conclure les témoignages.

M. Gary Benson (président, Saskatchewan Government Growth Fund): Honorables membres du Comité, monsieur le président, mesdames, messieurs, je suis ravi d'avoir l'occasion de prendre la parole aujourd'hui devant le comité. Je vous remercie d'avoir modifié votre horaire pour me permettre de m'adresser à vous.

Je suis vice-président de la Société de développement économique de la Saskatchewan, qui a pour principal objectif de promouvoir la création d'emplois, et le maintien de ces emplois. La SEDCO a un portefeuille de placements de plus de 300 millions de dollars.

Je suis en outre président du Saskatchewan Government Growth Fund, qui est une entreprise privée fonctionnant dans le cadre du Programme des investisseurs. Aux termes de notre notice d'offre, qui est toujours en cours, nous espérons mettre sur le marché près de 100 millions de dollars investis par des immigrants.

Je vous ai soumis un mémoire, mais je n'ai pas l'intention de le lire. Puisque je suis le dernier témoin aujourd'hui, je vais en profiter pour réfuter certaines affirmations, ce qui est important à notre avis. Je vais soulever également un certain nombre de questions qui n'ont pas reçu à mon avis l'attention qu'elles méritent.

Je vais parler tout d'abord de la genèse et de l'évolution du Saskatchewan Government Growth Fund. Il a été mis sur pied par le ministère du Développement économique et du Tourisme et était considéré comme un important moyen de placement dans le cadre de la stratégie globale de développement économique de la province. Il en est encore ainsi aujourd'hui, mais quand le ministère a mis le fonds sur pied, il s'est vite rendu compte qu'il ne possédait pas les

[*Texte*]

fund. As early as July 1990, SEDCO was brought into the picture to start performing the due diligence on the investment opportunities that came before the fund.

• 1530

Subsequent to that, recognizing the potential conflict of interest that has been raised in terms of the province not only serving as a regulator but also being an active participant in the market, the decision then was taken to totally separate—in an organizational sense—the responsibility for monitoring from the responsibility for managing a fund. At that time, effective January 1, 1991, SEDCO was contracted to manage the affairs of the growth fund.

Many of the comments that I have heard at this committee in terms of the criticisms that have been levied against the growth fund occurred in the time before SEDCO became responsible for managing the fund. I particularly want to draw the committee's attention to the marketing of the fund. It did not occur at all during 1991. Only early in 1992 have we re-entered the marketplace. The comments about a level playing field have been carried over from the 1990 era and earlier. I will come back to that issue in a few moments.

I want to stress the importance of knowing that I'm here representing the government as far as an economic development agency, as well as the president of the fund. However, I want to make it clear that the immigrant investor program in general and the Saskatchewan Government Growth Fund in particular represent significant components of our industrial development and diversification strategy within the province. This is particularly so when the province is faced with a credit crisis, as it has been referred to by our premier. We look to the IIP and the SGGF as a major source of our investment capital that we have available to us in the foreseeable future. It's indeed a very important part of our platform.

Some comment has been made with respect to the investment process. How do you get the politics out of the investment process, if I can be so candid? That was, in particular, one of the reasons for segregating the political arm of the department and moving responsibility for the management of the corporation to a crown corporation.

In turn, we've gone even further, not only in terms of documenting the due diligence process that has to occur before an investment decision is made, but more important, the growth fund itself is managed by a private-sector board. Under the articles of its incorporation, it is the board of directors that makes those investment decisions. Any political influence can come at the suggestion level.

I've met with the board repeatedly over the last number of months. They're very much concerned about what I would call their fiduciary responsibilities to the investors. I will come back to that point later, but I think it's safe to say that we have unfettered and made as clean as possible the investment decision process.

[*Traduction*]

compétences nécessaires pour l'administrer. Dès juillet 1990, la SEDCO est entrée en scène; elle a été chargée de s'occuper avec toute la diligence voulue des occasions d'investissement qui se présentaient au fonds.

Par la suite, en raison des possibilités de conflits d'intérêts découlant du fait que le gouvernement provincial n'était pas seulement l'instance réglementaire, mais également un participant actif sur le marché, la décision a été prise de séparer totalement—du point de vue organisationnel—la responsabilité de surveillance de la responsabilité de gestion du fonds. À ce moment-là, à partir du 1er janvier 1991, la SEDCO a été engagée pour gérer le fonds de croissance.

La plupart des critiques qui ont été formulées contre le fonds de croissance au cours des séances du comité portent sur la période précédant le moment où SEDCO a été chargée de la gestion du fonds. Je tiens tout particulièrement à attirer l'attention des membres du comité sur la mise en marché du fonds. Il ne s'est rien fait en ce sens en 1991. C'est seulement au début de 1992 que nous sommes retournés sur le marché. Les commentaires sur l'application de règles du jeu égales pour tout le monde se rapportent à la période précédant l'année 1990. Je vais y revenir dans quelques instants.

Il importe que vous sachiez que je suis ici pour représenter le gouvernement à titre de membre de son agence de développement économique, ainsi qu'à titre de président du fonds. Toutefois, je veux qu'il soit clair que le programme d'investissements des immigrants en général, et le Saskatchewan Government Growth Fund en particulier, représentent des éléments importants de la stratégie provinciale de développement industriel et de diversification. C'est particulièrement vrai alors que la province connaît une crise de crédit, comme l'a dit notre premier ministre. Le programme d'immigration des investisseurs et le Saskatchewan Government Growth Fund constituent une source importante des capitaux d'investissements qui seront à notre disposition dans un avenir prévisible. C'est en fait une partie importante de notre programme.

Quelqu'un a fait un commentaire au sujet du processus d'investissement. Comment supprimer l'aspect politique dans ce processus, si vous me permettez d'être aussi direct? C'est une des raisons qui ont incité le gouvernement à séparer le secteur politique du ministère et à confier la responsabilité de la gestion du fonds à une société de la Couronne.

Nous sommes même allés plus loin, non seulement en ce qui concerne la diligence raisonnable qui doit s'exercer avant toute décision en matière d'investissement, mais surtout en ce sens que le fonds de croissance lui-même est géré par un conseil d'administration composé de gens du secteur privé. Aux termes de notre règlement interne, c'est le conseil d'administration qui prend les décisions en matière d'investissement. L'influence politique ne peut donc s'exercer que sous forme de suggestion.

Je me suis entretenu avec les membres du conseil à plusieurs reprises au cours des derniers mois. Ils sont très préoccupés par ce que j'appelle leur responsabilité fiduciaire auprès des investisseurs. J'y reviendrai plus tard, mais je pense pouvoir affirmer que nous avons débroussaillé et nettoyé autant que possible le processus de décision en matière d'investissement.

[*Text*]

There has been some discussion here about the value of syndicates. There are three issues with respect to the syndicates that should be brought up.

I think they should be maintained. Here is one of the major reasons. Having been involved in investment in venture capital companies in my role at SEDCO, I found that time is of the essence in many occasions. If you are not the developer, then when a business opportunity comes along, it's a transient opportunity. Many companies do not have the time to put together an offering memorandum, nor do they have the time to wait for that offering memorandum to be sold out before they undertake the business opportunity that they're looking at. I think that's one advantage a syndicate offers to the small businessman.

• 1535

The other, which has been raised so I won't dwell on it, is the simple cost of capital to the small businessman. In Saskatchewan, a loan of $200,000, $300,000 or $400,000, or an investment of $200,000, $300,000 or $400,000 is not uncommon. The costs of marketing to put together $200,000 or $300,000 would be absolutely prohibitive, and as such it would not be accessed. It's only through some sort of economies of scale that we can provide this form of capital to small businesses.

The other advantage that I see in a syndicate is the pooling of risk. What you avoid is the potential for catastrophic loss for an investor when he is tied to one particular investment. We are all aware of some of the investments under the program that have been less than desirable in their outcomes. I think it is very important that SEDCO realizes and the SGGF realizes that we are going to have investment losses. To deny that there are going to be losses from investment in venture capital would be foolhardy.

That brings me to the next point of discussion that I wanted to raise before the committee, and that deals with the provincial guarantee or the perceived guarantee. I have no doubt that before our involvement, probably marketers of the fund would go so far as to suggest that the Province of Saskatchewan was providing a guarantee. Since I have become involved with the fund, we've taken steps to eliminate it from the marketing process in the first place. As a matter of fact, it's in our contract that we have signed with each of the agents. If there's any documented evidence indicating that the guarantee is out there, they are subject to lose their right to sell the fund. Quite frankly, I would like to see greater sanctions for violators, but I'll come back to that later.

We have made it clear to our agents that this kind of activity, in our view, is not acceptable. Furthermore, I have met with all the investors in Vancouver, Taiwan and Hong Kong and have advised them, both verbally and in written form, that the government does not in fact provide a guarantee. We are trying to take as many steps as we can to make sure the investor understands the nature of the conditions under which he has placed his investment.

[*Translation*]

Certains des témoins qui ont comparu devant le comité ont parlé de la valeur des syndicats. Il y a trois points à souligner à ce sujet.

À mon avis, les syndicats doivent être maintenus, notamment pour cette raison-ci: pour avoir participé à des placements dans des sociétés financières d'innovation, en raison de mon rôle à la SEDCO, je me suis rendu compte qu'il est très important d'agir rapidement dans bien des cas. À moins d'être soi-même promoteur, les occasions d'affaires qui se présentent ne durent pas longtemps. La plupart des entreprises n'ont pas le temps de préparer une notice d'offre, pas plus que d'attendre que cette notice se vende avant de profiter de l'occasion d'affaires qui les intéresse. Je crois que c'est là un des avantages que les syndicats offrent aux petites entreprises.

L'autre avantage, dont il a déjà été question et sur lequel je ne m'attarderai donc pas, c'est le simple coût des capitaux pour les petites entreprises. En Saskatchewan, il n'est pas rare qu'une entreprise emprunte pour investir 200,000$, 300,000$ ou 400,000$. Le coût des démarches nécessaires pour recueillir ces 200,000$ ou ces 300,000$ serait absolument prohibitif, et les entreprises ne pourraient donc pas obtenir ces fonds. C'est seulement grâce à des économies d'échelle que nous pouvons fournir ce genre de capitaux aux petites entreprises.

L'autre avantage des syndicats, selon moi, c'est la mise en commun des risques. Les syndicats permettent en effet d'éviter les possibilités de pertes catastrophiques pour un investisseur lié à un placement en particulier. Nous savons tous que certains des placements visés par le programme n'ont pas donné de bons résultats. Je pense qu'il est très important que la SEDCO et le SGGF se rendent compte qu'il y aura des pertes. Il serait ridicule de nier que certains investissements en capital-risque occasionneront des pertes.

Ce qui m'amène à l'autre question que je veux soulever devant le comité, à savoir la garantie provinciale, ou la garantie perçue. J'ai bien l'impression qu'avant notre arrivée, les responsables de la promotion du fonds allaient jusqu'à prétendre que la province de la Saskatchewan offrait une garantie. Depuis que je m'occupe du fonds, nous avons pris des mesures pour exclure cette prétention de notre processus de promotion. En fait, cela figure dans le contrat que nous avons signé avec chacun de nos agents. S'il est prouvé qu'ils prétendent d'une façon ou d'une autre que cette garantie existe, ils peuvent perdre leur droit de vendre les fonds. Bien franchement, je voudrais que les contrevenants soient passibles de sanctions plus lourdes, mais j'y reviendrai.

Nous avons précisé clairement à nos agents que ce genre d'activité n'est pas acceptable à notre avis. En outre, j'ai rencontré tous les investisseurs à Vancouver, Taïwan et Hong Kong et je les ai informés, oralement et par écrit, que le gouvernement n'offre en fait aucune garantie. Nous avons soin de prendre toutes les mesures possibles pour nous assurer que les investisseurs comprennent bien dans quelles conditions ils ont investi.

[*Texte*]

It is the objective of the growth fund to manage the fund as professionally, as openly and as honestly as we possibly can. Hopefully we will minimize therefore the losses that will result from the investments that we will be making. We think we have some advantages, other than the guarantee that we can provide to investors In addition to having the expertise in performing the due diligence, having the background of a corporation that has been involved in economic development for some time in running the fund adds some credibility to the management of the fund, in our view. More importantly, whilst the fund is not subsidized by the government—in fact we are charging the full cost of operating the fund—our cost of operating the fund is considerably less than the management fee that is being charged within the industry.

Our cost of managing this in 1991 was 1%. In fact, we can expect that to be reduced significantly as the fund grows in size. As a result we are in what we consider to be the very proud position that there is close to $4 million in accumulated surplus within the fund. We hope that surplus will continue to grow and will provide a sufficient pool to more than offset the potential losses that will be incurred as a result of any one individual investment. We're targeting that by 1993 or 1994, when the investors have the maturity rights under the three-year option, we will have $6 million or $7 million in accumulated surplus.

The primary profit motive for the fund is simply to make sure that we have a sufficient pool to offset any contingencies that we haven't provided for. As a matter of practice, we review all our investments on a quarterly basis, which is the practice adhered to by SEDCO. And if there are any potential losses, we record those as we recognize them. I am happy to report at this time that we do not and have not identified any potential losses within the fund.

• 1540

I would be prepared to answer any further questions about the guarantee. It's a very complicated issue, but we are striving to make sure we are not taking advantage of that, as, quite frankly, the government does not want to be put in the position of having to provide or make good on any implicit guarantee that might have been placed out there.

There has been some discussion about how can a government both referee the arena as well as play in it. Quite frankly, with the separation of the responsibility from the department to ourselves, there is probably a greater onus on us as bureaucrats to make sure we comply with the federal regulations and the directions we receive from the province.

Furthermore, by developing a reputation of having a responsible professional management, we believe that is one of the more positive marketing tools we can use in the marketplace. Because we are a syndicate type of fund, all we have to demonstrate to our potential investors is our current financial position, the investment policy we subscribe to, as well as our reputation in the marketplace as being open and honest.

[*Traduction*]

Nous essayons de gérer le fonds de façon aussi professionnelle, aussi ouverte et aussi honnête que possible. Nous espérons par conséquent réduire au minimum les pertes qui pourraient résulter des placements que nous allons faire. Nous pensons avoir certains avantages autres que la garantie que nous pouvons offrir aux investisseurs. Non seulement avons-nous l'expérience requise pour agir avec la diligence voulue, mais le fait que notre société se soit occupée de développement économique pendant un certain temps en administrant le fonds, ajoute à notre avis à la crédibilité de notre gestion du fonds. Et ce qui est plus important encore, c'est que, bien que le fonds ne soit pas subventionné par le gouvernement—en fait, tous nos frais d'exploitation sont facturés—ces frais sont considérablement moins élevés que les frais de gestion demandés dans l'industrie.

Nos frais de gestion, en 1991, se sont chiffrés à 1 p. 100. En fait, nous pouvons nous attendre à ce que ce pourcentage soit réduit considérablement au fur et à mesure que le fonds prendra de l'expansion. Par conséquent, nous sommes très fiers de pouvoir affirmer que le fonds compte un surplus accumulé de près de 4 millions de dollars. Nous espérons que ce surplus continuera de croître et qu'il constituera une réserve suffisante pour contrebalancer les pertes éventuelles qui pourraient découler de certains de nos placements. Nous espérons atteindre cet objectif d'ici 1993 ou 1994, quand les investisseurs pourront se prévaloir de leurs droits à l'échéance aux termes de l'option de trois ans, nous aurons un surplus accumulé de 6 ou 7 millions de dollars.

Si nous voulons que le fonds réalise des profits, c'est surtout pour nous assurer que nous disposons d'une réserve suffisante pour parer à toute éventualité. Nous avons pour pratique d'examiner tous nos investissements tous les trimestres; c'est une pratique de la SEDCO. Et s'il y a des risques de pertes, nous les consignons au fur et à mesure que nous les constatons. Je suis bien aise de pouvoir dire que, pour le moment, nous n'anticipons aucune perte.

Je me ferai un plaisir de répondre à toutes vos questions sur la garantie. C'est une question très complexe, mais nous voulons nous assurer que nous n'en tirons pas profit puisque, bien franchement, le gouvernement ne veut pas être forcé d'offrir ou de respecter une garantie implicite qui aurait pu être accordée.

Certains ont demandé comment un gouvernement pouvait agir à la fois comme arbitre et comme joueur. Bien franchement, depuis que la responsabilité du fonds nous a été confiée, plutôt qu'au Ministère, nous avons hérité d'un fardeau probablement plus lourd, à titre de bureaucrates, puisque nous devons nous assurer que les règlements fédéraux et les directives que nous recevons de la province sont respectés.

Par ailleurs, nous pensons que notre réputation de gestionnaires professionnels responsables est un des outils de mise en marché les plus utiles sur le marché. Puisque nous constituons en quelque sorte un syndicat, nous n'avons qu'à faire connaître à nos investisseurs éventuels notre situation financière actuelle, notre politique d'investissement et notre réputation d'ouverture et d'honnêteté sur le marché.

[*Text*]

We have seen in the document, as well as in some of the briefs, that there should be enhanced monitoring of the immigrant investor program. We subscribe to that, and we would welcome any additional requirements that the committee would see fit to make.

There is one particular issue that has not been addressed, in my view, square on. That deals with the issue of the apparent conflict between the requirement of the program to invest in what I would call high-risk venture capital businesses and at the same time maintain a fiduciary responsibility to its investors. That creates a tremendous dilemma for our board of directors who happen to be private citizens who are concerned about director liability.

Because the SGGF invests in manufacturing operations, processing operations, and destination tourism, we indeed have high-risk investments. It is the nature of the business we are in. We are not, as a matter of fact, investing in real estate or retail operations. As such, we believe that the maturity on the investments of three years simply doesn't match the requirement for venture capital funds of being five to eight. In fact, the five-year period, I would subscribe, is a minimal holding period for that investment capital.

Because the timeframes associated with economic development don't match the maturity, we have seen in the marketplace all sorts of methods, some of them ingenious, to provide liquidity at maturity. Obviously, that is a concern to us. We think these two conflicting objectives should be rationalized by policy.

Those are my comments, Mr. Chairman. I would be prepared to field any questions raised by any members of the committee.

The Chairman: Thank you. Mr. Shields.

Mr. Shields: Thank you very much.

Your set-up, the Saskatchewan Government Growth Fund, operates at an arm's length transaction. This is what you are saying, is it?

Mr. Benson: Yes.

Mr. Shields: By SEDCO. Is that right?

Mr. Benson: Yes. A crown corporation.

Mr. Shields: Who appoints the board of directors of SEDCO? Who appoints the decision-makers?

• 1545

Mr. Benson: As a point of clarification, the SEDCO board of directors really has nothing to do with the management of the fund. We have a management contract with the board of directors of the fund, and the board of directors of the fund is appointed by a senior civil servant in the Crown Investments Corporation.

Mr. Shields: I assume this would be a cabinet appointment.

[*Translation*]

Nous avons vu dans le document, tout comme dans certains mémoires, une recommandation sur une surveillance accrue du programme d'immigration des investisseurs. Nous sommes d'accord là-dessus, et nous souscrirons de bonne grâce à toute autre exigence que le comité jugera bon d'imposer.

Il y a une autre question qui n'a pas été soulevée directement, à mon avis. Il s'agit du conflit apparent entre l'obligation, pour le programme, d'investir dans ce que j'appellerai des sociétés financières d'innovation à hauts risques, et la responsabilité fiduciaire du programme envers les investisseurs. Cela crée un grave dilemme pour les membres de notre conseil d'administration, qui ne sont que de simples particuliers et qui s'inquiètent de leur responsabilité à titre de membres du conseil.

Étant donné que le SGGF investit dans les secteurs de la fabrication, de la transformation et du tourisme, nous avons effectivement des investissements à hauts risques. Cela dépend de la nature de notre activité. Nous n'investissons pas dans l'immobilier ni dans le commerce de détail. Par conséquent, nous estimons que l'échéance de trois ans fixée pour ces investissements ne répond pas du tout aux exigences relatives aux fonds de capital-risque, dont l'échéance est normalement de cinq à huit ans. En fait, à mon avis, une période de cinq ans représente la période minimale de placements pour ces capitaux d'investissements.

Étant donné que les dates d'échéances ne correspondent pas au rythme du développement économique, le marché a adopté toutes sortes de méthodes, parfois ingénieuses, pour fournir des liquidités à l'échéance. De toute évidence, cela nous préoccupe. Nous pensons qu'il faudrait rationaliser, par voie de politique, ces deux objectifs contradictoires.

C'est là tout ce que j'avais à dire, monsieur le président. Je suis maintenant prêt à répondre à toutes les questions des membres du comité.

Le président: Merci. Monsieur Shields.

M. Shields: Merci beaucoup.

Les transactions du Saskatchewan Government Growth Fund se font sans lien de dépendance. C'est bien ce que vous avez dit, n'est-ce pas?

M. Benson: Oui.

M. Shields: C'est la SEDCO, qui s'en occupe, est-ce exact?

M. Benson: Oui. C'est une société de la Couronne.

M. Shields: Qui nomme les membres du Conseil d'administration de la SEDCO? Qui nomme les décisionnaires?

M. Benson: Je dois préciser que le conseil d'administration de la SEDCO n'a en réalité rien à voir avec la gestion du fonds. Nous avons un contrat de gestion avec le conseil d'administration du fonds, dont les membres sont nommés par un haut fonctionnaire de la Crown Investments Corporation.

M. Shields: Je suppose que ce sont des nominations du Cabinet, alors?

[*Texte*]

Mr. Benson: No, in fact he is the president of Crown Investments Corporation.

Mr. Shields: If you have a crown corporation. . .the problem is that they are appointed by governments, so it's hard to separate the politics when making a decision on the investment. Would you not agree?

Mr. Benson: I think that's more of an appearance than application in fact.

Mr. Shields: Okay, but that's a problem too. With the Saskatchewan Government Growth Fund, for example, the appearance is a government guarantee.

Mr. Benson: That's a concern that I tried to address in my comments in terms of what we are doing to make sure the investor understands that there is no guarantee.

Mr. Shields: I understand what you are saying. What I'm asking is how you put that across to the investor. How do you put that across in a foreign market that sees the Saskatchewan Government Growth Fund. . .? There might be even a disclaimer on it as soon as they see the word "government".

Mr. Benson: In fact, there is a disclaimer—

Mr. Shields: I'm not just talking about yours, I'm talking about. . .it is the same perception with other provinces too.

Mr. Benson: Right.

Mr. Shields: What we're seeing is the private sector, the good operators, going out and seeing that this is very competitive and something they find hard to compete against—except for the chap in Calgary who said it doesn't matter because they go for different clients—and I don't know how we get around that.

Mr. Benson: It's a problem, but the only other comment I would make is that I know governments of all jurisdictions have tended to bail out troubled financial institutions over the years, so whether this is attributable because it's a government growth fund as opposed to a privately administered fund—

Mr. Shields: Except that we have a fund, you're all familiar with it, Western Canada Shopping Centres. That one went belly up and there is now litigation, but certainly governments are not going to be involved, either federally or provincially, in any way whatsoever in that one.

Mr. Benson: I don't disagree with the concern that is being raised. The issue is this: what is the program trying to achieve? With our priority being directed toward rural Saskatchewan small businesses, we believe most of your operators are not going to provide that form of venture capital to those individuals. In fact, we view the provincial vehicle as a way to direct investment, and that is a priority for our board in terms of its investment criteria. In fact, the investments made to date, in all cases but one, are rural and in manufacturing.

Mr. Shields: What is your largest loan?

[*Traduction*]

M. Benson: Non, en fait, il s'agit du président de la Crown Investments Corporation.

M. Shields: Si vous avez une société de la Couronne. . . le problème, c'est que les gens sont nommés par le gouvernement; il est donc difficile d'esquiver les considérations politiques dans les décisions relatives au investissements. Qu'en pensez-vous?

M. Benson: Je pense qu'il s'agit plus d'une apparence que d'une réalité.

M. Shields: D'accord, mais c'est un problème aussi. Par exemple, dans le cas du Saskatchewan Government Growth Fund, il y a apparence de garantie gouvernementale.

M. Benson: C'est en effet un problème, et c'est en ce sens que je vous ai décrit ce que nous faisons pour nous assurer que les investisseurs comprennent bien qu'il n'y a pas de garantie.

M. Shields: Je comprends ce que vous voulez dire. Ce que je veux savoir, c'est comment vous le faites comprendre aux investisseurs. Comment présentez-vous la chose sur les marchés étrangers, où les gens voient le nom «Saskatchewan Government Growth Fund»? Il pourrait même y avoir un démenti dès que le mot «gouvernement» est prononcé.

M. Benson: En fait, il y a un démenti. . .

M. Shields: Je ne veux pas seulement parler de ce que vous avez fait, mais. . .on a la même impression dans le cas des autres provinces.

M. Benson: C'est exact.

M. Shields: Ce qui se produit, c'est que le secteur privé trouvait très difficile de soutenir la concurrence—sauf dans le cas de ce monsieur de Calgary qui affirme que cela n'a pas d'importance parce qu'il a une clientèle différente—et je me demande bien ce que nous pourrions faire à ce sujet.

M. Benson: C'est un problème, mais la seule chose que je peux ajouter, c'est que les gouvernements de tous les niveaux se sont souvent portés à la rescousse d'institutions financières en difficulté; donc, que ce soit parce qu'il s'agit d'un fonds de croissance gouvernemental plutôt que d'un fonds administré par le secteur privé. . .

M. Shields: Sauf qu'il y a un fonds que vous connaissez tous, le Western Canada Shopping Centres. Ce fonds a été un échec, et fait maintenant l'objet de poursuites, mais il est certain que les gouvernements ne s'en mêleront pas, ni au fédéral ni au provincial, de quelque façon que ce soit.

M. Benson: Je conviens qu'il s'agit là d'un problème. Mais il faut se demander ce que le programme cherche à réaliser. Etant donné que nous nous attachons en priorité aux petites entreprises des régions rurales de la Saskatchewan, nous pensons que la plupart des sociétés privées dont vous parlez ne vont pas fournir ce genre de capital-risque à ces entreprises-là. En fait, nous considérons cet organisme provincial comme un moyen de gérer les investissements, ce qui constitue une priorité pour notre conseil d'administration, en termes de critères d'investissement. En fait, les placements effectués jusqu'ici, dans tous les cas sauf un, l'ont été dans les régions rurales et dans le secteur de la fabrication.

M. Shields: Quel est votre prêt le plus important?

[*Text*]

Mr. Benson: We have one loan of $10 million that was made to expand an agricultural implement manufacturing plant, but our smallest loan is $200,000.

Mr. Shields: What is your average? Is it consistently under $1 million?

Mr. Benson: It's really quite askew. We have four loans that are under $500,000.

Mr. Shields: And the rest are anywhere from...?

Mr. Benson: There is a $3 million loan to a company that will be manufacturing fasteners for Canadian Tire out of Swift Current. We have a door manufacturer and a tile manufacturer. It is working in Saskatchewan as a vehicle of economic development.

• 1550

Mr. Shields: How can we get around this perception in the foreign markets that there is a government guarantee because the government is running it? I don't know if we ever can.

Mr. Benson: I think more control over the selling process and more what I would refer to as institutional kinds of advertising about the program in those markets where—let's be real here. The markets so far have been in Taiwan and Hong Kong. Probably 90% of the investment dollars have come from those two locations.

Mr. Shields: If the federal government in their wisdom decided to put on a video—I heard someone say that he watched TV in Taiwan and he saw Australian advertising. If we were to put on a type of program that would be repeated, which basically said no government guarantees under the investor program—you know, the rules and regulations—would you be amenable to something like that?

Mr. Benson: Oh, I would fully subscribe to it. We don't believe that currently we need that advantage to be successful in the marketplace.

Mr. Shields: It would also give you a little bit of relief too.

Mr. Benson: In fact, we are incurring a tremendous amount of cost. I've had three trips in the last six months overseas and to Vancouver, trying to allay these concerns about whether there is a guarantee. After spending some time with our investors—I don't know what other funds are doing about that, but investor relations is a very big part of our program—I find that they are very confused about the nature of the investment that they have just made.

Mr. Shields: Okay. Thank you very much.

The Chairman: Could I ask you to try to finish by 3.55 p.m. Mr. Shields is going to leave and we need to decide on a process.

Mr. de Jong: I would like to follow up on that suggestion. The Government of Canada should place some television advertisements, in terms of the fact that these investment vehicles are not guaranteed. Also, it makes sense,

[*Translation*]

M. Benson: Nous avons consenti un prêt de 10 millions de dollars pour l'expansion d'une usine de fabrication de machines agricoles, alors que notre prêt le plus bas ne s'élève qu'à 200,000$.

M. Shields: Quelle est votre moyenne? Est-elle toujours inférieure à 1 million de dollars?

M. Benson: C'est vraiment très inégal. Nous avons quatre prêts de moins de 500,000$.

M. Shields: Et le reste?

M. Benson: Nous avons consenti un prêt de 3 millions de dollars à une entreprise qui va fabriquer des dispositifs de fixation pour Canadian Tire, à Swift Current. Nous avons un fabricant de portes et un fabricant de carrelages. En Saskatchewan, nous sommes un instrument de développement économique.

M. Shields: Comment pouvons-nous éviter de laisser croire sur les marchés étrangers qu'il y a une garantie gouvernementale du simple fait que c'est le gouvernement qui administre le fonds? Je ne sais pas si c'est possible.

M. Benson: Je pense qu'il faudrait un meilleur contrôle du processus de vente et de ce que j'appelle une publicité institutionnelle sur le programme, sur les marchés où... Il faut être réaliste. Jusqu'ici, les principaux marchés sont Taïwan et Hong Kong. Probablement 90 p. 100 des sommes investies proviennent de ces deux endroits.

M. Shields: Si le gouvernement fédéral décidait dans sa grande sagesse de préparer un vidéo... J'ai entendu quelqu'un dire qu'il avait vu à la télévision de Taïwan une annonce australienne. Si nous décidions de réaliser une émission qui serait répétée et dans laquelle on dirait à peu près que le programme des investisseurs ne comprend aucune garantie gouvernementale—si on expliquait les règles du jeu, vous savez... seriez-vous d'accord?

M. Benson: Oh, je serais tout à fait d'accord. Nous n'avons pas besoin de cet avantage à l'heure actuelle pour réussir sur le marché.

M. Shields: Et cela vous dégagerait jusqu'à un certain point.

M. Benson: En fait, nos coûts sont énormes. J'ai fait au cours des six derniers mois trois voyages à l'étranger et à Vancouver pour dissiper ces malentendus sur l'existence d'une garantie. Après avoir passé quelque temps avec nos investisseurs—je ne sais pas ce que les autres font à ce sujet, mais les relations avec les investisseurs constituent un élément extrêmement important de notre programme—je me suis rendu compte que la nature de l'investissement qu'ils viennent de faire n'est vraiment pas clair pour eux.

M. Shields: D'accord. Merci bien.

Le président: Pourrais-je vous demander de finir d'ici 15h55. M. Shields doit partir, et nous avons une décision à prendre sur nos travaux futurs.

M. de Jong: Je voudrais pousser un peu plus loin à propos de cette suggestion. Le gouvernement du Canada devrait diffuser des annonces télévisées pour préciser que ces moyens de placement ne sont pas garantis. En outre, à moins

[*Texte*]

unless it already occurs, that some sort of pamphlets be given by the Government of Canada to anybody who is applying under the investor program. The terms and conditions should be made clear, as far as the Government of Canada is concerned. The Government of Canada surely is a major player, since it is the government that issues the visa.

Mr. Benson: Under the program, you are required to provide the investor with an offering memorandum, and on the face of our offering memorandum, in bold lettering, it states that there is no guarantee of this investment. We provide our offering memorandum in Mandarin as well as English but, unfortunately, people do not read that material. That's a decision for the government to look at. I don't know whether people will review that material or not.

Mr. de Jong: It's been suggested as well that if we are going to have provincial government offerings out there that perhaps they should fall into the higher tier level of $350,000. What would your comment be on that?

Mr. Benson: My comment would be strictly from our presence in the marketplace. It would make it far more difficult for us to compete.

Mr. de Jong: Are you finding that the private sector is able to compete with you?

Mr. Benson: Yes, because I actually see them providing a complementary product. Most of theirs are project specific. The investor gets to see exactly what he's buying into when he makes his investment. We are a syndicate, and it's very difficult to say what the returns will be from your investment. There, the investor can make the decision based on the economic merits of what is put before him.

What we have to do is try to provide sageness in management, professionalism, openness, honesty. Quite frankly, this accumulating surplus is our weapon in trying to compete with that. It's a lot easier to look at numbers and make a decision than it is to assess the management of a fund, particularly in that marketplace.

• 1555

Mr. de Jong: By the way Mr. Chairman—and I'd like to get this on record—I was pleased to hear your comments. Certainly earlier in the day I was becoming quite concerned that based on what might have happened in the past it was implied that the Saskatchewan taxpayers at some stage might very well have to bail out investors because investments were made that were not of sound economic nature. I'm really very relieved to hear your assurance that our government in Saskatchewan won't be called upon to do that.

Mr. Benson: That is not any assurance that there won't be any losses.

Mr. de Jong: I understand that. There are no guarantees in this life and in this game.

The committee will have to give serious consideration to the notion of allowing the investor to come in here through some temporary visa to allow the investor to scout around in Canada and then to make his decisions here on shore. How

[*Traduction*]

que cela ne se fasse déjà, il serait bon que le gouvernement du Canada distribue des brochures à tous ceux qui présentent une demande dans le cadre du programme d'immigration des investisseurs. Les conditions du programme devraient y être exposées clairement, en ce qui concerne le gouvernement du Canada. Il est indubitablement un intervenant important puisque c'est lui qui délivre les visas.

M. Benson: Dans le cadre du programme, nous sommes tenus de présenter aux investisseurs une notice d'offre; sur notre notice, nous avons indiqué en gros caractères que ces placements ne sont pas garantis. Nous avons publié notre notice d'offre en mandarin et en anglais, mais malheureusement, les gens prennent pas la peine de lire ces documents. C'est une décision que le gouvernement devra prendre. Je ne sais pas si les gens vont les lire ou non.

M. de Jong: On a suggéré par ailleurs que les offres présentées par les gouvernements provinciaux devraient peut-être être classées dans la catégorie supérieure, celle des 350,000$. Qu'en pensez-vous?

M. Benson: Strictement du point de vue de notre présence sur le marché, il nous serait beaucoup plus difficile de soutenir la concurrence.

M. de Jong: A votre avis, le secteur privé est-il en mesure de vous faire concurrence?

M. Benson: Oui, parce qu'à mon avis, il offre un produit complémentaire en réalité. La plupart des offres du secteur privé portent sur des projets précis. Les investisseurs voient exactement ce qu'ils achètent avec leur argent. Nous sommes un syndicat, et il nous est très difficile de prévoir le rendement des investissements, alors que dans le cas du secteur privé, les investisseurs peuvent prendre leur décision en fonction des avantages économiques de ce qu'on leur soumet.

Nous devons faire ce qu'il faut pour assurer une gestion sage, professionnelle, ouverte et honnête. Bien franchement, ce surplus qui s'accumule est notre meilleur moyen de soutenir la concurrence. Il est beaucoup plus facile de regarder des chiffres pour prendre une décision que d'évaluer la gestion d'un fonds, surtout sur ce marché-là.

M. de Jong: Soit dit en passant, monsieur le président—et je tiens à le faire consigner—j'ai été ravi d'entendre vos commentaires. Au début de la journée, j'étais très inquiet parce que j'avais l'impression que, étant donné ce qui s'est déjà passé, les contribuables de la Saskatchewan pourraient fort bien être appelés à un moment ou à un autre, à sortir du pétrin certains investisseurs dont les placements n'avaient pas été faits sur des bases économiques solides. Je suis vraiment très soulagé de vous entendre dire que notre gouvernement, en Saskatchewan, n'aura pas à le faire.

M. Benson: Cela ne garantit pas qu'il n'y aura pas de pertes.

M. de Jong: Je comprends bien. Il n'y a pas de garantie en cette vie, ni à ce jeu-là.

Le comité devra étudier sérieusement la possibilité de permettre aux investisseurs de venir au Canada en vertu d'un visa temporaire pour reconnaître le terrain et prendre ensuite leurs décisions ici même. Comment cela toucherait-il

[*Text*]

would that affect Saskatchewan? Let's look at several different options. One is that we maintain the existing system but allow this as another option, so people can come in through what is now in existence, or they can exercise the option of getting a temporary conditional visa and coming around and scouting around in Canada. I know the concern has been how to get them to the farm, away from the big cities. Obviously they're coming to Saskatchewan because the tier system offers them something that's less expensive. Would that still not apply?

Mr. Benson: I think it would have a deleterious impact on our ability to market. I think it would provide a greater advantage to those funds in Toronto and Vancouver, which is where the investors would likely want to live. Those funds would have the added advantage of showing where the investment is close to home. Probably to counteract that we would have to invest heavily in our marketing effort in those locations. Actually we think it's a better playing field over there if some of the anomalies and violations of the program are eliminated.

The Chairman: Thank you. Gentlemen and ladies, our consultants have prepared the report for us. I've tabulated all but yours, Simon, so I can already see where the consensus is coming. By the way, this is of course no commitment. You can change your mind 20 times between now and the time we write the report. It's just to give an idea to the drafters of where we might be going. I know that in many cases I needed more information. Some people have not checked them all off, so this is just a guidance. From this we're going to take it to a narrative form with an explanation of each of the areas, but if in fact there's automatic acceptance or rejection, if everyone of us agrees, then we could proceed with that. Then next week we can just stand those on which we have agreement and work on the ones we have misunderstandings on.

Mr. Shields: I think that's a fairly good process to go ahead with, but there's information that we do not have yet. I think it's very important before we finalize anything that we get this information.

The Chairman: We now need a working document to be prepared over the weekend. It will be prepared on the basis of the responses here.

Mr. Shields: When will we have it?

The Chairman: I'm hoping that we can have it faxed to you on Monday.

Mr. Shields: I'll be here Monday. What are you talking about, faxed to me?

The Chairman: Early Monday morning or as soon as we can get it. Do you want to leave fax numbers if it happens to be ready Sunday night, or is that too much?

[*Translation*]

la Saskatchewan? Voyons un peu les différentes options. Nous pouvons conserver le système existant, mais permettre également cette option, de façon à ce que les gens puissent venir ici grâce aux dispositions actuelles ou alors obtenir un visa conditionnel temporaire et venir ici faire un petit voyage de reconnaissance. Je sais que certains se sont demandés comment attirer ces investisseurs sur les fermes, loin des grandes villes. De toute évidence, ils viennent en Saskatchewan parce que cela leur coûte moins cher, en raison du système de catégories. Est-ce que cela s'appliquerait encore?

M. Benson: Je pense que cette option aurait des conséquences néfastes sur notre capacité de vendre notre produit. Ce serait plus avantageux pour les fonds de Toronto et de Vancouver, là où la majorité des investisseurs veulent s'installer. Ces fonds présenteraient en outre l'avantage de permettre aux investisseurs de voir dans quoi ils investissent, près de chez eux. Pour contrer cet effet, nous devrions probablement investir beaucoup dans nos efforts de promotion dans ces régions. En fait, nous pensons que les règles du jeu seront plus équitables si certaines des anomalies du programme sont supprimées, et si le programme est mieux appliqué.

Le président: Merci. Mesdames et messieurs, nos experts-conseils ont préparé un rapport pour nous. J'ai fait le compte de toutes les opinions, sauf la vôtre, Simon; je peux donc déjà voir dans quel sens le consensus va se faire. Soit dit en passant, cela ne nous engage évidemment à rien. Vous pouvez changer d'avis 20 fois d'ici à ce que nous rédigions le rapport. Il s'agit seulement de donner aux rédacteurs une idée de la direction dans laquelle nous voulons aller. À mon avis, il y a de nombreux points sur lesquels nous avons besoin de plus de renseignements. Certains n'ont pas étudié tous les éléments; c'est donc un simple guide. À partir de cela, nous allons produire un texte suivi avec une explication de chacun des points, mais si certains points sont acceptés ou rejetés d'emblée, si tout le monde est d'accord, nous pourrions partir de là. La semaine prochaine, nous pourrions donc remettre à plus tard l'examen des points sur lesquels nous nous entendons, et nous pencher seulement sur ceux qui sont mal compris.

M. Shields: Je pense que c'est une assez bonne façon de procéder, mais nous n'avons pas encore toute l'information voulue. Il est très important que nous obtenions des renseignements complets avant de mettre le point final à quoi que ce soit.

Le président: Ce qu'il nous faut maintenant, c'est un document de travail qui sera préparé au cours de la fin de semaine, en fonction des réponses données ici.

M. Shields: Quand l'aurons-nous?

Le président: Je compte pouvoir vous l'envoyer par télécopieur lundi.

M. Shields: Je serai ici lundi. Pourquoi voudriez-vous me l'envoyer par télécopieur?

Le président: Lundi matin de bonne heure, ou le plus tôt possible. Voulez-vous laisser vos numéros de télécopieur si le document est prêt dimanche soir, ou est-ce trop vous demander?

[*Texte*]

Sunday would be a perfect thing, particularly for those from the west, which is three of us. We're coming on planes and that's when we do our homework. If we got it even in the middle of Sunday night, it would be there for us to bring with us on the plane to be ready when we get here. I assume you're travelling Monday?

Mr. Shields: I don't even know my fax number, but you have it.

The Chairman: Whether I have it or not will be found out by the clerk. Please give us your home fax, if you have a home fax, or your office fax.

• 1600

Do we need to go in camera now for this preliminary discussion?

Mr. Allmand: I don't care if I'm in camera or not.

The Chairman: All right, it's your pleasure.

Mr. Allmand: I just had some general comments to make with respect to drafting the report.

The Chairman: Do you want to make them on the record? Would it be quicker if we went in camera?

Mr. Allmand: As far as I'm concerned, I would make them on the record, but I'm in the hands of the committee.

The Chairman: It doesn't matter to me. Is there any disagreement? Then we'll proceed as we are. That gives those who have been so patient a chance to hear some of the results coming out.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, I didn't answer all the questions on that questionnaire. I think I only answered half of them because we don't have enough information yet to make reasoned judgments on some of those questions. Before you say yes or no, you need all the evidence in, and all the evidence isn't in.

In addition, I must very seriously say that I think we haven't had a wide enough range of evidence. Most of the witnesses were users of the program. We had no evidence on the economic assessment of the program from an economist's point of view.

The Economic Council did a study. I know you tried to get the principal individual who did the report and he declined, but I asked the question to the officials today about what percentage of our total foreign investment in Canada comes from this program. We have a lot of investment in this country that is based on the worth of the investment opportunities. It has nothing to do with selling an immigration visa.

When you look at the report of the Economic Council, they said things like business-class immigrants are subject to less stringent point requirements than other independent immigrants. The question arises whether such discrimination

[*Traduction*]

Ce serait parfait si c'était prêt dimanche, surtout pour les trois d'entre nous qui viennent de l'Ouest. Nous prenons l'avion pour venir ici, et c'est à ce moment-là que nous faisons nos devoirs. Si nous l'avions même au milieu de la nuit de dimanche, nous pourrions l'emporter avec nous à bord de l'avion et nous serions prêts à notre arrivée ici. Je suppose que vous voyagez lundi?

M. Shields: Je ne sais même pas mon numéro de télécopieur, mais vous l'avez.

Le président: La greffière vérifiera si je l'ai ou non. Veuillez nous donner votre numéro de télécopieur à la maison, si vous en avez un, ou au bureau.

Voulez-vous qu'on poursuive la discussion à huis clos?

M. Allmand: Cela m'est parfaitement égal.

Le président: Très bien. C'est votre choix.

M. Allmand: Je voulais seulement faire quelques remarques d'ordre général en ce qui concerne la rédaction de notre rapport.

Le président: Vous voulez les faire en public? Ce serait peut-être plus rapide si l'on en discutait à huis clos, non?

M. Allmand: Pour ma part, je suis tout à fait disposé à les faire en public, mais je suis tout aussi disposé à accepter la volonté du comité à cet égard.

Le président: Cela m'est égal. Est-ce qu'il y en a qui ne sont pas d'accord? Très bien. Nous allons poursuivre la discussion. Cela permettra à ceux qui ont été très patients jusqu'ici de constater un peu les résultats.

M. Allmand: Monsieur le président, je tiens à vous faire remarquer que je n'ai pas répondu à toutes les questions du questionnaire. Si j'ai répondu à la moitié des questions seulement, c'est parce que j'estime que nous ne disposons pas de suffisamment de renseignements pour donner une réponse raisonnable à certaines de ces questions. Avant de pouvoir dire oui ou non, il faut disposer de tous les renseignements pertinents, et il y a encore des lacunes sur ce plan-là.

De plus, je dois vous dire qu'en toute sincérité, les témoignages reçus jusqu'ici me semblent insuffisants. La plupart de nos témoins sont des usagers du programme. Jusqu'ici, nous n'avons pas eu d'évaluation du programme du point de vue de l'économiste, par exemple.

Le Conseil économique a fait une étude là-dessus. Je sais que vous auriez voulu faire venir le principal auteur de ce rapport et qu'il a refusé votre invitation; par contre, j'ai posé aujourd'hui une question à nos fonctionnaires au sujet du pourcentage des investissements étrangers globaux au Canada qui découlent de ce programme. Il se trouve que nous obtenons bon nombre de ces investissements en raison de leur potentiel financier. En réalité, cela n'a rien à voir avec les visas d'immigration.

En outre, le rapport du Conseil économique signale que les immigrants hommes d'affaires doivent respecter moins d'exigences pour obtenir des points que d'autres immigrants indépendants. On peut se demander si une telle

[*Text*]

can be justified. This person says he doubts it. You know, we could argue with that. Then he says that some cases may amount only to queue-jumping by rich immigrants, which would be discriminatory and distasteful. In other words, if you have $250,000 and you want to get into the country, you jump the queue. Maybe you benefit the economy and maybe you don't.

The Chairman: That's subjective.

Mr. Allmand: Of course it is, but we didn't have evidence on this. Most of our witnesses were users of the program.

Also, we used to have a foreign investment review program in this country, and now we have the Investment Canada Act. While I was told by the officials that there's a relationship between the officials of Investment Canada and the people who administer this program, I never had a chance to question them fully on what sort of guidelines they refer to under Investment Canada in assessing the proposals.

Also, I would like to know from people concerned with promoting investment by Canadians how they look at this program, and we didn't get evidence on that.

The Chairman: Let me just comment generally on what you're saying. To start with, everyone who submitted witnesses, plus any who requested, were heard.

Mr. Allmand: I know, but—

The Chairman: But now you're correct in saying that you feel there are voids here and there. Let me suggest that as we proceed—

Mr. Allmand: Could I not finish what I was saying? I object to this process where we're continually interrupting each other.

Mr. Shields: I love it.

Mr. Allmand: You do. I don't like it. I would rather listen to you fully, Jack, and then you could listen to me.

The Chairman: Well, you've lost Mr. Shields now.

Mr. Allmand: I know he had to leave, but I'm talking principally—

The Chairman: You're talking, really—

Mr. Allmand: —I'm talking to the chairman, if he'll listen. I feel there's a lot of evidence missing. Quebec, for example—there was a lot of discussion about the Quebec program and how it impacts on the other provinces. We really had no practitioner or government official from Quebec to explain their point of view, and I—

The Chairman: You have convinced me. You have the agreement of the chairman. You've won your point.

[*Translation*]

discrimination est vraiment justifiée. L'auteur du rapport en doute. Nous pourrions justement affirmer notre désaccord à ce sujet-là. Il continue en disant que dans certains cas, on fait exprès de donner la priorité aux immigrants riches, ce qui lui semble non seulement discriminatoire mais tout à fait inconvenant. Autrement dit, si vous avez 250,000$ à dépenser et que vous voulez immigrer au Canada, vous passez avant les autres. Par contre, il n'est pas sûr que votre argent profitera à l'économie.

Le président: C'est un jugement tout à fait subjectif.

M. Allmand: Oui, bien sûr, mais nous n'avons pas reçu de témoignage à ce propos. La plupart de nos témoins étaient des utilisateurs du programme.

De plus, nous avions dans le temps l'agence d'examen de l'investissement étranger, et à l'heure actuelle, nous avons la Loi sur Investissement Canada. Même si les fonctionnaires du ministère m'ont dit qu'il y a des contacts entre Investissement Canada et ceux qui administrent ce programme, je n'ai pas eu le temps de les interroger sur les lignes directrices qu'ils appliquent conformément à la Loi sur Investissement Canada en évaluant les diverses propositions.

De plus, je voudrais bien connaître l'opinion de gens qui cherchent à promouvoir l'investissement par les Canadiens au sujet de ce programme, et nous n'avons pas non plus reçu de témoignage à ce sujet.

Le président: Je vais commencer par réagir de manière générale à vos propos. Pour commencer, nous avons reçu tous les témoins dont les noms ont été proposés et nous avons également tenu compte des demandes des membres.

M. Allmand: Oui, je le sais mais. . .

Le président: Mais vous avez tout à fait raison de dire qu'il y avait certaines lacunes. Je voudrais proposer que. . .

M. Allmand: Me permettriez-vous de finir? Je n'aime pas beaucoup cette pratique selon laquelle nous nous interrompons constamment.

M. Shields: Moi, je l'adore.

M. Allmand: Ah, bon, mais, moi, non. Je préfère écouter tout ce que vous avez à dire, Jack, et ensuite vous donner l'occasion de m'écouter.

Le président: Eh bien, vous venez de perdre M. Shields.

M. Allmand: Je sais qu'il devait partir, mais je parle surtout. . .

Le président: En réalité, vous parlez. . .

M. Allmand: . . .au président, s'il veut bien m'écouter. Pour moi, il nous manque beaucoup de témoignages. Il y a l'expérience du Québec, par exemple. Nous avons beaucoup discuté du programme québécois et de son incidence sur les autres provinces, mais aucun professionnel ou représententant du gouvernement du Québec n'est venu nous présenter son point de vue et. . .

Le président: Vous m'avez convaincu. Le président est tout à fait d'accord avec vous. C'est vous qui avez gagné.

[*Texte*]

• 1605

Mr. Allmand: If we're going to prepare a worthwhile report, these are some of the things we have to consider. I suggest to those drafting the report that I would like to see us deal with the recommendations of the task force, one by one, and say whether we like it or don't like it, and whether we would like to see it in a modified fashion. Before we deal with the recommendations, 1 to 34, I would like to see a general introduction that might discuss some of the restrictions under which we were operating, the fact that we didn't have evidence on this and that. In other words, the study by Ernst & Young is only coming out in August. This is another important factor in the whole examination of the program. We should set out some general principles in the introductory paragraphs before we get into the actual recommendations.

I'd also like to know—and this is usually done in a draft report—how many of the witnesses, for example, favoured the elimination of the blind syndicate and how many didn't? I could go through all the testimony. We're not getting the testimony. When are we going to get it? I tried to take notes and keep an account of where various witnesses stood on the major recommendations, so if we come down on one side or the other I would like to know which witnesses supported that side and which witnesses opposed that side, on every point. Usually we have that.

The Chairman: Well, we did this, Mr. Allmand, between midnight last night, when we adjourned, and 3 a.m. They're just trying to get a feel so they know where to start writing.

Mr. Allmand: Excuse me, that's right. But I've never been in a committee where we attempted to study such a serious and complex issue in so short a time and get out a report so quickly. I feel this is not going to be a good thing. Usually, when you deal with a complex, important issue like this, you at least take two or three weeks; you don't try to do it in one week. And maybe we're being a bit unrealistic in trying to put out something worthwhile, that the government will listen to and that the Canadian public will listen to and put some value on, by trying to ram it through so quickly that we don't listen to all the evidence, get enough information and so on. This is an important caveat. I'm quite happy to look at a draft report, but I'll tell you right now that if we don't get all the information, I won't agree to a report just because we reach next Wednesday or Thursday.

The Chairman: I would not expect you to. There are many options for us by next Wednesday, when we have done as much as we can. There is the option of no report at all, of a preliminary report, and there's the option of agreeing to

[*Traduction*]

M. Allmand: Si nous voulons vraiment préparer un rapport utile, il faut tenir compte de tous ces facteurs. Si je peux faire une suggestion à ceux qui rédigent le rapport, je dirais que nous devrions traiter chacune des recommandations du groupe de travail une à une, en disant si nous sommes d'accord ou non, et si nous souhaitons y voir un certain changement. Mais avant de discuter en détail des 34 recommandations, je pense qu'il serait bon d'avoir une introduction générale où l'on expliquerait certaines des contraintes du comité—entre autres, le fait que nous n'avons pas reçu de témoignages sur tel et tel aspect de la question. C'est-à-dire qu'on pourrait mentionner, par exemple, que l'étude de Ernst & Young ne va sortir qu'au mois d'août. C'est un autre facteur important dans l'étude du programme. Il convient donc à mon avis que nous exposions un certain nombre de principes généraux dans l'introduction avant de parler en détail des recommandations.

Je voudrais également savoir—et c'est pratique courante pour les projets de rapport—combien de témoins favorisaient, par exemple, l'élimination des syndicats sans droit de regard? Je pourrais évidemment revoir tous les témoignages, mais le fait est que nous n'avons pas reçu tous les témoignages, et je me demande quand nous allons les recevoir. J'ai essayé de prendre des notes et de tenir compte de la position des divers témoins sur les principales recommandations; mais avant que nous décidions de notre position, je voudrais bien savoir quels témoins étaient en faveur, et lesquels étaient contre. Normalement nous disposons de ces renseignements-là.

Le président: Eh bien, c'est justement ce qui a été fait, monsieur Allmand, entre minuit—l'heure à laquelle nous avons levé la séance—et trois heures du matin. Ils veulent avoir une idée des opinions des témoins avant de commencer à rédiger le rapport.

M. Allmand: Oui, vous avez tout à fait raison. Mais j'avoue que je n'ai jamais fait partie d'un comité qui essaie non seulement de faire une étude aussi sérieuse et complexe en un délai très court mais de sortir le rapport là-dessus très rapidement. J'ai l'impression que le résultat ne sera peut-être pas très satisfaisant. Quand on s'attaque à une question aussi importante et complexe que celle-ci, on se donne normalement deux ou trois semaines pour effectuer le travail. On essaie pas de le faire en une semaine. Et c'est peut-être un peu irréaliste de croire qu'on peut préparer un rapport pertinent dont les recommandations seront jugées valables par le gouvernement et la population canadienne, surtout si l'on veut faire ce travail à la va vite sans avoir obtenu tous les renseignements pertinents. Pour moi, c'est un défaut important. Je suis tout à fait disposé à étudier le projet de rapport, mais je vous préviens d'emblée que si nous n'obtenons pas tous les renseignements nécessaires, je ne vais pas accepter un rapport simplement parce que nous sommes mercredi et jeudi et que nous n'avons plus de temps.

Le président: Et je ne m'attends pas non plus à ce que vous le fassiez. Nous pourrons choisir entre plusieurs options mercredi prochain, lorsque nous aurons fait tout ce que nous pouvons faire. Nous pourrons décider de ne pas faire de

[*Text*]

proceed along specific areas to hear further witnesses in the fall, where we feel there are voids and so forth. I also think it's extremely ambitious and highly improbable that we'll be able to do something like this in this period of time. I think we've done marvellously well so far.

Mr. Allmand: I do, too, by the way.

The Chairman: I think we'll just have to assess the process. We've had two or three weeks of hearings in two days. We've had 14 briefs. That is quite a normal number to hear.

Mr. Allmand: We've had others that were sent to us.

The Chairman: We still have to read and analyse those. I haven't had a chance and I'm sure you haven't. We're going to do the best we can and that's all we can do. We'll meet again on Tuesday when we'll have some of the draft to look at. It'll be based on the consensus of the committee. Because this is so preliminary, I don't think we want to release anything publicly, and we won't now, but I will invite each of the members to look at the tallies that have been finished. If you want to have a quick look at them, you'll see where you are relative to the other views. This is the consensus of thinking for now.

Mr. de Jong: Mr. Chairman, while we're on the record, I want to say that sitting on this committee—and this is the first time I've been on an immigration committee—has certainly been a learning experience for me. I must also say, I think we've worked together on this very well. People haven't been trying to score political points. I think we've been very, very productive here.

• 1610

I know from talking to a variety of witnesses that many of them were impressed with how this committee has worked. I think some of the work that we have done here is an example of Parliament at its best.

The Chairman: It will be Parliament at its best when we complete the work and follow it up as a committee and make sure that it's implemented. That will be the final proof.

Mr. de Jong: I think Mr. Allmand has some very valid points. I would certainly feel much more comfortable in working on the final version of the report when all the information is in.

It's significant and important. Fundamental questions do have to be answered on this. I think for us to present the report in a non-partisan way, we just need that information.

I again offer you my fullest co-operation in working towards our goals. If we can achieve that, so much the better.

[*Translation*]

rapport du tout, de présenter un simple rapport préliminaire ou de convoquer d'autres témoins à l'automne, pour combler justement certaines lacunes. Tout comme vous, j'estime que ce projet est très ambitieux et qu'il est peu probable que nous arrivions à faire tout cela en si peu de temps. En fait, j'estime que nous avons déjà fait de l'excellent travail.

M. Allmand: Moi, aussi.

Le président: Il va falloir qu'on évalue les progrès accomplis. Nous avons eu l'équivalent de deux ou trois semaines d'audiences en deux jours. Nous avons reçu 14 mémoires, ce qui est tout à fait normal.

M. Allmand: Et d'autres nous ont été envoyés.

Le président: Oui, nous ne les avons pas encore lus et analysés. En tout cas, moi, je ne l'ai pas fait, et je suppose que vous n'avez pas non plus trouvé le temps de le faire. Nous allons faire de notre mieux; c'est tout ce que nous pouvons faire. Nous nous réunirons de nouveau mardi pour nous pencher sur l'ébauche. Elle sera fondée sur le consensus des membres du comité. Comme c'est tout à fait préliminaire, il est préférable, il me semble, de ne rien rendre public pour l'instant, mais j'invite tous les membres du comité à regarder les résultats des calculs faits jusqu'ici. Si cela vous intéresse de les regarder rapidement, vous allez pouvoir constater où vous vous situez par rapport aux autres opinions sur le sujet. Voilà la ligne de conduite qui semble satisfaire tout le monde pour l'instant.

M. de Jong: Monsieur le président, puisque cette réunion est publique, je tiens à profiter de l'occasion pour vous dire—et je vous signale en passant que je n'ai jamais siégé à un comité chargé d'étudier l'immigration—que j'ai beaucoup appris depuis que je suis membre. De plus, je trouve que l'esprit de collaboration caractérise vraiment nos travaux au sein du comité. Les membres ne cherchent pas constamment à marquer des points qui puissent leur être profitables sur le plan politique. En ce qui me concerne, nous avons été vraiment productifs.

Après en avoir discuté avec un certain nombre de témoins, je sais que bon nombre d'entre eux ont également été impressionnés par le travail du comité. Pour moi, nos efforts au sein du comité témoignent de l'excellence du système parlementaire, lorsqu'il fonctionne bien.

Le président: Je pense que nous pourrons surtout parler d'excellence lorsque nous aurons terminé notre travail et lorsque nous nous serons assurés que nos recommandations sont suivies. Voilà ce qui me semble être le critère le plus important.

M. de Jong: Je pense que certains des arguments de M. Allmand sont tout à fait pertinents. Pour ma part, je préférerais étudier la dernière version du rapport une fois que nous disposerons de tous les renseignements nécessaires.

C'est un point extrêmement important. Nous avons encore à répondre à des questions fondamentales qui touchent ce domaine. Et si nous voulons préparer un rapport véritablement non partisan, il nous faut absolument ces renseignements-là.

Encore une fois, je m'engage à collaborer sans réserve avec les autres membres du comité pour atteindre notre objectif. Si nous pouvons l'atteindre, tant mieux.

[*Texte*]

The Chairman: I can tell you that if you look up here you'll find out that we have reached a multiple consensus on an awful lot of the issues. I think that we're actually going to make some pretty good progress next week.

I thank everybody. I can't believe that parliamentarians have sat this long and this intensely and have participated this aggressively. I thank all the members. I think it's been good.

Mr. Allmand: I have one other small point. I'd like to make sure that the people drafting the report take into account the point made by the Ontario Ministry of Industry, Trade and Technology last night when they said that you cannot consider major changes in this program without considering the impact on the other programs. While we're dealing with this investor program, we may have to say in the introductory paragraphs that you cannot deal with the investor part alone without considering the entrepreneurial part. Somebody will have to do some work on those things too. They made that point. I wasn't here, but I read their brief.

The Chairman: We'll certainly work on this collaboration. People should feel free to contact the contracted drafters.

I have another point to mention. It appears that the legislation will be brought into the House next week. They will have to draft it according to whether it's going to a legislative committee or whether it's coming to us. I have been asked, if they direct it to this committee, whether we would be willing to sit in the summer.

Mr. Allmand: I'm definitely going to be assigned to that legislation, and so will Joe, I guess. We'll have to see. I'd like to see the bill, whether it's legislative—

The Chairman: When the bill comes in, it will come in with an order that will say that it's either for a legislative committee or a standing committee.

Mr. Allmand: It won't make any difference to me or to Joe, I guess. We're the critics, so we'll be on the legislative committee or we'll do it through this committee. We'll decide in the committee whether—

The Chairman: Whether you're sitting in the summer or whether you're not. It's whatever committee it gets referred to.

Mr. Allmand: I would prefer to be sent to this committee and then we'll decide whether we should—

The Chairman: I understand that it may well go to a legislative committee at this time, which may be able to sit in the summer. That's why I want to know whether I can commit sitting in the summer on behalf of the standing committee.

Mr. Allmand: I'd like to take that under advisement and discuss it with—

[*Traduction*]

Le président: Je peux vous dire que nous avons déjà réussi à nous entendre sur une multitude de questions. Pour moi, cela prouve justement que nous allons faire beaucoup de progrès la semaine prochaine.

Je tiens d'ailleurs à remercier tout le monde. J'ai de la peine à croire que des parlementaires aient accepté de participer à des séances aussi longues et intenses, et ce, de façon aussi dynamique. Je remercie tous les membres du comité. Pour moi, cette expérience a été très positive.

M. Allmand: J'ai un autre petit point à soulever. Je veux m'assurer que les rédacteurs du rapport vont tenir compte des arguments avancés par le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de l'Ontario hier soir, lorsqu'il disait qu'on ne peut pas envisager des changements importants au programme sans tenir compte de leur incidence sur d'autres programmes. Par conséquent, il va peut-être falloir mentionner dans notre introduction sur le Programme d'immigration des investisseurs qu'on ne peut pas tenir compte uniquement de l'incidence sur l'investisseur sans prendre en considération les conséquences pour l'entrepreneur. Il va falloir qu'on se penche un peu plus là-dessus. Je sais que les représentants de l'Ontario ont soulevé cette question, car même si je n'étais pas là, j'ai lu leur mémoire.

Le président: Nous allons essayer d'assurer une véritable collaboration. Les gens doivent se sentir libres de contacter les rédacteurs du rapport.

J'ai un autre point à soulever. Il semble bien que le projet de loi va être déposé à la Chambre la semaine prochaine. Leur demande va être fonction de son étude par un comité législatif ou par notre comité. On m'a demandé si nous serions disposés à siéger pendant l'été si le gouvernement décidait de le soumettre à l'étude du comité.

M. Allmand: Je suis sûr que je vais être affecté à l'étude de ce projet de loi—comme Joe, sans doute. On va voir. J'aimerais bien participer à l'étude du projet de loi, que ce soit par un comité législatif...

Le président: Lorsque le projet de loi sera déposé, il sera accompagné d'une ordonnance qui précisera s'il va être étudié par un comité législatif ou un comité permanent.

M. Allmand: En réalité, cela m'est égal—et je suppose qu'il en va de même pour Joe. Nous sommes les porte-paroles officiels et, par conséquent, nous allons participer à l'étude, que ce soit par un comité législatif ou par celui-ci. Nous allons décider en comité si...

Le président: Vous voulez siéger cet été ou non. Tout dépend du comité qui sera chargé de l'étude.

M. Allmand: Je préfère que le comité permanent en soit chargé, car ensuite, nous pourrons décider si...

Le président: Je crois comprendre qu'il est fort possible qu'on établisse un comité législatif à cette fin, et que celui-ci siège cet été. Voilà pourquoi je veux savoir si je puis m'engager au nom des membres à siéger cet été, si le comité permanent devrait en être chargé.

M. Allmand: Je voudrais y réfléchir et en discuter avec...

[*Text*]

The Chairman: Would you deal with the House leader on this, please? The House leaders are meeting tomorrow. That's my understanding. Could you deal with this before they meet tomorrow?

We've already stated the official opinion of the committee in writing. The committee has made a request, but it will be negotiated tomorrow. If you feel strongly about it, then you should do it now.

Mr. de Jong: This will be legislation covering the whole field of immigration.

The Chairman: Yes. There may be a couple of enabling parts here that the minister told us about a couple of weeks ago. I think he said something about enforcement and enabling through regulation to allow the Ferguson report basically to be put into regulation along with the McWhinney and other stuff over the summer.

This meeting is adjourned.

[*Translation*]

Le président: Voulez-vous bien en discuter avec votre leader à la Chambre? Les leaders se réunissent demain. En tout cas, c'est ce qu'on m'a donné à entendre. Pourriez-vous essayer d'en discuter avec eux avant leur réunion de demain?

Nous avons déjà donné par écrit l'opinion officielle du comité. Le comité a donc fait une demande, et il va y avoir des négociations à ce sujet demain. Mais si vous avez déjà pris position là-dessus, vous devriez en discuter avec les responsables dès maintenant.

M. de Jong: Il s'agira d'un projet de loi portant sur tout le secteur de l'immigration.

Le président: Oui. Dans certains cas, il s'agira de dispositions habilitantes, d'après ce que nous a dit le ministre il y a quelques semaines. Il me semble qu'il a dit qu'une partie du projet de loi aurait trait à l'exécution et qu'il y aurait des dispositions habilitantes afin que le rapport Ferguson et les recommandations de McWhinney et consorts puissent être incorporées dans la règlementation.

La séance est levée.

From United Rayore Gas Ltd.:
Robert L. Bell, President.

From the Saskatchewan Government Growth Fund:
Garry Benson, President.

De United Rayore Gas Ltd.:
Robert L. Bell, président.

Du Saskatchewan Government Growth Fund:
Garry Benson, président.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From P.W. Lorch and Associates:

Wayne Lorch, President.

From Clark Consultants International:

Colin Clark, Managing Director.

From Lakeview Development of Canada:

Keith Levit, Vice-President;

Jack McJannet, Legal Counsel.

From the Department of Employment and Immigration:

Peter Harder, Associate Deputy Minister, Immigration;

Brian Davis, Director, Immigration Coordination Division;

André Juneau, Executive Director, Immigration Policy;

Laura Chapman, Director General, Policy and Program Development;

Chris Taylor, Director, Immigrant and Visitor Program.

From the City of Calgary:

Bill Walton, Director, International Relations, Calgary Economic Development Authority.

(*Continued on previous page*)

TÉMOINS

De P.W. Lorch et Associés:

Wayne Lorch, président.

De Clark Consultants International:

Colin Clark, directeur de la gestion.

De Lakeview Development of Canada:

Keith Levit, vice-président;

Jack McJannet, conseiller juridique.

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:

Peter Harder, sous-ministre délégué, Immigration;

Brian Davis, directeur, Coordination de l'immigration;

André Juneau, directeur exécutif, Politique d'immigration;

Laura Chapman, directrice générale, Élaboration de la politique et du programme;

Chris Taylor, directeur, Programmes pour les immigrants et les visiteurs.

De la Ville de Calgary:

Bill Walton, directeur, Relations internationales, Conseil de développement économique de Calgary.

(*Suite à la page précédente*)

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

36
6

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 19

Tuesday, June 16, 1992

Chairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 19

Le mardi 16 juin 1992

Président: Robert Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), a Review of the Business Immigration Program, in particular, the study of the discussion document entitled: "The Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program"

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, l'étude du Programme d'immigration des investisseurs et, plus particulièrement, l'étude du document de travail intitulé: «Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs»

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

25067—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Vice-Chairman: Harry Chadwick

Members

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert Wenman

Vice-président: Harry Chadwick

Membres

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Monique Hamilton

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JUNE 16, 1992
(26)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 3:44 o'clock p.m. this day, in Room 237-C, Centre Block, the Chairman, Robert Wenman, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Fernand Jourdenais, Jack Shields and Robert Wenman.

Acting Member present: Simon de Jong for Dan Heap.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers. *From McCarthy Tétrault:* Peter D. Fairey, Consultant. *From Smith, Lyons, Torrance, Stevenson & Mayer:* Frank N. Marrocco, Consultant.

Witnesses: From the Department of Employment and Immigration: Chris Taylor, Director, Immigrant and Visitor Program; Brian Davis, Director, Immigration Coordination Division; and Millie Morton, Director, Immigrant Policy.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Committee resumed its review of the Business Immigration Program, in particular, the study of the discussion document entitled: "The Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program". (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Monday, June 8, 1992, Issue No. 14*).

The witnessses from the Department of Employment and Immigration answered questions.

At 5:48 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 5:55 o'clock p.m., the sitting resumed.

At 5:55 o'clock p.m., by unanimous consent, the Committee proceeded to sit *in camera*.

Jack Shields tabled with the Standing Committee the First Report of the Sub-Committee on Immigration.

It was agreed,—That, the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration meet on Thursday, June 18, 1992, to discuss the Sub-Committee's Report.

At 6:18 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

Luc Fortin

Committee Clerk

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 16 JUIN 1992
(26)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit à 15 h 44, dans la salle 237-C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Robert Wenman (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Fernand Jourdenais, Jack Shields, Robert Wenman.

Membre suppléant présent: Simon de Jong remplace Dan Heap.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche. *De McCarthy Tétrault:* Peter D. Fairey, consultant. *De Smith, Lyons, Torrance, Stevenson & Mayer:* Frank N. Marrocco, consultant.

Témoins: Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration: Chris Taylor, directeur, Programme pour les immigrants et les visiteurs; Brian Davis, directeur, Coordination de l'immigration; Millie Morton, directeur, Politique d'immigration.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité poursuit son examen du Programme d'immigration des gens d'affaires, entre autres le document rédigé par le groupe ministériel chargé d'examiner le Programme d'immigration des investisseurs (*voir les Procès-verbaux et témoignages du lundi 8 juin 1992, fascicule nº 14*).

Les témoins d'Emploi et Immigration répondent aux questions.

À 17 h 48, la séance est suspendue.

À 17 h 55, la séance reprend.

À 17 h 55, du consentement unanime, le Comité déclare le huis clos.

Jack Shields remet au Comité permanent le premier rapport du Sous-comité de l'immigration.

Il est convenu,—Que le Comité se réunisse le jeudi 18 juin, pour examiner le rapport du Sous-comité.

À 18 h 18, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Monique Hamilton

Luc Fortin

Greffier de comité

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, June 16, 1992

• 1541

The Chairman: Order.

This is the first official draft. It culminated in four drafts to get this far. Now we're going to proceed briefly with the department.

Did you want to say anything briefly in the beginning? No? Straight questions, then. —Mr. Allmand.

Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): I tabled a number of questions the other day, and maybe I could deal with those first. One was what is the percentage of total investment in Canada that comes from this program, and how much of this investment is loan investment and how much is equity investment. Also—these are parts of the same question—what is the relationship between the unit in Employment and Immigration and Investment Canada? I ask that because this program isn't meant to encourage investment in the country whereas Investment Canada has certain rules and guidelines with respect to the nature of investment and in some cases approval of Investment Canada is required. If you have the answers to that, then maybe you could give them to us. It may require some discussion.

Of course, the purpose of these questions is to determine, if this is really a program to encourage investment and we give out a visa for this kind of investment, whether it is really that successful or whether our country has so many potential resources that people will invest in it anyway, without the incentive of a visa for sale.

Mr. Chris Taylor (Acting Director, Immigrant Investor Program, Department of Employment and Immigration): Just by way of introduction, Mr. Chairman, I might indicate that Brian Davis, who was here previously, has returned. Also, a new colleague, Millie Morton, has joined us, who is the director of immigrant policy in immigration policy development. We will be pleased to respond to your questions today.

To respond to Mr. Allmand's three questions, his first question being what percent of total direct foreign investment the immigrant investor program represents, to the best of our ability we have calculated for 1991 that the total foreign direct investment in Canada stood at $8.7 billion and that in the same year subscribed fund figures for the immigrant investor program stood at $364 million. That would place the percentage at about 4%, for the investor fund subscription as a proportion of the total foreign direct investment into Canada.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 16 juin 1992

Le président: La séance est ouverte.

Voici la première ébauche officielle. Nous avons produit quatre ébauches avant d'en arriver là. Maintenant, nous allons poursuivre nos travaux avec des fonctionnaires du ministère.

Voulez-vous faire une brève déclaration liminaire? Non? Juste des questions. Monsieur Allmand.

M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): L'autre jour, j'ai déposé un certain nombre de questions, et j'aimerais commencer par là. Ma première question était la suivante: quel est le pourcentage des investissements découlant de ce programme par rapport à l'ensemble des investissements réalisés au Canada et, dans ce pourcentage, quelle est la part des investissements sous forme de prêt et celle des investissements en actions? Dans la même veine, je voudrais savoir quel est le rapport entre le programme d'Emploi et Immigration et Investissement Canada. Je le demande parce que ce programme ne vise pas à encourager les investissements dans le pays, tandis que Investissement Canada a certaines règles et lignes directrices concernant la nature de l'investissement et, dans certains cas, l'approbation d'Investissement Canada est nécessaire. Je voudrais que vous répondiez à ces questions, s'il y a lieu, et ensuite, nous pourrions en discuter.

Bien entendu, ces questions ont pour but de déterminer s'il s'agit vraiment d'un programme visant à encourager l'investissement et donnant lieu à la délivrance d'un visa, s'il est vraiment efficace ou s'il y a effectivement autant de ressources que l'on pourrait investir au Canada, sans y être encouragé par un visa à vendre.

M. Chris Taylor (directeur par intérim, Programme d'immigration des investisseurs, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Pour commencer, monsieur le président, je vous signale que M. Brian Davis, qui était ici dernièrement, est revenu. Il y a également une nouvelle collègue, M^me^ Millie Morton, qui s'est jointe à nous; elle est directrice de la politique d'immigration à la Direction générale de l'élaboration de la politique et du programme. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

Je commence par les trois questions de M. Allmand. Premièrement, il voulait savoir quel est le pourcentage du programme d'immigration des investisseurs dans l'ensemble des investissements directs d'origine étrangère; en 1991, d'après nos meilleurs calculs, le total des investissements étrangers directs au Canada étaient de 8,7 milliards de dollars; dans ce montant, la part du Programme d'immigration des investisseurs était de 364 millions de dollars. La part des investisseurs immigrants dans l'ensemble des investissements étrangers directs au Canada est donc de 4 p. 100 environ.

[*Texte*]

• 1545

Your second question is on the percentage of investor equity vis-à-vis debt. This information we do not compile, so it is unavailable to us at this time.

Mr. Allmand: Do you have any guestimate? Is it more equity or more loans? Do you have any idea at all?

Mr. Taylor: Subject to confirmation, my officials are telling me it's probably more debt. But that's strictly an off-the-wall, without-confirmation reply.

The third question you asked, Mr. Allmand, is how the program relates to Investment Canada. Again, we have a response for you on that. As you are probably aware, the Investment Canada Act provides authority for the minister responsible for the Investment Canada agency to review foreign acquisitions of Canadian businesses. American acquisitions of Canadian businesses are exempted to a much higher threshold, in accordance with the provisions of free trade. Investment Canada therefore reviews non-Canadian acquisitions of Canadian businesses. It does not deal with passive or portfolio types of investment, such as the types the immigrant investor program is involved with.

Nonetheless, we have direct and ongoing discussions and consultations with the Investment Canada program. One of my officers is a secondee from that program. . .just to indicate we very much share the overall goals and objectives of that program. We want to learn from it, and we hope they'll learn from us as well. We consulted with them before this, and as you're aware, the task force also held consultations with Investment Canada. So there is a very strong consultative and sharing relationship. But about the acts and the authorities themselves, they are quite distinct and separate.

Mr. Allmand: I also tabled another set of questions about the source of the immigrants under the investor immigrant program. I want to know the source countries from which they came in the last year or so, and also the provinces in which they've invested. I didn't have that information.

Mr. Taylor: I can also handle that one. As was indicated in Mr. Harder's remarks to the committee, approximately 86% of the source applicants are coming from Hong Kong and Taiwan. The remainder of the breakdown, as you can imagine, is among several countries. Without giving you a list of statistics, to name them: South Korea, Lebanon, Kuwait, England, West Germany. They would divide up the remaining 14%. We can give you those with precision, if you require.

Mr. Allmand: I'd like to. Maybe it could be filed with the record of today's meeting, so it will be in the official record.

Mr. Taylor: Sure.

[*Traduction*]

Votre deuxième question portait sur le pourcentage des investissements en actions par rapport aux investissements sous forme de prêt. Nous ne recueillons pas ce genre de renseignements; par conséquent, nous ne pouvons pas répondre à votre question en ce moment.

M. Allmand: Pouvez-vous nous donner un chiffre approximatif? Y a-t-il plus d'investissements en actions que d'investissements sous forme de prêt? En avez-vous une idée?

M. Taylor: Sous réserve de confirmation, mes collaborateurs me disent qu'il y a probablement plus d'investissements sous forme de prêt. Mais c'est une estimation tout à fait aléatoire.

Votre troisième question, monsieur Allmand, est de savoir quel est le rapport entre le programme et Investissement Canada. Une fois de plus, nous allons répondre à cette question. Comme vous le savez sans doute, la Loi sur Investissement Canada donne au ministre responsable de l'organisme le pouvoir d'examiner l'acquisition d'entreprises canadiennes par des intérêts étrangers. La valeur minimale est beaucoup plus élevée dans le cas des Américains, conformément aux dispositions de l'Accord de libre-échange. Ainsi, Investissement Canada examine l'acquisition des sociétés canadiennes par des non-Canadiens. Il ne s'occupe pas d'investissements passifs ou à portefeuille, comme ceux qui intéressent le programme d'immigration des investisseurs.

Néanmoins, nous avons des discussions et des consultations directes et permanentes avec les responsables du programme d'Investissement Canada. L'un de mes agents a été détaché de ce programme... C'est dire que nous partageons largement les buts et les objectifs généraux de ce programme. Nous voulons nous en inspirer, et nous espérons qu'ils vont aussi s'inspirer de nous. Nous les avons déjà consultés auparavant et, comme vous le savez, le groupe de travail a également tenu des séances de consultations avec Investissement Canada. Par conséquent, nous entretenons des rapports très solides de consultation et de partage. Quant aux lois et aux instruments réglementaires mêmes, ils sont assez distincts et différents.

M. Allmand: J'ai aussi déposé une série de questions sur la provenance des immigrants participant au programme d'immigration des investisseurs. De quels pays sont-ils venus au cours des 12 derniers mois environ, et quelles sont les provinces dans lesquelles ils ont investi? Je n'avais pas ce renseignement.

M. Taylor: Je vais vous répondre. Comme M. Harder l'a dit dans son témoignage, près de 86 p. 100 des demandeurs viennent de Hong Kong et de Taïwan. Comme vous pouvez l'imaginer, les autres viennent de plusieurs pays. Sans vous donner de chiffres, je vais en nommer quelques-uns: La Corée du Sud, le Liban, le Kouweit, l'Angleterre et l'Allemagne de l'Ouest, qui comptent pour les 14 p. 100 restants. Si vous le voulez, nous pouvons vous donner les chiffres.

M. Allmand: Je vous en prie. Il faudrait peut-être les joindre au procès-verbal de la réunion, pour que cela soit officiel.

M. Taylor: D'accord.

[*Text*]

Secondly, the question of where these subscriptions are going within Canada. This is interesting, because obviously the key we thought you were looking for was where the money is going in the provinces.

Mr. Allmand: That's correct.

Mr. Taylor: For 1991, our data indicate Quebec took 45% of the subscriptions. Far and away, they were the lead province. Second and third were Saskatchewan and Nova Scotia—Saskatchewan at 14.5% of the subscriptions, Nova Scotia at 14%, so they were very close, followed by British Columbia, at 7.5% of the subscriptions. So 80% of the subscriptions taken in 1991 were accounted for by those top four provinces. Again, for the remaining provinces I can provide you the specific breaks on the—

• 1550

Mr. Allmand: I think we should put that on the record. Mr. Chairman, I have other questions, but you might wish to be fair to rotate the questioning and come back to me.

The Chairman: I think we had this meeting continue because you had a long list.

Mr. Allmand: I do.

The Chairman: And others are certainly welcome, but we want to get into the report as quickly as we can. Why don't you exhaust your list, and then we'll wrap up with what we have to say?

Mr. Allmand: I now come to two questions on interpretation. For example, the definition of an investment is (a) the individual must have successfully operated a business, and (b) that he or she would make a contribution, whether it's $250,000 or $350,000, that would contribute to the creation or continuation of employment opportunities for Canadians.

The potential investor goes to a visa officer abroad, we'll say in Hong Kong or Taiwan or wherever. How does a visa officer assess whether or not the proposed investment will contribute to the continuation of employment opportunities, creation or continuation of employment opportunities? If the individual is not an economist or a business trained person, what sort of advice or help does he or she get in assessing the potential investment under the creation of employment? I ask that question because a number of members in my caucas feel that a lot of these investments do not contribute to employment and that they have a very low priority in contributing to employment. They've asked me to raise this.

Mr. Brian Davis (Director, Immigration Co-ordination Division, Department of Employment and Immigration): Perhaps I can respond to that question, Mr. Allmand. That is not part of the visa officer's job. Once the funds have been established, which is something done in Canada, and the funds presumably are intended to address that particular aspect of the investor program, the job of the visa officer abroad is to ensure the compliance in terms of the definition itself, which is "having successfully operated, directed or controlled". Then, of course, there are the other aspects of admission to Canada.

[*Translation*]

Deuxièmement, vous voulez savoir quelle est la destination de ces investissements au Canada. C'est une question intéressante, car, de toute évidence, vous voulez savoir quelles sont les provinces bénéficiaires.

M. Allmand: Exactement.

M. Taylor: D'après mes données pour l'année 1991, 45 p. 100 des investissements sont allés au Québec, qui est de loin la première province bénéficiaire. Les deuxième et troisième sont la Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse, qui se suivent de très près, avec 14,5 p. 100 et 14 p. 100 respectivement, suivies de la Colombie-Britannique, avec 7,5 p. 100. Ainsi, 80 p. 100 des investissements pour l'année 1991 ont été obtenus par ces quatre provinces. Une fois de plus, je peux vous dire ce qu'il en est des autres provinces...

M. Allmand: Je pense qu'il faut ajouter ces données au procès-verbal. Monsieur le président, j'ai d'autres questions à poser, mais je crois qu'il serait plus juste de passer la parole aux autres avant de revenir à moi.

Le président: Je pense qu'il faut poursuivre la réunion, car vous avez une longue liste.

M. Allmand: En effet.

Le président: Les autres membres du comité auront leur tour, mais il faudrait que nous passions à l'étude du rapport le plus rapidement possible. Je propose que vous épuisiez votre liste, et ensuite, nous terminerons avec ce que nous avons à dire.

M. Allmand: J'ai maintenant deux questions sur l'interprétation. Par exemple, on définit un investisseur immigrant comme étant: a) une personne qui a géré une entreprise avec succès, et b) une personne qui veut apporter une contribution, quelle soit de 250,000$ ou de 350,000$, à la création ou au maintien de possibilités d'emploi pour les Canadiens.

L'investisseur immigrant va voir un agent des visas à l'étranger, disons à Hong Kong, à Taïwan ou ailleurs. Comment l'agent des visas détermine-t-il si l'investissement proposé contribuera à la création ou au maintien de possibilités d'emploi? Si l'agent n'est pas économiste et s'il ne connaît pas le monde des affaires, quel type de conseil ou d'aide peut-il obtenir pour déterminer si l'investissement proposé permettra de créer des emplois? Je pose cette question parce que certains des membres de mon groupe parlementaire estiment que beaucoup de ces investissements ne contribuent pas à la création d'emplois, et que la création d'emplois est la moindre de leur priorité. Mes collègues m'ont donc demandé d'exprimer cette préoccupation.

M. Brian Davis (directeur, Division de la coordination de l'immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur Allmand, je vais répondre à cette question. Cela ne fait pas partie du travail de l'agent des visas. Une fois que l'on établit les fonds, ce qui est fait au Canada, et que l'on s'assure que ces fonds sont destinés à un aspect donné du programme d'immigration des investisseurs, la tâche de l'agent des visas à l'étranger est de veiller à ce que les conditions sont remplies, c'est-à-dire que l'investisseur ait géré, dirigé ou contrôler une entreprise avec succès. Ensuite, évidemment, il y a les autres conditions d'admission au Canada.

[*Texte*]

Mr. Allmand: Then I won't spend any more time on that.

Who does the assessing? Is the assessment on the creation or continuation of employment opportunities, which is in the law regulations? Is that decided upon when the portfolio or the proposal is assessed in Canada? Who does that in the department? Who decides, "Yes, this proposal does meet those criteria; that proposal does not meet those criteria"?

Mr. Taylor: Mr. Allmand, in that situation the process of approval of offerings is an in-Canada process. That would be the place where that is decided.

That occurs in two ways. First of all, the province, first receives the offering memorandum and reviews it according to the guidelines of the program, last published in April of 1991, and ensures that the proposal meets all regulations and guidelines in place, and assesses the proposal against provincial and regional economic and social objectives. Once having made the decision that in fact it does meet the regulations and guidelines, and provincial, social economic objectives, it forwards that offering memorandum to Ottawa, seeking federal government concurrence, with their view that indeed this proposal will meet those objectives. And in most cases we, in fact, do support the province's decision.

There was a previous question, Mr. Allmand—I'm not sure if it was yours or another member's—which asked what is the turndown rate or rejection rate of offering memoranda. Although sometimes there is a lot of back and forth between the provincial and federal governments, in point of fact the actual turndown rate or rejection rate in this program is about 5%. That is to say, once the province has approved, in about 95% of the cases the approval will also be given by Ottawa, although there may be some back and forth discussion on that and some amendment or change made to the proposal. So it is both the provincial and federal governments in the end that take the responsibility for ensuring that these projects are viable and that they will create employment.

• 1555

Mr. Allmand: Back to the other case. While the visa officer doesn't make a judgment on the offering, the visa officer must assess, if I understand correctly, the entrepreneurial background of the applicant. For example, I don't consider that I would be in a good position to do that. I'm trained as a lawyer. What sort of advice or help does the visa officer get in deciding whether one individual has a good entrepreneurial background or business background and another one does not?

Mr. Davis: In Hong Kong, we had a dedicated unit for the business program, which dealt with 80% of the investors globally. The officers had all been through a training program—those who did not already have that background—on assessing business operations and financial documents and so forth.

[*Traduction*]

M. Allmand: Merci. Passons à une autre question.

Qui procède à l'évaluation? L'évaluation porte-t-elle sur la création ou le maintien des possibilités d'emploi, comme le prévoit la réglementation? La décision est-elle prise lorsque le portefeuille ou la proposition sont évalués au Canada? Qui le fait au sein du ministère? Qui décide si une proposition est conforme ou non aux critères en vigueur?

M. Taylor: Monsieur Allmand, dans ce cas, l'approbation des offres se fait au Canada. C'est là que l'on prend la décision.

Cela se passe de deux façons. Premièrement, la province reçoit la notice d'offre, l'examine en fonction des lignes directrices du programme, publiées pour la dernière fois en avril 1991, s'assure que la proposition est conforme à toutes les règles et lignes directrices en vigueur, et évalue la proposition à la lumière des objectifs économiques et sociaux de la province et de la région. Après avoir établi que la proposition est conforme aux règles, lignes directrices et objectifs socio-économiques, la province envoie la notice d'offre à Ottawa pour demander au gouvernement fédéral de confirmer que la proposition répond aux objectifs. Dans la plupart des cas, nous appuyons la décision de la province.

Monsieur Allmand, il y avait une autre question—je ne sais pas si c'était la vôtre ou celle d'un autre député—portant sur le taux de rejet des notices d'offre. Même si parfois il y a beaucoup de va-et-vient entre les gouvernements provinciaux et fédéral, le taux de rejet dans ce programme est d'environ 5 p. 100. Autrement dit, une fois que la province a approuvé une demande, dans près de 95 p. 100 des cas, Ottawa l'approuve également, même si on en discute de part et d'autre et même si on y apporte des modifications. Ce sont donc les gouvernements provinciaux et fédéral qui, en fin de compte, veillent à ce que ces projets soient viables et créateurs d'emplois.

M. Allmand: Revenons à l'autre cas. Même si l'agent des visas ne porte pas de jugement sur l'offre, il doit évaluer, si je comprends bien, les antécédents du postulant en matière de gestion. Par exemple,je ne me crois pas en mesure de faire ce travail. Je suis avocat de formation. Quel genre de conseils ou d'aide l'agent des visas obtient-il pour décider que tel entrepreneur a de bons antécédents et que tel autre n'en a pas?

M. Davis: À Hong Kong, nous avions un service qui s'occupait expressément du programme d'immigration des gens d'affaires, et qui traitait avec 80 p. 100 des investisseurs. Tous les agents avaient suivi un programme de formation—et ceux qui ne l'avaient pas suivi avaient déjà de l'expérience en la matière—sur l'évaluation des opérations commerciales, les documents financiers, etc.

[*Text*]

Our objective is really to determine that they have operated, directed or controlled—in other words, compliance with the definition—and that they have done so successfully. We must also look at what their personal net worth is and whether or not it has been accumulated through their own endeavours, which are all part of the compliance factors on the business side of an interview.

The reason I stress the business side is that there is also the other aspects of the interview, which deal with admissibility, criminality and so forth and have to be addressed by the officer. So the officer is looking at each individual and approaching it from a fairly broad perspective. The officer sees whether the individual meets the investor criteria and then looks at the admissibility criteria.

Mr. Allmand: I have two more questions. Have you attempted to assess how much tax is paid by these investor immigrants in the years of lock-in? What I understand from listening to the other testimony is that many of these individuals are flying back and forth to many countries. Some of them keep residences in their country of origin—Hong Kong, Taiwan. They try to keep up the 183 days. As a matter of fact, pleas were made to us at the committee to make it even easier for them to move around to different countries of the world. It was suggested to us that a lot of them—I'm not saying they're acting illegally, but they are using every legitimate way possible to reduce their taxes, which most businesses do.

Do you have any assessment or do you have any program to try to determine whether these people, while they're investing here, are taxpayers of the country? Are they residents for income tax purposes and so on?

Mr. Davis: To clarify, Mr. Allmand, are we talking about somebody who is already a resident of Canada and may come to our attention abroad or somebody who is applying to come to Canada?

Mr. Allmand: I am talking about somebody who has applied, is approved, goes ahead, makes his $250,000 or $350,000 investment, which is locked in for five years. The question is, do these people become residents for tax purposes, or do they simply, having made the investment, keep their tax residences somewhere else? Are their residences in Bermuda or the Cayman Islands or God know where—Taiwan, Hong Kong? I'm wondering to what extent these people, whom we are giving immigration visas to, are residents, for tax purposes, while they have the visas.

Mr. Taylor: Mr. Allmand, the short answer to your question is no, we have not up to now looked at taxes paid by investors once they arrive in Canada during the period of lock-in. The question would seem to suggest that the obligation of the program and, indeed, the responsibility of the investor goes beyond having made the investment in the fund or whatever.

[*Translation*]

Notre objectif est vraiment d'établir qu'ils ont géré, dirigé ou contrôlé—en d'autres termes, qu'ils sont conformes à la définition—et qu'ils l'ont fait avec succès. Nous devons également savoir quelle est leur fortune personnelle et s'ils l'ont accumulée par leur propres efforts; tous ces éléments font partie du volet commercial d'une entrevue.

Si j'insiste sur le volet commercial, c'est parce que l'entrevue comporte d'autres aspects, notamment l'admissibilité, la criminalité, etc. dont l'agent doit tenir compte. Par conséquent, l'agent aborde chaque dossier dans une perspective assez vaste. Il détermine si chaque postulant remplit les conditions d'investisseur et il examine ensuite les critères d'admissibilité.

M. Allmand: J'ai deux autres questions. Avez-vous essayé de savoir le montant d'impôt payé par ces immigrants investisseurs au cours des années où leurs placements sont bloqués? Selon d'autres témoins, bon nombre d'entre eux font la navette entre plusieurs pays. Certains maintiennent des résidences dans leur pays d'origine—Hong Kong et Taïwan. Ils essayent de respecter les 183 jours. En fait, on nous a exhortés à faire en sorte qu'ils puissent se déplacer plus facilement entre plusieurs pays du monde. On nous a appris que bon nombre d'entre eux—je ne dis pas qu'ils le font illégalement, mais ils utilisent tous les moyens légitimes possibles pour réduire leurs impôts, comme la plupart des entreprises.

Savez-vous, ou avez vous un programme vous permettant de savoir si ces investisseurs payent des impôts? Sont-ils des résidents aux fins de l'impôt sur le revenu?

M. Davis: Monsieur Allmand, pour clarifier les choses, parlons-nous ici de quelqu'un qui est déjà résident du Canada et qui pourrait se signaler à notre attention à l'étranger, ou de quelqu'un qui demande à immigrer au Canada?

M. Allmand: Je parle de quelqu'un qui a déposé une demande, qui a été accepté, qui a investi 250,000$ ou 350,000$ qui sont bloqués pour cinq ans. Ma question est la suivante: cette personne devient-elle résidente aux fins de l'impôt sur le revenu, ou alors, après avoir investi, maintient-elle sa résidence fiscale ailleurs? Sa résidence se trouve-t-elle aux Bermudes, aux Iles Caïman ou ailleurs—à Taïwan ou à Hong Kong? Je me demande dans quelle mesure les gens à qui nous délivrons les visas d'immigrant deviennent des résidents aux fins de l'impôt sur le revenu pendant la durée de validité de leur visa.

M. Taylor: Monsieur Allmand, pour répondre brièvement, je dirai que jusqu'à présent, nous n'avons pas encore examiné les impôts payés par les investisseurs une fois qu'ils arrivent au Canada, au cours de la période où les placements sont bloqués. D'après votre question, vous semblez dire que l'obligation du programme et, en fait, la responsabilité de l'investisseur dépassent le fait d'avoir investi dans le fonds ou ailleurs.

[*Texte*]

• 1600

That is clearly an issue of debate. You will see that raised in the task force report, and I think it has been brought to the committee's attention by others. That issue is fundamentally, if this program is truly passive and requires only that the investment be made, to what extent the investor, the person himself or herself, should be in any kind of a position to have any other duties or responsibilities as immigrants once here. That is clearly a policy issue.

Mr. Allmand: I agree that it is.

Mr. Taylor: Up to this point the emphasis has been passive and has been that they have to meet the regulations, the guidelines, to subscribe. We have not followed or tracked these people in any way.

Mr. Allmand: When I put this question to Mr. Harder, the deputy minister, I wanted to know what the rate of the success of the program was, and he said, "In what respect?" So I will fine-tune the question.

Do you have any statistics or information on the number of offerings or businesses, however you want to define them, that have failed, have gone into receivership, insolvency, bankruptcy? That is one measure of success. Another would be how many of the immigrant investors, having made a commitment, have themselves failed to complete their contributions or in other respects failed to meet their commitments. I presume their visas are therefore withdrawn. The third is, has the program gone on long enough for you to assess whether the investments have returned money to the investors or whether they have experienced losses. They might be quite happy to come out with a small loss as long as they have their visa, but I would like to know to what extent, how many cases.

So, first, how many actually failed businesses or failed projects are there? Second, how many immigrant investors have failed to live up to their commitments, financially or otherwise? Finally, what percentages have actually gained on their investment or had losses on their investment?

Mr. Taylor: Let me deal with the easy one first. That was the second in your list of three.

For an investor to qualify in the program, having met the eligibility criteria, they also must make the payment towards the fund at the tier level at which they are coming in. So once they have in fact invested in the fund and met the eligibility criteria and arrived here, there is no longer a question of the investor having failed to make their contribution, their part of the bargain, if you will, of this process.

Mr. Allmand: Could I ask a supplementary right there? Although their commitment is to lock in, within the five years, if they see something going wrong, can they withdraw the funds and forfeit their visa?

Mr. Taylor: Gee, that's a good question.

Mr. Allmand: You're in the third year and you see that the investment you're making doesn't look very good, so you say, "This is a hell of a mess for me. I want out."

[*Traduction*]

De toute évidence, on peut en discuter. La question est d'ailleurs soulevée dans le rapport du groupe de travail, et je pense que d'autres témoins ont attiré l'attention du comité là-dessus. Elle se pose en ces termes: si le programme est vraiment passif et nécessite seulement qu'un investissement soit fait, dans quelle mesure l'investisseur lui-même peut-il assumer d'autres devoirs ou responsabilités en tant qu'immigrant une fois qu'il arrive au Canada? Il s'agit là d'une question d'ordre politique.

M. Allmand: Vous avez raison.

M. Taylor: Jusqu'à présent, le programme a été passif, et nous avons surtout veillé à ce que les investisseurs se conforment aux règlements et aux lignes directrices. Nous ne les avons pas suivis de quelle que manière que ce soit.

M. Allmand: Quand j'ai posé cette question à M. Harder, le sous-ministre, je voulais savoir quel était le taux de succès du programme, et il a dit: «Sous quel rapport?» Je vais donc améliorer ma question.

Avez-vous des statistiques ou des renseignements sur le nombre d'offres ou d'entreprises—appelez-les comme vous voulez—qui ont échoué, qui ont été mises sous séquestre, qui ont été insolvables ou qui sont en faillite? Voilà une façon de mesurer le succès. Deuxièmement, combien d'immigrants investisseurs, après avoir pris un engagement, n'ont pas mener à terme leurs contributions ou n'ont pas honoré leurs engagements d'une autre manière? Je présume que, le cas échéant, on retire leur visa. Troisièmement, le programme a-t-il duré assez longtemps pour que vous puissiez dire si les investissements ont été rentables pour les investisseurs, ou si ces derniers ont subi des pertes? Ils pourraient être assez contents de subir quelques pertes, pourvu qu'ils aient leur visa, mais j'aimerais savoir ce qu'il en est, combien il y a eu de ces cas.

Je me résume: premièrement, combien d'entreprises ou de projets ont échoué? Deuxièmement, combien d'immigrants investisseurs ont manqué à leurs engagements, financiers ou autres? Enfin, quel est le pourcentage d'investisseurs qui ont réalisé des bénéfices et qui ont subi des pertes?

M. Taylor: Commençons par la question la plus facile, c'est-à-dire la deuxième.

Pour qu'un investisseur soit admissible au programme, après avoir rempli les conditions d'admissibilité, il doit également contribuer au fonds selon le palier qui lui a été fixé. Une fois qu'il a investi dans ce fonds, qu'il a rempli les critères d'admissibilité et qu'il est arrivé ici, il n'est plus question de savoir si l'investisseur a manqué de faire sa contribution, de respecter sa part, si vous voulez, de ce processus.

M. Allmand: J'aimerais poser une question supplémentaire. Bien qu'il se soit engagé pour une période de cinq ans, en cas de difficultés, peut-il retirer les fonds et rendre son visa?

M. Taylor: Eh bien, c'est une bonne question.

M. Allmand: Supposons qu'au cours de la troisième année, un investisseur constate que cela va mal et qu'il veuille se retirer.

[*Text*]

Mr. Taylor: I would assume that if they have locked in, then they have received the visa. I don't know how we could reverse the process. It is an interesting question in law, but I am not sure that legally we could.

Mr. Allmand: If you don't have the answer, I won't insist. I am interested because we have had investors here from Hong Kong and Taiwan representing the Asian community, who felt they had been ripped off by scams and all kinds of things.

Mr. Taylor: On your first question, which you said you redefined from your discussion with Mr. Harder, the number of offerings failed or those that might have gone into receivership, we have not tracked this. We have not had sufficient strength, nor, again, capacity, really to go after this and find it out.

The evaluation that Ernst and Young is making I think in one part will try to get at this question for us. In terms of the administration of the program itself, at this time again the short answer to this question is that we don't know, in any detailed way, the number of offerings that have failed. What we do hear is from time to time—

Mr. Allmand: Is that the same for the third question?

Mr. Taylor: That is what I was going to come to, the question of the investment return to investors. What happens is from time to time—and you probably see them yourself—a case arises in the press where a company went into receivership or investors felt they were not receiving the returns on their funds. It becomes more or less a public issue in the media and so on.

• 1605

Once again, the program obligation to this point has been to ensure that the fund operators meet all the obligations as set out in the offering memoranda; and in fact that is all they are obligated to do. The transaction between the investor and the fund operator has been seen as a private transaction. And when you're involved in what we call risk capital or when you're involved in the element of possibly not having full moneys returned, the program has attempted to say to people that there is no absolute guarantee that the giving of the immigrant visa also gives with it the guarantee that the money they are putting into some risk venture will be fully refunded at the appropriate time.

We have only anecdotal data. These data come to our attention when things go wrong, and usually they go wrong publicly. But most of the time, for these hundreds of funds we've had, we have not heard nor have we been approached, and so we make an implicit assumption that somehow, if we're not hearing, silence must mean that it's going okay, that basically the investors are satisfied and the fund managers are satisfied. But this is only anecdotal.

Mr. Allmand: On the other hand, the task force report said there were some unfortunate incidents. The gentlemen who came before us, from the British Columbian Taiwanese association and from Hong Kong, China, said that there had been some unfortunate incidents.

[*Translation*]

M. Taylor: Je suppose que si son placement est immobilisé, il a reçu le visa. Je ne sais pas si la renonciation au visa donne droit de se retirer. Juridiquement parlant, c'est une question intéressante; mais je ne pense pas que ce soit possible.

M. Allmand: Si vous ne pouvez pas répondre, je n'insisterai pas. Cela m'intéresse, parce que nous avons eu des investisseurs venant de Hong Kong et de Taïwan, représentant la communauté asiatique, et ils ont estimé qu'ils avaient été escroqués, etc.

M. Taylor: Pour ce qui est de votre première question, que vous avez reformulée à la suite de votre entretien avec M. Harder, et qui portait sur le nombre d'offres ayant échoué et ayant été mises sous séquestre, nous n'avons aucune donnée. Nous n'avons pas eu les moyens ni les possibilités de chercher et d'obtenir ces renseignements.

L'étude de Ernst and Young nous permettra de répondre en partie à cette question. En ce qui concerne l'administration du programme, je répondrai brièvement qu'en ce moment, nous ne connaissons pas en détail le nombre d'offres qui ont échoué. De temps en temps, nous apprenons. . .

M. Allmand: La réponse est-elle la même pour la troisième question?

M. Taylor: J'en arrivais justement à la question portant sur la rentabilité des investissements. De temps en temps—et vous le voyez probablement vous-même—la presse parle d'une entreprise qui a été mise sous séquestre, ou d'investisseurs qui estiment n'avoir pas reçu de bénéfices sur leurs investissements. Cela devient plus ou moins une question d'actualité dans les médias, etc.

Encore une fois, jusqu'ici, la seule chose que les administrateurs de fonds ont été obligés de faire dans le cadre du programme, c'est de respecter toutes les conditions énoncées dans les notices d'offre. Les transactions entre investisseurs et administrateurs de fonds sont considérées comme des transactions privées. Puisqu'il s'agit de capital-risque et que les investisseurs ne récupèrent pas nécessairement la totalité de leur mise de fonds, les responsables du programme ont essayé de faire comprendre aux gens que l'obtention de leur visa d'immigrant ne leur garantit absolument pas qu'ils pourront récupérer en temps voulu tout l'argent qu'ils ont investi dans une entreprise à risque.

Nous n'avons que des données anecdotiques. Quand les choses tournent mal, nous le savons, et habituellement, cela se fait publiquement. Mais la plupart du temps, pour les centaines de fonds que nous avons eus, nous n'avons entendu parler de rien; nous supposons donc que, si personne ne nous signale rien, ce silence doit vouloir dire que tout va bien, que les investisseurs sont satisfaits et les gestionnaires des fonds aussi. Mais nous ne sommes mis au courant que des cas particuliers.

M. Allmand: Mais le groupe de travail affirme dans son rapport qu'il y a eu des incidents malheureux. Les témoins qui ont comparu devant nous, de la British Columbia Taiwanese Association ainsi que de Hong Kong et de la Chine en ont parlé aussi.

[*Texte*]

Those are all of my questions, Mr. Chairman.

M. Jourdenais (La Prairie): Le Comité étudie le Programme des investisseurs immigrants depuis quelques semaines. Je suis en train de lire un résumé de la loi qui vient d'être déposé ce matin. J'en suis au paragraphe qui dit:

> Des changements apportés au Programme des investisseurs immigrants permettront d'optimiser la création d'emplois et le potentiel de développement de cet important programme.

Est-ce que les changements en question sont assez importants ou assez draconiens? Le Comité va préparer un rapport ou a préparé un rapport. Il est censé l'étudier cet après-midi même. Est-ce que les changements sont tellement importants pour que ce que nous avons décidé, ou allons décider, soit complètement...? Avez-vous déjà dit comment fonctionnait le programme? Cela m'intrigue parce qu'on a travaillé à cela pendant cinq ou six semaines.

Ms Millie Morton (Director, Immigrant Policy, Department of Employment and Immigration): Mr. Chairman, when Mr. Harder came before the committee, he pointed out that there was going to be legislation and that the proposed legislation would address issues of compliance that had been raised in the task force report.

But in respect of major policy issues of the objectives of the investor program, how the investor program should be structured, the risk factor in the investor program, the issue of the immigrant versus the investment, the activity, the passivity of the program, as Mr. Harder indicated to you, all of that is still not addressed in the legislation, and those are all subjects on which the minister is anxious to hear the committee's views.

Mr. Jourdenais: Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: How many person-years are currently committed to the business immigrant program right now in the department?

Mr. Taylor: Mr. Chairman, I'll give you the best account I can. I would preface it by saying that when you say "in the department", we now have the international services overseas as well delivering—

The Chairman: I am referring, firstly, to here.

Mr. Taylor: So you are saying, just at national headquarters.

The Chairman: Yes.

Mr. Taylor: The total person complement—we have some people who are working directly as consultants—would be eight, including myself.

The Chairman: Of those eight people, would you say those eight people have the qualifications and skills to read and assess a financial statement and a business plan?

Mr. Taylor: Absolutely, Mr. Chairman. I'm glad you asked me that question since I know that has been of some concern to some members of this committee.

[*Traduction*]

Je n'ai pas d'autres questions, monsieur le président.

Mr. Jourdenais (La Prairie): The Committee has been studying the Immigrant Investor Program for some weeks now. I am reading a summary of the Act that has been tabled this morning. I have here a paragraph that says:

> The changes made to the Immigrant Investor Program will maximize job creation and the development potential of that important program.

Are those changes important or drastic enough? The committee will prepare a report, or has prepared one. It is supposed to study it this afternoon in fact. Are those changes so important that what we have decided or will decide is completely...? Have you already explained how the program works? I am wondering about that because we have been working on that subject for five or six weeks.

Mme Millie Morton (directrice, politique d'immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, quand M. Harder a comparu devant le comité, il a souligné que le projet de loi qui serait déposé porterait notamment sur les questions de conformité soulevées dans le rapport du groupe de travail.

Mais en ce qui concerne les grandes orientations et les objectifs généraux du programme, la façon dont le programme devrait être structuré, le facteur de risque présent dans le programme, la question de l'immigration par rapport à l'investissement, le caractère actif ou passif du programme, comme M. Harder vous l'a indiqué, il n'y a rien à ce sujet dans le projet de loi. Mais ce sont autant de questions sur lesquelles le ministre tient à connaître l'opinion du comité.

M. Jourdenais: Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Combien le Programme d'immigration des gens d'affaires compte-t-il d'années-personnes à l'heure actuelle au ministère?

M. Taylor: Monsieur le président, je vais vous répondre du mieux que je peux. Je voudrais tout d'abord préciser que vous avez dit «au ministère», mais que nous avons maintenant également un service international à l'étranger qui s'occupe...

Le président: Je veux parler tout d'abord de ce qui se passe ici.

M. Taylor: Donc, seulement au bureau central ici.

Le président: Oui.

M. Taylor: Notre effectif total—puisque nous avons des gens qui travaillent directement pour nous à titre d'experts-conseils—compte huit personnes, y compris moi-même.

Le président: À votre avis, ces huit personnes possèdent-elles les qualités et les compétences nécessaires pour analyser et évaluer des états financiers et des plans d'entreprise?

M. Taylor: Absolument, monsieur le président. Je suis content que vous me posiez la question puisque je sais que cela préoccupe certains membres du comité.

[*Text*]

We have a very highly skilled, highly qualified unit, which includes people who have financial and accounting skills. In fact, one of the issues for the unit—and this gets to another question you raised previously, Mr. Chairman—is we have not had it classified up until now because we don't have the standard PM-ES people, if you like, or classified occupations, in that unit.

• 1610

We have financial administrative accounting people in that unit and it is not a "normal" type of immigration unit. We have built up a temporary unit, or a unit we didn't quite know how to classify. We believed it was important to have the skills and abilities to properly vet these offerings and go through them and analyse them sufficiently. That's what we've done. We've brought in the people who can do the job.

The Chairman: That's the kind of thing I wanted to hear because we have to make a recommendation. We have three options we are considering.

Now if we supported a special branch in EIC, how would you beef that up to meet the objectives? We would now be suggesting, as you know from the process of the report, a higher priority with the new legislation for investors and different priorities for entrepreneurs. What kind of a beefing up would you be giving to that? From a policy point of view, what do you have to do to make this unit effective enough, process adequately, enforce adequately and promote adequately?

Mr. Taylor: I'm not going to avoid the question, but we're struggling with the way Mr. Harder handled it last time.

We don't know yet what kind of program we're going to have. We don't know how broad it's going to be. We don't know what the resolution will be between the fundamental question of definition and policy focus. We don't know quite yet what our role will be in the relationship with the provinces. We're looking for guidance from this committee as to whether the business aspects of this program, which are Canada focused, lend themselves more to an immigration-type department or to some other department.

It is extremely difficult to reply in a direct way to your question until we have some more guidance on these fundamentals.

The Chairman: What level do you need to have the power to effect change within the structure of the immigration department? Is it director general level or assistant deputy minister level? If the government made that decision on the basis of our recommendation to really give a strong impact and focus to this program and have it shake enough of your big system to cause action, how high a level would the direction have to come from?

Mr. Taylor: Again, having listened through Mr. Juneau's answer to your question last week, I want you and the committee members to understand this program has from time to time had the highest levels of management involved

[*Translation*]

Nous avons des gens hautement qualifiés, qui possèdent notamment des compétences dans les domaines des finances et de la comptabilité. En fait, ce qui renvoie à une autre question que vous avez déjà soulevée, monsieur le président, si notre unité n'est pas encore classifiée, c'est parce que nous n'avons pas le nombre suffisant d'employés des groupes PM et ES, si vous voulez, ou d'emplois classifiés dans ce service.

Le service compte des spécialistes des finances, de l'administration et de la comptabilité; il ne s'agit pas d'un service d'immigration «normal». Nous avons constitué un service temporaire, que nous ne savions pas trop comment classifier. Nous jugions important de disposer des compétences nécessaires pour examiner convenablement ces notices d'offre et pour les analyser assez en profondeur. C'est ce que nous avons fait. Nous avons embauché des gens capables de faire ce travail.

Le président: Votre réponse me satisfait pleinement parce que nous allons devoir faire une recommandation. Nous avons retenu trois options.

Si nous recommandions la création d'une direction générale spéciale au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, comment augmenteriez-vous cet effectif pour répondre aux objectifs? Comme vous le savez pour avoir suivi l'élaboration du rapport, nous allons suggérer que la nouvelle loi accorde plus d'importance aux investisseurs et des priorités différentes aux entrepreneurs. Qu'ajouteriez-vous pour en arriver là? Du point de vue de l'orientation générale, que faudrait-il faire pour que votre service soit vraiment efficace et qu'il puisse traiter les demandes, appliquer la loi et promouvoir le programme adéquatement?

M. Taylor: Je ne veux pas éluder votre question, mais nous ne savons pas trop que penser de ce que M. Harder a dit à ce sujet la dernière fois.

Nous ne savons pas encore quel genre de programme nous aurons. Nous ignorons quel sera son envergure. Nous ne savons pas comment se régleront les questions fondamentales de définition et d'orientation. Et nous ne savons pas encore très bien quel sera notre rôle vis-à-vis des provinces. Nous attendons de savoir si le comité juge que les aspects commerciaux du programme, qui portent essentiellement sur le Canada, sont compatibles avec un ministère comme celui de l'Immigration, ou avec un autre ministère.

Il est extrêmement difficile de répondre directement à votre question tant que nous n'aurons pas une meilleure idée de ces éléments fondamentaux.

Le président: À quel niveau dispose-t-on du pouvoir nécessaire pour modifier la structure du ministère de l'Immigration? Est-ce au niveau de directeur général ou de sous-ministre adjoint? Si le gouvernement décidait, en se fondant sur notre recommandation, de donner plus d'importance à ce programme et de lui permettre d'ébranler suffisamment votre énorme appareil pour susciter des changements, à quel niveau la décision devrait-elle se prendre?

M. Taylor: Encore une fois, après avoir écouté la réponse de M. Juneau à votre question la semaine dernière, je tiens à vous préciser, ainsi qu'aux membres du comité, que ce programme a bénéficié de temps en temps d'une

[*Texte*]

in it. My boss, the executive director of immigration operations, Ian Glenn, has been directly involved with this program on a need basis when we dealt with sensitive cases and fundamental issues of change.

This is not a delegated program that says one person, one director, one head runs it and nobody above provides any guidance or direction. Mr. Harder himself has taken special interest in it and has been involved. So that's the first point. I want the committee members to understand this program is run from the top and delegated down.

I thought Mr. Juneau gave you the best answer he could.

The Chairman: Okay. I'll accept Mr. Juneau's answer if yours is the same.

Mr. Taylor: Yes.

Mr. Shields (Athabasca): Mr. Juneau said he had appointed Chris Taylor as a director. Mr. Taylor, perhaps you or one of your colleagues could clarify a point for the committee. You introduced yourself as acting director.

Mr. Taylor: That's correct.

Mr. Shields: How does your job description as acting director differ from the previous immigration program director? Are your responsibilities the same? Are you at the same management seniority level as your predecessor? If not, and I don't think it is, does this not mean in plain English that *de facto* the director's position has been downgraded?

• 1615

Mr. Taylor: Mr. Shields, I appreciate that question, because I hope this will clarify for the committee what may have been some misperceptions.

To deal with the last question first, my level of classification is the same as the previous director's level. There is no downgrading in the level of the person between myself and the previous director. Secondly, my responsibilties are the same as the previous director's. I am responsible for the management of the program. I sign the key letters, the key memoranda, etc., for the operation of the program.

Mr. Shields: But you are acting director.

Mr. Taylor: I am an acting director because we have not filled the position on a permanent basis. Pending the work of this committee, the review of the task force, other analyses, it was again not felt appropriate, because in the end we weren't sure where this unit was going to be and what the specifics of the qualifications for the director would be. Therefore, it was not filled on a permanent basis.

Mr. Shields: You are saying you are at the same management level right now as the previous director.

Mr. Taylor: That is correct, sir.

[*Traduction*]

participation des cadres de plus hauts niveaux. Mon supérieur, Ian Glenn, qui est directeur exécutif des opérations de l'Immigration, s'est occupé directement de ce programme quand le besoin s'en est fait sentir, par exemple quand nous avons eu à régler des cas difficiles et à effectuer des changements de fond.

Ce n'est pas un programme délégué en ce sens qu'il n'y qu'une seule personne, un seul directeur qui l'administre sans que quiconque aux échelons supérieurs ne lui donne des conseils ou des directives. M. Harder lui-même s'est intéressé tout particulièrement au programme et s'en est occupé. C'est donc un premier point. Je tiens à ce que les membres du comité comprennent que le programme est dirigé d'en haut et délégué vers le bas.

Je pense que M. Juneau vous a donné la meilleure réponse possible.

Le président: D'accord. J'accepte la réponse de M. Juneau si c'est la même que la vôtre.

M. Taylor: Oui.

M. Shields (Athabasca): M. Juneau nous a dit qu'il avait nommé Chris Taylor directeur. Monsieur Taylor, j'aimerais une petite précision de votre part, ou de celle d'un de vos collègues. Vous vous êtes présenté comme directeur par intérim.

M. Taylor: C'est exact.

M. Shields: Comment votre description de poste en tant que directeur par intérim diffère-t-elle de celle de l'ancien directeur du programme d'immigration? Vos responsabilité sont-elles les mêmes? Etes-vous au même niveau de gestion que votre prédécesseur? Sinon, comme je le pense, est-ce que cela ne veut pas dire en termes clairs que le poste de directeur a en réalité baissé de niveau?

M. Taylor: Monsieur Shields, je suis content que vous me posez cette question parce que j'espère qu'elle me permettra de dissiper, pour les membres du Comité, certains malentendus.

Pour répondre d'abord à votre dernière question, mon poste se situe au même niveau que celui de l'ancien directeur. Il n'y a pas eu de baisse de niveau entre les deux. Deuxièmement, mes responsabilités sont également les mêmes que celles de l'ancien directeur. Je suis responsable de la gestion du programme. Je signe les lettres et les notices importantes, par exemple, pour le bon fonctionnement du programme.

M. Shields: Oui, mais vous êtes directeur par intérim?

M. Taylor: Je suis directeur par intérim parce que le poste n'a pas été comblé de façon permanente. En attendant les résultats des travaux du Comité, ainsi que l'examen effectué par le groupe de travail et diverses autres analyses, nous n'avons pas jugé bon de le faire parce que nous ne savions pas ce que l'avenir réserve à notre service et quelles seraient les compétences requises du directeur. Par conséquent, le poste n'a pas été comblé de façon permanente.

M. Shields: Vous dites que vous êtes actuellement au même niveau de gestion que l'ancien directeur.

M. Taylor: C'est exact, monsieur.

[*Text*]

The Chairman: That is almost frightening, again, because we had this group working and overworked, and now obviously we are way behind. We are picking up. We are improving somewhat. Then we just go sideways with your appointment.

If I am going to make a recommendation for a special branch in the EIC, which I would like to, I want to know it is going to be a special branch. A special branch indicates priority, some measure of power, and some measure of concern. But it says "special". It doesn't just say "another branch". What do you preceive that other branch might be, so we don't just have more of the same?

Mr. Taylor: There is currently no branch in the immigration program that has separate responsibility for any one program.

The Chairman: You don't agree with the first option of a special branch in EIC, then?

Mr. Taylor: You are referring to the task force report?

The Chairman: Yes.

Mr. Taylor: We are open. We don't have a position on those options, as a department. We are open to what the committee will recommend and what the minister eventually will decide.

The Chairman: What do you think that might mean? If you were to take that definition in the report, it is rather vague.

Mr. Taylor: Very vague.

The Chairman: So what does that mean to you in terms of policy? What is that saying to you, and what would a special branch look like under your guidance?

Mr. Taylor: Again, Mr. Chairman, I think you are asking me to answer the question by defining the kind of branch it will be, where the business aspect will be within it, questions that... On the one hand you could say if everything was in it and nothing was taken out, it could be a branch of some 10 or 15 people. It could have a director who would be running it. When I say "director", I mean "director" and not "director general", as Mr. Juneau clarified last week. Certainly it is possible to have a group of that size reporting to an executive director. But it would not a branch in the normal style by which we define branches. It would be a special type of unit.

The Chairman: Okay. That's what I am looking for. Thank you. We have a start.

Mr. Shields: You have other duties right now.

Mr. Taylor: That is correct.

Mr. Shields: This is not your own specific function. Maybe you have moved in and taken over the job of acting director, but you have other duties.

[*Translation*]

Le président: C'est presque inquiétant là encore parce que ce groupe a travaillé très fort, trop même, et qu'il est maintenant de toute évidence très en retard. Et quand on commence à rattraper ce retard, quand les choses s'améliorent un peu, on fait un pas de côté en vous nommant de cette façon.

Si je dois soumettre une recommandation sur la création d'une Direction générale spéciale au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, ce que j'aimerais faire, je veux m'assurer que ce sera effectivement une direction générale spéciale, en ce sens qu'elle aura une certaine priorité, un certain pouvoir et une certaine importance. Mais il faut qu'elle soit vraiment «spéciale»; je ne veux pas simplement «d'une autre direction générale». Comment voyez-vous cette direction générale, pour que nous ne faisions pas que perpétuer la situation actuelle?

M. Taylor: Pour le moment, aucune des directions générales du programme d'immigration n'est responsable d'un programme en particulier.

Le président: Vous n'êtes par conséquent pas d'accord quant à la première option, celle qui porte sur la création d'une Direction générale spéciale au Ministère?

M. Taylor: Vous voulez dire le rapport du groupe de travail?

Le président: Oui.

M. Taylor: Nous sommes ouverts à toutes les possibilités. En tant que ministère, nous n'avons pas de position précise sur ces options. Nous accepterons les recommandations du Comité et la décision du Ministre.

Le président: Qu'est-ce que cela pourrait vouloir dire d'après vous? La définition qui se trouve dans le rapport est plutôt vague.

M. Taylor: Très vague.

Le président: Donc, qu'est-ce que cela signifie d'après vous en termes de politique? Qu'est-ce que vous en pensez, et comment se présenterait une direction générale spéciale sous votre direction?

M. Taylor: Encore une fois, monsieur le président, vous me demandez de définir quel genre de direction générale nous aurons, et où les questions commerciales se situeront à l'intérieur de cette direction générale, autant de questions qui... D'un côté, si tout relevait de cette Direction, si rien ne lui était retiré, elle pourrait compter de 10 à 15 personnes, avec un directeur, et quand je dis «directeur», je veux bien dire «directeur» et non «directeur général», comme M. Juneau l'a précisé la semaine dernière. Il serait certainement possible d'avoir un groupe de cette taille qui relèverait directement d'un directeur exécutif. Mais il ne s'agirait pas d'une direction générale dans le genre habituel. Ce serait plutôt un service spécial.

Le président: D'accord. C'est ce que je voulais vous entendre dire. Merci. C'est un début.

M. Shields: Vous avez d'autres fonctions à l'heure actuelle?

M. Taylor: En effet.

M. Shields: Ce n'est donc pas votre seule fonction. Vous avez peut-être assumé le poste de directeur adjoint, mais vous avez d'autres fonctions, alors?

[*Texte*]

Mr. Taylor: That is correct.

Mr. Shields: How much time do you commit to this acting director's job in relation to your other duties: 10%, 15% 20%?

Mr. Taylor: It can vary. If you have a bad case—

Mr. Shields: No, no. That's not good enough.

Mr. Taylor: —it can take a lot of time. But I would say the average time over the eight or nine months I have been acting director would be 30% to 40% of my time.

Mr. Shields: And you feel that is enough; 30% of your time. As the director of a program that is vital to the immigrant investor program, you feel that is enough time.

Mr. Taylor: No, the point I made before is we are trying to find the structure or the type of direction we want to give the program. When I accepted to be the acting director and Mr. Ferguson went off to run the task force, it was on the proviso that this was not a long-term deal here; this was a holding action pending that clarification, pending the future directions.

Mr. Shields: No wonder we have a backlog.

Mr. Taylor: Mr. Shields, I don't think there is a backlog. We could debate that, but our data show there is no backlog.

The Chairman: What is your processing time, then?

Mr. Taylor: The processing time we talked about the last time. If you want to hear the Hong Kong times, where everybody is looking. . .

The Chairman: Yes, give the Hong Kong times.

Mr. Shields: No, just a minute. I am not talking just about the processing time—

Mr. Taylor: In Canada?

• 1620

Mr. Shields: I'm talking about the processing time here where the program goes through the province and then comes to the federal government to be vetted. How much time is that taking? In some cases it's taking quite a lengthy time.

Then, over and above that, there are people getting approval and they're not having enough time to go over and market their programs. You know and I know that this is happening. I'm going on the same line as the chairman. Why have we only had, for nine months or so, an acting director who spends 30% of his time on a program that is vital for investment funds coming into this country? It doesn't make sense to me.

Mr. Taylor: Mr. Chairman, on the question of the fund backlog within Canada, the statistics that I've been provided by the investor unit suggest there currently is no backlog, I repeat no backlog, on offering memoranda going through the system within Canada.

[*Traduction*]

M. Taylor: C'est exact.

M. Shields: Combien de temps consacrez-vous à ces fonctions de directeur par intérim par rapport à vos autres tâches: Dix pour cent, 15 p. 100, 20 p. 100?

M. Taylor: Cela varie. Si nous avons un cas difficile. . .

M. Shields: Non, non. Cela ne me suffit pas.

M. Taylor: . . .cela peut prendre beaucoup de temps. Mais je dirais qu'en moyenne, depuis les huit ou neuf mois que je suis directeur par intérim, ces fonctions occupent de 30 à 40 p. 100 de mon temps.

M. Shields: Et vous pensez que c'est suffisant, 30 p. 100 de votre temps? En tant que directeur d'un programme aussi vital que le Programme d'immigration des investisseurs, vous jugez cela suffisant?

M. Taylor: Non. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous essayons de trouver le genre de structure ou d'orientation que nous voulons donner aux programmes. Quand j'ai accepté le poste de directeur par intérim et que M. Ferguson est parti pour diriger le groupe de travail, c'était à la condition que cela se fasse à court terme; il s'agissait d'une mesure temporaire en attendant que la situation se précise et que nous recevions d'autres directives.

M. Shields: Il n'est pas étonnant que nous ayons du retard.

M. Taylor: Monsieur Shields, je ne pense pas qu'il y ait du retard. Nous pourrions en discuter, mais nos données démontrent qu'il n'y en a pas.

Le président: Combien de temps vous faut-il pour traiter les demandes, alors?

M. Taylor: Nous vous l'avons déjà dit la dernière fois. Si vous voulez savoir ce qui se passe dans le cas de Hong Kong, où tout le monde voudrait. . .

Le président: Oui, dites-nous ce qu'il en est pour Hong Kong.

M. Shields: Non, un instant. Je ne veux pas parler seulement du temps nécessaire au traitement. . .

M. Taylor: Au Canada?

M. Shields: Je veux parler ici du plan de traitement, c'est-à-dire le temps qu'il faut pour que le programme passe par la province pour être ensuite présenté au gouvernement fédéral afin d'être approuvé. Combien de temps est-ce que cela prend? Dans certains cas cela prend assez longtemps.

Ensuite, en plus de cela, certains ont obtenu une approbation mais n'ont pas suffisamment de temps pour se rendre sur place afin de commercialiser leurs programmes. Vous savez aussi bien que moi que cela se produit. Je suis d'accord avec le président. Pourquoi depuis environ neuf mois avons-nous seulement un directeur intérimaire qui consacre 30 p. 100 de son temps à un programme qui est aussi vital pour les fonds d'investissement qui entrent au pays? À mon avis, cela n'a aucun sens.

M. Taylor: Monsieur le président, pour ce qui est de l'arriéré au Canada, selon les chiffres statistiques que nous obtenons du groupe du programme d'investisseurs, il n'y a actuellement aucun arriéré, je dis bien aucun arriéré, pour ce qui est des notices d'offre qui sont traitées au Canada.

[*Text*]

There are currently active 133 offering memoranda on the market. Some 99 of those 133 are under the old regulations, and 34 are under the new regulations. My officials have informed me that because of the change to the new regulations and the subsequent extension that was given for people on old regulations, this has considerably slowed down new offering memoranda that would be submitted, to the point that we are actually current today, i.e., there are no memoranda in the system. Either they've been completed and approved and sent or they're in a process of being vetted, shall we say, by the province and we haven't yet received them in any final form.

From the view of the inside Canada aspect of this program there are no backlogs at present; we are current. In fact, the offerings in this current calendar year have been dramatically dropping. As the fund operators tell us, it makes no sense for them to go on the market and compete against the 99 active funds under the old regulations, i.e., the lower rates that will be good until December 31, 1992.

Mr. Shields: I don't know how many but there are a number of programs put in place and people wanted extensions. They wanted extensions like the others, and many of those have been held in abeyance for quite some time. You know what I'm talking about.

The Chairman: I was talking about a visa processing backlog.

Mr. Taylor: Overseas?

The Chairman: Yes.

Mr. Davis: Mr. Chairman, this is a subject that I know has come up a number of times. I believe a number of people who have appeared before the committee have mentioned that, in their own view, those times are coming down. Certainly that's our perspective on it.

Hong Kong was really the focus for most of the criticisms about backlog. I was there throughout the worst of that when we were up to 30 to 40 months processing time following the Tiananmen Square events. If a new investor application came in today in Hong Kong, it would be processed in about 14 months.

Our feeling, and I believe it is a feeling that is shared quite broadly by practitioners, is that once you get down to 12 months that's probably the desirable processing time from our perspective and also from that of the prospective investor. Very few, certainly from Hong Kong and Taiwan, wish to be processed faster than that; in other words, they have to depart for Canada faster than that.

The Chairman: You mean that this $400 million investment is not standing in line at the moment? The line isn't that long?

Mr. Davis: What I'm saying is that if somebody applied today, we have... If you have some of the older files, if you looked at one that had been the system already, it may well have been in the system 20 months and is just now being concluded, but if you applied today as an investor it would take you 14 months, which is a dramatic drop. In about 18 months it has gone from a 30-month processing time to a 14-month processing time.

[*Translation*]

À l'heure actuelle, il y a 133 notices d'offre actives sur le marché. De ces 133 notices, 99 sont visées par l'ancien règlement, et 34 par le nouveau. Mes fonctionnaires m'ont informé que l'entrée en vigueur du nouveau règlement et l'extension subséquente qui a été accordée à ceux qui étaient visés par l'ancien règlement avaient considérablement ralenti la présentation de nouvelles notices d'offre, au point où nous sommes actuellement à jour, c'est-à-dire qu'aucun avis n'est en cours de traitement. Ou bien ils ont été approuvés et envoyés, ou bien ils sont en train d'être examinés par la province et nous ne les avons pas encore reçus dans leur forme finale.

Donc, au Canada, notre programme est à jour, il n'existe aucun arriéré à l'heure actuelle. En fait, pour l'année civile en cours, les offres ont diminué de façon considérable. Comme nous le disent les exploitants du fonds, il ne fait aucun sens qu'ils aillent sur le marché faire concurrence à 99 fonds actifs visés par l'ancien règlement, c'est-à-dire qui bénéficient de taux plus bas qui seront en vigueur jusqu'au 31 décembre 1992.

M. Shields: Je ne sais pas combien il y en a, mais je sais qu'il y a un certain nombre de programmes en place pour lesquels des gens ont demandé une extension. Ils veulent des extensions comme les autres, et bon nombre de ces programmes sont en suspens depuis assez longtemps. Vous savez de quoi il s'agit.

Le président: Je parlais d'un arriéré pour le traitement des visas.

M. Taylor: À l'étranger?

Le président: Oui.

M. Davis: Monsieur le président, c'est une question qui a déjà été soulevée à plusieurs reprises. Je crois qu'un certain nombre de gens qui ont comparu devant votre comité ont dit qu'à leur avis, le temps de traitement diminuait. C'est certainement notre avis, à nous aussi.

Hong Kong était en fait la cible des critiques concernant l'arriéré. J'étais là-bas pendant la pire période, après les événements de la Place Tiananmen, lorsqu'il fallait de 30 à 40 mois pour traiter une demande. Si un investisseur présentait une nouvelle demande aujourd'hui à Hong Kong, le temps de traitement serait d'environ 14 mois.

Nous estimons qu'une période de 12 mois est sans doute le temps de traitement souhaitable à la fois pour nous et pour l'investisseur éventuel, et ceux qui travaillent dans le domaine sont généralement du même avis. Très peu d'investisseurs, certainement très peu de Hong Kong et de Taiwan, voudraient que leurs demandes soient traitées plus rapidement; en d'autres termes, ils doivent partir pour le Canada plus rapidement.

Le président: Vous voulez dire que cet investissement de 400 millions de dollars n'attend pas en file en ce moment? Que la file n'est pas si longue?

M. Davis: Ce que veux dire, c'est que si quelqu'un présentait une demande aujourd'hui, nous avons... Si nous avons un dossier plus ancien, un dossier qui était déjà dans le système, il se peut fort bien qu'il ait été dans le système depuis 20 mois et qu'il vienne juste d'être approuvé, mais si un investisseur présentait une demande aujourd'hui, sa demande serait approuvée en 14 mois, ce qui représente une baisse considérable du délai de traitement. En 18 mois, le délai de traitement est passé de 30 à 14 mois.

[*Texte*]

The Chairman: Of course that's partly because nobody is applying.

Mr. Davis: That has a lot to do with it. Yes.

The Chairman: So, if no one is applying, why can't you process even faster than that? Why is there any backlog at all when there have been almost no applications in 1992?

Mr. Davis: One of the things that's important to clarify in this, and in fact it's the point I made to the task force when it raised the problems of processing times, is that one must look at the reasons why there are these delays. For example, the problem in a post like Hong Kong, where you have a priority system set out in the regulations that gives first priority to family class and refugees, followed by at that time the business category—

• 1625

The Chairman: But that, of course, is discretionary, to some degree, and relates to the levels that have been assigned to the posts.

Mr. Davis: If you have a flood in all the categories, which is essentially what happened—it was rather an unusual circumstance—then you have to devote more of your resources to the highest priorities, and so on down the line. It is also important to emphasize that the investors were also competing, in a sense, for a place in line with the other busines applicants.

The Chairman: I want to come back to levels and priorities in a minute, but I would like to go back to this special unit that was starting to be designed here for the first time. We're talking about 15 people, with a director or director general at the head of it. Those 15 people here, of course, are first of all responding to applications and so forth going on from the business community and from investors. Then hopefully, if their demand is low, as it is now, they're out there starting to become promoters themselves: going out to explain the program, teach the program in the post to the people who are working in the post and in the field. There's lots to do, because if the demand is down, you go and you raise the demand.

As someone said in the process from the department, there's no massive pool out there. There are some out there, but we have to tap them in a competitive way.

That's what you were doing here from the central office: we're managing the best we can here, and when we have time, we're getting back out into the field to teach and promote the program. In the field, all immigration officers of course would deal with business immigration. However, maybe where there is high-pressure demand there could be three or four special units from the office that would go out and spend a year developing that program and specializing and training for that program. Have you thought about going beyond the group sitting in Ottawa and then reaching out? If there were a special unit within the branch, should it not have special units that could be deployed to the post?

[*Traduction*]

Le président: Evidemment, c'est en partie parce que personne ne présente de demande.

M. Davis: C'est en grande partie pour cette raison, oui.

Le président: Donc, si personne ne présente de demande, pourquoi ne pouvez-vous pas traiter les demandes encore plus rapidement? Pourquoi y a-t-il un arriéré alors que presqu'aucune demande n'a été présentée en 1992?

M. Davis: Une chose qu'il faut préciser, et c'est en fait ce que j'ai dit au groupe de travail lorsqu'il a soulevé le problème des délais de traitement, c'est qu'il faut examiner les raisons pour lesquelles il y a des délais. Par exemple, le problème dans un bureau comme celui de Hong Kong, où, selon le règlement, il faut accorder la priorité à la catégorie de la famille et aux réfugiés, ensuite à la catégorie des gens d'affaires...

Le président: Oui, mais dans une certaine mesure, cela est discrétionnaire, naturellement, et dépend des niveaux qui ont été accordés à chaque bureau.

M. Davis: S'il y a une marée d'immigrants dans toutes les catégories, et c'est essentiellement ce qui s'est produit—il s'agissait de circonstances plutôt anormales—alors il faut consacrer une plus grande partie des ressources aux plus grandes priorités, et moins aux autres catégories qui viennent par après. Il est en outre important de souligner que les investisseurs faisaient également concurrence, en un sens, aux autres gens d'affaires qui avaient présenté leur demande.

Le président: Je reviendrai à la question des niveaux et des priorités dans quelques instants, mais je vais tout d'abord revenir au groupe spécial que l'on a commencé à créer ici pour la première fois. Vous parlez d'environ 15 personnes, avec un directeur ou un directeur général à la tête du groupe. Naturellement, ces quinze personnes répondent tout d'abord aux demandes provenant des investisseurs et des gens d'affaires. Ensuite, si la demande n'est pas élevée, comme c'est le cas à l'heure actuelle, ce groupe se fait le promoteur du programme: il va expliquer le programme sur place aux gens qui travaillent dans un bureau à l'étranger. Il y a beaucoup de choses à faire, car si la demande n'est pas élevée, le groupe doit aller là-bas pour promouvoir cette demande.

Comme quelqu'un du ministère l'a dit, il n'existe pas de bassin d'investisseurs importants. Il existe certains investisseurs éventuels, mais il faut aller les chercher malgré la concurrence.

C'est ce que vous faites ici à partir du bureau central: nous faisons notre possible ici, et lorsque nous avons le temps, nous allons sur place enseigner et promouvoir le programme. Dans les bureaux locaux, tous les agents d'immigration s'occuperaient naturellement des demandes d'immigration des gens d'affaires. Toutefois, lorsque la demande est très élevée, il pourrait y avoir trois ou quatre groupes spéciaux du bureau qui se rendraient sur place et passeraient une année à élaborer le programme et à offrir une formation pour ce programme. Avez-vous songé à ne pas vous limiter à un groupe qui se trouverait ici à Ottawa, mais s'il y avait un groupe spécial au sein de la direction, ne devrait-il pas y avoir des groupes spéciaux qui pourraient être envoyés dans les bureaux à l'étranger?

[*Text*]

Mr. Davis: You mean some from Ottawa being deployed abroad basically to select investors?

The Chairman: To participate within the processes there; in other words, to do the interviewing, explain the program. Instead of trying to train every single officer in every way. . .well, the officers are trained, and well trained. We have good officers abroad. I know them. They are really quite good. But this special unit needs to make a special effort to redefine what the new program is and go to raise the hype in the post a little and maybe leave a team of two or three people there to get it going; some kind of special outreach beyond here, beyond a cable going back and forth.

Mr. Davis: There are many ways of coming at this, because it's a fairly complicated question. We are now in the process of looking at our overseas operations with a view to rationalizing the points of service and looking at whether or not we shouldn't have some specialized offices abroad. In other words, you may have, for the sake of argument, nine points of service dealing with business applicants. I'm only speaking hypothetically right now. You might say to any business applicant that he or she would have to apply to one of these nine points, and those points would have officers who perhaps are more specialized in dealing with business applications.

That being said, though, the overall selection process carried out by the international service side of the CEIC is composed of officers who are selected from a foreign service pool and who are part of a rotational service, as you may know, Mr. Chairman, and therefore cannot necessarily be put for 10 years in one place but are expected to expand their experience, knowledge base, and so forth through a regular rotation system, which I think enhances the officer's versatility and knowledge base.

That's not to say you cannot have officers, just as we have in Hong Kong, where we have a dedicated unit, with quite in-depth experience with business cases.

The Chairman: Could we establish a program based on cost recovery in this special branch we are setting up? If we were to set up a fee structure for investors, could we set up a fee structure that would make cost recovery possible? In fact, maybe it could show a bit of profit so that the special unit could expand within itself and reach out towards some form of improved informational services, even settlement services and that kind of thing. Does the structure allow that?

• 1630

Mr. Davis: If you're talking about the overseas side of cost recovery, it's a fairly complicated area which has a certain amount of inflexibility to it. From what I've seen in past experience, the funds do not normally come back to the source. They come back to the general revenues. I'm not an expert in the area of what Treasury Board guidelines might permit in terms of actually taking funds and directing them.

[*Translation*]

M. Davis: Vous voulez dire des groupes spéciaux d'Ottawa qui seraient envoyés à l'étranger pour faire le tri des investisseurs?

Le président: Pour participer au processus là-bas; en d'autres termes, pour faire les entrevues, expliquer le programme. Plutôt que d'essayer de former chacun des agents dans tous les domaines... et bien les agents sont formés, et bien formés. Nous avons de bons agents à l'étranger. Je les connais. Ils sont vraiment à la page. bons. Mais ce groupe spécial doit faire un effort spécial pour redéfinir en quoi consiste le nouveau programme et aller faire un peu de publicité dans les bureaux à l'étranger et peut-être même y laisser une équipe de deux ou trois agents pour lancer le programme; une équipe qui ferait en quelque sorte de diffuser le programme à l'extérieur du pays, qui ne se limiterait pas à quelques appels téléphoniques entre ici et là-bas.

M. Davis: Il y a plusieurs façons de voir les choses, car c'est une question assez complexe. Nous sommes en train d'examiner nos opérations à l'étranger en vue de rationaliser les points de service et d'examiner si nous pourrions avoir des bureaux spécialisés à l'étranger. En d'autres termes, il pourrait y avoir par exemple neuf points de service qui traitent les demandes des gens d'affaires. Ce n'est qu'un exemple hypothétique. On pourrait dire à un de ces amateurs qu'il doit présenter sa demande dans un de ces neuf points de service où il y aurait des agents qui seraient disons plus spécialisés pour traiter les demandes des gens d'affaires.

Cela dit, il reste que tout le processus de sélection suivi par le service international de la CEIC est composé d'agents qui sont choisis parmi un groupe d'agents de service à l'étranger et qui font une rotation, comme vous le savez, monsieur le président, et qui par conséquent ne peuvent pas nécessairement être envoyés quelque part pendant 10 ans, mais doivent parfaire leur expérience, leurs connaissances, etc. en faisant une rotation, ce qui à mon avis améliore la polyvalence et les connaissances de l'agent.

Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas avoir des agents, tout comme nous en avons à Hong Kong, un groupe qui a une très grande expérience des dossiers d'affaires.

Le président: Pourrait-on établir un programme fondé sur le recouvrement des frais dans le cadre de cette unité spéciale que l'on est en train de mettre sur pied? Ne pourrait-on pas établir un barème des droits à exiger des investisseurs de façon à pouvoir recouvrer les frais? Si cette unité spéciale réalisait des profits on pourrait peut-être envisager un meilleur service d'information, des services de règlements etc. La structure permet-elle de faire ce genre de choses?

M. Davis: Si vous voulez parler du recouvrement des frais à l'étranger, il s'agit là de quelque chose d'assez compliqué parce que nous n'avons pas beaucoup de latitude. D'après mon expérience, les fonds ne reviennent pas à la source mais sont imputés aux recettes générales. Je ne sais pas ce que le Conseil du Trésor pourrait instaurer comme directives à ce sujet.

[*Texte*]

The other question is whether or not one would have differential fee structures as well for different categories of immigrants. These are questions that would have to be looked at by persons with a certain expertise in that area, who know the Treasury Board possibilities.

Mr. Taylor: Mr. Chairman, the issue of cost recovery and more fully recovering costs has been one that has been discussed from time to time. Officers on the program side who have discussed this expressed mixed views.

Given that the current processing fee for the fund manager is now in the order of—I could be a little off—$4,000, the issue is how much more should we fund operators to run this program. If you start talking about doubling, tripling, going $12,000, $15,000—the issue that bothers some of my officers is this: when does this stop becoming a program for small business and start becoming a program for big business?

Mr. Shields: It stops when the investor decides that he is not going to take part because it's costing too much. That's when it stops.

To me, the problem is that the immigration officers are attempting to determine what a person should pay to pick up on an investment. It becomes competitive. This is a competitive thing.

Maybe you want to go to a registered retirement savings plan; some of them have up-front costs, some of them don't. You determine that as an individual. We're doing the same thing with the investor immigration program.

Mr. Taylor: The cost to the investor for the processing overseas is a small proportion. It's the cost to the fund that we're charging for the processing inside Canada.

Mr. Shields: I know.

The Chairman: I agree with what you're saying, Mr. Shields. If you were under cost recovery, if you paid a fee, you could reduce that fee that the outsiders are getting, because most people could process their applications without those interveners. In fact, if you reduced the need and the role of those interveners. . . You would reduce the fee to them if it were being provided more directly by Immigration Canada.

Mr. Taylor: Your views on this would be welcomed. As I said, we're struggling with it. I want to come back to Mr. Shields's point. The in-Canada portion of the program is current, not backlogged, and the overseas portion of the program is coming down significantly, in terms of backlog, which happened without any cost recovery changes to the current structures.

There has been an assumption that somehow, if we fully charge for the program, we could then deliver on proper time standards, etc. Our belief is that we can deliver on good service overseas, on good service in Canada; and whether there's a link between that and full cost recovery is the question for debate.

[*Traduction*]

La question est en outre de savoir si l'on voudrait établir des structures différentes de frais pour les différentes catégories d'immigrants. Ces questions devraient être étudiées par les gens qui s'y connaissent dans ce domaine et sont au courant des pratiques du Conseil du Trésor.

M. Taylor: Monsieur le président, la question du recouvrement des frais a fait l'objet de discussions de temps à autre. Les agents du programme ont un avis partagé sur cette question.

À l'heure actuelle, les frais de traitement du haut gestionnaire de fonds sont d'environ 4,000$. La question que l'on peut se poser est celle de savoir dans quelle proportion on pourrait augmenter cette somme. Si on veut la doubler ou la tripler, aller à 12 ou 15,000$ on peut se demander quand le programme cesse d'être un programme pour petites entreprises pour devenir un programme pour grandes entreprises.

M. Shields: Oui, c'est alors que l'investisseur décide qu'il n'est pas intéressé à participer à cause des frais.

Le problème est que les agents de l'immigration essaient de déterminer ce que l'intéressé devrait payer pour investir. Or il s'agit en fin de compte d'une question de compétitivité.

La question est de décider si l'on veut procéder comme dans le cas des régimes enregistrés d'épargne-retraite pour lesquels des frais sont payables au départ, bien que ce ne soit pas le cas pour tous. La situation est la même dans le cas du programme d'immigration des investisseurs.

M. Taylor: Les frais encourus par l'investisseur pour le traitement à l'étranger ne représentent qu'une petite partie des frais totaux. Pour le traitement du dossier au Canada nous demandons les frais imputés au fonds.

M. Shields: Oui, je le sais.

Le président: Là, je suis d'accord avec vous, monsieur Shields. Si vous adoptiez un régime de recouvrement des frais, s'il existait donc un droit à payer, on pourrait réduire le montant d'argent qu'obtiennent ces tierces parties. Cela serait possible dans beaucoup de cas. Il faudrait donc que les choses soient prises en mains plus directement par Immigration Canada.

M. Taylor: Nous tenons absolument à avoir votre point de vue sur la question car comme je vous l'ai déja dit nous sommes en train de nous débattre avec celle-ci. Revenons-en maintenant à ce qu'a dit M. Shields. Nous sommes à jour en ce qui concerne le traitement au Canada et nous le sommes de plus en ce qui concerne le traitement des données à l'étranger. Nous n'avons pas modifié les structures actuelles ni prévu le recouvrement des frais.

Certains ont pensé que si l'on faisait payer les frais pour le programme, tout serait accéléré. Nous estimons quant à nous que notre service est très bon tant à l'étranger qu'au Canada. Quant à savoir s'il existe un lien entre la qualité du service et le recouvrement complet des frais, c'est là une question dont il faudra débattre.

[*Text*]

Mr. Shields: I think you misunderstand. That's not what cost recovery is about, to make it more efficient and so on. Cost recovery is to allow the investor program and the investors themselves to pay for the costs of the operations. The reason that we're looking at that is that there is a disposition to set up something outside of the immigration role, because this is an investor program. Immigration would still have to look at and interview the individual. He would have to meet certain basic requirements—that he's not a criminal, that he's acceptable to the program—and he gets a medical, and then the final interview.

• 1635

Other than that, the judgment on whether the individual is going to make a good businessman as he has entrepreneurial skills or whether he's capable of investing, and we could even go so far as to do the police check and to find out whether the money the individual is investing has been come by honestly—all of these things can be done outside of the immigration officer. Then the immigration officer does what he is specifically trained to do, which is to scrutinize the immigrant, period.

So that's what we're looking at. That's where this relates. We will probably get a bigger backlog if we end up doing it in that way, but who cares?

The Chairman: I want to ask one more question on the levels. One of the suggestions we have is that EIC identified as a myth the idea that there is a large or unlimited number of investors wishing to come to Canada. Since it isn't that large a pool, we don't really have to worry about overdemand. We know that demand is falling. In fact, your five-year levels plan shows it falling, and it looks as if it's going to fall faster if we don't now save it by a new, revitalized program.

Why not just remove the business immigration categories from the levels plan?

Ms Morton: The levels plan is there to show people, and to show us, who's coming in, how many people are coming into Canada, and to allow people to prepare for what's coming in. Immigrants come in with their families. They have to settle. The children have to go to school.

Mr. Chairman, you were talking about cost recovery on some grand scale. You mentioned settlement costs in this regard, and I wanted to make the point that indeed there may be settlement costs that you will want to talk about, in particular language training. You heard from the Taiwanese group the representation that said, look, we don't speak English, we have trouble dealing with the community. These are costs too, and the numbers are designed to reflect those

[*Translation*]

M. Shields: Je crois que vous ne comprenez pas ce que je veux dire. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit quand on parle de recouvrement des frais. Cela n'a rien à voir avec l'efficacité. Le recouvrement des frais devrait permettre au programme d'investisseurs et aux investisseurs eux-mêmes de payer pour les frais du programme. La raison pour laquelle nous étudions cette question est que l'on a pensé qu'il serait peut-être bon de prévoir une structure qui ne relèverait pas de l'Immigration, étant donné qu'il s'agit à proprement parler d'un programme pour attirer des investisseurs. Le ministère de l'Immigration serait toujours responsable des activités d'immigration, puisque celui qui présente la demande devrait en fait satisfaire aux exigences de base en matière d'immigration: il ne peut pas s'agir d'un criminel, il devrait répondre aux exigences du programme, avoir subi un examen médical et passé l'entrevue finale.

À part cela, le fait de savoir si cette personne est un bon homme d'affaires, un bon entrepreneur, s'il est capable d'investir, on pourrait également procéder à certaines vérifications de police afin de savoir si l'argent ainsi investi a été obtenu de façon honnête; toutes ces questions pourraient être étudiées par quelqu'un d'autre que par l'agent d'immigration. Celui-ci se bornerait à faire ce pourquoi il a été formé, c'est-à-dire à procéder à une enquête d'immigration sur l'immigrant éventuel.

C'est donc de cela qu'il s'agit; peut-être que cela va rallonger les délais, mais peu importe.

Le président: Je voudrais poser une autre question au sujet des niveaux d'immigration. D'après Emploi et Immigration Canada, l'idée selon laquelle il existe un réservoir important ou illimité d'investisseurs voulant immigrer au Canada est fausse. Puisque tel est le cas nous n'avons pas besoin de nous préoccuper d'une demande excessive. Nous savons de toute façon que celle-ci diminue comme l'indique votre plan quinquennal d'immigration. Il semblerait même que si l'on ne s'occupe pas de donner une nouvelle vie au programme ces niveaux vont tomber encore plus rapidement.

Ne pourrait-on pas décider carrément ne pas tenir compte de la catégorie des gens d'affaires?

Mme Morton: Ce programme d'immigration indiquant les niveaux est nécessaire pour que nous sachions exactement combien d'immigrants vont venir s'installer au Canada, de quel genre d'immigrants il s'agit et nous permettre ainsi de nous préparer pour leur arrivée. Ceux-ci viennent au Canada avec leurs familles, il faut qu'ils s'y établissent, les enfants doivent fréquenter un établissement scolaire.

Monsieur le président, à propos du recouvrement des frais sur une grande échelle, vous avez mentionné les frais d'établissement. Je crois que vous voudrez certainement discuter de cette question et notamment de la formation linguistique. Comme l'ont dit les représentants de Taïwan, ces gens-là ne parlent pas l'anglais et ont par conséquent des problèmes de communication avec le reste de la collectivité. Tout cela occasionne des frais. Les chiffres sont là pour nous

[*Texte*]

kinds of concerns so that people can plan. Whether you put the people in the plan or not, they're coming into the country. People want to know how many people are coming into the country and what kinds of people are coming into the country, and all of that is relevant.

One might want to say that it really doesn't matter if it's 250,000 or 270,000 or 300,000 if the extra 50,000, for example, is investors, because investors don't cost the country anything. One might want to be able to say that we can absorb a higher number if the addition is investors, because. . . And then you can add your explanation.

I would suggest that it does no good to subtract people from the plan, but rather put them in and justify the number by saying that it's okay, it's all right that this number of people are coming in and the plan should be adjusted upward in this way. That's part of the decision one has to make.

The Chairman: I wish I could think that the process of the levels is just to keep track of how many are coming in. The process of the levels is to set as many as we're going to take.

Ms Morton: That's right.

The Chairman: That's a maximum level. It's the millions we're keeping out, not the ones we're letting in.

Ms Morton: That's exactly right, but one wants to justify the numbers one has. We put in the numbers we had because in part we were looking at what was in process at the time, in part we were looking at demand, and in very important part we were looking at the balance of all the categories—and we came up with the numbers we came up with.

The Chairman: From the cost-benefit ratio, do you feel that in fact the business immigration pays for itself or more than pays for itself?

Ms Morton: We haven't made calculations that will allow us in that cost-benefit way to do that, as you've pointed out—

The Chairman: What do you think? It brings in that we've found $1.5 billion here. If you bring $1.5 billion into our country, don't you think in economic benefit this would pay for the cost of emigrating those people here? Is there any possible measurement you could make that would not show that as a positive, just from the money point of view, not from any other point of view?

• 1640

Mr. Taylor: Mr. Chairman, I will put on a hat I wore for seven years as director of policy, when I did levels from 1981 to 1988, to say this to your question. Every program component has value or is perceived to have value in the immigration program. The fact that we can measure, in the business part, the dollars and cents contributed doesn't mean that the family part, the reunification and the bringing together for the social benefit, doesn't have value. The challenge in our program has always been, because we cannot measure them equally with equal dollar signs, how do we decide when one program component is worth more than another—or should we even decide?

[*Traduction*]

faire réfléchir et planifier. Que les investisseurs soient compris ou non dans notre programme, ils entrent de toute façon au pays. La population veut savoir combien d'immigrants sont reçus et de quel genre de personnes il s'agit.

On pourrait dire que peu importe s'il s'agit de 250,000, 270,000 ou 300,000, si les 50,000 supplémentaires sont des investisseurs étant donné que ces gens-là ne coûtent rien au pays. On pourrait dire également que l'on pourrait en absorber davantage. Ce serait une façon de procéder.

Toutefois, je ne crois pas qu'il conviendrait de ne pas tenir compte de certaines personnes dans les relevés. Il conviendrait plutôt d'inscrire tout le monde et de donner certaines explications sur certaines catégories. De cette façon on pourrait accepter un nombre plus important d'immigrants. Mais il s'agit là d'une décision qui doit être prise.

Le président: Il conviendrait que l'établissement de niveaux d'immigration permette de tenir compte du nombre d'immigrants qui entrent au pays, pas un de plus.

Mme Morton: Précisément.

Le président: Il s'agit donc d'établir un niveau maximum. Il faut établir une ligne de démarcation entre les millions qui ne peuvent immigrer et ceux qui le peuvent.

Mme Morton: Exactement, mais on veut pouvoir justifier le nombre d'immigrants que notre pays accepte. Nous avons établi nos chiffres en tenant compte du nombre de dossiers que nous étions en train d'étudier à ce moment-là, nous avons en outre tenu compte de la demande et, ce qui est très important, nous avons établi un certain équilibre entre toutes les catégories. C'est comme cela que nous en sommes arrivés aux chiffres que vous connaissez.

Le président: Du point de vue de la rentabilité, estimez-vous que les gens d'affaires immigrés payent vraiment leur visa à prix d'or?

Mme Morton: Nous n'avons pas procédé à des calculs qui nous permettraient d'évaluer les choses de cette façon. . .

Le président: Mais qu'en pensez-vous? Cette catégorie injecte 1.5 milliard de dollars dans notre économie. Ne croyez-vous pas que c'est bien payé? Ne s'agit-il pas là d'une contribution avantageuse du simple point de vue pécuniaire? Je ne parle pas des autres points de vue.

M. Taylor: Monsieur le président, j'ai été pendant sept ans directeur de politique, de 1981 à 1988, donc, et j'étais chargé de l'élaboration des niveaux d'immigration à l'époque. Je puis vous dire que chaque composante du programme est valable et perçue comme telle. Le fait que nous puissions mesurer dans la catégorie des gens d'affaires le montant d'investissement en dollars ne signifie pas que la catégorie de la famille, les personnes qui relèvent du programme de réunification de la famille soit sans valeur. Nous ne pouvons comparer les différentes catégories sur le plan monétaire ainsi. Serait-il alors possible ou devrait-on même essayer de savoir si une composante du programme est plus valable qu'une autre?

[*Text*]

The Chairman: Well, we are only discussing it on the basis of cost recovery.

Mr. Taylor: That's true. But that is what I am telling you.

The Chairman: But on a sure economic analysis you couldn't come to any other conclusion, I wouldn't think.

You people who are administering, do you like this program and think it is a good program that should be expanded in Canada? From a policy point of view, is this a good program?

Ms Morton: The program is in the system. The minister has said he likes the program, and that is the direction we take. Also, when we decide who comes—

The Chairman: But what do you think?

Ms Morton: I would suggest, Mr. Chairman, that what I think is irrelevant to the issue. The issue is how we as—

The Chairman: What I am saying is that it sounds as though you don't like the program.

Ms Morton: I think that is quite unfair, Mr. Chairman.

The Chairman: I am sorry. As chairman, I withdraw that question. I go to another member. Who wants to speak?

Mr. Allmand: On a point of order, Mr. Chairman.

These people before us are public servants and they do not make the policy. The policy is made by the government and the minister. They administer it. They can comment on questions of facts and administration. But I think we have to be fair to them. I would like to know your answer.

The Chairman: You're right. I would like to know their frustration because I want to give them a new special program. But I feel that if they don't share the minister's enthusiasm it's never going to happen.

Mr. Allmand: I have had that problem before.

The Chairman: I would like to hear them say some positive things about the program.

Mr. Shields: The overall targets are set—$250,000. So every investor-immigrant that comes in takes away from one of the other categories. Is that correct?

Ms Morton: Correct.

Mr. Shields: If we were to say that the target remains the same for the other categories, only we are looking at setting up a special category of investor-immigrants to bring in, since what we are looking for are investment dollars or risk capital, which is basically what we are starting to think about, that wouldn't interfere with the other targets. Many of these investors, for a minimum of $150,000 or $250,000, are coming in, but they are bringing with them $1 million, $1.5

[*Translation*]

Le président: Nous ne parlons que d'une seule question, le recouvrement des frais.

M. Taylor: C'est vrai, mais je viens justement de vous donner ma réponse.

Le président: Pourtant, d'un point de vue économique on ne pourrait arriver à une autre conclusion, du moins je ne le crois pas.

Je voudrais bien savoir si vous-même en tant qu'administrateur vous êtes en faveur de ce programme, si vous pensez qu'il s'agit là d'un bon programme qui devrait même prendre de l'expansion? Estimez-vous qu'il s'agisse en effet d'une bonne politique et d'un bon programme?

Mme Morton: Le programme existe, le ministre a dit qu'il en était satisfait, et c'est à cela que nous nous en tenons. Quant à savoir, quand nous décidons qui. . .

Le président: Mais vous, qu'est-ce que vous en pensez?

Mme Morton: Monsieur le président, ce que j'en pense a peu d'importance. La question est celle de savoir comment nous, en tant que. . .

Le président: Il me semble que vous ne prisez pas fort le programme.

Mme Morton: Ce que vous dites est tout à fait injuste monsieur le président.

Le président: Excuse-moi. Je retire cette question en tant que président. Je vais donner la parole à un autre membre du comité. Qui veut prendre la parole?

M. Allmand: J'invoque le Règlement monsieur le président.

Les témoins que nous avons ici sont des fonctionnaires qui n'établissent pas la politique. Tout cela est fait par le gouvernement et le ministre, et nos hauts fonctionnaires se chargent uniquement de l'appliquer. Ils peuvent faire des commentaires sur des questions de faits et sur l'administration, mais je crois qu'il faudrait les traiter avec justice. J'attends votre réponse.

Le président: Vous avez raison. Je voudrais vraiment savoir ce qu'ils pensent du programme, s'ils sont frustrés, car moi, je voudrais le modifier complètement. S'ils ne partagent pas l'enthousiasme du ministre, rien ne marchera.

M. Allmand: J'en ai vu d'autres, à ce propos.

Le président: Je voudrais bien qu'ils me disent quelque chose de positif au sujet du programme.

M. Shields: Les chiffres cibles globaux ont été établis: il s'agit de 250,000$. Chaque investisseur immigrant qui entre dans notre pays empêche quelqu'un d'une autre catégorie d'y entrer. Est-ce bien cela?

Mme Morton: Oui.

M. Shields: Si nous établissions des plafonds pour les autres catégories et si nous établissions une catégorie spéciale, celle des investisseurs immigrants—et dans leur cas, ce qui nous intéresse ce sont les dollars investis ici, le capital de risque. Ainsi, une catégorie ne serait donc pas en concurrence avec les autres. Ces investisseurs doivent débourser un montant minimum de 150,000$ ou 250,000$, mais en fait ils amènent avec eux 1 million, 1,5 million ou 2

[*Texte*]

million, or $2 million, which gets into the economy and benefits this country a great deal. What is happening is the equity ratio in Canada is very clearly going towards equity, which is what low interest rates do, it goes into equity rather than the debt ratio. Do you see any problem with that?

And as a supplementary to that, how many immigrants have come in under the investor program, total?

Ms Morton: You are asking what difference would it make what number came in. That is a fair question. If you want to say that we think the policy ought to be that Canada should accept as many investors as are eligible under the program, then for the rest there is another decision to make: does that mean the other categories stay the same?

Mr. Shields: Yes.

Ms Morton: Well then, we have 250-plus, and then we decide we should have more, and that is perfectly legitimate. That is what I was trying to say; that one can say we think the investor program should be expanded, we believe there is contribution to that, that this is a very, very good thing, but we nonetheless believe that other categories are valuable as you've chosen, and therefore we believe that the numbers should be higher. That's certainly a valid position to take.

• 1645

Mr. Shields: One more question.

What is the percentage of immigrants coming to Canada that the federal government and the Immigration Department control, that we actually can say these are the people we are choosing? How many? What percentage? Is it 20%?

Mr. Taylor: Certainly 20% would be, I think, high. It's probably 15% to 20%.

Mr. Shields: In other words, our regulations are now set up in such a way that for 80% or in excess of 80% we have no control really over who comes in, because we've got the family unification and if they qualify, they qualify, period. We do not vet any of these immigrants coming in. Correct?

Mr. Taylor: But, Mr. Shields, you have to remember one thing, and it certainly is one that's gone up and down in my own mind. Because we give the right to the principal applicant to allow the spouse and dependent children to accompany the principal applicant—

Mr. Shields: No, but we're talking—

Mr. Taylor: —that means, for starters, more than half of your movement is taken up with the spouses and the dependants of the principal applicant, because we say it's important that families be kept together. So when we say 15% to 20% of 100, is that the base you want to start with, or should we say, "Take out those spouses and dependants; let's start with the real base"?

Mr. Shields: Come on. Come on. You're pushing something in there. I'm not talking spouses. I am talking about family reunification, not just spouses and dependants. I'm talking about extended families. We have no control over those—parents, brothers, sisters, if they are sponsored from one end.

[*Traduction*]

millions de dollars qui sont à l'avantage de notre pays. Tout cela nous aide financièrement. Quel est le problème, alors?

Par ailleurs, je voudrais bien savoir combien d'immigrants nous avons accepté dans le cadre du programme des investisseurs.

Mme Morton: Vous voulez vraiment savoir s'il est important de gérer le niveau d'immigration des investisseurs, alors? C'est une question pertinente. Croyez-vous donc, en d'autres termes, que la politique du Canada devrait être de laisser tous les investisseurs qui sont admissibles entrer au pays? Que faire alors en ce qui concerne les autres catégories? La décision à prendre à leur sujet est celle de savoir si le nombre maximum dans ces autres catégories reste le même.

M. Shields: Oui, ce nombre resterait le même.

Mme Morton: Bon. Nous nous sommes mis d'accord sur un minimum de 250,000$ d'investissement. On a même pensé augmenter cette somme. D'ailleurs, nous estimons que cette catégorie d'immigrants est très valable, mais nous croyons néanmoins que d'autres catégories sont tout aussi valables et que leur nombre devrait être augmenté. C'est là notre façon d'envisager la question, et moi je dis que c'est une thèse défendable.

M. Shields: Encore une question.

Quel pourcentage d'immigrants le gouvernement et le ministère de l'Immigration ont-ils véritablement choisi? S'agit-il de 20 p. 100?

M. Taylor: Ce pourcentage serait un peu élevé. Il s'agit sans doute de 15 à 20 p. 100.

M. Shields: En d'autres termes, nos règlements sont tels que dans 80 p. 100 des cas, ou plus de 80 p. 100 des cas, nous n'avons aucun contrôle sur les immigrants qui nous arrivent parce qu'ils viennent dans le cadre de réunification de la famille. Dans le cadre de ce programme, s'ils sont admissibles ils viennent, point c'est tout. Nous ne pouvons nous opposer à leur venue n'est-ce pas?

M. Taylor: Monsieur Shields il ne faut pas oublier une chose: nous donnons le droit au requérant principal de permettre à sa femme et à ses enfants à charge de l'accompagner...

M. Shields: En fait, nous parlons...

M. Taylor: ...ce qui signifie premièrement que plus de la moitié des immigrants sont en fait les épouses et les personnes à charge. Notre politique est en effet qu'il ne faut pas séparer les familles. Lorsque nous parlons de 15 à 20 p. 100, s'agit-il véritablement de la base à partir de laquelle nous voulons partir?

M. Shields: Voyons donc, je ne parle pas de l'épouse et des personnes à charge mais bien de toute la famille, dans le cadre du programme de réunification de la famille. Je parle de la famille élargie. Nous n'avons aucun contrôle sur ces gens-là et il s'agit des parents, des frères, des soeurs qui sont parrainés.

[*Text*]

Mr. Taylor: But the brothers and sisters have to meet point tests.

Mr. Shields: And if they don't, what happens?

Mr. Taylor: If they don't?

Mr. Shields: Yes. They are sponsored.

Mr. Taylor: No, they can't be sponsored.

Mr. Shields: They can be sponsored.

Mr. Taylor: No, the sisters, brothers have to meet a point test, a selection system test. Parents don't. You're right.

Mr. Shields: Pardon?

Mr. Taylor: Parents are okay. Parents can be sponsored directly.

I'm not trying to play with figures. I'm trying to say that the reason our movement is so heavily weighted towards family is that more than half the movement is weighted towards the spouse and children who accompany the applicant. That takes out more than half right off the top. Then you get into the remaining part and you ask how they are actually split up then, how many refugees, how many investors and so on. Then you can really talk turkey and say, "This is the way the real part of the movement divides itself up". Then you get a fairer appreciation.

Mr. de Jong (Regina—Qu'Appelle): Can we get some figures to indicate what the real movement is?

Mr. Taylor: Oh yes, those figures are easily obtained. We have those. We can get those for you.

Mr. de Jong: You had mentioned in the original testimony that you had considered contracting out the part of the interview dealing with the business and the business background, and I think you mentioned that New Zealand or Australia had tried that and ended up with a firm in Hong Kong where there was some conflict of interest. Yet it seems to me that sort of model, if it can find the right people in Hong Kong who wouldn't have the conflict of interest, might not be a bad way of doing it.

Mr. Davis: Mr. de Jong, what I was saying wasn't that they would take on that part of the interview but rather that, to the extent that one has to examine business papers in an objective way, that would be something we thought might. . .especially as it was at the height of our backlogs and we were trying to use our resources as efficiently as we could.

Apart from identifying the company that would be prepared to do this kind of thing is the fact that if you looked at it on a global basis you would not necessarily have that facility, a reliable facility available in a location where you might need to have it. And if you take it away from that location, then the lack of familiarity with local documentation and local business practices and business registrations and all the rest of it would make it very difficult for a company not located there to make the necessary kind of assessments of the papers.

[*Translation*]

M. Taylor: Il faut que les frères et les soeurs du requérants satisfassent au système de points d'appréciation.

M. Shields: Et s'ils ne le peuvent?

M. Taylor: S'ils ne le peuvent?

M. Shields: Mais oui, puisqu'ils sont parrainés.

M. Taylor: Non, ils ne peuvent être parrainés.

M. Shields: Ils peuvent l'être.

M. Taylor: Non, les soeurs, les frères doivent satisfaire au système de points d'appréciation, ce qui n'est pas le cas des parents.

M. Shields: Pardon?

M. Taylor: Dans le cas des parents, ils peuvent être parrainés directement.

Je ne suis pas en train de jouer avec les chiffres. Ce que je veux dire, c'est que la raison pour laquelle le nombre d'immigrants comprend tellement de membres des familles, c'est que plus de la moitié des immigrants représentent la femme et les enfants à charge qui accompagent le requérant. Quant au reste, ils se subdivisent en réfugiés, investisseurs, etc.

M. de Jong (Regina—Qu'appelle): Pourriez-vous me donenr des chiffres pour nous indiquer combien d'immigrants nous recevons?

M. Taylor: Nous pouvons obtenir ces chiffres facilement. En fait nous les avons et nous pourrons vous les transmettre.

M. de Jong: Au cours de votre premier témoignage vous aviez dit que vous aviez songé à affermer la partie de l'entrevue qui porte sur les antécédents d'affaires. Vous avez mentionné, si je ne me trompe, que la Nouvelle-Zélande et l'Australie avaient essayé de procéder de cette façon, avaient obtenu les services d'une firme de Hong Kong mais que celle-ci s'était révélée en conflit d'intérêts. Il me semble pourtant que cette façon de procéder, pourvu que l'on puisse trouver les gens qui conviennent à Hong Kong et qui ne seraient pas en conflit d'intérêts, serait en fait une bonne façon de procéder.

M. Davis: Monsieur de Jong, je n'ai pas dit que ces gens-là se chargeraient de cette partie de l'entrevue mais plutôt que lorsqu'il faudrait examiner les papiers d'affaires de façon objective nous avions pensé que cela pourrait se faire de cette façon. Nous y avions pensé spécialement alors que nous avions le plus de cas en retard et que nous nous efforcions d'utiliser nos ressources de la façon la plus efficace possible.

En plus de trouver la compagnie qui pourrait faire ces choses-là, ce qui n'est pas facile, il y a en outre le problème de disposer de ce genre de services là où on en a besoin. Une compagnie qui ne serait pas établie là où nous nous trouvons pourrait difficilement procéder à l'examen des documents d'affaires.

[*Texte*]

In the end, while we didn't think it was impossible to do in Hong Kong, it was around that time as well that the numbers started to go down, and therefore, in terms of resources, we felt we would see the light at the end of the tunnel.

• 1650

Mr. de Jong: It would seem to make some sense to have a local accounting firm that's aware of the local practices act in an advisory capacity to the department. It could help explain the business practices and help the department and officers assess the documents coming in.

Mr. Davis: Perhaps part of the reason we held back is we have Canadian-based firms in Hong Kong that could have offered this service. Our concept was rather that the individual would go to a local firm and pay them to look at their papers and provide us with a report. If they were providing us with a service, first of all we might end up having to pay for this service, but secondly, we do this kind of thing in any event. In other words, we bring in people from the local environment to try to bring our officers up to speed on local practices, whether they are business or other.

The problem the Australians were running into and the concern we have is if you're using a local firm, it's in a position to end up working both ends against the middle if the individual comes to them. It would be very difficult to monitor that.

Mr. de Jong: Okay. May I go back to the arrangements that exist with the Province of Quebec? If this committee has anything to recommend, is it applicable to Quebec? Are we spinning our wheels? It seemed to me you told Mr. Allmand, in terms of dollars, around 40% goes to the Province of Quebec. In reality, is that a separate world? Regardless of what we're going to suggest and recommend, is the federal government's relationship with Quebec an entirely different thing? Are there agreements and understandings that are really not going to be affected by what we recommend and do here as a committee?

Mr. Taylor: I think the reality of what this committee says or recommends in terms of its impact on Quebec will really be fixated around the issue of risk in this program. The question alleged by some participants in the program is that the Quebec model provides, as you've probably heard, a form of implied or *de facto* guarantee, by the nature of the participation of the investment firms managing it.

There are some practitioners and others in this program who argue there's nothing wrong with lowering or minimizing risk to encourage the investment. There are others who argue that one of the program's key *raisons d'être* was to provide a risk capital program for small businesses inside Canada, which could not access the normal marketing structures.

I think we have reached a point of inflection in the program where the decision really has to be taken and the direction has to be given. Once we have that we can bring the provincial counterparts and federal government together and talk about where we want to go with the overall management and guidance of the program.

[*Traduction*]

Nous avions pensé qu'il était peut-être possible de procéder de cette façon à Hong Kong, mais c'est précisément à ce moment-là que le nombre de demandes a baissé et que nous nous sommes peu à peu trouvés à même de faire le travail nous-mêmes.

M. de Jong: Apparemment, il serait bon de compter sur les services d'une maison de comptabilité au courant de la situation locale qui pourrait agir à titre de consultant auprès du ministère. Cela permettrait de mieux comprendre les pratiques commerciales et d'aider les agents du ministère à évaluer la documentation.

M. Davis: La raison pour laquelle nous ne nous sommes pas lancés là-dedans est que nous pouvons compter sur certaines firmes établies au Canada qui font des affaires à Hong Kong et qui auraient pu nous aider de cette façon. Le requérant pourrait payer les services d'une entreprise locale qui pourrait étudier la documentation et nous fournir un rapport. Toutefois, si cette compagnie nous rendait service, il faudrait bien sûr payer la note; de plus, puisque nous faisons ce genre de choses, cela aurait sans doute été du double emploi. Autrement dit, nous nous fions aux locaux pour informer nos agents des pratiques de l'endroit, en matière de commerce et d'affaires.

Le problème que les Australiens ont constaté et qui nous préoccupe également est que parfois les firmes locales travaillent à la fois pour les agents d'immigration et pour le requérant. Il devient donc alors difficile de surveiller les affaires.

M. de Jong: Je vois. Pourrais-je maintenant passer aux dispositions concernant la province du Québec? Les recommandations que nous pourrions faire s'appliquent-elles au Québec également? Est-ce que nous sommes en train de faire du sur place? Il me semble que vous avez dit à M. Allmand que 40 p. 100 des fonds vont à la province de Québec. S'agit-il en fait d'un programme à part? Les rapports du gouvernement fédéral avec le Québec sont-ils complètement différents d'avec les autres provinces? Certaines ententes ne seront-elles pas touchées par les recommandations du comité?

M. Taylor: Tout dépendra de la question des risques en ce qui concerne l'incidence sur le Québec. Le modèle québécois, vous l'avez sans doute entendu dire, offre une sorte de garantie *de facto* étant donné la nature de la participation des firmes d'investissement qui gèrent le fonds.

Certains participants et d'autres disent qu'il n'y a rien de répréhensible à minimiser les risques pour encourager les investissements. D'autres estiment par contre qu'une des raisons d'être du programme est d'offrir des capitaux de risque à l'intention des petites entreprises canadiennes qui ne peuvent avoir accès aux structures de commercialisation ordinaires.

Nous en sommes arrivés au point où une décision devra être prise à ce sujet. Par la suite, le gouvernement fédéral et les provinces pourront décider de la gestion et de l'orientation générale du programme.

[*Text*]

It's not a clear answer to tell you it's a no-man's land or there's no reality for Quebec. I believe your duration and recommendations on risk, the handling of risk and the involvement of big versus large business, will quite obviously impact on the overall system, including Quebec's role in the system.

• 1655

Mr. de Jong: Will it be possible, then, to develop, in consultation with all the provinces, national standards and the enforcement nationally of those standards?

Ms Morton: Yes. With the types and levels of investment, there is provision to develop national standards. It is understood by all provinces that there should be national standards.

Mr. de Jong: Would it make sense to have a national committee, with representatives of the provinces and of course the federal government, that could hear disputes; some mechanism in there by which disputes can be settled?

Mr. Taylor: We have had federal-provincial meetings in the past. The last one was just over a year ago, Mr. de Jong. Those meetings involved the heads and the staff of all the investor units save for Quebec, which interacts with us on this program only through the Canada-Quebec accord.

If your question is whether we can bring to the table all 10 provinces to conduct such work, you are really banging up directly against the accord. I think my first-face reaction would be it would be very difficult. Quebec would have to say they want to do it; and they have wanted to operate in a different way with this, under the accord.

Mr. de Jong: Again, not being the permanent member on this committee. . .is the Canada-Quebec accord a public document?

Mr. Taylor: Yes.

Mr. de Jong: Is it possible for me to get a copy?

Mr. Taylor: Yes.

Mr. de Jong: So what mechanism is there? Let's say the provinces are saying they feel Quebec is taking unfair advantage of this, it is out there very aggressively marketing issues that suggest a much lower level of risk; there is unfair competition here. They really have no way of dealing with that, have they?

Mr. Taylor: Mr. de Jong, not to be overly dramatic, you are witnessing the mechanism; you are part of the mechanism right now. This committee is part of it. This committee's report is part of it. The response the minister and the government will make is part of it. We have gotten to the point—and it is a point of inflection in the program—at which provinces basically have said, okay, we see there is a process, we see there is another round coming, we are not quite sure what that will be yet; it is subject to the recommendations of this report. Basically, we have gotten to this point of inflection at which the clock is indeed running and they are going to want to see how this does get addressed.

Mr. Shields: But the bottom line is that the only way we can put in a level playing field is to implement the program in the other nine provinces effectively the same way as Quebec has implemented its in Quebec. Is that correct or not?

[*Translation*]

Il ne conviendrait pas de vous dire qu'il s'agit ici d'un no-man's land. Toutes recommandations que vous pourriez formuler au sujet des risques et la participation des moyennes ou grandes entreprises auront de l'incidence sur tout le système y compris le rôle du Québec dans tout cela.

M. de Jong: Sera-t-il possible, dans ce cas, de mettre en place et de faire respecter, en consultation avec toutes les provinces, des normes nationales?

Mme Morton: Oui. Compte tenu des types et des niveaux d'investissement, il est possible de mettre en place des normes nationales. Toutes les provinces comprennent la nécessité de normes nationales.

M. de Jong: Serait-il judicieux de créer un comité national composé de représentants des provinces et, bien entendu, du gouvernement fédéral pour régler des litiges éventuels?

M. Taylor: Il y a déjà eu dans le passé des réunions fédérales-provinciales. La dernière a eu lieu un peu plus d'un an, monsieur de Jong. S'y trouvaient, les chefs et le personnel de toutes les unités responsables du programme des investisseurs à l'exception de celles du Québec qui traitent directement avec nous par l'intermédiaire de l'accord Canada-Québec.

Me demander si nous pouvons réunir autour de cette table les représentants des 10 provinces pour faire ce travail revient à mettre directement en cause cet accord. A mon avis, ce serait très difficile. Il faudrait que l'initiative vienne du Québec et c'est lui qui a réclamé ce traitement différent par le biais de cet accord.

M. de Jong: Encore une fois, n'étant pas membre permanent de ce comité. . .est-ce que cet accord Canada-Québec est un document public?

M. Taylor: Oui.

M. de Jong: Pourriez-vous m'en donner une copie?

M. Taylor: Oui.

M. de Jong: Quel est le recours? Supposons que certaines provinces se plaignent d'être désavantagées par rapport au Québec, d'être soumises à une concurrence déloyale. Elles ne peuvent pas vraiment y faire grand-chose, n'est-ce pas?

M. Taylor: Monsieur de Jong, vous êtes en ce moment même le témoin et un des acteurs de ce recours. Ce comité en fait partie. Le rapport de ce comité en fait partie. La réponse du ministre, donc du gouvernement, en fera partie. Nous en sommes arrivés au point—et c'est un tournant dans le programme—où les responsables du programme savent que quelque chose va changer mais ils ne sont pas tout à fait sûr de ce qui va changer puisque cela dépendra des recommandations de ce rapport. Nous sommes arrivés à la fin d'une phase et ces gens-là veulent connaître les paramètres de la suivante.

M. Shields: En fin de compte, le seul moyen de mettre à égalité les provinces est d'y appliquer le programme de la même manière qu'il l'est au Québec. Est-ce bien cela?

[*Texte*]

Mr. Taylor: It is one option.

Mr. Shields: Is there another option?

Mr. Taylor: Yes.

Mr. Shields: What is the other option?

Mr. Taylor: The other option is to keep risk; to go into really keeping risk, and in fact maybe even make it tighter for risk. You have heard some of the presentations: why do we have so much real estate? Why do we have so much of the easy things?

Mr. Shields: Yes, but we have defined it as risk, and under the Quebec accord, running their own program, they have been able to get around that risk factor. How could you define risk harder to tie it up so they don't get around it again?

Mr. Taylor: If I knew that, I would be—

Mr. Shields: So then really what you are saying is we only have one option, and the only option we have is to loosen up the guidelines to allow all the other provinces to act in the same way as Quebec.

Mr. Taylor: If it were that simple, Mr. Shields, I would say yes, you are right, that is it, it's the only option and that's the key. But it is only one key. What you are dealing with is a multiplicity of locks on this door.

Mr. Shields: Well, tell me about the other options.

Mr. Taylor: We've talked about them. There is the question of the objective of this program. We have talked about it before. Is it to have the investor or to have the investment? That is a key, and we are waiting to find the lock on that. Who is going to tell us? Who is going to direct. . .? How are we going to get that one settled? You've presented to us and you've heard the people: Give the flexibility to the person. Let the person's visa be honoured for two years. Let them move. Don't hold them in Canada. Let them go.

• 1700

On the other hand, as you've said, Mr. Shields, and others, that's an investment of a person, some of them over $1 million. Why are we not holding them? Why don't we put terms and conditions on them? Why don't we tell them that when they arrive in Canada we expect that other things will happen.

That's the debate; that's the debate between what we're doing with the immigrant and with the investment. That debate is in play. That debate's clearly in play in provinces. They have different views. Federally it's in play. Just getting that lock even opened up is going to be a real challenge for us. That's just one of several. . . There are others, too. I don't want to leave with you the impression that if the risk issue is settled it's nirvana for the program, we've got it.

Mr. de Jong: It won't be. As with human beings all over, there'll be some who will be finding ways in and around anything that you're going to put out. Is there some mechanism, some body that can be pulled together with the

[*Traduction*]

M. Taylor: C'est une solution.

M. Shields: Y en a-t-il une autre?

M. Taylor: Oui.

M. Shields: Quelle est-elle?

M. Taylor: L'autre solution, ce serait de conserver le facteur risque dans les directives et peut-être même en fait de les renforcer. Vous avez entendu certains des témoignages: pourquoi y a-t-il autant de capitaux investis dans l'immobilier? Pourquoi les investissements sans risques sont-ils privilégiés?

M. Shields: Oui, mais ces investissements sont définis comme comportant des risques et le Québec, qui gère son propre programme en vertu de cet accord, est parvenu à pratiquement éliminer ces risques. Comment définir plus strictement ce facteur risque afin qu'il ne soit encore une fois contourné?

M. Taylor: Si je le savais, je serais. . .

M. Shields: Donc en fait il n'y a qu'une solution, relâcher les directives pour permettre à toutes les autres provinces de faire la même chose que le Québec.

M. Taylor: Si cela était aussi simple que cela, monsieur Shields, je vous donnerais raison, je vous dirais que c'est bien cela, que c'est la seule solution et que c'est la clé de cette solution. Mais ce n'est qu'une des clés. Cette porte est fermée par toutes sortes de serrures.

M. Shields: Alors, parlez-moi des autres solutions.

M. Taylor: Nous en avons déjà discuté. Il y a l'objectif de ce programme. Nous en avons déjà discuté auparavant. Est-ce l'investisseur ou l'investissement qui nous intéresse. C'est une clé et nous attendons de lui trouver la serrure qui lui correspond. Qui va nous le dire? Qui dira. . .? Comment règlera-t-on cette question? Vous nous avez demandé et les témoins nous ont demandé d'être moins stricts, d'honorer les visas pendant deux ans, de laisser ces immigrants libres de se dépasser, de ne pas leur interdire de quitter le territoire, de les laisser partir, même.

En revanche, comme vous l'avez si bien dit, monsieur Shields, avec d'autres, c'est l'investissement d'un immigrant et pour certains cela représente plus d'un million de dollars. Pourquoi ne les retenons-nous pas? Pourquoi ne leur imposons-nous pas des termes et des conditions? Pourquoi ne leur disons-nous pas qu'à leur arrivée au Canada il leur faudra se plier à certaines conditions?

C'est tout le débat sur la différence entre investisseur et investissement. Ce débat fait rage dans les provinces. Elles ont des points de vue différents. Le fédéral a le sien. Rien que pour ouvrir cette serrrure, il nous faudra relever un véritable défi. Et ce n'est qu'une parmi. . . il y en a beaucoup d'autres. Il ne faudrait pas croire que le règlement de cette question règlera tout, loin de là.

M. de Jong: C'est évident. La nature humaine étant ce qu'elle est, il y aura toujours un petit malin pour trouver une faille au meilleur système. Pourrait-il y avoir une commission de médiation et peut-être même d'arbitrage réunissant les

[*Text*]

provinces, including Quebec and the federal government, that could mediate disputes and maybe do binding arbitration, so to speak? You're telling me that the Canada-Quebec accord wouldn't allow that.

Mr. Taylor: It wouldn't currently allow that. The structure for consultation with Quebec is set under the accord.

Mr. de Jong: The other danger is that other provinces are going to want to do exactly the same and it's going to become the wild west out in the market. You've going to end up with really stiff competition between the provinces. When that occurs the social benefits and the economic benefits to the program will become less and less, because then the bottom line is: How much of this money can we move? It doesn't matter what it moves to, as long as we get it inside our province. Sort of the notion, shoot enough money in the direction and some will end up in the right place. I think if that occurs, that's going to be a really sad situation.

Mr. Taylor: Yes. I agree with you.

The Chairman: I have one more question and then I'll promise to quit.

The issue I left off on was, why can't we take business immigration outside of the levels program? There seemed to be a negative response to that. If there is such a negative response, why then in this program do you say that there would be no fixed limit on the total number of applications approved each year in stream one, which includes investors? Then you go down to stream two, and you set annual levels of immigration on those particular categories. I realize these are just program ideas. You're suggesting a version of that here.

The second point is that from stream one and stream three you've divided entrepreneurs. We seem to be working towards a report that will recommend that investors, entrepreneurs and so forth be contained under one program, and then probably in this case, consistently one stream. Since you're the policy people who must have written this, why did you split investors from entrepreneurs and self-employed? Self-employed have to come under the point system here. Self-employed and entrepreneurs now have to qualify under points as well.

Mr. Taylor: That's correct.

The Chairman: That's your recommendation.

Mr. Taylor: First of all, Mr. Chairman, I'd like to say that I'm sure that there'll be ample time for the discussion of the proposals. The proposals, you'll note, say "could". They were given as examples of programs to illustrate possibilities. We're well aware that given some of the discussion for equal treatment—if we can call it that—of entrepreneurs and investors that this will, as you've just pointed out, lead to some cause to question why they're not in the same stream. The separation proposal, as you've currently seen it for discussion, again as I've indicated, was based on current program realities. It was felt that investors could benefit best from a transparent on-demand system, which would clearly state processing times—reasonable processing times—and a resource to meet those times overseas.

[*Translation*]

provinces, y compris le Québec et le gouvernement fédéral, pour entendre les litiges et rendre des décisions exécutoires, pour ainsi dire? Vous me dites que l'accord Canada-Québec ne le permettrait pas.

M. Taylor: Actuellement, non. C'est cet accord qui fixe la structure de consultation avec le Québec.

M. de Jong: Le danger est que les autres provinces veulent faire exactement la même chose et que le marché devienne une foire d'empoigne. On risque la concurrence à couteaux tirés entre les provinces. Dans une telle conjoncture, ce sont les avantages sociaux et les avantages économiques du programme qui en font les frais car ce qui finit par compter le plus, c'est comment attirer le maximum de ces investissements. Peu importe leur utilisation à condition que ce soit dans notre province. L'idée étant qu'une partie finira bien par atterrir où il faut. Une telle conjoncture serait vraiment très affligeante.

M. Taylor: Oui, je suis d'accord avec vous.

Le président: J'ai encore une question à poser et après je promets de me taire.

J'ai demandé tout à l'heure pourquoi ne pas assujettir les gens d'affaires au niveau d'immigration. Il semble bien que ce serait impossible. Si c'est impossible, pourquoi dans le cadre de ce programme ne pas fixer de limite au nombre total de demandes approuvées chaque année pour la première catégorie qui est celle, qui comprend les investisseurs? Dans les autres catégories, vous fixeriez comme d'habitude des niveaux annuels d'immigration. Je sais qu'il s'agit seulement d'une idée de programme. Vous nous en suggérez une version.

Deuxièmement, les entrepreneurs sont répartis entre la première et la troisième catégorie. Il semble se préciser que nous recommanderons dans notre rapport que les investisseurs, les entrepreneurs, etc relèvent tous d'un même programme et se trouvent alors dans une seule et même catégorie. Puisque vous êtes assurément les rédacteurs de cette politique, pouvez-vous nous expliquer vous avez dissocié les investisseurs des entrepreneurs et des indépendants? Les indépendants doivent satisfaire au système de points. Les indépendants et les entrepreneurs doivent satisfaire au système de points.

M. Taylor: C'est exact.

Le président: C'est votre recommandation, alors?

M. Taylor: Pour commencer, monsieur le président, je tiens à dire qu'on aura certainement tout le temps voulu pour discuter de ces propositions. Comme vous l'avez noté, ces propositions sont au conditionnel. Ce sont des exemples de programmes illustrant diverses possibilités. Il est probable que cette demande répétée de traitement égal—pour ainsi dire—des entrepreneurs et des investisseurs aboutissent à une mise en question de leur non-appartenance à la même catégorie. Notre proposition qui fait la distinction entre les deux est fondée strictement sur les réalités du programme actuel. Nous avons pensé que le plus avantageux pour les investisseurs serait la mise en place d'un service sur demande qui indiquerait clairement les délais de traitement—des délais raisonnables—et des ressources suffisantes pour respecter ces délais dans les missions à l'étranger.

[*Texte*]

• 1705

It was felt that the entrepreneur program is where we are witnessing major problems in processing times. It is a program, however, that requires some more clarification for who will be selected into it and how they'll be brought to Canada. As we already know, it is a selection for an individual applicant program, because there is a term and condition on the applicant, because there is a requirement for participation in the business and creation of jobs.

Because that already is there—the focus is on the individual in the entrepreneur program—it was felt that it's not denigrating the priority by having them in stream three. We could provide a better program, a more focused program within stream three, clarifying under the selection system. I am sure there will be an ongoing discussion of that. We're just beginning that process.

The Chairman: They talk about a special unit in the task force report, possibly the same kind of thing. You diffuse it. The business immigration programs get split—a little gets pushed here. Then there's no concentration at all. There is no special program. It would really defeat the whole thrust, would it not?

Ms Morton: The first question you raised: why are you arguing that you can't take it out of a program if you're talking about processing in a certain way, processing in what we call a stream one? You'll notice, Mr. Chairman, that processing stream one means talking about on demand. Some of the family class gets put in there, too.

The whole issue, in terms of levels, is that anybody who is eligible gets to come. With respect to numbers, and with respect to what you consider to be good numbers, the consequences are that these people come first. These people get in. These people get to be processed regardless of anything else.

Then you have to make decisions about the rest of your program. You have to make decisions about selected workers, who also benefit Canada economically, who are also an important part of the program. You have to say, okay, how many of them do you want? How do you determine your total? How do you determine the components of the total?

As we were saying before, if one feels that any component in the stream is so important that its admission should come, if it meets whatever criteria you set for it, then that's a decision to make. But you also have to think of the implications of that for the rest of the program. You can't make a decision on one component without thinking about the policy implications for the rest.

The Chairman: It is 5.10 p.m., and we still have to consider the draft report.

Mr. Taylor: Mr. Chairman, I would like to make one quick comment on the splitting issue. I think it's important.

[*Traduction*]

On a pensé que c'est pour le Programme d'aide aux entrepreneurs immigrants qu'il y avait le plus de retard dans le traitement des demandes. Toutefois, il faudra préciser plus clairement ceux qui peuvent être choisis dans le cadre de ce programme et comment on les amènera au Canada. Nous savons déjà que les requérants individuels sont choisis pour ce programme, car on leur impose des conditions, on les oblige à participer à une entreprise et à créer des emplois.

Puisque cela existe déjà—le Programme d'aide aux entrepreneurs met l'accent sur le particulier—on a pensé qu'on ne lui enlevait pas sa priorité en l'intégrant à la troisième filière. Nous pourrions offrir un meilleur programme, mieux ciblé, dans la troisième filière en précisant le système de sélection. Je suis sûr qu'on en discutera encore. Le processus vient tout juste de démarrer.

Le président: Dans le rapport du groupe de travail, il est question d'une unité spéciale; il s'agit peut-être de quelque chose de semblable. Vous le diffusez. Le Programme d'immigration des gens d'affaires serait réparti... certains éléments seraient intégrés ailleurs. Alors, il n'y aurait pas de concentration du tout. Il n'y aurait pas de programme spécial. Est-ce que cela n'irait pas en fait à l'encontre de l'objectif?

Mme Morton: Vous avez d'abord demandé pourquoi nous prétendons ne pas pouvoir le retirer d'un programme, s'il s'agit de le traiter d'une certaine façon, dans ce que nous appelons la filière numéro un. Vous remarquerez, monsieur le président, que la filière numéro un est un service sur demande. Certains membres de la catégorie de famille se retrouvent dans cette filière là aussi.

On parle de niveaux, mais le fait est que quiconque est admissible obtienne la permission de venir au Canada. En ce qui concerne les nombres, et ce que vous jugez être des nombres suffisants, ces gens-là sont les premiers admis. Leurs demandes sont traitées indépendamment de toutes les autres.

Ensuite, il faut prendre des décisions au sujet des autres éléments du programme. Il faut prendre des décisions au sujet des travailleurs choisis, qui contribuent eux aussi, au bien-être économique du Canada et qui constituent par ailleurs un élément important du programme. Nous devons déterminer combien d'entre eux nous voulons admettre, alors? Comment déterminer ce total? Comment déterminer les composantes du total?

Nous avons déjà dit que si l'on estime que l'une des composantes d'une filière est tellement importante que les requérants de cette catégorie doivent être admis, à la condition de répondre aux critères établis, et il faut prendre une décision à cet effet. Mais il faut aussi songer à l'incidence que cela pourrait avoir sur les autres éléments du programme. On ne peut pas prendre une décison à l'égard d'un élément sans réfléchir à l'incidence qu'elle aura sur les autres éléments de la politique en cause.

Le président: Il est 17h10 et nous devons encore étudier notre projet de rapport.

M. Taylor: Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots sur la question de la répartition. Je pense qu'elle est importante.

[*Text*]

On the splitting issue, overseas—my colleague informs me, and I'm sorry if I'm repeating something the committee knows—the entrepreneurs and investors are treated by the same officers in the same units. There's no splitting in terms of the people coming into the office. The interviewing is equally shared.

Inside Canada, currently, the entrepreneur and the investor program are together in my branch, Immigrant and Visitor Program. They are separate units, but together within one branch.

The issue for splitting the management of the program inside Canada is an issue that you've alluded to, and others, whether it makes sense to keep it in a separate business unit, as a branch, somewhere else, etc. Those are questions to be faced. If the investor group is to be split, then the other issue that would come with it is what happens with the entrepreneur group.

The Chairman: What you are saying, if I understand it correctly, is that in the post overseas, every immigration officer gets a few refugees and a few business immigrants and a few family class and so forth. They have a mixed caseload as opposed to someone specializing in business immigration, someone specializing in refugees.

Mr. Davis: That varies at the present time, Mr. Chairman. If you're in a small office where you have two officers, the officer will deal with every type of case.

The Chairman: In the case of Hong Kong?

Mr. Davis: There are specialized units.

The Chairman: So business people deal with business immigration?

• 1710

Mr. Davis: That's right, with the three business categories: self-employed, investor, and entrepreneur.

The Chairman: Is that all they deal with, then?

Mr. Davis: Yes.

The Chairman: It's already specialized.

Mr. Davis: Yes.

The Chairman: That's helpful.

I wonder if you might think about this and give me the answer after you have our consultants' questions. I'd like to hear from each of you on what are the good points about the business immigration program, from your personal view. We've heard about problems; now I'd like to hear what you think is good about it.

Mr. Frank Marrocco (Consultant to the Committee): Mr. Taylor, I just want to try to get some idea in my own mind of what is feasible and what is not. Is it feasible to set up a unit within Immigration that is specialized in business immigrants? I ask the question because I genuinely don't know what is feasible and what isn't and I'm just trying to avoid thinking about things that are not feasible.

[*Translation*]

À ce sujet, mon collègue me dit—et vous m'excuserez si je répète quelque chose que vous savez déjà—qu'à l'étranger les demandes des entrepreneurs et des investisseurs sont traitées par les mêmes agents au sein des mêmes unités. Les personnes qui se présentent au bureau ne sont pas orientées vers un agent plutôt qu'un autre. Ce sont les mêmes qui font toutes les entrevues.

À l'heure actuelle, au Canada, les agents du Programme d'aide aux entrepreneurs et le Programme d'immigration des investisseurs sont réunis au sein d'une même direction, celle du Programme pour les immigrants et les visiteurs. Ce sont des unités distinctes, mais réunies au sein d'une même direction générale.

En ce qui concerne la Division de la gestion du programme ici au Canada vous, et d'autres avant vous, et d'autres avant vous, avez demandé s'il est raisonnable qu'il y ait une unité distincte pour les entrepreneurs, une direction générale ailleurs, etc. Ce sont des questions qu'il faudra régler. Si l'on crée une unité spéciale pour le groupe des investisseurs, la question de l'avenir de l'unité responsable du groupe des entrepreneurs se posera.

Le président: Ce que vous dites, si j'ai bien compris, c'est qu'à l'étranger, chaque agent d'immigration reçoit quelques réfugiés, quelques entrepreneurs immigrants, quelques membres de la catégorie de la famille, etc. Il voit un peu de tout, contrairement à quelqu'un qui se spécialiserait dans l'immigration des entrepreneurs ou dans le domaine des réfugiés.

M. Davis: Monsieur le président, cela varie à l'heure actuelle. Dans un petit bureau où il n'y a que deux agents, chacun traite tous les cas qu'il peut.

Le président: Et à Hong Kong?

M. Davis: Il y a des unités spécialisées.

Le président: Donc il y a des agents qui s'occupent uniquement de l'immigration des gens d'affaires, alors?

M. Davis: C'est exact, il y a un agent pour chaque catégorie de gens d'affaires: les travailleurs autonomes, les investisseurs et les entrepreneurs.

Le président: Est-ce qu'ils ne font que cela, alors?

M. Davis: Oui.

Le président: C'est donc déjà spécialisé?

M. Davis: Oui.

Le président: Cela facilite sans doute les choses.

Veuillez réfléchir à cette question-ci et me répondre lorsque vous aurez reçu les questions de nos consultants. Je voudrais que vous me disiez chacun quelles sont, à votre avis personnel, les points forts du programme d'immigration des gens d'affaires. On nous a parlé des problèmes; maintenant, je veux qu'on nous parle des éléments positifs.

M. Frank Marrocco (consultant du comité): Monsieur Taylor, je voudrais bien me faire une idée de ce qui est faisable et de ce qui ne l'est pas. Serait-il possible de créer une unité spécialisée dans l'immigration des gens d'affaires au sein du secteur de l'immigration? Je pose la question parce que je ne sais vraiment pas ce qu'il est possible de faire et ce qui ne l'est pas et je ne voudrais pas gaspiller mon temps à réfléchir à des choses qui ne sont pas faisables du tout.

[*Texte*]

Mr. Taylor: I believe it is feasible, but I believe the nature of the program, especially the nature of the business focus within Canada—and you're well aware of that—will require types of officers who are not standard immigration officers. That will mean that if it is to remain in Immigration and to be properly resourced, then it will require some kind of an exemption from the rules about who can be immigration officers and who can't. I think that is surmountable. That is simply a question of executive decision, obviously with ministerial support; but it clearly is an organizational decision.

Mr. Marrocco: Does it follow that this unit could be headed by a director-general?

Mr. Taylor: Well, we're back to it again. You heard Mr. Juneau's views, and I'll repeat my own.

The Chairman: That's not the question. The question is, is it possible? The question isn't, is it desirable in Mr. Juneau's and your and the department's views?

Mr. Taylor: It's possible that this unit could have an executive director if the government really wanted to give this priority. Anything is possible if you really want to have the priority given to it.

The Chairman: So if you want to have the priority given; in other words, if you don't have the priority it slips in there somewhere, but if you have the priority you can do it.

Mr. Taylor: Sure. That goes without saying.

Mr. Marrocco: It would not be impractical to suggest to the minister that if he wanted really to give this unit or this program profile, then it should be headed by either a director-general or an executive director? That wouldn't be a ridiculous suggestion to make to the minister?

Mr. Taylor: You're asking me to judge not just your suggestion but the rationale for it, and I told you I—

Mr. Marrocco: Well, let's assume that someone was satisfied that there was a rationale that justified it. It could be set up that way?

Mr. Taylor: Sure.

Mr. Marrocco: If you decided to set it up and take the business immigrants outside the immigration levels we work with—because there is some concern that if you let the level of business immigrants expand, then to some extent you're going to take away resources from the other people in the system who also need to be processed, refugees and independent skilled workers and the family-class members and so on—could it be set up in such a way that the business immigrants would be outside the immigration levels?

Ms Morton: If you're arguing that the only reason you have a levels plan is to be able to allocate resources within EIC for processing, then you might want to argue that you don't need to put investors in there if you can pay for it yourself. But that isn't the only reason you have a levels plan. You have a levels plan because you have some sort of idea about who should be coming to Canada and why, and how, and what the mix ought to be. You have it in order to

[*Traduction*]

M. Taylor: Je pense que c'est faisable, mais je crois que, étant donné la nature du programme, et surtout la composante des gens d'affaires ici au Canada—vous le savez bien—il faudra des agents qui ne sont pas des agents d'immigration comme les autres. Pour que ce programme soit maintenu dans le secteur de l'immigration et qu'il ait des ressources suffisantes, il faudra l'exonérer d'une façon ou d'une autre de l'application des règles régissant le choix des agents d'immigration. Je crois que c'est un obstacle que l'on peut surmonter. Il suffirait d'une décision de l'exécutif, et, bien entendu, de l'appui du ministre; mais il s'agit évidemment d'une décision organisationnelle.

M. Marrocco: Est-ce que cela veut dire que l'unité serait dirigée par un directeur général?

M. Taylor: Eh bien, nous y revoilà. Vous avez entendu ce que M. Juneau en pense et je vais vous répéter ma propre opinion.

Le président: Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. La question est de savoir si c'est possible. Il ne s'agit pas de savoir si M. Juneau, ou vous, ou le ministère pensez que cela est souhaitable.

M. Taylor: Si cette question était prioritaire pour le gouvernement, l'unité pourrait être dirigée par un directeur exécutif. Tout est possible lorsqu'on tient vraiment à quelque chose que l'on estime prioritaire.

Le président: Donc, vous voulez qu'on lui accorde la priorité. Autrement dit, si l'on vous signifie que c'est prioritaire, vous le ferez, sinon ça deviendra un projet parmi tant d'autres, alors?

M. Taylor: Bien sûr. Cela va sans dire.

M. Marrocco: Conviendrait-il de dire au ministre que s'il tient vraiment à mettre l'accent sur cette unité ou ce programme il devrait le doter d'un directeur général ou d'un directeur exécutif? Ne serait-ce pas une suggestion ridicule à faire à un ministre?

M. Taylor: Vous me demandez mon avis non pas sur votre suggestion mais sur les raisons qui la justifient et je vous ai dit. . .

M. Marrocco: Eh bien, supposons que quelqu'un est convaincu que les raisons sont valables. Pourrait-on l'établir de cette façon?

M. Taylor: Bien sûr.

M. Marrocco: Si vous décidez de créer une telle unité et de retirer les gens d'affaires des niveaux d'immigration que nous utilisons—car certains craignent que si nous laissons augmenter le niveau des hommes d'affaires immigrants nous serons obligés de prendre des ressources humaines ailleurs dans le système, alors que ces gens-là doivent traiter les demandes des réfugiés, des travailleurs qualifiés indépendants, des membres de la catégorie famille, etc. . . Pourriez-vous le faire de manière à ce que les gens d'affaires immigrants ne soient pas comptés dans les niveaux d'immigration?

Mme Morton: Si vous prétendez que la seule raison d'être des niveaux d'immigration est de pouvoir affecter les ressources au sein de EIC pour le traitement des demandes, alors vous pourriez aussi faire valoir qu'il n'est pas nécessaire d'inclure les investisseurs si ce programme peut être financé de façon autonome. Mais ce n'est pas là la seule raison d'établir des niveaux d'immigration. Cela existe déjà, car nous devons avoir une idée quant au genre d'immigrants qui

[*Text*]

enunciate a policy about what you think immigration is. You have it in order to tell people what your policy is to allow them to plan; not only to give your vision of how it should be, but to allow other people to plan, given that it should be... Again, the people who plan are not only EIC, with its resources, but other federal government departments and provincial governments and non-governmental organizations, and demographers and other people just interested in how many people are coming into Canada and how the face of Canada is going to change because of the people who come.

[*Translation*]

devraient être admis au Canada, pour quelle raison, selon quelle modalité ainsi que de la proportion de candidats de chaque catégorie. Ces niveaux nous servent à élaborer une politique qui reflète notre définition de l'immigration. Ils nous permettent de dire ce qu'est notre politique afin de permettre aux gens de planifier. Il ne s'agit pas seulement d'exprimer notre vision de ce que devrait être l'immigration, mais également de permettre à d'autres candidats de faire leur planification, étant donné que... Encore une fois, il n'y a pas que les fonctionnaires d'EIC qui font des plans pour l'affectation de leurs ressources, il y a d'autres ministères fédéraux, il y a les gouvernements provinciaux, les organismes non-gouvernementaux, les démographes et des particuliers qui veulent savoir exactement combien d'immigrants viendront au Canada et comment cette immigration modifiera le visage du Canada.

• 1715

That's why I was trying to argue that you don't talk about keeping out of the levels plan. On the other hand, you might want to argue that investors or the business immigration program should not be subject to any sort of limitation, that we should take anybody who qualifies as eligible under certain criteria of eligibility. You could argue for that because you say this program is so valuable and it pays for itself, and that's the reason why we say we should take numbers without limit. That certainly is a valid position. But as for taking it out of the levels plan, I would argue no.

C'est pour cette raison que j'ai voulu faire valoir qu'il ne saurait être question d'éliminer les niveaux d'immigration. Par contre, vous pourriez prétendre que le programme d'immigration des investisseurs ou des gens d'affaires ne devaient être assujettis à aucun contingentement et que nous devrions accepter tous ceux qui répondent à certains critères d'admissibilité. Vous pourriez prétendre cela, en disant que ce programme est précieux, qu'il s'autofinance et c'est pour cette raison que nous disons qu'il ne faut pas imposer de limite. C'est certainement un argument valable, mais pour ce qui est de les exclure des niveaux d'immigration, je ne pense pas que ce soit une bonne idée.

Mr. Marrocco: I am not asking you to do it, but would it be possible, if someone were so inclined, to try to roughly figure out what it costs the federal government to process a business immigrant? We heard from one of the witnesses—I can't remember who it was—that he thought a business-class immigrant would pay a fee of $5,000 to be processed as a business-class immigrant in return for being treated in a business-like way. I know there are people out there who charge these people ridiculous fees to fill in forms. I know that from my own experience. Is there a way of arriving at the fee such that you can say, look, if you pay this fee, you've paid the federal government what it costs to do your application, so you can set that number?

M. Marroco: Je ne vous demande pas de le faire mais s'il serait possible, si cela intéressait quelqu'un, de calculer approximativement combien cela coûte au gouvernement fédéral pour traiter la demande d'un immigrant de la catégorie des gens d'affaires? L'un des témoins—je ne me rappelle plus lequel—nous a dit qui les gens d'affaires seraient disposés à payer 5000$ pour être traités comme demandeurs de cette catégorie à la condition que le processus soit efficace. Je sais qu'il y a des gens qui leur réclament des honoraires exorbitants pour remplir les formulaires. Je le cite d'expérience. Y a-t-il moyen d'établir un droit qui permettrait au gouvernement fédéral de récupérer le coût de traitement des demandes?

Mr. Taylor: There's no way I'm aware of at present, Mr. Marrocco. The kinds of figures we see and you've seen are the total program figures, by department, by person-years, and so on. We don't have ways of slicing these. You get into things such as overseas versus in Canada. How would you assess the cost of the application, since it's both an in-Canada and an overseas process? For this one, we just don't have it.

M. Taylor: Je n'en sais absolument rien, monsieur Marroco. Les chiffres que nous voyons, et que vous avez vus, sont des totaux pour l'ensemble du programme, par ministère, par année-personne, etc. Nous n'avons pas les moyens d'en faire la ventilation. Il faudrait faire la distinction entre les missions à l'étranger et les bureaux au Canada. Comment évaluer le coût d'une demande puisqu'elle est traitée en partie au Canada et à l'étranger? Nous n'avons tout simplement pas ces chiffres-là.

Mr. Marrocco: All right.

M. Marroco: Très bien.

I want to ask a question about Hong Kong. Is there a way of dealing with this such that when these backlogs start to build up because of a political incident that's not foreseeable, one can respond reasonably quickly? You can't

Maintenant, je vais vous poser une question au sujet de Hong Kong. Y a-t-il moyen de réagir raisonnablement vite lorsqu'un incident politique imprévisible provoque une accumulation de demandes? Puisque vous avez des budgets

[*Texte*]

respond overnight because you have budgets and you're set for the year and suddenly there are thousands of people who want to be processed from one day to the next. Nobody can respond to that the next day. But is there a way of organizing a program such that it can respond to this situation in the next fiscal year or something like that?

Mr. Davis: Part of what I mentioned before when I said we would be looking at our overseas operations will be to address those kinds of problems. In other words, when you have to move resources from one part of the world to another to deal with not necessarily only the business category but other categories, should you have a sudden deluge of applications... You are correct in recognizing there are problems with this, because of course you're talking about moving families of officers from one part of the globe to the other, you are talking about capital expenditures, including accommodation, office space, and so on. Sometimes the office space itself is at its maximum, and that can take a while to modify. But what we hope to achieve in the study we'll be conducting over the next number of months is to come up with a system that is going to be more flexible than the present one to deal with this kind of a problem. At present it's much too difficult to respond as quickly as we would like.

• 1720

Mr. Marrocco: Would it be feasible to have a system that allowed for the inland processing of business immigrants as well as processing outside Canada, a situation where the person's application is processed here, the interview is conducted here, but the visa is issued abroad? Is that feasible, practical?

Mr. Davis: If I could answer, and I'll answer quite frankly, I think it's impractical, the reason being that from my experience of 20 years abroad in different locations, knowledge of the local environment, of the conditions, the documentation, the customs, the practices, is a crucial part of your assessment.

Quebec did something along these lines for a short time with their business cases, whereby they had their Montreal office doing certain assessments and then the final product was supposed to be handled by their Hong Kong office, and they found it just didn't work. Part of the reason it didn't work was that the Montreal office was making decisions without fully understanding the context of the material that was in front of them, and when the Hong Kong office of Quebec would look at it, they would say, "Wait a minute, this guy doesn't qualify.". There was a fair bit of tension there between the two offices for a time, which they have since resolved.

Mr. Marrocco: They resolved it by not processing inland any more?

Mr. Davis: Yes, and it was shifted back to the overseas side. I honestly feel that would be a very difficult thing to make work from within Canada.

[*Traduction*]

établis pour un an, vous ne pouvez pas réagir du jour au lendemain lorsque des milliers de demandes vous arrivent soudainement et que les gens demandent des réponses immédiates. Personne peut répondre du jour au lendemain. Mais y aurait-il moyen de mettre sur pied un programme qui permettrait de réagir à ce genre de situation dans l'exercice financier suivant ou dans un délai raisonnable?

M. Davis: J'ai dit tout à l'heure que nous allions examiner nos activités à l'étranger et que nous allions notamment chercher des solutions à ce genre de problème. En d'autres mots, lorsqu'il faut déplacer des ressources d'une région du monde à une autre pour traiter non seulement les demandes de la catégorie des gens d'affaires mais des autres catégories alors que nous sommes soudainement submergés par un déluge de demandes... Vous avez raison de reconnaître qu'il y a là des problèmes, car cela exige de déplacer les familles des agents d'une région de la planète à une autre, cela exige des dépenses d'immobilisation, y compris pour le logement, les locaux pour les bureaux, etc. Parfois ces locaux sont déjà pleinement utilisés et ils faut un certain temps pour les réaménager. Mais nous espérons que l'étude que nous comptons réaliser au cours des prochains mois nous aidera à trouver un système qui sera plus souple que le système en place pour pouvoir résoudre ce genre de problème. À l'heure actuelle, il est beaucoup trop difficile de réagir aussi rapidement que nous le souhaiterions.

M. Marrocco: À propos des gens d'affaires immigrants, serait-il possible d'avoir un régime où la demande serait traitée ici au Canada et l'entrevue se ferait ici, mais où le visa serait délivré à l'étranger? Est-ce possible?

M. Davis: Je vais vous dire en toute franchise que je trouve qu'un tel régime n'est pas pratique, et voici pourquoi: D'après mes 20 ans d'expérience à l'étranger dans différents pays, je sais qu'une connaissance du milieu local, des conditions locales, de la documentation, des coutumes et des pratiques constituent une partie cruciale de l'évaluation qu'on fait.

Le Québec a fait quelque chose de semblable pendant une courte période dans le cas de leurs gens d'affaires immigrants. Le bureau de Montréal faisait certaines évaluations, et ensuite c'était le bureau de Hong Kong qui devait s'occuper du produit final. Or, on a constaté que ce système-là ne fonctionnait pas. En partie, c'est parce que les agents du bureau de Montréal prenaient des décisions sans comprendre parfaitement le contexte de la documentation qu'ils examinaient. Lorsque le bureau à Hong Kong examinait la documentation, il disait, «Attendez un peu, le requérant ne possède pas les qualités requises.» Pendant un certain temps, il y avait pas mal de tension entre les deux bureaux. Depuis, on a réglé ce problème.

M. Marrocco: Est-ce qu'on a réglé le problème lorsqu'on a décidé de ne plus traiter les demandes à Montréal?

M. Davis: Oui, on a redonné cette responsabilité au bureau là-bas. Je suis sincèrement convaincu qu'il serait très difficile de faire fonctionner un système pareil.

[*Text*]

The Chairman: I think we can come back to that in discussion.

Mr. Shields: I just want to clarify something. We're not talking about landings. I don't think that was really the intent, but we've had some suggestions of a provisional visa for a prospective immigrant investor or an entrepreneur investor to come over and go into an office, say, in Toronto, and be able to look at the number of programs that would be available to him and of which he could become a part. If he says, "Yes, I'd be pretty interested in plan A, or this plan here.", he would fill out his necessary application form. He would lodge his funds; he would do his medical and all those kinds of things. Then he'd be sent back to the office overseas to do the police checks, the background checks and all of those necessary things, and the final interview, before getting—

Mr. Davis: The fact is that not everybody qualifies, and often where they don't qualify is on the selection, in terms of meeting a definition. If you do that, you have somebody who comes in who is led to believe, to a certain extent, that he or she will be accepted. They go back over, perhaps having made an investment or having made some other commitments—

Mr. Shields: Oh, no. He puts his money in escrow or a security, and he's given his money back if he's not acceptable.

Mr. Davis: And they've done they're medical and so forth. What inevitably happens is that you foster a tremendous representation. The person goes back overseas. They've been given encouragement to think that they'll succeed, but we end up dealing with the case and perhaps it gets turned down. Those cases consume a disproportionate amount of time simply because you're fending off the whole world who have promised this guy that yes, he can stay, or he's likely to be accepted.

I mention this because something along these lines happened with a particular fund, where some individuals were given to understand that they were likely to succeed, and for about half of the fund when they came in to apply it was very clear from their applications that they did not qualify.

All I'm saying is that it could complicate the situation, versus the other suggestion that has been put forward, in which somebody applies abroad, maybe under one definition for your entire business category, whether it be entrepreneur or investor, and then they put forward the idea of somebody coming in on terms and conditions, whether they be investors or entrepreneurs. That might be a different thing. They have already met all the requirements and then, once they are here, they are faced with a selection of choices, whether it be—

Mr. Shields: Either way it would be "subject to".

• 1725

Mr. Davis: Yes. However, when they receive their visa, they know they are coming and they are going to be landed before they have perhaps made a trip, looked into things, sat down, put money aside, and so forth.

[*Translation*]

Le président: Je pense qu'on pourra revenir à cette question plus tard lors de notre discussion.

M. Shields: Je veux maintenant apporter une précision. Il ne s'agit pas d'immigrants admis. À mon avis, ce n'était pas là l'intention. Cependant, certains ont proposé de donner un visa provisoire à un investisseur immigrant éventuel ou à un entrepreneur immigrant pour lui permettre de venir au Canada et d'aller, mettons, à Toronto, pour voir les différents programmes auxquels il pourrait participer. S'il dit qu'il s'intéresse au programme A ou au programme B, il remplirait la demande voulue. Il s'occuperait de ses fonds, subirait l'examen médical, etc. Ensuite, il retournerait au bureau à l'étranger pour faire faire les vérifications par la police, les vérifications de ses antécédents, etc. et pour passer l'entrevue finale, avant de recevoir. . .

M. Davis: Le fait est que tous les requérants ne possèdent pas les qualités requises, souvent en ce qui concerne certaines définitions dans les critères de sélection. Si on procède comme vous le proposez, on risque de donner au requérant l'impression que, dans une certaine mesure, il sera accepté. Ensuite il rentre chez lui, après avoir fait un investissement ou après avoir fait d'autres engagements. . .

M. Shields: Mais non. Le requérant met son argent en dépôt fiduciaire ou dans une valeur quelconque, et on lui rembourse son argent s'il n'est pas admissible.

M. Davis: Mais le candidat aura subi l'examen médical etc. Inévitablement, celui qui vient ici et qui rentre à l'étranger se sent encouragé. Il pense qu'il sera accepté, mais au bout du compte la demande risque d'être rejetée. On consacre une période de temps disproportionnée à ces cas-là, car il faut se défendre. Le requérant rejeté va prétendre que des tas de gens lui avaient dit qu'il serait probablement accepté.

Si je vous dis cela, c'est parce qu'il y avait une situation semblable dans le cas d'un fonds donné, où on faisait croire à des candidats qu'ils pourraient être acceptés. Dans le cas de la moitié des demandes, il sautait aux yeux que ces gens-là ne possédaient pas les qualités requises.

Ce que je veux dire, c'est qu'une telle approche pourrait compliquer la situation. L'autre situation pourrait donner de meilleurs résultats. Dans ce cas, le requérant fait sa demande à l'étranger, peut-être en vertu d'une définition qu'on aurait pour toute la catégorie de gens d'affaires, qu'il s'agisse d'un entrepreneur ou d'un investisseur, et ensuite on imposerait certaines conditions aux deux groupes d'immigrants. En pareil cas, les requérants ont déjà satisfait à toutes les exigences, et une fois arrivés ici, ils doivent choisir ce qui leur convient, qu'il s'agisse. . .

M. Shields: Dans les deux cas, on imposerait certaines conditions.

M. Davis: Oui. Cependant, lorsqu'ils reçoivent leur visa, ils savent qu'ils viennent et qu'ils recevront leur droit d'établissement avant d'avoir fait un voyage, fait des enquêtes, mis de l'argent de côté, etc.

[*Texte*]

Mr. Shields: So there is no way you could see it work.

Mr. Davis: I'm not saying what you have described couldn't be made to work. I am just saying I'm not sure it is necessary if our processing times abroad are sufficiently speedy.

Mr. Shields: It is not the speed. The problem we are getting from a lot of the practitioners, and particularly those who are bad investments, is they don't know a damned thing about Newfoundland, they don't know anything about northern Saskatchewan, yet somebody sells them a fund they are going to be involved in and they don't have any knowledge of it. So they were saying, let's do some of this one-stop-shopping kind of thing.

I don't know whether it is feasible or not. Is there a way to make it more secure in the mind of the individual investor: he makes the decision where he wants to go, based on first-hand knowledge? He could come, go to the Yukon or the Territories, and say, hey, I don't want to invest in here.

Mr. Davis: One of the things we do in our counselling sessions with business applicants in Hong Kong is in fact encourage them to take exploratory visits to Canada. A large number of them do. A large number of them in a sense come close to what you were suggesting. They do look around and maybe even reach a commitment of sorts, a verbal commitment, to invest in a particular fund, and then return and make their application; or they have applied in the office abroad, and in the meantime, while they are waiting for their application to go through, they make an exploratory trip to Canada.

Mr. Shields: But are they not coming on the basis that someone has approached them on a fund and they have come in and said, well, I would like to go, and you encourage them to come over and look at it?

The Chairman: They are coming on a visitor's visa at this point.

Mr. Davis: They are coming as visitors. Sometimes they are coming because they already have business connections with Canada. Sometimes they are coming because they have put their children into school in Canada. Often, if they are smart businessmen, and certainly if they can afford to make the trip, they will be coming to do exactly as you suggest, and that is to scout out the territory. They say, well, how am I going to go about doing this? Do I want to put my money into funds? Do I want to start up a business? So it comes close to what you are suggesting. They don't do a medical examination in Canada, but they do scout out the terrain.

Mr. Shields: So if I as a Hong Kong investor walk into the Hong Kong office and I want to take my wife, myself, and my children over on a visitor's visa because I am going to invest, are you going to give me a visitor's visa?

[*Traduction*]

M. Shields: Donc à votre avis, cette approche ne pourrait absolument pas fonctionner?

M. Davis: Je ne dis pas que le régime que vous avez décrit est impossible. Ce que je dis, c'est que je ne suis pas sûr qu'il soit nécessaire si le travail de traitement des demandes à l'étranger est suffisamment rapide.

M. Shields: Il ne s'agit pas de rapidité. Un problème qui se présente souvent dans le cas des investisseurs moins doués, c'est qu'ils ne savent rien au sujet de Terre-Neuve ou du nord de la Saskatchewan, mais pourtant quelqu'un leur vend une part d'un fonds auquel ils participent sans en connaître grand-chose. La suggestion était de permettre aux immigrants éventuels de venir faire des enquêtes préliminaires au préalable.

Je ne sais pas si oui ou non la suggestion est pratique. Est-ce qu'on pourrait donner plus de sécurité à l'investisseur, lui permettre de décider où il veut investir, compte tenu de son expérience personnelle? Il pourrait venir au Canada, aller au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest et décider ensuite qu'il ne veut pas investir dans cette région-là.

M. Davis: L'une de nos séances de counselling avec les requérants dans la catégorie des gens d'affaires à Hong Kong avait pour but de les encourager à venir faire des visites de prospection au Canada. Beaucoup d'entre eux le font. Beaucoup viennent un peu pour les raisons que vous avez mentionnées. Ils viennent voir ce qui se passe et ils font peut-être une sorte d'engagement, un engagement oral, pour investir dans un fonds donné. Ensuite, ils rentrent chez eux et ils font leur demande. Parfois ils auront déjà fait leur demande là-bas avant de venir au Canada. Entre temps, pendant qu'ils attendent que leur demande soit traitée, ils font une visite de prospection au Canada.

M. Shields: Mais ils ne viennent pas parce que quelqu'un leur a parlé d'un fonds et qu'alors ils demandent à venir au Canada? Est-ce que vous les encouragez à venir regarder tout cela de plus près?

Le président: Ils ont un visa de visiteurs pour venir à ce moment-là.

M. Davis: Ils viennent comme visiteurs. Parfois ils viennent parce qu'ils ont déjà des rapports d'affaires au Canada. Parfois ils viennent parce que leurs enfants fréquentent l'école au Canada. Souvent, s'il s'agit de gens d'affaires intelligents, et certainement s'ils peuvent se permettre le voyage, ils viennent pour faire exactement ce que vous dites, pour faire une visite de reconnaissance.

M. Shields: Si je suis investisseur à Hong Kong, et si je me présente au bureau à Hong Kong et si je dis que je veux avoir un visa de visiteur pour me rendre au Canada avec ma femme et mes enfants, car je vais investir au Canada, est-ce que vous allez me donner un visa de visiteur?

[*Text*]

Mr. Davis: I'd say 90% of visitor applicants, first of all, get visas in Hong Kong. The second thing is that most of the people applying today don't even require visas to come to Canada. So that is not a problem. In fact, the Hong Kong operation encourages business applicants to come to Canada and take a look at Canada, and to make decisions for themselves.

It helps them in the interview too. If you have somebody come back, he comes into the interview, and you ask him questions, "what are you going to do in Canada", if he is going in as an entrepreneur, he can answer. You can get a good sense of the individual's likelihood of succeeding, often, and his initiative and motivation and so forth, just from what he has managed to achieve in a two-or three-week trip to Canada. You have some who come back and they've made all the right contacts, they have looked at all the right aspects of financing, sourcing for their materials, their potential markets; and you have another person who comes back after two weeks and says, well, the weather was nice. Literally, you get that kind of thing. There is quite a difference in the approach of the individuals. One in a sense is much better positioned to succeed at an interview than the other one, where it is like pulling teeth.

Mr. Allmand: I have to clarify a point. In answer to a question, Ms Morton said if we wanted to, we could recommend that there be no limits on investor immigrants, that you would take as many as you can as long as they come under the criteria. That is probably true; if we wanted to do that, we could. However, is it not true that as long as those numbers didn't get too big there wouldn't be any problem, but if those numbers started to increase to a certain extent and the government still had overall limits on the other categories, it would have to consider either increasing the total limit or reducing some of the other streams within the limit categories, because the Canadian public would start asking what its goals were in immigration?

• 1730

The other thing that could happen is people in the other streams that didn't get in because the limit had been reached for the year, whether it was independent class or family class, might question why there is no limit on these investor characters. Is there a bias in the system? Why do we have no limit? Politically we could say that stream is paying so much and we are not going to put any limit on it, but I still think these factors would come to play in the political process.

Ms Morton: That is absolutely correct, and it's not simply a political matter. It is part of immigration policy-making. That's what I was trying to say when I said the decision with respect to an investor or business immigrants in general does have implications for the rest of the program and we have to think about that. Certainly when we do immigration policy we think about that.

[*Translation*]

M. Davis: Je dirais que 90 p. 100 de tous ceux qui demandent un visa de visiteur les obtiennent à Hong Kong. Deuxièmement, la plupart de ceux qui font des demandes de nos jours n'ont même pas besoin de visa pour venir au Canada. Là n'est pas le problème. Le bureau à Hong Kong encourage les requérants dans la catégorie des gens d'affaires de venir se rendre compte de la situation au Canada, et de prendre leurs propres décisions.

La visite au Canada leur est utile au moment de l'entrevue également. Si l'on demande lors de l'entrevue un autre preneur qui est déjà venu au Canada ce qu'il veut faire au pays, il sait répondre à la question. On peut obtenir une bonne idée de la possibilité de réussite du requérant, de son esprit d'initiative et de sa motivation, etc, d'après ce qu'il a réussi à faire pendant son voyage de deux ou trois semaines au Canada. Certains rentrent chez eux après avoir fait tous les bons contacts, après avoir examiné tous les aspects du financement, des approvisionnements, et des débouchés éventuels. D'autres reviennent une quinzaine de jours après et disent simplement qu'il avait fait beau temps. C'est le genre de choses qu'on voit. On constate une différence d'approche très marquée. Certains sont beaucoup mieux en mesure de réussir lors de l'entrevue, alors qu'on a du mal à obtenir des réponses de certains.

M. Allmand: Je dois demander une précision. En réponse à une question, M^me^ Morton a dit que si nous le voulions, nous pourrions recommander qu'il n'y ait pas de limite pour les investisseurs immigrants, qu'on pourrait en accepter autant que possible, pourvu qu'ils répondent aux critères. Cela est probablement vrai, si nous voulions le faire, nous pourrions le faire. Cependant, n'est-il pas juste de dire que tant que les chiffres n'étaient pas trop importants, il n'y aurait pas de problème? Cependant, si les chiffres commençaient à augmenter, et si les gouvernements imposaient toujours des limites globales dans les autres catégories, ils seraient obligés d'envisager la possibilité soit d'augmenter la limite globale, soit de réduire les niveaux dans d'autres catégories, car la population canadienne commencerait à poser des questions au sujet des objectifs du gouvernement en matière d'immigration, n'est-ce pas?

Les candidats des autres courants qui n'ont pu entrer parce que la limite a été atteinte pour cette année-là, qu'il s'agisse de la catégorie des indépendants ou de la catégorie familiale, pourraient se demander pourquoi on n'impose aucune limite aux investisseurs. Les investisseurs sont-ils favorisés par le système? Pourquoi n'y a-t-il aucune limite? Politiquement, on pourrait dire que ce courant est très rentable et que nous n'y mettrons pas de limite, mais je persiste à croire que ces facteurs devraient intervenir dans le processus politique.

Mme Morton: C'est parfaitement exact et il ne s'agit pas d'une simple question de politique. C'est toute la politique d'immigration qui entre en jeu. C'est pourquoi j'ai dit que la décision que l'on prend au sujet des investisseurs ou des immigrants gens d'affaires en général aura de l'incidence sur le reste du programme, et il nous faut y réfléchir, et nous ne manquons pas d'y réfléchir lorsque nous façonnons la politique d'immigration.

[*Texte*]

We can't focus on only one particular part of the program because of all the other considerations that have to be brought to bear. Part of what we say and believe about immigration and part of what determines a five-year plan is the notion of balance. There are a number of objectives immigration serves, and we want to have all of those objectives served.

Mr. de Jong: You were talking about your experience in Hong Kong and trying to encourage the investors to travel to Canada. I think this is particularly important for us in Saskatchewan. It has been suggested we give people conditional visas and let them come and shop here, which makes some sense. It could conceivably solve some problems in terms of securities and so forth and all of this is done on Canadian soil.

Provinces like Saskatchewan and the Atlantic provinces will have the problem that once the investors have seen Vancouver will they ever leave. How are we going to get them to Saskatchewan?

In your experience you have had these investors come to Canada. When they have seen Vancouver, are they still interested in Saskatchewan? Is there any indication in terms of your experience these investors who come to Canada first and shop around will also still look at Saskatchewan because it has a lower threshold?

When you were in Hong Kong, did people come to you because they had already seen people trying to sell them investments? How does it work from the immigrant point of view? Does he or she decide to try to find a way to come to Canada? What is that process?

Mr. Davis: Perhaps I will deal with the second question first. Applicants come to us both directly and through consultants. But about 98% in the business movement come to us through an agent after deciding they wish to immigrate. There are consultants advertising their services throughout Hong Kong and Taiwan. I kept a record of this because I dealt with them regularly and we went from something in the order of 125 to over 350 consultants between 1988 and 1991, mostly on the business side.

Your first question was whether or not areas of Canada, such as the Maritimes or Saskatchewan, could draw in prospective business applicants from Hong Kong and Taiwan.

I think we have to recognize the primary attraction is going to be some of the major cities, partly because of Hong Kong being the kind of city it is, and the connections, the larger community, that already exists in places like Hong Kong and Toronto and Vancouver.

• 1735

However, having said that, I think especially a smaller businessman, an entrepreneur, for example, who sees a business opportunity, and provinces can play a very significant role in terms of advice, in terms of counselling. The Chinese certainly appreciate the one-on-one kind of contact—some provinces have been very active in trying to develop that—if the opportunities are there, if there are certain financial advantages to being in one area over another, and I'm not

[*Traduction*]

On ne peut se limiter à un aspect particulier du programme parce qu'il faut considérer tous les autres aspects aussi. Dans le façonnement de la politique d'immigration et du plan quinquennal, il faut prendre en ligne de compte la notion d'équilibre. L'immigration répond à un certain nombre d'objectifs, et nous voulons atteindre tous ces objectifs.

M. de Jong: Vous parliez de votre séjour à Hong Kong où vous avez encouragé des investisseurs à venir au Canada. Je crois que c'est particulièrement important pour nous en Saskatchewan. On a suggéré de donner à ces gens-là des visas conditionnels pour qu'ils puissent venir au Canada et se rendre compte d'eux-mêmes des possibilités, ce qui m'a l'air logique. Cela permettrait de résoudre certains problèmes pour ce qui est des valeurs mobilières et autres questions, et tout cela pourrait se faire en sol canadien.

Les provinces comme la Saskatchewan et celles de l'Atlantique demeureront aux prises avec le problème des investisseurs qui auront vu Vancouver et qui ne voudront pas aller ailleurs. Comment pouvons-nous les inciter à venir en Saskatchewan?

Vous avez fait venir ces investisseurs au Canada. Après avoir vu Vancouver, s'intéressaient-ils encore à la Saskatchewan? D'après votre expérience, y a-t-il possibilité que ces investisseurs qui viennent au Canada pour se rendre compte eux-mêmes des possibilités s'intéressent aussi à la Saskatchewan parce que le seuil y est plus bas?

Lorsque vous étiez à Hong Kong, est-ce qu'il y a des gens qui sont venus vous voir parce qu'ils en avaient déjà vu d'autres qui voulaient leur vendre des investissements? Comment cela fonctionne-t-il du point de vue de l'immigrant? Est-ce que lui ou elle décide de trouver un moyen de venir au Canada? Comment procède-t-on?

M. Davis: Je vais répondre d'abord à la seconde question. Les postulants viennent à nous directement ou nous sont envoyés par des consultants. Mais presque tous les gens d'affaires ont été voir un agent après avoir décidé d'immigrer. Il y a des consultants qui font de la réclame pour leurs services à Hong Kong et à Taiwan. J'ai un dossier sur les agents parce que je suis régulièrement en contact avec eux et de 1988 à 1991, nous sommes passés de 125 à plus de 350 consultants, qui desservent presque tous des gens d'affaires.

Vous avez demandé au début si des régions du Canada, comme les Maritimes ou la Saskatchewan, pouvaient attirer des immigrants investisseurs de Hong Kong et de Taiwan.

Il nous faut admettre que ces immigrants sont surtout attirés par les grandes villes, partiellement en raison de la nature même de Hong Kong, et des rapports d'affaires unissent des gens des villes comme Hong Kong, Toronto et Vancouver.

Toutefois, cela dit, je pense surtout au petit homme d'affaires, à l'entrepreneur, par exemple, qui voit des possibilités, et les provinces peuvent jouer un rôle très important dans son orientation. Chose certaine, les Chinois valorisent les contacts personnels—et certaines provinces ont déployé beaucoup d'efforts en ce sens—et si les possibilités sont présentes, s'il y a certains avantages financiers à faire affaires dans une région plutôt qu'une autre, je ne dis pas

[*Text*]

saying you're going to draw large numbers, you begin perhaps to have a bit of a seed group established. But there has to be a business reason if there isn't a community reason for being there. I think provinces should be spending a lot of time thinking about what we have especially that we can offer that others can't and then try to target some of the individuals they think have the talents that match that goal. But you're starting small in a place like Hong Kong.

Mr. de Jong: But there's no indication from your experience that those people who came to Canada before they decided to make their investment had more or less of a tendency to go into provinces like Saskatchewan.

Mr. Davis: I would say that most Hong Kong and Taiwanese business applicants who come to Canada already have relatives, friends, and others here, and more often than not they would be in the larger centres, so they probably have a predisposition to go to those centres. They would have to have some other reason, perhaps a very compelling business reason, to go further afield. But as they do, and Alberta has had some success in increasing its volume of business applicants, it feeds on itself; it can grow.

The Chairman: In concluding, do you agree or disagree, yes or no, that the program represents an enormous economic development opportunity for Canada? If yes, do you also agree it should be expanded and improved? Could you each give me answers to those questions?

Mr. Davis: Do you want a personal answer to that?

The Chairman: Yes.

Mr. Davis: On a purely personal level, I can't answer yes or no as I haven't seen sufficient data to suggest one way or the other what the true impact is of the business program. But I think it has potential.

But one thing I would mention from an immigration perspective is somewhere along the line we have to determine whether this is primarily an immigration movement or an economic movement. Is the human capital more important than the financial capital? My perspective, and I'll speak to it as an individual who has worked in immigration for a long time, is that the investments that are being offered are not of themselves the kinds of investments that necessarily will draw people to invest unless there's something else, some other attraction there, and the visa is the attraction. To me that suggests it is primarily an immigration movement. I speak from my bias in this.

Having said that, it's very difficult to get away from the fact that you therefore have to have an immigration-oriented component to this. My personal belief is that in the longer term for Canada the human capital is more important than the dollars. The dollars are nice, but it is what they do after that. You can make an initial investment of $150,000 or $250,000, but what are you going to do beyond that?

I would like to see the committee come up with some of its conclusions on that. I think that would be very helpful.

[*Translation*]

que vous allez les attirer en grand nombre, mais vous pourriez à tout le moins planter un noyau. Mais s'il n'y a pas de rapports communautaires pour aller dans telle ou telle province, il faut qu'il y ait des motivations d'affaires. Je crois que les provinces doivent réfléchir longuement à ce qu'elles peuvent offrir et de là, cibler les personnes qui, à leur avis, ont les talents voulus pour répondre à cet objectif. Dans une ville comme Hong Kong, il faut commencer en petit.

M. de Jong: Mais d'après votre expérience, il n'y a rien qui permette de croire que ces personnes qui sont venues au Canada avant de décider d'y investir avaient plutôt tendance à éviter les provinces comme la Saskatchewan, alors?

M. Davis: Je répondrai à cela que la plupart des postulants de Hong Kong et de Taïwan qui viennent au Canada y ont déjà des parents, des amis, des associés, et le plus souvent, ceux-ci se trouvent dans les grands centres, ce qui explique leur penchant pour les villes. Il faudrait qu'il y ait d'autres raisons, peut-être des motivations d'affaires très fortes, pour les écarter des villes. Mais plus ils viendront, plus il y en aura, et l'Alberta a déjà réussi à augmenter quelque peu son nombre de postulants; ce nombre peut s'accroître.

Le président: En conclusion, êtes-vous d'avis, oui ou non, que le programme renferme de grandes possibilités de développement économique pour le Canada? Si oui, faut-il élargir et améliorer le programme? Pouvez-vous répondre à ces deux questions?

M. Davis: Vous voulez une réponse personnelle?

Le président: Oui.

M. Davis: À titre strictement personnel, je ne peux répondre oui ou non étant donné que je n'ai pas vu suffisamment de données me permettant de mesurer l'incidence du programme des immigrants investisseurs. Toutefois, je crois que le programme est prometteur.

Mais, dans la perspective de l'immigration, il y a une chose que je dois dire: ce qu'il faudra tôt ou tard déterminer, c'est s'il s'agit là essentiellement d'un mouvement d'immigration ou d'un mouvement économique. Le capital humain est-il plus important que le capital financier? À mon avis, et je vous le donne à titre de spécialiste ayant longuement oeuvré dans le domaine de l'immigration, je crois que les investissements que l'on offre ne sont pas à proprement parler le genre d'investissements qui inciteront nécessairement les personnes à investir à moins qu'ils aient d'autres raisons, qu'ils trouvent un autre attrait ici, et le visa est certainement cet attrait. Pour moi, cela me semble être essentiellement un mouvement d'immigration. C'est un parti pris que j'exprime ici, bien entendu.

Cela dit, il ne convient pas d'oublier le fait qu'il s'agit bien d'immigration ici. À mon avis, le capital humain est plus important pour le Canada à long terme que les dollars. Les dollars, c'est bien, mais ce qui compte, c'est ce que font les immigrants après avoir investi leur argent. On peut investir au début 150,000$ ou 250,000$, mais que fait-on par après?

Je souhaite que le comité prenne cette idée en ligne de compte dans ses conclusions. Je pense que ce serait très utile.

[*Texte*]

The Chairman: I think we might come up with some conclusions like that. I just wanted to see if you would agree with them in advance.

Mr. Shields: The questioning becomes very aggressive at times on the committee. It should be clearly understood that the investor program we have is one of the better ones in the world. You people have an area outlined, you have policy and regulations to follow and so on, so in no way take that as criticism of the way the department has been handling the investor program.

The Chairman: We have two sets on the floor. If you want to add a little bit from Mr. Shields' statement, you may, but I would like a yes or a no to the statement that the program represents an enormous economic development opportunity for Canada. Yes or no, what is your general view on that; and do you think it should be expanded and improved?

• 1740

Mr. Taylor: My response to the first question, Mr. Chairman, is yes. Again, speaking personally and as an acting director since last September, I have had the opportunity to be in Hong Kong to visit with this absolutely fantastic five-person business unit. I spent a week with them, and sat in on interviews and discussions. The degree of professionalism there is such that we are very well served by that group who are handling, as you know, a very large volume. I've met with several of the key provinces, and I have ongoing discussions. We are very well served by the investor unit at national headquarters. They are a very, very extremely dedicated group of people working under somewhat trying conditions, needless to say.

One has to ask oneself a question. When you have provinces that all want this program and that are trying to do their best, a headquarters that is trying to do its damndest, and overseas an excellent group of people, what's the challenge here? What is it? Because everybody wants this program. Where do we want to improve? We have to get at it. I think it's in the areas that we've been touching on today.

The issues being discussed by provinces, by our staff overseas, by my staff and others, focus fundamentally on the overall objective of this program, as Mr. Davis has just pointed out, investment versus the person, human capital versus the applicant. They focus on the issue of risk. They focus on the partnership, whether we can, indeed, truly have an effective federal-provincial working relationship in this program given the diversity of interests across the country.

[*Traduction*]

Le président: Je pense que certaines conclusions mentionneront cette idée. Je voulais seulement savoir d'avance si vous seriez d'accord.

M. Shields: Les questions que nous posons en comité prennent parfois l'allure de véritables interrogatoires. Mais qu'il soit bien dit que le programme des investisseurs est un des meilleurs au monde. Vous avez un secteur délimité, vous devez obéir à une politique et à des règlements, vous ne sauriez donc voir dans nos questions des reproches sur la façon dont le ministère gère le programme des immigrants investisseurs.

Le président: C'est là une seconde intervention. Je vous permets de répondre à l'affirmation de M. Shields, mais moi je voudrais un oui ou un non en réponse à la question de savoir si le programme renferme de grandes possibilités de développement économiques pour le Canada. Oui ou non, qu'en pensez-vous de manière générale; et croyez-vous qu'il conviendrait d'élargir ou d'améliorer le programme?

M. Taylor: Monsieur le président, ma réponse à la première question est oui. Encore une fois, à titre personnel et en ma qualité de directeur intérimaire depuis septembre dernier, j'ai pu me rendre à Hong Kong et rencontrer les cinq membres de cette section des affaires qui est absolument fantastique. J'ai passé une semaine avec eux, j'ai participé à des entrevues et à des discussions. Leur degré de professionnalisme est tel que nous sommes fort bien servis par ce groupe qui, vous le savez bien, gère un volume de travail très considérable. J'ai rencontré plusieurs représentants des provinces les plus importantes, et je suis en pourparlers avec eux. Nous sommes fort bien servis par la section des immigrants investisseurs à la direction générale du ministère. Ce sont des gens extrêmement dévoués qui travaillent dans des conditions quelque peu éprouvantes, inutile de le dire.

Il faut se poser une question. Les provinces veulent toutes participer à ce programme et déploient des efforts considérables en ce sens, la direction générale déploie tout son zèle, et on a un excellent groupe d'agents outre-mer, quel est le défi, alors? En quoi consiste-t-il? Parce que tout le monde veut participer au programme. Où faut-il apporter des améliorations? Il faut y réfléchir. Je crois que les améliorations doivent être apportées dans les domaines dont nous avons parlé aujourd'hui.

Les questions dont discutent les provinces, notre personnel outre-mer, mon propre personnel et d'autres, portent essentiellement sur l'objectif global du programme, comme M. Davis vient de le dire, et l'on compare l'investissement à l'intéressé, le capital humain au postulant. On s'interroge sur le risque. On s'interroge sur le partenariat, on se demande si l'on peut établir des rapports de travail entre le fédéral et les provinces vraiment efficaces

[*Text*]

They focus on appropriate business practice and response to a program that is so much inside Canada a business program. All of these things mean that in the end, Mr. Chairman, the questions of structure and adequate resources to me are not the fundamentals. They are the secondaries.

When we get the big questions addressed and dealt with, we will all know what the structure should be, who the people should be, where they should be placed, and what they should do. My plea to you, in the sense of wanting to see this program do better and do more, is that this be your order of priority, that the key policy questions, the key focus and direction of this program be first on your list. Then the other organizational structure issues follow that. Thank you, Mr. Chairman.

Ms Morton: I think the economic part of the program in all of its aspects, the selected worker and the business immigrant part of the program, is very, very important, the business immigrant because it's not just the ability to bring certain kinds of skills that allow you to fit into certain kinds of jobs that's important but because an entrepreneurial skill is important. The ability to move and shake and bring that kind of dynamism to the country is very important, and that's why we have it, that's why it's there.

It started first as a program for entrepreneurs that focused on the human capital only, and broke into a part that focuses on investment capital. Perhaps there's a way to bring them together to unite the two. Certainly to bring those kinds of skills and abilities to Canada is an important part of the program. We have recognized it and will continue to recognize it.

Yes, the program can be improved. We all have recognized that. The task force recognized that. The people presenting to the task force, and you, have recognized it can be improved.

I would like to support Chris in saying that the most important thing to do, if I may presume, on the part of the committee is to think about directions, think about policy objectives, and think about how these policy issues could be resolved, because these are complicated. It's not clear how the program should go in terms of risk, in terms of federal-provincial relations, in terms of the functions of the program, in terms of should there be marketing. Yes, but who should be doing it, and what should it look like? All of those are important questions. We don't have any set answers for them, and we do want guidance from knowledgeable persons.

The Chairman: Thank you very much. I think the thing I would thank you mostly for is that you've caught the spirit of our committee. The spirit of this committee is that everybody says exactly what they think, in a very open manner. We don't have rigid guidelines. We're having a discussion to try to find consensus, and when we ask you strong questions in a strong way, we mean it to be positive, to draw information so we can make these conclusions.

[*Translation*]

dans le cadre de ce programme, sachant la diversité des intérêts qui existent au pays. On s'interroge sur les pratiques commerciales convenables et la réponse à un programme qui est pour beaucoup, au Canada, un programme s'adressant aux gens d'affaires. Toute cela me fait dire qu'au bout du compte, monsieur le président, les questions structurelles et financières ne m'apparaissent pas essentielles. Elles sont secondaires.

Lorsqu'on aura répondu aux questions fondamentales, nous saurons tous la structure que doit avoir ce programme, qui doit s'en charger, où il faut mettre les responsables, ce qu'ils doivent faire. Si l'on veut que ce programme donne plus de résultats et de meilleurs résultats, je vous invite à arrêter en premier lieu la politique et l'orientation générale du programme. Toutes les autres questions se rapportant à la structure organisationnelle découleront de cela. Merci, monsieur le président.

Mme Morton: Je crois que le volet économique du programme, dans tous ses aspects, dont le travailleur choisi et l'immigrant investisseur, est très, très important parce qu'il ne s'agit pas uniquement d'attirer certaines compétences en vue de combler certains emplois, mais bien parce que la compétence et l'esprit d'entreprise comptent pour beaucoup. Il est très important que le pays puisse attirer ce genre de dynamisme et c'est pourquoi nous avons ce programme, c'est pourquoi il existe.

À ses débuts, le programme ne visait que les entrepreneurs et le capital humain, et à cela nous avons ajouté un volet pour les investisseurs. Il y a peut-être moyen d'unir les deux, l'entrepreneur et l'investisseur. Attirer ces compétences au Canada demeure un volet important du programme. C'est un fait que nous reconnaissons et que nous maintenons.

Oui, on peut améliorer le programme. Nous admettons tous cela. Le groupe de travail l'a admis aussi. Les intervenants qui ont témoigné devant le groupe de travail, ainsi que vous-même, ont reconnu cette réalité..

Je suis d'accord avec Chris lorsqu'il dit que le plus important, s'il me permet de le dire, c'est que le comité réfléchisse aux orientations, à la politique, aux façons de régler les problèmes de politique, parce que ce sont des questions compliquées. On ne sais pas jusqu'où le programme peut aller pour ce qui est des risques, des relations fédérales-provinciales, des fonctions du programme, du marketing. On veut tout faire, oui, mais qui doit le faire, et quelle forme cela prendra-t-il? Ce sont toutes des questions importantes. Nous n'avons pas de réponse toute faite pour chacunes d'elles, et nous attendons le conseil de gens qui s'y connaissent vraiment.

Le président: Merci beaucoup. Je vous sais particulièrement gré d'avoir saisi l'esprit de notre comité. L'esprit de notre comité se résume à ceci: tout le monde dit exactement ce qu'il pense, le plus librement possible. Nous n'avons pas de cadre rigide. Nous discutons pour parvenir à un concensus, et lorsque nous posons des questions difficile sans ménagement, nous le faisons dans un esprit positif, pour obtenir les renseignements qui nous permettront de tirer les conclusions voulues.

[*Texte*]

• 1745

You've been very good witnesses; you've even stretched a little further into your personal opinions—and I want to assure you that's the way we're accepting it, too. So we thank you for both your professional and personal opinions, and we'll look forward to continuing this discussion in the new Immigration Act of Canada. Thank you very much for coming.

[*Proceedings continue in camera*]

[*Traduction*]

Vous avez tous été de bons témoins; vous avez même pris le risque d'exprimer des opinions personnelles—et je tiens à vous assurer que nous les acceptons comme telles aussi. Nous vous savons donc gré de vos avis professionnels et personnels et nous serons ravis de poursuivre cette discussion avec vous lorsque nous étudierons la nouvelle Loi sur l'immigration. Merci beaucoup.

[*La séance se poursuit à huis clos*]

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Employment and Immigration

Chris Taylor, Director, Immigrant and Visitor Program

Brian Davis, Director, Immigration Coordination Division

Millie Morton, Director, Immigrant Policy

TÉMOINS

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration

Chris Taylor, directeur, Programme pour les immigrants et les visiteurs

Brian Davis, directeur, Coordination de l'immigration

Millie Morton, directeur, Politique d'immigration

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Public

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 20

Wednesday, June 17, 1992
Thursday, June 18, 1992
Monday, June 22, 1992
Tuesday, June 23, 1992

Chairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 20

Le mercredi 17 juin 1992
Le jeudi 18 juin 1992
Le lundi 22 juin 1992
Le mardi 23 juin 1992

Président: Robert Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), an investigation into the changes to the Live-In-Caregiver Program

INCLUDING:

First Report to the House

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude des changements au Programme concernant les aides familiaux résidants

Y COMPRIS:

Le Premier rapport à la Chambre

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Vice-Chairman: Harry Chadwick

Members

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert Wenman

Vice-président: Harry Chadwick

Membres

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Monique Hamilton

SUB-COMMITTEE ON IMMIGRATION

Chairperson: Harry Chadwick

Members

Warren Allmand
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields—(5)

(Quorum 3)

Monique Hamilton

Clerk of the Sub-Committee

SOUS-COMITÉ DE L'IMMIGRATION

Président: Harry Chadwick

Membres

Warren Allmand
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields—(5)

(Quorum 3)

Le greffier du Sous-comité

Monique Hamilton

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

REPORT TO THE HOUSE

Tuesday, July 28, 1992

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration has the honour to present its

FIRST REPORT

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), your Committee assigned to its Sub-Committee on Immigration the responsibility to study the changes to the Live-In Caregiver Program. The Sub-Committee has submitted its First Report to the Committee. Your Committee has adopted this Report which reads as follows:

THE LIVE-IN CAREGIVER PROGRAM

BACKGROUND

On 30 January 1992, the Minister of Employment and Immigration announced significant changes to the Foreign Domestic Movement Program, re-named the Live-In Caregiver Program. This program, which has existed in its current form for over 10 years, brings people—largely women—from overseas to work as caregivers in Canadian homes. After two years of service, those in the program are permitted to apply for permanent residence; of those applying, the acceptance rate has been extremely high (99%).

The Minister announced two major changes to the criteria for entry into the program. Following a freeze on all applications until the end of April, entrants would be required to have completed the equivalent of a Canadian grade 12 education and to have taken at least six months of training in a field related to caregiving, whether that be the care of children, the elderly or the disabled.

Reaction to both the freeze and the new criteria was swift. Agencies specializing in providing domestic workers for Canadian employers were caught off guard by the freeze and found it seriously disruptive; domestic worker support groups were critical of the new criteria and its impact on the future of the program. As a result of numerous representations, and concerns on the part of a number of Members of Parliament, the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration decided to investigate the matter.

The Committee held a preliminary meeting in February, and decided to refer the matter to the Sub-committee on Immigration, which held two subsequent meetings on the program. In total, we heard witnesses from six domestic worker support groups, two employment agencies, as well as from government officials. In addition, the Committee received eight submissions from groups or individuals who did not appear as witnesses.

While the Sub-committee was conducting its study, the government proceeded to implement its new regulations, which came into effect on 27 April 1992. This was most unfortunate for many reasons, including the fact that witnesses from across Canada had come before us to testify and Members of the Sub-committee had undertaken to do a thorough review of the program.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mardi 28 juillet 1992

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, votre Comité a chargé son Sous-comité de l'immigration de procéder à l'examen des changements au Programme concernant les aides familiaux résidants. Le Sous-comité lui a présenté son premier rapport. Le Comité a adopté ce rapport dont voici le texte :

LE PROGRAMME CONCERNANT LES AIDES FAMILIAUX RÉSIDANTS

CONTEXTE

Le 30 janvier 1992, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration annonçait de profonds changements au Programme concernant les employés de maison étrangers, maintenant appelé Programme concernant les aides familiaux résidants. Le programme, qui existe dans sa forme actuelle depuis plus de dix ans, fait venir des gens—des femmes pour la plupart—de l'extérieur pour travailler comme aides familiaux dans des foyers canadiens. Après deux ans de service, les participants peuvent demander la résidence permanente et, parmi ceux qui le font, le taux d'acceptation est extrêmement élevé (99 p. 100).

Le Ministre a annoncé deux grandes modifications aux critères d'admissibilité au programme. Après un gel imposé sur toutes les demandes jusqu'à la fin d'avril, les candidats devront montrer qu'ils ont un niveau d'études équivalant à une douzième année au Canada et au moins six mois de formation dans un domaine lié à la prestation de soins, que ce soit le soin des enfants, des gens âgés ou des personnes ayant des déficiences.

Les réactions tant au gel qu'aux nouveaux critères n'ont pas tardé à se manifester. Pris au dépourvu, les organismes spécialisés dans la recherche d'employés de maison pour des Canadiens ont jugé le gel très perturbateur; les groupes d'aide aux employés de maison, pour leur part, ont critiqué les nouveaux critères et leurs conséquences pour l'avenir du programme. Étant donné les nombreuses représentations et l'inquiétude de certains députés, le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration a décidé d'examiner la situation.

Après une réunion préliminaire en février, le Comité a renvoyé la question au Sous-comité de l'immigration, lequel a tenu deux autres séances au sujet du programme. Au total, les membres ont entendu les représentants de six groupes d'aide aux employés de maison et de deux organismes d'emploi, en plus des porte-parole du gouvernement. Le Comité a en outre reçu huit mémoires de groupes ou de particuliers qui ne sont pas venus témoigner.

Pendant que le Sous-comité menait ses travaux, le gouvernement mettait à exécution son projet de règlement, lequel est entré en vigueur le 27 avril 1992. Geste malencontreux à bien des égards, étant donné entre autres choses que des intervenants étaient venus de tous les coins du pays pour témoigner et que les membres du Sous-comité avaient entrepris un examen approfondi du programme.

As a result of this study, the Committee continues to have serious reservations about certain aspects of the program.

PRESSURE TO REVISE THE PROGRAM

Throughout our study, it was apparent that some of the changes to the program had not been as fully considered as would have been desirable. This was undoubtedly due, in large measure, to the fact that the government felt pressed to implement the new policy quickly, as a result of media reports implying that the program might be cancelled. It is the Committee's view that this haste caused certain aspects of the program to be imprecise; this, in turn, created confusion for many of those affected by it. For example, the government announced that the educational standard would be "grade 12 equivalency" but was not ready to define "equivalency" only weeks before the regulations were to take effect. Consequently, some feared that this change would mean several years of university education in some countries.

Similarly, there was some confusion around the types of training courses that would qualify. As late as the beginning of April, the Sub-committee was informed by an official that the list of courses had not yet been approved by the Minister, although we were informed of the types of courses that would be considered appropriate. Then, on May 20, the government informed the Sub-committee: "[t]here is no approved list of courses because of the broad range and variety of care related studies available on a global basis." Moreover, research as to course availability in the various countries appears to have been very informal.

As a result of the somewhat hasty implementation of the changes to the program, stakeholders were understandably confused. Further, we are concerned that, with the advent of the changes at the end of April, visa officers abroad may not have had, and may continue to lack, sufficient guidelines relating to both educational equivalencies and acceptable training courses. For these reasons, it might have been more prudent to delay the implementation of the new program until a more solid research base had been established and stakeholders fully informed of the changes.

The consultation process leading to the new program also appears to have been deficient. A number of the groups testified that they had not been consulted and it appears to us that the government did fail to consult a number of groups that might have been included. Moreover, most of the consultations appear to have been carried out in 1989 when the government was just beginning its review of the program. There does not appear to have been any significant consultation on the government's precise intentions once these were finalized around the beginning of this year. Thus, in addition to being surprised by the new criteria, the interested groups felt that their participation in the consultation process had not been meaningful.

Par suite de cette étude, le Comité continue d'entretenir de sérieuses réserves sur certains aspects du programme.

RÉVISION RÉCLAMÉE

Nous avons souvent constaté, au cours de notre étude, que certains changements apportés au programme n'avaient peut-être pas été suffisamment considérés. Cela peut s'expliquer, dans une large mesure, par le fait que le gouvernement s'était senti pressé de mettre en oeuvre sans tarder sa nouvelle politique, parce qu'on craignait, dans certains milieux, que le programme soit supprimé. D'où, de l'avis du Comité, certaines modalités qui sont restées imprécises et la confusion qui en est résultée chez nombre de personnes concernées. Par exemple, le gouvernement a annoncé que le niveau d'études serait équivalent à une douzième année sans toutefois pouvoir, seulement quelques semaines avant l'application du règlement, définir le terme équivalent. Certains en ont donc conclu que la nouvelle exigence équivalait à plusieurs années d'université dans certains pays.

D'une façon semblable, les types de cours de formation admissibles ont été source de confusion. Selon le haut fonctionnaire interrogé, le Ministre n'avait pas encore, au début d'avril, approuvé la liste des cours. Pourtant nous avons été informés du genre de cours qui seraient jugés appropriés. Le 20 mai, le gouvernement informait le Sous-comité qu'il n'y avait pas de liste de cours officielle, étant donné la grande diversité des programmes d'études offerts à l'échelle internationale en matière de soins. La recherche de cours disponibles dans les divers pays semble d'ailleurs avoir été très peu systématique.

Comme les changements ont été marqués au coin de la précipitation, on comprend que les intéressés ont pu être désorientés. Nous sommes inquiets par ailleurs que, devant les changements de la fin d'avril, les agents des visas se retrouvent sans lignes directrices appropriées sur les équivalences scolaires et sur les cours de formation acceptables, et que cette situation se prolonge. Il aurait donc peut-être été plus prudent de retarder l'application du programme pour renforcer la base de recherche et bien renseigner les intéressés sur les changements.

Le mécanisme de consultations qui a mené à l'adoption du nouveau programme laisse lui aussi à désirer. D'après les témoignages, un certain nombre de groupes n'ont pas été consultés, et il appert que le gouvernement n'a pas communiqué avec d'autres groupes qui avaient peut-être été pressentis. Qui plus est, la plupart des consultations se seraient déroulées en 1989, alors que le gouvernement venait d'amorcer son étude du programme. Il ne semble pas y avoir eu d'échanges significatifs sur les intentions gouvernementales une fois celles-ci arrêtées, vers le début de l'année. Ainsi, en plus d'avoir été pris de court par les nouveaux critères, les groupes intéressés n'ont pas eu l'impression de contribuer utilement au processus.

The Committee therefore urges that future consultations with stakeholders be broader in scope and provide an opportunity for comment on the conclusions the government has reached before new rules are implemented. This is particularly important where, as here, changes were entirely regulatory and there was no requirement for a notice and comment period before the regulations came into effect.

THE REQUIREMENT FOR GRADE 12 EQUIVALENCY

The Committee agrees with the government that education is more and more important in a rapidly changing world. We do not agree, however, that a rigid requirement of grade 12 equivalency necessarily meets the needs of Canadian employers of caregivers or will result in the selection of the best candidates for the program. We note that this educational requirement does not apply to independent immigrants under the points system. Although points are awarded under the "education factor" for each grade completed up to grade 12, the latter level of achievement is not mandatory. The Committee thinks that the government should not mandate a higher level of education for participants in the Live-In Caregiver Program than that required for independent immigrants.

The new requirement overlooks two important facts. The first is the relevance of practical experience. No amount of education can instill the warmth of personality necessary for caregiving. Successful previous on-the-job experience, on the other hand, means that the Canadian employer can rely on the suitability of the caregiver for the work involved. We note that under the points system for independent immigrants up to eight points are available for experience. **For this reason, the Committee urges that verifiable on-the-job experience be recognized in assessing applicants for the Live-In Caregiver Program.**

The Committee did hear testimony that experience, one of the criteria under the previous program, was open to abuse. For example, letters of reference were apparently becoming more and more difficult to verify. However, the Committee finds it difficult to accept that the government is unable to establish whether a genuine employment relationship has existed, in view of the fact that officials overseas are routinely faced with similar verification problems in processing applicants in all immigration streams.

The second important fact overlooked by the rigid education requirement is that experience with the program over the last decade has shown that caregivers are willing and able to improve themselves once they arrive in Canada. While the Committee does not advocate a return to the former mandatory upgrading courses, which were criticized as onerous and unreasonable by caregivers, we do feel that **an applicant otherwise well suited for the job should not be automatically denied the opportunity to work in Canada merely because she has not yet attained grade 12.** Although we believe that there should be a minimum educational requirement, the Committee urges that program participants

Par conséquent, le Comité insiste pour que, dorénavant, les consultations avec les intéressés aient une portée élargie et offrent l'occasion de commenter les conclusions du gouvernement, avant l'adoption de nouvelles règles. Cet aspect est particulièrement important dans des cas comme celui qui nous occupe, où les changements sont tous d'ordre réglementaire et où la mise en vigueur du règlement n'est assujettie à aucun avis préliminaire ni à aucune période de commentaire.

L'ÉQUIVALENCE D'UNE DOUZIÈME ANNÉE

Le Comité convient avec le gouvernement que, dans notre monde en évolution rapide, l'instruction est un critère de plus en plus important. Les membres ne sont toutefois pas d'avis qu'un niveau d'études équivalant à une douzième année est absolument nécessaire pour les besoins des employés canadiens en matière d'aides familiaux, ni que cette exigence garantira la sélection des meilleurs candidats pour le programme. Nous constatons que pareille exigence ne s'applique pas aux immigrants indépendants, dans le cadre du système de points d'appréciation. Même si des points sont accordés au regard du facteur «scolarité» pour chaque année réussie jusqu'à la douzième, l'obtention de ce dernier niveau n'est pas obligatoire. Le Comité croit que le gouvernement ne devrait pas exiger des participants au Programme concernant les aides familiaux un niveau de scolarité supérieur à celui qu'il demande aux immigrants indépendants.

La nouvelle exigence ne tient pas compte de deux faits importants. Le premier concerne l'expérience pratique. La chaleur humaine nécessaire au travail de l'aide familial ne peut absolument pas se transmettre par des cours. Par contre, l'expérience acquise sur le tas garantit à l'employeur canadien que l'aide familial est capable de faire le travail. Dans le cadre du système de points applicable aux immigrants indépendants, l'expérience peut en commander jusqu'à huit. **Le Comité préconise donc l'utilisation de l'expérience vérifiable acquise sur le tas dans l'évaluation des candidats au Programme concernant les aides familiaux résidants.**

Le Comité a toutefois appris que l'expérience – l'un des critères de l'ancien programme – était source d'abus. Par exemple, les lettres de références devenaient apparemment de plus en plus difficiles à vérifier. Le Comité trouve néanmoins difficile à accepter que le gouvernement soit incapable de déterminer si une relation employeur-employé a réellement existé, étant donné que les représentants du Ministère à l'étranger sont continuellement aux prises avec de semblables problèmes de vérification dans le traitement des demandes d'immigration.

L'exigence scolaire rigide ne tient pas compte d'un autre fait important. En effet, l'ancien programme a montré, au cours de la dernière décennie, que les aides familiaux ont la volonté et la capacité de s'améliorer, une fois arrivés au Canada. Le Comité ne prône pas un retour aux cours de recyclage obligatoires de l'ancien régime, considérés comme lourds et déraisonnables par les aides familiaux, mais les membres croient qu'**un requérant par ailleurs bien adapté à l'emploi ne devrait pas être automatiquement rejeté parce qu'il n'a pas fait sa douzième année.** Le Comité accepte le principe d'une norme scolaire minimale, mais préconise que les participants soient autorisés à parfaire leur éducation une

be allowed to improve their education once in Canada. Thus, if they have not attained grade 12 upon acceptance into the program, **participants should be given the additional two years in Canada to upgrade to a level of formal education suitable for entry into the regular labour market before being granted permanent residence in Canada.**

TRAINING COURSES

The Committee also objects to the rigidity in the requirement that applicants have taken at least six months of training in a caregiving field. Once again, courses do not guarantee that the caregiver will have the necessary personal attributes to be successful. We agree that courses may well be a good thing, and for that reason we agree that training in the field should assist a candidate. **Lack of formal training, on the other hand, should not be an absolute bar.** Witnesses from an agency that assists Canadians in finding caregivers were firm in their opinion that on-the-job experience was the most important qualification in a caregiver.

Our objection to the training requirement, however, is more fundamental than that. Domestic support groups maintained that training courses of this type are virtually non-existent in many traditional source countries. On this point, the government disagrees with the groups, suggesting that such courses do exist. The government was unable to offer us proof of this, however, so we are unable to assess whether sufficient courses, in sufficient countries, are available. It would appear, therefore, that only time and experience with the new requirements will indicate whether they are realistic or not.

The problem of the availability of courses is not merely of passing interest. Very serious charges have been laid against the government that the effect of both the education and the training requirements will be to seriously disadvantage applicants from the Third World. If this turns out to be the case, it will be a black mark against an immigration policy that has been non-discriminatory for over 25 years, and, on a practical level, will not serve the interests of Canadian employers, who will be deprived of the caregivers they need. For this reason, the Committee will closely monitor the implementation of the new program and assess it again within the year.

PROGRAM CRITERIA

As already indicated, the Committee thinks that the education and training requirements of the new program are too rigid and narrow in scope. What, then, would be more appropriate? **The Committee has concluded that an assessment system for participation in the program should not only take into account educational levels, training courses and language ability, but should also include practical experience, possession of special skills desired by a particular employer and willingness to locate in rural areas.**

fois arrivés au Canada. S'il leur manque, au moment de leur acceptation dans le programme, des crédits scolaires donnant droit au diplôme de douzième année, **les participants devraient pouvoir bénéficier de deux ans au Canada pour atteindre un niveau de scolarité permettant d'accéder au marché du travail, avant d'obtenir la résidence permanente.**

LES COURS DE FORMATION

Le Comité s'élève contre la rigidité de l'exigence voulant que les candidats aient au moins six mois de formation dans un domaine lié aux soins. Encore une fois, les cours ne peuvent pas garantir que l'aide familiale aura les qualités personnelles nécessaires. Les membres conviennent que les cours peuvent très bien représenter un avantage, et c'est pourquoi ils reconnaissent que la formation dans le domaine aidera probablement le candidat. **Par contre, l'absence de formation structurée ne devrait pas constituer un critère d'exclusion absolue.** Les représentants d'un organisme qui cherche des aides familiaux pour les Canadiens ont témoigné que l'expérience acquise sur le tas était la qualification la plus importante de cette catégorie d'employés.

Notre objection à l'égard du critère de formation est toutefois plus fondamentale. Les groupes d'aide aux employés de maison ont maintenu que les cours de ce genre n'existaient à peu près pas dans bon nombre des pays participants traditionnels. Or, les représentants du gouvernement contestent cette affirmation. Comme ils n'ont toutefois pas pu nous fournir de preuves pertinentes, nous sommes dans l'impossibilité de juger s'il existe effectivement un nombre approprié de cours dans suffisamment de pays. Il semble donc que seuls le temps et l'expérience dans l'application de la nouvelle exigence permettront de dire si cette dernière est réaliste ou non.

La disponibilité des cours n'est pas un problème à reléguer au second plan. De graves accusations ont été portées contre le gouvernement voulant que les exigences de scolarité et de formation risquent de causer un sérieux préjudice aux requérants du tiers monde. Si tel est le cas, ce sera un dur coup porté contre une politique d'immigration qui a su, pendant plus de 25 ans, éviter la discrimination. Sur le plan pratique, la situation désavantagera les employeurs canadiens, qui ne pourront avoir recours aux aides familiaux dont ils ont besoin. C'est pourquoi le Comité surveillera l'application du nouveau programme et le réévaluera au cours de l'année.

LES CRITÈRES APPLICABLES AU PROGRAMME

Comme il l'a déjà dit, le Comité pense que les exigences du nouveau programme en matière de scolarité et de formation sont trop rigides et de portée trop restreinte. Quelles sont alors les solutions de rechange? **Le Comité en est venu à la conclusion que l'évaluation de l'admissibilité au programme devrait tenir compte non seulement du niveau d'études, des cours de formation et des connaissances linguistiques, mais devrait aussi porter sur l'expérience pratique, les compétences spéciales réclamées par un employeur particulier et la volonté de s'installer en zones rurales.**

With regard to the possession of special skills, the Committee refers to attributes such as an ability to speak a language, in addition to English or French, that is used in the Canadian home seeking to employ a caregiver. Other candidates might have experience taking care of elderly persons with a particular disease or condition, or experience in the care of twins, to give just a few examples.

A willingness to locate outside of the major urban areas should also work to a candidate's advantage. Several witnesses and briefs to the Committee spoke of the difficulty of finding caregivers to work in small towns and rural areas of the country. Individuals willing to accept employment in those areas should perhaps be favoured over applicants who show less flexibility.

THE LIVE-IN REQUIREMENT

Groups advocating on behalf of caregivers have long criticized the requirement that program participants live in the homes of their employers. They point to numerous examples of exploitation and abuse that arise because of the very close relationship that the live-in requirement mandates. Harassment, sexual assault and significant amounts of unpaid overtime, even if not commonplace, occur often enough to be of serious concern to all. Add to those difficulties the lack of independence and privacy and the social isolation that results from the live-in requirement and it is not difficult to understand why it has been a source of problems and complaint over the years.

The government's response to the criticism of the live-in requirement is that the program exists solely because there are not enough Canadians to meet the demand for live-in caregiving services (although it should be noted that this program may perpetuate Canadian shortages in live-in caregiving occupations, since it prevents wages from adjusting to market conditions, thereby eliminating the shortage). Conversely, the government maintains that there is no shortage of live-out caregivers.

The Committee has received incomplete labour force data from the government; these data do not conclusively indicate that there are sufficient Canadians in all regions of the country willing to work in live-out caregiving occupations. If there are labour market shortages in these occupations, then there is no justification on the part of the government for maintaining the live-in requirement. Indeed, the Committee did receive testimony from several sources suggesting that there are shortages of live-out caregivers, especially those required by the elderly, many of whom do not have the necessary space to accommodate live-in help.

In view of the foregoing the Committee is not convinced that there is an adequate supply of live-out Canadian caregivers. **We therefore request that the government provide sufficient evidence to us that no regional or local labour market shortages exist with respect to live-out caregiving workers, following which the Committee will report its views on the live-in requirement.**

Par compétences spéciales, le Comité entend des traits particuliers comme la connaissance d'une langue utilisée chez l'éventuel employeur (outre le français ou l'anglais). D'autres candidats pourraient avoir, comme compétences spéciales, l'expérience d'une aide apportée à des personnes âgées atteintes d'une maladie particulière ou des soins à prodiguer à des jumeaux.

La volonté de s'installer à l'extérieur des grands centres urbains devrait aussi avantager un candidat. Plusieurs témoignages et mémoires adressés au Comité ont mentionné la difficulté de trouver des aides familiaux pour travailler dans les petites villes ou les zones rurales du pays. Ceux qui sont prêts à accepter des emplois à ces endroits devraient avoir la préférence sur les candidats moins souples.

L'OBLIGATION DE RÉSIDER CHEZ L'EMPLOYEUR

Les défenseurs des intérêts des aides familiaux critiquent depuis longtemps le fait que les participants au programme doivent résider chez leur employeur. Ils signalent maints exemples d'exploitation et de mauvais traitements découlant de l'étroite relation qu'exige un tel arrangement. Les cas de harcèlement, d'agression sexuelle et de travail supplémentaire non rémunéré, même s'ils ne sont pas courants, se produisent assez fréquemment pour causer de sérieuses préoccupations. Comme ces difficultés s'ajoutent à l'absence d'indépendance et de vie privée ainsi que l'isolement social, il n'est pas difficile de comprendre pourquoi l'exigence de vivre chez l'employeur a été, au cours des années, source de problèmes et de plaintes.

À cette critique précise, le gouvernement répond que le programme n'existe que parce qu'il y a une pénurie d'aides familiaux canadiens résidants (à noter toutefois que le programme perpétue peut-être cette pénurie de Canadiens dans les postes d'aides familiaux résidants puisqu'il empêche le rajustement des salaires aux conditions du marché, qui aurait pour effet d'éliminer la pénurie). Inversement, le gouvernement maintient qu'il n'y a pas de pénurie d'aides familiaux non résidants, disposés à venir travailler à domicile.

Le gouvernement n'a fourni au Comité, au sujet de la population active, que des données incomplètes ne permettant pas d'affirmer qu'il y a, dans toutes les régions du pays, suffisamment de Canadiens disposés à travailler chez des employeurs sans y habiter. S'il y avait pénurie de main-d'oeuvre dans ce secteur, il ne serait pas justifié de la part du gouvernement de maintenir l'obligation d'habiter chez l'employeur. En fait, le Comité a entendu plusieurs témoignages voulant qu'il y ait des pénuries au niveau des aides familiaux non résidants, disposés à venir travailler à domicile, particulièrement pour ce qui est des soins aux personnes âgées dont beaucoup ne disposent pas de l'espace nécessaire pour héberger quelqu'un.

Étant donné ce qui précède, le Comité n'est pas convaincu qu'il existe suffisamment d'aides familiaux canadiens prêts à travailler chez un employeur sans y résider. **Il demande par conséquent que le gouvernement lui fournisse la preuve qu'il n'existe pas de pénurie de main-d'oeuvre locale ou régionale pour ce qui est des aides familiaux non résidants; par la suite, le Comité exprimera son opinion sur l'obligation de résider chez l'employeur.**

COUNTERING ABUSE AND EXPLOITATION

As noted above, this program is open to a degree of abuse and exploitation by its very nature. The government has responded to these criticisms in a number of ways. Because labour standards are a provincial matter, the federal government is not directly involved, but it will in future provide more information to caregivers in the program about whom to contact provincially if they encounter problems. The Minister has also written to the provincial Ministers responsible to urge them to examine the level of protection provided to live-in caregivers from abroad. The government has also prepared an information package for prospective employers and employees alike to explain their duties and responsibilities under the program. It also contains a sample contract.

The Committee supports these measures, but urges that even more be done to improve the situation of live-in caregivers. It is not sufficient merely to write to the provinces urging that there be fair standards. There must be follow-up, indeed pressure, to try to ensure that changes are made where there is a clear need. **Federal officials should closely monitor the actual operation of the program, assisting caregivers whenever possible. Sanctions should be placed on employers who abuse their position.** By abuse, the Committee has in mind such serious matters as physical or sexual assault, harassment, non-payment of regular or overtime wages, or restriction of a caregiver's personal liberty in her off-hours. The Committee sees no reason why employers should be permitted to continue to hire caregivers under the program when abuse has been clearly demonstrated. In short, **the Committee thinks that, although progress has been made in eliminating abuse, more can and must be done.**

Despite the fact that the government decided to implement the new program without the benefit of Committee input, we have nevertheless, decided to submit this report in any case, realizing that the process of policy-making is ongoing and that our recommendations may yet influence the future course of the program.

LA LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION ET LES MAUVAIS TRAITEMENTS

Comme il a déjà été observé, la nature même du programme expose ses participants à un certain degré d'exploitation et de mauvais traitements. Confronté à ces critiques, le gouvernement a fourni différentes réponses. Parce que les normes du travail relèvent des provinces, le gouvernement fédéral n'a pas de responsabilité directe mais, à l'avenir, il précisera aux aides familiaux participant au programme les services à contacter au niveau provincial en cas de difficultés. Le Ministre a par ailleurs écrit aux ministres provinciaux compétents pour les exhorter à examiner le degré de protection dont jouissent les étrangers travaillant comme aides familiaux résidants. Le gouvernement a préparé une trousse d'information pour les éventuels employeurs et employés, leur expliquant leurs devoirs et leurs responsabilités en vertu du programme; la trousse contient également un contrat type.

Le Comité appuie ces mesures, mais insiste pour qu'on fasse davantage afin d'améliorer la situation des aides familiaux résidants. Il n'est pas suffisant d'écrire aux autorités provinciales pour les prier d'imposer des normes équitables. Il doit y avoir un suivi, et même des pressions, pour que les changements nécessaires soient apportés. **Les autorités fédérales devraient suivre de près l'application du programme et offrir assistance aux aides familiaux quand le besoin s'en fait sentir. Les employeurs qui abusent de leur pouvoir devraient faire l'objet de sanctions.** Par abus, le Comité entend des fautes graves comme les voies de fait, les agressions sexuelles, le harcèlement, le non-paiement des gages ou des heures supplémentaires, toute restriction imposée à la liberté de la personne pendant ses heures de loisirs. Le Comité ne voit pas pourquoi ces employeurs pourraient continuer à engager des aides familiaux dans le cadre du programme s'il est clairement prouvé qu'il y a eu mauvais traitements. Ainsi donc, **le Comité est d'avis que la lutte contre les mauvais traitements a fait des progrès, mais que d'autres efforts peuvent et doivent être fournis.**

Bien que le gouvernement ait choisi d'appliquer le nouveau programme sans attendre les conclusions du Comité, les membres ont quand même décidé de déposer leur rapport puisque, l'élaboration des politiques étant un processus permanent, nos recommandations influeront peut-être sur l'orientation future du programme.

SUMMARY OF RECOMMENDATIONS

1. Future consultations with stakeholders should be broader in scope and provide an opportunity for comment on the conclusions the government has reached before new rules are implemented.

2. Verifiable on-the-job experience should be one of the criteria used to evaluate applicants for the Live-In Caregiver Program.

3. The government should not automatically exclude from participation in the Live-In Caregiver Program applicants who have not achieved a level of education equivalent to a Canadian grade 12. Program participants should be given the additional two years in Canada to upgrade to a level of formal education suitable for entry into the general labour market.

4. Applicants who are otherwise well-qualified should not be precluded from participating in the Live-In Caregiver Program if they have fewer than six months of training in a caregiving field.

5. Additional criteria should be used in evaluating applicants for the Live-In Caregiver Program. In addition to education, training, work experience and language ability, these criteria could include foreign language abilities, special caregiving skills and a willingness to locate outside of major urban areas.

6. The government should provide sufficient evidence to the Committee that no regional or local labour market shortages exist with respect to live-out caregiving workers, following which the Committee will report its views on the requirement that caregivers live in the homes of their employers.

7. The government should expand its efforts in monitoring the Live-In Caregiver Program so as to minimize the incidence of abuse and exploitation associated with it. In addition, sanctions should be placed on employers who clearly abuse their position under the program.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

1. À l'avenir, les consultations avec les intéressés devraient avoir une portée élargie et donner l'occasion de commenter les conclusions du gouvernement, avant l'adoption de nouvelles règles.

2. L'expérience vérifiable acquise en cours d'emploi devrait constituer l'un des critères du Programme concernant les aides familiaux.

3. Le gouvernement ne devrait pas automatiquement exclure du Programme concernant les aides familiaux les candidats qui n'ont pas le niveau de scolarité équivalant à notre douzième année. Les participants devraient pouvoir bénéficier de deux autres années au Canada pour atteindre un niveau de scolarité permettant d'accéder au marché du travail général.

4. Les requérants par ailleurs qualifiés ne devraient pas se voir interdire la participation au Programme concernant les aides familiaux lorsqu'ils ont moins de six mois de formation dans un domaine lié aux soins.

5. D'autres critères devraient servir à l'évaluation des candidats au Programme concernant les aides familiaux. En plus de la scolarité, de la formation, de l'expérience en cours d'emploi et des connaissances linguistiques, ces critères pourraient porter sur la connaissance d'une langue étrangère, des compétences spéciales en matière de soins et la volonté de s'installer à l'extérieur des grands centres urbains.

6. Le gouvernement devrait fournir au Comité des données montrant qu'il n'existe pas de pénurie de main-d'oeuvre locale ou régionale pour ce qui est des aides familiaux non résidants, après quoi le Comité exprimera son opinion sur l'obligation de résider chez l'employeur.

7. Le gouvernement devrait accroître sa surveillance du Programme concernant les aides familiaux afin d'éliminer le plus possible les cas d'exploitation et de mauvais traitements qu'il occasionne. En outre, les employeurs qui abusent, manifestement, des pouvoirs que leur confère le programme devraient être frappés de sanctions.

GOVERNMENT RESPONSE

The Committee requests that the Government provide a comprehensive response to this report in accordance with Standing Order 109.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration (*Issues Nos. 8 and 20 which includes this report*) and of the Sub-Committee on Immigration (*Issues Nos. 1 and 2*) is tabled.

Respectfully submitted,

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Le Comité demande au gouvernement de présenter une réponse globale conformément à l'article 109 du Règlement.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages pertinents du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration (*fascicules n^os^ 8 et 20 incluant le présent rapport*) et du Sous-comité de l'immigration (*fascicules n^os^ 1 et 2*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

ROBERT WENMAN,
Chairman.

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, JUNE 17, 1992
(27)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met *in camera* at 3:29 o'clock p.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, Robert Wenman, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Jack Shields and Robert Wenman.

Acting Member present: Simon de Jong for Dan Heap.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers. *From McCarthy Tétrault:* Peter D. Fairey, Consultant. *From Smith, Lyons, Torrance, Stevenson & Mayer:* Frank N. Marrocco, Consultant.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Committee resumed its review of the Business Immigration Program, in particular, the study of the discussion document entitled: "The Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program". (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Monday, June 8, 1992, Issue No. 14*).

The Committee commenced consideration of its draft report on the Business Immigration Program.

At 5:39 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, JUNE 18, 1992
(28)

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met *in camera* at 9:17 o'clock a.m. this day, in Room 306, West Block, the Chairman, Robert Wenman, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Harry Chadwick, Dan Heap, Jack Shields and Robert Wenman.

Acting Member present: Simon de Jong for Dan Heap.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers. *From McCarthy Tétrault:* Peter D. Fairey, Consultant. *From Smith, Lyons, Torrance, Stevenson & Mayer:* Frank N. Marrocco, Consultant.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Committee commenced consideration of the First Report of the Sub-Committee on Immigration.

At 10:28 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 10:35 o'clock a.m., the sitting resumed.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Committee resumed its review of the Business Immigration Program, in particular, the study of the discussion document entitled: "The Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program".

PROCÈS-VERBAUX

LE MERCREDI 17 JUIN 1992
(27)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit aujourd'hui à huis clos à 15 h 29, dans la pièce 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Robert Wenman (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Jack Shields et Robert Wenman.

Membre suppléant présent: Simon de Jong remplace Dan Heap.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche. *De McCarthy Tétrault:* Peter D. Fairey, consultant. *De Smith, Lyons, Torrance, Stevenson & Mayer:* Frank N. Marrocco, consultant.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude du Programme d'immigration des gens d'affaires, entre autres le document rédigé par le groupe ministériel chargé d'examiner le Programme d'immigration des investisseurs. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du lundi 8 juin 1992, fascicule nº 14*).

Le Comité entreprend l'étude de son projet de rapport sur le Programme d'immigration des gens d'affaires.

À 17 h 39, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 18 JUIN 1992
(28)

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit aujourd'hui à huis clos à 9 h 17, dans la pièce 306 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Robert Wenman (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Harry Chadwick, Dan Heap, Jack Shields et Robert Wenman.

Membre suppléant présent: Simon de Jong remplace Dan Heap.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche. *De McCarthy Tétrault:* Peter D. Fairey, consultant. *De Smith, Lyons, Torrance, Stevenson & Mayer:* Frank N. Marrocco, consultant.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité entreprend l'étude du Premier rapport du Sous-comité de l'immigration.

À 10 h 28, le Comité suspend ses travaux.

À 10 h 35, le Comité reprend ses travaux.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude du Programme d'immigration des gens d'affaires, entre autres le document rédigé par le groupe ministériel chargé d'examiner le Programme d'immigration des investisseurs.

It was agreed,—That the Committee would approve payment from the Committee's budget for a working lunch on June 18, 1992.

Jack Shields tabled with the Standing Committee the First Report of the Sub-Committee on Labour and Employment.

It was agreed,—That the Standing Committee would meet on Monday, June 22, 1992 at 5:00 o'clock p.m. to consider the draft report on the Business Immigrant Program as well as the draft report from the Sub-Committee on Immigration and the draft report from the Sub-Committee on Labour and Employment.

At 2:08 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Il est convenu,—Que le Comité impute à son budget les frais du déjeuner de travail du 18 juin 1992.

Jack Shields dépose auprès du Comité permanent le Premier rapport du Sous-comité du travail et de l'emploi.

Il est convenu,—Que le Comité permanent se réunisse le lundi 22 juin 1992, à 17 heures, afin d'étudier le projet de rapport sur le Programme d'immigration des gens d'affaires, le projet de rapport du Sous-comité de l'immigration, ainsi que le projet de rapport du Sous-comité du travail et de l'emploi.

À 14 h 08, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

MONDAY, JUNE 22, 1992
(29)

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met *in camera* at 5:12 o'clock p.m. this day, in Room 237-C, Centre Block, the Chairman, Robert Wenman, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Harry Chadwick, Doug Fee, Jack Shields and Robert Wenman.

Acting Member present: Simon de Jong for Dan Heap.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers.

The Committee resumed consideration of its draft report on the Business Immigrant Program.

The Committee commenced consideration of its draft report on the Live-In Caregiver Program.

It was agreed,—That the Committee meet Tuesday, June 23, 1992 at 8:30 o'clock a.m.

At 7:17 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE LUNDI 22 JUIN 1992
(29)

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit aujourd'hui à huis clos à 17 h 12, dans la pièce 237-C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Robert Wenman (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Harry Chadwick, Doug Fee, Jack Shields et Robert Wenman.

Membre suppléant présent: Simon de Jong remplace Dan Heap.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche.

Le Comité reprend l'étude de son projet de rapport sur le Programme d'immigration des gens d'affaires.

Le Comité commence l'étude de son projet de rapport sur le Programme concernant les aides familiaux résidants.

Il est convenu,—Que le Comité se réunisse le mardi 23 juin 1992 à 8 h 30.

À 19 h 17, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, JUNE 23, 1992
(30)

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met *in camera* at 8:47 o'clock a.m. this day, in Room 208, West Block, the Chairman, Robert Wenman, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Harry Chadwick, Doug Fee, Jack Shields and Robert Wenman.

Acting Member present: Simon de Jong for Dan Heap.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers.

The Committee resumed discussion of its draft report on the Business Immigration Program.

It was agreed,—That the draft report, as amended, be adopted by the Committee and that the Chairman present it to the House, or if the House has adjourned, to the Clerk of the House.

It was agreed,—That the report be entitled: "An Interim Report on the Immigrant Investor Program."

LE MARDI 23 JUIN 1992
(30)

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit aujourd'hui à huis clos à 8 h 47, dans la pièce 208 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Robert Wenman (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Harry Chadwick, Doug Fee, Jack Shields et Robert Wenman.

Membre suppléant présent: Simon de Jong remplace Dan Heap.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche.

Le Comité reprend la discussion de son projet de rapport sur le Programme d'immigration des gens d'affaires.

Il est convenu,—Que le projet de rapport modifié soit adopté par le Comité, et que le président le présente à la Chambre, ou, si elle s'est ajournée, au Greffier de la Chambre.

Il est convenu,—Que le rapport ait pour titre: «Rapport provisoire sur le Programme d'immigration des investisseurs».

It was agreed,—That, pursuant to Standing Order 109, the Committee request the Government to table a comprehensive response to the report within 150 days.

It was agreed,—That, the Chairman be authorized to make such grammatical and editorial changes to the report as may be necessary without changing the substance of the report.

The Committee resumed discussion of its draft report on the Live-in Caregiver Program.

It was agreed,—That the draft report, as amended, be adopted by the Committee and that the Chairman present it to the House, or if the House had adjourned, to the Clerk of the House.

It was agreed,—That the report be entitled: "Live-in Caregiver Program."

It was agreed,—That, pursuant to Standing Order 109, the Committee request the Government to table a comprehensive response to the report within 150 days.

It was agreed,—That, the Chairman be authorized to make such grammatical and editorial changes to the report as may be necessary without changing the substance of the report.

It was agreed,—That the draft report of the Sub-Committee on Labour and Employment be distributed to all Members with the amendment proposed by Doug Fee.

It was agreed,—That the Committee commence consideration of the draft report of the Sub-Committee on Labour and Employment at a later date.

At 9:25 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Monique Hamilton
Clerk of the Committee

Luc Fortin
Committee Clerk

Il est convenu,—Que, conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse détaillée au rapport dans un délai de 150 jours.

Il est convenu,—Que le président soit autorisé à apporter les corrections de forme qu'il juge nécessaires, sans toutefois modifier la substance du rapport.

Le Comité reprend sa discussion du projet de rapport sur le Programme concernant les aides familiaux résidants.

Il est convenu,—Que la version modifiée du projet de rapport soit adoptée par le Comité, et que le président la présente à la Chambre, ou, si la Chambre s'est ajournée, au Greffier de la Chambre.

Il est convenu,—Que le rapport ait pour titre: «Le Programme concernant les aides familiaux résidants».

Il est convenu,—Que, en conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse détaillée au rapport dans un délai de 150 jours.

Il est convenu,—Que le président soit autorisé à apporter les corrections de forme qu'il juge nécessaires, sans toutefois modifier la substance du rapport.

Il est convenu,—Que le projet de rapport du Sous-comité du travail et de l'emploi soit distribué à tous les membres avec la modification proposée par Doug Fee.

Il est convenu,—Que le Comité commence l'étude du projet de rapport du Sous-comité du travail et de l'emploi à une date ultérieure.

À 9 h 25, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Monique Hamilton

Greffier de comité
Luc Fortin

MAIL POSTE

Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9



House of Commons

INTERIM REPORT ON

THE IMMIGRANT INVESTOR PROGRAM

THE STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

ROBERT WENMAN, M.P.
CHAIRMAN

JULY 1992

INTERIM REPORT ON

THE IMMIGRANT INVESTOR PROGRAM

THE STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

ROBERT WENMAN, M.P.
CHAIRMAN

JULY 1992

OUSE OF COMMONS

sue No. 21

uesday, June 23, 1992

hairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 21

Le mardi 23 juin 1992

Président: Robert Wenman

inutes of Proceedings and Evidence of the Standing ommittee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

SPECTING:

suant to Standing Order 108(2), a Review of the siness Immigration Program, in particular, the study of discussion document entitled: "The Ministerial Task ce on the Immigrant Investor Program"

CLUDING:

ond Report to the House

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, l'étude du Programme d'immigration des investisseurs et, plus particulièrement, l'étude du document de travail intitulé: «Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs»

Y COMPRIS :

Le Deuxième rapport à la Chambre

d Session of the Thirty-fourth Parliament, 91-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Vice-Chairman: Harry Chadwick

Members

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

Other Member who Participated

Simon de Jong

From McCarthy Tétrault:

Peter D. Fairey
Consultant

From Smith, Lyons, Torrance, Stevenson & Mayer:

Frank N. Marrocco
Consultant

From the Library of Parliament:

Kevin Kerr
Margaret Young

Research Officers

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPL ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert Wenman

Vice-président: Harry Chadwick

Membres

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Monique Hamilton

Autre député qui a participé aux délibérations

Simon de Jong

De McCarthy Tétrault:

Peter D. Fairey
Consultant

De Smith, Lyons, Torrance, Stevenson & Mayer:

Frank N. Marrocco
Consultant

De la Bibliothèque du Parlement:

Kevin Kerr
Margaret Young

Attachés de recherche

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chamb des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K

ACKNOWLEDGEMENTS

The Committee would like to acknowledge the hard work of its staff. The efforts of the Committee were substantially enhanced through the commitment and tireless support it received from its staff: the Clerk of the Committee, Monique Hamilton, and her colleague, Luc Fortin, who were very helpful in contacting the witnesses, organizing the hearings and producing this Report in this short time frame.

The drafting of this report was the result of many hours of work on the part of the writing team. The Committee thanks the consultants hired for this particular study -- Peter Fairey and Frank Marrocco -- and the researchers from the Library of Parliament -- Kevin Kerr and Margaret Young -- who have served us well and were much appreciated.

We express deep gratitude to the many witnesses who appeared, to those who provided written submissions, and to those with special interests who have followed our deliberations with care. We would also like to extend our thanks to Louis Ferguson, Director of the Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program and to the other Members of the Task Force, who provided the Committee with their assistance and valuable expertise.

Finally, the Chairman wishes to thank his colleagues on the Committee for their perseverance during the lengthy hearings and subsequent deliberations.

THE STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

has the honour to present its

SECOND REPORT

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), your Committee proceeded to review the Business Immigration Program and, in particular, the study of the discussion document entitled The Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program and has agreed to report the following:

TABLE OF CONTENTS

THE IMMIGRANT INVESTOR PROGRAM

PREFACE ix
INTRODUCTION 1
OBJECTIVES AND ACCOMPLISHMENTS 1
IMPROVING THE PROGRAM 4
TASK FORCE RECOMMENDATIONS AND COMMITTEE RESPONSES
1, 2 and 3 5
4 6
5 and 6 7
7, 8 and 9 8
10, 11 and 12 9
13, 14 and 15 10
16 11
17 and 18 12
19, 20 and 21 13
22 and 23 14
24 15
25, 26 and 27 16
28 17
29 and 30 18
31 and 32 19
33 20
34 21
CONCLUSION 22

APPENDIX A — SUMMARY OF COMMITTEE RECOMMENDATIONS 23

APPENDIX B — LIST OF WITNESSES 29

APPENDIX C — WRITTEN SUBMISSIONS RECEIVED 33

REQUEST FOR GOVERNMENT RESPONSE 35

PREFACE

This Report of the Committee becomes a part of a body of recent input on the Immigrant Investor Program following the discussion document of the Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program (the "Task Force Report"). The Department's own Program Evaluation Branch commissioned internal reports (expected in August 1992) from Ernst & Young and Informetrica which, together with this Report and the Task Force Report, will be considered in the Department's comprehensive Immigrant Investor Program Evaluation Report expected in the Fall of 1992.

On June 16, 1992, during our study, Bill C–86 was tabled in the House of Commons. The Bill would extensively amend the *Immigration Act* and expand the scope of regulatory powers. A number of the proposed changes in the Bill, and in the accompanying material released by Employment and Immigration Canada, bear directly on the Immigrant Investor Program. Some of these proposed changes the Committee supports; with others, we disagree, and these have been noted in our Report. We expect that our comments will be considered carefully during debate on the Bill and before the proposed Regulations are finalized.

This Report is thus timed to contribute to the policy–making process. Its tabling in the House of Commons will inform the Minister of Employment and Immigration and his Department of the Committee's views.

Although we heard from a range of witnesses (mostly from the investment community) and received numerous written submissions, the Committee is of the view that its examination of this subject is incomplete. Many views were not heard, including those of economists and members of the immigrant community other than investors. Indeed, the Committee intends to examine this Program further following the release of the Department's evaluation of the Immigrant Investor Program (including the study by Ernst and Young, commissioned by the Department).

Nonetheless, Committee members feel satisfied that our findings thus far constitute a valuable and timely contribution toward a full evaluation of the Immigrant Investor Program.

THE IMMIGRANT INVESTOR PROGRAM

INTRODUCTION

Considerable interest has focused on the Immigrant Investor Program (the "Program") in recent weeks following the release of the discussion document based on the report of the Ministerial Task Force (the "Task Force") on the Program. In May 1992, the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration undertook to study this Program. We heard testimony from a number of witnesses, including members of the Task Force. Together with consultants and staff, we considered other articles and reports with respect to the Program including, for example, Employment and Immigration Canada's *Pre–evaluation Assessment of the Immigrant Investor Program* and the *Evaluation of the Business Immigration Program: Entrepreneur and Self–Employed Categories,* and a study prepared by Roslyn Kunin entitled *The Economic Impact of Business Immigration into Canada*. The Task Force's discussion document (the "Task Force Report") was particularly helpful and your Committee agrees with many of its findings and recommendations.

Your Committee found widespread support for the Program from the witnesses and submissions before the Committee and none supported its cancellation.

It appears to the Committee that the Program is potentially a significant economic development tool which should be maintained and strengthened.

OBJECTIVES AND ACCOMPLISHMENTS

The Program is consistent with the legislative objectives of the *Immigration Act* (the "Act") as set out in section 3(h), which provides that immigration policy and the rules and Regulations made under the Act shall be designed and administered to promote the domestic and international interests of Canada recognizing the need to foster the development of a strong and viable economy and the prosperity of all regions in Canada.

At the time of the creation of the investor category the stated objective of the Business Immigration Program in the 1985 Background Paper was:

> *"to promote, encourage and facilitate the immigration of experienced business persons from abroad who will make a positive contribution to the country's economic development by applying their risk capital and know-how to Canadian business ventures which create jobs for Canadians"*[1];

---

[1] Employment and Immigration Canada, *Business Immigration*, 1985, p. 1.

The 1985 Background Paper further provided that:

> *"by expanding the program [i.e. to create the investor category], the Commission will have the legal base for accommodating those risk ventures which provinces consider important to their regional economic development plans, while at the same time attracting a select group of individuals who possess the substantial capital necessary to expand the industries and generate the jobs that Canada really needs. This is the group which the current program had thus far been unable to attract. Because this program will be limited to those individuals who have been able to establish higher credentials, it should be attracting a new cadre of highly qualified individuals who can expand their opportunities in Canada"*[2];

The intent of the Investor Program (as opposed to the Business Immigration Program generally) has been more recently described as:

> *"to attract successful and skilled business persons who wish to immigrate to Canada and invest their capital in Canadian business ventures (which will create/maintain jobs and contribute to business expansion) but do not wish to participate in the management of the enterprise. The Program is designed to benefit medium and small businesses which are the ones that typically have the most difficulty raising funds"*[3];

An immigrant investor brings three principal benefits to Canada (in addition to the very important human benefits any other immigrant may bring):

1. direct investment through the Program;

2. net worth, all or a portion of which often gets invested in the Canadian economy; and

3. business skills, experience, attitudes and international networks.

The Committee recognizes that each of these is important and that in the case of any particular investor not all benefits may be present to the same degree. An individual investor with a net worth of $100 million may be a very passive but significant investor in Canada who is carrying on business in many jurisdictions. Another individual investor with a net worth of $500,000 may be much more involved in the operations of his or her investments. The business skills brought by each will vary considerably, but both investors can represent a significant economic benefit to Canada. The analysis of the two investors' contributions should weigh in at least these three categories of benefit and not rigidly require a passing grade in each. Some witnesses would prefer that a choice be made between people and money (investment) and, although that would permit easier administration, it is simplistic and ignores the variations between individual investors.

---

2 *Ibid*, p. 3.

3 Employment and Immigration Canada, *A Pre-evaluation Assessment of the Immigrant Investor Program*, 4 March 199 Chapter 1, p. 1.

Consistent with one of its original objectives, and relying on section 3(h) of the Act, the Program later undertook, for a variety of reasons, to promote regional economic development by a regulatory amendment effective at the beginning of 1990 which created a lower tier (Tier I) of investment for immigrant investors designed to encourage investment in provinces which had not traditionally attracted business immigration and investment. This was successful and, according to the Task Force Report, in 1991 resulted in an approximately equal distribution of investment between Tier I ($150,000 investment) and Tier II ($250,000 investment) provinces, ($171.55 million in Tier I and $192.5 million in Tier II in 1991).

It is clear from the evidence of the witnesses, the submissions and the Task Force Report that:

1. Qualified business persons in significant numbers have been admitted to Canada under the Program, specifically, according to the Task Force Report, 7,593 investors subscribed under the Program for the period ending December 31, 1991, which represents approximately $1.5 billion.

2. While not all of these investors have yet been granted a permanent resident visa, the evidence disclosed that, on average, over 90% of those persons applying successfully obtain permanent resident visas.

3. The definition of an investor contained in the Regulations to the *Immigration Act* (the "Regulations") requires all persons granted a visa under the Program to have been found to have successfully operated, controlled or directed a business or a commercial undertaking outside of Canada, and visa officers abroad were rigorous in attempting to ensure this requirement was met.

The record of the proceedings before your Committee establishes that the Program has ttracted risk capital investment and that direct employment, in excess of 10,000 jobs[4], had een created as a result of the investment. The Program is unquestionably an important ehicle for attracting foreign capital. For example, although germane comparisons are ifficult to make given the available data, the $491 million subscribed under the Program in 990 represents approximately 31% of total net foreign purchases of Canadian corporate ecurities in the same period.[5]

The Committee recognizes that the majority of offerings have not yet been required to epay the investors their investment. Thus, it is too soon to say whether immigrant investors ill need to absorb losses arising from inappropriate risks or deliberate abuse. The nprovements recommended in this Report will substantially reduce this possibility with espect to future offerings.

Roslyn Kunin, *The Economic Impact of Business Immigration Into Canada*, September 1991, p. 26.

Statistics Canada, *Canada's International Transactions in Securities*, (Catalog No. 67-002), February 1992, Tables 7 and 11.

IMPROVING THE PROGRAM

There is clear evidence that, as with many new programs, design and operational problems partially obscured and impaired both the benefits and potential of the Program.

Changes to the Program are essential to accomplish the following purposes:

1. To maintain Canada's position as the pre-eminent jurisdiction for investment-related immigration programs.

2. To ensure proper treatment of prospective immigrant investors, including demonstration of normal business courtesy, cultural sensitivity, timeliness in response to inquiries, respect, recognition and appreciation of economic contribution.

3. a) To enhance enforcement and compliance with federal and provincial investment guidelines as well as the spirit and letter of the Act and Regulations; and

   b) to minimize opportunities for the misappropriation or misapplication of immigrant investor funds.

4. To ensure that investments are utilized to create or expand business ventures or to create employment, wealth or an expanded tax base and not utilized to reduce risk through artificial schemes.

5. To ensure each permitted investment provides an economic benefit to the host province.

6. To enhance the ability of small and medium-sized businesses to access financing sources under the Program.

7. To ensure the tier levels of immigrant investor investment direct an appropriate proportion of investments to each province.

8. Subject to 7 above, to ensure that all provinces have a fair chance to attract Immigrant Investor Program investment by the creation of national minimum standards regarding the type and manner of investments.

9. To provide for:

   a) the timely issuance of immigrant investor visas (six months); and

   b) the efficient and timely approval of immigrant investor offering memoranda

10. To heighten awareness of the Program within Canada and abroad as well as within federal government departments and agencies with mandates in the area of trade, investment and economic growth by establishing Ministerial reporting requirements.

Changes must be made with great sensitivity as many witnesses expressed a need for stability and simplicity in the Program in order to enhance confidence in it. Improvements to programs in other countries could significantly affect international competition for immigration-related investment.

There is evidence that present demand for visas under the Program is significantly down due to a variety of factors. In addition, as the level of investment required in each tier will effectively increase on January 1, 1993, as will the required period of investment (from three years to five years), the demand will further decrease. It is therefore important to increase the attractiveness of the Program to prospective investors in other ways if Canada is to receive the same level of interest and investment through the Program.

It is also important that an immigrant investor's experience with all aspects of the Program be as positive as possible to increase the likelihood of further investment in Canada.

While Canada has achieved an early advantage in attracting investment through the Program, it is clear that the United States, Mexico and the Bahamas in this hemisphere have, after observing Canada's success, now entered the market for immigration-related investment. While the other North American programs do not, at the date of this Report, appear to have been successful, those programs are in their infancy and may be improved, as may those of other countries such as Australia. Canada has many advantages as a place to live and we must be constantly vigilant to maintain its pre-eminent position.

TASK FORCE RECOMMENDATIONS AND COMMITTEE RESPONSES

TASK FORCE RECOMMENDATIONS 1, 2 AND 3

Establish a new Branch within Immigration Canada with responsibility for the full spectrum of Business Immigration including investors, entrepreneurs, and self-employed persons. The Branch should be headed by an Executive Director at a high enough level to support the type of senior financial, business, marketing, management and administrative expertise required to administer the program efficiently and control it effectively; or

Establish a special operating agency reporting to CEIC to manage the business immigration program; or

Cancel the Immigrant Investor Program, but allow investors to qualify as entrepreneurs on the basis of an investment in a business which they are not required to manage.

COMMITTEE RESPONSE

Your Committee recommends that in order to ensure an ongoing and orderly processing of all business immigrants (investors, entrepreneurs and self–employed persons) that there be nothing less than a Business Immigration Branch within the Department of Employment and Immigration created to manage, administer, monitor and enforce the Business Immigration Program. This branch should be headed by an individual at a level not less than an Assistant Deputy Minister whose qualifications should be no less than public service levels EX 3 or EX 4. Under the Assistant Deputy Minister, there should be a full-time Director General heading the Immigrant Investor Program and a full-time Director General heading the Entrepreneur and Self-employed Programs. The former should have the qualifications of a public service level of EX 2 or EX 3 and the latter of an EX 1. The position of the Director General for the Immigrant Investor Program requires such seniority in recognition of the fact that the individual will be required to deal with senior levels of business and other governments whereas the Entrepreneur Program is less complex and is co-administered with provincial personnel. This branch should be staffed with highly qualified personnel and provided with sufficient resources to deliver the Business Immigration Program effectively and efficiently. The proposed Business Immigration Branch, and particularly the Immigrant Investor Program, should be structured and administered in a manner so as to recover effectively all operating costs through appropriate fees.

Your Committee considers that anything less than a branch with such senior and qualified staff is not acceptable. For reasons discussed below, the Business Immigration Branch needs a high degree of autonomy, as it has an economic development and cultural emphasis which is distinct from the rest of the department. The Committee believes that because of the visa component of the Program this option is preferable to a special operating agency or moving the Program to another Department.

TASK FORCE RECOMMENDATION 4

Widen the tier differential by lowering the disparity tier to $200,000 from the current $250,000 and maintain the current $350,000 tier for other provinces.

COMMITTEE RESPONSE

Your Committee disagrees with this recommendation and recommends instead a return to existing tier levels of $150,000 and $250,000 because, at these levels, the Program functioned reasonably well. It is important to maintain Canada's competitiveness.

Your Committee acknowledges that it did not have available the benefit of much evidence on the economic impact of these levels. On the other hand, the evidence available made it clear that it is unlikely that a $350,000 offering will sell. As the benefit of the Program goes beyond the direct investment it was felt that the tier levels should not reduce significantly the resources of investors.

Further, your Committee suggests that Employment and Immigration Canada should consider giving public notice well in advance (i.e. at least one year) of future regulatory changes to tiers or details which will have a financial impact on business participants. The past grandfathering method has led to a number of problems, the most serious of which is confusion in the marketplace.

Your Committee accepts the view that the Program should have a degree of certainty and stability. Frequent changes in regulation cause uncertainty in the marketplace and make it difficult for immigrant investors to know with certainty what the rules of the game are. Your Committee notes that the Regulations dealing with minimum investments have been changed to provide for two tiers of $350,000 and $250,000. These tiers will become effective, for all practical purposes, January 1, 1993 when offering memoranda containing the previous tier levels ($250,000 and $150,000) expire. Your Committee notes that the $100,000 differential that has existed since January 1990 has resulted in a relatively equal distribution of investment between the tier levels. Your Committee sees no reason to widen the differential.

Most immigrant investors reside in Vancouver, Toronto and Montreal, all cities in Tier II provinces. The Tier I provinces argue that the ancillary investment by those persons in their province of residence and the fact that the business skill and experience is most likely applied in the province of residence justifies the two tier system. In short, Tier I provinces feel that Tier II provinces already receive most of the indirect benefits (skill and net worth), not to mention the majority of entrepreneurs.

TASK FORCE RECOMMENDATION 5

Revise the Regulations to enable the use of Indices of Disparity as a basis for qualifying provinces and territories in the disparity tier.

COMMITTEE RESPONSE

Your Committee rejects this recommendation. We accept the view of the Task Force that there are more appropriate ways of determining a province's tier level, but recommend that in the interest of stability and certainty the present membership in the tiers be maintained.

TASK FORCE RECOMMENDATION 6

Review the feasibility of applying the disparity tier on a regional rather than provincial basis.

COMMITTEE RESPONSE

Your Committee rejects this recommendation. We accept the view of the Task Force that there are regions of disparity within the provinces; however, we feel that in the interest of stability, simplicity and certainty the present configuration of tier membership, based on entire provinces, should be maintained.

TASK FORCE RECOMMENDATION 7

Establish a strong regional presence for the program and partnerships with economic agencies which can provide useful information, data and intelligence, and private sector individuals who can broaden the scope of knowledge for investment opportunities.

COMMITTEE RESPONSE

Your Committee agrees with this recommendation so long as there is equal provincial, not regional, involvement in establishing a presence for the Program.

TASK FORCE RECOMMENDATION 8

Explore the feasibility of leveraging expertise, financial analysis and matching funds from federal economic agencies through vehicles such as memoranda of understanding.

COMMITTEE RESPONSE

Your Committee agrees with this recommendation and feels provincial involvement is vital in this type of exercise.

TASK FORCE RECOMMENDATION 9

Establish a formal structure to promote a closer relationship with investors who chose to invest in regions of economic disparity in order to encourage their continued interest in the region.

COMMITTEE RESPONSE

Your Committee believes that a structure involving the newly organized branch and the provinces should be established to achieve the objective as stated by the Task Force.

TASK FORCE RECOMMENDATION 10

Set an objective standard for processing times for business immigrants: preferably 100 days but no more than 180 days.

COMMITTEE RESPONSE

Your Committee agrees that processing times for all business immigrants should be decreased, and set at a maximum time of six months. At the same time, it should be recognized that all immigrant categories should benefit from reduced processing time.

No one appeared before your Committee and suggested that the processing delays in Hong Kong and Taiwan were defensible. Over 80% of the immigrant investors have come from those two areas. Your Committee supports the Task Force Report recommendation that processing time be decreased, but believes that a more realistic processing time is six months. This will have the benefit of making immigrant investor funds available to the party seeking to raise or receive immigrant investor funds (hereafter referred to as the "Securities Issuer") in a much more timely way. Your Committee heard evidence which suggested that immigrant investors who have subscribed some $400 million are waiting in the processing backlog. This delay impairs the flow of investment into the Canadian economy.

TASK FORCE RECOMMENDATION 11

Make a clear projection of the number of Immigrant Investors to be processed and publicize this forecast in the Immigration Plan tabled in Parliament each year.

COMMITTEE RESPONSE

Your Committee supports this recommendation, but thinks that the projection should deal with all business immigrants. Your Committee recognizes the hybrid nature of the Program; it is both an immigration program and an economic development tool. In this regard, in addition to the Minister's annual report on immigration levels, your Committee recommends that the Minister table an annual report to Parliament specifically relating to business immigration. This would allow Parliament a greater opportunity to monitor the Program and would increase awareness of the Program both inside and outside government. In addition, we recommend that an inter-departmental committee be established comprised of departments or agencies with mandates in the area of economic development for the purpose of maximizing the opportunities under the Program.

TASK FORCE RECOMMENDATION 12

Investor immigrants should be processed on demand, under a revamped priority processing system.

COMMITTEE RESPONSE

Your Committee is also of the view that immigrant investor applicants are not a significant source of settlement cost to the provinces and recommends the processing of immigrant investor applicants become a self-financing operation. Further, the Committee thinks that the level of investor immigration should not be subject to a numerical limit, given the low number of immigrants currently in this category. It is estimated that fewer than 8,000 investors have been landed under the Program since its inception. The government should reconsider this proposal should this category expand significantly in the future.

TASK FORCE RECOMMENDATION 13

Serious consideration should be given to including all business applicants in the same stream under a new immigration management system, in order to ensure a uniform approach.

COMMITTEE RESPONSE

Your Committee accepts the recommendation that investors, entrepreneurs and self-employed persons should be placed in the same processing stream. This would recognize that all of the components of business immigration contribute to economic development. In this regard, the Committee disagrees with the government's proposal as outlined in the document entitled *Managing Immigration: A Framework for the 1990s*, released concurrently with Bill C–86. This proposal would place investors, entrepreneurs and the self–employed in three different processing streams.

TASK FORCE RECOMMENDATIONS 14 AND 15

Design specific qualifications for the selection of interviewing officers in the business immigration stream.

Institute a comprehensive training and development program for visa officers with emphasis on investment analysis and an understanding of the current business climate and Canadian economy.

COMMITTEE RESPONSE

Your Committee agrees with these recommendations. In addition, the Committee recommends the establishment of special units to deal with business immigrants at certain high volume posts abroad. In making this recommendation, your Committee is also mindful of the need to ensure that business immigrants are seen as a positive economic benefit to Canada.

Sadly, your Committee heard considerable evidence that the treatment of immigrant investor applicants was entirely inconsistent with the way that a Canadian would expect to be treated by his or her government. We heard many examples of cultural insensitivity in the manner of questioning by visa officers which offended sophisticated business people, questioning which demonstrated not only ignorance of local politics and business practices but which implied that these business persons were being subjected to unwarranted scepticism.

This evidence was heard not only from immigrant investors, but also Canadian business people. Your Committee views this situation as entirely unsatisfactory. It is your Committee's view that the Minister should instruct his officials that immigrant investors are to be treated in a business-like way and to be extended normal business courtesies. They are entitled to timely responses to their inquiries, recognition of their economic contribution and sensitivity to cultural and political realities in the investor's native land. In this regard, your Committee recognizes that this may increase the cost of providing services to the immigrant investor applicant, but as previously mentioned, we recommend that user fees be set at a level which covers the increased cost.

In simplistic terms, the immigration process is generally one of saying no to excess demand. Business immigration, on the other hand, requires a proactive and positive role on the part of Canada to attract the business skills and capital of successful business persons. This fundamental difference must be understood at all levels of the Program.

Notwithstanding the assurances of the Department that visa officers are well trained to address the business and cultural aspects of immigrant investor applications, the overwhelming weight of oral and written evidence received by your Committee is to the contrary. Therefore, the Committee endorses Task Force Recommendations 14 and 15. Your Committee particularly took note of evidence given by persons who had successfully accessed funds under the Program and who nonetheless felt it appropriate to bring to the Committee's attention their sincere distress at the treatment received by the immigrant investors with which they were concerned.

TASK FORCE RECOMMENDATION 16

Ensure that the new identification document being devised for returning residents allows free and unfettered re-entry for such individuals.

COMMITTEE RESPONSE

Your Committee agrees with the intent of this recommendation; however, the proposed elimination of returning resident permits in Bill C-86 means the mechanism of achieving this intent needs to be carefully considered.

Your Committee also recognizes that the immigrant investor will in all likelihood not be interested in and utterly unable to take up permanent residence in Canada within six to twelve months of filing an application for permanent residence. We therefore recommend that business immigrants, after landing, be permitted to be absent from Canada for up to two years without prejudice to their permanent resident status. The goal should be to enable these immigrants to order their affairs in such a way that they can honour their residency requirement to Canada without sacrificing unduly their global business responsibilities. On the other hand, a maximum of six months for processing is important to permit a relatively prompt investment in the eligible Canadian venture. This particular recommendation is referred to elsewhere in your Committee's Report.

Once again, we recognize that other immigrant categories might require similar flexibility.

Your Committee notes that Bill C–86 proposes to eliminate the returning resident permit, currently provided in the Act and Regulations, which helps individuals establish that they have not abandoned Canada. We have serious reservations about this proposal, particularly given our point of reference in this Report as it affects business immigrants.

TASK FORCE RECOMMENDATION 17

Clear existing backlog of business immigration cases before implementing a revised program.

COMMITTEE RESPONSE

Your Committee recommends emphatically that the existing backlog of business immigration cases be cleared forthwith.

Your Committee is gravely concerned that it would take up to one year to begin solving this type of problem. It seems to your Committee that a temporary deployment of resources should be able to be mobilised and any backlog eliminated within one year. The Committee does not view the benign neglect of a backlog until it disappears as an appropriate response to the legitimate needs of immigrant investors and the Canadian businesses in which they invest.

TASK FORCE RECOMMENDATION 18

Ensure that the new processing system will enable the swift allocation of additional resources where unexpected surges in demand may occur, so that backlogs can be avoided in the future.

COMMITTEE RESPONSE

Your Committee particularly endorses this recommendation. The evidence suggested that a majority of investors came from Hong Kong and Taiwan and that a significant increase in demand occurred after June 4, 1989. Given that this processing delay persisted at least to the date of the Task Force Report, it is clear that the visa posts in the Asian region failed to respond to the build-up of the backlog within a reasonable period of time.

TASK FORCE RECOMMENDATION 19

Review the feasibility of establishing international business centres abroad, for the processing of business immigrants.

COMMITTEE RESPONSE

Your Committee accepts without qualification recommendation 19 of the Task Force Report and urges the government to examine immediately the feasibility of setting up these centres to carry out all aspects of processing business immigrants abroad.

TASK FORCE RECOMMENDATION 20

Study the feasibility of extending the validity of an immigration visa from the current nine months to two years.

COMMITTEE RESPONSE

The practicalities of obtaining security and medical clearances make extending the validity of an immigration visa difficult, if not impossible, to implement.

As noted in the discussion relating to recommendation 16, the Committee would prefer that the necessary flexibility be achieved by a generous interpretation of the residency provisions of the Act. The necessity of foreign travel by investors and entrepreneurs should be recognized by immigration officers.

TASK FORCE RECOMMENDATION 21

Review the feasibility of enabling investors to enter on a conditional visa for those applicants who may prefer to select an investment vehicle from within the country.

COMMITTEE RESPONSE

Your Committee rejects this recommendation for a number of reasons. The current regime in the Act and Regulations provides enough flexibility in this area. Sufficient motivation for promotional work abroad, which thus far has been critical to the Program's success, would be adversely affected by the conditional visa. The protection a conditional visa might offer an investor by allowing advance on–site inspection of an investment is available under a visitor visa.

Your Committee is also receptive to the suggestion that immigrant entrepreneurs landed in Canada with conditional visas be given the option of removing those conditions by making an appropriate minimum investment in an eligible business pursuant to the Program.

TASK FORCE RECOMMENDATION 22

The current definition applying to investor immigrants should continue to require a business background, but should also allow senior executives to qualify. Consideration should be given to increasing the $500,000 threshold applying to net worth to $1 million.

COMMITTEE RESPONSE

While your Committee views changing business immigration regulations as generally undesirable, it does appear that the definition of the immigrant investor is not entirely satisfactory. Your Committee agrees with the Task Force recommendation that the definition be broadened to include senior executives with demonstrated business experience.

Administrative guidelines in the Immigration Manual do not appear to have been effective. Immigrants who own succesful businesses or undertakings should be included whether they are operating, controlling, or directing those businesses at the time of their application for permanent residence or not.

Your Committee is of the view that the net worth requirement of $500,000 currently contained in the Regulations should be maintained.

TASK FORCE RECOMMENDATION 23

Blind syndicates in their present form should be eliminated.

COMMITTEE RESPONSE

Your Committee rejects the Task Force recommendation that blind or non project-specific syndicates be eliminated. We also note that a very significant portion (around 65% was suggested) of the funds raised under the Program were raised by way of these syndicates. Your Committee is of the view that non project-specific syndicates, when adequately regulated, are an effective means by which small and medium-sized businesses can access immigrant investor funds and, therefore, recommends that they be maintained.

Your Committee recognizes that there are risks associated with these syndicates which require stringent controls and monitoring, including appropriate audit and reporting requirements which must be vigorously enforced. This particular requirement is addressed elsewhere in your Committee's Report, but we do not hold the view that the problem of monitoring such syndicates effectively requires that they be eliminated.

Your Committee does not believe that it is feasible to make each blind syndicate contain specific projects which are the only projects in which the syndicate can invest, but rather suggests that the federal guidelines require that before a blind syndicate can invest in a particular venture, the province in which the venture is located must specifically approve the investment. This will ensure primarily that the investment is of economic benefit, and will likely have the ancillary effect of protecting investors from certain abuses.

Your Committee observes that one of the reasons advanced for permitting such syndicates, namely, their ability to make available to small businesses immigrant investor funds that these businesses would have been unable to access on their own, is not only a valid reason for permitting them, but is also consistent with one of the stated objectives of the Program. The cost of accessing investor funds offshore directly can be prohibitive for small business.

TASK FORCE RECOMMENDATION 24

Syndicate managers should be required to meet eligibility criteria, as determined in consultation with the provinces and their respective securities commissions, before being permitted to participate in the program.

COMMITTEE RESPONSE

The Committee strongly supports this recommendation. Many of the offerings under the Program involve the creation of syndicates run by what are hereafter referred to as fund managers. Your Committee recommends that the provinces where these funds are located register or qualify these fund managers. Fund managers should be required to provide the appropriate federal or provincial authority with audited financial statements and immediate access to records on demand. The feasibility of requiring fidelity bonds should be studied. The feasibility of fund managers being required to contribute to a contingency fund to

compensate immigrant investors who are the victims of dishonest fund managers should also be considered. In this regard, your Committee notes that, in Ontario, securities registrants who deal with the funds of Canadian investors have a similar system.

TASK FORCE RECOMMENDATION 25

The business venture category as now specified in the regulations should remain, and the syndicate structure should also allow for project syndication with direct securitization to individual investors.

COMMITTEE RESPONSE

Your Committee agrees with this recommendation.

TASK FORCE RECOMMENDATION 26

Commercial and hospitality real estate investment should be limited to a level of not more than 33% of the cumulative total offerings on the market at any time, in any given province.

COMMITTEE RESPONSE

Your Committee does not support the recommendation of the Task Force that investment in hospitality ventures or commercial real estate be arbitrarily limited. First, in your Committee's opinion, any limitation on this type of investment, or any other type of investment, is a matter better left to the provinces, as they determine whether the investment is of significant economic benefit. This is subject to an exception in cases where it can be demonstrated that a type of investment distorts the marketplace and that the economic benefit is not significant. Second, the mechanics of the Task Force's recommendation do not work; for example, 33% of all "approved" funds could turn out to be 100% of all "sold" funds.

TASK FORCE RECOMMENDATION 27

The restriction on third party guarantees should be retained and the Commission should seek regulatory authority to impose sanctions on offenders.

COMMITTEE RESPONSE

Your Committee is of the view that third party guarantees should be prohibited, save under Tier III, and that as part of the national minimum standards established by the federal government should be standards which prevent secured loan transactions which are risk free and for all practical purposes "guaranteed". Reduction of risk is not bad *per se*, but the deployment of funds to activities which do not create employment or expand business, but simply provide security for the guarantee, should not be permitted under the Program. Third party guarantees are not available for free. Either security must be put up (suggesting existing domestic borrowing capacity) or a portion of the investors' funds go to purchase secure instruments to enable repayment of principal (rather than to the active business). The economic disparity focus of the Program will fail if a higher tier province offers investments which are entirely risk-free where a lower tier province does not.

Some of the early and general objectives of the Program quoted above referred to "risk capital" and "risk ventures". There is a fundamental tension in the Program with respect to risk. The primary intent of the program is to create economic benefit for Canada. Risk free or near risk free investments could be financed by conventional means and thus there is little incremental economic benefit in them. On the other hand, too much risk will lead to the Program being unmarketable or will result in losses which will lead to the failure of the Program. The balance is a delicate one, which needs careful monitoring by the provinces and the federal government. The Committee recommends that due to the subjectivity of the terms "risk capital" and "risk ventures", the objective of the Program be focused upon employment creation and business expansion rather than risk *per se*. Business persons always try to reduce risks and should not be penalized for doing so, provided that the goals of employment creation and business expansion are not compromised. On this issue, however, your Committee concludes that third party guarantees preclude those goals and should continue to be prohibited (except under Tier III).

The Committee did not have the opportunity of hearing sufficiently from witnesses from Quebec. This was unfortunate as many witnesses from other provinces heavily criticized the Quebec program as effectively permitting guarantees. Without hearing from the Quebec government or Program participants, the Committee does not deem it appropriate to comment except to note that, if the allegations are true, the Program can be skewed and undermined by such guarantees.

TASK FORCE RECOMMENDATION 28

In light of the almost non-existent investments in Tier III offerings which provide for guarantees, this Tier should be eliminated.

COMMITTEE RESPONSE

The Committee does not support this recommendation. Tier III offerings have been permitted since December 1989. There was no suggestion that their existence impaired the effective operation of the Program and therefore your Committee recommends that they be retained on the basis that the Program should strive to offer as many options as possible to the immigrant investor. Retention is also consistent with your Committee's view that changes to the Program should only be made when necessary to improve its operation or to prevent abuse.

TASK FORCE RECOMMENDATION 29

Participation by major financial institutions should be restricted. A limit not exceeding $35 million should be set on the total assets of fund managers.

COMMITTEE RESPONSE

Your Committee agrees with this recommendation, but wishes to clarify that the restriction of $35 million relates to the assets of the fund manager and not the assets under the fund manager's administration.

The Task Force observes and your Committee agrees that well–capitalized entities, such as banks and other financial institutions, will generally apply their own risk criteria to prospective investments, perhaps to the prejudice of small businesses which have difficulty obtaining conventional financing. If a business cannot obtain conventional financing, it will not likely obtain financing under the Program if a bank or other financial institution is involved with an offering.

TASK FORCE RECOMMENDATION 30

Government administered venture capital funds should be eliminated.

COMMITTEE RESPONSE

Your Committee received conflicting evidence on the continuation of government administered venture capital funds. The Task Force Report did not give reasons as to why these funds should be eliminated. There is certainly a perception of less risk and greater credibility associated with government administered funds. There was no evidence that any province had deliberately abused its power to issue immigrant investor guidelines for the purpose of giving government administered venture capital funds any unfair advantage.

In light of conflicting evidence, your Committee recommends that government administered funds be permitted so long as the minimum investment is one tier higher than the lowest tier available for other issuers in the province. For example, given a Tier I level of $250,000, the minimum investment in a government administered fund would be $350,000. Similarly, a government administered fund in a Tier II province, with a minimum investment requirement of $350,000, would need an investment of $500,000.

TASK FORCE RECOMMENDATION 31

Amend the legislation to enable the revocation of visas for investors who knowingly invest in instruments with third party guarantees, or other investments which are in contradiction of federal regulations.

COMMITTEE RESPONSE

Your Committee does not want to amend the Act and Regulations any further to increase the power of Employment and Immigration Canada to revoke investor visas. The Act already provides for penalties if a visa is obtained by fraud. Further, if the investor invests in a fund which contains a guarantee, but has been approved by a province and Employment and Immigration Canada, he or she should not be penalized if the fund is guaranteed. Finally, if a visa can be easily revoked, it will affect the marketability and viability of the Program.

TASK FORCE RECOMMENDATION 32

Pursue negotiations with provincial Securities Commissions to confirm the feasibility of their participation in the Program.

COMMITTEE RESPONSE

Your Committee agrees with this recommendation and further recommends that as long as the provinces satisfy the minimum standards referred to elsewhere, approval and monitoring should be primarily left to the provinces.

Your Committee recommends that before federal approval is given, the province, when forwarding the offering memorandum, should be required to certify that the investment will create or maintain employment or contribute to business expansion.

The act of approving an investment for immigrant investor purposes carries with it some responsibilities for whichever provincial government is involved and the federal government. Your Committee recommends that both the federal and respective provincial governments, after consulting with competent commercial legal advisors, receive the benefit of a commercial contract with the Securities Issuer. This contractual mechanism would impose no

liability on either level of government and would be only executed by the Securities Issuer. This contractual mechanism would supplement the Regulations, permit greater flexibility and would provide for:

1. quarterly financial reporting;

2. the right to enter the premises of the Securities Issuer for the purposes of auditing;

3. the right to take extracts from the books, records and files of the Securities Issuer; and

4. the appointment of a receiver in defined circumstances.

In this regard, it is essential that the Assistant Deputy Minister for the Business Immigration Program have the responsibility for exercising these powers and that provinces participating in the Program similarly designate a responsible person for the exercise of these powers. This will ensure that in all situations there are two officials representing both levels of government each with the power and responsibility to act in appropriate circumstances to protect the legitimate financial interests of the immigrant investor.

Although it is hoped that the changes recommended in this Report will effectively and significantly improve the Program while Securities Commission participation is being pursued, your Committee views provincial participation in the Program as essential and therefore endorses Task Force Recommendation 32.

TASK FORCE RECOMMENDATION 33

Amend the Immigration Act and Regulations to provide strong enforcement and monitoring powers to ensure program compliance. Amendments should include provision for the following powers:

- **allow recourse to injunction to prevent applicants significantly altering the nature or substance of an approved investment vehicle;**

- **enable recourse to the Courts for specific performance to enforce the terms of undertakings;**

- **provide the legal means to investigate and access information otherwise unobtainable, including powers of search and seizure;**

- **impose a stiff fine of up to $100,000 for misrepresentation and non-compliance with program requirements;**

- **enable the right to require periodic reporting from program participants, including fund operators, promoters, agents and any other party to transactions governed by the Program;**

- **where appropriate, authority to seek from the Court the power to wind-down an investment project which would otherwise result in irreparable harm to the investors or any other affected party.**

COMMITTEE RESPONSE

Your Committee endorses this recommendation with one exception. The maximum fine for misrepresentation and non-compliance with Program requirements should be $500,000 and provide for imprisonment in certain circumstances, consistent with the proposals in Bill C-86.

TASK FORCE RECOMMENDATION 34

Stipulate through Regulations the specific terms upon which the Minister will approve an offering memorandum, including the types of investments to be made, the timing for such investments, the sectors in which investments are to be excluded, and any other corporate and investor matters deemed necessary.

COMMITTEE RESPONSE

Your Committee rejects this recommendation. Employment and Immigration Canada should not be involved sectorally or with respect to timing or other corporate-investor matters, but rather leave the specifics such as these to the provinces. Your Committee views the federal government's role with respect to the nature and type of investments as one which protects the economic development potential of the program by ensuring that all provinces compete on a level playing field. It was very clear from virtually all of the witnesses who appeared before your Committee that inter-provincial competition has the potential to seriously frustrate the second stated objective of the Program, namely, the attraction of investment that will be of economic benefit to the province. The provinces can compete with each other by offering more and more secure investments to the immigrant investor. At the same time, the definition of investor in the Regulations assumes that the investor is sophisticated and able to calculate risk and make intelligent and sophisticated business decisions. It is essential that the Program operate on a level playing field and that all provinces agree to adhere to national minimum standards to ensure that the investment which is attracted is of real economic benefit.

Your Committee's support for active and vigorous enforcement does not carry with it the recommendation that the federal government intrude into the nature and merits of a particular investment due to the fact that the immigrant investor is, by definition, an experienced business person who can assess the merits of an investment and that a province has previously determined that the nature of the investment is of significant economic benefit.

Rather than attempting to analyze the merits of a proposed transaction, the provincial and federal government representatives should ask themselves whether the proposed investment will create or maintain employment or contribute to business expansion. Depending on the answer the offering memorandum should be approved or rejected.

CONCLUSION

The Program represents an innovative attempt by Employment and Immigration Canada to foster economic development through an immigration program.

The Program represents an enormous economic development opportunity for Canada. Rather than abandoning or stifling the opportunity due to difficulties in its realization, there is an obligation to address the problems and improve the Program for the economic benefit of Canada.

APPENDIX A

SUMMARY OF COMMITTEE RECOMMENDATIONS

The Immigrant Investor Program represents an innovative attempt by Employment and Immigration Canada to foster economic development through an immigration program.

The Program represents an enormous economic development opportunity for Canada. Rather than abandoning or stifling the opportunity due to difficulties in its realization, there is an obligation to address the problems and improve the Program for the economic benefit of Canada.

To that end the Committee recommends the following:

Organizational Options

Your Committee recommends the creation of a branch within the Department of Employment and Immigration to manage, administer, monitor and enforce the Business Immigration Program. The branch would be headed by an Assistant Deputy Minister with qualifications at a public service level of EX3 or EX4. Beneath the head would be a full-time Director General heading the Immigrant Investor Program and a full-time Director General to head the Entrepreneur and Self-Employed Programs. The former should have the qualifications of a public service level of EX2 or EX3 and the latter of an EX1. This branch would be staffed with highly-qualified personnel and provided with sufficient resources to deliver the Business Immigration Program effectively and efficiently. The proposed Business Immigration Branch, and particularly the Immigrant Investor Program, could be structured and administered in a manner so as to recover effectively all operating costs through appropriate fees.

Economic Disparity

Your Committee recommends a return to tier levels of $150,000 and $250,000 because, at these levels, the Program functioned well. In future, your Committee advises that Employment and Immigration Canada consider giving public notice well in advance (i.e. at least one year) of future regulatory changes. Your Committee notes that the $100,000 differential that has existed since January 1990 has resulted in a relatively equal distribution of investment between the tier levels. Your Committee sees no reason to widen the differential.

Your Committee believes it unnecessary to change the current method of determining a provinces tier level. While the Committee accepts the view of the Task Force that there are regions of disparity within a province, in the interest of stability and certainty your Committee recommends that the present provincial configuration of tier membership be maintained. Your Committee recommends that a strong provincial presence for the Program, in partnership with economic agencies, be established. This partnership could provide useful information, data and intelligence and private sector individuals who can broaden the scope of knowledge for investment opportunities. Moreover, your Committee recommends that provinces, together with federal agencies, explore the feasibility of leveraging expertise, financial analysis and matching funds via vehicles such as memoranda of understanding.

The newly organized branch and the provinces should establish a formal structure to promote a closer relationship with investors who choose to invest in regions of economic disparity in order to encourage their continued interest in the region. As well, so long as provinces satisfy the minimum standards referred to in the Report, approval and monitoring should be primarily left to the provinces.

The Immigration Process

With respect to processing times for business immigrants, your Committee feels that all three categories of business immigrant should be kept in one stream and processing time should be decreased to six months. This will ensure the prompt availability of funds to the Canadian securities issuers.

The projection of the number of immigrant investors to be processed should pertain to all business immigrants and should be publicized in the Minister's annual report on immigration levels tabled in Parliament each year. In addition to this, your Committee recommends that the Minister table an annual report to Parliament specifically relating to business immigration. This would enable Parliament to monitor the Program and would increase awareness of the Program both inside and outside government. In addition, we recommend that an inter-departmental committee should be established comprised of departments or agencies with mandates in the area of economic development for the purpose of maximizing the opportunities under the Program.

The level of investor immigrants should not be numerically limited, given the current low levels within this category. Further, the government should recover as fully as possible the cost of processing immigrant investors.

Sadly, your Committee heard considerable evidence that the treatment of immigrant investor applicants was entirely inconsistent with the way that a Canadian would expect to be treated by his or her government. Your Committee endorses Task Force Recommendations 14 and 15, that is, to design specific qualifications for the selection of interviewing officers in the business immigration stream and to institute a training and development program for visa officers, with an emphasis on investment analysis and an understanding of the current business climate in the Canadian economy.

Your Committee recommends that business immigrants be permitted to be absent from Canada for up to two years without prejudice to their permanent resident status. The goal should be to enable these immigrants to order their affairs in such a way that they can honour their residency requirement to Canada without sacrificing unduly their global business responsibilities.

With respect to the backlog of business immigrants, it seems to your Committee that a temporary deployment of resources should be mobilized so as to eliminate the backlog within one year. The Committee does not view the benign neglect of a backlog until it disappears as an appropriate response to the legitimate needs of immigrant investors and the Canadian businesses in which they invest.

Your Committee particularly endorses Recommendation 18 in the Task Force Report, that is, to ensure that the new processing system enables the swift allocation of additional resources where unexpected surges in demand may occur, so that backlogs can be avoided in the future.

Your Committee urges the government to examine immediately the feasibility of setting up centres to carry out all aspects of processing business immigrants outside Canada.

The practicalities of obtaining security and medical clearances make extending the validity of an immigration visa from nine months to two years difficult, if not impossible, to implement.

Your Committee feels that motivation for promotional work abroad, which has thus far been critical to the Program's success, would be adversely affected by a conditional visa enabling investors to select an investment vehicle from within Canada.

Your Committee agrees with the Task Force recommendation that the definition of investor be broadened to include senior executives with demonstrated business experience. Moreover, applicants who own successful businesses or undertakings should be included whether they are operating, controlling or directing those businesses at the time of their application for permanent residence or not. Your Committee is of the view that the net worth requirement of $500,000 currently contained in the Regulations should be maintained.

The Investment Process

Your Committee is of the view that blind syndicates, when adequately regulated, are an effective means by which small and medium-sized businesses can access immigrant investor funds and therefore recommends that they be maintained. Your Committee recognizes that there are risks associated with these syndicates; consequently, they require stringent controls and monitoring, including appropriate audit and reporting requirements which must be vigorously enforced.

Your Committee recommends that provinces where funds are located register or qualify fund managers. Fund managers should be required to provide federal or provincial authorities with audited financial statements and immediate access to records on demand.

The feasibility of requiring fidelity bonds should be studied as should the possibility of requiring fund managers to contribute to a contingency fund to compensate in some way immigrant investors who are the victims of dishonest fund managers.

Your Committee does not support the recommendation of the Task Force that investments in hospitality ventures or commercial real estate be arbitrarily limited.

Your Committee is of the view that third party guarantees should be prohibited, save under Tier III, and that as part of the national minimum standards to be enforced by the federal government should be standards which prevent secured loan transactions which are risk free and for all practical purposes "guaranteed."

Tier III offerings have been permitted since December 1989. As there was no suggestion that their existence impaired the effective operation of the Program, your Committee recommends that they be retained on the basis that the Program should strive to offer as many options as possible to the immigrant investor.

The Committee agrees with the Task Force recommendation that participation by major financial institutions should be restricted by imposing a limit of $35 million on the total assets of fund managers.

Your Committee recommends that government administered funds be permitted so long as the minimum investment is one tier higher than the lowest tier available for other issuers in the province.

Enforcement

Your Committee does not want to amend the Act and Regulations any further to increase the power of Employment and Immigration Canada to revoke investor visas. The Act already provides for penalties if a visa is obtained by fraud. Moreover, if the investor invests in a provincially approved fund, he or she should not be penalized if the fund is guaranteed. Your Committee feels that if a visa can be easily revoked, it will affect the viability of the Program.

Your Committee views greater provincial participation in the Program as essential and endorses the Task Force Recommendation 32, that is, to pursue negotiations with provincial securities commissions to confirm the feasibility of their participation in the Program. Your Committee also recommends that the federal and respective provincial governments receive the benefit of a commercial contract with the party seeking to raise and receive immigrant investor funds. This contractual mechanism would supplement the Regulations and provide for quarterly financial reporting; the right to enter the premises of the securities issuer for the purposes of auditing; the right to take extracts from the books, records and files of the securities issuer; and the appointment of a receiver in defined circumstances. Both levels of government should be responsible for exercising these powers.

With one exception, your Committee endorses Task Force Recommendation 33, that is, to amend the *Immigration Act* and Regulations to provide strong enforcement and monitoring powers to ensure Program compliance. Your Committee believes that the maximum fine for misrepresentation and non-compliance with the Program requirements should be $500,000 rather than the $100,000 recommended by the Task Force.

Your Committee's support for active and vigorous enforcement does not carry with it the recommendation that the federal government intrude into the nature and merits of a particular investment. The immigrant investor is an experienced business person who can assess the merits of an investment that a province has previously determined to be of significant economic benefit. Your Committee views the federal government's role as one which protects the economic development potential of the Program by ensuring that all provinces compete on a level playing field.

Rather than attempting to analyze the merits of a proposed transaction, provincial and federal government representatives should determine whether the proposed investment will create or maintain employment or contribute to business expansion. Depending on the answer, the offering memorandum should be approved or rejected.

APPENDIX B

LIST OF WITNESSES

Organizations and Individuals	Issue	Date
Atlantic Canada Chinese Business Council, Inc. Zoue Lam President	16	Tuesday, June 9, 1992
Baker Stewart Roper **Barristers and Solicitors** Christopher J. Roper Partner David Lesperance Associate lawyer	16	Tuesday, June 9, 1992
Canadian Bar Association Howard Greenberg CBA (Ontario) Vice–Chair Carter Hoppe CBA Vice–Chair Ken Zaifman CBA (Western Canada) Vice–Chair	15	Tuesday, June 9, 1992
Canadian Bar Association (Ontario) Stephen Green CBA (Ontario) Business Immigration Committee Iqbal Dewji CBA (Ontario) Vice–Chair Bill Wong CBA (Ontario) Business Immigration Committee	15	Tuesday, June 9, 1992
Canadian Maple Leaf Group Steven Funk Chairman Douglas A. Horne Vice–President Corporate Relations	17	Wednesday, June 10, 1992

Organizations and Individuals	Issue	Date
Citizen's Choice Corporation Patrick Shanahan Ernie Shanahan Garnett Palmer	17	Wednesday, June 10, 1992
City of Calgary Bill Walton Director International Relations Calgary Economic Development Authority	18	Thursday, June 11, 1992
Clark Consultants International Colin Clark Managing Director	18	Thursday, June 11, 1992
Coopers and Lybrand Consulting Group J. Camille Gallant	17	Wednesday, June 10, 1992
Department of Employment and Immigration		
Peter Harder Associate Deputy Minister Immigration	18	Thursday, June 11, 1992
Brian Davis Director Immigration Coordination Division	18, 19	Thursday, June 11, 1992 Tuesday, June 16, 1992
André Juneau Executive Director Immigration Policy	18	Thursday, June 11, 1992
Laura Chapman Director General Policy and Program Development	18	Thursday, June 11, 1992
Chris Taylor Director Immigrant and Visitor Program	18, 19	Thursday, June 11, 1992 Tuesday, June 16, 1992
Millie Morton Director Immigration Policy	19	Tuesday, June 16, 1992
Dyne Holdings Ltd. M.H. Arnold President	16	Tuesday, June 9, 1992

Organizations and Individuals	Issue	Date
Government of Ontario **Ministry of Industry, Trade and Technology** Claudette MacKay–Lassonde Assistant Deputy Minister Trade and International Relations Division Chantal G. Ramsay Manager Business Immigration Rudy Hakala Secretary, Ontario Business Immigration (Investor Program) Committee	17	Wednesday, June 10, 1992
Government of Saskatchewan **Department of Economic Development** Bob Perrin Manager Business Immigration Program Elaine Burnett Program Manager Business Immigration Program	17	Wednesday, June 10, 1992
Green and Spiegel **Barristers and Sollicitors** Mendel Green	15	Tuesday, June 9, 1992
Lakeview Development of Canada Keith Levit Vice–President Jack McJannet Legal Counsel	18	Thursday, June 11, 1992
Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program Louis Ferguson Director Nicole Chénier–Cullen Member Michael MacDonald Member Lionel Bonnell Member	14	Monday, June 8, 1992
Overseas Investment Consultants Jim Humphries	17	Wednesday, June 10, 1992

Organizations and Individuals	Issue	Date
P.W. Lorch and Associates Wayne Lorch President	18	Thursday, June 11, 1992
President Canada Syndicates Inc. Jack A. Lee President	16	Tuesday, June 9, 1992
Royal Trust Guy Racine Managing Partner and Manager Immigrant Investors Services	15	Tuesday, June 9, 1992
Saskatchewan Government Growth Fund Garry Benson President	18	Thursday, June 11, 1992
Taiwan Entrepreneurs and Investors Association in B.C. Jason Lee	15	Tuesday, June 9, 1992
United Rayore Gas Ltd. Robert L. Bell President	18	Thursday, June 11, 1992

APPENDIX C

WRITTEN SUBMISSIONS RECEIVED

Beacon Group of Companies

Canada Laurier Holdings Limited

Denro Holdings Ltd./Denro Fund Management Ltd.

First Canadian Capital Corporation

Pearl Group of Companies

Preview Business Network Inc.

Province of Manitoba

Province of New Brunswick

REQUEST FOR GOVERNMENT RESPONSE

Your Committee requests that the Government table a comprehensive response to this Report within 150 days of its tabling, in accordance with the provision of Standing Order 109.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues Nos. 14 to 21 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

ROBERT WENMAN, M.P.

Chairman

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité prie le gouvernement de déposer une réponse globale dans les 150 jours suivant le dépôt de ce rapport.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicules n^os^ 14 à 21 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

ROBERT WENMAN, député

ANNEXE C

LISTE DES MÉMOIRES REÇUS

Beacon Group of Companies

Canada Laurier Holdings Limited

Denro Holdings Ltd./Denro Fund Management Ltd.

First Canadian Capital Corporation

Pearl Group of Companies

Preview Business Network Inc.

Province du Manitoba

Province du Nouveau-Brunswick

Organisations ou particuliers	Fascicule	Date
P.W. Lorch et Associés Wayne Lorch Président	18	Le jeudi 11 juin 1992
President Canada Syndicates Inc. Jack A. Lee Président	16	Le mardi 9 juin 1992
Saskatchewan Government Growth Fund Garry Benson Président	18	Le jeudi 11 juin 1992
Taiwan Entrepreneurs and Investors Association in B.C. Jason Lee	15	Le mardi 9 juin 1992
Trust Royal Guy Racine Partenaire dirigeant Services aux investisseurs immigrants	15	Le mardi 9 juin 1992
United Rayore Gas Ltd. Robert L. Bell Président	18	Le jeudi 11 juin 1992
Ville de Calgary Bill Walton Directeur Relations internationales Conseil de développement économique de Calgary	18	Le jeudi 11 juin 1992

Organisations ou particuliers	Fascicule	Date
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le Programme d'immigration des investisseurs	14	Le lundi 8 juin 1992
Louis Ferguson Directeur		
Nicole Chénier–Cullen Membre		
Michael MacDonald Membre		
Lionel Bonnell Membre		
Lakeview Development of Canada	18	Le jeudi 11 juin 1992
Keith Levit Vice–président		
Jack McJannet Conseiller juridique		
Ministère de l'Emploi et Immigration		
Peter Harder Sous–ministre délégué Immigration	18	Le jeudi 11 juin 1992
Brian Davis Directeur Coordination de l'immigration	18, 19	Le jeudi 11 juin 1992 Le mardi 16 juin 1992
André Juneau Directeur exécutif Politique d'immigration	18	Le jeudi 11 juin 1992
Laura Chapman Directrice générale Élaboration de la politique et du programme	18	Le jeudi 11 juin 1992
Chris Taylor Directeur Programmes pour les immigrants et les visiteurs	18, 19	Le jeudi 11 juin 1992 Le mardi 16 juin 1992
Millie Morton Directeur Politique d'immigration	19	Le mardi 16 juin 1992
Overseas Investment Consultants	17	Le mercredi 10 juin 1992
Jim Humphries		

Organisations ou particuliers	Fascicule	Date
Citizen's Choice Corporation Patrick Shanahan Ernie Shanahan Garnett Palmer	17	Le mercredi 10 juin 1992
Clark Consultants International Colin Clark Directeur de la gestion	18	Le jeudi 11 juin 1992
Coopers and Lybrand Consulting Group J. Camille Gallant	17	Le mercredi 10 juin 1992
Dyne Holdings Ltd. M.H. Arnold Président	16	Le mardi 9 juin 1992
Gouvernement de l'Ontario **Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie** Claudette MacKay–Lassonde Sous–ministre adjoint Division des relations commerciales et internationales Chantal G. Ramsay Gérante Immigration et affaires Rudy Hakala Secrétaire (Ontario) Immigration et affaires Comité (Programme des investisseurs)	17	Le mercredi 10 juin 1992
Gouvernement de la Saskatchewan **Ministère du Développement économique** Bob Perrin Gérant Programme d'immigration des investisseurs Elaine Burnett Gestionnaire de programme Programme d'immigration des investisseurs	17	Le mercredi 10 juin 1992
Green and Spiegel **Avocats et Conseillers** Mendel Green	15	Le mardi 9 juin 1992

ANNEXE B

LISTE DES TÉMOINS

Organisations ou particuliers	Fascicule	Date
Association du Barreau canadien (Ontario) Stephen Green ABC (Ontario) Comité de l'immigration des gens d'affaires Iqbal Dewji ABC (Ontario), Vice-président Bill Wong ABC (Ontario) Comité de l'immigration des gens d'affaires	15	Le mardi 9 juin 1992
Association du Barreau canadien Howard Greenberg ABC (Ontario), Vice-président Carter Hoppe ABC Vice-président Ken Zaifman ABC (Ouest), Vice-président	15	Le mardi 9 juin 1992
Atlantic Canada Chinese Business Council, Inc. Zoue Lam Président	16	Le mardi 9 juin 1992
Baker Stewart Roper **Avocats et Conseillers** Christopher J. Roper Partenaire David Lesperance Avocat associé	16	Le mardi 9 juin 1992
Canadian Maple Leaf Group Steven Funk Président Douglas A. Horne Vice-président Relations corporatives	17	Le mercredi 10 juin 1992

Le Comité juge essentielle une plus grande participation des provinces et appuie pleinement la recommandation 32 du groupe de travail visant à poursuivre les négociations avec les commissions provinciales des valeurs mobilières pour confirmer leur éventuelle participation au programme. Le Comité recommande que, après avoir consulté des conseillers juridiques commerciaux compétents, le gouvernement fédéral et la province visée concluent un marché commercial avec l'émetteur de l'offre. Ce mécanisme contractuel n'imposerait aucune responsabilité à l'un ou l'autre des paliers de gouvernement et ne lierait que l'émetteur de l'offre. Il s'ajouterait au Règlement, permettrait une plus grande souplesse et comporterait l'obligation de fournir des états financiers trimestriels; le droit de pénétrer dans les locaux de l'émetteur de l'offre à des fins de vérification; le droit d'extraire de l'information des livres, des dossiers et des archives de l'émetteur de l'offre; et le droit de nommer un syndic dans des situations données. Les deux paliers de gouvernement devraient être responsables de l'exercice de ces pouvoirs.

À une exception près, le Comité appuie la recommandation 33 du groupe de travail visant à modifier la *Loi sur l'immigration* et son règlement d'application de manière à établir d'importants pouvoirs d'exécution et de surveillance pour faire respecter le programme. Le Comité estime que l'amende maximale en cas de fausse déclaration ou de non-respect des exigences du programme devrait être fixée à 500 000 $, plutôt qu'à 100 000 $ comme le propose le groupe de travail.

Bien qu'il préconise des mesures énergiques pour assurer le respect des règles, le Comité ne va pas jusqu'à recommander que le gouvernement fédéral fasse enquête sur la nature et les mérites d'une offre en particulier. L'investisseur immigrant, par nature un entrepreneur d'expérience, est en mesure d'évaluer un investissement qu'une province a déjà jugé propre à créer des avantages économiques importants. Selon le Comité, le rôle du gouvernement fédéral quant à la nature et aux types des placements consiste à protéger le potentiel de développement économique du programme en s'assurant que toutes les provinces rivalisent entre elles sur un pied d'égalité.

Au lieu de tenter d'analyser les avantages d'une transaction proposée, les représentants fédéraux et provinciaux devraient déterminer si l'investissement proposé créera ou maintiendra des emplois ou contribuera à l'expansion des entreprises. Selon leur conclusion, la notice d'offre devrait être approuvée ou rejetée.

Le processus d'investissement

Le Comité est d'avis que, s'ils sont bien réglementés, les syndicats sans droit de regard facilitent l'accès aux fonds des investisseurs immigrants pour les petites et moyennes entreprises. Il recommande donc de les conserver. Le Comité reconnaît les risques que présentent ces syndicats, d'où la nécessité de les astreindre rigoureusement à des vérifications et à l'obligation de présenter des rapports.

Le Comité recommande que les administrateurs de fonds soient agréés par les provinces. Il faudrait obliger les administrateurs de fonds à transmettre aux autorités fédérales ou provinciales des états financiers vérifiés et à leur ouvrir leurs livres sur demande. Il faudrait étudier la possibilité d'exiger des assurances détournement et vol et d'obliger les administrateurs de fonds à contribuer à une caisse de prévoyance pour indemniser dans une certaine mesure les investisseurs immigrants qui sont victimes d'administrateurs malhonnêtes.

Le Comité n'appuie pas la recommandation du groupe de travail consistant à limiter arbitrairement les placements dans l'immobilier hôtelier ou commercial.

Le Comité est d'avis qu'il faudrait interdire les garanties offertes par des tiers, sauf dans le cas d'offres de la catégorie III, et que les normes nationales minimales du gouvernement fédéral devraient comporter des normes interdisant les prêts qui ne supposent aucun risque et qui, à toutes fins utiles, sont «garantis».

Les offres de catégorie III sont autorisées depuis décembre 1989. Rien ne porte à croire que leur existence ait nui à l'efficacité du programme; par conséquent le Comité recommande leur maintien, puisque le programme devrait viser à offrir le plus de choix possibles à l'investisseur immigrant.

Le Comité souscrit à la recommandation du groupe de travail visant à restreindre la participation des grandes sociétés financières en imposant un plafond de 35 millions de dollars aux avoirs des administrateurs de fonds.

Le Comité recommande que les fonds administrés par le gouvernement soient permis dans la mesure où l'investissement minimum correspond à celui de la catégorie se trouvant juste au-dessus de la catégorie la plus basse à laquelle sont admissibles les autres émetteurs de la province.

Exécution de la loi

Le Comité ne veut pas modifier davantage la Loi et le Règlement afin d'accroître le pouvoir d'Emploi et Immigration Canada de révoquer le visa des investisseurs. La Loi prévoit déjà des sanctions lorsque le visa est obtenu frauduleusement. De plus, si l'investisseur investit dans un fond qui offre une garantie mais qui a été approuvé par une province et par Emploi et Immigration Canada, il ne devrait pas être pénalisé pour avoir préféré un fonds garanti. S'il est possible de révoquer un visa facilement, le Comité estime que ce facteur influencera l'attrait et la viabilité du programme.

immigrants et à offrir aux agents des visas un programme complet de formation et de perfectionnement, axé sur l'analyse des investissements de même que sur la compréhension de la conjoncture et de l'économie canadienne.

Le Comité recommande que les gens d'affaires immigrants puissent s'absenter du Canada pendant une période maximale de deux ans, sans que cette absence porte atteinte à leur statut de résident permanent. Ceux-ci pourraient alors organiser leurs affaires de manière à respecter les exigences du Canada en matière de résidence sans sacrifier indûment leurs responsabilités commerciales internationales.

En ce qui concerne l'arriéré de demandes des gens d'affaires immigrants, il y aurait lieu, de l'avis du Comité, d'affecter temporairement plus de ressources afin d'éliminer cet arriéré en moins d'un an. Le Comité ne considère pas que négliger simplement un arriéré jusqu'à ce qu'il disparaisse réponde convenablement aux besoins légitimes des investisseurs immigrants et des entreprises canadiennes chez qui ils investissent.

Le Comité appuie tout particulièrement la recommandation 18 du groupe de travail visant à s'assurer que le nouveau système de traitement permette l'affectation rapide de ressources additionnelles en cas de hausse imprévue de la demande, de manière à prévenir tout arriéré.

Le Comité encourage le gouvernement à envisager immédiatement d'ouvrir des centres pour traiter tous les aspects des demandes des gens d'affaires immigrants à l'extérieur du Canada.

Les formalités de l'obtention de l'attestation de sécurité et du certificat médical rendent la prolongation du visa d'immigrant de neuf mois à deux ans difficile, voire impossible à réaliser.

Le Comité estime que les visas conditionnels permettant aux investisseurs de choisir un effet de placement à partir du Canada pourraient nuire au succès du programme en réduisant la motivation pour le travail de promotion à l'étranger, qui a constitué un élément crucial du programme jusqu'ici.

Le Comité est d'accord avec la recommandation du groupe de travail visant à modifier la définition d'investisseur immigrant de manière à ce qu'elle englobe les cadres supérieurs dont les compétences en affaires sont reconnues. De plus, on devrait englober les requérants qui possèdent des commerces ou des entreprises rentables, peu importe s'ils les exploitent, les contrôlent ou les dirigent au moment où ils présentent une demande de résidence permanente. Le Comité est d'avis qu'il faudrait maintenir à 500 000 $ l'avoir net exigé à l'heure actuelle par le Règlement.

Le Comité juge inutile de modifier la méthode utilisée actuellement pour déterminer la catégorie d'une province. Il convient avec le groupe de travail qu'il y a des disparités régionales au sein d'une province, mais il recommande que, par souci de stabilité, de simplicité et de certitude, la répartition actuelle des provinces dans les catégories soit maintenue. Le Comité recommande d'assurer une forte présence du programme dans les provinces et d'établir un partenariat avec les divers agents économiques. Ce partenariat pourrait produire des renseignements et des données utiles et donner l'occasion à des personnes du secteur privé d'apporter des connaissances nouvelles sur les possibilités d'investissement. De plus, le Comité estime que les provinces et les organismes fédéraux devraient explorer la possibilité d'encourager l'expertise, les analyses financières et l'apport de fonds par des moyens comme les protocoles d'entente.

La nouvelle direction générale et les provinces devraient établir une structure officielle visant à resserrer les liens avec les investisseurs qui décident de faire des placements dans une région défavorisée, pour les encourager à maintenir leur intérêt pour cette région. De plus, tant que les provinces remplissent les normes minimales mentionnées dans le rapport, l'approbation et la surveillance devraient relever principalement des provinces.

Le processus d'immigration

En ce qui concerne le délai de traitement des demandes provenant des gens d'affaires immigrants, le Comité estime que les trois catégories de gens d'affaires immigrants devraient rester dans une seule filière et que la période de traitement des dossiers devrait être ramenée à six mois. Cela aura pour effet de mettre rapidement les fonds à la disposition des émetteurs canadiens de titres.

La projection du nombre de cas d'investisseurs immigrants à traiter devrait porter sur tous les gens d'affaires immigrants et figurer dans le rapport sur les niveaux d'immigration que le Ministre dépose au Parlement chaque année. En outre, le Comité recommande que le Ministre dépose au Parlement un rapport annuel traitant précisément de l'immigration des gens d'affaires. Cela permettrait au Parlement de suivre le programme et ferait mieux connaître ce dernier tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'appareil gouvernemental. Nous recommandons en outre qu'un comité interministériel formé des ministères ou organismes qui ont un mandat dans le domaine du développement économique soit créé afin de maximiser les retombées du programme.

On ne devrait pas fixer de limite au nombre d'investisseurs immigrants, compte tenu du peu d'immigrants qui font actuellement partie de cette catégorie. En outre, le gouvernement devrait recouvrer dans toute la mesure du possible les coûts du traitement des dossiers de ces immigrants.

Fait triste à remarquer, le Comité s'est fait dire à maintes reprises que les personnes qui présentent des demandes d'immigration comme investisseurs sont traitées d'une manière totalement différente de la façon dont un Canadien s'attend à être traité par son gouvernement. Le Comité appuie les recommandations 14 et 15 du groupe de travail visant à définir des critères spécifiques de sélection des préposés aux entrevues avec les gens d'affaires

ANNEXE A

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Le programme d'immigration des investisseurs constitue une tentative novatrice de la part d'Emploi et Immigration Canada de stimuler le développement économique par l'entremise d'un programme d'immigration.

Le programme offre d'énormes perspectives de développement économique pour le Canada. Au lieu d'abandonner une telle chance ou de la réprimer à cause des difficultés qui se dressent sur notre chemin, il faut résoudre les problèmes et améliorer le programme dans l'intérêt économique du Canada.

À cette fin, le Comité recommande ce qui suit :

Options de restructuration

Le Comité recommande la création d'une direction générale de l'immigration des gens d'affaires au ministère de l'Emploi et de l'Immigration chargée de gérer, d'administrer, de surveiller et d'appliquer le programme d'immigration des gens d'affaires. Cette direction générale serait dirigée par un sous-ministre adjoint de niveau EX 3 ou EX 4. Il serait assisté d'un directeur général à plein temps chargé de diriger le programme d'immigration des investisseurs et d'un directeur général à plein temps chargé de diriger les programmes des entrepreneurs et des travailleurs autonomes. Le premier posséderait les compétences exigées au niveau EX 2 ou EX 3 et le second, celles du niveau EX 1. La Direction générale de l'immigration des gens d'affaires proposée, et tout particulièrement le programme d'immigration des investisseurs, pourrait être structurée et administrée de manière à recouvrer efficacement tous les frais d'exploitation, à l'aide de droits appropriés.

Disparités économiques

Le Comité recommande plutôt le rétablissement des seuils existants de 150 000 $ et de 250 000 $ parce que le programme fonctionnait raisonnablement bien à ces niveaux. Pour l'avenir, le Comité conseille à Emploi et Immigration Canada d'envisager la possibilité de publier longtemps à l'avance (c'est-à-dire au moins un an) les avis publics concernant les modifications réglementaires futures. Le Comité constate que l'écart de 100 000 $ qui existe depuis janvier 1990 a permis une répartition relativement égale des investissements parmi les différentes catégories. Le Comité ne voit aucune raison d'augmenter cet écart.

RECOMMANDATION 34 DU GROUPE DE TRAVAIL

Préciser par règlement les conditions (genres de placement, échéancier, secteurs exclus, et toute autre question générale ou financière jugée pertinente) sur lesquelles le ministre se fondera pour approuver une notice d'offre.

RÉACTION DU COMITÉ

Le Comité rejette cette recommandation. Emploi et Immigration Canada ne devrait pas participer au choix des secteurs, à l'établissement de l'échéancier ni à d'autres questions qui touchent les entreprises et les investisseurs, mais laisser plutôt de telles questions aux provinces. Selon le Comité, le rôle du gouvernement fédéral quant à la nature et aux types des placements consiste à protéger le potentiel de développement économique du programme en s'assurant que toutes les provinces rivalisent entre elles sur un pied d'égalité. Il ressort clairement de presque tous les témoignages entendus par le Comité que la concurrence que se livrent les provinces risque de compromettre sérieusement le deuxième objectif du programme : attirer des investissements qui produiront des retombées économiques dans la province. Les provinces peuvent se faire concurrence en offrant des placements de plus en plus sûrs aux investisseurs immigrants. Or, on part du principe que l'investisseur, tel qu'il est défini par le Règlement, est une personne avisée, capable d'évaluer les risques et de prendre des décisions éclairées en affaires. Il est essentiel que les règles du jeu soient équitables et que toutes les provinces acceptent d'adhérer à des normes nationales minimales afin que les investissements attirés produisent de véritables retombées économiques.

Bien qu'il préconise des mesures énergiques pour assurer le respect des règles, le Comité ne va pas jusqu'à recommander que le gouvernement fédéral fasse enquête sur la nature et les mérites d'une offre en particulier puisque l'investisseur immigrant, par nature un entrepreneur d'expérience, est en mesure de les évaluer et qu'une province a déjà déterminé que l'investissement présente des avantages économiques importants.

Au lieu de tenter d'analyser les avantages d'une transaction proposée, les représentants fédéraux et provinciaux devraient se demander si l'investissement proposé créera ou maintiendra des emplois ou contribuera à l'expansion des entreprises. Selon leur conclusion, la notice d'offre devrait être approuvée ou rejetée.

CONCLUSION

Le programme constitue une tentative novatrice de la part d'Emploi et Immigration Canada de stimuler le développement économique par l'entremise d'un programme d'immigration.

Le programme offre d'énormes perspectives de développement économique pour le Canada. Au lieu d'abandonner une telle chance ou de la réprimer à cause des difficultés qui se dressent sur notre chemin, il faut régler les problèmes et améliorer le programme dans l'intérêt économique du Canada.

À cet égard, il est essentiel que le sous-ministre adjoint chargé du programme l'immigration des investisseurs ait la responsabilité d'exercer ces pouvoirs et que les provinces participant au programme chargent elles aussi une personne responsable d'exercer es pouvoirs. En toute situation, un représentant de chaque palier de gouvernement ayant le pouvoir et la responsabilité d'intervenir comme il se doit pourra ainsi protéger les intérêts financiers légitimes des investisseurs immigrants.

Tout en espérant que les changements recommandés dans son rapport auront pour effet l'améliorer sensiblement le programme en attendant de persuader la Commission des valeurs mobilières d'y participer, le Comité juge essentielle la participation des provinces et appuie pleinement la recommandation 32 du groupe de travail.

RECOMMANDATION 33 DU GROUPE DE TRAVAIL

Modifier la Loi et le Règlement sur l'immigration de manière à établir d'importants pouvoirs d'exécution et de surveillance pour faire respecter le programme. Il faudrait inclure les pouvoirs suivants :

- **permettre le recours à l'injonction pour empêcher les requérants d'altérer de manière significative la nature ou la substance d'un mécanisme de placement approuvé;**
- **permettre le recours aux tribunaux pour l'exécution intégrale, afin de faire respecter les conditions des projets;**
- **prévoir les moyens légaux voulus (ex. la fouille et la saisie) pour mener des investigations et recueillir les renseignements qu'on ne peut obtenir autrement;**
- **imposer une amende rigoureuse pouvant atteindre 100 000 $ pour les fausses déclarations et le non-respect des exigences du programme;**
- **instaurer le droit d'exiger des rapports périodiquement de la part des participants, y compris les administrateurs de fonds, les promoteurs, les agents et toutes les autres parties aux transactions régies par le programme;**
- **s'il y a lieu, établir l'autorisation de demander au tribunal le pouvoir de liquider un projet de placement qui risque de causer un tort irréparable aux investisseurs ou à tout autre intéressé.**

RÉACTION DU COMITÉ

Le Comité appuie cette recommandation, à une exception près. L'amende maximale en cas de fausse déclaration ou de non-respect des exigences du programme devrait être fixée à 500 000 $ et il faudrait prévoir des peines d'emprisonnement dans certaines circonstances, conformément aux propositions du projet de loi C-86.

RÉACTION DU COMITÉ

Le Comité ne veut pas modifier davantage la Loi et le Règlement afin d'accroître le pouvoir d'Emploi et Immigration Canada de révoquer le visa des investisseurs. La Loi prévoit déjà des sanctions lorsque le visa est obtenu frauduleusement. De plus, si l'investisseur investit dans un fond qui offre une garantie mais qui a été approuvé par une province et par Emploi et Immigration Canada, il ne devrait pas être pénalisé pour avoir préféré un fonds garanti. Enfin, s'il est possible de révoquer un visa facilement, ce facteur influencera l'attrait et la viabilité du programme.

RECOMMANDATION 32 DU GROUPE DE TRAVAIL

Poursuivre les négociations avec les commissions provinciales des valeurs mobilières pour confirmer leur éventuelle participation au programme.

RÉACTION DU COMITÉ

Le Comité appuie cette recommandation et il recommande en outre que, tant que les provinces remplissent les normes minimales déjà mentionnées à cet égard, l'approbation et la surveillance relèvent principalement des provinces.

Le Comité recommande que, avant de recevoir l'aval du gouvernement fédéral, la province soit tenue de certifier, au moment de transmettre la notice d'offre, que l'investissement créera ou conservera des emplois, ou contribuera à l'expansion d'une entreprise.

Le fait d'approuver un investissement aux fins du programme d'immigration des investisseurs entraîne des responsabilités pour le gouvernement provincial en cause et pour le gouvernement fédéral. Le Comité recommande que, après avoir consulté des conseillers juridiques commerciaux compétents, le gouvernement fédéral et la province visée concluent un marché commercial avec l'émetteur de l'offre. Ce mécanisme contractuel n'imposerait aucune responsabilité à l'un ou l'autre des paliers de gouvernement et ne lierait que l'émetteur de l'offre. Il s'ajouterait au Règlement, permettrait une plus grande souplesse et comporterait :

1. l'obligation de fournir des états financiers trimestriels;

2. le droit de pénétrer dans les locaux de l'émetteur de l'offre à des fins de vérification;

3. le droit d'extraire de l'information des livres, des dossiers et des archives de l'émetteur de l'offre; et

4. le droit de nommer un syndic dans des situations données.

RÉACTION DU COMITÉ

Le Comité souscrit à cette recommandation, mais tient à préciser que le plafond de 35 millions de dollars porte sur les avoirs de l'administrateur de fonds et non sur les fonds confiés à son administration.

Le groupe de travail constate, tout comme le Comité, que les établissements bien capitalisés, comme les banques et les institutions financières, appliquent en général aux possibilités d'investissement leurs propres critères de risque, au détriment peut-être des petites entreprises qui ont de la difficulté à se financer aux conditions classiques. Si une entreprise est incapable de se financer à ces conditions en s'adressant aux banques ou aux institutions financières, il est peu probable qu'elle obtienne les fonds voulus dans le cadre du programme si une banque ou une institution financière participe à l'offre.

RECOMMANDATION 30 DU GROUPE DE TRAVAIL

Les gouvernements ne devraient plus administrer de capitaux-risques.

RÉACTION DU COMITÉ

Le Comité a entendu des témoignages divergents sur le maintien de fonds de capital-risque administrés par le gouvernement. Le rapport du groupe de travail n'explique pas pourquoi il faudrait les éliminer. Les fonds administrés par le gouvernement sont certainement perçus comme étant moins risqués et plus fiables. Rien n'indique que des provinces aient abusé de leur pouvoir d'imposer aux investisseurs immigrants des exigences pour favoriser, de manière déloyale, les fonds de capital-risque administrés par le gouvernement.

Compte tenu des témoignages contradictoires, le Comité recommande que les fonds administrés par le gouvernement soient permis dans la mesure où l'investissement minimum correspond à celui de la catégorie se trouvant juste au-dessus de la catégorie la plus basse à laquelle sont admissibles les autres émetteurs de la province. Par exemple, pour une catégorie I où le minimum est de 250 000 $, l'investissement minimum dans un fonds administré par le gouvernement serait de 350 000 $. De même, un fonds administré par le gouvernement dans une province de la catégorie II, où le minimum requis est de 350 000 $, un investissement de 500 000 $ serait nécessaire.

RECOMMANDATION 31 DU GROUPE DE TRAVAIL

Modifier la législation pour qu'il soit possible de révoquer le visa des investisseurs qui font des placements avec des garanties offertes par un tiers ou qui sont contraires à la réglementation fédérale.

Il était question, dans certains des premiers objectifs généraux du programme précités, de «capitaux à risque» et «d'entreprises comportant des risques». Le programme présente un dilemme fondamental à l'égard du risque. Il vise avant tout à apporter des avantages économiques au Canada. Comme il serait possible de trouver des capitaux par des moyens classiques pour les investissements sans risque ou peu risqués, cela n'apporterait au pays que peu d'avantages économiques durables. Par contre, des risques trop grands rendraient le programme peu attrayant ou se traduiraient par des pertes susceptibles de conduire à l'échec du programme. L'équilibre est si précaire que les deux paliers de gouvernement doivent veiller au grain. Le Comité recommande que, étant donné la subjectivité des termes «capitaux à risque» et «entreprises comportant des risques», le programme soit ciblé, non pas sur les risques comme tels, mais sur la création d'emplois et sur l'expansion des entreprises. Les entrepreneurs cherchent toujours à réduire les risques et, à condition que les objectifs de la création d'emplois et de l'expansion des entreprises ne soient pas compromis, il ne faudrait pas pénaliser leur prudence. À cet égard toutefois, le Comité conclut que les garanties offertes par des tiers vont à l'encontre de ces objectifs et devraient demeurer interdites (sauf pour la catégorie III).

Le Comité n'a pas eu la possibilité d'entendre suffisamment de témoins québécois. Il le regrette parce que de nombreux témoins des autres provinces ont accusé le programme québécois d'offrir des garanties. Sans avoir entendu le gouvernement ni les participants du Québec, le Comité préfère s'abstenir de tout commentaire, sauf pour faire remarquer que, si ces allégations sont fondées, de telles garanties pourraient fausser et miner le programme.

RECOMMANDATION 28 DU GROUPE DE TRAVAIL

Comme les investissements sont presque nuls dans la catégorie III, qui prévoit des garanties, cette catégorie devrait être supprimée.

RÉACTION DU COMITÉ

Le Comité ne souscrit pas à cette recommandation. Les offres de catégorie III sont autorisées depuis décembre 1989. Rien ne porte à croire que leur existence ait nui à l'efficacité du programme; par conséquent, le Comité recommande leur maintien, puisque le programme devrait viser à offrir le plus de choix possible à l'investisseur immigrant. Le maintien de cette catégorie est également conforme à l'opinion du Comité que des changements ne devraient être apportés que s'ils permettent d'améliorer le fonctionnement du programme ou de prévenir les abus.

RECOMMANDATION 29 DU GROUPE DE TRAVAIL

Il faut restreindre la participation des grandes sociétés financières. Les avoirs totaux des administrateurs de fonds ne devraient pas dépasser 35 millions $.

RÉACTION DU COMITÉ

Le Comité souscrit à cette recommandation.

RECOMMANDATION 26 DU GROUPE DE TRAVAIL

Les placements dans l'immobilier commercial et hôtelier ne devraient jamais dépasser 33 p. 100 du total cumulatif des offres faites sur le marché dans chaque province.

RÉACTION DU COMITÉ

Le Comité n'appuie pas la recommandation du groupe de travail consistant à limiter arbitrairement les placements dans l'immobilier hôtelier ou commercial. Premièrement, il considère qu'il convient de laisser à la province (qui doit déterminer si l'investissement produira des retombées économiques notables) le soin de décider s'il y a lieu de limiter ce type de placement ou tout autre placement. Cependant, une exception s'impose lorsqu'on peut démontrer qu'un certain type de placement perturbe le marché et n'offre pas d'avantages économiques notables. Deuxièmement, la formule prévue dans la recommandation est impraticable; par exemple, 33 p. 100 de la totalité des fonds approuvés pourraient en fait correspondre à 100 p. 100 de la totalité des fonds obtenus.

RECOMMANDATION 27 DU GROUPE DE TRAVAIL

Il faudrait continuer à interdire les garanties offertes par un tiers et la Commission devrait essayer d'obtenir le pouvoir réglementaire d'imposer des sanctions aux contrevenants.

RÉACTION DU COMITÉ

Le Comité est d'avis qu'il faudrait continuer à interdire les garanties offertes par des tiers, sauf dans le cas d'offres de la catégorie III, et que les normes nationales minimales du gouvernement fédéral devraient comporter des normes interdisant les prêts qui ne supposent aucun risque et qui, à toutes fins utiles, sont «garantis». La diminution du risque n'est pas mauvaise en soi, mais on ne devrait pas autoriser dans le cadre du programme l'affectation de fonds à des activités qui ne créent pas d'emploi ni n'assurent l'expansion de l'entreprise, mais servent simplement de nantissement. Les garanties offertes par des tiers ne sont pas gratuites. Il faut soit offrir des titres en garantie (ce qui dénote une capacité d'emprunt sur le marché intérieur) ou encore affecter une partie des fonds des investisseurs à l'achat des garanties qui permettront le remboursement du principal (au lieu de les affecter à l'entreprise exploitée activement). Il ne servira à rien que le programme soit axé sur la disparité économique si les provinces appartenant aux catégories supérieures peuvent offrir des investissements absolument sans risque alors que les provinces des catégories inférieures en sont incapables.

Le Comité reconnaît les risques que présentent ces syndicats, d'où la nécessité de le astreindre rigoureusement à des vérifications et à l'obligation de présenter des rapports. L Comité traite de cet aspect particulier ailleurs dans le rapport. Nous considérons toutefoi que la difficulté de contrôler efficacement les syndicats sans droit de regard ne justifie pas leu élimination.

Selon le Comité, il est impossible de restreindre les investissements d'un syndicat san droit de regard à des projets précis. Il propose plutôt que les directives fédérales exigent avant qu'un syndicat sans droit de regard puisse investir dans une entreprise donnée l'approbation de la province en cause. On s'assurera ainsi que l'investissement offre de retombées économiques, tout en protégeant les investisseurs contre certains abus.

Le Comité constate que l'une des raisons invoquées pour autoriser le recours au syndicats sans droit de regard, à savoir leur capacité de mettre à la disposition des petite entreprises les fonds d'investisseurs immigrants que ces entreprises n'auraient pu attire elles-mêmes, non seulement justifie l'existence des syndicats mais correspond à l'un de objectifs du programme. Il peut être beaucoup trop onéreux pour les petites entreprises de solliciter directement des fonds d'investisseurs à l'étranger.

RECOMMANDATION 24 DU GROUPE DE TRAVAIL

Pour être admis au programme, les administrateurs de syndicats devraient se conformer à des critères établis par les provinces et leurs commissions des valeurs mobilières respectives.

RÉACTION DU COMITÉ

Le Comité appuie fermement cette recommandation. Bon nombre d'offres faites dans le cadre de ce programme comportent la création de syndicats dirigés par ce que nous appellerons des administrateurs de fonds. Le Comité recommande que ces administrateurs de fonds soient agréés par les provinces. Il faudrait obliger les administrateurs de fonds à transmettre aux autorités fédérales ou provinciales appropriées des états financiers vérifiés et à leur ouvrir leurs livres sur demande. Il faudrait également étudier la possibilité d'exiger des assurances détournement et vol et que les administrateurs de fonds contribuent à une caisse de prévoyance pour indemniser les investisseurs immigrants qui sont victimes d'administrateurs de fonds malhonnêtes. À cet égard, le Comité constate qu'en Ontario, un système semblable s'applique aux courtiers en valeurs mobilières qui manipulent les fonds d'investisseurs canadiens.

RECOMMANDATION 25 DU GROUPE DE TRAVAIL

Maintenir la catégorie d'entreprise définie dans le Règlement; la structure des syndicats devrait aussi permettre la syndication de projets avec garantie directe et individuelle aux investisseurs.

Le Comité se montre aussi réceptif à l'idée de donner aux entrepreneurs immigrants établis au Canada en vertu d'un visa conditionnel la possibilité de faire disparaître ces conditions en investissant un montant minimum approprié dans une entreprise admissible dans le cadre du programme d'immigration des investisseurs.

RECOMMANDATION 22 DU GROUPE DE TRAVAIL

Modifier la définition d'investisseur immigrant de manière à ce qu'elle englobe les cadres supérieurs, mais sans en enlever les exigences relatives aux compétences en affaires. Il y aurait lieu de porter de 500 000 $ à 1 million $ les avoirs minimaux nets.

RÉACTION DU COMITÉ

Le Comité juge qu'il ne serait pas souhaitable, dans l'ensemble, de modifier la réglementation du programme d'immigration des investisseurs, mais la définition qu'on y trouve de ces derniers ne semble pas convenir tout à fait. Le Comité convient avec le groupe de travail que la portée de la définition devrait être élargie de façon à englober les cadres supérieurs dont les compétences en affaires sont reconnues.

Les directives administratives qui figurent dans le Guide de l'immigration ne semblent pas être efficaces. La définition devrait comprendre les immigrants qui possèdent des commerces ou des entreprises rentables, peu importe s'ils les exploitent, les contrôlent ou les dirigent au moment où ils présentent une demande de résidence permanente.

Le Comité est d'avis qu'il faudrait maintenir à 500 000 $ l'avoir net exigé à l'heure actuelle par le Règlement.

RECOMMANDATION 23 DU GROUPE DE TRAVAIL

Éliminer les syndicats sans droit de regard, tels qu'ils existent présentement.

RÉACTION DU COMITÉ

Le Comité rejette la recommandation du groupe de travail portant sur l'élimination des syndicats sans droit de regard. Il constate également qu'une portion très importante (environ 65 p. 100 selon certains) des fonds obtenus par l'entremise du programme sont imputables à ces syndicats. Le Comité est d'avis que, s'ils sont bien réglementés, les syndicats ne portant pas sur des projets précis facilitent l'accès aux fonds des investisseurs immigrants pour les petites et moyennes entreprises. Il recommande donc de les conserver.

RECOMMANDATION 19 DU GROUPE DE TRAVAIL

Examiner la possibilité d'ouvrir, à l'étranger, des centres chargés de traiter les demandes de gens d'affaires immigrants.

RÉACTION DU COMITÉ

Le Comité accepte sans réserve la recommandation 19 du groupe de travail et encourage vivement le gouvernement à envisager immédiatement la possibilité d'ouvrir ces centres pour traiter tous les aspects des demandes des gens d'affaires immigrants à l'étranger.

RECOMMANDATION 20 DU GROUPE DE TRAVAIL

Examiner la possibilité de porter à deux ans, au lieu de neuf mois, la période de validité du visa d'immigrant.

RÉACTION DU COMITÉ

Les formalités de l'obtention de l'attestation de sécurité et du certificat médical rendent la prolongation du visa d'immigrant difficile, voire impossible à réaliser.

Comme il le signale dans l'exposé visant la recommandation 16, le Comité préférerait qu'on interprète de façon souple les dispositions de la Loi relatives au séjour. Les agents de l'immigration devraient reconnaître que les investisseurs et entrepreneurs sont appelés à se rendre à l'étranger.

RECOMMANDATION 21 DU GROUPE DE TRAVAIL

Examiner la possibilité d'accorder un visa conditionnel aux requérants qui préfèrent choisir d'effectuer un placement au Canada même.

RÉACTION DU COMITÉ

Le Comité rejette cette recommandation pour diverses raisons. Les dispositions actuelles de la Loi et du Règlement assurent suffisamment de souplesse à cet égard. Les visas conditionnels pourraient nuire au succès du programme en réduisant la motivation pour le travail de promotion à l'étranger, qui a constitué un élément crucial du programme jusqu'ici. La protection qu'un visa conditionnel pourrait offrir à un investisseur en lui permettant d'aller inspecter à l'avance sur place un investissement éventuel est également accordée par un visa de visiteur.

nternationales. Par contre, le délai de traitement maximal de six mois est important pour ssurer un investissement relativement rapide dans l'entreprise canadienne admissible. Il est uestion de cette recommandation ailleurs dans le rapport.

Encore une fois, nous reconnaissons que les autres catégories d'immigrants pourraient écessiter la même souplesse.

Le Comité fait remarquer que le projet de loi C-86 propose d'éliminer les cartes de éjour, prévues actuellement dans la Loi et dans le Règlement et qui aident les immigrants à émontrer qu'ils n'ont pas quitté le Canada. Nous avons de sérieuses réserves au sujet de ette proposition, compte tenu notamment de l'objection que nous formulons dans ce apport au sujet des gens d'affaires immigrants.

ECOMMANDATION 17 DU GROUPE DE TRAVAIL

Éliminer l'arriéré de demandes de gens d'affaires immigrants avant d'implanter un programme révisé.

ÉACTION DU COMITÉ

Le Comité recommande avec insistance que l'arriéré actuel de demandes de gens l'affaires immigrants soit éliminé immédiatement.

Le Comité craint fortement qu'il faille jusqu'à une année au moins pour commencer à égler le problème. Il y aurait lieu, à son avis, d'affecter temporairement plus de ressources à ette tâche afin d'éliminer l'arriéré en moins d'un an. Le Comité ne considère pas que égliger simplement un arriéré jusqu'à ce qu'il disparaisse réponde convenablement aux esoins légitimes des investisseurs immigrants et des entreprises canadiennes chez qui ils nvestissent.

RECOMMANDATION 18 DU GROUPE DE TRAVAIL

S'assurer que le nouveau système de traitement permette l'affectation rapide de ressources additionnelles en cas de hausse imprévue de la demande, de manière à prévenir tout arriéré.

RÉACTION DU COMITÉ

Le Comité appuie tout particulièrement cette recommandation. Selon les témoignages entendus, les investisseurs viennent en majorité de Hong Kong et de Taïwan et la demande a augmenté de façon marquée après le 4 juin 1989. Comme le retard de traitement a persisté au moins jusqu'à la date du rapport du groupe de travail, il est clair que les bureaux des visas en Asie n'ont pas réagi assez rapidement à l'accumulation des demandes.

Ces témoignages nous sont venus non seulement d'investisseurs immigrants, mais auss de gens d'affaires canadiens. Le Comité juge la situation tout à fait inacceptable. Selon l Comité, le Ministre devrait donner instruction à ses fonctionnaires de traiter les investisseur immigrants correctement en leur accordant les courtoisies d'usage. Ces personnes devraien pouvoir s'attendre à ce qu'on réponde à leurs demandes de renseignements sans délai, qu'o reconnaisse leur apport à l'économie et qu'on fasse preuve de sensibilité aux réalité culturelles et politiques de leur pays d'origine. À cet égard, le Comité reconnaît que cel risque d'augmenter le coût des services fournis aux investisseurs immigrants éventuels, mai nous avons déjà recommandé ci-dessus de fixer les frais d'ouverture de dossier à un niveau qui couvre toute augmentation des coûts.

En deux mots, le processus d'immigration consiste généralement à rejeter la demande excédentaire. L'immigration des gens d'affaires, par contre, exige du Canada un rôle dynamique et positif afin d'attirer des compétences professionnelles et les capitaux de gens d'affaires habiles. Il importe que, à tous les échelons, on soit conscient de cette différence fondamentale.

Malgré l'assurance donnée par le Ministère que les agents des visas ont toute la formation voulue pour traiter les demandes d'immigration des investisseurs éventuels en tenant compte des facteurs commerciaux et culturels, la masse des témoignages oraux et écrits reçus par le Comité est bien loin de corroborer cette affirmation. Le Comité appuie donc les recommandations 14 et 15 du groupe de travail. Il a retenu notamment le témoignage de personnes qui, tout en ayant réussi à obtenir des fonds dans le cadre de ce programme, ont jugé bon de lui signaler la profonde angoisse que leur a causé la façon dont les investisseurs en cause étaient traités.

RECOMMANDATION 16 DU GROUPE DE TRAVAIL

S'assurer que le document d'identification qu'on est à rédiger au sujet des résidents permanents qui reviennent au pays prévoit pour eux une entière liberté de déplacement.

RÉACTION DU COMITÉ

Le Comité est d'accord avec l'intention de cette recommandation, mais l'élimination des cartes de séjour proposée dans le projet de loi C-86 signifie que le mécanisme permettant d'atteindre cet objectif doit être étudié avec soin.

Le Comité estime également peu probable que l'investisseur immigrant souhaite ou puisse s'installer de façon permanente au Canada dans les six à douze mois qui suivent sa demande de résidence permanente. Nous recommandons donc qu'après s'être établis, les gens d'affaires immigrants puissent s'absenter du Canada pendant une période maximale de deux ans, sans que cette absence porte atteinte à leur statut de résident permanent. Ceux-ci pourraient alors organiser leurs affaires de manière à respecter les exigences du Canada en matière de résidence sans sacrifier indûment leurs responsabilités commerciales

ECOMMANDATION 13 DU GROUPE DE TRAVAIL

Dans le nouveau système de gestion de l'immigration, on devrait songer sérieusement à inclure tous les gens d'affaires requérants dans la même composante, pour traiter uniformément les trois catégories de gens d'affaires immigrants.

ÉACTION DU COMITÉ

Le Comité accepte la recommandation visant à accorder le même traitement aux ıvestisseurs, aux entrepreneurs et aux travailleurs autonomes. On reconnaîtrait ainsi que ɔus les éléments de ce type d'immigration contribuent au développement économique. À cet gard, le Comité n'est pas d'accord avec le gouvernement lorsqu'il propose, dans le document *our une politique d'immigration adaptée aux années 90*, présenté en même temps que le projet le loi C–86, que trois filières de traitement différentes soient utilisées pour les investisseurs, es entrepreneurs et les travailleurs autonomes.

ECOMMANDATIONS 14-15 DU GROUPE DE TRAVAIL

Définir les critères spécifiques de sélection des préposés aux entrevues avec les gens d'affaires immigrants.

Offrir aux agents des visas un programme complet de formation et de perfectionnement, axé sur l'analyse des investissements de même que sur la compréhension de la conjoncture et de l'économie canadienne.

RÉACTION DU COMITÉ

Le Comité appuie ces recommandations. Il recommande en outre la création de modules spéciaux chargés de s'occuper des gens d'affaires immigrants dans certains bureaux des visas à l'étranger où les volumes sont importants. En faisant cette recommandation, le Comité reconnaît l'importance de veiller à ce que les gens d'affaires immigrants soient perçus comme un facteur économique positif pour le Canada.

Fait triste à remarquer, le Comité s'est fait dire à maintes reprises que les personnes qui présentent des demandes d'immigration comme investisseurs sont traitées d'une manière totalement différente de la façon dont un Canadien s'attend à être traité par son gouvernement. Nous avons entendu de nombreux exemples de l'insensibilité culturelle des agents des visas qui interrogent les requérants d'une manière offensante pour des gens d'affaires avisés. Les questions posées témoignaient d'une ignorance de la politique et des pratiques commerciales locales mais elles impliquaient aussi que ces gens d'affaires faisaient l'objet d'un scepticisme injustifié.

Aucun témoin n'a prétendu que les délais de traitement à Hong Kong et à Taïwan son justifiables. Plus de 80 p. 100 des investisseurs immigrants viennent de ces deux régions. L Comité appuie la recommandation du groupe de travail sur la réduction de la période d traitement des dossiers, mais estime qu'un délai de traitement de six mois est plus réaliste Cela aura l'avantage de mettre beaucoup plus rapidement les fonds de l'investisseu immigrant à la disposition de la partie qui cherche à les obtenir (l'émetteur de titres). Selo certains témoignages, l'arriéré comprendrait les dossiers d'investisseurs immigrants ayan souscrit pour environ 400 millions de dollars. Ce retard entrave l'injection de ces capitau dans l'économie canadienne.

RECOMMANDATION 11 DU GROUPE DE TRAVAIL

Prévoir clairement le nombre de cas d'investisseurs immigrants à traiter, et publier ces prévisions dans le Plan d'immigration déposé chaque année au Parlement.

RÉACTION DU COMITÉ

Le Comité appuie cette recommandation, mais pense que la projection devrait porter sur tous les gens d'affaires immigrants. Le Comité reconnaît la nature hybride du programme; il s'agit à la fois d'un programme d'immigration et d'un outil de développement économique. À cet égard, en plus du rapport annuel du Ministre sur les niveaux d'immigration, le Comité recommande que le Ministre dépose chaque année au Parlement un rapport traitant précisément de l'immigration des gens d'affaires. Le Parlement serait mieux en mesure de suivre le programme et ce dernier serait mieux connu tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'appareil gouvernemental. De plus, nous recommandons la création d'un comité interministériel formé des ministères ou organismes qui ont un mandat dans le domaine du développement économique afin de maximiser les retombées du programme.

RECOMMANDATION 12 DU GROUPE DE TRAVAIL

Les investisseurs devraient être traités sur demande dans le contexte d'un nouveau système de sélection.

RÉACTION DU COMITÉ

Le Comité est d'avis que les investisseurs immigrants n'occasionnent pas de frais d'établissement élevés pour les provinces; il recommande donc que le traitement de leurs demandes s'autofinance. En outre, le Comité pense qu'on ne devrait pas fixer de limite au nombre d'investisseurs immigrants, compte tenu du peu d'immigrants qui font actuellement partie de cette catégorie. On estime que moins de 8 000 investisseurs au total ont obtenu le droit d'établissement dans le cadre du programme. Le gouvernement devrait réexaminer cette proposition si la catégorie s'élargit considérablement à l'avenir.

RÉACTION DU COMITÉ

Le Comité est d'accord avec cette recommandation, dans la mesure où les provinces, et on les régions, contribuent sur un pied d'égalité à assurer la présence du programme.

RECOMMANDATION 8 DU GROUPE DE TRAVAIL

Examiner la possibilité d'encourager l'expertise, les analyses financières et l'apport de fonds des organismes économiques fédéraux par des moyens comme les protocoles d'entente.

RÉACTION DU COMITÉ

Le Comité est d'accord avec cette recommandation et estime que la participation des provinces est essentielle dans ce genre d'activité.

RECOMMANDATION 9 DU GROUPE DE TRAVAIL

Établir une structure officielle visant à créer des liens plus étroits avec les investisseurs qui décident de faire des placements dans une région défavorisée, pour les encourager à maintenir leur intérêt pour cette région.

RÉACTION DU COMITÉ

Le Comité estime qu'une structure regroupant la nouvelle direction générale et les provinces devrait être établie pour atteindre l'objectif énoncé par le groupe de travail.

RECOMMANDATION 10 DU GROUPE DE TRAVAIL

Établir une norme objective pour le délai de traitement des demandes provenant de gens d'affaires immigrants : de préférence 100 jours, ou du moins pas plus de 180 jours.

RÉACTION DU COMITÉ

Le Comité convient que le délai de traitement des demandes provenant des gens d'affaires immigrants devrait être réduit et fixé à six mois au maximum. En même temps, on devrait reconnaître que toutes les catégories d'immigrants devraient bénéficier d'une réduction des délais de traitement.

La plupart des investisseurs immigrants résident à Vancouver, Toronto et Montréal, c'est-à-dire dans des provinces de catégorie II. Les provinces de catégorie I prétendent que le système des deux catégories est justifié du fait que les personnes en question font de investissements complémentaires dans leur province de résidence et que leurs compétence et leur expérience en affaires y sont probablement mieux exploitées. Autrement dit, le provinces de la catégorie I estiment que les provinces de la catégorie II reçoivent déjà la plupart des avantages indirects (compétences et avoir net), sans compter qu'elles accueillen la plupart des investisseurs.

RECOMMANDATION 5 DU GROUPE DE TRAVAIL

Réviser le Règlement pour permettre d'utiliser les indicateurs de disparités comme base pour ranger les provinces et les territoires dans la catégorie défavorisée.

RÉACTION DU COMITÉ

Le Comité rejette cette recommandation. Nous acceptons l'opinion du groupe de travail selon laquelle il existe des façons plus précises de déterminer la catégorie d'une province, mais nous recommandons que les catégories actuelles soient maintenues pour plus de stabilité et de certitude.

RECOMMANDATION 6 DU GROUPE DE TRAVAIL

Examiner la possibilité d'attribuer la catégorie défavorisée à des régions plutôt qu'à des provinces.

RÉACTION DU COMITÉ

Le Comité rejette cette recommandation. Nous convenons avec le groupe de travail qu'il y a des disparités régionales au sein des provinces, mais nous recommandons que, pour plus de stabilité, de simplicité et de certitude, on maintienne la configuration actuelle basée sur l'ensemble du territoire des provinces.

RECOMMANDATION 7 DU GROUPE DE TRAVAIL

Assurer une forte présence du programme dans les régions et établir des partenariats avec les agents économiques qui peuvent fournir des renseignements et des données utiles, ainsi qu'avec des personnes du secteur privé qui peuvent élargir nos connaissances sur les possibilités d'investissement.

Le Comité jugerait inacceptable toute solution en deçà d'une direction générale dotée l'un personnel aussi élevé et aussi qualifié. Pour des raisons qu'il explique plus loin, la lirection générale de l'immigration des gens d'affaires doit posséder une grande marge l'autonomie puisque son accent sur le développement économique et sur les valeurs ulturelles la distingue du reste du ministère. Le Comité croit que, à cause des visas exigés par e programme, cette solution est préférable à la création d'un organisme spécial ou au ransfert du programme à un autre ministère.

RECOMMANDATION 4 DU GROUPE DE TRAVAIL

Augmenter l'écart entre les catégories, en fixant le seuil à 200 000 $ au lieu de 250 000 $ pour les provinces défavorisées, et en maintenant ce seuil à 350 000 $ pour les autres provinces.

RÉACTION DU COMITÉ

Le Comité n'est pas d'accord avec cette recommandation et recommande plutôt le établissement des seuils existants de 150 000 $ et de 250 000 $ parce que le programme onctionnait raisonnablement bien à ces niveaux. Il est important de maintenir la ompétitivité du Canada.

Le Comité reconnaît qu'il n'a pas obtenu beaucoup de renseignements sur l'incidence économique de ces catégories. Par contre, selon les données disponibles, il est très clair qu'une offre prévoyant un seuil de 350 000 $ a peu de chances de réussir. Étant donné que les avantages du programme ne se limitent pas à un investissement direct, le Comité estime que es catégories ne devraient pas entamer fortement les ressources des investisseurs.

De plus, le Comité estime qu'Emploi et Immigration Canada devrait envisager la possibilité de publier longtemps à l'avance (c'est-à-dire au moins un an) les avis publics concernant les modifications réglementaires futures des catégories ou des aspects qui auront des répercussions financières sur les gens d'affaires participants. La méthode des droits acquis appliquée par le passé a occasionné un certain nombre d'ennuis, le plus grave étant la confusion sur le marché.

Le Comité convient que le programme devrait offrir une certaine mesure d'assurance et de stabilité. Les modifications fréquentes de la réglementation créent de l'incertitude dans les milieux financiers et compliquent la tâche des investisseurs immigrants qui cherchent à se familiariser avec les règles du jeu. Le Comité constate que les dispositions des règlements relatives au placement minimal ont été modifiées pour prévoir deux catégories d'investissement, de 350 000 $ et de 250 000 $. Ces catégories entreront en vigueur le 1er janvier 1993, lorsque les notices d'offre correspondant aux catégories précédentes (250 000 $ et 150 000 $) expireront. Le Comité constate aussi que l'écart de 100 000 $ qui existe depuis janvier 1990 a permis une répartition relativement égale des investissements parmi les différentes catégories. Le Comité ne voit aucune raison d'augmenter cet écart.

LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL ET LES RÉACTIONS DU COMITÉ

RECOMMANDATIONS 1-2-3 DU GROUPE DE TRAVAIL

Doter Immigration Canada d'une nouvelle Direction générale ayant pour mandat de gérer tous les aspects du programme d'immigration des gens d'affaires, y compris les composantes investisseurs, entrepreneurs et travailleurs autonomes. Cette direction générale serait dirigée par un directeur exécutif investi des pouvoirs nécessaires pour la pourvoir de cadres supérieurs possédant les compétences spécialisées requises — en finances, affaires, gestion et administration — pour gérer ce programme d'une manière efficiente et efficace; ou

Établir un organisme de service spécial pour gérer le programme d'immigration des gens d'affaires pour le compte de la CEIC; ou

Abolir le programme d'immigration des investisseurs, mais permettre à ces derniers d'être admissibles à titre d'entrepreneurs moyennant un investissement dans une entreprise qu'ils ne sont pas tenus de gérer.

RÉACTION DU COMITÉ

Pour que le traitement de tous les dossiers des gens d'affaires immigrants (investisseurs, entrepreneurs et travailleurs autonomes) se fasse de façon continue et ordonnée, le Comité ne recommande rien de moins qu'une direction générale de l'immigration des gens d'affaires au ministère de l'Emploi et de l'Immigration chargée de gérer, d'administrer, de surveiller et d'appliquer le programme d'immigration des gens d'affaires. Cette direction générale devrait être dirigée par un fonctionnaire occupant un poste au moins égal à celui de sous-ministre adjoint et dont les compétences seraient au moins égales à celle des niveaux EX 3 ou EX 4 de la fonction publique. Il serait assisté d'un directeur général à plein temps chargé de diriger le programme d'immigration des investisseurs et d'un directeur général à plein temps chargé de diriger les programmes des entrepreneurs et des travailleurs autonomes. Le premier posséderait les compétences exigées au niveau EX 2 ou EX 3 et le second, celles du niveau EX 1. Le poste de directeur général du programme d'immigration des investisseurs exige des compétences supérieures étant donné que son titulaire devra faire affaire avec les niveaux les plus élevés du monde des affaires et d'autres gouvernements, tandis que le programme d'immigration des entrepreneurs est moins complexe et administré de concert avec le personnel provincial. Cette direction générale devrait être dotée de personnel hautement qualifié et disposerait des ressources suffisantes pour administrer le programme d'immigration des gens d'affaires de manière efficace et efficiente. La direction générale de l'immigration des gens d'affaires proposée, et tout particulièrement le programme d'immigration des investisseurs, pourrait être structurée et administrée de manière à recouvrer efficacement tous les frais d'exploitation à l'aide de droits appropriés.

7. S'assurer que les catégories d'investisseurs immigrants permettent à chaque province d'obtenir une proportion pertinente des investissements.

8. Conformément à 7 ci-dessus, s'assurer que toutes les provinces ont des chances équitables d'attirer des capitaux dans le cadre du programme d'immigration des investisseurs en établissant des normes nationales minimales concernant le type et la nature des investissements.

9. Prévoir :

   a) la délivrance rapide de visas aux investisseurs immigrants (six mois); et

   b) un processus efficace et rapide d'approbation des notices d'offre destinées aux investisseurs immigrants.

10. Sensibiliser davantage les ministères et organismes fédéraux dont le mandat touche le commerce, les investissements et la croissance économique au programme en les obligeant à présenter des rapports.

Il faudra procéder avec beaucoup de doigté car de nombreux témoins ont évoqué un besoin de stabilité et de simplicité pour ne pas miner la confiance dans le programme. Des améliorations apportées aux programmes d'autres pays pourraient avoir de fortes répercussions sur la concurrence que les pays se livrent pour attirer les capitaux d'immigrants.

D'après certains indices, le nombre de demandes de visa présentées dans le cadre du programme est en baisse pour diverses raisons. De plus, comme le niveau d'investissement exigé dans chaque catégorie sera relevé le 1er janvier 1993, et que la période d'investissement passera de trois à cinq ans, une nouvelle baisse est prévisible. Il importe donc de trouver d'autres moyens de rendre le programme plus attrayant pour d'éventuels investisseurs si le Canada veut maintenir le niveau d'intérêt et d'investissement que suscite le programme.

Il importe également que l'investisseur immigrant ait une impression favorable de tous les éléments du programme afin d'accroître les probabilités de nouveaux investissements au Canada.

Malgré l'avance initiale du Canada pour ce qui est d'attirer des capitaux par ce programme, les États-Unis, le Mexique et les Bahamas, pour ne parler que de notre hémisphère, cherchent manifestement à attirer les investissements des immigrants, vu le succès du programme canadien. Même si, au moment où le présent rapport est rédigé, les autres programmes nord-américains ne semblent pas couronnés de succès, ils ne font que démarrer et des améliorations sont possibles. Il en va de même dans des pays comme l'Australie. Le Canada offre beaucoup d'avantages à ceux qui y vivent et, pour qu'il demeure un lieu de prédilection, il faut rester vigilant.

disponibles, les 491 millions de dollars souscrits au programme en 1990 représentent enviro 31 p. 100 de tous les achats nets de valeurs mobilières canadiennes par des non-résident pendant cette période [5].

Le Comité reconnaît que la plupart des offres n'exigent pas encore de rembourser le investisseurs. Il est donc trop tôt pour déterminer si les investisseurs immigrants devron assumer des pertes dues à des risques trop élevés ou à un abus délibéré. Les améliorations recommandées dans le présent rapport réduiront considérablement cette possibilité dans le cas des offres futures.

L'AMÉLIORATION DU PROGRAMME

Comme pour bien d'autres nouveaux programmes, il est clair que des vices de conception et des embûches opérationnelles ont empêché de voir tous les avantages et d'exploiter toutes les possibilités du programme.

Des changements sont donc essentiels si l'on veut :

1. Que le Canada demeure le lieu de prédilection pour les programmes d'immigration axés sur l'investissement.

2. Traiter convenablement des investisseurs immigrants éventuels, en faisant preuve de la courtoisie normale entre gens d'affaires, en se montrant sensible aux divergences culturelles, en répondant sans délai à leurs demandes de renseignements, et en leur faisant sentir que leur apport économique est respecté, reconnu et apprécié.

3. a) Faire respecter les directives fédérales et provinciales en matière d'investissement ainsi que l'esprit et la lettre de la Loi et de son Règlement; et

   b) minimiser les risques de malversations ou de détournement des capitaux des investisseurs immigrants.

4. S'assurer que les investissements servent à créer des entreprises ou à favoriser leur expansion plutôt qu'à réduire les risques par des mesures superficielles ou à remplacer le financement existant.

5. S'assurer que chaque investissement autorisé apporte des avantages économiques à la province d'accueil.

6. Accroître la capacité des petites et moyennes entreprises de se financer dans le cadre du programme.

---

5 Statistique Canada, *Opérations en valeurs mobilières avec les non-résidents* (n° de catalogue 67-002), février 1992, tableaux 7 et 11.

ourrait chercher beaucoup plus activement à faire fructifier son capital. Les compétences en ffaires que chacun d'eux apporte varient considérablement mais ils peuvent tous les deux ontribuer fortement à l'économie canadienne. L'analyse de l'apport de ces deux investisseurs evrait tenir compte au moins de ces trois types d'avantages et ne pas nécessiter igoureusement qu'un minimum soit atteint pour chacun de ces critères. Des témoins référeraient qu'on choisisse entre les gens et l'argent (l'investissement). Mais même s'il aciliterait l'administration, ce serait un choix simpliste qui ne tiendrait pas compte des ifférences d'un investisseur à l'autre.

Conformément aux objectifs initiaux du programme et selon le paragraphe 3h) de la Loi, es administrateurs du programme ont par la suite, pour diverses raisons, préféré mettre accent sur le développement économique régional; ils ont donc fait modifier le Règlement ès le début de 1990 afin de créer une autre catégorie d'investissement (moins élevé) pour les nmigrants et d'encourager les placements dans les provinces qui par le passé n'avaient pas ussi à attirer des gens d'affaires et des capitaux. Cette catégorie a connu un franc succès et elon le rapport du groupe de travail, en 1991, l'investissement des immigrants se partageait à eu près également entre les provinces de la catégorie I (investissement de 150 000 $) et de la atégorie II (investissement de 250 000 $). (Les investissements de la catégorie I se sont hiffrés à 171,55 millions de dollars, et ceux de la catégorie II, à 192,5 millions de dollars en 991.)

D'après les témoignages entendus, les mémoires et le rapport du groupe de travail, il essort clairement que :

1. Le Canada a accueilli un nombre élevé de gens d'affaires compétents grâce à ce programme. Selon le rapport du groupe de travail, au 31 décembre 1991, 7 593 investisseurs avaient souscrit environ 1,5 milliard de dollars à des offres faites dans le cadre du programme.

2. Bien que ces investisseurs n'aient pas encore tous reçu un visa permanent, les témoignages entendus indiquent que plus de 90 p. 100 des requérants en obtiennent habituellement un.

3. D'après la définition de l'investisseur que donne le règlement d'application de la *Loi sur l'immigration*, toutes les personnes autorisées à immigrer en vertu de ce programme doivent avoir exploité, contrôlé ou dirigé avec succès une entreprise ou un commerce à l'étranger, et les agents des visas à l'étranger se sont employés à faire respecter rigoureusement cette exigence.

Le compte rendu des délibérations du Comité démontre que le programme a attiré du apital de risque et que plus de 10 000 emplois[4] directs ont été créés grâce à cet nvestissement. Le programme est sans l'ombre d'un doute un moyen important d'attirer des apitaux étrangers. Ainsi, même si les comparaisons sont boiteuses compte tenu des données

Roslyn Kunin, *The Economic Impact of Business Immigration into Canada*, septembre 1991, p. 26.

«d'encourager, de faciliter et de favoriser l'immigration de gens d'affaires expérimentés susceptibles de contribuer au développement économique du Canada en investissant du capital–risque dans des entreprises canadiennes et en les faisant bénéficier de leurs connaissances techniques afin de créer des emplois pour des Canadiens [1];»

Le document de base de 1985 stipulait en outre que :

«en élargissant le programme de cette façon [c'est–à–dire en créant la catégorie d'investissement], la Commission aura le fondement juridique lui permettant d'autoriser l'établissement d'entreprises à risque que les provinces considèrent comme importantes à l'égard de leurs plans de développement économique régional, tout en attirant un groupe particulier de gens d'affaires qui disposent des gros capitaux nécessaires pour assurer l'expansion des industries et créer les emplois dont le Canada a bien besoin. Il s'agit du groupe que le programme actuel n'a jusqu'à maintenant pas réussi à attirer. Comme l'admissibilité sera limitée à ceux qui ont pu prouver leurs hautes compétences, ce programme attirera une nouvelle élite de particuliers extrêmement compétents qui peuvent accroître leurs possibilités au Canada [2].»

L'objectif du programme d'immigration des investisseurs (par opposition au programme d'immigration des gens d'affaires) a été décrit ainsi :

«attirer des gens d'affaires compétents et prospères qui souhaitent immigrer au Canada et investir dans des entreprises canadiennes (investissement qui créera ou maintiendra des emplois et contribuera à l'expansion des entreprises) mais ne tiennent pas à participer activement à la gestion de ces entreprises. Le programme est conçu de façon à avantager les petites et moyennes entreprises, celles qui ont habituellement le plus de difficultés à réunir des fonds [3];»

Un immigrant investisseur présente trois grands atouts pour le Canada (en plus de ceux que présente n'importe quel immigrant) :

1. de l'investissement direct par l'entremise du programme;

2. un avoir net, dont l'ensemble ou une partie est souvent investie dans l'économie canadienne; et

3. des compétences en affaires, de l'expérience, des attitudes et l'accès à des réseaux internationaux.

Le Comité reconnaît que chacun de ces apports est important et que les avantages peuvent varier d'un investisseur à l'autre. Un investisseur possédant des avoirs de 100 millions de dollars pourrait s'avérer un investisseur passif mais important au Canada et faire affaire dans plusieurs régions du pays. Un autre, dont l'avoir net s'élèverait à 500 000 $

---

1 Emploi et Immigration Canada, *Gens d'affaires immigrants*, 1985, p. 1.

2 *Ibid*, p. 3.

3 Emploi et Immigration Canada, *Étude préparatoire à l'évaluation du programme*, le 4 mars 1991, chapitre 1, p. 1.

LE PROGRAMME D'IMMIGRATION DES INVESTISSEURS

NTRODUCTION

Le programme d'immigration des investisseurs suscite beaucoup d'intérêt depuis quelques semaines, par suite de la publication du document de travail inspiré du rapport du groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme. En mai 1992, le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration a entrepris l'étude de ce programme. Il a entendu des témoins, dont des membres du groupe de travail. Avec l'aide de consultants et de membres du personnel, le Comité a examiné d'autres articles et rapports ayant trait au programme, dont l'*Étude préparatoire à l'évaluation du programme d'immigration des investisseurs* et l'*Évaluation du programme d'immigration des gens d'affaires, catégories des entrepreneurs et des travailleurs autonomes*, d'Emploi et Immigration Canada, ainsi qu'une étude de Roslyn Kunin intitulée *The Economic Impact of Business Immigration into Canada*. Le document de travail du groupe de travail a été particulièrement utile, et les membres du Comité sont d'accord avec la plupart des conclusions et recommandations qui y sont énoncées.

Le Comité a constaté que le programme jouit de beaucoup d'appuis. En effet, pas un témoin ni même un seul mémoire n'en a proposé l'abolition.

Il semble que le programme pourrait être un moyen de développement économique important, digne d'être maintenu et renforcé.

OBJECTIFS ET RÉALISATIONS

Le programme répond aux objectifs énoncés au paragraphe 3h) de la *Loi sur l'immigration* qui dispose que la politique d'immigration de même que les règles et règlements d'application qui en découlent doivent, dans leur conception et leur mise en oeuvre, promouvoir les intérêts du pays sur les plans intérieur et international et reconnaître le besoin de stimuler le développement d'une économie florissante et concourir à assurer la prospérité de toutes les régions du pays.

Lorsqu'a été créée la catégorie d'investissement, le programme d'immigration des gens d'affaires avait pour objectif, selon le document de base de 1985 décrivant cette catégorie :

PRÉFACE

Le présent rapport du Comité fait partie d'une série de travaux récents sur le rogramme d'immigration des investisseurs entrepris pour donner suite au document de avail du groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des ivestisseurs. La Direction de l'évaluation des programmes du Ministère a pour sa part ɔmmandé à Ernst & Young et Informetrica deux rapports internes (attendus en août 1992) ui, de concert avec le présent rapport et avec le rapport du groupe de travail, seront ɛaminés dans le cadre du rapport exhaustif du Ministère sur l'évaluation du programme 'immigration des investisseurs, prévu pour l'automne 1992.

Le 16 juin 1992, au cours de notre étude, on a déposé à la Chambre des communes projet de loi C–86. Ce texte de loi modifierait en profondeur la *Loi sur l'immigration* et argirait les pouvoirs de réglementation. Certaines modifications proposées dans le projet e loi et dans la documentation annexe produite par Emploi et Immigration Canada ont une ıcidence directe sur le programme d'immigration des investisseurs. Le Comité approuve ɛrtaines de ces propositions, mais il est en désaccord avec d'autres, ce qu'il note dans son ıpport. Nous nous attendons à ce qu'on examine attentivement nos commentaires au cours u débat sur le projet de loi et avant que les règlements proposés ne soient parachevés.

En publiant son rapport maintenant, le Comité vise donc à contribuer à la mise en lace des politiques. Le dépôt du rapport à la Chambre des communes informera le ministre e l'Emploi et de l'Immigration et son Ministère du point de vue du Comité.

Bien qu'il ait entendu un large éventail de témoins (la plupart du milieu des ıvestisseurs) et reçu de nombreux mémoires, le Comité est d'avis que son examen du sujet est ıcomplet. De nombreuses personnes n'ont pas été consultées, notamment les économistes et ɛs membres des groupes d'immigrants qui ne constituent pas des investisseurs. De fait, il a intention de procéder à une étude plus approfondie une fois que le Ministère aura publié son valuation du programme d'immigration des investisseurs (y compris l'étude de Ernst and oung, commandée par le Ministère).

Ses membres sont néanmoins persuadés que ses constatations à ce jour apportent ne contribution valable et opportune à une évaluation complète du programme 'immigration des investisseurs.

LE PROGRAMME D'IMMIGRATION DES INVESTISSEURS
PRÉFACE ix
INTRODUCTION 1
OBJECTIFS ET RÉALISATIONS 1
L'AMÉLIORATION DU PROGRAMME 4
LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL ET LES RÉACTIONS DU COMITÉ
1, 2 et 3 6
4 7
5, 6 et 7 8
8, 9 et 10 9
11 et 12 10
13, 14 et 15 11
16 12
17 et 18 13
19, 20 et 21 14
22 et 23 15
24 et 25 16
26 et 27 17
28 et 29 18
30 et 31 19
32 20
33 21
34 22
CONCLUSION 22

ANNEXE A — Résumé des recommandations du Comité 23

ANNEXE B — Liste des témoins 29

ANNEXE C – Mémoires reçus 33

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 35

LE COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

En conformité avec le mandat qui lui a été confié en vertu du paragraphe 108(2) du èglement, le Comité a examiné le programme d'immigration des investisseurs et, plus articulièrement, l'étude du document de travail intitulé Groupe de travail ministériel chargé examiner le programme d'immigration des investisseurs, et il a convenu de soumettre le apport suivant :

REMERCIEMENTS

Le Comité tient à souligner le travail accompli par son personnel. Ses efforts ont été ɔnsidérablement rehaussés par le dévouement et le soutien indéfectible de ses ɔllaborateurs : le greffier du Comité, Monique Hamilton, et son collègue, Luc Fortin, qui nt dépensé beaucoup d'énergie pour contacter les témoins, organiser les audiences et roduire le présent rapport dans un délai très court.

La rédaction de ce rapport est le fruit de maintes heures de travail de la part de équipe de rédaction. Le Comité remercie les consultants engagés pour l'étude — Peter airey et Frank Marrocco — ainsi que les attachés de recherche de la Bibliothèque du arlement — Kevin Kerr et Margaret Young — , qui nous ont fort bien servis et dont le avail a été hautement apprécié.

Nous exprimons notre profonde gratitude aux nombreux témoins qui ont comparu, ceux qui ont présenté des mémoires et à ceux qui s'intéressaient de près à la question et qui nt suivi nos délibérations avec soin. Nous voulons également transmettre nos merciements à Louis Ferguson, ancien directeur du Groupe de travail ministériel sur le rogramme d'immigration des investisseurs, ainsi qu'aux anciens membres du Groupe qui nt fait profiter le Comité de leur précieuse expertise.

Enfin, le président tient à remercier ses collègues du Comité pour leur persévérance ı cours des longues audiences et des délibérations subséquentes.

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert Wenman

Vice-président: Harry Chadwick

Membres

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Monique Hamilton

Autre député qui a participé aux délibérations

Simon de Jong

De McCarthy Tétrault:

Peter D. Fairey
Consultant

De Smith, Lyons, Torrance, Stevenson & Mayer:

Frank N. Marrocco
Consultant

De la Bibliothèque du Parlement:

Kevin Kerr
Margaret Young
Attachés de recherche

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Vice-Chairman: Harry Chadwick

Members

Warren Allmand
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
John Nunziata
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Monique Hamilton

Clerk of the Committee

Other Member who Participated

Simon de Jong

From McCarthy Tétrault:

Peter D. Fairey
Consultant

From Smith, Lyon, Torrance, Stevenson & Mayer:

Frank N. Marrocco
Consultant

From the Library of Parliament:

Kevin Kerr
Margaret Young
Research Officers

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A

AMBRE DES COMMUNES
icule nº 21
nardi 23 juin 1992
ident: Robert Wenman

HOUSE OF COMMONS
Issue No. 21
Tuesday, June 23, 1992
Chairperson: Robert Wenman

ès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

'avail, de 'Emploi et de 'Immigration

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

NCERNANT:

formément à l'article 108(2) du Règlement, l'étude Programme d'immigration des investisseurs et, plus iculièrement, l'étude du document de travail intitulé: oupe de travail ministériel chargé d'examiner le gramme d'immigration des investisseurs»

OMPRIS:

Deuxième rapport à la Chambre

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), a Review of the Business Immigration Program, in particular, the study of the discussion document entitled: "The Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program"

INCLUDING:

Second Report to the House

isième session de la trente-quatrième législature, 1-1992

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

RAPPORT PROVISOIRE SUR

LE PROGRAMME D'IMMIGRATION DES INVESTISSEURS

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

ROBERT WENMAN, DÉPUTÉ
PRÉSIDENT

JUILLET 1992



Chambre des communes

RAPPORT PROVISOIRE SUR

LE PROGRAMME D'IMMIGRATION DES INVESTISSEURS

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

ROBERT WENMAN, DÉPUTÉ
PRÉSIDENT

JUILLET 1992

CA1
XC36
-2N

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 22

Thursday, February 11, 1993

Chairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 22

Le jeudi 11 février 1993

Président: Robert Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Future Business of the Committee

CONCERNANT:

Travaux futurs du Comité

LIBRARY

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

25347—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Members

Warren Allmand
Maurizio Bevilacqua
Harry Chadwick
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Luc Fortin

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert Wenman

Membres

Warren Allmand
Maurizio Bevilacqua
Harry Chadwick
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Luc Fortin

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, FEBRUARY 11, 1993
(31)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met *in camera* at 9:38 o'clock a.m. this day, in Room 362, East Block, the Chairman, Robert Wenman, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Harry Chadwick, Doug Fee, Dan Heap, Fernand Jourdenais, Jack Shields and Robert Wenman.

Acting Members present: Jerry Pickard for Maurizio Bevilacqua.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers.

The Committee met to discuss its future business.

At 9:45 o'clock a.m., the Committee proceeded to sit in public.

It was agreed,—That all future Committee meetings be public unless agreed otherwise by Members of the Committee.

It was agreed,—That the Clerk of the Committee be authorized to distribute submissions in the official language received, with translation to follow.

It was agreed,—That subject to the availability of witnesses concerned, the following meetings and witnesses be scheduled:

Wednesday, February 17, 1993

1- Sam Ifejika and Judith Gelberger, former members of the Immigration and Refugee Board concerning the current events affecting the Immigration and Refugee Board.

Thursday, February 18, 1993

2- Nurjehan Mawani, Chairman, and Gregory Fyffe, Executive Director, Immigration and Refugee Board concerning the current events affecting the Immigration and Refugee Board.

Wednesday, February 24, and Thursday, February 25, 1993

3- Officials of the Department of Employment and Immigration on regulations under the new legislation.

In March

4- The Minister of Employment and Immigration, on Budget Estimates.

5- Senior officials from the Department of Employment and Immigration to discuss youth unemployment and training.

Warren Allmand moved,—That the Committee regrets that the Government did not, in accord with Standing Order 109, respond to its two reports tabled on July 28, 1992 and on August 7th 1992, referring to the Immigrant Investors Report and the Live-in Caregivers Report. In the circumstances, the Committee insists that the Standing Orders be complied with and that the responses be forwarded to the Committee as quickly as possible. The Committee asks the Chairman to raise these matters with the Minister and report to members of the Committee.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 11 FÉVRIER 1993
(31)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit à huis clos à 9 h 38, dans la salle 362 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de Robert Wenman (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Harry Chadwick, Doug Fee, Dan Heap, Fernand Jourdenais, Jack Shields, Robert Wenman.

Membre suppléant présent: Jerry Pickard remplace Maurizio Bevilacqua.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche.

Le Comité délibère de ses travaux futurs.

À 9 h 45, le Comité met fin au huis clos.

Il est convenu,—Que toutes les prochaines réunions du Comité aient lieu en public à moins que les membres en décident autrement.

Il est convenu,—Que le greffier soit autorisé à distribuer les mémoires dans la langue originale, en attendant la traduction.

Il est convenu,—Que sous réserve de la disponobilité des témoins, le programme du Comité soit le suivant:

Mercredi 17 février

1- Sam Ifejika et Judith Gelberger, anciens membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, au sujet des allégations récentes concernant la Commission.

Jeudi 18 février

2- Nurjehan Mawani, président, et Gregory Fyffe, directeur exécutif, au sujet des allégations récentes concernant la Commission.

Mercredi 24 et jeudi 25 février

3- Fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration au sujet des règlements d'application de la nouvelle loi.

En mars

4- Ministre de l'Emploi et de l'Immigration, étude du Budget des dépenses.

5- Fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration au sujet du chômage et de la formation des jeunes.

Warren Allmand propose,—Le Comité regrette que le gouvernement n'ait pas, en application de l'article 109, répondu à ses deux rapports déposés les 28 juillet et 7 août 1992, portant sur les investisseurs immigrants et sur les aides familiaux résidants. En l'occurence, le Comité réclame l'application intégrale du Règlement en souhaitant recevoir les réponses dans les meilleurs délais. Il demande à son président d'en saisir le ministre et de faire rapport aux membres du Comité.

After debate, the question being put on the motion, it was agreed to.

At 11:18 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Luc Fortin

Clerk of the Committee

Marie Louise Paradis

Committee Clerk

Après débat, la motion est mise aux voix et adoptée.

À 11 h 18, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Luc Fortin

Greffière de comité

Marie Louise Paradis

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, February 11, 1993

• 0945

The Chairman: Let's get on with it.

Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): The second question, Mr. Chairman, has to do with the press conference you called in issuing the report on the Immigrant Investor Program. This committee put out a report in July. We had agreed that once the report had been printed there would be a press conference to announce the report. Well, all of a sudden I got from your office, not from the clerk, a memo announcing—the day before I get it—a press conference in British Columbia, under the title:

Robert L. Wenman

Media advisory to assignment editors, immigration and business reporters re press conference, announcing the release of the House of Commons report on the Immigrant Investor Program

from: Sean Riley, Executive Assistant

Office of Robert Wenman

It goes on to say:

The committee chairman, Robert Wenman, will comment on the report and field media questions, assisted by committee member Simon de Jong, MP, and committee consultant Peter Fairey.

Of course it was impossible for me—I wasn't consulted on having any press conference in British Columbia. I wasn't included. No Liberal was included in the press conference. I wrote to you the following letter:

Dear Bob

I am simply outraged by your behaviour in calling a Press Conference in British Columbia to coincide with the tabling of the report on the Immigrant Investor Program without notifying me, and without requesting the participation of anyone from the Liberal Party. In your Press Release you point out that you, Simon de Jong and consultant Peter Fairey will be available to answer questions. This appears to be a most deliberate attempt to exclude the Liberal party and its representatives who are on the Committee.

The second point of privilege on the same matter is that I'm also anxious to know why you took so long in tabling this report. The report was agreed to by the committee on June 22, and you tabled it more than six weeks later. In other words, not only did you call the press conference without consulting with me or getting agreement of the committee on the exact format and place, you did it without including me at all, or anybody from the Liberal Party.

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 11 février 1993

Le président: Commençons donc.

M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Vient ensuite une question, monsieur le président, au sujet de la conférence de presse que vous avez convoquée à l'occasion de la publication du Rapport sur le Programme d'immigration des investisseurs. C'est le rapport que le comité a publié en juillet. Nous nous étions mis d'accord qu'une fois le rapport imprimé, une conférence de presse devrait être convoquée pour en annoncer la publication. Or, un beau jour, je reçois de votre bureau—et non pas du greffier—une note annonçant, pour la veille, une conférence de presse en Colombie-Britannique, avec ce titre:

Robert L. Wenman

Bulletin d'information pour les médias à l'intention des rédacteurs et journalistes spécialisés en immigration et en commerce au sujet d'une conférence de presse pour annoncer la publication du Rapport de la Chambre des communes sur le Programme d'immigration des investisseurs.

émis par: Sean Riley, adjoint exécutif

Bureau de Robert Wenman

Je lis ensuite:

Le président du comité, Robert Wenman, parlera du rapport et répondra aux questions des médias avec l'aide du député Simon de Jong, membre du comité et de Peter Fairey, conseiller du comité.

Bien sûr, j'ai été dans l'impossibilité... on ne m'a jamais consulté au sujet d'une conférence de presse en Colombie-Britannique. On ne m'a pas demandé d'y participer. Aucun Libéral n'a participé à cette conférence de presse. Je vous ai donc écrit la lettre suivante:

Cher Bob,

Je suis tout simplement outré de constater que vous avez convoqué une conférence de presse en Colombie-Britannique à l'occasion de la publication du Rapport sur le Programme d'immigration des investisseurs sans me prévenir et sans même demander à un membre du Parti libéral d'y participer. Dans votre communiqué de presse, vous nous annoncez que vous serez à la disposition des journalistes pour répondre à leurs questions, en compagnie de Simon de Jong et du conseiller Peter Fairey. J'y vois une tentative délibérée d'exclure le Parti libéral et ses représentants au sein du comité.

Toujours sur le même sujet, une deuxième question de privilège; j'aimerais beaucoup savoir pourquoi le dépôt de ce rapport a pris si longtemps. Le comité s'est mis d'accord sur le texte le 22 juin, et il a fallu attendre plus de six semaines pour que vous le déposiez. Autrement dit, non seulement avez-vous convoqué une conférence de presse sans me consulter ou sans obtenir l'accord du comité sur les circonstances et le lieu de cette conférence de presse, vous l'avez fait sans me demander, à moi ou à quiconque du Parti libéral, d'y participer.

[*Text*]

I tried to get the reasons from the clerk. I couldn't. They said that you had the report but you hadn't signed it. It took six weeks between the conclusion of the report... I remember we were pressed—pressed—to finish this report. Finally we finished it, and we all agreed upon it. We don't get it released till six weeks later, but it's released at a press conference in British Columbia, I believe, in your own constituency or near to it, without any participation of the Liberal Party.

I would like on the record an answer from you as chairman why this was done this way.

The Chairman: It was my recollection—it may not be correct—of the meeting we had in June that we recognized that by the time the report was translated and so forth, it could be coming out when the House wasn't sitting, so we agreed to file it anyway, and we agreed at that time, I felt, that we proceed with a press conference. Since we would be scattered across the country, I had indicated that I would let each person know, and let each of the party spokesmen know. If you wanted to have a press conference in Toronto at the same time, in Vancouver, wherever it was, you would feel free to speak about it.

We sent packages to Mr. de Jong and yourself, at least—according to my staff, which may be in error—a week in advance. Part of the reason for taking the six weeks was to find an appropriate time to release it. We had a response from Mr. de Jong's office. We had no response from your office. It may have been lost in the mail or something else, whatever happened to that effect, but it was received by Mr. de Jong. Mr. de Jong phoned me and said he was going to fly out to Vancouver to join me. I said that was just fine. When we had not heard from you, we phoned your office and sent a second copy of the letter over, which in fact you have, which you said you received the day before. We were wondering whether in fact you were going to participate in any way in Toronto, Vancouver, or whatever, but trying to make sure that you would participate in any way that you wished.

• 0950

I would say the same for all members. We agreed to release it at that time, and file it in the House as soon as we could find a time that was appropriate. That's exactly what occurred, Mr. Allmand, in my view, and according to my office and my staff, and Sean Riley, who made the calls and sent out the material.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, first of all, the media advisory did not come from the clerk of the committee. Usually when there's documentation with respect to the work of the committee it would come from the committee. It came from your media advisory—Robert Wenman, Sean Riley.

The Chairman: Senator Riley's son.

[*Translation*]

J'ai essayé de m'informer auprès du greffier. Impossible. On m'a répondu que vous aviez le rapport mais que vous ne l'aviez pas signé. Il a fallu attendre six semaines entre le moment où le rapport a été terminé... On nous a demandé de nous dépêcher, on nous a dit que ce rapport était urgent. Il a finalement été terminé et nous étions tous d'accord. Pourtant, il n'est rendu public que six semaines plus tard, et en plus, au cours d'une conférence de presse en Colombie-Britannique, dans votre propre circonscription, ou à proximité, et cela en l'absence du Parti libéral.

J'aimerais que vous me donniez une réponse officielle, que vous me disiez pourquoi les choses ont été faites de cette façon-là.

Le président: Si je me souviens bien, je peux me tromper, à cette réunion de juin, nous nous étions dit que le temps de traduire le rapport, etc., il pourrait paraître à un moment où la Chambre ne siégeait pas. Nous nous étions mis d'accord pour le rendre public de cette façon et, en même temps, nous avons décidé de convoquer une conférence de presse. Comme cela allait se produire à un moment où nous étions tous dispersés à travers tout le pays, je vous avais dit que j'avertirais tout le monde, que j'avertirais les porte-parole des partis. Si vous aviez voulu une conférence de presse à Toronto en même temps qu'à Vancouver, ou ailleurs, vous auriez pu le dire.

Nous vous avons envoyé la documentation, à vous-même et à M. de Jong, c'est du moins ce que me dit mon personnel qui peut se tromper, une semaine d'avance. Si nous avons attendu six semaines pour publier ce rapport, c'est en partie parce que nous voulions trouver un moment opportun. Le bureau de M. de Jong nous a répondu; pas le vôtre. Cette documentation s'est peut-être perdue dans le courrier, mais quoi qu'il en soit, M. de Jong l'a reçue. Il m'a téléphoné et m'a dit qu'il viendrait me rejoindre à Vancouver. Je lui ai répondu que c'était parfait. N'ayant pas entendu parler de vous, nous avons téléphoné à votre bureau et envoyé un deuxième exemplaire de la lettre, que vous avez d'ailleurs, et dont vous nous dites que vous l'avez reçue la veille. Nous nous demandions si vous aviez l'intention d'intervenir, que ce soit à Toronto, à Vancouver ou ailleurs, et nous voulions nous assurer que vous pourriez le faire si vous le souhaitiez.

La même chose vaut pour tous les députés. Nous nous étions mis d'accord pour publier le rapport à ce moment-là et pour le déposer à la Chambre dès que nous trouverions un moment opportun. Monsieur Allmand, à mon sens, c'est précisément ce qui s'est produit et c'est également l'opinion de mon personnel, et de Sean Riley qui a donné les coups de téléphone et qui a envoyé les lettres.

M. Allmand: Monsieur le président, pour commencer, le bulletin d'information pour les médias ne venait pas du greffier du comité. D'ordinaire, lorsqu'on expédie de la documentation au sujet des travaux du comité, c'est le comité qui s'en charge. C'est votre attaché de presse, Sean Riley, qui a envoyé le bulletin.

Le président: C'est le fils du sénateur Riley.

[*Texte*]

Mr. Allmand: This was received on August 7, the day of the press conference, after 1 p.m. The conference was in British Columbia at 10 a.m. on August 7. So if you sent it a week before—

The Chairman: Mr. Allmand, did your office get a series of phone calls about this? Do they have anything recorded at all?

Mr. Allmand: I cannot recall whether they did or not.

The Chairman: I wish you would please check with them.

Mr. Allmand: I did check with them at the time. The fact of the matter is that if I had received this a week or five days before, I would have been just as outraged, because it didn't include my name on it. The fact of the matter is that this was printed without any Liberal Party member on it. If I got it on August 7—August 7 was I believe a Friday—you must have prepared it earlier in the week, and you prepared it without my name on it. You must have concluded that I wouldn't be there or you didn't care, and it didn't come from the committee.

The Chairman: We hadn't heard from you, Mr. Allmand.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, it's an irregular way of doing things, and I think it's wrong. You haven't given me a proper explanation. Once again, I'm not only asking, I'm insisting that things be done in a regular way. When we have a report of this committee we should do it in accordance with the rules, which is that the committee decides how the report is issued and if or if not there will be a press conference.

I can recall—I think you're correct—that since we were going to be away we said we would work out the details on how to do it, but it was not worked out. For you to tell me that your clerk consulted with me and then went ahead with this kind of notice without my name on it is wrong. I would never have agreed, and my staff would never have agreed to a press conference with this kind of notice going out with your name, Simon de Jong's, and Peter Fairey's, and no Liberal being involved in a matter as important as this. I wouldn't have agreed that the notice going out to the press go out in a non-parliamentary committee notice. It should have gone out in a notice from the committee in the regular fashion.

Once again, I don't know where you get this from. You seem to act as chairman of the committee as if you were a minister of the crown, which is not the same thing at all. A chairman is simply the spokesperson of the committee, and the committee decides what it will do and the chair acts on behalf of the committee. This is totally irregular, and I want it recognized as being totally irregular.

I want to ask the clerk, do you have on record any minute that we were to have a press conference in British Columbia?

The Clerk of the Committee: There is no mention about the press conference on this.

[*Traduction*]

M. Allmand: J'ai reçu cela le 7 août, le jour de la conférence de presse, après 13 heures. Or, la conférence de presse avait lieu en Colombie-Britannique à 10 heures du matin le 7 août. Si vous l'aviez envoyé une semaine plus tôt. . .

Le président: Monsieur Allmand, est-ce que votre bureau a reçu une série de messages téléphoniques à ce sujet? Est-ce qu'on a pris note de ces messages?

M. Allmand: Je ne m'en souviens pas.

Le président: J'aimerais bien que vous vérifiiez auprès de votre personnel.

M. Allmand: Je le leur ai demandé à l'époque. En fait, si j'avais reçu cette lettre une semaine, ou même cinq jours plus tôt, j'aurais été tout aussi outré, car mon nom n'y figure pas. Autrement dit, on a imprimé ce document sans y mentionner un seul membre du Parti libéral. Si je l'ai reçue le 7 août, et le 7 août était un vendredi, je crois, vous aviez dû préparer cette lettre plus tôt au cours de la semaine, et vous l'avez fait sans y mentionner mon nom. Vous avez dû vous dire que je n'irais pas, ou bien vous vous en fichiez, et enfin, ce n'est pas le comité qui a envoyé cela.

Le président: Nous n'avions pas entendu parler de vous, monsieur Allmand.

M. Allmand: Monsieur le président, c'est extrêmement irrégulier, et ce n'est pas normal. Vous ne m'avez pas fourni une explication satisfaisante. Encore une fois, je vous demande, et j'insiste, de faire les choses de façon régulière. Lorsque ce comité publie un rapport, il devrait le faire dans les règles, et les règles veulent que le comité décide comment le rapport sera publié et si l'on convoquera une conférence de presse ou pas.

Je me souviens, et sur ce point là vous avez raison, que puisque nous devions être dispersés, nous avions décidé de régler les détails plus tard, mais cela n'a pas été fait. Vous me dites que votre greffier m'a consulté puis a envoyé ce bulletin sans y mentionner mon nom, cela n'est tout simplement pas vrai. Je n'aurais jamais accepté qu'on convoque une conférence de presse et qu'on envoie un tel bulletin avec votre nom, celui de Simon de Jong et celui de Peter Fairey, sans qu'y soit mentionné le moindre député libéral, et mon personnel ne l'aurait jamais accepté non plus, c'est une affaire beaucoup trop importante. Je n'aurais pas accepté, non plus, qu'un bulletin qui n'avait pas été préparé par le comité parlementaire soit envoyé à la presse. C'est le comité qui aurait dû envoyer ce bulletin, si on avait voulu faire les choses correctement.

Encore une fois, je ne sais pas ce qui vous donne ce droit; on dirait que vous êtes un ministre de la Couronne et non pas un président de comité, et c'est loin d'être la même chose. Le président est simplement le porte-parole du comité et c'est au comité de décider de la marche à suivre, le président se contentant d'exécuter ses désirs. Cette procédure est totalement irrégulière et je tiens à ce que cela soit établi.

J'ai une question à poser au greffier; est-ce que vous avez un procès-verbal quelconque mentionnant qu'une conférence de presse devait avoir lieu en Colombie-Britannique?

Le greffier du Comité: On ne mentionne pas de conférence de presse à ce sujet.

[*Text*]

Mr. Allmand: There is no mention. Mr. Chairman, that's another reason I don't want meetings held in your office. There's no record. That's why I want meetings such as we have this morning, so all decisions on the committee's business are going to be recorded. I don't want any more meetings where misunderstanding might arise because there are no minutes. When we have meetings in your office, as we've had, with people sitting all over the place and nobody knows who's in charge, then we cannot verify whether things were one way or another.

All I know is that this notice went out without any Liberal's name on it, and that's totally irregular. I was not consulted on the final details of the press conference.

• 0955

The notice was received August 7, 1992, after 1 p.m., and the conference was at 10 a.m. on Friday, August 7. Whether there were phone calls or not, I didn't get them. My staff person is here. If you want to examine her under oath, I think she would be quite pleased to do so at one time or another, but this is irregular.

Mr. Shields (Athabasca): I would be as upset as you, Mr. Allmand, if I were sitting on the other side of the table with regard to the perception that you have. But I distinctly remember that we discussed some time in June at a meeting—and if I can remember it was over in the Railway Committee Room or the one close to there—that this was exactly how we would do it. I was not surprised when the notice was given to me the day before that it was going to be held there, asking whether we wanted to do a press conference in Alberta at the same time. The discussion, as I remember it now, and I stand to be corrected, was that we could all do the press conference at the same time in different localities, because at the time the House wouldn't be sitting.

I can understand what you're saying, and I would be as upset as you if that's the case, but I distinctly remember, and I don't know why there wasn't some recording of that during one of our meetings. It was at a meeting over in the Centre Block.

Mr. Allmand: To be fair, Mr. Chairman, Mr. Shields is correct. We did agree in principle that we might do it that way. But I expected that the chair and the clerk would consult with me and say that in accordance with this informal agreement Mr. Wenman would like to have the press conference in Fraser Valley or wherever it was on such a date—can you be there? If I said no, then I'd say okay, he's going to do it on that date. I never even knew he was going to do it on that date.

I think you're right in principle that it was agreed that we could have it in different places in the country, but I expected that we would consult on the details so I could have set up something, at least, to coincide with what Mr.

[*Translation*]

M. Allmand: Cela n'est pas mentionné. Monsieur le président, c'est justement une des raisons pour lesquelles je ne veux pas qu'on tienne de réunion dans votre bureau. Il n'y a pas de procès-verbal. C'est pour cela que j'insiste pour que nos réunions soient organisées comme celles-ci, pour que toutes les décisions relatives aux affaires du comité soient enregistrées. Je ne veux plus de ces réunions dont on ne garde pas de procès-verbal, car cela nous expose à des malentendus. Quand nous nous réunissons dans votre bureau, comme nous l'avons déjà fait, les gens sont assis un peu partout, personne ne sait qui dirige les débats, et par la suite, il est impossible de vérifier quoi que ce soit.

Tout ce que je sais, c'est que ce bulletin ne mentionnait pas le moindre député libéral, ce qui est totalement irrégulier. On ne m'a pas consulté sur les derniers détails de la conférence de presse.

J'ai reçu le bulletin d'information le 7 août 1992, après 13 h, et la conférence de presse a eu lieu à 10 h du matin, le vendredi 7 août. Quant aux coups de téléphone, je ne sais pas s'il y en a eu, mais je ne les ai pas reçus. Mon assistante est là, si vous voulez lui poser des questions sous serment, je crois qu'elle y répondra volontiers, mais cette situation est tout à fait irrégulière.

M. Shields (Athabasca): Monsieur Allmand, si j'étais à votre place, de l'autre côté de la table, je verrai les choses de la même façon, et je serais aussi mécontent que vous. Cela dit, je me souviens fort bien de la réunion de juin, qui, si je ne me trompe, avait lieu dans la salle du Comité des chemins de fer, ou dans la salle qui est à côté, et c'est exactement ce que nous avions décidé de faire. Par conséquent, quand j'ai reçu, la veille, le bulletin d'information, je n'ai pas été surpris de constater que la conférence devait avoir lieu à cet endroit-là. On nous avait demandé si nous voulions une conférence en Alberta en même temps. Je me souviens, et qu'on me reprenne si je me trompe, nous avions décidé que chacun pouvait organiser une conférence de presse dans sa région au même moment, puisqu'à ce moment-là la Chambre ne siégerait pas.

Je comprends votre position et, à votre place, je serais très mécontent également. Cela dit, je me souviens très bien de ce qu'on avait décidé et je ne comprends pas pourquoi il ne reste aucune trace de ces réunions. Je me souviens, en particulier, d'une réunion dans l'édifice du Centre.

M. Allmand: Monsieur le président, je dois reconnaître que M. Shields a raison. Nous nous étions mis d'accord, en principe, pour procéder de cette façon-là. Malgré tout, je pensais que le greffier et le président me consulteraient, je pensais recevoir quelque chose pour m'annoncer que M. Wenman avait l'intention d'organiser une conférence de presse dans la vallée de la Fraser, ou ailleurs, à telle date, et pour me demander si je pouvais y assister. Si j'avais dit non, très bien, rien ne l'empêchait de le faire ce jour-là. Or, je n'ai jamais été prévenu.

Vous avez raison quand vous dites que nous nous étions mis d'accord pour, éventuellement, avoir plusieurs conférences de presse dans différentes régions, mais je m'attendais à ce qu'on nous consulte sur les détails, ce qui

[*Texte*]

Wenman was doing. I never heard about it. He said phone calls were made, but I never heard about it until I saw this on that day. Maybe somebody called to speak to me, but I wasn't there, and they didn't speak to me. We didn't know this was happening.

I think you're right, Mr. Shields, that in principle the fact that we could have it in different parts of the country was more or less agreed to, but I expected that the details of where Mr. Wenman might have it, where Simon de Jong might have, etc., would be discussed, and we'd all coordinate what we were going to do. That wasn't done.

In any case, I raise it on a question of privilege. Nothing can be done about it now. I just ask that it not be done again. I don't think it's fair. It's a bad precedent, no matter who's in government. I give credit to Jim Hawkes when he was chairman, I give credit to Mr. Jourdenais when he was chairman: this was not done. And I hope it will not be done again. I'm willing to leave it at that.

The Chairman: I'm reminded that on your other issue of the timing we had anticipated the House to meet in July again. When it didn't meet, we proceeded in that way.

As far as putting your name on a press release, I couldn't put your name on a press release to something you hadn't agreed to. I anticipated, obviously. That was a press release from those who gathered with me, but I think we talked also to Jack on this.

Mr. Shields: To be fair, the notice I was given that they were going to do the press release was the day before.

Mr. Allmand: You got it the day before.

Mr. Shields: I didn't have time to do it, and I was a little peeved that this is the way it went. I could understand what you were saying. I didn't raise it as an issue because I had assumed that we had agreed to do this, and I was just sort of not keeping up to things.

Mr. Allmand: Well, that's right, but you appreciate that if we agree to do this again, at least the chair should not go ahead with any kind of announcement until he lets me know, so I can put out a similar type of announcement. The Liberals could hold their press conference in Toronto, or wherever we want, to coincide with Mr. Wenman's conference in British Columbia with the NDP, which is a strange thing happening, but I don't criticize anybody for that.

Mr. Shields: I would suggest, Mr. Allmand, that it won't happen again.

The Chairman: We welcome the opposition, anytime.

Mr. Allmand: I want an assurance that this will not happen again.

• 1000

The Chairman: I think you can have that assurance, Mr. Allmand.

[*Traduction*]

m'aurait permis d'organiser quelque chose en même temps que M. Wenman. Or, je n'en ai jamais entendu parler. Il prétend qu'on m'a téléphoné, mais je n'ai été mis au courant de rien, avant de recevoir cette lettre le jour même. Peut-être quelqu'un a-t-il appelé alors que j'étais absent, peut-être qu'on ne m'a pas donné le message, mais en tout cas, nous n'étions au courant de rien.

Vous avez raison, monsieur Shields, nous nous étions plus ou moins mis d'accord pour, éventuellement, organiser plusieurs conférences dans plusieurs régions, mais je m'attendais à ce qu'on me prévienne de l'endroit où se tiendrait la conférence de M. Wenman, celle de Simon de Jong, etc.. Je pensais que nous allions coordonner ces différentes activités. Cela n'a pas été fait.

Quoi qu'il en soit, je soulève une question de privilège. Il est trop tard pour faire quoi que ce soit, mais je tiens à ce que cela ne se reproduise pas. Je pense que cela n'est pas juste. C'est un précédent regrettable, et peu importe qui est au pouvoir. Je tiens à reconnaître que lorsque Jim Hawkes était président, lorsque M. Jourdenais était président, cela ne s'est jamais produit. Et j'espère que cela ne se reproduira jamais. Je suis prêt à en rester là.

Le président: À propos du délai de publication, on me rappelle que la Chambre devait se réunir à nouveau en juillet et que, voyant que cela ne se faisait pas, nous avons décidé de procéder de cette façon.

Quant à l'absence de votre nom sur un communiqué de presse, je ne pouvais pas ajouter votre nom sur un document que vous n'aviez pas approuvé. De toute évidence, j'ai jugé les choses un peu vite. Le nom de ceux avec lesquels j'avais discuté figurait sur le communiqué, mais je crois également en avoir parlé avec Jack.

M. Shields: Je dois reconnaître que l'annonce du communiqué de presse m'est parvenue la veille.

M. Allmand: Vous l'avez reçu la veille.

M. Shields: Cela ne me donnait pas assez de temps, ce qui m'a quelque peu contrarié. Je comprends donc bien votre position. Si je n'en ai pas parlé moi-même, c'est que je me suis dit que nous nous étions mis d'accord pour procéder de cette façon et que c'était moi qui n'avais pas vraiment fait attention.

M. Allmand: Eh bien, cela ne fait rien, mais vous comprenez que si nous décidons de faire ce genre de choses de nouveau, le président ne doit rien annoncer sans me prévenir, pour que je puisse annoncer quelque chose de mon côté. Les Libéraux pourraient avoir une conférence de presse à Toronto, ou ailleurs, en même temps que la conférence de M. Wenman en Colombie-Britannique avec le NPD; c'est un drôle d'arrangement, mais sur ce point-là, je ne critique personne.

M. Shields: Monsieur Allmand, je pense pouvoir dire que cela ne se reproduira pas.

Le président: L'Opposition est toujours la bienvenue, n'importe quand.

M. Allmand: Je tiens à ce qu'on m'assure que cela ne se reproduira pas.

Le président: Vous pouvez en être certain, monsieur Allmand.

[*Text*]

Mr. Allmand: My final point of privilege is that in both these reports that we concluded in early summer, the report on the Immigrant Investor Program, we asked in the report on the last page of the last recommendation that the government respond within 150 days: "Your Committee requests that the Government table a comprehensive response. . .within 150 days". We're well past the 150 days. There's no response.

In the Live-In Caregivers Program we made a similar request, although we didn't put the exact time in it, and I want to ask the clerk for some direction on that. We requested "that the Government provide a comprehensive response to this report in accordance with Standing Order 109". We got no response to this report either, and it's well beyond 150 days. When we don't put in any time delay, as we did with the Immigrant Investor Program, and we say simply "in accordance with Standing Order 109", what is the delay?

The Chairman: I think I agree with you very strongly on this issue. I think the validity of committees has to be upheld and sustained by the government responding to us accordingly. I believe we have a very adequate reason to complain very loudly in the House if the committee so decides.

I did speak with the department yesterday. In fact I had asked the clerk to call several times to see if the report was ready. I had hoped we would have it before this meeting or at least by the time the House resumed, and the ministry was not prepared at that time to respond. They have indicated, and you're well aware, since you sat on the legislative committee, that with the major legislation and so forth that has been before them, they've had a very full plate, and the UIC information and so forth, in the department.

I'm not making excuses for them, because I think they have a very sufficient staff there to prepare the material, but the minister himself, if he wanted to have specific input, has been limited. We can understand that the department is very busy. However, I was told yesterday by the department that they have prepared a preliminary report and they would be very close to presenting it to us.

Mr. Allmand: On which report?

The Chairman: On the Immigrant Investor Program report, I believe. I think it would be highly appropriate to put a letter forward or to raise the issue in the House, so we can make a decision whether we want to proceed further with this material. I might also suggest that we made this an interim report on the basis that we were looking for the report from the accountants, Ernst & Young, and we were to decide sometime in this process whether we wished to continue further hearings taking that new information into account to make a further report to the House. I would suggest that you or someone else propose a course of action to elicit a response from the government.

[*Translation*]

M. Allmand: J'en viens à ma dernière question de privilège; dans ces deux rapports que nous avons terminés au début de l'été, nous avons ajouté une mention. Dans le rapport sur le Programme d'immigration des investisseurs, à la dernière page de la dernière recommandation, nous demandons au gouvernement de formuler une réponse dans les 150 jours: «le Comité prie le gouvernement de déposer une réponse globale dans les 150 jours suivant le dépôt de ce rapport». Les 150 jours sont passés depuis longtemps, nous n'avons pas reçu de réponse.

Dans le rapport sur le Programme concernant les aides-familiaux résidants, nous avons formulé une requête semblable, mais sans préciser de délai et, à ce sujet, j'ai quelque chose à demander au greffier. Nous disions: «conformément à l'article 109 du Règlement, le comité prie le gouvernement de déposer une réponse globale». Nous n'avons pas eu de réponse pour ce rapport non plus, et les 150 jours sont passés depuis longtemps. Quand nous ne précisons pas de délai, comme nous l'avons fait dans le cas du Programme d'immigration des investisseurs, quand nous nous contentons de dire «conformément à l'article 109 du Règlement», quels délais cela suppose-t-il?

Le président: Sur cette question-là, je suis tout à fait d'accord avec vous. Il incombe au gouvernement de reconnaître et d'appuyer la validité des comités en nous donnant une réponse dans les règles. Si le comité en décidait ainsi, nous aurions d'excellentes raisons de nous plaindre haut et fort à la Chambre.

J'ai discuté hier avec des gens du ministère. En fait, j'ai demandé plusieurs fois au greffier de téléphoner pour voir si le rapport était prêt. J'espérais le recevoir avant cette réunion, ou du moins, avant la reprise de la Chambre, et, à l'époque, le ministère n'était pas prêt à répondre. Comme vous le savez, puisque vous avez siégé au comité législatif qui étudie un projet de loi important, ils ont été particulièrement occupés, avec l'assurance-chômage, etc.

Je ne cherche pas à les excuser, car à mon avis, ils ont suffisamment de personnel pour préparer ces documents, mais si le ministre tenait à intervenir lui-même dans ce dossier, il est certain qu'il a été très occupé. Cela dit, les gens du ministère m'ont dit hier qu'un rapport préliminaire avait été préparé et que nous ne tarderions pas à le recevoir.

M. Allmand: Au sujet de quel rapport?

Le président: Au sujet du Programme d'immigration des investisseurs, je crois. À mon sens, nous avons d'excellentes raisons d'envoyer une lettre ou de soulever la question à la Chambre et de décider ensuite jusqu'où nous voulons aller. D'autre part, nous avons décidé que ce rapport était provisoire, parce que nous attendions le rapport des comptables, Ernst et Young, et que nous nous réservions la possibilité de tenir de nouvelles audiences, de compléter ces informations et de présenter un nouveau rapport à la Chambre. Dans ces conditions, vous-même, ou quelqu'un d'autre, auriez peut-être une idée de ce que nous pouvons faire pour obtenir une réponse du gouvernement.

[*Texte*]

Mr. Allmand: That's good. I will do that, Mr. Chairman. I'm pleased that you agree with me that this is irregular.

Would the clerk tell me, when we don't put in a delay... In the investor report we said we wanted a response in 150 days. In the care-giver report we said that we wanted a report in accordance with Standing Order 109. What is the delay in that case?

The Clerk: In the case of Live-In Caregivers Program it was also 150 days, which expired December 24, 1992. In the case of business immigration program, the response was due January 4, 1993.

The Chairman: I wonder if we could hear some of the others on this. We need a motion to proceed with discussion.

Mr. Allmand: I would move that the chair of the committee, with the support of the committee, officially notify the minister that responses to our reports were due for both the Immigrant Investor Program and the Live-In Caregivers Program—and the clerk has the dates—and that we are not satisfied that the rules were complied with, and that we request the responses as soon as possible. I'm willing to listen to others and have it amended.

• 1005

Mr. Jourdenais (La Prairie): I second the motion.

Mr. Shields: I wonder, Mr. Allmand, whether you could add to the motion what the reasons for the delay are. I could see a number of reasons. It may be that the department is trying to get a little more input from overseas posts. We know what's going on with the Immigrant Investor Program particularly as it relates to various provinces. I think there have been considerable discussions with the various provinces on how they are are going to set up and what responsibility the provinces are going take. I agree with your motion, but I was wondering if we shouldn't add to it and ask them the reasons for the delay, particularly on the Immigratn Investor Program.

Mr. Allmand: I'm in agreement with that.

Mr. Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Mr. Chairman, you said you had some discussions with the people over there. Have you had discussions informally or has the clerk had discussions on why it hasn't happened? Has there been any explanation to you verbally?

The Chairman: The clerk has gone and was given the response that the material was not ready and would not be ready for the opening of the House. That's what I had asked him to ask. Then I spoke with the officials at the department and indicated my concern. They indicated that they were working on the report, and also of course that there's been a very busy session with the legislative committee and so forth. That pressure had meant that there was not sufficient time to

[*Traduction*]

M. Allmand: Très bien, je vais le faire, monsieur le président. Je suis heureux de constater que vous êtes d'accord avec moi pour dire qu'il y a un manquement aux règles.

Le greffier peut-il me répondre, lorsqu'il n'y a pas de délai... Dans le rapport sur les investisseurs, nous avons réclamé une réponse dans les 150 jours. Par contre, dans le rapport sur le Programme concernant les aides-familiaux résidants, nous avons dit que nous voulions une réponse conformément à l'article 109 du Règlement. Dans un tel cas, quel est le délai prévu?

Le greffier: Dans le cas du programme concernant les aides-familiaux résidents, il s'agissait aussi de 150 jours, et ce délai est parvenu à expiration le 24 décembre 1992. Dans le cas du Programme d'immigration des investisseurs, la réponse aurait dû nous parvenir le 4 janvier 1993.

Le président: J'aimerais d'autres interventions à ce sujet; nous avons besoin d'une motion pour poursuivre cette discussion.

M. Allmand: Je propose que le président du comité, avec le soutien du comité, rappelle officiellement au ministre qu'il devait nous présenter des réponses, à la fois sur le Programme d'immigration des investisseurs, et sur le programme concernant les aides-familiaux résidants—le greffier a les dates—et qu'à notre avis, les règles n'ont pas été respectées et que nous demandons des réponses le plus rapidement possible. Je suis prêt à écouter ce que vous en pensez et, éventuellement, à modifier cette motion.

M. Jourdenais (La Prairie): J'appuie la motion.

M. Shields: Monsieur Allmand, est-ce que vous ne pourriez pas demander la raison des délais dans cette motion? J'imagine qu'il peut y avoir plusieurs raisons à cela, peut-être que le ministère essaie d'obtenir des informations supplémentaires des bureaux de l'étranger; d'autre part, nous savons ce qui se passe avec le Programme d'immigration des investisseurs dans les diverses provinces. Il y a eu de longues discussions avec les provinces sur la façon d'organiser les choses, de partager les responsabilités, etc. Je suis d'accord avec votre motion, mais ne pourrions-nous pas, en même temps, leur demander les raisons de ce délai, en particulier en ce qui concerne le Programme d'immigration des investisseurs.

M. Allmand: Je suis d'accord.

M. Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le président, vous dites que vous en avez parlé aux gens du ministère. Était-ce à titre officieux, ou bien est-ce que c'est le greffier qui leur a demandé pourquoi nous n'avions pas eu de réponse? Vous a-t-on donné des explications verbales?

Le président: C'est le greffier à qui on a répondu que la documentation n'était pas prête et qu'elle ne le serait pas à temps pour la rentrée de la Chambre. C'est la question que je lui avais demandé de poser. J'ai ensuite parlé avec des responsables du ministère pour leur faire part de mes préoccupations. Ils m'ont répondu qu'ils étaient en train de travailler sur le rapport et, aussi, que la session avait été très chargée, le comité législatif, etc. Bref, ils n'ont pas eu le

[*Text*]

give us the response they had hoped to give us. I understand that there is some preparation that requires the appropriate approvals before it comes to us.

Mr. Chadwick: The question emanating from that is when you ask them about the status of a certain thing, do they ever follow it up with a letter? Wouldn't it be common courtesy to send a letter to the committee—in response to your request about what's happened to such and such a thing, this is the status of that particular report. Don't they do that as a matter of form? Wouldn't they do that in reply to your question? They wouldn't do that?

The Chairman: This is a very important subject, not just for this committee but for all committees. This is a relatively new procedure that comes out of the reforms, I believe, in 1984. In the past we used to just put in these reports, and nothing ever happened. The next reform was that there should be response in 150 day to reports by committees, but there's no penalty for not making a response. The only penalty is the fact that you raise the issue and make a noise about it in the House or to the minister. This is not uncommon, I'm told by the clerks, not only in this committee but in fact throughout the committee system.

It's a reform of Parliament question. There needs to be some form of sanction when in fact the report deadlines are not met.

I think there are two issues here. One is the broad issue, and the other is the specific issue, and what can we do about it. We can write to the minister and ask for a response, or in fact we can raise it in the House of Commons, and that's the beginning and end of it. The minister simply has to stand up in the House of Commons and say we've been extremely busy, and we'll get to the report as quickly as we can, and that's the end until we raise it again. The problem is with the rules being evolutionary it's a step forward that we even maybe get a response, although the order says "shall".

Mr. Heap (Trinity—Spadina): To reinforce further what you've said, Mr. Chairman, this committee produced a report, at the request of the then minister, Flora MacDonald, commenting on Rabbi Plaut's report on refugees. We divided it into two reports. The second report was specifically on his recommendations about the treatment of the backlog. When the first report had been in for what was then four months, and there was no response and the question was raised, we were told it would be done together with the second report.

• 1010

When the second deadline passed and there was no report, we were told that it was very important and they had not been able to prepare an adequate response yet. In fact we didn't get a response until I took mandamus action in the

[*Translation*]

temps de préparer une réponse comme ils avaient espéré pouvoir le faire. Apparemment, cela ne peut nous être soumis sans une certaine préparation et les approbations qui s'imposent.

M. Chadwick: J'ai une question à ce sujet; quand vous leur demandez où en sont les choses, est-ce qu'ils donnent suite par écrit? Est-ce que, par simple politesse, ils ne devraient pas envoyer une lettre au comité pour accuser réception de votre requête et confirmer la réponse qui vous a été donnée, faire le point sur la situation. Est-ce que ce n'est pas ce qu'ils font d'habitude? Est-ce qu'on donne une telle suite à vos questions? Ce n'est pas le cas?

Le président: C'est une question très importante, pas seulement pour ce comité, mais pour tous les comités. C'est une procédure relativement nouvelle qui remonte à des réformes effectuées, je crois, en 1984. Jadis, nous soumettions ces rapports, et personne ne donnait jamais suite. Dans un premier temps, on a décidé d'exiger un rapport dans les 150 jours suivant son dépôt par un comité. Cela dit, si le document reste sans réponse, aucune sanction n'est prévue. La seule sanction, c'est que les membres du comité soulèvent la question à la Chambre ou auprès du ministre et font le plus de bruit possible. Les greffiers me disent que cela est assez fréquent, pas seulement dans le cas de ce comité, mais dans tout le système.

C'est une affaire de procédure parlementaire. Il faudrait, en effet, prévoir certaines sanctions lorsque les délais de réponse ne sont pas respectés.

En fait, je crois que deux choses sont en cause. On peut voir cela d'une façon générale, mais il y a aussi une question plus spécifique, celle de savoir ce que nous pouvons faire. Nous pouvons écrire au ministre et lui demander une réponse, nous pouvons également soulever la question à la Chambre des communes, cela épuise les possibilités. Or, le ministre n'a qu'à se lever en Chambre, à répondre qu'il a été très occupé et qu'il nous enverra le rapport le plus rapidement possible, et plus personne n'en parlera tant que nous ne soulèverons pas la question de nouveau. Cela dit, le Règlement n'étant pas immuable, c'est déjà un progrès quand il nous arrive d'obtenir une réponse, bien que le Règlement précise «le gouvernement dépose» et laisse une certaine latitude.

M. Heap (Trinity—Spadina): Pour confirmer ce que vous avez dit, monsieur le président, je peux dire que ce comité, à la demande du ministre en place à l'époque, Flora MacDonald, avait produit un rapport contenant des commentaires sur le rapport du rabbin Plaut sur les réfugiés. Nous avions décidé de diviser le rapport en deux, le second rapport étant consacré aux recommandations du rabbin sur la façon de rattraper les retards. Quatre mois après la parution du premier rapport, le gouvernement n'avait toujours pas répondu, et la question fut soulevée: on nous fit savoir que le gouvernement répondrait aux deux rapports en même temps.

Le second délai passa, toujours sans réponse, et on nous dit alors que le sujet étant particulièrement important, on n'avait pas encore pu préparer une réponse appropriée. En fait, c'est seulement après que j'eûs entamé une procédure de

[*Texte*]

Toronto court. When I took mandamus action, first they tried to tell me that the order could not be issued in Toronto; it had to be issued to ministers themselves. When I went across in Question Period to the two ministers, they agreed to receive it. When I went to Chairman Bosley, he said well it's almost 3 p.m. now, I'll phone you soon. Phone calls went back and forth from 3 p.m. to about 6 p.m. and finally they agreed it could be received in the justice office in Toronto.

It was to be heard on a Monday morning. On Friday morning we got an answer. The answer then was there will be a response very soon, and in fact that's when the famous May 26 administrative review process was issued. I asked a lawyer whether it was possible to mandamus it. I was told to bring the document, and as you say, the word is "shall"—

The Chairman: That's right.

Mr. Heap: —and therefore there could be a mandamus. I asked the Law Reform Commission. They said it's a very interesting question; we'd like to know what the answer is. The answer is "maybe", I guess. I think it's not a matter of one minister, nor is it a matter of those two ministers. It's a matter of the House having a rule that the House so far has not seen fit to make effective.

The Chairman: Maybe we should be copying the Speaker. At any rate, back to the motion.

Mr. Allmand: I have been listening to the comments of members of the committee. This was an important reform brought in in 1984. Before that, committees made reports. I think it's not right to say, Mr. Chairman, that they were never responded to. Sometimes they were, sometimes they weren't. But there was no rule of the House that said they had to be responded to. The fact of the matter is that the government initiated this rule, with the agreement of all members of all parties.

I can recall that on one committee—and this is in answer to what Mr. Shields said—where the minister could not get the information ready within the deadline, he sent a report back saying so. So at least that—

The Chairman: Was being respected.

Mr. Allmand: He reported back, responded to the best of his ability at the time, saying they needed more information, that they could comment on recommendations 1, 4, and 6, but could not comment on the other recommendations because they were still doing research and had to consult with the provinces, and so on.

They could have given a short one-or two-page report. I think this has to be raised. Copying it to the Speaker is a good thing. There's a standing committee of the House that deals with the rules. I think you should copy them too. I don't know who the chair is of that particular committee.

[*Traduction*]

mandamus devant le tribunal de Toronto, qu'une réponse nous a été fournie. Lorsque j'ai entamé cette procédure, on a commencé par me répondre que l'ordonnance ne pouvait émaner de Toronto, qu'elle devait être servie aux ministres eux-mêmes. Je me suis adressé aux deux ministres pendant la période des questions et ils acceptèrent de la recevoir. Je suis allé voir le président de la Chambre, M. Bosley, qui me dit qu'il était presque 15 heures, qu'il me téléphonerait sous peu. Nous échangeâmes plusieurs appels entre 15 heures et 18 heures et ils finirent par reconnaître que l'ordonnance pouvait être émise à Toronto au bureau de la justice.

La cause devait être entendue un lundi matin. Le vendredi matin, on nous laissait savoir par écrit que nous obtiendrions une réponse d'ici peu, et, en fait, c'est à ce moment-là que le fameux processus d'examen administratif du 26 mai fût décidé. Je demandais à un avocat s'il était possible de procéder par mandamus. Il me dit d'apporter le document et, comme vous l'avez dit vous-même, le Règlement se lit «le gouvernement dépose»...

Le président: Exactement.

M. Heap: ...et par conséquent, une procédure de mandamus était tout à fait possible. Je posai la question à la Commission de réforme du droit. Ils me répondirent que c'était une question très intéressante, mais qu'ils aimeraient bien connaître la réponse. La réponse est sans doute «peut-être». À mon sens, cela n'intéresse probablement pas un ministre, ou même deux, mais plutôt la Chambre qui, jusqu'à présent, n'a pas jugé bon de faire respecter son propre Règlement.

Le président: Peut-être devrions-nous imiter le président de la Chambre. Quoi qu'il en soit, revenons à la motion.

M. Allmand: J'ai écouté les observations des membres du comité. Cette réforme de 1984 était particulièrement importante. Avant cela, les comités déposaient des rapports mais, monsieur le président, je ne crois pas qu'on puisse dire qu'ils ne recevaient jamais de réponse. Ils en recevaient quelquefois. Toutefois, il n'y avait pas de règle de la Chambre exigeant une réponse. L'important ici, c'est que c'est le gouvernement qui est à l'origine de cette règle, et cela, avec l'accord des députés de tous les partis.

Je reviens à ce que M. Shields a dit, je me souviens d'un comité où le ministre, se voyant dans l'impossibilité de répondre dans les délais, a envoyé un rapport pour expliquer la situation. Au moins...

Le président: On respectait les formes.

M. Allmand: Il s'est manifesté, il a répondu de son mieux, disant qu'il avait besoin d'un complément d'information, que la réponse aux recommandations 1, 4 et 6 était prête, mais qu'on n'avait pas terminé les recherches et les consultations avec les provinces, etc., au sujet des autres recommandations.

Ils auraient pu nous soumettre un court rapport d'une ou deux pages. À mon avis, il faut que nous soulevions cette question. C'est une bonne idée d'imiter le président de la Chambre, mais il y a un comité permanent de la Chambre qui s'occupe du Règlement, on pourrait l'imiter aussi. Je ne sais pas qui préside ce comité-là.

[*Text*]

The Chairman: We'll ask the clerks to look into that.

Mr. Allmand: Something has to be done. Jack, in one committee that I can recall, the minister reported back saying that he couldn't respond fully because he was consulting. He responded to some of the recommendations, but not to all of them, and that at least was satisfactory.

Mr. Shields: That's satisfactory.

Mr. Allmand: You got the best you could get.

The Chairman: I think from my discussions yesterday that we will get that kind of response. The ministry was very positive to the report, so I think we can be hopeful to have some success as a result of our labours.

Mr. Shields: It might be worthwhile to bring the deputy minister and his senior people before the committee and ask them why they haven't responded. Let's face it, the minister hands it over to somebody else to respond. They're the people who are supposed to respond. Why haven't they responded? It's a very legitimate...

The Chairman: If you want to take the time to pursue this further in such a request, we could do that. That's part of the further business.

Mr. Allmand: I'm ready to go on to the further business, now that we've dealt with those questions of privilege.

• 1015

The Chairman: Mr. Allmand, in your motion, could you be a little more specific and include a specific request for a response by a certain time?

Mr. Allmand: I think I said "as soon as possible".

The Chairman: Of course that's a very subjective term.

Mr. Allmand: I'm in the hands of the committee.

Mr. Shields: Is it worthwhile bringing them before the committee?

Mr. Allmand: There are a number of things that are very hot right now. I was going to suggest that we have at least one meeting with the minister and one meeting with officials, and we could raise those things there anyway. That could be one of several things when we got into what the business should be.

By the way, Maurizio Bevilacqua is our critic for employment. He had to be away today. He gave me some suggestions for stuff on the employment side, and I have some suggestions for immigration things, I guess everybody does, so I'm ready to proceed to that part of the meeting.

The Chairman: I want a vote on the motion.

Mr. Allmand: I didn't put a day in, because it would unrealistic.

The Chairman: Does the clerk have the motion? Would you read the motion?

[*Translation*]

Le président: Nous allons demander aux greffiers de s'informer.

M. Allmand: Il faut faire quelque choses. Jack, je me souviens d'un comité où le ministre avait envoyé un rapport pour dire qu'il n'était pas en mesure de répondre pleinement, car il n'avait pas terminé ses consultations. Il pouvait répondre à une partie des recommandations, mais pas à toutes. Ce genre de réponse est satisfaisant.

M. Shields: C'est satisfaisant.

M. Allmand: Vous voyez alors qu'il fait son possible.

Le président: Après les discussions que j'ai eues hier, nous devrions recevoir ce genre de réponse. Le ministère a accueilli le rapport de façon très positive, nous pouvons donc espérer que notre travail donnera des résultats.

M. Shields: Nous pourrions peut-être faire venir le sous-ministre et ses principaux collaborateurs pour leur demander pourquoi ils n'ont pas répondu. Ne nous faisons pas d'allusion, le ministre confie la tâche de répondre à quelqu'un d'autre. Ce sont ces gens-là qui sont censés répondre. Pourquoi n'ont-ils pas répondu? C'est très légitime...

Le président: Si vous pensez que cela vaut la peine de procéder de cette façon-là, nous pourrions le faire. Cela fait partie des travaux futurs.

M. Allmand: Maintenant que nous avons réglé ces questions de privilège, je suis prêt à passer aux travaux futurs.

Le président: Pourrais-je vous demander, monsieur Allmand, de formuler votre motion de manière un peu plus précise et, notamment, de fixer un délai?

M. Allmand: Je pense avoir précisé «dans les meilleurs délais».

Le président: Sans doute, mais c'est une expression très subjective.

M. Allmand: Je m'en remets au comité.

M. Shields: Est-ce utile de les faire comparaître devant le comité?

M. Allmand: Il y a, en fait, plusieurs questions qui mériteraient notre attention. J'allais proposer qu'on consacre au moins une séance au ministre et une aux fonctionnaires du ministère. Cela nous donnerait aussi l'occasion d'examiner tout cela. Nous pourrions également retenir cette question lorsqu'il s'agira d'établir l'ordre du jour.

Au fait, Maurizio Bevilacqua, qui est notre critique dans le domaine de l'emploi, a été retenu ailleurs aujourd'hui, mais il ni a donné des suggestions pour ce qui est du dossier de l'emploi. J'ai moi-même quelques idées en matière d'immigration, je ne suis sans doute pas le seul, je suis donc tout à fait disposé à passer à la discussion de l'ordre du jour.

Le président: Je voudrais mettre votre motion aux voix.

M. Allmand: Je n'ai pas fixé de jour précis car cela me semblait prématuré.

Le président: Le greffier a-t-il le texte de la motion? Pouvez-vous nous en donner lecture?

[*Texte*]

The Clerk: Would you please restate the motion?

Mr. Allmand: I know the thing in principle, but I didn't write it out. I'll write it out.

The Chairman: We'll defer and come back to your motion later.

Mr. Allmand: Before we end the meeting.

The Chairman: That's fine. What do we do, adjourn that motion for a few minutes or just leave it on the table, or proceed by consensus? Is there consensus to delay to vote on the motion?

Mr. Jourdenais: If the chair is too fussy and he wants it in writing, we'll wait.

The Chairman: That's right. So from now on everything will be in writing and everything will be exactly according to the book. We will have no more friendly informality.

Mr. Shields: Mr. Chadwick has been called to another committee.

The Chairman: Mr. Chadwick, then maybe you could start if you have any comments. Mr. Heap and Mr. Allmand are both writing their suggestions to me, as I've asked, and those suggestions are contained within the report of the researchers, from Kevin and Margaret, so we can let Mr. Chadwick go first if he must leave.

Mr. Jourdenais: Can I make a point of order first? I know it's been discussed many times in other committees, and I'm not making any reproach to the researcher. Would it be possible to get this a day or two ahead? I'll tell you, I came in this morning and I asked the researcher whether she had received some sort of committee information. She didn't have it then. It's here, it's in there.

Ms Margaret Young (Committee Researcher): I distributed it yesterday at 1.30 p.m.

Mr. Jourdenais: I wasn't here yesterday. It has to be a couple of days before. I know it's—

The Chairman: We're very new back, you see, so—

Mr. Allmand: I didn't get it at all.

The Chairman: —it took time to—

Mr. Jourdenais: Excuse me, Mr. Chairman. I agree Margaret has been doing good work, Kevin also, and it's all right. Just to give you an example, if it was sent yesterday, I will get it this afternoon, because unless you are privileged in Confederation I always get it a couple of days after you.

The Chairman: This is simply a matter of courtesy of summarizing the suggestions from members that we had received, which were really basically just received. The House has just opened. I asked when we met our clerk that we would circulate it as soon as we could.

[*Traduction*]

Le greffier: Pourriez-vous nous la donner à nouveau?

M. Allmand: Je sais bien de quoi il s'agit, mais je ne l'avais pas formulée par écrit. Je vais l'écrire maintenant.

Le président: Nous allons donc différer le vote. Nous reviendrons à votre motion un peu plus tard.

M. Allmand: Mais, avant la fin de la séance.

Le président: Bien entendu. Que devrait-on faire? Différer l'examen de la motion, simplement attendre quelques instants ou décider de tout cela d'un commun accord? D'accord pour différer le vote de la motion?

M. Jourdenais: Si le président se montre exigeant et qu'il insiste pour que la motion soit présentée par écrit, nous n'avons qu'à attendre.

Le président: Eh bien, dorénavant tout sera par écrit et tout se fera en suivant à la lettre le Règlement, puisque vous préférez la rigueur à la cordialité.

M. Shields: M. Chadwick doit bientôt rejoindre un autre comité.

Le président: Eh bien, monsieur Chadwick, peut-être pourriez-vous, avant de nous quitter, nous donner votre sentiment. M. Heap et M. Allmand sont en train de rédiger leurs propositions, comme je leur ai demandé de le faire, et les motions qui doivent en découler figurent déjà d'ailleurs dans le rapport préparé par nos recherchistes, Kevin et Margaret. Nous pouvons donc donner en premier la parole à M. Chadwick s'il est appelé ailleurs.

M. Jourdenais: Me permettez-vous un rappel du Règlement? Je sais que la question a été maintes fois débattue dans d'autres comités et je n'entends pas faire de reproches aux recherchistes, mais ne serait-il pas possible d'obtenir ces documents un ou deux jours à l'avance? Lorsque je suis arrivé ce matin, j'ai demandé à notre recherchiste si elle avait reçu quelque chose du comité. Elle m'a répondu que non. Or, le document en cause, le voici.

Mme Margaret Young (recherchiste du comité): Je l'ai distribué hier, à 13h30.

M. Jourdenais: Je n'étais pas ici hier. Il faudrait que cela soit distribué quelques jours à l'avance. Je sais que. . .

Le président: Vous comprenez que nous venons de reprendre nos travaux et donc. . .

M. Allmand: Mais je n'ai rien reçu.

Le président: . . .il a donc fallu. . .

M. Jourdenais: Excusez-moi, monsieur le président. Je suis tout à fait satisfait du travail effectué par Margaret et par Kevin; là n'est pas la question. Mais, un document qui est envoyé hier, je vais le recevoir cet après-midi. Peut-être les hôtes de l'édifice de la Confédération sont-ils mieux servis, mais je sais que je reçois toujours ces documents plusieurs jours après vous.

Le président: C'est essentiellement une question de courtoisie puisqu'il s'agit de résumer les propositions faites par les membres du comité que nous avons, nous-mêmes, reçues tout dernièrement. La Chambre vient de recommencer à siéger et j'ai demandé à notre greffier de diffuser tout cela dans les meilleurs délais.

[*Text*]

Mr. Jourdenais: I don't mean especially only for today; I mean all the time. There's always some good information, but we get it when we come here. As you can see, Mr. Chadwick has to go to another meeting.

The Chairman: The clerk has just asked me when you did receive this, if you did receive it. This seems to be a real problem.

Mr. Allmand: We got it this morning, I understand, after I came up here. It just arrived in my office, so I got mine up here, as I said earlier.

Mr. Pickard (Essex—Kent): I can't answer for Mr. Bevilacqua, but he passed no material on, so I assume he had no material yesterday.

The Chairman: Another problem we had was to decide whether to send it down for translation or send it out anyway.

Mr. Jourdenais: I'm a good Frenchman. You can send it to me in English. I won't argue and I wont't put up a fight.

Mr. Allmand: I appreciate the goodwill of Mr. Jourdenais, but this meeting had been arranged at least a week or so ago. I forget when we finally agreed that we would have a formal meeting to discuss business, but it seems to me there was enough time to put this in English and French. In emergency matters, I would agree that we don't do things in the two official languages, but there was a lot of lead time on this. It wasn't absolutely necessary that we have it, but if we're going to have it, we should plan it so that it comes in both official languages and in time for the meeting so that everybody can read it.

• 1020

The Chairman: That's a decision we need to make. Do we want material translated on request, or do we want nothing to go out unless it is bilingual?

Mr. Jourdenais: If this is a public meeting, I have to be careful of what I say about French and English, but I told the vice-chairman of the Saint-Jean-Baptiste Society that I was raised in English.

The Chairman: Since we are now proceeding only formally, we should maybe have a formal agreement on that. I don't want to make any independent decisions again.

Mr. Shields: I would move that all documents presented to this committee be in both official languages.

The Chairman: That means if they are not ready, they just won't be presented unless you change your mind.

The Clerk: Does that mean also that when we receive briefs from people, they have to be in bilingual form before we have the meeting?

[*Translation*]

M. Jourdenais: Je ne parle pas simplement de ce qui s'est passé aujourd'hui, mais de la manière dont les choses se font habituellement. La qualité de l'information n'est pas en cause, mais c'est un fait qu'on ne semble pas pouvoir nous la donner à l'avance. Voyez le cas de M. Chadwick qui doit prendre part aux travaux d'un autre comité.

Le président: Le greffier vient de me demander quand vous avez reçu ce document. C'est en effet la question.

M. Allmand: Je l'ai reçu ce matin lorsque je suis arrivé. Il a été livré à mon bureau.

M. Pickard (Essex—Kent): Je ne sais pas ce qu'il en est dans le cas de M. Bevilacqua, mais, comme il ne m'a transmis aucun document, je suppose qu'il ne l'avait pas encore reçu hier.

Le président: Il y a une autre question qu'il nous faudrait régler: peut-on diffuser le document dès réception ou doit-on le faire traduire d'abord?

M. Jourdenais: En bon français, je vous réponds que vous pouvez l'envoyer en anglais. Vous ne me choquerez pas en procédant ainsi.

M. Allmand: J'admire la bonne volonté de M. Jourdenais, mais, tout de même, cette séance est prévue depuis au moins une semaine. Je ne me souviens pas exactement quand nous avons fixé la date de cette séance, mais je pense tout de même que nous avions le temps de préparer les versions anglaise et française de tous les documents. Je suis d'accord qu'en cas d'urgence, nous pourrions nous dispenser de procéder dans les deux langues officielles, mais dans le cas présent, nous avions tout le temps nécessaire. Donc, même si l'obligation n'est pas absolue, nous devrions tout de même nous arranger de manière à publier nos documents dans les deux langues officielles et cela en temps utile pour nous donner le temps de les lire.

Le président: Il va falloir trancher. Convient-il de faire traduire nos documents sur demande ou s'agit-il de tout faire traduire systématiquement et de ne publier que des documents bilingues?

M. Jourdenais: Si cette séance est publique, il faut que je fasse très attention à ce que je dis au sujet de l'anglais et du français, mais j'ai eu l'occasion de préciser au vice-président de la Société Saint-Jean-Baptiste que j'avais été élevé dans un foyer anglophone.

Le président: Dans la mesure où nous avons décidé de nous tenir à la lettre du règlement, peut-être conviendrait-il de prendre une décision formelle à cet effet. Je ne veux plus qu'on puisse me reprocher d'avoir agi de mon propre chef.

M. Shields: Je propose que tous les documents présentés au comité soient dans les deux langues officielles.

Le président: Cela veut dire que le comité devra se passer d'un document tant qu'il n'a pas été traduit, à moins, bien sûr, que vous ne changiez d'avis.

Le greffier: Cela veut-il également dire que les mémoires qui nous sont transmis de l'extérieur devront également être soumis au comité dans les deux langues avant d'être examinés en séance?

[*Texte*]

Mr. Allmand: No, the citizens of the country have the right to present in either English or French.

Mr. Shields: I'm only talking about documents that we produce ourselves. They should be in both official languages.

Mr. Heap: I agree with the substance of Mr. Shields's motion, but I would like to move an amendment to add the words: "unless an emergency justifies sending it in one language only". I don't try to imagine what it'll be, but it might... The justification should be given that because of such and such reason we have to call this meeting and it's been impossible on one day's notice—

The Chairman: What's the usual motion of other committees? Is there a usual motion in this kind of instance?

Mr. Pickard: I believe there are rules for this situation. We don't need a motion.

The Chairman: We have a formal motion that we can use: that the clerk of the committee be authorized to distribute submissions in the official language received, with translation upon request; or that the clerk of the committee be authorized to distribute submissions in the official language received, with translation to follow; or that the clerk of the committee distribute submissions only when they are available in both official languages. Those are the three optional motions.

Mr. Allmand: Those refer to submissions, which implies a brief from a citizen or a citizen group, and that's true, you can do it in English or French. We're talking about reports of the committee or notices of the committee or things from the government. There the Official Languages Act applies, and the Official Languages Act says that all official documents of the committee, not of the citizens of the country, must be in both official languages, and I don't think we can suspend that. I agree with the motions.

The Chairman: Which one would you like to choose then?

Mr. Allmand: That doesn't relate to what we're talking about.

The Chairman: Mr. Shields, you have your motion on the floor. Do you want to leave your motion as is?

Mr. Shields: That doesn't relate to what we're talking about. I can't imagine at any time that an emergency would be such that a paper couldn't be prepared in both official languages for this committee. I'm talking about stuff that's generated from ourselves. I just cannot imagine an emergency arising. I demand English documents, and I would be very upset if I was sitting at this committee and it was in French. There are other people going to be on the committee too who are colleagues from Quebec who are much more comfortable reading in French. I'm constantly getting people asking me how to interpret a word.

The Chairman: Of course the document we have before us now is not really a document; it's simply a combination of the material submitted by members. It is an example of how difficult it is to do this.

[*Traduction*]

M. Allmand: Non, les citoyens ont le droit de faire connaître leur opinion soit en anglais, soit en français.

M. Shields: Je ne parle que de nos documents internes. Ils devraient effectivement être dans les deux langues officielles.

M. Heap: Je suis d'accord sur le fond avec la motion de M. Shields, mais je propose qu'elle soit modifiée en y ajoutant la condition suivante :«A moins qu'une urgence justifie sa diffusion dans une seule version». Je n'ai aucune idée des circonstances qui justifieraient cela, mais on peut... Il conviendrait alors d'expliquer que le comité a dû être convoqué mais qu'il n'a pas été possible, dans d'aussi brefs délais, de—

Le président: Que font les autres comités? Quelle est la pratique dans ce genre de situation?

M. Pickard: Je crois que le Règlement couvre ce genre de situation. Je ne pense pas qu'il y ait lieu d'adopter une motion.

Le président: Nous pourrions adopter une motion réglementaire :que le greffier du comité soit autorisé à distribuer les mémoires dans leur version d'origine, et la traduction, sur demande; ou que le greffier du comité soit autorisé à distribuer les mémoires dans leur version d'origine, la traduction étant fournie ultérieurement; ou que le greffier du comité ne soit autorisé à distribuer les mémoires que lorsque les deux versions existent. Voila les trois possibilités.

M. Allmand: Cela va bien pour les mémoires puisque ceux-ci émanent, soit d'un particulier, soit d'un groupe qui peuvent, effectivement, s'adresser aux comités dans l'une ou l'autre langue plutôt. Mais ne s'agit-il pas plutôt des rapports ou des avis émanant du comité ou de divers documents diffusés par le gouvernement? Dans ce cas là, c'est bien la Loi sur les langues officielles qui s'applique et, selon cette loi, tous les documents officiels du comité doivent être rédigés dans les deux langues. Je ne crois pas que nous puissions nous dispenser de cela. Je suis d'accord avec les motions qui ont été présentées.

Le président: Quelle solution choisir?

M. Allmand: Il ne s'agit plus de cela.

Le président: M. Shields, vous avez présenté une motion. Entendez-vous la maintenir dans sa version actuelle?

M. Shields: Ce n'est plus de cela qu'il s'agit. J'ai du mal à imaginer un cas où l'urgence nous obligerait à passer outre aux obligations que nous impose la Loi sur les langues officielles. En disant cela, je parle, bien sûr, de nos documents internes. J'ai du mal à imaginer ce genre de circonstances. J'entends disposer de documents en anglais, et je serais très contrarié d'avoir à participer à une séance où les documents seraient rédigés en français. Mais cela dit, certains de mes collègues québécois vont être appelés à siéger au comité et, pour eux, c'est beaucoup plus facile de lire en français. On me demande, par exemple, constamment comment interpréter tel ou tel mot.

Le président: Et le document que nous avons actuellement en main n'est pas, à vrai dire, un document dans la mesure où il ne fait que reprendre des textes transmis par les membres du comité. Vous voyez bien les difficultés que tout cela peut soulever.

[*Text*]

• 1025

The way it worked out was that last week I discussed with Mr. Heap and Mr. Allmand to have a meeting, and it was back and forth until Thursday afternoon whether the meeting should be on Wednesday or Thursday, because we were trying to fit it into everybody's schedule. We decided formally only on Thursday to have the specific date of the meeting, although we had agreed informally. The notice then went out, and then I asked the clerk to give me a sort of idea of the kinds of issues that might be before us, which is this paper. We met Tuesday night, and I have to say that the clerk stayed at my office until 6 o'clock, overtime.

I said on Tuesday it's quite good, we should send it out to the members. I planned to pass it out here. It's Thursday today and that was Tuesday night at 6 p.m., which meant it could only go out yesterday to you. And maybe I was wrong in sending it out.

Mr. Shields: No, no, there's no problem; I'm not being critical. I would like to ask the clerk how long would it take to put this in the French language.

The Chairman: It is translated.

Mr. Shields: Okay, so there's no problem.

Mr. Pickard: Mr. Chairman, I would like to respond. The fundamentals involve maybe supply. It seems to me that we have rules for the committee and for documents, and I believe the staff has done a good job in doing that. The point Mr. Shields is making in his motion, I believe, is redundant to the Official Languages Act and to the rules that all committees operate under. I believe if a situation would arise, the committee could suspend the rules and receive documents in one language, but I think we should always strive for that bilingual paper to be in front of everyone here. That's what Mr. Shields is suggesting in his motion.

Mr. Shields: I would ask the clerk, do you find the motion redundant?

Mr. Pickard: I believe it's redundant to the rules we have.

The Clerk: For documents produced inside, it's redundant. One thing I would need though is paper coming from witnesses.

Mr. Shields: That's another subject. I would like to withdraw the motion.

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Could we agree to one of these three motions that are apparently appropriate? Do you want to hear them again?

Mr. Shields: Yes.

[*Translation*]

Ce qui s'est passé c'est que, la semaine dernière, j'ai évoqué avec M. Heap et M. Allmand la possibilité de nous réunir et aucune décision n'a été prise avant jeudi quant à la date. Il s'agissait, vous comprenez, de tenir compte de l'emploi du temps de chaque. Ce n'est que jeudi après-midi qu'une décision a été prise, même si l'on s'était officieusement entendu sur la date avant cela. L'avis de convocation a été envoyé et j'ai demandé au greffier de me dire, en gros, quelles seraient les questions qu'on aurait à examiner en séance, et il s'agit de ce document. Nous nous sommes réunis mardi soir et je tiens à préciser que le greffier n'a pas été chiche de son temps puisqu'il est resté dans mon bureau jusqu'à 18 heures.

J'ai eu l'idée, mardi, de faire transmettre ce document à l'ensemble des membres. Mon intention première était de le distribuer en séance. Nous sommes aujourd'hui jeudi et tout cela s'est passé mardi soir à 18 heures. C'est dire que le document ne pouvait donc vous parvenir que mercredi. Peut-être ai-je eu tort de le faire distribuer.

M. Shields: Non, pas du tout. Là n'est pas la question. Il ne s'agit pas de critiquer ce qui a été fait. Je demande simplement au greffier de nous dire combien de temps il faudrait pour obtenir une version française.

Le président: Le document a déjà été traduit.

M. Shields: Eh bien alors, le problème est réglé.

M. Pickard: Monsieur le président, permettez-moi de répondre. Il est clair qu'il va parfois y avoir des problèmes techniques, mais il existe des règles concernant le fonctionnement des comités et la distribution des documents et j'estime qu'il n'y a rien à reprocher à notre équipe. Je crois, par ailleurs, que la motion de M. Shields a quelque cose de superfétatoire, non seulement par rapport à la Loi sur les langues officielles, mais également par rapport à l'ensemble des règles qui régissent le fonctionnement des comités. Je crois en effet, que dans certaines circonstances, le comité peut légitimement suspendre l'application des règles et accepter un document unilingue. Cela dit, bien sûr, il convient normalement que les documents soient distribués aux membres du comité dans les deux langues. C'est ce que M. Shields propose.

M. Shields: Le greffier estime-t-il que ma motion est, en effet, superfétatoire?

M. Pickard: Elle l'est par rapport aux règles applicables.

Le greffier: Elle l'est en ce qui concerne les documents internes, mais il convient de prendre une décision en ce qui concerne les documents transmis par des témoins.

M. Shields: Ca, c'est autre chose. Je vais donc retirer ma motion.

Des voix: Entendu.

Le président: Pouvons-nous nous entendre sur une des trois motions possibles? Voulez-vous que je les répète?

M. Shields: Oui.

[*Texte*]

The Chairman: One is that the clerk be authorized to distribute submissions in the official language received, with translation upon request; the second motion is with translation to follow; the third is that they will be distributed only when they're available.

Mr. Shields: I move that the clerk of the committee be authorized to distribute submissions in the official language received, with translation to follow.

Motion agreed to

The Chairman: If we could get back to Mr. Chadwick to make his representations, which may not be in here, or his comments on this...

Mr. Chadwick: What I was going to say has pretty well already been said. I was out of town yesterday, and I didn't get a chance to see this until this morning. I haven't really had a chance to look at it. I can't make a decision on this matter in such a short time. I think that's what Mr. Jourdenais was saying. I don't know about everybody else here, but I don't think we've really had enough time to look at it. Maybe for discussion purposes here this morning, it might be all right.

The Chairman: We can discuss anything you wish at this meeting.

Mr. Chadwick: But I think you want a decision.

The Chairman: We have to make a decision before the end of the meeting what we're going to do in the next two or three weeks, or in the next month.

Mr. Chadwick: Well, if that's what you're asking, okay.

The Chairman: Do you have anything to add, in other words, and any comments on any of these?

Mr. Chadwick: No, I don't have anything to add. As I say, I've just had a cursory look at it.

Mr. Pickard: Very quickly, I just would like to put in a brief comment with regard to the gentleman I'm replacing, Mr. Bevilacqua.

• 1030

Mr. Bevilacqua felt that in light of much of the situation happening today, youth employment and training should be one of those items on this list. I looked over the list and saw nothing in that regard, so I would hope at least that it would be put forward for consideration at this point.

The Chairman: Okay, we'll hear a general round, then try to get more specific discussion. Mr. Jourdenais.

M. Jourdenais: Avant de commencer à discuter d'un point ou d'un autre, puis-je savoir quand nous allons siéger? Allons-nous siéger une fois par semaine, une fois par mois, une fois toutes les deux semaines? De quels sujets allons-

[*Traduction*]

Le président: La première veut que le greffier soit autorisé à distribuer des mémoires dans leur version originale, la traduction pouvant en être faite sur demande; la deuxième propose que les documents soient distribués dans leur version originale, la traduction suivant automatiquement; la troisième vise à ce que les mémoires ne soient distribués que lorsqu'on disposera des deux versions.

M. Shields: Je propose que le greffier du comité soit autorisé à distribuer les mémoires dans leur version originale, le texte étant systématiquement traduit, et la seconde version étant distribuée dès qu'elle est disponible.

La motion est adoptée.

Le président: Repassons la parole à M. Chadwick pour qu'il nous fasse ses commentaires qui ne figurent pas nécessairement dans le document...

M. Chadwick: Ce que j'allais dire a, en fait, déjà été dit car je ne me trouvais pas à Ottawa hier et c'est ce matin seulement que j'ai pu prendre connaissance du document en cause. Je n'ai pas encore eu l'occasion de l'examiner et je ne suis donc pas en mesure de me prononcer. C'est essentiellement ce que disait M. Jourdenais. Je ne sais pas ce qu'en pensent les autres, mais j'estime que nous n'avons pas eu suffisamment de temps pour l'étudier. Peut-être n'y a-t-il pas de problème s'il s'agit simplement d'en parler comme cela entre nous.

Le président: Toutes les questions peuvent être abordées au cours de cette séance.

M. Chadwick: Oui, mais vous vouliez, je crois, que nous prenions une décision.

Le président: Avant la fin de la séance, nous allons en effet devoir décider de ce que nous allons faire dans les deux ou trois semaines qui viennent.

M. Chadwick: Eh bien, si c'est de cela qu'il s'agit, je suis d'accord.

Le président: Auriez-vous quelque chose à ajouter à cela?

M. Chadwick: Non, mais, je le répète, j'ai à peine eu le temps de jeter un coup d'oeil sur le document.

M. Pickard: Permettez-moi, très rapidement, de préciser l'attitude de M. Bevilacqua, que je remplace ici.

Étant donné la conjoncture actuelle, M. Bevilacqua estime qu'une des choses qui devrait retenir notre attention est la question de la formation et de l'emploi des jeunes. Or, j'ai jeté un coup d'oeil sur la liste et je vois que ce sujet n'y figure pas. J'espère donc qu'on pourra au moins en discuter.

Le président: Nous allons donc faire un tour de table avant de nous arrêter plus longuement sur telle ou telle question. Monsieur Jourdenais, la parole est à vous.

Mr. Jourdenais: Before we consider other issues, could I know when we shall be sitting? Are we going to be sitting once a week, once a month or once every other week? What shall we be debating? Are we going to meet three times a

[*Text*]

nous discuter? Est-ce qu'on fait trois réunions par semaine? Deux pour l'Immigration, une pour l'Emploi ou une pour Travail et Immigration? Je voudrais le savoir, parce que je trouve qu'on ne siège pas assez souvent; il y a des problèmes qui surviennent à gauche et à droite, pour l'Assurance-chômage, l'Immigration, etc.

J'ai ici *Regulation No. 3*; le ministère est en train de faire enquête sur le projet de loi C-86 qu'on vient d'adopter.

Je voudrais savoir combien il y a de réunions de prévues par semaine, et après on pourra travailler. On étudie l'Assurance-chômage, l'Immigration, le Travail ou alors les Prévisions budgétaires qui doivent venir bientôt, vous savez, cette «belle chose» où on ne change jamais rien, mais dont on discute pendant des heures et des heures de temps avec le ministre.

Est-ce qu'on fait un programme? Par exemple, nous siégeons trois fois par semaine de telle heure à telle heure, telle journée ou telle journée.

The Chairman: It's a chicken and egg argument. How often we sit depends upon what we agree to discuss, and what we agree to discuss depends on how often we sit and whether we need subcommittees. First we'll start with an overview of what work you want to do in the immediate future. We'll list that work and then come back with a decision about how many meetings that will take and whether we should proceed to subcommittees or not.

Mr. Jourdenais: I'll give you in a general way that what I want to discuss as often as possible is immigration and refugees.

The Chairman: Okay. Next is Mr. Allmand.

Mr. Allmand: Thank you, Mr. Chairman. To begin with, Mr. Bevilacqua also spoke to me, and I want to confirm what my colleague has said: that Mr. Bevilacqua thought that on the employment side, two things should be looked into. One is the terrible problem of youth unemployment, and secondly, the mismatches in the labour market between those who say they cannot find trained workers and the many workers who are unemployed and can't find jobs. In other words, is there something wrong with the training programs that would effect the mismatches in the labour market between the unemployed and the employed?

Everything comes around that goes around, I guess, because I was chairman of a special committee of the House ten years ago on the very same issue. Those are the two things he would like to study.

On the immigration side, there are some things I would like the full committee to look at because they're so important and so high profile, and there are some things that could be referred to the subcommittee on immigration.

To begin with, we've recently had some serious allegations raised against the Immigration and Refugee Board. Last week, former members of the board, through articles in *Le Devoir* in Montreal, complained about

[*Translation*]

week? Twice on matters of Immigration and once on matters of Employment or of Manpower and Immigration? I would like to know, because I find that the committee does not sit often enough considering the issues that would require our attention on matters of Unemployment Insurance, Immigration and so on.

I have here *Regulation No. 3*; the Department has launched an enquiry concerning the recently passed Bill C-86.

And so, before embarking on our discussion, I would like to know how many times we shall be sitting. We will be examining Unemployment Insurance, Immigration, Manpower issues as well as the Estimates that we shall soon have to consider, you know that "curious and wonderful thing" that we never end up changing but that we will debate for hours with the Minister.

Shall we set up a program? Shall we decide, for example, that we will sit three times a week. Shall we set both the time and the day?

Le président: Mais alors on va tourner en rond, car le rythme de nos séances va dépendre de notre ordre du jour alors que cet ordre du jour dépend, en fait, du rythme de nos séances et de la création éventuelle de sous-comités. Commençons plutôt par voir un peu les questions que nous voudrions aborder dans les quelques semaines qui viennent. Nous en dresserons la liste, puis nous déciderons ensuite du nombre de séances nécessaires et de la création éventuelle de sous-comités.

M. Jourdenais: Je précise d'emblée que je voudrais qu'on accorde un maximum de temps à l'immigration et à la question des réfugiés.

Le président: Entendu. Monsieur Allmand.

M. Allmand: Merci, monsieur le président. Permettez-moi d'abord de préciser que M. Bevilacqua va aussi parler, et dans le même sens de ce qu'il a dit à mon collègue. M. Bevilacqua estime, en effet, qu'il y a, en matière d'emploi, deux problèmes principaux: l'un est le grave problème du chômage des jeunes, l'autre étant le décalage que l'on peut constater, sur le marché de l'emploi, entre l'offre et la demande. En effet, il y a ceux qui prétendent ne pas pouvoir trouver de travailleurs formés, puis il y a ce grand nombre de chômeurs qui ne semblent pas pouvoir trouver du travail. Nos programmes de formation sont-ils mal conçus pour qu'il y ait un tel décalage entre les demandeurs d'emplois et le type de travail offert?

Plus ça change... il y a 10 ans, en effet, je présidais un comité spécial de la Chambre chargé de ce même problème. Enfin, voilà les deux domaines qui retiennent le plus l'attention de M. Bevilacqua.

Il y a aussi, en matière d'immigration, des points qui, vu leur importance, devraient être examinés par le comité tout entier; d'autres questions pourraient, cependant, être renvoyées au sous-comité de l'immigration.

Je commence par rappeler les récentes et très graves allégations visant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. La semaine dernière, plusieurs anciens membres de la Commission se sont plaints, dans des articles

[*Texte*]

interference by senior officials in making decisions. They said pressure was put upon them to decide one way or another, contrary to the evidence that came before them when they sat on the board and heard the evidence.

This confirms as well the very strong charges made by Dr. Sammy Ifejika, who was a member of the board in Toronto and resigned in protest. He first wrote a long series of complaints to the Privy Council Office. When he didn't get satisfaction, he finally made them public in a 24-page document that he distributed and issued at a press conference. He resigned from the board, alleging political interference and interference by senior officials. He also alleged racism and other things.

• 1035

So we have this whole business of how independent the board is. I had a personal meeting the other day with the new chair of the board. I told her I was concerned about Mr. Ifejika's charges. She said she was preparing a response to them. So I'm going to recommend, Mr. Chairman, that we call the minister before the committee at a time convenient to him to deal with these charges.

There are other matters, though, that we could deal with at the same time. One is the regulations that have been put into effect to implement Bill C-86, and an issue that has arisen that I mentioned informally at the beginning of the meeting. As you know, under the old law that was in effect until February 1, work permits were issued to refugees once they were approved at the first stage hearing. However, under the new law, there is no first stage hearing, and work permits are not issued until somebody has been approved at the one and only final hearing.

We've had cases in my office in the last few days of people who had work permits under the first stage hearing. Now that they are going for renewal, the government is not renewing their work permits, saying they have to wait until their final hearing. These people have not had their final hearing and are losing their jobs, which is ridiculous. I don't think that was planned.

So there are certain things, not only the regulations, but the implementation of C-86, that we would like to discuss with the minister, as well as this whole issue of whether we should include gender as a basis for admission of refugees. The minister has recognized that it is a serious matter. He has asked for certain people to advise him on it. It is a thing I think we should discuss with him as well.

I would like to see the minister come before us to discuss the irregularities before the IRB, the regulations and implementation of C-86 and the gender issue. There may be other things as well.

[*Traduction*]

parus dans le quotidien montréalais *Le Devoir*, des ingérences de certains haut fonctionnaires. Ils prétendent qu'on a exercé des pressions sur eux pour influencer leur décision dans un sens contraire aux preuves ou aux témoignages présentés à l'audience.

Cela confirme d'ailleurs les très graves accusations formulées par M. Sammy Ifejika, membre torontois de la commission qui a démissionné en signe de protestation. Il a commencé par rédiger de longues plaintes à l'intention du Bureau du Conseil privé. N'obtenant pas satisfaction, il a décidé d'en faire part à l'opinion au moyen d'un document de 24 pages qu'il a distribué lors d'une conférence de presse. C'est là qu'il a fait état des pressions politiques et de l'ingérence de certains hauts fonctionnaires, ce qui l'a contraint à démissionner. Il a également fait état de certains partis pris racistes et de diverses autres pratiques qui ne devraient pas avoir cours.

Il y a donc lieu de se demander ce qu'il en est exactement de l'indépendance officielle de la Commission. J'ai eu, l'autre jour, l'occasion de m'entretenir personnellement avec la nouvelle présidente de la Commission. Je lui ai fait part des préoccupations que m'inspiraient les accusations portées par M. Ifejika. Elle m'a dit être en train de préparer une réponse. C'est pourquoi, monsieur le président, je propose que nous demandions au ministre, à sa convenance, de comparaître devant le comité pour voir ce qu'il en est exactement.

Je crois que nous pourrions, par la même occasion, régler d'autres questions dont celle du règlement adopté dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi C-86, ainsi qu'une question à laquelle j'ai fait allusion au début de la séance. Comme vous le savez, aux termes de la loi applicable jusqu'au 1er février, les réfugiés ayant reçu le feu vert en première instance avaient droit à un permis de travail. Or, aux termes de la nouvelle loi, il n'y a plus d'audience de première instance et ce n'est qu'après avoir franchi l'étape unique et finale qu'un réfugié a droit à un permis de travail.

Mon bureau a, ces derniers jours, eu à connaître du cas de personnes ayant bénéficié d'un permis de travail à l'issue de l'audience de première instance. Or, maintenant elles demandent le renouvellement de leur permis, mais le gouvernement le leur refuse en leur disant qu'elles vont devoir attendre l'issue de l'audience définitive. Ces personnes n'ont pas encore franchi l'ultime étape du processus et vont, de ce fait, perdre leur emploi. Or cela me semble inadmissible et je ne pense pas, d'ailleurs, que ce soit l'effet voulu.

Il y aurait donc plusieurs sujets à évoquer avec le ministre, non seulement le règlement, mais également la mise en oeuvre de la loi C-86 et, aussi, la question de savoir s'il convient, dans l'octroi du statut de réfugié, de tenir compte du sexe du demandeur. Le ministre a d'ailleurs reconnu qu'il s'agit là d'un problème important. Il a sollicité des avis sur ce point et je crois qu'il conviendrait d'aborder ce problème avec lui.

Je voudrais donc que le ministre comparaisse devant le comité pour parler des irrégularités qui se seraient produites à la CISR, de la mise en oeuvre de la loi C-86 et du règlement qui l'accompagne et, aussi, de la prise en compte du sexe du demandeur pour l'octroi du statut de réfugié. Peut-être y aura-t-il d'autres choses encore.

[*Text*]

In fairness, I think probably we should call the new chair of the IRB. If she hasn't been before us before, it would be her introduction to us. We could question her on her approach and also on some of these same allegations, the ones of Mr. Ifejika.

I would also strongly suggest that we call Mr. Ifejika. I understand he met with Mr. Heap. He is in Toronto, and Mr. Heap is from Toronto, but he wrote to me. We have had communications with him. He is a serious man. He has written a very serious document, and I think it would be good if we heard from him, either before we hear from the minister or after. Probably it would be better beforehand.

The other issue—and I forgot this when I mentioned we should talk to the minister—is this whole change from an interview process to a paper review process, and the centralization of the paper review process in Vegreville. The move to Vegreville, the centralization in Vegreville, is an issue in itself, but even more important is replacing the face-to-face interviews on many of these immigration matters, closing a lot of local immigration offices in Alberta, British Columbia, and throughout the whole country, with a total paper review and computer system. It is something we should discuss as well.

The other side of the issue—and the ones who took place in the pilot projects were the unions—the union for the Employment and Immigration workers has a lot to say on this, because they feel that the paper review will facilitate fraud and criminality because it will be easy to fault. Those who are really in the criminal end of immigration will be able to submit phoney papers that will not be easy to detect, and there will be no potential of cross-examination.

On the other hand, it is delaying the issue a long time because legitimate immigrants who don't speak French or English are making mistakes in filling out the documents. The documents go to a central office where they are dealt with. There is no face-to-face discussion. The papers go back because they made a simple mistake. They are going back and forth. I am told in Montreal for student visas that used to take three days, under the pilot project it was taking three to four weeks. We should discuss that whole issue.

• 1040

I am suggesting five meetings of the full committee: one with the minister to discuss a range of things, some of which I mentioned; one meeting with the new head of the IRB; one meeting with Dr. Sammy Ifejika; a meeting with officials of the department to follow up on what the minister might say to us with respect to the regulations; and one meeting with the union.

[*Translation*]

Je crois qu'il faudrait en toute justice, convoquer également la nouvelle présidente de la CISR. Dans la mesure où elle n'a pas encore eu l'occasion de nous rencontrer, cela pourrait être utile de ce simple point de vue-là, mais nous pourrions également l'interroger sur la manière dont elle entrevoit la question et également sur certaines des allégations formulées par M. Ifejika.

J'estime que l'on devrait également convoquer M. Ifejika lui-même. Je crois qu'il a déjà rencontré M. Heap. Il est à Toronto et M. Heap est de Toronto, mais j'ai reçu une lettre de sa part. Nous avons correspondu. Il est clair qu'il s'agit d'un homme pondéré qui a rédigé un document dont le sérieux n'est pas en cause et nous devrions, à mon avis, lui demander de comparaître soit avant le ministre, soit après. Je crois qu'il vaudrait peut-être mieux l'entendre avant.

En parlant de la comparution du ministre, j'ai oublié d'évoquer le changement de procédure qui, d'une procédure à base d'entrevue va devenir une procédure purement documentaire centralisée à Vegreville. Ce déplacement vers Vegreville ne fait, lui-même, pas l'unanimité, mais ce qui me semble plus grave, c'est qu'on va fermer de nombreux bureaux d'immigration, aussi bien en Alberta qu'en Colombie-Britannique et dans le reste du pays, et remplacer l'entrevue personnelle par une procédure documentaire appuyée par l'informatique. Je crois qu'il conviendrait d'en discuter.

J'ajoute que le syndicat des employés d'Emploi et Immigration Canada a participé au projet-pilote censé préparer la transition et que ses membres estiment que l'instauration d'un système d'examen documentaire va faciliter la fraude et d'autres activités criminelles, car il est facile à déjouer. Ainsi, les professionnels de la fraude à l'immigration présenteront des documents falsifiés qu'il ne sera pas facile de repérer étant donné qu'on n'aura plus la possibilité de contre-interroger les candidats à l'immigration.

J'ajoute que cela va également retarder considérablement les choses pour les candidats légitimes qui ne maîtrisent ni l'anglais ni le français et l'on peut donc s'attendre à ce qu'ils fassent des erreurs en remplissant les formulaires. Ceux-ci seront transmis à un service centralisé et il n'y aura donc plus, je le répète, d'entrevues avec les candidats. Les documents qui contiendront des erreurs seront donc renvoyés, d'où un regrettable va-et-vient bureaucratique. On m'a dit qu'à Montréal, il fallait trois jours pour obtenir un visa d'étudiant et que, lors du projet-pilote, ce délai a été porté à trois ou quatre semaines. Je crois qu'il y a là matière à discussion.

Je propose donc cinq séances plénières: une avec le ministre pour examiner avec lui diverses questions dont celles que j'ai évoquées tout à l'heure; une séance avec la nouvelle présidente de la CISR; une autre avec M. Sammy Ifejika; une avec les responsables du ministère afin de préciser ce que le ministre nous aura dit au sujet du règlement; puis, une réunion avec les représentants du syndicat.

[*Texte*]

Then I would suggest that the subcommittee on immigration, not on employment, have a more extensive set of hearings on the whole question of whether gender persecution should be included under the law with respect to refugee status, and there the subcommittee may want to call a number of witnesses who would have something to say on that.

The Chairman: Mr. Shields.

Mr. Shields: I wish we had more time, because all the things Mr. Allmand has come up with I would like to support, but I would like to narrow it down to at least two things we could go after right away.

I would agree that we should hear the Immigration and Refugee Board. I think we should call those people who are making the accusations, hear them, and then hear the director of the immigration appeal system and the minister on those cases. Now, I don't know if that can be all done in one sitting. I don't think so.

On the employment side, I think the most important thing is youth unemployment. I would like to see us get involved in that with the full committee, and I think the full committee on both those issues.

When the minister does appear on the IRB question, we could discuss at the same time, or maybe we would want to hear him a second time to go through the regulations on Bill C-86. I don't think we could do justice to both of those at one sitting. I think we should probably have the minister before the committee more than once, probably for at least two, maybe three sittings.

Then I agree with Mr. Allmand. This gender question on refugee status is a very important one. How are we going to handle that if it gets to a point where people from the United States, Germany, Great Britain or wherever, are coming on gender persecution. I think that opens a door we may want to really look at very, very carefully.

So I would agree with Mr. Allmand basically on the approach he wants to take. Those are the two areas that... I would like to see youth unemployment really looked at, and what can we do to assist. What can we do before the budget comes down? I think that is probably the No. 1 item right now, because we've got so many things going. If there are going to be any funds allocated for youth unemployment, it has to be done before Mazankowski brings down his budget. So I would say that is the one we should really hit on right away. It may only take one or two meetings.

Then we should move into the Immigration and Refugee Board. I would not like to see these two main areas allocated at the start to a subcommittee. I think they should go to the full committee.

The Chairman: Mr. Heap.

[*Traduction*]

Il serait bon, après cela, que le sous-comité de l'immigration, non pas celui de l'emploi, consacre une série de séances à la question de savoir si l'on doit ajouter, aux critères légaux visant à déterminer le statut de réfugié, la crainte d'être persécuté en raison du sexe. Ce sous-comité voudra peut-être alors convoquer des témoins capables d'éclairer les divers aspects de la question.

Le président: Monsieur Shields.

M. Shields: Je regrette que le temps nous soit compté, car, si je suis d'accord sur ce qu'a dit M. Allmand, je voudrais tout de même que nous ne choisissions pas plus de deux questions auxquelles nous pourrions nous attaquer dans l'immédiat.

Je suis parfaitement d'accord qu'il conviendrait d'entendre les représentants de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Je suis également d'accord qu'il conviendrait d'entendre ceux qui ont formulé les accusations évoquées tout à l'heure avant que le directeur des appels et le ministre de l'Immigration ne comparaissent. Je ne pense pas que nous puissions faire tout cela au cours d'une seule séance.

En matière d'emploi, je crois, aussi, que le problème le plus grave est celui du chômage des jeunes. Il conviendrait alors d'aborder cette question en séance plénière. Voilà, donc, deux sujets qui méritent de retenir l'attention du comité au complet.

Lorsqu'on abordera, avec le ministre, la question de la CISR, nous pourrions peut-être traiter également la question du règlement adopté dans le cadre de la loi C-86, à moins qu'il ne nous semble préférable de lancer, pour cela, une deuxième invitation au ministre. Je ne crois pas, en effet, que nous aurions le temps en une seule séance d'examiner ces deux problèmes. Nous devrons donc demander au ministre de venir ici au moins deux fois, sinon trois.

Cela dit, je suis d'accord avec M. Allmand et, en matière de réfugiés, la question de la persécution en raison du sexe me semble en effet importante. Que fera-t-on si, en ajoutant ce critère-là, on attire, tout d'un coup, une foule de gens venus aussi bien des États-Unis que d'Allemagne ou de Grande-Bretagne? Il va falloir, je crois, être très prudent sur ce point.

Je suis en principe d'accord avec M. Allmand sur la démarche à suivre. Il s'agit là de deux domaines qui... Il va falloir accorder beaucoup d'attention au chômage des jeunes et voir s'il n'y aurait pas des mesures à prendre pour y remédier. Que pouvons-nous faire avant le prochain budget? Je crois que cette question devrait, pour nous, être prioritaire. Si nous voulons augmenter les crédits affectés au chômage des jeunes, il faut le faire avant que M. Mazankowski ne présente son budget. Je crois donc que c'est à cette question-là qu'il faudrait s'attaquer immédiatement. Peut-être n'aurons-nous pas à lui consacrer plus d'une ou de deux séances.

Ensuite, nous pourrions passer à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, mais je préfère que, dans un premier temps, ces deux sujets soient examinés par le comité au complet avant même d'être renvoyés à un sous-comité.

Le président: Monsieur Heap.

[*Text*]

Mr. Heap: I think we have a measure of agreement on priorities. I had done a priority list on the immigration side, but I won't go into that now because if we have time, Mr. Allmand's priorities suit me although there are more things I would want on there; but he's got five items, which could mean more than five meetings, but I am not sure.

I agree with Mr. Shields that youth unemployment is urgent having the budget in mind. I would favour unemployment first and the IRB a close second, close in time. I think it would certainly require two meetings. There would have to be one meeting with the critics. The situation is that members of the board are strictly forbidden to speak to the media without the permission I think of the chair. As far as I know, that rule is followed. Therefore, we hear very little directly from someone who currently is a member of the board.

• 1045

This long letter sent by Sam Ifejika with 35 paragraphs in it to the Clerk of the Privy Council names names that he blacked out in a copy he sent to me.

Mr. Allmand: Me too.

Mr. Heap: The new assistant suggested that maybe he was just highlighting them, and it was the machine that blacked them out. I thought that was unlikely, and Sam Ifejika just laughed. He blacked them out as a matter of confidentiality, when he was sending it to someone other than the Clerk of the Privy Council.

He makes very serious accusations, and specific—certain things said by certain people to certain people. He tells me what he had in mind was an independent investigation. What happened at first for several months was nothing. His letter is dated June 16. After the new chairman was appointed, I guess Mr. Tellier passed the letter on to the new chair—a wonderful thing to land on your table when you take over the responsibility, I guess.

Mrs. Mawani asked for a meeting for me, which I took to be a sort of *pro forma* courtesy meeting with critics and maybe others of a new chair beginning. The day of the meeting she said she wanted to talk about Mr. Ifejika's complaint, which in her letter she said she thought was unfounded. So she and Mr. Greg Fyffe met with me last Thursday, and she enlarged a little bit more on what she had said. She also said she had sent a letter to Sam Ifejika and it would be his decision whether to make it available. He's given me a copy of it. If desired, I can circulate the copy of her letter to him.

[*Translation*]

M. Heap: Je crois que nous sommes à peu près d'accord sur l'ordre des priorités. J'avais moi-même, en matière d'immigration, dressé la liste des questions qui me semblaient devoir être traitées en priorité, mais le temps nous est compté et je suis parfaitement disposé à me rendre aux arguments de M. Allmand. Sa liste n'est pas aussi complète que je l'aurais voulu, mais elle contient cinq questions importantes qui vont peut-être exiger plus de cinq séances.

Je suis d'accord avec M. Shields que, vu le prochain budget, la question du chômage des jeunes doit être traitée en priorité. J'estime qu'il conviendrait donc de se pencher d'abord sur le chômage, puis, tout de suite après, sur la CISR. Il nous faudra au moins deux séances pour cela. Il faudra bien consacrer une séance aux porte-parole. Il est strictement interdit aux membres de la Commission de parler aux représentants de la presse sans obtenir l'autorisation préalable de la présidence. Je crois qu'ils s'y conforment et nous avons donc entendu très peu de choses de la bouche des membres actuels de la Commission.

Cette longue lettre de 35 paragraphes envoyée par Sam Ifejika au greffier du Conseil privé donne des noms qui ont été opacifiés sur la copie que j'ai reçue.

M. Allmand: Sur la mienne également.

M. Heap: Le nouvel adjoint a suggéré qu'il s'était peut-être contenté de les souligner, mais qu'ils avait été noircis par le photocopieur. J'ai trouvé la suggestion peu plausible et Sam Ifejika s'est contenté de rire. Il les a noircis par souci de confidentialité quand il a envoyé la lettre à d'autres destinataires que le greffier du Conseil privé.

Il porte des accusations à la fois très graves et spécifiques, notamment des propos tenus par certaines personnes devant certaines autres. Il me dit qu'en fait il souhaitait qu'il y ait une enquête indépendante. Sa lettre datée du 16 juin n'a eu aucune suite pendant plusieurs mois. Après la nomination de la nouvelle présidente, je suppose que M. Tellier lui a transmis la lettre—un cadeau que l'on est heureux de trouver sur son bureau lorsque l'on assume de nouvelles fonctions, je n'en doute pas.

M^me^ Mawani a demandé à me rencontrer, ce que j'ai interprété comme étant en quelque sorte une visite de courtoisie habituelle de la nouvelle présidente avec les porte-parole et d'autres personnes concernées. Le jour de la réunion, elle a déclaré vouloir aborder la plainte de M. Ifejika qu'elle avait déclaré, dans sa lettre, être sans fondement. J'ai donc rencontré M^me^ Mawani et M. Greg Fyffe jeudi dernier, et la présidente en a profité pour élaborer quelque peu sur ce qu'elle avait déclaré. Elle a également dit avoir envoyé une lettre à Sam Ifejika qui devrait décider lui-même s'il souhaite qu'elle soit rendue publique. Il m'en a remis copie que je vous distribuerai si vous le désirez.

[*Texte*]

In my own opinion, it does not constitute an effective answer. I didn't say that to her, because I hadn't seen the letter when I met her. But none of the specifics he raises is addressed. In conversation, a couple of his recommendations were approved, particularly Mr. Fyffe agreed, such as a grievance system. But there's nothing in writing, let alone any definition of a grievance system.

I think it's wonderfully difficult for the chair of the IRB, old or new, to be asked to investigate the conduct of the IRB by someone who has made very serious criticisms and resigned in order to attain the freedom to make those criticisms and make them publicly now to the press.

I understand, not from Mrs. Mawani, that the investigation was put in charge of the director of the legal section of the IRB. I would think that's an appropriate person to be involved in one way or another. Whether it's appropriate to have anybody within the IRB do that investigation I think is a very serious question. To put it at the least, I think an internal investigation always has great difficulty convincing the public that it is objective and impartial.

So I believe we should hear Sam Ifejika. I believe we should hear Judith Gelberger, another person from the Toronto region—both their addresses are in Brampton, I believe—who a year before made her statements and has also been quoted in the media. As Mr. Allmand has said, *Le Devoir* makes reference to others. I'm not sure whether they put forward documents or were interviewed by telephone or how it's done.

• 1050

I think we should hear Dr. Ifejika, hear Mrs. Gelberger, and make a reasonable inquiry to find out if there are others who wish to be heard. I don't think we should put a full-page ad in all the papers asking if anybody has any comments on the IRB. We could be fully employed for a year doing nothing else but listen to them.

If it's agreed in principle to go ahead with that, I am willing, as one member of the committee, to make some of the inquiries and refer them to the clerk for consideration.

Then of course we have to hear the chair. We can't hear one side without the other. I regret in a way, as I implied, that this drops on the chair at the beginning of her term of office—any chair—but that seems to be where it is.

Those are the two—youth unemployment and the IRB—that Mr. Shields put as most urgent. I am also in favour of reviewing the regulations, including the status of rules or regulations or guidelines regarding the humanitarian compassionate review, of which I've heard only disappointing comments considering the rosy promises we were given in the meetings on Bill C-86 as justification for not making any amendments to the procedure of the IRB.

[*Traduction*]

Selon moi, il ne s'agit pas d'une réponse satisfaisante. Je ne l'ai pas dit à M^me^ Mawani, car je n'avais pas encore pris connaissance de la lettre lorsque je l'ai rencontrée, mais elle ne répond à aucune des questions précises soulevées par M. Ifejika. Au cours de l'échange de vues, une ou deux recommandations ont été approuvées, notamment par M. Fyffe, par exemple, la mise en place d'un système de règlement des griefs. Toutefois rien n'a été fait par écrit et il a encore été bien moins question d'une définition de ce système de règlement.

Je pense qu'il doit être extrêmement difficile pour la présidence, actuelle ou ancienne, de la CISR de se voir demander d'enquêter sur la conduite de la Commission par quelqu'un qui a porté de très graves accusations contre cette dernière, et qui a démissionné afin d'être libre d'exprimer ses critiques et qui les rend maintenant publiques par voie de presse.

J'ai appris, autrement que par M^me^ Mawani, que le directeur des services juridiques de la CISR a été chargé de l'enquête. Je ne penserais pas qu'en l'occurrence ce soit la personne la plus indiquée. La question de savoir si une personne travaillant pour la Commission devrait être chargée de l'enquête est selon moi importante. Je pense, et c'est le moins qu'on puisse dire, qu'il est toujours difficile de convaincre le public de l'objectivité et de l'impartialité d'une enquête interne.

Je pense donc que nous devrions entendre Sam Ifejika, ainsi que Judith Gelberger, autre résidente de la région de Toronto—ils habitent tous les deux à Brampton, si je ne me trompe—, laquelle a fait ses déclarations un an auparavant, et qui a également été citée dans les médias. Comme l'a fait remarquer M. Allmand, *Le Devoir* mentionne d'autres noms. Je ne sais pas comment on a procédé, si des documents ont été fournis ou s'il y a eu des entrevues téléphoniques.

Je pense que nous devrions entendre M. Ifejika ainsi que M^me^ Gelberger, et nous informer si d'autres personnes souhaitent témoigner. Je ne propose pas que nous insérions des annonces pleine page dans tous les journaux pour inciter les gens à faire des commentaires sur la CISR. Les entendre tous nous occuperait pendant au moins un an.

Si vous êtes d'accord sur le principe, je suis prêt, à titre de membre du comité, à faire quelques démarches pour m'informer de l'existence d'éventuels témoins et de soumettre les renseignements au greffier pour considération.

Et puis, bien sûr, nous devons entendre la présidente. Il n'est pas possible de se contenter d'une seule version des faits. Comme je l'ai déjà laissé entendre, je regrette que la présidente soit ainsi assaillie dès le début de son mandat—la remarque vaudrait pour n'importe quelle présidence—mais les choses semblent être ainsi faites.

Ce sont les deux questions que M. Shields a signalées comme étant les plus urgentes—l'emploi des jeunes et la CIRS. Je suis aussi en faveur d'un examen du règlement, notamment de l'état des règles, règlements ou directives concernant l'étude des dossiers, compte tenu des considérations humanitaires, procédure à propos de laquelle je n'ai entendu que des commentaires plutôt décevants vu les belles promesses qui nous avaient été faites aux réunions sur le projet de loi C-86 et qui avaient servi à justifier que l'on ne modifie d'aucune façon le fonctionnement de la CISR.

[*Text*]

I am willing to consider the main estimates, although I agree with somebody's comment that we never get anything... It seems that Parliament has really lost control of the budget. Charles I, wherever his head is, may be chuckling.

I think we should sometime review the committee reports as in items A.2 and A.2(a) here. I agree that perhaps those and maybe women immigration and refugee status and the informal consultation with Peter Harder about negotiations with other countries on exchange of unexamined refugee claimants probably should be referred to the subcommittee.

Mr. Shields: Can I interject on one point? Maybe somebody can clarify this for me. I hate to stress my ignorance, but if someone comes before the committee that we are talking about on the IRB, do they have immunity from prosecution if they make accusations?

Mr. Heap: I'm not a lawyer.

Mr. Shields: I know that we have. I know that the committee is an extension of the House so that we have this immunity in what we say, but I am wondering about...

The Chairman: We'll ask the clerk to get a ruling on that for you.

Mr. Jourdenais: We are part of the House.

Mr. Shields: But if someone comes before this committee and accuses somebody of saying something, would they be open to prosecution? If that's the case, maybe we should consider hearing that testimony in camera.

The Chairman: Are you hearing that, Mr. Allmand?

Mr. Allmand: I think we should let the clerk check that out. I know that we have, as Jack Shields says, but say Sam Ifejika comes and makes an allegation against somebody, can they sue him for libel or slander? I'm not too sure about that.

The Chairman: We will have the ruling checked because it is important. We'll need to know that.

Mr. Shields: If it was held in camera, that would remove that.

Mr. Heap: I am not sure that holding it in camera removes the possible problem from the point of view of the witness, because the witness is still heard by committee members, and if there is a record... Does in camera mean automatically no record?

• 1055

The Chairman: There are records of all meetings, are there not?

The Clerk: No, you could decide not to have any record at all—no transcript, no nothing. It is cut off completely.

[*Translation*]

Je suis disposé à examiner le Budget des dépenses principal bien que je pense, moi aussi, comme je l'ai entendu dire, que nous n'obtenons jamais rien... Il me semble que le Parlement a véritablement perdu la maîtrise du budget. Charles Ier, où que soit sa tête, doit bien rigoler.

Je crois que nous devrions parfois étudier les rapports du comité comme dans le cas des points A.2 et A.2*a*) de notre ordre du jour. Je conviens que ces questions comme, peut-être, celles de l'immigration des femmes, du statut de réfugié et des consultations informelles avec Peter Harder au sujet des négociations avec les autres pays pour l'échange de demandeurs du statut de réfugié dont les dossiers n'ont pas été examinés, devraient être renvoyées au sous-comité.

M. Shields: Puis-je intervenir? J'ai honte d'étaler mon ignorance, mais quelqu'un pourra peut-être me donner un éclaircissement. Si, comme il en est question, on demande à des témoins de comparaître devant le comité au sujet de la CISR, bénificieront-ils de l'immunité voulue s'ils portent des accusations?

M. Heap: Je ne suis pas avocat.

M. Shields: Je sais que nous en bénéficions, vu que le comité est un prolongement de la Chambre qui nous reconnaît ce privilège lorsque nous faisons des déclarations, mais je m'interroge pour ce qui est...

Le président: Nous demanderons au greffier d'obtenir une décision à ce sujet.

M. Jourdenais: Nous faisons partie de la Chambre.

M. Shields: Si un témoin comparaissait devant ce comité et accusait quelqu'un d'avoir fait certaines déclarations, s'exposerait-il à des poursuites? Si tel est le cas, nous devrions peut-être envisager de recueillir les témoignages à huis clos.

Le président: Entendez-vous cela monsieur Allmand?

M. Allmand: Je pense que nous devrions laisser au greffier le soin de vérifier ce qu'il en est. Je sais, comme l'a dit Jack Shields, que nous bénéficions de l'immunité, mais je me demande si Sam Ifejika pourrait être poursuivi pour diffamation à la suite des allégations qu'il ferait devant ce comité? Je n'en sais rien.

Le président: Nous allons demander une interprétation des règlements car cela est important. Il faut que nous sachions.

M. Shields: Si la séance se déroulait à huis clos, le problème serait réglé.

M. Heap: Je ne suis pas du tout certain que le problème en ce qui concerne les témoins serait réglé si nous nous réunissions à huis clos. En effet, un témoin est quand même entendu par les membres du comité, et s'il y a un procès-verbal... Doit-on présumer qu'il n'y a jamais de procès-verbaux lorsqu'on siège à huis clos?

Le président: On rédige un procès-verbal pour toutes les réunions, ou est-ce que je me trompe?

Le greffier: Non. Vous pouvez décider qu'il n'y aura aucun compte rendu, ni procès-verbal, ni quoi que ce soit; et que la réunion aura lieu totalement à huis clos.

[*Texte*]

Mr. Heap: I think that might be unsatisfactory in the other direction.

The Chairman: That's right.

Mr. Heap: There is the matter of asking for legal advice, which of course should be made known to Dr. Ifejika or anybody else coming. Also there is the matter that has been done once in this committee, I believe, although I wasn't present: placing the person under oath. I think that actually caused a little ripple when it was done.

Mr. Jourdenais: An uproar.

The Chairman: First of all, I think there is an emerging consensus about who we want to hear and—

Mr. Allmand: Mr. Chairman, there is one thing I didn't mention which should be considered. Bill C-105 is before the House. It's a very important bill on unemployment insurance. My colleague Mr. Bevilacqua is principally responsible and he is also a member of this committee. We don't know whether that bill will be sent to this committee or a legislative committee—probably a legislative committee—but then we run into the same problem we had with Bill C-86. It means a number of people from this committee, key members, will have to sit on the legislative committee on Bill C-105. It is a very controversial bill. I just ask you to keep that in mind. Mr. Bevilacqua mentioned that to me.

M. Jourdenais: Est-il nécessaire et obligatoire d'avoir des membres du Comité pour siéger au sein d'un comité législatif? Je ne crois pas. On peut nommer n'importe qui.

M. Allmand: Mais c'est le choix de notre parti. Il est le critique pour l'Emploi, il est responsable pour l'Assurance-chômage, mais il est aussi responsable pour ces questions de chômage parmi les jeunes.

M. Jourdenais: Si on le prend, lui, on va le perdre ici.

M. Allmand: Pas forcément; c'est la même chose avec les partis qui sont plus petits. C'est difficile d'être à deux endroits en même temps.

M. Jourdenais: Oui.

The Chairman: In other words, we want to set our meetings so that we can avoid duplication and overlap. If you look at your calendars, you will find that we have basically two weeks left in the month of February. We have a one-week break in March. Basically we have two weeks, at which time we have four slots for the full committee, Wednesday afternoons and Thursday mornings in each case. Before the break there is a maximum of four meetings we could hold.

It's my understanding that the estimates may be tabled in the House at the end of February, so we will have estimates available for us.

I asked the clerk to check with the minister's office regarding his availability, and he would make himself available to us at our request within this period or into early March. He is ready to come relative to our timetable. Of course, we will have to coordinate that through negotiations with the clerk.

[*Traduction*]

M. Heap: Je crains que cela soit insatisfaisant dans l'autre sens.

Le président: En effet.

M. Heap: Il y a la question d'obtenir une opinion juridique qui sera naturellement transmise à M. Ifejika et à tout autre témoin éventuel. Il y a aussi la possibilité de faire prêter serment au témoin comme l'avait déjà fait une fois le comité, je pense, à une réunion à laquelle je n'assistais pas. Je crois me rappeler que cela avait causé quelques remous.

M. Jourdenais: Une tempête.

Le président: Pour commencer, je pense qu'un consensus se fait jour à propos des personnes que nous souhaiterions entendre et...

M. Allmand: Monsieur le président, il y a quelque chose que je n'ai pas mentionné et dont on devrait tenir compte. Le projet de loi C-105 est actuellement étudié par la Chambre des communes. Il s'agit d'un projet très important sur l'assurance-chômage et mon collègue, M. Bevilacqua, qui est très impliqué dans ce dossier, est également membre du Comité. Nous ne savons pas si le projet de loi sera référé à ce comité ou à un comité législatif—probablement à un comité législatif—mais quoi qu'il en soit, nous sommes confrontés au même problème que dans le cas du projet de loi C-86, à savoir: que plusieurs membres du Comité, des membres importants, devront siéger au comité législatif sur le très controversé projet de loi C-105. Je vous demande simplement de vous en souvenir, car M. Bevilacqua m'en a touché deux mots.

Mr. Jourdenais: Is it necessary and imperative that members of this committee sit on a legislative committee? I don't think so. Anybody can be appointed.

Mr. Allmand: But it is up to our party. He's the opposition spokesman for employment, and he's responsible for an unemployment insurance as well as other issues related to youth and employment.

Mr. Jourdenais: If he's appointed, we will lose him.

Mr. Allmand: Not necessarily. The situation is the same for smaller parties. It's difficult to be at two places at the same time.

Mr. Jourdenais: Yes.

Le président: Autrement dit, il faudrait organiser nos réunions de façon à éviter les doubles emplois et les chevauchements. Si vous consultez votre calendrier parlementaire, vous constaterez qu'il nous reste deux semaines en février, et qu'il y aura une semaine de vacances en mars. Nous disposons en fait de deux semaines au cours desquelles le comité pourra siéger en séance plénière les mercredis après-midi et les jeudis matin. Nous pourrions donc avoir au maximum quatre séances avant les vacances de mars.

Je me suis laissé dire que le Budget des dépenses pourrait être déposé à la Chambre fin février, ce qui signifie que nous en serons saisis.

J'ai demandé au greffier de s'informer auprès du cabinet du ministre pour savoir quand le budget sera disponible et quand le ministre pourrait se libérer à notre demande au cours de cette période ou au début de mars. Le ministre est prêt à se libérer en fonction de notre emploi du temps; il faudra, naturellement, que cela soit coordonné par le greffier.

[*Text*]

It seems to me the most common issue I hear is the question of the IRB. Undoubtedly it is appropriate that we should hear the new chairman, and perhaps Mr. Fyffe as the executive director as well. In keeping with the consensus here, I suggest that we attempt to have Mrs. Mawani, the chairperson, and Greg Fyffe come before us. It seems to me that at that point we could ask them some of the questions, and they may have some answers for you as far as the accusations that are well known to you. We could always have them back again later if we found we needed to go through any kind of long series of hearings with the various people Mr. Heap is suggesting, but some clarification may come from that meeting. Maybe we could have them first.

We had a suggestion also. . .we will have the estimates, and the minister, if he's coming on estimates, you can go on anything you want. Therefore, we might as well have the estimates come forward and then hear the minister very early, starting right off the estimates with the minister.

We have had many other suggestions in here. Youth employment and training—there seems to be some will to proceed with that, although I might remind you that we did have a subcommittee on that before which selected terms of reference and never produced anything.

• 1100

Mr. Allmand: Mr. Chairman, sorry to interrupt you, but since our employment critic will probably in the next couple of weeks be taken up on unemployment insurance, maybe before the break we could deal with some of these immigration matters and after the break give a serious look at some of these employment questions.

The Chairman: No problem, and hearing the minister on estimates first off.

Mr. Allmand: On the estimates we can ask about youth unemployment, anything.

The Chairman: That's right.

Would you like to hear Mrs. Mawani and Mr. Fyffe as soon as we can arrange to get them here, like next week if we can do it?

Mr. Shields: No, I don't think they should be the first ones here. I think the people who should be here are the people you're talking about, because I would like to know what to ask Mr. Fyffe and. . .

The Chairman: All right, so we would have one session with a series of witnesses that could be gathered together on the issue, and we're going to have suggestions from all members of the House of Commons to the clerk on who might appear. Is it enough time to give them a week?

Mr. Allmand: It's principally one.

[*Translation*]

Il me semble que le problème que j'entends le plus souvent aborder est celui de la CISR. Il serait sans aucun doute approprié d'entendre sa nouvelle présidente ainsi, peut-être, que son sous-directeur exécutif, M. Fyffe. Compte tenu du consensus qui règne au sein du comité, je suggère que nous essayions d'inviter M^me^ Mawani, la présidente de la Commission, ainsi que M. Greg Fyffe. Il me semble que nous pourrons alors leur poser certaines questions et qu'ils seront peut-être en mesure de vous donner quelques explications au sujet des accusations que vous connaissez fort bien. Il sera toujours possible de leur demander de revenir plus tard si nous jugeons nécessaire de nous embarquer dans une longue série d'audiences pour entendre divers témoins comme l'a suggéré M. Heap, mais une première réunion déboucherait peut-être sur quelques éclarcissements.

On a également suggéré. . . nous aurons en main le Budget des dépenses et le ministre, s'il vient témoigner sur ce dossier, pourra également aborder tous les sujets que vous souhaitez. On pourrait donc tout aussi bien avoir le Budget des dépenses et entendre le ministre aussi rapidement que possible, si l'on entreprend d'examiner d'abord le budget avec lui.

De nombreuses suggestions ont été entendues au comité. Il semble qu'il souhaiterait examiner les questions du chômage chez les jeunes et de la formation; je voudrais toutefois vous rappeler que nous avons déjà eu un sous-comité chargé de ces dossiers qui, après avoir délimité le cadre de sa mission, n'a pas poussé plus loin ses travaux.

M. Allmand: Je m'excuse de vous interrompre, monsieur le président, mais étant donné que notre porte-parole en matière d'emploi sera probablement accaparé au cours des deux prochaines semaines par le projet de loi sur l'assurance-chômage, nous pourrions peut-être, avant les vacances de mars, aborder certains dossiers de l'immigration et étudier plus à fond les questions relatives à l'emploi à notre retour.

Le président: Je n'ai aucune objection. Je commencerai par entendre le ministre nous parler du Budget des dépenses.

M. Allmand: Au cours de l'examen du budget, il est possible de poser des questions sur le chômage des jeunes, ou n'importe quoi.

Le président: Tout à fait.

Aimeriez-vous entendre M^me^ Mawani et M. Fyffe aussitôt que nous pourrons faire les arrangements nécessaires, dès la semaine prochaine si c'est possible?

M. Shields: Non, je ne pense pas qu'ils devraient venir en premier. Je pense que ceux qui devraient témoigner sont les gens dont nous parlons, parce que j'aimerais savoir quelles questions poser à M. Fyffe et. . .

Le président: Très bien. On pourrait donc avoir une séance avec une série de témoins qui viendraient nous parler de ce dossier. Les suggestions des députés à la Chambre à propos de qui devrait comparaître, seront transmises au greffier. Suffi-t-il de leur donner une semaine de préavis seulement?

M. Allmand: Il s'agit principalement d'un seul témoin.

[*Texte*]

Mr. Jourdenais: Two. Mrs. Gelberger.

Mr. Allmand: And he doesn't have any other names in mind.

The Chairman: We have two people we'd like to request to appear. Would they be prepared to appear very quickly, like with this much notice, next week? Or is that unfair?

Mr. Heap: I don't know their personal plans, whether for instance Mrs. Gelberger has any employment now or not.

The Chairman: Of course, we would bring them as witnesses.

Mr. Heap: They could be approached by the clerk.

The Chairman: All right. Mr. Heap will provide the two names that have been raised here today to try to appear before us at their earliest convenience. We'll try for next Wednesday afteroon.

Mr. Allmand: Then maybe the head of the IRB could be the following Thursday morning.

The Chairman: Would you like to have the two meetings next week and cover this subject? I think it's a good idea to stay consistent. Let's follow the issue and finish it off. Is there agreement on that, Mr. Shields?

Mr. Shields: Tuesday and Wednesday would be better, but that's all right.

The Chairman: Our slots are Wednesday and Thursday. As far as I'm concerned, if you don't want to meet this Thursday, we could delay it to the next Wednesday.

Mr. Jourdenais: No, do it Wednesday and Thursday. Don't postpone it.

The Chairman: With the demand we have, I think we better use all our slots. Thursday morning, same time as this.

Mr. Allmand: We'll try to get Mrs. Mawani on the Thursday morning and the ones with the allegations on the Wednesday afternoon.

Mr. Jourdenais: Mr. Chairman, what happens if you can't get this person for Wednesday?

The Chairman: Let's go on to the next alternative, which might be to ask the officials on the regulations for. . . That's what Mr. Allmand has been pressing for, and I think it would be good for all of us to have a little education. As a matter of principle, once regulations come out to a bill, I think it's important that committee consider them as a matter of process, as procedure. We should establish that precedent clearly.

Mr. Allmand: But only if we can't get Dr. Ifejika.

The Chairman: If in fact. . .we'll give the doctor the choice.

Now then, the next week we will do the regulations on the Wednesday or vice versa, whichever. I think maybe Mr. Harder, to start out with.

[*Traduction*]

M. Jourdenais: Deux, si l'on compte M^me^ Gelberger.

M. Allmand: Et aucun autre nom ne lui vient à l'esprit.

Le président: Il y a deux personnes que nous aimerions inviter à comparaître. Seront-elles disposées à venir dès la semaine prochaine? Est-il équitable de leur donner un préavis aussi court?

M. Heap: Je ne connais pas leur emploi du temps personnel; j'ignore, par exemple, si M^me^ Gelberger travaille ou non actuellement.

Le président: Nous les ferions naturellement venir comme témoins.

M. Heap: Le greffier pourrait prendre contact avec elles.

Le président: Entendu. M. Heap donnera le nom des deux personnes qu'il veut que le comité entende le plus rapidement possible. On essaiera de les faire venir mercredi après-midi.

M. Allmand: Dans ce cas, la présidente de la CISR pourrait peut-être comparaître jeudi matin.

Le président: Aimeriez-vous que l'on organise deux réunions la semaine prochaine pour discuter de cette question? Ce serait une bonne idée de pouvoir enchaîner et d'en finir avec le sujet. Sommes-nous d'accord, monsieur Shields?

M. Shields: Je préfèrerais mardi et mercredi, mais ce n'est pas grave.

Le président: Nos créneaux tombent mercredi et jeudi. Toutefois, je n'aurais, quant à moi, aucune objection si vous ne voulez pas que nous nous rencontrions jeudi, que nous le fassions le mercredi suivant.

M. Jourdenais: Non, que ce soit mercredi ou jeudi. Ne remettons pas cela à plus tard.

Le président: Compte tenu de la demande, je pense qu'il vaudrait mieux que nous utilisions tous les créneaux dont nous disposons. Donc jeudi matin, à la même heure.

M. Allmand: Nous essayerons de faire venir M^me^ Mawani jeudi matin et ceux qui ont fait des allégations, mercredi après-midi.

M. Jourdenais: Qu'arrivera-t-il, monsieur le président, si cette personne n'est pas disponible mercredi?

Le président: On pourrait envisager comme solution de rechange d'inviter les responsables des règlements à. . . C'est ce que M. Allmand réclame depuis un certain temps déjà, et je pense que nous profiterions d'un petit cours en la matière. Le pricipe est qu'une fois que des règlements sont pris en vertu d'une loi, j'estime qu'il importe, sur le plan de la procédure, que le comité ait l'occasion de les examiner. Nous devrions clairement établir ce précédent.

M. Allmand: Mais uniquement dans le cas où ne pourrions pas faire venir M. Ifejika.

Le président: Si en fait. . . Nous donnerons le choix à ce monsieur.

Dans ce cas donc, la semaine suivante, le mercredi sera consacré au règlement ou vice versa. Je pense que nous pourrions commencer avec M. Harder.

[*Text*]

Mr. Allmand: When would you have the minister? We adjourn after that.

The Chairman: I was thinking the minister would come. . .then we would be qualified under the estimates and it's a really broad range. We have the minister the second week of March. The first week of March we're not here.

Again, we will check with the minister and all these people, and we'll juggle them around accordingly, but we will try to put them in that sequence. That will cover our hearings for the first period of time. At that, Mr. Allmand's suggestion, depending on what happens with the UIC bill, whether it's before us or what, we would then develop something on youth unemployment, is that right? There seems to be a consensual agreement to that basic course of action.

Mr. Allmand: There is just one witness that has been very vocal, and that's the Union of Employment and Immigration Employees, which raised quite consistently the whole business of these pilot projects relating to the paper review versus how. . . I'm going to raise it with the minister when he comes on the estimates. I'll raise it with the officials when they come, too, for them to explain why they think this is a good thing, for the union people to tell us why they think it's a bad thing, and then our chance to cross-examine both sides.

• 1105

The union has come before us on several occasions in the past, and I think we should invite them on this. They've held press conferences and they've had demonstrations.

The Chairman: Is this on the issue of the regulations?

Mr. Allmand: No, it's on the implementation of Bill C-86, but also on moving to. . . They did pilot projects on replacing face-to-face interviews with a paper review. The fact that it's going to be centralized in Vegreville is in my opinion incidental. The main issue is whether you should centralize this in a paper review process and do away with the face-to-face interviews. There's an allegation that this will facilitate criminality. The minister says no. They say yes. I think we have to get to the bottom of it.

The Chairman: Are you wanting that from officials or from the minister?

Mr. Allmand: The minister is coming anyway. I'll ask him about that when he comes, but I think we should hear from the union in March.

Mr. Heap: I just want to make sure I have it clear about the next two weeks. If we can, we're going to have Dr. Ifejika and Mrs. Gelberger on Wednesday afternoon of the 24th, and Mrs. Mawani Thursday—

Some hon. members: Next week.

[*Translation*]

M. Allmand: Quand inviteriez-vous le ministre? Nous ajournerons ensuite.

Le président: Je pensais que le ministre allait venir. . . et que nous pourrions lui poser des questions sous couvert de l'examen du Budget des dépenses, et cela ouvre de vastes perspectives. Nous recevrons le ministre au cours de la deuxième semaine de mars, puisqu'à la première nous ne serons pas ici.

Nous allons évidemment nous entendre avec le ministre et toutes les personnes concernées et nous tenterons de faire ce qu'il faut pour qu'elles comparaissent dans cet ordre. Cela meublera la première période de nos audiences. A ce moment-là, comme l'a suggéré M. Allmand et selon ce qu'il advient du projet de loi relatif à l'assurance-chômage, si nous en sommes saisis ou non, on organiserait des séances portant sur le chômage chez les jeunes. Un consensus semble s'être dégagé autour d'une telle démarche.

M. Allmand: Un des témoins s'est beaucoup fait entendre; c'est le syndicat d'Emploi et Immigration Canada qui a exprimé des opinions tranchées portant presque toujours sur ces projets-pilotes concernant l'examen documentaire par opposition à. . . Je soulèverai la question auprès du ministre quand il viendra témoigner sur le Budget des dépenses principal. J'en parlerai aussi aux hauts fonctionnaires quand ils comparaîtront pour nous expliquer pourquoi ils estiment que c'est une bonne chose, puis le syndicat nous dira pourquoi, selon lui, ce n'est pas une bonne chose, et nous aurons alors l'occasion de poser des questions aux deux parties.

Le syndicat a déjà comparu plusieurs fois devant nous auparavant, et je pense que nous devrions l'inviter à témoigner à ce sujet. Il a organisé des conférences de presse et des manifestations.

Le président: Etait-ce à propos du règlementation?

M. Allmand: Non, c'était à propos de la mise en oeuvre de la loi C-86, mais aussi du déménagement à. . . Il a étudié, dans le cadre de projets-pilotes, le remplacement des entrevues individuelles par un examin documentaire. Le fait que les opérations vont être centralisées à Végreville n'a, à mon avis, pas grande importance. Ce qui est capital, c'est de déterminer si la centralisation est l'occasion de mettre fin aux entrevues individuelles pour les remplacer par un examen de documentaire. On a prétendu que cela encouragera la criminaliaté, ce que le ministre nie et le syndicat, lui, affirment. Je pense que nous devons approfondir cette question.

Le président: Voulez-vous avoir l'opinion des hauts fonctionnaires à ce sujet ou celle du ministre?

M. Allmand: Le ministre vient de toute façon et je lui poserai la question lorsqu'il sera ici, mais je pense que nous devrions entendre le syndicat au mois de mars.

M. Heap: Je veux simplement m'assurer que j'ai bien compris le programme des deux prochaines semaines. Si c'est possible, M. Ifejika et M^me^ Gelberger comparaîtront le mercredi 24 dans l'après-midi, et M^me^ Mawani jeudi. . .

Des voix: La semaine prochaine.

[*Texte*]

Mr. Heap: Okay, the 17th and 18th, then. What do we have in mind for the 24th?

The Chairman: We were going to talk about regulations.

Mr. Heap: That will be officials?

The Chairman: Do you want one meeting on that? Is that enough?

Mr. Allmand: We'll start with one.

The Chairman: So that will be on the Wednesday.

Mr. Heap: And what do we have on Thursday the 25th?

The Chairman: It's up to you. If we want to continue on the regulations, if we find we did not have enough time to study them more. . .

Mr. Heap: Aren't we having the head of the IRB?

The Chairman: We are having the head of the IRB on the 18th.

Mr. Heap: If we don't get the witnesses for some reason on Wednesday the 17th, then we may want to switch around, rather than having Mrs. Mawani before the witnesses. I agree with Mr. Shields on that.

The Chairman: Then we would do it the next week. We're giving number one priority, as your party requested, to the IRB and this particular case, the people who want to appear. That's what we're going to try for first and we're going to have them back to back. That will be either next week or the week after. There will also be at least one meeting set for the regulations.

So we will have three meetings before now and the end of March as a minimum, and if we want to, we can save that extra slot for. . .depending on what comes out of what we're doing now.

Mr. Allmand: Regulations.

The Chairman: I think we should save that second slot. I would think that on the regulations, in the beginning there's going to have to be a fairly detailed explanation of the regulations to proceed with our own education, and then we get into questions. You may want to carry on the next day, so we'll keep that slot open.

Mr. Shields: We have some concerns about the regulations, too, don't we?

The Chairman: Yes.

Mr. Allmand: Please record, though, in the decision of this meeting that we will deal with the question of youth unemployment and training—

The Chairman: In March.

Mr. Allmand: —in March, after we do these initial big. . . We'll do it that way because the critics in that area are going to be taken up with unemployment insurance.

The Chairman: We do have the minister in there first, starting the estimates in the second week of March.

[*Traduction*]

M. Heap: D'accord. Donc le 17 et le 18. Quel sera l'ordre du jour pour le 24?

Le président: Nous pensions discuter du règlement.

M. Heap: Avec des hauts fonctionnaires?

Le président: Désirez-vous une seule réunion pour débattre de cette question? Est-ce suffisant?

M. Allmand: Commençons par une réunion.

Le président: Et elle aura lieu le mercredi.

M. Heap: Et quel est l'ordre du jour pour le jeudi 25?

Le président: C'est à vous de décider. Si nous voulons continuer à discuter du règlement, si nous trouvons que nous n'avons pas eu assez de temps pour l'examiner plus avant. . .

M. Heap: N'est-ce pas le jour où nous recevons la présidente du CISR?

Le président: Elle vient le 18.

M. Heap: Si, pour une raison ou une autre, les témoins ne peuvent pas comparaître le mercredi 17, nous pourrions vouloir inverser l'ordre des comparutions, plutôt que d'entendre M^me^ Mawani avant les témoins. Je suis d'accord avec M. Shields sur ce point.

Le président: Alors, nous le ferions la semaine suivante. Nous donnons priorité absolue, comme l'a demandé votre parti, au CISR et, dans le cas présent, aux personnes qui ont demandé à comparaître. Ce sont les témoignages que nous allons d'abord chercher à obtenir et nous les entendrons l'un après l'autre, soit la semaine prochaine ou la semaine suivante. A cela s'ajoutera au moins une réunion consacrée au règlement.

Il y aura donc trois réunions, au minimum, d'ici la fin du mois de mars et, si nous le voulons, nous pouvons réserver une réunion supplémentaire à. . . Tout dépend de ce qui se dégagera de nos travaux actuels.

M. Allmand: Le règlement.

Le président: Je pense que nous devrions garder libre cette deuxième période de temps. A mon avis, quand nous aborderons la question du règlement, il va falloir que l'on nous fournisse au début des explications assez détaillées pour que nous puissons nous familiariser avec ce texte, puis nous passerons aux questions. Il se peut que vous vouliez continuer le lendemain, c'est pourquoi nous garderons cette prériode libre.

M. Shields: Le règlement nous préoccupe aussi n'est-ce-pas?

Le président: Oui.

M. Allmand: Veuillez toutefois enregistrer qu'il a été décidé, au cours de cette réunion, d'examiner la question du chômage chez les jeunes et celle de la formation. . .

Le président: Au mois de mars.

M. Allmand: Au mois de mars, une fois que nous en aurons terminé avec ces premières et importantes. . . Nous procéderons de cette façon parce que les porte-parole en la matière vont être occupés par les débats sur l'assurance-chômage.

Le président: Tout d'abord, nous recevons le ministre, qui présentera le Budget des dépenses au cours de la deuxième semaine de mars.

[*Text*]

Mr. Allmand: That should be recorded as well.

The Chairman: After having the minister for at least one day, then we will proceed with a course of action on youth employment.

I suggest that you look at the minutes of the past, because we tried to start this initiative with the subcommittee. You might start, as the critic, to review what did not happen there, the terms of reference that were redrafted which Kevin worked on.

Mr. Kevin Kerr (Committee Researcher): It wasn't a reference on youth unemployment per se; it was a reference on enterprise-based training.

The Chairman: Maybe you could look at that and come forth with some recommendations for us.

Mr. Pickard: Mr. Bevilacqua is the critic in that area. However, I believe that a lot of this is coming forth because of industry and suggestions in industry that a lot of our youth could be employed if they were properly fitted to the jobs that are there. The training doesn't seem to be moving in conjunction with the jobs available. Second, we have a very difficult, to say the least, unemployment situation with youth and I think that has to be handled.

• 1110

Mr. Jourdenais: If you can't get the people from the IRB for the two days, we're going to get people from the department. Do you know who you're going to get? Is it possible to get the deputy minister?

The Chairman: Mr. Harder is always very good.

Mr. Jourdenais: Harder is good. He puts us to sleep very well. He's a good talker.

I don't like the idea that they are going on consultation. Bill C-86 just came out and the way I received my memo, it was as if they are not sure if it's going to be good or not. I was sitting on the legislative committee, and according to their witnessing, it was going to be the best. I want to see why. They are consulting in ten cities in Canada starting today. What are we there for?

The Chairman: By the way, before we go any further I do want to go back to Mr. Allmand's motion. We should get that on the record before we lose our quorum. Can we read the motion? Then we'll come back to where we were.

The Clerk: The motion is that the committee regrets that the government did not, in accord with Standing Order 109, respond to its two reports tabled in July, 1992, and August, 1992, referring to the Investor Immigrant Program report and the Live-in Caregiver Program report. In the circumstances, the committee insists that the Standing Orders be complied with and the responses be forwarded to the committee as quickly as possible. The committee asks the chairman to raise these matters with the minister and report to members of the committee.

[*Translation*]

M. Allmand: On devrait également enregistrer cela.

Le président: Après au moins une journée consacrée à nos discussions avec le ministre, nous établirons un plan d'action en ce qui concerne l'emploi des jeunes.

Je vous suggérerais de consulter les procès-verbaux des précédentes réunions, étant donné que nous avons déjà essayé de lancer cette initiative en la confiant au sous-comité. Vous pourriez commencer, en tant que porte-parole, à passer en revue les questions qui n'ont pas été examinées à ce moment-là ainsi que l'ordre de renvoi auquel Kevin a contribué.

M. Kevin Kerr (recherchiste du Comité): L'ordre de renvoi ne portait pas véritablement sur le chômage des jeunes, mais plutôt sur la formation en entreprise.

Le président: Vous pourriez peut-être examiner cela et nous présenter des recommandations.

M. Pickard: C'est M. Bevilacqua qui est le porte-parole dans ce domaine. Il me semble toutefois que l'on soulève la question parce qu'on dit, dans le secteur industriel, que bien des jeunes pourraient être employés si on les préparait de façon convenable à remplir les postes qui existent. La formation ne semble pas évoluer dans le sens où elle correspondrait aux perspectives d'emploi. Par ailleurs, la question du chômage des jeunes est, c'est le moins qu'on puisse dire, très préoccupante et j'estime qu'on doit faire quelque chose.

M. Journdenais: Si les représentants du CISR ne peuvent venir les deux jours que nous leur avons réservés, nous allons recevoir des représentants du ministère. Savez-vous qui viendra? Est-il possible de faire venir le sous-ministre?

Le président: M. Harder est toujours très bon.

M. Jourdenais: Harder est bon; il nous endort parfaitement, c'est un beau parleur.

Je ne pense pas que ce soit une bonne idée d'entreprendre des consultations à propos de la loi C-86. Elle est encore toute récente, et si j'ai bien compris la note de service que j'ai reçue, les fonctionnaires n'ont pas l'air de trop savoir si cette mesure sera bonne ou non. Je siégeais au comité législatif, et d'après les témoignages, ce projet de loi allait être le meilleur qui soit. Pourquoi donc a-t-on entamé aujourd'hui un processus de consultations auprès de la population de dix villes canadiennes? Et nous alors, à quoi servons-nous?

Le président: En passant et avant d'aller plus loin, je voudrais revenir à la motion de M. Allmand. Nous devrions la faire enregistrer pendant qu'il y a encore quorum. Peut-on lire la motion? Nous reviendrons ensuite à l'objet de notre débat.

Le greffier: La motion est la suivante: le comité regrette que le gouvernement n'ait pas, selon l'article 109 du Règlement, répondu aux rapports déposés en juillet 1992 et en août 1992, soit le Rapport sur le Programme d'immigration des investisseurs et celui qui portait sur le Programme concernant les aides familiaux résidants. Dans ces conditions, le comité demande instamment que le Règlement soit observé et que des réponses soient transmises au comité aussi rapidement que possible. Le comité demande au président de soulever ces questions auprès du ministre et de faire rapport aux membres du comité.

[*Texte*]

The Chairman: Is there any discussion?

Mr. Shields: I thought we could put something in there as to why.

Mr. Allmand: I thought that was implied.

Mr. Shields: Maybe.

Mr. Allmand: I didn't want to get into too many details, but when I thought about it I thought they're surely going to give us reasons why. It says the chairman should talk with the minister.

You could talk. You're the parliamentary secretary. You could talk to the minister too.

Motion agreed to

Ms Young: I wanted to say something further to Mr. Jourdenais' point about the consultations that have started on the next set of regulations under Bill C-86 dealing with the streaming of the immigrants, placing them in the various streams. Also, the broader part of that consultation concerns the evaluation of the five-year plan. They are now in year three, and that was promised at the beginning. These consultations have started. The one in Ottawa takes place on Tuesday. It's an all-day affair. I have been invited as an observer and it occurred to me that it might be of some interest for individual members, whether as a committee or as individuals, to attend some or all of that day in Ottawa.

The other thing I've mentioned in number 3 in the first part of the material I've prepared for you is that I think it would be a good idea for the committee to perhaps consider making it a point to be consulted as a committee, whether formally or informally, as part of those consultations, rather than perhaps as part of another meeting or whatever. I think in the past the committee has often been overlooked as a formal consultative part of the process. I put this in because I know members in the past have raised this and Mr. Jourdenais just did as well.

So we'll leave that with you. Tuesday is the Ottawa consultation. You might want to discuss how you might want to be involved as a committee. It's at the Hilton. I guess you'd phone the minister's office to see.

• 1115

Mr. Jourdenais: Do you think it is common practice—I'm not going to put you in the spot of saying if it's right, yes or no—that the committee should be consulted? Don't you think it's the committee that should be consulting? This is where they come in with their delegation whenever there is a bill. They made their consultation, yet they don't listen to anything that's happening in this committee or any other committee as far as it's concerned. Do you think we should not be the ones consulting instead of them?

The Chairman: In other words, we should do our own consulting, which we have the capacity to do.

Mr. Jourdenais: Yes.

[*Traduction*]

Le président: Y a-t-il des commentaires?

M. Shields: Il me semble que l'on pourrait dire quelque chose sur les raisons de ce silence.

M. Allmand: Je pensais que cela était sous-entendu.

M. Shields: Peut être.

M. Allmand: Je n'ai pas voulu trop entrer dans les détails, mais en y réfléchissant, j'ai pensé que les responsables allaient sûrement nous donner les raisons de leur silence. On dit aussi que le président devrait en parler avec le ministre.

Vous-même pourriez en parler, vous êtes secrétaire parlementaire et vous pourriez vous aussi en parler au ministre.

La motion est adoptée

Mme Young: Je voulais ajouter quelque chose aux commentaires de M. Jourdenais concernant les consultations qui viennent de commencer et qui portent, entre autres, sur la série de règlements suivants qui, dans le cadre de la loi C-86, traiteront d'intégration des immigrants, de leur orientation vers divers courants. Cette consultation porte également sur la question plus large de l'évaluation du plan quinquennal que l'on avait promis d'effectuer au début, mais qui a été retardée, puisque le plan est en vigueur depuis trois ans. Ces consultations ont commencé. Celle qui se tient à Ottawa a lieu mardi et dure toute la journée. J'ai été invitée à titre d'observateur et je demande si le comité ou certains de ces membres ne seraient pas intéressés à m'accompagner.

J'ai également noté dans le paragraphe 3 de la première partie du document que j'ai préparé pour vous, qu'il me semble souhaitable que le comité insiste pour être entendu, officiellement ou officieusement, dans le cadre de ces consultations, plutôt qu'à l'occasion d'une autre réunion. Il me semble que, par le passé, on a ignoré la part que devrait prendre le comité au processus officiel de consultation. Je me permets de souligner cela, étant donné que d'autres membres ont soulevé la question auparavant et que M. Journdenais vient juste de le faire également.

C'est une suggestion. La consultation qui se tient à Ottawa a lieu mardi. Vous aimeriez peut-être étudier comment vous pourriez y participer en tant que comité. Cela se passe au Hilton. Je suppose qu'il faudrait appeler le cabinet du ministre pour s'informer.

M. Jourdenais: Je ne veux pas vous forcer à trancher la question, mais pensez-vous que c'est une pratique courante de consulter le comité? Ne pensez-vous pas, au contraire, que c'est le comité qui devrait tenir ces consultations? C'est devant nous que se présentent les délégations de hauts fonctionnaires chaque fois qu'il y a un projet de loi. Ils ont donc déjà consultaté qui de droit, toutefois ils n'écoutent rien des débats de ce comité ou de n'importe quel autre d'ailleurs. Ne pensez-vous pas que la responsabilité de ces consultations nous incombe plutôt qu'à eux?

Le président: En d'autres mots, nous devrions procéder à nos propres consultations, ce que nous pouvons parfaitement faire.

M. Jourdenais: Oui.

[*Text*]

The Chairman: This is why this item is here. I think the fact that Margaret will go as an observer is good. Maybe we could ask her to report back to us on the nature of the consultation. Then we will have to consider it as an agenda item for us to priorize.

We have a whole series here. Maybe I could suggest that we have another business discussion after we have had time to look these over and see if there are more items you want to schedule or more priorities you want to make. We will make arrangements at one of our meetings for future business or clarification of this. Maybe at the end of the Thursday meeting next week we could have a further discussion about future business.

Mr. Heap: My only question is this: if we were going to invite people to come and give us their views about the regulations regarding the three streams... Oh, I'm sorry, I misunderstood.

Ms Young: The regulations that have been published do not deal with three streams. Maybe I misunderstood you. The three streams will be the subject of another set of regulations to come later. That's what they are consulting on now.

Mr. Heap: When Mr. Jourdenais said we might want to consult people, did you mean on the same subject?

Mr. Jourdenais: No. I said we should have, as the committee, instead of the bureaucrats going around consulting. Then whenever we come out, we consult people, we come out with a suggestion and they are never listened to. That's what I said. It should be the work of the committee. We are here and we are getting paid for it. Now we will pay more money. They were looking to save money the other day and I gave them the idea. How much will it cost for ten different cities of Canada with the group they are going to have? Instead of saving on Bill C-105, they should save on this.

I move to adjourn.

Motion agreed to

The Chairman: We will adjourn.

[*Translation*]

Le président: C'est la raison pour laquelle on a soulevé cette question. Je pense qu'il est bon que Margaret assiste à la consultation à titre d'observateur, et nous pourrions peut-être lui demander de faire un rapport qui nous éclairera sur la nature des discussions. Cela nous permettra d'inscrire ce point à l'ordre du jour et de lui assigner une priorité.

Il y en a toute une série de questions et je suggère qu'après avoir eu l'occasion de les passer en revue, nous ayons une discussion sur l'organisation de nos travaux pour déterminer si vous voulez inscrire d'autres points à l'ordre du jour ou établir d'autres priorités. Nous nous arrangerons pour mettre au clair l'organisation de nos travaux futurs au cours de l'une de nos réunions. Il serait possible de le faire à la fin de la réunion qui se tiendra jeudi prochain.

M. Heap: Ma seule question est la suivante: si c'était notre intention d'inviter des gens à témoigner et à nous faire part de leur point de vue à propos du règlement portant sur les trois courants d'orientation... Oh, excusez-moi, j'ai mal compris.

Mme Young: Le règlement qui a été rendu public ne fait pas allusion à ces trois courants d'orientation. Peut-être que c'est moi qui vous ai mal compris. Ces courants d'orientation seront l'objet d'une autre série de règlements qui doivent être publiés plus tard. C'est l'une des questions que la consultation qui est actuellement en cours permettra d'examiner.

M. Heap: Monsieur Jourdenais, lorsque vous avez dit que nous pourrions tenir notre propre consultation, vouliez-vous dire que nous aborderions le même sujet?

M. Jourdenais: Non. J'ai dit que consulter, c'était le rôle du comité et non celui des bureaucrates. Et que chaque fois que nous consultons les gens et que nous faisons des suggestions, on ne nous écoute pas. C'est le travail du comité, c'est pour cela que nous sommes payés. Maintenant, nous allons dépenser encore davantage. L'autre jour, les fonctionnaires cherchaient des moyens de faire des économies et je leur ai suggéré cela. Combien vont coûter les voyages de ce groupe dans dix villes canadiennes? Au lieu d'essayer d'économiser grâce au projet de loi C-105, c'est ici qu'ils devraient faire des économies.

Je propose l'ajournement de la séance.

La motion est adoptée

Le président: La séance est levée.

MAIL POSTE

Canada Post Corporation/Société canadienne des postes

Postage paid | Port payé

Lettermail | Poste-lettre

K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

CAI
-L16

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 23

Wednesday, February 17, 1993

Chairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 23

Le mercredi 17 février 1993

Président: Robert Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), an investigation into the recent problems at the Immigration and Refugee Board.

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude des incidences problématiques récentes à la Commission de l'immigration et du Statut de réfugié

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

25373

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Members

Warren Allmand
Maurizio Bevilacqua
Harry Chadwick
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Marie Louise Paradis

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert Wenman

Membres

Warren Allmand
Maurizio Bevilacqua
Harry Chadwick
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Marie Louise Paradis

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 1993
(32)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 3:35 o'clock p.m. this day, in Room 701, La Promenade, the Chairman, Robert Wenman, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Harry Chadwick, Dan Heap, Jack Shields and Robert Wenman.

Acting Members present: Bob Horner for Doug Fee.

Other Member present: Harry Brightwell.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Margaret Young, Research Officer.

Witnesses: Dr. Sam Ifejika, Former Refugee Board Member; Judith Gelberger, Former Refugee Board Member, Kadir Baksh, Lawyer.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), the Committee commenced an investigation into the recent problems at the Immigration and Refugee Board.

Jack Shields moved,—That the Committee now proceed in camera.

After debate, the question being put on the motion, it was agreed to on the following division.

YEAS:

Harry Chadwick — Jack Shields—(3)
Bob Horner

NAYS

Warren Allmand — Dan Heap—(2)

Accordingly, at 4:03 o'clock p.m., the Committee proceeded to sit *in camera*.

At 4:10 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 4:20 o'clock p.m. the sitting resumed.

Kadir Baksh made a preliminary statement.

The witnesses made a statement and answered questions.

At 5:35 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Marie Louise Paradis

Clerk of the Committee

Luc Fortin

Committee Clerk

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 17 FÉVRIER 1993
(32)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit 15 h 35, dans la salle 701 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de Robert Wenman (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Harry Chadwick, Dan Heap, Jack Shields, Robert Wenman.

Membre suppléant présent: Bob Horner remplace Doug Fee.

Autre député présent: Harry Brightwell.

Aussi présente: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Margaret Young, attachée de recherche.

Témoins: Sam Ifejika, membre sortant de la Commission; Judith Gelberger, membre sortant de la Commission; Kadir Baksh, avocat.

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité examine les problèmes récents concernant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Jack Shields propose,—Que le Comité déclare le huis clos.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée:

POUR

Harry Chadwick — Jack Shields—(3)
Bob Horner

NON

Warren Allmand — Dan Heap—(2)

À 16 h 03, la séance se poursuit à huis clos.

À 16 h 10, la séance est suspendue.

À 16 h 20, la séance reprend.

Kadir Baksh fait un premier exposé.

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

À 17 h 35, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La greffière du Comité

Marie-Louise Paradis

Luc Fortin

Greffier de comité

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, February 17, 1993

• 1537

The Chairman: We now have enough members to proceed with evidence, but not enough for a vote should a vote be required.

First of all, I would like to welcome our witnesses today. I will call upon them to introduce themselves shortly.

Before we proceed with the hearing of the witnesses, though, there has been a bit of discussion among members and among the witnesses, wishing to assure that there is full protection for the witnesses and other members. We have had some opinions from the clerk about whether we should or should not be moving in camera. I would like to canvass the members' views as to whether we should hear the witnesses in camera or whether we want to hear them in open committee. The chair is at your disposal for discussion of this matter.

Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Mr. Chairman, in response to a call you made to me yesterday and the documents that were sent to me, I said that if the witnesses felt that in order to protect themselves they wanted the meeting in camera, I would agree that it be in camera, if they felt they might be open to some kind of suit or legal proceeding. But if they did not feel they needed it, and I am now convinced that they do not need it to avoid such legal proceeding... I have spoken with them, but they can speak for themselves. They have told me that they wish these meetings to be in public. They have no requirement that they be in camera. And since we have no reason to have them in camera, I don't think we should have the meeting in camera.

In camera meetings are an exceptional circumstance in our parliamentary system. Under our parliamentary system, the public has a right to know what is going on in government. Only in very exceptional circumstances—major security matters, matters relating to national defence and so on—would committee meetings have to be in camera. So I believe if the witnesses are willing to take a chance, and I don't think there is much chance, the meeting should be held in public.

The Chairman: All right, that is one view. Next is Mr. Horner, I believe.

• 1540

Mr. Horner (Mississauga West): Mr. Chairman, my concern is that during the investigation of these allegations that have been made certain names may come up and a suit may arise. My question to you, Mr. Chairman, or to the clerk, is this: as this committee is an arm of the House of Commons, are people who testify before this committee deemed to be immune from being sued for any statements? Are they totally immune from anything they say here?

Mr. Allmand: The clerk was nodding her head. Since that doesn't go on the record, would the clerk answer verbally?

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 17 février 1993

Le président: Nous sommes en nombre suffisant pour entendre des témoignages, mais non pour mettre une question aux voix, le cas échéant.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins. Je les prierais sous peu de s'identifier.

Je signale, tout d'abord, qu'il y a eu des discussions entre les députés et entre les témoins aussi qui veulent tous recevoir l'assurance qu'ils seront protégés. La greffière nous a fait part de quelques opinions sur l'opportunité pour nous de tenir cette audience à huis clos. J'aimerais savoir ce qu'en pensent les députés. Préférez-vous que nous entendions ces témoignages à huis clos ou en public? Je suis prêt à entendre vos opinions là-dessus.

M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le président, en réponse à votre appel téléphonique d'hier et suite aux documents qui me sont parvenus, je vous ai dit que si les témoins estiment préférable pour leur protection que la séance se déroule à huis clos, j'appuierais leur demande, particulièrement s'ils craignent de faire l'objet de poursuites judiciaires par suite de leur témoignage. Mais s'ils jugent cela inutile, et je suis moi-même convaincu qu'ils n'ont pas du tout à s'inquiéter... Je me suis entretenu avec eux, mais ils pourront nous faire part de leur point de vue eux-mêmes. Ils m'ont dit préférer que ces réunions aient lieu en public et non à huis clos. Puisque nous n'avons aucune raison d'imposer le huis clos, je ne crois pas que nous devrions le faire.

Dans notre système parlementaire, les séances à huis clos répondent à des circonstances exceptionnelles. Le public a le droit de savoir ce qui se passe au gouvernement. Les comités se réunissent à huis clos seulement dans des cas très exceptionnels—lorsqu'il s'agit de questions importantes touchant la sécurité, la défense nationale, etc. Par conséquent, si les témoins sont prêts à courir le risque, ce risque étant minime, selon moi, la réunion devrait avoir lieu en public.

Le président: Très bien, voilà une opinion. La parole est à M. Horner.

M. Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le président, je crains qu'au cours de notre étude de certaines allégations qui ont été faites, des noms soient mentionnés, ce qui pourrait donner lieu à des poursuites. Je vous pose donc la question suivante, à vous, monsieur le président, ou à la greffière: puisque ce comité est un organe de la Chambre des communes, les témoins qui y comparaissent jouissent-ils de l'immunité contre toute poursuite découlant de leurs déclarations? Sont-ils totalement protégés lorsqu'ils témoignent ici?

M. Allmand: La greffière a hoché la tête. Étant donné que cela ne figurera pas au compte rendu, pourra-t-elle nous donner une réponse verbale?

[*Texte*]

The Chairman: Perhaps we might submit and circulate the document provided to the clerk to each of the official—

Mr. Allmand: We have it; I have it.

The Chairman: Could we pass that document to Mr. Horner, please, and to Mr. Chadwick. Do you have that one?

Mr. Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): I'm not sure.

The Chairman: At the request of Mr. Allmand and Mr. Heap, we did have at the last meeting a prepared statement about what protections you do have and may not have. But the members should be aware of those.

To the witnesses, have you see the documents regarding your level of protection?. It was sent to the MPs. Are there extra documents here from which you could photocopy some extra ones, so that we have this as an element, as the basis of discussion?

Mr. Horner, the response is a written one and we will give you a minute to read the document while we hear others.

Mr. Heap (Trinity—Spadina): I am in favour of meeting in public so that we have things on the record as clearly as possible, rather than having two or a half a dozen different memories of what happened after the meeting.

I have discussed this with Dr. Ifejika and Mrs. Gelberger, and my understanding is that they feel the same way, although they are here and if you wish to ask them they will undoubtedly speak for themselves.

I want to quote from the document, and then if I may I would also like to ask our legal researcher for a comment. The document the clerk has circulated reads as follows:

> Two privileges enjoyed by Members of Parliament, freedom of speech and freedom from arrest, may also be enjoyed in certain circumstances by witnesses testifying before parliamentary committees. Nothing said by a witness before a committee may be used in a court of law. Therefore, a witness may not refuse to answer a question on grounds of self-incrimination. Further, every witness attending before the House or any committee thereof may claim the protection of the House in respect of the evidence to be given.

It would seem to me, Mr. Chairman, that contrary to an opinion I heard informally, according to the last sentence quoted from the journals of May 30, 1887, and Bourinot and May—unless that has been changed—it seems to me that the witnesses claim the protection of the House in respect of the evidence to be given. Unless I hear to the contrary from the witnesses, Mr. Chairman, that is my preference.

The Chairman: Getting back to Mr. Allmand's point, in terms of sticking to the rules, we have basically opened the meeting by circulating a report from the clerk, as requested. We have begun to discuss that report, and from it we should have a motion we can be formally discussing.

[*Traduction*]

Le président: Nous pourrions peut-être maintenant distribuer le document qu'a obtenu la greffière. . .

M. Allmand: Nous l'avons déjà, je l'ai en main.

Le président: Pourriez-vous en remettre un exemplaire à M. Horner et à M. Chadwick? Avez-vous ce document?

M. Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Je n'en suis pas certain.

Le président: À la demande de MM. Allmand et Heap, nous avons fait préparer, après la dernière réunion, un énoncé concernant le genre de protection dont vous jouissez. Les députés devraient en être informés.

Les témoins ont-ils vu le document portant sur la protection dont ils jouissent? On l'a envoyé aux députés. En avons-nous un exemplaire que nous pourrions photocopier? Nous aurions ainsi une base de discussion.

M. Horner, nous avons donc une réponse écrite à votre question. Pendant que nous entendrons les autres membres du comité, prenez une minute pour la lire.

M. Heap (Trinity—Spadina): Je préfère que nous nous réunissions en public afin que les témoignages fassent l'objet d'un compte rendu aussi clair que possible, au lieu qui nous ayons plusieurs versions contradictoires de ce qui se sera passé à la réunion.

J'en ai parlé avec M. Ifejika et M^me^ Gelberger et j'ai cru comprendre que tous les deux sont du même avis que moi. Mais puisqu'ils sont ici, vous n'avez qu'à leur poser directement la question; ils vous répondront eux-mêmes.

J'aimerais lire un extrait du document, puis, si vous me le permettez, je demanderais l'avis de notre conseiller juridique. Le document distribué par la greffière se lit comme suit:

> Deux des privilèges dont jouissent les députés, à savoir la liberté de parole et la protection contre l'arrestation, sont aussi accordés, dans certaines circonstances, aux témoins qui comparaissent devant les comités parlementaires. Rien de ce que disent les témoins aux séances de comités ne peut être évoqué devant un tribunal. Par conséquent, un témoin ne peut refuser de répondre à une question sous prétexte qu'il pourrait en être incriminé. De plus, tout témoin comparaissant devant la Chambre ou l'un de ses comités peut se prévaloir de la protection de la Chambre relativement à son témoignage.

Monsieur le président, contrairement à ce qu'on m'avait dit officieusement, si je comprends bien la dernière phrase tirée des Journaux du 30 mai 1887 et de Bourinot et May,—sauf si cela ait été modifié—,il me semble que les témoins peuvent réclamer la protection de la Chambre relativement à leurs témoignages. À moins qu'ils ne demandent le huis clos, je préférerais une séance publique.

Le président: Pour en revenir à ce que disait M. Allmand sur le respect des règles, nous avons commencé la réunion en distribuant un rapport de la comme on l'avait demandé. Nous avons ensuite discuté de ce rapport et il nous faut maintenant une motion sur laquelle nous pourrons nous prononcer officiellement.

[*Text*]

I am entertaining first-round discussion of the clerk's report to us if you wish to discuss it at this time. If you wish to proceed directly to a motion I am in the hands of the committee, of course.

Mr. Heap: On a point of order, Mr. Chairman, since our rule is that the meeting be held in public unless a motion is carried to put the meeting in private, I take it that any motion would only come from those who wish the meeting to be held in private and who would I hope give explanation of that motion.

The Chairman: Yes, but I am saying that I am calling for a motion so that we can proceed legally and appropriately, according to the rules of the committee. Then we can have discussion on that motion.

• 1545

Mr. Shields (Athabasca): Why? I would like to move that we go into committee. I do so because I don't feel that people who are making—

Mr. Allmand: I thought you said "go into committee".

Mr. Shields: I move that we go in camera. I say this because I don't think the very immunity witnesses would have from prosecution, when they make accusations against individuals who are senior civil servants... If they want to make these accusations, they can certainly do it in public. They can release this document in public out the door. I therefore move that we go into committee.

The Chairman: In camera, you mean. We'll now have discussion on that.

Mr. Allmand: The two witnesses are here with their lawyer. They're not only quite prepared to go public, they also want to go public. I must tell you, if this meeting goes in camera I'm going outside this meeting and revealing to the press and to the public every word that was said in here. I understand they're going to do the same thing.

The document that is the basis—

An hon. member: On a point of order—

Mr. Allmand: I want to finish my statement. The document that is the basis of this meeting was made public in November. It had been sent to the Privy Council Office in June with a very polite request, if you read the documentation, to have the matter investigated. Nothing was done from June until September, when an answer was sent to Dr. Ifejika by one of the officials of the Privy Council Office dismissing his request for an independent investigation.

Finally, Dr. Ifejika resigned in protest and made his document public. The document has been public since November, with the allegations contained in it. It has been printed in the press. I've raised questions in the House of Commons about it, but because you get only two questions, you can't follow up very well. It hasn't been taken much notice of.

All these matters are already public. Today it's simply a matter of questioning the witnesses about what they've already made public, giving as well the government members, if they wish, a chance to cross-examine the witnesses to see if they can substantiate what they have said in the document.

[*Translation*]

Nous allons donc maintenant faire un tour de table au sujet du rapport de la greffière, si vous le désirez. Si vous préférez passer tout de suite à la motion, je m'en remets à vous, bien sûr.

M. Heap: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le Règlement veut que nos réunions se tiennent en public sauf si l'on adopte une motion portant qu'elles aient lieu à huis clos. Je présume qu'une telle motion ne serait faite que par les membres du comité qui veulent une séance à huis clos et j'espère qu'ils en expliqueront la raison.

Le président: Oui. Je demande qu'on présente une motion officielle afin que nous puissions procéder comme il se doit, conformément au Règlement du comité. Puis, nous pourrons discuter de la motion.

M. Shields (Athabasca): Pourquoi? Je propose que nous nous réunissions en comité, parce que, à mon avis, ceux qui font...

M. Allmand: Je crois vous avoir entendu dire «que nous nous réunissions en comité».

M. Shields: Je propose que nous nous réunissions à huis clos, parce que je ne crois pas que l'immunité dont jouissent les témoins lorsqu'ils portent des accusations contre des haut fonctionnaires... S'ils veulent porter des accusations, ils peuvent certainement le faire en public. Ils peuvent rendre ce document public à l'extérieur de cette salle. Je propose donc que nous nous réunissions en comité.

Le président: Vous voulez dire à huis clos. Nous en discuterons tout à l'heure.

M. Allmand: Les deux témoins sont accompagnés de leur avocat. Non seulement ils veulent témoigner en public, mais ils y tiennent. Je tiens à vous dire que si nous nous réunissons à huis clos, je dévoilerai, en sortant d'ici, aux journalistes et au public tout ce que nous aurons dit. Je crois savoir que les témoins en feront autant.

Ce document qui est la base...

Une voix: J'invoque le Règlement...

M. Allmand: Permettez-moi de terminer. Ce document, qui constitue le fondement de notre réunion, a été rendu public en novembre. Il a été envoyé au Bureau du Conseil privé en juin, accompagné d'une lettre où on demande poliment, comme vous le constaterez en la lisant, la tenue d'une enquête. M. Ifejika a dû attendre jusqu'en septembre avant d'obtenir une réponse du bureau du Conseil privé rejetant sa demande relative à l'enquête indépendante.

Finalement, M. Ifejika a remis sa démission en guise de protestation et a rendu public ce document. Celui-ci, et les allégations qu'il contient, est donc du domaine public depuis novembre. Des extraits en ont paru dans les journaux. J'ai posé des questions à la Chambre à ce sujet, mais étant donné qu'on ne peut poser que deux questions, il est difficile d'assurer le suivi. On a donc très peu remarqué toute l'affaire.

Toutes ces questions sont donc déjà connues du public. Aujourd'hui, nous allons interroger les témoins sur ce qu'ils ont déjà publié et les députés du gouvernement auront la chance de les contre-interroger, s'ils le désirent, pour voir s'ils peuvent prouver leurs allégations.

[*Texte*]

If they want to go in private simply to cover up and to hide what has already been said, then I think that's a total violation of a parliamentary principle referred to by Mr. Heap and which is well established in our parliamentary system. In my view, to force this meeting in camera would be an attempt to cover up a very important matter and to hide the government's business from the people of Canada.

Mr. Shields: On a point of order, I would like to suggest that if a member of this committee is stating emphatically that he's going to leave the committee and break in camera discussions, then I'm prepared, and I'm suggesting we're prepared, to break quorum, leave this committee, and you can do what you want.

I do not believe Mr. Allmand is saying what he is saying. I do not believe he would leave here as a member of Parliament and go out and break in camera.

Mr. Heap: Last week Mr. Shields raised the question of immunity or lack of immunity, a privilege or lack of privilege on the part of the witnesses as a question of fact: do they or don't they? He put it in terms of the protection of the witnesses.

Since the witnesses have told me individually, and apparently they've told Mr. Allmand individually, they wish to go in public, and since they are here and can be questioned, if the chair wishes so, on that very point, to confirm or to alter what I understood them to say, I do not believe there is ground for going in camera to protect the witnesses.

The only possible ground—and it hasn't been stated for going in camera—is to protect the board from being investigated. Some serious criticisms have been made by both these witnesses in public previous to now, both of them in the press. They've asked for a chance for a thorough inquiry into it. The board, or at least the Privy Council, has refused the chance. The board has refused the chance.

The chairman wrote a letter, which we have before us, in which she clearly did not carry out the type of independent investigation Mr. Ifejika asked for. She carried out a completely internal type of inquiry, of which we know none of the details. She didn't indicate whether she interviewed the people that he asked. According to Mr. Ifejika's private testimony to me, she certainly never consulted him.

• 1550

It's a very strange put-down when she now says she's done her inquiry and there is no foundation for the accusations. So it can only be that the board and the board supporters on the other side of the room are afraid of having an inquiry into the board.

The Chairman: Could I just come back to give a little more information on the clerk's report?

Mr. Shields: I think I must answer what Mr. Heap is saying. Mr. Heap, I think all members of this committee have a dual job to do here. There are people on the boards in various positions in the civil service who are being named, or being alluded to and so on. I'm suggesting to you that we have to protect them as well as we have to protect the witnesses.

I am suggesting to you that we go in camera and hear the testimony, and let them present it. They have all the right in the world to go out and call a press conference. We have certainly raised enough issues now to go in camera and

[*Traduction*]

Si ces députés veulent tenir la réunion à huis clos simplement pour camoufler ce qui a déjà été dit, ils violeront le principe parlementaire auquel M. Heap a fait allusion et qui est bien établi dans notre système de gouvernement. À mon sens, en nous forçant à tenir cette séance à huis clos, on essaiera de camoufler une affaire très importante et de cacher les activités du gouvernement à la population canadienne.

M. Shields: J'invoque le Règlement. Si un membre de ce comité déclare catégoriquement qu'à la sortie de cette réunion, il dévoilera ce qui aura été dit à huis clos, eh bien, je crois que nous sommes prêts à briser le quorum, à nous retirer et à vous laisser faire ce que bon vous semblera.

Je ne crois pas que M. Allmand veuille vraiment faire ce qu'il a dit. Je ne crois pas qu'il soit prêt, comme député, à violer le secret du huis clos.

M. Heap: La semaine dernière, M. Shields a soulevé la question de l'immunité ou l'absence d'immunité. Il a demandé si les témoins jouissent en fait de ce privilège. Il a parlé de la protection des témoins.

Puisque les témoins m'ont dit individuellement, tout comme à M. Allmand apparemment, qu'ils désirent témoigner en public, qu'ils sont ici et que le président peut les interroger pour savoir s'ils veulent témoigner en public ou à huis clos, je ne crois pas qu'il soit justifié de tenir la séance à huis clos pour protéger les témoins.

Le seul motif qui justifierait le huis clos—et on n'y a pas encore fait allusion—serait le désir de protéger la Commission contre le risque d'enquête. Les deux témoins ont déjà formulé de graves critiques en public et devant la presse. Ils nous ont demandé qu'on procède à une enquête approfondie. La Commission, ou, à tout le moins, le Conseil privé, a rejeté cette demande. La Commission a opposé son refus.

La présidente a écrit une lettre que nous avons sous les yeux où elle a dit clairement qu'elle n'a pas mené le genre d'enquête indépendante qu'avait demandée M. Ifejika. Elle a simplement effectué une enquête interne dont personne ne connaît les détails. Elle n'a pas indiqué si elle avait procédé aux entrevues qu'avaient demandées M. Ifejika. D'après ce qu'il m'a dit en privé, elle ne l'a certainement pas consulté.

Il est plutôt étrange qu'elle déclare maintenant avoir mené une enquête et que les accusations ne sont pas fondées. Je dois donc présumer que la Commission, et les députés d'en face qui la soutiennent, craignent qu'elle fasse l'objet d'une enquête.

Le président: Pourrais-je d'abord vous donner un peu plus de précisions sur le rapport de la greffière?

M. Shields: Je crois devoir répondre à ce que vient de dire M. Heap. Monsieur Heap, je crois que nous sommes tous ici pour remplir deux fonctions. On cite les noms de fonctionnaires qui occupent divers postes dans des commissions ou bien on fait allusion à eux. Ces fonctionnaires ont droit à notre protection tout autant que les témoins.

Voilà pourquoi je propose que nous tenions notre séance à huis clos. Plus tard, les témoins auront toute la latitude pour convoquer une conférence de presse. Je crois que suffisamment de questions ont été soulevées pour que nous

[*Text*]

for the press to be on this. They can sit out in the public, where they do not have immunity, and they can make all the accusations they want against individuals in the refugee determination system. That is their right. They have their lawyer with them.

I would suggest to you that they are going to be much more careful on any slandering or any supposed slandering that they might do or could be construed that way than they would with the protection of this committee, where they have immunity.

Therefore, I say we have a duty to also protect what could be some very innocent parties on the other side of the issue too. It's not that we're afraid to have this in the open, as Mr. Allmand has said. It's in the open now.

Let them do their interview there. Let them make their presentation in public. I don't see why they can't do it in camera here and go out and do exactly the same thing in public if they so wish.

I'm only saying I made a motion that we go in camera, and I haven't heard an answer yet from my colleague over here, who says he's going to go out and break camera. If that's the case, then I'll go out with everybody else and we'll hear it in public. We'll hear it in public, not as a committee. But I certainly don't want to have a member of Parliament go out and—

The Chairman: I'd just like to give a little bit more information supplementing the clerk's report to me.

Now, we have ascertained that they would have a privilege like the members' privilege in this committee, and therefore there is a high degree of protection for anything they might say. There is also an opinion from the legal branch of the House of Commons urging some measure of caution here because there are some other legal aspects—for example, the fact that when these accusations were made initially they may have been made while the witness was still under a certain oath he took relative to the position he held as a semi-civil servant or as an order in council appointment.

There is some debate about that. We don't have a finalized legal opinion there, but we have some concern about that aspect from the legal branch of the House of Commons. Until we can get that more fully clarified, I don't think any of us want to put anybody at risk here in any way, shape, or form to either their credibility or into a legal position. But you should know that there was an opinion from the legal branch that there is some concern in that area. And then, as Mr. Shields mentioned also, there is the situation relative to others who are not before us. Maybe we'll have to hear the others as well.

This does not have to be the only hearing on this case. It can be a preliminary hearing while we clarify the legal position here. So we're in your hands. I just wanted to give you that additional information that was given to me through the clerk.

[*Translation*]

nous réunissions à huis clos et pour que la presse s'y intéresse. Les témoins pourront faire toutes les déclarations qu'ils voudront en public, sans bénéfice d'immunité, et porter toutes sortes d'accusations contre tel ou tel membre de la Commission du statut de réfugié. C'est leur droit. Ils sont accompagnés de leur avocat.

J'estime qu'ils feront alors preuve de plus de prudence et qu'ils hésiteront à tenir des propos diffamatoires ou qui pourraient être interprétés comme tels, puisqu'ils ne jouiront pas de la protection de notre comité.

Par conséquent, nous avons le devoir de protéger les personnes qui pourraient très bien être accusées à tort. Nous ne craignons pas du tout que cette affaire soit ébruitée, comme l'a prétendu M. Allmand. Elle l'est déjà.

Que les témoins se fassent interviewer en public. Qu'ils fassent leurs déclarations devant tout le monde. Je ne vois pas pourquoi ils ne pourraient pas témoigner à huis clos quitte à révéler ensuite au public ce qu'ils auront dit.

J'ai simplement proposé que notre réunion se déroule à huis clos. Or, je n'ai pas encore obtenu une réponse de mon collègue d'en face qui veut violer le secret de nos délibérations. Si tel est le cas, je sortirai d'ici et nous entendrons les témoignages en public, et non dans le cadre d'une séance de comité. Mais je ne veux certainement pas qu'un député sorte d'ici et. . .

Le président: J'aimerais seulement vous donner quelques détails supplémentaires sur le rapport que m'a remis la greffière.

Il a été établi que les témoins jouiraient du même privilège que les députés et qu'ils seraient largement protégés lorsqu'ils déposeront. Les conseillers juridiques de la Chambre des communes nous ont cependant incités à la prudence, car d'autres aspects juridiques entrent en ligne de compte—par exemple, le fait que ces accusations ont été portées à l'origine alors que les témoins étaient peut-être encore sous serment, en raison du poste quasi public qu'ils occupaient ou auquel ils avaient été nommés par décret en conseil.

Cette question est encore débattue. Nous n'avons pas obtenu un avis juridique définitif et le contentieux de la Chambre se préoccupe de cet aspect. Tant que nous n'aurons pas obtenu plus de précisions à ce sujet, je ne crois pas qu'il faille prendre le risque de compromettre la crédibilité de quelqu'un ou de le mettre dans une situation juridique délicate. Mais il importe que vous sachiez que les conseillers juridiques ont exprimé des préoccupations à cet égard. De plus, comme l'a mentionné M. Shields, il faut aussi tenir compte de ceux qui ne comparaissent pas devant nous. Peut-être devrons nous aussi les entendre.

Cette audience ne doit pas nécessairement être la seule que nous tiendrons sur cette affaire. Il peut s'agir en fait d'une audience préliminaire qui sera suivie par d'autres réunions une fois que les questions juridiques auront été mises au clair. Je m'en remets donc à vous. Je voulais simplement vous faire part de ces informations additionnelles que m'avaient communiquées la greffière.

[*Texte*]

Mr. Allmand: Mr. Chairman, on your first point, the two witnesses are here with their lawyer. The lawyer has considered these things. You may wish to ask them; we haven't yet asked them. Both witnesses told me prior to the meeting that they don't think the risks are high, but if there were any they'd be willing to take those risks in order to give their—

The Chairman: Except that information has been given—

Mr. Allmand: They can speak for themselves, but that's what they told me and they told Mr. Heap. That's the one point.

• 1555

So I don't think we as a committee, or you as a chairman, should be more solicitous for their security and the risks they might suffer than they are themselves.

The Chairman: I'm not.

Mr. Allmand: Good.

Now I want to respond on a point to the parliamentary secretary, Jack Shields. He says that in this committee there is immunity for the witnesses and for members of the committee; however, if they want to go outside and make their allegations outside the committee, they can do so, but they won't have the immunity.

An hon. member: That's correct.

Mr. Allmand: Well, Mr. Chairman, the purpose of giving immunity to parliamentary committees and to members of Parliament is to bring to light serious matters that may not be brought to light outside. I just hope that is the whole purpose. If one studies the whole of British parliamentary history, the parliamentary—

Mr. Horner: They can still do that in camera.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, could I please...? I didn't interrupt...

The Chairman: Okay, we'll give you another minute or so, and then we'll go to Mr. Horner.

Mr. Allmand: Yes, I'd be pleased to listen to him once I've finished.

The thing is, the general rule in our parliamentary system, unlike in dictatorships, is not to do things in private, in camera. It's an exception, a very rare exception. It should not be taken advantage of just for any old reason.

The witnesses do not want to give their testimony in camera. We don't want to give it in camera. If you read Mr. Ifejika's 24-page document, which he sent to the Privy Council in June, it's written in very reasoned terms. There is no inflammatory language. It is not accusatory at all. It simply states his experiences as a member of the board. He names certain individuals and certain exchanges he had with certain individuals on the board, but he does it in a very non-provocative way. There are no wild accusations in that statement at all. I ask members to read it.

[*Traduction*]

M. Allmand: Monsieur le président, pour revenir à votre premier point, les deux témoins sont accompagnés de leur avocat qui a sans doute réfléchi à toutes ces questions. Vous voudrez peut-être leur poser directement la question; ou ne l'a pas encore fait. Les témoins m'ont dit avant la réunion qu'ils ne couraient pas un gros risque, mais que, si risque il y a, ils sont prêts à l'assumer afin de donner leur...

Le président: Oui, mais on nous a dit que...

M. Allmand: Ils peuvent très bien vous faire part eux-mêmes de leur point de vue, mais c'est ce qu'ils m'ont dit ainsi qu'à M. Heap. Voilà pour le premier point.

Il n'incombe pas au comité, ou à vous, en tant que président, d'être plus soucieux que les témoins de leur sécurité et des risques qu'ils pourraient courir.

Le président: Je ne le suis pas.

M. Allmand: Très bien.

J'aimerais maintenant répondre au secrétaire parlementaire, Jack Shields. Il a déclaré que les témoins aussi bien que les membres du comité jouissent de l'immunité, mais que s'ils veulent proférer des allégations en public, ils peuvent le faire, mais sans bénéfice de protection.

Une voix: C'est exact.

M. Allmand: Monsieur le président, les comités parlementaires et les députés jouissent de cette immunité pour pouvoir faire la lumière sur des questions importantes qui resteraient peut-être inconnues du grand public. Du moins, j'espère que c'est là le but visé. Lorsqu'on étudie l'histoire parlementaire britannique, le système parlementaire...

M. Horner: Ils peuvent toujours le faire à huis clos.

M. Allmand: Monsieur le président, pourrais-je...? Je n'ai pas interrompu...

Le président: D'accord, je vous laisse encore une ou deux minutes, puis je passe la parole à M. Horner.

M. Allmand: Je serai heureux de l'écouter quand j'aurai fini mes remarques.

Dans notre système parlementaire, contrairement à ce qui se passe dans les dictatures, la règle veut que tout se passe en public. Le huis clos est une exception très rare. Il ne faut pas y avoir recours pour des raisons futiles.

Les témoins ne veulent pas témoigner à huis clos. Nous ne voulons pas les entendre à huis clos non plus. Si vous lisez le document de 24 pages que M. Ifejika a envoyé au Conseil privé en juin, vous constaterez qu'il est rédigé en termes fort sensés, nullement incendiaires ni accusatoires. M. Ifejika y relate simplement ses expériences de commissaire. Il cite le nom de certaines personnes et relate des conversations qu'il a eues avec d'autres commissaires, mais il ne le fait pas de façon provocatrice. Il ne lance pas d'accusations à l'emporte-pièce. J'invite les députés à lire ce document.

[*Text*]

I don't see the purpose of... Mr. Shields has not convinced me. He's not given any good reasons why we should go in camera. We as members of Parliament are subject to public scrutiny. Members of the Immigration and Refugee Board, who are receiving big salaries at public expense, should be subject to public scrutiny. Their actions should be subject to public scrutiny.

We've invited the chairman of the board and the officials of the board to come next week to respond in public to what the witnesses today will say. So we'll hear two sides of the story. We might hear other witnesses and hear other sides of the story. But it should all be done in public, so that the public can judge whether things have been done properly, and not get various versions made outside of the committee.

I would regret that we would have to go out and report to the press without the opposition being confronted by the government members and vice versa. I think it's much better for Dr. Ifejika and the other witness to give their testimony here, subject to cross-examination by the government members, subject to cross-examination by the opposition. Then everything is done before the chairman and according to the rules of the House of Commons.

When we do it outside, there are no rules. There's no control. There's no right to cross-examine or whatever...and to keep things on an even keel. I think no argument has been made. That's why I'm incensed that we should go in camera. If a good argument had been made...

By the way, when we requested the document last week, the legal opinion, it was simply out of consideration for the witnesses, not for the board or for the government or for ourselves. It was for the witnesses. Now the witnesses say they don't require any protection. They're willing to take whatever risks there may be. I think we should proceed. We should not move this meeting in camera.

The Chairman: All right. Mr. Horner had an opinion. Then we'll see whether the committee wants to hear an opinion from the witnesses.

Mr. Horner: Mr. Chairman, I have no problem with hearing from the witnesses, but I do have a problem. I realize from the opinion that's been circulated that the witnesses have protection. What concerns me are the people whose names are going to come up in the course of our investigation and our questioning. They whose names are being slandered, who are not here to defend themselves, are not going to have any protection.

We also have confidential Immigration and Refugee Board memoranda and case notes on certain cases. I feel it is definitely wrong. I'm shocked at a member with the experience of Mr. Allmand who says he would sit at an in camera meeting and then walk outside and make public everything that goes on in there. I can tell you, Mr. Chairman, that if the meeting goes in camera, I will not discuss it until the next meeting. I will never disclose what went on in this meeting.

[*Translation*]

Je ne vois pas à quoi servirait... M. Shields ne m'a pas convaincu. Il n'a donné aucune raison justifiant le huis clos. Nous, les députés travaillons sous le regard scrutateur du public. Les commissaires de l'immigration et du statut de réfugié, qui sont extrêmement bien payés sur les fonds publics, devraient aussi se plier à cette règle. Leurs agissements devraient faire l'objet d'un examen minutieux et public.

Nous avons invité la présidente et les fonctionnaires de la Commission à venir la semaine prochaine pour répondre en public aux propos que tiendront les témoins aujourd'hui. Nous connaîtrons ainsi les deux versions des faits. Nous entendrons peut-être d'autres témoins qui nous éclaireront sur d'autres aspects de l'affaire. Mais cela devrait se faire en public afin que la population puisse juger d'elle-même si l'on a bien agi ou bien de se fier aux différentes versions qu'on en fera en dehors du comité.

Il serait vraiment regrettable d'aller faire rapport à la presse avant que l'opposition et le gouvernement ne se soient affrontés. Il me semble préférable pour M. Ifejika et l'autre témoin de témoigner ici, d'être contre-interrogés par les députés du gouvernement et par eux de l'opposition. Ainsi, tout sera fait devant le président et conformément au Règlement de la Chambre.

En dehors de nos séances, aucune règle ne s'applique. Il n'y a pas de contrôle. On n'a pas le droit de contre-interroger ou de poser des questions et d'équilibrer les choses. Aucun argument valable n'a été avancé. Voilà pourquoi je suis outré qu'on puisse tenir cette séance à huis clos. Si l'on avait fait valoir un bon argument...

Soit dit en passant, lorsque nous avons demandé l'avis juridique la semaine dernière, c'était par égard pour les témoins, et non pour la Commission, le gouvernement ou nous-mêmes. Or, les témoins nous disent maintenant qu'ils n'ont pas besoin de protection. Ils sont prêts à assumer tout risque éventuel. Nous devrions poursuivre nos travaux en public et non huis clos.

Le président: Très bien. M. Horner aimerait exprimer son opionion. Puis, le comité voudra peut-être entendre le point de vue des témoins.

M. Horner: Monsieur le président, je ne m'oppose pas à ce que nous entendions les témoins, mais un problème se pose. D'après l'avis juridique que vous nous avez communiqué, les témoins jouissent d'une protection. C'est très bien. Moi, je me préoccupe des gens dont on citera les noms au cours de notre enquête et de notre interrogation. Ces personnes qu'on diffamera ne seront pas ici pour se défendre et ne jouiront d'aucune protection.

Nous avons également en main des notes sur des dossiers et des notes de service confidentielles de la Commission de l'Immigration et du statut de réfugié. C'est injuste. Je suis scandalisé d'entendre un député chevronné comme M. Allmand dire qu'il participerait à une réunion à huis clos pour ensuite aller divulguer tout ce qu'on y aura dit. Je peux vous affirmer, monsieur le président, que si nous tenons notre audience a huis clos, je n'en reparlerai pas avant notre prochaine réunion. Je n'irai jamais divulguer les propos tenus ici.

[*Texte*]

• 1600

Mr. Allmand: You will be imposing in camera conditions on a meeting that should never be in camera.

Mr. Shields: In your view.

Mr. Allmand: Yes, in my view, and according to parliamentary tradition.

Mr. Shields: But not in my view.

Mr. Horner: I am willing to hear from the witnesses, but I would like to call for the question. There is a motion on the floor that we do move in camera. I would call for the question.

Mr. Allmand: I want the question recorded, I want the vote recorded, and I want to point out that today we have two members of the committee on the government side who are not regular members of the committee. You are not a regular member of the committee and you are not a regular member of the committee.

Mr. Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): If you are pointing at me, Mr. Allmand, I am a visitor.

Mr. Horner: If you are pointing at me, Mr. Allmand, I am replacing Mr. Fee on the committee.

Mr. Allmand: You are not a regular member.

Mr. Horner: I am replacing Mr. Fee because I have an interest in the case. The backlog board being discussed here is located in the riding I have the honour to represent.

Mr. Allmand: I have the board in my riding too.

The Chairman: The question has been called. Those in favour of moving in camera please signify by raising your hands.

Mr. Allmand: I would like a recorded vote, Mr. Chairman.

Motion agreed to: yeas 3; nays 2

[*Proceedings continue in camera*]

[*Traduction*]

M. Allmand: Vous aurez imposé le huis clos alors que cette réunion devrait se tenir en public.

M. Shields: C'est votre opinion.

M. Allmand: Oui, à mon avis et conformément à la tradition parlementaire.

M. Shields: Ce n'est cependant pas mon avis.

M. Horner: Je suis tout à fait disposé à entendre les témoins, mais j'aimerais d'abord qu'on mette la motion aux voix. Il a été proposé que notre séance se tienne à huis clos. Je demande qu'on mette la motion aux voix.

M. Allmand: Je veux que la question soit consignée et qu'on procède par vote nominal. Je tiens aussi à souligner que le gouvernement est représenté aujourd'hui par deux députés qui ne sont pas membres permanents du comité. Vous n'êtes pas un membre permanent du comité et vous non plus.

M. Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): Si c'est à moi que vous parlez, monsieur Allmand, je suis un visiteur.

M. Horner: Si c'est à moi que vous parlez, monsieur Allmand, je remplace M. Fee.

M. Allmand: Vous n'êtes pas un membre permanent du comité.

M. Horner: Je remplace M. Fee parce que je m'intéresse à cette affaire. L'arriéré dont il est question aujourd'hui concerne la circonscription que j'ai l'honneur de représenter.

M. Allmand: Il y a une commission dans ma circonscription aussi.

Le président: La motion est mise aux voix. Que ceux qui sont en faveur du huis clos lèvent la main.

M. Allmand: Je veux un vote nominal, monsieur le président.

La motion est adoptée par trois voix contre deux

[*Les travaux se poursuivent à huis clos*]

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

Dr. Sam Ifejika, Former Refugee Board Member;

Judith Gelberger, Former Refugee Board Member.

TÉMOINS

Dr. Sam Ifejika, Membre sortant de la Commission de l'Immigration et du Statut du réfugié;

Judith Gelberger, Membre sortant de la Commission de l'Immigration et du Statut du réfugié.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC36
-L16

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 24

Wednesday, February 24, 1993

Chairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 24

Le mercredi 24 février 1993

Président: Robert Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), an investigation into the recent problems at the Immigration and Refugee Board

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude des incidences problématiques récentes à la Commission de l'immigration et du Statut de réfugié

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty–fourth Parliament, 1991–92–93

Troisième session de la trente–quatrième législature, 1991–1992–1993

25412—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Members

Warren Allmand
Maurizio Bevilacqua
Harry Chadwick
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Marie Louise Paradis

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert Wenman

Membres

Warren Allmand
Maurizio Bevilacqua
Harry Chadwick
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

La greffière du Comité

Marie Louise Paradis

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 1993
(33)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 3:35 o'clock p.m. this day, in Room 237–C, Centre Block, the Chairman, Robert Wenman, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Harry Chadwick, Jack Shields and Robert Wenman.

Acting Members present: Joy Langan for Dan Heap; Alan Redway for Doug Fee; Stan Wilbee for Fernand Jourdenais.

Other Member present: Bob Horner.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Margaret Young and Kevin Kerr, Research Officers.

Witnesses: From the Immigration and Refugee Board: Nurjehan Mawani, Chairperson; Greg Fyffe, Executive Director; Gerry Stobo, Director, Legal Services; Pierre Bourget, Director General, Operations Policy and Planning.

In accordance with its mandate under Standing Order 108(2), resumed the investigation into the recent problems at the Immigration and Refugee Board. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated February 17, 1993, Issue No. 23*).

Nurjehan Mawani made an opening statement and, along with the witnesses, answered questions.

At 4:12 o'clock p.m. the sitting was suspended.

At 4:35 o'clock p.m. the sitting resumed.

At 5:37 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Marie Louise Paradis
Clerk of the Committee

Luc Fortin
Committee Clerk

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 24 FÉVRIER 1993
(33)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit aujourd'hui, à 15 h 35, dans la salle 237–C de l'édifice du Centre sous la présidence de Robert Wenman, président.

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Harry Chadwick, Jack Shields et Robert Wenman.

Membres suppléants présents: Joy Langan pour Dan Heap; Alan Redway pour Doug Fee; Stan Wilbee pour Fernand Jourdenais.

Autre député présent: Bob Horner.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Margaret Young et Kevin Kerr, attachés de recherche.

Témoins: De la Commission de l'immigration et du statut de réfugié: Nurjehan Mawani, présidente; Greg Fyffe, directeur administratif; Gerry Stobo, directeur, services juridiques; Pierre Bourget, directeur général, Opérations, politiques et planification.

Conformément au mandat qui lui est conféré par le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité poursuit son étude des incidences problématiques récentes à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du 17 février 1993, fascicule nº 23*).

Nurjehan Mawani fait une déclaration liminaire et, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 16 h 12, la séance est suspendue.

À 16 h 35, la séance reprend.

À 17 h 37, le Comité ajourne ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

La greffière du Comité
Marie Louise Paradis

Greffier de comité
Luc Fortin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, February 24, 1993

• 1535

The Chairman: Ladies and gentlemen, I'd like to call the meeting to order for the purpose of hearing witnesses. Our witnesses today are Mrs. Mawani, Mr. Fyffe, Mr. Stobo, and Mr. Bourget.

Mr. Shields (Athabasca): I would like to move that we go *in camera*, as we did last year. This is a continuation and I think it's only fair that we move *in camera*, in exactly the same way.

The Chairman: We don't have a full quorum to proceed with a motion at the moment. I'd like to hear from Mr. Allmand on this, please.

Mr. Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): We argued this last time. The general rule is that we hear our evidence in public unless there's a motion to go *in camera* and it's agreed to by the committee. We are now five minutes past the hour for the meeting to start and there is no quorum. We have a quorum to hear witnesses but not to pass resolutions, so I think we should proceed in open meeting. We have to proceed in open meeting.

The Chairman: I understand the witnesses do have a general opening statement that is not going to be naming names, or that kind of thing, and that the witnesses feel comfortable in open committee. If you feel that it is getting sensitive, maybe we could entertain your motion. I'd like to hear from the witnesses. Do you have any sense of concern regarding legalities and so forth?

Mr. Greg Fyffe (Executive Director, Immigration and Refugee Board): Mr. Chairman, we would appreciate the opportunity to continue in public until it became the view of the committee that it would be best to go *in camera*.

The Chairman: Mr. Shields, do you have a seconder to your motion? Well, we can't handle it at this time anyway, so. . . Do you want to proceed informally with the hearing of witnesses?

Mr. Shields: I think it's unfair. We went into an *in camera* meeting last time, and depending on what the witnesses are going to be—we have no way of knowing what's going to come out. I think in retrospect that a lot of things were cleared up in my mind, because we had the freedom of being *in camera*. I would not want to see any of the evidence that comes before the committee today in any way jeopardize the two people who were here last time. I think that's very clear. It has to be very clear.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, I respect Mr. Shield's point of view, but the rules of the committees and the rules of the House of Commons are that the committees proceed in public meeting unless we pass a resolution to go *in* camera. The witnesses are ready to proceed in public meeting. We have no quorum to pass a resolution to do otherwise, so I think we have to proceed with the meeting. The meeting was called. We have the notice that the meeting is to take place.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 24 février 1993

Le président: Mesdames et messieurs, la séance est ouverte. Les témoins que nous recevons aujourd'hui sont M^me^ Mawani, M. Fyffe, M. Stobo et M. Bourget.

M. Shields (Athabasca): Je propose de tenir la réunion à huis clos, comme nous l'avons fait la dernière fois. Nous ne faisons que continuer ce que nous avons entrepris, et je pense que le huis clos devrait continuer de s'appliquer exactement de la même façon.

Le président: Nous n'avons pas le quorum nécessaire pour prendre une décision sur une motion pour l'instant. Monsieur Allmand, s'il vous plaît.

M. Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Nous en avons discuté la dernière fois. Il est normalement de règle que nous entendions nos témoignages publiquement, à moins qu'une motion proposant le huis clos ne soit acceptée par le comité. Il y a maintenant cinq minutes que la séance a débuté, et nous n'avons pas le quorum. Nous avons le quorum nécessaire pour entendre des témoins, mais pas pour adopter des résolutions. Je pense donc que la réunion doit être publique.

Le président: Je crois comprendre que les témoins ont une déclaration liminaire à nous livrer, au cours de laquelle ils ne nommeront personne, et que les témoins n'ont rien contre le fait que la réunion soit publique. Si jamais vous avez l'impression que la discussion prend une tournure un peu délicate, nous pourrons peut–être alors considérer votre motion. Je voudrais savoir ce qu'en pensent nos témoins. Vous sentez–vous à l'aise. . .?

M. Greg Fyffe (directeur administratif, Commission de l'immigration et du statut de réfugié): Monsieur le président, nous souhaitons continuer publiquement, jusqu'à ce que le comité considère éventuellement qu'il vaut mieux poursuivre à huis clos.

Le président: Monsieur Shields, avez–vous quelqu'un pour appuyer votre motion? Nous ne pouvons rien faire pour l'instant, de toute façon. . . Voulez–vous continuer d'entendre les témoins d'une manière informelle?

M. Shields: Cela ne va pas. La dernière fois, nous avons procédé à huis clos, et selon les témoins que nous recevons—il n'y aucun moyen de savoir ce qui ressortira au cours de la discussion. Je pense qu'il y a bien des choses qui se sont éclaircies dans mon esprit, précisément en raison de la liberté que procure le huis clos. Je ne voudrais pas que les témoignages que nous allons entendre aujourd'hui puissent nuire de quelque façon que ce soit aux deux personnes que nous avons reçues la dernière fois. Je pense que c'est très clair. Il faut d'ailleurs que cela le soit.

M. Allmand: Monsieur le président, je respecte l'opinion de M. Shields, mais le règlement des comités et le Règlement de la Chambre des communes veulent que les comités tiennent des séances publiques, à moins qu'ils n'adoptent une résolution prévoyant le huis clos. Les témoins sont disposés à témoigner en séance publique. Nous n'avons pas le quorum nécessaire pour adopter une résolution qui permettrait de procéder autrement, de toute façon. La séance doit donc être publique. Nous avons tous reçu la convocation.

[*Texte*]

The Chairman: To consider the motion we would need one more member.

Mr. Shields: To hear a witness, as I understand it.

Mr. Redway (Don Valley East): I don't think I'm technically a member of the committee.

The Chairman: We can of course arrange that quickly, if we need to.

Mr. Shields: I'm asking, what do you need to hear witnesses? One?

The Chairman: One from each party.

Mr. Allmand: A member from the government party, one opposition member, and the chair.

The Chairman: Mr. Heap was here. Unfortunately, he left.

Mr. Shields: I don't want to break quorum for hearing witnesses, but you know that was in my mind.

The Chairman: We're going to have a bell in seven minutes, and then we're going to have a vote in 15 minutes.

Mr. Shields: All right. Let's here witnesses.

The Chairman: Oh, good. We have one more now. So we can consider your. . .no. We'd have to have Mr. Redway formally listed on the committee.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, we'll never hear the witnesses.

The Chairman: Let's hear the witnesses. I think there is consensus to proceed and hear the witnesses. If we feel we are getting into delicate areas, then we could entertain that motion.

We would like to welcome, for your first appearance before the committee, the new chairperson. Thank you very much for coming today. I'm sorry that our procedure will be interrupted, but we appreciate and welcome you here. Undoubtedly we will be seeing you several times in the near future.

Would you please proceed with your statement.

Ms Nurjehan Mawani (Chairperson, Immigration and Refugee Board): Thank you, Mr. Chairman and members of the committee, for the opportunity to appear before the committee.

Mr. Allmand: I have a point of order, Mr. Chairman. I wonder whether the chairperson of the IRB has her statement for distribution so that we could read it as she reads it.

• 1540

Mr. G. Stobo (Director, Legal Services, Immigration and Refugee Board): Mr. Chairman, we don't have enough copies to go around. Unfortunately, it is only in English, but we do have—

Mr. Allmand: No, no. I just asked. . .if you did, it's helpful.

[*Traduction*]

Le président: Pour examiner la motion, il faudrait qu'un autre membre du comité se présente.

M. Shields: Pour entendre un témoin, si je comprends bien.

M. Redway (Don Valley–Est): Je ne pense pas que je suis techniquement membre du comité.

Le président: Nous pouvons évidemment arranger cela très vite s'il le faut.

M. Shields: Je vous demande ce qu'il nous manque pour entendre des témoins. Un autre membre?

Le président: Il faut un représentant de chaque parti.

M. Allmand: Un député du parti représentant le gouvernement, un député de l'opposition et le président.

Le président: M. Heap était là tout à l'heure. Mais il est parti, malheureusement.

M. Shields: Je ne veux pas briser le quorum qui permet d'entendre des témoins, mais vous savez que j'y songeais.

Le président: La sonnerie va retentir dans sept minutes, et nous devons aller voter à la Chambre dans 15 minutes.

M. Shields: Très bien. Allons–y avec les témoins.

Le président: Ah, bravo! Nous en avons un de plus. Nous pouvons donc examiner votre. . .non. Il faudrait que M. Redway soit officiellement membre du comité.

M. Allmand: Monsieur le président, au train où nous allons, nous n'entendrons jamais les témoins.

Le président: Allons–y, donc. Je pense que tout le monde est d'accord pour entendre les témoins. Si nous en venons à discuter de questions plutôt délicates, nous pourrons alors envisager d'adopter cette motion.

Nous accueillons aujourd'hui, pour la première fois, la nouvelle présidente de la Commission de l'immigration. Je vous remercie d'avoir accepté de venir nous rencontrer aujourd'hui. Vous voudrez bien nous excuser à l'avance si nous devons interrompre la séance à un certain moment. . . sachez que nous apprécions votre présence et nous vous souhaitons d'ailleurs la bienvenue parmi nous. Il ne fait aucun doute que nous nous reverrons plusieurs fois dans un proche avenir.

Vous avez une déclaration à nous faire. . . nous vous écoutons.

Mme Nurjehan Mawani (présidente, Commission d'immigration et du statut de réfugié): Je vous remercie, monsieur le président et membres du comité, de cette occasion de comparaître devant le comité.

M. Allmand: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. La présidente de la Commission a–t–elle apporté des copies de sa déclaration, afin que nous puissions en suivre la lecture.

M. G. Stobo (directeur, Services juridiques, Commission d'immigration et du statut de réfugié): Monsieur le président, nous n'avons pas suffisamment de copies du document. Malheureusement, il n'est qu'en anglais, mais nous avons. . .

M. Allmand: Fort bien. Ce n'était qu'une question—parce que cela aurait été utile.

[*Text*]

The Chairman: If there is an extra copy amongst the witnesses at the table, perhaps they could provide it to the members, in whatever form it is, particularly for Mr. Allmand.

Mr. Shields: Why not have it photocopied?

The Chairman: We'll get it photocopied, and we'll have it circulated here in a matter of minutes. All right. Proceed.

Ms Mawani: I would like to make a brief statement relating to some of the charges that have been made about the Immigration and Refugee Board, which I assume were repeated last week, and then respond to questions. I don't think I need to now introduce the people at the table with me, because the chairman has already done so, and thank you.

Since taking over my responsibilities on October 24, 1992, I have been very busy addressing the many issues we face and meeting across the country with board members and staff.

I would have welcomed the opportunity to speak more generally about the board, it's challenges and the directions in which I intend to take it as the new chairperson. Thank you for passing the legislation that says ''chairperson''. However, I know that you heard testimony from two former members last week during an in–camera session. I do not know what was said to you, but I think it is probable that my perspective on the Immigration and Refugee Board, and its predecessor, the Immigration Appeal Board, based on seven years experience, is quite different.

There are two fundamental questions: Is the board independent from the government? Are the members independent? The answer to the first is an unequivocal yes. The response to the second is a yes, but that does not mean that members can go off on frolics of their own. Their independence is circumscribed. Their independence must be exercised within the limits of the law and the facts before them.

It has been alleged most directly in *Le Devoir* articles of two weeks ago that the government attempts to direct the board in the decisions it is to reach and that these directions are passed onto members in the form of pressure on individual decisions. I can assure members of Parliament that this accusation is completely false. There is no such interference. Institutional independence is well understood by the government and the board. The government, if it does have a preference on refugee determination, does not communicate it to the board.

It has been my experience, and I know that of Gordon Fairweather as well, that the government scrupulously respects the independence of the board. If it did not do so, I would not have agreed to serve for over four years on the Immigration Appeal Division or to accept the position of chairperson.

[*Translation*]

Le président: Si les témoins en ont un exemplaire de trop, ils pourraient peut–être nous le remettre, sous quelque forme que ce soit, pour M. Allmand, en particulier.

M. Shields: Pourquoi ne pas le faire photocopier?

Le président: C'est ce que nous allons faire. . .et nous en aurons tous un exemplaire dans quelques minutes. Très bien. Nous vous écoutons.

Mme Mawani: Je tiens tout d'abord à faire une brève déclaration au sujet de certaines accusations qui ont été portées à l'endroit de la Commission d'immigration et du statut de réfugié, accusations qui ont été, je crois, répétées la semaine dernière; je répondrai ensuite à vos questions. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de vous présenter encore une fois les gens qui m'accompagnent, car le président l'a déjà fait et je l'en remercie.

Depuis mon arrivée au poste de présidente de la Commission, le 24 octobre 1992, je me suis atteler à essayer de résoudre les nombreuses questions auxquelles nous devons faire face et à rencontrer des membres et des employés de la Commission dans tout le pays.

J'aurais aimé pouvoir vous entretenir davantage de la Commission, des défis qu'elle a relevés et de l'orientation que je veux lui donner, en tant que nouvelle présidente. Toutefois, je sais que vous avez entendu à huis clos, la semaine dernière, le témoignage de deux anciens membres de la Commission. Je ne sais pas ce qu'ils vous ont dit, mais la façon dont je vois aujourd'hui la Commission d'immigration et du statut de réfugié et l'ancienne Commission d'appel de l'immigration, après sept ans d'expérience, est fort différente.

Il y a deux questions fondamentales qui se posent: la Commission est–elle indépendante du gouvernement? Ses membres le sont–ils aussi? La réponse à la première question est oui, sans équivoque. Quant à la deuxième question, la réponse est oui aussi oui, mais cela ne signifie pas que les membres peuvent faire tout ce qu'ils veulent, comme bon leur semble. Leur indépendance est circonscrite. Elle est assujettie aux limites de la loi et aux faits qui leur sont présentés.

Dans les articles qui ont été publiés dans *Le Devoir*, il y a deux semaines, on laisse entendre de façon on ne peut plus directe que le gouvernement tente d'influencer la Commission dans ses décisions en faisant pressions sur ses membres. Je peux vous assurer que cette accusation est totalement non fondée. Il n'existe aucune interférence du genre. L'indépendance institutionnelle est bien comprise, tant par le gouvernement que par la Commission. Si le gouvernement a une préférence pour ce qui est de la détermination du statut de réfugié, il ne la communique pas à la Commission.

Mon expérience dans le domaine de l'immigration m'a permis de constater, tout comme Gordon Fairweather, d'ailleurs, que le gouvernement respecte scrupuleusement l'indépendance de la Commission. S'il en était autrement, je n'aurais pas accepté de travailler pendant plus de quatre ans à la Section d'appel de l'immigration, et je n'aurais pas non plus accepté d'occuper le poste de présidente de la Commission.

[*Texte*]

The board applies the internationally agreed upon convention definition. Our policy and jurisprudence flow from our own experience with the definition and court decisions on appeals of our decisions. It is worth noting that our decisions affect only a minor part of the net immigration flow. The board received 31,000 refugee applications last year. The authorized immigration level for 1992 was 250,000.

Are members independent when they go into a hearing to decide a case according to their judgment, based on what is before them? Yes. Like judges, board members are independent, but that independence is exercised within a framework that places great value on consistency, fairness, procedural correctness, openness and efficiency. The Supreme Court of Canada has recognized that high volume administrative tribunals must take suitable measures to achieve these ends.

We have an enviable record for a tribunal in hearing and deciding cases in a timely manner. In order to foster the board's goals of consistency, we have undertaken a number of initiatives, which include:

1. Guidelines—setting out approaches to issues that we expect members to follow. Where they do not, they are expected in their reasons to show why they have departed;

• 1545

2. Specialization by members in geographical areas;

3. Ongoing training presented by the UNHCR, academics, judges and lawyers;

4. Standardized information and packages on particular countries;

5. Rules of practice and procedure before the three divisions of the board;

6. A system of review of draft decisions by legal services to ensure that all issues that should be touched upon are dealt with in the reasons.

I want to be perfectly clear about this point, however, that these initiatives do not amount to interference. There is a delicate balance between fostering consistency and fettering of discretion, a balance which I believe we jealously guard.

In the interest of consistency and fairness, we must gather statistics, often in the form of positive and negative findings, and pursue professional development training. Reasons for decision may be requested. Negative decisions are made in writing, but there is no written decision if the finding is positive. An assistant deputy chair may ask for reasons on a positive case for a couple of reasons. Decisions do not have much precedential value if nothing is written.

[*Traduction*]

La Commission applique la définition de la convention adoptée internationalement. Notre politique et notre jurisprudence s'inspirent de l'application de cette définition ainsi que des jugements rendus à propos de décisions que nous avons prises et qui ont fait l'objet d'un appel. Il vaut la peine de noter que nos décisions ne touchent qu'une petite partie de l'ensemble des cas d'immigration. L'année dernière, la Commission a reçu 31 000 demandes de statut de réfugié. Le niveau d'immigration autorisé pour 1992 était de 250 000 personnes.

Les membres de la Commission sont-ils indépendants lorsqu'ils participent à une audience où doivent-ils se prononcer sur un cas en regard des faits qui leur sont présentés? Je réponds oui. À l'instar des juges, les membres de la Commission sont indépendants, mais cette indépendance s'exerce dans un cadre principalement défini par la constance, l'équité, le respect des procédures, l'ouverture d'esprit et l'efficacité. La Cour suprême du Canada a reconnu que des tribunaux administratifs qui sont appelés à traiter une grande quantité de cas doivent adopter des mesures appropriées pour atteindre ces objectifs.

La rapidité avec laquelle nous traitons les cas, en tant que tribunal, nous place dans une situation enviable. Voici les mesures que nous avons prises pour permettre à la Commission d'atteindre ses objectifs, relativement à la constance ou à l'uniformité de ses jugements:

1. Des lignes directrices—dans lesquelles on établit des façons d'aborder des cas, lignes directrices que nous souhaitons voir appliquées par les membres de la Commission. Quand ils y dérogent, on s'attend à ce qu'ils en donnent les raisons;

2. Une spécialisation des membres selon des régions géographiques;

3. Une formation continue assurée par le HCR, des universitaires, des juges et des juristes;

4. De la documentation et des renseignements uniformisés sur certains pays;

5. Des règles de pratique et de procédure à l'intention des trois sections de la Commission;

6. Un programme d'examens des jugements préliminaires, appliqué par les services juridiques, afin de s'assurer qu'aucun aspect n'a été négligé dans l'énoncé des motifs des jugements rendus.

Je tiens à bien préciser, toutefois, que ces initiatives ne représentent pas une ingérence. Il y a une ligne de démarcation très fine entre vouloir favoriser l'uniformité et l'ingérence, une ligne de démarcation que nous protégons jalousement.

Au nom de l'uniformité et de l'équité, nous devons recueillir des statisques, souvent sous la forme d'éléments positifs autant que négatifs, et encourager le perfectionnement professionnel. Il peut arriver que l'on demande les motifs d'un jugement. Les jugements négatifs sont motivés par écrit, mais pas les jugements positifs. Un vice-président adjoint peut demander les motifs d'un jugement positif pour deux raisons. Des jugements non

[*Text*]

For example, I know we have been admitting women refugees with gender–based claims as refugees, but it is difficult to be specific on the reasoning, because, being positive, they were not put in writing. Negative decisions were.

Reasons for a positive decision might also be requested if the positive finding seemed completely inconsistent with the decisions of other members in apparently identical or similar cases. There are usually valid reasons for distinguishing cases, but independence cannot mean the right to make a decision without thoroughly analysing the file or the right to import a bias into the hearing room. Sometimes marked differences between acceptance rates for a category of claimant will differ between members or groups of members, because their analysis has taken them in different directions.

Lawyers and the public will complain that in some offices a refugee will be accepted, while that same case will be rejected elsewhere. The board has a responsibility to promote consistency by promoting a discussion on different approaches that can be taken to a category of claims, and promoting the decisions or consensus as the preferred position of the board. Under Bill C–86 these guidelines have standing, and members who reach decisions contrary to the guidelines must explain why in their reasons.

Our judgments can be reviewed by a higher court, and that provides an objective measure of the perceived justice of the judgments of the board and of the individual members. There is legitimate concern if our decisions appear erratic, and the board is expected to take steps if decisions do not seem to make sense. I know that some members of Parliament have complained about decisions and the reasoning behind them. As an example, there was criticism of the "Nada" decision, and the panel's reference to laws of general application and the place of a woman in a traditional society.

The board must respect independence of a panel member in an individual case. We believe the board can say, in cases of this nature, it is appropriate to look at the degree of serious harm that faces a claimant if she were to return before asking how general the law of general application really is.

Is a law that discriminates against women a law of general application in the sense of the wording of the convention? I believe that it is important to direct members' attention to matters that they should consider when faced with such an issue. For example, members will be directed to consider whether or not there is good chance of serious harm or whether a law is disproportionately harsh, even though it is one of general application. It is not proper, in other words,

[*Translation*]

motivés par écrit n'ont pas tellement de valeur sur le plan de la jurisprudence. Par exemple, je sais que nous avons reconnu le statut de réfugiée à des femmes dont la revendication était fondée sur le sexe, mais il eut été difficile d'expliquer le résonnement qui a prévalu, car ces revendications ayant trouvé une issue positive, les jugements n'ont pas été motivés par écrit. Les jugements négatifs le sont toutefois.

Il pourrait aussi arriver que l'on demande les motifs d'un jugement positif dans le cas où cette décision semblerait tout à fait contraire à celle qu'auraient rendu d'autres membres de la Commission dans des circonstances en apparence identiques. Il y a habituellement des raisons valables qui distinguent les cas, mais l'indépendance ne peut donner le droit de rendre un jugement sans avoir analysé le dossier sous toutes ses coutures, ni le droit d'entrer dans une salle d'audience avec une idée préconçue. Il peut arriver qu'il y ait un écart important entre le taux d'acceptation de quelques membres ou quelques groupes de membres, relativement à une même catégorie de demandeurs. Cela est dû au fait que leur analyse les a orientés sur des voies différentes.

Des avocats et d'autres personnes se plaignent du fait que dans certains bureaux, un réfugié sera accepté tandis que dans un autre, la même demande sera rejetée. La Commission a la responsabilité de favoriser l'uniformité en encourageant la discussion sur différentes façons de procéder à l'égard d'une même catégorie de revendications, et d'accorder la préférence à celles qui sont issues d'une décision ou d'un consensus. Ces lignes directrices sont appuyées par le projet de loi C–86, et les membres de la Commission qui rendent un jugement contraire à ces lignes directrices doivent en donner les raisons.

Nos jugements peuvent être révisés par un tribunal de plus haute instance, ce qui est une mesure objective de l'équité des jugements rendus par la Commission et chacun de ses membres. Il y a lieu de s'inquiéter si nos jugements semblent erronés, et la Commission est censée prendre des mesures lorsque des jugements paraissent douteux. Je sais que quelques parlementaires se sont plaints au sujet de certains jugements qui ont été rendus ainsi que de leur justification. Par exemple, on a critiqué le jugement qui a été rendu dans l'affaire «Nada», ainsi que le fait que le groupe ait fait référence à des lois d'application générale ainsi qu'à la place d'une femme dans une société traditionnelle.

La Commission doit respecter l'indépendance d'un membre dans le cas d'une cause individuelle. Nous pensons que la Commission peut préciser que dans des cas de ce genre, il est justifié de déterminer le risque que court une demanderesse d'être renvoyée avant de chercher à savoir le degré de généralité de la loi d'application générale que l'on a invoquée.

Une loi qui fait de la discrimination à l'égard des femmes est–t–elle une loi d'application générale au sens de la convention? Il me paraît important de diriger l'attention des membres vers des questions qu'ils devraient considérées dans de telles circonstances. Par exemple, on voudrait avant tout que les membres cherchent à déterminer si le demandeur est exposé ou non à de graves conséquences, ou si la loi est exagérément sévère même s'il s'agit d'une loi d'application

[*Texte*]

to exert pressure on an individual decision. It is, however, proper to promote quality decision-making.

We expect fair hearings. We expect reasons to be properly written and to stand up to close scrutiny by the courts, members of Parliament, the press and the public. Neither judges nor board members of the Immigration and Refugee Board may interpret independence to mean unaccountable arbitrary power.

• 1550

Criticisms of the Immigration and Refugee Board have come from former members, both before the committee and in the newspapers. In evaluating these criticisms, it may be useful to know a bit more about the appointment and reappointment process. As with all government tribunals and the courts themselves, appointments to the board are made by the government by Order in Council. Obviously some appointees are known to the government. In the case of the Immigration and Refugee Board, many are not. Many come on the recommendation of NGOs, or from within the immigrant and refugee communities. By law, 10% must be lawyers. In fact, we are at 12%.

The board makes recommendations on reappointments, and these recommendations are usually followed. In turn the recommendations are based on evaluations of members. In making these appraisals we consider many factors, including hearing room skills such as ability to preside, comportment and reasoning, reasoned writing ability, and adherence to the code of conduct.

I expect you have heard complaints about the evaluation process. This process, which is relatively new for independent decision-makers, was not greeted with universal acceptance when my predecessor Gordon Fairweather indicated we should do them. In his view and in mine, evaluations are necessary in order to allow the managers and members to focus on apparent strengths and weaknesses. As a result, we should know what special training a member would need to help him or her to get to this accepted standard. They are also important for us in making recommendations for reappointments.

I want to acknowledge two things right away. First, the evaluation form and the appraisal process are not sciences, and we are trying to do better by improving both. Second, those doing the appraisals need better tools and training on how to perform this function. We are doing that too.

[*Traduction*]

générale. Autrement dit, il est injustifié, d'essayer d'influencer le jugement d'un membre Il est, par contre, justifié de chercher à favoriser des jugements de qualité.

Nous voulons que les audiences soient équitables. Nous voulons que les motifs soient consignés par écrit, en bonne et due forme et qu'ils puissent résister à un examen approfondi de la part des tribunaux, des parlementaires, de la presse et du public. Ni les juges, ni plus les membres de la Commission de l'immigration et du status de réfugié ne peuvent interpréter l'indépendance comme étant l'attribution d'un pouvoir arbitraire dont ils n'ont pas à rendre compte.

Des critiques ont été formulées à l'égard de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, autant devant votre comité que dans les journaux. Pour évaluer le fondement de ces critiques, il peut être utile d'en savoir un peu plus au sujet du processus de nomination et de reconduction du mandat. Les nominations à la commission sont faites par voie de décret, à l'instar de toutes les nominations aux tribunaux gouvernementaux et des juges eux-mêmes. On retrouve évidemment un certain nombre de personnes nommées qui sont connues du gouvernement. Mais dans le cas de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, beaucoup ne le sont pas. De nombreuses nominations sont faites à partir de recommandations d'ONG ou de collectivités d'immigrants et de réfugiés. La loi exige que 10 p. 100 des membres de la Commission soient des avocats ou des juristes. À l'heure actuelle, nous constituons à 12 p. 100 des membres.

La Commission fait des recommandations quant à la reconduction du mandat et ses recommandations sont habituellement appliquées. Les recommandations de la Commission sont fondées sur des évaluations. Dans le contexte de ces évaluations, nous tenons notamment compte des capacités du membre d'effectuer le travail requis en salle d'audience, ainsi que de sa capacité de présider de raisonner, de rédiger d'une manière articulée ainsi que de son comportement et du respect qu'il démontre à l'égard du code de conduite.

Vous avez bien dû entendre des plaintes au sujet du processus d'évaluation. Ce processus, qui est relativement nouveau pour les membres indépendants de la Commission, n'a pas été accueilli de la même façon par tous, lorsque mon prédécesseur, Gordon Fairweather, a indiqué qu'il faudrait l'appliquer. Nous sommes tous deux d'avis que des évaluations sont nécessaires pour permettre aux gestionnaires et aux membres de la Commission de pouvoir vraiment travailler sur les forces et les faiblesses apparentes de chacun. Elles devraient permettre de déterminer le genre de formation précise dont un membre a besoin pour l'aider à accéder à la norme reconnue. Ces évaluations nous sont aussi utiles en fonction des recommandations que nous pouvons faire relativement à la reconduction du mandat des membres de la Commission.

J'admets deux choses d'emblée. Premièrement, la formule d'évaluation et le processus d'évaluation n'ont aucune valeur scientifique, en soi, et nous faisons des efforts pour les améliorer. Deuxièmement, les gens qui font les évaluations ont besoin de meilleurs outils ainsi que d'une meilleure formation en la matière. Nous nous sommes aussi attaqués à cette difficulté.

[*Text*]

Given the number of members assistant deputy chairs were managing, it was and is a challenging task. We thank you for the Bill C–86 provision allowing for coordinating members, which will significantly aid managers in providing regular feedback and assisting with evaluations.

Some members who have not been reappointed are quite happy to be called by the press for comments about the board. It is frustrating for me to see comments in the press from an ex–member—sometimes one who simply did not measure up to the required standards—put out the story that they were terminated for refusing to accept improper pressure. Particularly with the board, there are two sides to every story.

By way of introduction to the questioning about Dr. Ifejika, let me just say that my response to him was based on our internal inquiry. In order to put his accusations of racism against the board in context, I would like to cite two quotations from Dr. Ifejika himself. The first is from the memorandum dated June 16, 1992, to Paul Tellier:

. . .that light skinned Indians tend to see themselves as much superior to dark skinned ones, and those of origins in Persia much more so. . .

The Chairman: I have to interrupt for a moment. We have to leave to vote now because it's 3:55 p.m.

Mr. Allmand: The vote is at 4:15 p.m.

The Chairman: The last I heard it was at 4 p.m. Please check that again, because on our wall it said the vote was at 4 p.m.

Mr. Shields and Mr. Allmand, you're going into personalities here. Did you want to make any further consideration, or are we feeling that this is an open and free discussion as suggested by the committee?

Mr. Allmand: Mr. Chairman, I don't understand why you have to ask for this. If Mr. Shields or anybody else wants to make a motion that we move in camera, it's up them. It's not up to the chair to—

The Chairman: Mr. Shields did make a preliminary motion.

Mr. Allmand: —promote, among the members, going in camera.

The Chairman: The vote is at 4:15 p.m., so we do have another 15 minutes.

Mr. Allmand: I know but if somebody wants to make such a motion, let them make it and then we'll discuss it. Otherwise, we're not in camera.

The Chairman: Is the consensus that we proceed?

All right. Proceed.

• 1555

Ms Mawani: I'm quoting now from the letter of February 16, 1993 to me, from Dr. Ifejika:

[*Translation*]

Compte tenu du nombre de membres que gèrent les vice–présidents adjoints, c'était tout un défi à relever et ce l'est encore. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir prévu dans le projet de loi C–86 la disposition permettant de nommer des coordonnateurs parmi les membres; celle–ci sera éventuellement très utile pour les gestionnaires à rétroaction régulière qu'elle leur permet d'obtenir et son utilité pour la rédaction des évaluations.

Quelques membres, dont le mandat n'a pas été renouvelé, sont bien heureux d'être appelés par la presse pour faire de commentaires au sujet de la Commission. Je trouve frustrant de lire dans les journaux les remarques d'un ancien membre de la Commission—parfois de quelqu'un qui ne satisfaisait tout simplement pas aux normes—prétendant qu'on a mis fin à son mandat parce qu'il avait refusé de céder à des pression indues. Mais il y a toujours deux revers à une médaille, particulièrement en ce qui concerne la commission.

En guise d'introduction à la discussion au sujet du cas de M. Ifejika, permettez–moi seulement de préciser que la réponse que je lui ai fournie était fondée sur notre évaluation interne. Afin de mettre en contexte les accusations de racisme qu'il formulait à l'égard de la Commission, permettez–moi de citer deux déclarations de M. Ifejika, lui–même. La première est extraite de la note de service du 16 juin 1992, qu'il a adressée à M. Paul Tellier:

. . .que les indiens dont la peau est plus pâle ont tendance à se considérer de beaucoup supérieurs à ceux de peau plus foncée, et ceux d'origine persane encore bien davantage. . .

Le président: Je dois vous interrompre un instant. Nous devons aller voter dès maintenant, car il est 15h55.

M. Allmand: Mais, le vote a lieu à 16h15.

Le président: Il me semble qu'il doit avoir lieu à 16 heures. Voulez–vous revérifier, car sur notre babillard, on disait bien que le vote serait tenu à 16 heures.

Monsieur Shields et monsieur Allmand, la discussion devient de plus en plus personnelle. On commence à nommer des gens. Voulez–vous reconsidérer la chose, ou pensez–vous qu'il ne s'agit que d'une discussion libre et ouverte?

M. Allmand: Monsieur le président, je ne comprends pas pourquoi vous demandez cela. Si M. Shields ou qui que ce soit d'autre entend présenter une motion voulant que la réunion se poursuive à huis clos, cela les regarde. Le président n'a pas. . .

Le président: M. Shields a déjà présenté une motion en ce sens.

M. Allmand: . . .à inciter les membres du comité à demander le huis clos.

Le président: Le vote doit avoir lieu à 16h15, c'est confirmé; nous avons donc encore 15 minutes.

M. Allmand: Je le sais, mais si quelqu'un a l'intention de présenter une motion de ce genre, qu'il le fasse et nous en rediscuterons ensuite. Autrement, il n'est pas question de huis clos.

Le président: Est–ce que nous poursuivons ainsi?

Très bien. Continuez.

Mme Mawani: Voici un extrait de la lettre que m'adressait M. Ifejika, le 16 février 1993:

[*Texte*]

Minorities like yourself have this hypocritical attitude of convincing themselves that they are better than anyone else from their communities, once they get appointed to high office, and that the problems of their communities no longer exist, as the system supposedly thrives on meritocracy. . .

I think these comments by Dr. Ifejika should be weighed when we speak of racism.

If there was objective evidence to support his claims, I would have initiated an external inquiry, but since non-renewed members do complain from time to time I must ensure the expense and disruptions are justified. I am convinced that in this case an inquiry was not justified, and I will be pleased to respond to questions about Dr. Ifejika's letter. I do not know what other materials or allegations you may have discussed with him in camera.

I would be equally happy to respond to questions about Ms Gelberger. Her non-renewal was fully justified by her record as a member, but of course I do not know what accusations about the board she has placed before you. Thank you.

The Chairman: We have a few minutes to proceed with questions. How much time would you like for questions? We have a full house here for questioning.

Ms Langan (Mission—Coquitlam): We're going to continue after the vote, I assume.

The Chairman: Maybe we should determine that. Is there a quorum that wishes to return after the vote?

Ms Langan: Yes.

The Chairman: The vote will carry on and will be finished, what, about 4:35 p.m. or so. . .about 20 minutes to vote?

Mr. Redway: I would certainly like the opportunity to ask questions, Mr. Chairman, so I assume that it would have to be after the vote.

The Chairman: Could I have a show of hands of how many would be willing to return after the vote to continue questioning and make sure we have quorum?

All right. It would appear that we have enough to continue hearing. Is that all right with the witnesses?

Ms Mawani: Yes.

The Chairman: There is consensual agreement. We'll get on with the questioning now.

Perhaps we'll hold it to five minutes in the first round, if we can, in view of the shortage of time.

Mr. Allmand: I won't be able to finish in that period of time, but. . .

First I want to welcome Mrs. Mawani and her officials to the board and congratulate her on her appointment. No doubt she'll be returning to this committee from time to time with respect to estimates and other policies relating to the board.

[*Traduction*]

Des gens, issus des minorités comme vous, adoptent l'attitude hypocrite qui consiste, après avoir été nommés à un poste important, à se convaincre qu'ils sont meilleurs que n'importe qui d'autres de leur communauté et que les problèmes de ces dernières n'existent plus, puisque le système encourage la rétribution au mérite. . .

S'agissant de racisme, je pense qu'il faudrait tenir compte des remarques de M. Ifejika.

S'il avait existé des preuves objectives à l'appui de ses accusations, j'aurais demandé la tenue d'une enquête externe, mais puisqu'il y a de temps à autres des membres qui se plaignent que leur mandat n'a pas été renouvellé, je dois m'assurer que la dépense et le dérangement que cela implique sont justifiés. Je suis persuadé que dans ce cas l'enquête n'était pas justifiée et je répondrai volontiers à toutes les questions que vous aurez à me poser à ce sujet de la lettre de M. Ifejika. Je ne sais pas de quels autres documents ou accusations vous avez discuté avec lui à huis clos.

Je répondrai aussi volontiers aux questions que vous me poserez au sujet de M^me^ Gelberger. Le non-renouvellement de son mandat était complètement justifié par son dossier, en tant que membre, mais je ne sais évidemment pas quelles accusations elle a portées devant vous à propos de la Commission. Merci.

Le président: Nous avons quelques minutes pour poser des questions. Combien de temps vous faut-il? Il y a suffisamment de membres du comité qui sont présents pour procéder à l'interrogatoire de nos témoins.

Mme Langan (Mission—Coquitlam): Nous allons continuer après le vote, je suppose.

Le président: Nous devrions peut-être en discuter. Sommes-nous tous d'accord pour revenir après le vote? Y aura-t-il quorum?

Mme Langan: Oui.

Le président: Le vote devrait être terminé aux environs de 16h35. . . cela devrait nous prendre environ 20 minutes, n'est-ce pas?

M. Redway: Je voudrais bien poser quelques questions aux témoins, monsieur le président. Je suppose donc que je devrai le faire après le vote.

Le président: Que ceux qui ont l'intention de revenir après le vote pour continuer d'interroger les témoins lèvent la main. Je veux m'assurer que nous aurons le quorum.

D'accord. Il semble que nous serons suffisamment nombreux pour continuer la séance. Cela convient-il à nos témoins?

Mme Mawani: Oui.

Le président: Nous sommes donc tous d'accord. Continuons donc à interroger nos témoins.

Compte tenu du peu de temps dont nous disposons, nous devrions peut-être limiter la première ronde à cinq minutes.

M. Allmand: Cela ne me suffira pas, mais. . .

Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à M^me^ Mawani, ainsi qu'à ses cadres de la Commission, et à la féliciter de sa nomination. Nous nous reverrons sans doute de temps à autre, lorsqu'il sera question de votre budget et d'autres politiques de la Commission.

[*Text*]

We're faced with some very serious allegations against the board, and these came to our attention, as the chair knows, first of all, in a 24–page memorandum from Dr. Ifejika, which was made public in November, first to the Privy Council. There was no action on that memorandum. He had sent that originally in June. He made it public in November.

Then we also had the charges made by other former members of the board, one from Toronto and then some in Montreal, whose revelations were made public through the articles in *Le Devoir* a few weeks ago. It's our responsibility, I believe, as a parliamentary committee to get to the bottom of this.

Mrs. Mawani, in Dr. Ifejika's statement, which he made public, as an example he refers to a situation that happened when he was on a field trip to London, Ontario, to hear cases, and he says in his brief that the coordinator spent more than 20 minutes on the phone from Kingston, Ontario, trying to persuade him to go negative on a case from Yugoslavia. He says:

> She was almost hysterical, and very persistent, as I continued to explain to her why I felt I would go positive.

He quotes her as saying: "'Believe me' she insisted, 'I know that country'", to which he replied "But I was the one who heard the testimony of the claimant."

• 1600

I can understand what you're saying about consistency because I urged the former chair to do something about inconsistency, but consistency doesn't mean you go against the evidence you hear before you or against the criteria in the law.

The other thing that alarms me is that you, yourself, admit that reappointment of members to the board depends on the recommendations of the managers. You said in your statement:

> The board makes recommendations on reappointment and these recommendations are usually followed.

We have the whole business of the evaluations. It seems to me that this puts a great deal of pressure on members of the board to please those who make the recommendations, especially if they're usually followed. For them to toe the line of whatever results these supervisors might wish to see come about. . .I know you weren't the chairman then and some of your staff weren't there at the time, but you must have sought information.

What about this example Dr. Ifejika gives of his supervisor or someone phoning him from Kingston and for 20 minutes trying to convince him, almost in a hysterical way, of deciding one way? How do you explain that? How do you

[*Translation*]

De très graves accusations ont été portées à l'endroit de la Commission et ces accusations ont été portées à notre attention—comme vous le savez—par une note de service de 24 pages signée par M. Ifejika. Il l'a rendue publique en novembre, après l'avoir d'abord adressée au Conseil privé. Il n'y avait eu aucune réaction à cette note de service. Il l'avait fait parvenir au Conseil privé en juin. Il l'a par la suite rendue publique en novembre.

Puis, il y a eu d'autres accusations qui ont été portées par d'anciens membres de la Commission, un membre de Toronto et quelques autres membres de Montréal. Leurs révélations ont été redues publiques dans le cadre d'articles qui sont parus dans *Le Devoir*, il y a quelques semaines. En tant que comité parlementaire, nous avons la responsabilité de faire la lumière sur toute cette affaire.

M^me^ Mawani, dans sa déclaration qu'il a rendu publique, M. Ifejika relate une situation qui s'est produite à l'occasion d'une mission, à London, en Ontario, où il devait entendre des témoignages. Il dit, dans son document, que la coordonnatrice a passé plus de 20 minutes au téléphone, de Kingston, en Ontario, à tenter de la convaincre de rejeter la demande d'une personne qui venait de Yougoslavie. Voici ce qu'il nous dit:

> elle était presque hystérique et très insistante, pendant que je continuais de lui expliquer pourquoi je pensais devoir accepter la requête de la personne en question.

Il la cite ainsi: «croyez–moi, insistait–elle, je connais ce pays». Ce à quoi il a répondu: «mais c'est moi qui ai entendu le témoignage du demandeur».

Je comprends ce que vous dites à propos de l'uniformité, car j'ai souvent insisté auprès de l'ancien président pour qu'il fasse quelque chose au sujet du manque d'uniformité; mais même au nom de l'uniformité, on ne peut aller à l'encontre des témoignages que l'on entend ou des critères énoncés dans la loi.

L'autre chose qui m'inquiète tout autant, c'est que vous reconnaissiez vous même que la reconduction du mandat des membres de la Commission dépend des recommandations des gestionnaires. Au cours de votre exposé, vous avez déclaré:

> La Commission fait des recommandations au sujet de la reconduction du mandat des membres, et ces recommandations sont habituellement appliquées.

Il y a toute cette affaire des évaluations. Il me semble que l'évaluation place beaucoup de pression sur les membres de la Commission, qui doivent s'efforcer de plaire à ceux qui formulent les recommandations, surtout si elles sont habituellement appliquées. Aller dans le sens des résultats que visent ces superviseurs. . . Je sais que vous n'étiez pas présidente de la Commission à ce moment là, et que certains de vos cadres n'y étaient pas non plus, mais vous avez bien dû chercher à vous informer un peu.

Comment réagissez–vous à cet exemple que donne M. Ifejika, à cet exemple de la coordonnatrice qui lui téléphone de Kingston et qui essaie de le convaincre pendant vingt minutes, d'une façon quasi hystérique, de prendre une

[*Texte*]

deal with the concerns of myself and many other people that the recommendation for reappointment is in the hands of supervisors who have been dismissed from the board because of their behaviour?

Ms Mawani: I'm going to ask our general counsel to deal with the first question and then I'll be happy to respond to the second one, Mr. Allmand.

Mr. Stobo: The reason I would like to respond to this is because I was the one who was asked to conduct the preliminary inquiries into the allegations raised by Dr. Ifejika.

Mr. Allmand: Are you the legal counsel for the board?

Mr. Stobo: Yes, sir, I am.

Mr. Allmand: So you're a full-time employee of the board?

Mr. Stobo: Yes, I am.

As a result of my mandate in that regard, I made inquiries of Mrs. Ahara with respect to this particular allegation. You must remember this allegation arose several years ago.

Mrs. Ahara had many hundreds of calls with many members regarding cases. One of her jobs in her capacity as a coordinating member was to act as a mentor to members who were having questions or who were raising issues as a result of a hearing.

She vaguely remembers having this conversation with Dr. Ifejika. She completely, adamantly, and unequivocally denies having said that he should go positive because she knows this country. She also denies ever having acted in a manner that was hysterical or suggested a loss of control.

I have spoken to other members. In fact, during the course of my inquiries over the later part of November and December, I spoke to 12 members and 3 staff. No other member with whom I spoke indicated that Mrs. Ahara acted in a hysterical manner or was prone to losing control, nor did any other members indicate to me that there was any interference, as Dr. Ifejika has alleged in this particular allegation.

If I may just follow up with respect to one other issue, and it flows from this—

Mr. Allmand: There's a second question.

Mr. Stobo: Mrs. Mawani would like to address the second question, but there's just a bit of a follow-up, if I may, with respect to this Yugoslavian case.

It's interesting to note that notwithstanding this alleged interference and Dr. Ifejika's supposed defiance of Mrs. Ahara with respect to this matter, he was reappointed on two separate occasions after this alleged incident took place. I just pass that out anecdotally, but, as I say, Mrs. Ahara adamantly denies ever having interfered in the manner suggested.

• 1605

Ms Mawani: May I respond to the second question?

[*Traduction*]

certaine décision? Comment expliquez-vous cela? Comment réagissez-vous au doute que soulève dans l'esprit de gens comme moi, et de bien d'autres encore, le fait que la recommandation de la reconduction du mandat d'un membre dépend d'un coordonnateur qui a pu être démis de ses fonctions par la Commission en raison de son comportement?

Mme Mawani: Je vais demander à notre conseiller juridique de répondre à la première question, et je répondrai ensuite volontiers à la deuxième, monsieur Allmand.

M. Stobo: Si je veux répondre à cette question, monsieur Allmand, c'est parce que je suis celui à qui l'on a demandé de mener l'enquête préliminaire sur les accusations portées par M. Ifejika.

M. Allmand: Êtes-vous le conseiller juridique de la Commission?

M. Stobo: Oui, monsieur.

M. Allmand: Vous travaillez donc à plein temps pour la Commission?

M. Stobo: Oui.

Dans le cadre du mandat que l'on m'avait confié, j'ai mené une enquête sur M^me^ Ahara au sujet de cette accusation. Vous vous souviendrez sans doute que cette affaire remonte à plusieurs années.

M^me^ Ahara a reçu des centaines d'appels de la part d'un grand nombre de membres au sujet de dossiers en cours. En tant que membre de la Commission, qui s'était vu confier des responsabilités de coordination, l'une de ses tâches consistait à aider des membres qui avaient des questions ou qui avaient certains problèmes à solutionner à la suite d'une audience.

Elle se souvient vaguement d'avoir eu cette conversation avec M. Ifejika. Elle nie catégoriquement lui avoir dit de rejeter la demande parce qu'elle connaissait ce pays. Elle nie aussi avoir jamais agit d'une manière hystérique ou de façon permettant de penser qu'elle avait perdu la maîtrise.

J'ai discuté avec d'autres membres de la Commission. En fait, au cours de l'enquête que j'ai menée, de la fin du mois de novembre jusqu'en décembre, j'ai discuté avec 12 membres et trois cadres de la Commission. Aucun autre membre ne m'a dit que M^me^ Ahara avait tendance à se comporter d'une manière hystérique ou à perdre le contrôle et personne n'a laissé entendre qu'elle ait déjà tenté d'exercer des pressions indues, comme M. Ifejika le dit dans les accusations qu'il porte.

Si vous me permettez de revenir sur une autre question, car cela découle directement. . .

M. Allmand: Il y a déjà une deuxième question qui a été posée.

M. Stobo: Oui, M^me^ Mawani doit y répondre, mais je voudrais apporter quelques précisions au sujet de l'affaire concernant le demandeur originaire de la Yougoslavie.

Il est intéressant de noter que, malgré cette soit disant ingérence et malgré le refus d'obtempérer de M. Ifejika, son mandat a par la suite été renouvelé à deux reprises après cet incident. Je ne fais que signaler cela à titre informatif, mais je répète que M^me^ Ahara nie catégoriquement avoir jamais exercé des pressions de la façon décrite par M. Ifejika.

Mme Mawani: Puis-je maintenant répondre à la deuxième question?

[*Text*]

Mr. Allmand: I thought that's why we were here.

Ms Mawani: It was in connection with the evaluation process.

Mr. Allmand: And what power this places the members of the board in vis–à–vis their managers. . .

Ms Mawani: It's important, perhaps, for us to understand the way the process works. While a member is initially evaluated or appraised by his or her immediate supervisor, who would be the assistant deputy chair or the coordinator in the backlog — that's the step — there is also the deputy chair and the chair who sign off the same appraisal. In that process there is often a discussion with respect to the evaluation.

I've certainly been part of this process. I know there have been many occasions when members disagreed with the appraisal made by their immediate supervisor, have come to the next level, which is the deputy chair, and presented their position, and then have come to the chair, where necessary, and presented their position. In any event, what happened is that the members had an opportunity to present, in writing, where they disagreed with the evaluation. In the process there is a safeguard. There was a check in the system.

I said in my opening remarks that we are looking at the whole process of evaluation because we want to strengthen, reinforce and enhance this process so that it forms a very strong basis for recommendations for reappointment.

The Chairman: Ladies and gentlemen, we have to go for the vote now.

We agreed to come back for further questions. Mr. Shields cannot return. Is there consensus to let him have a couple of quickies before we go?

Mr. Allmand: Yes.

Mr. Shields: Thanks very much, Mr. Chairman.

When were the complaints first made by the two people involved? Was it before, was it while they were still members, or was it after?

Ms Mawani: With respect to Dr. Ifejika, the first time the chair's office formally received any complaints was in November when the document sent to the Privy Council Office back in June was made public at a press conference.

Mr. Shields: Was that after he resigned?

Ms Mawani: Yes.

Mr. Shields: All of the others who had been extended for a nine–month period, I understand, had been reappointed. Would the doctor have been reappointed had he not resigned?

Mr. Stobo: Yes.

Ms Mawani: They were reappointed because they were part of that backlog and, yes, he would have been reappointed to finish off the backlog.

Mr. Shields: He had gone to the offices of many members of Parliament looking for reappointment. We don't know why he resigned. It was after this that he made the accusations.

[*Translation*]

M. Allmand: Je pensais que c'était pour cela que nous étions ici aujourd'hui.

Mme Mawani: C'était au sujet du processus d'évaluation. . .

M. Allmand: Et du pouvoir que ce processus donne aux gestionnaires sur les membres de la Commission. . .

Mme Mawani: Il est important de comprendre, je pense, comment fonctionne le processus. Bien que le membre soit au départ évalué par son superviseur immédiat, le vice–président adjoint ou le coordonnateur des arriérés, l'évaluation doit aussi être signée par le vice–président et le président de la Commission. L'évaluation fait souvent l'objet d'une discussion.

J'ai moi–même pris part à maintes reprises à ce processus. Il est souvent arrivé, je le sais, que des membres en désaccord avec l'évaluation produite par leur supérieur immédiat présentent leur cause au palier supérieur, celui de vice–président, et par la suite, au besoin, à celui de président. Quoi qu'il en soit, les membres ont la possibilité de contester, par écrit, l'évaluation qui est faite. Il y a donc un recours qui est prévu dans le processus.

Dans ma déclaration, j'ai dit que nous avions entrepris d'examiner toutes les facettes du processus d'évaluation, car nous voulons le renforcer et l'améliorer de manière à ce qu'il devienne un bon outil pour nous permettre de formuler nos recommandations en matière de reconduction du mandat des membres de la Commission.

Le président: Mesdames et messieurs, il est presque l'heure d'aller voter.

Nous avons convenu de revenir afin de poursuivre l'interrogation des témoins. M. Shields, ne peut pas revenir. Si nous sommes d'accord, nous pourrions lui permettre de poser quelques brèves questions?

M. Allmand: Oui.

M. Shields: Je vous remercie infiniment, monsieur le président.

À quel moment les principaux intéressés ont–ils formulé leur plainte? L'ont–ils fait quand ils étaient encore membres de la Commission ou après leur départ?

M. Mawani: Pour ce qui est de M. Ifejika, sa première plainte est arrivée officiellement au bureau du président en novembre, après que le document envoyé au cabinet du Conseil privé en juin eut été rendu public lors d'une conférence de presse.

M. Shields: Était–ce après qu'il eut remis sa démission?

Mme Mawani: Oui.

M. Shields: Tous les autres membres dont le mandat avait été prolongé pour neuf mois, si je comprends bien, avaient été de nouveau nommés à la Commission. M. Ifejika aurait–il été du nombre s'il n'avait pas démissionné?

M. Stobo: Oui

Mme Mawani: Leur mandat a été renouvelé parce qu'ils travaillaient sur les arriérés et M. Ifejika aurait bel et bien été nommé de nouveau jusqu'à ce que tous ces cas aient été réglés.

M. Shields: Il avait rencontré de nombreux députés pour pouvoir être de nouveau nommé à la Commission. Nous ne savons pas pourquoi il a démissionné. C'est par la suite qu'il a porté ces accusations.

[*Texte*]

I would ask, then, about Mrs. Gelberger. When did you first bring her accusations forward?

Ms Mawani: I will have to consult with my colleagues because this happened some time ago.

Mr. Shields: Was this before? Was it while she was a member or was it after she was not reappointed?

Mr. Fyffe: There was correspondence with Mr. Fairweather in September 1990. I believe at this point it had already been indicated she would not be reappointed.

Mr. Shields: So it was after she was told she wasn't going to be reappointed. . .

The Chairman: When we return from the vote, Joy, you'll be leading off.

• 1610

[*Traduction*]

Et qu'en est–il au sujet de M^me^ Gelberger? À quel moment a–t–elle porté ses accusations?

Mme Mawani: Je vais devoir consulter mes collègues à ce sujet, car cela ne date pas d'hier.

M. Shields: A–t–elle porté ses accusations lorsqu'elle était encore membre de la Commission, ou l'a–t–elle fait après que son mandat n'eut pas été renouvelé?

M. Fyffe: Des lettres avaient été envoyées en septembre 1990, du temps de M. Fairweather. Je pense qu'elle avait déjà été informée, à ce moment là, que son mandat ne serait pas renouvelé.

M. Shields: Elle a donc porté ses accusations après avoir appris que son mandat à la Commission ne serait pas renouvelé. . .

Le président: Après le vote, Joy, ce sera votre tour.

• 1634

The Chairman: All right, we have enough to proceed now. The next to question is Joy Langan, please.

Ms Langan: Welcome, to our delegation. I appreciate the presentation. We already commiserated informally about the chairperson having to move from lotus land to snowbound Ottawa. You certainly have a lot of sympathy and empathy here with the chairman and myself, who make that trek every week and are really glad we get to go home on Fridays.

Congratulations on your appointment.

• 1635

Mr. Allmand made some inquiries about the process of how members are renewed, and I wonder if you could outline how members are reviewed for renewal. You also mentioned this in your presentation. Who evaluates them? How does the board decide? After the board makes a recommendation, who makes the final decision?

Ms Mawani: I'd be happy to do that.

The process is that a member is first evaluated by his or her immediate supervisor. In the context of an independent decision–maker, ''supervisor'' is a difficult word but, in any event, we could call that manager. . .and this would be the assistant deputy chair. After the form has been completed, it's generally accompanied by a discussion between the member and the ADC. There isn't always a discussion. If there is in fact an agreement on it, then it just goes forward.

Le président: Très bien. Nous sommes suffisamment nombreux pour reprendre. Joy Langan, c'est à votre tour.

Mme Langan: Je vous souhaite d'abord la bienvenue. J'ai trouvé votre exposé intéressant. Nous avons déjà compati avec vous d'être partie de la terre du lotus pour vous retrouver au pays de la neige, à Ottawa. Vous avez sûrement toute la sympathie du président ainsi que la mienne, puisque nous faisons nous aussi ce voyage chaque semaine, et que nous sommes toujours heureux de rentrer à la maison le vendredi.

Je vous félicite pour votre nomination.

Tout à l'heure, M. Allmand a posé des questions sur le mode de renouvellement du mandat des membres et j'aimerais que vous nous expliquiez le processus d'évaluation préalable au renouvellement. Vous aviez évoqué ce sujet dans votre exposé. Qui est chargé de l'évaluation? Comment la Commission prend–elle sa décision à cet égard? Qui est chargé de trancher au vue de la recommandation de la Commission?

Mme Mawani: Je serais heureuse de vous répondre sur ce point.

Dans un premier temps, chaque membre de la Commission fait l'objet d'une évaluation de la part de son superviseur immédiat. Je sais que le mot «superviseur» peut paraître un peu curieux dans la mesure où les membres de la Commission exercent leur mandat de manière indépendante et tranchent librement les affaires qui leur sont soumises. Nous pourrions aussi bien parler de gestionnaire. . .

[*Text*]

Then it comes to the deputy chair and the deputy chair then signs off the form. When I was deputy chair on the immigration appeal side, there were instances when members would come to me and say they disagreed with the evaluation of their ADC. I would intervene and I would decide on the basis of a number of things, and finally it would go to the chair to be signed off.

Ms Langan: The chair of the board?

Ms Mawani: Yes, and there are instances when I know that my predecessor did in fact, on occasion, overrule the initial recommendation by the ADC because Mr. Fairweather was convinced it was appropriate to do so. Ultimately, it rested with the chair. Clearly, it is not possible for a chair to know all the 236 members we now have. We had 280. The process, then, is that the recommendations are sent for reappointment from the chair to the government.

Ms Langan: When it goes to the government, does the government always accept the recommendations of the board?

Ms Mawani: I don't personally have experience on this, but Mr. Fairweather's experience was that, yes, they usually were.

Ms Langan: My next question concerns the reference to the yearly evaluation meetings and the several monthly meetings between the coordinator where the coordinator usually starts by reading out what, supposedly, are the member's statistics about negative and positive decisions. Copies of these statistics have never been shared with the member for verification. Is that true?

Ms Mawani: Perhaps I could ask Mr. Stobo. . .it's part of his inquiry.

Mr. Stobo: With respect to the specific allegations, I discovered some members—not all—were advised of their positive/negative rate during the course of their evaluation at discussions with the coordinating member. This was not particularly surprising. Most members were keen to know where they stood in the range of their colleagues in terms of the positive decision acceptance rates.

I can't say there was anything more read into that in terms of verifying it. I don't know what process was undertaken to verify those figures, but I have no reason to believe they were inaccurate. Certainly they would have been produced for coordinators.

Ms Langan: I wasn't suggesting an inaccuracy. What I'm trying to find out is the process. You said that sometimes the rates are presented positive/negative and that some members like to know how they stack up next to their colleagues—

Mr. Stobo: Yes.

[*Translation*]

En tout état de cause, il s'agit du vice–président adjoint. Une fois rempli le formulaire prévu, il y a, en général, discussion entre le membre concerné et le vice–président adjoint. Cette discussion n'a, cependant, pas toujours lieu dans la mesure où, s'il n'y a pas désaccord, on passe simplement à l'étape suivante. Le dossier est ensuite transmis au vice–président qui y appose sa signature. Lorsque j'étais vice–présidente de la Section des appels en matière d'immigration, il est arrivé plusieurs fois que des membres viennent me voir pour me dire qu'ils n'étaient pas d'accord avec l'évaluation de leur vice–président adjoint. J'intervenais alors et prenais une décision en fonction de divers facteurs. Le dossier était ensuite transmis au président pour signature.

Mme Langan: Au président de la Commission?

Mme Mawani: Oui, et je sais que mon prédécesseur a parfois pris une décision contraire à la recommandation initiale du vice–président adjoint, M. Fairweather estimant que c'était la décision qui s'imposait. En dernière analyse, c'est au président de décider. Il est bien évident que le président ne peut pas connaître les 236 membres que compte actuellement la Commission. Auparavant, nous étions 280. Les recommandations de renouvellement sont transmises au gouvernement par le président.

Mme Langan: Le gouvernement se range–t–il toujours aux recommandations de la Commission?

Mme Mawani: Je ne suis moi–même pas en mesure de vous répondre, mais M. Fairweather a pu constater qu'il en était généralement ainsi.

Mme Langan: Je voudrais maintenant vous interroger sur ce qui a été dit au sujet des réunions annuelles d'évaluation et des réunions qui ont lieu, plusieurs fois par mois, avec le coordinateur. Lors de ces réunions, le coordinateur commence par exposer le nombre de décisions négatives et de décisions positives rendues par le membre en cause. Ces chiffres ne sont jamais transmis au membre, qui n'a ainsi pas l'occasion de les vérifier. Est–ce vrai?

M. Mawani: Peut–être pourrais–je demander à M. Stobo. . .cela fait partie de son domaine.

M. Stobo: En ce qui concerne les allégations précises, j'ai constaté que certains membres—mais certains seulement—se sont vu exposer, dans le cadre de la procédure d'évaluation et lors d'un entretien avec le coordonateur, la proportion de décisions positives et négatives qu'ils avaient rendues. Cela ne surprend pas vraiment. La plupart des membres voulaient savoir où ils se situaient par rapport à leurs collègues, quant au nombre de décisions positives rendues.

Mais je ne crois pas qu'il y ait lieu d'y voir une vérification. Je ne sais pas vraiment comment ces chiffres étaient contrôlés, mais je n'ai aucune raison de penser qu'ils étaient inexacts. Ils étaient établis à l'intention des coordonateurs.

Mme Langan: Je ne voulais pas dire qu'ils pouvaient être inexacts. Je cherche simplement à comprendre comment tout cela se passe. Vous nous disiez que l'on fait parfois état de la répartition entre le nombre de décisions positives et le nombre de décisions négatives, certains membres voulant savoir à quoi s'en tenir par rapport à leurs collègues.

M. Stobo: C'est cela.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 1640

Ms Langan: What difference does it make? If we're evaluating based on the merits of the case, why does it matter, unless there's some kind of quota of positives or negatives? What difference would it make and why would it be relevant? Are you letting too many refugees through somewhere or blocking too many?

I would be more concerned and more interested in hearing whether they've reviewed the merit of some of the positives and negatives, based on the case, as opposed to how many positives are involved and how many negatives. I'm concerned about that aspect.

Ms Mawani: Perhaps I can respond to part of that question. What you are reading from is a specific allegation with respect to that particular—

Ms Langan: Yes, but we got past that allegation and the response was that this often happens.

Ms Mawani: My understanding is that it may have happened, and did happen, in that particular office.

My experience has been that, in the context of evaluations generally, on the board, this has not been an issue. My conversations with ADCs have certainly never given me, nor Mr. Fairweather, the impression that how many positives and how many negatives was a factor that was discussed in the evaluation.

What is discussed in the evaluation is the element of reasons. If someone is going to draw from that the conclusion that their decision is being challenged, so to speak, that would be very unfortunate. But we do discuss reasons in the evaluation process in the context of whether the reasons support the decision that has been made, whether it's been analysed and whether this is so. If a decision is questioned in the context of whether the reason supports the decision, that's proper.

Ms Langan: Well, I certainly have the sense from her previous response that it's not unusual. People want to know how they measure up with each other and so on. It's not unusual for a discussion to take place about positives and negatives. But I think that question's been fully answered now.

I want to make reference to something in your presentation, where you said you would be equally happy to respond to questions about Mrs. Gelberger. You stated that "her non–renewal was fully justified by her record as a member". What does the statement "fully justified by her record as a member" mean?

Mr. Stobo: With respect to the performance of Mrs. Gelberger, we are given to understand that her performance was such that it did not measure up to the standards expected of members at that time. Being a member and making decisions with respect to refugee determinations is an extremely difficult profession.

Ms Langan: What are the standards?

Mr. Stobo: Can I just finish this response? Then perhaps I'll come back.

Mme Langan: Je ne comprends pas vraiment pourquoi. Dans la mesure où chaque décision dépend des faits de la cause, je ne comprends pas pourquoi on s'arrêterait aux statistiques à moins, bien sûr, qu'on ait prévu des quotas limitant le nombre de décisions positives ou négatives.

Sans cela, pourquoi agir ainsi? Estime–t–on qu'on admet trop de réfugiés ou qu'on en rejette un trop grand nombre? Je préférerais entendre qu'on cherche à s'assurer que les décisions sont fondées, qu'elles soient positives ou négatives, plutôt que simplement savoir combien on en a rendu dans un sens ou dans l'autre. Cela me préoccupe.

Mme Mawani: Peut–être vais–je pouvoir répondre en partie à votre question. Vous songez à ce que certains prétendent au sujet de ce. . .

Mme Langan: En effet, mais nous avons parlé de cette allégation et nous avons déjà pu voir que cela se produit souvent.

Mme Mawani: Je crois savoir, en effet, que cela a pu se produire, ou s'est effectivement produit dans ce service–là.

D'après ce que j'ai pu constater, cependant, cela ne pose pas de problèmes au niveau des évaluations. Les entretiens que j'ai eus avec les vice–présidents adjoints ne m'ont jamais porté à penser, ni M. Fairweather, que l'évaluation tenait compte du nombre de décisions positives ou de décisions négatives rendues.

Ce qui est évoqué au cours de l'évaluation ce sont les motifs de la décision. Il serait tout à fait regrettable que quelqu'un en prenne prétexte pour penser qu'on entendait contester leur décision. Cela dit, lors de l'évaluation, nous examinons les motifs des décisions rendues afin de vérifier que la décision découle effectivement des motifs exposés et pour juger de la rigueur de l'analyse. Je pense légitime de vérifier une décision à la lumière des motifs exposés.

Mme Langan: La réponse que la présidente nous a donnée tout à l'heure me porte à penser que cela est chose courante. Les gens veulent savoir où ils se situent par rapport aux autres. Il n'est pas rare qu'on parle de la proportion de décisions positives et de décisions négatives. Je pense que nous avons maintenant fait le tour de la question.

Je voudrais maintenant revenir à un sujet que vous avez évoqué dans votre exposé lorsque vous avez dit que vous répondriez volontiers à des questions touchant M^me^ Gelberger. Vous nous avez dit que le «non renouvellement de son mandat était pleinement justifié étant donné le travail qu'elle avait accompli au sein de la Commission». Qu'entendez–vous par «pleinement justifié étant donné le travail qu'elle avait accompli au sein de la Commission»?

M. Stobo: Pour ce qui est du travail accompli par M^me^ Gelberger dans l'exercice de ses fonctions, je crois comprendre que son travail n'était pas tout à fait à la hauteur de ce qu'on attendait des membres de la Commission. Les membres ont a statuer sur des revendications du statut de réfugié et il s'agit là d'un travail extrêmement difficile.

Mme Langan: Mais quels sont les critères?

M. Stobo: Puis–je finir ma réponse? Je pourrais revenir à cela ensuite.

[*Text*]

There were some members who were simply unable to bring to the job the desire or necessary degree of analytical ability, of ability to write, and of ability to render decisions in a timely manner.

I should indicate, by the way, that in Mrs. Gelberger's case there were two ADCs who wrote that performance appraisal, which resulted in her no longer staying with the board; it wasn't just the work of one. There was also a very lengthy meeting with the ADCs with respect to that appraisal.

I also understand that during the time she was with us I don't believe Mrs. Gelberger rendered or wrote one set of reasons, although I may be wrong on this; she may have written a dissent or something else, but I don't think there was one written. So the question was one of whether she was able to carry — whether she demonstrated the requisite levels. The answer at that time was no.

Ms Langan: What are the standards?

Ms Mawani: In general, I can respond to that question because I can go over what the evaluation process involves. One very key element is a knowledge of the law and of facts, knowledge of international refugee instruments in that area, and the ability to apply the law to the facts at issue.

• 1645

The second thing is the entire issue of conduct, which involves conduct at a hearing, demeanour in the context of a hearing, and collegiality. We will be measuring that conduct against the code of conduct we have developed, which is, incidentally, the first such code, for an administrative tribunal. So we have a benchmark against which we measure that conduct.

Thirdly, there is timeliness, i.e., the timeliness of hearings, timeliness in reason–writing, and being able to bring fairness and timeliness to bear in the process.

Fourth is reasons, which involve the analytical ability and the skill with which a member can analyse the facts and then articulate them in reasons and can support the decision at the end, through that process.

Those would be some of the elements that would be considered.

Ms Langan: Not everybody's aware of this one, though.

Ms Mawani: Yes, it's right on the form. That's the form which, incidentally, we are in the course of enhancing because we do think there's definitely room for improvement.

Mr. Redway: I'd also like to ask you about this evaluation process and get a bit more detail. You indicated, as I understand it, that the first step in the appraisal process was to be taken by the assistant deputy chairman. Is it not true that a member's coordinator would also do this in some cases?

Ms Mawani: Yes. The reason I went straight to the step involving the assistant deputy chair is because it was only in the context of the backlog that we had coordinating members, at the time.

Mr. Redway: But in that type of situation would the coordinating member do the appraisal?

[*Translation*]

Certains membres n'avaient pas la volonté ou les capacités d'analyse voulues. D'autres ne possédaient pas les aptitudes rédactionnelles voulues ou ne parvenaient pas à rendre leur décision en temps utile.

Je précise que, dans le cas de M^me^ Gelberger, deux vice–présidents adjoints ont participé à son évaluation et que c'est à la suite de cela qu'elle a quitté la Commission. L'évaluation a d'ailleurs été longuement évoqué au cours d'une réunion avec les vice–présidents adjoints.

Je crois également savoir que pendant tout son mandat, M^me^ Gelberger n'a pas rédigé une seule décision. Peut–être me trompe–je, peut–être a–t–elle rédigé une opinion décidante, mais je ne crois pas qu'elle ait rédigé une seule décision. On a, par conséquent, dû se demander si elle était en mesure d'exercer — si elle possédait les aptitudes nécessaires. À l'époque, on a décidé que non.

Mme Langan: Mais quels sont les critères?

Mme Mawani: Je peux vous répondre en vous exposant comment fonctionne la procédure d'évaluation. Un des principaux éléments est la connaissance du droit et des faits de la cause, la connaissance des textes internationaux régissant la situation des réfugiés et la capacité d'appliquer le droit aux faits et circonstances de l'affaire.

Il y a, ensuite, la question du comportement, c'est–à–dire la question du comportement à l'audience et de l'attitude vis–à–vis du principe de collégialité. Ce comportement est évalué par rapport au code de conduite que nous avons rédigé et qui, je le précise, est le premier code de ce genre rédigé à l'intention d'un tribunal administratif. Il y a donc des repères qui nous permettent d'évaluer le comportement.

Enfin, il y a la question des délais. Il faut, en effet, que les audiences se déroulent en bon temps, que les motifs soient rédigés en temps utile et que, d'une manière générale, tout se passe sous le signe de l'équité et de la diligence.

Enfin, il y a les motifs qui exigent la capacité d'analyser les faits, puis d'exposer les résultats de cette analyse dans des motifs qui justifient la décision rendue.

Voilà certains des éléments dont il est tenu compte.

Mme Langan: Mais, tout le monde ne les connaît pas.

Mme Mawani: Si, tout cela se trouve inscrit dans le formulaire. Je précise, d'ailleurs, que celui–ci n'est pas parfait et que nous sommes en train de l'améliorer.

M. Redway: Je voudrais, à mon tour, vous parler de ce processus d'évaluation et vous demander des précisions sur ce point. Si j'ai bien compris, vous nous avez dit que la première étape du processus d'évaluation appartient au vice–président adjoint. N'est–il pas exact que, dans certains cas, c'est le coordinateur dont relève le membre en cause qui sera responsable de cette étape?

Mme Mawani: En effet. Si je suis tout de suite passée à l'étape du vice–président adjoint, c'est que les postes de coordinateurs n'avaient été créés que pour régler le problème de l'arriéré.

M. Redway: Mais étaient–ce eux à l'époque, qui étaient chargés de l'évaluation?

[*Texte*]

Ms Mawani: Yes, absolutely, they would do the appraisal first.

Mr. Redway: Would the appraisal then go from there to the assistant deputy chairman, then to the deputy chairman, then to the chairman? Is that the procedure?

Ms Mawani: Yes.

Mr. Redway: Now, if someone was appraised and objected to the appraisal and wrote a letter of objection on the appraisal to the assistant deputy chairman, what would normally be the procedure to be followed in that case? Not only sending a letter to the assistant deputy chairman, but also sending a copy of it to the chairman. I understood you to say that a meeting would take place with the deputy chairman — yourself — and that you often met with the objecting member to discuss their appraisal. Is that the normal procedure?

Ms Mawani: I can certainly speak to the question with regard to the immigration appeal side, which was my responsibility at the time. It was growing from that experience.

Mr. Redway: Perhaps you can tell me what it would have been on the other side. In normal circumstances, would a person objecting to their appraisal have had an opportunity to be heard, personally, or would the case have been judged strictly on any correspondence they sent, objecting to the appraisal?

Ms Mawani: I'm really going by what I understand would have happened. In some cases, there were meetings; I definitely know there were meetings. In other cases, it is possible that the matter was decided on the basis of the written material, if my predecessor had found that material was sufficient for him.

Mr. Redway: Do you think that's a fair approach? Is it not more reasonable to allow the person objecting to discuss the matter with a superior?

Ms Mawani: I'm going to ask Mr. Fyffe to respond to that question because some of the discussion we have been having internally has been in that regard.

Mr. Fyffe: Yes, Mr. Redway, there have been a number of questions from members about the evaluation process and its fairness. The evaluation process, in the form it existed, was to some extent an attempt to borrow from what was used in the public service, i.e., the categories of fully satisfactory, satisfactory, unsatisfactory, and so on.

Members generally seemed to find this approach tended to give them a few broad categories, in which it was difficult to justify why one person fell in one spot and another person fell in another and that it didn't give them enough feedback. So we have been consulting with the ADCs and we're about to try an experiment, for a year, with a quite different appraisal form, which will move away from trying to put people into categories and emphasize a conversation between the ADC and the member.

[*Traduction*]

Mme Mawani: Oui, c'est d'eux que relevait la première étape de l'évaluation.

M. Redway: Cette évaluation est–elle transmise au vice–président adjoint, puis au vice–président, puis, en fin, au président? Est–ce cela la procédure?

Mme Mawani: En effet.

M. Redway: Mais, quelle serait la procédure à suivre dans le cas de quelqu'un qui contesterait l'évaluation dont il a fait l'objet et qui écrirait, pour s'en plaindre, une lettre au vice–président adjoint? Dans le cas que je prends comme exemple, une lettre est envoyée non seulement au vice–président adjoint mais également au président. Ne disiez–vous pas tout à l'heure qu'il y aurait alors une réunion avec le vice–président — c'est–à–dire vous–même — et que, souvent, vous rencontriez le membre qui contestait son évaluation? Est–ce la procédure normale?

Mme Mawani: Je peux vous répondre pour ce qui concerne la section des appels en matière d'immigration, dont j'étais responsable à l'époque. C'est ce que j'ai pu constater.

M. Redway: Pouvez–vous nous dire comment cela se passait de l'autre coté. Normalement, la personne contestant son évaluation aurait–elle eu l'occasion de faire valoir ses arguments, de vive voix? Ou la décision aurait–elle été prise seulement en fonction de la lettre contestant l'évaluation?

Mme Mawani: Je vais vous dire ce que j'ai cru comprendre. Il y avait parfois une rencontre; ça je le sais. Dans d'autres cas, il est possible que la question ait été tranchée uniquement sur pièces. Mon prédécesseur estimait cela suffisant.

M. Redway: Mais trouvez–vous cela équitable? N'est–il pas plus raisonnable de donner à la personne qui conteste une évaluation l'occasion d'en parler avec un supérieur?

Mme Mawani: Je vais demander à M. Fyffe de vous répondre sur ce point, car nous avons justement discuté de cela au sein de la Commission.

M. Fyffe: Oui, monsieur Redway, plusieurs membres s'interrogent, en effet, sur le caractère équitable de la procédure d'évaluation. Sous sa forme antérieure la procédure d'évaluation était, dans une certaine mesure, fondée sur des critères utilisés dans la Fonction publique; c'est–à–dire qu'il y avait un certain nombre de catégories telles que pleinement satisfaisant, satisfaisant, insatisfaisant, et ainsi de suite.

Les membres avaient tendance à penser que les grandes catégories ainsi retenues permettaient difficilement de savoir pourquoi telle personne recevait telle évaluation, alors qu'une autre recevait une appréciation différente. Ils estimaient aussi qu'on ne leur donnait pas suffisamment la chance de faire connaître leur point de vue. C'est pour cela que nous consultons actuellement les vice–présidents adjoints; et que bientôt nous allons lancer une expérience d'un an avec un nouveau formulaire d'évaluation. On s'oriente vers une réduction de l'importance du classement par catégorie et l'on privilégie l'entretien entre le vice–président adjoint et le membre en question.

[*Text*]

• 1650

It will invite the ADC, first of all, to talk to the member about what he or she feels should be in the evaluation, then have a conversation about a proposed evaluation. Instead of trying to use terms such as fully satisfactory or satisfactory, the form will try to use a series of categories, such as stating that a certain member performs all the duties properly, while another member performs all the duties but has some problems in a certain area. All the emphasis is on explaining which of those categories was chosen, so the entire emphasis shifts to more of a direct interrelationship between the member and the ADC.

Mr. Redway: This form is for the future, I take it.

Mr. Fyffe: Yes, this is what we're proposing now. But I mention this form by way of conceding that some of the points you're mentioning are quite valid. There wasn't enough stress on putting in everything from the member, and on feedback, and we're changing that.

Mr. Redway: Concerns that have been expressed to me indicate a feeling that, once a person has been appraised and has objected in writing, they never did hear anything in response, other than a final decision as to whether they were reappointed. This left them with either the impression that somebody had decided somewhere along the line that they were not competent for the job, without their having had an opportunity to have a conversation about what their competence might be or might not be, or that there was some personal bias in the situation.

I suspect that's where these allegations have arisen. People have come to that conclusion because they really haven't had what they feel was an opportunity to discuss the matter and to actually find out what someone else felt was wrong.

Mr. Fyffe: Yes, exactly. If there has not been a full opportunity to discuss the appraisal, there will sometimes be an assumption that there was bias behind it. I don't believe that was often the case, but it certainly leaves the way open to that accusation.

Mr. Redway: Is there any way to address past problems?

Mr. Stobo: Mr. Redway, if I can touch base on the practice in the backlog, as I understand it from Mr. Kharas, if a member indicated they were unhappy with the appraisal they received, Mr. Kharas would meet with them, talk with them, and have a dialogue. He is here and he could share these views with you and tell you what his practice was in the backlog. And I understand he followed this practice on several cases.

Mr. Redway: As you know, I'm referring to one case specifically, and I don't want to talk about names here. But I've been told that there was no such meeting and no such opportunity to discuss the appraisal. As a result, the individual involved in this particular instance was, quite frankly, left with the feeling that they had been judged incompetent or that, somehow or other, there was a personal bias against them on the part of the person making the evaluation. There was no opportunity to go beyond the initial evaluation stage and discuss it further.

[*Translation*]

D'abord, on demandera au vice-président adjoint de s'entretenir avec le membre quant au contenu de l'évaluation; et de s'ouvrir à lui, ou à elle, de l'évaluation envisagée. Au lieu des expressions «pleinement satisfaisant» ou «satisfaisant», le formulaire comprendra plutôt diverses catégories dans le cadre desquelles on indiquera que tel et tel membre a correctement rempli ses fonctions alors que, pour tel autre membre, on indiquera qu'il ou elle a correctement rempli ses fonctions mais que dans un domaine donné il y avait tout de même quelques problèmes. Il s'agit d'expliquer pourquoi telle ou telle catégorie a été retenue. C'est cela qui va favoriser des rapports plus directs entre le membre en cause et le vice-président adjoint.

M. Redway: Mais là il s'agit d'un formulaire que vous utiliserez à l'avenir.

M. Fyffe: Oui, c'est ce que nous nous proposons de faire. J'en parle simplement pour vous dire que, sur certains points, vous avez parfaitement raison et que nous n'avons pas attaché assez d'importance au point de vue des divers membres. Nous sommes en train de changer cela.

M. Redway: On m'a également dit que ceux qui ont contesté, par écrit, l'évaluation dont ils avaient fait l'objet n'obtiennent jamais de réponse si ce n'est la décision finale qui renuvelle ou non leur mandat. Cela leur faisait penser, soit que quelqu'un avait décidé, en fin de compte, qu'ils n'étaient pas compétents mais sans pour cela leur donner l'occasion d'en parler avec eux, soit que tout cela avait été décidé de manière arbitraire.

Je pense que c'est peut-être de cela que sont nées les allégations évoquées tout à l'heure. Les gens ont été portés à y croire dans la mesure où l'on ne leur a pas donné l'occasion de se faire entendre, ou même de se faire expliquer les motifs de non renouvellement.

M. Fyffe: Tout à fait. Dans la mesure où on ne donne pas aux gens l'occasion de débattre de l'évaluation, on risque de se voir accusé de parti pris. Je ne pense pas que cela se soit produit souvent, mais il est clair que l'on prête le flanc à la critique.

M. Redway: Y aurait-il moyen de résoudre certains problèmes constatés plus tôt?

M. Stobo: Monsieur Redway, en ce qui concerne l'arriéré, M. Kharas m'a dit qu'il était prêt à rencontrer tout membre insatisfait de son évaluation, et à s'en entretenir avec lui. Il est ici aujourd'hui; il pourra vous confirmer comment les choses se passaient dans le cas de l'arriéré. Je crois savoir que c'est comme cela qu'il a procédé à plusieurs occasions.

M. Redway: Vous avez compris que j'ai en tête un cas précis, même si je ne peux pas citer de nom ici. On m'a dit, cependant, qu'il n'y avait eu, dans ce cas-là, aucune réunion et aucune possibilité de discuter de l'évaluation. C'est pourquoi la personne dont on parle ici en a dégagé l'impression qu'on l'avait jugée incompétente ou que l'évaluation dont elle a fait l'objet était entachée de parti pris. Elle n'a pas eu l'occasion, au cours d'une étape ultérieure, d'en discuter.

[*Texte*]

Mr. Stobo: I have different information, Mr. Redway, and perhaps we can sort it out afterwards.

Mr. Redway: But are you saying you're addressing that kind of issue and trying to correct it for the future?

Mr. Stobo: Yes.

Ms Mawani: Certainly integrity and fairness in that process are key elements.

Mr. Redway: They're essential.

Ms Mawani: If we are determined—and we are, because Mr. Fairweather started this approach and I intend to carry it on—to use that evaluation process as a basis for making recommendations, that's the only way in which we can go and the only way we must go. So having a process that is fair, open, transparent, and has integrity is key. We're committed to that.

Mr. Redway: There's no point in having a process if it's not that way.

Ms Mawani: No. Some of the ADCs have had close to 50 members to manage, and I think that having coordinators under Bill C-86, which will give us one coordinator for every 15 members, is a positive step. It's going to help us strengthen that process and give more feedback during the time.

One of the things that has concerned me is that we shouldn't wait until the end of a year to tell someone, if we think their performance level is not up to standard. I wouldn't have liked to have found that out at the end of my year. So we are committed. I understand that and I certainly intend to make sure we are going in that direction.

Mr. Redway: Perhaps you don't know the answer to this question, but in your response to a previous question you indicated that your predecessor, Mr. Fairweather, found that when making a recommendation to the government on appointment, reappointment, or non-reappointment, the government would usually take his recommendation. Does that mean there were instances when the government did not accept his recommendation?

• 1655

Ms Mawani: That's my information, but I know he definitely told me that these recommendations were accepted most of the time.

Mr. Redway: Do you have any statistics as to how often they were accepted and weren't accepted?

Ms Mawani: I don't have any statistics. I would say that, certainly, from what he has told me, well over 90%. . .

Mr. Redway: Would you like to look into that information more carefully and provide us with that information?

Ms Mawani: I'd be happy to.

Mr. Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): With respect to Dr. Ifejika and Ms Gelberger and the allegations we heard, have you heard similar allegations from other board members, at any time?

[*Traduction*]

M. Stobo: Monsieur Redway, la manière dont cette histoire m'a été expliquée est quelque peu différente; peut-être pourrons-nous en parler plus tard.

M. Redway: Mais me dites-vous que vous vous êtes penché sur ce type de problème, et que vous allez essayer d'y remédier à l'avenir?

M. Stobo: Oui.

Mme Mawani: Il est clair qu'en matière d'évaluation, l'intégrité et l'équité sont deux éléments essentiels.

M. Redway: Absolument.

Mme Mawani: Dans la mesure où nous avons décidé—et cela est clair étant donné que c'est M. Fairweather qui a lancé le mouvement et que j'ai moi-même l'impression de le poursuivre—de fonder vos recommandations sur cette procédure d'évaluation, nous sommes immanquablement portés à aller dans ce sens. L'important c'est d'instaurer une procédure qui se déroule sous le signe de l'équité, de la transparence et de l'intégrité. C'est la voie que nous avons choisie.

M. Redway: Sans cela, il n'y a pas de garanties procédurales.

Mme Mawani: En effet. Certains vice-présidents adjoints administrent plus de 50 membres, et je crois que les postes de coordinateurs créés par le projet de loi C-86 vont nous permettre de disposer d'un coordinateur pour 15 membres. Cela me semble une amélioration; nous pourrons améliorer la procédure et la communication.

Je pense, depuis un certain temps déjà, que nous ne devrions pas attendre la fin de l'année pour dire à quelqu'un que son travail ne donne pas entière satisfaction. Je n'aurais pas moi-même voulu attendre la fin de l'année pour le savoir. Cela nous paraît important. Je comprends cela et j'ai la ferme intention de veiller à ce que notre action aille dans ce sens.

M. Redway: Vous ne connaissez peut-être pas la réponse à la question que je vais vous poser; toutefois, dans votre réponse à la question précédente, vous avez dit que votre prédécesseur, M. Fairweather, avait constaté que lorsqu'il recommandait au gouvernement une nomination, un renouvellement de mandat ou un non renouvellement, le gouvernement suivait en général sa recommandation. Cela veut-il dire que, dans certains cas, le gouvernement n'a pas suivi sa recommandation?

Mme Mawani: C'est ce que je crois savoir. Je sais qu'il m'a dit que la plupart du temps ses recommandations étaient suivies.

M. Redway: Avez-vous des chiffres sur ce point?

Mme Mawani: Non, je n'ai pas de chiffres. D'après ce qu'il ma dit, c'était le cas dans plus de 90 p. 100. . .

M. Redway: Pourriez-vous consulter vos archives et nous répondre sur ce point?

Mme Mawani: Avec plaisir.

M. Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): En ce qui concerne M. Ifejika et M^me^ Gelberger, et les allégations qui nous ont été rapportées, vous est-il arrivé d'entendre de pareilles allégations de la part d'autres membres de la Commission?

[*Text*]

Ms Mawani: Are we talking about the specific allegations or generally?

Mr. Chadwick: The general allegations that they brought to us.

Ms Mawani: I'm thinking now of the allegations that were contained in *Le Devoir*, which were from former members.

Mr. Chadwick: So you've heard similar allegations from other members; similar ones to what we've heard.

Ms Mawani: Well, when these members have spoken publicly about these allegations. For example, we have heard about them when we saw them in *Le Devoir*.

Mr. Chadwick: What I'm trying to ask you is whether the board has heard similar allegations from other members, that have been reported to the board by other members?

Mr. Stobo: If I can perhaps also augment that answer, an allegation was made by a member in Toronto with respect to the ADC in Toronto at that time. That allegation was made last February, I believe.

Mr. Redway: Was that the coordinator or the ADC?

Mr. Chadwick: Are we talking about three members?

The Chairman: How many complaints do they have?

Mr. Stobo: In response to you, sir, without giving specific numbers, in Toronto, with respect to the ADC who was in Toronto at the time—

Mr. Chadwick: Why not specific numbers?

Mr. Stobo: I can't give you them today, but we could try to track down those numbers.

Mr. Chadwick: So there are more members.

Mr. Stobo: No, I don't believe so. But I don't want to give a misleading answer.

Mr. Chadwick: Then are we talking about three members only?

Mr. Fyffe: It's a little difficult to be precise, but certainly there are not very many, and in terms of the kind of detailed accusations that, say, Dr. Ifejika has put forward, it's a very small number. But there are ex–members who do complain from time to time, and we would not want to give you an erroneous answer.

Mr. Chadwick: So is the answer to my question that you have heard similar allegations from other board members?

Mr. Fyffe: We have received allegations about interference, but I don't think there have been any on the basis of race.

Mr. Chadwick: All right. I see your problem. How many members of the board have there been, to date? Do you have that figure?

Ms Mawani: Over the period of time, there have been over 300.

Mr. Chadwick: Thank you very much. I don't know how to break this down, but have you heard similar allegations—and perhaps we're talking about the same people, although I'm not sure—from members who have been renewed?

[*Translation*]

Mme Mawani: Voulez–vous dire des allégations précises, ou des propos plus généraux?

M. Chadwick: Je parle des allégations générales dont ils nous ont fait part.

Mme Mawani: Je songe aux allégations dont *Le Devoir* s'est fait l'écho, et qui provenaient d'anciens membres.

M. Chadwick: D'autres membres oseraient donc, eux aussi, faire part d'allégations de ce type?

Mme Mawani: C'est–à–dire que ces membres ont évoqué publiquement ces allégations. Nous en avons pris connaissance dans *Le Devoir*.

M. Chadwick: J'aimerais savoir si d'autres membres vous ont fait part d'allégations de cet ordre?

M. Stobo: Puis–je dire, pour compléter la réponse, qu'à l'époque, à Toronto, un des membres de la Commission a formulé une allégation à l'égard d'un vice–président adjoint de Toronto. Cela remonte, je crois, à février dernier.

M. Redway: S'agissait–il du coordinateur ou du vice–président adjoint?

M. Chadwick: S'agit–il de trois membres?

Le président: Combien de plaintes ont été formulées?

M. Stobo: Pour vous répondre sans citer de chiffres précis, en ce qui concerne le vice–président adjoint en fonction à l'époque à Toronto. . .

M. Chadwick: Pourquoi ne pas citer de chiffres précis?

M. Stobo: Je ne peux pas vous les donner aujourd'hui; mais nous pourrions essayer de les obtenir.

M. Chadwick: Il y aurait donc d'autres membres.

M. Stobo: Non, je ne le crois pas; toutefois, je ne voudrais pas vous induire en erreur.

M. Chadwick: Il n'y aurait donc que trois membres?

M. Fyffe: Il est un peu difficile d'être précis, mais il est clair qu'il n'y en a pas eu beaucoup; en ce qui concerne le genre d'accusations précises formulées, disons, par M. Ifejika par exemple, je dois dire que le nombre est même très réduit. Il est vrai que certains anciens membres se plaignent, de temps en temps; mais nous ne voulons pas vous induire en erreur.

M. Chadwick: Est–ce à dire que d'autres membres de la Commission vous ont fait part d'allégations de cet ordre?

M. Fyffe: On a parfois allégué l'ingérence, mais je ne pense pas que de tels cas aient jamais été fondés sur la race.

M. Chadwick: Entendu. Je comprends le problème. Jusqu'ici, combien de membres de la Commission y a–t–il eu? Disposez–vous du total?

Mme Mawani: Il y en a eu plus de 300 au cours de la période en cause.

M. Chadwick: Je vous remercie. Je ne sais pas ce que cela recouvre, mais avez–vous recueilli des allégations de cet ordre—je n'en suis pas certain, mais peut être s'agit–il en fait des mêmes personnes—auprès de membres dont le mandat a été renouvelé?

[*Texte*]

Ms Mawani: No, not to my knowledge anyway.

Mr. Chadwick: Have there been any changes of policy on reviews of refugees, especially those in the backlog, such as the alleged passing positively of many who have not had an adequate review, in order to expedite the process?

Mr. Pierre Bourget (Director General, Operations Policy and Planning, Immigration and Refugee Board): The backlog has, since the board's beginning, been a challenge for Immigration to get through within the particular timeframes that have been established, and there were even many questions about the real numbers of backlog cases.

• 1700

Also, some initiatives have been taken gradually, until some months ago, I would say, in terms of reducing the length of certain hearings, so that more cases could be dealt with before the expiration of the backlog, which was in December 1992.

Mr. Chadwick: So would you be changing the methods or decisions of members of the board from time to time?

Mr. Bourget: Basically, in terms of the fundamental role of the board member — and, as you know, there was a board member and an adjudicator during the backlog period — the ultimate responsibility to decide was based on the same criteria, i.e., whether a refugee claimant has a credible basis for his claim. The process leading to this decision may have changed on some occasions during the backlog period.

Mr. Chadwick: Then would you have to redirect some of the members?

Mr. Bourget: In terms of the process, the procedure, and some elements related to the hearing, yes, but not in terms of their fundamental responsibility as to whether a particular person has a credible basis or not. But some training and instruction needed to be given to members when these changes were occurring.

Mr. Chadwick: Just so I can get a handle on the operation, are Chinese people, for example, who are deemed not to be refugees ever returned after their determination? Are they ever sent back?

Mr. Bourget: There is presently a policy at Immigration, and has been for quite a while now, that notwithstanding the fact that the person would have been considered not to be a refugee by the Immigration Refugee Board or that the Federal Court may have confirmed the board's decision pertaining to the fact that the person is not a refugee, no removal of any of these Chinese refugee claimants to China was made, in many instances. It was basically a stay of removal for those people.

Mr. Chadwick: Would that stay of removal create some feeling of frustration for the members?

Mr. Bourget: Well, I don't know if we should call it frustration, but for board members who invest a lot of energy and give a lot of importance to each and every case presented to them for this very important decision to be made as to whether people are or are not refugees, and who learn that these people are not necessarily removed from Canada when they are being told no, that may have some effect on those particular decision–makers.

[*Traduction*]

Mme Mawani: Non; du moins pas à ma connaissance.

M. Chadwick: Y a–t–il eu un changement de politique en matière d'examen des dossiers des réfugiés; en particulier de ceux qui faisaient partie de l'arriéré. Je veux dire, vous aurait–on dit que, pour accélérer la procédure, on aurait admis des gens sans étudier suffisamment leur dossier?

M. Pierre Bourget (directeur général, Opérations, politiques et planification, Commission de l'immigration et du Statut de réfugié): Depuis la création de la Commission, la section de l'Immigration a eu beaucoup de mal à régler l'arriéré dans les délais prévus. On s'est même souvent interrogé sur le nombre réels de dossiers en instance.

J'ajoute que des initiatives ont été prises progressivement pour aboutir, il y a quelques mois, à une réduction de la durée des audiences afin de parvenir à régler davantage de cas avant décembre 1992, date limite fixée pour le règlement de l'arriéré.

M. Chadwick: De temps à autre modifiez–vous alors les méthodes ou les décisions de certains membres de la Commission?

M. Bourget: Pour ce qui est du rôle essentiel des membres de la Commission — comme vous le savez, pendant toute la période de l'arriéré, il y avait un membre de la Commission et un arbitre — la décision finale reposait sur les mêmes critères; c'est–à–dire, essentiellement, de la question de savoir si la demande de statut avait un bien–fondé quelconque. Au cours de la période de l'arriéré, il est possible que la procédure devant aboutir à une telle décision ait parfois été modifiée.

M. Chadwick: C'est alors que vous auriez eu à réorienter l'action de certains membres?

M. Bourget: En ce qui concerne la procédure, et certains aspects des audiences, oui; mais pas en ce qui concerne la question essentielle qui était de savoir si une demande avait un minimum de fondement. Lors de l'instauration des divers changements introduits, il a fallu donner une formation aux membres, et leur donner des instructions.

M. Chadwick: Afin de me permettre de mieux comprendre comment cela se passait, pourriez–vous me dire si l'on a renvoyé des demandeurs chinois à qui l'on n'avait pas reconnu le statut de réfugié? Arrive–t–il qu'on les renvoie?

M. Bourget: En ce qui concerne les personnes à qui la Commission de l'immigration et du statut de réfugié n'a pas accordé le statut de réfugié, même si la Cour fédérale a confirmé la décision de la Commission, le ministère de l'Immigration a, depuis assez longtemps déjà, pour politique de ne pas, dans de nombreux cas, renvoyer en Chine un demandeur chinois. Il s'agit, essentiellement, de surseoir au renvoi de ces personnes.

M. Chadwick: Ce sursis à l'ordonnance de renvoi entraîne–t–il, chez certains membres, des sentiments de frustration?

M. Bourget: Les membres de la Commission consacrent beaucoup d'énergie et attachent une grande importance aux dossiers qui leur sont confiés. C'est, en effet, une lourde responsabilité que d'accorder ou de refuser le statut de réfugié. Je ne sais pas si l'on devrait parler, dans ce cas, de frustration; toutefois, il est clair que certains membres peuvent être affectés en apprenant que des gens à qui l'on n'a pas reconnu le statut de réfugié ne vont pas nécessairement être renvoyés.

[*Text*]

If you remember, our previous chairman, Mr. Fairweather, had indicated that for the refugee determination process to remain healthy—if I may use this expression—a strong message needed to be made that if a person is not a refugee under the definition and if they have been given a chance to demonstrate that they are a refugee, they should normally be expected to be removed from Canada. Now, there may be other reasons why Immigration may have decided to stay the removal of certain people, but doing so probably had an effect on the board members.

Mr. Chadwick: In what way?

Mr. Bourget: Not with regard to the responsibility that the members have in taking the serious decision, but in the value of the entire process.

Mr. Chadwick: Do you think it might make them feel that they are sent in a certain direction to make a decision because of that?

Mr. Bourget: No, I would say—and I am not—

Mr. Chadwick: But do you think a board member might decide that's the way in which he or she is being channelled?

Mr. Bourget: No. We have tried to convince our board members—and I think have been successful in doing so—that their responsibility is with regard to the definition of refugee under the convention. We have told them on many occasions that Immigration officials may make decisions with regard to other concerns or issues with which the immigration program is concerned that can go contrary to strict adherence to the definition of the term ''refugee''.

My answer for you is that, in order for the members to remain healthy, intellectually speaking, we indicate to them that they have a specific mandate, which is limited to deciding whether a person is a refugee or not. The decision in terms of whether the person should be removed from Canada or not rests with Immigration.

• 1705

Mr. Chadwick: Mr. Chairman, I would like to give the balance of my time to my colleague.

The Chairman: You don't have more time, so you can't give it to your colleague. We would like to have the first round completed so that your colleague would be next for first round anyway. Then we're back to Mr. Allmand over here. I like to give everybody a chance.

Mr. Horner (Mississauga West): Mr. Chairman, I'll be very brief.

In one of your answers, you used the word ''interference''. There is no interference in a decision being made, is that correct?

Ms Mawani: Absolutely.

Mr. Horner: As I see it, a board member and an adjudicator or two board members sit there and make their decision. Are the decisions ever discussed after they're made? They make a decision, they write their report. Are the decisions ever discussed?

[*Translation*]

Souvenez–vous que le président précédent, M. Fairweather, avait dit que si l'on veut que la procédure de détermination du statut de réfugié reste saine—si je puis utiliser ce mot—il fallait faire clairement savoir que toute personne qui ne répondait pas aux critères, pourrait normalement s'attendre à être renvoyée du Canada, dans la mesure où on lui avait offert la possibilité de faire valoir ses arguments. Peut–être le ministère de l'Immigration a–t–il de bonnes raisons de surseoir au renvoi de certaines personnes; cela a dû avoir un effet sur les membres de la Commission.

M. Chadwick: Quelle sorte d'effet?

M. Bourget: Non dans la manière dont ils sont appelés à prendre des décisions importantes; mais dans celle dont ils entrevoient l'ensemble du processus.

M. Chadwick: Pensez–vous qu'ils pourraient avoir le sentiment que l'on manipule leurs décisions?

M. Bourget: Non, je dirais plutôt—et ce n'est pas pour dire que. . .

M. Chadwick: Pensez–vous qu'un membre de la Commission pourrait penser que l'on cherche à l'orienter dans cette direction?

M. Bourget: Non. Nous avons essayé de convaincre les membres de la Commission—je crois que nous y sommes parvenus—qu'il leur incombe de trancher au regard de la manière dont la Convention définit la notion de réfugié. Nous leur avons dit, à maintes reprises, que les fonctionnaires de l'Immigration peuvent fonder leurs propres décisions sur certains nombres d'autres facteurs ou de critères retenus dans le cadre du programme d'immigration; et que ces décisions peuvent ne pas correspondre exactement à ce que l'on entend par «réfugié» au sens de la Convention.

Ainsi, pour que les membres parviennent à conserver leur intégrité intellectuelle, nous leur disons qu'ils sont chargés d'une mission précise, laquelle consiste à déterminer si une personne est ou non un réfugié. Quant à la question de savoir si une personne sera admise à rester au Canada ou renvoyée, la décision incombe aux services de l'Immigration.

M. Chadwick: Monsieur le président, je voudrais accorder à mon collègue le temps de parole qui me reste.

Le président: Il ne vous en reste plus, vous ne pouvez donc pas le donner à votre collègue. Nous voudrions terminer la première série de questions, ce qui permettra de passer directement à lui. Puis ce sera de nouveau le tour de M. Allmand. Je souhaite que chacun ait la possibilité d'intervenir.

M. Horner (Mississaugua–Ouest): Monsieur le président, je vais être très bref.

Dans une de vos réponses, vous avez utilisé le mot «ingérence». Il n'y a aucune ingérence dans la décision, n'est–ce pas?

Mme Mawani: Tout à fait.

M. Horner: Si j'ai bien compris, la décision est prise conjointement soit par un membre de la commission et un arbitre, soit par deux membres de la commission. Ces décisions font–elles parfois l'objet d'une discussion après coup? Ils prennent la décision et rédigent leur rapport. Les décisions qui ont été prises font–elles jamais l'objet d'une discussion?

[*Texte*]

Ms Mawani: The decisions are sometimes discussed after they have been made. At a meeting, for example, members would get together to discuss some of the decisions. But that would have been after the decision has been made.

In the backlog, it was important to go through this; members wanted to go through this because, as I said, there were no reasons written in the backlog. There was really no way of knowing why people had decided as they had. It was in the interests of fostering some semblance of coherence and consistency—

Mr. Horner: Uniformity.

Ms Mawani: —that we would be interested in knowing, as members were.

Mr. Horner: There's one other thing I would like to ask you about. On page 10 of your statement, you say your response to Dr. Ifejika was based on an internal inquiry. Could I ask you who conducted that inquiry?

Ms Mawani: I asked Mr. Stobo, the board's general counsel, to conduct an internal inquiry. I looked upon that as a preliminary inquiry. My instructions to him were to look at the allegations that had been made. I regarded them as serious. I asked him to look at those, to take whatever steps, to talk to the people he felt were necessary to be able to come up with a preliminary report to me.

All the time my intention is, and continues to remain, that if that preliminary inquiry had revealed there was any substance to these allegations, we would have launched into a much fuller inquiry. I thought about this very hard. As the head of an agency, I felt I had the responsibility, before launching into a major inquiry, to make sure there was a prima facie case before incurring the type of public expense and the type of dislocation a full-blown inquiry would involve.

So I felt it was responsible for us to look at that, to examine it, and if the indication to me was that there was some concern, there was some substance, we would have done so. That was the judgment call I made at the time.

Mr. Horner: In view of the serious allegations that have been made, has the initial internal inquiry conducted by your legal counsel been made available to members of this committee?

Ms Mawani: No, it hasn't. The report was made to me. I have it as. . .in the board.

Mr. Horner: You have no feeling that you should make it available to the committee.

Ms Mawani: Well, we've talked about this.

Mr. Fyffe: Mr. Horner, we have discussed this question. Obviously, citing a report invites the question you've asked. We do not feel it's in the nature of the report that it should be made public, but we would be pleased to discuss with the committee the ways in which it could be made available to the committee, if the committee wished to see it.

Mr. Horner: Thank you very much.

The Chairman: Mr. Allmand, may the chair have one?

[*Traduction*]

Mme Mawani: Il arrive que les décisions fassent, après coup, l'objet d'une discussion. Les membres peuvent, par exemple, se réunir pour discuter de certaines décisions. Mais cela se passe une fois que la décision est prise.

Il était important d'en parler, pour les cas relevant de l'arriéré; les membres voulaient en parler car, comme je l'ai dit, il n'y avait aucun motif indiqué. Il n'y avait donc aucune manière de connaître le pourquoi d'une décision. Il s'agissait d'assurer une certaine cohérence, une certaine régularité. . .

M. Horner: Une certaine uniformité.

Mme Mawani: . . .et donc les membres s'en parlaient.

M. Horner: J'ai une autre question. À la page 10 de votre exposé, vous dites que votre réponse aux allégation du D[r] Ifejika est fondée sur les résultats d'une enquête interne. Pourriez-vous me dire qui a mené cette enquête?

Mme Mawani: J'ai demandé à M. Stobo, directeur des services juridiques de la commission, de mener une enquête interne. Il s'agissait, pour moi, d'une enquête préliminaire. Je lui ai dit de se pencher sur les allégations qui nous avaient été signalées et qui me paraissaient graves. Je lui ai demandé de les examiner, de faire le nécessaire, et de recueillir tous les témoignages utiles au rapport préliminaire qu'il devait me transmettre.

Dans la mesure où cette enquête préliminaire tendait à conclure au bien-fondé des allégations, mon intention a toujours été de lancer une enquête beaucoup plus complète. J'y ai beaucoup réfléchi. En tant que responsable d'un organisme, avant de lancer une grande enquête, j'ai toujours cru devoir m'assurer que l'affaire paraissait être fondée avant d'engager les frais et de provoquer les perturbations qu'entraîne une enquête en bonne et due forme.

Je pensais qu'il nous incombait donc de procéder à un examen préliminaire et de ne passer à l'étape ultérieure que si les allégations me paraissaient fondées. Telle a été mon attitude à l'époque.

M. Horner: Étant donné la gravité des allégations en cause, avez-vous communiqué aux membres du comité les résultats de l'enquête préliminaire menée par le chef de vos services juridiques?

Mme Mawani: Non. Le rapport m'a été remis. Je l'ai. . . à la commission.

M. Horner: N'estimez-vous pas qu'il conviendrait de le mettre à la disposition du comité?

Mme Mawani: C'est-à-dire que nous avons déjà évoqué la question.

M. Fyffe: M. Horner, nous en avons discuté. Bien sûr, en citant un rapport, on ouvre la porte à votre question. Ce rapport ne nous semble pas être de ceux qu'il convient de rendre publics, mais nous serions heureux d'examiner avec les membres du comité la manière dont il pourrait être mis à votre disposition, dans la mesure où le comité voudrait en prendre connaissance.

M. Horner: Je vous remercie.

Le président: M. Allmand, la présidence peut-elle poser une question?

[*Text*]

Mr. Allmand: Sure.

The Chairman: I would like to have you make a comment on the context of the refugee determination process relative to the global problem. There are estimates of refugees, in other words, the demand factor from abroad, of anywhere from 18 million to 40 million people, homeless and stateless throughout the world. They're homeless and stateless because the world has decided no one wants them. Each of our nations, nation by nation, place barriers that they may select back directly through the refugee camps of the world.

• 1710

If there are 40,000 refugees chosen by Canada, to start out with, on a per capita basis, this certainly would be the highest in the world. But in terms of the process, if I were a refugee I would ask where I would get my fairest shake, my best chance. I have been in many refugee camps, watched them lined up at the gates. If we let a few in the door, whoever can push in the door or whoever can get an appointment or whatever, the chances of coming from a refugee camp and receiving acceptance in Canada are much less than the chances of remaining in the refugee camp.

Secondly, to be chosen, you may get three minutes, five minutes in a refugee camp sitting in front of an interviewing officer. In Canada you have your whole process. Your opportunity again becomes increased.

Even with the situation as it now exists, how does our refugee determination system compare with those camps or the other process, the other alternative? Does it therefore not encourage people to get on a plane, boat or any other way across by land to come here, where their chances are greater? Aren't we trying to do the opposite to that, to select?

I would like you to put your role into the international context.

Ms Mawani: The Immigration and Refugee Board doesn't have any part in the process of going out to the refugee camps and in the selection process. What we do, as you know, is to determine those cases, those individual claimants who have actually managed to get to Canada, and then have the full weight of the legal system behind them in Canada.

What we do know is that our system is regarded to be if not one of the best, certainly the best in the world, in the terms of the refugee determination process.

The Chairman: The most generous as well.

Ms Mawani: If I might share this with you, I was attending a few days ago a conference at Harvard University. There were academics and experts and practitioners from many countries discussing the issue of documenting persecution in an era of global instability. I came away from that conference reinforced and recharged, knowing we have an extremely fair and wonderful system in Canada, one I'm committed to keeping as good as it's been.

[*Translation*]

M. Allmand: Bien sûr.

Le président: Je voudrais que vous nous situiez un peu le processus de détermination du statut de réfugié dans le contexte du problème global. Les estimations du nombre de réfugiés, ou, en jargon, du facteur de demandes étrangères vont de 18 à 40 millions de personnes sans abri et apatrides à travers le monde. Elles n'ont ni domicile ni nationalité parce que la communauté internationale a décidé que personne n'en voulait. Chacun de nos pays établit individuellement des barrières de manière à pouvoir opérer sa sélection directement dans les camps de réfugiés du monde entier.

Si le Canada choisit, au départ, d'accueillir 40 000 réfugiés, il est certain que, par rapport au nombre d'habitants, ce serait le chiffre le plus haut du monde. Mais en ce qui concerne le processus, si j'étais réfugié, je me demanderais quel pays me traitera le plus équitablement, m'accordera les meilleures chances. J'ai visité des camps de réfugiés et je les ai vus se presser aux portes. Si nous en laissons entrer quelques uns, ils essaient tous de se glisser à l'intérieur et d'obtenir un rendez–vous, n'importe quoi, mais ils ont beaucoup plus de chances de demeurer dans le camp plutôt que de le quitter et d'être reçus au Canada.

Deuxièmement, pour la sélection, dans un camp de réfugiés, on vous laisse trois ou cinq minutes avec le préposé aux entrevues. Au Canada, vous pouvez bénéficier du processus complet et vos chances sont multipliées.

Même dans la situation actuelle, quel rapport y a–t–il entre le processus de détermination du statut de réfugié et le processus que l'on suit dans les camps, l'autre possibilité? Est–ce que cela n'encourage donc pas les gens à prendre un avion, un bateau ou tout autre moyen de transport pour venir ici, où les perspectives sont bien meilleures? N'est–ce pas le contraire que nous essayons de faire, c'est–à–dire faire une sélection?

J'aimerais que vous placiez votre rôle dans un contexte international.

Mme Mawani: La Commission de l'immigration et du statut du réfugié n'est impliquée d'aucune manière dans le processus de sélection qui a lieu dans les camps de réfugiés. Comme vous le savez, notre rôle est d'étudier les demandes des personnes qui ont réussi à entrer au Canada et qui peuvent donc s'appuyer sur tout le système juridique canadien.

Nous savons que notre système est considéré comme l'un des meilleurs, certainement le meilleur au monde en ce qui concerne le processus de détermination du statut de réfugié.

Le président: Le plus généreux également.

Mme Mawani: Pour citer une anecdote, j'ai assisté il y a quelques jours à une conférence à l'Université Harvard. Des universitaires, des experts et des gens de terrain venus de nombreux pays débattaient la question des persécutions et se demandaient sur quelle preuve on pouvait s'appuyer en ces temps d'instabilité à l'échelle mondiale. J'ai quitté cette conférence avec la conviction accrue que, au Canada, le système que nous avons est extrêmement équitable et qu'il marche bien; je veux en préserver les qualités.

[*Texte*]

The Chairman: Even by your process of participating there, and the world coming to know about that fairness, we are talking about a backlog. You'll never catch up on that backlog if the demand level keeps increasing in total numbers of refugees, if the mobility of the refugees increases. It isn't going to find a solution where we could end the refugee board process or not be overwhelmed. Is there a chance?

Ms Mawani: As far as the board is concerned, and I'm now looking at the last four years, the life of the board, the level of claims has remained about steady.

What were we at?

Mr. Bourget: The maximum was last year, in 1992, where 37,000 claimants came to Canada. We've been able to have it balanced in terms of the number of claims coming to us—and I know I'm dealing with individuals—and the number of claims we were able to proceed with. We're quite proud of this at the Immigration and Refugee Board.

• 1715

Evidently, Mr. Chairman, I'm not referring to the backlog cases that existed prior to the creation of the Immigration and Refugee Board. We can say our challenges are still great, but we have a balanced system in the sense that we're able to proceed with the number of claimants that on average have been coming in yearly since the beginning of 1989.

As well, you know the government recently passed legislation, Bill C-86. The board is evidently not the initiator of that legislation, but the minister had indicated, when he presented that legislation, that this could allow for a sharing of the responsibility of the refugee claimants around the world. There is therefore a presumption made by Immigration, not by the board, that the number of refugee claimants coming to Canada yearly should not increase, to say the least.

The Chairman: How much can you handle? Can you handle 40,000 a year? Can you handle 60,000 a year?

Mr. Bourget: We can handle 30,000 a year.

The Chairman: So a 30,000 target out of 250,000 would be an accommodating situation, what we can handle.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, when Mr. Chadwick was asking his questions, he was asking if the board had received many complaints from former members. I must tell him and the committee that as the opposition critic, I get many complaints. The people come to me, as they may go to other members of Parliament. They feel that if they go to the board and make the complaint, the board will not investigate fairly its own complaints.

That's what Dr. Ifejika said. He said he sent his complaints to the Privy Council privately. He felt it was not usual that the person being accused or the institution being accused should itself be the investigator, judge and jury in the matter.

I don't find it unusual that people who have complaints against the board, whether or not the complaints are well-founded, would ask the board to investigate the complaints against them. They ask members of Parliament to raise this in committee or in the House and so on.

[*Traduction*]

Le président: Même avec le processus de participation que vous avez adopté et dont le monde reconnaît l'équité, il y a un arriéré que vous n'arriverez jamais à éponger si le niveau de la demande, au plan du nombre total de réfugiés, continue à croître et si les réfugiés se déplacent de plus en plus. Nous arriverons pas à mettre fin au processus adopté par la commission du statut de réfugié ou à éviter d'être inondés de demandes. Cela risque-t-il d'arriver?

Mme Mawani: Du point de vue de la commission—et je me fonde sur les quatre dernières années, c'est-à-dire depuis que la commission existe—le nombre des demandes est resté à peu près stable.

C'était combien?

M. Bourget: Nous avons atteint le maximum l'an dernier, en 1992, et 37 000 demandeurs sont entrés au Canada. Nous avons réussi à équilibrer le nombre de demandes qui nous sont adressées—et je sais que ce sont des personnes bien vivants—et le nombre de demandes que nous pouvons accepter. Nous en sommes très fiers à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Bien entendu, monsieur le président, je ne prends pas en compte l'arriéré qui existait avant la création de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Les défis auxquels nous avons à faire face dans ce domaine sont toujours de taille, mais notre système est équilibré dans la mesure où nous pouvons nous occuper de tous les demandeurs qui, en moyenne, arrivent chaque année depuis le début de 1989.

Par ailleurs vous savez que le gouvernement a récemment adopté le projet de loi C-86. Bien évidemment, ce n'est pas la Commission qui l'avait proposé, mais le ministre a indiqué en le présentant qu'il permettrait de partager à travers le monde les responsabilités que nous avons vis-à-vis les demandeurs du statut de réfugié. Le ministère de l'Immigration, et non la commission, présume donc que le nombre de gens qui demanderont le statut de réfugiés au Canada chaque année n'augmentera pas, bien au contraire.

Le président: De combien de demandes pouvez-vous vous occuper? Quarante mille par an? Soixante mille par an?

M. Bourget: Nous pouvons en traiter 30 000 par an.

Le président: Donc 30 000 sur 250 000 est le nombre de cas dont nous pouvons nous occuper.

M. Allmand: Monsieur le président, lorsque M. Chadwick posait ses questions, il a demandé si la commission a reçu beaucoup de plaintes de la part de ses anciens membres. Je dois dire au comité et à lui qu'en tant que critique de l'Opposition, je reçois de nombreuses plaintes. Les gens s'adressent à moi, comme d'ailleurs à d'autres députés. Ils estiment que s'ils s'adressent à la commission pour déposer une plainte, celle-ci n'enquêtera pas équitablement sur des plaintes la concernant.

C'est ce qu'a déclaré M. Ifejika. Il a dit avoir transmis sa plainte à titre personnel au Conseil privé. Il estimait que, normalement, une personne ou une institution contre qui sont portées des accusations n'est pas chargée elle-même de l'enquête, juge et jury en la matière.

Je ne trouve pas anormal que des gens qui se plaignent de la commission, à juste titre ou non, lui demandent de faire enquête sur des plaintes la concernant. Ils demandent à des députés de soulever cette question devant un comité ou à la Chambre, etc.

[*Text*]

Earlier in the meeting, in answering a question about Mrs. Gelberger, one of the members before us today said she was not renewed—and I can't recall the exact words, but they were to this effect—because her performance was not adequate, her performance was not competent.

Mr. Stobo: It was not up to the standards we were looking for.

Mr. Allmand: When she was before us last week, she pointed out that as a member of the board she made 109 decisions, of which 103 were positive. But both members agreed to those. So 103 were cases where she and the other member agreed. Three were negative and also mutual. There were only three where there were split decisions. In other words, she rendered a positive decision and the other member a negative.

Based on those decisions, I don't know how she can be accused of being below standards. We questioned her before the committee last week. She seemed rather bright and well–informed. If I look at the record on her cases, in 106 out of 109 the other member of the board agreed with her. The overwhelming are positive, three are negative and only three have split decisions.

How do you explain that? How was she not up to standards with respect to that decision–making?

Mr. Stobo: With respect to the information we have, which comes to us from the ADCs, her supervisors at the time, it was their judgment, based on the criteria Mrs. Mawani has indicated to this committee, that she did not possess the necessary skills to carry on and fulfil the duties.

The fact that she has participated in positive decisions or decisions that were agreed upon unanimously is only part of the equation. One has to look at the degree of analytical skill, knowledge of the law, comportment in the hearing room, willingness to assume duties in terms of being a presiding member, all of those factors. Those factors, Mr. Allmand, are most important to those doing the evaluation. It's not the fact that it's positive. It's not the fact that it's shared by their colleagues.

• 1720

Mr. Allmand: I guess we'll have to pursue this further. I understand Mrs. Gelberger herself was a refugee from Hungary. Her father had been in prison. She had a great feeling and understanding for people who were refugees.

I want to move on to another point. Are there quotas for the number of positive and negative decisions that can be made by the board? This is the implication of the evidence given to us. If there are getting to be too many positive decisions, then the managers tell the members of the board they're getting near quota, they'd better slow down... Pardon me?

Mr. Horner: They just said that never happened.

[*Translation*]

Plus tôt au cours de cette réunion, en répondant à une question à propos de M^me^ Gelberger, l'un des membres de la commission a déclaré que son mandat n'avait pas été renouvelé—et je ne me souviens pas des mots exacts qui ont été employés mais c'est ce qu'ils voulaient dire—parce que son rendement n'était pas satisfaisant, parce qu'elle n'était pas compétente.

M. Stobo: Son rendement n'était pas du niveau que nous recherchions.

M. Allmand: Lorsqu'elle a comparu devant nous la semaine dernière, elle a souligné que, à titre de membre de la commission, elle avait pris 109 décisions dont 103 étaient positives. L'autre membre impliqué était d'accord avec elle au sujet de ces 103 décisions positives. Il y a eu trois décisions négatives et, là encore, les deux membres étaient d'accord. Il y a eu uniquement trois cas où leurs avis étaient divergents, c'est–à–dire où sa décision était positive et celle de l'autre membre négative.

Si l'on considère ces décisions, je ne vois pas comment on peut dire que sa performance n'était pas au niveau des normes établies. Nous l'avons questionnée la semaine dernière. Elle semble plutôt brillante et bien informée. Si l'on considère les cas dont elle s'est occupée, pour 106 cas sur 109 sa décision était la même que celle de l'autre membre de la commission. La grande majorité des décisions sont positives, trois sont négatives et leurs avis ne divergent que dans trois cas.

Comment expliquez–vous cela? Comment pouvez–vous dire que son rendement était insatisfaisant en ce qui a trait aux prises de décisions?

M. Stobo: D'après les renseignements que nous avons reçus des VPA, ses supérieurs à l'époque, ils ont décidé, en se fondant sur les critères dont M^me^ Mawani a fait état devant ce comité, qu'elle ne possédait pas les compétences nécessaires pour continuer à remplir les devoirs de sa charge.

Le fait qu'elle ait pris part à des décisions positives ou à des décisions prises unanimement n'est qu'une partie des choses qu'il faut considérer. Il faut aussi prendre en compte de nombreux facteurs comme les capacités d'analyse, les connaissances juridiques, le comportement dans la salle d'audience ou l'acceptation éventuelle de tâches de présidence. Ces facteurs, monsieur Allmand, sont extrêmement importants pour ceux qui effectuent l'évaluation. La question n'est pas que les décisions soient positives ou partagées par les collègues.

M. Allmand: Je suppose que cela mériterait d'être approfondie. Je crois savoir que M^me^ Gelberger est elle–même une réfugiée hongroise et que son père a connu la prison. Elle possédait une grande sensibilité et beaucoup de compréhension à l'égard des réfugiés.

Je voudrais maintenant passer à un autre sujet. Existe–t–il des quotas pour ce qui a trait au nombre de décisions positives et négatives prises par la commission? C'est ce que l'on peut déduire des témoignages qui nous ont été fournis. Si un trop grand nombre de décisions positives sont constatées, les gestionnaires informent les membres de la commission que leur quota est presque atteint et qu'ils devraient ralentir leur... excusez–moi?

M. Horner: Ils viennent de dire que cela ne se produit jamais.

[*Texte*]

Mr. Allmand: I want to make this absolutely clear. You say there are no quotas whatsoever.

Ms Mawani: Absolutely not.

Mr. Allmand: If the decisions were 100% positive, nobody would be concerned.

Ms Mawani: Absolutely. There are no quotas whatsoever.

Mr. Allmand: I want to follow up on some of the questions Mr. Horner was asking about the inquiry. This is no reflection on Mr. Stobo, but Mr. Stobo answered—

The Chairman: This is your last question.

Mr. Allmand: I want the same amount of time as Mr. Redway, Mr. Chadwick and yourself. I timed it. You were about 12 minutes.

The Chairman: I'm sorry, but I have a stopwatch. We have the times. I'd be pleased to discuss them later. You have a second round in five minutes. You had a long round the first round. There's no problem, we're not complaining. I'm just saying we're limited—

Mr. Allmand: I will come back then. I'm willing to be here until all hours.

The Chairman: We have to clear the room at 5:30 p.m. It's being used for another purpose.

Mr. Allmand: I will accede to the next person.

The Chairman: We have Mr. Chadwick for five minutes and Ms Langan for five minutes. This would take us past 5:30 p.m., when the room is required for another function.

Ms Langan: Mr. Chairman, I wonder if I could go first. I'm supposed to be in the House to speak. I think I'd be pushing my luck—

The Chairman: That would be up to Mr. Chadwick. Would you accede to her?

Mr. Chadwick: Sure.

The Chairman: You may proceed.

Ms Langan: Thank you.

Mr. Allmand: You'd better start timing this.

The Chairman: We have them all timed here on the stopwatch, Mr. Allmand.

Ms Langan: I hope they're being recorded.

I'm sorry you're being exposed to this procedural wrangling. I think it's unfortunate you had your first exposure to this committee under these circumstances.

I want to take you somewhere else. I have about three questions. I think they can all be answered fairly briefly.

In your presentation to the Ottawa Women's Canadian Club, you said:

[*Traduction*]

M. Allmand: Je veux que les choses soient absolument claires. Vous dites qu'il n'existe aucun quota.

Mme Mawani: Absolument aucun.

M. Allmand: Si les décisions étaient à 100 p. 100 positives, personne ne réagirait.

Mme Mawani: Absolument. Il n'existe aucun quota.

M. Allmand: Je voudrais enchaîner sur certaines questions posées par M. Horner au sujet de l'enquête. Je ne vise pas M. Stobo, mais il a répondu. . .

Le président: C'est votre dernière question.

M. Allmand: Je veux autant de temps que M. Redway, M. Chadwick et vous-même. Je vous ai chronométré et vous avez eu environ 12 minutes.

Le président: Je regrette mais j'ai également un chronomètre. Les temps de parole ont été enregistrés, et je suis tout à fait disposé à en discuter plus tard. Vous pourrez intervenir dans cinq minutes au deuxième tour. Vous avez bénéficié de beaucoup de temps au cours du premier; mais ce n'est pas un problème et nous ne nous en plaignons pas. Je dis simplement à faire remarquer que notre temps est limité. . .

M. Allmand: Dans ce cas, je reprendrai la parole plus tard, car je suis prêt à rester très tard.

Le président: Nous devons libérer la pièce à 17h30. Elle a été réservée pour une autre activité.

M. Allmand: Je cède ma place au suivant.

Le président: On va entendre M. Chadwick pendant cinq minutes et M^me^ Langan pendant cinq minutes également. Cela nous amènera à 17h30, heure à laquelle la pièce est réservée pour une autre activité.

Mme Langan: Monsieur le président, pourrais-je passer la première car je suis censée intervenir à la Chambre. J'exagère peu-être. . .

Le président: C'est à M. Chadwick de décider. Etes-vous d'accord?

M. Chadwick: Oui.

Le président: Vous avez donc la parole, madame Langan.

Mme Langan: Merci.

M. Allmand: Vous avez intérêt à mettre votre chronomètre en marche.

Le président: Tout le monde a été chronométré, monsieur Allmand.

Mme Langan: J'espère que tous les temps sont enregistrés.

Je regrette que vous soyez mêlée à ce genre de dispute procédurière. Il est dommage que cela arrive lors de votre première participation aux travaux du comité.

Je voudrais passer à autre chose et vous poser environ trois questions. Je pense que vous pourrez y répondre assez brièvement.

Vous adressant à l'Association des cercles canadiens, vous avez déclaré:

[*Text*]

. . .33% of our claimants in 1992 were women. The majority of them are fleeing their countries for the same reasons as men do — race, religion, nationality, political opinion, and membership in a particular social group. However the nature of the persecution may be differently experienced. In many societies, the inferior status of women increases their vulnerability.

Of the 33% of claimants in 1992 who were women, I'm wondering if you could tell us how many were actually accepted as refugees at the full board hearing.

Ms Mawani: I don't have those figures with me.

Ms Langan: Could you provide that for us? I'd be happy not to make you dig because of the shortness of the time. You could just provide it for us.

Ms Mawani: Yes.

Ms Langan: I want to take you to one other question. I'm not really interested in talking about history, but more interested in where things are going. What is the refugee policy? Is it conditions at the time the person fled, or is it conditions at the time of the hearing?

Ms Mawani: There is a forward–looking test in refugee determinations.

Ms Langan: What does that mean?

Ms Mawani: We are looking at whether there is a reasonable chance that if the person were to be sent back, the person would suffer persecution.

Ms Langan: Somebody four years ago, say, came in here as a reasonably legitimate refugee. They finally get a hearing today. Politics have changed in the place. They were legitimately refugees, or probably legitimate at the time. Other people who happened to get in the system or moved through the system faster are allowed to stay. Is my understanding correct that when they get to the hearing, it has nothing to do with what happened four years ago but has a lot to do with what's happening tomorrow?

• 1725

Mr. Stobo: It has a great deal to do with what happened in the past because the past is often the basis upon which they project into the future that if they return, they're going to be persecuted on the basis. . .

Ms Langan: Let's use Poland as an example.

Mr. Stobo: Yes, you're right. That could happen.

Ms Langan: Is that fair?

Mr. Stobo: Our mandate is to make refugee determinations, and we have to look to the claimant before us and ask whether or not there is a reasonable chance that they face serious harm if they're returned. Not meaning to

[*Translation*]

En 1992, 33 p. 100 des demandeurs étaient des femmes. La majorité fuyaient leur pays pour les mêmes raisons que les hommes — race, religion, nationalité, opinion politique et appartenance à un groupe social particulier; toutefois, la nature des persécutions n'était pas toujours perçue de façon identique. Dans beaucoup de sociétés, le statut inférieur des femmes accroît leur vulnérabilité.

Je me demande si vous pourriez nous dire combien des 33 p. 100 de demandeurs qui en 1992 étaient des femmes furent effectivement acceptées comme réfugiées lors de l'audience plénière de la commission.

Mme Mawani: Je n'ai pas ces statistiques ici.

Mme Langan: Pouvez–vous nous les faire parvenir? Compte tenu du temps dont nous disposons, je n'insisterai pas pour que vous les cherchiez tout de suite si vous pouvez nous les transmettre ultérieurement.

Mme Mawani: Oui.

Mme Langan: Je voudrais maintenant passer à une autre question. Je n'ai pas vraiment envie de discuter du passé, mais plutôt de l'évolution future de la situation. Quelle est la politique qui s'applique aux réfugiés? Prend–on en compte les conditions qui existaient au moment où la personne s'est enfuie ou celles qui prévalent au moment de la tenue de l'audience?

Mme Mawani: Au moment de la détermination du statut de réfugié, on tient compte des perspectives auxquelles ferait face l'intéressé.

Mme Langan: Que voulez–vous dire?

Mme Mawani: Nous cherchons à savoir s'il y aurait un risque réel que l'intéressé soit persécuté en cas de renvoi dans son pays.

Mme Langan: Prenons l'exemple d'une personne qui aurait demandé l'asile de façon légitime il y a quatre ans. L'audience a finalement lieu aujourd'hui. Les conditions politiques ont évolué dans son pays mais, à l'époque, cette personne aurait probablement été considérée comme un réfugié légitime. D'autres demandeurs d'asile ont réussi à se faire prendre en compte plus rapidement par le système et ont été autorisés à rester. Ai–je raison de croire que lorsque le dossier d'un réfugié est examiné à l'audience, les conditions qui prévalaient quatre ans auparavant ne sont pas prises en considération et que l'on se préoccupe surtout de l'évolution future de la situation dans son pays?

M. Stobo: Ce qui s'est passé auparavant a beaucoup d'importance car, bien souvent, c'est sur le passé qu'ils se fondent pour dire que s'ils reviennent dans leur pays, ils vont être persécutés à cause de. . .

Mme Langan: Prenons la Pologne comme exemple.

M. Stobo: Oui vous avez raison. Cela pourrait arriver.

Mme Langan: Est–ce juste?

M. Stobo: Notre mandat est de prendre des décisions en ce qui concerne le statut de réfugié et nous avons à considérer le demandeur et à nous demander si oui ou non il est raisonnable de penser que, s'il retourne dans son pays, il

[*Texte*]

sound callous, but if the grounds for the persecution, the grounds that they fled, are no longer there, then we can't in all good conscience conclude that they're a refugee according to our mandate.

Ms Langan: Well, I find it—

Ms Mawani: It's a protection issue, and the question has to be answered at the time the person is before us. For the board it has to be at the time the person is before us.

Ms Langan: Then I think we have an obligation to hear people before four or five years have passed. That's where the inequity of the system comes in.

Ms Mawani: Perhaps we can respond to that.

Mr. Bourget: We do. As I indicated, not only do we have a balanced system, but on the average, a refugee claimant who is arriving will be heard by the board in six or seven months, and it can be faster—

Ms Langan: Not if you've jumped ship in Poland four or five years ago, you won't be heard in five or six months.

Mr. Bourget: If you jump ship in Poland?

Ms Langan: Up here. . .from Poland.

Mr. Bourget: I'm not referring to the backlog. I'm referring to cases that have been—

Ms Langan: But my question is about what the policy is today with people who've come and got caught in that backlog, and who've settled and who have—

Mr. Bourget: I'm sorry to interrupt you; I also feel pressured by the time and your question needs to be answered. There are elements in the immigration program that allow these people to be able to remain in Canada permanently, and God knows there's been quite a number of them in the backlog. I think it's proper not to say to these people, you may have been a refugee four years ago but as we feel guilty we'll consider you a refugee. The definition of refugee is important to protect.

However, we've seen that Immigration, in terms of its programs, has allowed many of these people to remain here based on the hardship that these people would have to go through if they were to return to their country after four or five years in Canada.

Ms Langan: Possibly if I can get some place where I can reach you, we can pursue this without holding up the whole committee.

Mr. Bourget: Sure, I'd be very interested.

Ms Langan: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you for sticking to your time. You're exactly at five minutes.

Ms Langan: Oh, I'm just pretty good at that.

Mr. Chadwick: Dr. Ifejika said that when he made a negative decision, no one questioned it, but when he made a positive decision, he was quizzed on this issue. Would you know why he would say that?

[*Traduction*]

fera l'objet de sérieuses persécutions. Je ne veux pas paraître insensible, mais si les raisons des persécutions, les raisons pour lesquelles ces gens ont fui n'existent plus, alors nous ne pouvons en toute bonne conscience conclure qu'il faut leur accorder le statut de réfugié dans le cadre de notre mandat.

Mme Langan: Eh bien, je trouve cela. . .

Mme Mawani: La question qui se pose est celle de la protection et c'est une question à laquelle on doit répondre au moment où la personne comparaît devant nous. En ce qui concerne la commission, cette question doit être posée au moment où la personne comparaît devant nous.

Mme Langan: Dans ces conditions, je pense que nous avons l'obligation d'entendre les gens avant que 4 ou 5 ans ne se soient écoulés. C'est là où le système n'est pas équitable.

Mme Mawani: Nous pouvons peut-être vous apporter quelques éclaircissements à ce propos.

M. Bourget: Oui en effet. Comme je l'ai indiqué, non seulement notre système est équilibré, mais, en moyenne, une personne qui demande le statut de réfugié sera entendue par la Commission dans les 6 ou 7 mois qui suivent son arrivée. Et cela peut aller plus vite. . .

Mme Langan: Pas si vous avez sauté du bateau en Pologne il y a 4 ou 5 ans, dans ce cas, on ne vous entendra pas dans les 5 ou 6 mois.

M. Bourget: Si vous avez sauté du bateau en Pologne?

Mme Langan: Ici. . .en venant de Pologne.

M. Bourget: Je ne parle pas de l'arriéré. Je parle des cas qui ont été. . .

Mme Langan: Mais ma question porte sur la politique actuelle vis-à-vis des gens qui sont arrivés, qui ont été pris dans l'accumulation de demandes, qui se sont installés et qui ont. . .

M. Bourget: Je suis désolé de vous interrompre; je sais que le temps presse et il faut répondre à vos questions. Certaines parties du programme d'immigration permettent à ces gens-là de rester au Canada d'une manière permanente et Dieu sait qu'on en compte un bon nombre parmi les demandes accumulées. Je pense qu'il ne serait pas correct de dire à quelqu'un dans cette situation on l'aurait considéré comme un réfugié il y a quatre ans, et qu'actuellement, étant donné que nous nous sentons coupables, nous le considérerons également comme tel. Il est important de protéger la définition du terme réfugié.

Toutefois, nous avons pu voir que le Ministère de l'immigration, par le biais de ses programmes, a permis à nombre de ces personnes de rester ici en invoquant les difficultés qu'elles auraient si elles retournaient dans leur pays après avoir passé 4 ou 5 ans au Canada.

Mme Langan: Puis-je communiquer plus tard avec vous? Nous pourrons poursuivre notre conversation sans retarder les travaux du comité.

M. Bourget: Certainement, cela m'intéresserait beaucoup.

Mme Langan: Merci, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie d'avoir respecté les limites de temps. Vous avez pris exactement cinq minutes.

Mme Langan: C'est une chose que je sais fort bien faire.

M. Chadwick: M. Ifejika a déclaré que, chaque fois qu'il prenait une décision négative, personne ne la remettait en question, mais lorsque sa décision était positive, elle était passée au gril. Sauriez-vous pourquoi il a pu dire cela?

[*Text*]

Mr. Stobo: It would depend on the nature of the decision. There were some countries for which, when positive decisions were made, it was a surprise. There is no question that if, for example, a member said Trinidad, that's right, or Fiji, it would be helpful to know the reasons for which the member came to that decision. Portugal is another example. The rationale is it's necessary for us, in making decisions, to know what we're facing in terms of trends. If we're going to be able to train our members on country conditions, get them the latest information, we have to know what kinds of circumstances the members are dealing with in the hearing room. If members are making positive decisions on Fiji, the ADCs or the coordinating member would want to, in some cases, know whether there was a change of circumstances, was this just an unusual case, or what the rationale for the decision was.

Mr. Chadwick: Okay. What would a new member of the board be told about his or her term, such as length, and also about reappointment?

Mr. Bourget: First I think it's important as an administrative tribunal, which has so many Order in Council appointees, to be as upfront as we can with the members. So the term is very clearly indicated to the member. The question you bring up about people asking what happens after their two–year or my three–year appointment. . .it is almost automatically asked by board members.

Mr. Chadwick: I'm sure.

Mr. Bourget: The answer is that the Immigration and Refugee Board's existence and size is associated with the numbers we have to deal with and with decisions that the Treasury Board or the government will take in terms of its expansion if the numbers coming in are higher than what we are normally resourced to deal with.

• 1730

I want to tell you we explain to the board members that the duration of the appointment is as indicated and that people have been reappointed. However, a lot will depend on the situation that prevails in two or three years from now in terms of the number of refugee claims we have to deal with and the type of system the government is prepared to make available for refugee claimants.

Mr. Chadwick: Do you give them an idea of how they're selected back on the board or selected off the board?

Mr. Bourget: They are being told, as Mrs. Mawani indicated, that some of the key elements that are examined have to do with their performance as board members and the evaluation process. I may say that we're one of the rare administrative tribunals that has dared put in an evaluation process for board members. You understand the delicate thing of independent decision–makers and being evaluated.

[*Translation*]

M. Stobo: Cela dépend de quelle décision il s'agit. Dans le cas de certains pays, lorsqu'on prend des décisions positives, c'est une surprise. Prenons, par exemple, Trinidad, oui c'est vrai, ou Fidji, nous aimerions connaître les raisons pour lesquelles le membre de la commision en est arrivé à cette décision. Le Portugal est un autre exemple. Pour que nous puissions prendre des décisions, il faut que nous sachions quelles sont les tendances qui existent. Pour pouvoir former les membres de la commission et leur donner les dernières informations sur les conditions qui existent dans tel ou tel pays, il faut que nous soyons au courant des circonstances dont on a fait état dans la salle d'audiences. Si certains membres ont pris une décision positive en ce qui concerne Fidji, les VPA ou le membre coordonnateur voudront, dans certains cas, savoir si les circonstances ont changé, s'il s'agit d'un cas isolé, et sur quelles raisons s'appuie la décision.

M. Chadwick: Très bien. Quels sont les renseignements qui seront communiqués à un nouveau membre de la commision en ce qui concerne son mandat, par exemple, sa durée, et son renouvellement?

M. Bourget: Tout d'abord, j'estime que dans le cas d'un tribunal administratif comme le nôtre, où siègent tant de personnes nommées par décret du Gouverneur en conseil, il est important dis–je d'être aussi franc que possible avec les membres. Par conséquent, la durée du mandat est indiquée très clairement. Pour ce qui est de la question que vous soulevez, celle des gens qui demandent ce qui va arriver à la fin de leur mandat de deux ou trois ans. . .c'est une question que les membres de la commission posent pratiquement automatiquement.

M. Chadwick: J'en suis sûr.

M. Bourget: La réponse que nous donnons à cette question est la suivante: l'existence et la taille envergure de la Commission de l'immigration et du statut du réfugié dépend du nombre de demandes dont elle a à traiter ainsi que des décisions que le Conseil du Trésor ou le gouvernement prendra en ce qui concerne son expansion si le nombre de demandes devait croître à un rythme tel que les ressources allouées actuellement ne suffiraient pas.

En fait, nous expliquons aux membres de la commission que la durée de leur mandat est telle que cela a été indiqué et qu'il y a déjà eu des renouvellements. Toutefois, les choses dépendront énormément de la situation dans deux ou trois ans en ce qui concerne le nombre de demandes dont nous aurons à traiter et il faut également prendre en compte le genre de système que le gouvernement décidera de mettre en place pour traiter ces demandes.

M. Chadwick: Est–ce que vous leur donnez une idée de la manière dont sont prises les décisions concernant le renouvellement?

M. Bourget: Ce qu'on leur dit, comme l'a indiqué M^me^ Mawani, c'est que les éléments fondamentaux que l'on examine portent sur leur rendement en tant que membres de la commission et sur le processus d'évaluation. Je dois dire que nous sommes l'un des rares tribunaux administratifs qui ait osé mettre en place un processus d'évaluation s'appliquant aux membres de la commmission. Il est en effet délicat, et vous le comprenez certainement, d'appliquer un processus d'évaluation dans le cas de personnes qui sont censées prendre des décisions en toute indépendance.

[*Texte*]

Mr. Chadwick: The evaluation is very important to them.

Mr. Bourget: That is correct.

Mr. Chadwick: Do they get an evaluation at a certain period of time on the board?

Mr. Bourget: Yes.

Mr. Chadwick: They all get an evaluation?

Mr. Bourget: Yes.

Mr. Chadwick: They all have an opportunity to come back and discuss that evaluation with. . .?

Mr. Bourget: It has been indicated that the system is maybe not 100% perfect and we are trying to improve it, but yes, in many instances. Mr. Kharas confirmed that backlog members had always been given that opportunity, yes.

Mr. Chadwick: They would get an idea from their evaluation that they may not be reappointed?

Mr. Bourget: They would be getting an idea probably in terms of the evaluation of their performance. One thing that is important to stress, as was indicated by Mrs. Mawani, is that it is a recommendation. Therefore, nobody at the board can make a final decision with regard to appointment or not.

Mr. Chadwick: They should have an idea.

Mr. Bourget: Yes.

Ms Mawani: Perhaps I can just clarify that. The evaluations are done every year. The person may not be coming up for a reappointment at that time. It may well be that at the time of the evaluation, if the person's performance is not up to standard, it's then when we would indicate to the individual that they really need to strengthen this area. . .this is your strength but we see a little bit of weakness here. The idea is that should serve as an indicator to the member on how to proceed. In fact, I know in many instances a member may have had to spend a little bit of time on reason–writing to strengthen that particular skill.

At the end of the day, when the time for recommendations for reappointment comes, it may not be at the same time as another evaluation. They may not coincide. The ADCs are expected to take the whole process into consideration because at an evaluation they suggested to a member, look, I think you need to improve in this area. The member has taken steps in that direction. That's the judgment the ADC would have to make at the time the recommendation for reappointment is being made.

Mr. Chadwick: Okay.

The Chairman: May I have one last question. Others may have a quick one if we want to try.

You have a 57% acceptance rate. If removals are not being accomplished at a high rate, in fact, what that 57% represents is probably very low when you consider those who have not been removed. If you considered those who have not

[*Traduction*]

M. Chadwick: Cette évaluation a beaucoup d'importance pour eux.

M. Bourget: Oui c'est vrai.

M. Chadwick: Est–ce que cette évaluation a lieu à un certain momemt pendant qu'ils siègent à la commission?

M. Bourget: Oui.

M. Chadwick: Sont–ils tous évalués?

M. Bourget: Oui.

M. Chadwick: Et ils ont tous l'occasion de revenir et de discuter de l'évaluation avec. . .?

M. Bourget: On nous a dit que le système n'était peut–être pas parfait à cent pour cent et nous essayons de l'améliorer mais oui, dans bien des cas, c'est ce qui se passe. M. Kharas a confirmé que les membres qui s'occupent de l'arriéré ont toujours pu faire cela.

M. Chadwick: Leur évaluation leur permettrait de déduire s'ils seront ou non nommés à nouveau?

M. Bourget: L'évaluation de leur rendement leur permettrait sans doute de se faire une idée. Ce qu'il est important de souligner, et ce que M^me^ Mawani a indiqué, c'est qu'il s'agit d'une recommandation. Par conséquent, personne, à la commission, ne peut prendre de décision finale en ce qui a trait au renouvellement d'un mandat.

M. Chadwick: Ils doivent quand même avoir une idée de ce qui va se passer.

M. Bourget: Oui.

Mme Mawani: Permettez–moi d'apporter quelques précisions à ce sujet. Les évaluations sont faites chaque année. Il se peut que dans certains cas le renouvellement n'entre pas en ligne de compte à ce moment–là. Il se peut aussi qu'au moment de l'évaluation, au cas où la performance de l'intéressé ne soit pas du niveau requis, nous lui indiquions alors qu'il faudrait faire plus d'efforts dans tel ou tel domaine. . . Ceci est votre point fort, mais là par contre il y a quelques faiblesses. Cela devrait permettre aux membres d'avoir une meilleure idée sur la manière de procéder. Par exemple, dans plusieurs cas, un membre a dû consacrer un peu plus de temps à la rédaction des raisons de ses décisions afin de renforcer ses compétences en ce domaine.

Le moment auquel les recommandations concernant le renouvellement sont faites peut fort bien ne pas coincider avec une autre évaluation. Les VPA doivent prendre en compte tout le processus et considérer par exemple qu'au cours d'une évaluation, ils ont suggéré à un membre de la commission d'essayer de s'améliorer dans un domaine donné, et l'intéressé a pris les mesures qui s'imposent en ce sens. Le VPA devra tenir compte de cela pour déterminer la recommandation qui doit être faite en ce qui concerne le renouvellement.

M. Chadwick: Très bien.

Le président: Une dernière question rapide. Les autres membres du comité peuvent également essayer d'intervenir à condition de faire vite.

Vous avez un taux d'acceptation de 57 p. 100. Si l'on considère que les renvois ne sont pas nombreux en réalité, ce pourcentage de 57 p. 100 est probablement très bas si l'on prend en considération les gens qui n'ont pas été renvoyés. Si

[*Text*]

been removed, what are we probably talking about as. . .? It's not an acceptance rate, but in fact it's a rate of people who claimed refugee status but were still here. If you have a number, I'd be interested in that.

Then it goes back to the other question of why wouldn't everyone who was in a refugee situation throughout the world be rushing to land in Canada when, one, they have a 57% chance of making it here and, two, if they are in the 43% they have a very good chance of remaining also. That must be frustrating for you after you run an efficient system.

Mr. Horner: A supplementary to that, Mr. Chairman. Does that 57% include the ones it has been determined can also stay on the back–end humanitarian compassionate hearings?

Mr. Bourget: Definitely no.

Mr. Horner: Then there are 57% who are declared positive. Then you have your humanitarian compassionate back–end hearings, which bring in what percentage?

Mr. Bourget: These figures are managed by Immigration, and I don't want to pass the buck. They are the ones responsible for this evaluation of humanitarian and compassionate grounds. I'm sure they could provide you with the numbers.

• 1735

To respond to the chairman's question, it would be interesting to have the number of people who have been refused refugee status by the Immigration and Refugee Board and whose removal orders have been stayed. Immigration would be able to provide you with these numbers.

Mr. Horner: I would like to see those numbers.

The Chairman: We will ask our research committee to bring those forward to us through the department.

A quick question, Mr. Allmand.

Mr. Allmand: I will ask very quick questions, but you will have to give me very quick answers. It won't take very long. It is to follow up on the questions Mr. Horner asked.

Mr. Stobo, how many individuals did you interview in the course of your inquiry, and how were they selected?

Mr. Stobo: I spoke with 12 members, including the two who were the subject of the complaints. I received written commentaries from two other members. . .I am sorry, three staff members as well. They were selected on the basis of their understanding of some of the issues that were raised in Dr. Ifejika's letter.

Mr. Allmand: You gave them all copies of Dr. Ifejika's—

Mr. Stobo: It was circulated very broadly. Everyone knew what was in the allegations.

[*Translation*]

on les prenait en compte, le pourcentage se situerait approximativement à. . .? Ce n'est pas le taux d'acceptation, mais en fait, c'est le taux qui représente le nombre de gens qui ont demandé le statut de réfugié et qui sont encore ici. Si vous avez ce chiffre, cela m'intéresserait.

Cela nous ramène à une autre question. On se demande pourquoi tous les gens qui cherchent refuge à travers le monde ne se précipitent pas au Canada où, d'abord, ils ont 57 p. 100 de chance d'être acceptés et deuxièmement, s'ils font partie des 43 p. 100 restants, ils ont quand même une très bonne chance de rester également. Cela doit être frustrant pour vous étant donné que le système que vous avez mis en place se révèle efficace.

M. Horner: J'aimerais avoir un complément d'information à ce sujet, monsieur le président. Est–ce que ces 57 p. 100 comprennent les réfugiés à qui l'on a permis de rester à la suite des audiences spécialisées où l'on prend en compte les considérations humanitaires?

M. Bourget: Non pas du tout.

M. Horner: Vous en acceptez donc 57 p. 100. Il y a ensuite les audiences spécialisées qui prennent en compte les considérations humanitaires, ce qui nous amène à quel pourcentage?

M. Bourget: Sans vouloir me décharger de mes responsabilités sur d'autres, je dois dire que c'est le ministère de l'Immigration qui a ces chiffres. C'est lui qui est responsable de l'évaluation des considérations humanitaires. Je suis sûr qu'il pourrait vous fournir ces chiffres.

Pour revenir à la question du président, il serait intéressant de connaître le nombre de gens à qui la Commission de l'immigration et du statut du réfugié a refusé le statut de réfugié sans pour autant que l'ordre de renvoi ait été exécuté. Le ministère de l'Immigration devrait pouvoir vous fournir ces chiffres.

M. Horner: J'aimerais connaître ces chiffres.

Le président: Nous demanderons à notre comité de recherche de nous les fournir par l'intermédiaire du ministère.

Une question rapide, monsieur Allmand.

M. Allmand: Je vais poser des questions très rapides, mais il va falloir que vous me fournissiez des réponses très rapides. Je ne prendrai pas beaucoup de temps. C'est pour faire suite aux questions que M. Horner a posées.

Monsieur Stobo, au cours de votre enquête, combien de gens avez–vous interviewés et comment avaient–ils été sélectionnés?

M. Stobo: J'ai parlé avec 12 membres de la commission, y compris deux personnes qui faisaient l'objet de plaintes. J'ai également reçu des commentaires par écrit de la part de deux autres membres. . . Excusez–moi, je voulais dire trois membres. On les a choisis parce qu'ils connaissaient bien certaines des questions soulevées par M. Ifejika dans sa lettre.

M. Allmand: Vous leur avez donné à tous une copie de la lettre de. . .

M. Stobo: Cette lettre a été très largement distribuée. Chacun savait quelles étaient les allégations.

[*Texte*]

Mr. Allmand: All right.

Mr. Stobo: I spoke with seven members who worked in the actual office with Dr. Ifejika for a period of time.

Mr. Allmand: I understand Dr. Ifejika said that he was not interviewed in the inquiry. Why not?

Mr. Stobo: No, sir, I did not speak to him. I felt that the detail in the allegations was sufficient for me to make my inquiries.

Mr. Allmand: Did you confine your inquiry to Ottawa and perhaps Toronto, or did you go to other cities? If not, why not? For example, Montreal.

Mr. Stobo: The allegations raised in Dr. Ifejika's reports were specific at that point in time to the Mississauga office, and it was that office that I focused my concerns on.

Mr. Allmand: So there was no inquiry into independence generally or into allegations of racism generally. It was simply coming out of Dr. Ifejika's allegations with respect to that one office.

Mr. Stobo: It was. If you will remember the memo by Dr. Ifejika, the basis upon which he alleged a broader problem was as a result of comments made by a particular ADC in the Toronto office. That had been dealt with, as you know, Mr. Allmand, back in February of last year. That ADC was no longer occupying her position after that period of time. So my focus—

Mr. Allmand: Is this the one that Ms Gelberger referred to?

Mr. Stobo: Correct. Yes.

The Chairman: I think we have to cut off because both the witnesses and the room, we were told, are for 5:30 p.m.

Mr. Allmand, a suggestion. We may need to do some future business tomorrow. Maybe if we could make it quick at the beginning of the meeting tomorrow morning. . .?

Mr. Allmand: That's fine with me.

The Chairman: I would like to also inform you, in view of the meetings that we have had today, that this meeting was open and not in camera—

Mr. Allmand: I know that.

The Chairman: —that we did in fact, according to the wishes of the committee, record the minutes of the first meeting in camera. There may be some discussion that they should therefore be released as well, in view of the fact that we proceeded in public today. Therefore, I just wanted to let you know that is a course of action that could be considered. I don't know what the committee's feelings on it would be, but if we want to have justice and fairness, that might be considered by the committee.

We thank you very much for appearing today and for being very forthright with us. We look forward to seeing you again in the future.

Ms Mawani: Mr. Chairman and members of the committee, I would like to invite all of you, as Mr. Allmand has done, to feel free to observe our hearings at any time.

[*Traduction*]

M. Allmand: Très bien.

M. Stobo: J'ai parlé à sept membres de la commission qui ont travaillé dans le même bureau que M. Ifejika pendant un certain temps.

M. Allmand: Je crois comprendre que M. Ifejika a déclaré qu'il n'avait pas été interrogé au cours de l'enquête. Pourquoi?

M. Stobo: Non, monsieur, je ne lui ai pas parlé. J'ai estimé que les allégations comportaient suffisamment de détails pour que je puisse faire mon enquête.

M. Allmand: Est-ce que votre enquête s'est limitée à Ottawa et peut-être Toronto ou vous êtes-vous rendu dans d'autres ville? Si non, pourquoi? Par exemple, Montréal.

M. Stobo: Les allégations contenues dans le rapport de M. Ifejika concernaient précisément à ce moment-là le bureau de Mississauga et c'est donc ce bureau dont je me suis occupé en premier lieu.

M. Allmand: Par conséquent il n'y a pas eu d'enquête générale sur l'indépendance ou sur les accusations générales de racisme. Votre enquête résultait tout simplement des allégations de M. Ifejika concernant ce seul bureau.

M. Stobo: Oui. Si vous voulez bien voûs rappeler le contenu de la note de service de M. Ifejika, il laisse entendre qu'il existe un problème de plus grande envergure à la suite de commentaires qui ont été fait par un VPA du bureau de Toronto. Cette question a été réglée, comme vous le savez, monsieur Allmand, en février de l'année dernière. Depuis lors, ce VPA n'occupe plus son poste. Par conséquent, je me suis surtout occupé. . .

M. Allmand: Est-ce la personne à laquelle M^me^ Gelberger a fait allusion?

M. Stobo: Oui, c'est bien de cette personne qu'il s'agit.

Le président: Je pense que nous devons arrêter là la discussion parce que les témoins et la salle doivent être libérés à 17h30.

Monsieur Allmand, puis-je vous suggérer quelque chose. Il se peut que nous ayons à considérer notre futures calendrier demain. Peut-être pourriez-vous parler de cela rapidement au début de notre réunion demain matin. . .?

M. Allmand: Cela me convient très bien.

Le président: Je voudrais également vous informer, étant donné les débats qui se sont tenus ici aujourd'hui, que cette réunion était publique et non pas à huis clos. . .

M. Allmand: Je le sais.

Le président: . . .et que nous avons donc, conformément aux souhaits du comité, pris le procès-verbal de la première réunion qui s'est tenue à huis clos. On pourrait donc considérer la publication de ce procès-verbal étant donné que nos débats d'aujourd'hui ont été publics. Je voulais simplement vous informer que c'est une possibilité qui peut être considérée. Je ne sais pas ce qu'en penserait le comité, mais en toute justice et en toute équité, c'est quelque chose que le comité pourrait considérer.

Nous vous remercions d'avoir comparu devant nous aujourd'hui et de nous avoir livré franchement vos opinions. Nous espérons vous revoir dans l'avenir.

Mme Mawani: Monsieur le président, j'aimerais vous inviter tous, comme l'a fait M. Allmand, à assister en observateur à l'une de nos audiences.

[*Text*]

The Chairman: Thank you very much. We appreciate that opportunity.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

Le président: Merci beaucoup, nous apprécions votre invitation.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Immigration and Refugee Board:

Nurjehan Mawani, Chairperson;

Greg Fyffe, Executive Director;

Gerry Stobo, Director, Legal Services;

Pierre Bourget, Director General, Operations Policy and Planning.

TÉMOINS

De la Commission de l'immigration et du Statut du réfugié:

Nurjehan Mawani, présidente;

Greg Fyffe, directeur administratif;

Gerry Stobo, directeur, services juridiques;

Pierre Bourget, directeur général, Opérations, politiques et planification.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 25

Thursday, February 25, 1993

Chairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 25

Le jeudi 25 février 1993

Président: Robert Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), a study of the regulations under the new legislation (C-86)

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude des règlements découlant de la nouvelle législation (C-86)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

25416—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Members

Warren Allmand
Maurizio Bevilacqua
Harry Chadwick
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Marie Louise Paradis

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert Wenman

Membres

Warren Allmand
Maurizio Bevilacqua
Harry Chadwick
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Marie Louise Paradis

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, FEBRUARY 25, 1993
(34)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 9:45 o'clock a.m. this day, in Room 701, La Promenade, the Chairman, Robert Wenman, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Harry Chadwick, Dan Heap, Fernand Jourdenais, Jack Shields and Robert Wenman.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Margaret Young and Kevin Kerr, Research Officers.

Witnesses: From the Department of Employment and Immigration: Ian Glen, Associate Deputy Minister, Immigration; Hallam Johnston, A/Executive Director, Immigration Operations; Laura Chapman, Director General, Policy and Program Development; Gordon Barnett, Director General, Enforcement; Brian Grant, Director, Policy Control.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee commenced a study of the regulations under the new legislation (C-86).

Ian Glen made an opening statement and, along with the other witnesses, answered questions.

At 11:43 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Marie Louise Paradis

Clerk of the Committee

Luc Fortin

Committee Clerk

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 25 FÉVRIER 1993
(34)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit aujourd'hui, à 9 h 45, dans la salle 701 de l'immeuble de la Promenade sous la présidence de Robert Wenman, (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Harry Chadwick, Dan Heap, Fernand Jourdenais, Jack Shields et Robert Wenman.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Margaret Young et Kevin Kerr, attachés de recherche.

Témoins: *Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration*: Ian Glen, sous-ministre délégué, Immigration; Hallam Johnston, directeur exécutif intérimaire, Opérations de l'immigration; Laura Chapman, directrice générale, Développement des politiques et des programmes; Gordon Barnett, directeur général, Exécution de la loi; Brian Grant, directeur, Politiques de contrôle.

Conformément au mandat qui lui est conféré par le paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité entreprend une étude des règlements découlant de la nouvelle législation (C-86).

Ian Glen fait une déclaration liminaire et, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 11 h 43, le Comité ajourne ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

La greffière du Comité

Marie Louise Paradis

Greffier de comité

Luc Fortin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, February 25, 1993

• 0939

The Chairman: Welcome, Mr. Glen. Congratulations on your appointment. I'll let you introduce the other members of your delegation and then proceed.

Mr. Ian Glen (Associate Deputy Minister, Immigration, Department of Employment and Immigration): Thank you. I am pleased to be here today. I am two weeks into the job. So far it's been enjoyable but a bit of a blur.

• 0940

I have with me today a colleague, Hallam Johnston, who's serving as the acting executive director for immigration operations, and Laura Chapman, who I believe all of you know from other appearances before this committee or other committees you've been involved in. Having them on both sides of me is not only real, but certainly reflects the gap between policy and operations is not extreme. It's a continuum, and I hope their presence today will assist you.

Some of the members of the committee were also members of the committee that dealt with Bill C-86. So I hope a few of the early remarks I make don't appear too repetitive for you. It's just to remind the committee Bill C-86 was the first major overhaul of the Immigration Act since it was rewritten in 1976. In revising the act the government sought to improve its response to the changing environment in which the immigration program operates.

Bill C-86 addressed three main areas of immigration programming: the first being the management of the immigration movement, the second being the refugee status determination system and the third being the control and enforcement of the program. So the bill tried to have measures to deal with all three components in a balanced way.

In terms of managing immigration, the bill provided what we refer to as to the tools needed to respond more quickly and appropriately to Canada's immigrant needs, including provincial concerns about skilled immigrants and entrepreneurs. The refugee status determination system was streamlined to provide a speedier and more efficient determination of refugee status and a more prompt resolution of status for those found to be convention refugees in Canada.

The control and enforcement measures introduced by the bill improve our ability to respond to abuses of the immigration system by economic migrants, by criminals and by persons who represent a security risk to the country.

As you'll know now, Bill C-86 was proclaimed into force on February 1, 1993. At that time a package of regulations were also put into force that were considered essential to the early operation of the bill.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 25 février 1993

Le président: Bienvenue, monsieur Glen. Félicitations pour votre nomination. Je vous laisse le soin de présenter les autres membres de votre délégation, après quoi vous pourrez y aller.

M. Ian Glen (sous-ministre délégué, Immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Merci. Je suis heureux d'être là aujourd'hui. Je suis en poste depuis deux semaines. Jusqu'ici, je m'y plais, mais tout n'est pas encore clair.

Je suis accompagné d'un collègue, Hallam Johnston, directeur exécutif intérimaire des Opérations de l'immigration, et de Laura Chapman, que vous avez tous connue à l'occasion d'autres comparutions devant votre Comité ou d'autres comités avec lesquels vous avez travaillé. Leur présence à mes côtés n'est pas seulement réelle: elle marque certainement qu'il n'y a pas d'écart extrême entre la politique et les opérations, qui forment un tout. J'espère que cette présence aujourd'hui vous sera utile.

Certains des membres du Comité ont aussi siégé au comité chargé de l'étude du projet de loi C-86. J'espère donc que certaines de mes remarques introductoires ne sentiront pas trop la redite. Elles ont pour seul objet de rappeler que le projet de loi C-86 était la première grande révision de la Loi sur l'immigration depuis sa refonte de 1976. En révisant cette loi, le gouvernement a voulu se donner de meilleurs moyens d'action face à l'évolution du contexte de fonctionnement du programme de l'Immigration.

Le projet de loi C-86 touchait trois grandes composantes du programme de l'Immigration: d'abord la gestion du mouvement d'immigration, ensuite le processus de reconnaissance du statut de réfugié et, enfin, le contrôle et l'application du programme. Donc, le projet de loi visait à instaurer des mesures destinées à équilibrer les trois composantes.

Pour ce qui est de la gestion de l'immigration, il nous a donné les outils—comme nous disons—pour réagir plus rapidement et de façon plus appropriée aux besoins des immigrants du Canada, et notamment aux préoccupations des provinces au sujet des immigrants qualifiés et des entrepreneurs. La rationalisation du processus de reconnaissance du statut de réfugié nous permet de le reconnaître plus rapidement et plus efficacement et de l'accorder plus vite à ceux qui sont jugés être des réfugiés au sens de la Convention au Canada.

Grâce aux mesures de contrôle et d'application que prévoit le projet de loi, nous pouvons mieux contrer les abus dont le système de l'immigration est victime de la part des migrants économiques, des criminels et des personnes qui représentent des risques pour la sécurité du pays.

Comme vous le savez désormais, le projet de loi C-86 est entré en vigueur par proclamation le 1er février 1993. Du même coup, entrait en vigueur une réglementation jugée essentielle pour l'application rapide de la nouvelle loi.

[*Texte*]

We also have proposals to prepare a second package of regulations that will be put forward in July of this year. Those proposals will follow the extensive consultations that are presently taking place across the country. They deal with levels, with mix and with how we'll deal with the streaming of immigrant processing in the future.

Then we propose a third package for implementation in January of next year. That third package will likely be more streamlining and refining on how we deal with the immigrant mix and the managing and processing of individuals to Canada.

Since the bill received royal assent on December 17, 1992, there's been a lot of action to get the organization ready and to ensure that with proclamation we would be able to deliver properly what the statute required. In essence that's essentially what we're wanting to share with you today and field questions on.

Included in our efforts since late December have been the preparation of an operational memorandum to officers in Canada and abroad instructing them on the new procedures of the bill, the extensive redrafting of the immigration manuals, the manual chapters setting out detailed procedures on how we'll be operating the program, and most importantly the training of approximately 2,000 immigration officers who are responsible for delivering the program on a daily basis.

We've also engaged in detailed briefings with a number of organizations and interest groups that either have a play in the way we administer the act or have a clear interest for their client groups in knowing how we'll operate. Included in that was a healthy dialogue with the Canadian Bar Association, in particular the immigration branch of that organization.

I hope the documentation has arrived now. It was coming. For those of you who don't have it, we're hoping to share the first package of immigration regulations and also the documents we're using in our consultations across the country. I think they'll come.

• 0945

I regret we were scrambling today to find for all members—and we don't have enough copies, although I believe we do for those who are here now—a copy of a consolidated version of the Immigration Act. We'll undertake to provide additional copies to the clerk so all members of the committee and the support staff will have them.

Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Excuse me, is this it?

Mr. Glen: Yes, we were asked for about 15 or 16. We scrambled this morning and found six additional copies. We'll get more, but that's what we're referring to.

In terms of the training, over 2,000 personnel were provided with operational training specific to C-86 over the last several months. This was covered by four major training programs specifically developed for the act.

[*Traduction*]

Nous avons aussi des propositions en vue d'une deuxième ronde de modifications que nous entendons proposer en juillet prochain. Ces propositions découleront des consultations poussées qui se déroulent actuellement à l'échelle du pays. Elles concernent les niveaux, la composition et la façon dont nous aborderons désormais les divers volets de traitement des immigrants.

Nous envisageons ensuite un troisième train de modifications à mettre en oeuvre en janvier prochain. Cette troisième révision consistera vraisemblablement à rationaliser et à raffiner encore davantage notre approche de la composition des immigrants ainsi que leur gestion et leur traitement.

Depuis la sanction royale du projet de loi le 17 décembre 1992, nous nous sommes activés à préparer l'organisation et à veiller à être prêts, dès la proclamation, à bien appliquer les dispositions de la loi. Voilà, essentiellement, ce que nous voulions vous communiquer aujourd'hui et ce sur quoi nous voulons répondre à vos questions.

Les efforts que nous déployons depuis la fin de décembre ont porté notamment sur la préparation d'une note de service sur les opérations destinée à expliquer aux agents au Canada et à l'étranger les nouvelles procédures de la loi, ainsi que sur la refonte des manuels de l'Immigration, sur les chapitres du manuel exposant par le détail comment nous administrerons le programme, et, chose extrêmement importante, sur la formation d'environ 2 000 agents de l'immigration chargés de l'application quotidienne du programme.

Nous avons également eu des séances d'information détaillées avec divers organismes et groupes d'intérêt qui ont leur mot à dire sur la façon dont nous appliquerons la loi ou qui ont tout intérêt, en tant que porte-parole de leurs groupes clients, à connaître comment nous travaillerons. Nous avons notamment eu un bon dialogue avec l'Association du Barreau canadien, en particulier avec sa section de l'immigration.

J'espère que la documentation est arrivée. Elle s'en venait. Pour ceux d'entre vous qui ne l'avez pas, nous espérons vous remettre la première série de modifications au Règlement sur l'immigration ainsi que les documents que nous utilisons dans nos consultations de par le pays. Ils arriveront, je pense.

Malheureusement, nous ayons dû jouer des pieds et des mains aujourd'hui pour trouver, à l'intention de tous les membres—nous n'en avons pas assez d'exemplaires, mais je crois qu'il y en a pour tous ceux qui sont déjà là—la codification de la Loi sur l'immigration. Nous en remettrons d'autres exemplaires à la greffière, à l'intention de tous les membres du Comité ainsi que du personnel de soutien.

M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Excusez-moi, s'agit-il de ce document?

M. Glen: Oui, on nous en a demandé environ 15 ou 16. En fouillant partout ce matin, nous en avons trouvé six autres. Nous en aurons d'autres. C'est bien de cela que nous parlons.

Quant à la formation, plus de 2 000 employés ont reçu depuis quelques mois une formation opérationnelle portant spécifiquement sur le C-86. Elle s'inscrivait dans quatre grands programmes de formation mis au point spécifiquement pour la loi.

[*Text*]

One for senior immigration officer training was composed of 20 seven-day courses delivered to 142 officers. The training on that continues. For case presentation officers, CPO training, one four-day national course was delivered to 85 officers. For post-claim determination officers, two five-day courses were delivered to 24 officers. A general overview training constituting over 90 three-day courses was delivered regionally to just over 1500 officers.

So it's been a busy last two months in terms of cycling in our staff at various levels either for detailed or general briefing and training sessions.

Additionally, briefing sessions have been held for overseas program officers and for immigration control officers, what we refer to as ICOs. Further briefing is being developed once a new immigration processing system is implemented. So we have a training team that's working. As we progress with our development on implementation, we have training people who will be coming along immediately after developing the training modules to ensure our staff are up-to-date.

We provided a briefing to CSIS on the changes to the inadmissibility provisions. In addition we've had a half-day training package that was delivered to local police agencies and most particularly to the RCMP.

We have a key group of senior immigration training officers located at what we now call our National Immigration Training Centre here in Ottawa. These people have been tasked to design the specific courses, which, as I mentioned just a moment ago, will be kept current to all of the operational planning so the training modules will reflect the manuals as they are developed.

Courses were developed in consultation with both our policy people and our operational policy people to ensure they were relevant to the thinking of the day.

Outside organizations were also consulted in the development of the courses. Particularly, I refer to the UNHCR, the Immigration Refugee Board, Amnesty International and members of what was until very recently the Adjudication Branch within Employment and Immigration. As most of you will know, the adjudication group has now become an integral part of the Immigration Refugee Board.

In terms of the senior immigration officer training, we recognize the sensitivity surrounding the SIO responsibilities and the change from what they were in the past, particularly regarding determination of eligibility and admissibility.

Special initiatives were undertaken to ensure neutrality in the decision-making process, including a specific refugee protection module that was developed with the Refugee Policy Branch, a legal awareness module concentrated on the Charter of Rights, the Constitution and the relevant roles of the SIO. A cross-cultural communications module to enhance cross-cultural awareness was developed with the UNHCR staff, a most helpful partner in it.

[*Translation*]

L'un d'entre eux, visant la formation des agents d'immigration supérieurs, comportait 20 cours de sept jours donnés à 142 agents. Cette formation se poursuit. Pour les agents chargés de présenter les cas—la formation des ACPC—nous avons donné un cours national de quatre jours à 85 agents. Pour les agents de révision des cas des demandeurs non reconnus, il y a eu deux cours de cinq jours à l'intention de 24 agents. Plus de 90 cours de trois jours, présentant une vue d'ensemble, ont été donnés à un peu plus de 1 500 agents dans les régions.

Nous sommes donc très occupés depuis deux mois à former notre personnel de divers niveaux, pour les séances détaillées ou les séances générales d'information et de formation.

En outre, nous avons eu des séances d'information pour les agents de programme à l'étranger et pour les contrôleurs de l'immigration, que nous appelons des CI. Nous préparons d'autres séances d'information pour après la mise en oeuvre d'un nouveau système de traitement des immigrants. Nous avons donc une équipe de formation qui fonctionne. Au fur et à mesure de la mise en oeuvre, nous aurons des agents de formation, dès la création des modules de formation, pour que notre personnel soit bien au fait.

Nous avons présenté une séance d'information au SCRS sur les changements aux dispositions relatives à la non-admissibilité. En outre, nous avons eu une formation d'une demi-journée au profit des services de police locaux et, très particulièrement, de la GRC.

Nous avons un groupe clé d'agents supérieurs de formation en immigration, ici à Ottawa, à notre Centre national de formation de l'Immigration—comme nous l'appelons désormais. Ces gens-là se sont vu confier la tâche de concevoir les cours particuliers, qui, je l'ai mentionné tantôt, seront constamment révisés en fonction de toute la planification opérationnelle de manière que les modules de formation reflètent les manuels au fur et à mesure qu'ils seront prêts.

Nous avons préparé ces cours en consultation avec nos groupes de politique et de politique opérationnelle afin de bien traduire la façon de voir d'aujourd'hui.

Nous avons aussi consulté des organismes de l'extérieur pour la préparation des cours. Je nommerai, en particulier, le HCR, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, Amnistie Internationale et les membres de la Direction générale de l'arbitrage, qui vient de disparaître, à Emploi et Immigration. Comme la plupart d'entre vous le savez déjà, le groupe de l'arbitrage fait désormais partie intégrante de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Pour ce qui est de la formation des agents d'immigration supérieurs, nous reconnaissons le caractère névralgique de leurs responsabilités et le changement par rapport au passé, notamment pour ce qui est de la détermination de l'acceptabilité et de l'admissibilité.

Nous avons pris des initiatives spéciales pour assurer la neutralité du processus de décision, en instituant, en particulier, un module spécifique de protection des réfugiés, mis au point avec la Direction générale de la politique concernant les réfugiés, et un module de sensibilisation avec concentration sur la Charte des droits, la Constitution et les rôles pertinents de l'AIS. Nous avons également mis au point un module de communications interculturelles afin d'accroître la sensibilisation interculturelle, de concert avec le personnel du HCR, qui a été un partenaire très utile en la matière.

[*Texte*]

The most senior immigration field officers were selected and trained to deliver the SIO courses along with the program specialists, so we ensured the key trainers on this were people who also represented our most experienced field officers. In turn, these trainers were provided with specialized training for trainers courses. These were developed with assistance from outside consultants to ensure not only that we had people who were quite knowledgeable in our program work to be the trainers, but also that they had proper teaching skills. It wasn't simply old hands sharing old war stories, but they clearly understood the need to be teachers and to be skilled in putting the courses on in an effective way.

[*Traduction*]

Nous avons choisi et formé les agents locaux les plus hauts gradés et leur avons confié le soin de présenter les cours aux AIS avec les spécialistes du programme, nous assurant ainsi que les principaux agents de formation dans ce cadre représentaient également nos agents locaux les plus expérimentés. Ces agents de formation ont, par ailleurs, reçu une formation spécialisée pour les cours destinés aux formateurs. Nous avons élaboré ces cours avec l'aide d'experts-conseils de l'extérieur afin non seulement de pouvoir compter sur des gens bien au fait de nos programmes pour en faire les formateurs, mais aussi de leur inculquer des bonnes techniques d'enseignement. C'était autre chose que de vieux copains se partageant de vieux souvenirs de guerre. Ils comprenaient clairement la nécessité de se faire pédagogues et de maîtriser les techniques de présentation efficace des cours.

• 0950

The trainers were selected to take the SIO course based on pre-set criteria, which ensured that they were the most experienced immigration officers who had demonstrated sound judgment in their past performance. Each region using these criteria has selected a sufficient number of these officers to meet the operational demands in the early going, and we are hoping then to bring more officers into that training during the months ahead.

Les formateurs choisis pour suivre le cours des AIS l'ont été en fonction de critères préétablis, dont l'objet était de permettre de recruter les agents d'immigration les plus expérimentés connus pour le bon jugement dont ils avaient déjà fait preuve. Chaque région a choisi, en appliquant ces critères, un nombre suffisant de ces agents pour répondre aux besoins opérationnels du départ, et nous espérons faire participer un plus grand nombre d'agents à cette formation dans les mois à venir.

I would like now to speak briefly to just the operation of Bill C-86 in Canada to date. It has only been three weeks since we got up and running with the act, so it is a little too early to draw any firm conclusions on how it is operating here or abroad, but I do have certain things I could inform the committee of today.

J'aimerais maintenant vous toucher un mot de l'application même de C-86 au Canada jusqu'à maintenant. Il y a à peine trois semaines que nous avons commencé à appliquer la loi, de sorte qu'il est encore un peu trop tôt pour tirer des conclusions sur les résultats obtenus au Canada ou à l'étranger, mais j'ai quand même certaines choses à communiquer aujourd'hui au Comité.

On the inadmissibility provisions, the committee will recall that Bill C-86 introduced several changes that enhanced the ability of our officers to prevent undesirable persons from entering Canada. Among the changes were the addition of inadmissibility provisions for those who have committed an act or omission that is considered a crime in Canada and in the place in which it was committed. So far we have one person who has been found seeking admission to Canada, and we have been able to curtail that admission.

Pour ce qui est des dispositions relatives à la non-admissibilité, le Comité se rappellera que le projet de loi C-86 instituait plusieurs changements donnant à nos agents plus de moyens d'interdire la venue d'indésirables au Canada. Au nombre de ces changements, il y avait les nouvelles dispositions relative à la non-admissibilité pour ceux qui ont commis, par action ou par omission, ce qui est considéré comme un crime au Canada et à l'endroit où ils l'ont commis. Jusqu'ici, cela nous a permis de refouler une personne demandant à être admise au Canada.

Other enhancements dealt with are seldom-used provisions of the act touching on terrorism, subversion, war criminals. We have no cases yet that have allowed us to test those provisions.

Les autres améliorations sont des dispositions rarement invoquées de la loi touchant le terrorisme, la subversion, les criminels de guerre. Nous n'avons pas encore de cas qui nous aient permis de les appliquer.

With respect to the SIO administrative orders, through Bill C-86 we took what we considered to be simple straightforward allegations out of the administrative tribunal process and put them into the administrative decision-making process. To date, the senior immigration officers have made 760 conditional and final orders under these provisions. Examples of the—

Pour ce qui est des ordonnances administratives pour les AIS, par le projet de loi C-86, nous avons soustrait au processus du tribunal administratif les allégations que nous jugions simples et claires pour les soumettre au processus de décision administrative. Jusqu'ici, les agents de l'immigration supérieurs ont rendu 760 ordonnances conditionnelles et définitives en vertu de ces dispositions. Par exemple. . .

Mr. Heap (Trinity—Spadina): Can I ask for a clarification, please? I am not sure of what you meant by what you said, "taking administrative decisions".

M. Heap (Trinity—Spadina): Puis-je demander une précision? Que voulez-vous dire au juste par «rendre des décisions administratives».

[*Text*]

Mr. Glen: These were, for example, Mr. Heap, cases in which individuals come requiring a visa and it is clear on their entry they have no visa. Other examples were coming without proper documentation and the limitations against admissibility on that. Under Bill C-86 the provisions allowed decisions to be made by an SIO. So far we have had—

Mr. Heap: Previously it was—

Mr. Glen: You would have had to go to an inquiry.

Mr. Heap: —an adjudicator.

Mr. Glen: You would have had to go to an adjudicator. These are cases in which the situation is so factually straightforward it can be identified in quite easy and straightforward terms. The best example is the one coming requiring a visa and comes with no visa.

With respect to the provisions where the decision-making authority on eligibility was moved from the quasi-judicial immigration tribunal to the level of the SIO officer, in the first 18 days of Bill C-86 SIOs have made 739 eligibility decisions. Of those, 737 were positive ones. So in essence, only two people have been denied eligibility to proceed further with claims under those provisions. That is in line with our previous experience. The ratio our records would show previously would be for every 1,000 cases that would have come through requiring some first level clearance on eligibility, you would have four turned down. So we are within scale on that.

What is significant to note, and again it is only in the early days, is that the previous system would have required a minimum of five persons to process and make that decision. Under our provisions now, one person can do that. We feel that it is certainly in scale in terms of the order of decision-making, but we are able to do it more economically and effectively.

Detention reviews: Bill C-86 reduced the frequency of obligatory detention reviews, to bring the Immigration Act more in line with the practices found elsewhere in the Canadian judicial system. Again, after only 18 days we see that there are no discernible changes either in the rate of detention or the rate of removal.

• 0955

Search powers were of some controversy when the bill was being debated. We now have authority for immigration officers to search persons, and a survey of our major regions in the first few days of February indicate that at the major airports there were 83 searches, with a success rate of 35%. These searches have resulted in the recovery of documents, including IMM-1000s, a Hong Kong identity card, and documents relating to possible smuggling activities.

With respect to smuggling, we do have greater penalties available to us now to deter smuggling activity, and at the present time, without getting into the details, I can indicate that we have 15 active investigations being conducted by the RCMP into organized smuggling groups.

On the overseas operations to date, in preparation for coming today we did a survey of our missions abroad, and it revealed the following information, which may be useful today. Again, I preface everything by saying that in the early

[*Translation*]

M. Glen: Il s'agissait, par exemple, monsieur Heap, de cas où des personnes ayant besoin d'un visa n'en avaient manifestement pas à leur arrivée. On pourrait aussi parler des personnes qui arrivent sans les documents voulus, ainsi que des limitations à l'admissibilité à cet égard. Le projet de loi C-86 permettait à un AIS de prendre des décisions. Jusqu'ici nous avons. . .

M. Heap: Avant c'était. . .

M. Glen: Il fallait passer à l'enquête.

M. Heap: . . .un arbitre.

M. Glen: Il aurait fallu l'intervention d'un arbitre. Il s'agit de cas où la situation est assez claire et concrète pour être très facile et simple à reconnaître. Le meilleur exemple est celui du type qui s'amène sans visa alors qu'il lui en faut un.

Quant aux dispositions selon lesquelles le pouvoir de décision en matière d'acceptabilité, qui appartenait jusque-là au tribunal quasi-judiciaire de l'immigration, est passé au niveau de l'agent AIS, les AIS ont rendu 739 décisions d'acceptabilité dans les 18 premiers jours de C-86. Sur ce nombre, 737 étaient favorables. Essentiellement, donc, seulement deux personnes se sont vu refuser la possibilité de continuer à faire valoir leur revendication en vertu de ces dispositions. Cela rejoint notre expérience antérieure. Selon le ratio qui ressortirait de nos dossiers antérieurs, on aurait quatre refus par 1 000 personnes ayant besoin d'un premier niveau d'autorisation d'acceptabilité. Nous respectons donc la marge.

Chose importante à noter—et, encore une fois, nous n'en sommes qu'au début—dans l'ancien régime, il aurait fallu l'intervention d'au moins cinq personnes pour traiter le cas et rendre cette décision. Grâce à nos nouvelles dispositions, il suffit désormais d'une seule. Cela nous apparaît certes équilibré pour ce qui est des décisions, mais nous arrivons à le faire plus économiquement et plus efficacement.

Révisions des motifs de la garde: Le projet de loi C-86 a réduit la fréquence des révisions obligatoires des motifs de la garde, pour mieux aligner la Loi sur l'immigration sur les pratiques observées ailleurs dans le système judiciaire canadien. Encore une fois, après seulement 18 jours, nous ne discernons pas de changement du taux de garde ni du taux de renvoi.

Les pouvoirs de fouille ont soulevé une certaine controverse lors du débat sur le projet de loi. Nos agents d'immigration ont désormais le pouvoir de fouiller les personnes. Selon un relevé effectué dans nos principales régions dans les quelques premiers jours de février, il y a eu 83 fouilles, dont le taux de succès a été de 35 p. 100, dans les principaux aéroports. Ces fouilles ont permis de récupérer des documents, dont des IMM-1000, une carte d'identité de Hong Kong, et des documents concernant des activités possibles de passeurs.

À propos des passeurs, nous comptons désormais sur des sanctions plus sévères pour les dissuader et, à l'heure actuelle, sans entrer dans les détails, je peux dire que la GRC enquête activement sur des réseaux de passeurs.

Quant aux opérations à l'étranger, jusqu'ici, en prévision de notre comparution d'aujourd'hui, nous avons effectué, auprès de nos missions, un relevé d'où ressortent les renseignements suivants, qui pourraient être utiles

[*Texte*]

days it may be premature to draw too strong conclusions on the trends. With respect to the inadmissibility provisions, there were 31 refusals or potential refusals of cases under subparagraph 19.(1)(c)(ii), and that's where there were reasonable grounds to believe that the applicants are or have been members of organizations that engage in patterns of criminal activity. There were two potential refusals of cases under subsection 19.1(1) where applicants were senior members or officials of governments that engage or have engaged in terrorism and human rights violations. There were seven refusals or potential refusals of cases where there are reasonable grounds to believe that the applicant has committed or been convicted of an offence that would constitute an indictable offence had it been committed in Canada.

We were seeking the powers to be stiffer on precluding admission from overseas. We have had occasions now where those powers have been affected and have been effective.

Mr. Heap: May I ask what is meant by "refusals or potential refusals"?

Mr. Glen: Cases still under consideration but revealed for purpose of assessment overseas.

Mr. Heap: Yes, but under consideration—

Mr. Glen: No final decision yet.

Mr. Heap: These are all refused overseas.

Mr. Glen: Yes, this is overseas. So there have been no decisions perhaps yet on those cases, but they have been identified and are being assessed against those criteria. There was one potential refusal under paragraph 19.1(b), on the grounds that the applicant would not be able to support himself and his dependants without relying upon social assistance, and a significant number of applicants with Canadian convictions where pardons from Canada are now required under paragraph 19.1(c).

With respect to the revised selection criteria, missions have reported a substantial real or projected increase in the number of independent applicants who will now qualify due to the increase in points awarded for vocational training and the higher demographic factor. This will result in selection of a greater number of skilled workers.

In the area we refer to as post-determination refugee claimant in Canada class. . .it's quite a mouthful, but it's people who have come through the refugee determination process and have not been found to be refugees. Since 1989, following Mrs. McDougall's commitment during study of Bill C-55, the commission has reviewed every case that has been refused by the CRDD to ensure that removal of a person would not result in a threat to life or intolerable treatment. In drafting Bill C-86, it was felt that this administrative role had proved its worth and should be established with legislative authority. We now have that authority; it's found in subsections 114(2), 6(5), and 6(8) of the act.

Mr. Heap: Could you repeat the numbers, please.

[*Traduction*]

aujourd'hui. Je répète qu'il peut être prématuré de tirer aussi tôt des conclusions trop nettes sur les tendances. Pour ce qui est des dispositions relatives à la non-admissibilité, il y a eu 31 refus effectifs ou éventuels en vertu du sous-alinéa 19.(1)c)(ii). C'est là qu'il y avait des motifs raisonnables de croire que les requérants sont ou ont été membres d'organisations connues pour leurs activités criminelles. Il y a eu deux refus éventuels en vertu du paragraphe 19.1(1), où les requérants étaient des membres ou des fonctionnaires supérieurs de gouvernements qui se livrent ou se sont livrés au terrorisme et à des violations des droits de la personne. Il y a eu sept refus effectifs ou éventuels de cas où il y a des motifs valables de croire que le requérant a commis une infraction qui constituerait un acte criminel au Canada, ou qu'il a été déclaré coupable d'une telle information.

Nous demandions le pouvoir d'être plus sévères pour refuser l'admission depuis l'étranger. Or nous avons eu l'occasion d'exercer ces pouvoirs, qui se sont révélés efficaces.

M. Heap: Puis-je demander ce qu'on entend par «refus effectif ou éventuel»?

M. Glen: Les cas toujours à l'étude, mais révélés pour fins d'évaluation à l'étranger.

M. Heap: Oui, mais à l'étude. . .

M. Glen: Pas encore de décision finale.

M. Heap: Ils sont tous refusés à l'étranger.

M. Glen: Oui, à l'étranger. Donc, il n'y a peut-être pas encore eu de décision sur ces cas-là, mais ils ont été repérés et ils font l'objet d'une évaluation en fonction de ces critères. Il y a eu un refus éventuel en vertu de l'alinéa 19.1b), au motif que le requérant ne serait pas en mesure d'assurer sa subsistance et celle des personnes à sa charge sans compter sur l'aide sociale, ainsi qu'un grand nombre de requérants déjà condamnés au Canada dans les cas où l'alinéa 19.1c) exige désormais une réhabilitation au Canada.

Pour ce qui est des nouveaux critères de sélection, les missions ont fait état d'une augmentation réelle ou projetée considérable du nombre de requérants indépendants qui posséderont désormais les qualités requises grâce à l'augmentation du nombre de points accordés pour la formation professionnelle et au facteur démographique plus élevé. Cela amènera la sélection d'un plus grand nombre de travailleurs qualifiés.

Dans le secteur que nous appelons la catégorie de demandeurs non reconnus du statut de réfugié au Canada. . . l'expression n'est pas facile à manier, mais elle désigne les personnes qui sont passées par le processus de reconnaissance du statut de réfugié et n'ont pas été jugées être des réfugiés. Depuis 1989, après l'engagement que M^me^ McDougall avait pris pendant l'étude du projet de loi C-55, la Commission a révisé chaque cas rejeté par la SSR pour s'assurer que le renvoi n'entraîne pas une menace à la vie ou un traitement intolérable pour l'intéressé. Dans la rédaction du projet de loi C-86, on a jugé que ce rôle administratif avait fait ses preuves et qu'il y avait lieu de lui donner la sanction législative. Nous avons maintenant ce pouvoir; il se trouve aux paragraphes 114(2), 6(5) et 6(8) de la loi.

M. Heap: Pourriez-vous répéter les numéros, s'il vous plaît.

[*Text*]

Mr. Glen: Sure, subsections 114(2), 6(5), and 6(8).

The Chairman: We have a vote this morning, don't we?

Mr. Allmand: That's the opening of the House.

The Chairman: I have a vote at 10:30, Bill C-92. Is that it?

• 1000

The Clerk of the Committee: We'll check.

The Chairman: All right, please proceed.

Mr. Glen: It's also in subsection 11.(4) of the regulations. So we've put in, either in the act or in the regs, a legal base from which to do the post-claim determinations.

This review is now done by specially trained officers in three specialized units in Montreal, Toronto and Vancouver. Our national headquarters people provide support, monitoring and training on the updates of conditions in various countries. When they look at the circumstances of the cases, they are provided with current information on what is the world scene.

Given the expertise and fairness of the refugee status determination in Canada, the number of post-determination positive decisions has not been particularly large. Since 1989, of 9,000 cases that have been reviewed in this process, either through the administrative provisions or the new ones we have in the act, only 300 have been found to be positive.

By law, we have a transitional period for the provisions. The first cases could not be reviewed before February 21, since the regulations allow for a two-week period for submissions from the person concerned following a one-week period for delivery of the decision from the IRB. Officers are reviewing administratively the IRB negative decisions dated before February 1. For people who were caught in process just before then we are still using our administrative provisions to ensure they get a review.

As I said earlier, and it shows in terms of the documentation we are delivering on consultations, we have a series of consultations with what we refer to as "stakeholder groups" and individuals. These consultations, taking place across the country, arise from commitments made by the minister to consult widely on the various aspects of implementing Bill C-86—focus on the levels, focus on the mix of immigrants for our future activity, and gain good input on our immigration strategy, our settlement activities, our activities relating to refugees and also with respect to how we are going to introduce what we refer to as our three streams.

In terms of dealing with a major collectivity of individuals, we have now had meetings in Halifax, Ottawa, Regina and Winnipeg, with meetings still to go in Toronto, Montreal, Edmonton and Vancouver. Those meetings will take place between now and March 18.

[*Translation*]

M. Glen: Bien sûr. Les paragraphes 114(2), 6(5) et 6(8).

Le président: Nous avons un vote ce matin, n'est-ce pas?

M. Allmand: C'est l'ouverture de la Chambre.

Le président: J'ai un vote à 10h30, sur le projet de loi C-92. C'est bien cela?

La greffière du Comité: Nous allons vérifier.

Le président: Très bien, poursuivez.

M. Glen: C'est aussi au paragraphe 11.(4) du règlement. Nous avons donc inscrit, soit dans la loi, sont dans le règlement, le fondement juridique pour les décisions sur les demandeurs non reconnus.

Cette révision est actuellement effectuée par trois agents spécialement formés dans trois unités spécialisées à Montréal, à Toronto et à Vancouver. À l'Administration centrale, nos gens assurent le soutien, la surveillance et la formation en ce qui a trait à l'évolution des conditions dans divers pays. Au moment d'examiner les circonstances des cas, ils disposent de renseignements à jour sur la scène mondiale.

Compte tenu de la spécialisation et de l'équité de la reconnaissance du statut de réfugié au Canada, le nombre de décisions favorables touchant les demandeurs non reconnus n'a pas été particulièrement élevé. Depuis 1989, sur 9 000 cas révisés dans ce cadre, soit par application des dispositions administratives, soit dans le cadre des nouvelles dispositions de la loi, seulement 300 ont fait l'objet d'une décision favorable.

La loi prévoit une période de transition pour les dispositions. Les premiers cas n'ont pu être révisés avant le 21 février, puisque le règlement permet une période de deux semaines pour les présentations de la part de la personne concernée, suivie d'une période d'une semaine pour la remise de la décision de la CISR. Des agents procèdent à une révision administrative des décisions négatives de la CISR datant d'avant le 1er février. Pour les personnes prises dans ce processus juste avant cette date, nous continuons d'appliquer nos dispositions administratives afin de leur assurer une révision.

Comme je l'ai déjà dit, et cela ressort de la documentation que nous distribuons lors des consultations, nous avons une série de consultations avec les groupes que nous appelons nos «intervenants» et des particuliers. Ces consultations, qui se déroulent dans tout le pays, découlent des engagements qu'a pris le ministre de procéder à de vastes consultations sur les divers aspects de la mise en oeuvre du projet de loi C-86—elles mettent l'accent sur les niveaux et sur la composition des immigrants pour notre activité future, et permettent de recueillir des commentaires pertinents sur notre stratégie d'immigration, sur nos activités d'établissement, sur nos activités touchant les réfugiés, ainsi que sur la façon dont nous allons instituer ce que nous appelons nos trois volets.

Pour ce qui est de nos rapports avec une grande collectivité de particuliers, nous avons eu des réunions à Halifax, à Ottawa, à Regina et à Winnipeg, et devons en avoir d'autres à Toronto, à Montréal, à Edmonton et à Vancouver. Ces réunions auront lieu d'ici le 18 mars.

[*Texte*]

We are also ensuring that in doing this process, the views of the provinces are being sought as well. That is particularly with respect to their interest in the distribution of immigrants across the country and their encouraging of input to the mix. The theme we are now getting from a number of the provinces is a greater focus from their perspective on the business immigrant, on the independent immigrant.

That is a quick scan. I appreciate that questions often get better answers. I hope this at least lays the groundwork and assists members in questioning.

The Chairman: Thank you very much. You certainly raised issues about which all of us, I am sure, have many questions. We will start with Mr. Allmand.

Mr. Allmand: Thank you to the officials. These regulations are very complicated. There are many parts to them. I don't think we will be able to deal with all the questions that may arise this morning, but we'll get started.

I want to first ask whether the regulations published in *Canada Gazette* on December 23, 1992, are the only regulations coming out of Bill C-86 up to this time.

I ask that because in the first place I wasn't sent a copy of the regulations. Everybody else was talking about them. I never know whether more are being sent out. Are these the only ones so far?

• 1005

Mr. Glen: These are the only ones done as a result of the new powers under Bill C-86. They complement regulations that would have existed and had their legal basis from the remainder of the bill.

Mr. Allmand: When these regulations are issued, I would ask that they be sent to members of the committee. I know Mr. Heap made a similar complaint to mine—that the press seemed to have them and we didn't have them in our office. I don't know whose responsibility that is, but it certainly impedes our work if we don't get these right away.

Mr. Glen: I don't know who was responsible. We will clearly undertake to do that. We asked for a special run that we distributed to people who had come to us in our consultations around Bill C-86 to give them early notice. To that degree, then, it was clearly our oversight not to have put copies to you as well.

Mr. Allmand: Thank you.

Mr. Heap: You invited them to consult, so you gave them—

Mr. Glen: No, they approached us and asked if we could rush them a copy when they were ready so they could come back, in essence, in the pre-publication period.

Mr. Heap: In effect, we were given no more than half the time before statutorily they became law. They were issued in December, finished in January, and we didn't get them until the beginning of January. It's very strange.

Mr. Glen: I regret that situation. I am prepared to get copies to you. As I said, we have two more tranches to go through; one would be early July and then the later one is January of next year.

[*Traduction*]

Tout au long de ce processus, nous n'oublions pas de consulter les provinces également. Ces consultations portent particulièrement sur leur intérêt pour la répartition des immigrants à travers le pays et visent à les amener à contribuer à la définition de la composition. Le thème qui revient maintenant dans nos entretiens avec plusieurs provinces est une plus grande articulation, dans leur perspective, sur l'immigration des gens d'affaires, sur les immigrants indépendants.

C'était un rapide survol. Je sais que les questions suscitent souvent de meilleures réponses. J'espère avoir au moins jeté les bases qui faciliteront les questions.

Le président: Merci beaucoup. Vous avez certainement soulevé des points sur lesquels nous avons tous de nombreuses questions, j'en suis sûr. Commençons par M. Allmand.

M. Allmand: Merci aux fonctionnaires. Ce règlement est très compliqué. Il se divise en nombreuses parties. Je ne pense pas que nous arrivions à traiter de toutes les questions qui pourraient se poser ce matin, mais commençons quand même.

Je voudrais d'abord demander si le règlement publié dans la *Gazette du Canada* le 23 décembre 1992 est le seul règlement issu du projet de loi C-86 jusqu'à maintenant.

Je pose cette question parce qu'on ne m'en a pas envoyé d'exemplaire au départ. Tout les autres en parlaient. Je ne sais jamais si on en envoie d'autres. Est-ce le seul jusqu'ici?

M. Glen: C'est le seul qui fait suite aux nouveaux pouvoirs que confère le projet de loi C-86. Il complète celui qui aurait existé et qui aurait son fondement juridique dans le reste du projet de loi.

M. Allmand: J'aimerais que ce règlement soit envoyé aux membres du Comité quand il sera publié. M. Heap s'est plaint de la même chose: la presse semble l'avoir, alors que nous ne l'avons pas dans notre bureau. J'ignore à qui revient cette responsabilité. En tout cas, cela entrave nos travaux si nous ne le recevons pas tout de suite.

M. Glen: J'ignore qui était responsable. Nous allons, en tout cas, nous en occuper. Nous avons demandé un tiré à part, que nous avons distribué en guise de préavis aux gens venus nous voir lors de nos consultations sur le projet de loi C-86. En ce sens, donc, c'était clairement un oubli de notre part de ne pas vous en avoir envoyé d'exemplaires également.

M. Allmand: Merci.

M. Heap: Vous les avez invités pour des consultations, et leur avez donné. . .

M. Glen: Non, ils ont pris contact avec nous, et ils nous ont demandé de leur envoyer d'urgence un exemplaire, lorsqu'il serait prêt, pour pouvoir revenir, essentiellement, au cours de la période préalable à la publication.

M. Heap: En réalité, nous n'avons pas eu plus de la moitié du temps avant qu'il n'ait force de loi. Il a été diffusé en décembre, fini en janvier, et nous ne l'avons reçu qu'au début de janvier. C'est très étrange.

M. Glen: Je déplore cette situation. Je peux vous en procurer des exemplaires. Comme je l'ai dit, il nous reste deux autres tranches à publier: une au début de juillet, et l'autre en janvier prochain.

[*Text*]

Mr. Allmand: On the regulations with respect to post-determination refugee claimants, if I understand correctly, some of these regulations were the result of Mr. Fairweather's work.

What I wanted to ask you was whether Mr. Fairweather finished his studies and investigations or is there more to come from Mr. Fairweather that will make this post-determination process on humanitarian and compassionate grounds more precise? In any case, did Mr. Fairweather make a report to the minister? If he did, could we not have the report, because this is a matter of great interest for many people?

Mr. Glen: In terms of whether any of Mr. Fairweather's input to the minister is reflected in the regulations, I am told the answer on that is yes. He offered oral input in advance of completing his report, but the views that would be in his report were reflected in the regulations as drafted.

Mr. Fairweather reported to the minister, and I will discuss with the minister the degree to which he wants it shared. It was my understanding that Mr. Fairweather wished his report to be shared. So I don't anticipate problems on this.

Mr. Allmand: That's good. I want to move to the regulations on employment authorizations. You might recall that I raised this many times in committee and tried to get an amendment on this point. But under the previous system where there were two hearings, work authorizations for refugees were granted after they were recognized at the first hearing. With the abolition of the first hearing, the authorizations are only given at the final hearing.

• 1010

We have had many complaints to our office—and some of these have been printed in the press—about situations in which work authorizations had expired, refugees had gone back for their renewal, but because they had not yet reached their final hearing they were refused work permits, with the result that some of them were losing their jobs, which seems absolutely ridiculous and counter-productive.

To deal with that possibility, I had recommended that the work permits be granted after the medical examinations or at least within a reasonable period of time that was equivalent to what you had achieved at first hearing proceedings.

Why haven't the regulations taken this into account? It makes no sense that more people who have had jobs, who are refugees, who are working, be thrown onto the welfare roles. Why isn't there some provision whereby they can have their work permits renewed and get them renewed in time, so they can work in this country, rather than relying on welfare?

Mr. Glen: I am aware of that problem now and it's a transitional one. We had thought we had put ourselves in a situation in which, for the people who had cleared first level and had employment authorizations pending going to the next level, the authorizations would be extended for an adequate time to get them through the next stage. We now find that is not the case for a number of people and we're now working at remedying that.

In essence, with regard to people who were previously on employment authorizations in the status you've described for us, it was not our intention to catch them in a situation where, when that authorization expired, they would then have

[*Translation*]

M. Allmand: Pour ce qui est du règlement touchant les demandeurs non reconnus du statut de réfugié, si je comprends bien, certains articles sont le fruit du travail de M. Fairweather.

M. Fairweather a-t-il terminé ses études et ses enquêtes ou a-t-il encore des choses à faire pour préciser ce processus de révision, pour considérations humanitaires, du cas des demandeurs non reconnus? De toute façon, M. Fairweather a-t-il présenté un rapport au ministre? Si oui, ne pourrions-nous pas avoir ce rapport, qui intéresse bien du monde?

M. Glen: Sur la question de savoir si le règlement reflète les commentaires que M. Fairweather a adressés au ministre, on me dit que oui. Il a fait des commentaires verbalement avant de terminer son rapport, et le règlement, dans sa formulation actuelle, reflète les vues qu'il présentera dans son rapport.

M. Fairweather a présenté son rapport au ministre, et je verrai avec ce dernier dans quelle mesure il veut le faire connaître. J'ai cru comprendre que M. Fairweather souhaite que son rapport soit diffusé. Je n'y vois pas de problème.

M. Allmand: Très bien. Je voudrais passer au règlement sur les permis de travail. Vous vous rappellerez que j'ai maintes fois soulevé cette question devant le Comité et tâché d'obtenir un amendement sur ce point. Mais, dans l'ancien régime, où il y avait deux audiences, les permis de travail pour les réfugiés étaient accordés après la reconnaissance à la première audience. Avec l'abolition de la première audience, les permis ne sont délivrés qu'à l'audience finale.

Nous avons reçu de nombreuses plaintes—dont certaines ont même été publiées dans la presse—à propos de cas où les permis de travail étant échus, les réfugiés sont revenus demander un renouvellement, qui leur a été refusé parce qu'ils n'avaient pas encore obtenu leur audience finale, de sorte que certains d'entre eux ont perdu leur emploi, ce qui semble absolument ridicule et improductif.

Pour faire face à cette éventualité, j'avais recommandé qu'on accorde les permis de travail après les examens médicaux ou du moins dans un délai raisonnable, équivalant à ce que vous aviez obtenu au cours des premières audiences.

Pourquoi n'en a-t-on pas tenu compte dans le règlement? À quoi cela rime-t-il, si plus de gens qui avaient du travail, des réfugiés qui travaillent, sont réduits à l'aide sociale. Pourquoi n'y a-t-il pas de disposition leur permettant de faire renouveler leur permis de travail, de le faire renouveler à temps, afin de pouvoir travailler ici, plutôt que de compter sur l'aide sociale?

M. Glen: Je suis au fait du problème; c'est un problème transitoire. Nous avions cru nous être mis dans une situation où les personnes autorisées au premier niveau et dont les permis de travail étaient en attente à l'échelon suivant, une situation, dis-je, où leurs permis seraient prolongés d'un délai suffisant pour leur permettre de passer à l'étape suivante. Nous constatons que, pour bon nombre de personnes, il n'en est pas ainsi; nous travaillons à corriger la situation.

En bref, dans le cas des personnes qui avaient antérieurement des permis de travail comme celles que vous nous avez décrites, nous n'avions pas l'intention de les mettre dans une situation qui les obligerait, à l'expiration du

[*Texte*]

to go for a renewal against a validation process and against potential competing interests, with Canadians looking for jobs. We had hoped that group would live through transition. So we're planning to address a change to the regulations to accommodate that situation.

Mr. Allmand: What time was I allowed for questioning, Mr. Chairman? I thought the original first round was supposed to be ten minutes, ten minutes, and ten minutes, and then five minutes for each side after that.

The Chairman: No, we haven't established that precedence here, at this committee, since I've been chairman, but I'd be pleased to discuss it with you.

Mr. Allmand: We haven't done so?

The Chairman: We had preceded your call last year on the basis of formality—

Mr. Allmand: Okay, let's get on with the business. I find it's very inefficient.

The Chairman: I will try to treat all members equally.

Mr. Allmand: I know questioning was extremely inefficient yesterday. We were interrupted continually in the middle of our questioning. We couldn't pursue any questions at all, and the same thing has occurred today.

Mr. Heap: Regarding the post-determination claimants for humanitarian consideration, can we have any further explanation as to where it—I'm looking at the *Canada Gazette* we received in January and the reference is on page 29 of that edition. I'm not sure if I can identify it by number, section, and so on, but it speaks of a condition to be applied when "removal to a country to which the immigrant can be removed would subject that immigrant to an objectively identifiable risk, where the risk is not a risk that is faced generally by other individuals in or from that country".

Do you have or can you provide or direct us to any explanation of what that statement means? Does it mean, for example, that if a woman has been claiming that she is at risk because the laws of her country require her to lead a very restricted life she would be rejected, not only as a refugee, but also on humanitarian grounds, because the claim would apply to other women? Is that the intent of that section (c)?

Mr. Glen: I'll ask Mr. Johnston to answer that question. He was working on those provisions.

• 1015

Mr. Hallam Johnston (Acting Executive Director, Immigration Operations, Department of Employment and Immigration): It's difficult, Mr. Chairman, to respond to the specifics of a given case because I think what the provisions are designed to do is to make more transparent the decision-making process that had been in effect for a number of years, since 1989. A key feature of this was to ensure that each case was looked at on the merits of the particular case, and that there was a clear link between the circumstances that would put the individual at risk of death or at risk of harsh or inhumane treatment, and that it was a very clear link between that individual and those circumstances.

[*Traduction*]

permis, à demander un renouvellement à l'encontre d'un processus de validation et d'intérêts potentiellement conflictuels avec les Canadiens en quête d'emploi. Nous avions espéré que ce groupe réussirait à passer la période de transition. Nous comptons donc modifier le règlement pour rendre compte de cette situation.

M. Allmand: Monsieur le président, j'aimerais savoir combien de temps j'avais pour poser mes questions? Je croyais que la première ronde devait être de trois fois 10 minutes, suivies de cinq minutes pour chaque parti.

Le président: Non, nous n'avons pas instauré d'ordre de ce type au Comité, du moins depuis que j'en suis le président, mais j'en discuterai avec vous avec plaisir.

M. Allmand: N'en avons-nous pas discuté?

Le président: Nous l'avions fait l'an dernier, question de formalité. . .

M. Allmand: Très bien, venons-en au fait. Je trouve le mécanisme très inefficace.

Le président: Je tâcherai de traiter tous les membres sur le même pied.

M. Allmand: Je sais que le mécanisme des questions était hier extrêmement inefficace. Nous étions sans cesse interrompus au milieu de notre interrogatoire. Nous n'avons pu approfondir la moindre question et c'est la même chose aujourd'hui.

M. Heap: En ce qui a trait aux demandeurs non reconnus du statut de réfugié pour des motifs humanitaires, j'aimerais un complément d'explications sur un point—je vois dans la *Gazette du Canada* reçue en janvier un renvoi, à la page 29; je ne sais pas si je trouverai le numéro, l'article, etc., mais il est question d'une condition qui s'applique lorsque le «renvoi vers un pays dans lequel l'immigrant peut être renvoyé l'expose personnellement à un risque objectivement identifiable et auquel ne sont pas généralement exposées les autres personnes provenant de ce pays ou s'y trouvant».

Pouvez-vous nous expliquer ce que cela veut dire? Cela signifie-t-il que si, par exemple, une femme prétend courir un risque parce que les lois de son pays l'obligent à mener une vie très rangée, elle serait refoulée, non seulement à titre de réfugiée, mais aussi pour des motifs humanitaires, parce que la revendication s'appliquerait à d'autres femmes? Est-ce là l'objet de l'alinéa c)?

M. Glen: Je demanderai à M. Johnston de répondre à cette question, lui qui a travaillé à la formulation de ces dispositions.

M. Hallam Johnston (directeur exécutif intérimaire, Opérations de l'immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, il est difficile de répondre à cela dans un cas particulier, car les dispositions sont destinées à rendre plus transparent le mécanisme décisionnel en vigueur depuis plusieurs années, soit depuis 1989. L'une des caractéristiques clés était de veiller à ce que chaque cas soit évalué au mérite et qu'il y ait un lien clair entre les circonstances qui imposeraient à l'intéressé un risque mortel ou un risque de sanctions excessives ou de traitement inhumain, de même qu'un lien très net entre l'intéressé et ces circonstances.

[*Text*]

Now, in a case such as you outline, what would happen is that the case would be looked at to determine what are the circumstances that pertain to this particular person: are they objective, can they be described as leading to a harsh or inhumane treatment as envisaged under the regulation? That link would be made between the individual and the situation, so the thrust is a case-by-case review on the merits and facts of each particular case. So it could go one way or the other. It would depend on the facts of the case.

Mr. Heap: As a different example, if a person who has been active in some organization that criticizes the government of an autocratic county has been arrested, interrogated, in perhaps various degrees of coercion, has been perhaps dismissed—

Mr. Allmand: Excuse me, Dan, on a point of order, this is a vote on whether the estimates should be referred to committees. I always thought estimates were automatically referred. My whip tells me that as far as he's concerned, if we want to continue, if I were paired with somebody else it's not necessary for me to go back and we could continue the meeting. So I'll stay if there's a willingness.

The Chairman: Could we have views from other members, please?

Mr. Shields (Athabasca): We'd have to get hold of our whip, that's all.

The Chairman: Could you check that out for us?

Mr. Heap: I'm also willing to do the same as Mr. Allmand.

The Chairman: Mr. Chadwick.

Mr. Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): If we contact our whip I think that's probably the best way to go.

The Chairman: All right. We might suggest to our whip that we could remain here with two, which would give us a quorum to continue, and one of us could go back, which would keep the balance in the House anyway. I think this is a very important meeting for us today. It would be important that we were all on time.

Mr. Heap: I would prefer, Mr. Chairman, that four of us stay; otherwise there has to be a division between one opposition party and another opposition party.

The Chairman: We're going to get through first round very quickly here, and it's going to be fairly open, I would expect. I hope we'll all have more time now if we can stay, but to keep the balance in the House we'll have to make sure it's the same numbers here, I would think. That doesn't stop us from continuing the hearing.

Mr. Heap: Mr. Chairman, I was proposing that if the person had been engaged in the activity of a group that was critical of the government, or opposed to the government, and had perhaps been excluded or restricted in occupation on account of that as well as having been interrogated, would that be considered linking the person to the oppressive condition or would there be more than that sort of thing. . .having been detained, interrogated, and so on and had his occupational opportunities restricted? It's very difficult to know what is sought by the very narrow wording of this regulation.

[*Translation*]

Dans le cas que vous mentionnez, nous examinerions le dossier afin de préciser les circonstances propres à cette personne: sont-elles objectives? Peut-on dire qu'elles aboutissent à un traitement inhumain ou à des sanctions excessives au sens du règlement? Nous établirions un lien entre l'intéressé et la situation. Ainsi, l'objet est d'effectuer un examen individuel des avantages et des faits objectifs de chaque cas. La balance peut pencher d'un côté ou de l'autre: tout dépend des faits propres au cas particulier.

M. Heap: Prenons un autre exemple: si une personne active dans un organisme qui critique le gouvernement d'un pays autocratique a été arrêtée, interrogée, peut-être avec sévices ou intimidation, mais qu'elle a été renvoyée. . .

M. Allmand: Excusez-moi, Dan; j'en appelle au Règlement. Il s'agit d'un vote sur la question de savoir si le budget des dépenses doit être renvoyé aux comités. J'ai toujours cru que le renvoi était automatique dans le cas des budgets des dépenses. Selon mon whip, en ce qui le concerne, si nous voulons continuer, et si j'avais pairé avec quelqu'un d'autre, je n'aurais pas à y retourner et nous pourrions poursuivre nos travaux. Je resterai donc, si l'on est d'accord.

Le président: Qu'en pensent les autres?

M. Shields (Athabasca): Nous devrions mettre la main sur notre whip.

Le président: Pouvez-vous vérifier pour nous?

M. Heap: Je suis, moi aussi, disposé à faire comme M. Allmand.

Le président: Monsieur Chadwick.

M. Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): La meilleure façon de procéder, c'est de communiquer avec notre whip.

Le président: D'accord. Nous pourrions dire à notre whip que nous pouvons rester ici à deux, ce qui nous donnerait le quorum pour continuer, et l'un d'entre nous pourrait retourner, ce qui maintiendrait l'équilibre à la Chambre. Notre réunion d'aujourd'hui est très importante. Il serait important que nous soyons tous à l'heure.

M. Heap: Monsieur le président, je préférerais que quatre d'entre nous restent, car autrement, il y aura division entre un parti d'opposition et un autre parti d'opposition.

Le président: Nous terminerons la première ronde très rapidement; je pense que le débat sera assez ouvert. Nous aurons tous plus de temps, je l'espère, si nous pouvons rester, mais pour garder l'équilibre à la Chambre, nous devrons veiller à conserver les mêmes effectifs ici. Cela ne nous empêche pas de poursuivre l'audience.

M. Heap: Monsieur le président, l'hypothèse que je posais était la suivante: si l'intéressé avait été actif dans un groupe formulant des critiques à l'égard du gouvernement ou opposé au gouvernement et qu'elle ait été exclue ou restreinte dans ses occupations pour ce motif et qu'en plus, on l'ait interrogée, établirait-on un lien entre cette personne et la situation de pression ou faudrait-il des circonstances plus graves, par exemple la captivité, les interrogatoires, etc., en plus d'une restriction des possibilités professionnelles? Il est très difficile de préciser ce qu'on cherche par la formulation très étroite du règlement.

[*Texte*]

Mr. Johnston: Mr. Chairman, I could respond to that more by going back for a moment over the purpose of the regulation, because it is very difficult to give a precise response to a theoretical case situation, which would have to be looked at on the totality of the facts. The facts, for example, in a case such as Mr. Heap is raising might be such as to warrant a decision by the Convention Refugee Determination Division that the person was covered by the convention and therefore protection should be afforded to him. We don't know. This is what the hearing process is designed to find out.

• 1020

The regulation we're talking about at the moment is a provision to ensure, if somebody does not meet the convention definition but his individual circumstances are nonetheless such that he would be in a life-threatening situation, or would be subjected to harsh or inhumane treatment if returned to the country from which he has come, that there's an opportunity for intervention on these particular grounds.

That is a provision that was an administrative practice up until Bill C-86. What Bill C-86 has done is essentially codify that practice, to make the rules that were applied in the analysis of those cases more transparent and to provide a more disciplined structure for the person concerned to make a submission that spoke directly to the criteria established in the regulation.

Mr. Shields: On a point of order, Mr. Chairman, the whip has said yes. It's an unexpected vote. They don't have a fix on the numbers, so one of us has to go back.

The Chairman: Okay.

Mr. Shields: So as long as you keep the balance, they've agreed.

The Chairman: Who is going to go back?

Mr. Shields: I'm going to slip back.

The Chairman: All right. Thank you.

Mr. Shields: I missed most of it this morning anyway, so I might as well.

The Chairman: We would like you to have your chance. On the question of the timing, do we want to give Mr. Shields a spot, or are you going to come back?

Mr. Shields: I would like to come back, but I wouldn't mind having a question.

The Chairman: Mr. Heap, would you agree that we might. . .?

Mr. Shields: Let Dan finish, though.

The Chairman: Fine.

Mr. Heap: I've been stopped twice; I don't know what my time is.

The Chairman: We'll be very generous with your time. Please proceed, Mr. Heap. You've been very patient.

[*Traduction*]

M. Johnston: Monsieur le président, il me serait plus facile de répondre à la question si je pouvais un instant revenir à l'objet du règlement: il est très difficile de donner une réponse précise à une situation théorique, dont il faudrait examiner tous les faits. Ainsi, les faits, dans un cas comme celui que soulève M. Heap, pourraient être tels qu'ils justifient la décision de la Section du statut de réfugié de conférer à l'intéressé le statut de réfugié, de sorte que la protection doive lui être accordée. Qui sait? C'est ce qu'il faut chercher à découvrir dans le mécanisme d'audience.

L'article du règlement dont il est question est une disposition qui vise à faire en sorte que si une personne ne répond pas à la définition du statut de réfugié, mais que sa situation est telle que sa vie serait menacée, ou qu'elle serait soumise à des traitements durs ou inhumains si elle était renvoyée dans le pays d'où il vient, on puisse intervenir pour ces motifs particuliers.

Cette disposition n'était qu'une pratique administrative, avant le projet de loi C-86. Essentiellement, le projet de loi C-86 a codifié la pratique, afin de rendre plus transparentes les règles appliquées à l'analyse de ces cas et d'instaurer une structure plus disciplinée pour que l'intéressé puisse faire une présentation répondant directement aux critères énoncés au règlement.

M. Shields: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Le whip a répondu par l'affirmative. C'est un vote inattendu. Il faut que quelqu'un d'entre nous retourne, car on ne connaît pas précisément les chiffres.

Le président: Très bien.

M. Shields: Ainsi, tant que l'équilibre est conservé, ils sont d'accord.

Le président: Qui va retourner?

M. Shields: Moi.

Le président: Très bien, merci beaucoup.

M. Shields: De toute façon, j'ai été absent la presque totalité de la matinée; alors, pourquoi pas?

Le président: Nous vous envions votre chance. Pour la question de l'horaire, allons-nous donner à M. Shields son tour? Monsieur Shields, comptez-vous revenir?

M. Shields: J'aimerais revenir, mais je ne détesterais pas poser une question.

Le président: Monsieur Heap, seriez-vous d'accord pour que. . .?

M. Shields: Mais laissons Dan terminer.

Le président: Bien.

M. Heap: J'ai été coupé deux fois; combien de temps me reste-t-il?

Le président: Nous serons très généreux à votre endroit. Allez-y, M. Heap. Vous avez été très patient.

[*Text*]

Mr. Heap: Canada habitually over the past two or three years has accepted a higher percentage of claimants as convention refugees, but a lower percentage of claimants on humanitarian grounds. I'm speaking of Britain and western Europe. In fact the totals of Britain and several western European countries of convention refugee and humanitarian acceptance are higher than Canada's totals.

As you have mentioned, there were only 300 out of 9,000 accepted on humanitarian grounds. Is it the intention in the drafting of these to be far more restrictive than Britain and the countries of western Europe on humanitarian consideration? If so, is there a particular rationale for that?

Mr. Johnston: Mr. Chairman, I would say the intention was not to introduce any more restrictiveness into a practice that had been in place since 1989, but to make that practice more transparent, and to make the rules that were applied and the criteria that were used much clearer to everybody. There was no change, essentially, from what had been the old administrative practice to what is now the practice under this particular regulation.

There have been some improvements in that the establishment of the criteria in regulation have also given us the basis for a more rigorous training program for the people who make those kinds of decisions. Mr. Glen, in his opening remarks, did speak to some of the administrative arrangements that have been put in place.

Mr. Heap: In the post-determination of refugee claimants—

Mr. Glen: Sorry. May I just add to that? It's the correlation between the approval rate of the IRB and what is to be done on humanitarian and compassionate. I think we do have to appreciate that the cases that come through unsuccessfully from the IRB are probably of a different nature from what we're going to see in Great Britain, where there's a much tougher front-end approval, and then they deal with the cases under H and C.

• 1025

Mr. Heap: That's why I was making a comparison of the totals in both countries. The total percentage in Britain is much higher than ours.

Mr. Glen: Of H and C?

Mr. Heap: Of the two together.

Mr. Glen: I'd have to look into it. I'll take it as you've put it to us.

Mr. Heap: My question is with regard to subsection 2.(1) of the act, which gives the minister broad power to exempt any person from the requirements of the regulations, and so on. Is that separate from the post-determination refugee claimant procedure?

Mr. Johnston: I think the process we're talking about, the post-determination refugee process, is a review of an individual's case under very specific criteria related to a life-threatening situation or to harsh or inhumane treatment. There remains in the act the provision for an individual to make an application on broader humanitarian and compassionate grounds, whatever the individual may feel those to be, and that provision is there.

[*Translation*]

M. Heap: Statistiquement, depuis deux ou trois ans, le Canada a accepté une plus forte proportion de demandeurs du statut de réfugié, mais un plus faible pourcentage de demandeurs d'asile pour des motifs humanitaires. En disant cela, je songe à la Grande-Bretagne et à l'Europe de l'Ouest. En fait, les totaux d'acceptation de réfugiés au sens de la Convention et pour des motifs humanitaires sont plus élevés en Grande-Bretagne et dans plusieurs pays d'Europe de l'Ouest qu'au Canada.

Vous l'avez dit: nous n'en avons accepté que 300 sur 9 000 pour des motifs humanitaires. En rédigeant le règlement, nous voulait-on pas être beaucoup plus restrictif que la Grande-Bretagne et les pays d'Europe de l'Ouest, en ce qui a trait aux demandes pour motifs humanitaires? Si tel est le cas, existe-t-il une raison particulière?

M. Johnston: Monsieur le président, je précise que l'objet n'était pas de rendre plus restrictive une pratique en usage depuis 1989, mais de lui donner plus de transparence et de rendre beaucoup plus clairs pour tous les critères utilisés et les règles appliquées. Au fond, il n'y a aucune différence entre l'ancienne pratique administrative et la pratique actuelle en vertu de cet article du règlement.

Il y a eu certaines améliorations, car l'inscription des critères au règlement nous a également donné les éléments d'un programme plus rigoureux de formation des personnes qui ont à prendre ces décisions. M. Glen, dans son mot d'ouverture, a traité de certaines modalités administratives mises en place.

M. Heap: Dans le cas des demandeurs non reconnus du statut de réfugié. . .

M. Glen: Désolé. Puis-je simplement ajouter quelque chose? C'est la corrélation entre le taux d'approbation de la CISR et ce que nous faisons pour des motifs humanitaires. Il faut savoir que les cas non acceptés par la CISR sont probablement différents de ce qu'on voit en Grande-Bretagne, où l'approbation en première ligne est beaucoup plus rigoureuse et où l'on traite ensuite les cas de motifs humanitaires.

M. Heap: C'est pour cette raison que je comparais les totaux des deux pays. Le pourcentage total est beaucoup plus fort en Grande-Bretagne qu'ici.

M. Glen: Parlez-vous des cas pour motifs humanitaires?

M. Heap: Les deux ensemble.

M. Glen: Il faudrait que j'analyse les données. Je me contenterai de ce que vous venez d'exposer.

M. Heap: Ma question touche le paragraphe 2.(1) de la loi, qui donne au ministre le pouvoir général de dispenser toute personne des exigences du règlement, etc. Cet aspect est-il distinct de la procédure des demandeurs non reconnus du statut de réfugié?

M. Johnston: Le mécanisme pour les demandeurs non reconnus du statut de réfugié, est la révision du cas d'une personne d'après des critères très précis liés à une situation potentiellement mortelle ou à des traitements excessifs ou inhumains. La loi laisse à chaque personne le loisir de présenter une demande reposant sur des motifs humanitaires plus généraux, quelle que soit la façon dont le requérant définisse ces motifs. C'est une possibilité qu'offre la loi.

[*Texte*]

I think one of the things the establishment of this regulation may have done is clear up some of the confusion that surrounded the earlier administrative practice where it was sometimes very unclear whether the application or submission should address all possible humanitarian grounds or just the grounds that were being looked at in terms of a refused refugee claimant. The processes are now, as I say, more transparent, more discrete, but they're both still there.

Mr. Shields: I have a couple of questions on the visitor's visa. The officer must be satisfied that the person will comply with the terms and conditions of the visa. That brings in a wide, wide scope. Are people being judged still on the basis of a high risk category? They're basically single, want to come and visit relatives in Canada, but they're not married. Therefore they really have no ties back in their home country. They're high risk and therefore are not given a visa. Is that still in practice? In other words, if I happen to be single and 25, I can't visit Canada because I'm high risk.

Mr. Glen: There would be a case-by-case assessment. They would profile against—

Mr. Shields: No. That's not what I'm asking. I know they're case-by-case. They're all case-by-case when you go for a visitor's visa, so that's not an adequate answer as far as I'm concerned. What I'm asking you is written in. Are officers told: If it's high risk, don't give them a visa? Is that part of the criteria?

Mr. Glen: Not by law, no.

Mr. Shields: Not by law, but by practice?

Mr. Glen: By training.

Mr. Shields: I have people who come to me and say: Why can't my brother or my sister come from their country? I'm now a Canadian and I want them to come and visit me. Yet I keep getting back that they're high-risk category. That's not good enough for me.

Mr. Glen: I think what we're going to be seeing in those situations is officers exercising their judgment based on the interviews they've had, or the assessment of the case, and saying they would judge this person not to be a bona fide visitor. In essence, the person's intentions would be other than stated.

Mr. Shields: You're missing my point again. I understand that. I understand what the officer is doing. But there seems to be an unwritten practice or an unwritten rule somewhere that says if this person is in a high-risk category, meaning the person is single—everything else is okay—and the person has said look, I'm just going to visit relatives, I'm coming back, I still have my job, they've given me time off, because he's single, because he's in a certain age group, he's high risk, and therefore he can't get a visa.

Mr. Glen: I'm not aware, Mr. Shields, of any instruction that would be nearly as you've stated it. It would again be a judgment call by the officers.

The Chairman: I think most members of Parliament would tell you that's common practice.

[*Traduction*]

Selon moi, un des mérites du règlement est d'avoir dissipé en partie la confusion qui entourait la pratique administrative antérieure et dans laquelle il était parfois difficile de savoir si la demande devait viser tous les motifs humanitaires possibles ou simplement ceux révisés dans le cas d'un demandeur éconduit. Désormais, les mécanismes sont plus transparents, plus discrets, mais l'un et l'autre demeurent en vigueur.

M. Shields: J'ai quelques questions à poser sur le visa de visiteur. L'agent doit avoir la certitude que l'intéressé respectera les conditions du visa, ce qui offre toutes sortes de possibilités. Les cas sont-ils quand même évalués en fonction d'une catégorie à risque élevé? Fondamentalement, ce sont des célibataires qui veulent rendre visite à des parents au Canada; ils ne sont pas mariés. Ainsi, ils n'ont vraiment aucune attache dans leur pays d'origine. Ces gens présentent un risque élevé, si bien qu'on ne leur octroie pas de visa. Est-ce encore la pratique? En d'autres termes, si je suis célibataire et que j'ai 25 ans, je ne peux venir au Canada parce que je suis une personne à risque élevé.

M. Glen: L'évaluation se ferait cas par cas. Il y aurait un profil en fonction de. . .

M. Shields: Non. Ce n'est pas ce que je veux savoir. Je sais que chaque cas est évalué individuellement. Chaque cas est unique, lorsqu'on demande un visa de visiteur; ce n'est pas une réponse convenable, selon moi. Ce que je vous demande est écrit noir sur blanc. Dit-on aux agents: si le risque est élevé, n'accordez pas le visa? Est-ce que cela fait partie des critères?

M. Glen: Non, pas en vertu de la loi.

M. Shields: Pas en vertu de la loi, mais dans la pratique?

M. Glen: Selon la formation.

M. Shields: Des gens viennent me voir et me disent: pourquoi mon frère ou ma soeur ne peut-il ou ne peut-elle venir de son pays? Je suis désormais Canadien et je veux qu'il ou elle vienne me voir. Pourtant, on ne cesse de me répéter qu'ils font partie de la catégorie à risque élevé. Cette réponse ne me suffit pas.

M. Glen: Ces situations sont le fait d'agents qui ont décidé, d'après les entrevues qu'ils ont menées ou leur évaluation de l'affaire, que la personne n'était pas un visiteur de bonne foi. En résumé, elle aurait d'autres intentions que celles qu'elle a mentionnées.

M. Shields: Vous répondez encore à côté de la question. Je comprends tout cela. Je sais ce que fait l'agent. Pourtant, il semble exister une pratique ou une règle tacite selon laquelle, si la personne fait partie d'une catégorie à risque élevé, c'est-à-dire qu'elle est célibataire—les autres facteurs ne posent pas de problème—et qu'elle dit qu'elle va simplement rendre visite à des parents, qu'elle va revenir, qu'elle a encore son emploi mais est en congé, parce que cette personne est célibataire et qu'elle fait partie d'un certain groupe d'âge, elle constitue un risque élevé, de sorte qu'il n'est pas question de visa pour elle.

M. Glen: Monsieur Shields, je ne connais aucune directive qui pourrait ressembler à ce dont vous venez de parler. Je le répète, ces cas découlent de l'exercice du jugement des agents.

Le président: Tous les députés vous diront que c'est pratique courante ici.

[*Text*]

• 1030

Mr. Shields: That is the practice. I'm asking is there anything being done to address it because it's too arbitrary and it's wrong. It's dead wrong.

Mr. Glen: I'll undertake to look into that. My understanding is that it is not nearly that categorical. In fact what we're trying to bring into the overseas assessment of visitors is an element of risk management, and not to work to what you would, I think, try to encourage, which is visiting these old stereotypes and living by them. I'm not aware of those being in essence hard and true and never to be violated.

Mr. Shields: Could you give a formal reply on that question too, to the committee? Would you undertake to do that?

Mr. Glen: I'll take it up with the people who work with me on the international side and seek clarification on how the officers are trained and what they generally see to be the disposition approaching these cases. I could reply to the chair if that was—

The Chairman: To the chairman, fine. Then it will be circulated to all members.

Mr. Shields: Specifically, I think we'd have to focus on this high risk category that seems to be coming up, because we're getting that constantly.

I have another question. Why is there no change to the points awarded for the knowledge of French and English? In the points category for "independents coming" there seem to be no points.

Ms Laura Chapman (Director General, Policy and Program Development, Department of Employment and Immigration): Mr. Chairman, in the course of the consultations which are currently ongoing we're asking the participants—stakeholders who represent the broad cross-section of Canadian interest—to give us input on what factors they consider to be essential in selecting immigrants to come to Canada. Among the factors that has been raised, both positively and negatively, is the issue of language.

There are those who are arguing strenuously that language should be a prerequisite for all those skilled workers. On the other hand there are large numbers of people who are indicating they have concern that it would be too restrictive and we would not be able to bring in the people we need with the necessary skills to meet the occupational demand.

Mr. Shields: Maybe you're misunderstanding. I'm not saying that I would want to make it a prerequisite. I'm only suggesting that there should be more points given to someone with a strong working knowledge of French or a strong working knowledge of English. That's all—just added points. That wouldn't exclude someone who couldn't speak the language.

Ms Chapman: At the moment the way the points are distributed, in the absence of knowledge of English or French it is almost impossible to qualify as an immigrant to Canada in the skilled worker category. If we were to raise the points further, it would indeed act as a bar. The issue is whether or not we should be adjusting points with respect to language and education, and other issues. We're doing that, and we will be making recommendations to the minister on this over the course of the next couple of months in preparation for the regulations, which we would anticipate would be tabled in July of this year.

[*Translation*]

M. Shields: C'est la pratique. Je veux savoir si on fait quelque chose pour régler cette question, car cette façon de procéder est trop arbitraire, et mauvaise en plus. Très mauvaise.

M. Glen: J'examinerai la question. D'après ce que je sais, c'est loin d'être aussi tranché. En fait, nous essayons d'intégrer à l'évaluation à l'étranger un élément de gestion des risques et non de travailler à ce que vous semblez essayer de favoriser et qui s'approche de ces anciens stéréotypes et les maintient. Cela n'est pas immuable, inviolable.

M. Shields: Pourriez-vous servir également au Comité une réponse officielle à cette question? Vous engageriez-vous à le faire?

M. Glen: Je présenterai la question à ceux qui travaillent avec moi dans le secteur des services internationaux et leur demanderai de préciser de quelle façon les agents sont formés et quelle est leur perception générale de la règle régissant ces cas. Je pourrais communiquer ma réponse au président, si cela. . .

Le président: Au président, très bien. Je la communiquerai à tous les membres.

M. Shields: Je crois que nous devrions nous concentrer sur cette catégorie à risque élevé, qui revient sans cesse et qui semble prendre toujours plus d'importance.

J'ai une autre question à poser. Pourquoi n'a-t-on pas modifié les points accordés pour la connaissance du français et de l'anglais? Dans la catégorie des «indépendants», il ne semble pas y avoir de points.

Mme Laura Champman (directrice générale, Développement des politiques et des programmes, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, dans le cadre des consultations en cours, nous demandons aux participants—les intervenants qui représentent les multiples intérêts canadiens—de nous donner leur opinion sur les facteurs qu'ils jugent essentiels dans le choix des immigrants au Canada. Parmi les facteurs soulevés, positivement ou négativement, il faut mentionner la question de la langue.

D'aucuns affirment avec force que la langue devrait être une condition préalable pour tous les travailleurs qualifiés. Par contre, nombre de personnes y voient une condition trop restrictive, qui ne nous permettrait pas d'aller chercher ceux dont nous avons besoin et qui possèdent les compétences nécessaires pour répondre à la demande du marché du travail.

M. Shields: Peut-être m'avez-vous mal compris. Loin de moi l'idée de dire que je voudrais en faire une condition préalable. Je dis simplement qu'il faudrait accorder plus de points à une personne qui possède une bonne connaissance pratique du français, ou encore de l'anglais. C'est tout, simplement accorder des points supplémentaires. Cela n'exclurait pas ceux qui ne parlent pas la langue.

Mme Chapman: Actuellement, de la façon dont les points sont distribués, il est presque impossible d'être admissible comme immigrant au Canada dans la catégorie des travailleurs qualifiés si on ne connaît ni le français ni l'anglais. Si nous augmentions le nombre de points, cela deviendrait un obstacle. Il faut voir si nous devons rajuster les points touchant la langue, la scolarité et d'autres aspects. Nous y travaillons. Nous présenterons des recommandations au ministre d'ici deux ou trois mois, pour la préparation du règlement qui devrait être déposé en juillet prochain.

[*Texte*]

Mr. Shields: How about awarding points for university and college education?

Ms Chapman: That's another issue that is under consideration and one which we have been pursuing during the course of the consultations.

Mr. Shields: Those are two things that are under consideration. Under consideration by whom? The bureaucracy? Or is it this the committee, Mr. Chairman?

Ms Chapman: The manner in which I'm referring to it is that we normally in the course of these discussions would put together a compilation of the information we would receive from the stakeholders. We would, on the basis of that, make recommendations to the minister for his consideration. We are only at the preliminary stage. We've recognized that there is a concern about language. There is a concern about the points for education. We're examining that and discussing that with the stakeholders at this point. So under consideration at that point—

Mr. Shields: The stakeholders being. . .?

Ms Chapman: The stakeholders being a cross-section of Canadians who are being consulted in the consultations to which Mr. Glen referred earlier. They represent—

The Chairman: Perhaps we could get a list of the stakeholders.

Mr. Shields: Mr. Chairman, I think this committee should be considered stakeholders to a much larger degree than it is now. I think these are some of the things that we should be looking at.

The Chairman: We can make ourselves that if we wish.

Mr. Shields: That's right.

As my last question, now that you can fingerprint refugees, are refugees being fingerprinted?

Mr. Glen: Refugees or refugee claimants?

Mr. Shields: Claimants.

Mr. Glen: My understanding now is that. . . I'll have to check to see whether it's a general practice, but some are being fingerprinted. The answer is that all people coming into ports of entry and being challenged are being fingerprinted.

• 1035

Mr. Shields: What is happening to the fingerprints? Are they going to Interpol? How does that work?

Mr. Glen: At present—and I will clarify with Mr. Barnett—the fingerprints are being used for identity and criminality checks and are verified against our bank of refugee claimants in order to make certain we're not dealing with duplicate claims.

In terms of dealing with Interpol, it's by exception and only in very narrow cases that we choose to go across. It is not done as a matter of routine.

Mr. Chadwick: I would like to pursue what my colleague, Mr. Shields, raised in respect to the visitors visa. Have you any idea how many visitors apply for landed status or are refugee claimants, as a percentage?

[*Traduction*]

M. Shields: Que pensez-vous d'accorder des points pour la formation collégiale et universitaire?

Mme Chapman: C'est un autre aspect à l'étude et que nous avons abordé au cours des consultations.

M. Shields: Ce sont là deux points à l'étude, mais à l'étude par qui? La bureaucratie ou le Comité, monsieur le président?

Mme Chapman: Permettez-moi une précision: normalement, au cours de ces discussions, nous dresserions une compilation de l'information reçue des intervenants. À partir de là, nous soumettrions des recommandations au ministre. Nous n'en sommes qu'au stade préliminaire. Nous savons que la langue est un sujet de préoccupations. On s'inquiète aussi des points accordés pour la scolarité. Nous examinons ces aspects et en discutons avec les intervenants. Ainsi, sont actuellement à l'étude. . .

M. Shields: Et qui sont les intervenants?

Mme Chapman: Il s'agit d'un échantillon représentatif de Canadiens mis à contribution dans le cadre des consultations dont M. Glen a parlé tantôt. Ils représentent. . .

Le président: Nous pourrions sans doute obtenir une liste des intervenants.

M. Shields: Monsieur le président, le Comité devrait être réputé intervenant et ce, dans une bien plus large mesure qu'il ne l'est actuellement. Je crois que ce sont là des aspects sur lesquels nous devons nous pencher.

Le président: Nous le pouvons, si nous le voulons.

M. Shields: C'est cela.

Voici ma dernière question: puisque vous pouvez maintenant prendre les empreintes digitales des réfugiés, le faites-vous?

M. Glen: S'agit-il de réfugiés ou de demandeurs du statut de réfugié?

M. Shields: De demandeurs.

M. Glen: D'après ce que je sais. . . Il faudrait que je vérifie si c'est devenu pratique générale, mais dans certains cas, nous prenons les empreintes digitales. On prend les empreintes digitales de toute personne douteuse qui se présente à un bureau d'entrée.

M. Shields: Que fait-on des empreintes digitales? Sont-elles envoyées à Interpol? Comment cela fonctionne-t-il?

M. Glen: À l'heure actuelle—et je vais le faire confirmer par M. Barnett—les empreintes digitales servent à des fins de contrôle d'identité et de lutte à la criminalité et nous les comparons aux données de notre base de demandeurs du statut de réfugié afin de repérer les doubles.

Pour ce qui est d'Interpol, nous n'y faisons appel que dans les cas d'exception et non systématiquement.

M. Chadwick: Je désire poursuivre le point que mon collègue, M. Shields, a soulevé à l'égard des visas de séjour. Avez-vous une idée du pourcentage de visiteurs qui tentent d'obtenir le droit d'établissement ou le statut de réfugié?

[*Text*]

Mr. Glen: I just want to make sure I understand the question. The number of people who come, or the number of people who apply while here as vistors?

Mr. Chadwick: How many people who come here on visitor's visas apply for landed or are refugee claimants, in a percentage?

Mr. Glen: People who come with visitors visas are admitted under those visas, so I take your question—

Mr. Chadwick: As a visitor, how many of your—

Mr. Glen: While here as a visitor how many seek to be landed or choose to make a claim for refugee status? I am informed it is a sufficiently low number that we do not really pay attention to it unless we see a trend from a particular country.

What you are dealing with is what we refer to as in-status claims, and they are not large in number. Generally it is driven more by a particular country they're coming from in circumstances that might now discourage their wanting to go home.

Mr. Chadwick: Was there a higher percentage before you changed the policy? I think you changed your policy on visitor's visas. They used to be very easy to get at one time.

Mr. Glen: I don't know the answer. Again I think the number—

Mr. Chadwick: There must have been a reason for the policy that you have in force now.

Mr. Glen: I will ask Gordon Barnett if he could try to answer your question.

Mr. Gordon Barnett (Director General, Enforcement, Department of Immigration and Employment): By and large, over the course of the last three years what would have happened was that when the number of in-status claims from a certain country began to go up noticeably in our data bank—

Mr. Chadwick: Any particular, certain country?

Mr. Barnett: Eastern Europe is a good example of that. When the number of persons who came as visitors and then would seek to remain in Canada by claiming refugee status would go up, the data would come to our attention. We would notify the post abroad that this kind of a profile did not leave Canada, that visas given to these kinds of people often resulted in them wanting to remain, and ask would the post be a little more careful as they gave these visas out.

Mr. Chadwick: How large a percentage would that be? You say it's very low now. What was it before? What would trigger you to—

Mr. Barnett: I wish I could remember, Mr. Chadwick. Mr. Chairman, of the hundreds of thousands of visitor visas we might have had last year, 10,000 claims were made in Canada. The percentage is very low. Eastern Europe comes to mind because that was one of the countries where we did ask the post, Moscow, to be a little more careful with the visas.

[*Translation*]

M. Glen: Je veux m'assurer de bien comprendre la question. Parlez-vous du nombre de personnes qui arrivent ou du nombre de personnes qui présentent une demande pendant leur séjour au Canada?

M. Chadwick: En pourcentage, combien y a-t-il de personnes arrivant au Canada grâce à un visa qui demandent le droit d'établissement ou le statut de réfugié?

M. Glen: Les personnes qui entrent avec un visa de visiteur sont admises sur la foi de ce document, si bien que j'interprète votre question. . .

M. Chadwick: En tant que visiteurs, combien de. . .

M. Glen: Pendant leur séjour, combien de personnes cherchent à obtenir le droit d'établissement ou le statut de réfugié? On me dit que le nombre est si faible que nous n'y prêtons pas vraiment attention à moins qu'une tendance ne se dégage à l'égard d'un pays en particulier.

Vous parlez ici de ce que nous appelons des demandes autorisées de séjour, mais il n'y en a pas beaucoup. Habituellement, ce genre de demande est davantage attribuable à la conjoncture d'un pays donné, qui pourrait en ce moment inciter les demandeurs à ne pas vouloir retourner chez eux.

M. Chadwick: Le pourcentage était-il plus élevé avant le changement de politique? Si je ne m'abuse, vous avez modifié votre politique à l'égard des visas de visiteurs. Ils étaient très faciles à obtenir à un certain moment donné.

M. Glen: Je ne sais pas. De nouveau, je crois que le nombre. . .

M. Chadwick: Votre politique actuelle a probablement dû s'appuyer sur une raison quelconque.

M. Glen: Gordon Barnett serait peut-être plus en mesure de répondre à votre question.

M. Gordon Barnett (directeur général, Exécution de la loi, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Dans l'ensemble, depuis trois ans, lorsque le nombre de demandes autorisées de séjour provenant d'un pays commençait à augmenter de façon appréciable dans notre base de données. . .

M. Chadwick: Un pays en particulier?

M. Barnett: L'Europe de l'Est est un bon exemple. Lorsque le nombre de visiteurs demandant le statut de réfugié au Canada augmentait, nous en étions informés. Nous informions alors le bureau à l'étranger que des visiteurs d'un type particulier du pays ne quittaient pas le Canada, que les visas délivrés à ce genre de personne donnaient souvent lieu à des demandes au Canada et qu'il y aurait avantage à être un peu plus attentif au moment de délivrer ce type de visa.

M. Chadwick: Quel en serait le pourcentage? Vous dites qu'il est très faible en ce moment. Qu'était-il auparavant? Qu'est-ce qui vous inciterait à. . .

M. Barnett: J'aimerais bien me souvenir, monsieur Chadwick. Monsieur le président, sur les centaines de milliers de personnes autorisées à séjourner au Canada l'an dernier, 10 000 ont présenté une demande. Le pourcentage est très faible. La région de l'Europe de l'Est me vient à l'esprit puisque nous avions demandé au bureau de Moscou de faire plus attention dans l'octroi des visas.

[*Texte*]

Mr. Chadwick: I was going to ask about the fingerprinting, but I have that information now.

• 1040

In your presentation you said searches have been 35% successful, and you apparently, as I wrote it down, found substantial evidence of criminal activity.

Mr. Glen: Some of the searches resulted in obtaining documentation or material that would be linked to smuggling. That also precipitated a number of the criminal investigations now under way.

Mr. Chadwick: That figure of 35% successful is pretty good.

Mr. Glen: We are not talking about wholesale searching.

Mr. Chadwick: No, no.

Mr. Glen: It's still by determination that it was warranted in the case.

Mr. Chadwick: I understand that. What is the procedure when you find what you have found?

Mr. Glen: We seize it.

Mr. Chadwick: What happens to the individual?

Mr. Glen: I will ask Mr. Barnett again. He is responsible for the enforcement.

Mr. Barnett: If the documents are fraudulent documents we will seize them. If they are the person's own documents that they were attempting to hide from us, we will make copies of the documents and give them back to the person. The person is admitted.

Mr. Chadwick: The person is admitted?

Mr. Barnett: Usually they are refugee claimants, and they go in.

Mr. Chadwick: A fraudulent individual will be admitted.

Mr. Barnett: They're refugee claimants. They have asked for asylum.

Mr. Chadwick: Okay.

Mr. Barnett: They are sent forward to the IRB.

Mr. Glen: Not admitted in the technical sense that they now have legal status, but rather they are here making their claim.

Mr. Chadwick: You also said in your presentation that after three weeks of operation of C-86 you apparently stopped a criminal from coming into Canada. Can you tell me what type of criminal you are talking about?

Mr. Glen: No, I can't. What we are trying to do, and I apologize if it was too general, is a quick scan of what in fact we have seen coming in during the first three weeks.

Mr. Chadwick: Okay.

The Chairman: Timing is very important in the retraining of all your officers. Among the highest level of complaints that I receive from members of Parliament, who speak to me as chairman, is the attitudes of offices toward

[*Traduction*]

M. Chadwick: J'allais vous poser une question au sujet de la prise d'empreintes digitales, mais j'ai obtenu les renseignements désirés.

Vous avez mentionné que 35 p. 100 de vos fouilles avaient porté fruit en vous permettant de trouver des indices importants d'activité criminelle.

M. Glen: Des fouilles nous ont permis d'obtenir des documents ou du matériel liés à des opérations de passeurs et ont précipité certaines enquêtes criminelles actuellement en cours.

M. Chadwick: Ce taux de succès de 35 p. 100 est très bon.

M. Glen: Nous ne parlons pas ici de fouilles systématiques.

M. Chadwick: Non, non.

M. Glen: Nous procédons toujours en justifiant dans chaque cas les mesures que nous prenons.

M. Chadwick: Je comprends. Que faites-vous lorsque vous trouvez quelque chose?

M. Glen: Nous saisissons cette chose.

M. Chadwick: Et la personne?

M. Glen: Je demanderai encore une fois à M. Barnett de répondre puisqu'il est chargé de l'exécution de la loi.

M. Barnett: S'il s'agit de faux, nous saisissons les documents. S'il s'agit de documents personnels que le particulier essaie de dissimuler, nous en faisons des copies avant de les lui remettre. La personne est alors admise.

M. Chadwick: La personne est admise?

M. Barnett: Ce sont habituellement des personnes qui demandent le statut de réfugié.

M. Chadwick: Vous me dites qu'un fraudeur est admis?

M. Barnett: Ces personnes demandent le statut de réfugié et l'asile au Canada.

M. Chadwick: Je comprends.

M. Barnett: Elles sont envoyées à la CISR.

M. Glen: L'admission ne signifie pas que ces personnes ont obtenu un statut légal mais plutôt qu'elles peuvent présenter une demande.

M. Chadwick: Vous avez également dit dans votre exposé qu'après trois semaines d'application du projet de loi C-86, vous avez, semble-t-il, empêché un criminel d'entrer au Canada. Pouvez-vous me dire de quel genre de criminel il s'agit?

M. Glen: Je ne peux pas. Notre but était de brosser un rapide tableau du genre de personnes qui sont effectivement entrées au Canada pendant les trois premières semaines. Je suis désolé si le tableau est trop général.

M. Chadwick: Pas de quoi.

Le président: Il est très important que le recyclage de tous vos agents se fasse au bon moment. Les plaintes les plus nombreuses que je reçois, en tant que président, des députés ont trait à l'attitude des agents à leur endroit. Dans ma

[*Text*]

members of Parliament. I must say that in my own case I have an excellent regional officer, Russ Bleakley, and I just can't complain. He's excellent. But I'd like to know what the training program might be told relative to members of Parliament or their office staffs when inquiries are made. How are members of Parliament and their inquiries seen by the department, and how are those are in training being instructed to respond to requests from members or their staffs?

Mr. Glen: The training I referred to was specific to understanding the provisions of the act, so I have to take your question in a slightly different context. What are we doing to ensure that our staff are more sensitive and more determined in dealing with the inquiries that come in many cases from your constituency offices, or through your Hill offices? I will pass your compliments back to Russ for his efforts. I also agree with you on your assessment of him.

The high-demand posts overseas are determined to improve their turn-around times, and against the demands going into posts like Delhi they are doing very well at it.

In terms of the training and the efforts to ensure our staff locally engage well with your offices, my understanding is that officers are being identified to create special relationships with the offices so that there is familiarity and there is a normalcy in attending to a number of the responses.

• 1045

Mr. Johnston's previous responsibilities were to head up what we refer to as the case management branch at national headquarters, and I understand there that staff are constantly being encouraged to facilitate, to get the information as quickly as possible for you.

If it deals with the sensitivities around that, quite frankly I don't see that as an area where they need to be trained. If there are problems, they may need to be admonished to consider the demands that come through your offices as ones to be addressed and given due attention. If the sense is that they have a bad attitude about it generally, that troubles me. I don't believe it is true.

I know that in centres like Toronto the regional offices try to have constituency briefings where constituency staff come in, and they brief those staff as well on the general thrust of the changes and where procedures are going to change. I have never gone down to sit in on one of those meetings, but I am told that they have proven fairly successful. We would hope to continue that practice in other areas. I'm not certain whether Montreal has a similar approach or not.

The Chairman: Is there a training program specifically to teach them the new regulations in a similar manner?

Mr. Glen: Yes.

The Chairman: Secondly, are they being allowed or invited to sit in on those sessions along with the officers? That might help establish relationships in itself.

Mr. Glen: In terms of our own staff, the immigration staff are part of the general orientation that's being given on the provisions of the new act. If your question is are constituency staff being drawn in to be trained, I don't believe

[*Translation*]

circonscription, je ne peux pas me plaindre puisque je suis très bien servi par Russ Bleakley, l'agent régional. Il est tout simplement excellent. J'aimerais cependant connaître les directives que reçoivent les responsables du programme de recyclage appelés à répondre aux demandes de renseignements des députés ou de leur personnel. Comment le ministère perçoit-il les députés et leurs demandes de renseignements et quelles directives donne-t-on lors du recyclage des agents qui doivent répondre à de telles demandes de renseignements?

M. Glen: La formation dont je parlais portait spécifiquement sur la compréhension des dispositions de la Loi. Je dois donc interpréter votre question d'une façon légèrement différente. Vous voulez savoir ce que nous faisons pour assurer que notre personnel est plus sensibilisé et plus déterminé à répondre aux demandes de renseignements qui proviennent souvent de vos bureaux de circonscription ou de vos bureaux sur la Colline? Je vais transmettre vos compliments à Russ. Je conviens comme vous de la valeur de cet agent.

Les bureaux à l'étranger qui reçoivent un nombre élevé de demandes sont bien décidés à abréger le temps de traitement. Ils font cependant très bien en comparaison de certains bureaux comme celui de Delhi.

Pour ce qui est de la formation et des efforts visant à assurer de bonnes relations entre notre personnel sur place et vos bureaux, on aurait demandé à des agents d'établir avec les bureaux des relations favorisant une plus grande familiarité et une plus grande normalité au moment de répondre aux demandes de renseignements.

M. Johnston avait auparavant pour tâche de diriger ce que nous appelons la direction générale du règlement des cas à l'Administration centrale, où l'on presse constamment le personnel à vous répondre aussi rapidement que possible.

S'il s'agit d'une question d'efficacité, je ne vois franchement pas le besoin de dispenser au personnel une formation à cet égard. Si des problèmes se posent, il faudra peut-être réprimander les employés pour qu'ils accordent toute l'attention voulue aux demandes qui proviennent de vos bureaux. S'il s'agit plutôt de leur attitude négative en général, cela me trouble. Je n'y crois pas.

Je sais que dans certains centres comme Toronto, les bureaux régionaux essaient, par des séances d'information, de familiariser en général le personnel des circonscriptions aux modifications et aux procédures qui sont sur le point de changer. Je n'ai jamais assisté personnellement à l'une de ces rencontres mais on me dit qu'elles portent fruit. Nous espérons appliquer ce genre de pratique à d'autres domaines. Je ne sais trop si Montréal fait la même chose.

Le président: Y a-t-il un programme de formation pour leur expliquer de la même façon les nouveaux règlements?

M. Glen: Oui.

Le président: En second lieu, leur permet-on d'assister à ces séances avec les agents ou leur envoie-t-on une invitation à cette fin? Cela pourrait aider à établir des relations.

M. Glen: Nos employés à l'immigration reçoivent les explications générales qui sont données sur les dispositions de la nouvelle loi. Mais je ne crois pas que le personnel des circonscriptions y soit invité à l'heure actuelle, comme vous

[*Texte*]

at present they are. I will undertake to discuss with our trainers the capacity to draw some of them in, but at present we're dealing with our own staff. In turn they have a responsibility where it works in the relationships with constituency offices to inform them, and ensure that they understand well enough what the changes are as well.

The Chairman: I want to stick below five minutes myself, so we'll go to Mr. Allmand.

Mr. Glen: I hope I wasn't too indirect on that.

The Chairman: No. I'll have more to say about it later.

Mr. Allmand: I didn't quite finish my questions on the work permits. Did I understand you to say that you're going to change the regulations to assure that those who had work permits but have not yet had their final hearing will be re-issued their work permits without delay? Is that what you said?

Mr. Glen: This problem was brought to my attention earlier this week, and my disposition is to recommend to the minister that we amend the regulations to avoid the transitional problem that we have, and ensure that those people who were issued and working with proper authorization, pending their final hearings, would be permitted to renew their authorizations without validation, and continue to work until the determinations are made.

Mr. Allmand: I hope that is done quickly, and I appreciate the fact that you're going to recommend that.

I now want to pick up on what Mr. Shields was asking about visitor visas. In the past year I found that where even to me there appeared to be no risk whatsoever, visitor visas were being refused. I had a case from India where a man had applied to come to see one of his sons and his grandchildren here in Canada. He had a house he owned in India, he had a business in India, and his wife and other of his children were staying there, and yet he was refused his visitor's visa. Just yesterday we had one of the Dalai Lama's assistant monks who wanted to come to visit the Tibetan community in Canada and was refused. I could go on.

We had other types of clergymen, imams from the Muslim religion and priests from the Sikh religion, who sought to come in simply to be guest clergymen, if I can use that term with those religions, and they were turned down. There seems to be no good reason whatsoever. They're flagrant cases. Mr. Shields referred to single men. I'm talking about married men with businesses, homes, families still in India, not getting visitors visas, and not being able to see their grandchildren. It's beyond me. I don't know what the problem is. I was hoping that with this new law the new regulations would make it clear that in such cases people should be granted visitors visas. I don't know why the regulations aren't doing that.

• 1050

Mr. Glen: It's always risky to venture into cases—

Mr. Allmand: We've protested many of these cases to the minister by letter and we're not getting adequate responses.

[*Traduction*]

le demandez. Je vais assurément parler à nos formateurs de la capacité d'intégrer une partie de ce personnel à nos séances, mais en ce moment, l'information s'adresse uniquement à nos employés. À leur tour, nos employés ont le devoir d'informer les bureaux de circonscription et de veiller à ce qu'ils comprennent suffisamment bien les modifications également.

Le président: Comme je veux respecter moi-même la limite de cinq minutes, je passe la parole à M. Allmand.

M. Glen: J'espère ne pas avoir donné de réponses trop indirectes.

Le président: Non. J'aurai d'autres commentaires à ce sujet plus tard.

M. Allmand: J'avais encore des questions à poser au sujet des permis de travail. Si j'ai bien compris, vous avez modifié le règlement afin que le renouvellement des permis de travail des personnes qui n'ont pas encore eu leur dernière audience se fasse sans délai?

M. Glen: J'ai été saisi du problème plus tôt cette semaine. Je compte recommander au ministre une modification du règlement afin d'éviter le problème temporaire actuel. Du même coup, les personnes disposant d'un permis de travail légal auraient la possibilité, en attendant leur audience finale, de le renouveler sans validation et de continuer à travailler jusqu'à ce qu'une décision soit rendue à leur sujet.

M. Allmand: J'espère que cela ne tardera pas et j'apprécie la recommandation que vous allez faire à ce sujet.

Permettez-moi maintenant de poursuivre les questions que M. Shields posait au sujet des visas de visiteur. Cette dernière année, j'ai constaté qu'on avait refusé un permis de visiteur à des visiteurs qui ne semblaient poser aucun risque. J'ai eu le cas de cet homme de l'Inde qui avait demandé à venir à Canada pour voir ses enfants et petits-enfants. Même s'il possédait une maison et une entreprise en Inde et que son conjoint et d'autres de ses enfants demeuraient dans son pays, on lui a refusé un visa de visiteur. Encore hier, un des moines adjoints du Dalaï-Lama s'est vu refuser l'entrée au Canada pour visiter la communauté tibétaine. Et combien d'autres.

D'autres membres du clergé, des imams de la religion islamique et des prêtres de la religion sikh qui désiraient simplement être invités par leur clergé au Canada, si je peux m'exprimer ainsi à l'égard de ces religions, n'ont pu entrer chez nous. Et, semble-t-il, sans raison valable. Des cas patents. M. Shields parlait d'hommes célibataires. Je parle, moi, d'hommes mariés qui ont une entreprise, une maison et une famille en Inde, et qui ne peuvent obtenir un visa de séjour pour visiter leurs petits-enfants. Cela me dépasse. J'ignore quel est le problème. J'espérais que la nouvelle loi et le nouveau règlement expliqueraient clairement que ces gens devraient obtenir un visa de séjour. J'ignore pourquoi le règlement ne le précise pas.

M. Glen: Il est toujours risqué de s'aventurer dans des cas. . .

M. Allmand: Nous avons protesté par écrit auprès du ministre de ces nombreux refus, mais les réponses sont insatisfaisantes.

[*Text*]

Mr. Glen: —without knowing the other side, without knowing what the situation was that the visa officer overseas dealt with and assessed it to be at that end. The number put to me that annually at least 750,000 visitor visas are issued suggests we say yes a lot.

Mr. Allmand: But the problem, sir, is that in countries like India it seems they're saying no a lot, even when there's no risk. I agree with you. If you look at the total numbers without relationship to the countries, it's pretty good. But there are certain countries where there seems to be overwhelming suspicion of everybody. You're one of the Dalai Lama's assistant monks, or you own a house, or you have a business, and you're still turned down. That's why it's so important that these regulations be specific and not keep out those kinds of people who are really not high risks even though they may come from India.

You would think that if they had a home, had a wife and other children, and a business, they just weren't going to abandon them and come to Canada and claim refugee status.

I'm making a representation here, and I intend to follow it up.

Mr. Glen: The general concern you put forward is one that I share as someone asked to manage the immigration program. Are we exercising good judgment, as opposed to are we carrying out our work with a mind-set that says it's easier to say no than yes? To that end the determination of the program is to exercise good judgment and be prepared to accept risks.

Mr. Allmand: Now I want to move to follow up on some of the questions Mr. Heap was asking about the post-determination refugee process. I want to make this clear. Do the regulations that are in the December 23 package on that subject refer. . .? I wasn't clear when the last answer was given. We make appeals to the minister to admit people on a humanitarian and compassionate ground under section 102 or—

Mr. Glen: Subsection 114.(2).

Mr. Allmand: Subsection 114.(2). These rules seem to apply to the automatic post-determination process. What rules, if any, apply to the minister's granting of admission on humanitarian and compassionate grounds? I ask that because the present minister has hardly used that power at all, whereas his predecessors, Barbara McDougall and Benoît Bouchard, used it more often—not in all cases, but more often. Do the criteria in the regulations apply, or will they apply, to the minister's use of the power? Is Mr. Fairweather dealing with that aspect as well as the automatic review that takes place by the officials in Montreal, Vancouver, and Toronto?

Mr. Johnston: Mr. Chairman, the situation before the introduction of this regulation was quite frankly a very confusing one for the claimants, for their lawyers, and for anybody making representations on their behalf. As a result, most of the submissions that were entertained came in under the broad authority under subsection 114.(2) for an acceptance of an application for landing in Canada on humanitarian and compassionate grounds.

[*Translation*]

M. Glen: . . . sans connaître l'envers de la médaille, sans connaître la situation qu'a évaluée l'agent des visas. À en juger par le nombre minimum de 750 000 visas qui sont délivrés chaque année, nous semblons être très ouverts.

M. Allmand: Mais le problème, monsieur, c'est que les agents en poste dans des pays comme l'Inde refusent un grand nombre de demandes, même lorsqu'il n'y a aucun risque. Je conviens avec vous que le nombre total de visas délivrés est impressionnant lorsqu'on ne tient pas compte des pays d'origine. Mais dans certains pays, tout le monde semble soupçonné. Peu importe que vous soyez un moine adjoint du Dalaï-Lama ou que vous possédiez une maison ou une entreprise, votre demande sera refusée. Voilà pourquoi il est tellement important de le préciser dans le règlement afin de ne pas refuser l'accès à des gens qui ne posent pas vraiment un risque élevé même s'ils viennent de l'Inde.

Il est normal de penser que le demandeur qui a une maison, une entreprise, un conjoint et des enfants n'ira pas simplement tout abandonner afin de demander le statut de réfugié à son arrivée au Canada.

J'entends bien poursuivre les instances que je présente en ce moment.

M. Glen: En ma qualité de gestionnaire du programme de l'immigration, je partage votre inquiétude générale. Autrement dit, faisons-nous preuve d'un bon jugement ou nous bornons-nous à exécuter notre travail en sachant bien qu'il est plus facile de dire non que oui? En ce sens, les agents du programme doivent user de leur jugement et être prêts à accepter des risques.

M. Allmand: Je voudrais maintenant qu'on tire au clair les questions que M. Heap a soulevées au sujet du processus de révision du cas des demandeurs non reconnus. Le règlement qui faisait partie de la trousse du 23 décembre à ce sujet porte-t-il. . .? J'avais encore des doutes après avoir entendu la dernière réponse. Nous demandons au ministre d'admettre des gens pour des raisons humanitaires en vertu de l'article 102 ou. . .

M. Glen: Paragraphe 114.(2)

M. Allmand: C'est cela. Ces règles semblent s'appliquer au processus automatique de révision des cas des demandeurs non reconnus. Mais sur quelles règles, le cas échéant, le ministre s'appuie-t-il pour admettre une personne pour des raisons humanitaires? Si je le demande, c'est que le ministre actuel n'a à peu près pas invoqué ce pouvoir, contrairement à ses prédécesseurs, Barbara McDougall et Benoît Bouchard, qui y ont recouru plus souvent, mais pas toujours. Les critères prévus au règlement s'appliquent-ils ou s'appliqueront-ils à l'utilisation du pouvoir en question par le ministre? M. Fairweather aborde-t-il cet aspect ainsi que la révision automatique qui est effectuée par les fonctionnaires de Montréal, de Vancouver et de Toronto?

M. Johnston: Monsieur le président, la situation qui existait avant l'introduction du nouveau règlement était, en toute franchise, très confuse pour les demandeurs, pour leurs avocats et pour quiconque présentait des instances en leur nom. Aussi, la plupart des présentations examinées relevaient du pouvoir général accordé en vertu du paragraphe 114.(2), qui porte sur l'acceptation d'une demande d'établissement au Canada pour des raisons humanitaires.

[*Texte*]

What the regulation has done is establish greater clarity in the criteria used to assess the cases of refused refugee claimants against the possibility of their being faced with a life-threatening situation or harsh or inhumane treatment. That is just a part of it.

• 1055

The provision for a 114.(2) application on any grounds that are felt to be humanitarian or compassionate still remains. The possibility for a minister to intervene in a case based on his or her conclusion that humanitarian or compassionate grounds exist still remains. Again, that is a case-by-case decision.

Mr. Fairweather's review, or his consultation, I believe was a consultation around the new regulation and those particular provisions that pertained only to refused refugee claimants.

Mr. Allmand: The minister recently—I approve of this and we've been asking for it—admitted some women on this gender issue, persecution based on gender. I think there was a woman from Saudi Arabia. There might have been a woman from Trinidad. He himself is reviewing how this can be incorporated into the refugee process. I believe the minister admitted those women under 114.(2). You can correct me if I'm wrong. Consequently there's been a bit of a breakthrough on that, but it seems ad hoc so far. Those of us who are trying to work in the field don't know exactly what the rules are with respect to the minister in those kinds of cases.

I don't know whether the automatic post-determination review will also deal with these gender issue cases, the women who are persecuted, or who are not protected against abuse in their own countries because of traditional laws or traditional customs. It comes in two days.

I must say when the minister announced this during the hearings on C-86 I thought Mr. Fairweather's review was not on a narrow basis. I thought Mr. Fairweather was going to recommend criteria to be used in all cases that might come under humanitarian and compassionate review.

Mr. Glen: I'm at a disadvantage, and I apologize. I have not read Mr. Fairweather's report yet. It is one of the things I've made a note to get to sooner in the pile than the other things I've been going through.

Do you ask would gender-related abuse cases be factored in? All cases that come out of the Immigration Refugee Board with negative determinations on refugee status are reviewed.

Mr. Allmand: But gender at the present time isn't in the convention definition of refugee.

Mr. Glen: I'm just dealing with one aspect of what you said. These cases will be reviewed due to the fact that any case that comes through negative will be given the post-claim review. Additionally—

Mr. Allmand: Excuse me. The post-claim review is done automatically, and you mentioned three centres. But then many of us appeal to the minister to use his power under subsection 114.(2), which he has used less, as I point out, than previous ministers. We thought that with this review by Mr. Fairweather what the minister might do would be more precise, and we would know what the rules of the game were.

[*Traduction*]

Le règlement a eu pour effet de préciser les critères de refus des demandes de statut de réfugié en fonction de la possibilité que le demandeur soit exposé à une menace pour sa vie ou à un traitement cruel ou inhumain. Ce n'est qu'une partie du problème.

Le paragraphe 114.(2) prévoit toujours la possibilité de présenter une demande pour des raisons humanitaires et, pour le ministre, d'intervenir pour des raisons humanitaires. Il s'agit ici encore de décisions prises au cas par cas.

L'examen de M. Fairweather, ou sa consultation si je ne m'abuse, portait sur le nouveau règlement et sur les dispositions particulières qui s'appliquent uniquement aux personnes dont la demande de statut de réfugié a été refusée.

M. Allmand: Le ministre a récemment—nous l'avions d'ailleurs demandé—autorisé l'admission de certaines femmes persécutées à cause de leur sexe. Il y en avait une d'Arabie saoudite, si je me rappelle bien, et peut-être une de la Trinité. Lui-même examine en ce moment la façon d'intégrer ce pouvoir au processus de révision des demandes de statut de réfugié. Le ministre aurait admis ces femmes en vertu de 114.(2), mais vous pouvez me corriger si je fais erreur. On semble donc avoir progressé à cet égard, mais de façon très sporadique. Ceux d'entre nous qui essaient de travailler dans le domaine ne connaissent pas exactement les règles qui s'appliquent au ministre dans ce genre de cas.

J'ignore si la révision automatique des cas des demandeurs non reconnus traitera également du cas de ces femmes qui sont persécutées ou qui ne sont pas protégées contre les abus dans leur pays à cause des lois ou coutumes traditionnelles qu'on y trouve. On le verra dans deux jours.

Lorsque le ministre en a fait l'annonce pendant les audiences sur le projet de loi C-86, je croyais que la révision de M. Fairweather était générale et qu'il allait recommander des critères qui serviraient à justifier la révision de tous les cas pour des raisons humanitaires.

M. Glen: N'ayant pas encore lu le rapport de M. Fairweather, je suis en position désavantagée et vous m'en voyez désolé. C'est l'un des rapports de la pile que j'avais pris bonne note de lire avant les autres.

Si vous voulez savoir si l'on examinerait les cas d'abus fondés sur le sexe du demandeur, la réponse est que tous les cas refusés par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié sont revus.

M. Allmand: Mais la Convention ne parle pas du sexe du demandeur de statut de réfugié.

M. Grant: Je ne m'arrête qu'à un aspect de vos commentaires. Ces cas seront revus étant donné que tous les refus font l'objet d'une révision. De plus. . .

M. Allmand: Je vous demande pardon. La révision est automatique, et vous avez également mentionné trois centres. Mais bon nombre d'entre nous font appel au ministre pour qu'il utilise le pouvoir que lui confère le paragraphe 114.(2), pouvoir, comme je l'ai dit, auquel il n'a pas autant recouru que ses prédécesseurs. L'examen effectué par M. Fairweather nous a donné l'impression que la démarche du ministre serait plus claire et nous permettrait de connaître les règles du jeu.

[*Text*]

Is it my understanding that the women he admitted recently, who had been turned down as refugees because gender isn't part of the refugee definition, were admitted under the minister's power under 114.(2)? If they were, does this mean that there is a reconsideration of what he will do under 114.(2) himself? I'm talking about the minister's review and not the one that is done by officials in the field.

Mr. Johnston: I think, Mr. Chairman, the sort of quick answer to that is that 114.(2) at that point in time was all there was. Now there are a number of things. First off, as the hon. member knows, I'm sure the Immigration Refugee Board is preparing, in consultation with UNHCR, some guidelines on the issue of gender specific claims for persecution, and that is designed to assist refugee board members in considering claims that have this dimension to them.

Under this regulation we have a provision to look at specific criteria relating to harsh and inhumane treatment and to a life-threatening situation. Obviously that process will have to take into account any sort of further clarity that comes in thinking through these issues.

• 1100

There then remains the possibility, if the various steps in the process are felt not to have addressed a particular case, to make an individual representation on that case under the authorities provided under 114.(2).

Mr. Glen: If I could go back and just refresh members on the earlier remarks I made, in terms of the special régime that we're going into, in fact we're in a period of early February where the cases have, as part of the process, an opportunity of one week for the decision and two weeks to put in their representations. Therefore the only thing that would have been available to the minister at that time was what you refer to traditionally as the 114.(2) power, and that would have been the authority used.

I, along with others, am quite heartened by the activities of the Immigration and Refugee Board to look at—I'm not sure whether the expression is chairmen's guidelines or preferred position papers—preferred position papers from their perspective, in looking at the gender-based persecution issues within the context of the convention and the refugee definition. That certainly will be of great assistance to us as we look at these cases on either a case-by-case basis or directly into our humanitarian and compassionate post-claim review.

I think there is legitimate progress being made at the IRB in looking constructively at this. And with that assessment done it will also assist us in advising the minister on how to locate those cases in normal agency—

The Chairman: You're at 15 minutes.

Mr. Allmand: I know, and I thank you for letting me pursue this.

The Chairman: I think we need to discuss procedure again.

Mr. Allmand: Yes.

The Chairman: I've been following the rules because you asked me to do so.

[*Translation*]

Je crois comprendre que les femmes qu'il a admises récemment au Canada, mais qui avaient été refusées comme réfugiées parce que la Convention ne dit rien du sexe du demandeur, l'ont été en vertu du pouvoir dévolu au ministre par le paragraphe 114.(2)? Si tel est le cas, doit-on comprendre qu'on réexamine en ce moment les mesures qu'il peut prendre en vertu de 114.(2)? Je parle ici de l'examen par le ministre et non de la révision effectuée par les agents sur place.

M. Johnston: Monsieur le président, pour répondre rapidement à cette question, disons simplement que 114.(2) était la seule disposition qui existait à ce moment-là. Or, il y en a maintenant d'autres. En premier lieu, comme le député le sait, la Commission d'immigration et du statut de réfugié prépare en ce moment, de concert avec le HCR, des lignes directrices sur la façon de traiter les allégations de persécution fondées sur le sexe de manière que les membres de la Commission puissent mieux examiner les demandes qui leur sont présentées à cet égard.

Ce règlement prévoit également l'examen de critères particuliers se rapportant à des situations de traitement cruel et inhumain et de menace pour la vie. De toute évidence, il faudra que le processus tienne compte de tout ce qui pourra ressortir d'un examen poussé de ces questions.

Il sera toujours possible, s'il apparaît que les diverses étapes du processus ont laissé de côté un cas en particulier, de présenter des instances individuelles en vertu des pouvoirs définis au paragraphe 114.(2).

M. Glen: Afin de préciser ce que j'ai déjà dit au sujet du régime spécial dans lequel nous nous engageons, nous nous trouvons, au début de février, à une période où l'on dispose d'une semaine pour rendre une décision et de deux semaines pour les instances. Par conséquent, les seuls pouvoirs dont pourrait user le ministre à ce moment-là seraient ceux que lui confère le paragraphe 114.(2).

Comme bien d'autres, je suis très encouragé par les travaux de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié concernant—je ne sais pas si l'expression juste est «lignes directrices du président» ou «documents de position privilégiée»—concernant la persécution fondée sur le sexe selon la définition de réfugié au sens de la Convention. Cela nous sera sans doute très utile quand nous examinerons ces dossiers cas par cas ou dans le cadre même de la révision du cas des demandeurs non reconnus dans les cas comportant des raisons humanitaires.

Je pense que la CISR accomplit des progrès légitimes en effectuant un examen constructif de la question. Et cela nous aidera également à conseiller le ministre quant à la façon de reconnaître ces dossiers dans le processus normal. . .

Le président: Vous en êtes à 15 minutes.

M. Allmand: Je sais, et je vous remercie de me permettre de continuer sur cette question.

Le président: Je pense qu'il faut de nouveau parler de procédure.

M. Allmand: Oui.

Le président: J'ai suivi les règles parce que vous me l'aviez demandé.

[*Texte*]

Mr. Allmand: Yes.

The Chairman: I personally feel that the kind of questioning where you have a chance to follow a line of questioning is more productive and satisfactory.

Mr. Allmand: Yes. Well, we'll discuss that.

The Chairman: We can discuss that later. Mr. Heap, please.

Mr. Heap: I have several questions, but first I have just one comment on the current staff seminars in Toronto. My information from my staff is that some are very helpful and some are not.

Mr. Glen: The seminars or the people participating in them? I need clarification.

Mr. Heap: I mean that when my staff attend the seminars they sometimes come back very satisfied and they sometimes come back feeling that they might have been better employed working in my office. I have one full-time and two part-time staff members concentrating primarily on immgration. The two part-timers are Chinese and Portuguese-speaking. As I say, it's sometimes good and sometimes not good. I'm still trying to get the overall score.

Mr. Glen: That pattern, normally, is the same for me when I go to meetings. I will encourage the people in the Ontario region, if it's acceptable to you, to talk directly with your staff and get some feedback, to find out where they've missed the mark.

Mr. Heap: Okay.

I'd like to follow up on Mr. Chadwick's question—unless I missed something while I was temporarily out of the room—to ask whether there are statistics on refusals of visitor visas, by country. Do we know what percentage are refused in India, what percentage are refused in France, and so on?

Mr. Glen: I'm told that, yes, we do keep such statistics.

Mr. Heap: Could we have a profile of that sent to the committee, because that would bear on the question of whether the standards are being consistently applied? I know it doesn't fully answer the question.

Mr. Glen: I know it doesn't fully answer it, but it would perhaps inform you more anyway.

Mr. Heap: Perhaps it would indicate where questions are to be focused.

Mr. Glen: Okay.

Mr. Heap: Again I have a question relating to the matter of the work permits for people who had them under the previous law but need them reviewed. Can you direct me to the regulation that at present is the basis for the refusal? I have the *Canada Gazette*, volume 126, extra number 4, and I have your hand-out of today. If you could direct me to it, I would like to study it.

• 1105

Mr. Glen: What I am informed, Mr. Heap, is that it's section 18 of the regulations, and in fact the way it's worded is that there no longer is an exception for people in that situation.

[*Traduction*]

M. Allmand: Oui.

Le président: Je crois, pour ma part, qu'il est plus productif et satisfaisant de s'en tenir à un même ordre de questions.

M. Allmand: Oui. Eh bien, nous en parlerons.

Le président: Nous pourrons en reparler plus tard. Monsieur Heap, à vous la parole.

M. Heap: J'ai plusieurs questions, mais je voudrais d'abord formuler un commentaire sur les séminaires auxquels participe actuellement le personnel à Toronto. Mon personnel m'informe que dans certains cas ils sont très utiles, tandis que dans d'autres cas ils ne le sont pas.

M. Glen: Les séminaires ou les gens qui y participent? Éclairez-moi.

M. Heap: Je veux dire que mes employés reviennent parfois de ces séminaires très satisfaits et parfois avec le sentiment qu'il aurait mieux valu rester au bureau. J'ai un employé à plein temps et deux employés à temps partiel qui se concentrent principalement sur l'immigration. L'un de mes employés à temps partiel parle chinois, l'autre portugais. Comme je dis, c'est parfois intéressant et parfois pas. J'essaie encore de me faire une idée d'ensemble.

M. Glen: Normalement, j'ai la même impression, quand je participe à des réunions. Je vais demander au personnel de la région de l'Ontario, si cela vous convient, de s'adresser directement à votre personnel pour savoir ce qui ne va pas.

M. Heap: D'accord.

J'aimerais revenir sur la question de M. Chadwick—à moins que j'aie manqué quelque chose lorsque je me suis absenté temporairement de la salle—pour demander s'il existe des statistiques sur les visas de visiteurs refusés, par pays. Savons-nous quel pourcentage de visas sont refusés en Inde, en France, etc.?

M. Glen: On me dit que nous en avons, effectivement.

M. Heap: Serait-il possible d'en envoyer un profil au Comité, car cela aura une incidence sur la question de savoir si les normes sont appliquées de façon convergente? Je sais que cela ne répond pas complètement à la question.

M. Glen: Je sais que cela ne répond pas complètement à la question, mais cela pourrait vous être plus utile, de toute façon.

M. Heap: Peut-être cela nous indiquerait-il comment orienter nos questions.

M. Glen: D'accord.

M. Heap: J'ai une autre question sur les permis de travail pour les personnes qui en détenaient un en vertu de la loi précédente mais qui ont besoin d'une prolongation. Pourriez-vous me dire quel règlement s'applique à l'heure actuelle quand un permis est refusé? J'ai en main le volume 126 de la *Gazette du Canada*, supplément numéro 4, ainsi que la documentation que vous nous avez remise aujourd'hui. Si vous pouviez me dire quel article du règlement s'applique, j'aimerais l'étudier.

M. Glen: Selon mes renseignements, monsieur Heap, il s'agit de l'article 18 du règlement, et la formulation de cet article ne permet plus d'exception pour les personnes qui se trouvent dans cette situation.

[*Text*]

Mr. Heap: Section 18 of the regulations.

Mr. Glen: So rather than one that's explicit, they are in fact factored out as opposed to in.

Mr. Heap: I'm informed through a colleague's office that there is an operation memorandum 93-01, which amended 14.(4)(k)(ii) of the Immigration Act. Is it possible to get a copy of that memorandum and the one it amends? Is that available to members of Parliament?

Mr. Glen: I'll introduce Brian Grant, and he may be the one most able to answer.

Mr. Brian Grant (Acting Director, Enforcement Control, Department of Immigration and Employment): If I could clarify this, the section I think you're referring to is 19.(4)(k)(ii).

Mr. Heap: Yes.

Mr. Grant: Not 14. This was repealed as part of the package that went forward on February 1.

What this regulation provided in the past was that employment authorizations could be issued to refugee claimants who could not exist without public assistance, and what it provided essentially was the ability to issue an employment authorization in Canada.

Coupled with that is a second regulation, in regulation 20. I'm going from memory, and I'll have to look it up, but I think it's 20.(3)(a), which exempts a person under 19.(4)(k)(ii) from the requirement to go through the job validation. The job validation of course is where we're required to look for qualified Canadians who could do the work.

Mr. Heap: Yes.

Mr. Grant: So 20.(3)(a) hasn't changed. There's still a reference to 19.(4)(k), but 19.(4)(k)(ii) has disappeared. Essentially what they have now is that there is no provision for refugee claimants to be exempt from the validation process.

Mr. Heap: As members of Parliament, may we have copies of the documents to which you have referred?

Mr. Grant: The documents I've referred to are the regulatory package that was put forward, which we gave you this morning.

Mr. Heap: That's in the regulatory package this morning. The 14.(k)(ii) and 20.(3)(a) are in there, are they? I just look them up by number?

Mr. Grant: No, 20.(3)(a) won't be in there because it was not amended, and 19.(4)(k) has been amended.

Mr. Heap: I am curious about operational memorandum 93-01, which seems to bear on this matter, according to the experience of one of my colleagues in Parliament. Is it permissible for members of Parliament to have copies of such a memorandum, and of that memorandum in particular?

Mr. Grant: Yes, certainly.

Mr. Heap: Could it be circulated to the committee, please?

Mr. Grant: Yes.

Mr. Heap: Or if my office asks for it, can I get it? In general, are these operational memorandums available, and how are they to be accessed? Are they available to be sent out on a regular basis to members of Parliament, as used to

[*Translation*]

M. Heap: L'article 18 du Règlement.

M. Glen: Ainsi, plutôt que d'être visées par un article explicite, elles sont en fait exclues plutôt qu'intégrées.

M. Heap: J'ai été informé par le bureau d'un collègue que la note de service sur les opérations 93-01 modifie le sous-alinéa 14.(4)k)(ii) de la Loi sur l'immigration. Est-il possible d'obtenir cette note de service et le sous-alinéa qu'elle modifie? Les députés peuvent-ils l'avoir?

M. Glen: Je vous présente Brian Grant, qui est peut-être le mieux placé pour répondre.

M. Brian Grant (directeur intérimaire, Contrôle de l'exécution de la loi, Emploi et Immigration Canada): Je peux apporter des précisions là-dessus. Le sous-alinéa dont vous parlez, je crois, est le 19.(4)k)(ii).

M. Heap: Oui.

M. Grant: Pas l'article 14. Cet article a été abrogé avec les modifications entrées en vigueur le 1er février.

Dans le passé, ce règlement permettait de délivrer un permis de travail à un demandeur de statut de réfugié qui n'aurait pu vivre sans l'aide de l'État. Donc ce règlement permettait essentiellement de délivrer un permis de travail au Canada.

À cela s'ajoute une deuxième disposition, à l'article 20. Je cite de mémoire, mais je crois qu'il s'agit de l'alinéa 20.(3)a), qui, en vertu du sous-alinéa 19.(4)k)(ii) libère une personne de l'obligation de passer par le processus de validation de l'offre d'emploi. La validation de l'offre d'emploi, bien sûr, se présente dans le cas où il nous faut rechercher des Canadiens qualifiés qui pourraient faire le travail.

M. Heap: Oui.

M. Grant: Donc l'alinéa 20.(3)a) n'a pas changé. On renvoie toujours à l'alinéa 19.(4)k), mais le sous-alinéa 19.(4)k)(ii) a disparu. Essentiellement, il n'y a plus de disposition soustrayant les demandeurs de statut de réfugié à la validation d'une offre d'emploi.

M. Heap: En tant que députés, pouvons-nous avoir des exemplaires des documents dont vous parlez?

M. Grant: Les documents en question sont la réglementation qui a été déposée, et que je vous ai remise ce matin.

M. Heap: Cela se trouve dans les documents de ce matin. Le sous-alinéa 14.k)(ii) et l'alinéa 20.(3)a) s'y trouvent, n'est-ce pas? Je les retrouve par leur numéro?

M. Grant: Non, vous n'y trouverez pas le 20.(3)a), parce qu'il n'a pas été modifié. Le 19.(4)k) a été modifié.

M. Heap: Je suis intrigué par la note de service sur les opérations 93-01, qui semble porter sur cette question, selon l'un de mes collègues du Parlement. Les députés sont-ils autorisés à obtenir des exemplaires des notes de service de ce genre, de cette note de service en particulier?

M. Grant: Oui, certainement.

M. Heap: Peut-on la faire circuler au Comité, s'il vous plaît?

M. Grant: Oui.

M. Heap: Si j'en demande un exemplaire par l'entremise de mon bureau, est-ce que je vais l'obtenir? En général, ces notes de service sont-elles disponibles, et comment y a-t-on accès? Sont-elles adressées systématiquement aux députés,

[*Texte*]

happen, at least with many of them? Do they have to be specifically requested, in general, say, for the year 1993, or do they have to be specifically requested when we learn somehow that there is an operational memorandum on a certain matter? What is the provision?

Mr. Glen: I don't know what the past practice has been. Certainly for members of this committee who have a direct interest, we can undertake to provide the. . . I wouldn't want to put so much paper to you that you would wonder what's coming, but the key operational memoranda would probably be of great assistance.

My understanding of the manuals is that they are on order. Private-practice lawyers, various groups, get those routinely, and in proper fashion they are cost recovery. I would assume some of the constituency offices would have the manuals.

Mr. Johnston: May I just add, Mr. Chairman, that anybody who has a manual does get automatically a follow-up copy of any OM that pertains to it.

Mr. Heap: My office has been getting the manual for some years. I don't know whether you mean there's a new manual yet to arrive that will have that OM in it, but my office certainly has not received operational memorandum 93-01.

• 1110

Mr. Glen: Well, we'll look into it.

Mr. Heap: It's very unfortunate that so many of these, which you might informally call secondary documents, are not routinely made available, and often we get a copy with great difficulty by asking around. I don't know what is the intended status of those documents. If they are not meant for MPs' eyes, then that's something we could discuss. If they are meant for MPs' eyes, then I wish I knew how to get them.

Mr. Glen: To the extent that there might be an element of secrecy, it would be quite rare. They're obviously written for staff. To the extent that they inform those who are manual holders as to how we are operating, then they're documents for distribution. They're not promotional documents. I think you understand that. They're not marketing the program.

Mr. Heap: No, they're intended to explain it.

Mr. Glen: They're saying to the officers in the program: "This is to help you—"

Mr. Heap: What I want it to do is to enable me and my staff to know the explanation on which the officer is expected to act.

Mr. Glen: I understand that.

Mr. Heap: We have great difficulty in getting those operational memoranda. In effect, if we don't know that there is one, then we probably can't get it because we don't know what to ask for. I think that's an unsatisfactory and unjustifiable situation, and it's not just this year.

[*Traduction*]

comme cela se faisait jadis, au moins pour un grand nombre d'entre elles? Doit-on en faire la demande expresse, par exemple pour l'année 1993, ou doit-on formuler une demande spécifique quand on apprend d'une manière ou d'une autre qu'il existe une note de service sur une question en particulier? Quelles sont les dispositions à cet égard?

M. Glen: Je ne sais pas comment les choses se faisaient jadis. Certainement pour les membres du Comité directement concernés, nous pouvons faire en sorte que. . . Je ne voudrais pas vous envoyer tellement de papier que vous vous demanderiez ce qui s'en vient, mais les principales notes de service sur les opérations vous seraient probablement très utiles.

Je pense qu'il faut commander les manuels. Les avocats de pratique privée, différents groupes, les reçoivent régulièrement, et, comme il se doit, cela se fait en recouvrement des coûts. Je suppose que certains bureaux de circonscription auraient les manuels?

M. Johnston: Puis-je seulement ajouter, monsieur le président, que les détenteurs du manuel reçoivent automatiquement un exemplaire de suivi de toute note de service sur les opérations qui s'y rapporte.

M. Heap: Mon bureau reçoit le manuel depuis quelques années. J'ignore si vous voulez dire qu'il y a un nouveau manuel à venir qui comprendra cette note de service, mais mon bureau n'a certainement pas reçu la note de service sur les opérations 93-01.

M. Glen: Eh bien, nous allons y voir.

M. Heap: Il est très regrettable qu'un si grand nombre de documents que vous pourriez appeler officieusement des documents secondaires ne soient pas régulièrement mis à notre disposition et que, souvent, nous ne les obtenions qu'au prix de grandes difficultés après nous être adressés à plusieurs endroits différents. J'ignore à quel usage on destine ces documents. S'ils ne sont pas destinés à être examinés par les députés, alors je crois que la question doit être débattue. S'ils sont destinés aux députés, alors j'aimerais qu'on me dise comment les obtenir.

M. Glen: Il arrive rarement que ces documents soient marqués au coin du secret. Il est évident qu'ils sont destinés au personnel. Dans la mesure où ils fournissent de l'information aux détenteurs de manuel sur notre façon d'opérer, alors ce sont des documents destinés à être diffusés. Il ne s'agit pas de documents de promotion. Je pense que vous comprenez cela. Ils ne servent pas à promouvoir le programme.

M. Heap: Non, leur but est de l'expliquer.

M. Glen: Ce qu'ils transmettent aux agents du programme, c'est: «Voilà qui va vous aider. . .»

M. Heap: Ce que je veux, pour moi et mon personnel, c'est savoir en vertu de quelle explication l'agent doit prendre ses décisions.

M. Glen: Je comprends.

M. Heap: Nous avons beaucoup de difficulté à obtenir ces notes de service sur les opérations. En effet, si nous n'en connaissons pas l'existence, nous n'en obtiendrons jamais d'exemplaires, étant donné que nous ne saurons pas quoi demander. Je pense qu'il s'agit d'une situation frustrante et injustifiable, et cela ne vaut pas seulement pour cette année.

[*Text*]

Particularly I want to get OM 93-01, which seems to bear on the question we've been discussing.

Mr. Grant: OM 93-01 is the operational memorandum for all of Bill C-86.

Mr. Heap: I see.

Mr. Grant: So it's not on just this one question. It's the instructions that were sent out to the offices in Canada and abroad on the major changes in Bill C-86. That will be followed by the manual chapters, which will give more detailed procedures.

Mr. Heap: Will OM 93-01 then also be sent, on request, to members of Parliament?

Mr. Grant: I don't see why it couldn't be. That's not its intended audience, but there's nothing secret in it.

Mr. Heap: Mr. Chairman, I would ask that it be distributed at least to the members of the committee, for the reason I've already given, that we need to know the instruction on which an officer is acting.

I have further questions.

The Chairman: It's been 11 or 12 minutes, but it looks as if we will have time to get all of the questions, so we'll certainly come back, Mr. Heap, if you're going to change subjects.

Mr. Heap: Thank you. Well, the minister and the assistant deputy minister said something during the committee studies on Bill C-86 about the regulation that prohibited lawyers from participating in the initial examination at the airport, which is to say when the immigration officer or the senior immigration officer first encounters someone who might be claiming entry and might be having a difficulty. Previously, since about 1985, lawyers have been excluded by regulation. The minister and the assistant deputy minister said that would be changed. I would like to know if there is a change and, if so, where I can find it in the regulations.

Mr. Glen: I'm advised that it was not in the regulations. To the extent that practice prevailed, it did so through the operational manuals. I don't have an answer with respect to the manuals being changed, whether they have as yet reflected that; but I'll keep that on board.

Mr. Heap: Could that be circulated to the committee, please, because it's really quite important in certain cases.

Mr. Glen: Yes.

Mr. Heap: As a follow-up on that, in the two cases you indicated in which the SIO refused entry, was there any participation by a counsellor on behalf of the person seeking entry?

• 1115

Mr. Glen: I haven't got good information to answer. I have been told that the eligibility was determined. That isn't that the people had been removed, and therefore they have access to counsel at this stage; but I can't give you more clarification to the two cases.

[*Translation*]

Je tiens particulièrement à obtenir un exemplaire de la note de service 93-01, qui semble porter sur la question que nous débattons.

M. Grant: La note de service 93-01 est la note de service sur les opérations qui concerne la totalité du projet de loi C-86.

M. Heap: Je vois.

M. Grant: Ainsi, elle ne porte pas sur cette seule question. Il s'agit des instructions adressées à tous les bureaux du Canada et à l'étranger sur les grandes modifications apportées par le projet de loi C-86. Ces instructions seront suivies des chapitres du manuel, qui fournissent plus de précisions sur les procédures.

M. Heap: La note de service 93-01 sera-t-elle donc envoyée, sur demande, aux députés?

M. Grant: Je n'y vois pas d'objection. Ces notes de service ne sont pas écrites à l'intention des députés, mais elles n'ont rien de secret.

M. Heap: Monsieur le président, j'aimerais qu'elles soient distribuées au moins aux membres du Comité, pour la raison que j'ai déjà exprimée, et qui est que nous avons besoin de savoir en vertu de quelles instructions un agent prend ses décisions.

J'ai d'autres questions.

Le président: Il vient de s'écouler de 11 à 12 minutes, mais il semble bien que nous aurons le temps d'aborder toutes les questions, de sorte que nous y reviendrons certainement, monsieur Heap, si vous vous disposez à changer de sujet.

M. Heap: Merci. Eh bien, le ministre et le sous-ministre adjoint ont dit quelque chose au cours des études du Comité sur le projet de loi C-86 au sujet du règlement interdisant aux avocats de participer à l'examen initial à l'aéroport, c'est-à-dire quand l'agent d'immigration et l'agent d'immigration supérieur rencontrent pour la première fois une personne qui demande à être admise et fait face à des difficultés. Depuis 1985 à peu près, les avocats sont exclus de cette rencontre en vertu du règlement. Le ministre et le sous-ministre adjoint ont dit que cela allait changer. J'aimerais savoir s'il y a un changement et, le cas échéant, où je peux trouver cela dans le règlement.

M. Glen: On me dit que cela n'est pas dans le règlement. Dans la mesure où la pratique a prévalu, cela s'est fait par le biais des manuels de procédures. Je ne saurais dire si les manuels ont été changés, s'ils en tiennent compte; mais je garde la question à l'esprit.

M. Heap: Pourrait-on faire circuler ces documents au Comité, s'il vous plaît, car c'est vraiment très important dans certains cas.

M. Glen: Oui.

M. Heap: Pour faire suite à cette question, dans les deux cas dont vous avez parlé où l'AIS a refusé l'entrée, y a-t-il eu intervention d'un avocat au nom de la personne demandant l'entrée?

M. Glen: Je n'ai pas assez de renseignements pour répondre. On m'a dit qu'on avait établi leur acceptabilité. Ce n'est pas que les personnes ont été renvoyées, et elles ont donc eu accès à un avocat depuis lors; mais je ne peux pas vous éclairer davantage sur ces deux dossiers.

[*Texte*]

Mr. Heap: Since the minister and the assistant deputy minister both promised that, if it is not a regulation, then the rule, in a more general sense, would be altered so that counsel would be available at the port of entry, could we have information sent to the committee as to the status of the application of that promise made last summer?

Mr. Glen: I believe, in answer to your earlier question, I said we would look into that. It was to be reflected in changes in the manual.

I will have to seek further information from either the minister or Mr. Harder that it really would not be precluded. I don't think their undertaking was quite that you'll be assured that it will be provided as much as that it won't be precluded if—

Mr. Heap: The non-preclusion is the really very important change—

Mr. Glen: I understand your point.

Mr. Heap: —that they promised and that I am seeking.

Mr. Glen: Mr. Heap, I am not in a situation, nor do I wish to be, to say that in essence we are reneging on that undertaking. I just want to find out what the status of it is. I am quite comfortable with the undertaking.

Mr. Heap: Thank you.

Mr. Chadwick: The community I come from raised some difficulties about fraudulent activities with respect to immigration and had some difficulty with people identifying themselves. The community insisted on fingerprinting. I would just like to chase that a little bit.

You talked earlier about fraudulent papers being removed from individuals when they come in now under Bill C-86, now that you have the search opportunity, but what I would like to know with respect to that and the fingerprinting is, do you verify their identity when they're processed?

Mr. Glen: I will ask Mr. Barnett to answer.

Mr. Barnett: What we are doing right now is taking fingerprints of the people who have no documents of their own and we run these against our current bank of refugee claimants in the system. What we are seeking to do is to protect the use of our own documents. We don't want them to take the documents we are going subsequently to give them—because we will give them something to identify them as they move their way through our system—so they can take these documents and defraud welfare or other public services with them. That is why we run the prints to prevent duplicate claims and duplicate identities.

Mr. Chadwick: Then you do verify their identity?

Mr. Barnett: We identify their identity insofar as whether this is the first time the person has come into Canada and made a claim. Unless they choose to tell us, we can never really identify who they are. Even Interpol cannot do that if they've never come to the attention of Interpol. If they choose to call themselves "Mr. Smith" when they arrive, then we can never really find out who they are.

[*Traduction*]

M. Heap: Étant donné que le ministre et le sous-ministre adjoint ont tous les deux promis que, sinon le règlement, du moins la règle, dans un sens plus général, serait modifiée de manière qu'un avocat puisse être sur les lieux au bureau d'entrée, pourrait-on envoyer de l'information au Comité quant à la suite qui a été donnée à cette promesse de l'été dernier?

M. Glen: Je crois avoir dit, en réponse à votre question de tout à l'heure, que nous allions nous informer. Que cela serait reflété dans les changements apportés au manuel.

Je devrai demander des précisions au ministre ou à M. Harder pour savoir si cela ne serait réellement pas exclu. Je ne pense pas qu'ils se soient engagés autant à ce qu'un avocat soit présent, mais plutôt à ce que celui-ci ne soit pas exclu si. . .

M. Heap: La non-exclusion est vraiment le changement très important. . .

M. Glen: Je comprends votre point de vue.

M. Heap: . . . qu'ils ont promis d'apporter et que je veux obtenir.

M. Glen: Monsieur Heap, je ne suis pas en mesure, ni ne désire l'être, de dire que nous revenons sur notre engagement. Je veux seulement savoir où nous en sommes. Je suis très à l'aise quant à cet engagement.

M. Heap: Merci.

M. Chadwick: La collectivité d'où je viens a soulevé certaines questions sur des activités frauduleuses en matière d'immigration et a eu du mal à connaître l'identité de certaines personnes. La collectivité a insisté pour qu'on prenne des empreintes digitales. Je voudrais seulement approfondir cette question.

Vous avez dit plus tôt que les demandeurs se voient désormais confisquer leurs faux papiers en vertu du projet de loi C-86, maintenant que vous avez la possibilité de les fouiller. J'aimerais savoir à cet égard et en ce qui concerne la prise d'empreintes digitales si vous vérifiez leur identité au moment où vous traitez leur dossier?

M. Glen: Je demande à M. Barnett de répondre.

M. Barnett: Nous prenons les empreintes digitales des personnes qui n'ont pas de papiers et nous les comparons aux données de notre banque sur les demandeurs de statut de réfugié. Nous cherchons ainsi à protéger l'utilisation de nos documents. Nous voulons éviter que les papiers que nous allons fournir par la suite à ces personnes—parce que nous allons leur donner des documents leur permettant de s'identifier à mesure qu'on traite leur dossier dans notre système—servent à frauder le bien-être social ou d'autres services publics. C'est pourquoi nous prenons les empreintes digitales, afin de prévenir les doubles demandes et les doubles identités.

M. Chadwick: Donc vous vérifiez leur identité?

M. Barnett: Nous contrôlons leur identité dans la mesure où il s'agit de la première fois que ces personnes se présentent au Canada et font une demande. À moins que ces personnes ne choisissent de nous en informer, nous ne pouvons jamais vraiment établir leur identité. Même Interpol est dans l'impossibilité de le faire si ces personnes ne lui ont jamais été signalées. Si quelqu'un choisit de s'appeler «M. Smith» à son arrivée, nous ne pouvons jamais vraiment établir qui il est.

[*Text*]

Mr. Chadwick: Then we would still have a problem such as we had a year ago, when an individual who came here was publicized as having been returned to the wrong country. The immigration officials did not know what country he came from. Are you saying that this would continue?

Mr. Barnett: At that stage, usually the claimants have given themselves an identity. We would accept that identity and process them along those lines.

Mr. Glen: A person is going to have to create an identity in some fashion in order to develop their claim. So slowly a persona or a profile is there that can be used for assessment and challenge. However, you can still get people literally showing up as strangers with no documentation.

• 1120

Mr. Chadwick: Mr. Chairman, I would like to change the focus here. I wonder if I might leave with the delegation that's here a complaint, as a member of Parliament, about a change in policy in their operation. May I do that, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes.

Mr. Chadwick: It is with respect to your new document centre in Vegreville and the impact it may have on my community and my particular office as a member of Parliament and the people I represent. I am going to have a large group of people coming to see me every day who used to go to your offices. I and my staff are now probably going to become immigration employees, in the sense of the word.

So, Mr. Chairman, through you, I would like to leave that with the committee. I am a little irked by this process.

The Chairman: Perhaps you should speak to the minister.

Mr. Glen: I receive your petition.

The Chairman: You indicated that 9,000 refugee cases were in fact turned down, and, of those, 300 had been reviewed and found to be positive. So the refugee board was basically overturned on those 300.

Mr. Glen: No, not at all. The 300 are not being assessed as to whether we think they're refugees and the IRB did not think that.

The Chairman: They are being allowed to stay on the basis of humanitarian or other concerns.

Mr. Glen: That's right.

The Chairman: That means there are 8,700 to be removed.

Mr. Glen: Yes.

The Chairman: What is the timeframe on those 8,700 removals? In other words, all of a sudden—

Mr. Glen: It will really depend in part on where—

The Chairman: —very many are going to be removed, and there's going to be a lot of controversy, because those 8,700 are coming to our offices, too.

[*Translation*]

M. Chadwick: Donc nous aurions un problème semblable à celui que nous avons eu il y a un an, quand un battage publicitaire a été fait autour d'une personne renvoyée dans le mauvais pays. Les agents d'immigration ne savaient pas de quel pays cette personne venait. Est-ce que vous nous dites que cela va continuer?

M. Barnett: À ce stade-ci, normalement, les demandeurs de statut se sont donnés une identité. Nous accepterions cette identité et leur dossier serait traité en conséquence.

M. Glen: Il faut qu'une personne se crée une identité pour pouvoir soumettre sa demande. Ainsi, progressivement, une persona, ou un profil, peuvent être utilisés aux fins de l'évaluation et de contestation. Toutefois, vous pouvez toujours avoir des personnes qui se présentent comme des étrangers sans papiers.

M. Chadwick: Monsieur le président, j'aimerais aborder la question sous un autre angle. J'aimerais savoir si je peux déposer auprès de la délégation ici présente une plainte, en tant que député, au sujet d'un changement de politique dans ses opérations. Est-ce que vous m'y autorisez, monsieur le président?

Le président: Oui.

M. Chadwick: Cela concerne votre nouveau centre de documents de Vegreville et l'impact qu'il pourrait avoir sur ma collectivité, sur mon bureau de député et sur mes commettants. Je vais recevoir tous les jours à mon bureau la visite de nombreuses personnes qui avaient l'habitude de se présenter à vos bureaux. Mon personnel et moi allons probablement devenir des employés de l'Immigration, au sens strict du mot.

Aussi, monsieur le président, par votre entremise, j'aimerais informer le Comité que je suis un peu contrarié par ce processus.

Le président: Peut-être devriez-vous vous adresser au ministre.

M. Glen: J'enregistre votre requête.

Le président: Vous avez déclaré que 9 000 cas de réfugiés ont été refusés et que 300 d'entre eux ont fait l'objet d'une réponse favorable après révision. Donc la décision de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a donc été cassée dans ces 300 cas.

M. Glen: Non, pas du tout. Ces 300 personnes n'ont pas été évaluées pour savoir si elles étaient effectivement des réfugiés et la Commission ne les considérait pas ainsi.

Le président: Elles sont autorisées à rester pour des raisons humanitaires et d'autres considérations.

M. Glen: C'est cela.

Le président: Cela veut dire qu'il y a 8 700 personnes à renvoyer.

M. Glen: Oui.

Le président: En combien de temps ces 8 700 personnes seront-elles renvoyées? En d'autres termes, tout à coup. . .

M. Glen: Cela dépendra vraiment en partie de ce que. . .

Le président: . . . un grand nombre de personnes seront renvoyées, et il y aura une grande controverse, parce que, voyez-vous, ces 8 700 personnes se présentent également à nos bureaux.

[*Texte*]

Mr. Barnett: There is a pool of removals, people who have been turned down by the refugee determination system and other appeals, or simply people who have come to our attention who might be working here, whom we have taken into inquiry and have received a removal order for. There is a pool of removals that would number around 20,000. Last year we removed around 7,000.

The Chairman: How would that compare to the year before?

Mr. Barnett: Quite favourably. The year before it was around 4,500, and the year before that it was around 2,500.

The Chairman: In other words, the process of removals has accelerated dramatically in relationship to the change in the law. When do you think you might get around to your 20,000? When is your backlog going to be cleared so that you can deal with removals efficiently?

Mr. Glen: I would assume or take it that a number of those are still in an appeal process challenging the decisions upwards into the Federal Court. There is a backlog of cases there as well. You are also dealing with a number who disappear.

Mr. Barnett: A number of them do disappear, Mr. Chairman.

The Chairman: Are you saying that there is no backlog basically, that all those you can—

Mr. Barnett: No.

The Chairman: —catch, who have gone through their appeals and so forth, have in fact been removed now? What is your challenge in the removals section?

Mr. Glen: I wouldn't call it a challenge if it is an appeal to the courts. That is an accepted—

The Chairman: That's right. Outside of the appeal process.

Mr. Glen: Outside of the appeal process, it is locating individuals. People who know that, if I can put it in the vernacular, the jig is up then use whatever means are available to disappear, to be difficult to locate. They change identities and do any number of things. You get few who volunteer.

• 1125

The Chairman: In terms of criminality, which seems to be another emphasis from the last round in regulation, you have indicated that you have already been able to withhold a visa on that basis. Once a visa is granted and a person has an immigrant visa and then is applying for citizenship and commits a criminal act in Canada... Did you say something about there had to be a pardon?

Mr. Glen: In Canada there are prohibited categories that apply to people who are resident in Canada and who breach the law, and they would be brought into those provisions. Essentially those provisions remain unchanged from the past.

[*Traduction*]

M. Barnett: Il y a un bloc de personnes renvoyées, des personnes qui ont été refusées par le système de détermination du statut de réfugié et à d'autres instances, ou simplement des personnes qui ont été portées à notre attention et qui pourraient travailler ici, dont nous avons étudié le cas et qui ont reçu une ordonnance de renvoi. Il y a un bloc de personnes renvoyées, qui pourrait compter au total environ 20 000 personnes. L'an dernier nous avons renvoyé environ 7 000 personnes.

Le président: Comment cela se compare-t-il à l'année précédente?

M. Barnett: Très favorablement. L'année précédente il y en a eu environ 4 500, et l'année d'avant environ 2 500.

Le président: En d'autres termes, le processus de renvoi s'est accéléré de façon spectaculaire depuis la modification de la loi. Quand pensez-vous pouvoir régler les 20 000 autres cas? Quand allez-vous liquider ces dossiers, de façon à pouvoir traiter efficacement des cas de renvoi?

M. Glen: Je suppose qu'un certain nombre de ces personnes en sont encore au stade de l'appel et qu'elles interjetteront appel auprès de la Cour fédérale. Il y a accumulation de dossiers à ce niveau-là aussi. Et vous avez également affaire à un certain nombre de personnes qui disparaissent.

M. Barnett: Un certain nombre d'entre elles disparaissent, en effet, monsieur le président.

Le président: Êtes-vous en train de dire qu'il n'y pas fondamentalement pas d'arriérés, que toutes les personnes que vous pouvez...

M. Barnett: Non.

Le président: ... attraper, qui sont passées par le processus d'appel et ainsi de suite, ont en fait été renvoyées maintenant? Quel est le défi que vous avez à relever au chapitre des renvois?

M. Glen: Je n'appellerais pas cela un défi s'il s'agit d'un appel auprès des tribunaux. Il s'agit d'un processus accepté...

Le président: C'est cela. En dehors du processus d'appel.

M. Glen: En dehors du processus d'appel, le défi consiste à retrouver les personnes qui disparaissent. Des personnes qui savent, si je peux m'exprimer ainsi, que leur cause est foutue et qui font tout ce qu'elles peuvent pour disparaître, pour se faire difficiles à retrouver. Elles changent d'identité et font toutes sortes de choses. Il n'y en a pas beaucoup qui sont disposées à collaborer.

Le président: Il y a aussi les criminels, dont on semble avoir voulu tenir compte davantage dans la dernière ronde de réglementation. Vous avez indiqué que vous avez déjà pu refuser un visa pour cela. Une fois qu'un visa est accordé, qu'une personne a obtenu un visa d'immigrant et qu'elle fait une demande de citoyenneté, si elle commet un acte criminel au Canada... Avez-vous dit qu'il devait y avoir réhabilitation?

M. Glen: Il existe au Canada des catégories de personnes interdites s'appliquant à des personnes qui résident au Canada et qui violent la loi: ces dispositions s'appliqueraient à ces personnes. Essentiellement, rien n'est changé en ce qui concerne ces dispositions.

[*Text*]

The Chairman: What is the provision for a person who has a clear criminal record, receives his immigration visa, is spending the three years here, and in this three years commits a crime they have been, number one, charged with and, number two, convicted of, because a conviction may run longer than the three years if it's in the second or third year they're here? How do we handle that?

Mr. Glen: We've got provisions within section 27 of the act to bring those individuals to inquiry if they're convicted of offences. Depending on the seriousness of the offence and the punishment, different sanctions could apply, but they could include removal from Canada.

The Chairman: Has that in fact occurred?

Mr. Glen: There are individuals who have committed crimes in Canada as permanent residents and have been removed, yes.

The Chairman: Has this come as a result of a complaint, or does it come automatically through the system?

Mr. Glen: We're dealing with convictions, and often that is monitoring what's happening in the criminal courts. There is an element of discretion as to whether a person will be reported to inquiry or not; but on the more serious ones, the practice, as I understand it—and I'll turn to Mr. Barnett—is that those individuals would be reported.

The Chairman: What is serious to you?

Mr. Glen: An indictable offence would be serious.

Mr. Barnett: Crimes of violence would be referred immediately. The referral is fairly automatic. It's done by the justice system. If the person is foreign-born and is referred in, then we check to see if he or she is a permanent resident. If so, then we take the case in.

The Chairman: Is there a differential in young offenders versus adult offenders; in other words, the young offender who is part of a family seeking a visa?

Mr. Glen: I believe that unless the conviction is under the Criminal Code the young offender would not be brought into these provisions.

I should be stronger in my memory of young offenders—I used to work in that area—but for the moment I'd say that young offenders wouldn't be brought in. If they were young offenders moved up to adult court and treated and convicted appropriately there, then they would be brought into the provisions.

The Chairman: Mr. Allmand had a couple of last questions.

Mr. Allmand: Yes, for today. I'll leave others for another day.

I read the regulations with respect to the live-in caregivers. When the minister announced the new program last year, he announced two new criteria: one was grade 12 and the other was six months' training in a course. In reading these regulations, I see reference to the 12 years' education, but I don't see anything about the six months' training. As far as I'm concerned, that's good; this committee issued a report on that.

[*Translation*]

Le président: Qu'arrive-t-il d'une personne qui a de toute évidence un casier judiciaire, qui reçoit son visa d'immigrant, qui passe les trois ans au Canada et qui, au cours de ces trois années, commet un acte criminel dont elle est, en premier lieu, accusée, et ensuite, déclarée coupable, étant donné que la peine peut se prolonger au-delà de ces trois années, si elle est imposée dans la deuxième ou la troisième année de son arrivée au Canada? Que faisons-nous dans un tel cas?

M. Glen: L'article 27 de la loi prévoit que cette personne peut faire l'objet d'une enquête si elle est déclarée coupable d'une infraction. Selon la gravité de l'infraction et de la peine, diverses sanctions peuvent s'appliquer, y compris le renvoi du Canada.

Le président: Cela s'est-il déjà produit?

M. Glen: Il y a effectivement des personnes qui ont commis des actes criminels au Canada pendant qu'elles étaient résidents permanents et et qui ont été renvoyées.

Le président: Cela s'est-il produit à la suite d'une plainte ou parce que le système le prévoit nécessairement?

M. Glen: Nous nous occupons des personnes qui sont déclarées coupables, et nous devons souvent à cette fin faire le suivi de ce qui se passe dans les cours pénales. Nous pouvons décider s'il y a lieu ou non de tenir une enquête sur une personne mais, dans les cas les plus graves, je crois comprendre—je m'en remets à M. Barnett—que ces personnes nous seraient signalées.

Le président: Qu'est-ce qui est grave, à votre avis?

M. Glen: L'acte criminel le serait.

M. Barnett: Les crimes violents seraient immédiatement signalés, ce qui se fait d'ailleurs d'office. C'est le système judiciaire qui s'en charge. Si la personne est née à l'étranger et qu'elle nous est signalée, nous vérifions s'il s'agit d'un résident permanent et, si oui, nous prenons l'affaire en main.

Le président: Le jeune délinquant et l'adulte délinquant sont-ils traités sur le même pied? Autrement dit, qu'en est-il du jeune délinquant membre d'une famille qui demande un visa?

M. Glen: Si la déclaration de culpabilité relève du Code criminel, le jeune délinquant ne serait pas admis en vertu de ces dispositions.

Je devrais mieux me rappeler le cas des jeunes délinquants—j'ai travaillé dans ce domaine—mais, pour le moment, je dirais que le jeune délinquant serait admis. S'il s'agissait d'un jeune délinquant jugé et déclaré coupable devant le tribunal des adultes, ce sont alors les dispositions dont nous avons parlé qui s'appliqueraient.

Le président: Monsieur Allmand, vous avez encore quelques questions à poser.

M. Allmand: Oui, pour aujourd'hui. Je garde les autres pour un autre jour.

J'ai lu le règlement en ce qui concerne les aides familiaux résidants. Lorsque le ministre a annoncé ce nouveau programme l'an passé, il a fait état de deux nouveaux critères: avoir une 12e année et avoir suivi un cours de six mois. Le règlement mentionne effectivement l'exigence des 12 ans de scolarité, mais je ne vois rien à propos de la formation de six mois. En ce qui me concerne, cela suffit; le Comité a rédigé un rapport à ce sujet.

[*Texte*]

Am I not seeing everything? Are some of these matters in other regulations that aren't in these regulations? Or, hopefully, did the report of this committee have some impact and they dropped the six months' training, as we recommended, and brought in a wider range of criteria? I wonder if you could answer that, because when I looked at this, I was surprised, because I couldn't find anything about the six months' training. I thought well that's good. However, then I thought maybe it's somewhere else, in some other regulations that are still in force but are not in these ones of December 23. Then I wondered as well if our report might have been taken seriously. There was a change in what the minister originally was going to do.

• 1130

Ms Chapman: There was in fact no change. The training requirement remains. It's cross-referenced, I believe, in paragraph 20(1.1)(a).

Mr. Allmand: Wait a minute.

Ms Chapman: If I've got this correct, if you will look at 11.3—

Mr. Allmand: Just a minute. On what pages are these things?

Ms Chapman: I can't find page numbers on the copy I've got. I'm useless at this.

Mr. Allmand: I've got the *Canada Gazette*.

Ms Chapman: The *Canada Gazette*: I've got, in the lower right-hand side, 613.

The Chairman: When will that report be responded to by the department?

Mr. Allmand: Yes. If you are telling me that it is in the regulations and I just missed it, then that's fine. So both the grade 12 and the six months are in these regulations of December 23?

Ms Chapman: Yes.

Mr. Allmand: If you've given me the reference, then I'll find it. I went through it again and again, but I couldn't seem to find it. I'll have to read it again.

Ms Chapman: I'll undertake to find it for you, underline it, and provide it to your staff, or through the committee.

Mr. Allmand: Okay, because I've read it several times. That settles that.

Ms Chapman: I'll provide it to the clerk.

Mr. Allmand: What about our report? We haven't had a response to it yet. We were hoping that the minister would have a more flexible approach. A lot of people say that the caregivers are drying up, that they can't get caregivers as they used to. These new regulations, the grade 12 and the six months' training, are causing some concern. Is there any chance that our report might result in some change, especially if these new rules don't work?

Mr. Glen: It's under consideration with ministers now.

Mr. Allmand: I see.

[*Traduction*]

Y a-t-il quelque chose qui m'échappe? Certaines exigences figurent-elles ailleurs? Ou, heureusement, le rapport du Comité a-t-il produit un effet tel que l'exigence d'une formation de six mois, comme nous l'avons recommandé, a été abandonnée et que les critères ont été élargis? Pouvez-vous répondre à cette question, car, lorsque j'ai examiné le règlement, j'ai été étonné de n'y rien trouver sur l'exigence de formation de six mois. Je m'en réjouis, mais se pourrait-il que cette exigence soit toujours en vigueur ailleurs que dans le document du 23 décembre? Puis je me suis demandé si notre rapport aurait pu avoir été pris au sérieux. Le ministre n'a pas fait ce qu'il avait prévu au départ.

Mme Chapman: Rien n'a effectivement changé. L'exigence de formation demeure: il y a un renvoi à l'alinéa 20(1.1)a), je crois.

M. Allmand: Un instant.

Mme Chapman: Si je ne m'abuse, reportez-vous, je vous en prie, à l'article 11.3. . .

M. Allmand: Un instant. À quelle page sommes-nous?

Mme Chapman: Il n'y a pas de numéro de page dans l'exemplaire que j'ai. Je ne peux vous être utile.

M. Allmand: J'ai la *Gazette du Canada*.

Mme Chapman: Dans la *Gazette du Canada*, je vois en bas à droite, 613.

Le président: Quand le ministère réagira-t-il à ce rapport?

M. Allmand: Oui. Si vous me dites qu'il en est fait mention dans le règlement, mais que je ne l'ai pas vu, je vous crois sur parole. Donc, les deux exigences, soit la 12e année et les six mois, figurent dans le règlement du 23 décembre?

Mme Chapman: Oui.

M. Allmand: Si vous m'indiquez la référence exacte, je la trouverai. Je l'ai pourtant examiné plusieurs fois, sans succès. Je le relirai.

Mme Chapman: Je le chercherai pour vous, le soulignerai et le remettrai à votre personnel, ou je passerai par le Comité.

M. Allmand: Merci, parce que je l'ai lu plusieurs fois. Voilà qui est réglé.

Mme Chapman: Je le remettrai à la greffière.

M. Allmand: Et notre rapport? Vous n'y avez pas encore réagi. Nous aurions souhaité que le ministre se montre un peu plus souple. Beaucoup disent qu'il n'y a plus d'aides familiaux, qu'on ne peut en obtenir comme déjà. Les nouvelles règles, soit l'exigence d'une 12e année et d'une formation de six mois, posent des problèmes. Se peut-il que notre rapport provoque des changements, surtout si ces nouvelles règles ne fonctionnent pas?

M. Glen: Nous examinons actuellement la question avec les ministres.

M. Allmand: Je vois.

[*Text*]

The Chairman: So when might we anticipate a response to the caregiver report of this committee?

Mr. Glen: I can't give you a firm answer. I am not wishing to duck it; I just don't have an answer for you today.

The Chairman: It was also indicated to us that the business immigration response would be forthcoming soon. Is that in fact so, and when can the committee expect a response?

Mr. Glen: My understanding was that a response had been sent, so I am caught off guard on that one. I'll look into it. I can clearly say that it's in the process of coming if it hasn't arrived.

The Chairman: All right. At any rate, these matters are under consideration by the department and the committee can expect to hear soon?

Mr. Chapman: Yes.

Mr. Allmand: There are many other questions. You say that you have some, and maybe everybody has some. I recommend strongly that we should come back on the regulations, but give them a bit of time to settle in. Maybe we could come back to them some time in April, because they have just been implemented and maybe we will see them shake out a bit. I'd like to have more time on the regulations after the break, but not too quickly. We have other matters to deal with.

The Chairman: Also, you mentioned stakeholders, and some members of the committee had suggested that individual members of Parliament or members of Parliament and their offices at the constituency level might be considered stakeholders and they should be informed of stakeholder kinds of meetings. If that doesn't occur, then of course we as a committee may choose this reference and look into this matter as far as the formation of new regulations goes. In fact, there should be a consideration of members of Parliament, particularly at the constituency level, as the stakeholder meetings are being held. Could you reply to that?

Mr. Glen: What might be the best for this committee are the presentations and going through of documents that we are doing in the consultations. To try to encourage a similar event for you would be a possibility.

The Chairman: I think you are saying that your committee is interested in participating with you and being helpful. If we should set up these kinds of hearings is another question for the committee itself, but if in fact members of Parliament and their staff are being considered as stakeholders and the members are being invited in the regions as you are holding stakeholder kinds of meetings, then that in itself might be satisfactory.

Mr. Allmand: Especially given the comments Mr. Chadwick made. If this centralization in Vegreville goes ahead as planned, then more and more people will be piling into our offices looking for direction and help and so on. A lot do now, but it will become even worse. We should be right on top of all these things and ask for some budget.

[*Translation*]

Le président: Quand pouvons-nous prévoir une réponse au rapport du Comité concernant les aides familiaux?

M. Glen: Je ne puis vous répondre avec certitude. Non pas que je veuille éviter la question, mais je ne puis tout simplement pas vous répondre aujourd'hui.

Le président: On nous a également indiqué que la réponse concernant le programme d'immigration des investisseurs arriverait bientôt. Est-ce bien le cas et quand le Comité peut-il l'attendre?

M. Glen: Je croyais savoir qu'une réponse avait été envoyée, de sorte vous me prenez au dépourvu à ce sujet. J'y verrai. Je puis cependant vous affirmer qu'elle est en route si elle n'est pas déjà arrivée.

Le président: Bien. De toute façon, ces questions sont à l'étude au ministère, et le Comité peut espérer en entendre parler bientôt?

Mme Chapman: Oui.

M. Allmand: Il y a beaucoup d'autres questions. Vous dites en avoir et peut-être que tous en ont. Je recommande fortement que nous revenions sur le règlement, mais il faudrait peut-être nous donner le temps de le roder. Nous devrions peut-être en reparler en avril, parce qu'il vient tout juste d'entrer en vigueur et qu'il faut laisser la poussière retomber. J'aimerais que nous parlions du règlement après la pause, mais pas trop rapidement. Nous avons d'autres questions à aborder.

Le président: Vous avez aussi indiqué qu'il pourrait y avoir d'autres intervenants et certains membres du Comité ont laissé entendre que des députés, ou des députés et leur bureau de circonscription, pourraient être considérés comme des intervenants de sorte qu'ils devraient être informés des réunions à l'intention de ces personnes. Si tel n'est pas le cas, nous devrions donc, en tant que Comité, nous arrêter à cette question, du moins pour ce qui est de l'élaboration du nouveau règlement. Il faudrait effectivement ne pas oublier les députés, surtout au niveau de la circonscription, lorsque les réunions à l'intention des intervenants auront lieu. Qu'avez-vous à dire là-dessus?

M. Glen: Ce qui serait préférable pour le Comité, ce sont les présentations et la lecture des documents dont nous nous servons pour les consultations. Il serait possible d'organiser une séance semblable à votre profit.

Le président: Vous dites que votre Comité souhaite participer avec vous et à se rendre utile. Or, il appartient au Comité même de décider s'il y a lieu de tenir de telles audiences, mais si les députés et leur personnel sont considérés comme des intervenants et qu'ils sont invités dans les régions lorsque vous y tenez des réunions à l'intention des intervenants, cette solution pourrait alors être satisfaisante.

M. Allmand: Compte tenu surtout des observations de M. Chadwick, si la centralisation à Vegreville a lieu comme prévu, alors les gens afflueront de plus en plus nombreux à nos bureaux pour savoir quoi faire, obtenir de l'aide, et ainsi de suite. Bon nombre le font déjà, mais la situation s'aggravera. Il nous faudrait être en mesure de faire face à la demande et obtenir l'argent nécessaire.

[*Texte*]

• 1135

Mr. Heap: Going back to the post-determination of refugee claimants, I was asking questions about, in effect, the criteria; but I have a question now as to whether the officers who are being trained or have been trained have any operating memoranda or guidelines, or whatever, on the application of the criteria and whether, if that's the case, the committee could receive copies.

The Chairman: May I ask for a short response? We're going to lose our quorum.

Mr. Johnston: The short response at this stage is that there is no additional paper or operating memorandum relating to this. There has been a training course; they have just begun to do their work and this is something we can perhaps expect to see downstream.

The Chairman: I'd like to thank you for your first appearance. I appreciate your having been quite forthright with us. If you didn't have an answer, then you said that you would get it for us. I assume, then, that the responses of information that was requested will also be forthcoming to the committee. We thank you very much for your patience and your appearance.

Mr. Glen: Thank you.

The Chairman: If the committee would give me a moment of general discussion, we can decide in the committee as a whole on the next occasion. All requests that have been made to the chairman have now been fulfilled. We now move to estimates that are being put in, and I expect that it would be our intention now to proceed to calling the minister on the first part of the estimates. If that meets with your approval, then I shall start to canvass that.

Mr. Allmand: One other major subject I thought we should look into was the one raised by Mr. Chadwick. I'm not talking about the pure politics of centralizing in Vegreville, but the whole process of replacing the face-to-face interviews by paper reviews and the allegation that this could lead to more criminality and so on.

The Chairman: Do you think we could go over that with the minister?

Mr. Allmand: We could. It might require some officials. I agree with you that our first goal now is to get the minister before us.

The Chairman: That's the next—

Mr. Allmand: There are many issues that we might want to discuss with him, but it will require several meetings with officials on various subjects.

The Chairman: Do you want the officials before the minister or the minister before the officials?

Mr. Allmand: I've just been reminded that we're the immigration people here. I'm told that our employment critic will want some meetings as well.

The Chairman: I'd like just to bring that forward then. For the employment critic, terms of reference have been drafted.

Mr. Kevin Kerr (Committee Researcher): I have drafted terms of reference for a study on structural unemployment among youth. I've been in touch with Mr. Bevilacqua.

[*Traduction*]

M. Heap: Je reviens à la révision du cas des demandeurs non reconnus. Je posais des questions au sujet des critères, mais je me demande maintenant si les agents qui sont en cours de formation ou qui ont été formés peuvent consulter des notes de service sur les opérations ou des lignes directrices quelconques pour l'application des critères et, dans l'affirmative, si le Comité pourrait avoir copie de ces notes et lignes directrices.

Le président: Pouvez-vous répondre brièvement s'il vous plaît? Nous n'aurons plus quorum.

M. Johnston: En bref, il n'existe pas encore d'autres documents ou notes de service sur les opérations à ce sujet. Il y a eu un cours de formation, les agents viennent tout juste de commencer à travailler et ces documents pourraient éventuellement être produits dans l'avenir.

Le président: Je vous remercie de votre première comparution. Vous avez été franc avec nous, ce dont je vous sais gré. Si vous ne pouviez pas répondre, vous disiez que vous vous renseigneriez. Je suppose donc que vous répondrez aux demandes de renseignements faites par le Comité. Nous vous remercions beaucoup de votre patience et de votre présence.

M. Glen: Merci.

Le président: Si le Comité veut bien me permettre d'aborder des questions de nature générale, nous pourrions décider tous ensemble de notre prochaine réunion. Il a maintenant été donné suite à toutes les demandes qui ont été présentées au président. Nous en sommes maintenant rendus au budget et je suppose que nous voulons maintenant faire comparaître le ministre pour la première partie du budget. Si vous êtes d'accord, j'entreprendrai les démarches pour cela.

M. Allmand: Il y a une autre question importante à examiner, à mon avis, soit celle que M. Chadwick a soulevée. Je ne parle pas du jeu politique de la centralisation à Vegreville, mais de tout le mécanisme visant à remplacer les entrevues en personne par l'examen de documents, et de la supposition qu'il pourrait y avoir ainsi davantage de criminels, et le reste.

Le président: Pensez-vous que nous pourrions en parler avec le ministre?

M. Allmand: Nous le pourrions, en effet. Des fonctionnaires devraient être présents. Je conviens avec vous que notre but premier maintenant doit être de faire comparaître le ministre.

Le président: C'est la prochaine. . .

M. Allmand: Il y aurait de nombreuses questions à aborder avec lui, mais il faudra plusieurs réunions avec les fonctionnaires sur divers sujets.

Le président: Voulez-vous rencontrer les fonctionnaires avant le ministre ou l'inverse?

M. Allmand: On vient de me rappeler que nous sommes le groupe de l'immigration. On m'indique que notre critique de l'emploi voudra aussi obtenir des réunions.

Le président: Il ne sera donc question que de cela. Pour ce qui est du critique de l'emploi, un mandat a été rédigé.

M. Kevin Kerr (recherchiste du Comité): J'ai rédigé un mandat pour une étude du chômage structurel chez les jeunes. J'ai communiqué avec M. Bevilacqua.

[*Text*]

Mr. Allmand: Good. Okay. I think Ms Langan is the critic for the NDP.

Mr. Kerr: In thinking ahead, Mr. Bevilacqua can see some scheduling problems for a fairly lengthy study, and he's now thinking more in terms of focusing the study on the high school drop-out problem or entry-level training.

Mr. Allmand: Okay. Well, you can deal with him. The problem is that the legislative committee on the unemployment insurance changes is going to start right after the break and the people on the employment side are going to be taken up for a couple of weeks.

The Chairman: I just want to be of service to you—

Mr. Allmand: I'm just saying that we therefore can use that couple of weeks for immigration matters. Mr. Bevilacqua and the other people who would be on the committee for employment will be working on the legislative committee, so we can do immigration matters.

Mr. Kerr: Because the study isn't very focused as yet, it might be important for the committee to have a future business meeting specifically on that study—

Mr. Allmand: All right.

Mr. Kerr: —to talk about witnesses and when they're going to hold hearings and those kinds of things.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, the only other thing is that I feel we need more witnesses on this business of the board. You got a letter, of which I got a copy, from the Canadian Council for Refugees saying that they had heard that we had received Dr. Ifejika and also Mrs. Gelberger, and others have asked to be heard, including them. So at some time in the weeks to come we will need additional meetings. To be fair, I think—

The Chairman: I would like to bring to your attention that Alan Redway, MP, has also brought forth a specific witness he wishes to have heard.

• 1140

Mr. Allmand: All right.

The Chairman: It's a matter of us considering how we want to fit this in. From what you have said so far, it sounds as if the next step is to have the minister and/or officials on this to start the main estimates, in which we can cover many areas. Regarding the issue we have had the last two meetings on, we might want to consider further meetings on that in the future following those meetings.

Therefore, as members gain further representations from these people, I think for the moment we'll say that we are considering that as future business, following our approach to the main estimates.

Mr. Allmand: Okay. Do I understand that we will try to get the minister within the first two weeks after we come back?

The Chairman: Whenever we can, yes.

Mr. Allmand: Yes, because if we wait too long, then Employment will be back here wanting the time of the committee as well. We have that time while they're dealing with—

[*Translation*]

M. Allmand: Bien. Je pense que M^me^ Langan est la critique du NPD.

M. Kerr: M. Bevilacqua pense qu'il serait difficile d'entreprendre une étude trop longue et il songe maintenant à se concentrer sur le problème des décrocheurs à l'école secondaire ou sur la formation des débutants.

M. Allmand: Bien. Vous pouvez vous occuper de cela avec lui. C'est que les travaux du comité législatif sur les modifications de l'assurance-chômage démarrent tout de suite après la pause et que les personnes qui s'occupent de l'emploi seront occupées pour quelques semaines.

Le président: Je voulais tout simplement à vous être utile. . .

M. Allmand: Je dis tout simplement que nous pourrions par conséquent consacrer ces quelques semaines aux questions d'immigration. M. Bevilacqua et les autres personnes qui siègent au Comité pour l'emploi seront affectés au comité législatif, de sorte que nous pourrions nous occuper des questions d'immigration.

M. Kerr: Comme l'objet de l'étude n'est pas encore tout à fait précisé, il pourrait être important de tenir une autre réunion portant expressément sur cette étude. . .

M. Allmand: Très bien.

M. Kerr: . . . pour parler notamment des témoins et de la date des audiences.

M. Allmand: C'est que, monsieur le président, je suis d'avis que nous devons entendre plus de témoins sur cette activité de la Commission. Vous avez reçu, du Conseil canadien pour les réfugiés, une lettre, dont j'ai obtenu copie, dans laquelle le Conseil indique avoir entendu dire que nous avions accueilli le D^r^ Ifejika et M^me^ Gelberger, et que d'autres personnes ont demandé à être entendues, dont le Conseil même. Il nous faudra donc tenir d'autres réunions dans les semaines à venir. Pour être équitable, je pense. . .

Le président: J'aimerais aussi vous signaler que le député Alan Redway a aussi indiqué le désir de faire témoigner une personne en particulier.

M. Allmand: Très bien.

Le président: Il s'agit de savoir comment nous désirons organiser tout cela. D'après ce que vous avez dit, il semble bien que la prochaine étape consisterait à convoquer le ministre ou ses fonctionnaires, ou le ministre et ses fonctionnaires, pour commencer à parler du budget des dépenses, ce qui nous donnerait l'occasion d'aborder bien d'autres choses. Pour ce qui est de la question dont nous avons parlé au cours des deux dernières réunions, nous voudrons peut-être tenir d'autres réunions après celles-là.

Par conséquent, pendant que les membres entendront d'autres observations de la part de ces personnes, nous remettrons ces questions à plus tard, après notre examen du budget des dépenses.

M. Allmand: Bien. Est-ce dire que nous essaierons d'avoir le ministre dans les deux premières semaines de notre retour?

Le président: Quand nous le pourrons, oui.

M. Allmand: Oui, parce que si nous attendons trop longtemps, le groupe de l'Emploi sera de retour et voudra que le Comité consacre également du temps à ce sujet. Nous disposons de ce temps pendant qu'ils s'occupent de. . .

[*Texte*]

The Chairman: I'll be speaking with the minister to find out the earliest convenient time for him to come.

Mr. Allmand: Okay. We're pressed, we don't have much time today, but perhaps we could have just a business meeting as we had last week or two weeks ago.

The Chairman: Yes. What would you like to discuss at that meeting? Can you give me further agenda topics?

Mr. Allmand: I didn't bring my papers today because I knew we would be dealing with this. If we were going to have a meeting just on business, as we did, then I would bring various documents and papers that would be supportive. Is that all right?

The Chairman: Perhaps we'll have a business meeting in conjunction with the minister's meeting.

Mr. Allmand: Do you think we'll have time? I find that when the minister is here we—

The Chairman: I don't really want to call another meeting just to discuss business when in fact it doesn't sound as if we have an excessive amount.

Mr. Allmand: Well, then, I'll check my stuff. We might have enough for half an hour or 45 minutes.

The Chairman: If you have a series of things wanting additional meetings after the minister, then let me know. You could even do it in writing. Let's not have a meeting in order to have a meeting.

Mr. Allmand: No. I agree with you. Okay.

Mr. Heap: I agree.

The Chairman: This meeting stands adjourned.

[*Traduction*]

Le président: Je parlerai au ministre pour savoir quel moment lui convient le mieux dans les plus brefs délais.

M. Allmand: Bien. Le temps nous presse aujourd'hui, mais nous pourrions peut-être avoir seulement une séance de travail comme il y a une semaine ou deux.

Le président: En effet. Que voudriez-vous aborder à cette réunion? Quel serait l'ordre du jour?

M. Allmand: Je n'ai pas apporté mes documents aujourd'hui parce que je savais que nous parlerions de cela. Si nous devions avoir une simple séance de travail, comme ce fut le cas, alors j'apporterai les divers documents nécessaires. Cela vous convient?

Le président: Nous tiendrons peut-être une séance de travail en même temps que la réunion avec le ministre.

M. Allmand: Pensez-vous que nous aurons le temps? Pour ma part, quand le ministre est ici, nous. . .

Le président: Je ne souhaite vraiment pas convoquer une autre séance de travail s'il n'y a vraiment pas grand-chose à discuter.

M. Allmand: Je vérifierai donc mes documents. Peut-être qu'une demi-heure ou 45 minutes suffiront.

Le président: Si vous voulez aborder une série de sujets nécessitant d'autres réunions après la réunion avec le ministre, faites-le moi savoir. Vous pourriez même le faire par écrit. Ne nous réunissons pas pour le simple plaisir de nous réunir.

M. Allmand: Je suis d'accord avec vous.

M. Heap: D'accord.

Le président: La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Employment and Immigration:

Ian Glen, Associate Deputy Minister, Immigration;

Hallam Johnston, A/Executive Director, Immigration Operations;

Laura Chapman, Director General, Policy and Program Development;

Gordon Barnett, Director General, Enforcement;

Brian Grant, Director, Policy Control.

TÉMOINS

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:

Ian Glen, sous–ministre délégué, Immigration;

Hallam Johnston, directeur exécutif intérimaire, Opérations de l'immigration;

Laura Chapman, directrice générale, Développement des politiques et des programmes;

Gordon Barnett, directeur général, Exécution de la loi;

Brian Grant, directeur, Politiques de contrôle.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC 36
-L16

Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 26

Wednesday, March 24, 1993

Chairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 26

Le mercredi 24 mars 1993

Président: Robert Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Main Estimates 1993–94: Votes 1, 15, 20 and 25 under IMMIGRATION

CONCERNANT:

Budget des dépenses principal 1993–1994: crédits 1, 15, 20 et 25 sous la rubrique: IMMIGRATION

APPEARING:

The Honorable Bernard Valcourt, Minister of Employment and Immigration

COMPARAÎT:

L'honorable Bernard Valcourt, ministre de l'Emploi et de l'Immigration

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Canada

Third Session of the Thirty–fourth Parliament, 1991–92–93

Troisième session de la trente–quatrième législature, 1991–1992–1993

25511—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Members

Warren Allmand
Maurizio Bevilacqua
Harry Chadwick
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Nancy Hall

Committee Clerk

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert Wenman

Membres

Warren Allmand
Maurizio Bevilacqua
Harry Chadwick
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Greffière de Comité

Nancy Hall

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MARCH 24, 1993
(35)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 3:40 o'clock p.m. this day, in Room 237–C, Centre Block, the Chairman, Robert Wenman, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Harry Chadwick, Doug Fee, Dan Heap, Fernand Jourdenais, and Robert Wenman.

Acting Member present: André Plourde for Jack Shields.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers.

Appearing: The Honourable Bernard Valcourt, Minister of Employment and Immigration.

Witnesses: From the Department of Employment and Immigration: Ian Glen, Associate Deputy Minister; André Juneau, Executive Director Immigration Policy; Guy Tremblay, Director General, Financial Management and Raphael Girard, Executive Director, International Services.

The Order of Reference dated Thursday, February 25, 1993 relating to the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1994, being read as follows:

ORDERED, — That Votes 1, 5, 10, 15, 20, 25 and 30 under Employment and Immigration and Votes 1, 5, 10 and 15 under Labour be referred to the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration.

By unanimous consent, the Chairman called Votes 1, 15 20 and 25 under *IMMIGRATION*.

The Minister made statements and, with the other witnesses, answered questions.

By unanimous consent, the Committee proceeded to discuss its future business.

It was agreed, — That the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration meet following the Easter recess, subject to the availability of the witnesses and the concurrence of the Liberal and NDP critics for Labour and Youth, with the Honourable Marcel Danis, Minister of Labour, the Honourable Pierre Cadieux, Minister of State for Youth and the Honourable Pauline Browes, Minister of State for Employment and Immigration and their officials, to discuss Main Estimates for the fiscal year 1993–94.

It was agreed, — That the Standing Committee on Labour, Employment and Immigration submit a 1993–94 budget in the amount of $50,000.00 to the Liaison Committee.

At 5:35 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Nancy Hall

Committee Clerk

PROCÈS–VERBAL

LE MERCREDI 24 MARS 1993
(35)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit 15 h 40, dans la salle 237–C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Robert Wenman (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Harry Chadwick, Doug Fee, Dan Heap, Fernand Jourdenais et Robert Wenman.

Membre suppléant présent: André Plourde remplace Jack Shields.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche.

Comparaît: L'honorable Bernard Valcourt, ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Témoins: Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration: Ian Glen, sous–ministre délégué; André Juneau, directeur exécutif, Politique d'immigration; Guy Tremblay, directeur général, Gestion financière et Raphael Girard, directeur exécutif, Services internationaux, Commission de l'emploi et de l'immigration.

Lecture est donnée de l'ordre de renvoi du jeudi 25 février 1993, portant sur l'étude du Budget des dépenses pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1994:

IL EST ORDONNÉ, — Que les crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30, sous la rubrique Emploi et Immigration, et les crédits 1, 5, 10 et 15, sous Travail, soient renvoyés au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration.

Du consentement unanime, le président appelle: crédits 1, 15, 20 et 25, *IMMIGRATION*.

Le ministre fait une déclaration, puis lui–même et les témoins répondent aux questions.

Avec le consentement unanime, le Comité délibère de ses travaux.

Il est convenu, — Qu'à la suite du congé de Pâques, sous réserve de la disponibilité des témoins et de l'assentiment des porte–parole libéral et néo–démocrate en matière de Travail et Jeunesse, le Comité entende l'honorable Marcel Danis, ministre du Travail, l'honorable Pierre Cadieux, ministre d'État (Jeunesse), ainsi que l'honorable Pauline Browes, ministre d'État (Emploi et Immigration), de même que les fonctionnaires de leurs ministères, pour étudier le Budget des dépenses pour l'exercice 1993–1994.

Il est convenu, — Que le Comité permanent présente au Comité de liaison un budget de 50 000 $ pour l'exercice 1993–1994.

À 17 h 35, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Nancy Hall

Greffière de comité

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, March 24, 1993

• 1536

The Chairman: I call the meeting to order.

Proceed, please, Mr. Valcourt.

Honorable Bernard Valcourt (Minister of Employment and Immigration): Thank you, Mr. Chairman.

I would like to take this occasion to point out that we now have a new Associate Deputy Minister, Mr. Ian Glen. Ian has been in the department prior to this appointment and I know the committee will get to develop a good working relationship with him.

Mr. Guy Tremblay is also here with us today. Guy is Director General of Financial Management in the department.

Il y a également une personne bien connue de tout le monde, André Juneau,

our Executive Director for Immigration Policy.

J'ai le plaisir aujourd'hui de vous entretenir de certaines questions d'actualité concernant l'immigration reliées au Budget des dépenses principal: la progression des consultations publiques sur les niveaux d'immigration, la mise en oeuvre du projet de loi C–86 et la restructuration.

Comme le savent les membres de ce Comité, nous avons toujours soutenu qu'un programme d'immigration ne pouvait être efficace sans être appuyé par un vaste consensus de la part des Canadiens et des Canadiennes d'un bout à l'autre du pays. C'est pour cela que nous avons des rencontres avec les autres paliers de gouvernement pour discuter des questions d'immigration. C'est pour cela que nous avons demandé leur opinion à des organismes non gouvernementaux, et c'est pour cela aussi que nous continuons d'engager un débat avec différents intervenants ainsi qu'avec des groupes communautaires régionaux et locaux dans l'ensemble du pays.

Nous voulons arriver au meilleur équilibre possible entre les grands objectifs de notre politique d'immigration, soit la réunion des familles, la protection des réfugiés authentiques et la contribution à notre prospérité, compte tenu des besoins de notre marché du travail et de notre économie.

Les consultations publiques sur les futurs niveaux d'immigration sont presque terminées, et nous abordons maintenant les phases suivantes. Je vais inviter les députés à participer à cet exercice de consultation.

Selon les nouvelles dispositions législatives, la date de l'annonce des niveaux d'immigration, comme vous le savez, a été avancée au mois de juin. Nous voulons que les niveaux soient établis en fonction des opinions d'un grand nombre de personnes et d'organismes. À ce niveau–là, le concours des députés de la Chambre des communes est vraiment important.

Il ressort des consultations publiques qu'il n'y a pas de désaccord sérieux sur les niveaux actuellement prévus. Comme on pouvait s'y attendre, les participants avaient des avis partagés sur l'équilibre qu'il devrait y avoir entre les différentes

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 24 mars 1993

Le président: La séance est ouverte.

Vous avez la parole, monsieur Valcourt.

L'honorable Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Merci, monsieur le président.

J'aimerais profiter de cette occasion pour souligner que nous avons un nouveau sous–ministre adjoint, M. Ian Glen. Ian a travaillé au sein du ministère avant d'être nommé à ce poste et je sais que le comité aura une bonne relation de travail avec lui.

M. Guy Tremblay nous accompagne également aujourd'hui. Guy est le directeur général de la Gestion financière au sein du ministère.

We are also accompanied by someone known to everybody here, Mr. André Juneau,

notre directeur exécutif, Politique d'immigration.

I am pleased, today, to speak to you about some topical immigration issues that are germane to the Main Estimates: the progress of our public levels consultations, C–86 implementation and reconfiguration.

As the members of this committee are aware, we have always maintained that an effective immigration program must reflect a broad consensus among Canadians across the country. That is why we continue to meet on immigration matters with other levels of government. That is why we have sought out the opinions of non–governmental organizations. And that is why we continue to deliberate with interested parties and regional and local community groups across the country.

We want to strike the most appropriate balance between the key elements of our immigration policy — family reunification, protection of genuine refugees, as well as labour market and economic needs that contribute to Canada's prosperity.

We have almost concluded the public phase of consultations on future immigration levels. As we move further along in this process, I will be inviting members of Parliament to participate in this consultative exercise.

You are aware that C–86 has moved the announcement date for immigration levels to June. Obtaining the input of members of Parliament will be important in ensuring that the announced targets represent the combined insights of many people and organizations.

I can tell you that through the public consultations, no serious disagreement arose with the levels that are now planned. As you would expect, participants have different views on the appropriate balance among the different classes of immigrants.

[*Texte*]

catégories d'immigrants. Dans certaines régions, on soulignait la nécessité de mieux sélectionner les requérants et requérantes de la catégorie des immigrants indépendants en fonction de leur compétence. Dans d'autres, on mettait l'accent sur les aspects humanitaires de notre politique, et dans d'autres encore, on insistait sur la nécessité d'accélérer la réunion des familles.

• 1540

S'il n'est ressorti qu'une chose de ces consultations jusqu'à maintenant, c'est peut-être la conscience d'avoir un programme fort qui doit continuer d'être appuyé par des services d'intégration viables et solides.

This program has been further improved, Mr. Chairman, by the measures found in Bill C-86, along with the recent decision to reconfigure our inland services to the advantage of our clients. This reconfiguration of our service delivery is based on a long critical examination of the way we were doing business.

Over the past three years, pilot projects using the mail-in system were conducted in our four busiest regions: Ontario, Quebec, British Columbia, and Alberta. We found, for example in Ontario, that 80% of the immigration applications were routine. These applications didn't require costly face-to-face interviews, the time-consuming appointments, that often produced, and still produce, frustrating long line-ups. In fact, only 20% of the applications required personal follow-up meetings. So the mail-in system saved staff and client time and improved our response time to applications.

A 1992 survey found 87% of our clients expressing satisfaction with the improved service and the reduction in delays under the mail-in system. Best of all, we have improved our stewardship of scarce public resources by directing some savings to other priorities and by generally controlling costs. By shifting the mail-in service for routine cases and realigning offices for greater efficiency, we will enable our employees to focus on the more complex client and settlement cases. They will be free to strengthen community relations, and they will be able to place greater emphasis on enforcement activities.

Bill C-86 was proclaimed on February 1, 1993, as you know, and it is still too early to provide a more comprehensive report on its performance than my Associate Deputy Minister, Ian Glen, provided you with a few weeks ago. However, I can say at this stage that the act is working extremely well. Our immigration officers have judiciously applied their new abilities to prevent undesirable people from entering Canada. Criminals, suspected criminals, and people we won't stop at our points of entry and our overseas missions abroad are being subjected to necessary scrutiny and turned away.

If I could, Mr. Chairman, I would like to give you two examples where enhanced enforcement authorities are showing additional benefits.

[*Traduction*]

Participants in some regions stressed a need to better select people for skills in the independent category; others emphasized the humanitarian aspects of our policies; still others concentrated on the need to reunite families more quickly.

I would say that if anything has emerged, it has been an acknowledgement that we have a strong program that must continue to be supported by viable and robust integration services.

Ce programme a encore été amélioré par les mesures prévues dans le projet de loi C-86 ainsi que par la décision récemment prise de restructurer nos services intérieurs pour mieux servir nos clients. Cette restructuration de notre réseau de bureaux a été décidée après une longe étude critique de nos façons de faire.

Au cours des trois dernières années, nous avons mené des projets pilotes de services par la poste dans les quatres régions les plus occupées. L'Ontario, le Québec, la Colombie-Britannique et l'Alberta. Nous avons constaté, par exemple, qu'en Ontario, 80 p. 100 des demandes d'immigration n'exigaient pas d'intervention spéciale. Il n'était pas nécessaire de prévoir une entrevue avec le requérant comme on le fait habituellement. Ces entrevues sont coûteuses, cela prend du temps de fixer les rendez-vous, l'attente peut donc être longue et frustrante; c'est encore le cas aujourd'hui. En fait, dans 20 p. 100 seulement des cas il fallait rencontrer personnellement le requérant ou la requérante. Le service par la poste a permis au personnel et aux clients et clientes d'économiser du temps, et nous avons pu améliorer les délais de traitement des demandes.

D'après une enquête faite en 1992, 87 p. 100 de nos clients se sont dits satisfaits du service amélioré et de la réduction des délais grâce au service par la poste. Qui mieux est, nous avons amélioré la gestion de ressources publiques restreintes en affectant certaines des ressources qui ont pu être dégagées à d'autres priorités et en contrôlant les coûts de façon générale. Le service par la poste dans le cas des demandes ordinaires et la restructuration de nos bureaux pour une prestation plus efficace de nos services permettront à nos employés de se concentrer sur les demandes et les cas d'établissement plus complexes. Ils auront plus de temps à consacrer aux relations avec la collectivité et pourront accorder plus d'importance aux activités d'exécution de la loi.

Le projet de loi C-86 est entré en vigueur en février 1993. Il est encore trop tôt pour vous faire un rapport plus complet sur ces résultats que celui que le sous-ministre délégué, Ian Glen, vous a fait il y a quelques semaines. Je peux toutefois affirmer qu'à cette étape la nouvelle loi donne d'excellents résultats. Les agents d'immigration ont mis judicieusement à profit les compétences nouvellement acquises pour empêcher l'entrée d'individus indésirables au Canada. Les criminels, les personnes soupçonnées d'avoir commis un crime et celles que nous voulons intercepter aux points d'entrée et dans les bureaux à l'étranger sont surveillés de près et renvoyés.

Monsieur le président, si vous le permettez, j'aimerais vous donner deux exemples de cas où les pouvoirs d'exécution accrus se révèlent encore plus profitables.

[*Text*]

On March 16, a few days ago, an immigration officer in Halifax exercised this new authority to search a traveller for documents. This search revealed that the particular passenger had some $30 million worth of illegal drugs in his possession.

On another front we are assessing immigration applications from 30 people suspected of active involvement with Triads. Previously, we could not have easily resolved such cases in favour of Canada and its people. We now have the tools to deal with the very few applicants involved in criminality.

• 1545

As a *Globe and Mail* editorial put it, and if I may I would like to quote from it:

> Depriving Ottawa of the leeway it needs to deal with a very few rotten apples would make the fact all to easy to forget, bringing the entire immigration policy into disrepute.

And what is the fact that we are urged not to forget? It is that the vast, vast majority of our immigrants are law-abiding.

We have also taken, as a country and as a government, a leadership role on gender-based refugee claims. On March 9 the chairperson of the Immigration and Refugee Board released guidelines on gender-based persecution. These are intended to promote consistency in decisions on the cases of women who claim refugee status because of persecution for reasons of gender in their home countries.

This announcement found Canada hailed as a world leader in the protection of the rights of women refugees. And parallel to that my department is also working on guidelines for agency review on refused refugee claimants where gender issues were invoked.

We continue, Mr. Chairman, to explore the most appropriate ways to apply the resolution of the executive committee of the office of the UNHCR. Earlier today in the House a member approached me expressing concern that this was a total but radical departure of convention refugee law in Canada. But it is not.

The UNHCR passed in I think 1985 a resolution to which Canada subscribed. That resolution suggested that women asylum seekers, who face harsh or inhumane treatment because of having transgressed the social mores of the society in which they live, may be considered as a particular social group within the meaning of the refugee definition of the Geneva Convention.

I am committed, Mr. Chairman and members, to a discussion process with interested groups on this matter. It is indeed a very difficult and complex situation. These consultations will help us develop a coherent, comprehensive

[*Translation*]

Le 16 mars dernier, un agent d'immigration à Halifax a exercé le nouveau pouvoir qui lui a été accordé de fouiller des passagers pour trouver des documents. Il a découvert qu'un passager avait en sa possession des drogues illégales valant quelque 30 millions de dollars.

Autre exemple: nous procédons actuellement à l'évaluation de demandes d'immigration qu'ont présentées 30 personnes soupçonnées d'être impliquées activement dans les triades. Avant, nous n'aurions pu régler facilement des cas du genre en faveur du Canada et de ses citoyens. Maintenant, nous avons les moyens voulus pour traiter les rares cas de demandeurs se livrant à des activités criminelles.

Comme l'indiquait un éditorial du *Globe and Mail*:

> Si Ottawa était privé de la marge de manoeuvre dont il a besoin pour traiter le cas de quelques indésirables, il serait par trop facile d'oublier ce fait, c'est toute la politique d'immigration qui s'en trouverait discréditée.

Quel est dont ce fait qu'on nous incite à ne pas oublier? La grande, grand majorité d'immigrants au Canada qui respecte les lois.

Nous, c'est-à-dire le Canada et son gouvernement, avons également assumé un rôle de chef de file en ce qui concerne les revendications du statut de réfugié fondées sur le sexe. Le 9 mars, la présidente de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a publié des lignes directrices sur la persécution en raison du sexe. Ces lignes directrices doivent faciliter une prise de décision uniforme dans les cas de femmes qui demandent le statut de réfugiée parce qu'elles sont persécutées en raison de leur sexe dans leurs pays d'origine.

Après ces annonces, le Canada a été acclamé comme un chef de file mondial de la protection des droits des femmes réfugiées. Le ministère que je dirige est à élaborer des lignes directrices pour que les revendicatrices du statut de réfugié dont la demande a été refusée puissent voir leur cas étudié en fonction de considérations humanitaires.

Monsieur le président, nous continuons d'explorer les meilleures façon d'appliquer la résolution du Comité exécutif du HCNUR. Un peu plus tôt aujourd'hui, un député m'a exprimé son inquiétude par rapport à cette résolution, disant qu'elle représente un départ total et radical de la Loi canadienne sur la convention des réfugiés. Mais ce n'est pas le cas.

Si je ne m'abuse, le HCNUR a adopté une résolution en 1985 et qui a été appuyée par le Canada. Selon cette résolution, les femmes en quête d'asile qui risquent d'être traitées de façon cruelle ou inhumaine parce qu'elles ne se sont pas conformées aux coutumes de la société dans laquelle elles vivent peuvent être considérées comme constituant «un certain groupe social» au sens de la définition de réfugié donné dans la Convention de Genève.

Monsieur le président et membres du comité, j'ai la ferme intention d'engager des discussions à ce sujet avec des groupes intéressés. En effet, la situation est très difficile et très complexe. Ces consultations nous aideront à élaborer une

[*Texte*]

and responsible policy on these very important issues. I would like to emphasize that the IRB has already made positive decisions in cases of women who fear gender persecution, as well as favourable decisions on humanitarian grounds. This demonstrates that the system works well for women refugee claimants.

Pour les membres du Comité qui s'intéressent au coût du programme d'immigration, je révélerai qu'il a été de quelque 800 millions de dollars en 1992. Conformément à la politique financière du gouvernement, nous comptons contrôler ces dépenses. Nous allons y arriver en partie par l'entremise des changements du projet de loi C-86. Par ailleurs, en recourant à des activités efficaces et simplifiées, nous allons réaffecter nos ressources humaines et financières de façon plus productive. Nous savons qu'il nous faut contrôler l'accroissement des coûts pour éviter qu'ils ne mettent en péril la viabilité du programme.

Les membres du Comité n'ignorent pas que, depuis que ce gouvernement est arrivé au pouvoir, nous avons révisé le programme d'immigration et augmenté les niveaux d'immigration. Nous considérons toujours que l'immigration contribue à bâtir la nation et nous continuons de faire valoir ces objectifs que partagent, j'en suis persuadé, les honorables députés réunis à cette table.

J'attends avec impatience d'amorcer un dialogue constructif avec les membres du Comité au sujet du programme d'immigration et de son incidence sur le développement économique et social de notre pays. Les immigrants enrichissent notre société de maintes façons. On sait qu'ils peuvent favoriser le développement économique, élargir nos horizons culturels et renforcer la tolérance dont nous faisons preuve depuis toujours. Je ne doute pas qu'après la discussion d'aujourd'hui, nous serons tous aussi convaincus que le programme d'immigration contribue de façon non négligeable à faire du Canada un meilleur endroit où vivre et un pays plus compétitif, et qu'il contribue à garder bien vivante notre tradition humanitaire reconnue par la communauté internationale.

• 1550

Monsieur le président, ce sont là mes remarques. Je suis prêt à répondre à vos questions avec le concours de mes fonctionnaires.

The Chairman: Thank you, Mr. Valcourt.

We have a little more than an hour. With five members present, it indicates at least 10 minutes apiece. Perhaps we'll start with that and have time for seconds as well. Mr. Allmand.

Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Thank you, Mr. Chairman. I want to thank the minister and his officials for their appearance here today. I have many questions, but I'll try to get through them quickly.

Mr. Minister, the instructions issued by the chairperson of the Immigration and Refugee Board on March 9 with respect to gender persecution—in the statement she made it clear that these instructions were not binding and also that the gender persecution had to be linked to one of the grounds of persecution already in the definition of "refugee". I said in response to that that this was an improvement, but that it nevertheless did not guarantee admission to Canada for persons suffering gender persecution, because it was not specifically set out in the legislation or in the treaty.

[*Traduction*]

politique générale cohérente et efficace face à ces très importantes questions. J'aimerais rappeler que la CISR a déjà rendu des décisions favorables dans le cas de femmes qui craignent d'être persécutées en raison de leur sexe, ainsi que des décisions favorables pour des raisons humanitaires. Ces décisions démontrent que le système est favorable aux femmes qui demandent le statut de réfugié.

Members will be interested in the cost of the immigration program—some $800 million in 1992. Consistent with the government's fiscal policy, we are moving to control costs. We will achieve this, in part, because of changes brought about by Bill C-86. As well, through more efficient and streamlined operations, we will redirect our human and financial resources to more productive work. We know that the cost of the program has to be controlled lest skyrocketing budgets threaten the viability of the program.

As members of this committee are aware, since this government came into office, we have reviewed our immigration program and increased immigration levels. We continue to see immigration as a nation-building exercise. And we continue to champion these objectives—objectives, I trust, the honourable members around this table share with me.

I look forward to a constructive dialogue with the members of this committee on our immigration program and its impact on the economic and social development of our nation. Immigrants enrich our society in many ways: They can spur economic development; expand our cultural horizons; and reinforce our tradition of tolerance. I am confident that our discussions today will sustain the conviction that our immigration program plays an important role in making Canada a better place to live, in making this country a more competitive nation and in keeping alive our internationally recognized humanitarian tradition.

Mr. Chairman, that concludes my comments. I am ready to answer your questions with the help of my staff.

Le président: Je vous remercie, monsieur Valcourt.

Nous avons un peu plus d'une heure. Puisqu'il y a cinq députés, cela donne 10 minutes chacun pour commencer et il y aura peut-être un deuxième tour.

M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Je vous remercie, monsieur le président. Je tiens à remercier le ministre et ses fonctionnaires de leur comparution. J'ai de nombreuses questions, mais je vais tenter d'être bref.

Monsieur le ministre, lorsque la présidente de la Commission de l'immigration et du Statut de réfugié a publié des instructions le 9 mars en matière de persécution en raison du sexe, elle a dit clairement que les instructions n'étaient pas obligatoires et que la persécution en raison du sexe devait être combinée à l'un des motifs de persécution déjà énoncés dans la définition de «réfugié». J'ai répondu qu'il s'agissait d'une amélioration, mais que cela ne garantissait pas l'admission au Canada de personnes persécutées en raison de leur sexe, étant donné que la loi ou le traité ne comportait aucune disposition particulière à cet égard.

[*Text*]

I had put a question to you in the House about this, and your implication was that unless the international convention could be amended we could not add that to our legislation ourselves. If I look at the resolution of the executive committee of the UNHCR, where they said that women asylum seekers who face harsh or inhumane treatment due to their having transgressed the social mores in their society should be considered as a particular social group within the convention, I take from that that although the convention definition might be a floor, it wasn't beyond reason that any country could add to the floor, that we could add in gender discrimination by amending our own legislation. I said that we would be glad to give quick approval to such an amendment.

Why couldn't we? I guess my question is why couldn't we in our own legislation add gender persecution as grounds for refugee status, even though it's not in the international convention? I think we should continue to push for it to be part of the international convention. Why couldn't it be part of our legislation, despite the fact it isn't in the international convention? We would be simply going beyond the convention and being more humanitarian along the lines recommended by the executive committee.

Mr. Valcourt: The reason Canada should not, and I would not, advocate that we amend the act to include gender as a basis of persecution is because we are a signatory of the Geneva Convention. I don't think that Canada, *en faisant cavalier seul*, would help the cause or the issue. This is a very, very complex issue, one requiring a lot of attention.

The guidelines provide a framework of analysis for members of the IRB to consider gender-related claims within the context of a social group where the other grounds in the definition may not apply, and I think that must be kept in mind.

• 1555

It is not the way I interpret your question, Mr. Allmand. It is not a requirement of the IRB that the person be—I mean that person will be considered as a member of a social group in those instances where other grounds in the definition do not apply. The effect is that there will be this sensitivity to the gender-based claim. But a person will have to satisfy the IRB that those criteria laid down in the guidelines are satisfied.

I answered your question as to why not move alone. The consideration I gave to whether or not to do this was based on the fact that if we attempt to reopen the convention—

Mr. Allmand: I am talking about the legislation.

Mr. Valcourt: I know, but that's the implication of adding this. It's like Canada saying we must reopen the convention. That's the impact on—

Mr. Allmand: Then I return to some words you just used. In the same statement just a few minutes ago you said:

> My department is also working on guidelines for humanitarian and compassionate review of refused refugee claimants where gender issues are involved.

[*Translation*]

Lorsque je vous ai posé une question à la Chambre à ce sujet, vous avez laissé entendre que nous ne pourrions pas prendre l'initiative de modifier notre loi à moins que la convention internationale ne le soit au préalable. D'après ma lecture de la résolution du Comité exécutif du UNHCR, selon laquelle les femmes qui demandent l'asile et qui risquent de subir un traitement cruel ou inhumain pour avoir transgressé les coutumes de leur société doivent être considérées comme un groupe social distinct au sens de la convention, je conclus que, même si la définition de la convention peut constituer un seuil, rien n'empêche un pays d'aller plus loin, de sorte que nous pourrions modifier notre loi pour y ajouter la discrimination en raison du sexe. J'ai également dit que nous serions disposés à approuver rapidement toute modification en ce sens.

Pourquoi ne le ferions-nous donc pas? Pourquoi n'ajouterions-nous pas dans notre loi au nombre des motifs d'attribution du statut de réfugié celui de la discrimination en raison du sexe, même si la convention internationale ne le prévoit pas? Je crois que nous devrions continuer à favoriser la modification de la convention internationale en ce sens. En modifiant notre propre loi, en dépit de la convention internationale, nous irions tout simplement plus loin en adoptant une attitude plus humanitaire, selon les recommandations du Comité exécutif.

M. Valcourt: Si je m'oppose à ce que le Canada modifie la loi pour inclure la persécution en raison du sexe, c'est que nous sommes signataires de la Convention de Genève. Je ne crois pas que le Canada jouerait un rôle constructif *by going alone*. La question est extrêmement complexe et mérite une étude approfondie.

Je crois qu'il faut garder à l'esprit que les lignes directrices donnent aux membres de la CSIR un cadre d'analyse qui leur permet d'évaluer dans le contexte d'un groupe social les demandes qui s'appuient sur des motifs de persécution en raison du sexe lorsque les autres motifs prévus dans la définition ne peuvent être invoqués.

Ce n'est pas mon interprétation de votre question, monsieur Allmand. La CSIR n'exige pas que la personne soit. . .c'est-à-dire que la personne serait considérée comme faisant partie d'un groupe social donné dans les cas où les autres motifs de la définition ne peuvent être invoqués. Il y aura donc finalement une certaine réceptivité à l'égard du motif de persécution en raison du sexe. La personne devra cependant pouvoir convaincre la CSIR que les critères énoncés dans les lignes directrices sont respectées.

Je vous ai expliqué dans ma réponse pourquoi il ne convenait pas de faire cavalier seul. Je fonde mon opinion à cet égard sur le fait que, si nous tentons de revoir la convention. . .

M. Allmand: C'est de la loi que je parle.

M. Valcourt: Je le sais, mais l'ajout que vous proposez revient à dire que le Canada proposerait de revoir la convention. Ce serait le résultat. . .

M. Allmand: Je reviens donc à ce que vous avez dit plus tôt dans votre déclaration:

> Le ministère que je dirige est à élaborer des lignes directrices pour que les revendicatrices du statut de réfugié dont la demande a été refusée puissent voir leur cas étudié en fonction de considérations humanitaires.

[*Texte*]

Mr. Valcourt: That's right.

Mr. Allmand: That is along the lines I suggest. If you're not going to open the definition itself, you are looking for a way of admitting women, but not always women, people who are persecuted for their gender—in most cases it's women—to have them admitted under humanitarian, compassionate grounds, which will come to the same thing. How far advanced are you in doing that?

Mr. Valcourt: As I indicated in January, I instructed the department to consider how we could, at the level of the department on H and C—human and compassionate grounds—have criteria our officers throughout could use and consider. To achieve that and get there, I think we will have to have these consultations I have referred to and that we are working on, trying to consult with experts and people who have a valid interest in the issue.

Mr. Allmand: Is that part of Mr. Fairweather's mandate?

Mr. Valcourt: No. That is something completely different.

Mr. Allmand: I see.

Mr. Valcourt: By the way, he just gave me his report, which we will be circulating as he had undertaken to do. I have just received it officially, so in the next few days that will be out.

In reply to your question, we will have these consultations and we'll try to get this going as soon as we can. I think we can also benefit from seeing how the guidelines at the IRB are being applied.

Mr. Allmand: Of course. In any case, these consultations on humanitarian and compassionate review with respect to gender are going on now. Might I ask when you would expect to have some answer or something to recommend?

Mr. Valcourt: No, no. I don't want to be misinterpreted. We are in the process of putting in place the consultation process and deciding who will be called to participate in it.

Mr. Allmand: All right.

Mr. Valcourt: We are not more advanced than that at this stage.

Mr. Allmand: I have one final question in this round. Minister, I've raised this matter with you in the House several times. In your statement with respect to what you call the reconfiguration of your service, which means the centralization of your service with the principal office in Vegreville, you referred, first of all, to a 1992 survey that found 87% of your clients were satisfied with the pilot projects with this new service. I'm getting the opposite view from people who talk to me. It would help settle this whole business if you could give us all in this committee a copy of that survey, because then, if what you say is correct, I would have no grounds to stand on. As a critic for the opposition, I'm getting opposite views.

Mr. Valcourt: You are probably getting the 13%, Warren.

• 1600

Mr. Allmand: I have very reliable and credible people telling me that. You're saying one thing and I'm saying the other.

[*Traduction*]

M. Valcourt: C'est exact.

M. Allmand: Voilà qui correspond à ce que je proposais. Tout en n'étant pas disposé à revoir la définition, vous cherchez une façon d'accepter les femmes qui sont persécutées en raison de leur sexe—dans la plupart des cas, il s'agit en effet de femmes—en fonction de considérations humanitaires, ce qui revient au même. Où en êtes-vous sur cette question?

M. Valcourt: Comme je l'ai dit en janvier, j'ai demandé à mes fonctionnaires d'étudier comment nous pourrions, en fonction de considérations humanitaires, établir des critères sur lesquels pourraient se fonder les agents du ministère. Pour y arriver, nous devons tenir ces consultations dont j'ai parlé auprès d'experts et de parties intéressées et c'est ce à quoi nous nous employons.

M. Allmand: Cela fait-il partie du mandat de M. Fairweather?

M. Valcourt: Non. C'est tout à fait différent.

M. Allmand: Je vois.

M. Valcourt: Je vous signale en passant qu'il vient tout juste de me remettre son rapport, qu'il diffusera bientôt comme il a promis de le faire. Il vient tout juste de m'être transmis officielle et il sera donc rendu public au cours des prochains jours.

Je vous réponds donc en vous disant que ces consultations auront lieu et que nous les lancerons dès que possible. Je crois qu'il nous sera également utile de constater comment la CSIR applique les lignes directrices.

M. Allmand: Bien entendu. À tout événement, ces consultations en fonction de considérations humanitaires liées au sexe sont déjà amorcées. Puis-je vous demander quand vous prévoyez aboutir à une conclusion ou proposer une recommandation?

M. Valcourt: Non, non. Je ne voudrais pas être mal compris. Nous sommes en train de préparer le processus de consultation et de décider des participants.

M. Allmand: D'accord.

M. Valcourt: Nous en sommes seulement à cette étape.

M. Allmand: J'ai une dernière question pour cette ronde. Monsieur le ministre, il s'agit d'une question que j'ai souvent abordée avec vous à la Chambre. Dans votre déclaration portant sur ce que vous appelez la restructuration de votre réseau, ce qui veut dire la centralisation à Vegreville, vous avez cité une enquête de 1992 selon laquelle 87 p. 100 de votre clientèle était satisfaite des projets pilotes liés au nouveau service. Pourtant, les gens qui m'abordent me donnent un son de cloche opposé. Il serait donc très utile, pour trancher cette question, que vous fournissiez l'enquête en question au comité. En effet, si vous dites vrai alors je n'aurai plus d'arguments à vous opposer. À titre de critique de l'opposition, c'est l'opinion contraire que je constate.

M. Valcourt: Elle correspond probablement aux 13 p. 100, Warren.

M. Allmand: Les gens qui m'informent sont tout à fait dignes de confiance. Je prétends donc le contraire de ce que vous avancez.

[*Text*]

Mr. Valcourt: I would have no objection at all, if I can, to provide the members of the committee with the results of that survey and also provide—I don't know how we can—the analysis of the pilot projects.

Mr. Allmand: I was going to ask for that as well. That would settle the thing. I'm getting contrary views. I haven't done any personal investigation. I have to rely on what people are telling me, many of whom are in the field. So if you can give us these surveys we'll know what the surveys say.

Mr. Valcourt: If I can provide you with those details, Mr. Allmand, I will. Just like you, I have to rely on what I am provided with by my officials, and that's what I relied on to make that decision. Whatever we can provide, either the survey results or even the analysis of the pilot projects, we will provide members of the committee.

Mr. Allmand: That would help. Thank you, Mr. Chairman. I'd like to come back later, but that's all for now.

The Chairman: You stayed well within your 10 minutes. Would any other members like to be heard? Mr. Heap, please.

Mr. Heap (Trinity—Spadina): With the notes the committee staff prepared for us, there is a copy of a document as an appendix, which is called "Draft Memorandum of Understanding Between The Government of Canada and The Government of The United States of America". It concerns the general subject of refugee claimants in the United States and in Canada and the arrangements the memorandum would propose between the two countries.

The document doesn't indicate what the status of it is, except that it has the word "draft". I'm wondering whether you can tell the committee at what stage this is. Is this a draft that has been worked out jointly between Canada and the United States? Is it a proposal only of one party or the other? If there is agreement on this draft or a measure of agreement on this draft, can you tell us what the prospect is of its going farther towards completion?

Mr. Valcourt: Members of the committee have to understand that the basic principle of our proposed responsibility sharing arrangement with the U.S. is that protection will continue to be provided to true refugees. Mr. Helton, the director of the refugee project of the U.S. Lawyers' Committee for Human Rights wrote, as you know, presented a paper on the Canada-U.S. MOU. The document you referred to is but that, a draft. The process requires me, of course, to enter into a formal agreement with the United States, but I have to take this through the cabinet process, and get the necessary authorities to enter into such an agreement. In the meantime we are talking with our counterparts in the United States. How far have we advanced? The discussions are going very well, and I hope that in the next few weeks we will be able to confirm that indeed we shall be in a position to enter into a formal MOU with the United States.

Mr. Heap: Concerning the draft then as something, I take it, that has been talked about between some people of both countries and is being further considered in both countries—

[*Translation*]

M. Valcourt: Je ne m'oppose pas du tout à fournir aux membres du comité les résultats de l'enquête, si la chose est possible et à fournir également—sans trop savoir comment pour l'instant—l'analyse des projets-pilotes.

M. Allmand: J'allais vous le demander également. Voilà qui réglerait la question. Je reçois des avis contraires. Je n'ai pas moi-même fait d'enquête. Je dois me fier à ce que me disent les gens et, dans bien des cas ils connaissent le domaine. Il nous serait donc utile de connaître les résultats d'enquêtes.

M. Valcourt: Je vous fournirai ces détails dans la mesure du possible, monsieur Allmand. Comme vous, je dois me fier aux renseignements que me transmettent mes collaborateurs et je l'ai donc fait en prenant la décision. Dans la mesure du possible donc, nous mettrons à la disposition des membres du comité les résultats d'enquêtes ou même l'analyse des projets-pilotes.

M. Allmand: Ce serait utile, en effet. Je vous remercie, monsieur le président. J'aurai d'autres questions plus tard, mais c'est tout pour le moment.

Le président: Vos 10 minutes sont loin d'être écoulées. Est-ce que d'autres députés souhaitent prendre la parole? Monsieur Heap, s'il-vous-plaît.

M. Heap (Trinity—Spadina): Nous avons reçu, annexé aux notes d'informations préparées par le personnel du comité, un document qui s'intitule «Draft Memorandum of Understanding Between the Government of Canada and the Government of the United States of America». Il vise la question générale des demandeurs du statut de réfugié aux États-Unis et au Canada et des dispositions dont les deux pays conviendraient à cet égard.

Rien ne nous permet de juger de la portée ou de la valeur du document, si ce n'est le fait qu'il s'agit d'une ébauche. Pouvez-vous dire au comité où en sont les choses. S'agit-il d'une ébauche que le Canada et les États-Unis ont élaborée ensemble? S'agit-il d'une proposition formulée par une seule des parties? Dans la mesure où l'ébauche fait l'objet d'une entente quelconque, pouvez-vous nous dire quelles sont les chances d'aboutissement du processus?

M. Valcourt: Les membres du comité doivent comprendre que les réfugiés authentiques vont continuer d'être protégés et que c'est là le principe fondamental de notre proposition de partage des responsabilités avec les États-Unis. Comme vous le savez, M. Helton, le directeur du projet visant les réfugiés du comité des avocats américains pour les droits de la personne, a présenté un mémoire au sujet du protocole d'entente Canada-États-Unis. Le document dont vous avez parlé n'est qu'une ébauche, comme son titre l'indique. Je devrais évidemment, en temps opportun, conclure une entente officielle avec les États-Unis, mais je dois tout d'abord obtenir l'approbation du Cabinet et les autorisations nécessaires pour conclure une entente du genre. Entre-temps, nous sommes en pourparlers avec nos homologues américains. Où en sommes-nous? Les discussions se déroulent extrêmement bien et j'ai bon espoir d'être en mesure, au cours des quelques prochaines semaines, de confirmer que nous serons en mesure de nous engager officiellement par un protocole d'entente avec les États-Unis.

M. Heap: Au sujet, donc, de l'ébauche, qui, si j'ai bien compris a fait l'objet de discussions entre des représentants des deux pays et continue d'être étudié de part et d'autre. . .

[*Texte*]

Mr. Valcourt: These discussions are at the officials level. They have not reached my level yet, and that's all I can say at this stage.

Mr. Heap: Can I raise questions about the content of the draft today, or will we have an opportunity to do that later before it is finalized?

• 1605

Mr. Valcourt: I'd be pleased to answer an invitation of the committee when we get there. I don't like to talk about hypothetical issues, but when we get there, if the committee wants to have me on this issue, I'd be ready and willing to come and answer your questions with the relevant officials.

Mr. Heap: Could I indicate today what my questions are? I understand that you may not be in a position to answer today. I think that is what you are saying.

Mr. Valcourt: That is correct.

Mr. Heap: Could I indicate what my questions are for the interest of the officials?

Mr. Valcourt: Absolutely. Go right ahead, Mr. Heap.

Mr. Heap: I think it is on the basis of figures put forward last year by the government that under this agreement about 40% of the claimants that have come to Canada would have been returned to the United States for their responsibility. Can we know whether some concessions were made by Canada to induce the United States to accept such a large number of returnees?

Mr. Valcourt: On this one I need not wait to answer. First of all, I think the 40% figure is erroneous. It is not as many as 40% that could be affected. What underlies your question seems to be from the American point of view: what's in it for me? Why would they accept? As you know, I'm sure, Mr. Heap, Mr. Helton, to whom I referred earlier, is a prominent advocate in the refugee field, and he supports the principles of responsibility sharing. The reason I think we are at the officials level at this time successfully at least negotiating or talking about the issues and having these discussions is that government in the United States is also supportive of the issue of responsibility sharing.

We should not—and that's a word of caution—try to say that this will result in refugees not coming to Canada, because they are in need of protection. The message has to be that those who need Canada's protection will continue to get it. Since we introduced Bill C-86, there has already been a decline of people seeking refuge in Canada. Why is that, if not beccause a lot of people who are asylum shopping will not be encouraged by our government? It is sinking in, and that explains to a large degree why we are witnessing a reduction right now in the number of people seeking refuge in Canada.

Mr. Heap: Can I ask some further questions, please?

Since the United States has not signed the convention on refugees, but only the protocol of 17 years later, which is a much more limited document, they don't comply with article 33 of the convention; they don't appear to feel obligated,

[*Traduction*]

M. Valcourt: Les discussions se déroulent entre fonctionnaires. Elles ne se déroulent pas encore à mon niveau et c'est donc tout ce que je suis en mesure de dire pour le moment.

M. Heap: Puis-je soulever dès aujourd'hui des questions qui ont trait à l'ébauche , ou bien aurons-nous l'occasion de le faire plus tard, avant l'aboutissement du processus?

M. Valcourt: Je me ferai un plaisir de comparaître à la demande du comité en temps opportun. J'aime autant ne pas me prononcer sur des questions hypothétiques mais, le moment venu, si le comité souhaite m'inviter, je serait tout à fait disposé à comparaître pour répondre à vos questions, en étant accompagné des fonctionnaires compétents.

M. Heap: Puis-je vous faire part de mes interrogations dès aujourd'hui? Je comprends bien qu'il ne vous sera peut-être pas possible de répondre aujourd'hui.

M. Valcourt: C'est bien exact.

M. Heap: Puis-je faire connaître mes questions aux fonctionnaires?

M. Valcourt: Tout à fait. Allez-y, monsieur Heap.

M. Heap: Je crois que, selon des chiffres publiés l'an dernier par le gouvernement, aux termes de cet accord environ 40 p. 100 des demandeurs venus au Canada auraient été retournés aux États-Unis et auraient donc relevé de la responsabilité de ce pays. Pouvons-nous savoir si le Canada a fait certaines concessions pour inciter les États-Unis à accepter un si grand nombre de retours?

M. Valcourt: Je suis en mesure de répondre immédiatement à cette question. Tout d'abord, je crois que le chiffre de 40 p. 100 est erroné. La proportion de ce que pourrait être touché est moins élevée. Votre question semble être posée dans l'optique américaine. Vous vous demandez comment les Américains y trouveraient leur compte, pourquoi ils accepteraient une telle entente. Vous savez certainement, monsieur Heap, que M. Helton, dont j'ai parlé tout à l'heure, est un ardent défenseur des réfugiés et qu'il appuie le principe du partage des responsabilités. Si les discussions et les négociations progressent fructueusement à l'heure actuelle entre fonctionnaires, c'est que le gouvernement des États-Unis appuie également le principe du partage des responsabilités.

Je tiens à dire qu'il ne faudrait pas conclure que le protocole envisagé fermera les portes du Canada à des réfugiés qui ont besoin d'être protégés. Il doit être clair que ceux qui ont besoin de la protection du Canada continueront d'en bénéficier. Depuis le dépôt du projet de loi C-86, on a déjà pu constater une diminution du nombre de demandes du statut de réfugié au Canada. Comment l'expliquer, sinon du fait qu'un grand nombre de personnes en quête d'asile ne se voient pas encouragés par notre gouvernement? Le message fait son chemin et cela explique dans une large mesure pourquoi nous assistons à l'heure actuelle à une réduction du nombre de ceux qui cherchent à se réfugier au Canada.

M. Heap: Puis-je poser d'autres questions, s'il vous plaît?

Étant donné que les États-Unis n'ont pas signé la convention sur les réfugiés, mais simplement le protocole élaboré 17 ans plus tard, qui est beaucoup plus restreint, ils ne se conforment pas à l'article 33 de la convention et ne semblent

[*Text*]

particularly since they sent about 3,000 refugees they stopped on the high seas back to Haiti without a hearing. The memorandum notes right at the beginning that the United States is a party to the protocol, but by implication says they're not party to the convention. What assurance is Canada seeking from the United States that they will sign the convention and that they will undertake, as they have not in the past, to apply section 33 against refoulement?

• 1610

Mr. Valcourt: First of all, Canada will not ask the United States to sign the convention. What Canada is interested in is the sharing of responsibility. By being a signatory of the protocol, they can fulfil all of the obligations towards those people who need protection.

You refer to the non-refoulement section of the convention, section 33. We have indicated that we would sign an agreement with other countries that would assure and give the protection to people seeking refugee status according to the principles of the convention. The legal implications of your questions, I think, should be the subject maybe of a hearing here in committee with our people who, once we get there, could discuss those.

Mr. Heap: If I could put it a little more precisely, section 6 of the memorandum says:

1. The Parties intend that any person who:

(a) makes or attempts to make a refugee status claim in Canada or in the United States, and

(b) has arrived in Canada directly from the United States, or in the United States directly from Canada,

will have the refugee status claim examined by and in accordance with the refugee status determination system of the country of first arrival.

If a Salvadoran or Guatemalan were to travel through the United States to Canada to seek refugee status, I take it that by this agreement he would be returned to have his status determined in the United States. Their percentage of acceptance of refugees from those countries has been notoriously and in fact disgracefully low. Given the fact that they haven't even signed the convention and that they have already demonstrated by presidential order their rejection of section 33 in the case of the Haitians, is it the intention that a Salvadoran, whose case might be accepted in Canada according to past practice and judgments of the IRB, would be sent back to the United States where the danger of his being refouled to El Salvador would be much greater?

Mr. Valcourt: Mr. Heap, your question is premised on the draft document, which is not a document of the Government of Canada officially. For that reason I will not speculate on what an MOU with the United States could result in. I am afraid I can't answer that question.

Mr. Heap: I understand.

[*Translation*]

pas s'y sentir liés. On a vu, par exemple, qu'ils ont renvoyé chez eux sans autre formalité environ 3 000 réfugiés haïtiens arrêtés en haute mer. Le projet de protocole précise dès le départ que les États-Unis sont signataires du protocole de 1967, tout en reconnaissant implicitement qu'ils ne sont pas signataires de la convention. Comment le Canada cherche-t-il à obtenir des États-Unis la garantie que ce pays signera la convention et s'engagera à faire ce qu'il n'a pas fait par le passé: appliquer l'article 33 qui proscrit le refoulement?

M. Valcourt: Tout d'abord, le Canada ne demandera pas aux États-Unis de parapher la convention. Ce qui intéresse le Canada, c'est le partage des responsabilités. Comme signataires du protocole, les États-Unis peuvent respecter toutes leurs obligations à l'égard de ceux qui doivent être protégés.

Vous parlez de l'article 33 de la convention, celui qui vise le non-refoulement. Nous avons fait savoir que nous signerions une entente avec les pays qui accorderaient la protection aux personnes qui demanderaient le statut de réfugié selon les principes de la convention. Il me semble que les implications juridiques de vos questions pourraient au moment opportun faire l'objet d'une rencontre du comité avec les fonctionnaires de mon ministère qui connaissent bien ces aspects.

M. Heap: Je préciserai davantage la question, si vous me le permettez, en m'appuyant sur l'article 6 du projet de protocole:

1. Il est convenu entre les parties que toute personne:

a) qui revendique ou tente de revendiquer le statut de réfugié au Canada ou aux États-Unis, et

b) qui est arrivé au Canada directement des États-Unis, ou aux États-Unis directement du Canada,

verra sa revendication du statut de réfugié étudiée selon le processus et les règles de détermination du statut de réfugié du premier pays d'arrivée.

Si je comprends bien, d'après cette entente, tout Salvadorien ou Guatémaltèque qui revendiquerait le statut de réfugié au Canada après être passé par les États-Unis serait renvoyé aux États-Unis pour que son statut soit déterminé selon les règles en vigueur dans ce pays. Or, il est bien connu que la proportion d'acceptations des réfugiés en provenance de ces pays a été très faible aux États-Unis, ce qui n'est d'ailleurs pas à l'honneur de ce pays. Ainsi, étant donné que les États-Unis n'ont même pas signé la convention et qu'ils ont déjà prouvé, par décret présidentiel dans le cas des Haïtiens, qu'ils ne souhaitaient pas respecter l'article 33, cherchons-nous à faire en sorte qu'un Salvadorien dont la demande pourrait être acceptée au Canada en vertu de la pratique établie et des décisions antérieures de la CSIR, puisse être renvoyé aux États-Unis où le risque de refoulement au Salvador serait beaucoup plus considérable?

M. Valcourt: Monsieur Heap, vous fondez votre question sur une ébauche qui ne représente pas la position définitive du gouvernement du Canada. Je ne suis donc pas en mesure de me prononcer sur les effets d'un protocole éventuel.

M. Heap: Je vois.

[*Texte*]

Mr. Valcourt: I take notice, however, of your point. As officials are having discussions with the U.S., they will take that into account.

The Chairman: We will go now to Harry Chadwick, please.

Mr. Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Mr. Minister, one of the concerns in my community with the immigration plan as it is happens to be the sponsorship breakdown. It seems to be a great concern with the officials in my community who wage an appeal. I think I have talked to you about it on occasion. I was quite shocked to find out that sponsorship breakdowns were occurring within six months of arrival. What I know about sponsorship is that when sponsors sign agreements to sponsor people and look after them, there are certain obligations for a period of five to ten years. I wonder how that sponsorship can be enforced. Who can enforce it? Who will enforce it? Will it be enforced? Sponsorship is probably the critical part for those people who get into this country, but then when the sponsorship breaks down within six months, I wonder if there ever really was a sponsorship there.

Mr. Valcourt: Mr. Chadwick, as you will remember, I was in Toronto lately with many members of Parliament and colleagues from cabinet. We met with municipal officials of greater Toronto, where this very issue was raised. Discussions are taking place right now between my department and officials within the Government of Ontario, and also with municipalities, to address that problem. There are basically two sorts of options to address the issue you raised: they are enforcement and prevention.

• 1615

We are proposing to work jointly with municipalities to explore the provincial position on enforcement, to see what measures under their jurisdiction the province would be willing to consider, and how we can help. As you know, enforcement measures against the non-paying sponsor are intended by our legislation to be assigned to provinces through a federal-provincial agreement, because the provinces administer most of the social assistance programs that sponsored applicants access.

We are having these discussions with Ontario. I cannot tell you that we can get a quick agreement, but the indications are very positive. There's a change of heart in Ontario in the sense that on the fiscal side I think they now realize that we have to cooperate to save taxpayers' money. I am hopeful that these discussions will result in something tangible.

Mr. Chadwick: What is happening—and I'm not quite clear on this—is that within six months of arrival these people are going on welfare, and the tax burden is being borne by the local municipality. The federal government would be the responsible person who brings the people into this country. If you find that the sponsorship they have told you is going to last for five years has broken down within six months, there's something obviously really wrong. It would seem to me that the federal government has a big stake in this.

[*Traduction*]

M. Valcourt: Néanmoins, je prends vos questions en délibéré. Dans leurs discussions avec leurs homologues américains, nos fonctionnaires en tiendront compte.

Le président: Je cède maintenant la parole à Harry Chadwick.

M. Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le ministre, dans mon milieu, l'un des aspects du programme d'immigration qui inquiète le plus les gens est le phénomène de la rupture du contrat de parrainage. La question semble inquiéter grandement les fonctionnaires locaux chargés des appels. Je crois d'ailleurs vous en avoir déjà parlé à l'occasion. J'ai été passablement étonné d'apprendre que la rupture du contrat de parrainage avait parfois lieu dans les six mois de l'arrivée de la personne concernée. D'après ce que j'en sais, lorsque le parrain signe une entente de parrainage, il s'engage à assumer certaines obligations pour une période de cinq à dix ans. Je me demande comment on peut faire respecter les contrats de parrainage. Est-ce possible? Qui va s'en charger? Peut-on s'attendre à des résultats? Le parrainage est probablement critique pour les nouveaux arrivants mais, si le contrat de parrainage est rompu dans les six mois, peut-on vraiment parler de parrainage.

M. Valcourt: Monsieur Chadwick, comme vous vous en souviendrez, j'étais à Toronto dernièrement avec un grand nombre de députés et de collègues du Cabinet. Nous avons rencontré des fonctionnaires municipaux de la région métropolitaine de Toronto, qui ont justement soulevé cette question. En ce moment, la question fait l'objet de discussions entre mon ministère et des fonctionnaires du gouvernement ontarien, ainsi que de gouvernements municipaux. Il y a essentiellement deux types de solutions à cette question: les mesures coercitives et les mesures de prévention.

Nous proposons de collaborer avec les municipalités à explorer quelles mesures de coercition qui relèvent de sa compétence la province est disposée à envisager et en quoi nous pouvons être utiles. Comme vous le savez, la loi fédérale prévoit la délégation aux provinces par une entente fédérale-provinciale du pouvoir d'appliquer des mesures coercitives à l'endroit des parrains qui ne respectent pas leurs obligations, étant donné que ce sont les provinces qui administrent l'essentiel des programmes de bien-être social dont peuvent bénéficier les demandeurs parrainés.

Nous discutons actuellement de ces questions avec l'Ontario. Sans pouvoir vous promettre une entente rapide, je puis vous dire que les résultats des discussions sont fort encourageants. On note un changement d'attitude en Ontario. En effet, sur le plan budgétaire, je crois que les autorités constatent maintenant que nous devons collaborer à l'avantage des contribuables. J'ai bon espoir que ces discussions déboucheront sur un résultat.

M. Chadwick: Je ne suis pas certain de tout comprendre mais je crois savoir que, moins de six mois après leur arrivée, les réfugiés qui ne sont plus parrainés deviennent des assistés sociaux et que le fardeau qu'ils représentent pour les contribuables est alors à la charge de la municipalité. Il me semble que c'est le gouvernement fédéral qui est responsable d'avoir laissé entrer ces gens au pays. Si une entente de parrainage qui devait durer cinq ans ne dure même pas six mois, il y a certainement lieu de s'inquiéter. D'après moi, le gouvernement fédéral a une part de responsabilité importante.

[*Text*]

Mr. Valcourt: Absolutely. We have a big stake in this because we pay 50% of the social cost. That is why we are discussing with the province and the municipalities to find a way to address these issues. The enforcement of the sponsorship, by our legislation, is intended to be assigned to the provinces and that they would act on it. That's how we think we can do it. We have to be careful not to paint every sponsored person who comes to Canada as breaching this. The vast majority abide by their sponsorship agreement. I'm talking about the church groups; I'm talking about the national groups. They do an excellent job. But we have defaulters sometimes. We are trying to cope with it with a view to addressing your concern, which is the tax burden on the people in your province and for that matter all of Canada.

Mr. Chadwick: Mr. Chairman, I have just one question, which is a little bit off the topic. Has the refugee board completed the backlog?

Mr. Valcourt: If not completed, it's almost done. I would ask an official to help me on this one.

By December 31, 1992, 93,733 cases had been decided of which 58% were provisionally accepted for permanent residence; 75,517 backlog cases are completely finalized, and 42,927 of these cases have been landed. Of the remaining 32,500 claimants refused or ineligible under this program, over 7,000 have been removed or issued departure notices, 9,000 have left Canada voluntarily, and 15,765 have disappeared and are the subject of arrest warrants.

• 1620

So we have two offices that remain open, but they will be closed to the public on June 30 of this year. The number of cases that they have to deal with is—what?

A voice: Well, they're finalizing.

Mr. Valcourt: They're finalizing the ones that have—

Mr. Chadwick: How many are left in the backlog now?

Mr. Valcourt: It would leave very few.

Mr. Ian Glen (Associate Deputy Minister, Department of Employment and Immigration): Of the numbers mentioned, we are still in the process of doing the landing paperwork for cases that have been approved for landing. So there is paperwork, and that's really what the offices are working on now.

Mr. Chadwick: What I'm trying to find out is this: my municipality has a high backlog ratio, yet the Department of Immigration continues to say that the backlog is cleared. Is it cleared or isn't it?

Mr. Valcourt: Cleared means that the persons have been dealt with.

Mr. Chadwick: Yes.

Mr. Valcourt: The landing might not be completed, but they are not awaiting an interview.

Mr. Chadwick: They can get their work permits.

[*Translation*]

M. Valcourt: Tout à fait. Les enjeux sont importants pour nous puisque nous payons 50 p. 100 du coût de l'aide sociale. C'est pourquoi nous discutons des solutions possibles avec la province et les municipalités. La loi fédérale prévoit que ce sont les provinces qui veillent à l'application des contrats de parrainage. Ce sont donc les provinces qui doivent prendre les mesures voulues. Il faut tout de même éviter de dénigrer l'ensemble des personnes qui viennent au Canada dans le cadre d'un contrat de parrainage. La grande majorité des contrats sont respectés. Les groupes religieux et les groupes nationaux, entre autres, font un excellent travail. Mais il est arrive tout de même que certains ne respectent pas leurs engagements. Nous tentons de régler la question en tenant compte de vos inquiétudes, qui ont trait au fardeau fiscal des gens de votre province et qui concernent évidemment aussi tous les contribuables du pays.

M. Chadwick: Monsieur le président, une dernière question, qui s'écarte légèrement du sujet. La commission a-t-elle réglé l'arriéré?

M. Valcourt: Si ce n'est pas fait, c'est sur le point de l'être. Je vais demander à un fonctionnaire de me venir en aide pour cette question.

Au 31 décembre 1992, 93 733 cas avaient fait l'objet d'une décision. Dans 58 p. 100 de ces cas, la résidence permanente avait été accordée provisoirement. Du total, 75 517 cas de l'arriéré sont complètement réglés et dans 42 927 de ces cas, les demandeurs ont été acceptés comme immigrants reçus. Des 32 500 demandeurs restants qui ont été refusés ou jugés inadmissibles dans le cadre du programme, plus de 7 000 ont été renvoyés ou ont reçu leur avis de départ, 9 000 ont quitté le Canada de leur propre chef et 15 765 ont disparu et font l'objet de mandats d'arrestation.

Nous avons donc deux bureaux qui restent ouverts, mais ils seront fermés au public le 30 juin prochain. Le nombre de cas qui restent à régler est de. . . Quoi?

Une voix: Eh bien, on y met la dernière main.

M. Valcourt: On met la dernière main à ceux qui ont. . .

M. Chadwick: Combien en reste-t-il dans l'arriéré maintenant?

M. Valcourt: Très peu.

M. Ian Glen (sous-ministre délégué, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Des chiffres mentionnés, nous n'avons pas terminé toutes les formalités relatives au droit d'établissement pour les cas qui ont été approuvés. Il reste donc des formalités, et c'est ce à quoi s'emploient nos bureaux à l'heure actuelle.

M. Chadwick: Ce que je veux savoir c'est ceci: il y a un arriéré élevé dans ma municipalité, mais le ministère de l'Immmigration persiste à dire que l'arriéré a été éliminé. A-t-il été éliminé, oui ou non?

M. Valcourt: Éliminé veut dire que les personnes ont reçu une réponse.

M. Chadwick: Oui.

M. Valcourt: Les formalités relatives au droit d'établissement ne sont peut-être pas terminées, mais ces personnes n'attendent pas d'entrevue.

M. Chadwick: Elles peuvent obtenir leur permis de travail.

[*Texte*]

Mr. Valcourt: Yes.

Mr. Chadwick: So everybody is cleared for work permits?

Mr. Valcourt: Well, I don't know that. I don't want to—

Mr. Chadwick: Well, that's—

Mr. Glen: I just gained some assistance from Mr. Land, who is the Director of Immigration in the Ontario region. Of the caseload of 61,467 in Ontario, we now have final dispositions—in essence, the cases have been determined—in just under 59,000 of them. So we're still processing the last 2,500.

Mr. Chadwick: Have you any idea when that will be cleared?

Mr. Glen: We're hoping to have all of that done before the end of June.

Mr. Jourdenais (La Prairie): I'd like to know how much it has cost since the beginning of the backlog. Was it about $100 million? I'd like to know the cost.

M. Valcourt: La coût total est de 401 millions de dollars.

M. Jourdenais: Quatre cents millions de dollars?

M. Valcourt: Non. Le budget original était de 179,5 millions de dollars et, en 1993-1994, 8,9 millions de dollars ont été alloués pour terminer les cas en suspens. Donc, l'arriéré sera éliminé dans les limites du budget original de 180 millions de dollars.

M. Jourdenais: Vous venez de me parler de 400 millions de dollars.

M. Valcourt: Non. J'ai dit que le budget original était de 179,5 millions de dollars et que l'arriéré serait réglé dans les limites de ce budget.

Mr. Glen: From January 1989 to December 1992 we spent $127 million on the program. To deal with this whole program we were allocated $179.5 million. So we're within budget and we estimate just under $9 million more to wind up the programs.

Mr. Jourdenais: How many employees were working on the program? Now that the program is over, what are you going to do with those employees?

Mr. Glen: I don't have a figure for how many. We could provide that if it was germane. Staff who have finished their duties under the backlog programs were either term employees who were laid off or indeterminate staff who were moved to other positions.

Mr. Jourdenais: You wouldn't know exactly how many employees, would you?

Mr. Glen: I don't have that. Well, this is not quite answering your question, but at present we still have 103 employees engaged in the program.

Mr. Jourdenais: Working at it to finish it.

Mr. Glen: Yes. However, that's not the gross figure of staff over the course of the program.

[*Traduction*]

M. Valcourt: Oui.

M. Chadwick: Tout le monde a donc droit à son permis de travail?

M. Valcourt: Eh bien, cela, je l'ignore. Je ne voudrais pas. . .

M. Chadwick: Eh bien, c'est. . .

M. Glen: M. Land, qui est directeur de l'immigration pour la région de l'Ontario, vient de me fournir un renseignement. Des 61 467 cas que nous avons en Ontario, une décision finale a été rendue pour un peu moins de 59 000 d'entre eux—il s'agit en substance des cas qui ont été déterminés. Il en reste donc encore 2 500 à traiter.

M. Chadwick: Pouvez-vous nous dire quand vous aurez terminé?

M. Glen: Nous espérons expédier tout cela avant la fin de juin.

M. Jourdenais (La Prairie): J'aimerais savoir combien il en a coûté depuis le début de l'arriéré. Est-ce que c'était environ 100 millions de dollars? J'aimerais savoir le coût.

Mr. Valcourt: The total cost was $401 million.

Mr. Jourdenais: $400 million?

Mr. Valcourt: No. The original budget was $179.5 million and, in 1993-94, $8.9 million were allocated to process the outstanding cases. So the backlog will be cleared within the limits of the original budget of $180 million.

Mr. Jourdenais: You just mentioned $400 million.

Mr. Valcourt: No. I said that the original budget was for $179.5 million and that the backlog would be cleared within the limits of that budget.

M. Glen: De janvier 1989 à décembre 1992, nous avons consacré 127 millions de dollars au programme. On avait alloué 179,5 millions de dollars pour tout ce programme. Nous avons donc respecté notre budget et nous prévoyons qu'il faudra un peu moins de 9 millions de dollars pour clore le programme.

M. Jourdenais: Combien d'employés étaient affectés au programme? Maintenant que le programme est terminé, qu'allez-vous en faire?

M. Glen: Je ne saurais vous dire combien. Nous pourrons vous le faire savoir si vous croyez que c'est nécessaire. Les employés qui ont terminé leurs tâches dans le cadre du programme d'élimination de l'arriéré étaient ou bien des employés nommés pour une période déterminée qui ont été licenciés ou des employés nommés pour une période indéterminée qui ont été affectés à d'autres fonctions.

M. Jourdenais: Vous ne sauriez pas exactement combien d'employés?

M. Glen: Je n'ai pas ce chiffre. Eh bien, cela ne répond pas tout à fait à votre question, mais à l'heure actuelle il y a encore 103 employés affectés au programme.

M. Jourdenais: Qui sont là pour achever le travail.

M. Glen: Oui. Toutefois, ce chiffre ne représente pas le nombre global d'employés qui ont été affectés au programme.

[*Text*]

• 1625

Mr. Fee (Red Deer): I was glad to see the minister answering all the questions and not needing the extremely highly paid help that accompanied him, but it appears that all of a sudden the high-priced help is being put to use.

Mr. Glen: Who said that we are high-priced?

Mr. Fee: I'd like to talk on three issues. The first Mr. Allmand brought up; it had to do with the centralization of service. As the only Albertan sitting around the table, perhaps I should express the gratitude of the mayor of Vegreville for the new processing centre. I think it will work well.

Mr. Allmand brought up an extremely good point, Mr. Minister. A criticism I had down here for you and your department was that had these studies been available even to members of Parliament, it would have been much easier for us to go out and handle the inquiries in our local offices. In my case I sat down with a lot of clients and the staff to talk about how it was going to impact on the small office we have in Red Deer. I was able to have access to your staff, and I think we resolved it and they're quite comfortable that we are going to be able to handle it; but not every member of Parliament had that opportunity. Had we all the studies you had, I'm sure we could have handled it much better.

Mr. Valcourt: That's a fair comment, Mr. Fee. That's why I indicated to Mr. Allmand that I'm ready to share as much as I can with you.

Mr. Fee: One concern is still out there. It seems to be a routine course right now that when someone fills in an application sponsorship, right after they leave the immigration office they head to the office of the member of Parliament to refile it and seek support for their application. From talking to other members, I know that it seems to be a common expectation. We have more people showing up in our offices talking about immigration than about any other subject. We might have developed the expectation ourselves—either that, or we could say your employees are incompetent. I'm not sure. You probably wouldn't agree with that.

Why do so many people come to members' offices, and should I be concerned that it's going to be worse when we shall have this centralized processing facility up next year?

Mr. Valcourt: Well, I wouldn't want to speculate as to why so many people go to your offices. When they see that in Question Period a member of Parliament seems to be capable of having the government back down on cases that very often have no merit, well, then, why not for a legitimate person who thinks that a member—?

There are all sorts of reasons, but what is important for members of Parliament is to be provided with the kind of service and the kind of access to the information that their constituents want quickly. In the six categories of activities that will be handled through the case-processing centre, any applicant will be able to call there 24 hours a day and have instant information and be updated on his or her file.

[*Translation*]

M. Fee (Red Deer): J'étais heureux de voir le ministre répondre à toutes les questions sans avoir besoin de consulter les collaborateurs grassement payés qui l'accompagnent, mais il semble tout à coup qu'on ait besoin d'eux.

M. Glen: Qui dit que nous grassement payés?

M. Fee: J'aimerais parler de trois questions. La première a été soulevée par M. Allmand et elle avait trait à la centralisation du service. En tant que seul Albertain ici présent, je devrais peut-être vous exprimer la reconnaissance du maire de Vegreville qui recevra le nouveau centre de traitement. Je crois que c'est une bonne initiative.

Monsieur le ministre, M. Allmand a fait une excellente observation. Ce que je vous reprochais à vous et à votre ministère, c'était que si les députés avaient eu accès à ces études, ils auraient eu beaucoup moins de mal à répondre aux demandes qui sont adressées à leur bureau de circonscription. De mon côté, j'ai eu de nombreux entretiens avec les clients et le personnel pour savoir l'effet que cela aurait sur le petit bureau que nous avons à Red Deer. J'ai pu avoir accès à votre personnel, je crois que nous avons réglé la question, et mes électeurs ont la certitude que nous allons pouvons nous en sortir; mais ce ne sont pas tous les députés fédéraux qui ont eu cette chance. Si nous avions eu toutes les études dont vous disposiez, j'ai la certitude que nous aurions pu mieux faire notre travail.

M. Valcourt: C'est juste, monsieur Fee. C'est pourquoi j'ai dit à M. Allmand que je suis disposé à vous communiquer tous les renseignements que j'ai.

M. Fee: Une préoccupation demeure. On semble avoir pris l'habitude que voici: dès qu'une personne remplit un formulaire de parrainage, elle quitte le bureau d'immigration et s'en va tout droit au bureau du député fédéral pour lui demander son soutien. Ayant parlé à d'autres députés, je sais que c'est devenu une attente commune. L'immigration est la préoccupation dominante des personnes qui se présentent à nos bureaux. Nous avons peut-être nous-mêmes suscité cette attente—c'est cela, ou alors c'est que vos employés sont incompétents. Je me le demande. Vous ne serez probablement pas d'accord avec cela.

Pourquoi y a-t-il tant de gens qui s'adressent aux députés, et est-ce que la situation va empirer après que le nouveau centre de traitement aura ouvert ses portes l'an prochain?

M. Valcourt: Et bien, je ne saurais vous dire pourquoi tant de gens se présentent à vos bureaux. Lorsqu'ils voient un député à la période des questions faire reculer le gouvernement dans des dossiers qui n'ont souvent pas beaucoup de fondement, et bien, on se dit alors, pourquoi une personne ne penserait-elle pas qu'un député. . .?

Il y a toutes sortes de raisons, mais l'important, c'est de fournir aux députés fédéraux le même genre de service et d'accès à l'information que leurs électeurs veulent rapidement. Pour les six catégories d'activités qui auront lieu au centre de traitement des cas, tout requérant pourra y téléphoner 24 heures par jour pour obtenir instantanément des renseignements et faire mettre à jour son dossier.

[*Texte*]

Members of Parliament will be provided with a special dedicated unit of service for that same information. Right now, when a member of Parliament is calling, for example, a CEIC for some information, he might have to wait for weeks. Under this system there will be a dedicated unit to serve members of Parliament.

I think that when our client base realize that they can access this directly—they don't need you to make a phone call where they can get the same information—it will result in a more efficient service for constituents and less onerous make-work kinds of inquiries for staff in members' offices.

Mr. Fee: I need to clarify something I might have missed. Did you say that this unit is going to be there to handle inquiries from anybody, not just members of Parliament?

Mr. Valcourt: There will be one for the general public; that is, the people who have business there. For example, if a convention refugee makes an application for permanent residence, then he or she wants to know the status. Right now, she or he has to go to the office in Toronto, sit there for hours to get in line, and then ask what the status is. Then the person has to take this down and say, well, you know, I don't have the file here like this—It takes an eternity.

• 1630

The person will be able to dial a number and, by giving information that will identify him or her, will get the information on the status almost instantly. That's for the general public, but members of Parliament will also benefit within the case-processing centre from a dedicated service unit for members of Parliament only. So the public will not be able to call your number, it will be for members of Parliament.

Mr. Glen: One of the planning issues we're dealing with now is how to ensure easier access to what is the status of your file while still dealing with the Privacy Act implications. So we will have to introduce mechanisms whereby you have a code entry in order to be satisfied that it's not simply anyone on the street who is making inquiries.

The other thing we're going to have to be far more determined about is educating the people on service standards. The best way of doing that is to meet our service standards. So when you're informing people on work coming in of what the turnaround time will be, hopefully this will deter somewhat representations within a week on something that they're told will take five weeks. A lot of the representations we get now, not from members of Parliament but from the individuals themselves, are simply, "How's it going?"

Mr. Fee: This is good and, like the study you had done, had this been better advertised or better known, there would have been far fewer questions on this aspect of the proposal.

Mr. Valcourt: You're right, Doug. We learn from every experience, and I think we have learned something here, not to take for granted that they have all the—If they don't get the facts, it is legitimate for them to have questions. Especially when these are preyed upon by political opportunists, it gets even worse.

[*Traduction*]

Il y aura au centre un service expressément voué aux députés qui demandent les mêmes renseignements. À l'heure actuelle, lorsqu'un député fédéral demande par exemple un renseignement quelconque à un centre d'Emploi et Immigration Canada, il lui faut parfois attendre des semaines. Dans un nouveau centre, il y aura un service expressément voué aux députés fédéraux.

Je crois que lorsque nos clients auront compris qu'ils peuvent avoir accès directemnet à ces services—ils n'auront pas besoin de vous faire téléphoner à leur place s'ils peuvent obtenir eux-mêmes ces renseignements—le service aux électeurs sera beaucoup plus efficace et le personnel des bureaux de députés sera soulagé d'un nombre considérable de demandes.

M. Fee: J'aimerais qu'on clarifie une chose que je n'ai peut-être pas comprise. Avez-vous dit que ce service va traiter toutes les demandes, pas seulement celles des députés fédéraux?

M. Valcourt: Il y aura un service pour le grand public; c'est-à-dire, pour les gens qui ont besoin de s'y adresser. Par exemple, si un réfugié au sens de la convention fait une demande de résidence permanente, il ou elle veut savoir où en est la demande. À l'heure actuelle, il ou elle doit aller au bureau de Toronto, faire la queue pendant des heures, pour pouvoir enfin demander où en sont les choses. Ensuite la personne doit s'adresser à un autre bureau où on lui dit: Et bien, vous savez, je n'ai pas le dossier ici. . . Ça prend une éternité.

La personne pourra composer un numéro, et en donnant l'information qui l'identifiera, obtiendra l'information sur son dossier presque instantanément. Ça, c'est pour le grand public, mais les députés fédéraux bénéficieront aussi d'un service créé expressément pour eux au centre de traitement. Le public n'aura donc pas accès à ce numéro, qui sera réservé aux députés fédéraux.

M. Glen: Une des questions de planification qui subsiste consiste à assurer un accès plus facile aux dossiers tout en tenant compte des dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Nous devrons donc mettre au point des mécanismes d'encodage afin de ne pas donner à n'importe qui le droit de demander des renseignements.

Il faudra aussi sensibiliser davantage les gens aux possibilités du service. La meilleure façon d'y arriver, c'est d'offrir un service de qualité. Nous pourrons donc dire aux gens qui s'informent le délai de réponse exact auquel ils peuvent s'attendre, et nous espérons qu'ils ne nous reviendront pas la semaine suivante si on leur dit qu'il leur faut attendre cinq semaines. Très souvent, la questions qu'on nous pose, je ne parle pas des députés fédéraux mais bien des intéressés, c'est simplement: «Où en est mon dossier?».

M. Fee: C'est bien et comme l'a montré l'étude que vous avez faite, si cela se savait davantage, on nous poserait beaucoup moins de questions là-dessus.

M. Valcourt: Vous avez raison, Doug. Chaque expérience nous instruit, et je crois que nous avons appris quelque chose ici, il ne faut pas s'imaginer qu'ils ont tous le. . . Si les gens n'ont pas tous les faits en main, il est normal qu'ils posent des questions. C'est encore pire lorsque ces gens sont exploités à des fins politiques.

[*Text*]

Mr. Fee: Not just political opportunists, but a lot of us have made good friends by helping people in that way too.

Mr. Valcourt: Yes.

Mr. Fee: I'll switch gears and get into the investor program. You didn't mention it in your speech today, but this committee did a lot of study—

Mr. Valcourt: I did that on purpose.

Mr. Fee: I'm going to try to get into it, because this committee spent a fair bit of time looking at it. We looked at some of the problems there were surrounding the integrity of the program last year, and I wonder if you could provide some specifics regarding some of the initiatives that are mentioned that are taken to monitor and investigate it just to make sure that it retains its integrity.

Mr. Valcourt: On the investor program, I have indicated that I was going to be tabling the answer. I was going to do that last week, but because of the sensitivity the provinces have towards the investor program, I have decided first to write to them and then to table.

However, I can indicate to you that the report of this committee on the investor program has made a lot of suggestions that we will be considering favourably. You have an indication in Bill C-86 that several of the points you had raised are addressed in the regulation-enabling section of the new Immigration Act.

So I would hope that within—I don't know how long, but within a matter of at most a couple of weeks, I'll be able to table our answer in the House.

Mr. Fee: I want to talk about removals. First I want to compliment you, because last year—I don't know if anybody remembers, but I did in my notes, and I checked—I criticized you for speaking a third official language in that you used a whole bunch of letters and short forms. I have down in my note the DRIS, the Detention and Removals Information System. You haven't used any of those, and I want to thank you.

You've given some new authorities to your officials. There's been a lot of criticism and there have been a lot of comments, yet the estimates show that you're expecting removals to go up only from 6,000 to 6,500 in this year. It seems to me that was a lot of fuss for such a small increase.

• 1635

Mr. Valcourt: Well, when you look at the rate of removal, Mr. Fee, we expect it will go up to 10,000 in this fiscal year. When you look at the figure, the projection for 1993 is 10,000. The actual number of removals in 1992 was 7,138. In 1991, it was 4,408; in 1990, 3,039; in 1989, 2,379; in 1988, 1,866; down to 1,702 in 1986. So it has increased tenfold in the last six years.

Mr. Glen: I can add to what the minister has said. The 6,500 figure was a cautious one, because we didn't want to presume passage of the bill in those figures. Knowing what we have with the additional authorities, we're now projecting, or at least setting as our target, 10,000 for this year, as the minister said.

[*Translation*]

M. Fee: Il ne s'agit pas seulement d'exploitation à des fins politiques parce qu'un grand nombre d'entre nous se sont fait de bons amis en aidant les gens de cette façon aussi.

M. Valcourt: Oui.

M. Fee: J'aimerais changer de sujet et passer au programme d'immigration des investisseurs. Vous n'en avez pas parlé dans vos remarques aujourd'hui, mais notre comité a longuement étudié. . .

M. Valcourt: Je n'en ai pas parlé exprès.

M. Fee: J'aimerais en parler parce que notre comité a consacré beaucoup de temps à cette question. Nous avons examiné les problèmes qui menaçaient l'intégrité du programme l'an dernier, et je me demande si vous pourriez nous donner des détails sur les initiatives qui ont été prises pour contrôler et faire enquête et assurer l'intégrité du programme.

M. Valcourt: Pour le programme d'immigration des investisseurs, j'ai dit que j'allais donner une réponse. J'allais le faire la semaine dernière, mais étant donné que les provinces s'intéressent particulièrement au programme d'immigration des investisseurs, j'ai préféré leur écrire avant de faire connaître ma réponse.

Toutefois, je puis vous dire que le rapport de votre comité sur le programme d'immigration des investisseurs contenait beaucoup de suggestions auxquelles nous avons donné un accueil favorable. Vous verrez que le projet de loi C-86 remédie à plusieurs problèmes que vous avez soulevés, comme en fait foi, l'article de la nouvelle Loi sur l'immigration habilitant le ministre à prendre des règlements.

J'espère donc que d'ici. . . je ne sais pas quand au juste, mais d'ici quelques semaines tout au plus, je pourrais faire connaître notre réponse en Chambre.

M. Fee: J'aimerais parler des renvois. J'aimerais d'abord vous féliciter, parce que l'an dernier—j'ignore si les autres s'en souviennent, mais j'avais fait une note à ce sujet, et je l'ai vérifiée—je vous ai reproché d'employer une troisième langue officielle qui prenait la forme de toute une série d'acronymes. Je vois dans mes notes le SIMR, soit le système d'information sur la mise sous garde et les renvois. Vous n'avez employé aucun de ces termes aujourd'hui et je tiens à vous en remercier.

Vous avez donné de nouvelles autorisations à vos fonctionnaires. Cela vous a valu beaucoup de reproches et toute une foule de commentaires, mais pourtant le budget des dépenses principales montre que vous vous attendez à ce que les renvois augmentent seulement de 6 000 à 6 500 cette année. Il me semble que c'est faire beaucoup de bruit pour une si petite augmentation.

M. Valcourt: Et bien, si vous examinez le nombre de renvois, monsieur Fee, nous nous attendons à ce qu'il augmente à 10 000 dans le prochain exercice financier. Si vous regardez le chiffre, la projection pour 1993 est de 10 000. Il y a eu en fait 7 138 renvois en 1992. En 1991, il y en a eu 4 408; en 1990, 3 039; en 1989, 2 379; en 1988, 1 866; 1 702 en 1986. Le nombre de renvois a donc décuplé dans les six dernières années.

M. Glen: Je peux ajouter quelque chose ici. Le chiffre de 6 500 était une estimation prudente parce que nous ne tenions pas pour acquise l'adoption du projet de loi. Sachant maintenant que nous disposons des autorisations supplémentaires, nous avons projeté, du moins nous avons pour cible, 10 000 cette année, comme le ministre a dit.

[*Texte*]

As a benefit of what we call delivery reconfiguration, we also anticipate putting an additional 247 people into enforcement activity in the country.

The Chairman: We have now had the first quarter of the investor immigrant program of this year, on the basis of the new amounts of $250,000 and $350,000. In addition to that, you heard our committee and raised the target levels for business immigration, again a very positive step. I thank you for indicating to us that the work we did here was received and understood and will be represented in your report. So we thank you in advance for that.

If we have increased the targets and we didn't meet the targets before, do we have an understanding that in the first quarter applications are up or down, or what is happening there? Is there any indication of resistance relating to the new prices, $250,000 and $350,000?

Mr. Valcourt: I am unable at this stage to give you a specific answer, but I could try to get this information to you and the members as soon as I can. I don't have it right now.

The Chairman: I like the statements about integrity of the program through monitoring, investigation, and legal action. Hopefully, I want to get your assurances that it works equally all the way around; in other words, that it's not legal action, when necessary, against particularly the immigrants themselves, but that it's equally compliant on the management and on the fraudulence of—We put these immigrants in a position of vulnerability, and we have many Canadians living off the avails of the vulnerability of the immigrants. So I hope that when we are talking about that, we're talking about it in the broadest sense, meaning that, through the regulatory process relating to types of offerings and stock exchanges, these kinds of things, there is the protection of the investor and the vulnerable immigrant as well as the prosecution against that immigrant should he not be that way. I want to make sure that it's covering both ways, because before the tone seemed to be only one-sided, against the investor.

Mr. Valcourt: You make a very valid point. It is a concern we share and one that I think will be reflected in the changes we will bring.

The Chairman: If in fact the numbers of applications are falling well below target levels, as I understand from the field they are this year, whether it's because of the $350,000 or other reasons, does the minister have a plan to take the new ideas that have been presented here and talk about them in the demand field?

• 1640

In other words, if there could be an explanation of the changes there, there could be an educational process over there, even the minister himself doing some of that, so people could say yes, we've had some problems with the program, we've had a parliamentary committee look at it, we've had a departmental committee look at it, and as a result of all this we have a new, stronger, better program for you, in order to help promote it and try to get up to that target level. It just doesn't happen like magic. We have to give those assurances to investors internationally.

[*Traduction*]

En conséquence de ce que nous appelons la reconfiguration de la prestation des services, nous comptons aussi ajouter 247 personnes à nos activités d'application au pays.

Le président: Le premier trimestre du programme d'immigration des investisseurs, avec les nouveaux montants de 250 000$ et 350 000$, est maintenant terminé. En plus, vous avez écouté notre comité et élevé les cibles pour l'immigration des gens d'affaires, ce qui est encore là une mesure très positive. Je vous sais gré de vous dire que le travail que nous faisons ici a été compris et que votre rapport en tiendra compte. Nous vous remercions donc à l'avance pour cela.

Si nous avons élevé les cibles et que nous n'avons pas rejoint les cibles auparavant, doit-on en conclure que les demandes ont augmenté ou diminué au cours du premier trimestre, ou qu'est-il arrivé ici? Savez-vous si les nouveaux montants, 250 000$ et 350 000$, causent des hésitations?

M. Valcourt: Je ne puis vous donner de réponse précise pour le moment, mais je peux obtenir ce renseignement et vous le communiquer, à vous et aux députés, le plus vite possible. Pour le moment, je ne l'ai pas.

Le président: J'ai aimé ce que vous avez dit au sujet du maintien de l'intégrité du programme par la surveillance, les enquêtes et les poursuites juridiques. J'aimerais que vous nous donniez l'assurance que tout marche bien; autrement dit, qu'on ne fait pas qu'intenter des poursuites juridiques, si nécessaire, contre les immigrants eux-mêmes particulièrement, mais que la direction du ministère observe elle-même ces dispositions afin qu'il n'y ait plus de fraudes. . . Nous mettons ces immigrants dans une position de vulnérabilité, et il y a beaucoup de Canadiens qui gagnent leur vie à exploiter la vulnérabilité des immigrants. J'espère donc que lorsque nous parlons de cela, nous en parlons dans le sens le plus large, j'entends par là qu'il existe un processus réglementaire régissant les offres et la bourse, ce genre de choses, qu'on protège l'investisseur et l'immigrant vulnérable tout comme on intente des poursuites contre l'immigrant qui ne respecte pas ces dispositions. Je veux m'assurer qu'on couvre tous les angles, parce que ces mesures me semblaient unilatérales auparavant, dans la mesure où elles étaient dirigées contre l'investisseur.

M. Valcourt: Vous avez parfaitement raison. Nous partageons cette préoccupation, comme vous le constaterez dans les changements que nous comptons apporter.

Le président: Comme le nombre de demandes est loin de rejoindre les cibles, et c'est le cas cette année si j'en crois les rapports des bureaux, que cela soit attibuable au montant de 350 000$ ou à d'autres raisons, le ministre compte-t-il se servir des nouvelles idées qui ont été exprimées ici afin d'augmenter la demande?

Autrement dit, si l'on pouvait expliquer ces changements, si l'on mettait en place un processus éducatif, et le ministre lui-même pourrait y prendre part, si bien que les gens pourraient dire: Oui, nous avons éprouvé des difficultés avec le programme, un comité parlementaire a examiné la situation, un comité ministériel a examiné la situation, et en conséquence, nous pouvons vous offrir un programme nouveau et mieux fait, et nous pourrons ainsi le promouvoir et atteindre nos cibles. Tout cela ne se fait simplement pas par magie. Il nous faut donner des assurances aux investisseurs étrangers.

[*Text*]

Mr. Valcourt: If I am successful in making the changes I'm convinced must be made to the investor program, keeping in mind your earlier remark about fairness and the concern about all stakeholders in the whole equation and not just one or the other, I don't see how we could have a successful revised program without the kind of educational role we have to play in those posts abroad and within that community to get the benefit from it.

As a matter of fact, the more it goes, the more I'm of the view the provinces have a role to play not only in the targeting and the promoting of the kind of immigration they need, but also at that level. I think it would be interesting to consider how the provinces can play a role, and an active role, in that very point you've just made. We have an immigration program, but we have needs. We have needs for skills, we have needs for investors, we have needs for scientists. Unless we find a way to get a system going where we actually market these needs, so they are known and we get what we require as a country—

So it's not only for investors. It's also for the independent category. It's for the entrepreneurs. It's for all that kind of immigration we want for Canada.

I'm not telling you we are there yet. But this is the thinking and this is the way we are developing these new approaches.

The Chairman: I want to thank the minister and express my appreciation for the very personal way in which he has responded to our report. That's the way ministers and committees should work. Thank you very much.

Mr. Allmand: I want now to move to another issue, and that is the hiring of foreign workers under work permits in Canada, when there are unemployed Canadian workers available. I've two cases here to bring to your attention.

The first is LASMO, which is a British company with a ship by the name of the *Nordic Challenger,* using 45 Chilean and Spanish seamen to trans-ship crude oil from offshore Nova Scotia to the refineries in Dartmouth when there are large numbers of Canadian seamen unemployed who would be willing to take those jobs, which would give them, on a two-week tour, $750 a week.

The answer you gave when this was raised with you down in Halifax was that you were extending—I'm reading from an article in the Halifax *Chronicle-Herald.* It says Mr. Valcourt said he "is extending LASMO's exemption from Canadian hiring laws, because most of the oil is going outside the country". Mr. Minister, we manufacture all sorts of things in Canada that are sold outside the country, but we don't allow foreign workers to come in and produce those things.

The other case I have is with Unitel, the large Canadian communications company. It seems American electronic technicians who work for AT&T in the United States are being brought in to work at three Unitel plants in Canada, one on

[*Translation*]

M. Valcourt: Si j'arrive à apporter les changements qui, à mon avis, doivent être apportés au programme d'immigration des investisseurs, tout en tenant compte de votre remarque au sujet de l'équité et des préoccupations au sujet de tous les intéressés dans cette question à l'exclusion de personne, je ne vois pas comment nous pourrions avoir un bon programme révisé sans le rôle éducatif qu'il nous faut jouer dans nos postes à l'étranger et auprès des investisseurs.

D'ailleurs, plus nous avançons, plus je suis convaincu que les provinces ont un rôle à jouer, non seulement dans le ciblage et la promotion de l'immigration dont nous avons besoin, mais également à ce niveau. Je crois qu'il serait intéressant de voir dans quelle mesure les provinces peuvent jouer un rôle, et un rôle actif, dans le domaine même que vous venez de mentionner. Nous avons un programme d'immigration, mais nous avons aussi des besoins. Nous avons des besoins pour ce qui touche les compétences, les investisseurs, les scientifiques. À moins de trouver des moyens qui nous permettront de faire connaître ces besoins, pour que tout le monde les connaisse et pour que nous obtenions ce dont notre pays a besoin. . .

Il ne s'agit donc pas seulement d'investisseurs. Il faut aussi s'intéresser à la catégorie des indépendants. Il faut aussi s'intéresser aux entrepreneurs. Il faut des mesures pour tous les genres d'immigration dont le Canada a besoin.

Je ne vous dis pas que nous sommes sur le point d'atteindre notre objectif, mais tel et notre but et telle est la façon dont nous mettons au point ces nouveaux programmes.

Le président: Je tiens à remercier le ministre et à lui exprimer ma reconnaissance pour la réponse très personnalisée qu'il a donné à notre rapport. C'est la façon dont les ministres et les comités devraient travailler. Merci beaucoup.

M. Allmand: J'aimerais passer à une autre question, à savoir l'embauche de travailleurs étrangers à qui on donne des permis de travail au Canada, alors que des travailleurs canadiens sans emploi sont disponibles. Il y a deux cas sur lesquels j'aimerais attirer votre attention.

Le premier est celui de LASMO, une entreprise britannique qui possède un navire bâptisé le *Nordic Challenger* et qui emploit 45 marins chiliens et espagnols pour transborder du pétrole brut des côtes de Nouvelle-Écosse aux raffineries de Dartmouth, alors qu'il y a un grand nombre de marins canadiens au chômage qui seraient disposés à prendre ces emplois, qui leur donneraient, pour un voyage de deux semaines, 750$ par semaine.

Lorsque je vous ai posé la même question à Halifax, vous avez répondu que vous prolongeriez. . . Je cite un article du *Chronicle-Herald* de Halifax. Il y est dit que M. Valcourt a déclaré qu'il «prolongeait la dispense de LASMO des lois canadiennes régissant l'embauchage parce que le gros du pétrole quittait le pays». Monsieur le ministre, nous fabriquons toutes sortes de choses au Canada qui sont vendues à l'extérieur du pays, mais nous ne permettons pas aux travailleurs étrangers de venir chez nous et de produire ces choses.

L'autre cas a trait à Unitel, la grande entreprise canadienne de communication. Des techniciens en électronique américains qui travaillent pour AT&T aux États-Unis seraient recrutés pour travailler aux trois installations d'Unitel au Canada, l'une

[*Texte*]

Notre-Dame Street in Montreal, another in Markham, Ontario, another at Aldergrove, British Columbia, when at the same time your department is paying unemployment insurance to Canadian technicians who are ready and available to work in these same areas.

• 1645

In the case of LASMO and the Canadian seamen, several Canadian seamen have taken a legal case against you and the department to stop this, because according to Canadian law and regulations you are only supposed to allow the hiring of foreign workers when qualified Canadian workers are not available. So I would like to know why your department is giving exemptions to these foreign workers and these companies to bring in non-Canadian workers when Canadian workers are unemployed seamen and technicians and you are even paying unemployment insurance to them. Why is this happening?

Mr. Valcourt: Mr. Allmand, I will have to be careful in my answer, because as you indicated, legal action on this point has been started against the minister.

Mr. Allmand: In the LASMO case.

Mr. Valcourt: Yes.

Mr. Allmand: But not in the Unitel case.

Mr. Valcourt: Canada's foreign worker policy has two dimensions. One is to ensure jobs in Canada go to Canadians. But it is also to allow foreign workers to be temporarily employed here if they create or maintain significant employment benefits for Canadians—if they create or maintain significant employment benefits for Canadians.

The decision to allow LASMO to employ a limited number—you said 45—

Mr. Allmand: Well, 45 on one ship, yes.

Mr. Valcourt: There is only one. It is the Norwegian tanker *Nordic Challenger* that is involved. There is only one. There is no such vessel in Canada. That is why they have to use this one.

Mr. Allmand: That is also in dispute. That is for Transport Canada. We will argue about that in another committee.

Mr. Valcourt: The decision to allow LASMO to employ a limited number of foreign crew members results in extensive economic and employment benefits to this country. Today, LASMO has created more than 400 direct Canadian jobs. Officials have also worked with LASMO to ensure the vast majority of the positions in their operations are filled with Canadians. This decision was reached following discussions and consultations with LASMO and other involved stakeholders.

I can understand, Mr. Allmand, for example, the Seafarers' International Union of Canada, which says we have unemployment—

Mr. Allmand: They do.

Mr. Valcourt: —and it is true. But you have to balance the benefit to Canada versus the benefit to maybe 45 people who would otherwise not be hired at all. We would probably lose more by not granting this exception to LASMO.

[*Traduction*]

rue Notre-Dame à Montréal, l'autre à Markham, en Ontario, et l'autre à Aldergrove, en Colombie-Britannique, alors qu'au même moment votre ministère verse des primes d'assurance-chômage à des techniciens canadiens qui sont prêts à travailler aux mêmes endroits.

Dans le cas de LASMO et des marins canadiens, plusieurs marins canadiens ont intenté des poursuites contre vous-même et le ministère pour mettre un terme à cette situation, parce que conformément à la loi et aux règlements canadiens on n'a le droit d'engager des travailleurs étrangers que si l'on ne trouve pas de travailleurs canadiens qualifiés. J'aimerais donc savoir pourquoi votre ministère dispense ces travailleurs étrangers et ces entreprises qui emploient des travailleurs non canadiens alors qu'il y a des marins et des techniciens canadiens sans emploi et qu'on leur paie même des prestations d'assurance-chômage. Pourquoi en est-il ainsi?

M. Valcourt: Monsieur Allmand, je devrais me montrer prudent dans ma réponse parce que, comme vous l'avez dit, on a intenté des poursuites contre le ministre.

M. Allmand: Dans l'affaire LASMO.

M. Valcourt: Oui.

M. Allmand: Mais pas dans l'affaire Unitel.

M. Valcourt: La politique du Canada régissant les travailleurs étrangers a deux dimensions. La première consiste à assurer des emplois aux Canadiens au Canada. Mais elle consiste aussi à permettre aux travailleurs étrangers d'être employés temporairement ici si leur présence permet de créer ou de maintenir un nombre important d'emplois pour des Canadiens—si leur présence permet de créer ou de maintenir un nombre important d'emplois pour des Canadiens.

La décision de permettre à LASMO d'employer un nombre limité—vous dites 45. . .

M. Allmand: Et bien 45 sur un navire, oui.

M. Valcourt: Il n'y en a qu'un. Il s'agit du pétrolier norvégien *Nordic Challenger*. Il n'y en a qu'un. Il n'y a aucun autre navire de ce genre au Canada. C'est pourquoi il faut employer celui-là.

M. Allmand: On conteste également cela. C'est une question qui s'adresse à Transport Canada. Nous la poserons dans un autre comité.

M. Valcourt: La décision de permettre à LASMO d'employer un nombre limité de marins étrangers génère des avantages économiques importants et un grand nombre d'emplois dans notre pays. À ce jour, LASMO a créé directement plus de 400 emplois au Canada. Nos fonctionnaires se sont également entendus avec LASMO pour s'assurer que la vaste majorité des emplois dans leurs installations sont occupés par des Canadiens. Nous sommes parvenus à cette décision après des discussions et des consultations avec LASMO et d'autres intéressés.

Je comprends, monsieur Allmand, par exemple, le Syndicat international des marins canadiens, qui dit que nous avons du chômage. . .

M. Allmand: C'est le cas.

M. Valcourt: . . .et c'est vrai. Mais il faut tenir compte de l'avantage que le Canada en retire par rapport à l'avantage qu'en retirent 45 personnes qui ne trouveraient pas de travail autrement. Nous perdrions probablement beaucoup plus en n'accordant pas cette exemption à LASMO.

[*Text*]

Mr. Allmand: Mr. Minister, I don't understand that. The reason there is work there is that there is oil in Canadian waters off Nova Scotia. Canadian taxpayers' money is being used to develop that oil. If LASMO, the foreign company, didn't do it, somebody else would be doing it, and Canadian sailors would be doing it. The work would be done. LASMO isn't creating that work. It is the fact that there is oil in the water and there is a market for the oil.

I don't want to pursue that. What about the Unitel? There is legal action in the LASMO case, but there is no legal action yet in the Unitel case.

Answer me this. Many of us in this committee thought, and I think the regulations say, you give out work permits or work authorizations to foreign workers only when there are no competent Canadians available for that work. It is the same as in the United States with the green cards. I thought we had the same rule here. I would like you to confirm whether or not that is not the rule. If it is the rule, how can we simply make an exemption for that rule when Canadian seamen and Canadian technicians are unemployed and receiving unemployment insurance?

Mr. Valcourt: Mr. Allmand, I am not privy to or aware of the case you mentioned.

Mr. Allmand: The Unitel case? I believe Unitel approached your office.

Mr. Glen: Yes, the Unitel case. We have had allegations put to us, or assertions, to assess it. I don't have that information with me today, but it might be useful to the committee if Raphael Girard, who is Executive Director for International Services, might explain how the regulations work with the foreign workers.

Mr. Allmand: Would you answer for us whether or not it is a rule of our system that we hire non-Canadian workers only when no competent Canadians are available for that work in those places?

• 1650

Mr. Valcourt: That is the general rule, yes.

Mr. Raphael Girard (Executive Director, International Services, Canada Employment and Immigration Commission): The general rule is that there is no adverse impact on the Canadian labour market. But there are a number of exemptions, based on reciprocity and international practice. We will admit people who could well be replaced by Canadian workers if Canadians are employed abroad in similar capacities. There's a large interchange between multinationals on that basis. Similarly, where a—

Mr. Allmand: I must say, sir, the Americans, as you know, exempted shipping from the free trade agreement. The Americans are very tough on shipping. Shipping between domestic ports in the United States requires American ships and American seamen—on the Great Lakes. We don't make that same demand.

[*Translation*]

M. Allmand: Monsieur le ministre, je ne comprends pas cela. S'il y a du travail ici, c'est parce qu'il y a du pétrole dans les eaux canadiennes au large de la Nouvelle-Écosse. On se sert de l'argent du contribuable canadien pour extraire ce pétrole. Si LASMO, l'entreprise étrangère, ne le faisait pas, quelqu'un d'autre le ferait, et ce seraient les marins canadiens qui feraient le travail. Le travail serait fait. LASMO ne crée pas ces emplois. Le fait est qu'il y a du pétrole dans la mer et qu'il y a un marché pour ce pétrole.

Je ne veux pas m'étendre là-dessus. Qu'en est-il d'Unitel? Dans le cas de LASMO, des poursuites ont été intentées, mais on n'a intenté aucune poursuite encore dans le cas d'Unitel.

Répondez-moi. Nous étions nombreux ici au comité à penser, et je crois que le règlement le confirme, qu'on ne donne des permis de travail ou des autorisations de travailler aux travailleurs étrangers que s'il n'y a pas de Canadiens compétents et disponibles. C'est la même chose aux États-Unis avec la carte verte. Je croyais que nous avions le même règlement ici. J'aimerais que vous confirmiez si c'est la règle ou non. Si c'est la règle, comment pouvons-nous accorder une exemption à cette règle alors qu'il y a des marins et des techniciens canadiens sans emploi à qui on verse de l'assurance-chômage?

M. Valcourt: Monsieur Allmand, je ne suis pas au courant de l'affaire dont vous parlez.

M. Allmand: L'affaire Unitel? Je crois qu'Unitel s'est adressé à votre Cabinet.

M. Glen: Oui, dans l'affaire Unitel. Des allégations ont été faites, ou des affirmations, et on nous a demandé d'examiner la situation. Je n'ai pas ces renseignements au moment où je vous parle, mais le comité trouvera peut-être utile que Raphael Girard, qui est directeur exécutif des Services internationaux, vous explique le règlement qui régit les travailleurs étrangers.

M. Allmand: Voulez-vous nous dire si notre système a pour règle d'engager des travailleurs non canadiens seulement si il n'y a pas de Canadiens compétents qui soient prêts à travailler à ces endroits?

M. Valcourt: C'est la règle générale, oui.

M. Raphael Girard (directeur exécutif, Services internationaux, Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada): Règle générale, il n'y a pas de répercussions négatives sur le marché canadien de la main-d'oeuvre. Il y a cependant un certain nombre d'exemptions fondées sur la réciprocité et les pratiques internationales. Nous admettrons des gens que pourraient remplacer des travailleurs canadiens s'il y a des Canadiens à l'étranger qui font le même genre de travail. Il y a beaucoup d'échanges au niveau des multinationales dans ce contexte. Aussi, lorsque. . .

M. Allmand: Comme vous le savez, monsieur, les Américains ont fait exempter le transport maritime de l'accord de libre-échange. Les Américains jouent dur dans ce domaine. Le transport maritime dans les eaux intérieures des États-Unis doit absolument se faire par des navires américains avec des équipages américains. . .sur les Grands Lacs. Nous n'avons pas la même exigence.

[*Texte*]

Mr. Girard: But in the Unitel example, where a piece of sophisticated electronic equipment is to be installed in Canada, we would permit the exemption of the supervisory personnel, who have to be satisfied that the machinery is installed properly in order for there to be an appropriate warranty in effect to protect the Canadian purchaser. Again, that's standard in international practice.

Mr. Allmand: Well, I have a letter from the Canadian Association of Communications and Allied Workers, or their lawyers, and according to them we have technicians here who could have done that work.

Mr. Girard: Indeed we have; and the installers will be Canadian, recruited in Canada. But the supervisors who have to ensure proper installation for performance of the warranty by the supplier can be foreign workers, even though equivalently qualified Canadians might be available.

Mr. Allmand: All right.

A few weeks ago when the officials were here I brought up the case of the work permits for refugees. With the new law, refugees who had work permits that expired were being denied the continuation of those work permits. I think it was Mr. Glen who said he was going to recommend a change in those regulations so these people who were working and whose employers wanted them to continue working would be able to keep their jobs. I want to know if that in fact has been done, if Mr. Glen's recommendation has been implemented.

Mr. Valcourt: Mr. Glen indicated what the course was that we would be following. Our intent was not to deprive those persons of work permits, and we will correct it by regulation.

On the question of timing, when we will be ready—

Mr. Allmand: It was on February 25 when we discussed it.

Mr. Valcourt: We are in the process of drafting these now.

Mr. Heap: Starting two or three years ago, there was discussion of a revision of the private sponsorship program for refugees that was initiated by this government about eight years ago—or at least it was expanded considerably. But there were some studies in which the Canadian Council for Refugees was collaborating with the immigration department, and in 1991 a preliminary report was completed and submitted to the fall conference of the Canadian Council for Refugees. A follow-up report was expected a year ago, in February 1992.

I'm wondering if you can give us some indication of when there will be a final report on this, so the people who are arranging private sponsorships, particularly groups such as the churches, who have master agreements—so they know what sort of terms they're dealing with when they encourage, say, half a dozen people in the parish to sponsor a refugee, and to avoid the situation where they're then faced with a change of the regulations so their obligations are different from the ones they were told about when they undertook it.

Mr. Valcourt: Mr. Heap, we are conducting a review of the refugee sponsorship program, which I understand we expect to complete by the summer of 1993. I will ask Mr. Juneau to answer your question.

[*Traduction*]

M. Girard: Mais dans l'exemple d'Unitel, il s'agissait de matériel électronique sophistiqué à installer au Canada et dans ce cas nous accorderions l'exemption pour le personnel de surveillance qui doit s'assurer que le matériel est bien installé pour que la garantie s'applique intégralement dans l'intéret de l'acheteur canadien. Encore une fois, c'est là une pratique normale dans le commerce international.

M. Allmand: J'ai ici une lettre de l'Association canadienne des employés de communications et travailleurs connexes, ou de leurs avocats, et d'après eux nous avons chez nous des techniciens qui auraient pu exécuter ce travail.

M. Girard: Absolument, et la main-d'oeuvre sera canadienne et recrutée au Canada. Mais les surveillants responsables de la qualité des travaux d'installation afin d'assurer que la garantie du manufacturier s'applique peuvent venir de l'étranger même si l'on pourrait trouver des Canadiens aussi compétents.

M. Allmand: Bon.

Il y a quelques semaines, quand les fonctionnaires étaient ici, j'ai soulevé le cas de permis de travail pour les réfugiés. À cause de la nouvelle loi, les réfugiés qui détenaient des permis de travail se voyaient refuser de nouveaux permis lorsque l'ancien arrivait à échéance. Il me semble que c'est M. Glen qui a dit qu'il recommanderait que soit apportée une modification à ces règlements afin que ces gens qui travaillaient déjà ici et dont l'employeur voudrait les garder puissent conserver leur emploi. J'aimerais savoir si cela a été fait et si la recommandation de M. Glen a été suivie.

M. Valcourt: M. Glen a dit que c'est ce que nous ferions. L'intention n'était pas de priver ces personnes de leur permis de travail et la situation sera corrigée par voie de règlement.

Quant à savoir à partir de quelle date. . .

M. Allmand: Nous en avons parlé le 25 février.

M. Valcourt: Nous sommes à rédiger les modifications.

M. Heap: Il y a environ deux ou trois ans, il a été question de revoir le programme de parrainage privé mis sur pied par ce gouvernement il y a environ huit ans. . .ou du moins ce programme a été considérablement élargi. Le Conseil canadien pour les réfugiés participait à des études avec le ministère de l'Immigration; un rapport préliminaire a été présenté à la conférence d'automne de ce conseil en 1991. Le rapport sur le suivi devait être publié il y a an, en février 1992.

Pour quand le rapport final est-il prévu parce que les gens qui aimeraient organiser un parrainage à titre privé, surtout les groupes comme les églises qui ont des contrats cadres. . .enfin, ces gens aimeraient bien savoir quelles sont les modalités à respecter s'ils veulent encourager une demi-douzaine de paroissiens à parrainer un réfugié. Ainsi ils n'auraient pas à vivre une situation où le règlement connu au départ changerait en cours de route.

M. Valcourt: Monsieur Heap, le programme de parrainage des réfugiés est à l'étude et les résultats devraient être prêts à l'été de 1993. Je demande à M. Juneau de répondre à votre question.

[*Text*]

• 1655

Mr. André Juneau (Executive Director, Immigration Policy, Department of Employment and Immigration): Mr. Chairman, as Mr. Heap knows well, because he attends the meetings of the CCR, we've had quite an extensive cooperative arrangement with them and other interested groups in the review of the private sponsorship. It has been a very interesting way of working with our partners, because we designed the study with them and we carried it out with them. We understand their frustration in not having the final results of the study, but, as the minister indicates, we should be able to communicate to the CCR and other groups very soon what the results are.

My hope would be that at the next meeting of the CCR, which is in May in Toronto, with Minister Valcourt's and Minister Browes' support, we'll be able to give them not a definitive but a fairly clear indication of where we stand.

Mr. Heap: The regulations or the guidelines, whichever they be, will be more stable and not subject to month by month changes. That's the hope. It's very difficult to get a parish to undertake something when they find the rule has changed after they have met the undertaking.

Mr. Juneau: Absolutely, Mr. Heap. Our goal is to make the program more stable on a whole range of fronts, including the one you mentioned. We need more transparency, more clarity right across the program.

Mr. Heap: Thank you. And they'll be glad to get that in May if it comes.

M. Jourdenais: Monsieur le ministre, je veux revenir au nouveau bureau qu'on va construire à Vegreville. Je voudrais savoir si la construction est commencée et combien de temps elle va durer.

M. Valcourt: La construction n'est pas commencée, mais on s'attend à ce que le service soit opérationnel en avril 1994.

M. Jourdenais: Combien de personnes allez-vous engager? Combien de fonctionnaires ont indiqué qu'ils voulaient aller travailler à Vegreville et combien y en a-t-il qui ne veulent pas y aller?

M. Valcourt: Il y a 200 emloyés qui seront répertoriés et engagés à Vegreville. Je n'ai pas les chiffres qui me permettraient de vous dire combien ont indiqué qu'ils voulaient y aller et combien ont indiqué qu'ils ne voulaient pas y aller.

M. Jourdenais: Vous avez dit tout à l'heure que ce service serait supérieur à celui qui est actuellement—

M. Valcourt: Absolument.

M. Jourdenais: Croyez-vous que c'est un service personnel?

M. Valcourt: Non, c'est un *mail-in service*; ce n'est pas personnel.

M. Jourdenais: Je vais vous donner un exemple. Samedi, j'ai fait du bureau. J'ai vu 31 personnes, dont 29 cas d'immigration. Je vais tenir le réseau occupé en contactant Vegreville, croyez-moi.

Déjà on commence à être un peu de mauvaise humeur parce qu'on ne verra pas un fonctionnaire et qu'on ne pourra pas discuter. On a envoyé quatre ou cinq formulaires qui nous sont revenus parce qu'il y manquait quelque chose. Est-ce que les documents vont faire constamment la navette comme cela?

[*Translation*]

M. André Juneau (directeur exécutif, politique d'immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, comme le sait fort bien M. Heap qui est présent aux réunions du CCR, nous avons des ententes de coopération avec cet organisme ainsi qu'avec d'autres qui s'intéressent à cette étude sur les réfugiés parrainés par le secteur privé. C'est une façon très intéressante de travailler avec nos collègues, parce que nous avons conçu et exécuté cette étude avec eux. Nous comprenons la frustration qu'il y a de ne pas avoir vu les résultats de l'étude, mais comme l'a signalé le ministre, nous devrions pouvoir en publier les résultats bientôt.

J'espère que lors de la prochaine réunion du CCR qui se tient à Toronto au mois de mai, avec l'appui des ministres Valcourt et Browes, nous pourrons leur donner non pas une réponse finale mais une idée assez claire d'où nous en sommes.

M. Heap: Les règlements ou les directives, selon le cas, seront plus stables et ne seront pas sujets à des changements d'un mois à l'autre. C'est ce que nous espérons. C'est très difficile d'encourager une paroisse à entreprendre quelque chose lorsqu'on apprend que le règlement a changé au moment même où l'on répond enfin aux critères.

M. Juneau: En effet, monsieur Heap. Notre but est de nous assurer que le programme sera plus stable partout, à tous les niveaux, y compris celui que vous avez soulevé. Il nous faut plus de transparence, plus de clarté à tous les niveaux du programme.

M. Heap: Merci. Et les gens seront heureux de recevoir tout cela au mois de mai si c'est bien ce qui se passe.

Mr. Jourdenais: Mr. Minister, I would like to get back to the new office that's going to be built in Vegreville. I would like to know if the building has started yet and how long it is going to take.

Mr. Valcourt: The building has not yet started but we expect the service to be operational in April 1994.

Mr. Jourdenais: How many people are you going to hire? How many public service employees have indicated that they wanted to go to work in Vegreville and how many do not want to go?

Mr. Valcourt: There are 200 employees on the hiring list for Vegreville. I don't have the figures available to tell you how many wanted or did not want to go there.

Mr. Jourdenais: You were saying earlier that this service would be superior to that which is presently. . .

Mr. Valcourt: No doubt about it.

Mr. Jourdenais: Do you think it is individualized service?

Mr. Valcourt: No, it's a mail-in service; it is not personalized.

Mr. Jourdenais: I will give you an example. I was at my office Saturday. I saw 31 people and 29 of those had immigration cases. Believe you me, I am going to keep the phone lines to Vegreville rather busy.

There is already some discontent because we won't be seeing any civil servants and we won't be able to discuss face-to-face. We sent off four or five forms that came back to us because something was missing. Are documents just going to be shuttling back and forth like that all the time?

[*Texte*]

M. Valcourt: On va essayer, avec les groupes communautaires, de donner aux personnes l'information nécessaire pour remplir les formulaires correctement et pour éviter cela. Il ne faut pas oublier que 80 p. 100 des cas seront traités à Vegreville. Il y a 20 p. 100 des cas qui vont nécessiter un contact; il y aura une entrevue et ce que vous appelez un service personnalisé, en ce sens que les gens vont s'asseoir avec un fonctionnaire.

Il y a 80 p. 100 des cas qui ne nécessitent pas ce genre d'entrevue. Ce sont ceux-là qui vont être expédiés plus rapidement, pour le bien du demandeur et pour le bien du député qui n'aura plus à perdre de temps pour dire à une personne qu'il va tenter d'obtenir un renseignement que la personne pourrait obtenir directement et plus rapidement au centre de traitement.

• 1700

M. Jourdenais: Ces 20 p. 100 qui seront refusés et qui devront passer en entrevue personnelle, à quel endroit iront-ils passer ces entrevues?

M. Valcourt: Dans les centres d'immigration partout au pays.

M. Jourdenais: Est-ce que cela va entraîner la fermeture de plusieurs bureaux?

M. Valcourt: J'ai déjà indiqué le nombre de bureaux qui seraient relocalisés ou fermés. M. Glen peut vous donner les détails.

How many offices will be closed?

Mr. Glen: Actual points of service closing will be 8, against the present number of 64.

Mr. Jourdenais: Eight?

Mr. Glen: Eight only would be closed.

In terms of one other point on which you questioned, that is for the 20% that you refuse to go back, in fact the 20% represent those cases where there are still questions to be resolved and you have an interview; not that they are refused and therefore you in essence get a second round at it. We anticipate that a large percentage of those cases will probably be approved as well.

M. Jourdenais: Monsieur le ministre, je voudrais vous rencontrer pour discuter d'un bureau qu'on veut fermer dans mon comté. On vient de dépenser 275 000$ pour l'installer. Je ne veux pas en parler ici, mais j'aimerais vous rencontrer. Est-ce qu'il y a moyen de prendre rendez-vous?

M. Valcourt: Sûrement, monsieur le député.

M. Jourdenais: Merci.

The Chairman: With that, I would like to thank the minister for his time, plus his time when he is coming next week again. We have an agreement made by the minister.

Mr. Allmand: If the minister doesn't have to leave, some of the members haven't had a chance to ask all their questions.

The Chairman: We've had one and one-half rounds here, and the minister will be back next week.

Mr. Allmand: That is just for Employment, though, isn't it?

[*Traduction*]

Mr. Valcourt: Together with community groups, we will try to give people the information necessary to fill out the form properly and avoid that kind of problem. Let's not forget that 80% of all cases will be taken care of at Vegreville. Contact will be necessary in 20% of all cases; there will be an interview and what you call personalized service in that people will be sitting down face-to-face with an official.

Eighty per cent of all those cases don't need that kind of interview. They're the ones that will be dealt with more swiftly for the benefit of the claimant and the MP who won't be wasting time telling people that he will try to get an item of information that the person could get directly and far more rapidly at the processing centre.

Mr. Jourdenais: Those 20% who are refused and will have to go to a personal interview, where will those interviews be held?

Mr. Valcourt: In immigration centres across the country.

Mr. Jourdenais: Is that going to mean a lot of offices closing down?

Mr. Valcourt: I have already said how many would be relocated or closed. Mr. Glen can give you the details.

Combien de bureaux seront fermés?

M. Glen: Nous fermerons huit bureaux des 64 que nous avons.

M. Jourdenais: Huit?

M. Glen: Nous n'en fermerons que huit.

Pour ce qui est de votre autre question, c'est-à-dire les 20 p. 100 refusés qui doivent retourner, en réalité, ce chiffre de 20 p. 100 représente les cas où il reste certaines questions à résoudre ce qui entraîne une entrevue; il ne s'agit pas de cas de rejet, et on leur donne une deuxième chance. Nous croyons qu'il y aura réponse affirmative dans un bon nombre de ces cas aussi.

Mr. Jourdenais: Mr. Minister, I would like to meet you to talk about an office that they want to close down in my riding. They have just spent $275,000 to set it up. I don't want to get into the details here, but I would like to meet you. Could I get an appointment?

Mr. Valcourt: Certainly, sir.

Mr. Jourdenais: Thank you.

Le président: Je remercie le ministre de sa comparution aujourd'hui et d'avoir accepté de comparaitre la semaine prochaine encore. Il s'y est engagé, après tout.

M. Allmand: Si le ministre n'est pas obligé de partir, certains députés qui n'ont pas eu la chance de poser toute leurs questions aimeraient bien le retenir.

Le président: Nous avons déjà fait le tour de table une fois et demie et le ministre revient la semaine prochaine.

M. Allmand: Seulement pour le côté emploi, cependant, n'est-ce pas?

[*Text*]

The Chairman: That was the general thrust. And those are the officials he is going to bring.

Mr. Allmand: I was just thinking that if he is here and he has five minutes or so, maybe he could take some more questions.

The Chairman: Who else has questions? Dan, do you have one?

Mr. Heap: Perhaps mine can be answered on paper to the committee.

Referring again to the draft memorandum, I would like to put two or three more questions because we may not have another chance to discuss it before it is considered finalized. I want to put on record one question. Will the draft memorandum be adjusted to take account of the United Nations principle, the UNHCR principle? If, say, a refugee claimant has all the other family members in Canada but through chance of transportation he comes first to the United States and then to Canada, by what is written in the MOU right now he would, I understand, be returned to the United States. If he were found to be a refugee there, he couldn't rejoin his family unless he met independent immigration qualifications. Will that be considered in the further study of the MOU?

My second question relates to section 6, item 3, which refers to people who have gone back to their home countries and are bringing new claims. Sometimes it would be some years later. It would be a completely new claim, but section 6, item 3 would seem to suggest that they would be considered as bringing a repeat claim. Will that be taken into account?

Finally, section 1(e), talking about transit visas and so on, refers only to airline travel. It favours refugees who have the money for an air ticket, perhaps to the United States and then by transit to Canada. But, for example, most Central and South American refugees that I know of, and the Haitian refugees, couldn't come by air. They came on foot partly, over land that is, by car or bus; and in the case of the Haitians by boat and then often by land transportation, or perhaps by boat to Canada, though I don't know that. Will that section be reconsidered in order to take account of the fact that, within the western hemisphere, refugees don't all come by airplane?

• 1705

Mr. Valcourt: Mr. Heap, I'll take all of your questions under notice and as representations. As I said, this is a draft document and not an official government document, but surely officials, as they discuss this, will want to take those into account.

Mr. Heap: Thank you very much, Mr. Minister, and thank you, Mr. Chairman.

Mr. Chadwick: Mr. Minister you're well aware of how I feel about the decentralization of the processing of the records. What I want to talk about and ask you about is the telephone line that you're going to use to inform us in our offices, as immigration people that we're about to become. We have had problems in the past dealing with your people by telephone. I'm just wondering if this is going to continue, because if it is, it will be impossible for us. Your people have told us on a number of

[*Translation*]

Le président: C'est ce qu'on avait compris. Et ce sont ces fonctionnaires-là qui l'accompagneront.

M. Allmand: Puisqu'il est ici et s'il peut nous consacrer environ cinq minutes, peut-être pourrait-il répondre à d'autres questions.

Le président: Qui d'autre a des questions à poser? Dan, vous en avez une?

M. Heap: On pourrait peut-être y répondre par écrit.

J'aimerais poser deux ou trois question de plus sur le projet de protocole car nous n'aurons peut-être plus la chance d'intervenir avant le document final. Donc, une question pour le compte-rendu: Dans le projet de protocole tiendra-t-on compte du principe des Nations Unies, du principe du Haut-commissaraire pour les réfugiés. Par exemple, prenons quelqu'un qui revendique le statut de réfugié, dont tous les autres membres de sa famille se trouvent au Canada, mais qui par hasard débarque d'abord aux États-Unis pour ensuite venir au Canada, d'après ce que je comprends du protocole, on l'enverra aux États-Unis. Si ce pays lui accorde le statut de réfugié, il ne pourra rejoindre sa famille à moins de répondre à d'autres normes d'immigration. Cette question sera-t-elle réévaluée dans le cadre du projet de protocole?

Ensuite, il y a le numéro 3 de l'article 6 où il est question de gens qui sont retournés dans leur pays d'origine et formulent maintenant de nouvelles demandes. Cela peut parfois se passer plusieurs années plus tard. Il s'agirait donc d'une demande tout à fait nouvelle, mais d'après le numéro 3 de l'article 6, on en traiterait comme s'il s'agissait d'une répétition de la demande. En tiendra-t-on compte?

Enfin, à l'alinéa 1e), sur les visas de transit et ainsi de suite, il n'est question que de voyage par avion. Cela joue en faveur des réfugiés qui ont les moyens de se payer un billet d'avion, peut-être jusqu'aux États-Unis et, de là, jusqu'au Canada. Cependant, par exemple, la plupart des réfugiés de l'Amérique du Centre et du Sud que je connais, et sans oublier les réfugiés haïtiens, ne pouvaient pas venir par avion. Ils sont venus à pied, par voie de terre, en auto ou en autobus, dans le cas des haïtiens, en bateau et ensuite par voie de terre ou peut-être par bateau jusqu'au Canada, quoique je n'en sois pas certain. Le texte sera-t-il remanié pour tenir compte du fait que dans l'hémisphère occidental, les réfugiés n'arrivent pas tous par avion?

M. Valcourt: Monsieur Heap, nous allons prendre note de toutes vos questions pour les étudier. Je l'ai dit: il ne s'agit pas d'un document officiel, mais d'une ébauche; dans leur étude de cette question les fonctionnaires tiendront compte de vos propositions.

M. Heap: Je vous remercie beaucoup, monsieur le ministre; merci, monsieur le président.

M. Chadwick: Monsieur le ministre, vous connaissez mon avis sur la décentralisation du traitement des dossiers. J'aimerais vous parler de la ligne téléphonique que vos allez utiliser pour nous communiquer des renseignements dans nos bureaux puisque nous allons être appelés à transmettre ces informations sur l'immigration. Par le passé nous avons éprouvé des difficultés à communiquer avec vos fonctionnaires par téléphone. Si cette situation persiste, elle rendra la situation impossible. A

[*Texte*]

occasions, at least the staff of my office anyway, "Here are some details on a person who is in your office, but you cannot discuss them with him".

Then there are some cases where they say, "We're not going to give you all of the information because it's classified". You put us, in our offices, and we are now becoming immigration people, on the spot. If they can't go to see somebody who can talk to them confidentially about some matters that you won't discuss with us, you're compounding a problem, because over the years there has been a growing dependency on constituency offices to become immigration offices. I think they have now become full-blown immigration offices. Mine has.

Mr. Valcourt: Mr. Chadwick, I understand members of Parliament can render a service, but their offices cannot become immigration centres for the Government of Canada. And with all due respect to members, I think that they will have to address that issue. I know that people will seek the services where they can find them. I know certain members of Parliament have no such problem, but others do have it.

As I indicated already to some of you in private, I am ready to try to work out a solution with you in order to help—

Mr. Chadwick: I appreciate that.

Mr. Valcourt: —because I know it is a problem. But I don't want the officials of this department to burden the offices of members of Parliament with inquiries that they should be answering, and I don't want to have to impose on members' staff the work that the people we pay to do it should do. We'll see to it that this is done.

The Chairman: Thanks, Mr. Minister. We'll see you again next week.

Mr. Valcourt: Thank you.

The Chairman: May I have the committee stay to discuss future business? We'll need to clarify any further witnesses you wish to hear.

Mr. Allmand, do you want to make some comments? Let me just say, in introducing the subject, that we have two weeks left at the end of April, and four weeks in May. That's being realistic. All the other ministers are quite keen to come. They've very positive. I've made casual inquiries and they said, yes, they would like to come before the committee if the members would like to hear them.

Mr. Allmand: Who?

The Chairman: The other ministers. We don't know if in fact you want the other ministers, which I guess should be the next option since we've had—

Mr. Allmand: There's only one other minister.

The Chairman: We have Danis, Cadieux, and Browes. We have three, actually.

Mr. Allmand: Do we need them?

The Chairman: That's my question. I've spoken to each one of them to see if they're interested in coming and they're all interested in coming, subject to you wanting them.

Mr. Allmand: I will have to ask the critics. I'm not the critic in those areas.

[*Traduction*]

maintes reprises, vos fonctionnaires vous ont dit, ont dit aux membres de mon bureau, tout au moins: «Voici quelques renseignements sur la personne qui se trouve dans votre bureau. Mais vous ne devez pas en discuter avec elle».

Parfois on nous dit: «Nous n'allons pas vous donner tous les renseignements car le dossier est coté.» Vous nous placez dans des situations délicates, nous sommes dans notre bureau qui devient, en quelque sorte, un prolongement de votre ministère. Si ces personnes ne peuvent pas discuter en toute confiance de questions que vous ne voulez pas aborder avec nous, vous exacerbez la situation car depuis quelques années, les bureaux de circonscription ont eu tendance à devenir de plus en plus des bureaux d'immigration. Nos bureaux sont devenus, à toutes fins pratiques, des bureaux d'immigration, notamment le mien.

M. Valcourt: Monsieur Chadwick, les députés peuvent offrir un service, mais leurs bureaux ne peuvent pas devenir des centres d'immigration pour le gouvernement du Canada. Il faudra qu'on se penche sur cette question. Les gens demandent les services où ils estiment pouvoir les obtenir. Certains députés n'ont pas ce problème, certains l'ont.

Je l'ai déjà dit à certains d'entre vous en privé: je veux collaborer pour tâcher de trouver une solution. . .

M. Chadwick: Je le sais.

M. Valcourt: . . .car je sais que problème il y a. Je ne tiens pas à ce que les fonctionnaires du ministère grèvent le travail du personnel des députés en leur demandant de répondre à des questions auxquelles mes fonctionnaires devraient répondre car c'est à ces derniers qu'il revient de le faire. Nous allons y voir.

Le président: Merci, monsieur le ministre. Nous vous accueillerons de nouveau la semaine prochaine.

M. Valcourt: Merci.

Le président: Puis-je demander aux membres de rester pour discuter des travaux futurs? Il s'agit de décider s'il y a d'autres témoins à entendre.

M. Allmand, avez-vous des propositions? Je précise qu'il nous reste 15 jours à la fin du mois d'avril et les quatre semaines de mai. Soyons réalistes. Tous les autres ministres sont impatients à comparaître. Ils sont très positifs. Je les ai pressentis et ils m'ont dit qu'ils seraient d'accord pour comparaître, si les députés le souhaitent.

M. Allmand: Qui?

Le président: Les autres ministres. Je ne sais pas si vous voulez faire comparaître les autres ministres, puisque nous avons. . .

M. Allmand: Il n'y a qu'un autre ministre.

Le président: Non, MM. Danis, Cadieux et M^me^ Browes.

M. Allmand: A-t-on besoin de les entendre?

Le président: Voilà ce que je tiens à savoir. J'ai parlé à chacun d'eux pour voir s'ils seraient disposés à comparaître; si vous le souhaitez, ils sont disposés à venir.

M. Allmand: Il faudra que j'en parle aux critiques en matière d'emploi. Je ne suis pas responsable de ce domaine.

[*Text*]

The Chairman: If we're to set it up for you, I want to have the request of this committee.

• 1710

Mr. Allmand: On things that haven't to do with immigration, I have to consult with the labour and employment critics.

The Chairman: All right. Then we'll agree that we'll make the final decisions next Thursday.

Mr. Allmand: But I would like to deal with immigration things, if I might, other immigration business.

The Chairman: Okay. But also we have to work as a whole committee. While we might change the membership, we can't change the membership each time to call a business meeting to make a decision.

Mr. Allmand: I know, but it wasn't on the agenda. I didn't know that we were going to deal with future business today or I would have consulted.

The Chairman: Didn't we have it on the agenda?

Mr. Allmand: No, it wasn't on it.

The Chairman: I'm sorry. I thought we'd agreed to have it on it.

Mr. Allmand: I'm quite pleased to deal with it, but I won't be able to deal with it completely because I'm not the person dealing with labour or employment. I know that Gibby Parent was here at the beginning of the meeting. He's our labour critic and he would like to have the Minister of Labour appear.

The Chairman: Okay.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, the last time we met on immigration matters I raised the whole issue of the centralization in Vegreville and the closing of offices. I appreciate the fact that the minister is going to make the survey available to us and the analysis of the pilot projects, but the union of employees working for Employment and Immigration very seriously want to be heard on this issue, and I think we should hear both sides.

One of your colleagues here has just raised the whole problem that might arise from us becoming immigration offices, if this thing doesn't work properly. We'll be overburdened if people can't contact Vegreville. I think we should hear the union at one meeting. The union has appeared before this committee before.

There's a group called the Coalition for a Fair and Just Immigration Policy who also want to testify on that issue. Maybe we could hear the two groups in one afternoon, the union and this coalition, on this business of centralization and replacing face-to-face interviews with a paper system. I ask for that.

On the estimates for Immigration I think we would need at least one other full meeting just with officials, because there are a lot of technical questions on the regulations and things that are important, but I didn't have time to put them to the minister. I'd like to put them to the officials.

[*Translation*]

Le président: Si vous voulez qu'on les invite, le comité doit en faire la demande.

M. Allmand: Pour les questions qui ne touchent pas à l'immigration, je dois consulter les critiques de la main-d'oeuvre et de l'emploi.

Le président: D'accord. Dans ce cas, nous conviendrons de prendre les décisions finales jeudi prochain.

M. Allmand: Mais si vous le permettez, j'aimerais traiter de l'immigration, des autres questions qui touchent à l'immigration.

Le président: D'accord. Mais nous devons aussi travailler en comité plénier. Même si nous pouvons modifier la composition du comité, nous ne pouvons le faire chaque fois qu'une séance est convoquée pour prendre une décision.

M. Allmand: Je le sais, mais cette question n'était pas à l'ordre du jour. Je ne savais pas que nous allions discuter des affaires futures aujourd'hui, sinon j'aurais consulté mes collègues.

Le président: Ce n'était pas à l'ordre du jour?

M. Allmand: Non, ce ne l'était pas.

Le président: Je suis désolé. Je croyais que nous nous étions entendus pour en discuter.

M. Allmand: Je suis tout à fait disposé à en discuter, mais je ne pourrai traiter du sujet en profondeur parce que je ne m'occupe de la main-d'oeuvre ni de l'emploi. Je sais que Gibby Parent était présent au début de la séance. Il est notre porte-parole de la main-d'oeuvre et il aurait aimé que le ministre du Travail comparaisse.

Le président: D'accord.

M. Allmand: Monsieur le président, la dernière fois que nous nous sommes réunis pour discuter de l'immigration, j'ai soulevé la question de la centralisation à Vegreville et de la fermeture des bureaux. Je suis conscient que le ministre mettra les résultats du sondage à notre disposition ainsi que l'analyse des projets pilotes, mais le syndicat des employés qui travaillent pour Emploi et Immigration souhaite ardemment témoigner sur cette question et je pense que nous devrions entendre les deux sons de cloche.

Un de vos collègues ici présent vient de soulever le problème qui pourrait surgir si nous devenions des bureaux d'immigration et si ce projet ne se déroule pas comme prévu. Nous serons surchargés si les gens ne peuvent communiquer avec Vegreville. Je pense que nous devrions entendre le syndicat. Ce syndicat a déjà comparu devant le comité par le passé.

Un groupe appelé la Coalition for a Fair and Just Immigration Policy veut lui aussi témoigner sur cette question. Nous pourrions peut-être entendre les deux groupes le même après-midi, le syndicat et cette coalition, au sujet de la centralisation et de la décision de remplacer les entrevues en personne par des mémoires. Je le demande.

Au sujet du budget de l'Immigration, je pense qu'il faudrait au moins une autre séance complète uniquement avec les fonctionnaires, parce que les questions techniques relatives à la réglementation sont nombreuses et importantes, mais je n'ai pas eu le temps d'en parler au ministre. J'aimerais interroger les fonctionnaires à ce sujet.

[*Texte*]

I'm requesting at least two meetings on Immigration; one on the estimates generally, with officials, and one where we would invite the union and this group, the Coalition for a Fair and Just Immigration Policy, on the centralization in Vegreville, the closing of offices, paper review, technology, and that whole business.

The Chairman: Could I hear from Mr. Heap, please? What would you like to do as future business, generally speaking?

Mr. Heap: I think the three points that Warren has made are good. First of all, I also have to consult on non-immigration matters with two other critics in my caucus. The matter of the Vegreville switch is one on which we should hear the union. I agree on that. What was your other point, Warren?

Mr. Allmand: The Coalition for a Fair and Just Immigration Policy.

Mr. Heap: The two of them in one afternoon?

Mr. Allmand: Yes.

Mr. Heap: Okay. And then we could have a day on the estimates with the officials from Immigration.

There is one further matter on which, if we can hear the officials, I would like to have some information provided, and that is the overseas offices. I've read the minister's statement that there will be cuts overseas. I don't know whether that means the reduction of staff only, or reduction of the number of immigration offices. I think it must mean reduction of the number of offices because many, many offices have only one consular official. We are getting questions now about overseas service, and we'll get more questions as the cuts start.

The Chairman: Is there anyone else who wants to comment in this area?

Mr. Chadwick: I'm in total agreement with what opposition members have asked. Both of them have touched on things that are dear to my heart and on which I think we must have answers.

I'm hearing that backlogs in the overseas offices are simply tremendous, and the stated times are changing almost daily to process—

Mr. Heap: But they don't get shorter.

Mr. Chadwick: If there is any cut coming, I want an explanation.

The Chairman: I like the idea of dealing with overseas offices too.

Mr. Fee: Before we invite either group, I'd like a quick summary of what they're going to say. If they're just going to come with political rhetoric, I'm sorry, I don't have time to listen to them. If they have good suggestions, yes, by all means let's hear them.

Mr. Jourdenais: I agree with those three, and with him.

[*Traduction*]

Je demande au moins deux séances sur l'immigration: la première sur le budget en général, avec les fonctionnaires, et la seconde pour entendre le syndicat et ce groupe, la Coalition for a Fair and Just Immigration Policy, au sujet de la centralisation à Vegreville, de la fermeture des bureaux, de l'examen des mémoires, de la technologie et de tout le reste.

Le président: Puis-je entendre l'opinion de M. Heap, s'il vous plaît? De quoi devrions-nous traiter à l'avenir, en général?

M. Heap: Je suis d'accord avec les trois thèmes indiqués par Warren. Avant tout, je dois d'abord consulter moi aussi les deux porte-parole de mon parti sur les questions qui ne touchent pas à l'immigration. Nous devrions entendre le syndicat au sujet du déménagement à Vegreville. Je suis d'accord. Quel était l'autre thème, Warren?

M. Allmand: La position de la Coalition for a Fair and Just Immigration Policy.

M. Heap: Deux témoins dans un après-midi?

M. Allmand: Oui.

M. Heap: D'accord. Puis, nous pourrions consacrer une journée au budget, en compagnie des fonctionnaires de l'Immigration.

Si nous pouvons entendre les fonctionnaires, j'aimerais aussi qu'ils me renseignent sur un autre sujet, soit les bureaux à l'étranger. J'ai lu la déclaration du ministre selon laquelle il y aura des réductions à l'étranger. Je ne sais pas s'il s'agit simplement de réductions de personnel ou du nombre de bureaux à l'étranger. Je suppose qu'il veut dire une réduction du nombre de bureaux, parce que beaucoup de bureaux ne disposent que d'un représentant consulaire. Nous nous faisons poser des questions sur le service à l'étranger et il y en aura d'autres lorsque les réductions commenceront à se concrétiser.

Le président: Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir?

M. Chadwick: Je suis tout à fait d'accord avec les demandes des membres de l'opposition. Ils ont soulevé tous les deux des questions qui me semblent importants et pour lesquelles nous devrions obtenir des réponses.

On me dit que l'arriéré de travail dans les bureaux à l'étranger est tout simplement phénoménal et que les délais prévus pour traiter les dossiers changent presque tous les jours. . .

M. Heap: Mais il ne raccourcissent pas.

M. Chadwick: Si des réductions se préparent, je veux une explication.

Le président: J'aime bien l'idée de traiter également des bureaux à l'étranger.

M. Fee: Avant d'inviter un groupe ou l'autre, j'aimerais obtenir un bref résumé de ce qu'ils ont à dire. S'ils préparent des envolées politiques, désolé, je n'ai pas le temps de les entendre. S'ils ont de bonnes suggestions, je suis tout à fait d'accord pour que nous les invitions.

M. Jourdenais: Je suis d'accord avec les trois sujets et avec lui.

[*Text*]

• 1715

The Chairman: Okay. Ladies and gentlemen, what you also have to decide in your minds is how much time you are willing to give. We have a full turnout here, and as long as we have a full turnout I'm happy to have meetings. It's getting pretty busy in the ridings for most people at this time of the year. How much time are you willing to give to the process?

Mr. Allmand: On Immigration I think we should have another meeting with officials on the estimates. Then I was suggesting one day on the whole Vegreville business—

The Chairman: Yes.

Mr. Allmand: —with some witnesses.

The Chairman: My one concern is for your other critics. I realize you have to take the time to speak with them, but in view of the fact estimates are now before us we should clear that up if we can quickly, and then get on to hearing other groups, considering the time factor that is left to us, because we have this responsibility before us. We'll call this a sort of a general survey right now.

Mr. Allmand: Who are the other ministers to whom you were referring?

The Chairman: Mr. Danis, Minister of Labour.

Mr. Allmand: Who?

The Chairman: Danis.

Mr. Allmand: He's the Minister of Labour. There is no doubt about him.

The Chairman: Mr. Cadieux, Minister of Youth.

Mr. Allmand: The only problem there is the Ministry of Youth has some things from the Department of Employment and some things from the Secretary of State.

The Chairman: We had talked about doing a whole study on youth employment. You'd think we'd hear him at least once, or you'd have something to say—

Mr. Allmand: I'm for that.

The Chairman: Okay. Then we have a Minister of State (Employment and Immigration), Mrs. Browes, who has never been before us.

Mr. Allmand: But what can she say that the minister won't say?

The Chairman: It's another opportunity for you, if you wish to have it.

Mr. Allmand: Maybe she could come with the officials.

The Chairman: With the officials?

Mr. Allmand: Yes. That would be fine.

The Chairman: Okay. Let's agree on that. We'll ask the next group of officials, with the Minister of State (Employment and Immigration).

Then we will set up a meeting with Mr. Danis and Mr. Cadieux. Will you have people turn out to ask questions of them? That is my concern.

[*Translation*]

Le président: D'accord. Mesdames et messieurs, vous devez également décider combien de temps vous voulez y consacrer. Nous sommes tous présents, et tant que nous sommes tous là, je suis heureux que nous nous réunissions. La plupart des députés ont beaucoup de travail dans leur circonscription à cette époque de l'année. Combien de temps voulez-vous consacrer à ce processus?

M. Allmand: Au sujet de l'immigration, je pense que nous devrions nous rencontrer une autre fois pour discuter du budget avec les fonctionnaires. J'ai proposé une autre journée sur ce qui se passe à Vegreville. . .

Le président: Oui.

M. Allmand: . . .avec quelques témoins.

Le président: Je m'inquiète seulement de vos autres critiques. Je sais que vous devrez trouver le temps de les rencontrer, mais puisque le budget est déjà entre nos mains, nous devrions l'étudier le plus rapidement possible, avant d'entendre d'autres groupes. Nous devons tenir compte du facteur temps, vu que cette responsabilité nous a été confiée. Qualifions notre démarche de survol général pour l'instant.

M. Allmand: Qui sont les autres ministres auxquels vous faisiez allusion?

Le président: M. Danis, ministre du Travail.

M. Allmand: Qui?

Le président: M. Danis.

M. Allmand: Il est ministre du Travail. Il doit comparaître, aucun doute là-dessus.

Le président: M. Cadieux, ministre de la Jeunesse.

M. Allmand: Le seul problème, c'est que le ministre de la Jeunesse a des programmes relevant du ministère de l'Emploi et d'autres du Secrétariat d'État.

Le président: Nous avions envisagé une étude sur l'emploi chez les jeunes. Nous pourrions l'entendre au moins une fois ou alors vous. . .

M. Allmand: Je suis d'accord.

Le président: Très bien. Il y a aussi un ministre d'État (Emploi et Immigration), M^me^ Browes, qui n'a jamais comparu devant nous.

M. Allmand: Mais que peut-elle ajouter aux propos du ministre?

Le président: C'est une autre occasion pour vous, si vous le souhaitez.

M. Allmand: Elle pourrait peut-être témoigner avec les fonctionnaires.

Le président: Avec les fonctionnaires?

M. Allmand: Oui. Cela me conviendrait.

Le président: D'accord. Entendons-nous là-dessus. Nous convoquerons le prochain groupe de fonctionnaires et le ministre d'État (Emploi et Immigration).

Puis, nous convoquerons M. Danis et M. Cadieux à une autre séance. Aurez-vous des représentants pour les interroger? C'est cela qui m'inquiète.

[*Texte*]

Mr. Allmand: Our labour critic was here today. He definitely will turn up.

The Chairman: We do have these other people too.

Mr. Allmand: We have a critic for Youth too. And I guess Mr. Heap would like to talk to his critics.

The Chairman: I would ask you, please, to get back to my office with your responses on this.

We're going to ask if the Immigration officials will be coming back again with the Minister of State (Employment and Immigration), Mrs. Browes.

Mr. Allmand: On anything dealing with the estimates.

The Chairman: On matters dealing with the estimates.

Mr. Allmand: Yes, with a wide open question and answer period.

The Chairman: Okay.

Mr. Jourdenais: I would like some clarification. On the Vegreville thing, or whatever we call it, what's the use of asking questions and asking questions, if it's already done, signed, sealed and delivered?

Mr. Allmand: Oh no. It's on the way, but the full implementation is only in 1994.

Mr. Jourdenais: That's what he said.

Mr. Allmand: Yes.

Mr. Jourdenais: But do you think we will—

Mr. Allmand: He might be able to modify it.

Mr. Jourdenais: Do you think we are strong enough to recommend that it should be modified?

Mr. Allmand: You've got a leadership convention going on and there's going to be an election. There will be all kinds of changes. You may have different ministers.

Mr. Jourdenais: Right.

Mr. Allmand: You may be the minister. He may be the—

The Chairman: On the same point, Mr. Allmand, you might be as well.

Mr. Allmand: I could be the minister. Dan might be the minister. Oh, he's not running again.

The Chairman: I don't want us to waste too much time spinning wheels right now about the relevance.

Mr. Allmand: But on this Vegreville thing—

The Chairman: I want to give you full opportunity to access whatever you wish. We'll determine the possibility of dates here, subject to you telling me by next week, or sooner if you can. I am just asking if we can do it informally. Or do you want to stick to doing it in committee?

Mr. Allmand: If we agree in principle here we can then get the details done by telephone.

[*Traduction*]

M. Allmand: Notre porte-parole de l'emploi était ici aujourd'hui. Il sera certainement de la partie.

Le président: Il y a d'autres personnes.

M. Allmand: Nous avons également un porte-parole de la jeunesse. Et je pense que M. Heap aimerait discuter avec ses porte-parole.

Le président: Je vous prierais de communiquer avec mon bureau pour me donner une réponse à ce sujet.

Nous demanderons aux fonctionnaires de revenir, en compagnie du ministre d'État (Emploi et Immigration), M^me^ Browes.

M. Allmand: Pour les interroger sur tout ce qui concerne le budget.

Le président: Sur les questions budgétaires.

M. Allmand: En effet. En plus de prévoir une période de questions, sans restrictions.

Le président: D'accord.

M. Jourdenais: J'aimerais un éclaircissement. Au sujet de Vegreville, à quoi bon s'acharner à poser des questions si tout est déjà conclu, signé, réglé?

M. Allmand: Mais non. L'idée suit son cours, mais la mise en oeuvre complète n'est pas prévue avant 1994.

M. Jourdenais: Je répète ce qu'il a dit.

M. Allmand: Oui.

M. Jourdenais: Mais vous pensez que nous. . .

M. Allmand: Il pourrait peut-être apporter des changements.

M. Jourdenais: Pensez-vous que nous sommes assez forts pour recommander une modification?

M. Allmand: Vous êtes en pleine campagne à la direction de votre parti et il y aura des élections. Il y aura toutes sortes de changements. Les ministres pourraient changer.

M. Jourdenais: C'est vrai.

M. Allmand: Vous serez peut-être le prochain ministre. Il pourrait devenir le. . .

Le président: Vous aussi, monsieur Allmand.

M. Allmand: Je pourrais être ministre. Dan aussi. Pardon, il ne se représentera plus.

Le président: Je ne veux pas que nous perdions trop de temps à discuter de la pertinence.

M. Allmand: Mais à propos de Vegreville. . .

Le président: Je veux vous donner accès à tout ce que vous voulez. Nous déterminerons les dates possibles ici même, à condition que vous me fassiez connaître vos disponibilités d'ici la semaine prochaine, ou plus tôt si vous le pouvez. Je demande simplement si nous pouvons le faire par les voies non officielles. Mais peut-être tenez-vous à le faire en comité?

M. Allmand: Si nous nous entendons en principe ici, nous pouvons régler les détails par téléphone.

[*Text*]

The Chairman: We'll try to finish off the estimates relatively quickly, certainly by the end of May. We have six weeks there. Then we have only another week probably, or two in June.

Mr. Allmand: You surely could get one meeting in on this Vegreville thing. There is the Minister of Labour. That's one meeting.

The Chairman: All right. Let's finish off the ministers first. We'll schedule those meetings next. Then we'll take these other suggestions, plus any others you may have. Let's complete the responsibility to satisfy your other critics so we're not sort of hogging their time.

Mr. Allmand: Okay.

The Chairman: If you would get back to me on that, we'll clear that up first.

Mr. Allmand: Yes.

The Chairman: Then we can be considering the next stages as we go along.

Mr. Allmand: Okay.

The Chairman: But first we'll set those meetings up. I'll take this as authority generally to proceed to set those meetings up.

Mr. Fee: I make one final point, Mr. Chairman. I say that wisdom comes with age. On the record we should recognize my colleague, Mr. Jourdenais, who is growing old tomorrow. He has been concerned that nobody noted that tomorrow is his 60th birthday.

Mr. Allmand: That's not old. On a point of privilege—

• 1720

The Chairman: Oh, it is, in the new generation now.

Mr. Allmand: Charles de Gaulle was the President of France when he was 70-something. Churchill was the Prime Minister—

Some hon. members: Oh, oh.

The Chairman: Ladies and gentlemen, one more quick item on the budget just before you go. We've had a budget submitted to us from the chairman of the committee basically saying we have $50,000 we can deal with between now and the next election. If that's not enough we can apply later, but I'm sure we have no need for even that.

Mr. Allmand: We may have witnesses coming in.

The Chairman: Yes, but I think I would want to indicate back that the $50,000 allocation is more than enough for now. Is that agreed?

Mr. Allmand: What does it compare with last year?

The Chairman: Last year we didn't spend it all because we were going to travel but you changed our minds on that.

Mr. Allmand: Yes.

The Chairman: So we didn't travel.

Mr. Allmand: This is a new budget from April 1, but it's only up until the election. The election has to be before the end of the year.

[*Translation*]

Le président: Nous essaierons de terminer l'étude du budget relativement vite, certainement d'ici la fin mai. Nous avons six semaines devant nous. Puis, il ne nous restera probablement qu'une semaine ou deux en juin.

M. Allmand: Vous pourriez sans doute prévoir une séance sur Vegreville. Il y a aussi le ministre du Travail à qui il faudrait consacrer une séance.

Le président: D'accord. Entendons-nous sur les ministres. Nous organiserons ensuite ces séances. Puis, nous tiendrons compte des autres suggestions et de toutes celles que vous pourriez formuler. Acquittons-nous d'abord de nos responsabilités afin de satisfaire vos critiques et de ne pas les accaparer trop longtemps.

M. Allmand: D'accord.

Le président: Je vous prierais de m'informer pour que nous puissions régler d'abord cette question.

M. Allmand: Oui.

Le président: Nous pourrons ensuite envisager les autres étapes, au fur et à mesure.

M. Allmand: D'accord.

Le président: Mais nous organiserons d'abord ces séances. Je suppose que vous m'autorisez à prendre les dispositions nécessaires à ce sujet.

M. Fee: Une dernière question, monsieur le président. Je sais que la sagesse vient avec l'âge. Nous devrions féliciter officiellement M. Jourdenais, qui aura un an de plus demain. Il craint que personne ne souligne son 60e anniversaire.

M. Allmand: Ce n'est pas vieux. Question de privilège. . .

Le président: Mais si, pour la nouvelle génération actuelle.

M. Allmand: Charles de Gaulle avait plus de 70 ans quand il était président de la France. Churchill était premier ministre. . .

Des voix: Oh, oh!

Le président: Mesdames et messieurs, un dernier point avant de nous quitter. Le président du comité a déposé un budget qui nous laisse environ 50 000$ d'ici aux prochaines élections. Si ce montant ne suffit pas, nous pourrons demander des crédits supplémentaires plus tard, mais je suis convaincu que nous ne dépenserons même pas cette somme.

M. Allmand: Nous inviterons peut-être des témoins.

Le président: Oui, mais je crois que l'affectation de 50 000$ suffit largement pour l'instant. Êtes-vous d'accord?

M. Allmand: Comment ce montant se compare-t-il aux dépenses de l'an dernier?

Le président: Nous n'avons pas tout dépensé l'an dernier, puisque nous pensions voyager et que vous avez changé d'idée.

M. Allmand: Oui.

Le président: Nous n'avons donc pas voyagé.

M. Allmand: Il s'agit du budget à compter du 1er avril mais seulement jusqu'aux prochaines élections. Des élections doivent être déclenchées avant la fin de l'année.

[*Texte*]

The Chairman: Yes, that's right. When Parliament is prorogued or dissolved, the unused portion of each committee's approved budget is discontinued and no further commitments are made.

When Parliament reconvenes, standing committee budgets are reinstated to the prorogation level and spending may begin as soon as the chairs are elected. At dissolution there is no reinstatement of budgets after the dissolution of Parliament. A new budget must be approved and submitted to the liaison committee, and the process starts over again. I think it doesn't matter.

Mr. Allmand: I would approve. It would seem to me if some extraordinary thing happened between now and July 1 that required some kind of an investigation, we could go and get more money.

The Chairman: So we'll accept the $50,000 allocation—

Mr. Allmand: Yes.

The Chairman: —as adequate, and indicate we may not require it.

Mr. Allmand: Don't say that. We'll just accept it.

The Chairman: All right.

Mr. Chadwick: How does it compare with last year?

The Chairman: It's smaller.

Mr. Chadwick: How much smaller?

The Chairman: Half.

Mr. Chadwick: Half?

The Chairman: It was $103,000 last year, but we intended to travel last year and we didn't.

Can I have a motion for that? We might as well do it officially.

Mr. Chadwick: I'm just not sure the half is adequate.

Mr. Allmand: I understand it's only up until the election, so it's not for the full year.

The Chairman: You can renew?

Mr. Allmand: Yes.

The Chairman: After an election it's a whole new game.

Mr. Allmand: So it's not for a full year.

Mr. Chadwick: You're sure of that, are you? I thought budgets were—

The Chairman: You can't go from one Parliament to another.

Mr. Allmand: So, considering that, I would move that be our budget.

The Chairman: If there's prorogation and then a Speech from the Throne, that's different from dissolution.

Mr. Chadwick: Yes.

The Chairman: I can't see it's a problem. I can't see it's worth doing too much over other than accepting it for now.

[*Traduction*]

Le président: C'est exact. À la prorogation ou dissolution du Parlement, la portion inutilisée du budget approuvé pour chaque comité est annulée et aucun autre engagement n'est pris.

Quand les Chambres sont convoquées à nouveau après une prorogation, les budgets des comités permanents sont rétablis et les comités peuvent engager de nouvelles dépenses dès que les présidents sont élus. Après une dissolution du Parlement, les budgets ne sont pas rétablis. Un nouveau budget doit être approuvé et soumis au comité de liaison, puis le processus recommence à nouveau. Je pense que ce n'est pas important.

M. Allmand: Je suis d'accord. Il me semble que si des événements extraordinaires nécessitant une enquête survenaient d'ici au 1er juillet, nous pourrions obtenir des crédits supplémentaires.

Le président: Par conséquent, nous accepterons le crédit de 50 000$. . .

M. Allmand: Oui.

Le président: . . .le considérerons suffisant et indiquerons que nous n'en aurons peut-être pas besoin.

M. Allmand: Ne dites pas cela. Contentons-nous de l'accepter.

Le président: D'accord.

M. Chadwick: Qu'est-ce que ce montant représente par rapport à l'an dernier?

Le président: Il est moins élevé.

M. Chadwick: De beaucoup?

Le président: La moitié.

M. Chadwick: La moitié?

Le président: Nous avions prévu 103 000$ l'an dernier, mais nous avions l'intention de voyager et nous ne l'avons pas fait.

Quelqu'un veut-il proposer une motion? Aussi bien le faire officiellement.

M. Chadwick: Je ne suis pas convaincu que la moitié suffise.

M. Allmand: Je crois comprendre que le montant s'applique uniquement jusqu'aux élections. Par conséquent, l'année n'est pas complète.

Le président: On peut le renouveler?

M. Allmand: Oui.

Le président: Après une élection, c'est une tout autre histoire.

M. Allmand: Donc, ce n'est pas pour une année complète.

M. Chadwick: Vous en êtes certain, n'est-ce pas? Je pensais que les budgets étaient. . .

Le président: On ne peut reporter les budgets d'une législature à l'autre.

M. Allmand: Compte tenu de ce facteur, je propose donc que ce budget soit approuvé.

Le président: Une prorogation suivie d'un discours du Trône diffère d'une dissolution.

M. Chadwick: Oui.

Le président: Je ne vois pas de problème. Je ne crois pas qu'il soit utile d'aller plus loin qu'une simple approbation, pour le moment.

[*Text*]

Mr. Allmand: I move we approve the budget of $50,000, which it is understood will be our budget until an election is called.

The Chairman: Okay.

Mr. Chadwick: All I'm worried about is if you apply for a budget subsequent to that. Does the $50,000 sort of indicate that is your budget in the future?

Mr. Allmand: That's why I made it part of my motion.

Mr. Chadwick: Yes. If you get by on $50,000 this year—

The Chairman: You can always apply for more. There are reserve funds they have held for any committee to apply for more. They're putting a standard $50,000 across.

Mr. Chadwick: Are you jeopardizing your future?

The Chairman: I hope not, and I don't believe so. But certainly within any budget we could project, we could not project spending beyond $50,000.

Mr. Allmand: I move that we accept the budget of $50,000 with the understanding that following a federal election this committee can apply for a new budget, considering the needs at that time.

The Chairman: Yes. Well, that's what it says here. That's what the procedure is, the process.

Motion agreed to

The Chairman: Thank you very much. The meeting is adjourned.

[*Translation*]

M. Allmand: Je propose que nous approuvions le budget de 50 000$, qui constituera notre budget jusqu'au déclenchement des élections.

Le président: D'accord.

M. Chadwick: Je m'inquiète seulement de ce qui arrivera quand vous demanderez un autre budget par la suite. Le montant de 50 000$ est-il une indication du budget futur?

M. Allmand: Voilà pourquoi j'ai précisé ma motion.

M. Chadwick: Oui. Si vous vous contentez de 50 000$ cette année. . .

Le président: On peut toujours demander davantage. Des réserves sont prévues au cas où des comités auraient des besoins supplémentaires. La somme de 50 000$ s'applique à tout le monde.

M. Chadwick: Mettez-vous votre avenir en danger?

Le président: J'espère que non et je ne le crois pas. Mais compte tenu de nos prévisions, nous ne pouvons pas penser dépenser plus de 50 000$.

M. Allmand: Je propose que nous acceptions le budget de 50 000$, étant entendu qu'après une élection fédérale, le comité demandera un nouveau budget tenant compte des besoins à ce moment-là.

Le président: Oui. C'est ce qui est écrit ici. C'est la procédure, le processus.

La motion est adoptée

Le président: Merci beaucoup. La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Employment and Immigration:

Ian Glen, Associate Deputy Minister;

André Juneau, Executive Director, Immigration Policy;

Guy Tremblay, Director General, Financial Management;

Raphael Girard, Executive Director, International Services, Canada Employment and Immigration Commission.

TÉMOINS

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:

Ian Glen, sous–ministre délégué;

André Juneau, directeur exécutif, Politique d'immigration;

Guy Tremblay, directeur général, Gestion financière;

Raphael Girard, directeur exécutif, Services internationaux, Commission de l'Emploi et de l'Immigration.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

41
XC32
L16

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 27

Thursday, May 6, 1993

Chairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 27

Le jeudi 6 mai 1993

Président: Robert Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Main Estimates 1993-94: Votes 15 and 20 under IMMIGRATION

CONCERNANT:

Budget des dépenses principal 1993-1994: Crédits 15 et 20 sous la rubrique IMMIGRATION

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
JUN 0 1 1993
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

25636—1

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Members

Warren Allmand
Maurizio Bevilacqua
Harry Chadwick
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Luc Fortin

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert Wenman

Membres

Warren Allmand
Maurizio Bevilacqua
Harry Chadwick
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Luc Fortin

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MAY 6, 1993
(36)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 9:36 o'clock a.m. this day, in Room 705, La Promenade, the Vice-Chairman, Harry Chadwick, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Harry Chadwick and Dan Heap.

Acting Member present: Joe Fontana for Maurizio Bevilacqua.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Margaret Young, Research Officer.

Witnesses: Ian Glen, Associate Deputy Minister/Immigration; André Juneau, Executive Director, Immigration Policy; Hallam Johnston, Acting Executive Director, Immigration Operations; Brian Davis, Director General, International Operations.

The Committee resumed its Order of Reference dated Thursday, February 25, 1993 relating to the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1994. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Wednesday, March 24, 1993, Issue No. 26*)

By unanimous consent, the Chairman called Votes 15 and 20 under IMMIGRATION.

The witnesses answered questions.

At 11:35 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Luc Fortin

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 6 MAI 1993
(36)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit 9 h 36, dans la salle 705 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de Harry Chadwick (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Harry Chadwick et Dan Heap.

Membre suppléant présent: Joe Fontana remplace Maurizio Bevilacqua.

Aussi présente: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Margaret Young, attachée de recherche.

Témoins: Ian Glen, sous-ministre délégué, Immigration; André Juneau, directeur exécutif, Politique d'immigration; Hallam Johnston, directeur exécutif intérimaire, Opérations de l'immigration; Brian Davis, directeur général, Opérations internationales.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 25 février 1993, le Comité reprend l'étude du Budget des dépenses pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1994 (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 24 mars 1993, fascicule nº 26*).

Du consentement unanime, le président appelle: crédits 15 et 20, IMMIGRATION.

Les témoins répondent aux questions.

À 11 h 35, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Luc Fortin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, May 6, 1993

• 0934

The Vice-Chairman: I call this meeting of the immigration committee to order.

The chairman has asked me, as vice-chair, to take over the chair for the day.

The notices have gone out, which have indicated that we're here until 11:30 a.m.

We have senior officials here to discuss the main estimates.

• 0935

We will open the meeting with introductions so we know who are the officials from the Department of Immigration.

Mr. Ian Glen (Associate Deputy Minister, Immigration, Department of Employment and Immigration): Thank you, Mr. Chairman.

With me today are Hallam Johnston, Acting Executive Director, Immigration Operations; André Juneau, whom I think all of you know well, who is Executive Director, Immigration Policy; and Brian Davis, Director General, International Operations.

The Vice-Chairman: Welcome to the committee. We have some pertinent questions to ask.

Mr. Glen: If I could, Mr. Chairman, as a convenience to the members, I have with me two other officials in the room I'd like to acknowledge who may assist with questions.

One is Chris Taylor, Director, Immigrant and Visitor Programs; and the other is a newcomer to our ranks, who has come back from overseas, Mr. James Hentschel. Jim is joining our headquarters group as the Director General for the new Business Immigration Group.

The Vice-Chairman: We'll move right into questions. I saw Mr. Allmand with his hand up earlier. We'll start with 10-minute questions.

Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Thank you.

Since there's only Mr. Heap and I here this morning, maybe we'll have a chance to deal with all our questions.

Mr. Chairman, I first want to deal with a letter I got this week from the minister that has no date on it, which is rather strange. It's a letter addressed to me from Mr. Valcourt with respect to work permits for refugees.

He says that this is in response to the question I raised in the House on April 22 at Question Period concerning employment authorizations for refugee claimants. He says that an amendment to the regulations is necessary to provide refugees with work permits who already had work permits. He says that the regulatory amendment is being given the highest priority, and that it is anticipated that it will come into force early in May.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Engegistrement électronique*]

Le jeudi 6 mai 1993

Le vice-président: La séance est ouverte.

Le président m'a demandé de le remplacer.

Vous avez reçu les avis de convocation qui indiquent que notre réunion durera jusqu'à 11h30.

Nos témoins sont des hauts fonctionnaires du ministère de l'Immigration venus discuter avec nous de leur budget.

Commençons par leur demander de se présenter pour savoir qui ils sont.

M. Ian Glen (sous-ministre délégué, Immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Merci, monsieur le président.

Je suis accompagné d'Hallam Johnston, le directeur exécutif intérimaire, Opérations de l'immigration; d'André Juneau, que vous connaissez tous, je crois, qui est le directeur exécutif de la Politique de l'immigration et de Brian Davis, le directeur général des Opérations internationales.

Le vice-président: Bienvenus au comité. Nous avons quelques questions pertinentes à vous poser.

M. Glen: Monsieur le président, j'aimerais ajouter qu'il y a deux autres fonctionnaires dans la salle qui nous aiderons à répondre à vos questions le cas échéant.

Il s'agit de Chris Taylor, le directeur des Programme pour les immigrants et les visiteurs, et de James Hentschel, nouveau venu dans nos rangs qui nous revient d'outre-mer. Jim est désormais le directeur général de notre nouveau Groupe responsable de l'immigration des gens d'affaires.

Le vice-président: Nous passons tout de suite aux questions. M. Allmand a tout à l'heure attiré notre attention en levant la main. Nous commencerons par un tour de 10 minutes.

M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Merci.

Étant donné qu'il n'y a que M. Heap et moi-même de présents ce matin, nous pourrons peut-être poser toutes nos questions.

Monsieur le président, j'aimerais commencer par une lettre du ministre que j'ai reçue cette semaine, laquelle ne porte pas de date ce qui est assez étrange. C'est une lettre qui m'est adressée par M. Valcourt concernant les permis de travail pour les réfugiés.

Il me dit que c'est en réponse à la question que j'ai posée à la Chambre le 22 avril, pendant la période des questions, à propos des autorisations d'emploi pour les demandeurs du statut de réfugié. Il me dit qu'il est nécessaire de modifier le règlement pour renouveler les permis de travail des réfugiés. Il ajoute avoir donné la priorité des priorités à cette modification qui devrait entrer en vigueur au début du mois de mai.

[*Texte*]

Well, Mr. Chairman, I did not only raise this in the House on April 22, I raised it on two previous occasions in this committee, once in early February when we were dealing with the regulations under the new law, and then again about a month later, I think in March, in this committee when the minister was present on his estimates.

On both occasions the minister and the officials said that they had not intended to leave refugees who had working permits without them, to the extent they lost their jobs in many cases, and that this would be dealt with very, very quickly. Well, it is now over three months since the new law came into effect. It came into effect on February 1. And despite two promises in committee that this would be dealt with, it's still not done.

Now I have a letter from the minister with no date on it saying that these regulations will come into force early in May. We've now finished one week in May. I don't know exactly when the minister and the government intend to deal with this. I guess that's my first question.

I don't know whether officials hear, but we hear in the grass roots of the country, about refugees who had work permits because they had been recognized at the first stage hearing. They had been doing good jobs; their employers were satisfied with them, and all of a sudden, because of this new law, the work permits run out, but there's no provision for them to have their work permits continue. They lose their jobs and they're put on welfare, if they get welfare, or whatever. Their employers were happy with them. They were happy with their jobs. We want to put people to work, but three months have gone by and this has not been dealt with. I don't know whether it's bungling within the bureaucracy or what it is. I'd like to know when we are going to see these regulations that will allow these refugees to work, refugees who were working already.

• 0940

Mr. Glen: Mr. Allmand, your memory of the events is quite accurate, and the answers to you earlier were as you described them. The regulation change took effect Tuesday of this week, so the regulation is now in force.

Mr. Allmand: Good.

Mr. Glen: During the interim, while the regulation was being changed, efforts were made with the employment side for those individuals whose present authorizations were spent to assist in validating to ensure they could continue to work. Short of the regulation change being completed, we did take efforts with our Employment colleagues to minimize the impact on individuals. This having been said, you're quite right, there were certain people who definitely were caught. I hope now that situation has changed and they're all back in a status to work.

Mr. Allmand: That's good. Do I understand correctly that those people whose permits had expired will be contacted and they will be given a chance to have them renewed? Is that what you said?

Mr. Glen: I said that as people were in that situation during the last while, we were finding ways within the law to assist in validating. The regulation change is to ensure that they don't require validation. We were trying to help them through

[*Traduction*]

Monsieur le président, ce n'était pas la première fois que je posais cette question, le 22 avril; je l'avais déjà posée à deux reprises en comité: une fois au début du mois de février pendant l'étude des règlements d'application de la nouvelle loi, puis un mois plus tard, en mars je crois, quand le ministre est venu présenter son budget.

Ces deux fois le ministre et ses fonctionnaires nous ont dit que leur intention n'était pas de laisser ces réfugiés sans permis de travail puisque dans de nombreux cas, cela signifiait la perte de leur emploi, et que la question serait réglée très rapidement. Cela fait maintenant trois mois que la nouvelle loi est entrée en vigueur. Elle est entrée en vigueur le 1er février. Et malgré deux promesses faites en comité cette question n'est toujours pas réglée.

J'ai maintenant une lettre du ministre, non datée, m'informant que lesdits règlements entreront en vigueur au début du mois de mai. Le mois de mai est déjà vieux d'une semaine. Je me demande quand, exactement, le ministre et le gouvernement ont l'intention de régler cette affaire. Je suppose que c'est ma première question.

Je ne sais quels sont les échos qui arrivent aux oreilles des fonctionnaires mais les députés, eux, entendent parler de réfugiés dont la reconnaissance du statut en première instance d'audience avait abouti à la délivrance de permis de travail. Ils avaient de bons emplois; leurs employeurs en étaient satisfaits, et tout d'un coup, à cause de cette nouvelle loi, ces permis sont devenus caduques et aucune disposition n'en permet le renouvellement. Ils perdent leur emploi et s'inscrivent au bien-être, quand c'est possible. Leurs employeurs étaient satisfaits de leurs services; ils étaient eux-mêmes contents de leur emploi. Nous voulons qu'il y ait le moins de chômeurs possibles mais, en l'occurrence, cela fait trois mois que cette question n'est pas réglée. Je me demande quelle en est la cause: s'agit-il d'un problème administratif, d'un problème bureaucratique? J'aimerais savoir quand sortiront ces règlements qui permettront à ces réfugiés de travailler; des réfugiés qui avaient déjà un emploi.

M. Glen: Monsieur Allmand, ce récapitulatif est tout à fait exact; tout comme est exacte la description des réponses que nous vous avons données. Le règlement a été modifié mardi. Le nouveau règlement est désormais en vigueur.

M. Allmand: Bien.

M. Glen: Pendant que le règlement était en train d'être modifié, des mesures ont été prises du côté de l'emploi pour prolonger la validation des autorisations venues à échéance, afin que leurs titulaires puissent continuer à travailler. Nous avons tout fait avec nos collègues de l'Emploi pour minimiser l'impact, pendant que le règlement était modifié. Cela dit, vous avez tout à fait raison; il y a eu des victimes car nous n'avons pas pu toucher tout le monde. J'espère que la situation est maintenant rétablie, et qu'ils ont tous retrouvés leur statut de travailleur.

M. Allmand: Ai-je bien compris que les titulaires de permis caducs seront contactés, et qu'ils auront la possibilité de les faire renouveler? C'est bien ce que vous avez dit?

M. Glen: J'ai dit que dans l'intervalle la loi nous avait permis de trouver des moyens de prolonger la validation des autorisations. Le nouveau de règlement fait qu'il n'y a plus besoin de validation. Avant, nous avions tout fait pour les aider

[*Text*]

the validating hurdle. With respect to whether we'll be going out and contacting the people who were not extended in this interim period, I don't have an answer today. I'm not entirely certain we would even know who they all would be. I think to the extent that they self-declare and come forward, we now have the legal base to process them without employment validation.

Mr. Allmand: I want to raise a related problem, which was brought to my attention just last week. We had an individual who had a work permit. It expired on January 2, 1993. Since he had worked the sufficient number of weeks and had been paying into the unemployment insurance fund, he thought he would be eligible for unemployment insurance. He applied for unemployment insurance, but their answer was that because he had no work permit according to the law he was not available for work and they wouldn't give him his UI. Because they've changed the law, the department takes away the guy's work permit and then he's not eligible for unemployment insurance. This man's wife is three months pregnant and he's left without work and without unemployment insurance. What is one side of your department saying to the other side in this? What's the real situation here?

Mr. Glen: To the extent that someone is not able to take employment, the unemployment insurance people, I think, probably correctly assessed it within their regulations. If you put the details of your case to us, we'll explore it with the unemployment insurance people, particularly if it's an individual who now could be looking for work.

Mr. Allmand: You understand how to the general public this looks absolutely ridiculous. Here we have a man who has a job. He's working and doing a good job. His work permit isn't renewed. He's been paying unemployment insurance premiums. The same department then says that because they took away his work permit, he's not available for work and they are not giving unemployment insurance. This is the sort of situation I think—

Mr. Glen: I would hope the situation we're now facing, based on your description, is that the individual will be offered the work that he in essence had to leave and he won't be back on UI; rather, he'll have a job.

Mr. Allmand: That's what's hoped for. But I just want to bring to your attention some of the ridiculous things that happen.

• 0945

We finally got a letter to Mr. Wenman from the minister. I don't know whether at the minister's office they don't put dates on correspondence. No, this doesn't have a date on it either, but I received it on April 21, 1993, and it's supposed to be a response to our report on the immigration investor program. This is the interim report on the immigrant investor program, a study we spent a good deal of time on. We also spent a good deal of money from committee funds in hiring experts and bringing in witnesses from Vancouver and other far reaches of the country to prepare this report.

Under the rules for Parliament the minister was supposed to give us an answer to that report in January. Again, months went by. We finally got this letter well over three months late, and it's not in the form that answers to parliamentary reports are supposed to be in.

[*Translation*]

à régler ce problème de validation. Quant à savoir si nous contacterons tous ceux dont la validation n'a pas été prolongée pendant cette période intérimaire, je ne peux pas vous répondre aujourd'hui. Je ne suis même pas certain que nous ayons tous les renseignements nécessaires. S'ils se présentent d'eux-mêmes, nous pouvons désormais, juridiquement, renouveler leur permis sans validation d'emploi.

M. Allmand: J'aimerais en profiter pour vous parler d'un problème corollaire qui m'a été signalé la semaine dernière. Il s'agit d'un immigrant dont le permis de travail est arrivé à expiration le 2 janvier 1993. Étant donné qu'il avait accumulé le nombre suffisant de semaines de travail, et qu'il avait cotisé, il pensait avoir droit à l'assurance-chômage. Il a fait sa demande mais il s'est vu répondre que du fait qu'il n'avait pas de permis de travail, au regard de la loi, il n'était pas disponible sur le marché du travail; par conséquent il n'avait pas droit à l'assurance-chômage. Ayant changé la loi, la branche Immigration du ministère lui retire son permis de travail et en conséquence la branche Emploi lui refuse l'assurance-chômage. Sa femme est enceinte de trois mois, il n'a plus de travail et il n'a pas droit à l'assurance-chômage. Que se disent les deux branches de votre ministère dans un tel cas? Qu'est-ce qui se passe en réalité?

M. Glen: Quand quelqu'un n'est pas disponible sur le marché du travail, à priori, les responsables de l'assurance-chômage ont raison d'appliquer le règlement. Si vous voulez bien nous communiquer les détails de ce dossier, nous l'étudierons avec les gens de l'assurance-chômage surtout qu'il est possible qu'il soit de nouveau disponible sur le marché du travail.

M. Allmand: Vous pouvez comprendre l'absurdité de ce genre de situation aux yeux du public. Voilà un homme qui a un travail et qui le fait bien. Son permis de travail n'est pas renouvelé. Il cotise à l'assurance-chômage. Le même ministère lui dit que parce qu'il lui a retiré son permis de travail, il n'est pas disponible sur le marché du travail et en conséquence il lui refuse l'assurance-chômage. C'est le genre de situation. . .

M. Glen: Il est à espérer, compte tenu des circonstances nouvelles, qu'il retrouvera l'emploi qu'il avait dû quitter; qu'il y aura un travailleur de plus et un chômeur de moins.

M. Allmand: C'est à espérer. Je tenais simplement à attirer votre attention sur l'absurdité de certains de ces cas.

M. Wenman a enfin reçu une réponse du ministre. Je ne sais pas si c'est au bureau du ministre qu'ils ne mettent pas de dates sur leur correspondance. Non, cette lettre ne porte pas de date non plus mais je l'ai reçue le 21 avril 1993; elle est censé répondre à notre rapport sur le programme d'immigration des investisseurs. C'est notre rapport intérimaire sur ce programme, étude à laquelle nous avons consacré beaucoup de temps. Pour préparer ce rapport nous avons largement puisé dans la caisse de notre comité pour engager des spécialistes et pour faire venir des témoins de Vancouver et d'autres endroits éloignés.

Conformément aux règlements du Parlement le ministre était censé répondre à notre rapport en janvier. Encore une fois, les mois se sont écoulés. Nous avons fini par recevoir cette lettre avec plus de trois mois de retard et elle n'a pas la forme traditionnelle des réponses aux rapports de comités parlementaires.

[*Texte*]

Under the rules of Parliament, it's my understanding—and I've been on other committees where this has happened—the government, the minister, responds to each of the recommendations in a specific way. In the letter the minister sends to Mr. Wenman, the chairman of the committee, he simply talks in a general way about the investor program and some of the recommendations. For example, he doesn't specifically deal with the levels of investment required that we dealt with in our report.

So I want to ask why we are getting this kind of response to our report. It's very, very late to begin with, and why haven't we, after all that time, got a proper response to our report? I might say that the response to the other report we did on domestic workers was due in December and we still haven't got an answer to that. Now this appears to me to be contempt for Parliament and parliamentary committees.

The government talks about parliamentary reform. They passed these new rules, said that the government had to respond to reports of parliamentary committees so parliamentary committees would be taken seriously. Here we've spent a lot of time on two reports. One, we finally get an answer over three months late and it's not really in the form it should be, and the other one still is not answered yet.

The Vice-Chairman: Your time is running out.

Mr. Allmand: I want to know why.

Mr. Glen: I think I'm comfortable in answering on behalf of Mr. Valcourt that he didn't intend in any way to take liberties with the committee, but on the first report, I would assume he had understood it to be acceptable to respond in the way he did in terms of the letter to the chairman. As to the delays, he was cognizant that he was delayed and he wished to take up certain of the matters with his cabinet colleagues.

That same situation applies with respect to the other report, but we anticipate he'll be in a position soon to respond to the committee. On the first one as to form, I can return to Mr. Valcourt on it, but I don't think he meant to do harm to the committee. Rather the response, particularly on it's key initiative, indicated that we are setting up a special branch. Mr. Hentschel is here today; I introduced him to the committee. We are proceeding with a number of the recommendations the committee put to us for consideration.

Mr. Allmand: Is this under immigrant investors?

Mr. Glen: The key component of the new program in terms of its delivery will be the immigrant investor program, but we have expanded it to include the entrepreneur and self-employed; in essence, any of the components of the immigration program that reflect on the business community.

• 0950

Mr. Allmand: My time is up, but Mr. Valcourt did not respond to all our recommendations in this letter, so he hasn't really dealt with our report.

The Vice-Chairman: Thank you, Mr. Allmand—Mr. Heap.

Mr. Heap (Trinity—Spadina): Welcome, gentlemen.

I would like to follow a little further on the matter of the caregiver report. There was unusual delay in giving us two or three lines of very simple statistics that were in the possession of the department regarding alleged excessive unemployment

[*Traduction*]

Selon le règlement, sauf erreur . . .et je suis membre d'autres comités où j'ai pu le constater. . . le gouvernement, le ministre répond à chacune des recommandations d'une manière spécifique. Dans la lettre qu'il envoie à M. Wenman, le président de notre comité, le ministre commente simplement d'une manière générale le programme des investisseurs et certaines des recommandations. Il ne dit rien, par exemple, au sujet des niveaux d'investissement requis dont nous parlons dans notre rapport.

J'aimerais que vous m'expliquiez les raisons d'une telle réponse. Pour commencer, elle est très tardive; et pourquoi, après tout ce temps, est-elle aussi incomplète? Je pourrais ajouter que nous devions avoir en décembre une réponse à notre autre rapport sur les aides domestiques; nous l'attendons toujours. Cela me semble friser l'outrage au Parlement et au comité parlementaire.

C'est le gouvernement qui parle de réforme parlementaire. C'est lui qui a adopté ces nouveaux règlements, qui s'est imposé l'obligation de répondre aux rapports des comités parlementaires pour qu'ils soient pris au sérieux. Nous avons énormément travaillé sur ces deux rapports. Avec trois mois de retard nous finissons par obtenir une réponse, sous une forme inappropriée, au premier rapport; pour l'autre on attend toujours.

Le vice-président: Votre temps est presque terminé.

M. Allmand: Je veux savoir pourquoi.

M. Glen: Je crois pouvoir dire en toute certitude, au nom de M. Valcourt, qu'il n'avait nullement l'intention de prendre des libertés avec votre comité. Pour ce qui est du premier rapport, je suppose qu'il avait cru comprendre que répondre comme il l'a fait dans cette lettre adressée à votre président serait jugé acceptable. Pour ce qui est des retards, il était au courant mais il souhaitait discuter de certaines de ces questions avec ses collègues du Cabinet.

La situation est la même pour l'autre rapport. Nous espérons qu'il sera bientôt en mesure de vous répondre. Pour ce qui est de la forme de la réponse au premier, j'en parlerai à M. Valcourt. Je ne pense pas, toutefois, qu'il faille y voir de mauvaises intentions de sa part. Au contraire, puisqu'au sujet de l'initiative principale, il vous fait part de la création d'une direction spéciale. M. Hentschel est justement ici aujourd'hui; je vous l'ai présenté. Nous sommes en train de concrétiser un certain nombre de vos recommandations.

M. Allmand: Le programme d'immigration des investisseurs?

M. Glen: L'élément clé du nouveau programme en matière de prestations sera le programme d'immigration des investisseurs, mais nous l'avons élargi pour inclure les entrepreneurs et les travailleurs indépendants; en gros, tous les éléments du programme d'immigration qui touchent les gens d'affaires.

M. Allmand: Mon temps est terminé mais M. Valcourt n'a pas répondu à toutes nos recommandations dans sa lettre; on ne peut donc véritablement conclure qu'il a répondu à notre rapport.

Le vice-président: Merci, monsieur Allmand. Monsieur Heap.

M. Heap (Trinity—Spadina): Bienvenue, messieurs.

J'aimerais poser quelques questions complémentaires au sujet de notre rapport sur les aides domestiques. Notre demande de deux ou trois lignes de statistiques très simples sur le taux de chômage prétendument excessif parmi les aides domestiques

[*Text*]

amongst Canadian resident caregivers. That was one of the bases for the change to the regulations regarding caregivers from overseas. We didn't get the stats until after the new program had been put into effect.

We hurried to get a report done before Parliament rose in June and it seems to have been absolutely ignored. Meanwhile, what I hear anecdotally is that no permits are being issued. I would like to know whether that can be verified. I would like to find out how many permits, if any, have been issued for overseas caregivers under the new program. If none, what is the experience in the usual countries of source? Have there been new applications? Have all applications been refused. . .or what is happening? I've had complaints from my constituents that they can't get overseas caregivers.

I don't know in detail about the complaints, whether the potential or would-be employer satisfied the requirements or not. There's great confusion regarding people in Canada who apply—at any rate, in Toronto—to hire an overseas live-in caregiver.

Is it possible to give us a report today? If not, when could it be given as to what has been the experience under the program that is now nearly a year old?

Mr. André Juneau (Executive Director, Immigration Policy, Department of Employment and Immigration): Through you, Mr. Chairman, when the minister's response to the committee's report is tabled, as Mr. Glen has said, members will be in a position tc see the extent to which their recommendations have been taken into account.

Mr. Heap: No doubt, but will it be in this Parliament?

Mr. Juneau: I hope so. When ministers table reports is not something that's dictated by officials.

Mr. Heap: No, but you don't have information, then, on whether. . .

Mr. Juneau: With respect to your second question, we'll get the information on what the numbers have been during the transition period, if you will, and as we've implemented the new program. We should be able to do that in the next week or two.

You referred to permits not being issued. I'm not sure what you're referring to. If you mean our caregivers who apply abroad being given visas, basically to come and work here, as far as I know the answer is yes. I would be very surprised to hear that the activity abroad had stopped. The data we can share with the committee will include this.

Mr. Heap: Thank you.

I have a question on another subject. Can you give us information about planned overseas closures of visa offices and, generally, immigration staff reduction overseas?

Mr. Glen: We are proceeding on that front in a similar fashion to what we have been doing in the last while in planning and implementing for what we call domestic reconfiguration inland. The next part of the immigration planning process is to focus on the international service and the posts overseas.

[*Translation*]

canadiens a subi des retards tout à fait anormaux. C'était l'un des fondements de la modification apportée aux règlements concernant les aides domestiques recrutés à l'étranger. Nous n'avons reçu ces statistiques qu'après l'entrée en vigueur du nouveau programme.

Nous nous sommes dépêchés de rédiger un rapport avant que le Parlement n'ajourne en juin, et il semble avoir été totalement ignoré. Entre-temps, j'entends des histoires de permis qui ne sont plus délivrés. J'aimerais savoir si l'on peut vérifier. J'aimerais savoir combien de permis, dans le nouveau programme, ont été accordés à des aides domestiques recrutés à l'étranger. S'il n'y en a pas eu, quelle en est la raison? Que se passe-t-il dans les pays où l'on recrute traditionnellement? Y a-t-il eu de nouvelles demandes? Ont-elles toutes été refusées. . . Qu'est-ce qui se passe? Mes électeurs se plaignent de ne plus pouvoir recruter d'aides domestiques à l'étranger.

Je ne connais pas les circonstances de ces plaintes; j'ignore si les employeurs potentiels satisfaisaient aux conditions à remplir. Les Canadiens—tout du moins, à Toronto—qui veulent engager des aides domestiques à l'étranger ne savent plus ce qu'ils doivent faire, ni à qui s'adresser.

Vous serait-il possible de nous répondre aujourd'hui? Sinon, quand pourrons-nous connaître les résultats de ce nouveau programme, lequel a maintenant près d'un an d'existence?

M. André Juneau (directeur exécutif, Politique d'immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Comme M. Glen vient de le déclarer, vous pourrez vous rendre compte de l'intérêt qui a été accordé à vos recommandations dans la réponse que donnera le ministre à votre rapport.

M. Heap: Je n'en doute pas un instant; mais cela se fera-t-il avant la fin de cette législature?

M. Juneau: Je l'espère. Ce ne sont pas les fonctionnaires qui disent aux ministres quand déposer les rapports.

M. Heap: Non; mais vous ne savez pas si. . .

M. Juneau: Pour répondre à votre deuxième question, nous vous enverrons tous les renseignements sur la période de transition, si on veut, juste après l'entrée en vigueur du nouveau programme. Nous devrions pouvoir le faire d'ici une semaine ou deux.

Vous avez parlé de permis non délivrés. Je ne suis pas certain de comprendre. Si vous voulez parler d'aides domestiques qui font des demandes à l'étranger et à qui l'on accorde des visas pour pouvoir venir travailler au Canada, que je sache, la réponse est oui. Je serais surpris d'apprendre que les demandes ont cessé. Nous inclurons ces données dans les renseignements que nous vous communiquerons.

M. Heap: Merci.

J'ai une question concernant un autre sujet. Pouvez-vous nous donner des renseignements sur le programme de fermeture de certains bureaux des visas à l'étranger et, d'une manière générale, sur le programme de réduction du personnel du service de l'immigration à l'étranger?

M. Glen: Nous procédons sur ce front d'une manière analogue de celle adoptée pour le redéploiement du personnel au Canada. La prochaine étape de cet exercice de planification du personnel de l'immigration touchera le service international et les postes à l'étranger.

[*Texte*]

At present, we're assessing the potential for reconfiguring and, in turn, closing some of the missions focusing on our American service delivery and western Europe. We haven't proceeded beyond that stage.

• 0955

In terms of reaching decisions and then informing staff, I can inform the committee that we are close to that point. In terms of the raw numbers of what we would generate in savings, I wouldn't have those for the committee, but as we move to the next stage I'll be in a position to give you what we project to be the changes to both our service and the staff impact.

The approach in some ways is not unlike what we are doing inland. Some aspects of it are different, of course, simply by distance from Canada and the way in which we'll keep—

Mr. Heap: I presume you will not be moving the visa officers to Vegreville.

Mr. Glen: No, visa officers do their work outside of Canada.

Mr. Heap: This is now the beginning of May. Can you give us an estimate of when we might have the information?

Mr. Glen: Perhaps Brian can explain where we are in terms of planning, but in general terms we soon hope to be in a position to declare the first stage of transition on the international side. The first management step I would wish to do before providing material to the committee—this is not in any way showing disrespect to the committee but rather a sensitivity to our staff—is to tell our staff first and then come to you. That could happen before the summer.

Mr. Heap: Thank you. The question I and perhaps others have raised since last year concerns the family reunification of convention refugees whose children are over the age of 19 and not in school, and who have been unable to prove ongoing financial support for them while going through the Canadian refugee process. Many of these, as you know, are cases where the children are under 19, but because of the long time taken in arriving at a decision, the children have passed 19.

When the regulation was being drafted, when the draft was published, I wrote and asked that these cases be provided for with special consideration. I believe I got no answer and the regulation was published without any such change. There would seem to be a limited number of cases involved. We're not going to be flooded with hundreds of thousands of children over 19. It does seem unjust to break up a family because our determination process was so slow.

Can there be a provision for reuniting those children with their parents, notwithstanding that the situation of refugees doesn't often enable them to maintain their children in continuing education while they're sitting here, sometimes without work permits and sometimes with work permits, but without secure status and a great deal of money to send to their children?

[*Traduction*]

À l'heure actuelle, nous évaluons les perspectives de redéploiement qui entraîneront, à terme, la fermeture de quelques-uns de nos services desservant les États-Unis et l'Europe occidentale. C'est là où nous en sommes.

Les prises de décisions et l'information du personnel ne sauraient tarder. Pour ce qui est des économies éventuelles, je n'ai pas de chiffres à vous communiquer; toutefois, dès que nous serons passés à la phase suivante, je pourrai vous transmettre nos prévisions pour ce qui est des services comme du personnel.

La méthode utilisée est assez semblable à celle appliquée au Canada. Certains aspects sont différents, bien entendu, du simple fait de la distance et de la nécessité de maintenir. . .

M. Heap: Je suppose que vous ne transférerez pas les agents des visas à Vegreville.

M. Glen: Non, les agents des visas sont postés à l'étranger.

M. Heap: Nous sommes au début du mois de mai. Pouvez-vous nous donner une idée de la date à laquelle vous serez en mesure de nous communiquer ces renseignements?

M. Glen: Brian peut probablement faire le point pour ce qui est de la planification; d'une manière générale, nous espérons pouvoir annoncer bientôt la première phase de transition concernant les services internationaux. Du point de vue purement administratif, avant de vous donner ces renseignements, je préférerais—pas par manque de respect pour votre comité, mais par égard pour notre personnel—commencer par informer celui-ci avant de venir vous voir. Cela pourrait se faire avant l'été.

M. Heap: Merci. La question que je pose, depuis l'année dernière, et je ne suis sans doute pas le seul, concerne la réunion des familles de réfugiés aux termes de la Convention, dont les enfants ont plus de 19 ans, ne sont plus scolarisés et qui sont dans l'incapacité de démontrer qu'ils peuvent subvenir à leurs besoins financiers pendant la durée de la procédure de reconnaissance de leur statut de réfugiés au Canada. Dans de nombreux cas, comme vous le savez, les enfants des réfugiés avaient moins de 19 ans; toutefois, à cause de la durée de la procédure, ils ont maintenant plus de 19 ans.

Pendant la rédaction des règlements, quand le premier projet a été publié, j'ai écrit et demandé à ce que ces cas soient examinés avec une attention particulière. Je ne pense pas avoir reçu de réponse, et les règlements ont été publiés sans qu'aucun changement n'ait été apporté pour prendre en compte ce genre de situation. Il semblerait que ces cas soient peu nombreux. Nous ne risquons pas d'être envahis par les centaines de milliers d'enfants de plus de 19 ans. Il me semble injuste que les lenteurs administratives empêchent ces regroupements familiaux.

Ne pourrait-on pas envisager une disposition qui autoriserait la réunion de ces enfants avec leurs parents, même si la situation de ces derniers ne leur permet généralement pas de financer l'éducation de leurs enfants pendant la période où ils attendent, parfois sans permis de travail, parfois avec des permis de travail, que leur statut soit clarifié, alors qu'ils n'ont pas beaucoup d'argent à envoyer à leurs enfants à l'étranger?

[*Text*]

Mr. Glen: The situation creates a dilemma, and I appreciate the approach that you would bring to it. The regulations are drafted so that the time of application would be the critical date for the age of the children. So at age 19 and over they then would be adults and would be independent of their parents.

I would respond by saying that to the extent that our determination process under the new law is faster, hopefully these situations will be fewer. Beyond that I don't see an intention to create an exception on the 19 in these; rather it will still be the date of application and their age at that time.

Mr. Heap: So nothing will be done for families whose reunification was delayed by the process until reunification was impossible?

• 1000

Mr. Glen: If we're dealing with cases that were delayed through the backlog, we're now hoping that our days of backlog will be over and we'll be into more expeditious processing. The time is faster now for a claimant here in Canada being declared a refugee and therefore able to be landed and bring his family.

Also, we will now be processing persons who are determined to be refugees and their families at the same time, as opposed to waiting for them to be processed, finalized as permanent residents, and then making their applications for sponsorship. It will be speeding that up.

Mr. Heap: He keeps answering a question I didn't ask.

Mr. Glen: No, I answered your first question.

Mr. Heap: I'm not asking about the ones coming up now.

Mr. Glen: I say there is not an intention to waive on the 19.

Mr. Heap: Okay. Can you give the reason why there is no intention?

Mr. Glen: They're adults. We will have to grapple with the dilemma of why a distinction for these people against the general population flow at age 19.

The Vice-Chairman: Please conclude, Mr. Heap.

Mr. Heap: All right. I can see I'm stonewalled.

The Vice-Chairman: I'd like to take the opportunity now to ask a couple of questions of the officials, if I may.

Can you tell us the status of the backlog in the IRB? It seems to me I've been asking this question every time you people come in.

Mr. Glen: Hopefully, we'll reach a day soon where memories will forget the backlog. As someone who came to the program very recently, I entered a program where the "B" word was an ever-present word in our vocabulary. We did check today, so we can provide some information.

Mr. Johnston, can you help on that?

Mr. Hallam Johnston (Acting Executive Director, Immigration Operations, Department of Employment and Immigration): Mr. Chairman, the backlog is completed in all parts of the country except for Ontario, and particularly in the

[*Translation*]

M. Glen: Cette situation crée un dilemme, et je comprends ce que vous vouliez dire. Les règlements sont tels que c'est la date de la demande qui détermine l'âge des enfants. Donc, s'ils ont 19 ans ou plus, ils sont considérés comme des adultes, et indépendants de leurs parents.

Dans la mesure où la nouvelle loi permet d'accélérer la procédure de détermination, il est à espérer qu'il y aura de moins en moins de cas de ce genre. À part ça, je ne pense pas qu'il soit dans l'intention du gouvernement de faire une exception pour les enfants de 19 ans; je crois plutôt que nous continuerons à tenir compte de leur âge à la date de la demande.

M. Heap: Vous ne ferez donc rien pour les familles dont la lenteur de la procédure a rendue impossible la réunification?

M. Glen: S'il s'agit de dossiers retardés dans le cadre de l'arriéré, nous espérons bientôt que les jours de l'arriéré seront révolus et que nous traiterons les dossiers plus rapidement. Un demandeur déjà au Canada obtient désormais plus rapidement le statut de réfugié; il devient donc plus tôt immigrant reçu, et il peut faire venir sa famille.

En outre, nous allons maintenant traiter les dossiers des personnes considérées comme des réfugiés en même temps que celui de leurs familles, au lieu d'attendre que les cas des premiers arrivés soient réglés, d'attendre qu'ils deviennent des résidents permanents et qu'ils puissent se proposer comme parrains des autres menbres de leurs familles. Cela va accélérer les choses.

M. Heap: Il ne cesse de répondre à des questions que je n'ai pas posées.

M. Glen: Non, je répondais à votre première question.

M. Heap: Je ne parle pas des nouveaux demandeurs.

M. Glen: J'ai dit qu'il n'y aurait pas de changement pour ce qui est des demandeurs de 19 ans.

M. Heap: Bien. Pourriez-vous me dire pourquoi?

M. Glen: Ce sont des adultes. Autrement, il nous faudrait trouver pourquoi il y a une distinction entre ces gens et le reste de la population d'immigrants.

Le vice-président: Veuillez conclure, monsieur Heap.

M. Heap: Très bien. Je vois bien qu'on me bloque.

Le vice-président: J'aimerais maintenant pouvoir poser quelques questions aux fonctionnaires du ministère, si vous le permettez.

Pourriez-vous me dire où en est l'arriéré de la CISR? Il me semble que je vous pose la question à chacune de vos visites.

M. Glen: Nous espérons un jour pouvoir tout oublier de l'arriéré. Je fais partie du programme depuis très peu de temps. À mon arrivée, le mot arriéré était sur toutes les lèvres. Nous avons fait des vérifications aujourd'hui, et nous pouvons vous répondre.

M. Johnston, pourriez-vous nous aider?

M. Hallam Johnston (directeur exécutif intérimaire, Opérations de l'immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, l'arriéré est éliminé partout au pays sauf en Ontario, particulièrement dans la région

[*Texte*]

Metropolitan Toronto area. As of now there are about 500 cases left that are being processed. The processing rate is at around 25 cases a week and we expect it to get a bit higher in the next couple of weeks.

We're still proposing to close the operation down in June, as originally planned and promised. At that point there may well be about 200 cases on which a determination has not been made. Those cases will be transferred by prior arrangement to the IRB, which will complete the assessment of those claims.

The Vice-Chairman: The assessment appeal indicates they have indicated to a number of members of Parliament that they have 2,000 from the backlog that have not received their work permits. It doesn't jibe with what you're saying. Can you comment on that?

Mr. Johnston: No, it doesn't jibe, sir. I would like to take a closer look at that afterwards in terms of what the issue may be, because our sense is that we are moving through in making decisions. In respect of those people who would be entitled to a work permit, I would presume the work permits are being issued.

The Vice-Chairman: I would have to look at that.

Mr. Glen: I'm quite comfortable in having Ontario regional officials go directly to appeal and say, give us your information.

The Vice-Chairman: This has been the result of a number of questions that have been asked of you people, and they have responded. But nothing has happened to their backlog.

Mr. Glen: Our backlog or their backlog?

The Vice-Chairman: Their backlog.

Mr. Heap: Mr. Chairman, could information on that be circulated to the committee generally, because it probably spills over to Toronto?

The Vice-Chairman: Yes.

Mr. Heap: Thank you.

The Vice-Chairman: The other question was something you touched on a moment ago. You were saying that processing is faster. It has been our experience in our office that the processing time from India, for example, has increased in the last year. It seems like every year it gets six months longer in processing from India. In our office, that's what we have seen.

You have told the committee that processing is faster. Can you tell me that the processing time from India will be reduced?

Mr. Glen: I was warned that the committee would show great interest in processing times. My answer earlier was that it was not the overseas applications. I was referring to the refugee claim procedures in Canada, and that that process, by law, would be faster.

The Vice-Chairman: Okay.

Mr. Glen: Should we tread into processing times from India? Brian, do you have any sense of the turnaround time, as you understand it, for Delhi?

Mr. Brian Davis (Director General, International Operations, Department of Employment and Immigration): Delhi has made great strides in the past six months for a number of reasons. Apart from an increased staff, we've also

[*Traduction*]

de Toronto. Il reste, actuellement 500 dossiers à examiner; on en traite environ 25 par semaine. Nous nous attendons à ce que le rythme s'accélère au cours des deux prochaines semaines.

On continue d'envisager de mettre fin à cette activité en juin, comme promis et prévu au départ. À ce moment-là, il restera à prendre une décision à propos d'environ 200 dossiers. Ils seront transférés, selon une entente préalable, à la CISR, qui en terminera l'évaluation.

Le vice-président: La commission a fait savoir à bon nombre de députés que 2 000 demandeurs du statut de réfugié de l'arriéré n'avaient toujours pas reçu de permis de travail. Cela ne colle pas avec ce que vous dites, ne pensez-vous pas?

M. Johnston: Non, ça ne colle pas, monsieur. J'aimerais étudier cette question de près, plus tard, parce que nous pensions que les prises de décision progressaient. Pour ce qui est des personnes qui avaient droit à un permis de travail, je présume qu'ils ont été délivrés.

Le vice-président: Il faudra que je me penche là-dessus.

M. Glen: Je ne vois pas de problème à ce que les responsables régionaux de l'Ontario s'adressent directement à la commission pour obtenir l'information.

Le vice-président: Cela fait suite à bon nombre de questions posées à vos fonctionnaires, qui nous ont répondu. Mais leur arriéré n'a pas bougé.

M. Glen: Notre arriéré ou leur arriéré?

Le vice-président: Leur arriéré.

M. Heap: Monsieur le président, des renseignements à ce sujet pourraient-ils être transmis à tout le comité, puisque cela touche sans doute toute la région de Toronto?

Le vice-président: Oui.

M. Heap: Merci.

Le vice-président: Mon autre question porte sur quelque chose dont vous avez parlé il y a quelques minutes. Vous dites que le temps de traitement des dossiers est plus court. D'après ce que l'on a pu constater dans notre bureau, le temps de traitement des dossiers originaires de l'Inde, par exemple, a augmenté au cours de la dernière année. Il semble que chaque année, il faille six mois de plus pour traiter un dossier de l'Inde. C'est du moins ce que nous avons constaté dans notre bureau.

Vous avez déclaré au comité que le traitement était plus rapide. Pouvez-vous affirmer que le temps de traitement pour les demandes de l'Inde sera réduit?

M. Glen: On m'avait prévenu que le comité s'intéresserait de près au temps de traitement. Ma réponse de tantôt ne portait pas sur les demandes provenant de l'étranger, mais sur la procédure de revendication du statut de réfugié au Canada. Cette procédure, de par la loi, devrait être plus rapide.

Le vice-président: Bien.

M. Glen: Voulez-vous que nous parlions du temps de traitement des dossiers originaires de l'Inde? Brian, avez-vous une idée du temps nécessaire au traitement des dossiers de Delhi?

M. Brian Davis (directeur général, Opérations internationales, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Delhi a fait de grands progrès au cours des six derniers mois; pour diverses raisons. Outre une augmentation du personnel, il

[*Text*]

put in a computerized system, which has accelerated the processing. In fact, in the family class for new spousal applications today the chances of their going through in six months are excellent for 80% of them. In the first four months of this year for India we also issued 9,100 immigrant visas compared to less than 12,000 for the whole year last year. So there's no doubt India's production is much, much higher.

• 1005

At the same time I have to indicate the level of applications remains very high. With the intake the way it is, we cannot possibly deal with all the applications as quickly as people might like. But definitely the output is much, much higher than it was even a year ago.

The Vice-Chairman: Do you have any idea of processing time?

Mr. Davis: It depends on which category you're dealing with.

The Vice-Chairman: Can you explain the different categories?

Mr. Davis: Most of the movement out of India is family class, but family class has a number of subgroups. There are spouses, dependent children, fiancés, parents and adopted children.

The Vice-Chairman: If you have that, could you circulate it to the committee?

Mr. Davis: Do you mean the times on the different groups? I can obtain that for you.

The Vice-Chairman: Can you circulate it to the committee?

Mr. Davis: Yes.

The Vice-Chairman: Thank you. Mr. Fontana, you have 10 minutes.

Mr. Fontana (London East): Thank you, Mr. Chairman. I want to cover three areas if I can. One is visitors' visas. The second relates to the new regulations or at least new directions that have been given to the immigration appeal board with respect to gender persecutions and those people who have previously been denied and how they're dealing with those. The third is closure and reduction of service in certain local immigration offices.

With respect to visitors' visas, I know my office and I think other members' offices get the impression the presumption is those who apply for visitors' visas from other countries to come to Canada don't want to return. Therefore, the number of rejections, at least specifically from certain countries, is clearly evident.

I've had cases where the family wants to come over because of a baptism, a marriage, a funeral, or even just to see their families after 10 or 12 years. These same people can prove to our people in other countries they've got property, businesses and no reason to leave the country, but the presumption of the officer seems to be they'll never return. Therefore, I know we're always having to appeal.

[*Translation*]

y a eu une informatisation du travail qui a accéléré le traitement. Enfait, dans la catégorie de la famille, 80 p. 100 des nouvelles demandes relatives au conjoint, ont de bonne chance d'être traitées dans les six mois. Au cours des quatre premiers mois de l'année, pour l'Inde, nous avons également émis 9t
s100 visas d'immigrants, contre 12t
s000 pour toute l'année dernière. Il n'y a donc aucun doute possible: la production est considérablement améliorée.

Par ailleurs, je dois dignaler que le nombre de demandes demeure très élevé. Compte tenu du volume, nous ne pouvons pas traiter toutes les demandes aussi rapidement qu'on le voudrait. Mais, chose certaine, la production est bien plus élevée qu'il y a un an à peine.

Le vice-président: Avez-vous une idée du temps qu'exige le traitement des dossiers?

M. Davis: Tout dépend de la catégorie.

Le vice-président: Pouvez-vous expliquer quelles sont les différentes catégories?

M. Davis: Le gros de l'immigration en provenance de l'Inde se retrouve dans la catégorie de la famille, qui compte elle-même plusieurs sous-groupes: les conjoints, les enfants dépendants, les fiancés, les parents et les enfants adoptifs.

Le vice-président: Si vous avez ces données, pourriez-vous les transmettre au comité?

M. Davis: Vous parlez du temps de traitement pour chaque groupe? Je peux les obtenir.

Le vice-président: Pouvez-vous les transmettre au comité?

M. Davis: Oui.

Le vice-président: Merci. Monsieur Fontana, vous avez dix minutes.

M. Fontana (London-Est): Merci, monsieur le président. Je voudrais aborder trois sujets: D'abord, des visas de visiteur; ensuite, des nouveaux règlements, ou du moins des nouvelles directives données à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié au sujet de la persécution en fonction du sexe, des personnes à qui l'on a refusé l'asile pour cette raison, et de la façon dont on les traite maintenant. Finallement, je voudrais parler de la fermeture de certains centres locaux d'immigration et de la réduciton des services.

Au sujet des visas de visiteur, je sais que mon bureau, comme ceux d'autres députés, a l'impression que l'on présume que ceux qui en font la demande n'ont pas l'intention de retourner dans leur pays une fois installées au Canada. C'est pourquoi le nombre de rejets, du moins pour certains pays, est si élevé.

J'ai connu des cas où des familles voulaient venir pour un baptême, un mariage, des enterrements, ou tout simplement pour voir des parents qu'ils n'avaient pas vus depuis 10 ou 12 ans. Ces personnes peuvent prouver à nos fonctionnaires à l'étranger qu'elles possèdent des propriétés, des entreprises et qu'elles n'ont nullement l'intention d'émigrer. Nos fonctionnaires semblent toutefois présumer qu'elles ne veulent pas y retourner. Par conséquent, il nous faut toujours faire appel.

[*Texte*]

Now, can you take me through this? I get the general impression our people abroad think everybody who wants to come to visit Canada wants to come here to stay and never return to their own countries. It's a particular problem for us in dealing with this and perhaps you can address that question first.

Mr. Glen: Mr. Fontana, I'll ask Brian Davis to try to explain this from the perspective of the visa officer in the post overseas. Before he speaks to the import of your question, the first answer I would like to give is that our staff do not treat an individual as guilty until he proves himself innocent. So if there's a sense you're wrong until you show you're right, that isn't the way our officers are trained or do their work.

As to how an officer would assess a person coming forward who wishes to come as a visitor requiring a visa, Brian, could you take it from the perspective of a visa officer in an overseas post?

Mr. Davis: Sure. Maybe I could just make some preliminary comments on the perceptions.

Mr. Fontana: Remember, your time is my time.

Mr. Davis: I'll do my preliminary comments quickly.

Mr. Glen: We dealt with processing times in an earlier question.

Mr. Fontana: Yes, that's right.

Mr. Davis: The overall refusal rate for visitors is in the range of 14% or 15% in a given year. So out of, let's say, 600,000 or 700,000 visitor visas issued, about that percentage would be rejected.

Mr. Allmand: In some countries it's much higher.

Mr. Davis: Yes. But you have a visitor visa usually for a reason. The particular country is concerned there is a control problem. So naturally in some countries where we have a visa requirement the refusal rate might be higher because we've had a greater control problem.

• 1010

When you deal with a visitor visa case, it is the most difficult kind of decision for an immigration officer abroad to make, partly because you are usually dealing with seasonality, high volumes in a very short timeframe. It is not unusual in some offices to have 300, 400 people a day coming into the office. You can spend only a limited amount of time with them. The fact is the onus is on them to satisfy you that they are genuine visitors coming to Canada.

What an officer tries to do in a very short period of time is develop a composite picture of the risk for the individual. He will look at different factors. He will look at whether or not the person has travelled abroad before, whether the person has employment stability, the income to do the kind of travel that person claims he is going to do. The purpose of the travel will have to be looked at, the ties to the country they are in, and the likelihood of their not observing the terms and conditions when they come to Canada.

[*Traduction*]

Pouvez-vous m'expliquer tout cela? J'ai l'impression que nos représentants à l'étranger pensent que tous ceux qui veulent visiter le Canada veulent y rester, et ne jamais revenir dans leur propre pays. C'est un problème pour nous, et j'espère que vous allez commencer par répondre à cette question.

M. Glen: Monsieur Fontana, je vais demander à Brian Davis de vous expliquer la situation des agents des visas en poste à l'étranger. Avant d'aborder le fond de votre question, j'aimerais d'abord vous dire que notre personnel ne présume pas qu'une personne est coupable tant qu'elle n'a pas prouvé son innocence. Si l'on donne l'impression que les demandeurs ont tort tant qu'ils n'ont pas prouvé qu'ils ont raison, cela n'est ni à cause de la formation donnée à nos fonctionnaires, ni à cause de la façon dont ils font leur travail.

Brian pourriez-vous maintenant nous donner le point de vue de l'agent des visas, en poste à l'étranger, qui reçoit une demande de visa de visiteur?

M. Davis: Volontiers. Je pourrais peut-être commencer par faire quelques commentaires au sujet des perceptions.

M. Fontana: Souvenez-vous que le temps que vous utilisez est mon temps de parole.

M. Davis: Je serai bref.

M. Glen: Nous avons déjà parlé du temps de traitement des dossiers.

M. Fontana: Oui, c'est vrai.

M. Davis: Le taux annuel de refus est d'environ 14 ou 15 p. 100. Sur un total de quelque 600 000 ou 700 000 visas qui sont délivrés, cela représente le pourcentage des demandes qui sont rejetés.

M. Allmand: Pour certains pays, le pourcentage de refus est plus élevé.

M. Davis: Oui. Il y a habituellement une raison pour laquelle un visa de visiteur est exigé. Le pays d'origine veut qu'il y ait un contrôle. Alors naturellement, dans certains pays où un visa est exigé, le pourcentage de refus peut être plus élevé parce que nous avons eu des problèmes de contrôle.

Les dossiers de demandes de visas de visiteur sont souvent la décision la plus difficile à prendre pour un agent d'immigration à l'étranger; en partie parce que les volumes sont saisonniers, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup de dossiers à traiter en très peu de temps. Il n'est pas inhabituel que l'on reçoive dans certains bureaux de 300 à 400 personnes par jour. On ne peut donc que passer très peu de temps avec chacun. En fait, c'est aux demandeurs de prouver qu'ils seront d'authentiques visiteurs.

L'agent doit, en très peu de temps, déterminer le risque que représente chaque candidat. Il prendra en compte divers facteurs. Il demandera, par exemple, si la personne a déjà voyagé à l'étranger auparavant; si elle a un emploi stable; si elle dispose du revenu nécessaire pour faire le genre de voyage qu'elle prétend vouloir effectuer. Le motif du voyage est examiné; les liens avec le pays de départ et la possibilité que la personne ne respecte pas les conditions de sa visite au Canada.

[*Text*]

In general, you can probably break visitors into three groups. The very obviously genuine ones are the businessmen who have travelled frequently, the individuals who move back and forth all around the world. These are straightforward, no problem, and usually you waive the interview.

Then you have the other group, clearly not genuine. There will be lies throughout the interview, or there will be fabrication contradictions. There will be cases like that where the person is dirt poor, has nothing to go back to, and yet wants to visit the mountains in Canada. These are actual examples of the kinds of cases I have seen.

Then you have the grey area, and admittedly that's more difficult, where the person is coming for the reasons you have stated, to attend a birth, a marriage, and so forth. Normally in those cases the assessment is made, as I mentioned, on this composite picture. Some are refused, and many are given visas.

One thing we are always open to is revisiting a case, taking another look at it, if indeed more information is brought to light. But the fact is that even for those reasons, attending marriages and so forth, in my experience, people still seek to remain after their arrival in Canada.

Mr. Fontana: I know. You'll always have that problem, I suppose, unless you put in place a system. I guess, at the first instance, you have to make that evaluation.

But it seems to me that there seems to be a bias in certain countries where there may be a control problem or where there may be a conflict ongoing in that country, which means that if there is a legitimate reason for that visitor to want to come here to see a family for a particular reason, the circumstances of that country and the control problems that you've had seem to be biased against that person applying for a visitor's visa. I don't know how you deal with that. Everyone I know of who has ever applied to be a visitor, at least in London, from India is refused automatically. You say 14%. Perhaps you can provide the committee with some very specific statistics as to what the refusals are in particular countries, be it Asia, the Middle East, or some other category.

I want to get to the second question because I have only 10 minutes.

Mr. Glen: If I may say—

Mr. Fontana: That's fine. You can answer it on your time. I want to ask my second and third questions, if I could.

Mr. Chairman, if you don't cut me off, then that's fine.

Mr. Glen: Mr. Chairman, if I could speak for Mr. Davis... Because there are only four of you, we're not trying to use your time.

Mr. Fontana: He says I have only 10 minutes, and that's the problem.

Mr. Glen: I'm hoping the committee can perhaps be tolerant with its time span.

Claiming bias and claiming that the stats just aren't there, we will look at our figures, but that's an assertion we would have to challenge.

[*Translation*]

En général, on peut classer les visiteurs en trois catégories: La catégorie où la décision est la plus facile à prendre est celle des hommes d'affaires qui voyagent fréquemment, d'un pays à l'autre. Ce sont des dossiers faciles, sans aucun problème, et l'on saute habituellement l'entrevue.

Il y a ensuite une autre catégorie, à rejeter de toute évidence. La personne mentira pendant l'entrevue, et elle se contredira dans ses explications. On rencontrera des cas où, une personne très pauvre, qui n'a rien qui la retient dans son pays, prétend vouloir visiter les montagnes du Canada. Ce sont des exemples de cas que j'ai pu moi-même constater.

Il y a aussi les dossiers qui se situent dans une zone grise, où la décision est nettement plus difficile. Le demandeur veut venir au Canada pour les raisons que vous avez énumérées: une naissance, un mariage, etc. Dans ces cas-là, l'évaluation est faite en fonction des facteurs dont j'ai parlé. Certaines demandes sont refusées; d'autres acceptées.

Nous sommes toujours prêts à réexaminer un dossier, si de nouveaux renseignements sont fournis. Il reste que, même lorsque la visite se fait pour ces raisons, un mariage, par exemple, d'après mon expérience, le visiteur cherche à rester ici.

M. Fontana: Je sais. Ce problème existera toujours, à moins de mettre sur pied un système pour le contrer. Je suppose qu'au départ, il faut faire une évaluation.

Mais il me semble qu'il y a des préjugés dans certains pays où il peut y avoir un problème de contrôle; ou si un conflit fait rage. Si un visiteur a des raisons légitimes de venir voir sa famille au Canada, les circonstances dans le pays de départ et les problèmes de contrôle que vous avez eus semblent jouer contre sa demande de visa de visiteur. Je ne sais pas comment vous réglez ces problèmes. Je sais que l'on a refusé systématiquement toutes les demandes des Indiens qui voulaient venir à London. Vous parlez de 14 p. 100; vous pourriez peut-être fournir au comité une ventilation précise des statistiques de refus par pays: en Asie, au Moyen-Orient ou ailleurs.

Je voudrais maintenant en venir à ma deuxième question parce que je ne dispose que 10 minutes.

M. Glen: Si vous permettez...

M. Fontana: Très bien. Vous pouvez répondre pendant votre temps de parole. Je vais poser mes deuxième et troisième questions, si vous permettez.

Monsieur le président, si vous ne m'interrompez pas, ça ira.

M. Glen: Monsieur le président, si vous me permettez de parler au nom de M. Davis... Comme vous n'êtes que quatre, nous n'allons pas épuiser tout votre temps.

M. Fontana: Il dit que je n'ai que 10 minutes; voilà le problème.

M. Glen: J'espère que le comité sera plus tolérant dans son attribution du temps de parole.

Nous devrons vérifier nos chiffres, mais je pense que nous pouvons contester qu'il y ait un préjugé, et que les statistiques ne sont pas exactes.

[*Texte*]

There is a legal requirement for the individual to satisfy the immigration officer. I would think most visa officers would say—and this would surprise you—that it is a heck of a lot easier to say yes than it is to say no. With the volume coming through, why am I saying no? But they take their responsibilities seriously, and if they feel there is doubt, that they have not been satisfied, they must draw a line. But that isn't a bias.

Mr. Fontana: You indicated yourself 14%, and you also indicated that in some countries that percentage will be higher. Therefore, if you can provide this committee with the percentage figures from different countries around the world or different areas of the world, that would interest me.

• 1015

The Vice-Chairman: Can we have that?

Mr. Fontana: I would hazard a guess that you'll find in particular countries where there is a control problem and where there is a conflict or something like that, those percentages of refusal are going to be very, very high. It's natural.

The Vice-Chairman: Did I get a "yes"?

Mr. Davis: The kind of information that might be available on this will be of a generic type in the sense it will say a particular office may have a particular refusal rate. Obviously, it's not broken down by nationality or this kind of thing.

Mr. Fontana: No, I don't want to know that. I just want to know the stats on how many do refusals.

Mr. Johnston: We'll see what we can do.

The Vice-Chairman: Thank you.

Mr. Fontana: With respect to gender persecution, I know a number of cases were brought to the attention of the minister and to Parliament as they related to women who had been refused refugee status, and therefore were about to be deported either to their own countries or through third countries. Of course, we welcomed the intervention of the chairman of the board in providing the opportunity of taking into account gender persecution and the problems that some women might face in being returned to their own countries.

I'd like to know what the status of that has been, and what you're doing about those people who had already been refused as refugees. I have three in London, specifically. From what I understand, there's no real formal appeal mechanism.

With respect to the closure and reduction of services to immigration offices. . .specifically, I know in my own area, London will suffer somewhat. In certain areas such as Woodstock and other small communities, we're not going to have an immigration office at all. Your own statistics will show you there are a number of immigration cases and a lot of immigration occurring in southwestern Ontario.

I'm just wondering how it is that you feel you can service those who are applying to come to this country by essentially putting them all in one central place like Vegreville, when you know service means a lot more than just handing out forms or filling out forms, but really means meeting those immigration officers and satisfying those immigration officers that those kinds of things are going to get done.

[*Traduction*]

La loi oblige le demandeur à convaincre l'agent d'immigration. Vous serez peut-être étonné, mais la plupart des agents d'immigration croient qu'il est bien plus facile de dire oui que de dire non. Vu le nombre de demandes, pourquoi dire non? Ils prennent leurs responsabilités au sérieux, et s'ils ont un doute, s'ils ne sont pas convaincus, ils doivent trancher. Il n'est pas question de préjugé.

M. Fontana: Vous avez parlé vous-même de 14 p. 100, tout en précisant que le pourcentage pouvait être plus élevé dans certains pays. J'aimerais que vous communiquiez au comité les pourcentages pour différents pays, ou pour différentes régions du monde.

Le vice-président: Est-ce possible?

M. Fontana: Je présume que dans certains pays où il y a des problèmes de contrôle, où des conflits font rage, par exemple, les pourcentages de refus seront très, très élevés. C'est naturel.

Le vice-président: Avez-vous répondu «oui»?

M. Davis: Le genre de renseignements que nous aurons à ce sujet sera de nature générale: on aura un pourcentage de refus enregistré dans un bureau en particulier. Il n'y aura donc pas de ventilation par nationalité, par exemple.

M. Fontana: Non, ce n'est pas ce que je veux savoir. Je veux simplement connaître les statistiques relatives au nombre de refus.

M. Johnston: Nous verrons ce que nous pouvons faire.

Le vice-président: Merci.

M. Fontana: Au sujet de la persécution en fonction du sexe, je sais que nombre de cas ont été signalés à l'intention du ministre et du Parlement. Il s'agissait de femmes à qui l'on avait refusé le statut de réfugié et qui allaient, par conséquent, être déportées dans leurs pays d'origine ou dans un pays tiers. Nous avons, bien sûr, été ravis de l'intervention du président de la commission qui a permis que l'on prenne en compte la persécution en fonction du sexe et les problèmes vécus par certaines femmes si on les ramenait dans leurs pays d'origine.

J'aimerais savoir où en sont les choses. Que faites-vous en faveur des personnes à qui l'on a déjà refusé le statut de réfugié. J'en connais trois à London. Si j'ai bien compris, il n'y a pas vraiment de mécanisme d'appel formel.

Pour ce qui est des fermetures ou de la réduction des services des bureaux d'immigration, je sais que ma propre région, London, en souffrira. Dans certains secteurs, comme Woodstock et dans d'autres petites localités, il n'y aura plus du tout de bureau de l'immigration. Vos propres statistiques vous confirmeront qu'il y a de nombreux cas d'immigration et beaucoup d'immigrants dans le Sud-Ouest de l'Ontario.

Je me demande comment vous pensez pouvoir offrir vos services à ceux qui demandent de venir dans ce pays si vous centralisez ces services à Vegreville, par exemple, alors que vous savez très bien que le service, ce n'est pas simplement la transmission de formules, ni le fait de les remplir. Pour rendre service, il faut rencontrer les agents d'immigration et les convaincre de ce qu'il faut faire.

[*Text*]

Mr. Glen: Starting with the second gender-based one, as you identified in your question the cases would not go back to the Immigration and Refugee Board. So if they're ones that have gone through and were found not to be refugees, we take those over, subject to the individuals perhaps appealing into the court system.

Mr. Fontana: Do you mean they have to appeal to the courts first?

Mr. Glen: No, if they go that route, that's fine. We'll tell you what we do with those cases. I'd ask Mr. Johnston to answer to that part.

Mr. Johnston: The process for a claimant whose claim has been refused by the IRB. . .there are really two steps. One is the appeal process through the courts, which is open to a claimant. In addition to that, there is a process whereby those claims are reviewed by departmental officials in order to ensure that persons who may be facing extreme hardship, a life-threatening situation, inhumane treatment, can be accepted even though they don't meet the definition of a convention refugee.

I'd like to speak to how the sensitivity to gender-related issues and gender-related claims has been brought into the way this system works. First, the staff throughout the program who are responsible for making discretionary decisions of any sort on humanitarian or compassionate applications have been provided with a copy of the guidelines issued by the chair of the IRB.

Even though those guidelines are drafted for IRB panel members and reflect their responsibility to determine a claim for refugee protection, we asked our staff to ensure that when they get an application that has a gender-related issue in it, their analysis should be carried out with the same degree of sensitivity, the same degree of openness to gender-related differences reflected in the spirit of the IRB guidelines.

Specifically, for example, officers have been reminded that an identical set of circumstances may result in a radically different situation for a man or a woman, depending on some of these issues. That is now an element used in the review of all refused claimants. This review is carried out by a group of specially trained officers who do only this kind of review, and they have been asked to consider gender-related issues under the spirit of the guidelines. In other words, when they look at the question of harsh or inhumane treatment, they look at it with that sensitivity. For example, they ask questions about the degree of tolerance of certain forms of behaviour by the community or the authorities, or the extent to which community values discourage an approach that would put the person at risk.

• 1020

In addition to that a special arrangement has been set up whereby those officers who are reviewing the cases, when they are dealing with a case where the facts before them involve gender-related issues, are now required, before making a final decision, to consult back into a group at headquarters which has the responsibility of ensuring that the spirit of these instructions are applied consistently across the country before any final decisions are made.

[*Translation*]

M. Glen: Commençons par votre deuxième question, sur la persécution en fonction du sexe. Comme vous l'avez dit, ces dossiers ne seraient pas confiés à la CISR. Si les dossiers ont été analysés et que l'on n'a pas accordé le statut de réfugié, nous prenons les choses en main, à moins que la personne ne fasse appel aux tribunaux.

M. Fontana: Voulez-vous dire qu'il faut d'abord faire appel aux tribunaux?

M. Glen: Non, mais si une personne choisit d'agir ainsi, très bien. Je vais vous dire ce que nous faisons de ces dossiers. M. Johnston va vous répondre.

M. Johnston: Il y a deux étapes dans la procédure de traitement d'une demande refusée par la CISR. Il y a la possibilité pour le demandeur de faire appel aux tribunaux. En outre, il existe une procédure de révision par des fonctionnaires du ministère, afin que les personnes exposées à des risques extrêmes, à un danger de mort ou à des traitements inhumains puissent être acceptées même si elles ne répondent pas aux critères applicables pour obtenir le statut de réfugié en vertu des conventions.

Parlons maintenant de la façon dont la persécution en fonction du sexe et les autres demandes associées au sexe du demandeur ont été intégrées au système. Pour commencer, le personnel du programme responsable des décisions discrétionnaires en fonction de raisons humanitaires a reçu un exemplaire des directives émises par le président de la CISR.

Même si ces directives ont été préparées pour les membres de la commission tiennent compte de leurs responsabilités dans l'évaluation d'une demande de protection de réfugié, nous avons demandé à notre personnel d'en tenir compte lorsqu'il reçoit une demande où il est question de persécution relative au sexe. L'analyse faite par le personnel doit être aussi sensible et ouverte à ces questions que ce que prévoient les directives de la CISR.

Plus précisément, on a rappelé par exemple aux agents que des circonstances identiques peuvent avoir pour résultat une situation bien différente dans le cas d'un homme et d'une femme. C'est donc un facteur à considérer dans l'examen de toutes les demandes rejetées. Cet examen est effectué par un groupe de fonctionnaires spécialement entraînés, qui fait exclusivement ce genre de travail; on leur a demandé de tenir compte des questions relatives au sexe dans l'esprit des directives. Autrement dit, lorsqu'ils examinent un dossier de traitement inhumain ou très dur, ils doivent en tenir compte. Ils posent, par exemple, des questions sur le degré de tolérance de la communauté ou des autorités par rapport à certains types de comportement. Ils peuvent aussi demander comment les valeurs de la communauté peuvent décourager des comportements qui mettraient la personne en danger.

En outre, des mesures particulières ont été prises afin que ces fonctionnaires qui sont chargés du réexamen de ces dossiers, soient obligés avant de prendre une décision de consulter un groupe de la direction générale qui a la responsabilité de veiller à ce que les instructions soient appliquées uniformément au pays, avant que soit prise
toute décision finale.

[*Texte*]

Finally, although I can't speak to the particulars of the cases you raise, the principle now is that the cases of people who had been refused prior to this process getting under way—they were held in abeyance essentially, and are now back into the system and being looked at in the spirit of this particular approach.

Mr. Fontana: So you would hold back on any deportation or removal orders that might have been issued until such time as you have gone through the reassessment or re-evaluation.

Mr. Johnston: That's correct in respect of any cases we know of where gender-related issues have been put forward.

Mr. Fontana: As a follow-up to that, what would happen if those people had been deported or removed? Is there an opportunity for them to have their case re-evaluated even though they may no longer be in Canada? In my case, they voluntarily removed themselves from Canada to the United States. There are three of them in the United States now because they didn't know what the appeal procedures were. Will their cases be appealed? If they are, can they come back without any problem?

Mr. Johnston: They would no longer be in the system. The cases to which I am referring are cases where removal action has been stayed because we were aware of issues of this sort that were raised and because we wanted to be sure they got the benefit of what was then an evolving process after the issuance of the guidelines.

Mr. Fontana: That's the problem. For this particular person in London, Ontario, the removal order was for the same day as the new guidelines came down. I was in no position to advise them that anything could occur. In fact, it was indicated to her that she had to go to the United States, and I brought it up in the House of Commons. There were two or three days where it was not exactly clear what was going to occur.

Mr. Johnston: Mr. Chairman, again I can't speak to the particulars of the case. Perhaps the member could. . .afterwards. I would like to add that in a number of cases of that nature the cases were reviewed, perhaps at headquarters rather than at a field operation—before a field operation was in place. It may have been reviewed under that process. Perhaps with a bit more specificity we could take a look at that.

Mr. Glen: With respect to London, and I'm cautious using this expression with anything to do with reconfiguration, but if there is such a thing as winners and losers, London was a winner and will continue to be a full service CEIC. My understanding is that they would not be losing staff at that office, but instead it will serve as a core office for that area of Ontario.

With respect to Woodstock, present projections on the service gains when Vegreville is up and running, when the case processing centre is up and running—approximately 90% of the work now being done by the two-person office in Woodstock will be done through Vegreville. In cases where there is a need for client follow-up, that will be carried out through the London office.

• 1025

Mr. Fontana: I don't want to be argumentative, Mr. Chairman, but I suggest to you he has figures I don't have. The assessment done with respect to the London office was that we were going to lose half the immigration officers. So if he's got some information and such good news, maybe he can give it to me or be prepared to share it with us.

[*Traduction*]

En terminant, même si je ne peux parler spécifiquement des dossiers que vous avez mentionnés, nous avons maintenant pour principe que les dossiers refusés avant la mise en oeuvre de cette procédure reviennent dans le système et soient examinés selon la nouvelle méthode. Ils n'étaient donc qu'en suspens.

M. Fontana: Vous suspendriez donc toute déportation ou tout décret d'expulsion émis datant d'avant la mise en route de la procédure de réévaluation.

M. Johnston: Oui, pour tous les cas où l'on a signalé une persécution en fonction du sexe.

M. Fontana: Mais alors, qu'arrive-t-il aux personnes déjà expulsées ou déportées? Leur est-il possible de faire réévaluer leur dossier, même si elles ne sont plus au Canada? Dans mon cas, ces personnes se sont volontairement déplacées aux États-Unis. Trois d'entre elles sont maintenant aux États-Unis faute d'avoir été mises au courant des procédures d'appel. Leur cas sera-t-il réexaminé? Si oui, peuvent-elles revenir sans problème?

M. Johnston: Elles ne sont plus dans le système. Je parle des cas où la décision de renvoi a été suspendue parce que nous savions que cet aspect du dossier avait été signalé, et que nous voulions qu'elles profitent de la procédure qui était en train d'être mise sur pied, suite à l'émission des directives.

M. Fontana: Voilà le problème. Pour cette personne de London, en Ontario, l'ordre d'expulsion a été émis le jour même de la production des nouvelles directives. Je n'étais pas en mesure de lui dire ce qui allait arriver. En fait, on lui a fait savoir qu'elle devait aller aux États-Unis. J'en ai parlé à la Chambre des communes. Pendant deux ou trois jours, on ne savait pas au juste ce qui allait arriver.

M. Johnston: Monsieur le président, encore une fois, je ne peux parler des détails de ce dossier. Peut-être qu'après la séance, le député pourrait. . . J'aimerais ajouter que dans un certain nombre de cas de cette nature, on a réexaminé le dossier; peut-être à la direction générale plutôt qu'au niveau régional, plutôt que sur le terrain avant que la procédure ne soit en place sur le terrain. Le dossier a pu être examiné dans le cadre de cette procédure. Si nous avons davantage de détails, nous pourrons examiner la situation.

M. Glen: Parlons maintenant de London. S'il y a des gagnants et des perdants, et j'utilise cette expression avec prudence dans le cadre d'une restructuration, London est un gagnant et continuera d'avoir un Centre d'emploi et d'immigration. Si j'ai bien compris, ce bureau ne perdra pas de personnel; il servira de bureau central pour cette région de l'Ontario.

Pour ce qui est de Woodstock, d'après les projections actuelles sur les gains de productivité induits par la mise en oeuvre du centre de Vegreville, environ 90 p. 100 du travail actuellement effectué par deux personnes au bureau de Woodstock se fera à Vegreville. Dans les cas où il faut faire un suivi auprès du client, le dossier sera confié au bureau de London.

M. Fontana: Je ne veux pas ergoter, monsieur le président, mais je pense que ce monsieur a des chiffres que je n'ai pas. D'après l'évaluation des bureaux de London, nous allions perdre la moitié des agents d'immigration. S'il y a d'autres informations, de si bonnes nouvelles, qu'il m'en parle, ou qu'il nous les confie.

[*Text*]

Mr. Glen: I will certainly take that up with the Ontario regional group, but I'm fairly confident today in saying you will not be losing half your staff in London.

Mr. Fontana: Good.

Mr. Heap: The only question I have is about port-of-entry statistics. I believe it was in the March meeting Mr. Glen told us about the experience during the month of February of port of entry regarding refugee claimants. There had been several hundred and I think only half a dozen turned away. Two more months have now passed. I wrote a letter on this last week asking for the statistics—no, it was a different letter I wrote last week. I'm sorry. But I've been making an inquiry about this. Do we have statistics for March and April as well?

Mr. Glen: We now have statistics finalized that could be provided to the committee to the end of January. You were quite right. In my first appearance here several months ago I spoke to the early returns, if I can tell it, with no firmness to the numbers but just what we were checking before that meeting in February. I don't have final figures beyond January at the moment, but we can share those with the committee.

Mr. Heap: You don't have final port-of-entry information.

Mr. Glen: The continuation of what I would call the input starting to come in is that the number of claimants at the ports of entry is going down. But we do have figures in a report we could use for January. The figures to the end of January—we're talking about refugee claims; I believe that's what you're referring to—would show a figure at that point of 3,432. We've got that in statistics we can provide you.

Mr. Heap: That's for the month of January.

Mr. Glen: That's right. We haven't finalized the numbers beyond that at this point, although, as I said, the early returns show the numbers are going down.

Mr. Heap: That was the port-of-entry figures.

Mr. Glen: That was refugee claim intake, although essentially it's a port-of-entry function.

Mr. Heap: I'm not clear whether you're saying that was the number admitted or that was the number who applied to admit.

Mr. Glen: That was applications, people who came into the refugee claimant stream.

Mr. Heap: Were there people turned away at the border as not being appropriate to enter?

Mr. Glen: No, if a person claims at the border, he has come into the claim process.

Mr. Heap: Now that's under the old system in January. Under the new system with the authority given to the senior immigration officer. . .

Mr. Glen: As long as a person is still eligible to make a claim, he would still have the right to come into the stream.

Mr. Heap: What we asked about before and what you gave us before regarding February—I haven't got the minutes here with me but I think I remember it pretty clearly—concerned people who were not accepted as eligible to make a claim. You said at that time it was a very small number for February. Have those figures disappeared or are they still available?

[*Translation*]

M. Glen: Je vais en reparler avec le groupe régional de l'Ontario, mais je suis presque sûr que vous n'allez pas perdre la moitié de votre personnel à London.

M. Fontana: Bien.

M. Heap: Je n'ai qu'une question, au sujet des statistiques relatives aux points d'entrée. Lors de notre rencontre de mars, je crois, M. Glen nous a dit ce qui s'était passé aux points d'entrée, durant le mois de février, à propos des demandes de statut de réfugié. Il y en avait eu quelques centaines et l'on en avait rejeté, je crois, seulement une demi-douzaine. Deux autres mois ont passé. La semaine dernière, j'ai demandé, par écrit, des statistiques à ce sujet. Non, ma lettre de la semaine dernière portait sur autre chose. Désolé. Mais j'ai fait une demande à ce sujet. Avons-nous des statistiques pour les mois de mars et avril?

M. Glen: Nous avons des statistiques finales pour la fin janvier, qui peuvent être fournies au comité. Vous avez raison. Lors de ma première comparution, il y a quelques mois, j'ai donné des chiffres préliminaires, si je peux dire, qui n'étaient pas absolument fiables, car il ne s'agissait que de vérifications effectuées avant notre rencontre de février. Je n'ai pas de chiffres définitifs au-delà du mois de janvier, actuellement. Mais nous pouvons les fournir au comité.

M. Heap: Vous n'avez pas de statistiques à jour sur les points d'entrée.

M. Glen: D'après les données que nous commençons à avoir, si la tendance se maintient, le nombre de demandeurs aux points d'entrée va baisser. Pour ce qui est de chiffres précis, nous en avons dans un rapport pour janvier. À la fin janvier, nous avions 3 432 demandes de statut de réfugié, si c'est bien ce dont vous parlez. Nous pouvons vous fournir les statistiques à ce sujet.

M. Heap: C'est pour le mois de janvier.

M. Glen: Oui. Pour les mois suivants, nous n'avons pas de chiffres définitifs, bien que d'après la tendance, je le répète, le volume de demandes baisse.

M. Heap: Ce sont les chiffres pour les points d'entrée.

M. Glen: Il s'agit du nombre de demandes reçues, mais c'est essentiellement aux points d'entrée que cela se passe.

M. Heap: Éclairez-moi: s'agit-il du nombre d'admissions ou du nombre de demandes?

M. Glen: Il s'agit des demandes faites par des gens qui revendiquent le statut de réfugié.

M. Heap: Est-ce qu'on refoule à la frontière des personnes qu'on estime ne pas devoir laisser entrer?

M. Glen: Non, si quelqu'un fait une demande à la frontière, cela met en marche le processus de revendication.

M. Heap: C'est selon l'ancien système, celui qui était appliqué au mois de janvier. Avec le nouveau système qui donne un certain pouvoir aux agents d'immigration principaux. . .

M. Glen: Tant qu'une personne est apte à faire une demande, elle a le droit d'être considérée comme demandeur.

M. Heap: En février, nous vous avons posé des questions à propos des personnes dont la demande n'était pas acceptée parce qu'on ne leur reconnaissait pas le droit de le faire. Je n'ai pas avec moi les délibérations de cette séance, mais je crois m'en souvenir assez bien. Vous avez dit, à l'époque, qu'il y en avait eu très peu en février. Ces chiffres ont-ils disparu ou sont-ils toujours disponibles?

[*Texte*]

Mr. Glen: Now I understand better what you're referring to. I'm not certain I have statistics generated at all on that yet in terms of the numbers that were found to be ineligible to make a claim. I'll undertake to pursue that and answer yes or no. If it's a yes, we have the figures. I don't have those with me.

Mr. Heap: I'm surprised they were available in March and not available in May.

Mr. Glen: No, in fairness, Mr. Heap, it was some early returns. We actually canvassed ports of entry before coming to get some sense of whether any of that was happening.

Mr. Heap: I see.

The Vice-Chairman: Can you make that available to the committee?

Mr. Glen: If we've got it, we will. In terms of the numbers of claimants eligible to make claims, making claims, the finalized statistics available today to the committee would be for the end of January, and we can provide that:

• 1030

Mr. Heap: During the period since the new Bill C-55 system started at the beginning of 1989, there were first fortnightly reports, then monthly reports, then bimonthly reports, then quarterly reports. It seems to me the department is less and less and less and less willing to give information while it's relevant. We'll probably eventually get an annual report that will be fairly useless for actually monitoring the process.

When will we be able to have a report? How frequently will we be able to have it on port of entry?

Mr. Glen: My understanding, Mr. Heap, is that the reports are done quarterly. The last issued quarterly report were statistics for January. As they finalize the work for the next quarter, we can undertake to provide a copy to you or the members or the committee clerk.

Mr. Heap: I think all the committee members would be interested. As of what date will that report be—

Mr. Glen: I can't say that at the moment.

Mr. Heap: Are you starting the quarter from the beginning of January or from the beginning of February?

Mr. Glen: I have to seek some help on that.

There's a three-month lag, I'm being told. But that isn't answering your question. I believe the last issue would cover November/December/January. It's off a fiscal cycle at that point.

Mr. Heap: It's February/March/April.

Mr. Glen: It's not on the fiscal and it's not on the calendar. It seems to be off by a month.

Mr. Heap: So the next quarter would end at the end of April.

Mr. Glen: That's right. It's February/March/April. We would hope to have it done sometime later this month. Now, I'm not preparing those stats. I'd have to go back to see what timeframe they're working with.

[*Traduction*]

M. Glen: Je comprends mieux maintenant ce dont vous parlez. Je ne pense pas avoir encore de statistiques sur le nombre de personnes dont on a refusé la demande. Je m'engage à m'informer là-dessus et à vous répondre par oui ou par non. Si c'est oui, nous avons les chiffres, mais je ne les ai pas ici.

M. Heap: Il est surprenant qu'on ait pu les avoir en mars, mais pas en mai.

M. Glen: Soyons justes, monsieur Heap: il s'agissait de données préliminaires. Nous avons simplement demandé des renseignements aux points d'entrée avant de venir à la séance, pour savoir quelle était la situation.

M. Heap: Je vois.

Le vice-président: Pourriez-vous fournir au moins cela au comité?

M. Glen: Si nous avons ces chiffres, nous le ferons. Pour ce qui est du nombre de personnes habilitées à faire une demande et l'ayant faite, les statistiques finales que l'on peut donner aujourd'hui au comité datent du mois de janvier. Nous pouvons vous fournir ces chiffres.

M. Heap: Depuis le début de 1989, alors que l'on a mis en place le nouveau régime aux termes du projet de loi C-55, nous avons d'abord eu des rapports tous les quinze jours, ensuite des rapports mensuels, puis des rapports bimestriels et enfin des rapports trimestriels. Il me semble que le ministère est de moins en moins disposé à fournir des renseignements à jour et pertinents. On finira probablement par avoir un rapport annuel qui sera à peu près inutile, car il ne permettra pas de contrôler vraiment le système.

Quand aurons-nous un rapport? À quelle fréquence pourrons-nous avoir un rapport sur les points d'entrée?

M. Glen: Je crois, monsieur Heap, que les rapports sont trimestriels. Quand on aura mis la dernière main au rapport pour le prochain trimestre, je peux m'engager à ce qu'on en fasse parvenir copie aux membres ou au greffier du comité.

M. Heap: Je pense que tous les membres du comité seraient intéressés. À quelle date ce rapport sera-t-il. . .

M. Glen: Je ne peux pas le dire pour le moment.

M. Heap: Le trimestre commence-t-il au début de janvier ou au début de févier?

M. Glen: Je vais devoir m'informer.

On me dit qu'il y a un délai de trois mois. Mais cela ne répond pas à votre question. Je crois que le dernier numéro portait sur novembre, décembre et janvier. Cela ne correspond pas au cycle financier.

M. Heap: C'est février, mars et avril.

M. Glen: Cela ne correspond, ni à l'année financière, ni à l'année civile. On dirait bien que c'est décalé d'un mois.

M. Heap: Le prochain trimestre va donc jusqu'à la fin avril.

M. Glen: C'est cela. C'est février, mars et avril. Nous espérons pouvoir terminer le rapport avant la fin du mois. Maintenant, ce n'est pas moi qui compile ces données statistiques. J'ignore quelle est l'échéance; je devrai m'informer.

[*Text*]

Mr. Heap: I take it your department does not have reports on the processing by the IRB.

Mr. Glen: We don't generate them. I do know that in the enforcement group or in the operations group they stay in contact with the IRB to anticipate flow of cases through their system.

Mr. Heap: Do you have any information as to the rate or the time lag between the date of entry or date of acceptance as a claimant at the port of entry and the time of arrival at the IRB? Is it a week, a month, several months before the IRB gets the case?

Mr. Glen: I'll just look to my colleagues. I don't have the answer. I don't think there'd be any mystery to it.

Mr. Johnston: It is something we could obtain very readily.

Mr. Heap: Could we have that circulated too, please?

Mr. Glen: Just to assist you, it's simply how long it takes between declaring yourself as wishing to make a claim and being then able to present your claim to the IRB, not how long it then takes to process it through the IRB to a point of decision.

Mr. Heap: That's correct. The IRB is responsible for its own statistics and what happens when they get a claim, or after the claim is presented to them.

Mr. Glen: I'll undertake to deal with Mr. Fyffe and his officials to see if we can get that.

Mr. Heap: The time lapse I'm concerned with is the time when they're still the responsibility of your department.

Mr. Glen: I understand the point you're making.

Mr. Heap: Are there any statistics yet on the results of the application of the guidelines Mr. Fairweather prepared for the minister, and which the minister announced? What's the proportion of positive and negative decisions under the guidelines?

Mr. Johnston: That relates in part back to the response to Mr. Fontana's question. It's really what effect those guidelines are having on decisions made by the officers who review the cases of refused claimants. It is too early yet to have any numbers on that or to be able to see any trends. They would be dealing with people who would be refused after the CRDD decision February 1.

So there would be numbers. The numbers would probably be skewed a bit. They might reflect a number of positive decisions taken on old cases that have been held in abeyance and so forth. I don't know that the numbers would be sufficient—

Mr. Heap: Positive decisions?

Mr. Johnston: Well, the number of—

Mr. Heap: Would they go for humanitarian review?

Mr. Johnston: Yes, in a number of cases where a positive decision was rendered, but it was an old case coming out of the IRB.

[*Translation*]

M. Heap: Je suppose que votre ministère ne reçoit pas de rapport sur le traitement des demandes à la CISR.

M. Glen: Nous ne produisons pas ces rapports. Je sais que le groupe de travail chargé de l'exécution de la Loi et la section des opérations restent en contact avec la CISR pour essayer de prévoir le nombre de dossiers dont ils seront saisis.

M. Heap: Avez-vous une idée du délai qui s'écoule entre la date d'entrée ou la date d'acceptation d'une personne à titre de demandeur au point d'entrée et la date à laquelle la CISR est saisie du dossier? Est-ce une semaine, un mois, plusieurs mois, avant que le dossier n'aboutisse à la CISR?

M. Glen: Je vais demander à mes collègues. Je ne peux vous répondre là-dessus. Je ne crois pas que ce renseignement soit difficile à obtenir.

M. Johnston: Nous pouvons l'obtenir très facilement.

M. Heap: Pourriez-vous nous le transmettre également?

M. Glen: Pour que tout soit bien clair, vous demandez simplement combien de temps s'écoule entre le moment où une personne exprime le désir de faire une demande et le moment où cette personne peut présenter sa demande à la CISR, non pas combien de temps il faut à la Commission pour étudier la demande et rendre une décision.

M. Heap: C'est bien cela. La Commission est chargée d'établir ses propres statistiques sur les demandes dont elle est saisie.

M. Glen: Je vais demander à M. Fyffe et à ses collaborateurs de nous obtenir ce renseignement.

M. Heap: Pendant la période dont je parle, les dossiers relèvent encore de votre ministère.

M. Glen: Je comprends.

M. Heap: A-t-on des données statistiques sur les résultats de l'application des lignes directrices préparées par M. Fairweather à l'intention du ministre qui les a annoncées? Quelle est la proportion de décisions positives et négatives en vertu de ces lignes directrices?

M. Johnston: Cela revient en partie à la réponse donnée à la question de M. Fontana. Il s'agit de savoir quelle est l'incidence de ces lignes directrices sur les décisions prises par les agents qui étudient les dossiers des requérants dont la demande a été rejetée. Il est trop tôt pour avoir des chiffres là-dessus ou pour discerner une tendance quelconque. Il s'agirait de gens dont la demande aurait été rejetée, après la décision prise par la section du statut de réfugié le 1er février.

La tendance sera probablement quelque peu infléchie, reflétant un certain nombre de décisions positives à l'égard d'anciens dossiers qui avaient été mis en suspens, etc. Je ne crois pas que les chiffres seraient suffisants. . .

M. Heap: Des décisions positives?

M. Johnston: Eh bien, le nombre de. . .

M. Heap: En tenant compte de considérations humanitaires?

M. Johnston: Oui, dans un certain nombre de cas où une décision positive avait été rendue, mais il s'agissait d'un ancien dossier émanant de la CISR.

[*Texte*]

• 1035

With reference to your specific question, it's too early yet to have any real numbers on the decisions taken in the post-claim process, into which people started to come after the IRB guidelines were issued.

Mr. Heap: But you're saying that positive decisions are included in the record of consideration for humanitarian review after a decision. I don't understand how the positive ones would come in there. The negative ones I understand.

Mr. Johnston: I think I misunderstand the question then, Mr. Heap.

Mr. Heap: I was asking about the application of the post-determination humanitarian and compassionate review. You mentioned that it would include the positive decisions. I don't understand why those would come into that review.

Mr. Johnston: I understood your question to ask—perhaps I misunderstood it—whether we have any data yet on whether or not we are getting more positive decisions in that review process as a result of the issuance of the IRB guidelines and the process within the department, which I outlined a few moments ago. My answer to that question then was that it's too early. We do have a number of positive decisions from that process, which gives both positive and negative decisions. But at this point it's not possible to tie in the extent to which those positive decisions related to the guidelines or to other factors or predated the guidelines. So it will be a bit of time before we've got a trend line on that.

Mr. Heap: When will it be considered possible?

Mr. Johnston: Again, it's very difficult to give an estimate, because one has to look at the rate of decision-making and the number of cases within a larger flow that have gender-related issues attached to them.

I would not feel comfortable with any set of numbers under a timeframe of approximately three to four months. But as the process goes along there will be numbers and they can be shared with the committee, but with interpretation.

Mr. Heap: Three to four months. Would that be beginning on February 1?

Mr. Johnston: Yes.

Mr. Heap: So would that mean the end of April or the end of May?

Mr. Johnston: No, much closer to June or something like that. It's after April, because we had the guidelines issued, so I wouldn't go from the date of the new legislation; I'd move the date a bit from the guidelines and from the issuance of the kind of thing I talked about. So I would put it well into the mid-to late summer before we can have any confidence in the numbers.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, a few weeks ago I put a question in the House to Mr. Valcourt about Sheik Omar Abdel-Rahman, the Islamic extremist leader who is considered tc be the spiritual leader of the individuals charged with

[*Traduction*]

Pour revenir à votre question précise, il est trop tôt pour avoir des chiffres significatifs quant aux décisions prises dans le cadre de la procédure postérieure à l'étude de la demande, procédure établie après la publication des lignes directrices de la CISR.

M. Heap: Mais vous dites qu'il y a des dossiers ayant fait l'objet d'une décision positive qui sont ré-examinés dans le cadre des considérations humanitaires. Je ne comprends pas comment il peut y avoir ré-examen de décisions positives. Il s'agirait plutôt de décisions négatives.

M. Johnston: J'ai dû mal comprendre votre question, monsieur Heap.

M. Heap: Ma question porte sur le ré-examen des dossiers pour des considérations humanitaires. Vous avez dit que parmi les dossiers étudiés dans le cadre de ce ré-examen, il pouvait y en avoir à propos desquels des décisions positives avaient été prises. Je ne comprends pas comment ces dossiers peuvent être soumis à cet examen.

M. Johnston: J'ai peut-être mal compris, mais il me semblait que vous demandiez si nous avions des données sur le nombre de décisions positives prises dans le cadre de ce processus de ré-examen, à la suite de la publication des lignes directrices de la CISR et dans le cadre de la procédure mise en place au ministère, dont je viens de parler. À cette question, j'ai répondu qu'il était trop tôt pour le savoir. Un certain nombre de décisions positives ont été prises dans le cadre de cette procédure, de même que des décisions négatives. Mais pour le moment, il n'est pas possible d'établir dans quelle mesure ces décisions positives découlent des lignes directrices ou d'autres facteurs antérieurs à leur publication. Il faudra un certain temps avant de pouvoir établir une tendance à cet égard.

M. Heap: Quand sera-t-il possible de le faire?

M. Johnston: C'est très difficile à dire; il faut tenir compte du rythme des décisions et du nombre de dossiers mettant en cause le sexe du demandeur.

Comme seulement trois ou quatre mois se sont écoulés, je ne me fierais pas aux chiffres. Mais à mesure que les décisions seront prises, nous aurons des chiffres que nous pourrons communiquer au comité, étant entendu qu'il faudra les interpréter.

M. Heap: Trois ou quatre mois. Cela aurait donc commencé le premier février?

M. Johnston: Oui.

M. Heap: Il faudrait donc attendre la fin d'avril, ou bien la fin de mai?

M. Johnston: Non, plutôt en juin. C'est après avril, parce que c'est à ce moment-là que les lignes directrices ont été publiées. On ne peut donc pas prendre comme point de départ la date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi; je partirais plutôt de la publication des lignes directrices dont je viens de parler. Il faudra donc attendre le milieu ou même la fin de l'été pour avoir des chiffres le moindrement fiables.

M. Allmand: Monsieur le président, il y a quelques semaines, j'ai posé à la Chambre une question à M. Valcourt au sujet du Sheikh Omar Abdel Ramin, ce dirigeant musulman extrémiste qu'on considère comme le chef spirituel des

[*Text*]

bombing the World Trade and Convention Centre in New York City. He was also charged in the assassination of President Sadat of Egypt and has several other charges and grounds for suspicion against him, as being associated with extremist terrorist groups.

He was in Ottawa, and perhaps in other parts of Canada, last fall, and I asked the minister how it was that this person got into Canada and whether or not there was an investigation into this case. The minister didn't answer my question, but simply ridiculed it, implying that in order to deal with people such as this, Bill C-86 was necessary and I had voted against Bill C-86. Of course, we don't have much time in the House, but I pointed out that people like Sheik Rahman had been refused entry to Canada for years, if they were suspected of association with terrorism. I myself have intervened on behalf of several of them. I tried three times in the last five or six years to facilitate the entry of a British member of Parliament from Northern Ireland, Gerry Adams, who was continually turned down.

In the years when I was in the cabinet I can recall members of the American Indian Movement and black militant movements in the United States being denied entry.

So I want to clarify this issue. Is the department saying that, as the law stood before February 1, people like Sheik Rahman could apply to come to Canada and be admitted? If that's the case, why then were people like Gerry Adams and many others turned down? I could give a whole list, if I wanted to get into my files.

My feeling is that the law was sufficient to catch Sheik Rahman, but he wasn't caught and he got into Canada in some way or other, either because there wasn't enough attention given to his case at the border, although God knows why, because he's a very noticeable figure.

• 1040

I have two questions. First, is the department really saying that this man could not have been barred under the previous law? Second, what explanation do you give to explain his entry, and was there in fact an investigation?

On the CBC this morning there was a story about a Japanese cell being set up in Vancouver. I don't know whether the allegations are false or not, but I want to make it absolutely clear that nobody in my party or in the opposition agrees with the admission of terrorists to Canada, if they are really terrorists.

Please deal with those two questions that I've raised with respect to this individual.

Mr. Glen: With respect to the individual, we're satisfied now that the information coming forward with respect to his possible entry or presence in Canada in 1991 is accurate.

Mr. Allmand: I understood it was 1992.

Mr. Glen: No, bear with me if you can.

[*Translation*]

personnes qui sont accusées d'avoir placé la bombe au World Trade and Convention Centre, à New York. Il a également été accusé d'avoir fait assassiner le président Sadat d'Egypte et plusieurs autres accusations et soupçons pèsent sur lui quant à ses liens avec des groupes terroristes extrémistes.

Il est venu à Ottawa et peut-être dans d'autres coins du Canada l'automne dernier et j'ai demandé au ministre comment il se faisait que cet homme ait pu entrer au Canada et s'il y avait une enquête en cours dans cette affaire. Le ministre n'a pas répondu à ma question, il s'est plutôt moqué de moi en laissant entendre que nous avions besoin du projet de loi C-86 pour répondre à la menace que représentent les personnes de ce genre et que j'avais justement voté contre le projet de loi C-86. Bien sûr, on n'a pas beaucoup de temps à la Chambre, mais je lui ai quand même rétorqué qu'il y a des gens comme le Sheikh Ramin qui se voient refuser la permission d'entrer au Canada depuis des années parce qu'on les soupçonne d'être associés à des groupes terroristes. J'ai moi-même intercédé au nom de plusieurs de ces personnes. J'ai essayé trois fois, depuis cinq ou six ans, d'obtenir la permission d'entrer au Canada pour un député de l'Irlande du Nord au Parlement britannique, Gerry Adams, dont toutes les demandes ont été rejetées..

Quand je faisais partie du Cabinet, je me rappelle qu'on avait refusé de laisser entrer au Canada des membres du American Indian Movement et des militants noirs des États-Unis.

Je voudrais donc obtenir des précisions. Le ministère affirme-t-il qu'en vertu de la loi qui était en vigueur avant le premier février, des gens comme Sheikh Ramin pouvait faire une demande et obtenir l'autorisation d'entrer au Canada? Si tel est le cas, alors pourquoi des gens comme Gerry Adams et beaucoup d'autres essuient-ils constamment des refus? Je pourrais en donner toute une liste, il suffirait que je consulte mes dossiers.

J'ai l'impression que la loi aurait permis d'intercepter Sheikh Ramin, mais il ne l'a pas été. Il a réussi à entrer au Canada d'une façon ou d'une autre, peut-être parce qu'on n'a pas accordé suffisamment d'attention à son cas à la frontière, bien que ce soit difficile à imaginer, car ce n'est pas un homme qui passe inaperçu.

J'ai deux questions. Premièrement, les autorités du ministère affirment-elles qu'en vertu de l'ancienne loi, il était impossible de refouler cet homme à la frontière? Deuxièmement, comment expliquez-vous qu'il ait pu entrer au Canada et a-t-on fait enquête?

Le réseau CBC a diffusé ce matin un reportage sur la création d'une cellule japonaise à Vancouver. J'ignore si les allégations sont fondées ou non, mais je tiens à dire catégoriquement que personne, dans mon parti ou dans l'Opposition, n'est d'accord pour laisser entrer des terroristes au Canada, s'il s'agit véritablement de terroristes.

Veuillez répondre aux deux questions que j'ai posées au sujet de cet homme.

M. Glen: Au sujet de cette personne, nous avons acquis la conviction que les renseignements sur sa présence possible au Canada en 1991 sont exacts.

M. Allmand: Je croyais que c'était en 1992.

M. Glen: Laissez-moi continuer.

[*Texte*]

With respect to the allegations around a possible visit in 1992, we aren't yet in a position where we can confirm that or not, and further probing of that. . . It may be a somewhat academic point, but we are satisfied that this individual has been in Canada before.

As to how he got here, I don't have an answer for that. I suspect he probably came by vehicle from the United States. It is somewhat easier to be transported across that border than to arrive at an international airport, perhaps.

If that individual had been stopped at the port of entry with full personal identification based on the identity as we know the individual, assuming no false documents, the person would have been stopped then. If the person had attempted to seek entry appropriately, through visa requirements, they would have been denied. So it's likely this individual would have been denied under the old law.

To the extent that there might be any doubt about that, the provisions of Bill C-86 now in force would remove any doubt. The person's association with the organization would be sufficient to allow us to take steps to bar the person's entry.

So with respect to that case, how he got here is one of the ongoing concerns and worries of Immigration. We don't have a foolproof system. As you look more broadly at the community of people who might be within either the organizations or be directly identified as a terrorist, we rely appropriately on international cooperation, on information exchange, on lookouts, on whatever we can to identify these people. We also hope that our information is current enough to determine what false identities those individuals might be using in seeking entry to our country, and be able to prohibit that. A lot of our overseas interdiction work is addressed entirely at that.

Mr. Allmand: It satisfies me that you said this person would have been stopped under the old law, because I know of many cases—

Mr. Glen: Based on what we know now.

Mr. Allmand: There were many people who in my view were less dangerous or not dangerous at all who were stopped, and among others I've referred to this British member of Parliament from Northern Ireland.

For the record, I want to make it clear that the things I voted for in the new bill—you're quite correct that the new bill gives you even greater powers in denying people like this, but it also gives you greater powers to deny people who may have different political views, or who really should not be barred. In other words, I feel it goes too far in some respects. It not only bars terrorists, it bars people who should not be barred.

[*Traduction*]

Quant aux allégations concernant un séjour possible en 1992, nous ne sommes pas encore en mesure de confirmer ou d'infirmer cela. L'enquête se poursuit. C'est peut-être d'un intérêt purement théorique, mais nous pouvons affirmer que cette personne a séjourné au Canada auparavant.

Quant à savoir comment il est arrivé ici, je l'ignore. Je soupçonne qu'il est probablement venu par la route, depuis les États-Unis. Il est peut-être un peu plus facile de traverser la frontière caché dans un véhicule que d'arriver à un aéroport international.

Si cet homme avait été intercepté au point d'entrée, muni de pièces d'identité authentiques, et non de documents falsifiés, il aurait été refoulé. Si cette personne avait tenté d'obtenir une autorisation de séjour de façon légitime, en demandant un visa, on le lui aurait refusé. Il est donc probable que cette personne se serait vu refuser le droit d'entrée au Canada aux termes de l'ancienne loi.

Dans la mesure où des doutes pourraient subsister à cet égard, les dispositions du projet de loi C-86, maintenant en vigueur, dissiperaient tout doute à ce sujet. Nous pourrions prendre des mesures pour lui interdire le droit d'entrée au Canada, en nous fondant uniquement sur ses liens avec l'organisation en question.

Donc, dans cette affaire, la question est de savoir comment il a pu entrer au Canada, et c'est là une source constante de préoccupation et d'inquiétude pour l'immigration. Notre système n'est pas absolument étanche. Il y a une foule de gens qui peuvent être liés à des organisations terroristes ou qui peuvent être directement identifiés comme terroristes. Pour les intercepter, nous faisons appel, comme il se doit, à la collaboration internationale, aux échanges de renseignements, aux avis de signalement, enfin tout ce qui nous permet d'identifier ces gens-là. Nous espérons également que nos informations sont à jour et que nous connaissons les fausses identités que ces personnes peuvent utiliser pour essayer d'entrer au Canada, afin de les intercepter. Une bonne partie de nos activités outre-mer portent justement là-dessus.

M. Allmand: Vous dites que cette personne aurait été interceptée sous le régime de l'ancienne loi, et cela me satisfait, car je connais beaucoup de cas. . .

M. Glen: D'après ce que nous savons maintenant.

M. Allmand: Il y a bien des gens qui, à mon avis, étaient moins dangereux, ou même pas du tout, et qui ont été refoulés, notamment la personne dont j'ai parlé, le député de l'Irlande du Nord au Parlement britannique.

Je tiens à préciser qu'il y a des choses que j'approuvais dans le nouveau projet de loi. Vous avez absolument raison de dire que la nouvelle loi vous donne des pouvoirs encore plus étendus pour interdire l'entrée au Canada à des gens comme cet homme, mais elle vous confère également des pouvoirs plus étendus pour interdire l'entrée à des gens qui ont peut-être une opinion politique différente de la vôtre ou qui ne devraient pas être refoulés. Autrement dit, j'estime qu'elle va trop loin à certains égards. Elle permet, non seulement de refouler les terroristes, mais aussi de refouler des gens qui ne devraient pas l'être.

[*Text*]

With regard to this case, you say there's a particular problem with people coming across the border by car, and I presume that would exist under the present law too. You're saying this man could have come to the border, and if he had been checked he would probably have been stopped. If he had applied for a visa, he would probably have been stopped.

• 1045

Because of our long border with the United States and many border crossings, does this mean we're open to the continual risk of terrorists and non-desirables coming across the border in automobiles from the United States and there's not much we can do about it? I'm not suggesting we put the armed forces along the border, but I'm just wondering if that's a risk we take in an open society. What's your response to that?

Mr. Glen: There is an element of risk to, in essence, people flows. It's the ongoing conflict any government around the world has to grapple with, one of facilitation or control.

With respect to U.S. alien residents coming forward, depending on what documentation they may carry, such individuals could perhaps come in as visitors without a visa requirement. So there is latitude with respect to traffic from the United States. I think most Canadians and certainly this committee would appreciate having some understanding of the traffic flows and the facilitation aspect of traffic from the U.S. to Canada.

We look each year at entries to Canada. They are somewhere in the range of 112 million people. Substantially the largest number would come through our border crossings from the United States.

In terms of the control features, again, as I said, we feel the provisions we have in law are appropriate to address the individuals once identified, either self-declared or declared by the information we have available to deal with the control aspects. As I said before, that would engage us with police networks and our colleagues. In the case of the United States, it would engage us with our colleagues in the U.S. immigration service, customs service and beyond that to intelligence services. I'm telling you things you know.

Mr. Allmand: Yes, and I wouldn't recommend that. I know the Americans have gone to such ridiculous means. They're stopping people like Farley Mowat and those going to peace marches in Washington and so on. I would not want to see Canada do that. On the other hand, I would hope we don't want people who are actually building terrorist units coming into Canada.

Mr. Glen: I can't speak to—and I apologize for this—the example that was on the news this morning. I missed part of it.

Mr. Allmand: It has to do with a Japanese cell being—when you hear things on the news, it doesn't necessarily mean that it's true.

Mr. Glen: I think it was an organized crime story, but certainly you're still dealing with provisions depending on their immigration status and where they would fall within the provisions of the Immigration Act.

[*Translation*]

Pour revenir à l'affaire qui nous occupe, vous dites que les gens qui traversent la frontière par la route posent un problème particulier et je suppose que la loi actuelle ne résoud pas le problème. Vous dites que cet homme aurait probablement été intercepté s'il s'était présenté à la frontière et si l'on avait fait des vérifications. S'il avait fait une demande de visa, il aurait probablement essuyé un refus.

À cause de notre longue frontière commune avec les États-Unis, qui compte de très nombreux postes-frontières, cela veut-il dire que nous courons en permanence le risque que des terroristes et des indésirables traversent nos frontières en automobile, en provenance des États-Unis, et qu'il n'y a pas grand chose que nous puissions y faire? Je ne dis pas qu'il faudrait faire patrouiller la frontière par les forces armées, je me demande seulement si tel est le risque que nous courons dans une société libre. Qu'en dites-vous?

M. Glen: La circulation des gens comporte, de façon inhérente, un élément de risque. Tous les gouvernements du monde sont continuellement confrontés à ce dilemme: faut-il ouvrir les portes ou resserrer le contrôle?

Quant aux ressortissants étrangers qui se présentent à nos portes via les États-Unis, tout dépendant des documents dont ils sont porteurs, il est possible qu'ils puissent entrer à titre de visiteurs sans avoir besoin de visas. Il y a donc une certaine souplesse pour ce qui est des gens qui se présentent chez nous en provenance des États-Unis. Je crois que la plupart des Canadiens, et assurément les membres du comité, comprennent la nature des mouvements de population entre le Canada et les États-Unis et sont d'accord pour faciliter l'entrée des visiteurs venant du Sud.

Chaque année, il y a environ 112 millions de personnes qui se présentent à nos portes et la grande majorité traverse aux points d'entrée situés le long de la frontière avec les États-Unis.

Quant aux mesures de contrôle, je répète qu'à notre avis, les dispositions actuelles de la loi permettent de refouler les indésirables une fois qu'on les a identifiés, soit que la personne ait elle-même décliné son identité ou que nous l'ayons reconnue grâce aux renseignements dont nous disposons. Je le répète, cela demande que nous collaborions avec des réseaux policiers et avec nos collègues. Dans le cas des États-Unis, cette collaboration pourrait s'étendre aux services d'immigration, aux services des douanes et même jusqu'aux services de renseignements. Mais vous savez déjà tout cela.

M. Allmand: Oui, et ce n'est pas ce que je recommande. Je sais que les Américains ont sombré dans le ridicule. Ils arrêtent des gens comme Farley Mowat et d'autres qui vont participer à des marches pour la paix à Washington, etc. Je ne voudrais pas que l'on en fasse autant au Canada. Par contre, j'espère qu'on ne laisse pas entrer au Canada des gens qui viennent fonder des cellules terroristes.

M. Glen: Quant à l'exemple qu'on donnait aux nouvelles ce matin, je ne peux pas en parler en connaissance de cause; je m'excuse, mais je n'ai pas vu le reportage en entier.

M. Allmand: Il s'agit d'une cellule japonaise, mais il ne faut pas nécessairement croire tout ce que l'on entend aux nouvelles.

M. Glen: Je crois que c'était lié au crime organisé, mais peu importe. Ces gens-là relèvent, de toute façon, des dispositions de la Loi sur l'immigration, dépendant de leur statut.

[*Texte*]

Mr. Allmand: I have one other question on this round. Just this week we got Mr. Fairweather's report. It was distributed to the committee and it seems there are three major recommendations.

One is with respect to humanitarian compassionate review. When you're answering Mr. Fontana's and Mr. Heap's questions on the new process, is this a new process as a result of Mr. Fairweather's recommendations or will Mr. Fairweather's recommendations be something new that will be added in due course?

The first thing Mr. Fairweather talks about, on page 1 of his report, is moving from an administrative process to one governed by regulations and about the risk when you have regulations that they will be justiciable in the courts. So firstly what is the status of these regulations, and when can we expect the regulations to deal with this new process for humanitarian compassionate review?

The next major recommendation Mr. Fairweather makes is that the criteria for admission should focus on the risk of removal. He's referring to personal risks to life or inhumane treatment, I guess, that would go beyond where somebody wasn't caught in the refugee system—

Mr. Glen: Persecution.

Mr. Allmand: —where you feel you can't return them to the countries.

• 1050

The third area is with respect to the process. He turns down the suggestion made to him that there be the right to be heard, but he says he has four points. First, he says the applicants must be able to make representations. Secondly, he says that the decision-makers should be kept up to date on country conditions and, thirdly, that the decision should not be made by people involved in the removals. Fourthly, he says there should be ongoing training of these decision-makers.

So I guess the first one is with respect to regulations. The second one is on criteria. The third one is on the process. I'm just wondering when this will all be in place and whether you expect that you will accept fully what Mr. Fairweather suggested, or will you go beyond it or give us less?

Mr. Johnston: Mr. Chairman, the quick answer is it is already in place, and perhaps I could elaborate on that.

Mr. Allmand: In regulations?

Mr. Johnston: Both in regulation and in procedures.

Mr. Allmand: If that's the case, I would like—maybe some other members of the committee would also like—the new regulations then.

Mr. Johnston: Yes, we can certainly provide that. The background is that under Bill C-86 there was a provision. The technical reference is proposed subsection 6.(5) that allowed the creation of special classes for public policy reasons. One such class that has been established in regulation under section 114 of the act is called the post-determination refugee claimant in Canada class. It's a mouthful, but it refers to those people who are refused refugee claimants who meet certain criteria set out in the regulation.

[*Traduction*]

M. Allmand: J'ai une dernière question. Nous venons de recevoir cette semaine le rapport de M. Fairweather. Il a été distribué au comité et il semble contenir trois principales recommandations.

La première a trait à l'examen des dossiers fondé sur des considérations humanitaires. Vous avez déjà répondu aux questions de M. Fontana et de M. Heap sur ce nouveau régime. Cette procédure a-t-elle été établie à la suite des recommandations de M. Fairweather, ou bien constituent-elles quelque chose de nouveau qui va s'ajouter au reste en temps opportun?

À la première page de son rapport, M. Fairweather traite du passage d'une procédure administrative à un régime fondé sur des règlements, et des risques que cela comporte, puisque les règlements peuvent être justiciables devant les tribunaux. Donc, premièrement, quel est le statut de ces règlements et quand peut-on compter sur la publication de ces règlements établissant le nouveau régime d'examen fondé sur des considérations humanitaires?

M. Fairweather recommande ensuite que les critères d'admission soient axés sur le risque que comporte l'expulsion. Il parle évidemment de gens qui risquent leur vie ou qui risquent de subir des traitements inhumains allant au-delà du raisonnable. . .

M. Glen: Le terme exact est persécution.

M. Allmand: . . .enfin de gens qu'on n'ose pas renvoyer à leur pays d'origine.

Le troisième point concerne la procédure. Il rejette la suggestion qu'on lui avait faite quant au droit d'être entendu, mais il aligne quatre points. Premièrement, il dit que les demandeurs doivent pouvoir faire valoir leur cas. Deuxièmement, que ceux qui sont chargés de prendre les décisions doivent être tenus au courant de la situation dans les divers pays d'origine des demandeurs; troisièmement, que la décision ne doit pas être prise par des gens qui s'occupent de la procédure de renvoi; et quatrièmement, que les gens chargés de prendre ces décisions doivent bénéficier d'une formation permanente.

Le premier point porte donc sur la réglementation, le deuxième sur les critères, le troisième sur la procédure. Je me demande seulement quand tout cela sera en place et si vous comptez accepter intégralement les suggestions de M. Fairweather, en laisser certaines de côté ou bien aller encore plus loin?

M. Johnston: Monsieur le président, en deux mots, la réponse est que tout cela est déjà en place.

M. Allmand: Dans les règlements?

M. Johnston: Dans les règlements et dans la procédure.

M. Allmand: Dans ce cas, à l'instar d'autres membres du comité, j'aimerais prendre connaissance des nouveaux règlements.

M. Johnston: Oui, nous pouvons vous les faire parvenir. Il faut, tout d'abord, préciser que le projet de loi C-86 comportait une disposition. Il s'agit de l'alinéa proposé 6.(5) permettant la création de catégories spéciales pour des raisons de politique publique. On a effectivement créé une catégorie spéciale par règlement, aux termes de l'article 114 de la Loi, et cette catégorie s'appelle post-détermination du statut de réfugié au Canada. C'est lourd comme titre, mais cela décrit la situation de ceux à qui on a refusé le statut de réfugié, mais à qui s'appliquent pourtant certains critères établis dans les règlements.

[*Text*]

Mr. Fairweather's consultation and his report spoke to the scope of that regulation. The regulation reflects the position you just outlined in your quotations from the report; namely, a person would qualify for landing under this regulation if they were assessed as facing an objectively identifiable risk to their life or of extreme sanctions against them or of inhumane treatment if returned to the country of origin.

This process was in effect before the new legislation but was made much more transparent and much more accountable as a result of the provisions of this regulatory change.

The review is carried out by a group of trained officers. Speaking to the four points made by Mr. Fairweather, the regulation now makes this review automatic for all refused claimants. It requires that they be advised of this, and they are given a period of 15 days—

Mr. Allmand: Is it regional or at headquarters?

Mr. Johnston: It is regional. They are given 15 days within which to make submissions that speak directly to the criteria set out in the regulation.

Mr. Allmand: Fifteen days after the refusal by the board?

Mr. Johnston: Yes, they are given a period of time to make a submission that speaks to the regulation. That's an important distinction because the claim may have spoken to the convention definition. This process looks at other factors that might not have been brought out to the same degree in the claim. So there is an opportunity to speak to the criteria that are now in the regulation and publicly known.

Mr. Allmand: You had to get that in rather quickly, then; within 15 days or else the door is closed, if I understand correctly.

Mr. Johnston: If it comes in on day 16 or 17, people don't fuss about it. The objective is to have a decision rendered on all of the available facts and to have it rendered quickly so the person knows where they stand.

In terms of the decision-makers, these are persons who, as I said earlier, only do this. They have in fact received a week-long training session delivered in Ottawa. NGOs and other groups participated in that training. Off the top of my head, I recall the UNHCR participated and Amnesty International participated.

So, again, the fourth observation in Mr. Fairweather's report was picked up there. These people are not involved in removals and they receive ongoing support from the headquarters area to make sure they are up to date on country conditions. On country conditions that change rapidly, there is a special arrangement in place to make sure that they're kept completely current on this and that there's a review of their decision-making in those areas.

• 1055

In essence, Mr. Chairman, the issues in the report were reflected either in the regulation and criteria set out in regulation or in the establishment of the process to give it effect.

[*Translation*]

Dans ses consultations et dans son rapport, M. Fairweather a parlé de l'ampleur de cette réglementation. Elle correspond exactement à la position que vous venez d'énoncer en citant le rapport, c'est-à-dire qu'une personne se voit accorder le droit d'établissement en vertu de ce règlement, si on estime qu'elle court un risque objectivement identifiable de perdre la vie ou de subir des sanctions extrêmes ou un traitement inhumain, si elle était renvoyée dans son pays d'origine.

Cette procédure était en place avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, mais elle a été rendue beaucoup plus transparente avec l'adoption de ce nouveau règlement, et les intéressés doivent davantage rendre compte de leurs actes.

L'examen est effectué par un groupe d'agents spécialement formés. Pour reprendre les quatre points signalés par M. Fairweather, le règlement rend maintenant cet examen automatique pour tous les requérants qui ont essuyé un refus. Il exige également qu'on les en informe et qu'on leur donne 15 jours. . .

M. Allmand: Cela se fait régionalement ou à l'administration centrale?

M. Johnston: C'est régional. On leur donne 15 jours pour exposer leur cas, en tenant compte directement des critères établis dans le règlement.

M. Allmand: Quinze jours après le refus de la Commission?

M. Johnston: Oui, on leur donne cette période pour préparer leur plaidoyer en se fondant sur les critères du règlement. C'est une distinction importante, parce que la demande pouvait avoir été fondée auparavant sur la définition de la convention. On tient maintenant compte d'autres facteurs dont l'importance pouvait être moindre dans la première demande. Les requérants ont donc la possibilité de plaider leur cause en invoquant les critères qui sont établis par règlement et qui sont du domaine public.

M. Allmand: Si je comprends bien, il faut réagir rapidement, dans les 15 jours, sinon la porte se referme.

M. Johnston: Si la demande est présentée le seizième ou le dix-septième jour, on ne fait pas d'histoires. L'objectif est de prendre une décision en se fondant sur tous les faits connus, dans les plus brefs délais, afin que la personne sache à quoi s'en tenir.

Quand aux agents chargés de rendre ces décisions, je répète qu'ils s'occupent exclusivement de ce genre de dossier. Ils ont reçu une formation spéciale d'une semaine à Ottawa. Les ONG et d'autres groupes ont participé à cette formation. Sans fouiller plus loin, je me rappelle que le HCNUR y a participé, de même qu'Amnistie International.

Donc, la quatrième observation de M. Fairweather a été respectée. Ces gens-là ne s'occupent pas de renvois et ils reçoivent un appui permanent de l'administration centrale pour s'assurer qu'ils soient bien au fait de la situation dans les pays en cause. Pour les pays dont la situation évolue rapidement, il y a un arrangement spécial pour s'assurer qu'ils soient tenus au courant et leurs décisions font l'objet d'une révision dans ce genre de cas.

En résumé, monsieur le président, tous les points abordés dans le rapport sont repris dans les règlements et les critères qui y sont énoncés ou dans la procédure qui a été établie pour appliquer ces règlements.

[*Texte*]

Mr. Allmand: That's good, but you say that is an automatic review under these new criteria and regulations. How does that fit in with the—Let's say that's done and then the person is turned down again. In law we still have this provision for the minister, himself, at headquarters to admit somebody on humanitarian and compassionate grounds. Do these criteria in any way apply to the ministers at headquarters or are they only for the process that takes place in the regions immediately after the rejection by the IRB? If that is the case, once it is turned down in the regions by these people who are being trained and so on, is that it? Is it game over?

Mr. Johnston: This process, Mr. Chairman, looks at the very specific question of risk to an individual. The decision is rendered on that basis. The individual who is refused, if the determination is that there is no risk to that individual, still has under the law the provision of making an application to land in Canada without having to go overseas. That's under subsection 114.(2) of the act, for humanitarian and compassionate reasons.

We would hope that the process as outlined, given the clarity of the regulation, the opportunity to make submission to speak to the regulation, the assessment of the cases by trained and supported officers, full time, dedicated to this task, would reduce considerably the need to go outside that system and make representations on the case. In those very rare instances in which that may happen, there is a process in place, with which I think members are somewhat familiar, for ensuring that the process was fairly and properly applied in assessing it or that any new information that had been brought to light in the representation is considered.

Mr. Heap: In the case of subsection 114.(2), that's addressed to the department, isn't it, rather than to the minister? Is that the case?

Mr. Johnston: It is usually an application that is submitted at a local office level under the legislation. The determining, final decision is made by the minister. He may delegate that. In fact, I think the context I would like to put this in here is that the provisions of 114.(2) apply primarily to people who want to put forward humanitarian and compassionate grounds to be admitted from within Canada. It is really part of an application process. It does emanate from the minister, Mr. Glen has pointed out.

Prior to the new legislation, I think there has been a lot of confusion around 114.(2) also being the mechanism used to land people who are accepted on the grounds of risk. That is now enshrined in its own regulation in a somewhat separated process, with more transparency and visibility too.

Mr. Heap: Will you be circulating to us both the new regulation and the process around it that you have described?

Mr. Johnston: We could certainly do that, sure. We have no problem with that at all, sir.

[*Traduction*]

M. Allmand: C'est très bien, mais vous dites que l'on procède automatiquement à cette révision aux termes de ces nouveaux critères et règlements. Comment cela cadre-t-il avec... Disons qu'à l'issue de cet examen, la demande de la personne est encore une fois rejetée. De par la Loi, le ministre a encore le pouvoir d'accepter quelqu'un pour des raisons humanitaires. Les critères en question s'appliquent-ils d'une façon ou d'une autre au ministre ou à l'administration centrale, ou bien uniquement à la procédure suivie dans les bureaux régionaux immédiatement après le rejet de la demande par la Commission? Dans ce dernier cas, une fois que la demande est rejetée dans la région, par les agents spécialement formés à cette fin, l'affaire est-elle classée? N'y a-t-il plus aucun recours?

M. Johnston: Cette procédure, monsieur le président, tient précisément compte du risque que court la personne en cause. C'est là-dessus que se fonde la décision. Si l'on décide que la personne ne court aucun risque, et si l'on refuse sa demande en conséquence, cette personne peut toujours, aux termes de la Loi, faire une demande d'établissement au Canada sans avoir besoin de retourner à l'étranger. Cela se trouve à l'alinéa 114.(2) de la Loi, où il est question de considération humanitaire.

Nous espérons que la procédure que je viens d'énoncer, compte tenu de la clarté des règlements pertinents, de la possibilité de plaider son cas eu égard aux critères établis par règlement, de l'évaluation des dossiers par des agents spécialement formés et appuyés, qui se consacrent à plein temps à cette tâche, que tout cela réduira considérablement la nécessité d'exercer des pressions à l'extérieur du système. Dans les très rares cas où une telle chose pourrait arriver, il y a également une procédure établie, et je crois que les membres du Comité la connaissent vaguement, pour s'assurer dans un premier temps que la procédure a été équitablement appliquée et ensuite, pour tenir compte de tout nouveau renseignement qui a pu venir s'ajouter au dossier.

M. Heap: Dans le cas de l'alinéa 114.(2), cela s'applique au ministère, n'est-ce pas, plutôt qu'au ministre? Est-ce bien cela?

M. Johnston: Habituellement, c'est une demande qui est présentée à un bureau local, aux termes de la Loi. La décision finale est prise par le ministre. Il peut évidemment déléguer ce pouvoir. En fait, je crois que je pourrais présenter les choses de la façon suivante: l'alinéa 114.(2) s'applique essentiellement aux gens qui veulent présenter une demande d'établissement alors qu'ils sont déjà au Canada, en se fondant sur des considérations humanitaires. Cela fait partie du processus de demande. Comme M. Glen l'a précisé, cela émane du ministre.

Avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, je pense qu'il y avait beaucoup de confusion au sujet de l'alinéa 114.(2), puisque cette disposition était également invoquée pour admettre des gens en raison des risques qu'ils couraient. Ce dernier cas est prévu par règlement et traité séparément, avec davantage de transparence et de visibilité.

M. Heap: Allez-vous nous faire parvenir le nouveau règlement et la procédure établie que vous venez de décrire?

M. Johnston: Nous nous en ferons un plaisir.

[*Text*]

The Vice-Chairman: I would like to ask the officials while they are here if any consideration has been given to the impact on constituency offices that's come about as a result of, in my opinion, the changes in the various regions with respect to closing or reducing the sizes of your department's offices.

Mr. Glen: The short answer is yes, and we will be looking at the ways in which, in a reconfigured delivery of the program in Canada—and I guess also with the impact that would come on the international side there is a need to provide proper assistance service to constituency offices for MPs.

I have to throw in a caution at this point. People don't capture their concerns around Vegreville. Vegreville is being developed. It isn't up and running at this time. In fact, in the offices where we are obviously having to deal with movement of staff and disruption of their present work status, in most cases, although that it is happening, it doesn't mean people are moving from their jobs at this time. There is some of that, and there will be more of it in the months ahead.

• 1100

It is a concern of mine that in the program we be as attentive as we can to the impact of what we are doing on constituency offices. I don't want this to sound like a whine or a complaint, but it is a dilemma that I think I and my officials have to grapple with. We are committed to changing the way we deliver the program. With that, there will be a change in the way in which we serve our customers. The advantage of a case processing centre is to take a lot of the routine, non-problematic work to one centre and process it more quickly, more rapidly, leading to a better and quicker disposition of cases. That's what the customer wants. To the same extent, that will ensure that the local offices continuing to serve in the communities will be dealing with the tougher cases, the cases in which it is not that straightforward and there is a need to deal with the people, work out the problem.

The dilemma I am dealing with for you people is this. As we try to educate the public that we are going to be doing service changes and that it won't be the way we do it now, and if they don't like that or say they would rather go in and be told every week how their cases are going than know that the officers are actually getting the work done, if we go out of our way to improve our service to you, we are not solving your problem. Your problem is that too many people are coming through your offices. So if I can put it in these terms, as we try to provide better care and feeding for your constituency staff, that is in itself a magnet for people to come through you and back to get the same answers: that the case is being handled in Vegreville within this timeframe and that the individual is still in that timeframe.

I want to be a champion to your concern, but I don't want to feed the problem. I want to solve the problem. The problem is improving client service. In that regard, you people, your offices and your staff are some of our clients. In areas in which we know there is a higher immigration demand, regions are committed to faster turnaround to your inquiries, your needs—and I think that is happening; they are establishing service standards to you—but as we improve our service to

[*Translation*]

Le vice-président: Je voudrais profiter de l'occasion pour demander aux fonctionnaires si l'on a réfléchi aux répercussions que pourraient avoir sur les bureaux de circonscription les changements apportés dans diverses régions où l'on a fermé ou réduit les bureaux de votre ministère.

M. Glen: En un mot, la réponse est oui. Dans le cadre des nouvelles modalités d'application du programme au Canada, et tenant compte évidemment des répercussions sur le plan international, nous devons aider convenablement les bureaux de circonscription des députés.

Je dois faire ici une mise en garde. Les préoccupations des gens ne se limitent pas à Vegreville. On est en train de mettre sur pied le bureau de Vegreville. Mais il n'est pas encore opérationnel. En fait, dans les bureaux où nous tentons de toute évidence de composer avec le mouvement du personnel et les perturbations de leur travail actuelles, dans la plupart des cas, cela ne veut pas dire que les gens changent d'emploi à l'heure actuelle. Il y a donc ce genre de perturbations, il y en aura davantage dans les mois à venir.

Je veux m'assurer que, dans le cadre du programme, nous soyons aussi attentifs que possible aux conséquences de ce que nous faisons pour les bureaux de comté. Je ne voudrais pas donner l'impression que nous voulons nous plaindre ou nous lamenter, mais c'est un dilemme auquel mes collaborateurs et moi-même devons faire face. Nous nous sommes engagés à changer la façon dont nous exécutons le programme. Il y aura également un changement à la façon dont nous servons nos clients. L'avantage d'un centre de traitement des cas, c'est qu'il permet de réunir dans un seul centre tout le travail courant qui ne pose pas de problème et de le traiter plus rapidement, ce qui permet de régler les cas plus rapidement et mieux. C'est ce que le client veut. De même, cela permettra aux bureaux locaux de s'occuper des cas plus difficiles, des cas qui ne sont pas simples et où il est nécessaire de traiter avec les gens pour régler le problème.

Le dilemme devant lequel je me retrouve est le suivant: nous tentons d'éduquer le public en disant aux gens que nous allons apporter des changements au service, que les choses ne se feront plus comme elles se font à l'heure actuelle, et s'ils n'aiment pas cela ou s'ils disent qu'ils préféreraient se présenter toutes les semaines au bureau pour demander si leur cas progresse ou pour s'assurer que les agents font, en fait, le travail, si nous faisons l'impossible pour améliorer le service que nous vous offrons, nous n'allons pas résoudre votre problème. Votre problème, c'est que trop de gens se présentent à vos bureaux. Donc, plus nous essayons d'offrir un meilleur service au personnel de votre bureau de comté, plus cela encourage, en fait, les gens à se présenter à vos bureaux pour obtenir la même réponse: que c'est le bureau de Vegreville qui s'occupe de leur cas, que l'échéancier est le suivant, et qu'on n'a pas encore dépassé l'échéancier.

Je veux apaiser vos inquiétudes, mais je ne veux pas alimenter le problème. Je veux résoudre le problème. Le tout, c'est d'améliorer le service aux clients. À cet égard, vous députés, vos bureaux et votre personnel êtes parmi nos clients. Dans les régions où nous savons que la demande est plus élevée en ce qui a trait à l'immigration, nos bureaux se sont engagés à répondre plus rapidement à vos demandes de renseignement, à vos besoins—et je pense que c'est ce qui se passe à l'heure

[*Texte*]

you, that doesn't deal with the dilemma of discouraging people from coming to you with cases on which, quite frankly, they should be dealing directly with us. That is a planning dilemma I am going to be wanting to talk selectively to some of you people about. I think at a certain point it is what are the offices and what are the populations, the traffic flow through your constituency offices?

Mr. Chairman, you have a problem that way. I suspect both of you gentlemen do, given where you are located, in large urban centres. From the immigration program, we are going to want to meet with you and with your constituency offices to try to work better on what the proper service is and how we educate the customers.

When Vegreville is up and running, a lot of the work you see coming through now won't be there. Rather, they will have answers to their applications a lot faster.

The Vice-Chairman: I would like to ask the question on the visitors visas again, in application to priests. In my community we have two large Sikh temples and one large Hindu temple. They all require priests—I don't know how many or how often—and they all come over on visitors visas. However, that presents a problem to the members of Parliament in those particular areas, because the application of visitors visas—I don't know if you deal with priests differently, and I would like to know that, than you would another type of individual. It appears to us, to me anyway, that they deal with priests a little differently. They ask how many priests they already have in the temple. Some of them come and tell us: One temple down the street has ten priests and we have only two; we should have ten also. These are the types of pressures. I can't get a handle on how you apply it.

• 1105

Mr. Davis: It's been a perennial problem. I agree, Mr. Chadwick, it is a problem for the visa officer abroad when there's a large demand across Canada for Sikh priests, not only for the priests themselves but the dancers and the musicians who go with that. It's a very difficult thing to determine who is and who is not in fact the genuine Sikh priest.

To give you an example, we had the head of the largest gurdwara in Delhi in the office, getting a visa to come to Canada. We asked him questions about the training, the identification and the qualifications of Sikh priests. It happened that we had in the waiting room at that very moment some people applying as Sikh priests. He offered to come out and speak to them. He went out and spoke to them and was able to identify for us that a number of them were not in fact genuine Sikh priests. It takes the kind of knowledge that he has of the training and so forth, because there are no documents, no certificates. That's one of the problems we're wrestling with.

[*Traduction*]

actuelle. Ils sont en train d'établir des normes de service—mais au fur et à mesure que nous améliorons le service que nous vous offrons, cela ne règle pas notre dilemme, car on veut décourager les gens de s'adresser à vos bureaux lorsqu'ils devraient s'adresser directement à vous. Il s'agit d'un dilemme de planification dont je voudrais parler à certains d'entre vous. Je pense qu'à un moment donné, il s'agit de savoir quels sont les bureaux et quelles sont les populations, combien de gens passent par vos bureaux de comté?

Monsieur le président, vous avez un problème à cet égard. Je pense, messieurs, que vous avez tous les deux un problème, étant donné que vos circonscriptions se trouvent dans des grands centres urbains. En ce qui concerne le programme d'immigration, nous voudrons vous rencontrer ainsi que le personnel de votre bureau de comté pour essayer de mieux déterminer en quoi consiste un service adéquat et comment nous pouvons éduquer les clients.

Lorsque Vegreville sera opérationnelle, une bonne partie des cas que vous recevez ne passeront plus par votre bureau. Les gens pourront avoir une réponse beaucoup plus rapidement en s'adressant au bureau de Vegreville.

Le vice-président: J'aimerais poser une question au sujet des visas de visiteur, en ce qui a trait aux prêtres. Dans ma collectivité, nous avons deux temples Sikh et un temple hindou importants. Tous ont besoin de prêtres—je ne sais pas de combien ni selon quelle fréquence—et ces prêtres arrivent tous au Canada avec des visas de visiteur. Cependant, cela pose un problème aux députés qui se trouvent dans ces régions, car les demandes de visa de visiteur... je ne sais pas si vous traitez différemment les demandes de visa de visiteur lorsqu'il s'agit de prêtres, mais j'aimerais savoir si vous les traitez différemment d'autres personnes. Il nous semble—du moins il me semble—que ces demandes sont traitées un peu différemment. On demande combien de prêtres il y a déjà au temple. Certains nous disent: «Le temple voisin a 10 prêtres et nous n'en avons que deux; nous devrions en avoir 10 nous aussi.» Voilà donc le genre de pressions auxquelles nous sommes soumis. Je ne comprends pas comment vous traitez ces demandes.

M. Davis: C'est un problème qui revient constamment. Je conviens, monsieur Chadwick, que c'est un problème pour l'agent de visas à l'étranger lorsqu'il y a une demande importante dans tout le Canada non seulement de prêtres sikh, mais de danseurs et de musiciens qui les accompagnent. Il est très difficile de déterminer qui est, en fait, un vrai prêtre sikh.

Pour vous donner un exemple, un jour, le chef l'un des plus gros gurdwara de Delhi est venu à notre bureau, pour obtenir un visa afin de venir au Canada. Nous lui avons posé des questions au sujet de la formation, de l'identification et des compétences des prêtres sikh. Il se trouve qu'au même moment, il y avait dans notre salle d'attente des personnes qui présentaient une demande pour venir au Canada en tant que prêtre sikh. Il nous a proposé d'aller leur parler. Nous l'avons laissé faire et il a pu déterminer pour nous que certains d'entre eux n'étaient pas de vrais prêtres sikh. Cela prend une certaine connaissance de la formation, etc., parce qu'il n'y a pas de documents, pas de certificats. Voilà donc l'un des problèmes auxquels nous sommes confrontés.

[*Text*]

Large numbers have come to Canada and have often disappeared. We have no idea why certain communities continue to need this continuing flow when it appears that the people may still be in Canada, so at the present time, and we've already begun the process, we're trying to work with the community to identify what their needs are and the criteria for their particular gurdwara, to determine with them what they're looking for, and then try to use that to improve the communications, first of all, and the selection of the Sikh priests and the groups that come with them to Canada.

The Vice-Chairman: The committee wishes to conclude the meeting at 11:30 a.m., but I have a request that our researchers, if you're agreeable, be allowed to ask some questions.

Mr. Heap: Mr. Chairman, you gave Mr. Fontana 20 minutes, you gave Mr. Allmand 20 minutes—

The Vice-Chairman: You're absolutely right.

Mr. Heap: —and I haven't had a next round.

The Vice-Chairman: You're absolutely right. Well, if you're insisting on that, fine, but I tried to be flexible when you had questions that were going on, that were getting substantial answers.

Mr. Heap: On the whole I stopped when you asked me, or very soon after.

The Vice-Chairman: Yes.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, I support Mr. Heap asking his questions. I have three or four more questions. Do we have to finish exactly at 11:30 a.m.?

The Vice-Chairman: Not really. I'd like to do that, but if we're shooting over 11:30 a.m., that's quite all right. The intention is 11:30 a.m.

Mr. Allmand: I have some legitimate questions, as does Mr. Heap and maybe the researcher too, but I think we should ask our questions first.

The Vice-Chairman: All right.

Mr. Glen: Mr. Chairman, if it would assist the members with their time, we're quite prepared to have people meet with the researcher afterwards and answer questions. That would give more time for these. We're not troubled by that.

The Vice-Chairman: Would that be sufficient?

Mr. Allmand: Well, let's start, let's see what happens. I'm not opposed to the researcher asking questions.

Mr. Heap: I want to follow up a little bit on Mr. Chadwick's question about service. I want to reassure Mr. Glen that I don't see any danger, at least any present sign, of the department providing better care and feeding of the constituency office. The care and feeding has declined a good deal. It used to be a matter of a week or two. We would ask a question by fax, a simple status question—the office had asked us to do it by fax, and that's okay, we can understand that it's easier, more flexible to handle at the other end than phone calls.

[*Translation*]

Un grand nombre de prêtres sont venus au Canada et souvent, ils ont tout simplement disparu. Nous n'avons aucune idée des raisons pour lesquelles certaines collectivités ont toujours besoin de prêtres alors qu'il semble que ces gens sont toujours au Canada, de sorte qu'à l'heure actuelle, et nous commençons à peine ce processus, nous tentons de travailler avec la collectivité afin de définir ses besoins et d'établir des critères pour sa gurdwara particulière, afin de déterminer avec elle ce qu'elle cherche, et tenter ensuite d'utiliser ces connaissances pour améliorer les communications, tout d'abord, et pour sélectionner les prêtres sikh et les groupes qui les accompagnent au Canada.

Le vice-président: Le comité souhaite conclure la séance à 11h30, mais si vous le permettez, nos attachés de recherche aimeraient poser des questions.

M. Heap: Monsieur le président, vous avez accordé 20 minutes à M. Fontana, 20 minutes à M. Allmand. . .

Le vice-président: Vous avez tout à fait raison.

M. Heap: . . .je n'ai pas eu l'occasion de poser des questions lors d'un deuxième tour de table.

Le vice-président: Vous avez tout à fait raison. Eh bien, si vous insistez, très bien, mais j'ai essayé d'être souple lorsque vous avez posé des questions très longues qui nécessitaient de longues réponses.

M. Heap: En fait, je me suis arrêté lorsque vous me l'avez demandé, ou tout de suite après.

Le vice-président: Oui.

M. Allmand: Monsieur le président, je suis d'accord pour que M. Heap pose ses questions. J'ai encore deux ou trois questions à poser. Devons-nous terminer exactement à 11h30?

Le vice-président: Pas vraiment. C'est ce que j'aimerais faire, mais je ne vois pas d'inconvénient à ce que nous allions au-delà de 11h30. Cependant, nous avions l'intention de terminer à 11h30.

M. Allmand: J'ai des questions légitimes à poser, tout comme M. Heap et peut-être l'attaché de recherche également, mais je pense que nous devrions poser nos questions d'abord.

Le vice-président: Très bien.

M. Glen: Monsieur le président, si je peux vous aider, nous sommes tout à fait disposés à ce que nos gens rencontrent l'attaché de recherche après la séance pour répondre à ces questions. Cela vous laisserait plus de temps. Nous n'y voyons aucun problème.

Le vice-président: Est-ce que cela suffirait?

M. Allmand: Eh bien, commençons, voyons ce qui va arriver. Je ne suis pas opposé à ce que l'attaché de recherche pose des questions.

M. Heap: J'aimerais revenir un peu sur la question de M. Chadwick au sujet du service. Je tiens à assurer à M. Glen que je ne vois aucun danger, du moins aucune indication à l'heure actuelle, que le ministère desservirait mieux le bureau de comté. En fait, le service a diminué considérablement. Auparavant, on pouvait obtenir une réponse en une ou deux semaines. Si nous avions une question simple sur le statut à poser, nous le faisions par télécopieur—le bureau nous a demandé de le faire par télécopieur, et cela va, nous pouvons comprendre qu'à l'autre bout, il est plus facile de répondre à une demande par télécopieur qu'un appel téléphonique.

[*Texte*]

It now happens that it takes weeks to get an answer to an elementary status question. Sometimes the answer is only a repetition of what we got a month before. Sometimes the answer is that there is no officer on this case. So while Vegreville may not be up and running, it sometimes seems as if the local office is down and not running. In a word, it's getting much harder to get answers.

It isn't because we have a greater flow of questions coming in. I've had people coming in who've been delayed, say, for two years after they were found to be refugees; they haven't been landed in two years. I had a person coming in from India. It was supposed to be six months. In two years, his wife hadn't had a mailing from the New Delhi office. It's cases like that that are causing frustration, not because we get more cases in. I hope you can improve the speed of response from the—

• 1110

Mr. Glen: I hear you, Mr. Heap, loud and clear on that, and it is those types of cases that cause me the greatest concern. The irritation I have is when the high volume of requests for status on cases is quite frankly unreasonable against the time during which the cases have been in. . .being dealt with. We're going to have to declare more adamantly what our service standards are and then be accountable to work within those.

The cases you bring forward are the ones that really do distress me.

Mr. Heap: We have followed the declared service standards of the—

Mr. Glen: My challenge isn't to you. My challenge is to our own organization.

Mr. Heap: Okay. My question is in a new field altogether regarding Bosnia and the program that was begun last summer, which is in the opinion of some people not helping the people it was primarily intended to help, which would be the nearly 750,000 displaced Bosnian civilians; that is, displaced out of Bosnia, who are mostly in refugee camps in Croatia or in Serbia.

It appears that in Belgrade our embassy has processed about 7,000 persons for visitor visas and about one-half of those were residents in parts of Serbia and Croatia that have not currently been affected by the war, particularly in Serbia. A small number perhaps were conscientious objectors to the war, but mostly they were adversely affected by the economic hardship, not by being shot at.

It seems as if the principle of safe haven is not really being applied if that was the intention. Since the program is called "A Family Reunification Policy", it seems odd that the majority of people being affected negatively there are Bosnian Muslims, certainly Bosnians. But the population breakdown in Canada seems to show that half the former Yugoslavs who are in Canada are Serb, 40% are Croatians, and only 10% are ethnic Muslims. So it seems that the program is not coming near to serving the people who, judging by the news reports and so on, are the most under danger.

[*Traduction*]

Il se trouve maintenant qu'il faut des semaines pour obtenir une réponse à une question élémentaire sur le statut. Parfois, la réponse n'est qu'une répétition d'une réponse que nous avons déjà obtenue un mois auparavant. Parfois, on nous répond qu'il n'y a aucun agent qui s'occupe du cas. Donc, même si Vegreville n'est pas encore opérationnel, on a parfois l'impression que le bureau local ne l'est pas non plus. En un mot, il devient de plus en plus difficile d'obtenir une réponse.

Ce n'est parce que nous avons un plus grand nombre de questions. Il y a des gens qui viennent nous voir et qui, deux ans après avoir été déclarés réfugiés, n'ont toujours pas obtenu le droit d'établissement. Il y a une personne originaire de l'Inde qui est venue me voir. On lui avait parlé de six mois. Deux ans plus tard, sa femme n'a toujours pas reçu de correspondance du bureau de New Delhi. Ce sont des cas comme celui-là qui sont source de frustration, pas l'augmentation du nombre de cas. J'espère que vous pourrez faire en sorte que l'on réponde plus vite.

M. Glen: Monsieur Heap, votre message est très clair, et c'est ce genre de cas qui me préoccupe le plus. Ce que je trouve irritant, c'est lorsque le volume très élevé de demandes pour savoir où en sont les cas est franchement déraisonnable par rapport au temps de traitement de ces cas. Il va nous falloir être plus clairs en ce qui concerne nos normes de service, et nous serons tenus de les respecter.

Les cas dont vous me parlez sont ceux qui me bouleversent vraiment.

M. Heap: Nous avons suivi les normes de service déclaré du. . .

M. Glen: Je ne remets pas en question ce que vous dites. Je remets en question le service de notre propre organisme.

M. Heap: Très bien. J'aimerais maintenant aborder une autre question, au sujet de la Bosnie et du programme qui a été lancé l'été dernier, qui, de l'avis de certaines personnes, n'aide pas les gens que le programme devait initialement aider, c'est-à-dire près de 750 000 civils bosniens déplacés, à l'extérieur de la Bosnie, et qui se trouvent surtout dans des camps de réfugiés en Croatie ou en Serbie.

Il semble qu'à Belgrade, notre ambassade a traité environ 7 000 demandes de visa de visiteur et qu'environ la moitié de ces personnes habitaient dans des régions de Serbie ou de Croatie qui n'ont pas été touchées par la guerre, notamment en Serbie. Un petit nombre était peut-être des objecteurs de conscience, mais la plupart étaient en proie à des difficultés économiques. En tout cas, ils n'étaient pas la cible des balles.

Il semble que le principe d'un refuge sûr n'est pas vraiment appliqué, contrairement à l'intention de départ. Puisque le programme s'intitule: «Programme de réunion des familles», il semble bizarre que la plupart des gens qui souffrent là-bas sont des Musulmans bosniens, en tout cas des Bosniens. Mais la répartition de la population au Canada semble indiquer que la moitié des anciens Yougoslaves qui se trouvent au Canada sont Serbes; 40 p. 100, Croates, et seulement 10 p. 100, Musulmans. Donc, il semble que le programme est loin de servir les gens qui, à en juger par les bulletins de nouvelles et autres, sont le plus en danger.

[*Text*]

As to a family reunification program, the ex-Yugoslav population in Canada, according to some accounts, is not really large enough to support 18,000 family reunification sponsorees. Do you have, or can you circulate to us soon, any statistical review and interpretation of what is happening in Belgrade? I guess the other place is Vienna, where they do the Croatians. Who is getting the visas and on what grounds?

Mr. Glen: I'm going to ask Mr. Davis to answer to the specifics, as best we can today. But before that, Mr. Juneau will speak briefly to some work we're now engaged in with the UNHCR and their perspective on this as well.

Mr. Juneau: I just want to say to you, Mr. Chairman, that as the members know, Canada has been active on several fronts with respect the situation in ex-Yugoslavia. We have attempted to operate in the context of whatever multilateral efforts are able to be mounted. So our response is not just a response on the resettlement front. But with respect to resettlement, we have been working very closely with and stayed in close touch with the UNHCR.

As you know, Mrs. Ogata, the UN High Commissioner for Refugees, has been deeply involved in the response to that humanitarian crisis in ex-Yugoslavia. We have had a number of meetings with her in Geneva and elsewhere in the world. Our stance has generally been that we stand ready to respond to appeals received from UNHCR for resettlement purposes in addition to the program Mr. Valcourt announced some time ago.

• 1115

Brian Davis will have for you the specifics of both the response to our program and the response to the one appeal we received from the UNHCR. We have signalled to the UNHCR that should they put out other appeals we would be ready to respond as well.

Mr. Davis: To follow on what André has said, the initial program, the special measures the minister announced, were to reunite families affected. I don't have the statistics in front of me, but I believe the total number of cases under the special measure that involves sponsorship by family members in Canada is somewhere in the range of 6,000 or 7,000 applications. Not all of them have yet had sponsorships. In fact, we expect that perhaps a quarter, or possibly a third, may not, based on current trends.

Mr. Heap: The numbers were for applications.

Mr. Davis: Yes. The problem also is that it's hard to get a fix on it. Sometimes the sponsorship is still on its way. The application is submitted ahead of time in Vienna or Zagreb or Belgrade or other parts of Europe as well, in neighbouring countries.

These cases are being given priority treatment and passed through the system as quickly as possible to reunite them with their families. Some of the people, of course, who are in great need and who the families would like to have brought to Canada aren't accessible. In fact, they're in the areas where there is trouble and they cannot get out to be dealt with.

[*Translation*]

Pour ce qui est du Programme de réunions des familles, la population d'origine yougoslave qui se trouve au Canada, selon certains rapports, n'est pas vraiment assez importante pour parrainer 18 000 demandes. Avez-vous fait une étude statistique, une interprétation de ce qui se passe à Belgrade et, dans l'affirmative, pourriez-vous nous faire parvenir cette analyse bientôt? Il y a également Vienne, où l'on traite les demandes des Croates. Qui obtient les visas et pour quels motifs?

M. Glen: Je vais demander à M. Davis de répondre à cette question en détail, du mieux que nous pouvons le faire aujourd'hui. Mais avant, M. Juneau va vous parler brièvement du travail que nous faisons à l'heure actuelle avec le HCR et du point de vue de ce dernier sur la question également.

M. Juneau: Je voulais tout simplement vous dire, monsieur le président, que, comme les députés le savent, le Canada est actif sur plusieurs fronts en ce qui a trait à la situation en ex-Yougoslavie. Nous avons tenté de fonctionner dans le contexte des efforts multilatéraux que nous pouvons mettre sur pied. Donc, notre réponse n'est pas uniquement une réponse sur le front du réétablissement. Mais sur ce dernier point, nous travaillons une très étroite collaboration avec le HCR, avec qui nous demeurons en étroite communication.

Comme vous le savez, M^me^ Ogata, le Haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, s'intéresse de très près à la réponse à cette cris humanitaire en ex-Yougoslavie. Nous l'avons rencontrée à plusieurs reprises à Genève et ailleurs dans le monde. Notre position est généralement la suivante: nous sommes prêts à répondre aux appels que nous recevons du HCR à des fins de réétablissement, en plus du programme annoncé par M. Valcourt il y a quelque temps.

Brian Davis va vous donner les détails de la réponse à notre programme et à l'un des appels que nous avons reçus au HCR. Nous avons signalé au Haut-commissariat que, s'il lance d'autres appels, nous serions prêts à y répondre également.

M. Davis: Pour faire suite à ce qu'André a dit, le programme initial, les mesures spéciales annoncées par le Ministre, visaient à réunir les familles touchées. Je n'ai pas de statistiques devant moi, mais je crois que le nombre total de demandes faites dans le cadre de ce programme de parrainage par des membres de la famille au Canada est de 6 000 ou 7 000. Toutes les demandes n'ont pas encore été parrainées. En fait, nous pensons que le quart ou même le tiers ne le seront sans doute pas, si les tendances actuelles se poursuivent.

M. Heap: Il s'agit du nombre de demandes?

M. Davis: Oui. Le problème également, c'est qu'il est difficile d'avoir des chiffres exacts. Parfois, le parrainage n'est pas encore confirmé, la demande est présentée à l'avance, à Vienne ou à Zagreb ou Belgrade ou dans d'autres régions d'Europe également, dans des pays voisins.

On traite ces cas en priorité et le plus rapidement possible, afin de réunir ces personnes avec leurs familles. Naturellement, certaines de ces personnes qui sont grandement dans le besoin et que leurs familles voudraient faire venir au Canada ne sont pas accessibles. En fait, elles se trouvent dans des régions où il y a des problèmes et elles ne peuvent pas en sortir.

[*Texte*]

On the specifics of the refugee side, speaking of a refugee movement, what we have been doing, as André mentioned, is working in the context of the multilateral action for Bosnia. In that regard we responded to a call for the detainees who were released from Bosnia and undertook to take 500. In fact, we exceeded that somewhat. I believe it was in the range of 530 or 540. I don't have the exact number with me. We sent a special team in there. They worked 15-to 18-hour days to move these numbers through in record time. They've all reached Canada.

Mr. Heap: From which ethnic groups would these be?

Mr. Davis: It was whoever was in the group of detainees, which would have been primarily Bosnian Muslims.

Mr. Heap: They were detained by the Serbs.

Mr. Davis: Yes. Detained in Bosnia.

Mr. Heap: The concern some have expressed is that half of the visas issued in Belgrade didn't seem to apply to a quasi-refugee-type need. The people in and around Belgrade aren't being shot at.

Mr. Davis: That wasn't the intent of this special measure. The measure was to deal with people in the affected area. It applied to anyone in the affected area from former Yugoslavia. It included Serbs, Croatians, Bosnian Muslims and people who may have been in Serbia who were affected, or in Croatia and affected, or in Bosnia and affected.

Mr. Heap: Or in Canada.

Mr. Davis: Yes. There was also the Canadian element for those who were already in Canada and who were offered the possibility of being dealt with for landing in Canada. I was speaking only to the overseas side of it in Belgrade, but Belgrade is not. . . If it's a refugee issue, we're looking at that more in the multilateral response vein. If it's a family reunification special measure, which is really what Belgrade's dealing with, that's why you're seeing those types of numbers.

Mr. Heap: What is the rationale for providing relaxed rules on family reunification for people who are not under. . .? I understood adverse circumstances, that is, war-type circumstances rather than just economic circumstances, was to be a criterion as well.

Mr. Davis: They were to have been affected by the events in the area.

Mr. Heap: Yes. But people living in the interior of Serbia, it seems to me, are not so affected. Are they?

Mr. Davis: The program in Belgrade, though, continues to be a full immigration program. We are still processing, for example, independent applicants, assisted relatives and so forth, out of Belgrade. So it's important to distinguish which groups we're talking about.

Because it's a full-service office, it will have visas in all the different categories, including the affected area categories.

[*Traduction*]

Pour ce qui est des réfugiés, d'un mouvement de réfugiés, comme André l'a mentionné, nous travaillons dans le contexte d'une action multilatérale pour la Bosnie. À cet égard, nous avons répondu à un appel pour les personnes détenues qui ont été libérées de la Bosnie et nous nous sommes engagés à en accepter 500. En fait, nous avons dépassé ce chiffre. Je crois que nous en avons admis 530 ou 540. Je n'ai pas le chiffre exact. Nous avons envoyé une équipe spéciale là-bas. Ils ont travaillé de 15 à 18 heures par jour pour traiter ces cas en un temps record. Elles sont toutes arrivées au Canada.

M. Heap: De quel groupe ethnique ces personnes faisaient-elles partie?

M. Davis: Cela dépend du groupe de détenus, mais il s'agissait surtout de Musulmans bosniens.

M. Heap: Ils étaient détenus par les Serbes.

M. Davis: Oui. Détenus en Bosnie.

M. Heap: La préoccupation que certains ont exprimé, c'est que la moitié des visas qui ont été émis à Belgrade ne semblaient pas s'appliquer à des cas s'apparentant à celui des réfugiés. Les gens qui se trouvent à Belgrade et aux alentours ne se font pas tirer dessus.

M. Davis: Là n'était pas l'intention de cette mesure spéciale. Cette mesure visait les gens dans la région touchée. Elle s'appliquait à quiconque s'y trouvait, dans l'ancienne Yougoslavie. Cela comprenait les Serbes, les Croates, les Musulmans bosniens et les gens qui se trouvaient peut-être en Serbie et qui étaient touchés, ou en Croatie et qui étaient touchés, ou encore en Bosnie et qui étaient touchés.

M. Heap: Ou au Canada.

M. Davis: Oui. Il y avait en outre l'élément canadien pour ceux qui étaient déjà au Canada et à qui on a offert la possibilité de recevoir le droit d'établissement chez nous. Lorsque j'ai mentionné Belgrade, je ne voulais parler que de cet aspect de nos bureaux à l'étranger, mais Belgrade n'est pas. . . Si c'est un problème concernant des réfugiés, nous tentons d'y répondre plutôt dans le cadre de l'action multilatérale. S'il s'agit d'une mesure spéciale pour la réunion des familles, ce qui est en fait le cas à Belgrade, c'est pourquoi vous voyez ce genre de chiffres.

M. Heap: Mais pourquoi assouplir les règles concernant la réunion des familles pour des gens qui ne sont pas. . .? Je croyais que les circonstances défavorables, c'est-à-dire les circonstances qui dominent pendant une guerre plutôt que tout simplement des circonstances économiques, devaient être un critère également.

M. Davis: Ils doivent avoir été touchés par les événements dans la région.

M. Heap: Mais il me semble que les gens qui vivent en Serbie ne sont pas si touchés. Le sont-ils?

M. Davis: Le programme à Belgrade, cependant, continue d'être un programme d'immigration intégral. Nous traitons toujours, par exemple, les requérants indépendants, les parents aidés, etc., depuis Belgrade. Il est donc important de faire la distinction entre les groupes dont nous parlons.

Étant donné qu'il s'agit d'un bureau de plein service, il émettra des visas dans toutes les différentes catégories, notamment dans les catégories propres à la région touchée.

[*Text*]

• 1120

Mr. Heap: A concern has also been expressed, as I understand, that there's a financial criterion for people coming as independent immigrants. There's been an immense amount of looting and pillaging by the Serbian forces, both from Bosnia and on some occasions from Serbia. So we may be admitting war criminals who got the money to qualify by taking it from Croats or Muslims.

Mr. Davis: We were just discussing that the special measures excluded people who may have been, for example, active combatants in the Bosnian troubles.

With regard to people who may have been involved with those kinds of nefarious activities taking advantage of and using the immigration route, that's a continuing concern everywhere in immigration. It's not just in this part of the world. The same vigilance is used there. The same kinds of sources and contacts are used.

If we have suspicions in that regard, then they're investigated. But I'm pretty confident the kind of individual we are dealing with is indeed a legitimate immigrant who meets all the requirements. We have no indication there are people coming through who would fit the mould you've described.

Mr. Heap: So we'd use the same vigilance there that we used with regard to Somalia.

Mr. Davis: We would use the same vigilance we would use in any part of the world.

Mr. Heap: Yes. Thank you. Mr. Chairman, those are my questions.

The Vice-Chairman: Do we have any more? Do you want to go another round?

Mr. Allmand: Mr. Chairman, I have been approached recently by an association of religious minorities from Bangladesh. The religious minorities in Bangladesh are Hindus, Buddhists and Christians. The government in Bangladesh has been repressive vis-à-vis political dissenters and also very repressive against the religious minorities.

One of the problems is that in Montreal—I don't know if it's the same in other parts of Canada—all of the interpreters at the IRB for Bangladesh are Muslims. When the Hindu, the Buddhist or the Christian goes before the board and starts explaining his case and saying how badly done by he is by the Muslim majority, the religious minorities tell me the Muslim interpreters are not too enthusiastic in interpreting this testimony. As a matter of fact, they have not translated everything that's been said, have sometimes left things out and sometimes not interpreted it in the right light.

These minorities have been trying to make representations to have at least some people there from their religious group, who will fairly interpret their cases. I'm wondering what can be done about that. I understand there are five to seven interpreters for Bengali in Montreal. They're all Muslim and not too sympathetic to these religious minorities.

Mr. Glen: You've answered a question—or at least I'll clarify it to make sure you've answered a question—I have. The representations made to you, were they direct to the Montreal area?

[*Translation*]

M. Heap: Je crois comprendre par ailleurs que certains craignent qu'il y ait un critère financier pour les gens qui arrivent à titre d'immigrants indépendants. Il y a énormément de pillage de la part des forces serbes en Bosnie et, à l'occasion, en Serbie. Donc, nous admettons peut-être des criminels de guerre qui ont volé de l'argent aux Croates ou aux Musulmans pour venir au Canada.

M. Davis: Nous venons tout juste de dire que les mesures spéciales excluent les gens qui, par exemple, ont peut-être été des combattants actifs en Bosnie.

En ce qui concerne les gens qui auraient pu participer à ce genre d'activités viles et qui voudraient profiter de la possibilité d'immigrer, eh bien c'est une préoccupation constante pour nous partout. Pas seulement dans cette région du monde. Nous utilisons la même vigilance là-bas. Nous utilisons le même genre de sources et de contacts.

Si nous avons des soupçons, nous faisons enquête. Mais je suis convaincu que les personnes que nous aidons sont effectivement des immigrants légitimes répondant à toutes les exigences. Rien nous indique que des gens comme ceux que vous venez de décrire réussissent à immigrer au Canada.

M. Heap: Donc, nous faisons preuve de la même vigilance là-bas qu'en Somalie.

M. Davis: Nous faisons preuve de la même vigilance que n'importe où au monde.

M. Heap: Oui. Merci. Monsieur le président, voilà qui conclut mes questions.

Le vice-président: Avons-nous d'autres questions? Voulez-vous faire un autre tour de table?

M. Allmand: Monsieur le président, j'ai été pressenti récemment par une association de minorités religieuses du Bangladesh regroupant des Hindous, des Bouddhistes et des Chrétiens. Le gouvernement du Bangladesh a fait preuve de répression à l'égard des dissidents politiques et des minorités religieuses.

L'un des problème, c'est qu'à Montréal—je ne sais pas si c'est la même chose ailleurs au Canada—tous les interprètes à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié pour le Bangladesh sont Musulmans. Lorsque les Hindous, les Bouddhistes ou les Chrétiens se présentent devant la Commission et commencent à expliquer leur situation en disant qu'ils sont maltraités par la majorité musulmane, on me dit que les interprètes musulmans ne sont pas trop enthousiastes lorsqu'il leur faut interpréter ces témoignages. En fait, ils ne traduisent pas tout ce qui est dit, ils laissent parfois tomber des éléments, et il leur arrive même de ne pas interpréter les choses sous leur vrai jour.

Ces minorités ont tenté de demander qu'au moins certaines personnes de leur groupe religieux soient présentes pour interpréter équitablement leurs propos. Je me demande ce que l'on peut faire à ce sujet. Je crois comprendre qu'à Montréal, il y a de cinq à sept interprètes pour le bengalais. Ils sont tous musulmans et ne sont pas très sympathiques envers ces minorités religieuses.

M. Glen: Vous avez répondu à l'une de mes questions, ou tout au moins je vais m'en assurer. Les personnes qui se sont adressées à vous étaient toutes directement de la région de Montréal?

[*Texte*]

Mr. Allmand: Yes, they're all in Montreal.

Mr. Glen: So they weren't on a more national basis.

Mr. Allmand: No, they were all from Montreal.

Mr. Glen: Okay. Then I'll speak to Mr. Fyffe, the executive director of the Immigration and Refugee Board and also engage with our regional people in Montreal. We also deal with interpreters for inquiries and whatnot, so they may be people who are wearing two hats. They occasionally work for the IRB and they also work for us. I will look into that.

Mr. Allmand: All right, thank you. That's one question.

My second question concerns the recently announced new increases in immigration fees. These were introduced on April 1. For example, the fee to sponsor parents is now raised to $900 from $450. There are increases for students, for visitors and so on.

I'd like to know what frequency you see in increasing fees as a result of the new law. Will you review them each year or quarterly or semi-annually? I ask that because some people who are working in the field find it difficult to predict with people how they're going to deal with these fees.

• 1125

Mr. Glen: We won't be addressing the fee issue simply because of the new law, the cost recovery and the concerns around that work independent of the law, but rather what I would call the operating and budgetary restraints within which we try to run the program. In terms of how frequently we look at it, part of that will be driven by the constraints or financial picture we have to deal with.

We would hope to do it in a regular enough way that it is not episodic and a piece of it gets dealt with one month and another piece the following month. So I can't give you any pattern that will give you a constant—

Mr. Allmand: So you haven't decided upon a regular review process. It would depend on the financial—

Mr. Glen: The closer we can get to that being predictable is where I would see our goal to be. For example, perhaps twice yearly would be a reasonable way of looking at it.

The other part of that, and this is where we will probably have a capacity to at least ensure to the public that there is more predictability to it, is the time period before which the changes will come into effect. That is critically important to dealing with a centre such as the case-processing centre in Vegreville. So to the extent that a number of the fees relate to matters that would be done through mail-in, you in fact are dealing with a mail-in traffic against new fee schedules, as opposed to work coming in and the fees have changed in the last week.

[*Traduction*]

M. Allmand: Oui, elles sont toutes à Montréal.

M. Glen: Donc le problème ne sévit pas à l'échelle nationale?

M. Allmand: Non, toutes ces personnes étaient de Montréal.

M. Glen: Très bien. Alors je vais parler à M. Fyffe, Directeur général de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, et je parlerai également aux gens de notre bureau régional à Montréal. Nous faisons également appel à des interprètes pour les demandes de renseignements et autres; alors, il s'agit peut-être des mêmes personnes. Ces interprètes travaillent à l'occasion pour la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et elles travaillent également pour nous. Je vais m'occuper de cette question.

M. Allmand: Très bien, je vous remercie. Voilà pour ma première question.

Ma deuxième question concerne les nouvelles augmentations des droits d'immigration qui ont été annoncés récemment. Ces augmentations ont été introduites le 1er avril. Par exemple, les droits pour parrainer des parents ont été portés de 450$ à 900$. Il y a des augmentations pour les étudiants, pour les visiteurs, etc.

J'aimerais savoir à quelle fréquence vous avez l'intention d'augmenter les droits par suite de l'adoption de la nouvelle loi. Ces droits vont-ils être révisés chaque année, tous les trois mois ou tous les six mois? Je pose la question, car certaines personnes qui travaillent dans le domaine trouvent qu'il est difficile de prédire comment les intéressés vont réussir à payer ces droits.

M. Glen: Nous n'aborderons pas la question des droits tout simplement parce que, selon la nouvelle loi, le recouvrement des coûts et les préoccupations à cet égard sont des facteurs indépendants de la loi. Je préférerais parler de ce que j'appelle les restrictions budgétaires et opérationnelles en fonction desquelles nous tentons d'administrer le programme. Pour ce qui est de la fréquence à laquelle les droits seront révisés, eh bien cela dépendra en partie des restrictions ou de la situation financière avec laquelle nous devrons composer.

Nous espérons pouvoir le faire assez régulièrement afin que cela ne soit pas épisodique et que l'on en règle une partie un mois et une autre le mois suivant. Je ne peux donc pas vous dire à quelle fréquence exactement. . .

M. Allmand: Vous n'avez donc pas pris de décision au sujet du processus d'examen régulier. Cela dépendra de la situation financière. . .

M. Glen: Je peux vous parler de notre objectif; c'est le mieux que je puisse faire. Par exemple, peut-être qu'il serait raisonnable de réexaminer la situation deux fois par année.

D'un autre côté, et c'est là où nous aurons sans doute la capacité tout au moins d'assurer au public une meilleure prévisibilité, il y a la période précédant le moment où les changements entrent en vigueur. C'est extrêmement important pour un centre comme le Centre de traitement des cas à Vegreville. Donc, dans la mesure où un certain nombre des cas portent sur des questions qui peuvent être réglées par courrier, on se retrouve en fait avec des demandes par courrier par opposition à une nouvelle grille de droits, au lieu de voir les demandes arriver une semaine après que les droits aient changé.

[*Text*]

So if I were to change the fees on a particular item today, let's say for student authorizations the fee changed, we would look at an implementation of that fee or an effective date hopefully no sooner than a three-month planning horizon. The key concern would be that the public knows when they're planning their actions.

Mr. Allmand: It's my understanding that the special program for Chinese students was to be reviewed in the month of May, the present month. I want to know whether in fact that review is going ahead, and will the review include a review of specific cases of Chinese students as well? Are you going to review the entire program and decide what's going to happen to it? Will you be reviewing the cases of some specific students who are having difficulty in the program?

Mr. Glen: Perhaps you're working with my BF calendar or something, into May. I'm not entirely clear what it is you believe we would be doing in May. So if you could try it again, I would appreciate it.

Mr. Allmand: Well I understood that the special program for Chinese students that came out of the Tiananmen Square business was to be extended or stopped or varied, changed. That was my understanding. Maybe I'm wrong on that.

Mr. Glen: My understanding, Mr. Allmand, but on this one I really have to plead some ignorance, is I believe we've ended the program in terms of the special measures. In turn, for the students who were caught in that situation and were dealt with through that, their cases have been disposed of. I'm seeking help from my colleagues, because—

Mr. Allmand: I know I just wrote on several cases myself of Chinese students in different parts of the country. I was approached by the association of both democratic China and the students' organization, who brought certain cases to my attention, some in Alberta, some in Nova Scotia, some in Ontario, I think. I wrote about them. I haven't got the letters here, but I was just wondering what the status of that entire business was.

Mr. Juneau: I don't normally speak on issues like this, because it doesn't fall in my area, but as it happens, I met with representatives of some of those groups at one point, at the request of Mr. Wenman, the chairman of the committee. So even though the program has ended, because this was not an open-ended program—

• 1130

Mr. Allmand: No, I know that.

Mr. Juneau: It was in response to the tragic events of June 1989. Things like that have to end, but it is the case that some people think they ought to have been eligible or were eligible but were not accepted. So we continued to get representations.

As I said, I met with leaders of the student association and was given information about several cases, which I then passed on to my colleagues who deal with such cases. Hallam may want to supplement that.

[*Translation*]

Donc, disons que je veuille changer les droits pour un permis de séjour pour étudiant; nous ferions en sorte que ce droit entre en vigueur au plus tôt dans trois mois. La principale préoccupation, c'est de s'assurer que les gens sont au courant lorsqu'ils préparent leurs demandes.

M. Allmand: Je crois comprendre que le programme spécial pour les étudiants chinois devait être révisé au mois de mai, ce mois-ci. Je voudrais savoir s'il sera effectivement révisé et si cette révision comprend l'examen des cas particuliers des étudiants chinois également? Allez-vous revoir tout le programme et décider ce qui va en advenir et examiner les cas de certains étudiants qui ont des difficultés dans le cadre du programme?

M. Glen: Vous travaillez peut-être avec mon aide-mémoire pour le mois de mai. Vous croyez que nous allions faire quelque chose de particulier en mai, mais je ne vois pas clairement ce à quoi vous voulez en venir. Je vous demanderais donc de répéter votre question.

M. Allmand: Eh bien, j'avais compris que le programme spécial pour les étudiants chinois, qui a été mis sur pied à la suite des événements de la place Tian'anmen devait être prolongé ou changé, ou que l'on devait y mettre fin. Voilà ce que j'avais compris! Je me trompe peut-être.

M. Glen: Monsieur Allmand, je dois vraiment avouer mon ignorance, mais je crois que nous avons mis fin au programme des mesures spéciales. Pour ce qui est des étudiants qui se trouvaient dans cette situation et qui ont bénéficié de ce programme, leurs cas ont été réglés. Je demande à mes collègues de m'aider, car. . .

M. Allmand: Je sais que je viens tout juste d'écrire moi-même au sujet de plusieurs cas d'étudiants chinois dans différentes régions du pays. L'association de la Chine démocratique et de l'organisation des étudiants m'a pressenti, et elle a porté certains cas à mon attention, certains en Alberta, d'autres en Nouvelle-Écosse, d'autres en Ontario, je crois. J'ai écrit à ce sujet. Je n'ai pas les lettres avec moi, mais je me demandais où en était toute cette affaire.

M. Juneau: Je ne prends habituellement pas la parole sur des questions comme celle-ci, car cela ne relève pas de ma compétence, mais il se trouve qu'à la demande de M. Wenman, président du comité, je me suis réuni avec des représentants de certains de ces groupes à un moment donné. Même si le programme a pris fin, parce qu'il devait avoir une fin. . .

M. Allmand: Je sais.

M. Juneau: Il avait été mis sur pied à la suite des événements tragiques de juin 1989. Des gens estiment qu'ils auraient dû être admissibles ou qu'ils étaient admissibles, mais ils n'ont pas été acceptés. Nous continuons donc de recevoir des demandes.

Comme je l'ai indiqué, je me suis réuni avec les dirigeants de l'Association des étudiants et j'ai obtenu des renseignements sur plusieurs de ces cas. J'en ai tout de suite fait part à mes collègues pour qu'ils s'en occupent. Hallam aurait peut-être quelque chose à ajouter à ce sujet.

[*Texte*]

Mr. Glen: I sought some further information from one of my colleagues. There are some remainders or ones that have come through beyond the special measures that were being handled, and you were one of the providers of those. Those cases, I'm told, are in fact being assessed this month.

Mr. Allmand: Okay.

Mr. Glen: So I think we've got a fix on what to review. So now that I know my work agenda for May, I'll deal with the people on that.

Mr. Allmand: Thank you very much.

Mr. Chairman, if there's time, the researcher could ask questions. I have no more, but Mr. Heap might have some.

Mr. Glen: Mr. Chairman, I have a meeting I have to be back for at about 11:50. I can stay a bit longer and then I may have to absent myself.

The Vice-Chairman: That's what I was a little worried about. Our researcher has a question for Mr. Johnston.

Ms Margaret Young (Committee Researcher): First of all, for clarification for myself and I think perhaps for the committee, I have a question on the gender considerations into the refused refugee claimants. It's my understanding, and I'm not sure whether this was totally clear, that you were talking about introducing these gender considerations into the ethos of how people looked at the post-determination refugee claimant class in Canada. Is that where that is going? So we were talking about the regulations when you talked about having your officers read the guidelines, and those are the same regulations Mr. Fairweather was consulting on and that were pre-published in December. We're only talking about one set of regulations, is that correct?

Mr. Johnston: That is what I spent most of my answer talking about, but the initial comment that I made about an instruction to our field staff in terms of the spirit of the guidelines as it applied to discretionary decisions applied to any staff member who makes a discretionary decision. It would therefore play into, for example, a discretionary decision under a 114(2) application for landing—

Ms Young: Okay, that's one of my questions.

Mr. Johnston: —not just the refugee. What I went on to elaborate on was the steps we've taken within the process to review the case of the refused refugee claimant to ensure that there particularly—because that was where many of the concerns were addressed and focused—there is a process in place.

Ms Young: I have one further question. My first one was about the 114(2), so you've answered that.

With regard to the post-claimant class, one of the criteria your officers will be applying in assessing that is that the objectively identifiable risk apply in every part of the country to which the claimant would be returned. I was wondering if you could give the committee some indication of how that criterion would be interpreted or applied in the case of a woman who says she fears abuse by her partner in the country of return.

[*Traduction*]

M. Glen: J'ai demandé d'autres détails à un de mes collègues. Il y a des cas qui ont été acceptés après les mesures spéciales. Vous en avez soumis certains. Les cas qui restent, selon mes renseignements, seront examinés ce mois-ci.

M. Allmand: Très bien.

M. Glen: Nous avons maintenant une bonne idée de la situation. Je connais mon programme de travail pour le mois de mai et je ferai le nécessaire.

M. Allmand: Merci beaucoup.

Monsieur le président, le temps qui reste pourrait être accordé à l'attaché de recherche. Je n'ai plus de question. Je ne sais pas si M. Heap en a d'autres.

M. Glen: Monsieur le président, j'ai un rendez-vous vers 11h50. Je peux rester encore un peu, mais je devrai sans doute partir.

Le vice-président: J'essayais d'en tenir compte. Notre attaché de recherche a une question pour M. Johnston.

Mme Margaret Young (attachée de recherche du Comité): J'aimerais d'abord avoir une précision, pour moi et pour le comité, au sujet des considérations liées au sexe telles qu'elles s'appliquent aux requérants éconduits. Je crois comprendre, je ne sais pas si le point a vraiment été précisé, que vous avez l'intention de prendre ces considérations liées au sexe en compte dans l'examen des cas de la catégorie des demandeurs non reconnus du statut de réfugié au Canada. Est-ce bien l'orientation que vous entendez prendre? Dans le contexte des règlements, vous avez mentionné le fait que vous entendiez soumettre des lignes directrices à vos fonctionnaires. Les règlements dont il a été question sont ceux sur lesquels M. Fairweather a mené des consultations et qui ont été publiés d'avance en décembre. Nous parlons toujours d'une seule série de règlements, n'est-ce pas?

M. Johnston: J'ai essayé de répondre à cette question tout à l'heure. Ce que j'ai dit au sujet d'une instruction envoyée à notre personnel sur le terrain relativement à l'esprit des lignes directrices, tel qu'il devait s'appliquer aux décisions discrétionnaires, concernait tous les fonctionnaires appelés à prendre de telles décisions. Il pouvait s'agir, d'une décision discrétionnaire en vertu du paragraphe 114(2) sur la demande du droit d'établissement.

Mme Young: C'est seulement une de mes questions.

M. Johnston: Il n'était pas seulement question du statut de réfugié. J'ai également mentionné les mesures que nous avons prises pour revoir le cas des requérants éconduits et pour nous assurer que, dans leurs cas en particulier—il y avait eu beaucoup de préoccupations exprimées à ce sujet—il y a un processus.

Mme Young: J'ai une autre question. Vous avez répondu à celle qui portait sur le paragraphe 114(2).

Toujours en ce qui concerne la catégorie des requérants non reconnus, vos fonctionnaires établiront notamment si le risque identifiable de façon objective existe dans toutes les régions du pays où sera renvoyé le requérant. Je me demande si vous pouvez indiquer au comité comment ce critère sera interprété ou appliqué à l'égard des femmes qui diront craindre des mauvais traitements de leurs partenaires dans le pays où elles seront renvoyées.

[*Text*]

Mr. Johnston: Mr. Chairman, I can't really respond to the hypothetical aspect of it. I think the essence of what the regulation is saying here is that in balancing all of the factors of the case—and in this example this would be the way it would be done—the decision-maker has to assess, in addition to the question of the risk and the nature of the risk and the probability of the risk, the options open to that person to avoid the risk or to be returned to the country or to a location in a manner that would not expose them to risk.

What that translates into depends very much on the facts of any given individual case and the circumstances that will be addressed in the submission, for example. So it's not possible to say it will go this way or that way without a full set of the facts that have to be balanced.

Ms Young: Thank you.

The Vice-Chairman: I want to thank the officials. I'd just like to remind them that they made a number of commitments today to send us some information, which we'd dearly like to get hold of. So we'd appreciate getting that information as quickly as possible. Again, thank you very much for your attendance and your attempts at answering our questions and helping us out. Thank you.

• 1135

Mr. Glen: Thank you.

The Vice-Chairman: I want to thank the committee for the cooperation they've given the chairman today. Thank you very much.

I call this meeting adjourned.

[*Translation*]

M. Johnston: Je ne peux pas répondre à la question dans la mesure où elle est hypothétique. Essentiellement, le règlement en cause prévoit que, lorsque viendra le moment d'évaluer tous les facteurs pertinents—dans ce cas, c'est ce qui sera également fait—le décisionnaire devra tenir compte, en plus du risque lui-même, de la nature et de la probabilité du risque, du choix qu'aura la personne entre éviter le risque ou être renvoyée dans un pays ou un endroit où elle ne sera pas exposée aux risques.

L'effet que pourra avoir cet aspect dépendra du cas particulier de la personne et des faits qu'elle aura indiqués dans sa demande, entre autres. Il est impossible de savoir d'avance quelle sera la décision. Il faudra examiner les faits propres à chaque cas.

Mme Young: Merci.

Le vice-président: Je remercie les fonctionnaires du ministère. Je leur rappelle qu'ils se sont engagés à fournir certains renseignements que le comité recherche désespérément. Une action rapide serait grandement appréciée. Merci encore une fois de votre présence et de la bonne volonté dont vous avez fait preuve en tentant de répondre à nos questions.

M. Glen: Merci à vous.

Le vice-président: Je remercie également le comité de la coopération qu'il a accordée à la présidence.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

Ian Glen, Associate Deputy Minister/Immigration;

André Juneau, Executive Director, Immigration Policy;

Hallam Johnston, Acting Executive Director, Immigration Operations;

Brian Davis, Director General, International Operations.

TÉMOINS

Ian Glen, sous-ministre délégué, Immigration;

André Juneau, directeur exécutif, Politique de l'immigration;

Hallam Johnston, directeur exécutif intérimaire, Opérations de l'immigration;

Brian Davis, directeur général, Opérations internationales.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC36
-L16

Government Publication

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 28

Wednesday, May 12, 1993

Chairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 28

Le mercredi 12 mai 1993

Président: Robert Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Main Estimates 1993-94: Votes 1, 5, 10 and 15 under LABOUR

CONCERNANT:

Budget des dépenses principal 1993-1994: Crédits 1, 5, 10 et 15 sous la rubrique TRAVAIL

APPEARING:

The Honourable Marcel Danis, Minister of Labour

WITNESS:

(See back cover)

COMPARAÎT:

L'honorable Marcel Danis, Ministre du Travail

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

1993

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

25671

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Members

Warren Allmand
Maurizio Bevilacqua
Harry Chadwick
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Luc Fortin

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert Wenman

Membres

Warren Allmand
Maurizio Bevilacqua
Harry Chadwick
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Luc Fortin

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MAY 12, 1993
(37)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 3:40 o'clock p.m. this day, in Room 208, West Block, the Vice-Chairman, Harry Chadwick, presiding.

Members of the Committee present: Harry Chadwick and Jack Shields.

Acting Members present: Bill Kempling for Robert Wenman, Joy Langan for Dan Heap, Gilbert Parent for Warren Allmand, Larry Schneider for Fernand Jourdenais and Ross Stevenson for Doug Fee.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr, Research Officer.

Appearing: The Hon. Marcel Danis, Minister of Labour.

Witness: From Labour Canada: G.G. Capello, Deputy Minister.

In accordance with its Order of Reference of February 25, 1993, the Committee resumed the study of the Main Estimates 1993-1994: Votes 1, 5, 10 and 15 under Labour (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Wednesday, March 24, 1993, Issue No. 26*).

By unanimous consent, the Chairman called Votes 1, 5, 10 and 15 under LABOUR.

The Minister made an opening statement and with G.G. Capello answered questions.

At 5:01 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Stephen Knowles

Committee Clerk

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 12 MAI 1993
(37)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit à 15 h 40, dans la salle 208 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Harry Chadwick (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Harry Chadwick et Jack Shields.

Membres suppléants présents: Bill Kempling remplace Robert Wenman; Joy Langan remplace Dan Heap; Gilbert Parent remplace Warren Allmand; Larry Schneider remplace Fernand Jourdenais; Ross Stevenson remplace Doug Fee.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr, attaché de recherche.

Comparaît: L'hon. Marcel Danis, ministre du Travail.

Témoin: De Travail Canada: G. G. Capello, sous-ministre.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 25 février 1993, le Comité reprend l'étude du Budget des dépenses pour l'exercice 1993-1994: crédits 1, 5, 10 et 15, sous la rubrique TRAVAIL (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 24 mars 1993, fascicule nº 26*).

Du consentement unanime, le président appelle: crédits 1, 5, 10 et 15, sous la rubrique TRAVAIL

Le ministre fait une déclaration, puis lui-même et G.G. Capello répondent aux questions.

À 17 h 01, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Stephen Knowles

Greffier de comité

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, May 12, 1993

• 1538

The Vice-Chairman: Pursuant to the order of reference of the House, I now call votes 1, 5, 10, and 15 under the Department of Labour, for the 1993-94 estimates.

Minister, we welcome you and your officials to this meeting. Do you have an opening statement?

Hon. Marcel Danis (Minister of Labour): Thank you, Mr. Chairman. It's a pleasure for me to be here today to meet again with you and the members of your committee. I am of course pleased to report on the activities of Labour Canada and the resource requirements, as well as to address you all on the 1993-94 main estimates. They will indicate how we will manage our programs effectively despite continuing financial constraints.

I'm accompanied by Mr. Gerry Capello, whom you all know, my deputy minister; Mr. Ted Weatherill, the chairman of the CLRB; and a number of other officials of my department who may answer technical questions from members of your committee, should they arise.

La mission de Travail Canada consiste à promouvoir l'établissement d'un milieu de travail équitable, sûr, sain, stable et marqué par la coopération, un milieu qui contribue au bien-être socio-économique de toute la population canadienne.

In order to keep Canada moving forward, the department has set out four major ongoing objectives.

• 1540

They are to promote a more stable and productive workplace; to encourage a fairer workplace; to pursue a safer workplace; and to improve program management and service delivery.

To promote a more stable and productive workplace, Labour Canada continues to facilitate labour-management cooperation through collective bargaining. With over 90% of all disputes resolved without work stoppage, it's not surprising that collective bargaining continues to be regarded as an effective mechanism, allowing labour and management to respond to issues affecting the workplace. However, there must be a sharper focus on resolving conflict before contract negotiations, and increased emphasis will be placed on improving labour-management relationships in the next fiscal year.

As you may recall, Mr. Chairman, a number of labour disputes disrupted Canadian grain transportation in 1991 and I introduced two pieces of legislation in the House of Commons to end work stoppages. These work stoppages raised concern about Canada's reputation as a reliable supplier of grain to international markets.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 12 mai 1993

Le vice-président: Conformément à l'ordre de renvoi de la Chambre, nous examinons aujourd'hui les crédits 1, 5, 10 et 15 du budget des dépenses principal 1993-1994 sous la rubrique Travail.

Monsieur le ministre, je vous souhaite la bienvenue ainsi qu'à vos fonctionnaires. Avez-vous une déclaration préliminaire?

L'honorable Marcel Danis (ministre du Travail): Merci, monsieur le président. C'est pour moi un plaisir d'être ici aujourd'hui pour discuter avec vous et avec les membres de votre comité. Je suis bien sûr heureux d'avoir l'occasion de faire rapport sur les activités et les besoins en ressources de Travail Canada et de vous parler du budget des dépenses principal pour l'exercice 1993-1994. Mes propos vous montreront comment le ministère parviendra à bien administrer ses programmes malgré les contraintes financières.

Je suis accompagné par M. Gerry Capello, que vous connaissez tous, mon sous-ministre; par M. Ted Weatherill, président du Conseil canadien des relations de travail; et par un certain nombre d'autres fonctionnaires du ministère qui pourront répondre aux questions techniques que les membres de votre comité voudront peut-être leur poser.

At Labour Canada, our mission is to promote a fair, safe, healthy, stable and cooperative work environment that contributes to the social and economic well-being of all Canadians.

Afin de permettre au Canada de progresser, le ministère s'est donné quatre grands objectifs.

Ils consistent à promovoir l'existence d'un milieu de travail plus stable et plus productif; susciter une plus grande équité dans le milieu du travail; rendre les lieux de travail plus sûrs; améliorer la gestion des programmes et la prestation des services.

Afin de rendre le milieu de travail plus stable et plus productif, Travail Canada continue de faciliter la coopération syndicale-patronale par la négociation collective. Plus de 90 p. 100 de tous les différends sont réglés sans qu'il y ait arrêt de travail; il n'est donc pas surprenant que la négociation collective soit encore considérée comme un mécanisme efficace permettant aux syndicats et au patronat de s'attaquer aux questions touchant au milieu de travail. Cependant, il faut chercher encore davantage à régler les conflits avant les négociations. C'est pourquoi le ministère mettra davantage l'accent sur les relations syndicales-patronales au cours du prochain exercice.

En 1991, vous vous en souviendrez, monsieur le président, un certain nombre de conflits de travail ont perturbé le transport des céréales au Canada et j'ai dû déposer deux projets de loi devant la Chambre pour mettre fin à des arrêts de travail qui compromettaient la réputation de fournisseur fiable de céréales dont le Canada bénéficiait sur les marché internationaux.

[*Texte*]

After a number of useful exploratory meetings with grain transportation officials across the country, a one-day conference was held in Winnipeg in October of last year. Labour and management were persuaded to establish a working group to discuss the possible structure and terms of reference of a sectoral body that would serve as a forum for dealing with contentious issues away from the bargaining table.

To provide a clearer focus on our initiatives to bring about a more harmonious environment, 18 months ago I launched a labour-management partnerships program to encourage unions and business to work together on the development of innovative approaches to current workplace and public policy issues.

Le Programme de partenariat syndical-patronal permet de soutenir financièrement des projets syndicaux-patronaux dans divers dossiers clefs tels que la métamorphose de l'organisation du travail, les nouvelles façons d'aborder les relations industrielles et la planification des ressources humaines, la restructuration du milieu de travail et de l'économie et l'amélioration du dialogue entre les syndicats et le patronat. Les responsables du programme vont aussi mettre à profit les stratégies antérieures dans le domaine des relations de travail sur la manière de traiter des questions telles que le commerce et ainsi de suite.

Interaction of this kind has led to the establishment of sectoral organizations that complement the collective bargaining process. The Canadian Steel Trade and Employment Congress, the Sectoral Skills Council of the Electrical and Electronics Industry, the Western Wood Products Forum, the Council of Maritime Affairs—these are but a few examples of the close sectoral working relationships that have materialized over the past few years. The department will continue to foster a climate where these cooperative alliances can flourish.

I have also sought to promote greater cooperation among governments in Canada sharing the labour jurisdictions. Ministers of labour across 13 jurisdictions met last year in Toronto. Discussions focused on the role they could play in promoting labour-management cooperation. Consensus was reached on a number of labour-related matters, including harmonization of occupational safety and health standards. Ministers also discussed the increasing diversity of the workforce and the difficulties experienced by workers in balancing the competing demands of work and family life. We have also pursued various means of achieving a fairer workplace, which will benefit both employers and employees falling under federal jurisdiction.

While promoting an industrial relations milieu where cooperation will lead to well-paying jobs and long-term employment security, we are also determined to assist those who, often through circumstances beyond their control, are disadvantaged and deserving of assistance.

As we seek innovative programs to prepare for the future, we must not forget those who have been adversely affected by a changing economy. These workers have made a significant contribution to the development of Canada and their communities. Joint action by governments is required to assist those workers.

[*Traduction*]

Après plusieurs réunions préliminaires utiles tenues avec les représentants de l'industrie nationale du transport des céréales, nous avons organisé une conférence d'une journée à Winnipeg, en octobre dernier. Nous avons persuadé les syndicats et le patronat de créer un groupe de travail qui discuterait de la structure et du mandat à donner à un conseil sectoriel qui servirait de tribune où les questions litigieuses seraient analysées, loin de la table de négociation.

Afin de mieux définir nos intiatives pour instaurer un milieu de travail plus harmonieux, j'ai lancé, il y a 18 mois, le Programme de partenariat syndical-patronal, qui vise à encourager les syndicats et les entreprises à trouver ensemble des formules novatrices pour régler les problèmes actuels concernant le milieu de travail et les questions d'intérêt public.

The Labour-Management Partnerships Program provides financial support for joint labour-management undertakings in a variety of key areas, such as the changing organization of work, new approaches to industrial relations and human resources planning, workplace and economic restructuring, and improved dialogue between labour and management. The program will also build on earlier labour-management strategies on how to deal with matters such as trade, etc.

C'est cette interaction qui a débouché sur la création d'organismes sectoriels qui complètent le processus de négociation collective. Le Conseil canadien du commerce et de l'emploi dans la sidérurgie, le Conseil sectoriel de formation professionnelle-industrie de l'électricité et l'électronique, le Western Wood Products Forum, le Conseil des affaires maritimes, voilà quelques exemples parmi tant d'autres illustrant les étroites relations sectorielles qui se sont nouées au cours des dernières années. Le ministère verra à ce que soit maintenu un climat favorable à l'épanouissement de ces alliances.

J'ai par ailleurs cherché à encourager une plus grande coopération entre les gouvernements qui, au Canada, ont compétence dans le domaine du travail. Treize ministres du Travail canadien se sont réunis l'an dernier à Toronto. Ils ont mis l'accent sur le rôle qu'ils peuvent jouer pour promouvoir la coopération syndicale-patronale. Il y a eu consensus sur diverses questions liées au travail, dont l'harmonisation des normes de sécurité et de santé au travail. Les ministres ont aussi parlé de la diversité grandissante de la main-d'oeuvre et des difficultés que les travailleurs éprouvent à concilier les exigences du travail et celles de la vie familiale. Nous avons par ailleurs cherché des moyens de rendre le milieu de travail plus équitable, ce qui profitera tant aux employeurs qu'aux employés assujettis à la loi fédérale.

Tout en favorisant l'établissement de relations industrielles coopératives qui amèneront des emplois bien payés et la sécurité d'emploi à long terme, nous sommes résolus à aider ceux et celles qui, souvent à cause de circonstances indépendantes de leur volonté, sont désavantagés et ont besoin de soutien.

Tandis que nous cherchons des programmes novateurs pour nous préparer à l'avenir, nous ne devons pas oublier ceux et celles qui ont souffert des mutations économiques. Ces personnes ont beaucoup contribué au développement du Canada et de leur collectivité. Les gouvernements doivent donc s'unir pour leur venir en aide.

[*Text*]

Accordingly, the federal government, eight provinces, and one territory have collaborated on a program for older worker adjustment. It is designed for older workers aged 55 to 64 who have been affected by permanent lay-off and have very little prospect of re-employment.

• 1545

This program provides older workers with a fair and dignified level of support to ease their adjustment.

Les gouvernements participants viennent de renégocier le Programme d'adaptation des travailleurs âgés pour le rendre plus accessible, notamment aux femmes; les fonds seront désormais réservés aux travailleuers les plus démunis. Cinq ententes révisées ont déjà été signées et les autres devraient l'être bientôt. L'an dernier, plus de 91 millions de dollars ont été remis à des travailleurs admissibles, sous forme de contrats de rente. Le gouvernement fédéral a versé plus de 70 p. 100 de cette somme.

Au ministère du Travail, le Bureau de la main-d'oeuvre féminine a pour mandat de promouvoir et de soutenir les femmes dans leur quête de l'égalité sur le marché du travail. Le Bureau s'occupe, entre autres, de mener des recherches sur des dossiers courants et des problèmes nouveaux intéressant le milieu de travail. Il administre aussi le Fonds pour la promotion de l'égalité en milieu de travail, qui aide à financer des projets sur l'égalité au travail.

The workplace with disabilities fund is part of the government's National Strategy for the Integration of Persons with Disabilities. Labour Canada helps to fund joint projects and staff assignments between labour and labour-management bodies and organizations representing persons with disabilities. The fund's purpose is to raise awareness of the workplace capabilities of persons with disabilities and encourage cooperative efforts to remove workplace barriers.

In keeping with our efforts to strike a balance between economic and social concerns, I recently introduced labour standards legislation that will increase efficiency in the workplace by eliminating unnecessary administrative cost burdens to employers and to the federal government while providing for consistency between employer and employee rights. The proposed amendments to the Canada Labour Code have passed second reading and have been reported to the House. They will affect about 700,000 federally regulated employees, enhance equity in the workplace, and strengthen employer-employee cooperation in the context of Canada's overall economic competitiveness.

Les modifications proposées au Code canadien du travail concernent notamment la rationalisation des procédures existant actuellement pour modifier les normes du travail, la clarification des rapports entre les normes minimales et les conventions collectives, un moyen plus efficace de recouvrer les salaires non payés, la protection à fournir aux employés blessés au travail, quant à leur salaire et à leur emploi, une plus grande souplesse au chapitre des congés parentaux et la réaffectation des femmes qui sont enceintes ou qui allaitent.

[*Translation*]

C'est dans cet esprit que le gouvernement fédéral, huit provinces et un territoire ont lancé ensemble le Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés. Ce programme est conçu à l'intention des travailleurs âgés de 55 à 64 ans, qui ont été définitivement mis à pied et qui ont très peu d'espoir de se trouver un autre emploi.

Les personnes admissibles reçoivent un soutien équitable et honorable qui facilite leur adaptation.

The Program for Older Worker Adjustment has recently been renegotiated by the participating governments to make it more accessible, especially to women, and will also target the funds available to those workers most in need. Five revised agreements have already been signed and the remainder of these accords should be finalized shortly. Last year, more than 91 million dollars in the form of annuity contracts was made available to eligible laid-off workers. The federal government contributed 70% of this amount.

The Women's Bureau at Labour Canada has a mandate to promote and strenghten women's efforts to achieve equality in the labour force. Among its many undertakings, the bureau conducts research on current and emerging workplace issues. It also administers the Workplace Equality Fund which assists with the funding of projects promoting equity in the workplace.

Le Fonds des travailleurs et travailleuses handicapés représente un volet de la Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées. Travail Canada aide à financer des projets conjoints et des échanges de personnel entre des syndicats et groupes patronaux-syndicaux et des organismes représentant les personnes handicapées. Le fonds est destiné à faire mieux connaître ce que les handicapés peuvent accomplir dans les milieux de travail et à encourager la coopération en vue d'abattre les obstacles qu'ils y trouvent encore.

Dans l'optique des efforts que nous déployons pour concilier les besoins économiques et les besoins sociaux, j'ai récemment présenté un projet de loi sur les normes du travail, qui accroîtra l'efficacité sur les lieux de travail en éliminant d'inutiles frais administratifs incombant aux employeurs et au gouvernement fédéral, tout en assurant l'équilibre entre les droits des employeurs et ceux des employés. Les modifications que l'on propose d'apporter au Code canadien du travail ont franchi l'étape de la deuxième lecture et en sont maintenant au stade du rapport à la Chambre. Ces changements toucheront environ 700 000 employés assujettis à des règlements fédéraux, accroîtront l'équité au travail et renforceront la coopération entre employeurs et employés, pour garantir la compétitivité générale du Canada sur le plan économique.

The proposed amendments to the Canada Labour Code include the streamlining of existing procedures to modify labour standards, clarification of the relationship between minimum standards and collective agreements, more effective collection of unpaid wages, provision of wage and employment protection for workers injured on the job, greater flexibility in terms of parental leave, and maternity-related reassignment.

[*Texte*]

Le Code canadien du travail et les normes provinciales du travail concorderont davantage, de sorte que les travailleurs relevant du fédéral, partout au Canada, bénéficieront d'un traitement et d'avantages plus uniformes. Les modifications moderniseront par ailleurs la législation fédérale du travail et aideront le Canada à mieux affronter les défis inhérents à la mondialisation des marchés.

Last May the Mexican Secretary of Labour and I signed a bilateral Memorandum of Understanding on Cooperative Labour Activities. Since then our two countries have shared experiences and expertise in employment standards, occupational safety and health, skills development, labour force statistics, and labour relations, as well as workplace innovations. As we move into an era of liberalized trade and more open markets, it is important that Canada prepare both its employers and its workers for these new realities. The MOU provides Canada and Mexico with a framework for labour-related activities involving governments, labour, and business. Tripartite consultation is essential if we are going to develop the capacity to respond in a concerted manner to the challenges posed by globalization and an increasingly competitive international marketplace.

We are currently also involved in negotiations related to the NAFTA parallel accord on labour standards.

En ce qui concerne la sécurité et la santé au travail, il se produit encore trop d'accidents qui entraînent des décès et des blessures incapacitantes. Travail Canada encourage le respect des dispositions de la Partie II du Code canadien du travail, et il les fait observer de manière à prévenir les accidents et les maladies attribuables au milieu de travail.

C'est ainsi qu'il révise les règlements, politiques et procédures, inspecte les lieux de travail, répond aux plaintes, fait enquête sur les accidents, exécute des études techniques, soutient des comités de la sécurité et de la santé au travail, accomplit des vérifications et des contrôles de sécurité et mène des campagnes de publicité et d'information. Le Ministère est également chargé de mettre en oeuvre la Loi sur la santé des non-fumeurs.

• 1550

Il appartient à Travail Canada d'élaborer des politiques dynamiques pour garantir que les employés et les gestionnaires respectent leurs obligations concernant la sécurité et la santé au travail. Comme je l'ai déjà mentionné, ronsieur le président, j'ai rencontré l'an dernier mes homologues provinciaux et les ministres chargés de la sécurité et de la santé au travail au Canada. J'ai lancé un projet en vue de voir s'il serait possible d'harmoniser davantage les lois canadiennes dans ce domaine. Des consultations entre les entreprises, les syndicats et le gouvernement ont aussi été amorcées.

Un des meilleurs exemples illustrant comment la consultation et la coopération peuvent déboucher sur des résultats positifs durables nous vient du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail. L'industrie, les syndicats et divers ministères et organismes publics mettent constamment à jour ce système d'information pancanadien.

[*Traduction*]

The Canada Labour Code and provincial labour standards will be made more compatible and promote uniformity of treatment and benefits to federal workers in all parts of Canada. The amendments will also modernize federal labour laws and help prepare Canada for the challenges of the new global economy.

En mai dernier, le secrétaire mexicain du Travail et moi avons signé un protocole d'entente sur la coopération dans le domaine du travail. Depuis lors, nos deux pays ont partagé des expériences et des compétences dans plusieurs domaines, dont les normes du travail, la santé et la sécurité au travail, le perfectionnement, les statistiques sur la main-d'oeuvre et les relations du travail, ainsi que l'innovation en milieu de travail. À mesure que nous avançons dans cette ère de libre-échange et de l'ouverture des marchés, le Canada doit préparer ses employeurs et ses travailleurs et travailleuses à faire face aux nouvelles réalités. Le protocole d'entente fournit un cadre de référence aux gouvernements, syndicats et entreprises du Canada et du Mexique, pour ce qui est des activités afférentes au travail. La consultation tripartite nous est essentielle pour acquérir la capacité de relever de façon concertée le défi qu'amènent la mondialisation et l'accroissement de la concurrence sur les marchés internationaux.

Enfin, nous participons actuellement aux négociations sur l'accord parallèle à l'ALÉNA concernant les normes du travail.

When it comes to the question of occupational safety and health, we continue to be faced with unacceptable levels of workplace fatalities and disabling injuries. At Labour Canada, we promote and enforce compliance with the provisions of Part II of the Canada Labour Code in order to prevent accidents and illnesses arising in the workplace.

These activities include the review of regulations, policies and procedures, workplace inspections, responses to complaints, accident investigations, technical surveys, assistance to safety and health committees, safety audits and monitoring—as well as promotional and information campaigns. Our responsibilities also include enforcement of the Non-Smokers' Health Act.

Labour Canada has a mandate to develop progressive policies to ensure that, together, both workers and managers are fulfilling their safety and health obligations in the workplace. As mentioned earlier, last year I met with my provincial counterparts and ministers responsible for occupational safety and health. I have launched a project to explore the possibility of achieving greater harmonization of Canadian laws in this area. Tripartite consultations, involving business, labour and government, are being undertaken.

One of the best examples of how this kind of consultation and cooperation can produce lasting positive results comes from our Workplace Hazardous Materials Information System. Industry, labour and an assortment of government departments and agencies are continually updating this pan-Canadian information system.

[*Text*]

C'est dans ce contexte que nous pourrons dans un proche avenir renforcer notre économie grâce à une meilleure coordination ou harmonisation des lois et règlements canadiens concernant le travail. L'adaptation, la consultation et la coopération font partie intégrante du processus menant à l'harmonisation des lois se rapportant à la sécurité et à la santé au travail ainsi qu'à d'autres questions influant sur le bien-être des Canadiens et Canadiennes. Ces manifestations de bonne volonté sont vitales si l'on veut rendre les lieux de travail partout au pays plus sûrs et plus sains, et ce, d'une manière plus uniforme.

As I mentioned earlier, Canada is undergoing profound and permanent changes, which are sweeping the world. These new realities will increasingly force labour, management, and government to respond to technology-driven operations and transformed workplace environments. In addition, our ability to reconcile work and family responsibilities will grow in importance. Consequently it is now crucial for us to forge new and stronger partnerships among labour, management, and government in order to meet these challenges successfully. This is the prime task before us at Labour Canada, and I look forward to working with my department in the pursuit of programs that will help provide Canadian workers with increased safety, security, and prosperity.

The Vice-Chairman: Thank you, Minister.

Mr. Parent.

Mr. Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Mr. Minister, I applaud you where you say you look forward to pursuing programs that will provide Canadian workers with increased safety, security, and prosperity. About that, I notice the briefing notes we have say the primary reason for the estimated decline in program expenditures is the reduction in financial requirements for income support payments to designated older workers. In there, of course, are the LAB programs and POWA.

In view of the fact that unemployment figures have not decreased too much, could you explain to me why the expenditures are decreasing at such a rate? Do you mean there aren't any older workers who are taking part in that program?

• 1555

Mr. Danis: We have two big programs for income support for older workers. We have the recent one, which is the POWA, and the old one, which I believe was put in by the previous government, the LAB program.

Now, under the LAB program, we have had a decrease, I believe, of approximately $14 million. The reason for that is because the workers who became eligible under the LAB program got to be older and reached the age of 65. We stop payment at 65.

Under the POWA program, we've had to increase the amount of money that we spent under the new program because of the higher unemployment. That's the reason. We've had a bigger increase in POWA than the decrease under the LAB.

Mr. Parent: You say here, unless I misunderstand, that there's a decline in program expenditures. Under your reasoning there should be an increase.

[*Translation*]

It is in this context that I hope we can in the near future strengthen our economy through better coordination or harmonization of labour laws and regulations across Canada. Adaptation, consultation and cooperation are integral parts of the process leading to harmonization of legislation related to occupational safety and health as well as other areas affecting the well-being of all Canadians. These elements of good will are critical to the development of a more uniformly safe and healthy national workplace environment.

Comme je l'ai déjà dit, le Canada subit des changements profonds et permanents, qui se manifestent partout ailleurs dans le monde. Les nouvelles réalités vont obliger de plus en plus les syndicats, le patronat et les gouvernements à composer avec une économie mue par la technologie et avec des milieux de travail métamorphosés. En outre, notre aptitude à concilier les responsabilités professionnelles et familiales va prendre de l'importance. Par conséquent, il est désormais essentiel d'établir des partenariats nouveaux et solides entre les syndicats, le patronat et le gouvernement, de manière à pouvoir relever les nouveaux défis. Voilà la principale tâche qui attend Travail Canada. Je compte bien, de concert avec mes collaborateurs, travailler à la réalisation de programmes qui aideront à assurer aux travailleurs et travailleuses du Canada la sécurité et la prospérité.

Le vice-président: Merci, monsieur le ministre.

Monsieur Parent.

M. Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le ministre, je vous applaudis lorsque vous dites que vous comptez bien travailler à la réalisation de programmes qui aideront à assurer aux travailleurs et travailleuses du Canada la sécurité et la prospérité. À ce sujet, je vois ici que nos notes d'information mentionnent que la diminution prévue des dépenses de programmes est principalement attribuable à la diminution des paiements de soutien du revenu aux travailleurs âgés désignés. Évidemment, cela inclut les programmes PAT et PATA.

Puisque les taux de chômage n'ont pas beaucoup diminué, pouvez-vous m'expliquer pourquoi les dépenses diminuent à un tel rythme? Voulez-vous dire qu'il n'y a plus de travailleurs âgés qui participent à ces programmes?

M. Danis: Nous avons deux programmes importants de soutien du revenu pour les travailleurs âgés. Il y a le plus récent, le PATA, et l'ancien, le PAT, qui a été mis en place par le gouvernement précédent je crois.

Maintenant, pour ce qui est du programme PAT, je pense que nous avons eu une diminution d'environ 14 millions de dollars. La raison de cette diminution est que les travailleurs qui sont devenus admissibles au programme PAT ont pris de l'âge et ont atteint 65 ans. Nous arrêtons les paiements à 65 ans.

Pour ce qui est du programme PATA, nous avons dû augmenter le montant d'argent que nous dépensons pour ce nouveau programme à cause du taux de chômage accru. Voilà la raison. Nous avons eu une augmentation plus importante du PATA que la diminution du PAT.

M. Parent: À moins que j'ai mal compris, vous dites ici qu'il y a eu une diminution des dépenses de programme. Selon votre raisonnement, il devrait y avoir une augmentation.

[*Texte*]

Mr. Danis: From the 1992-93 estimates to the 1993-94 estimates, the POWA expenditure has been the same.

Mr. Parent: It has been the same.

Mr. Danis: In the estimates; except that during the year I have had to go back to cabinet to get extra money, the exact amount.

Mr. Parent: I take it also in a direct question that General Motors workers who were laid off in St. Catharines—there'll be 8,000 of them by the year 1994—will be eligible for the POWA program. Is that right?

Mr. Danis: I don't make the decision prior to each case being studied by committee. The committee, in that case the joint Ontario-Canada committee, would determine if the lay-offs are applicable. But by what you tell me in terms of numbers, by the criteria of the program, it would appear to me that they would be. But I don't want today to make a determination of that.

Mr. Parent: I see where the estimates for mediation and conciliation will be approximately the same.

I read over the paper that you were good enough to send with regard to the situation for the arbitration, conciliation, mediation, etc., at Royal Oak mine. Could you give us an update as to what has transpired in that regard over the last 48 hours?

Mr. Danis: Last week the Canada Labour Relations Board issued a decision. As a result of that decision I have been advised that the industrial inquiry, which I had appointed, I understand will be going back to work and are in the process—or maybe in the last 48 hours or today—of scheduling meetings to hear the parties.

Mr. Parent: Those meetings will be taking place forthwith.

Mr. Danis: I believe they are planning the meetings at the end of the month. I don't want to set the date, presuming when you plan meetings like this you have to make sure people are available. But I believe it is the intention of the IIC to continue their work at the end of the month.

Mr. Parent: You mention in your speech on page 3—I'm quoting the sentence. It's about your meeting with the Mexican Secretary of Labour, and you signed a bilateral memorandum of understanding. It says:

> Since then our two countries have shared experiences and expertise in employment standards, occupational safety and health. . .

• 1600

I'm interested in that part about occupational safety and health, in view of the fact that we are now seized in Parliament with discussing the North American Free Trade Agreement. I'd like your opinion as to the health and safety standards of Mexico vis-à-vis ours now, and what the prognosis would be for them, if they are not equal now, becoming equal over a given period. I wonder if you could address yourself to that.

[*Traduction*]

M. Danis: Les dépenses au chapitre du PATA sont les mêmes dans le budget des dépenses 1992-1993 que dans celui de 1993-1994.

M. Parent: Les dépenses sont les mêmes.

M. Danis: Dans le budget des dépenses, sauf qu'au cours de l'année, j'ai dû retourner au conseil des ministres pour obtenir une somme supplémentaire, c'est-à-dire le montant exact.

M. Parent: Donc, pour parler d'un cas précis, je peux conclure que les travailleurs de General Motors qui ont été mis à pied à St. Catharines—il y en aura 8 000 d'ici 1994—seront admissibles au programme PATA, n'est-ce-pas?

M. Danis: Je ne prends aucune décision avant que chaque cas soit étudié par le comité. Dans ce cas-ci, le comité conjoint Ontario-Canada déterminera si ces mises à pied sont admissibles. Mais d'après ce que vous me dites des chiffres, et ce que je sais des critères du programme, il me semble que ces travailleurs seraient admissibles effectivement. Mais je ne veux pas faire une telle détermination ici aujourd'hui.

M. Parent: Je vois que le budget pour la médiation et la conciliation sera essentiellement le même.

J'ai bien pris connaissance du document que vous avez eu la bonté de me faire parvenir concernant la situation de l'arbitrage, la conciliation, de la médiation et ainsi de suite à la mine Royal Oak. Pourriez-vous nous faire une mise à jour de ce qui s'est produit à cet égard au cours des dernières 48 heures?

M. Danis: La semaine dernière, le Conseil canadien des relations de travail a fait connaître sa décision. En conséquence de cette décision, on m'a informé que la Commission d'enquête sur les relations de travail que j'avais nommée va se remettre à l'oeuvre et est en train de fixer des heures de rencontre pour entendre les parties. Ils l'ont peut-être fait au cours des dernières 48 heures ou aujourd'hui.

M. Parent: Ces rencontres auront lieu aussitôt que possible.

M. Danis: Je pense qu'ils prévoient des réunions à la fin du mois. Je ne veux pas vous donner de date, car je présume que lorsqu'on planifie des rencontres comme celles-ci, il faut s'assurer que les gens sont disponibles. Mais je crois que c'est l'intention de la Commission d'enquête sur les relations de travail de poursuivre ses travaux à la fin du mois.

M. Parent: J'aimerais citer quelque chose que vous mentionnez à la page 3 de votre discours. Il s'agit de votre rencontre avec le secrétaire mexicain du Travail avec qui vous avez signé un protocole d'entente bilatéral. Vous dites:

> Depuis lors, nos deux pays ont partagé des expériences et des compétences dans divers domaines, dont les normes du travail, la santé et la sécurité au travail. . .

Je m'intéresse à cette question de la santé et de la sécurité au travail, étant donné que le Parlement est maintenant saisi de la question de l'Accord de libre-échange nord-américain. J'aimerais connaître votre opinion quant aux normes mexicaines de santé et de sécurité au travail vis-à-vis des nôtres à l'heure actuelle, et si elles ne sont pas équivalentes, quelles sont les possibilités qu'elles le deviendront sur une période donnée? Pourriez-vous nous en dire plus long à ce sujet.

[*Text*]

Mr. Danis: It's clear to me, Mr. Chairman, that the problem that I see in the occupational and safety health standards in Mexico is one of enforcement, because their labour legislation is quite progressive and in some cases more progressive than ours—that is, their legislation on paper. So the difficulty and the problem is one of enforcement.

Naturally I think that with the free trade agreement the hope is that the living standards will improve and the enforcement of those labour standards will also improve. We are ready to help them through joint conferences and meetings with our people, to show them how the enforcement can be improved.

When I met the President of Mexico, I shared my concern directly with him on the question of enforcement of labour standards.

Again, in my opinion, it's not a question of Mexico not having the proper laws or regulations in the field of occupational health and safety; it's a question of enforcing them.

The Vice-Chairman: Do you want to complete that?

Mr. Parent: Are you satisfied then that these laws will be enforced, in your own opinion as a minister?

Mr. Danis: Well, I hope they will be. What we did to try to make sure that happens in as relatively a short a time as possible. . . A concrete example: in October 1992 we had a round table on occupational safety and health, where federal and provincial officials and their Mexican counterparts discussed their respective legislation and regulations, as well as the enforcement systems and practices that we have.

So this is a step that we have already taken. It's not going to mean that because we took that step, everything will be done immediately, but I think it's a first step and I am satisfied that progress is being made.

Ms Langan (Mission—Coquitlam): Thank you, Minister, for your presentation. I have a whole bag of questions for you.

I'd like to start with the LAB and the program for older worker adjustment. You mentioned that there's a reduced need for LAB funding, labour adjustment benefits funding, because a number of those workers are now into retirement and so there's not as much need for funding. Yet we're told in the briefing notes that we have under the main estimates a $20.1 million decline in the funding of labour adjustment benefits and a $20.3 million reduction in funding for the program for older workers' adjustment, at a time when we're still seeing overall plant closures and still anticipating probably more. It might be nice to think there aren't going to be more, but in my riding alone, in the forest industry, we're seeing mills shut down, for a number of reasons, and full plant closures.

Can you rationalize for me why there would be that decrease for two very important programs that are part of the safety net for those mid-year workers who aren't going to be retrained, rehired, or reskilled in their working lives?

[*Translation*]

M. Danis: Monsieur le président, à mon avis, il est clair que le problème des normes mexicaines de santé et de sécurité au travail en est un d'application, car leurs lois relatives au travail sont assez progressistes, voire même plus progressistes que les nôtres, du moins sur papier. Cependant, le problème c'est de faire respecter ces lois.

Naturellement, on espère qu'avec l'Accord de libre-échange, le niveau de vie augmentera et que l'application des normes de travail augmentera également. Nous sommes prêts à les aider par le biais de conférences conjointes et de rencontres avec nos responsables, afin de leur montrer comment améliorer l'application de ces lois.

Lorsque j'ai rencontré le président du Mexique, je lui ai fait part directement de mes préoccupations quant à cette question de l'application des normes de travail.

Encore une fois, à mon avis, ce n'est pas que le Mexique ne soit pas doté des lois ou de la réglementation nécessaires dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail; il s'agit tout simplement de faire appliquer ces lois.

Le vice-président: Vous avez quelque chose à rajouter?

M. Parent: Êtes-vous convaincu en tant que ministre que ces lois seront effectivement appliquées?

M. Danis: Eh bien, j'espère qu'elles le seront. Nous avons essayé de faire en sorte que cela se produise aussitôt que possible. . . Je vous donne un exemple concret: en octobre 1992, nous avons organisé une table ronde sur la santé et la sécurité au travail, où les hauts fonctionnaires fédéral et provinciaux ont rencontré leurs homologues mexicains afin de discuter de leurs lois et réglementations respectives, de même que les systèmes et pratiques d'application que nous avons ici.

Voilà donc une mesure que nous avons déjà prise. Cela ne veut pas dire que tout va se faire immédiatement, mais je crois que c'est une première étape et je suis satisfait des progrès réalisés jusqu'à maintenant.

Mme Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le ministre, merci pour votre exposé. J'ai toute une panoplie de questions pour vous.

J'aimerais commencer par les programmes PAT et PATA. Vous avez dit que les besoins de financement du programme PAT décroissent, parce que bon nombre de ces travailleurs sont maintenant à la retraite. Cependant, on nous dit dans nos notes d'information que d'après le budget des dépenses, nous assistons à une réduction de 20,1 millions de dollars dans le financement du Programme des prestations d'adaptation des travailleurs, ainsi qu'à une réduction de 20,3 millions de dollars dans le financement du Programme d'adaptation des travailleurs âgés, et ce à un moment où nous assistons à des fermetures complètes de certaines usines et où on anticipe qu'il y en aura probablement d'autres qui fermeront leurs portes. Ce serait bien de penser qu'il n'y en aura pas d'autres, mais dans ma seule circonscription, dans le domaine forestier, on ferme des scieries pour toutes sortes de raisons, et on ferme des usines entières.

Pouvez-vous m'expliquer pourquoi cela donnerait lieu à une diminution de deux programmes très importants qui font partie du filet de sauvetage pour les travailleurs d'âge mûr qui ne vont pas être recyclés, réembauchés ou formés pour d'autres postes pendant leur vie active?

[*Texte*]

• 1605

Mr. Danis: First, on the LAB program, the reason there is less is because people are falling out because of age. The difference between what you call the draw in POWA, from $70 million to $50 million, is because on the extra $20 million I went back for supplementary estimates at the time.

Ms Langan: You believe you're not going to need that extra $20 million in this coming fiscal year.

Mr. Danis: I don't know. So far I have enough. I may need it during the course of the year, and if I do, assuming I'm still in office, then I will go back. That's why it is like that. But the other one I expect to gradually eliminate.

Ms Langan: Okay. Compared to previous fiscal year expenditures under the mediation and conciliation activity, you were expecting a decline of 15%, according to your budget, for 1993-94. I find that fascinating. Are you expecting some magic labour peace in the next year? Is nobody up for bargaining? Is there some rationale for that reduction?

Mr. Danis: I must say that all the divisions within Labour Canada have been hit by cuts in their operations by the government. There have been practically no increases in operations since 1984. So I think those divisions have done a wonderful job, and that applies, naturally, to the mediation and conciliation service.

We've had a difficult strike or lockout this year; possibly the most difficult in Canadian history. We have put a tremendous amount of effort into it. We feel that what we have in our estimates for next year is sufficient. Should something unexpected arise we will take care of it. I don't foresee anything, but if something occurs. . . They've made an extraordinary contribution with the resources they had, I think.

Ms Langan: Not to say that they couldn't use a few more resources.

Mr. Danis: Oh, I know it well. That's what they tell me also.

Ms Langan: I just want to take you back to POWA. I forgot to inject this letter that I have, which was sent by the Canada-B.C. POWA Committee, from Victoria. It was a response to a worker in my riding who is trying to get his plant onto a POWA program. First of all, there seem to be incredible delays in getting decisions, and, secondly, if the decision is no, is there an appeal process?

Mr. Danis: There is no appeal process for the committee, and I get complaints sometimes after the reports come in. This is a joint committee; in this case, it would be the B.C.-Canada joint committee. The decision is made. I get letters from MPs sometimes, saying this is not correct, but I must tell you that since I've been at Labour Canada—for over two years now—not once have I seen a case where, even if I would have had the appeal authority, I would have overruled the decision, because this is quite mathematical.

[*Traduction*]

M. Danis: Tout d'abord, la baisse des dépenses pour le Programme de prestations d'adaptation des travailleurs, le PAT, s'explique par le fait que certaines personnes ne sont plus admissibles en raison de leur âge. Pour ce qui est du Programme d'adaptation des travailleurs âgés, le PATA, il y a une baisse de 70 millions à 50 millions de dollars parce que l'an dernier j'ai obtenu une somme additionnelle de 20 millions de dollars après avoir présenté un budget des dépenses supplémentaire.

Mme Langan: Et vous croyez que vous n'aurez pas besoin de ces 20 millions de dollars additionnels pour l'exercice en cours.

M. Danis: Je ne sais pas. Pour l'instant, j'ai assez d'argent. Il se peut que j'en aie besoin dans le courant de l'année et, si c'est le cas, et si j'occupe encore mes fonctions, je présenterai un budget supplémentaire. C'est ce qui explique l'écart. Pour ce qui est de l'autre programme, je prévois l'abolir graduellement.

Mme Langan: Très bien. D'après votre budget, vous prévoyez que les dépenses pour l'activité de médiation et conciliation baisseront de 15 p. 100 par rapport à celles du dernier exercice. C'est fascinant. Prévoyez-vous pour l'an prochain une paix miraculeuse dans les relations de travail? N'y aura-t-il pas de négociation collective? Comment expliquez-vous cette rêduction?

M. Danis: Vous savez, les opérations de toutes les divisions de Travail Canada ont été frappées par les réductions imposées par le gouvernement. Il n'y a eu pour ainsi dire aucune augmentation depuis 1984. Je crois que dans ces circonstances, ces divisions ont fait un travail formidable et, naturellement, cela est vrai aussi pour le service de médiation et de conciliation.

Il y a eu une grève, ou plutôt un lock-out, difficile cette année; peut-être le plus difficile de toute l'histoire du Canada. Nous avons déployé des efforts énormes pour régler ce problème. Nous croyons que nos prévisions pour l'an prochain sont suffisantes. Si quelque chose d'inattendu se produit, nous aviserons. Je ne prévois rien, mais si quelque chose arrive. . . Je pense que les fonctionnaires ont fait des merveilles avec les ressources dont ils disposaient.

Mme Langan: Cela ne veut pas dire qu'il ne leur faudrait pas un peu plus de ressources.

M. Danis: Oh, je le sais bien. C'est ce qu'ils me disent eux aussi.

Mme Langan: J'aimerais en revenir au PATA. J'ai oublié de mentionner cette lettre, qui est la réponse du comité du PATA de la Colombie-Britannique, de Victoria, à un travailleur de ma circonscription qui essaie de faire participer son usine à ce programme. Premièrement, les délais pour obtenir une décision semble interminable et, deuxièmement, si la décision est négative, y a-t-il un processus d'appel?

M. Danis: Il n'y a pas de processus permettant de faire appel des décisions du comité et il arrive parfois que je reçoive des plaintes après le dépôt des rapports. Il s'agit d'un comité mixte; en l'occurence, le Comité mixte Canada-Colombie-Britannique. C'est ce comité qui décide. Il arrive que des députés m'écrivent pour se plaindre d'une décision, mais je dois vous dire que depuis que je suis ministre du Travail—depuis plus de deux ans, donc—il n'y a pas eu un seul cas où je serais intervenu pour renverser les décisions, même si j'en avais eu le pouvoir, car ces décisions sont fondées sur un calcul purement mathématique.

[*Text*]

Ms Langan: Yes, I understand.

Mr. Danis: So they do very good work. I have not—

Ms Langan: How many workers in Canada are on the POWA program?

Mr. Danis: Right now there are 6,284.

Ms Langan: Thank you. One of the things that's said in this document is that the labour education program has been moved from labour operations to the policy and communications activity. In the next breath—in the briefing document we have—it says that the policy and communications activity is expected to increase by 45%, which sounds wonderful, except that what it doesn't say is that the labour education portion is being cut by 41%.

• 1610

Mr. Danis: I'll answer the second part of your question first. The cuts to the labour education program have been made in this manner: one, a 10% cut across the board on grants and contributions by the government; two, a further reduction of $1 million to the labour education program to ensure the continuation of the CCOHS—Canadian Centre for Occupational Health and Safety—of which I believe I am a strong supporter and so is the labour movement in the country; and three, an additional lien or withdrawal of $600,000 from the labour education program for the 1993-94 budget, to enable the CCOHS to meet its budget shortfall, were there to be one. This could be offset by its revenues.

when I made this decision I conveyed it to the labour movement. I had a particularly long meeting with the new president of the CLC, Mr. White, and told him that was my decision, for the CCOHS part of the program. It came down to, in my opinion, whether—there's nothing I can do about the 10%, but the further cut was my decision and I felt the money would be better spent for the survival of the CCOHS. Some people disagree with that, but—

Ms Langan: Thank you. In fact, then, you've essentially robbed Peter to pay Paul, or used the CCOHS as a bargaining tool, because you know the labour movement can't scream loud and long about a $2.5 million cut to the labour education program without sounding like it doesn't care about health and safety.

Mr. Danis: No, we all care about health and safety. I am disappointed in the positions taken by the provinces with regard to this issue. I'm not here to pick a fight with the provinces, but I think the federal government is doing its fair share and has done more than its fair share in the CCOHS. I was somewhat disappointed that the other stakeholders in the CCOHS did not give a bigger contribution.

The CCOHS is there and if I had—at Labour Canada there is very, very little money that is within the so-called discretion of the minister, and the CCOHS, to me, was important and I put it there. I understand the disagreement of some people in the labour movement.

[*Translation*]

Mme Langan: Oui, je comprends cela.

M. Danis: Ils font du très bon travail. Je n'ai pas. . .

Mme Langan: Combien de travailleurs participent au PATA dans l'ensemble du Canada?

M. Danis: Il y en a 6 284 à l'heure actuelle.

Mme Langan: Merci. Ce document m'apprend, entre autres choses, que le Programme de formation syndicale a été transféré de l'activité Opérations du travail à l'activité Politiques et Communications. Dans le prochain paragraphe de ce document d'information que nous avons, on nous dit que les dépenses de l'activité Politiques et Communications devraient augmenter de 45 p. 100, ce qui semble très bien, sauf qu'on néglige de nous dire que les dépenses de formation syndicale seront réduites de 41 p. 100.

M. Danis: Je répondrai d'abord à votre deuxième question. Les réductions aux dépenses du Programme de formation syndicale ont été faites comme suit: premièrement, une réduction générale de 10 p. 100 des subventions et contributions du gouvernement; deuxièmement, une autre réduction d'un million de dollars pour assurer le maintien du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail dont je suis un fervent défenseur, tout comme le mouvement syndical canadien; troisièmement, une ponction additionnelle de 600 000 $ pour l'exercice 1993-1994 qui sera réaffectée au CCHST pour combler un éventuel déficit budgétaire. Cette baisse devrait être compensée par les recettes du centre.

Lorsque j'ai pris cette décision, j'en ai informé les syndicats. J'ai eu une assez longue réunion avec le nouveau président du CTC, M. White, et je l'ai informé de ma décision, pour l'activité CCHST du programme. Je ne pouvais rien faire au sujet de la réduction générale de 10 p. 100, mais j'ai décidé de faire cette réduction additionnelle qui permettait d'assurer la survie du CCHST, car je croyais que c'était là une meilleure utilisation de ces fonds. Certains ne sont pas d'accord avec cette décision, mais. . .

Mme Langan: Merci. En fait, vous en avez dépouillé un pour renflouer l'autre, ou plutôt, vous vous êtes servi du CCHST comme instrument de marchandage car vous saviez bien que le mouvement syndical ne peut pas jeter les hauts cris et protester contre une réduction de 2,5 millions de dollars dans des dépenses du Programme de formation syndicale sans donner l'impression de se ficher de la santé et la sécurité.

M. Danis: Non, nous nous préoccupons tous de la santé et de la sécurité. Je suis déçu de la position que les provinces ont prise sur cette question. Je ne suis pas ici pour chercher querelle aux provinces, mais je pense que le gouvernement fédéral fait sa juste part et même plus pour le CCHST. J'ai été un peu déçu que les autres intervenants n'apportent pas une aide plus importante au CCHST.

Le CCHST existe. À Travail Canada, il y a très, très peu d'argent que le ministre peut utiliser à sa discrétion, et comme, pour moi, le CCHST est important, j'ai préféré utiliser cet argent pour l'appuyer. Je comprends que certains syndicalistes ne soient pas d'accord avec ma décision.

[*Texte*]

I know Ms Langan's time is up, but if you'll allow me, Mr. Chairman, in the first part of her question she gave a number that appeared to show an increase in communications, and I am told that—these are the words of my deputy minister—it's just part of the operational planning framework; some things have been regrouped. But it's not an increase.

[*Traduction*]

Je sais que le temps dont dispose M^me^ Langan est écoulé, mais si vous me le permettez, monsieur le président, dans la première partie de sa question, elle a cité un chiffre qui semble indiquer une augmentation des dépenses de communications et mon sous-ministre m'informe que certaines choses ont été regroupées dans le cadre de la planification opérationnelle et qu'en fait il n'y a pas d'augmentation.

• 1615

Ms Langan: I know. The briefing note says there is, but I know there isn't. That's why I made that reference.

Mme Langan: Je sais cela. Les notes d'information indiquent qu'il y a eu une augmentation, mais je sais que ce n'est pas le cas. C'est pourquoi j'ai mentionné ma source.

Mr. Stevenson (Durham): I'm not a regular member of this committee, and I would like you to briefly review for me some of the key areas of your department and the degree of funding this year relative to the last couple of years, whether they are up or down and to what extent they are up or down. I would also like to get some idea of what the administrative costs are in the department and if you have been able to get those down relative to the total funding in the department.

M. Stevenson (Durham): Je ne suis pas un membre permanent de ce comité, et j'aimerais que vous me donniez un aperçu rapide des principaux secteurs de votre ministère et du niveau de financement par rapport aux deux dernières années en m'indiquant s'il y a une augmentation ou une diminution et de quel ordre. J'aimerais aussi que vous me donniez une idée des coûts administratifs du ministère et que vous me disiez si vous avez pu réduire ces coûts en pourcentage de votre budget total.

The third question, if there is time... I am aware that Canadian union administrative people have been going to Mexico for meetings with Mexican union leaders there. I wonder if you are aware to what extent that is going on and how much success there has been in coordinating efforts of labour between Canada and Mexico in getting some improvement, particularly in the deployment of Mexican laws and improving the situation there for workers.

Ma troisième question, si le temps le permet... Je sais que des dirigeants syndicaux du Canada se sont rendus au Mexique pour y rencontrer leurs homologues. J'aimerais savoir si vous êtes au courant de la fréquence de ces échanges et si ceux-ci ont vraiment permis aux syndicats canadiens et mexicains de coordonner leurs efforts afin d'obtenir des améliorations, notamment dans l'application des lois mexicaines et dans les conditions de travail au Mexique.

Mr. Danis: With regard to the department itself, the significant changes in operating expenditures of Labour Canada would be the following ones: an increase of $0.3 million for the electronic labour affairs officer project; an increase of $0.4 million for the income support program for older workers; an increase of $0.7 million for information management and technology; an increase of $0.5 million for the employee assistance program; an increase of $0.6 million for the price adjustment on salaries and wages; a decrease of $0.5 million for the February 1992 budget reduction; a decrease of $0.4 million for communications reduction; a decrease of $1.8 million for operational review—that's the 3% mass reduction; a reduction of $0.4 million in the above decrease of $1.8 million, conditional upon realizing revenue from engineering review, and building plans and inspections. The net result in operating expenditures would be an increase of $0.2. million.

M. Danis: Les principales différences dans les dépenses de fonctionnement de Travail Canada sont les suivantes: une augmentation de 0,3 million de dollars pour le projet d'informatisation des fonctions de l'agent des affaires du travail; une augmentation de 0,4 million de dollars pour le programme de revenu supplémentaire pour les travailleurs âgés; une augmentation de 0,7 million pour la gestion et la technologie de l'information; une augmentation de 0,5 million pour le programme d'aide aux employés; une augmentation de 0,6 million de dollars en indemnités au titre des traitements et des salaires pour tenir compte de l'inflation; une baisse de 0,5 million de dollars qui correspond à la réduction budgétaire de février 1992; une baisse de 0,4 million de dollars au titre des communications; une baisse de 1,8 million de dollars pour l'examen des opérations—il s'agit de la réduction budgétaire de 3 p. 100; cette baisse de 1,8 million de dollars pourra être réduite de 0,4 million de dollars à la condition d'obtenir des recettes pour les vérifications techniques et les inspections de plans et d'immeubles. Le résultat est une augmentation nette de 0,2 million de dollars pour les dépenses de fonctionnement.

To answer the second part of your question, in regard to grants and contributions to the department: one, an increase of $10.4 million for the income support program for older workers; a decrease of $0.5 million on the 10% again; and a

Pour répondre à la deuxième partie de votre question, les changements aux subventions et contributions du ministère sont les suivants: une augmentation de 10,4 millions de dollars pour le programme de revenu supplémentaire pour les travailleurs

[*Text*]

decrease of $1 million from the labour education program from CCOHS, which we were talking about earlier in answer to Ms Langan; for a net increase in grants and contributions of $8.9 million due to the POWA, which we have to have—the program is there.

Third, statutory: an increase of $19.5 million for injury compensation payments; a decrease of $1.4 million for employee benefit plans; and a decrease of $14.7 million for the LAB program, about which we were talking to Mr. Parent.

To answer the first question, the net result in statutory is an increase of $3.4 million and the net result of the three—the operating, the grants and contributions, and the statutory—will be an increase this year of $12.5 million.

With regard to the unions meeting in Mexico, the one that I am aware of has been a meeting where Jim McCambly, who is the president of the Canadian Federation of Labour, visited in 1991. Also, I am told that two representatives of the steelworkers of Canada attended a health and safety conference on the steel industry in Mexico in 1992.

• 1620

We supported a CLC conference in Toronto in April for labour unions in the Americas at which there were labour unions from Mexico who came to the CLC-sponsored conference. There may be others that I am not aware of, but these are the ones.

There is some contact. I think it's good. I think it's a start. I'm glad to see that our two big labour centrals here, the CLC and the CF of L, are involved in some relationships with Mexico. At first they were rather cool to the idea, but now it appears that some movement is being made.

Mr. Schneider (Regina—Wascana): I wonder if I could get an explanation of POWA. I must confess, I believe I'm under a misunderstanding of POWA. Is my understanding correct that POWA really only involves older workers who lose their jobs in large numbers, as opposed to individuals?

Mr. Danis: Yes. There's a mathematical formula where the worker has to have worked for 13 of the last 20 years, must be between 55 and 64, and the number of workers who lost their jobs in a particular town, the loss of that factory, for example, has to be significant for the town. So in a place like Montreal, for instance, POWA does not cover lay-offs unless there are 100 people laid off.

In the smallest town, I believe it would go down to 10. There would have to be at least 10 lay-offs in the plant. Once that is considered, then people are eligible if they are between 55 and 64, on a case-by-case basis. That's why it takes time—

[*Translation*]

âgés; une baisse de 0,5 million de dollars—la réduction générale de 10 p. 100 dont je parlais tout à l'heure; une baisse de 1 million de dollars des dépenses du programme de formation syndicale, qui sont allés au CCHST, comme je le disais tout à l'heure en réponse à une question de M^me^ Langan; pour une augmentation nette de 8,9 millions de dollars au titre des subventions et contributions, augmentation attribuable au PATA qui existe et que nous devons financer.

Troisièmement, les dépenses législatives: une augmentation de 19,5 millions de dollars pour l'indemnisation des accidentés; une baisse de 1,4 million de dollars pour les régimes d'avantages sociaux des employés; une baisse de 14,7 millions de dollars des dépenses du programme de prestations d'adaptation des travailleurs, dont nous discutions avec M. Parent.

Pour répondre maintenant à la première question, il y aura une augmentation nette de 3,4 millions de dollars des dépenses législatives et le résultat pour les trois catégories de dépenses—fonctionnement, subventions et contributions, et législatives—sera une augmentation nette cette année de 12,5 millions de dollars.

Pour ce qui est des rencontres entre syndicalistes au Mexique, je sais qu'il y en a eu une en 1991 à laquelle a participé Jim McCambly, le président de la Fédération canadienne du travail. En outre, on me dit que deux représentants des Métallurgistes du Canada ont participé à une conférence sur la santé et la sécurité dans leur industrie au Mexique en 1992.

Nous avons appuyé une conférence parrainée par la CTC qui a eu lieu à Toronto en avril à laquelle ont participé des syndicats des Amériques, et notamment du Mexique. Il y a peut-être eu d'autres rencontres dont je ne suis pas au courant; ce sont celles dont j'ai eu connaissance.

Il y a des relations entre syndicats. Je pense que c'est une bonne chose. Je pense que c'est un début. Je suis heureux de constater que nos deux grandes centrales syndicales, le CTC et la Fédération canadienne du travail, ont des relations avec leurs homologues du Mexique. Au début, elles ne manifestaient pas beaucoup d'enthousiasme, mais il semble maintenant s'établir des rapports.

M. Schneider (Regina—Wascana): J'aimerais que vous m'expliquiez le PATA. Je dois avouer que je ne connais pas bien ce programme. Ai-je raison de croire que pour être admissible au PATA, un travailleur âgé doit perdre son emploi dans le cadre d'une mise à pied massive?

M. Danis: Oui. Il y a une formule mathématique selon laquelle un travailleur doit avoir travaillé pendant 13 des 20 dernières années et avoir entre 55 et 64 ans. En outre, le nombre de travailleurs qui ont perdu leur emploi dans une ville donnée, en raison, par exemple, de la fermeture d'une usine, doit être considérable pour cette ville. Dans une ville comme Montréal, par exemple, les travailleurs ne sont pas admissibles au PATA à moins qu'il y ait au moins 100 personnes mises à pied.

Dans les petites villes, je crois qu'il suffit de 10 mises à pied. Il faut qu'il y ait au moins 10 mises à pied dans une usine. Lorsque le nombre de mises à pied le justifie, les travailleurs sont admissibles à la condition d'être âgés de 55 à 64 ans.

[*Texte*]

Ms Langan is right, it does take time—and each case is assessed by a joint committee of Saskatchewan and Canada. The person would have to have no reasonable likelihood of getting a job within a reasonable time.

Mr. Schneider: It's primarily designed for single-industry town situations.

Mr. Danis: It's a very good program. I support the program, but there can be a criticism made about the program. You could say, I lost my job in Montreal and my plant closed; there were 95 people but I'm not eligible. I lost my job on the north shore or south shore in Montreal; there were only 40 in the plant and I am eligible. But there has to be some formula for this, otherwise the cost would just be... There has to be what is considered a significant impact on the community. If there is, then the program applies.

Mr. Schneider: In your third to last paragraph you make reference to being concerned to reconcile work and family responsibilities. I am particularly interested in those remarks of yours and I wondered if you could be a little more specific.

Mr. Danis: I initiated a program called balancing work and family responsibilities, for a number of reasons. It has become a priority in our women's bureau. It's not a major monetary expenditure for us, but it allows us to finance or give grants to unions and management who, for instance, wish to hold a seminar with representatives from management and union leaders in order to develop within their own working environment a number of strategies to meet the needs of employees who have to balance those responsibilities.

• 1625

So far we have held seminars—and I've been to a number of them—in Toronto, Montreal, Vancouver, and Halifax. We are cooperating now with the Conference Board of Canada to organize a national summit conference on work and the family that will be held very shortly.

It's a good program. It has been well received. It's one of those programs that are well received by both the unions and management.

I think it is the role of Labour Canada to bring these people together. Too often what we have witnessed in this country is an adversarial relationship between labour and management. It is through programs such as these, or the workplace with disabilities fund, that we get people to meet in a non-adversarial relationship.

I remember the first one I went to in Vancouver. The people at the conference were the management and the labour negotiating team, who had never met other than to negotiate in an adversarial fashion. Now they were meeting on something they could agree on and have conclusions both sides agreed on.

[*Traduction*]

Chaque demande est examinée individuellement. C'est pourquoi le processus est si long—M^me^ Langan avait raison de dire que cela prend beaucoup de temps—chaque cas étant évalué par un comité mixte, comme, par exemple, le comité mixte Saskatchewan-Canada. Ce programme a été conçu pour aider les personnes qui ont très peu de chances de se trouver un emploi dans un délai raisonnable.

M. Schneider: Il a été conçu surtout pour aider les travailleurs qui habitent dans des villes mono-industrielles.

M. Danis: C'est un très bon programme que j'appuie. Néanmoins, il n'est pas à l'abri de toute critique. Vous pourriez faire valoir que lorsqu'une usine de Montréal ferme et que 95 personnes se retrouvent sans emploi, elles ne sont pas admissibles, alors que sur la côte nord ou sur la rive sud de Montréal, il suffit de 40 mises à pied pour que les travailleurs soient admissibles. Mais il faut qu'il y ait une formule, sinon le coût serait trop élevé. Il faut que ces mises à pied aient des répercussions importantes dans la collectivité. Lorsque nous estimons que c'est le cas, le programme s'applique.

M. Schneider: Dans le troisième paragraphe avant la fin de votre déclaration, vous dites vouloir concilier les responsabilités professionnelles et familiales. Cela m'intéresse beaucoup et j'aimerais que vous soyez un peu plus précis.

M. Danis: J'ai lancé un programme visant à aider les travailleurs à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales, et ce, pour un certain nombre de raisons. C'est devenu l'une des priorités du Bureau de la main-d'oeuvre féminine. Cela ne représente pas une forte dépense pour nous, mais nous permet de fournir une aide financière ou une subvention à des syndicats ou à des patrons qui, par exemple, veulent organiser un colloque réunissant des gestionnaires et des chefs syndicaux pour élaborer un certain nombre de stratégies adaptées à leur propre milieu de travail pour répondre aux besoins des employés qui sont obligés de concilier ces deux responsabilités.

Jusqu'à présent, nous avons organisé des colloques—et j'ai assisté à un certain nombre d'entre eux—à Toronto, Montréal, Vancouver et Halifax. Nous coopérons à l'heure actuelle avec le Conference Board du Canada à l'organisation d'un sommet national, qui aura lieu très bientôt, sur la question des relations familiales et professionnelles.

C'est un bon programme. Il a été bien accueilli. C'est le genre de programme qui reçoit un excellent accueil aussi bien de la part des syndicats que du patronat.

Je consière que c'est le rôle de Travail Canada de réunir ces partenaires. Nous avons vu trop souvent s'opposer dans notre pays les syndicats et le patronat. C'est au sein d'un programme comme cela, ou comme celui du fonds d'aide aux handicapés, que nous réussirons à faire en sorte que les partenaires puissent travailler ensemble sans recourir à l'affrontement.

Je me souviens, la première fois que je suis allé à Vancouver. Les participants à la conférence étaient les membres des équipes de négociation du patronat et des syndicats, qui ne s'étaient encore jamais réunis auparavant que pour s'affronter. Voilà qu'ils se réunissaient pour parler de choses sur lesquelles ils pouvaient s'entendre et pour tirer des conclusions avec lesquelles on était d'accord dans les deux camps.

[*Text*]

So I'm very proud of the program we have.

Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Mr. Minister, the federal minimum wage, at $4 an hour, is the lowest in Canada in comparison with the minimum wages of all the provinces and the two territories; lower than in Prince Edward Island, lower than in Newfoundland; as I say, lower than in all the provinces. It hasn't been adjusted since May 1986, whereas all the provinces have regularly adjusted theirs. Just on April 1, 1993, British Columbia raised its to $6.50 an hour. At one time the federal government, under both Liberal and Conservative governments, under Mr. Diefenbaker, under Mr. Trudeau, Mr. Pearson, and Mr. Clark, considered that the federal minimum wage should be a leadership standard and usually kept the federal minimum wage in advance of the provinces as an example.

Of course there's also a relationship between minimum wages and welfare rates. If the minimum wage falls significantly below what is offered in welfare, why should people work in those jobs when they can earn more by collecting welfare?

Since the federal government has not adjusted its minimum wage since 1986, does your government still believe in minimum-wage legislation? And if you do believe in it, why hasn't it been adjusted since 1986? Don't you have in place, as I thought they had at one time, a group that reviewed the minimum wage and updated it periodically to keep it in line with the cost-of-living index and so on? What has happened, and what is the policy of the government?

Mr. Danis: You're correct, Mr. Allmand, that the federal minimum wage is $4 an hour and the highest minimum wage in the country is $7 an hour. It varies between $4 and $7.

We discussed that throughout our ongoing consultations. We had a major consultation—

Mr. Allmand: By "we" you mean the federal Department of Labour?

Mr. Danis: The federal government; Labour Canada.

We had a major consultation for at least one part of my bill, Bill C-101. At that time it was the view of many of our clients that their priority was Bill C-101.

Mr. Allmand: You define your clients as being. . .?

Mr. Danis: The unions and federally regulated companies.

• 1630

I take the point of your question and your comments. But the reasons why there has not been any. . . Not many people have asked me about this—

Mr. Allmand: I've asked every Minister of Labour who has come before this committee over the last so many years.

Mr. Danis: Unfortunately, it could be the only time.

[*Translation*]

Je suis donc très fier de notre programme.

M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le ministre, le salaire minimum fédéral, qui est de 4$ de l'heure, est le plus bas au Canada comparativement au salaire minimum de toutes les provinces et les deux territoires; il est plus bas que celui de l'Ile-du-Prince-Edouard, plus bas que celui de Terre-Neuve; je le répète, plus bas que celui de n'importe quelle province. Il n'a pas été réactualisé depuis mai 1986, alors que toutes les provinces ont réactualisé le leur. Tout récemment, le 1er avril 1993, la Colombie-Britannique a porté son salaire minimum à 6,50$ de l'heure. Il fut un temps où le gouvernement fédéral, dirigé par les libéraux ou par les conservateurs, que ce soit sous Diefenbaker, sous Trudeau, sous Pearson ou sous Clark, estimait que le salaire minimum fédéral devait montrer la voie et faisait généralement qu'il reste supérieur à celui des provinces pour donner l'exemple.

Par ailleurs, il y a évidemment un lien entre le salaire minimum et les prestations du bien-être. À partir du moment où le salaire minimum tombe largement en-dessous de ce que l'on peut recevoir au titre du bien-être social, pourquoi irait-on travailler alors qu'on peut gagner davantage en se contentant de toucher les prestations?

Etant donné que le gouvernement fédéral n'a pas réactualisé son salaire minimum depuis 1986, est-ce qu'il est toujours convaincu qu'il faut légiférer pour fixer un salaire minimum? S'il y croit encore, pourquoi n'a-t-il pas réactualisé ce salaire minimum depuis 1986? N'avez-vous pas mis en place, c'est ce que je croyais à une certaine époque, un groupe chargé de revoir le salaire minimum et de le remettre régulièrement à jour pour qu'il s'aligne sur l'indice du coût de la vie, par exemple? Que s'est-il passé, et quelle est la politique du gouvernement?

M. Danis: Vous avez raison, monsieur Allmand, le salaire minimum fédéral est de 4$ de l'heure alors que le salaire minimum le plus élevé qui soit payé dans une de nos provinces est de 7$ de l'heure. La fourchette s'établit entre 4$ et 7$ de l'heure.

Nous en avons discuté lors des consultations que nous menons en permanence. Nous avons entrepris une large consultation. . .

M. Allmand: Lorsque vous dites «nous», vous voulez parler du ministère du Travail fédéral?

M. Danis: Le gouvernement fédéral; Travail Canada.

Nous avons entrepris une large consultation sur au moins une partie de mon projet de loi, du projet de loi C-101. À l'époque, nombre de nos clients considéraient que leur priorité était le projet de loi C-101.

M. Allmand: Vous définissez vos clients comme étant. . .?

M. Danis: Les syndicats et les entreprises réglementées par le gouvernement fédéral.

Je prends bonne note de votre question et de vos commentaires. Toutefois, les raisons pour lesquelles il n'y a pas eu. . . Il n'y a pas grand monde qui m'ait posé cette question. . .

M. Allmand: Je l'ai posée à tous les ministres du Travail qui se sont présentés devant notre comité pendant toutes ces années.

M. Danis: Malheureusement, c'est la seule fois où c'est possible.

[*Texte*]

The reason is that for all practical purposes, nobody gets the federal minimum wage. That's what's happened over the years; maybe because the federal government hasn't raised it. But even the federally regulated companies across the country, I am told, use the provincial minimum wages.

As a matter of fact, Mr. Allmand, I know of one sort of person who gets the federal minimum wage: the summer student.

Mr. Allmand: There's a special rate for students, of course—

Mr. Danis: That's right.

Mr. Allmand: —not at the federal level, at the provincial level.

Mr. Danis: Not in Challenge. In Challenge they pay the provincial.

Mr. Allmand: You said you consulted with your clients. Your clients, of course, are the unions and the companies under federal jurisdiction. Minimum wages are meant to help those who aren't unionized. Minimum labour standards. . .the Canadian Labour Standards Code is meant to help those people who aren't unionized and so on.

Minister, I am surprised. There used to be quite a large number of people who worked at lower levels in banks and whom the minimum wage benefited; not only minimum wage but other labour standards, such as the Labour Standards Code. At one time there were people in transportation who weren't unionized and who also benefited. Are you saying to us now all these people are unionized, all the bank employees and all the. . .? I ask that in a rhetorical way, but. . .

Mr. Danis: I see your point. Among the groups we call our clients, for instance, is the National Action Committee for the Status of Women. They were consulted on this issue and the policy. As far as I know, they don't represent just unionized people.

Mr. Allmand: No. I didn't think they were one of your clients.

Mr. Danis: We do consult them, specifically on bills.

Mr. Allmand: And they weren't concerned about this?

Mr. Danis: No.

Mr. Allmand: What about the National Anti-Poverty Organization?

Mr. Danis: You are right. I don't doubt your word. I don't remember your question last year.

Mr. Allmand: It wasn't last year. It was the previous minister.

Mr. Danis: I have not received a representation on the minimum wage.

[*Traduction*]

La raison, c'est que dans la pratique, personne n'est payé au salaire minimum fédéral. C'est ce qui s'est passé pendant toutes ces années; peut-être parce que le gouvernement fédéral n'a pas relevé ce salaire minimum. D'après ce que je sais, toutefois, même les entreprises réglementées par le gouvernement fédéral ont recours dans tout le pays au salaire minimum fixé par les provinces.

En fait, monsieur Allmand, je ne connais qu'une catégorie d'employés qui touchent le salaire minimum fédéral: ce sont les étudiants qui travaillent à l'été.

M. Allmand: Il y a une rémunération particulière pour les étudiants, bien entendu. . .

M. Danis: Effectivement.

M. Allmand: . . .qui n'est fixé ni au niveau fédéral, ni au niveau provincial.

M. Danis: Pas au sein du programme Défi. Dans le programme Défi, on paye le salaire minimum provincial.

M. Allmand: Vous nous dites que vous avez consulté vos clients. Vos clients sont bien entendus les syndicats et les entreprises qui relèvent de la compétence fédérale. Le salaire minimum a pour but d'aider les gens qui ne sont pas syndiqués. Les normes minimum en ce qui concerne la législation du travail. . .le Code des normes du travail du Canada ont pour but d'aider les non-syndiqués et les catégories d'employés correspondantes.

Monsieur le ministre, cela m'étonne. Il y avait à une certaine époque un grand nombre de personnes qui travaillaient à la base dans les banques et qui tiraient parti du salaire minimum; non seulement du salaire, mais des autres normes du travail, telles que celles qui relèvent du Code canadien du travail. À un moment donné, il y avait dans le secteur des transports des gens qui n'étaient pas syndiqués et qui en bénéficiaient eux aussi. Est-ce que vous voulez dire par là que tous ces gens sont maintenant syndiqués, tous les employés de banque et tous les. . .? Je vous le demande pour le principe, mais. . .

M. Danis: Je vois où vous voulez en venir. Parmi les groupes que nous désignons comme étant nos clients, il y a par exemple le Conseil canadien d'action sur le statut de la femme. Ces groupes ont été consultés sur cette question et sur la politique appliquée. Si je ne me trompe, il n'y a pas là que des syndiqués.

M. Allmand: Non. Je ne pensais pas qu'il s'agissait de l'un de vos clients.

M. Danis: Nous le consultons, notamment au sujet des projets de loi.

M. Allmand: Et il ne s'est pas montré préoccupé par la question?

M. Danis: Non.

M. Allmand: Et l'Organisation nationale anti-pauvreté?

M. Danis: Vous avez raison. Je vous crois sur parole. Je ne me souviens pas que vous m'ayez posé la question l'année dernière.

M. Allmand: Ce n'était pas l'année dernière. C'était à votre prédécesseur.

M. Danis: Je n'ai reçu aucune communication au sujet du salaire minimum.

[*Text*]

I'm sorry. I did get a question in the House once.

Mr. Allmand: Here it is on the books. We have a Canadian Labour Standards Code with a minimum wage of $4. It hasn't been adjusted since 1986. It would seem to me either you have it or you don't have it. I'm looking at the adjustments by all the provinces. The adjustments are 1993, 1992, 1991. They are all adjusting theirs on a regular basis. It would seem to me the federal government says either we no longer need it or we need it and we should keep it up to date. I just can't understand why we have it and we haven't done anything about it for seven years.

Mr. Danis: I discussed it with the labour ministers of other provinces. What I am thinking of is trying to have a minimum wage that would be. . .instead of having the problem we're having now, of when did we raise it. . .try to peg it possibly at the average minimum wage of the 10 provinces combined; something like this. It will be discussed at the next meeting of what is called the Labour Standards Client Consultation Committee. I would favour that type of formula, instead of having the government having to deal with it every two years or every year.

Mr. Allmand: When is that meeting?

Mr. Danis: On June 20, Mr. Allmand.

Mr. Allmand: So you will have something to report after that.

Mr. Danis: Yes, sir.

Ms Langan: I'm going to take you back to the labour education program fund. When I saw the briefing notes say it would take a million dollars to put the CCOHS on a sound financial footing, my little scribbled note was, how do we do that? Now I've figured out how we do it. We take it from labour education.

• 1635

I am a little miffed that we're going to take an additional $600,000 and tuck it in the bank in case CCOHS needs a little extra money. But I want to say to you, Minister, in 1990-91 the labour education grant was, from what I understand, between the CLC and the ARLEC, $5,032,507. In 1993-94 the estimate is $2,355,036. That's a cut, in four budgets, of 64.02%.

If there's a 10% cut in Labour Canada across the board, I think we can all understand a 10% cut. I think we can understand even a little bigger a cut to help CCOHS. The labour movement might not be too enamoured with it. . . But to cut $1.6 million out of last year's $3.9 million budget this year, and to have cut 64% in the last three years, seems just a little punitive. I would like an explanation beyond, well, we're going to keep CCOHS going. It seems to me one program is taking the big hit on this.

[*Translation*]

Excusez-moi. On m'a posé une fois une question à ce sujet à la Chambre.

M. Allmand: Voilà, c'est écrit ici. Dans le Code des normes du travail du Canada, le salaire minimum est fixé à 4$. Il n'a pas été réactualisé depuis 1986. Il me semble que soit on a un salaire minimum, soit on n'en a pas. Je regarde tous les rajustements qui ont été effectués par les provinces. Il y en a eu en 1993, en 1992, en 1991. Toutes réactualisent régulièrement leur salaire minimum. Il m'apparaît que soit le gouvernement fédéral devrait nous dire que nous n'avons plus besoin du salaire minimum, soit, si nous en avons encore besoin, qu'il le tienne à jour. Je ne comprends tout simplement pas pourquoi nous conservons un salaire minimum sans y avoir touché pendant sept ans.

M. Danis: J'en ai discuté avec les ministres du Travail des autres provinces. Ce que j'envisage de faire, c'est d'essayer de faire en sorte que notre salaire minimum. . .au lieu de nous retrouver avec les problèmes que nous avons aujourd'hui ou ceux que nous avons eus lorsque nous l'avons relevé dans le passé. . .que ce salaire minimum soit fixé éventuellement en fonction de la moyenne de ceux des 10 autres provinces mises ensemble. Quelque chose comme cela. Nous en discuterons lors de la prochaine réunion du Comité chargé des consultations avec les clients en ce qui a trait aux normes de travail. Je suis favorable à ce type de formule, plutôt que d'obliger le gouvernement à repenser le problème tous les deux ans ou tous les ans.

M. Allmand: Quand aura lieu cette réunion?

M. Danis: Le 20 juin.

M. Allmand: Vous pourrez donc nous en dire davantage à ce moment-là.

M. Danis: Oui, en effet.

Mme Langan: Je vous ramène au programme d'aide financière à la formation syndicale. En lisant dans les notes d'information qu'il faudrait un million de dollars pour remettre financièrement à flot le CCHST, j'ai gribouillé rapidement en marge, comment faire? Je le sais maintenant. Il s'agit de prendre l'argent qui était destiné à la formation syndicale.

Je suis quelque peu stupéfaite de voir que vous allez prendre 600 000$ supplémentaires et les mettre à la banque au cas où le CCHST aurait besoin d'un peu plus d'argent. Je tiens à vous dire cependant, monsieur le ministre, qu'en 1990-1991, la subvention au titre de la formation syndicale qui était répartie, si je comprends bien, entre le CTC et le CFSRA, se montait à 5 032 507$. En 1993-1994, il est prévu dans le budget des dépenses d'affecter 2 355 036$ à ce poste. Il s'agit là d'une réduction, en quatre budgets, de 64,02 p. 100.

Si l'on doit pratiquer des compressions budgétaires uniformes de 10 p. 100 à l'échelle de Travail Canada, il me semble que nous pouvons le comprendre. Nous pouvons même comprendre, je crois, que l'on impose des compressions un peu plus lourdes pour aider le CCHST. Le mouvement syndical ne le verra peut-être pas d'un très bon oeil. . . Mais des compressions de 1,6 million de dollars cette année par rapport au budget de 3,9 millions de dollars l'année dernière, des réductions de 64 p. 100 au cours des trois dernières années, voilà qui me semble un peu trop punitif. J'aimerais une explication autre que celle qui consiste simplement à dire qu'il faut maintenir en vie le CCHST. Il m'apparaît que l'on fait supporter le plus gros du fardeau à un seul programme.

[*Texte*]

Mr. Danis: I don't think it is. The government cut 10% on grants and contributions last year. It will be 10% this year, 15% next year, and 20% the year after that. So I don't think it's punitive towards the labour movement or towards anybody. We're living in difficult times, and these are times of restraint. We have 10%, 10%, 15%, and 20%. I realize they are major cuts.

Ms Langan: So you're saying in addition to 53.84%, or 41%, this year, next year we're looking at another 15% off that, and the next year 20% off that?

Mr. Danis: That's assuming all the money set aside for CCHOS would go to CCHOS.

Ms Langan: Let me try it a little differently. In 1991-92 the CLC education services—not the labour education services, because the ARLEC is in there as well—will have an 8.96% cut; in 1992-93, a 14.06% cut; in 1993-94, a 41% cut. So it is a 41% cut this year, out of a $2.355 million budget.

Mr. Danis: The substantial cut this year is related to CCOHS. We don't have any more money for this. I've looked at a number of options. It's not one of the options I'm personally entertaining now, but if you support the labour education program as much as you do—and you have a right to do that—and I am taking 31% of the cut to preserve my CCOHS, are you therefore suggesting we should close CCOHS and give the money back to labour education? I have no option, because where I am, it's the only money I have to deal with it. And I don't wish to close CCOHS.

To my kowledge, the labour movement has not come to me with that suggestion either.

Ms Langan: I didn't suggest that either, Minister; and I sure don't want that word put in my mouth. But out of all of your budget, it is the only item where it's one or the other; it's a trade-off between two programs, both programs vitally important to working people in this country.

I taught in the labour education program for 15 years. I taught union counsellors, referral agents, to get help to workers who were having difficulties on the job, whether alcohol-and drug-or family-related difficulties or whatever; how to find services in the community. Yes, it is the the Canadian Centre for Occupational Health and Safety. But it was a very important program that I was teaching in.

We've talked. . .and you've said wonderful things in your document about enhancing labour-management cooperation. If one group doesn't have the training and the skills to be able to interact with the other group, then you've immediately got hostility because they feel inadequate in dealing with the very technical stuff that we deal with in our workplaces today. Take pensions, for example. Nobody can go off the job without some kind of training and understand how (a) to negotiate pensions,

[*Traduction*]

M. Danis: Je ne crois pas qu'il en soit ainsi. Le gouvernement a réduit de 10 p. 100 les subventions et les contributions l'année dernière. Ce sera 10 p. 100 cette année, 15 p. 100 l'année prochaine et 20 p. 100 l'année suivante. Je ne pense donc pas que ce soit punitif vis-à-vis du mouvement syndical ou de quiconque. Nous sommes dans une conjoncture difficile où nous passons par une période de restrictions budgétaires. Les réductions sont de 10 p. 100, 10 p. 100, 15 p. 100 et 20 p. 100. Je conviens qu'elles sont importantes.

Mme Langan: Vous nous dites donc qu'en plus des 53,84 p. 100, ou des 41 p. 100 de cette année, il nous faut envisager l'année prochaine une autre réduction de 15 p. 100, puis une réduction de 20 p. 100 l'année suivante?

M. Danis: Ceci en supposant que tout l'argent mis de côté pour le CCHST aille bien au CCHST.

Mme Langan: Je vais vous exposer la chose un peu différemment. En 1991-1992, les services éducatifs du CTC—pas les services de formation syndicale, parce qu'il y a aussi le CFSRA dans ce poste budgétaire—vont subir des réductions de 8,96 p. 100; en 1992-1993, ce sera des réductions de 14,06 p. 100; en 1992-1994, des réductions de 41 p. 100. Il y a donc une réduction de 41 p. 100 cette année, sur un budget de 2 355 millions de dollars.

M. Danis: La réduction importante cette année a trait au CCHST. Nous n'avons plus d'argent à lui consacrer. J'ai examiné différentes options. Ce n'est pas l'une des options que j'envisage personnellement pour l'instant, mais puisque vous êtes si partisan du programme d'aide financière à la formation syndicale—c'est votre droit le plus strict—et à partir du moment où je prélève 31 p. 100 de la réduction budgétaire pour préserver mon CCHST, est-ce que vous me proposez par là de fermer le CCHST et de restituer l'argent à la formation syndicale? Je n'ai pas le choix parce que dans la situation où je suis placé, je n'ai que cet argent à ma disposition et je ne veux pas fermer le CCHST.

À ma connaissance, le mouvement syndical ne m'a pas fait de son côté une telle proposition.

Mme Langan: Ce n'est pas non plus la proposition que je vous fais, monsieur le ministre, et je ne voudrais certainement pas que l'on m'en prête l'intention. Il n'en reste pas moins que dans l'ensemble de votre budget, c'est le seul poste pour lequel il y a une alternative; il faut choisir entre deux programmes qui ont tous deux une importance vitale pour les travailleurs de notre pays.

J'ai enseigné dans le cadre du Programme d'aide financière à la formation syndicale pendant 15 ans. J'ai donné des cours à des conseillers syndicaux, à des agents de placement, pour que l'on puisse aider les travailleurs en difficulté, que ce soit en raison de l'alcool ou des drogues ou encore de problèmes familiaux ou autres, à trouver des services dans la collectivité. Oui, il s'agit bien du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Le programme dans lequel j'enseignais revêtait cependant une très grande importance.

Nous avons parlé... et vous nous avez dit d'excellentes choses dans votre document pour ce qui est du renforcememnt de la collaboration entre les syndicats et le patronat. Si un groupe n'a pas la formation et les compétences nécessaires pour agir de concert avec un autre groupe, il y a immédiatement de l'hostilité parce qu'il ne se juge pas capable de traiter des sujets très techniques que nous devons aborder aujourd'hui dans le monde du travail. Prenons le cas des pensions. Personne ne

[*Text*]

or (b) administer pensions for their membership. I'm appealing to you to find another way somehow.

• 1640

CCOHS is equally as important. You know that I share that view with you because we've worked together to try to get provincial cooperation on support for CCOHS. The difficulty I'm having is that all of the big chunk of cuts is coming from one good program to protect another good program. I can't figure it out right here in the four minutes given to me, but there must be some way we can somehow ensure the protection of those programs. I'm sure you can't resolve it here in the next 30 seconds either.

Mr. Danis: If I may, Mr. Chairman, just to give you an indication of how cash strapped I am in this, and to Ms Langan about the remark that it's punitive, the total amounts of grants and contributions that I can give is the following for this year: $1.8 million for workers with disabilities programs, over five years; labour-management partnership program, $1.3 million; a workplace equality fund, $750,000; and $3.7 million for labour ed. Labour ed gets more than all of my others combined. So I can't cut workers with disabilities. I can't cut partnerships. I can't cut workplace equality, and I want to keep CCOHS. But I take your comments.

Ms Langan: May I just clarify that $3.7 million is over five years? But labour ed this year is getting $2.355 million.

Mr. Danis: Minus the CCOHS.

Ms Langan: Minus the CCOHS.

Mr. Danis: I'm sorry. The number you have, I'm told, is the CLC number.

Ms Langan: No. I've got the ARLEC number here as well.

A voice: But there are other unions that are having problems.

Ms Langan: All right.

Mr. Danis: All Canadian unions get that.

Ms Langan: Okay.

Mr. Danis: The total for all Canadian unions is $3.7 million.

Ms Langan: In the briefing document we were given there is a reference to the Department of Fisheries and Oceans plant worker adjustment program, an activity that you undertake on behalf of them. This year there are no Labour Canada resources allocated to the plant worker adjustment program.

[*Translation*]

peut faire le travail aujourd'hui sans avoir reçu une certaine formation et comprendre a) comment on négocie les pensions, ou b) comment on administre les pensions pour le compte des membres. Je fais appel à vous pour que vous trouviez un moyen quelconque de résoudre le problème.

Le CCHST a tout autant d'importance. Vous savez que je suis d'accord avec vous sur ce point parce que nous avons travaillé ensemble pour essayer d'obtenir la collaboration des provinces et faire en sorte qu'elles appuient le CCHST. Mon problème, c'est que toutes ces grosses réductions de crédit sont prélevées sur un bon programme pour protéger un autre bon programme. Je ne vois pas de solution ici dans les quatre minutes qui me sont accordées, mais il doit bien y avoir le moyen de protéger d'une façon ou d'une autre ces programmes. Je suis convaincue qu'il vous est impossible à vous aussi de trouver une solution dans les 30 secondes.

M. Danis: Si vous me le permettez, monsieur le président, pour vous dire jusqu'à quel point mon budget est serré, et pour bien montrer à M^me^ Langan que les solutions auxquelles j'ai dû avoir recours n'ont rien de punitives, le montant total des subventions et des contributions que je peux accorder cette année est le suivant: 1,8 million de dollars sur cinq ans au titre des programmes s'adressant aux travailleurs souffrant d'incapacité; 1,3 million de dollars au titre du programme de partenariat syndical-patronal; 750 000$ au titre du fonds pour la promotion de l'égalité en milieu de travail; enfin, 3,7 millions de dollars au titre de la formation syndicale. La formation syndicale reçoit davantage que tous mes autres programmes mis ensemble. Je ne peux pas pratiquer des compressions au détriment des travailleurs handicapés. Je ne peux pas réduire les crédits consacrés au partenariat. Je ne peux pas sabrer dans le fonds de promotion de l'égalité en milieu de travail, et je veux conserver le CCHST. Je suis sensible cependant à vos observations.

Mme Langan: Dois-je préciser que ces 3,7 millions de dollars s'étalent sur cinq ans? Toutefois, la formation syndicale reçoit, cette année, 2 355 millions de dollars.

M. Danis: Moins le CCHST.

Mme Langan: Moins le CCHST.

M. Danis: Excusez-moi. Le chiffre que vous avez, me dit-on, est celui qui correspond au CTC.

Mme Langan: Non. J'ai ici aussi le chiffre du CFSRA.

Une voix: Mais il y a d'autres syndicats qui ont des difficultés.

Mme Langan: Effectivement.

M. Danis: Tous les syndicats canadiens y participent.

Mme Langan: Très bien.

M. Danis: Le total, pour l'ensemble des syndicats canadiens, se monte à 3,7 millions de dollars.

Mme Langan: Dans le document d'information qu'on nous a fourni, on nous parle du programme d'adaptation des travailleurs des conserveries, qui correspond à une activité dont vous vous chargez pour le compte du ministère des Pêches et Océans. Cette année, aucune ressource n'a été affectée par Travail Canada au budget du programme d'adaptation des travailleurs des conserveries.

[*Texte*]

In British Columbia we have a fishing industry that is under siege. We had 500,000 salmon that disappeared last year. We have a situation where plant workers can't come anywhere close to working long enough to get UI because the season is so short. We did appeal last year for the adjustment program. The first year it was in place it was very, very effective. Some of the people actually who went into the adjustment program got alternate employment because of the skills they developed in the program that you provided in the past. What is the rationale, in view of what we know is ahead of us this summer in the fishing industry in British Columbia, for why there's no funding in this program?

Mr. Danis: We have no resources with regard to that program at all. We just buy the annuities. It's administered completely by the Department of Fisheries.

Ms Langan: It's funded completely by Fisheries?

• 1645

Mr. Danis: Completely by the Department of Fisheries and not at all by us. That's why you're right. That's why we have no resources.

Ms Langan: Why is it in there then?

Mr. Danis: Because we buy the annuities. We must have been good at it before, I suppose.

Mr. Kempling (Burlington): Mr. Minister, I'm not a regular member of this committee, but could you explain to me the purpose of the labour-management partnership program and what kinds of initiatives it supports? For example, I note that a number of American businesses, both in manufacturing and services, have put day care facilities in place for their employees in their places of business. Are you aware of any Canadian companies that have undertaken this sort of initiative? Can you give us a little more information on the partnership program?

Mr. Danis: The labour-management partnership program could deal with a number of issues. The reason for the program is because, as you know, Mr. Kempling—I know you've been here much long than I have—we're undergoing profound and continuous structural changes in the economy. These, I believe, are likely to intensify over the next few years.

Labour and management in the past had different perspectives on a number of issues. You've hit one right on, which is the issue of day care. That is the kind of program that can be used for that if they wish.

I don't tell labour and management what I want in a conclusion of their program. They submit a request to us. By Government of Canada standards the amounts allocated to the program are minimal, but I think they do a lot. It proves to me at least that you don't have to spend a lot of money necessarily to do good things in the country.

Mr. Kempling: Right.

[*Traduction*]

En Colombie-Britannique, notre industrie de la pêche est aux abois. Il nous a manqué 500 000 saumons l'année dernière. Chez-nous, les travailleurs des conserveries n'ont plus aucune chance de travailler pendant suffisamment longtemps pour obtenir l'assurance-chômage parce que la saison de pêche est trop courte. Nous avons effectivement demandé l'année dernière à bénéficier du programme d'adaptation. Lors de sa première année d'application, il s'est révélé particulièrement efficace. Un certain nombre de gens qui ont pris part au programme d'adaptation ont trouvé un autre emploi en raison des compétences qu'ils ont pu acquérir dans le cadre de ce programme par le passé. Comment peut-on expliquer, sachant ce qui les attend cet été dans l'industrie de la pêche en Colombie-Britannique, qu'il n'y ait aucun crédit pour financer ce programme?

M. Danis: Nous n'avons aucune ressource en ce qui concerne ce programme. Nous achetons simplement les rentes. Le programme est administré entièrement par le ministère des Pêches.

Mme Langan: Il est financé entièrement par les Pêches?

M. Danis: Il est financé entièrement par le ministère des Pêches, pas par nous. C'est pourquoi vous avez raison. Nous n'avons aucune ressource le concernant.

Mme Langan: Pourquoi figure-t-il ici dans ce cas-là?

M. Danis: Parce que nous achetons les rentes. Il faut croire que nous avons eu du succès à ce titre par le passé.

M. Kempling (Burlington): Monsieur le ministre, je ne suis pas un membre permanent du comité, mais pourriez-vous m'expliquer quel est le but du programme de partenariat syndical-patronal et quelles sont les initiatives qu'il permet d'appuyer? Je relève, par exemple, qu'un certain nombre d'entreprises aux Etats-Unis, tant dans le secteur manufacturier que dans celui des services, mettent à la disposition de leurs employés des garderies sur le lieu de travail. Savez-vous si les entreprises canadiennes se sont lancées dans ce genre de projet? Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur le programme de partenariat?

M. Danis: Le programme de partenariat syndical-patronal est en mesure d'aborder un certain nombre de questions. Sa raison d'être, vous le savez, monsieur Kempling—je sais que vous êtes ici depuis plus longtemps que moi—c'est le fait que nous connaissons des changements structurels profonds et permanents au sein de notre économie. Ces changements vont vraisemblablement s'accentuer, à mon avis, au cours des prochaines années.

Par la passé, les syndicats et le patronat avaient des points de vue différents sur un certain nombre de questions. Vous venez d'en mentionner une, qui est celle des garderies. Ce programme peut servir à régler ce genre de problèmes si les partenaires le désirent.

Je ne dicte pas aux syndicats et au patronat quelle est la forme que doivent prendre leurs projets. Ce sont eux qui nous soumettent une demande. À l'échelle du gouvernement du Canada, les sommes affectées au programme sont minimes, mais je crois qu'elles permettent de faire beaucoup. Elles me prouvent, du moins, qu'il n'est pas nécessaire de disposer de grosses sommes d'argent pour obtenir d'excellents résultats dans notre pays.

M. Kempling: Vous avez raison.

[*Text*]

Mr. Danis: On the issue of day care itself, some Canadian companies are working on that and have it. Air Canada, I'm told, has some of the best day care facilities around.

I gave a grant also to the Canadian Association of University Teachers, not in labour management, but in balancing work and family responsibilities, where they are also looking at the issue of day care. I am not aware of the other universities, but Concordia University in Montreal now has day care for students, for kids as young as three months old, for young girls who go to university and could take their kids there.

This doesn't take a lot of money. Sometimes with $10,000 to $15,000 it's just a question of getting the union and management, or the union and the management at the university together with a common idea. The difficulty, from what I have seen in the past, was very often if it was a union idea it was a bad idea.

Mr. Kempling: Yes.

Mr. Danis: Management would say "That's a lousy idea". I negotiated the first collective agreement in my university, so I know about the adversarial relationship that has existed. That's why I believe this is a very, very, good program, and a very cost effective program. You can do a lot of things if people get their minds to it. And it's done jointly. That's the point I'm trying to get at.

I've had problems in the grain industry. You were in the House—

Mr. Kempling: Yes.

Mr. Danis: We pass back-to-work legislation all the time in the grain industry. These strikes don't last too long. What we did there was use the program. I met all the unions in the grain sector and the pools, got them all together in a conference, and said, look, if you agree to work together and stop having these strikes and lockouts all the time that cripple our economy and hurt our reputation abroad as exporters, Labour Canada will give you some money where you can set up a council, a sectoral council of members of the grain prairie pools and the three big unions in the grain industry. Then you'll meet and settle your problems, hopefully, before you get to negotiate your collective agreement and then we'll have a strike again.

• 1650

That worked very well. Now they're together and talking to each other. I received praise from the two union leaders and the pools. This is a concrete example of an issue that you have seen more often than I have, with the strikes and the back-to-work legislation, which any government and any labour minister does not want to do.

[*Translation*]

M. Danis: Pour en revenir aux garderies, un certain nombre d'entreprises canadiennes se penchent sur la question et j'en fais de même. Air Canada, me dit-on, a des garderies qui sont parmi les meilleures.

J'ai accordé par ailleurs une subvention à l'Association canadienne des professeurs d'université, non pas dans le cadre du partenariat entre les syndicats et le patronat, mais de la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles, qui amène là aussi à examiner la question des garderies. Je ne sais pas ce qu'il en est dans les autres universités, mais l'Université Concordia à Montréal met désormais une garderie à la disposition de ses étudiants, dans laquelle on va jusqu'à accueillir des bébés de trois mois, pour rendre service aux jeunes filles qui vont à l'université et qui peuvent ainsi laisser leurs enfants à la garderie.

Ça ne coûte pas beaucoup d'argent. Parfois il suffit de 10 000 ou de 15 000$, simplement pour que le syndicat et le patronat unissent leurs efforts ou pour que le syndicat et la direction d'une université poursuivent une idée commune. L'obstacle, d'après ce que j'ai pu voir par le passé, c'est que bien souvent, on considérait que c'était une mauvaise idée dès qu'elle était émise par le syndicat.

M. Kempling: En effet.

M. Danis: La direction se disait «cette idée ne vaut rien». J'ai négocié la première convention collective de mon université et je sais à quel point il y avait un esprit d'affrontement. C'est pourquoi je considère que nous avons là un bon, un excellent programme, particulièrement économique. On peut faire bien des choses lorsque les gens s'y mettent et lorsque c'est le résultat d'un effort commun. C'est ce que je m'efforce de faire comprendre.

J'ai eu des difficultés dans l'industrie des céréales. Vous étiez à la Chambre. . .

M. Kempling: Oui.

M. Danis: Nous sommes constamment en train d'adopter des lois forçant le retour au travail dans l'industrie des céréales. Les grèves dans ce secteur ne durent pas trop longtemps. Nous nous sommes servis de ce programme. J'ai réuni les syndicats et les groupements de producteurs du secteur des céréales, je les ai fait asseoir autour d'une même table et je leur ai dit que s'ils acceptaient de collaborer et de cesser de recourir constamment à des grèves et à des fermetures patronales qui handicapent notre économie et qui portent préjudice à notre réputation à l'étranger en tant qu'exportateur, Travail Canada leur donnerait de l'argent pour qu'ils puissent mettre sur pied un conseil, un conseil sectoriel des membres des groupements de producteurs de céréales des Prairies ainsi que des trois grands syndicats de l'industrie des céréales. Ils pourraient alors se réunir et régler, il faut l'espérer, leurs problèmes, avant de revenir négocier leur convention collective et de revenir se mettre en grève à nouveau.

Tout a bien fonctionné. Désormais, ils se rencontrent et ils se parlent. J'ai reçu des félicitations des deux dirigeants syndicaux et des groupements de producteurs. Voilà un exemple concret de solution apportée à un problème que vous avez rencontré plus souvent que moi, avec sa suite de grèves et de lois de retour au travail, ce que tout gouvernement et ministre du travail cherchent à éviter.

[*Texte*]

Programs like these, I think, can prevent this; at least I hope so. They always ask you, "What do you want to accomplish when you become labour minister?" There were two things. In the first part of the Canada Labour Code was the post office. I was hoping that there would be no strike or at least we'd minimize that to find a mechanism with the post office. There was also the grain sector. I can report today that I think we've made substantial progress in the grain sector. In the post office, they've settled for five years. That is a good thing.

Mr. Kempling: Thank you very much.

Mr. Allmand: In your statement, Minister, you said that revised POWA agreements had been developed and that five of these revised agreements had already been signed. I want to know whether Quebec was one of those provinces who signed a revised agreement.

Mr. Danis: Yes, Mr. Allmand, it did.

Mr. Allmand: Further to that, in November 1989, Domtar, which is a large Montreal company, laid off over 500 employees. This was followed by a second and third phase of lay-offs. None of this was considered at the time as being altogether eligible for consideration or designation under the POWA program.

However, recently I'm told that the committee has agreed to look at this again because of some new information. I don't know whether it's because of the new agreements or the new information, but I just want to know whether they've come to a different conclusion. You were, just a few minutes ago, pointing out how sometimes in Montreal a lay-off of 200 may not get recognized but one of 40 on the north shore may. Here is one that is well over 500 at a major industry in Montreal that wasn't recognized. Could you tell me what the status is of the reassessment of that Domtar lay-off, which was, as I say, in three phases? It was announced and they laid off 500 and then they laid off more and more. It was all part of an eventual total massive lay-off.

Mr. Danis: I'm sorry, Mr. Allmand, I don't have the answer to your question, but I'll certainly look into it and get back to you as soon as I can.

Mr. Allmand: All right. I just had one other short one of the same nature. Could you tell us what percentage of employees under federal labour jurisdiction are now unionized as compared to, let's say, 10 years ago? It seems to me that because of the movement to part-time work, the movement to temporary work, the movement to contracting out and the movement from industrial work to service work that there's been a great shift from unionized to non-unionized work. I'm

[*Traduction*]

Des programmes comme celui-là peuvent à mon avis permettre d'éviter ce genre de situation; du moins je l'espère. On vous demande toujours: «qu'est-ce que vous souhaitez réaliser lorsque vous serez ministre du Travail?» Il y a eu deux choses. Dans la première partie du Code canadien du travail, il y avait la question des postes. J'espérais qu'il n'y ait pas de grève ou du moins qu'on parvienne à les limiter en trouvant un mécanisme adopté au service des postes. Il y avait aussi le secteur des céréales. Je suis en mesure de vous dire aujourd'hui que nous avons à mon avis réalisé des progrès importants dans le secteur des céréales. Aux postes, nous avons réglé pour une période de cinq ans. C'est une bonne chose.

M. Kempling: Je vous remercie.

M. Allmand: Dans votre déclaration, monsieur le ministre, vous avez indiqué que des ententes révisées au titre du PATA avaient été mises au point et que cinq de ces ententes révisées avaient d'ores et déjà signées. Je voudrais savoir si le Québec est une des provinces qui a signé une telle entente révisée.

M. Danis: Oui, en effet, monsieur Allmand.

M. Allmand: Dans ce même ordre d'idées, en novembre 1989, Domtar, qui est une grosse entreprise montréalaise, a mis à pied plus de 500 employés. Ce renvoi a été suivi d'une deuxième et d'une troisième série de mises à pied. Aucune d'entre elles n'a été considérée à l'époque comme justifiant véritablement que l'on puisse se prévaloir du programme PATA.

Récemment, toutefois, on m'a dit que le comité avait convenu de revoir la question parce qu'il avait reçu de nouveaux renseignements. Je ne sais pas si ce serait en raison des nouvelles ententes ou des nouveaux renseignements, mais je voudrais savoir si l'on est parvenu à une autre décision concernant l'admissibilité. Vous venez de nous expliquer, il y a quelques minutes, pour quelle raison une mise à pied portant sur 200 personnes pourra ne pas être prise en compte à Montréal alors qu'une mise à pied portant sur 40 personnes le sera sur la côte Nord. Ici, nous avons affaire à une mise à pied portant sur plus de 500 personnes dans un secteur industriel important de Montréal, qui n'a pas été jugée admissible. Pouvez-vous me dire où en est cette réévaluation des mises à pied effectuées par Domtar qui ont eu lieu, comme je vous l'ai dit, en trois étapes? On a d'abord annoncé la mise à pied de 500 personnes et, ceci fait, on a procédé à d'autres mises à pied. Cette opération faisait partie d'un programme massif de mises à pied.

M. Danis: Je regrette, monsieur Allmand, de ne pas pouvoir répondre à votre question, mais je ne manquerai pas de me renseigner et de revenir vous informer dès que je le pourrai.

M. Allmand: Très bien. J'ai rapidement une autre question de la même nature à vous poser. Pouvez-vous nous dire quel est le pourcentage des employés relevant de la compétence du gouvernement fédéral en matière de travail qui sont aujourd'hui syndiqués comparativement à ce qu'il en était, par exemple, il y a 10 ans? Il me semble qu'en raison de la part grandissante qu'a prise le travail à temps partiel, le travail temporaire, le travail sous contrat et le travail dans le secteur des services par

[*Text*]

just wondering if you have the statistics on that for, let's say, 1992-93, compared to a relevant date a few years ago? Could you tell us whether or not there's been a decline in unionized workers and to what extent it's under federal jurisdiction? Of course, that brings me back to labour standards.

Mr. Danis: We don't have an exact percentage of union membership within the federal jurisdiction because unions don't keep that type of statistic, but we have an idea. We have precise statistics for Canada for union membership, and we believe—

Mr. Allmand: That would be under federal and provincial?

Mr. Danis: That's right. The changes I will give you in Canada, we believe, would be approximately the same at the federal level. In 1992 union membership was 37.4%. We believe approximately 50% was within the federal workforce.

• 1655

Mr. Allmand: Was that 37.4% of workers in unions?

Mr. Danis: That's right, in Canada. Within the federal workforce our estimate is about 50%.

Mr. Allmand: What I want to know is how that compares—

Mr. Danis: Last year it was 36.3%.

Mr. Allmand: I'd like to know how it compares with about 10 years ago when there was—

Mr. Danis: Fine. I've got a good list here.

Mr. Allmand: Well, if you can't—

Mr. Danis: I'll just give you a couple.

Mr. Allmand: Yes.

Mr. Danis: In 1971 it was 32%; in 1981 it was 37%. Since 1981 it's been 37%, 38%, 37%, 36%, 37%, 36% and 37%. There was an increase from 32% to 37%.

Mr. Allmand: It hasn't declined despite the move to service-type work and part-time work.

Mr. Danis: No. It's been stable. It's stopped increasing.

Mr. Allmand: Okay. Thank you very much.

The Vice-Chairman: Mr. Parent, do you want to take the last minute?

Mr. Allmand: Let's not be too strict.

Mr. Parent: I don't think it's going to be a real zinger, but here's what I'm interested in, Mr. Minister. It concerns this directed vote that we're going to have. All of the groups that appeared before us said they weren't consulted. Mine is a two-part question and we'll let it sit at that.

[*Translation*]

opposition au travail dans les entreprises industrielles, que l'on ait largement passé d'un travail syndiqué à un travail non syndiqué. J'aimerais simplement savoir si vous avez des statistiques correspondant, par exemple, à l'année 1992-1993, que l'on pourrait rapprocher de celles d'il y a quelques années? Pouvez-vous me dire si le nombre d'employés syndiqués a ou non diminué et dans quelle mesure il s'agit de ceux qui relèvent de la compétence fédérale? Cela nous ramène, bien entendu, aux normes du travail.

M. Danis: Je ne connais pas le pourcentage exact d'employés syndiqués qui relèvent de la compétence fédérale parce que les syndicats ne tiennent pas ce type de statistiques, mais j'en ai une idée. Nous avons des statistiques précises en ce qui concerne les travailleurs syndiqués au Canada, et nous considérons. . .

M. Allmand: Ce serait à la fois fédéral et provincial?

M. Danis: C'est exact. Les changements que je vais vous donner pour l'ensemble du Canada sont à peu près les mêmes, je crois, au niveau fédéral. En 1992, il y avait 37,4 p. 100 de membres syndiqués. Nous considérons qu'il y en avait à peu près 50 p. 100 qui relevaient du gouvernement fédéral.

M. Allmand: Il y avait 37,4 p. 100 de travailleurs syndiqués?

M. Danis: C'est exact, au Canada. Nous estimons le pourcentage à environ 50 p. 100 dans le cas de la main-d'oeuvre fédérale.

M. Allmand: Ce que je voudrais savoir, c'est comment ça se compare. . .

M. Danis: L'année dernière, c'était 36,3 p. 100.

M. Allmand: J'aimerais savoir comment cela se compare aux chiffres d'il y a 10 ans lorsque. . .

M. Danis: Très bien. J'ai une excellente liste ici.

M. Allmand: En fait, si vous ne pouvez pas. . .

M. Danis: Je vais simplement vous donner un ou deux chiffres.

M. Allmand: Très bien.

M. Danis: En 1971, c'était 32 p. 100; en 1981 37 p. 100. Depuis 1981, les chiffres ont été respectivement de 37 p. 100, 38 p. 100, 37 p. 100, 36 p. 100, 37 p. 100, 36 p. 100 et 37 p. 100. Il y a donc eu une augmentation, le pourcentage étant passé de 32 p. 100 à 37 p. 100.

M. Allmand: Il n'y a pas eu diminution en dépit de la part accrue prise par le secteur des services et le travail à temps partiel.

M. Danis: Non. C'est resté stable. Le pourcentage a cessé d'augmenter.

M. Allmand: Très bien. Je vous remercie.

Le vice-président: Monsieur Parent, vous voulez profiter de la dernière minute qui nous reste?

M. Allmand: Ne soyons pas trop strictes.

M. Parent: Je ne crois pas que ça va faire l'effet d'une bombe, mais voici le sujet qui m'intéresse, monsieur le ministre. Il s'agit de ce vote qu'on va pouvoir nous imposer. Tous les groupes qui ont comparu devant notre comité nous ont dit qu'ils n'avaient pas été consultés. Ma question est en deux parties et nous nous en tiendrons-là.

[*Texte*]

First, I'd like to know, in your own words, how this came about. Second, I'd like to know how many strikes you think would have been averted had you had the ability to order a vote by employees on their employer's last offer. That is if this had been in place since you became minister. It's a two-part question and I'll let it sit there.

Mr. Danis: Thank you, Mr. Parent. It came about when the members of my caucus saw what happened in Toronto when Mr. Rae used it to put an end to the Toronto Transit Commission strike. The members of the Progressive Conservative caucus were impressed by Mr. Rae. They thought that on that issue he did a good job.

Representations were made to me that this is a good thing. It worked. Why don't we have it? I looked into it and I came to the same conclusion. Why don't we have it?

This is without having any strike or lockout in mind at the time. Had I had that provision, I cannot say that I would have used it in any strike or lockout that I've had since I've been labour minister. I can't say. I don't think I would have used it. This is a hypothetical thing. I don't have any plans to use it in the future for a particular strike or lockout either. I think it's a measure that should be—whoever the future labour minister is—an option for him or her to consider. I'm just putting it in there to have the option.

The criticism comes from that. I'll take the blame for that. There was not enough consultation on that, they tell me. I consulted some labour unions. I can give you an example. There is the Teamsters, for instance. I said, "What do you think of this?" The Teamsters said, "We have no objections. Our votes are taken. People vote. You need two-thirds to have a strike. We don't mind".

I met other labour leaders who weren't all that keen about it. However, there were no major objections to it. It's true that there was not as much consultation on part I as there had been on part III on the bill, which had been ongoing for two years before. I thought that since I had the opportunity of a bill going through the House that maybe I should put it in now. Otherwise, I may have to wait to get re-elected and form the next government. So that's how it came about.

• 1700

Ms Langan: I wasn't going to talk about Bill C-101 here, but I have to get it in here now.

Mr. Parent: That was one of my questions.

Ms Langan: Too late!

First of all, I find that yet again—and I'll reiterate what I've said before—this goes far beyond the Ontario legislation. This bill provides for, immediately after notice, commencement to bargain, and that's far beyond the Ontario bill.

[*Traduction*]

Tout d'abord, j'aimerais que vous nous disiez comment on en est arrivé-là. En second lieu, j'aimerais savoir combien de grèves vous auriez pu éviter à votre avis si vous aviez pu obliger les employés à voter sur la dernière offre de leur employeur, c'est-à-dire si cette mesure avait été en place depuis que vous être ministre. C'est une question en deux parties et je ne vous en poserai pas d'autres.

M. Danis: Merci, monsieur Parent. Tout est parti des constatations qu'ont pu faire les membres de mon caucus lorsqu'ils ont vu l'usage qu'a fait M. Rae de cette mesure à Toronto pour mettre fin à la grève à la Commission des transports urbains de Toronto. Les membres du groupe parlementaire progressiste-conservateur ont été impressionnés par la façon dont avait agi M. Rae. Ils ont considéré qu'en la matière, il avait fait un bon travail.

On m'a fait savoir que c'était une bonne chose. Qu'elle avait donné de bons résultats. Pourquoi ne pas la mettre en oeuvre? Je l'ai examinée et j'en suis arrivé à la même conclusion. Pourquoi ne pas la mettre en oeuvre?

On ne pensait pas à ce moment-là à une grève ou à une fermeture patronale. Si j'avais disposé de cette mesure, je ne sais pas si je m'en serais servi pour mettre fin à une grève ou à une fermeture patronale déclenchée pendant que j'étais ministre du Travail. Je n'en sais rien. Je ne crois pas que j'en aurais fait usage. C'est une question qui reste théorique. Je n'ai pas non plus le projet de m'en servir à l'avenir pour mettre fin à une grève ou à une fermeture patronale quelconque. Je crois que c'est une mesure qui devrait être considérée—quel que soit le ministre du Travail que nous aurons à l'avenir—comme une possibilité d'action parmi d'autres. Je l'ai simplement mise là pour que nous ayons le choix.

Les critiques viennent de là. J'en assume la responsabilité. On me dit qu'il n'y a pas eu suffisamment de consultations sur ce point. J'ai consulté certains syndicats. Je peux vous en donner un exemple. Il y a celui des camionneurs. Je leur ai demandé ce qu'ils en pensaient et ils m'ont répondu «nous n'avons pas d'objection. Nous organisons le vote, les membres votent. Il faut deux tiers des membres pour aller en grève. Nous n'y voyons pas d'inconvénient».

J'ai rencontré d'autres dirigeants syndicaux qui n'étaient pas très chauds pour l'accepter. Toutefois, on ne m'a fait aucune grosse objection. Il est vrai qu'il n'y a pas eu autant de consultations sur la partie I que sur la partie III du projet de loi, qui était déjà en marche deux ans auparavant. J'ai estimé que puisque j'avais la possibilité de faire voter un projet de loi à la Chambre, c'était éventuellement le moment d'inclure cette mesure. Sinon, il m'aurait peut-être fallu attendre d'être réélu et de faire partie du prochain gouvernement. Voilà donc comment les choses se sont passées.

Mme Langan: Je n'avais pas l'intention de vous parler du projet de loi C-101, mais je suis obligée de le faire maintenant.

M. Parent: C'était une de mes questions.

Mme Langan: Trop tard!

Tout d'abord, je constate une fois de plus—et je répète ce que j'ai déjà déclaré auparavant—que cette mesure va bien plus loin que celle qui figure dans la loi de l'Ontario. Ce projet de loi prévoit que l'on peut demander le vote immédiatement après l'avis, dès le début des négociations, et cela va bien plus que la loi de l'Ontario.

[*Text*]

The other factor, I think, is that saying you talked to the teamsters and some other labour leaders really doesn't tell us a lot. Did you talk to the CLC? Did you talk to Bob White? Did you talk to Jim McCambley? Did you talk to the committee that was reviewing labour legislation, those people who were in the process of helping to amend the bill? I'll let you answer that and then I'll ask my next question.

Mr. Danis: I had a discussion with Nancy Riche about this, but it was in the course of another dispute—I forget which one it was. But in the course of a private breakfast on another dispute, which we discussed, I told her I was considering something like this. She was not in favour of it, but my understanding was that this thing was not going to be the end of the world but that she was not in favour of it. That was it. She didn't say, there'll be a demonstration on the Hill next Saturday if you do this.

Ms Langan: Let me tell you that Nancy did report to the legislative committee, when she presented, that you had mentioned it in passing but certainly not connected with Bill C-101, and certainly she didn't view mentioning it in passing as being consultation where one would lay out their concerns about it.

The other question I have is that Mr. Andre indicated to us when he presented to the legislative committee that it was really his idea. He was quite proud of that—

Mr. Danis: Yes, he was a strong supporter.

Ms Langan: —and he feels very strongly that this is his way of dealing with Canada Post and that's why it's there.

Mr. Danis: I beg to differ with my colleague. This was not put in there with the aim of any particular labour dispute or any particular union or any particular company. I think it was put there in the interests of improving labour relations, that's all. I know Harvie—I'm not betraying any cabinet confidence—is a supporter of this.

Ms Langan: Yes, he was very frank about that.

Mr. Danis: But so is the Conservative caucus.

Ms Langan: I have just one other question on Bill C-101 because of this clause, the portion that's under the Public Service Staff Relations Act. The chairman of the Public Service Staff Relations Board said it's totally unworkable under the public service; that it's not well thought out in terms of industrial relations, much less the implementation, and it would cost $2 million to $3 million to use it for the government employees, the Public Service Staff Relations Board jurisdiction.

[*Translation*]

Ensuite, je considère que vous ne nous apprenez pas grand-chose en disant que vous avez parlé aux camionneurs ainsi qu'à d'autres dirigeants syndicaux. Avez-vous discuté avec le CTC? Avez-vous parlé avec Bob White? Avez-vous parlé avec Jim McCambley? Avez-vous parlé au comité chargé de revoir la législation du travail, aux gens chargés de faciliter l'opération qui consistait à modifier le projet de loi? Je vais vous laisser répondre sur ce point et je vous poserai ensuite l'autre question.

M. Danis: J'ai discuté avec Nancy Riche de cette question, mais c'était dans le cadre d'un autre conflit—je ne me souviens plus lequel. Toutefois, au cours d'un petit déjeuner privé au cours duquel nous avons discuté d'un autre conflit, je lui ai dit que j'envisageais une mesure de ce type. Elle n'y était pas favorable, mais j'ai eu l'impression qu'elle n'allait pas pour autant s'offusquer de cette mesure. C'est tout. Elle ne m'a pas averti qu'il y aurait une manifestation sur la colline du Parlement dès que la mesure serait annoncée.

Mme Langan: Sachez que Nancy a bien mentionné au comité législatif, lorsqu'elle a comparu, que vous aviez mentionné la chose en passant, mais que ce n'était certainement pas en rapport avec le projet de loi C-101, et que de toute évidence elle ne considérait pas qu'une opinion ainsi exprimée en passant équivalait à un mécanisme de consultation permettant véritablement d'exprimer ses préoccupations.

L'autre question que je me pose vient du fait que M. Andre nous a fait savoir lorsqu'il s'est présenté devant le comité législatif qu'en réalité l'idée était la sienne. Il en était assez fier. . .

M. Danis: Oui, il l'a beaucoup appuyée.

Mme Langan: —et il est fermement convaincu que c'est une mesure qui permet selon lui de régler la situation des postes canadiennes et que c'est la raison pour laquelle elle figure dans ce projet de loi.

M. Danis: Permettez-moi de n'être pas d'accord avec mon collègue. Cette mesure ne vise pas ici un conflit du travail, un syndicat ou une entreprise en particulier. Je considère qu'elle a été placée ici dans le but d'améliorer les relations de travail, c'est tout. Je sais qu'Harvie—sans vouloir remettre en cause la confidentialité des discussions qui ont lieu au sein du cabinet—est un partisan de cette formule.

Mme Langan: Oui, il ne s'en est pas caché.

M. Danis: C'est aussi le cas de l'ensemble du groupe parlementaire conservateur.

Mme Langan: J'ai une autre question à poser au sujet du projet de loi C-101 en ce qui a trait à cet article, à la partie qui concerne la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Le président de la Commission des relations de travail dans la fonction publique a déclaré qu'une telle mesure ne pouvait absolument pas fonctionner dans le cas de la fonction publique; qu'elle n'était pas bien pensée sur le plan des relations de travail et encore moins au niveau de l'application, et qu'il en coûterait entre 2 millions et 3 millions de dollars pour l'appliquer aux employés du gouvernement, aux gens qui relèvent de la compétence de la Commission des relations de travail dans la fonction publique.

[*Texte*]

Now, I find that quite shocking coming from the person who has to administer it once it's implemented. I would also like to note that $2 million to $3 million would go a long way in covering the Canadian Centre for Occupational Health and Safety and the labour education program.

My question is, doesn't that worry you when the person who has to administer this, who is non-partisan in his presentation—he was very non-partisan; some of us were trying to get him to be a little bit partisan, and it wasn't possible—is quite alarmed by that clause in terms of the ability to administer it? It's kind of worrisome.

Mr. Danis: Obviously everyone has the right to his or her opinion. The opinions of the witnesses the committee has heard and also of the members of the committee have been relayed to me, and some of them will result, or have resulted, in changes in the bill.

• 1705

Now, we have considered the representations that have been made. I don't want to get into a fight—

Ms Langan: No. Fair enough.

Mr. Danis: —about how much it costs to hold a vote. We have very, very good... We have the distinguished chairman of the CLRB here, and I'm sure he could give us a lesson on the cost of votes. But there are different possibilities if this measure is ever used by a future government. There are different possibilities to hold a vote by different bodies.

I take your representations and I'm sure I will hear them when we get to report stage.

Ms Langan: I'm sure you will. Yes, I'm sure you will. Thank you, Minister.

The Vice-Chairman: Is that it? I don't have any more indications of questions. Hearing none, I would like to thank you, Mr. Minister, and the officials who came with you. We appreciate your cooperation with us today and your help.

Mr. Danis: Thank you, Mr. Chairman, and thank you to members of committee.

The Vice-Chairman: I want to thank the committee for their cooperation and their patience today. It worked out very well. Thank you very much.

We are adjourned.

[*Traduction*]

Je dois vous dire que je suis choquée par cette déclaration émanant de la personne qui sera chargée d'administrer la loi une fois qu'elle sera en place. Je ferais par ailleurs remarquer que ces 2 millions ou 3 millions de dollars contribueraient largement à financer le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail et le programme d'aide financière à la formation syndicale.

Je vous pose la question, est-ce que ça ne vous inquiète pas de voir que celui qui sera chargé d'administrer cette loi, qui ne s'est pas montré partisan dans son intervention—il a fait preuve d'une absence totale de partisanerie; nous avons été un certain nombre à chercher à faire en sorte qu'il se montre un peu partisan, et nous n'avons pas réussi—a bien peur de ne pas pouvoir administrer cette disposition? C'est assez inquiétant.

M. Danis: Évidemment, tout le monde a droit à ses opinions. Les opinions des témoins qui ont comparu devant le comité de même que celles des membres du comité m'ont été transmises, et certaines d'entre elles se traduiront, ou se sont déjà traduites, par des amendements au projet de loi.

Nous avons donc tenu compte des remarques qui nous ont été faites. Je ne veux pas me lancer dans une bataille...

Mme Langan: Non. C'est très bien.

M. Danis: ...pour savoir combien il en coûte pour organiser un vote. Nous avons de très très bons.. nous avons ici l'éminent président du CCRT, et je suis sûr qu'il pourrait nous donner un cours sur le coût des votes. Différentes possibilités s'offrent cependant si jamais un gouvernement doit à l'avenir avoir recours à cette mesure. Il y a plusieurs possibilités et différents organismes peuvent organiser un vote.

Je prends bonne note de vos remarques et je suis sûr que j'en réentendrai parler lorsque nous en arriverons à l'étape du rapport.

Mme Langan: Je suis certaine que c'est le cas. Oui, vous en réentendrez parler. Merci, monsieur le ministre.

Le vice-président: C'est tout? Je n'ai pas l'impression que l'on a d'autres questions à poser. Dans ce cas, je vous remercie, monsieur le ministre, ainsi que les fonctionnaires qui vous accompagnent. Nous vous remercions de votre collaboration et de votre aide.

M. Danis: Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du comité.

Le vice-président: Je remercie les membres du comité de leur collaboration et de la patience dont ils ont su faire preuve aujourd'hui. Tout s'est très bien passé. Je vous remercie.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESS

From Labour Canada:

G.G. Capello, Deputy Minister.

TÉMOIN

De Travail Canada:

G.G. Capello, sous-ministre.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC36
-L16

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 29

Thursday, May 27, 1993

Chairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 29

Le jeudi 27 mai 1993

Président: Robert Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Main Estimates 1993–94: Votes 1, 5, 10 under EMPLOYMENT

CONCERNANT:

Budget des dépenses principal 1993–1994: Crédits 1, 5, 10 sous la rubrique EMPLOI

APPEARING:

The Honourable Bernard Valcourt, Minister of Employment and Immigration

WITNESSES:

(See back cover)

COMPARAÎT:

L'honorable Bernard Valcourt, Ministre de l'Emploi et de l'immigration

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

of Toronto

Third Session of the Thirty–fourth Parliament, 1991–92–93

Troisième session de la trente–quatrième législature, 1991–1992–1993

25719

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Members

Warren Allmand
Maurizio Bevilacqua
Harry Chadwick
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Luc Fortin

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert Wenman

Membres

Warren Allmand
Maurizio Bevilacqua
Harry Chadwick
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Luc Fortin

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MAY 27, 1993
(38)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 3:34 o'clock p.m. this day, in Room 237-C, Centre Block, the Vice-Chairman, Harry Chadwick, presiding.

Members of the Committee present: Maurizio Bevilacqua, Harry Chadwick, and Fernand Jourdenais.

Acting Members present: Cid Samson for Dan Heap.

Other Members present: André Plourde.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr, Research Officer.

Appearing: The Hon. Bernard Valcourt, Minister of Employment and Immigration.

Witnesses: From the Department of Employment and Immigration: Nick Mulder, Deputy Minister; François Pouliot, Associate Deputy Minister and Vice-Chairperson of the Canada Employment and Immigration Commission; Hy Braiter, Executive Director, Insurance.

In accordance with its Order of Reference of February 25, 1993, the Committee resumed the study of the Main Estimates for the fiscal year 1993-1994: Votes 1, 5 and 10 under EMPLOYMENT. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Wednesday, March 24, 1993, Issue No. 26*).

By unanimous consent, the Chairman called Votes 1, 5 and 10 under EMPLOYMENT.

The Minister made an opening statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 4:50 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Luc Fortin

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 27 MAI 1993
(38)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit 15 h 34, dans la salle 237-C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Harry Chadwick (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Maurizio Bevilacqua, Harry Chadwick et Fernand Jourdenais.

Membre suppléant présent: Cid Samson remplace Dan Heap.

Autre député présent: André Plourde.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr, attaché de recherche.

Comparaît: L'hon. Bernard Valcourt, ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Témoins: Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration: Nick Mulder, sous-ministre; François Pouliot, sous-ministre délégué et vice-président, Commission de l'emploi et de l'immigration; Hy Braiter, directeur exécutif, Assurance.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 25 février 1993, le Comité reprend l'étude du Budget des dépenses pour l'exercice 1993-1994: crédits 1, 5, et 10 sous la rubrique EMPLOI (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 24 mars 1993, fascicule nº 26*).

Du consentement unanime, le président appelle: crédits 1, 5 et 10 sous la rubrique EMPLOI.

Le ministre fait une déclaration, puis lui-même et les témoins répondent aux questions.

À 16 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Luc Fortin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, May 27, 1993

• 1533

The Vice-Chairman: We'll call this meeting to order.

This is a meeting for the main estimates 1993-94, votes 1, 5 and 10 under Employment. We have with us today the Honourable Bernard Valcourt, Minister of Employment and Immigration.

We have sent out a notice that we would be here until approximately 5:30 p.m., but it is my understanding that the bells may ring at 4:45 p.m, so I think we should look for completion of this meeting at 4:45 p.m. or when the bells ring.

Some hon. members: Agreed.

L'honorable Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, je voudrais vous présenter mon sous-ministre, M. Nick Mulder, ainsi que M. François Pouliot, le sous-ministre associé, et M. Hy Braiter, celui qui s'occupe des finances.

M. Hy Braiter (directeur exécutif, Assurance, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Je suis maintenant à l'Assurance.

M. Valcourt: C'est vrai, il est maintenant à l'Assurance. C'est notre expert en assurance-chômage. Je vous présente aussi M^me^ Talbot-Allan.

Je suis heureux, monsieur le président, de comparaître devant votre Comité aujourd'hui dans le cadre de l'étude de la partie du Budget des dépenses principal qui a trait au secteur de l'Emploi du Ministère que j'ai l'honneur de diriger.

Le budget est très révélateur. Je vous soumets avec respect qu'il présente des solutions pratiques aux problèmes d'aujourd'hui. Il est réaliste et adapté à la conjoncture.

• 1535

Understanding that we find ourselves facing relentless, strong competition in the challenging, knowledge-based global economy, our objective is to use every program lever available to us to increase workforce skills. That is the only way to go if in the years ahead Canadians are to enjoy prosperity through rewarding and satisfying employment.

To deal with changing times we have created and redirected a variety of effective adjustment programs that are available to workers—to those who face unemployment, to those who want to enter the workforce, to communities searching for prosperity, to employers in all sectors. These estimates are based on steps that are leading us toward more effective policies and long-range strategies that go to the root of the problems.

One of our top priority objectives is getting unemployed workers back to work. Creating jobs is the task of the private sector. There is no amount of government spending of tax dollars that equals the drive and productivity of small business in creating jobs.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 27 mai 1993

Le vice-président: Je déclare la séance ouverte.

Notre ordre du jour est le Budget des dépenses principal 1993-1994, crédits 1, 5 et 10 sous la rubrique Emploi. Notre témoin aujourd'hui est l'honorable Bernard Valcourt, ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Nous avions prévu de tenir séance jusqu'à environ 17h30, mais on m'a averti que la sonnerie était prévue pour 16h45, heure à laquelle j'aimerais donc que nous terminions nos travaux ou à l'appel du timbre.

Des voix: D'accord.

The honourable Bernard Valcourt (Minister of Employment and Immigration): Mr. Chairman, I would like to introduce my Deputy Minister, Mr. Nick Mulder, Mr. François Pouliot, Associate Deputy Minister, and Mr. Hy Braiter, who is in Finance.

Mr. Hy Braiter (Executive Director, Insurance, Department of Employment and Immigration): I am now working for Insurance.

Mr. Valcourt: That's right, he's now working for Insurance, he's our specialist in unemployment insurance. I also introduce Mrs. Talbot-Allan.

Mr. Chairman, I am happy to appear before your Committee on the subject of the Main Estimates, for the Department of Employment at the head of which I have the privilege to be.

The Estimates speak for themselves. I respectfully submit that they represent working solutions to today's problems they are realistic and they are responsive.

Conscients du fait que le pays fait face à une concurrence acharnée et impitoyable dans le contexte redoutable de l'économie mondiale, fondée sur les connaissances, nous nous sommes fixés comme objectif de tirer profit de tous les programmes qui sont à notre disposition pour accroître les compétences de la main-d'oeuvre. Il s'agit là de la seule façon de procéder si nous voulons que les Canadiens et les Canadiennes puissent bénéficier de la prospérité, au cours des années qui viennent, en exerçant un emploi enrichissant et satisfaisant.

Pour faire face à l'évolution, nous avons créé et réorienté une foule de programmes d'adaptation efficaces qui sont offerts aux travailleurs et travailleuses—à ceux et à celles qui sont aux prises avec le chômage, qui veulent s'intégrer à la population active, aux collectivités qui sont en quête de prospérité ainsi qu'aux employeurs et employeuses de tous les secteurs. Le présent budget est fondé sur des mesures qui aboutiront à la mise en application de politiques plus efficaces et de stratégies à long terme qui s'attaquent aux racines des problèmes.

L'un de nos grands objectifs consiste à remettre les chômeurs et chômeuses au travail. La création d'emplois est une tâche qui relève du secteur privé. Aucune dépense gouvernementale ne permettra d'égaler les efforts et la productivité de la petite entreprise au chapitre de la création d'emplois.

[*Texte*]

We have done what governments should do. We have created an environment conducive to job creation by reducing the deficit, which means less borrowing, lower taxes—all conditions that stimulate economic activity and lead to more permanent satisfying jobs. Inflation has been beaten back; interest rates are at a 20-to 25-year low; exports are surging; productivity has increased; business has become increasingly competitive in both new and old global marketplaces; trade agreements are opening up markets for quality Canadian goods and services.

Dans mon secteur de responsabilité, nous avons tenu compte du fait que la nature même du travail a changé de façon marquée pendant que le Canada essayait de se tailler une meilleure place pour faire son entrée dans l'âge de l'information hautement technologique.

Afin que le pays puisse faire face à ces nouvelles réalités, nous avons commencé, il y a plusieurs années, à prendre certaines mesures conformes aux recommandations du Conseil consultatif sur l'adaptation présidé à l'époque par M. Jean de Grandpré.

La Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre a été établie.

Nous avons décidé que nous devions favoriser la création de tous les partenariats possibles, puisque la tâche que le Canada doit remplir exige la collaboration de tous les secteurs d'activité de notre pays.

Devant le manque de ressources, nous avons décidé que nous devions utiliser les fonds à titre de catalyseurs, d'investissements dans l'avenir des travailleurs et travailleuses, de leviers pour dégager d'autres ressources, et de capitaux de lancement qui se multiplient considérablement.

En vertu du plan d'utilisation des fonds de l'assurance-chômage à des fins productives, nous avons commencé à avoir de moins en moins recours au Régime d'assurance-chômage, qui coûte actuellement 20 milliards de dollars par année, à titre de programme passif de soutien du revenu, pour nous orienter vers la mise en place d'un programme actif d'investissement dans la formation.

Nous avons réaffecté des fonds qui servaient depuis longtemps à l'application de mesures passives de soutien du revenu temporaire; ces fonds seront maintenant consacrés à l'application de mesures actives qui rendront désormais le soutien du revenu moins nécessaire.

Le Régime d'assurance-chômage vise toujours à aider les travailleurs et les travailleuses à se tirer d'affaires «entre deux emplois», mais il sert également, de plus en plus, à affecter des montants importants à la formation pour que les travailleurs et les travailleuses puissent acquérir les compétences dont ils ont besoin pour exercer de meilleurs emplois conçus en fonction de l'avenir.

Nous inspirant des recommandations de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, nous avons investi 2,21 milliards de dollars pour aider plus d'un demi-million de Canadiens et Canadiennes prestataires de l'assurance-chômage à recycler leurs compétences professionnelles en vue d'évoluer sur le marché du travail de demain.

• 1540

Il s'agit d'une hausse de 19 p. 100 par rapport aux dépenses de 1992, et de dépenses quatre fois plus élevées que celles de 1990.

[*Traduction*]

Nous avons accompli ce que tous les gouvernements devraient faire. Nous avons créé un milieu favorable à la création d'emplois en réduisant le déficit, ce qui suppose moins d'emprunts et des impôts moins élevés—conditions qui stimulent l'activité économique et provoquent la création d'un plus grand nombre d'emplois permanents et satisfaisants. L'inflation a été jugulée; les taux d'intérêt se sont abaissés au niveau d'il y a 20 ou 25 ans; les exportations montent en flèche; la productivité s'est accrue; les affaires sont devenues de plus en plus concurrentielles, tant sur les nouveaux que sur les anciens marchés mondiaux; les accords commerciaux ouvrent un plus grand nombre de marchés aux biens et services de qualité en provenance du Canada.

In my own area of responsibility, we had to take account of the fact that the nature of work itself has changed dramatically as Canada better positions itself for the hi-tech Information Age.

To address these new realities, several years ago we began to make a number of moves along the lines of recommendations of the Advisory Council on Adjustment headed by Mr. Jean de Grandpré.

A Labour Force Development Strategy was established.

We decided we must develop every possible partnerships since the task Canada faced would require the collaboration of every Canadian sector.

Faced with scarce resources, we decided we must use funds as catalysts, as investments in workers' futures, as levers to release other resources, as seed money which multiplies many times over.

Under the Developmental Users Plan, we began the shift away from using our now 20-billion dollar unemployment insurance program as a passive income assistance system to making it an active investment program for training.

We shifted funds from their traditional passive use as temporary income support to active measures which will make future income support less necessary.

Unemployment insurance still helps workers tie themselves over "between jobs", but increasingly it also provides significant training funds so workers can obtain the skills needed for better future-oriented jobs.

Based on recommendations of the Canadian Labour Force Development Board, we have invested $2.21 billion to help over a half-million UI recipients to renovate their job skills for the labour market of tomorrow.

That's a 19% increase over the 1992 expenditure, and more than four times the 1990 figure.

[*Text*]

Government spending on training in Canada, Mr. Chairman, is twice that of the United States. What we need to do now is to lever Canadian employers to increase training expenditures by dramatic proportions. The Labour Force Development Board and regional and local boards are beginning to encourage private sector training.

We have increased funds six times over to a current level of $110 million for the self-employment assistance option, which helps qualified workers to become entrepreneurs running their own businesses. For those unemployment insurance recipients who wish to arrange for their own training and to pay their tuition fees or to have them paid by a sponsor or another level of government, support will be increased to $455 million in this fiscal year.

I'm keenly aware of the tragedy of unemployment and the personal trauma of workers when they find that technology, for example, has made obsolete the hard-earned skills that served them well for so many years. We have given special attention to these experienced workers, who for years have contributed to Canada's prosperity and who suddenly find themselves displaced from their jobs by technological change, declining demand, or excess capacity. Over $300 million has been earmarked for this group and these funds will be used for special counselling, job research assistance and for EIC-sponsored training.

In all, we have invested more than $3.8 billion on labour market programs, which will benefit more than a million workers, and that's 67% more than we were spending in 1989-90. Canadians will appreciate that we have done this in partnership with other stakeholders, using federal funds as a catalyst to build infrastructure, so business, labour, community groups and provincial governments can implement timely economic initiatives appropriate to their special needs.

I'm very proud, Mr. Chairman, of the national sectoral partnership initiative, to which we have allocated $250 million, bringing it to a total of $352 million over 5 years, to support partnerships of workers, employers and other stakeholders to develop comprehensive strategies for particular sectors and occupations. Over 2 million workers are benefiting from over 900 planning agreements in this significant program.

For non-UI recipients, we have the Canadian Jobs Strategy, spending $1.6 billion to provide a wide range of services to help Canadians enhance their employability.

[*Translation*]

Le gouvernement dépense un montant deux fois plus élevé que le gouvernement américain au chapitre de la formation. Ce dont nous avons maintenant besoin, c'est d'inciter les employeuses et employeurs canadiens à accroître de façon très marquée les dépenses qu'ils engagent au chapitre de la formation. La Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre et les commissions régionales et locales commencent à encourager le secteur privé à dispenser de la formation.

Nous avons multiplié par six le montant affecté à l'option Aide au travail indépendant, dont le budget s'établit actuellement à 110 millions de dollars; cette option sert à aider les travailleuses et travailleurs qualifiés à devenir des entrepreneurs qui exploitent leur propre entreprise. Pour la présente année financière, nous portons à 455 millions de dollars le montant de l'aide destinée aux prestataires d'assurance-chômage qui souhaitent prendre eux-mêmes les dispositions en vue de leur formation et payer leurs frais de scolarité ou les faire payer par un promoteur ou un autre palier de gouvernement.

Je suis tout à fait conscient de la tragédie que représente le chômage et du traumatisme que subit une personne qui constate que la technologie a rendu désuètes les compétences durement acquises qui lui avaient été si utiles pendant de nombreuses années. Nous avons accordé une attention spéciale aux travailleurs et travailleuses d'expérience qui, pendant des années, ont contribué à la prospérité du Canada et qui, soudainement, sont licenciés en raison de l'évolution technologique, d'une baisse de la demande ou de sureffectif. Un montant de plus de 300 millions de dollars a été mis de côté pour ce groupe. Ces sommes d'argent serviront à les aider pour la recherche d'emploi et pour la formation parrainée par EIC.

En tout, nous avons investi plus de 3,8 milliards de dollars dans des programmes liés au marché du travail, dont plus d'un million de travailleurs et de travailleuses pourront tirer profit. Ce montant dépasse de 67 p. 100 celui qui était affecté en 1989-1990. En outre, les Canadiens et Canadiennes seront enchantés du fait que ces réalisations ont été accomplies avec la collaboration d'autres intervenants, au moyen de fonds fédéraux qui ont servi de catalyseur et qui ont permis l'établissement de l'infrastructure nécessaire; ainsi les gens d'affaires, les associations de travailleurs, les groupes communautaires et les administrations provinciales pourront mettre en oeuvre, en temps opportun, des mesures économiques répondant à leurs besoins particuliers.

Je suis très fier de l'Initiative nationale en matière de partenariat sectoriel, à laquelle nous avons affecté un montant de 250 millions de dollars pour un total de 352 millions de dollars au cours des cinq prochaines années; cette initiative vise à appuyer l'établissement de partenariats entre les travailleurs, les employeurs et autres intervenants, en vue d'élaborer des stratégies globales touchant des professions et des secteurs particuliers. Plus de deux millions de travailleurs et travailleuses tirent profit de plus de 900 ententes de planification conclues dans le cadre de cette importante initiative.

Pour ce qui est des personnes qui n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage, nous avons la planification de l'emploi, dotée d'un budget de 1,6 milliard de dollars, qui sert à offrir une foule de services visant à aider les Canadiens et Canadiennes à améliorer leur employabilité.

[*Texte*]

The Community Futures Program continues to be an important catalyst and support for communities who are designing local solutions for their economic development and training objectives. This program, Mr. Chairman, is producing dramatic results by community groups joining forces to multiply modest federal funding many times over. Each of us should become, I suggest, an advocate for this creative program, which strengthens the fabric of communities as it deals with critical needs.

In short, the thrust behind all these initiatives is that we are using dollars to build trampolines so workers can rebound quickly and liberate their own human potential rather than to create safety nets that trap for life so many of those who land in them in the numbing grip of dependency.

You will recall that in his December economic statement our colleague the finance minister emphasized the importance this government places on reducing the deficit so we can reach our target of establishing a sound, fundamental base for sustainable economic growth.

• 1545

Cet énoncé de notre collègue, le ministre des Finances, était conforme à la pratique du gouvernement qui consiste à établir des initiatives à long terme faisant partie d'un train de mesures interdépendantes qui visent à mettre de l'ordre dans l'économie du pays.

Les propositions formulées dans cet exposé économique ont reçu force de loi au moment de l'adoption du projet de loi général C-113, qui est entré en vigueur le 4 avril.

Le véritable défi pour nous consiste évidemment à tenter d'atteindre les objectifs que j'ai exposés plus tôt. Il s'agit de réduire le chômage grâce à des programmes d'intervention active qui accroîtront le capital intellectuel et les compétences de la population active du Canada.

Il nous reste encore du chemin à faire. Le Canada consacre encore plus de fonds par habitant à l'application de mesures passives liées au marché du travail que tout autre pays du Groupe des sept, et il se classe à ce chapitre au 15e rang de tous les pays de l'OCDE.

Je demande donc l'appui du Comité pour que nous puissions progresser encore plus vigoureusement dans la voie que nous nous sommes tracée.

La meilleure assurance aurait évidemment pour objectif de prévenir le chômage plutôt que d'offrir une aide après coup. Si nous voulons y arriver, nous devons mettre en application de nouvelles idées et de nouvelles mesures, et grouper les ressources fiscales et autres de chaque secteur pour créer une société aux possibilités multiples dans laquelle les Canadiens et les Canadiennes auront l'occasion de réussir et de se révéler productifs à chaque étape de leur vie.

Je n'insisterai jamais trop sur ce point: pour que nous puissions atteindre notre but, nous devons être prêts à exécuter nos programmes afin de donner aux gens des solutions valables, des choix véritables et de l'espoir, bien sûr.

[*Traduction*]

La composante Aide au développement des collectivités continue de jouer un rôle important d'appui et de catalyseur auprès des collectivités qui élaborent des solutions locales en vue d'atteindre des objectifs qu'elles se sont fixé au chapitre du développement économique et de la formation. Cette composante, monsieur le Président, produit des résultats spectaculaires, car les groupes communautaires conjuguent leurs efforts pour multiplier le modeste montant de l'aide fédérale qu'ils reçoivent. Chacun de nous devrait recommander le recours à cette composante créative qui renforce la structure des collectivités, tout en répondant à des besoins essentiels.

Bref, le principe qui sous-tend toutes ces mesures, c'est que nous utilisons des fonds fédéraux pour établir des mécanismes qui serviront de tremplin aux travailleurs et aux travailleuses, pour que ceux-ci puissent réagir rapidement et tirer profit de leur potentiel; nous préférons cette méthode à celle qui consiste à tisser des filets de sécurité qui emprisonnent pour la vie tant de ceux qui se retrouvent coincés dans un tel étau de dépendance.

Vous vous souviendrez que, dans l'exposé économique qu'il a prononcé en décembre, le ministre des Finances a insisté sur l'importance que le gouvernement actuel accorde à la réduction du déficit, pour que nous puissions atteindre notre objectif qui consiste à asseoir la croissance économique durable sur une base solide.

The statement made by our colleague, the Minister of Finance, carried on the government's practice of establishing long-term initiatives which are part of a comprehensive package of measures which each support the other to put Canada's economic house in order.

The proposals outlined in that Economic Statement were given force of law through the passage of Omnibus Bill C-113 which came into effect April 4.

The real challenge, of course, is to be successful in achieving the objectives I outlined earlier—reducing unemployment by active programs which increase the intellectual capital and skills of our Canadian workforce.

We have a way to go. Canada still is spending more per capita on passive labour market measures than any other G-7 country, and we are 15th among OECD nations.

So I look for the support of this committee in moving even more strongly in the direction to which we are committed.

The best insurance, of course, would prevent unemployment, rather than providing relief after the fact. If we are to accomplish that, we must apply new ideas and new measures and combine both fiscal and non-fiscal resources from every sector to create an opportunity society, a society where Canadians will have the opportunity to succeed and be productive at every stage of their lives.

I can't repeat it too many times; to make all this happen, we must be prepared to use our programs to empower people with solutions which work and real choices and hope.

[*Text*]

Monsieur le président, j'estime que le présent budget nous ouvre la voie vers ces objectifs et j'ai confiance que les travailleurs et employeurs canadiens tireront bon profit de leur réalisation. J'espère que vous appuierez également l'orientation que fait ressortir le présent budget.

Ce sont mes remarques.

The Vice-Chairman: Thank you, Mr. Minister. The committee will have an opportunity to fire some questions at you, sir. As is a tradition around here, we start with the Liberal Party—and it will be a 10-minute round—then NDP and then the government party.

Mr. Bevilacqua (York North): First of all I would like to thank the minister for appearing in front of the committee. I know that during this time in our economic history as a country, there aren't too many portfolios that are more difficult than that of employment, considering the high unemployment and the unemployment crisis that we face.

For a number of years I have heard from a number of ministers on the government side that we have to get our fundamentals right. I think what's happening now is that Canadians are really running out of patience, simply because of the fact that while you've been hearing this for a number of years, there is something fundamentally wrong when almost 1.6 million Canadians are unemployed and among those are 430,000 young people. I'd just like to give the minister an opportunity to present his analysis. Are the fundamentals still wrong? Are they right? Is it a matter of time? All the projections basically indicate that we will have high unemployment for a number of years. Does he really feel that his hands-off approach is still a valid alternative?

Mr. Valcourt: It is true indeed that we are going through times that are quite different from the past. I will grant and acknowledge to the hon. member that in the early 1960s and in the early 1970s the cyclical economic downturns that were known throughout the industrialized world were calling for the types of interventions that were prevailing; that is, short-term measures to try to alleviate those economic cycles that were common not only to Canada but to all major industrialized nations.

• 1550

With the information age, with knowledge-based economies and with globalization, with the free movement of capital around the globe, we are in a period of transition. Why is it that in a country like Canada, where the hon. member deplores the high rate of unemployment, for example, an interpretation of our "help wanted" index reveals that 300,000 jobs go unfilled? It is because people don't have the skills; our young people don't have the skills.

I had the privilege of going to many communities across Canada under the prosperity initiative. We visited some 186 communities. It really was at arm's length from us, but from the federal government it was carried, as you know, by the steering group. The young people, the parents, and the business leaders in those communities were all talking about the need for Canada to have a training and education system that would be relevant to the kind of economy in which we live. Everyone agrees that we have to invest in human resources, skills development. A shift has taken place under the Unemployment Insurance Act, for example, which since 1990 has seen a 440% increase in funding to invest in unemployed people so they can upgrade their skills.

[*Translation*]

I believe these Estimates carry us towards these objectives, Mr. Chairman, and I have optimism and confidence that Canadian workers and employers will apply them to good advantage. I hope you will add your own support for the direction which these Estimates demonstrate.

Those are my remarks.

Le vice-président: Merci, monsieur le ministre. Le comité va pouvoir vous poser quelques questions. Comme le veut la tradition, nous commencerons par le Parti libéral pour un tour de 10 minutes, après quoi ce sera le NPD et le parti ministériel.

M. Bevilacqua (York-Nord): Je voudrais d'abord remercier le ministre d'être venu. Je sais que, dans le contexte économique actuel, le portefeuille de l'Emploi est particulièrement difficile à assumer étant donné le taux de chômage élevé qui cause une véritable crise.

Pendant des années, j'ai entendu divers ministres dire qu'il fallait commencer par s'attaquer aux problèmes fondamentaux de notre économie. Les Canadiens perdent patience. Alors qu'on leur tient ce genre de discours depuis des années, il faut que quelque chose n'aille vraiment pas vu que nous avons près de 1,6 million de chômeurs dont 430 000 jeunes. Je voudrais simplement offrir au ministre l'occasion de nous présenter son analyse. La situation économique est-elle toujours défavorable? Est-ce vrai? Est-ce une question de temps? Selon toutes les prévisions, le taux de chômage va rester élevé pendant plusieurs années. Croyez-vous que cette politique de non-intervention reste toujours valide?

M. Valcourt: Il est vrai que la situation actuelle a évolué par rapport à ce qu'elle était. Je reconnais qu'au début des années 60 et au début des années 70, le marasme économique que tout le monde industrialisé a connu exigeait un certain mode d'intervention. Autrement dit, il fallait prendre des mesures à court terme pour atténuer les effets des cycles économiques dont les répercussions se sont faites sentir non seulement au Canada, mais dans tous les grands pays industrialisés.

Avec l'ère de l'information, une économie fondée sur le savoir et la mondialisation, la libre circulation des capitaux à l'échelle du monde entier, nous sommes en pleine période de transition. Comment se fait-il que dans un pays comme le Canada où le député déplore un taux de chômage élevé, l'indice des offres d'emplois révèle que 300 000 emplois n'ont pas trouvé preneur? C'est parce que les gens n'ont pas les compétences requises ou que nos jeunes n'ont pas la formation voulue.

J'ai eu le privilège de visiter de nombreuses localités du pays dans le cadre de l'Initiative de la prospérité. Nous avons visité 186 villes. Comme vous le savez, c'est le groupe directeur qui avait organisé ces audiences. Partout, les jeunes, les parents et les dirigeants du milieu des affaires nous ont dit que le Canada avait besoin d'un système de formation et d'éducation mieux adapté au genre d'économie dans laquelle nous vivons. Tout le monde reconnaît qu'il faut investir dans les ressources humaines, dans le développement des compétences. Il y a eu une réorientation de la Loi sur l'assurance-chômage, par exemple, ce qui a permis, depuis 1990, d'augmenter de 440 p. 100 le financement de la formation qui permet aux chômeurs d'améliorer leurs compétences.

[*Texte*]

The hon. member asks me what we must do. Should we change course? That's really your question. Are the fundamentals right? They are. I mean, the interest rates today are the lowest in 25 years.

Why is it that in a global recession—and I am sure the hon. member will acknowledge that the recession was not unique to Canada—when the United States was going through a downturn, we increased our exports to the United States? We increased our share of that market during an economic downturn. We are at the highest level ever of exports from Canada to the United States. The hon. member knows, Mr. Chairman, what that means for the workers of Canada.

We have a problem here. The hon. member will acknowledge, I'm sure, that if go back 10 years and look at the output of the OECD members, no one has gone down. Look at productivity; it's almost flat, a 0.3% increase in this country. Productivity is almost flat, output is high, and unemployment goes up. Why is that? Technological change? Yes. Shorter cycles of production? Yes. Yet productivity was almost flat. In Canada it was 4.2% in the last year. No other G-7 country has seen this increase in productivity. We lead the G-7.

What I am telling you is that with these changes that are taking place in the economy, there is only one way for us to ensure jobs for our youth and our less-than-young people. Those displaced workers who are 40, 45, 47, 48 years old, they need our assistance. That's why we targeted $300 million out of this budget of Employment and Immigration Canada to try to help those people through these changing times. There is only one way to ensure the future prosperity and the chance for these people to work: it is investing in skills.

• 1555

Mr. Bevilacqua: I appreciate the analysis you've presented. However, I think where we differ is on the role of government within these transformations that are occurring globally. From the message I get from you, I don't think the Canadian unemployed really feel any better, and I'll tell you why. You have accepted high unemployment as a reality and you've also placed much of the onus for job creation on small business, or business in general.

While we're dealing with the transformation of the economy, don't you feel that government must be a more active part of the economy? Particularly, if we can cite an example that I think is quite timely, look at all the young people who need summer jobs to go back to school. At the same time, as you know, as you've redirected your funds to the stay-in-school initiative, the SEED program has suffered as a result of that.

[*Traduction*]

Le député me demande ce que nous devons faire. Devrions-nous changer de cap? En fait, c'est ce que vous avez demandé. Les conditions voulues sont-elles réunies? Elles le sont. Je veux dire qu'à l'heure actuelle les taux d'intérêt sont à leur niveau le plus bas depuis 25 ans.

Comment se fait-il qu'en pleine récession mondiale—et le député reconnaîtra certainement que le Canada n'a pas été le seul pays à en souffrir—nous avons augmenté nos exportations vers les Etats-Unis qui connaissaient eux-mêmes une période de ralentissement économique? Nous avons accru notre part de ce marché en plein marasme économique. Les exportations du Canada vers les Etats-Unis sont à un niveau record. Le député n'ignore pas, monsieur le président, ce que cela veut dire pour les travailleurs canadiens.

Un problème se pose. Comme le député le reconnaîtra certainement, si vous remontez dix ans en arrière, la production des pays membres de l'OCDE n'a pas baissé. Prenez la productivité; elle était presque stable avec une hausse de 0,3 p. 100 au Canada. La productivité était presque stable, la production élevée et le chômage en hausse. Comment cela se fait-il? A cause du progrès technologique? Oui. A cause de cycles de production plus courts? Oui. Néanmoins, la productivité était pratiquement stable. Au Canada, elle a augmenté de 4,2 p. 100 l'année dernière. Aucun autre pays du G-7 n'a enregistré une telle augmentation. Nous sommes en tête.

Je veux vous dire qu'étant donné ces changements qui transforment actuellement l'économie, il n'y a qu'une façon d'assurer des emplois aux jeunes et aux moins jeunes. Les travailleurs de 40, 45, 47, 48 ans qui perdent leur emploi ont besoin de notre aide. Voilà pourquoi sur le budget du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, 300 millions servent à aider ces personnes à traverser ces moments difficiles. La seule façon d'assurer notre prospérité future et de permettre à toutes ces personnes de trouver du travail c'est d'investir dans la formation.

M. Bevilacqua: Je vous remercie de l'analyse que vous avez présentée. Toutefois, je pense que nous ne sommes pas d'accord sur le rôle du gouvernement dans ces transformations à l'échelle globale. Je ne pense pas que les chômeurs canadiens se sentent tellement rassurés par ce que vous venez de nous dire, et je vais vous expliquer pourquoi. Vous acceptez notre fort taux de chômage comme une donnée de la réalité et vous estimez que la petite entreprise ou le monde des affaires en général est en grande partie responsable de la création d'emplois.

Comme il est question de la transformation de l'économie, n'estimez-vous pas que le gouvernement doit jouer un rôle plus actif en matière d'économie? Surtout quand on songe, pour prendre un exemple qui me semble très opportun, à tous les jeunes qui doivent décrocher un emploi d'été pour pouvoir retourner aux études. Par ailleurs, comme vous le savez, comme vous avez réorienté vos fonds vers le programme l'École avant tout, le programme EEET en a souffert.

[*Text*]

What I am asking for is that we, as a country, stop pitting young people against young people for the same piece of the pie. You yourself, Mr. Minister, agree with the fact that investing in human resources is key to global competitiveness, so you also have to agree with the fact that it's extremely important for young people to have summer jobs so they can pursue their studies thereafter.

Mr. Valcourt: I fully agree with that, but if you want to be fair to the fiscal situation, and you look at the December economic statement and you look at the latest budget, you look at the spending cuts that took place throughout many, many departments, there's only one department that was not cut, and it is this department, because these were investments in skills development, in human resources. It was not cut.

But the mistake we can make at this federal level, in terms of arguing in favour of our constituents and Canadians from coast to coast to coast, is that the federal government owns the complete responsibility for giving a job during the summer to our young students. If that is the premise, I'll dispute it. It is up to the private sector in Canada to create jobs. At the start you say that maybe we have a different view of our role as a government as far as job creation is concerned. This morning you have seen that in France the government announced the plan to privatize ten to twelve corporations for $52 billion. It's an incredibly massive privatization program. I guess they share our view that the private sector can best deal with the creation of goods and services and rely on the forces of the marketplace.

When you look at Challenge '93—and I stand to be corrected by François or by Mr. Hy Braiter or the deputy—the amount of money has not been decreased from last year; if anything, it has gone up a little bit, by $5 million. So in times of fiscal restraint, when everyone else is cut, it results in a net increase compared to other government expenditures.

I would love to be able to preside over a department that had hundreds and hundreds more of your taxpayers' money to create these jobs, but we have to live within our fiscal means. We will still borrow $30 billion to $32 billion this year to pay the interest on what we inherited. The matter is trying to get the economy moving. It is moving. Look at the number of jobs created in the last few months.

• 1600

It is true that the unemployment rate is up, but you will grant me that it is because people are coming back into the workforce. Jobs are being created at a rate of 45,000 to 50,000 a month. That's not too bad. If we could go on for 12 months like this, there'd be 600,000 more jobs in Canada. Don't despair. Things are going well.

Mr. Samson (Timmins—Chapleau): I'd like to thank the minister for taking the time out of his schedule to appear before the committee.

I'd like to start off by telling the minister straight out that I agree with him 100% that the private sector has the responsibility for creating jobs, and not the government. The government's responsibility is to create an atmosphere, through

[*Translation*]

Ce que je souhaite c'est que nous, en tant que pays, cessions d'obliger les jeunes à lutter les uns contre les autres pour avoir une part du gâteau. Vous-même, monsieur le ministre, reconnaissez qu'il faut investir dans les ressources humaines pour assurer notre compétitivité à l'échelle mondiale, et vous devez donc savoir qu'il est extrêmement important pour les jeunes de trouver un emploi d'été pour pouvoir reprendre leurs études à l'automne.

M. Valcourt: Je suis bien d'accord, mais il faut tenir compte de la situation économique, de l'exposé économique de décembre dernier et du dernier budget. On a effectué de nombreuses compressions des dépenses dans un très grand nombre de ministères, et le seul qui a été épargné, c'est mon ministère, parce qu'il fallait investir dans l'acquisition de compétences, dans les ressources humaines. Mon ministère a été épargné.

Mais l'erreur que nous risquons de commettre au niveau fédéral, en essayant de défendre les intérêts de nos commettants et des Canadiens d'un océan à l'autre, c'est de croire que le gouvernement fédéral assume seul la responsabilité de fournir des emplois d'été aux étudiants. Si c'est l'hypothèse de départ, je la conteste. Il revient au secteur privé au Canada de créer des emplois. Au début, vous avez dit que nous ne sommes peut-être pas entièrement d'accord sur notre rôle en tant que gouvernement en matière de création d'emplois. Ce matin, vous avez vu qu'en France le gouvernement vient d'annoncer qu'il privatisera de 10 à 12 sociétés d'une valeur de 52 milliards de dollars. C'est un gigantesque programme de privatisation. En France, on semble penser comme nous que le secteur privé est le mieux placé pour créer des biens et des services et qu'il faut s'en remettre aux forces du marché.

Quand on songe à Défi 93—et François ou M. Hy Braiter ou le sous-ministre me reprendront si je fais erreur—les fonds affectés n'ont pas diminué par rapport à l'année dernière; ils auraient même un peu augmenté, de 5 millions de dollars. Ainsi donc, dans un contexte de compressions budgétaires, quand tous les autres sont touchés, ce programme enregistre en fait une augmentation nette par rapport aux dépenses que le gouvernement engage à d'autres titres.

Ce serait merveilleux de diriger un ministère où l'on disposerait de très imposants fonds publics pour créer ces emplois, mais nous devons vivre selon nos moyens. Nous devrons encore emprunter de 30 à 32 milliards de dollars cette année pour payer les intérêts de la dette dont nous avons hérité. Le tout est de remettre l'économie en marche. Cela fonctionne. Regardez le nombre d'emplois qu'on a créés dans les derniers mois.

Il est vrai que le taux de chômage est en hausse, mais vous reconnaîtrez avec moi que c'est parce que les gens réintègrent le marché du travail. On crée de 45 000 à 50 000 emplois par moi. Ce n'est pas mal. Si nous pouvions le faire pendant 12 mois, on créerait ainsi 600 000 emplois au Canada. Il ne faut pas désespérer. Tout va bien.

M. Samson (Timmins—Chapleau): Je remercie le ministre d'avoir pris le temps de comparaître devant le comité.

D'entrée de jeu, j'aimerais dire au ministre que je suis tout à fait d'accord avec lui pour dire que c'est le secteur privé qui doit créer des emplois, non pas le gouvernement. La responsabilité du gouvernement consiste à créer un climat

[*Texte*]

their economic policies and so on, that will encourage those employers to create jobs. Without that they're not going to create any jobs. In the December 1992 statement the Minister of Finance announced a premium holiday for employers to enable them to create some jobs. I'd like to know from you, Mr. Minister, whether you've done any studies or if you have any idea of the number of jobs the government expects to create through this measure. I'd like to know if there are any safeguards to ensure that these jobs are created, or if any kind of study was done that would show that these jobs wouldn't have been created anyway had we not given them a premium holiday.

Mr. Valcourt: I will tell you, because that was the premise of your question, that this is not a job creation measure. These jobs would probably have been created in any event, but maybe over a much longer period of time. The only impact of this measure is to speed up the creation of jobs, but mostly and more importantly, to reduce the fiscal burden on small business in Canada who are subjected to heavy taxes. That measure in itself does not create new jobs, but surely when the small business sector is subjected to less of the payroll tax—because that is what the UI premium is—they will probably go more quickly into creating jobs. Approximately 900,000 firms in Canada will be eligible for the benefit. This is to encourage them to create jobs, because if they do, they will not be fiscally penalized for it. They have a holiday.

Mr. Samson: But you have nothing to show us or to tell us what we can expect that will be created as a result of this measure. You say there are 900,000 potential employers out there that could take advantage of it. My understanding of the tax holiday or the premium holiday is that it is only when they are creating new employment.

Mr. Valcourt: That is correct.

Mr. Samson: There are not 900,000 firms out there that are going to create employment.

Mr. Valcourt: Imagine if they did.

Mr. Samson: It sure would be nice, but you—

Mr. Valcourt: Imagine that each one of them created one job.

Mr. Samson: But the thing is that you don't have the statistics or you don't have the study to tell us that.

Mr. Valcourt: No.

Mr. Samson: Under the non-UI recipients—I'm quoting from your presentation on page 12, second paragraph—you stated:

> For non-UI recipients, we have the Canadian Jobs Strategy, spending $1.6 billion to provide a wide range of services to help Canadians to enhance their employability.

Over the past two fiscal years, more than $200 million was cut from the employment activity. These cuts were directed at programs that served a non-UI claimant population. Could you identify for us the programs that were affected by these cuts?

[*Traduction*]

favorable, par des politiques économiques et d'autres mesures, afin d'encourager les employeurs à créer des emplois. Sans ce climat favorable, ils ne vont pas créer le moindre emploi. Dans l'exposé économique de décembre 1992, le ministre des Finances a annoncé l'exonération de cotisations pour les employeurs afin de les aider à créer des emplois. J'aimerais que vous nous disiez, monsieur le ministre, si vous avez fait des études ou si vous avez une idée du nombre d'emplois que le gouvernement pourrait ainsi contribuer à créer. J'aimerais savoir s'il existe des mesures pour s'assurer que ces emplois auront bel et bien été créés, ou si on a fait une étude qui montrerait que ces emplois n'auraient pas été créés en l'absence d'une exonération de cotisations.

M. Valcourt: Je vous dirai, parce que c'était le point de départ de votre question, que ce n'est pas une mesure pour créer de l'emploi. Ces emplois auraient sans doute été créés de toute manière, mais cela aurait sans doute pris beaucoup de temps. Le seul effet que cette mesure peut avoir, c'est d'accélérer la création d'emplois, mais surtout d'alléger le fardeau fiscal de la petite et de la moyenne entreprise au Canada, qui est assujettie à de lourds impôts. Cette mesure en tant que telle ne crée aucun nouvel emploi, mais il est certain que quand la petite et moyenne entreprise voit s'alléger ses cotisations sociales—parce que les cotisations à l'assurance-chômage sont des cotisations sociales—elle crée vraisemblablement des emplois plus rapidement. Environ 900 000 entreprises canadiennes seront admissibles à cette exonération. On veut ainsi les inciter à créer des emplois, et si elles le font, elles ne seront pas pénalisées sur le plan fiscal. Elles bénéficieront d'une exonération.

M. Samson: Mais pouvez-vous nous soumettre des données ou nous dire combien d'emplois pourraient être créés grâce à cette mesure. Vous dites qu'environ 900 000 employeurs pourraient bénéficier de cette exonération. Si je comprends bien, les employeurs n'en bénéficieraient qu'une fois qu'ils auraient créé un nouvel emploi.

M. Valcourt: C'est exact.

M. Samson: Il n'y a pas 900 000 entreprises qui vont créer des emplois.

M. Valcourt: Et si c'était le cas.

M. Samson: Ce serait très bien, mais vous. . .

M. Valcourt: Supposez que chacune de ces entreprises crée un emploi.

M. Samson: Mais vous n'avez pas de données statistiques à l'appui et vous n'avez pas d'étude qui nous le montrerait.

M. Valcourt: Non.

M. Samson: Pour ce qui est des personnes qui n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage—je cite un extrait de votre allocution, à la page 12, au deuxième paragraphe—vous avez dit:

> Pour ce qui est des personnes qui n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage, nous avons la Planification de l'emploi, dotée d'un budget de 1,6 milliard de dollars, qui sert à offrir une foule de services visant à aider les Canadiens et Canadiennes à améliorer leur employabilité.

Au cours des deux derniers exercices, on a retiré plus de 200 millions de dollars du volet de l'emploi. Ces compressions visaient des programmes au service des personnes qui n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage. Pouvez-vous nous

[*Text*]

What impact have the cuts had on the government's ability to address the labour market needs of the non-UI claimant population? Did these cuts offset the funds that were supposed to be released as a result of the expansion of permissible expenditures under UI development uses?

• 1605

Mr. Valcourt: This $200 million cut to the Consolidated Revenue Fund finance programs has been taken out of the employability improvement sector, entry level, youth. We have also applied some decreases to the community development, local projects, less in fisheries, and we have also tried to spread these reduced funds over the social assistance recipients and some cultural activites. Because all of these programs play an important role, we've tried to spread the cut to as many as possible without jeopardizing any of these programs.

Mr. Samson: Mr. Minister, I support one of the programs that encourages young people to stay in school, the stay-in-school initiative. I have to tell you quite honestly that my son was one of the recipients of the stay-in-school initiative and it worked very well. Thanks to the program, he is now back in regular school. He has realized that it was tough working out there and that it is better to live off the old man a little bit longer and stay in school.

An hon. member: He's lucky you have a job!

Mr. Samson: He's lucky he has somebody around who can help him out. I have to say, in fairness, that it is an excellent program and I support it wholeheartedly.

You also mentioned that there are some 300,000 jobs that go unfilled in Canada. I am very, very concerned with our young people because, as I have said, I have two teenagers.

The SEED program—and Mr. Bevilacqua touched on it briefly—concerns me greatly. I understand, and I realize fully, that it is the private sector's responsibility to create jobs. However, we have a program, the SEED program, which assists young Canadians to find jobs during the summer. I have to tell you that in my own riding I share the Timmins CEC boundaries with two other members of Parliament, and as a result of that, we share on a 40-40-20 split. That's percentage I am talking about. This year our portion was reduced. In 1988 when I was first elected it was slightly over $300,000. This year we got $129,000.

That's very devastating when we consider that a lot of these young people are looking at getting these jobs during the summertime to help pay their tuition fees, to help get themselves through university. I can't tell you how many of these young people have now come to my office saying that they can't go back to university. They have a father who is unemployed, a mother who has a part-time job, and they can't find a job to help pay for their tuition.

[*Translation*]

dire quels sont les programmes touchés par ces compressions de dépenses? Dans quelle mesure ces réductions de dépenses ont-elles influé sur la capacité du gouvernement de tenir compte des besoins qu'ont face au marché du travail les personnes qui n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage? Ces réductions ont-elles compensé les fonds que l'on était censé libérer à la suite de l'augmentation des dépenses admissibles dans le cadre des utilisations productives de l'assurance-chômage?

M. Valcourt: La réduction de 200 millions de dollars qui a touché les programmes financiers du Trésor a été effectuée dans le secteur de l'amélioration de l'employabilité, au niveau d'entrée chez les jeunes. Nous avons également fait des réductions dans l'aide aux collectivités, les projets locaux, et moins dans les pêcheries, et nous avons essayé de les ventiler parmi les prestataires de l'aide sociale et dans certaines activités culturelles. Etant donné que tous ces programmes sont importants, nous avons essayé de ventiler les réductions autant que possible sans mettre les programmes en danger.

M. Samson: Monsieur le ministre, j'appuie l'un des programmes qui encourage les jeunes à rester à l'école, c'est-à-dire l'initiative L'Ecole avant tout. Je dois vous dire honnêtement que mon fils a été bénéficiaire de ce programme, et cela a très bien fonctionné. Grâce au programme, il est retourné à l'école. Il s'est rendu compte qu'il est difficile de travailler et qu'il vaut mieux dépendre un peu plus longtemps de ses parents en restant à l'école.

Une voix: Il a de la chance que vous ayez un emploi!

M. Samson: Il a de la chance d'avoir quelqu'un qui puisse l'aider. Franchement, je dois dire qu'il s'agit d'un excellent programme et je l'appuie sans réserve.

Vous avez également dit qu'au Canada, il y a environ 300 000 emplois qui ne sont pas occupés. Je suis extrêmement préoccupé par la situation de nos jeunes car, comme je l'ai dit, j'ai deux adolescents.

Le programme EEET—et M. Bevilacqua en a parlé brièvement, me préoccupe énormément. Je comprends et je me rends pleinement compte qu'il incombe au secteur privé de créer des emplois. Toutefois, nous avons un programme, le programme EEET, qui aide les jeunes Canadiens à trouver du travail pendant l'été. Je dois vous dire que le CEC de Timmins dessert trois circonscriptions du Parlement fédéral, qui reçoivent respectivement 40, 40 et 20 p. 100 des prestations. Cette année, notre part a été réduite. Quand j'ai été élu pour la première fois en 1988, elle dépassait légèrement 300 000$. Cette année, nous avons reçu 129 000$.

C'est très accablant quand on pense que bon nombre de ces jeunes s'attendent à trouver des emplois d'été pour contribuer au paiement de leurs frais de scolarité afin de terminer leurs études universitaires. Je ne peux pas vous dire combien de ces jeunes gens sont venus à mon bureau pour me dire qu'ils ne peuvent pas retourner à l'université. Le père est au chômage, la mère a un emploi à temps partiel, et ils ne peuvent pas trouver d'emploi pour contribuer au paiement de leurs frais de scolarité.

[*Texte*]

I am sorry for such a long preamble. I think it is an important enough question, Mr. Chairman, that I want to pose it. I would like to know from the minister why we have cut so drastically from a program that does so much good, like the SEED program. Why have we cut so much?

Mr. Valcourt: The fact of the matter is that the Summer Employment Experience Development, SEED, program has been increased by $5.1 million for a total of $88 million in 1993. By the way, Mr. Chairman, the minister in charge of these programs, the Minister for Youth, will be here on Monday, I understand. He can give you details. It has not been reduced, but he can explain to you why your riding, for example, is seeing a decrease in the amount. I am not disputing that. The same thing happened to me in Madawaska—Victoria. But there is an explanation for that. Mr. Cadieux will be pleased, I'm sure, to provide you with it.

• 1610

But overall the money targeted to SEED has gone up by $5.1 million. My understanding is that the whole allocation for 1993-94 will be $209 million for the youth initiative budget. That may not be enough, but given the circumstances it's not too bad at all.

The Vice-Chairman: You're waxing so eloquent on the question... I should have told you that Mr. Cadieux will be here Monday for that portion. If you have any more questions of that nature, maybe we should leave these for Mr. Cadieux.

Thank you, Mr. Minister, for reminding us.

Mr. Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le président, je ferai surtout des commentaires et des suggestions afin de permettre aux gens de l'opposition de poser des questions, étant donné qu'il y aura un vote dans environ une demi-heure.

Tout d'abord, je voudrais remercier le ministre et les gens qui l'accompagnent d'être venus comparaître devant le Comité et les féciliter pour l'excellent travail qu'ils font. On sait que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration est l'un des plus importants ministères, sinon le plus important ministère, que le gouvernement canadien a à gérer.

Deuxièmement, j'entendais tout à l'heure mon collègue libéral parler du taux de chômage et dire qu'il y a 1,5 million de chômeurs. Je voudrais lui dire que la Loi sur l'assurance-chômage de 1984 et celle de 1993 ne se comparent même pas et que les taux de chômage de ces deux années ne se comparent pas non plus. Vous dite qu'il y a au-delà de 400 000 jeunes chômeurs. Je me souviens très bien qu'en 1984, le taux de chômage chez les jeunes était d'au moins 20 p. 100.

Je m'adresse aussi à vous, messieurs les fonctionnaires. Lorsqu'on parle des taux de chômage, il faut faire attention. Je viens d'une région rurale. Dans mon comté de Kamouraska—Rivière-du-Loup, je dessers 56 municipalités de l'Est du Québec. Je sais que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration dessert aussi une région rurale, mais au Nouveau-Brunswick. Nos deux régions se ressemblent beaucoup.

Vous savez très bien qu'on a de petites et moyennes industries, surtout dans le domaine de la construction. On a aussi les pêches, l'agriculture, la forêt et le tourisme. Cela fait un bloc de chômeurs qui sont là tous les ans, mais on ne fait

[*Traduction*]

Monsieur le président, excusez-moi pour le long préambule, mais je pense que la question est très importante. Le ministre peut-il nous dire pourquoi on a réduit de façon aussi draconienne un programme aussi bénéfique que l'EEET? Pourquoi une réduction si importante?

M. Valcourt: En réalité, le financement du programme Emploi d'été/Expérience de travail (EEET) a augmenté de 5,1 millions de dollars, soit un total de 88 millions de dollars pour l'année 1993. Soit dit en passant, monsieur le président, je crois que le ministre responsable de ce programme, c'est-à-dire le ministre de la Jeunesse, sera ici lundi. Il pourra vous donner des détails à ce sujet. Le programme n'a pas été réduit, mais le ministre pourra vous expliquer pourquoi le financement a diminué dans votre circonscription par exemple. Je n'en disconviens pas. Nous avons connu la même situation à Madawaska—Victoria. Mais il y a une raison à cela. Je suis sûr que M. Cadieux sera ravi de vous expliquer pourquoi.

D'une manière générale, le budget du programme EEET s'est accru de 5,1 millions de dollars. Je crois qu'il sera de 209 millions de dollars en 1993-1994. Cela ne suffira peut-être pas, mais compte tenu de la conjoncture, ce n'est pas mal du tout.

Le vice-président: Vous en parlez si éloquemment... J'aurais dû vous dire que M. Cadieux sera ici lundi pour nous en parler. Si vous avez d'autres questions à ce sujet, nous devrions peut-être les réserver à M. Cadieux.

Merci, monsieur le ministre, de nous l'avoir rappelé.

Mr. Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Mr. Chairman, I will essentially make some comments and suggestions in order to allow opposition members to ask questions, because there will be a vote in about half an hour.

First of all, I would like to thank the Minister and his officials for appearing before the committee and to congratulate them for the excellent work that they do. We know that the Department of Employment and Immigration is one of the most important ones, if not the most important, that the Canadian government has to manage.

Second, a moment ago, my Liberal colleague was talking about the unemployment rate and saying that there were one and a half million people who are unemployed. Let me tell him that the Unemployment Insurance Act of 1984 does not even compare to that of 1993, and that the unemployment rate for those two years do not compare either. You said that there were over 400,000 young people who are unemployed. I remember quite well that in 1984, the youth unemployment rate was at least 20%.

I'm also talking to you, Department officials. When we talk about unemployment rate, we must be careful. I come from a rural area. In my Kamouraska—Rivière-du-Loup riding, I serve 56 municipalities in Eastern Quebec. I know that the Minister of Employment and Immigration also represents a rural area, but in New Brunswick. Both our regions are very similar to each other.

You know very well that we have small and medium-sized industries, especially in the construction sector. We also have fisheries, agriculture, forestry, and tourism. Every year, a good many people loose their jobs, but we never make this distinction

[*Text*]

jamais cette distinction quand on parle du taux de chômage. Dans ma région, on a 19 tourbières. La tourbe ne se cultive pas l'hiver. C'est principalement l'été. Cela commence au mois de mai et se termine au mois de septembre. On a aussi la pêche à l'anguille dans ma région de Kamouraska—Rivière-du-Loup. Je ne vous parle pas de la Gaspésie. La pêche commence au mois de septembre et se termine au mois de novembre. Ensuite, qu'est-ce qu'on fait? On s'en va au chômage.

Dans votre discours, monsieur le ministre, j'ai retenu un paragraphe qui résume très bien votre exposé. Je le répète:

> Le Régime d'assurance-chômage vise toujours à aider les travailleurs et travailleuses à se tirer d'affaire «entre deux emplois», mais il sert également, de plus en plus, à affecter des montants importants à la formation, pour que les travailleurs et travailleuses puissent acquérir les compétences dont ils ont besoin pour exercer de meilleurs emplois conçus en fonction de l'avenir.

Le plus bel exemple de ceci existe à La Pocatière avec Bombardier qui, en 1992, avait 450 emplois; grâce aux programmes de formation d'Emploi et Immigration Canada, il y a aujourd'hui à La Pocatière 1 500 emplois. C'est la formation d'Emploi et Immigration Canada qui a permis de créer ces emplois-là. On n'a pas fait venir à La Pocatière des gens de Montréal, de Québec ou de Toronto; on a employé nos gens dans les villages. On parle beaucoup de l'exode de nos jeunes. Eh bien, Bombardier a donné l'exemple.

• 1615

En terminant, je voudrais vous parler de Défi 93. Ma suggestion est celle-ci. On a augmenté le budget de 5 millions de dollars cette année, mais on peut augmenter davantage le nombre d'emplois chez les jeunes sans augmenter le budget. Je vous fais la suggestion suivante. Il y a le 60-40 qui existe pour l'entreprise privée. M. le ministre a dit tout à l'heure que c'était à l'entreprise privée de créer des emplois. Eh bien, qu'on accorde aussi ce 60-40 aux municipalités et aux organismes à but non lucratif. À ce moment-là, on va créer un nombre presque double d'emplois pour les étudiants.

Merci, monsieur le ministre.

M. Valcourt: Merci.

The Vice-Chairman: We will now go to five-minute rounds, starting with Mr. Bevilacqua.

Mr. Bevilacqua: I would like to get an update from the minister in relation to the partnerships, how they are in fact working, if they are indeed working. How many thousands or hundreds of thousands of jobs have been created as a result of these partnerships?

I often hear from both business and government that neither of them is really happy with the other in relation to training. They blame each other for lack of expenditures in the area of training. At what point does government impose itself onto the private sector for a portion of this—whether it be a payroll tax or what have you? Is this one of the things you are looking at?

Mr. Valcourt: It became clear that Canadian employers—I am talking about corporations—were not investing at the rate they should into human resources development compared with our major competitors. We spend twice less than the Americans, five times less than the Germans and eight times less than the Japanese. So they have a long way to go.

[*Translation*]

when we talk about the unemployment rate. In my region, we have 19 peat bogs. Peat is not grown in the winter, but mainly in the summer. The growing period begins in May and ends in September. We also fish eel in the Kamouraska—Rivière-du-Loup area. I'm not talking about the Gaspé Peninsula. The fishing season starts in September and ends in November. And then, what do we do? We are unemployed.

Mr. Minister, in your speech, I remember one paragraph that summarizes your speech very well. Let me quote it:

> Unemployment Insurance still helps workers tide themselves over "between jobs", but increasingly, it also provides significant training funds so workers can obtain the skills needed for better future-oriented jobs.

The most beautiful example of this can be seen at La Pocatière, where Bombardier had 450 jobs in 1992; thanks to Employment and Immigration Canada's training programs, there are 1,500 jobs at La Pocatière today. It's Employment and Immigration Canada's training program that made it possible to create those jobs. We did not bring people to La Pocatière from Montreal, Quebec City or Toronto; we employed our people in our villages. There is much talk about our young people leaving rural areas. Well, Bombardier set an example.

In closing, I would like to speak of Challenge 93. Here is my suggestion. This year's budget was increased by $5 million but we could further increase the number of jobs created for young people without additional funding. Here is my suggestion. In the private sector, the sharing is on a 60/40 basis. Earlier, the minister said that the private sector has to take responsibility for job creation. Well, let us extend the 60/40 shared funding to municipalities and non-profit organizations. In that way, we could create just about twice as many jobs for students.

Thank you, Mr. Minister.

Mr. Valcourt: Thank you.

Le vice-président: Nous passons maintenant aux tours de cinq minutes, en commençant avec M. Bevilacqua.

M. Bevilacqua: J'aimerais que le ministre nous parle un peu des résultats des partenariats et nous dise si cette formule fonctionne comme prévu. Combien de milliers ou de centaines de milliers d'emplois ont été créés grâce à ces partenariats?

Souvent, j'entends les porte-parole des entreprises et du gouvernement dire qu'ils ne sont ni les uns ni les autres contents de ce qui se fait en matière de formation. Chacun blâme l'autre de ne pas consacrer suffisamment de ressources à la formation. Est-ce que le gouvernement décidera un jour de faire assumer une partie du fardeau au secteur privé en imposant une cotisation sociale ou autrement? Est-ce une des options que vous envisagez?

M. Valcourt: Nous avons constaté que les employeurs canadiens—et j'entends par là les sociétés—n'investissaient pas autant que nos principaux concurrents dans le perfectionnement des ressources humaines. Nous dépensons deux fois moins que les Américains, cinq fois moins que les Allemands et huit fois moins que les Japonais. Ils ont donc énormément de chemin à faire.

[*Texte*]

One of the approaches favoured by some governments—and probably someone at this table could speak more knowledgeably about the European experiences, for example—is payroll taxes. This approach has been tried in England and Australia. We had a choice to make; either we create another fiscal burden on the small business sector and corporations in Canada or we try to create an environment so they will on their own invest more into human resources. That's where the partnership, the sectoral initiative, comes in. This initiative tries to get business owners and industrial sectors to take stock of the human resources gap that exists.

I always refer to the same example, because it is the best, and it is CARS, the Canadian Automotive and Repair Service Council. These are small garage owners in our ridings throughout the country, the mechanics. The mechanics lacked the skills to service the new cars. The big five looked at this, and with the help of this department, employers and employees, those mechanics joined together and created this national council. They did an evaluation of the human resources, the qualifications of their mechanics. They identified, for example, that in such an area of the country they needed upgrades and then they developed curricula to train. They even developed a standard, which now, by the way, other countries are looking at.

• 1620

It has brought cooperation in one sector, the Canadian automotive and repair service people, between employers and employees. There has been no fight among those who are not unionized. There has been real cooperation. The provinces now train in the community colleges to the standards they have set.

There are 26 sectors created like this, and they are progressing well. With the funds we put there in December, we expect to have some 60 of these sectors organized by 1995-96, and 60% of the Canadian workforce will be covered by these arrangements. It will have a tremendous impact on the workforce. The private sector will invest in human resources because it has now acknowledged, I think, that it is part of the bottom line.

Mr. Bevilacqua: I want to go back to a point you made earlier in reference to skill shortages. You cited a figure of 300,000; I've heard a figure as high as 600,000. Those are the two figures I hear. Do you expect this to go on for a while?

Mr. Valcourt: Yes.

Mr. Bevilacqua: There's something wrong. The number is certainly not decreasing; the number is getting higher and higher.

Mr. Valcourt: Jurisdiction over education and training is a provincial matter; they dispense education and training. Yesterday I and Michael Wilson were meeting with the promoters of the Canadian Learning Forum, in the private sector, to get them to get the provinces to modernize and to adapt this learning system to the needs of the country. You are absolutely right. As changes take place and as technological breakthroughs occur, those very technologies by which we are

[*Traduction*]

Certains gouvernements—et il y en a sans doute autour de cette table qui pourraient vous parler mieux que moi de l'expérience européenne—favorisent des charges ou cotisations sociales. C'est ce qu'on a tenté en Angleterre et en Australie. Pour notre part, nous avions un choix à faire: Soit alourdir davantage le fardeau fiscal des petites entreprises et des sociétés au Canada, soit tenter de créer un climat qui les inciterait à augmenter d'elles-mêmes leur investissement dans le perfectionnement des ressources humaines. C'est là qu'intervient le partenariat, l'initiative sectorielle. L'initiative vise à amener les propriétaires d'entreprises et les divers secteurs industriels à mesurer l'écart qui existe au niveau des ressources humaines.

Je donne toujours le même exemple, parce que c'est le meilleur, et c'est celui du Conseil du Service d'entretien et de réparation automobiles du Canada. Il regroupe les petits propriétaires de garages dans les circonscriptions de tout le pays. Les mécaniciens n'avaient pas les qualifications requises pour faire l'entretien des nouvelles voitures. Les cinq plus grands fabricants d'automobiles de concert avec le ministère, les employeurs et les employés et les mécaniciens ont créé ce conseil national. Ils ont fait une évaluation des ressources humaines et des qualifications de leurs mécaniciens. Par exemple, ils ont défini les besoins de perfectionnement dans certaines régions du pays et élaboré des programmes de formation adaptés. Ils ont même élaboré une norme que d'autres pays examinent actuellement.

Dans ce secteur de l'économie, celui de l'entretien et de la réparation automobiles, les employeurs et les employés coopèrent. Il n'y a pas eu de dissension parmi les non-syndiqués. La coopération est réelle. Les provinces assurent maintenant dans les collèges communautaires une formation correspondant aux normes fixées par le conseil.

De telles ententes de coopération existent maintenant dans 26 secteurs et les résultats sont encourageants. Grâce aux crédits affectés à ces programmes en décembre, nous prévoyons que 60 secteurs seront organisés de la sorte d'ici 1995-1996 et que ces arrangements engloberont 60 p. 100 de la main-d'oeuvre canadienne. Cela aura une incidence incroyable sur la main-d'oeuvre. Le secteur privé investira davantage dans le perfectionnement des ressources humaines puisqu'il a maintenant compris, je pense, que cela améliore directement la rentabilité.

M. Bevilacqua: J'aimerais revenir à un commentaire que vous avez fait plus tôt en parlant de pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. Vous avez cité le chiffre de 300 000; d'autres disent même 600 000. Ce sont deux chiffres régulièrement cités. Croyez-vous que cela durera encore quelque temps?

M. Valcourt: Oui.

M. Bevilacqua: Quelque chose ne tourne pas rond. Ce chiffre ne diminue certainement pas; au contraire, il semble augmenter sans cesse.

M. Valcourt: L'éducation et la formation sont des domaines de compétence provinciale. Hier, j'ai rencontré avec Michael Wilson les promoteurs du Canadian Learning Forum du secteur privé pour les inviter à exercer des pressions sur les provinces pour qu'elles modernisent et adaptent ce système d'apprentissage aux besoins du pays. Vous avez absolument raison. Ces percées technologiques qui nous font perdre des emplois aujourd'hui sont les mêmes qui entraînent la création

[*Text*]

losing jobs today—and we are—are also creating jobs, will be the ones creating the new jobs. That is why we have to work cooperatively with the provincial governments and the private sector through this partnership initiative, through this learning initiative, through the Canadian Learning Forum, and the prosperity council.

If one thing is true in Canada, it is that we are great at compromise but we are not so great at consensus building. That's really our collective challenge. Whoever we are and whichever party we are from, we have to find new ways of getting people to work together. Unless we do this and embrace human resources development as the key to the future prosperity of this country, we're in serious trouble.

Mr. Samson: Mr. Minister, I'd like to talk a little bit about some of the things that were raised during the discussion on Bill C-113 as it pertains to the training of personnel within the UI offices. I'd like to ask you a couple of questions in that area, one relating to specific training and one relating to the cost of training.

In terms of specifics, I'd like to know what specific type of training is being done, especially for personnel who provide direct information to claimants, as it pertains to the jurisprudence concerning just cause. I have to tell you that some problems have come through my office in that area.

• 1625

Secondly, I'd like to ask you if you are now in a position to indicate how much money is actually being spent on training as it relates to the changes of Bill C-113?

Mr. Valcourt: According to figures that my officials have provided me, up to $2.45 million in additional moneys is available for staff training related to Bill C-113 in 1993-94. These moneys are intended to support training for new personnel required as a result of Bill C-113 implementation and for existing personnel needing refresher and upgrade training.

All commissioned staff throughout Canada—that is, reception and inquiry clerks, claims takers and agents—who provide information to claimants have all received refresher fact-finding training to ensure that all information is obtained to deal with the issue of just cause. Agent staff who are responsible for determining whether just cause exists have all received one full day of training on this section of the legislation. Training material for new agents is being revised all the time to include the amendments made as a result of Bill C-113, but there is also an ongoing regular process in the department to ensure that this is always up to date.

Mr. Samson: Is all of this process, Mr. Minister, included in the $2.45 million that you referred to, or is that from another budget part of that department?

Mr. Valcourt: The $2.45 million is over and above what is already taking place in the department.

Mr. Samson: Okay.

[*Translation*]

de nouveaux emplois. Voilà pourquoi nous devons travailler en collaboration avec les gouvernements provinciaux et le secteur privé dans le cadre de cette initiative de partenariat, de l'initiative de formation, du Canadian Learning Forum et du Conseil de la prospérité.

S'il est vrai qu'au Canada nous maîtrisons l'art du compromis, nous semblons avoir moins de talent pour la recherche de consensus. C'est le défi que nous devons ensemble relever. Qui que nous soyons et quelles que soient nos allégeances politiques, nous devons trouver de nouvelles façons d'amener les gens à travailler ensemble. Si nous n'y parvenons pas et si nous ne comprenons pas que la prospérité future du Canada dépend de la mise en valeur des ressources humaines, nous ne nous en sortirons pas.

M. Samson: Monsieur le ministre, j'aimerais aborder brièvement certaines des questions soulevées dans le cadre de l'examen du projet de loi C-113 en ce qui a trait à la formation du personnel des bureaux de l'assurance-chômage. J'aimerais vous poser quelques questions à cet égard dont l'une porte plus particulièrement sur la formation comme telle et l'autre sur le coût de la formation.

J'aimerais savoir plus particulièrement quel genre de formation est dispensée notamment aux membres du personnel qui fournissent directement des renseignements aux prestataires en ce qui a trait aux motifs valables d'abandon d'un emploi. J'ai été saisi à mon bureau de certains problèmes à cet égard.

Dans un deuxième temps, j'aimerais savoir si vous êtes en mesure de nous dire quelles sommes sont actuellement consacrées à la formation du personnel en ce qui a trait aux changements apportés par le projet de loi C-113?

M. Valcourt: D'après les chiffres que m'ont fournis les fonctionnaires, en 1993-1994, 2,45 millions de dollars additionnels seront affectés à la formation du personnel en ce qui a trait au projet de loi C-113. Cette somme servira à financer la formation des nouveaux employés qui seront embauchés pour la mise en oeuvre du C-113 et pour la formation des membres du personnel ayant besoin de rafraîchir leurs connaissances.

Tous les employés de la Commission au Canada—c'est-à-dire les préposés à l'accueil, aux enquêtes et à l'inscription des prestataires—qui fournissent des renseignements aux prestataires ont tous reçu un complément de formation afin qu'ils sachent recueillir tous les renseignements dont ils ont besoin pour compléter les dossiers relatifs aux motifs valables. Tous les agents appelés à rendre une décision sur l'existence d'un motif valable ont reçu une pleine journée de formation sur cet article de la loi. Le matériel pédagogique servant à la formation des nouveaux agents est mis à jour constamment pour refléter les modifications apportées à la loi par le projet de loi C-113, mais il existe aussi au ministère un mécanisme de mise à jour constante de ce matériel.

M. Samson: Monsieur le ministre, ces activités sont-elles financées grâce aux 2,45 millions de dollars dont vous avez parlé ou par un autre poste du budget du ministère?

M. Valcourt: Les 2,45 millions de dollars s'ajoutent au budget réservé aux autres activités du ministère.

M. Samson: D'accord.

[*Texte*]

Mr. Valcourt: That's just for these changes.

Mr. Samson: During the legislative committee hearings we heard from Mr. Mulder, who at that time said—and I can't quote his exact words—something to the effect that where it was necessary security would be increased: things like second door exits, plexiglass perhaps, if it's absolutely necessary. Are you now in a position, Mr. Minister, to indicate to the committee what those costs are for these security measures, if they were necessary? Did you do a study to find whether or not they were necessary? Do you have that information today?

Mr. Valcourt: I will ask the deputy minister to answer that question. I want you to know that notwithstanding Bill C-113, the department has a history and has an obligation to ensure the security of its workers. I don't want to leave parliamentarians under the impression that because of Bill C-113, because of the severity of the measure, we actually had to incur further expenses to ensure the security of our employees. The fact is that every day, human behaviour being what it is, we have to protect our people. Following up on his original answer to you, I will ask Mr. Mulder to give you the details.

Mr. Nick Mulder (Deputy Minister, Department of Employment and Immigration): Mr. Chairman, we are in a process of having an extra $1.5 million allocated. About half of it is to fix up the front end and the other half is to deal with facilities in the appeals areas or interview areas. That is roughly where the money is going. I would certainly echo what the minister said, and I said it at that time. We always do a regular review of our operations to see where we can improve service and also where we can improve security for staff and the whole lay-out of the offices. This wasn't just because of Bill C-113.

Mr. Samson: Mr. Mulder, or Mr. Minister, on a year-to-year basis, do you have the figures of what you have spent on security?

• 1630

Mr. Mulder: We can probably get that; we don't have that with us, sir.

Mr. Samson: That's fair.

Mr. Mulder: For example, just in immigration we continuously improve our facilities. We have arrangements to detain people who for their own valid reasons perhaps don't want to go through a normal process. We always do that.

Mr. Samson: I will assume that you don't have any statistical information with you today to tell us if there's been an increase of threats or an increase of problems within the offices—

Mr. Mulder: If the member wants, Mr. Chairman, we can certainly provide the information of what we have spent in the last five years for accommodations. Accommodations include normal security arrangements. I'm not so sure we keep special tab of it. When you put a lock on a door, I suppose that's a security arrangement.

[*Traduction*]

M. Valcourt: Ces crédits additionnels serviront uniquement à la mise en oeuvre de ces changements.

M. Samson: Pendant les audiences du comité législatif, nous avons reçu M. Mulder qui disait à l'époque—et je ne peux pas le citer exactement—que les mesures de sécurité seraient augmentées au besoin: sorties d'urgence, voire parois de plexiglas en cas d'absolue nécessité. Êtes-vous maintenant en mesure, monsieur le ministre, de dire au comité ce qu'il en coûtera pour mettre en place ces mesures de sécurité, advenant qu'elles s'avèrent nécessaires? Avez-vous fait une étude pour déterminer si elles sont nécessaires? Pouvez-vous nous fournir ces renseignements aujourd'hui?

M. Valcourt: Je vais demander au sous-ministre de répondre à cette question. Je veux que vous sachiez que nonobstant le projet de loi C-113, le ministère s'est toujours acquitté de l'obligation qu'il a de garantir la sécurité de ses employés. Je ne veux pas donner aux parlementaires l'impression qu'en raison de la sévérité des dispositions du projet de loi C-113, nous avons dû effectivement encourir des dépenses additionnelles pour garantir la sécurité de nos employés. Le fait est que tous les jours, les comportements humains étant ce qu'ils sont, nous devons protéger nos employés. Je demanderais à M. Mulder de vous donner de plus amples détails.

M. Nick Mulder (sous-ministre, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, nous avons fait le nécessaire pour obtenir 1,5 million de dollars additionnels. Environ la moitié de cette somme servira à financer la mise en place de mesures de sécurité dans les centres d'accueil et l'autre moitié dans les bureaux où s'entendent les appels et où se font les entrevues. Voilà grosso modo à quoi servira cet argent. Je peux certainement me faire l'écho de ce qu'a dit le ministre et de ce que j'ai moi-même dit à l'époque. Nous réexaminons régulièrement nos opérations pour voir comment nous pourrions améliorer le service et la sécurité des employés ainsi que l'aménagement de nos bureaux. Nous n'agissons pas ainsi uniquement en raison du projet de loi C-113.

M. Samson: Monsieur Mulder, ou monsieur le ministre, pouvez-vous nous donner le total des sommes consacrées à la sécurité, année après année?

M. Mulder: Nous pouvons probablement vous obtenir ces renseignements; nous ne les avons pas à portée de la main, monsieur.

M. Samson: Ça ira.

M. Mulder: Par exemple, nous améliorons régulièrement les locaux de l'immigration. Nous sommes en mesure de détenir des gens qui, pour leurs propres raisons, ne veulent pas suivre la filière normale. Nous le faisons régulièrement.

M. Samson: J'imagine que vous n'êtes pas en mesure aujourd'hui de nous fournir des statistiques sur l'augmentation, s'il en est, des menaces ou autres problèmes dans les bureaux. . .

M. Mulder: Monsieur le président, si le député le souhaite, nous pouvons certainement lui fournir des données sur les sommes affectées aux locaux au cours des cinq dernières années. Ce total comprend les mesures de sécurité normales. Je ne suis pas certain que nous ayons une ventilation plus poussée. J'imagine que lorsque l'on installe un verrou sur une porte, c'est une mesure de sécurité.

[*Text*]

Mr. Samson: Mr. Minister, I want to refer to a letter I received from a constituent, I believe from Manitoba but I can't be sure—and I'm going from memory, and my memory is not very good sometimes—who indicated to me that she went to the UI office to find some changes had taken place in the office. Personnel had been replaced with computer terminals. Where there was a board at one time and you could access the board and look for jobs, etc., they now have in that office—and I can't be sure of the province but I can get you the information—six computer terminals. She now has to stand in line for an hour and a half before she can get to a computer terminal to find out whether or not there are any jobs available. Is this going to be a standard way of cost cutting in UI office across the country? Is this the new way of saving money?

Mr. Valcourt: No, absolutely not. This is a way of enhancing the services to potential clients of the department. These job information centres are so popular that we will actually have to increase the number of terminals, so they can access the information they want. We have created a few of these throughout Canada at this time and the demand is just monstrous. Many people are using them. It is not a cost-cutting exercise. As a matter of fact, I think it costs us a little bit more, but it gives better service.

Mr. Samson: You're absolutely right in that it would offer an enhanced service if we're talking about a remote area that is now visited by a UI agent or a CEC agent only once a month or once every six weeks or whatever the case may be. If we're going to put a terminal there for employers and potential employees, job searchers, I agree that is an enhanced service. But when we're talking about a large centre, then it does not become an enhanced service; it becomes a slow-down. People get frustrated to the point of being angry, and this could cause some of the problems that we have within some of those offices. Could I ask you to undertake to do a review of where these terminals are in order to ensure that they're in the right places and are doing what they are suppopsed to be doing?

Mr. Valcourt: Instead of undertaking to do that, I will undertake to provide you with the detailed rationale and details of the plan. Some of these computer terminals will be placed in shopping centres. They will be dispersed throughout so that people have much easier access—I think as we get into this more, people will have much easier access. Let me provide you with the details of the plan. If afterward you have ways where we can improve, I'm always open to suggestions, and we certainly would want to look at them.

The Vice-Chairman: Do I have agreement from the committee for the chairman to ask a couple of questions?

Mr. Samson: By all means.

[*Translation*]

M. Samson: Monsieur le ministre, j'aimerais parler d'une lettre que j'ai reçue d'une électrice, du Manitoba je crois, mais je n'en suis pas certain puisque je me fie à ma mémoire et qu'elle est parfois défaillante, qui me disait être allée dans un bureau de l'assurance-chômage où elle avait constaté certains changements. Le personnel avait été remplacé par des terminaux d'ordinateur. Le tableau des offres d'emploi, etc., qu'elle pouvait consulter avait été remplacé dans ce bureau par six terminaux d'ordinateur—et je ne sais plus de quelle province il s'agit, mais je peux vous fournir ce renseignement. Il lui a fallu faire la queue pendant une heure et demie avant d'avoir accès au terminal pour consulter les offres d'emploi. Est-ce que ce sera un des mécanismes mis en place pour réduire les coûts dans les bureaux d'assurance-chômage du pays? Est-ce une nouvelle façon d'économiser?

M. Valcourt: Non, absolument pas. C'est une façon d'améliorer le service assuré aux clients du ministère. Ces centres d'information sur l'emploi sont tellement populaires que nous devrons augmenter le nombre de terminaux afin que les demandeurs d'emploi puissent avoir accès aux renseignements qu'ils cherchent. Nous avons installé de tels terminaux dans quelques-uns des bureaux dans tout le pays et la demande est phénoménale. De nombreuses personnes s'en servent. Ce n'est pas une mesure de réduction des coûts. D'ailleurs, je pense qu'ils sont légèrement plus coûteux, mais la qualité du service est meilleure.

M. Samson: Vous avez absolument raison de dire que cela permettra un service de meilleure qualité dans les régions isolées qui sont à l'heure actuelle visitées par un agent de l'Assurance-chômage ou d'un Centre canadien de l'emploi une fois par mois ou une fois toutes les six semaines. J'admets que l'installation d'un terminal dans de tels bureaux permettra d'améliorer le service pour les employeurs et les demandeurs d'emploi. Toutefois, quand il s'agit d'un centre urbain, cela n'améliore pas le service; cela le ralentit au contraire. Les gens deviennent frustrés et se mettent en colère et cela pourrait provoquer certains des problèmes qui surviennent dans certains des bureaux. Puis-je vous demander d'entreprendre un examen de l'emplacement de ces terminaux afin de veiller à ce qu'ils soient placés dans des endroits appropriés et qu'ils donnent les résultats prévus?

M. Valcourt: Au lieu de m'engager à cela, je m'engage à vous fournir l'analyse motivée de ce plan et tous les autres détails pertinents. Certains de ces terminaux d'ordinateur seront placés dans les centres commerciaux. Il y en aura ici et là afin que les gens y aient plus facilement accès et j'ose croire qu'une fois rodé le système, l'accès sera plus facile. Permettez-moi de vous fournir les détails du plan. Si après, vous avez des suggestions à faire pour améliorer ce système, nous les examinerons certainement.

Le vice-président: Les membres du comité m'autorisent-ils à poser quelques questions?

M. Samson: Certainement.

[*Texte*]

• 1635

The Vice-Chairman: Mr. Minister, in my community of Brampton, the local CEC office takes an average of 12 weeks to process a claim. The claim by the employees is that for a long time there has been a hiring freeze. I don't know whether that's true or not, but nevertheless, 12 weeks is a long time to process a case. Can you give us some relief on that?

Mr. Valcourt: Well, I surely agree with you that 12 weeks is much too long a period, and I will ask Mr. Hy Braiter to give you what plans we have to shorten that period of time.

Mr. Braiter: It certainly is unfortunate to hear that. We have some definite standards, which we try to have all of our offices adhere to. One of them is that we would like to get the claim adjudicated within three weeks. In the main estimates you will see that we're successful in 77% of the cases. We're trying to get up to the 80% and 90%, so that within three weeks there is an agent decision and when the claimant sends back his claimant report, the first one after his waiting period, he or she is ready to get paid. That is our objective; that is our standard. We're going to be monitoring, and we have been monitoring, our Canada Employment Centres very carefully to ensure that they meet these standards and that the CECs live up to the standards. If we see that there are undue delays in certain offices, we're going to take steps to redeploy resources so that the public gets the service they're entitled to.

It's difficult to talk in generalities. It could be that in this specific case there are situations that are out of our control. For example, we're waiting for information on the employee's earnings from the employer, or if it's a sickness claim or maternity claim we're waiting for information from a doctor. However, there's no excuse, and our managers are aware of this. We've had meetings. We have a major review. Our standards are to get those claims paid as soon as the waiting period is over and the claimant sends in that first report card. We'll be pushing towards that standard.

The Vice-Chairman: My particular riding encroaches on two cities, Mississauga and Brampton. In the Brampton area when someone goes for training in a particular category it's not acceptable. If you go down to Mississauga, the same one that was rejected in Brampton is acceptable in Mississauga, five miles away. I can't understand why that happens. In Mississauga they won't take you from Brampton. They send you back to the Brampton office.

There's a second portion to this question, and that is that seats on the training programs in Brampton are usually filled in everything. In Mississauga they are not, but they keep them for the Mississauga residents only, not the Brampton residents, although they're in the same riding. Furthermore, they tell me that in the city of Toronto many seats are vacant in just about every program, but no one in Brampton or Mississauga can apply there. If there's a problem with allocating the funds, why can't someone see if those funds can be allocated to areas that don't have seats from areas that have seats aplenty?

[*Traduction*]

Le vice-président: Monsieur le ministre, dans la ville de Brampton où j'habite, le CEC local met 12 semaines en moyenne pour traiter une demande. D'après les employés, c'est parce qu'il ne se fait plus de recrutement depuis longtemps. J'ignore si c'est vrai ou non, mais néanmoins, 12 semaines pour traiter un dossier, c'est long. Pourriez-vous me donner des explications?

M. Valcourt: Moi aussi je trouve que 12 semaines, c'est beaucoup trop long. Je vais demander à M. Hy Braiter de vous expliquer ce que nous prévoyons faire pour raccourcir ce délai.

M. Braiter: C'est vraiment malheureux que les choses soient ainsi. Nous avons des normes bien précises que nous tentons de faire respecter dans tous nos bureaux. Il est notamment prévu que toute décision au sujet d'une demande de prestation doit être prise en deçà de trois semaines. Dans le budget des dépenses, on indique que ce délai est respecté dans 77 p. 100 des cas. Nous tentons d'atteindre les 80 à 90 p. 100, si bien qu'en trois semaines, un agent prend une décision, et dès que le prestataire renvoie sa première déclaration après la période d'attente, il peut être payé tout de suite. C'est notre objectif et c'est la norme. Nous allons continuer de surveiller de près les Centres d'emploi du Canada pour nous assurer qu'ils se conforment aux normes ou qu'ils tendent vers elles. Si nous constatons qu'il y a des retards inacceptables dans certains bureaux, nous allons réaffecter nos ressources afin que le public reçoive le service auquel il a droit.

Il est difficile de parler en général. Il se peut très bien qu'en l'occurrence il s'agisse de circonstances indépendantes de notre volonté. Par exemple, on peut être obligé d'attendre les renseignements sur la rémunération de l'employé que l'employeur doit faire parvenir ou, s'il s'agit de prestations de maladie ou de maternité, d'attendre les renseignements du médecin. Néanmoins, c'est inexcusable et nos directeurs sont bien au courant de cela. Il y a eu des réunions à ce sujet et un examen exhaustif. D'après les normes, les prestations doivent être payées dès que la période d'attente est terminée et que le prestataire a renvoyé sa première carte de déclaration. Nous allons insister sur le respect de la norme.

Le vice-président: Ma circonscription chevauche deux villes, Mississauga et Brampton. À Brampton, la formation dans une catégorie donnée est inacceptable, mais c'est différent à Mississauga qui est à cinq milles à peine de Brampton. Je ne comprends pas pourquoi. À Mississauga, on refuse d'admettre les gens de Brampton. On vous renvoie au bureau de Brampton.

Il y a un second volet à ma question. À Brampton, toutes les places des programmes de formation sont toujours prises. À Mississauga, c'est différent, mais les places sont réservées aux seuls résidents de Mississauga, pas à ceux de Brampton qui habitent pourtant la même circonscription. De plus, on me dit qu'à Toronto, il y a encore plus de places dans tous les programmes, mais personne de Brampton ou de Mississauga peut aller s'y inscrire. Pourquoi ne pas refaire la répartition des fonds pour redistribuer les places dans les programmes de formation?

[*Text*]

Mr. Valcourt: Mr. Chairman, I cannot pretend to be aware of the details of the specific case you mention, but we will look at it. If measures and steps can be taken, we will look at them and get back to you. As much as we can, we try to fulfil the needs. It's impossible to fulfil all the needs, but surely we could ensure that it would be working fairly, in your riding especially, when you have two communities five miles apart.

The Vice-Chairman: We haven't much time, as the clock flies. There have been indications that there are more questions to be asked. Maybe we can go on a question-by-question basis.

Mr. Bevilacqua: I'll do three and then he can answer them all together. First of all, I have two questions related to the development of human resources. One is in reference to providing workers with basic literacy skills. In relative terms, how does this compare to the resources devoted to this policy objective in 1992-93?

• 1640

The other one is that in 1989 the government announced in a policy paper entitled *Success in the Works*, a labour force development strategy, that its intention was to quadruple expenditure on cooperative education.

How much will be spent on cooperative education in 1993-94? Has the government achieved its goal?

Mr. Valcourt: If we were in the House I could call for the Order Paper. Unfortunately, I can't do that here. I'm going to ask my officials to find those figures, Mr. Bevilacqua, because I don't have that answer.

Mr. Bevilacqua: Maybe we could move to another question.

Mr. Valcourt: They've taken note of it, and I can provide you with the details.

On the question of academic upgrading, for example, including literacy and numeracy training, for the most part all of this is provided in the context of preparation for vocational, occupational training. For 1992-93 approximately $110 million was committed to this. Academic upgrading is also provided under project-based training. Estimates on the cost of different types of training, whether it be academic upgrading or skills training or on-the-job experience, are not collected.

For 1992-93, some $390 million was committed to project-based training. What they are trying to tell me here, I gather, is that the exact amount is not under one rubric. You would find, for example, literacy training under many rubrics. I don't have a figure for just that. I have figures for blocks and I don't have the details of exactly how much for literacy, for example.

Mr. Bevilacqua: What about cooperative education?

Mr. Mulder: On the cooperative education, over the last four years we have had 135 projects going, for a total of about $25 million. Annually, we continue with some co-op education models or we start new ones.

[*Translation*]

M. Valcourt: Monsieur le président, je ne prétends pas être au courant de tous les détails de l'exemple que vous donnez, mais je vais me renseigner. S'il est possible de faire quoi que ce soit, nous y réfléchirons et je vous en reparlerai. Nous essayons toujours de répondre aux besoins dans la mesure du possible. Ce n'est pas toujours réalisable, mais nous pouvons au moins nous assurer que tout se fait de façon équitable, surtout dans une circonscription regroupant deux localités à cinq milles de distance.

Le vice-président: Le temps passe vite et la séance achève. D'autres ont signalé qu'ils avaient des questions à poser. Peut-être pourriez-vous en poser une à tour de rôle.

M. Bevilacqua: Je vais en poser trois d'un coup auxquelles vous pouvez répondre en même temps. J'ai d'abord deux questions sur la formation des ressources humaines. Au sujet des programmes d'alphabétisation des travailleurs, comment cela se compare-t-il aux ressources consacrées à cet objectif en 1992-1993?

En 1989, par ailleurs, le gouvernement a annoncé dans un document de fond intitulé *Le nouveau mode d'emploi*: Profil de la croissance du marché du travail, qu'il avait l'intention de quadrupler les dépenses pour l'enseignement coopératif.

Combien dépenserons-nous pour cet enseignement en 1993-1994? Le gouvernement a-t-il réalisé son objectif?

M. Valcourt: Si nous étions à la Chambre je demanderais le Feuilleton, mais malheureusement ce n'est pas possible ici. Je vais donc demander à mes collaborateurs de nous procurer ces chiffres, monsieur Bevilacqua, parce que sans eux, je ne peux vous donner de réponse.

M. Bevilacqua: Nous pourrions peut-être passer à une autre question.

M. Valcourt: Mes collaborateurs en ont pris note, et je peux vous donner les détails.

En ce qui concerne le programme de rattrapage scolaire, par exemple, qui comprend le perfectionnement de la lecture et de l'arithmétique, cet apprentissage se fait en grande partie dans le cadre de la préparation à la formation professionnelle. En 1992-1993, c'est une somme d'environ 110 millions de dollars qui a été consacrée à ce programme. Des cours de perfectionnement sont également assurés pour la formation dans le cadre de projets. On n'a pas évalué le coût des différentes catégories de formation, qu'il s'agisse de rattrapage scolaire, de programmes d'adaptation au milieu ou de formation en cours d'emploi.

Environ 390 millions de dollars ont été consacrés en 1992-1993 à la formation dans le cadre de projets. Mes collaborateurs me font savoir, si j'ai bien compris, que la somme exacte ne figure pas dans une seule rubrique mais dans plusieurs. Les cours d'alphabétisation sont répartis sous plusieurs rubriques. Je n'ai pas de chiffres exacts pour ceux-ci, je n'ai que des chiffres globaux et pour l'alphabétisation, par exemple, je ne peux vous donner de détails.

M. Bevilacqua: Qu'en est-il de l'enseignement coopératif?

M. Mulder: Au cours des quatre dernières années, nous avons mis en place 135 projets d'enseignement coopératif, pour un total d'environ 25 millions de dollars. Chaque année, nous conservons quelques projets d'enseignement coopératif, ou nous en mettons en place de nouveaux.

[*Texte*]

Mr. Bevilacqua: Have you quadrupled expenditures since 1989?

Mr. Mulder: Three times.

Mr. Bevilacqua: Three times. So you fell short.

Mr. Samson: I'd like to thank the other members for their short questions and the minister for his short answers, so we can have another kick at the cat, so to speak.

Mr. Minister, the projected cumulative deficit for the UI fund, for the end of 1993, was $8.2 billion. Does this estimate take into account all the measures contained in Bill C-113? Are you expecting the cumulative deficit of the UI account to increase in 1994? If you are, what other measures are you contemplating to eliminate the deficit in the UI account?

Mr. Valcourt: Because of the measures taken in Bill C-113, our best current forecast is that the UI account could show a cumulative deficit of $6.8 billion at the end of 1993. The deficit for the current calendar year—we're on a calendar year on UI—is $2.1 billion. These are the current forecasts for this calendar year.

• 1645

Mr. Samson: Do you expect the deficit to increase in 1994?

Mr. Valcourt: In the projected figures for 1994. . . I don't know if I have it here. I think it was going down.

Mr. Braiter: In 1994, the cumulative deficit was supposed to be about the same as this year.

Mr. Valcourt: About $2 billion.

Mr. Samson: That's another thing; I know you're not a magician, but do you have anything up your sleeve in terms of program cuts if the projection is higher than what you expect it to be? If the deficit is higher than you expect it to be, is it your intention to introduce more cuts to the UI programs? What else are you contemplating to do with the UI fund?

Mr. Valcourt: Within the act there is a formula. If, for example, the deficit went up or it had a deficit situation, there is a formula built in for increasing premiums. Am I correct with this, Mr. Hy Braiter?

Mr. Braiter: Yes. In the main estimates you saw a figure of $8.2 billion, and you correctly quoted that figure. That figure did not include the effects of Bill C-113. With the effects of Bill C-113 and the latest projections of our economic situation, that $8.2 billion will be closer to $6.8 billion. So we're heading the right way. We don't think it's going to get much worse next year. It's too early to say what the premium rate should be, but without any dramatic changes, we think it's going to stay steady and then start declining.

The effect of the recent Bill C-113 and the recent budget, which announced the extension of those features, is a savings of $7.2 billion over five years. That's quite significant and will help us significantly towards breaking even with the UI account, which is the objective in a premium-setting exercise.

[*Traduction*]

M. Bevilacqua: Avez-vous quadruplé vos dépenses depuis 1989?

M. Mulder: Nous les avons triplées.

M. Bevilacqua: En ce cas, vous êtes donc restés en-dessous de vos prévisions.

M. Samson: Je voudrais remercier les membres du comité d'avoir posé de brèves questions et le ministre de leur avoir donné de brèves réponses, ce qui va nous permettre une autre question.

Monsieur le ministre, le déficit accumulé pour le régime d'assurance-chômage, pour la fin de 1993, est de 8,2 milliards de dollars. Est-il tenu compte, dans cette évaluation, de toutes les mesures contenues dans le projet de loi C-113? Vous attendez-vous à ce que le déficit accumulé augmente en 1994? Dans l'affirmative, quelles sont les autres mesures que vous envisagez pour éliminer le déficit de la Caisse d'assurance-chômage?

M. Valcourt: Grâce aux mesures prises dans le projet de loi C-113, nous prévoyons au mieux, pour la fin de 1993, un déficit accumulé de 6,8 milliards de dollars pour la Caisse d'assurance-chômage. Le déficit pour l'année civile actuelle, puisque l'assurance-chômage fonctionne sur l'année civile, est de 2,1 milliards de dollars. C'est ce que l'on prévoit pour l'année civile.

M. Samson: Pensez-vous que le déficit va augmenter en 1994?

M. Valcourt: Dans les prévisions pour 1994. . . Je ne suis pas sûr de les avoir ici. Je crois qu'on prévoyait une baisse.

M. Braiter: En 1994, le déficit cumulatif était censé être à peu près le même que cette année.

M. Valcourt: Environ 2 milliards de dollars.

M. Samson: Il y a autre chose; je sais que vous n'êtes pas un magicien, mais avez-vous dans la manche des coupures de programme quelconques que vous pourriez sortir si le déficit dépasse ce que vous avez prévu? Feriez-vous d'autres coupures dans les programmes d'assurance-chômage? Qu'envisagez-vous d'autre pour le fonds de l'assurance-chômage?

M. Valcourt: Il y a une formule dans la loi. Si, par exemple, le déficit augmentait, il y a une formule de hausse des primes. C'est bien cela, monsieur Braiter?

M. Braiter: Oui. Dans le budget des dépenses principal, vous avez vu un chiffre de 8,2 milliards de dollars et vous l'avez cité à bon escient. Ce chiffre ne tenait pas compte des retombées du projet de loi C-113. Grâce à ce projet de loi et aux dernières projections de notre situation économique, au lieu de ces 8,2 milliards de dollars, on devrait avoir quelque chose plus proche des 6,8 milliards. Nous sommes donc sur la bonne voie. Nous ne pensons pas que les choses vont beaucoup empirer l'an prochain. Il est trop tôt pour fixer le taux des cotisations, mais sauf imprévu dramatique, nous pensons qu'il va demeurer stable et qu'il pourra ensuite commencer à diminuer.

Récemment, le projet de loi C-113 et le budget, qui a annoncé la prolongation de ces éléments, ont permis d'envisager 7,2 milliards de dollars d'économies au cours des cinq prochaines années. C'est considérable et cela va nous aider à stabiliser le compte d'Assurance-chômage, ce qui est l'objectif d'un exercice de détermination des cotisations.

[*Text*]

Mr. Samson: I have one very short question before the bell. During the legislative committee debates, you've presented to us—and I quote you—a two-year freeze on UI benefits, from 60% to 57%. We have now seen that freeze lifted, and it's going to be a permanent reduction. Why?

Mr. Valcourt: Simply because of the fiscal situation. All Canadians have to live a little more within their means.

The Vice-Chairman: I want to thank the committee very much for their cooperation, and I want to thank the minister and his crew for coming here today and helping us out quite a bit. Thank you very much.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

M. Samson: J'ai une dernière brève question à poser avant le timbre. Durant les débats du comité législatif, vous nous avez présenté, et je vous cite, un gel de deux ans des prestations d'assurance-chômage, qui passaient de 60 à 57 p. 100. Ce gel n'a toujours pas été levé, et la diminution va devenir permanente. Pourquoi?

M. Valcourt: À cause de la situation financière, tout simplement. Il faut que tous les Canadiens vivent un peu plus en fonction de leurs moyens.

Le vice-président: Je remercie infiniment le comité de sa coopération, et je tiens à remercier le ministre et ses collaborateurs d'être venus nous apporter une aide considérable. Merci beaucoup.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Employment and Immigration:

Nick Mulder, Deputy Minister;

François Pouliot, Associate Deputy Minister and Vice–Chairperson of the Canada Employment and Immigration Commission;

Hy Braiter, Executive Director, Insurance.

TÉMOINS

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:

Nick Mulder, sous–ministre;

François Pouliot, sous–ministre délégué et vice–président de la Commission de l'emploi et de l'immigration;

Hy Braiter, directeur exécutif, Assurance.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC 36
-L16

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 30

Monday, May 31, 1993

Chairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 30

Le lundi 31 mai 1993

Président: Robert Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Main Estimates 1993-94: Votes 1, 5 and 10 under EMPLOYMENT

CONCERNANT:

Budget des dépenses principal 1993-1994: Crédits 1, 5 et 10 sous la rubrique EMPLOI

APPEARING:

The Honourable Pierre H. Cadieux, Minister of State (Youth)

COMPARAÎT:

L'honorable Pierre H. Cadieux, Ministre d'État (Jeunesse)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

25721

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Members

Warren Allmand
Maurizio Bevilacqua
Harry Chadwick
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Luc Fortin

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert Wenman

Membres

Warren Allmand
Maurizio Bevilacqua
Harry Chadwick
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Luc Fortin

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, MAY 31, 1993
(39)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 11:12 o'clock a.m. this day, in Room 237-C, Centre Block, the Vice-Chairman, Harry Chadwick, presiding.

Members of the Committee present: Maurizio Bevilacqua, Harry Chadwick and Doug Fee.

Acting Members present: Pat Sobeski for Robert Wenman; Bob Speller for Warren Allmand; Howard McCurdy for Dan Heap.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr, Research Officer.

Appearing: The Hon. Pierre H. Cadieux, Minister of State (Youth).

In accordance with its Order of Reference of Thursday, February 25, 1993, the Committee resumed the study of the Main Estimates for the fiscal year 1993-1994: Votes 1, 5 and 10 under EMPLOYMENT. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Wednesday, March 24, 1993, Issue No. 26*)

By unanimous consent, the Chairman called Votes 1, 5 and 10 under EMPLOYMENT.

The Minister made an opening statement and answered questions.

At 12:44 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Luc Fortin

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 31 MAI 1993
(39)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit à 11 h 12, dans la salle 237-C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Harry Chadwick (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Maurizio Bevilacqua, Harry Chadwick et Doug Fee.

Membres suppléants présents: Pat Sobeski remplace Robert Wenman; Bob Speller remplace Warren Allmand; Howard McCurdy remplace Dan Heap.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr, attaché de recherche.

Comparaît: L'hon. Pierre Cadieux, ministre d'État (Jeunesse).

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 25 février 1993, le Comité reprend l'étude du Budget des dépenses pour l'exercice 1993-1994: crédits 1, 5 et 10, sous la rubrique EMPLOI (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mercredi 24 mars 1993, fascicule nº 26*).

Du consentement unanime, le président appelle: crédits 1, 5 et 10, EMPLOI.

Le ministre fait une déclaration puis répond aux questions.

À 12 h 44, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Luc Fortin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Monday, May 31, 1993

• 1105

The Vice-Chairman: I call this meeting to order.

Our order of reference is the main estimates, 1993-94, votes 1, 5, and 10 under Employment. We have with us today the Hon. Pierre Cadieux, Minister of State for Youth. Mr. Cadieux, do you have a presentation and do you have some introductions to make?

Hon. Pierre H. Cadieux (Minister of State for Youth): Yes to both questions, Mr. Chairman. I have a statement and included in my statement will be the introductions.

Mr. McCurdy (Windsor—St. Clair): On a point of order. [*Inaudible—Editor*] notes for your address. They're extremely long. Are you going to abbreviate this somewhat?

Mr. Cadieux: I don't think so, Mr. McCurdy, because I think they're important.

The Vice-Chairman: Please introduce the officials.

Mr. Cadieux: Mr. Chairman and colleagues, in a world where the rate of economic change is accelerating rapidly, our young people deserve to enter the workforce with the greatest number of skills and amount of flexibility possible. The government's youth initiatives represent a commitment to helping youth meet these needs.

• 1110

We have a wide area of programs and services within our youth initiatives, but it is not my intention to catalogue every line of the estimates covering youth employment and our efforts to aid the transition of the young from school to work. Rather, Mr. Chairman, I want to emphasize the approach we are taking that underlies our efforts.

Before I begin, let me introduce the officials with me today from Employment and Immigration Canada. I may call on them to provide specific details in response to your questions. Seated with me are Mr. François Pouliot, Associate Deputy Minister, and Ms Virginia Miller, Director General of Youth Affairs Branch.

Mr. Chairman and colleagues, let me begin by placing in context the government's approach to the employment needs of youth. We have chosen to take a leadership role on this issue. We have done this because we recognize that Canada's continued prosperity is dependent on skilled and flexible workers.

The globalization of the economy and the rate of economic and technological change increasingly affect our workforce in many ways. They place a greater and greater premium on young people entering that workforce, both with fundamental skills and with the adaptability that will allow them to meet changing needs.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le lundi 31 mai 1993

Le vice-président: La séance est ouverte.

Nous examinons, conformément à notre ordre de renvoi, les crédits 1, 5 et 10, sous la rubrique Emploi, du budget des dépenses principal de 1993-1994. Nous accueillons aujourd'hui l'honorable Pierre Cadieux, ministre d'État à la jeunesse. Monsieur Cadieux, avez-vous un exposé à nous faire et avez-vous également des gens à nous présenter?

L'honorable Pierre H. Cadieux (ministre d'État à la jeunesse): Oui à vos deux questions, monsieur le président. J'ai un exposé et, dans le cadre de mon exposé, je ferai des présentations.

M. McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): J'invoque le Règlement. Nous avons ici les notes pour votre allocution. Elles sont très longues. Avez-vous l'intention de les abréger quelque peu?

M. Cadieux: Je ne le pense pas, monsieur McCurdy, parce que je crois qu'elles sont importantes.

Le vice-président: Veuillez nous présenter vos collaborateurs.

M. Cadieux: Monsieur le président et collègues, dans un monde où le rythme des transformations économiques s'accélère chaque jour davantage, nos jeunes doivent faire leur entrée sur le marché du travail avec, en poche, le plus grand nombre de compétences et la plus grande polyvalence possible. Le gouvernement s'est engagé à aider les jeunes à répondre à ces besoins. Pour ce faire, il a mis sur pied des initiatives qui leur sont destinées.

Ces initiatives comportent une vaste gamme de programmes et de services, mais je n'ai pas l'intention de dresser ici la liste de tous les aspects du budget des dépenses qui ont trait à l'emploi chez les jeunes et aux efforts que nous déployons pour aider ces derniers à passer de l'école au monde du travail. J'aimerais plutôt, monsieur le président, mettre l'accent sur la démarche que nous avons adoptée, démarche qui illustre bien les efforts que nous faisons à ce chapitre.

Mais avant de commencer, j'aimerais vous présenter les représentants d'Emploi et d'Immigration Canada qui m'accompagnent aujourd'hui. Il se peut que je m'adresse à eux pour fournir des détails précis en réponse à vos questions. Assis à mes côtés se trouvent M. François Pouliot, sous-ministre délégué, et M^me^ Virginia Miller, directrice générale, Affaires de la jeunesse.

Permettez-moi tout d'abord, monsieur le président et chers collègues, de situer la démarche du gouvernement dans le contexte des besoins de la jeunesse en matière d'emploi. Sur cette question, nous avons choisi de jouer un rôle de chef de file. Si nous avons agi de la sorte, c'est que nous savons que le maintien de la prospérité du Canada est fonction de la présence de travailleurs compétents et polyvalents.

La mondialisation de l'économie et le rythme des transformations économiques et technologiques ont des répercussions de plus en plus grandes sur notre main-d'oeuvre, répercussions qui se font sentir sur de nombreux plans. Les jeunes qui entrent sur le marché du travail armés des compétences de base et de la capacité d'adaptation pouvant leur permettre de répondre à des besoins changeants représentent donc une valeur de plus en plus prisée.

[*Texte*]

Our commitment to the idea of lifelong learning stems from this reality. Young people need solid skills to begin their working lives. They need the capacity to improve those skills to enhance those working lives. The shrinking proportion of the workforce represented by young people means we cannot afford to lose their talents and abilities. We need them to get off on the right foot.

Those are the reasons, Mr. Chairman, why we have taken a leadership role. We want Canadian youth to have the information needed for wise choices about their futures and the tools to use that information well.

That leadership also involves enlisting the cooperation of others. That is why many of our strategies are built on partnerships. We are working closely with provinces and territories, with school districts and educators, with community groups and students. We are creating opportunities and serving as a catalyst.

The need for that kind of coordinated action is obvious. Our priority continues to be the number of young people who drop out of high school.

Des recherches fondées sur les données administratives des ministères provinciaux de l'Éducation montrent toujours qu'environ 30 p. 100 des étudiants du niveau secondaire décrochent avoir obtenu leur diplôme. Mais, comme dans le cas de toute statistique, ce chiffre voile une vaste gamme d'expériences. Par exemple, nous savons que le nombre de jeunes autochtones susceptibles de décrocher est de loin supérieur à la moyenne nationale.

Le décrochage entraîne un coût pour la personne et pour la société.

• 1115

L'étude rendue publique par le Conference Board du Canada au milieu de 1992 a situé ce coût dans une perspective des plus pénibles. À titre personnel, pour la durée de sa vie active, un jeune homme qui décroche doit s'attendre à gagner, en dollars d'aujourd'hui, presque 129 000$ de moins que celui qui termine ses études secondaires. Chez les jeunes femmes, la perte s'établit à 107 000$.

Il ne s'agit là, monsieur le président, que de la perte de revenu projetée pour des personnes comme telles. Par rapport à celles qui jouissent d'une meilleure éducation, celles qui ont décroché tendent également à devenir des éléments marginaux au sein de la main-d'oeuvre active. Elles ont également tendance à avoir davantage besoin des programmes d'aide sociale. Leur décrochage entraîne des coûts pour elles-mêmes et pour nous tous.

L'étude a évalué à quatre milliards de dollars les coûts que devra supporter l'économie du Canada pour la durée de vie des décrocheurs de 1989. Ainsi que le suggère le rapport, ce qui est fondamental, c'est que le problème auquel fait maintenant face le système d'éducation risque de réduire la qualité de vie nationale, d'accroître les pressions sur les filets de sécurité sociale et de faire peser un fardeau économique plus lourd sur les contribuables.

[*Traduction*]

Cette situation est à l'origine de notre engagement en faveur d'une formation qui s'étend sur toute la vie. Pour entreprendre leur vie de travailleurs, les jeunes ont besoin de compétences solides; pour l'améliorer, ils doivent être en mesure de perfectionner ces compétences. Les jeunes représentent un pourcentage de la main-d'oeuvre en constante décroissance. Or, nous ne pouvons nous permettre de perdre leurs talents et leurs aptitudes. Nous devons donc leur permettre de démarrer du bon pied.

Voilà pourquoi nous avons choisi de jouer un rôle de chef de file. Nous voulons que les jeunes Canadiens disposent des informations voulues pour être en mesure de faire des choix avisés en ce qui a trait à leur avenir et qu'ils aient en main les outils qu'il faut pour faire bon usage de ces informations.

Pour jouer un rôle de chef de file, nous devons pouvoir compter sur la coopération d'autrui. C'est pourquoi nombre de nos stratégies reposent sur le partenariat. Nous travaillons en étroite collaboration avec les provinces et les territoires, avec les enseignants et les arrondissements scolaires ainsi qu'avec les groupes communautaires et les étudiants. Nous ouvrons des possibilités, en plus de servir de catalyseur.

Ce genre d'action coordonnée représente un besoin manifeste. Le nombre de jeunes qui quittent l'école avant la fin de leurs études secondaires figure toujours en tête de notre ordre de priorité.

Research based on administrative data from provincial ministries of education continue to suggest that approximately thirty percent of high school students drop out before graduation. But like all statistics, that figure masks a wide range of experiences. For instance, we know that aboriginal youth are far more likely to quit school early that the national average.

The decision to drop out carries a price to the individual and society.

The study released by the Conference Board of Canada midway through 1992 put that price in painful perspective. At a personal level, each male dropout can expect to earn nearly 129,000 less in today's dollars during his working lifetime than would a high school graduate. For women the figure is $107,000.

That is only the projected income loss for individuals. They also tend to become more marginal members of the labour force than the better educated. Dropouts tend to need more help from social welfare programs. Their decision to drop out costs them and costs all of us.

The study estimates the cost of 1989's dropouts to Canada's economy to be four billion dollars during their lifetimes. As the report says, "The bottom line is that the problems now facing the educational system threaten to reduce the national standard of living, heighten demands on social safety nets, and increase the economic burden on. . .taxpayers."

[*Text*]

Monsieur le président, il n'y a plus qu'à étudier cette réalité à la lumière des pénuries de main-d'oeuvre dans de nombreux secteurs spécialisés et des attentes de plus en plus élevées des employeurs. Le phénomène du décrochage représente un problème qui pourrait se répercuter sur l'ensemble du marché du travail et de la société pendant des décennies. Nous nous efforçons donc de faire en sorte que cela ne se produise pas.

With the cooperation of provinces and territories, school districts, community groups and students, we are addressing this problem.

As members of this committee know, we launched a stay-in-school initiative in the 1989-90 fiscal year. We allotted $296.4 million over five years to this effort. We set out to create awareness of the problem and of the implications of dropping out for students. We set out to mobilize concerted action on the issue, and we set out to provide programs and services that would offer tangible assistance to communities coming to grips with this problem. We are now entering the fifth year of the initiative and our results to date offer encouragement. I believe we have made real progress in meeting our short-term goals.

In last year's Speech from the Throne—or two years ago, I think, would be more accurate—the government set a target of reducing the drop-out rate to 10%. Many Canadians are now working with us toward that goal.

The stay-in-school initiative consists of three major elements. The first is public awareness, the second is mobilization of stakeholders, and the third is a package of programs and services.

Our public awareness campaign, Mr. Chairman, includes national advertising, sponsorship efforts to get the private sector involved, and local and regional campaigns to inform youth and parents about the consequences of dropping out and to help mobilize action.

While there are many individual elements to this public awareness campaign, I want to highlight two in particular. The third wave of the stay-in-school public awareness campaign ran in August and September 1992. In the television ad a drop-out is seen weighing the options after being turned down by employers. The ad offered an 800 number through which callers could get a career planning booklet. The booklet was also available through Woolco stores across Canada, another example of partnerships.

A survey to determine the effectiveness of the ad found that 88% of teens and 74% of adults surveyed remembered the advertisement. The real impact of the ad is that 77% of the teens who had seen the ad said it made them more likely to think about the consequences of dropping out. The survey also showed that the Canadian public is solidly behind the federal government ads about this issue, with 87% of adults and 92% of teens agreeing that there should be more such ads.

[*Translation*]

Mr. Chairman, set that reality against a backdrop of labour shortages for many skilled occupations and increasingly high employer expectations. The dropout phenomenon represents a problem that could echo through our labour market and our society for decades to come. We are working to see that it does not.

Avec la coopération des provinces et des territoires, des commissions scolaires, des groupes communautaires et des étudiants, nous nous attaquons au problème.

Comme le savent les membres du comité, nous avons lancé l'initiative L'école avant tout au cours de l'exercice 1989-1990. Nous avons alloué 296,4 millions de dollars, répartis sur cinq ans, à cet effort. Nous avons entrepris de sensibiliser la population au problème du décrochage et à ses répercussions sur les élèves. Nous avons entrepris d'établir une action concertée à cet égard. Nous avons également entrepris de fournir des programmes et des services qui assureront une aide tangible aux collectivités qui s'attaquent au problème. Nous entrons maintenant dans la cinquième année de l'initiative et les résultats obtenus à ce jour sont encourageants. En ce qui concerne l'atteinte de nos objectifs à court terme, je crois que nous avons accompli de réels progrès.

Dans le discours du Trône de l'année dernière—il serait sans doute plus juste de dire d'il y a deux ans—le gouvernement s'est fixé comme objectif de réduire le taux de décrochage à 10 p. 100. Nombre de Canadiens collaborent avec nous en vue de réaliser cet objectif.

L'initiative L'école avant tout comporte trois principaux éléments. Le premier vise la sensibilisation, le deuxième, la mobilisation des intervenants, et le troisième, un ensemble de programmes et de services.

Notre campagne de sensibilisation du public comprend de la publicité à l'échelle nationale, des efforts de parrainage visant à encourager la participation du secteur privé, ainsi que des campagnes locales et régionales ayant pour but d'informer les jeunes et leurs parents des conséquences du décrochage et de contribuer à la prise de mesures à ce chapitre.

Même si cette campagne de sensibilisation du public comprend de nombreux éléments, j'aimerais en souligner deux tout particulièrement. Le troisième volet de la campagne de sensibilisation du public à L'école avant tout s'est déroulé d'août à septembre 1992. Dans la publicité télévisée, on voyait une décrocheuse occupée à mesurer ses options après avoir été rejetée par des employeurs. Dans le message, on informait les jeunes de l'existence d'un numéro sans frais. On pouvait composer ce numéro pour obtenir un guide de planification de carrière. On pouvait également se procurer le guide dans les magasins Woolco du Canada, ce qui constitue un autre exemple de partenariat.

Une enquête visant à déterminer l'efficacité de cette publicité a montré que 88 p. 100 des adolescents et 74 p. 100 des adultes se rappelaient l'avoir vue. Mais l'effet déterminant de la publicité a été que 77 p. 100 des adolescents qui l'avaient vue ont déclaré qu'elle les rendait plus susceptibles de réfléchir aux conséquences du décrochage. L'enquête a également montré que le public canadien appuie solidement le gouvernement fédéral sur cette question, 87 p. 100 des adultes et 92 p. 100 des adolescents considérant qu'il faudrait produire davantage de campagnes de publicité de ce genre.

[*Texte*]

Vendredi dernier, soit le 28 mai, le quatrième volet de la campagne de sensibilisation a été lancé. Il consiste en une publicité de 75 secondes destinée aux cinémas. Le message, qui cible les jeunes de 12 à 17 ans, sera présenté pendant 12 semaines dans 148 cinémas Empire et Cinéplex Odéon du Canada.

Pour répondre aux besoins uniques des jeunes autochtones, nous avons conçu une campagne qui a été menée en avril dernier. La campagne comprenait des messages radiophoniques et télévisés en anglais et en français mettant en vedette le populaire duo de chanteurs inuits Kashtin, et la communicatrice inuit Joanna Awa pour le message en inuktitut. Nous y avons ajouté un guide et une affiche qui ont été distribués par l'entremise d'un large éventail de services, d'écoles et d'institutions autochtones.

• 1120

La campagne a véhiculé les messages de base de la campagne *L'école avant tout*, tout en accentuant les fondements de la culture autochtone.

Le soutien reçu de la part de tous les importants organismes autochtones nationaux montre bien l'importance de cette campagne. Ces organismes comprennent que le décrochage perpétue, au sein de leur communauté, un cycle indésirable.

Public awareness is of course only part of the battle against the drop-out problem. The second component of our campaign has been the mobilization of stakeholders. We work to bring together the people in groups with a stake in the outcome of this issue. We have funded efforts to enable people working to resolve the issue to learn from the results of others. We have funded innovative ideas and research.

One excellent example of this type of project is the 10/10 Ticket National Stay in School Conference that recently took place in Edmonton from May 14 to 16. We called it "10/10" because it reflects our vision of a day when 10 out of 10 high school students graduate.

Some 1,200 students from more than 300 schools across Canada took part. They share our goal and they earned their way to this event through action to prevent drop-outs in their own shools. Some are student leaders. Others are students at risk of dropping out. All will be making a positive difference in stemming the drop-out tide.

One example of these efforts was described in the *Cape Breton Post* a few weeks ago. Three students from Glace Bay High School attended the conference. They had worked in a peer-counselling program at the school designed to help fellow students. That kind of personal involvement does keep people in school. It is fundamental to many of the projects that were celebrated at the conference.

In Edmonton, the team from Glace Bay, along with other students, school administrators, and teachers, shared information on the work being done across Canada on this issue. At the end of the conference we know they returned home with even more ambitious action plans.

[*Traduction*]

Last Friday, May 28, the fourth wave of this awareness campaign got underway. It consists of a 75-second movie theatre commercial. The message targets 12 to 17-year olds and will play for 12 weeks in 148 Cineplex Odeon and Empire theatres across Canada.

To respond to the unique needs of aboriginal youth, we developed a campaign that ran this past April. The campaign consisted of English and French radio and television ads, featuring the popular Innu singing duo, Kashtin, and Inuit broadcaster Joanna Awa in Inuktitut. We matched it with a booklet and poster distributed through a wide variety of native services, schools and institutions.

The campaign conveyed the same basic messages as the rest of the *Stay in School* campaign, but with an emphasis on aboriginal culture.

The importance of this campaign is proven by the support it receives from every major national aboriginal organization. The organizations understand that dropping out perpetuates and unwanted cycle in their communities.

Bien entendu, la sensibilisation du public ne constitue qu'une partie de la bataille livrée au problème du décrochage. La mobilisation des intervenants a constitué la deuxième composante de notre campagne. Nous nous sommes efforcés de réunir les personnes et les groupes intéressés par les conséquences de ce problème. Nous avons subventionné les efforts visant à permettre aux personnes qui cherchent à résoudre le problème de profiter des résultats d'autrui. Nous avons ainsi subventionné des recherches et des concepts novateurs.

La Conférence Passeport 10/10 qui a récemment eu lieu à Edmonton, soit du 14 au 16 mai, constitue un excellent exemple de ce type de projet. Nous l'avons appelée 10/10 en raison du rêve que nous caressons: un jour, dix élèves sur dix obtiendront leur diplôme d'études secondaires.

Quelque 1 200 élèves venant de plus de 300 écoles à travers le Canada y ont pris part. Ils poursuivaient le même but que nous et ont gagné leur participation à cette manifestation en prenant des mesures afin de prévenir le décrochage dans leurs écoles. Certains étaient des dirigeants étudiants, d'autres, des élèves susceptibles de décrocher. Tous joueront un rôle positif dans la réduction de la vague de décrochage qui déferle en ce moment.

Il y a quelques semaines, le *Cape Breton Post* a décrit un exemple d'efforts de ce type. Trois élèves de l'école secondaire de Glace Bay ont participé à la conférence. À l'école, ils ont travaillé à un programme de counseling par les pairs conçu pour aider les élèves. Une participation personnelle de ce genre fait en sorte que des jeunes demeurent à l'école. Elle est essentielle à nombre de projets dont les responsables ont été honorés dans le cadre de la conférence.

À Edmonton, l'équipe de Glace Bay, de concert avec d'autres élèves, des administrateurs scolaires et des enseignants, a partagé des informations au sujet du travail accompli dans l'ensemble du Canada sur cette question. À la fin de la conférence, nous savons qu'ils sont rentrés à la maison avec, en tête, des plans d'action encore plus ambitieux.

[*Text*]

We have provided support for events like these because they permit good ideas to circulate faster. No one can afford to reinvent the wheel one school at a time.

Education organizations have taken up our challenge throughout Canada, but our mobilization work extends beyond people in that sector alone. Service clubs and community organizations of many types have taken this on. For example, we have funded the YMCA to produce a guide, *Y-stay*. The guide describes a series of stay-in-school projects developed by YMCA branches across Canada. It offers candid advice on the pros and cons of the projects to potential sponsors.

These partnerships continue through the third component of our stay-in-school initiative. These are programs and services for young people known as START projects. In the 1993-94 fiscal year we will provide more than $48 million for projects under this program across Canada. Those projects will be sponsored by local organizations with initiatives designed to address a local drop-out problem. More than half are from school boards. The rest are sponsored by community groups, the private sector, and aboriginal organizations.

A good START example is the project with the Orillia, Ontario Education/Industry Foundation in partnership with the local public and separate school boards. It involves career counselling for at-risk students, orientation and exploration programs for students in grades 7 and 8, and development of resource materials.

A different approach is taken in our START project at the Chief Jimmy Bruneau School in Rae-Edzo, Northwest Territories. The "Our Ways" project reaches 20 at-risk students through an alternative grade 10 program. The program emphasizes the traditional lifestyles of the Dogrib people. As students develop greater pride in their heritage, their self-esteem often grows with it. That becomes an important factor in the decision to stay in school.

L'importance de l'initiative *L'école avant tout* a touché d'autres programmes et services. Par exemple, nous nous affairons à mettre au point du matériel d'orientation de carrière traduisant les compétences et les priorités des jeunes les plus susceptibles de décrocher.

Nous avons fait de la Semaine canadienne de l'orientation, qui se tient chaque année dans la première semaine de novembre, une partie intégrante des activités entourant l'initiative *L'école avant tout*.

Permettez-moi, monsieur le président, de résumer les propos que j'ai tenus au sujet de l'initiative *L'école avant tout* et de préciser que ses quatre premières années d'existence nous ont enseigné de nombreuses choses. La foi que nous avons en

[*Translation*]

Nous appuyons les manifestations de ce genre parce qu'elles permettent aux bonnes idées de circuler plus rapidement. On ne peut se permettre de réinventer la roue, une école à la fois.

Dans tout le Canada, les organismes du monde de l'éducation ont relevé le défi, mais nos efforts de mobilisation ne se sont pas limités aux seules personnes de ce secteur. Les clubs philanthropiques et les organismes communautaires oeuvrant dans de nombreux domaines se sont également attaqués au problème. Par exemple, nous avons subventionné la production par le YMCA d'un guide intitulé *L'école avant tout—Stratégies du YMCA* destinée aux jeunes. Le guide décrit une série de projets L'école avant tout mis au point par des sections du YMCA dans l'ensemble du Canada. On y retrouve des avis sincères au sujet des avantages et des inconvénients que présentent les projets pour les parrains éventuels.

Ces partenariats sont prolongés grâce à la troisième composante de l'initiative L'école avant tout. Il s'agit de programmes et de services destinés aux jeunes, connus sous le nom de «Point de départ». Pendant l'exercice 1993-1994, nous accorderons plus de 48 millions de dollars à des projets menés en vertu de ce programme dans l'ensemble du Canada. Ces projets seront parrainés par des organismes locaux qui ont mis sur pied des initiatives visant à résoudre un problème local de décrochage. Plus de la moitié de ces initiatives sont le fait de conseils scolaires. Les autres sont parrainées par des groupes communautaires, le secteur privé et les organismes autochtones.

Un bon exemple de projet Point de départ a trait à une initiative menée avec la Education/Industry Foundation de Orillia, en Ontario, en partenariat avec le conseil des écoles publiques et la commission des écoles séparées. L'initiative comprend des programmes de counseling pour les élèves qui présentent des risques, des programmes d'orientation et d'exploration pour les élèves de la septième et de la huitième années, ainsi que la mise au point de matériel documentaire.

Dans le projet Point de départ que nous avons mis sur pied à l'école Chief Jimmy Bruneau de Rae-Edzo dans les Territoires du Nord-Ouest, nous avons adopté une approche différente. Le projet «Our Ways» s'adresse à 20 élèves qui présentent des risques et est exécuté par l'entremise d'un programme complémentaire de dixième année. Ce dernier met l'accent sur le mode de vie traditionnel des Dogrib. À mesure que les élèves découvrent leur patrimoine avec une fierté sans cesse grandissante, leur estime d'eux-mêmes s'accroît. Dans la décision qui consiste à demeurer à l'école, il s'agit d'un facteur déterminant.

The importance of the *Stay-in-School* initiative has affected other programs and services. For example, we are developing career guidance material that reflects the skills and priorities of those most likely to drop out.

We have made our annual Canada Career Week, held during the first week of November, an integral part of our overall *Stay-in-School* activities.

Let me summarize my remarks on the *Stay-in-School* initiative, Mr. Chairman, by saying that we have learned a great deal during the first four years. Our belief in effective partnerships has been justified. We have worked with provincial

[*Texte*]

l'efficacité des partenariats s'est révélée tout à fait justifiée. Nous avons travaillé de concert avec les ministères provinciaux de l'Éducation, les conseils scolaires locaux, les groupes communautaires, les entreprises ainsi qu'avec les syndicats et les organismes autochtones. Par-dessus tout, nous avons contribué à la formation d'un rassemblement de personnes animées du désir de s'attaquer au problème et armées des compétences nécessaires pour y arriver.

• 1125

Les enseignants avec qui nous travaillons croient que le programme a un effet véritable, mais dans le cas d'un problème aussi complexe, on n'obtient pas de résultats rapides. Pourtant, nous sommes déterminés à poursuivre notre travail.

Monsieur le président, l'initiative *L'école avant tout* constitue un aspect important de notre programme général destiné aux jeunes, mais comme vous le savez, il y en a d'autres. Les ententes que nous avons conclues avec le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve constituent deux excellents exemples de partenariat en cours.

Depuis l'exercice 1988-1989, nous travaillons en étroite collaboration avec chacune des provinces pour répondre aux besoins des jeunes. Dans le cas du Nouveau-Brunswick, nous avons alloué 81 millions de dollars pour les cinq premières années de la Stratégie Jeunesse Canada—Nouveau-Brunswick. Récemment, nous avons annoncé, pour le présent exercice, une prolongation d'un an qui se traduira par une nouvelle contribution fédérale de 16 millions de dollars.

Au Nouveau-Brunswick, les services de la stratégie ont été offerts par l'entremise de 11 centres Accès de la province. Plus de 18 000 jeunes ont eu recours à ces services pendant la durée de vie de la stratégie. Le degré de satisfaction est très élevé.

La Stratégie Jeunesse Canada—Terre-Neuve a également été prolongée. Cette année, dans le cadre de l'entente, nous fournirons 9,275 millions de dollars de plus. Cette somme s'ajoutera à la contribution de 39,5 millions de dollars que nous avons déjà faite pour le cinq premières années de la stratégie.

Through the Canada-Newfoundland Youth Strategy, we have worked with the province to sponsor over 300 projects that have called on the abilities of community groups, employers, and educators. More than 9,000 young Newfoundlanders have taken part directly in these programs, with another 50,000 benefiting indirectly from programs and services sponsored under this agreement.

I will discuss our Challenge '93 program briefly.

The emphasis under the Challenge program is to help students gain work experience. We want to create summer employment opportunities that will aid young people with the transition from school to work.

Our largest option within Challenge '93 is the Summer Employment/Experience Development option, SEED. As members of the committee will know, SEED provides wage subsidies to employers. In 1992 this program created 54,000 jobs. For 1993, we have increased our funding of this program by $5.1 million, for a total of $88 million. We have continued to place our priority on jobs aimed at youth facing higher unemployment rates and those at risk of dropping out. We also

[*Traduction*]

ministries of education, local school boards, community groups, business, labour and aboriginal organizations. Above all, we have helped create a constituency for this issue, one with a commitment and skills to attack the problem.

Educators with whom we work believe this program is making a difference but concrete results do not come quickly on a issue this complex. Still, we are determined to keep working.

Mr. Chairman, the *Stay-in-School* initiative is an important aspect of our overall youth programming, but as you know, there are others. Two excellent examples of partnerships in action are our agreements with New Brunswick and Newfoundland.

Since the 1988-89 fiscal year, we have worked in close cooperation with each province to meet the needs of young people. In the case of New Brunswick, we contributed $81 million during the first five years of the Canada—New Brunswick Youth Strategy. We recently announced a one year extension for this fiscal year with a new federal contribution of 16 million dollars.

In New Brunswick, services through the strategy have been delivered through 11 access centres across the province. More than 18,000 young people have used these services during the life of the strategy with a high degree of satisfaction.

The Canada—Newfoundland Youth Strategy has also been extended. In this agreement we will provide a further $9.275 million this year. That will build on our contribution of $39.5 million over the first five years of the strategy.

Par l'entremise de cette stratégie, nous avons collaboré avec la province au parrainage de plus de 300 projets qui ont misé sur les aptitudes des groupes communautaires, des employeurs et des enseignants. Plus de 9 000 jeunes de Terre-Neuve ont participé directement à ces programmes, tandis que 50 000 autres jeunes en ont profité indirectement par l'entremise de programmes et de services parrainés en vertu de l'entente.

Avant de conclure mes propos, monsieur le président, je parlerai brièvement du programme Défi 93.

Ce programme a pour principal objet d'aider les étudiants à acquérir une expérience de travail. Nous voulons créer des emplois d'été qui aideront les jeunes à passer sans heurts de l'école au monde du travail.

Le programme Emploi d'été/Expérience de travail constitue la principale composante de Défi 93. Comme le savent sans doute les membres du comité, ce programme subventionne les salaires versés par des employeurs. En 1992, il a permis de créer 54 000 emplois. En 1993, nous avons ajouté 5,1 millions de dollars aux sommes que nous y consacrons, pour un total de 88 millions de dollars. Nous avons continué à faire une priorité des emplois destinés aux jeunes qui connaissent le taux de chômage

[*Text*]

continue to emphasize certain priority areas for projects, such as literacy, drug and alcohol abuse, AIDS education, the environment, and urban crime.

Another program we are funding more this year is the Student Business Loans Option, which will grow to $1.17 million. It offers interest-free loans to student entrepreneurs. I am pleased the program will expand to include British Columbia this summer, building on its record in the territories, Newfoundland, Quebec, Manitoba, Saskatchewan, and Alberta. The value of this program is shown by its growth from 101 loans and 229 summer jobs created in 1985 to 995 loans and 2,219 jobs created in 1992. I know the additional funds will lead to an increase in those statistics.

Les autres programmes offerts en vertu de Défi 93 conserveront les niveaux de financement de 1992. Parmi ceux-ci, on retrouve la Promotion des initiatives privées, autre exemple d'une démarche fondée sur la coopération. Par l'entremise du programme, le Conseil du patronat du Québec, l'Association des manufacturiers canadiens, la Chambre de commerce du Canada et le Conseil canadien du commerce de détail ont recours à un éventail de projets et d'activités pour mettre le secteur privé au défi de créer des emplois d'été pour étudiants sans subventions gouvernementales.

À titre d'ancien agent de placement des étudiants, je dois profiter de l'occasion pour signaler que le programme des Centres d'emploi du Canada pour étudiants est maintenant depuis 25 ans au service des jeunes et des employeurs canadiens. Je sais, monsieur le président, que nos Centres d'emploi du Canada pour étudiants trouveront cette année des façons uniques de célébrer cette occasion, tandis qu'ils s'efforceront d'ajouter aux 171 500 placements qu'ils ont effectués l'année dernière. J'ai également la conviction de pouvoir compter sur les membres du Comité pour les aider dans cette tâche.

• 1130

Avant de terminer, j'aimerais évoquer un dernier programme. Je veux parler du soutien que nous accordons au projet d'alternance travail-études.

Au sein du système scolaire canadien, ce programme bénéficie d'une longue histoire tout à fait impressionnante. Notre participation est plus récente, mais elle s'est révélée vitale pour la croissance de cette démarche qui conjugue l'emploi et l'enseignement. De fait, cette année, plus de 125 000 étudiants participeront aux programmes d'alternance travail-études subventionnés par le gouvernement fédéral.

These programs form an invaluable bridge between school and work. By giving students a real sense of the skills they may need and the experience they may gain, co-op education is a proven means of transition. Although not funded from the youth budget, co-op education fits with the rest of our youth programming. Like much of the stay-in-school initiative, our support for co-op education is a joint venture. It is a partnership with educators and businesses. As with our Challenge '93

[*Translation*]

le plus élevé et à ceux qui risquent de décrocher. Les secteurs suivant continuent également à faire partie de notre ordre de priorité: l'alphabétisation, la consommation de drogues et d'alcool, la sensibilisation au SIDA, l'environnement et le crime en milieu urbain.

Le programme Prêts aux étudiants entrepreneurs bénéficiera également cette année d'un financement accru: en effet, notre contribution permettra une augmentation de 1,17 million de dollars. Le programme accorde des prêts sans intérêts aux étudiants entrepreneurs. Je suis heureux que, cette année, la Colombie-Britannique puisse profiter du programme. La province joindra ainsi le rang des territoires, de Terre-Neuve, du Québec, du Manitoba, de la Saskatchewan et le l'Alberta. Pour se convaincre de la valeur du programme, on n'a qu'à considérer sa croissance: en 1985, 101 prêts ont été accordés et 229 emplois d'été créés, contre 995 prêts et 2219 emplois en 1992. Je sais que les fonds additionnels permettrons d'augmenter encore ces données.

Our other programs under Challenge 93 will all maintain their 1992 funding levels. One of these is the Business Drive for Jobs, another example of our approach based on cooperation. Through this program, Le Conseil du Patronat du Québec, the Canadian Manufacturers Association, the Canadian Chamber of Commerce and the Retail Council of Canada use a variety of projects and activities to challenge the private sector to create summer jobs for students without government subsidies.

As a former student placement officer, I must take the time to note that the Canada Employment Centre for Students Program is in its twenty-fifth year of service to Canadian young people and employers. Mr. Chairman, I know our CECs for students will find unique ways to celebrate that fact this summer as they build on their 171,500 job placements of last year. I'm equally sure that I can count on the members of this committee to help them.

There is one final program that I want to speak of before I conclude my opening remarks. That is our support for cooperative education.

This is a program with a long and impressive history in the Canadian educational system. Our involvement is more recent, but has been vital to expanding the growth of this approach that combines jobs and education. Indeed, this year, more than 125,000 students will participate in co-op programs funded by the federal government.

Ces programmes créent un pont d'une valeur inestimable entre l'école et le travail. En donnant aux étudiants une idée juste des compétences dont ils pourront avoir besoin et de l'expérience qu'ils pourront acquérir, le projet d'alternance travail-études constitue un mécanisme éprouvé. Même s'il n'est pas subventionné à même le budget consacré à la jeunesse, le projet d'alternance travail-études s'inscrit dans le cadre de notre programme destiné à la jeunesse. Comme pour une bonne part

[*Texte*]

options and the stay-in-school initiative, cooperative education reflects a federal strategy of partnership.

I will conclude my remarks by noting our youth initiatives all stem from the understanding that Canada must have a skilled and competitive workforce to maintain its prosperity. Young people need to stay in school to develop the basic level of skills needed to get and keep a good job. They need to understand what is expected of them in the working world and what they need to succeed.

We have led the way in informing, mobilizing, and acting on the issue of high school drop-outs. We have done so by forging cooperative links with students, educators, and other government and community groups across this country. We have matched that with programs and services that aid in the transition from school to work for young people.

Essentially, we have built a nation-wide network designed to assist young people through one of the most important transitions they face. It is no exaggeration to say their ability to make that transition is critical to Canada's ability to succeed in a changing global economy.

On that note, Mr. Chairman, I look forward to your questions, if any.

The Vice-Chairman: Thank you, Minister. We certainly appreciate your thoroughness.

Mr. Speller.

Mr. Speller (Haldimand—Norfolk): Mr. Chairman, I want to thank the minister for coming before the committee today.

I want to deal with a few different issues, the first one being youth unemployment. Then I want to talk a bit about the SEED program, Canada employment centres for students, and finally a little about the co-op program.

First of all, in the youth unemployment area, today we have youth unemployment of 17.6%. I'm wondering if the minister is aware of, and what he thinks about, the fact that the number of young people who've never held a first-time job has increased dramatically over the past few years. I'm wondering if he could let us know what specific program initiatives he has in his ministry to deal with getting these young people a first-time job.

Mr. Cadieux: Mr. Speller, I recognize your eagerness to get to the point right away, and I thank you giving me notice on the subjects you want to touch on.

First of all, I think it's important to remind everybody—not particularly the members of the committee, because I'm sure you're aware of this—for the record, since this obviously will be part of a number of chapters in *Hansard*, that youth

[*Traduction*]

de l'initiative L'école avant tout, le soutien que nous accordons au projet d'alternance travail-études fait partie d'une entreprise conjointe. Il s'agit d'un partenariat conclu avec les enseignants et les entreprises. Comme le programme Défi 93 et l'initiative L'école avant tout, le projet d'alternance travail-études représente une stratégie fédérale fondée sur le partenariat.

Pour conclure mes propos, je mentionnerai que nos initiatives destinées aux jeunes découlent toutes du fait que nous comprenons que le Canada doit posséder une main-d'oeuvre qualifiée et concurrentielle pour conserver sa prospérité. Les jeunes doivent demeurer à l'école pour acquérir le niveau de compétences de base nécessaires à l'obtention et au maintien de bons emplois. Ils doivent comprendre ce qu'on attend d'eux dans le monde du travail et ce qu'ils doivent faire pour réussir.

En ce qui a trait à l'information, à la mobilisation et à la prise de mesures touchant les jeunes qui quittent l'école secondaire, nous avons tracé la voie. C'est en forgeant des alliances axées sur la coopération avec les étudiants, les enseignants, les groupes communautaires et d'autres gouvernements du pays que nous y sommes parvenus. Nous avons de plus établi des programmes et des services qui aident les jeunes à passer de l'école au monde du travail.

Essentiellement, nous avons créé un réseau national conçu pour aider les jeunes à opérer l'une des plus importantes transitions auxquelles ils auront à faire face. Il n'est pas exagérer d'affirmer que leur capacité d'effectuer cette transition exercera une influence déterminante sur la capacité du Canada de connaître le succès dans le contexte d'une économie mondiale en pleine mutation.

Sur ce, monsieur le président, je serai heureux de répondre à vos questions, si vous en avez.

Le vice-président: Merci, monsieur le ministre. Nous vous sommes très reconnaissants de nous avoir fait un exposé aussi détaillé.

Monsieur Speller.

M. Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le président, je tiens à remercier le ministre d'avoir accepté de comparaître devant le comité aujourd'hui.

J'aimerais discuter d'un certain nombre de questions dont la première est le chômage chez les jeunes. Puis, j'aimerais que nous parlions un peu du programme Emplois d'été/Expérience de travail, des centres d'emploi du Canada pour étudiants et, enfin, du projet d'alternance travail-études.

Tout d'abord, le taux de chômage chez les jeunes est à l'heure actuelle de 17,6 p. 100. Je me demande si le ministre sait que le nombre de jeunes qui n'ont jamais eu d'emploi a augmenté de façon spectaculaire depuis quelques années et ce qu'il en pense. J'aimerais qu'il nous dise quels programmes précis son ministère a mis en oeuvre pour aider ces jeunes à se trouver un premier emploi.

M. Cadieux: Monsieur Speller, je vois que vous avez hâte d'en venir aux faits, et je vous remercie de m'avoir prévenu des sujets que vous entendez aborder.

Premièrement, je pense qu'il est important de rappeler à tous—pas particulièrement aux membres de ce comité qui, j'en suis sûr, savent déjà ceci—mais aux fins du procès-verbal, puisque cet échange deviendra l'un des nombreux chapitres du

[*Text*]

initiatives, particularly for unemployed youth, are not limited to the department for which I am responsible, but have to be taken in the context of all the programming of Employment and Immigration. As you know, all unemployed youth are eligible for the general programs of Employment and Immigration, including training and retraining programs, etc.

• 1135

We try to do our share on the youth side of Employment and Immigration by trying to deal specifically with the drop-out issue, as you know, and also with the employment opportunities during the summer to permit those students to continue their education and to obtain the appropriate skills that are required in this changing world for them to have a future.

So when you talk about youth initiatives and the amount of money, which I assume you will be coming to eventually, spent on youth initiatives, you have to look at it globally. If my memory serves me right, for the year 1991 the total amount for Employment and Immigration, including the youth department, was $739 million, in various initiatives, but including generally training, retraining, unemployment insurance, plus, of course, the $206 million specifically through the youth side of the department.

Mr. Speller: Do you not think there should be more direct funding in your youth portfolio towards labour-market activities in order to get young people back to work? I understand the whole problem of a youth drop-out rate. But the fact of the matter is that these young people don't have jobs even when they go through school. What we're finding is the trends are there that show in fact young people aren't getting first-time jobs. Don't you think this will then eventually create a problem where young adults don't have first-time jobs? What specific programs can you put forward to give them jobs?

Mr. Cadieux: Obviously the best way to give jobs, whether it be to first-time youths seeking jobs or to people who are seeking jobs right now, is to have a good economy going. Again, Mr. Speller, I sincerely believe the situation has to be looked at as a whole. It's one thing to have specific short-term initiatives, but you have to look at the global picture. It's no secret, whether you or our friend from the NDP want to admit it, that the entire world is going through a rough time, not just Canada; and Canada was not the only one that recently went through a recession, contrary, again, to what is sometimes said, that this was a Canada-created and led recession. I don't believe that. It was a worldwide recession, where Canada had to take its lumps, unfortunately, like every other country. We have to put the situation back in place that will create jobs in general, and obviously those opportunities for first-time job-seekers and for those who unfortunately may have lost or may lose their jobs.

[*Translation*]

Hansard, que les initiatives pour les jeunes, notamment celles visant à aider les jeunes chômeurs, ne sont pas seulement l'affaire du ministère que je dirige, mais font partie d'un ensemble de programmes du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Comme vous le savez, tous les jeunes chômeurs sont admissibles aux programmes généraux d'Emploi et Immigration, y compris les programmes de formation et de recyclage, etc.

Nous tâchons de faire notre part dans le secteur d'Emploi et Immigration qui s'occupe de la jeunesse en essayant de trouver des solutions au problème du décrochage scolaire et en donnant aux étudiants la possibilité de se trouver du travail pendant l'été afin qu'ils puissent continuer leurs études et obtenir les compétences dont ils auront besoin pour assurer leur avenir dans ce monde en pleine mutation.

Alors, lorsque vous parlez des initiatives pour la jeunesse et des sommes qui leur sont consacrées, question que vous allez sans doute soulever tôt ou tard—vous devez les placer dans leur contexte général. Si j'ai bonne mémoire, le budget total d'Emploi et Immigration, y compris le secteur de la jeunesse, s'élevait à 739 millions de dollars en 1991. Cet argent a servi à financer divers programmes, notamment la formation générale, le recyclage, l'assurance-chômage et, bien entendu, les initiatives qui s'adressent particulièrement aux jeunes et dont les dépenses s'élevaient à 206 millions de dollars.

M. Speller: Ne pensez-vous pas que les fonds de votre portefeuille de la jeunesse devraient être utilisés pour financer plus directement les activités touchant au marché du travail afin d'aider les jeunes à se trouver des emplois? Je sais que le taux élevé de jeunes qui abandonnent l'école est un problème. Mais le fait est que même ceux qui terminent leurs études ne se trouvent pas d'emploi. Nous constatons que des jeunes n'arrivent pas à obtenir un premier emploi. Ne pensez-vous pas que cela créera tôt ou tard un problème lorsqu'ils seront de jeunes adultes, toujours en quête de leur premier emploi? Quels programmes précis pouvez-vous mettre en oeuvre pour les aider à se trouver du travail?

M. Cadieux: Évidemment, le meilleur moyen de fournir des emplois, que ce soit aux jeunes qui arrivent sur le marché du travail ou à quiconque se cherche un emploi à l'heure actuelle, c'est de relancer l'économie. Je le répète, Monsieur Speller, je crois sincèrement qu'il faut tenir compte de la situation générale. C'est bien beau d'avoir des initiatives précises à court terme, mais il faut aussi avoir une vue d'ensemble. Ce n'est pas un secret, que vous ou votre collègue du NPD veuillez ou non l'admettre, que le monde entier est dans une passe difficile, et pas seulement le Canada; le Canada n'est pas le seul pays à avoir connu récemment une récession, contrairement à ce que disent parfois ceux qui prétendent que cette récession a été créée et entretenue au Canada. Je n'y crois pas. C'est une récession mondiale et, malheureusement, le Canada en a pris un coup, comme tous les autres pays. Nous devons rétablir l'économie afin que s'améliore la situation de l'emploi en générale, ce qui créera des possibilités pour ceux qui cherchent leur premier emploi et pour ceux qui malheureusement ont perdu ou risquent de perdre le leur.

[*Texte*]

But again, we not only have to make sure all the fundamentals are there in the economy, we also have to make sure the fundamentals are there in skills, in education, so our youth can benefit from those opportunities as they come around. We've been repeating this for months and months.

Mr. Speller: I understand that, and it sounds nice, but unfortunately for the unemployed young person it just isn't working.

Let's move on to SEED. I'm wondering if the minister could explain why in 1985, for instance, the SEED funding was $205 million, with a youth unemployment rate of 16.5%, whereas today it's half of that, at $101.9 million, when the rate has increased to nearly 18%. Why is it, when there seems to be more need, the funds aren't available to put summer students to work?

Mr. Cadieux: Mr. Speller, first of all, I would like to make one or two corrections not in the substance of your question but in the numbers, particularly in the amount of the budget for SEED. It is not $100.9 million, it is $115.9 million, for a total. . .if you look beyond, it's $206 million. Therefore it's not from $205 million to $100.9 million. To repeat your question with the correction, not that I endorse your question, it would be $205 million to $115.9 million.

That being said, again, you have to look at what was done between 1985 and today. If you want to make comparisons, that's fair, it's your privilege, and you can make them if you want. But you have to compare oranges with oranges or apples with apples.

• 1140

What was done at the time is some of the moneys were put into the stay-in-school initiative to deal with the drop-out situation that occurred at that time. Consequently the budget was reoriented, if you wish, and therefore, yes, there are less funds today to SEED per se. But there are not less funds for the initiatives for youth between 1985 and 1992 or 1993, if you include the moneys that were put towards the stay-in-school initiative, which is crucial in order to ensure the fundamentals so our youth can continue to progress. You have to bear that in mind.

Mr. Speller: I'm sure the minister would be glad to give the committee those figures so we could look at them.

Mr. Cadieux: Absolutely.

Mr. Speller: The minister knows. . .I've asked him this in the House today. I wonder if he could provide the documentation also regarding the situation especially in rural Canada, where SEED funding has been cut back, especially in an area like mine, Haldimand—Norfolk, by 20%.

[*Traduction*]

Je le répète, nous devons assurer les fondements de l'économie, mais nous devons aussi faire en sorte que nos jeunes ont les compétences, la formation fondamentale pour pouvoir profiter des occasions lorsqu'elles se présenteront. Nous le répétons depuis des mois et des mois.

M. Speller: Je comprends cela et c'est très bien en théorie, mais, malheureusement, pour les jeunes chômeurs, ça ne fonctionne tout simplement pas.

Parlons maintenant du programme Emplois d'été/Expérience de travail. Le ministre pourrait-il m'expliquer pourquoi le budget de ce programme était de 205 millions de dollars en 1985 lorsque le chômage chez les jeunes était à 16,5 p. 100 et qu'aujourd'hui, il est moitié moins élevé, à 101,9 millions de dollars, alors que ce taux de chômage a augmenté jusqu'à près de 18 p. 100. Pourquoi, au moment où les besoins sont plus grands, les fonds nécessaires pour aider les étudiants à se trouver un emploi d'été ne sont-ils pas disponibles?

M. Cadieux: Tout d'abord, monsieur Speller, je tiens à apporter une ou deux corrections, non pas au fond de votre question, mais aux chiffres que vous citez, notamment en ce qui concerne le budget du programme Emplois d'été/Expérience de travail. Celui-ci n'est pas de 100,9 millions de dollars, mais bien de 115,9 millions de dollars, pour un total—si l'on tient compte de l'avenir—de 206 millions de dollars. Donc, le budget n'est pas passé de 205 millions de dollars à 100,9 millions de dollars. Bref, pour répéter votre question avec cette correction, non pas que je sois d'accord avec votre question, vous voulez savoir pourquoi le budget est passé de 205 millions de dollars à 115,9 millions de dollars.

Cela étant dit, vous devez tenir compte de ce qui s'est fait depuis 1985. Si vous voulez faire des comparaisons, très bien, faites-en, c'est votre droit. Mais, comparez des choses semblables, pas des pommes et des oranges.

À ce moment-là, une partie des fonds a été versée à l'initiative L'école avant tout pour essayer de régler le problème du décrochage scolaire. Par conséquent, l'orientation du budget a été modifiée, si l'on veut, et il est donc vrai qu'à l'heure actuelle, le programme Emplois d'été/Expérience de travail reçoit moins de fonds. Cependant, il est faux d'affirmer qu'il y a eu diminution des fonds destinés aux initiatives pour la jeunesse entre 1985 et 1992 et 1993, si l'on tient compte des sommes qui ont été versées à l'initiative L'école avant tout, initiative fondamentale si l'on veut s'assurer que nos jeunes disposent de tout le nécessaire pour continuer à progresser. Il ne faut pas l'oublier.

M. Speller: Le ministre se fera un plaisir, j'en suis sûr, de communiquer ces chiffres au comité de façon à ce que nous puissions les examiner.

M. Cadieux: Bien sûr.

M. Speller: Aujourd'hui, j'ai posé au ministre une question en chambre. Le ministre pourrait également peut-être produire les documents dont il dispose sur le problème qui touche plus particulièrement aux régions rurales du Canada, régions dans lesquelles on a diminué le financement du programme Emplois d'été/Expérience de travail. Cette réduction s'est élevée à 20 p. 100 dans certaines régions, plus particulièrement dans la mienne, c'est-à-dire celle de Haldimand—Norfolk.

[*Text*]

In fact, if you look at the unemployment rates in my area, in rural Canada, and compare them with those in the city, the fact remains that in rural Canada there are high unemployment rates amoung youth. In my area, for instance, it's over 21%, whereas in Toronto it's somewhere in the neighbourhood, I would suspect—my colleague here would know—around 14% or 15%. We've been told this money was taken away from our area and sent into these urban centres because of the high unemployment rates. I'm wondering if you could explain that and provide this committee the documentation to support your argument.

Mr. Cadieux: I will try to explain it as best I can. My officials are here. They are experts in the domain and they designed this change in determining the numbers for the province of Ontario in particular, but generally across the land. I'm sure they will be pleased to answer on the specific details.

My understanding is that before the downturn in the economy, EIC used a model that targeted the funds to communities that have unemployment rates greater than the provincial average. During the economic downturn, the number of unemployed increased and the ability to generate summer employment decreased in areas that previously had needed little assistance. As I've perhaps explained more generally to you before, in downtown Toronto or the immediate areas around Toronto the unemployment rate for youth was not as great in the past as it is today. Therefore there had to be an adjustment in where the moneys were going throughout Ontario to take into account this new situation in Toronto, for instance. The new model is now based on population and numbers of unemployed youth and is therefore, I'm told, a fairer approach to the distribution of SEED funds.

That explains the switch, if you wish, where perhaps more money was going into your area before because none was needed in Toronto and the area. I'm also informed that globally in Ontario the budget was increased by $3 million this year, for instance.

Mr. Speller: It doesn't do much for the rural areas.

Mr. Cadieux: Unfortunately it doesn't necessarily give you $3 million more, I agree.

Mr. Speller: Are you not aware one-third of the street kids in urban areas come from rural Canada, and by not giving them the summer jobs what essentially you're doing is you're sending them into the cities in search of jobs?

Could the minister also provide documentation on what he's just said?

Mr. Cadieux: I'll be pleased to provide documentation.

I believe, Mr. Speller, employment is important for all youth, whether they are from rural areas or they're from downtown Toronto or downtown Montreal.

Mr. Speller: I'm not suggesting it's not.

[*Translation*]

Si l'on compare les taux de chômage dans ma région, dans les régions rurales du Canada, avec ceux des villes, il n'en demeure pas moins que ces taux, chez les jeunes, sont plus élevés dans les régions rurales. Dans ma région, le chômage est de plus de 21 p. 100, alors qu'à Toronto, le taux s'élève à environ 14 ou 15 p. 100, mon collègue saura les chiffres exacts. On nous a dit que cet argent avait été soustrait au financement destiné à notre région et envoyé à ces centres urbains pour pallier au taux élevé de chômage. Le ministre pourrait peut-être nous fournir des explications à ce sujet et mettre à la disposition du comité des documents à l'appui de ses arguments.

M. Cadieux: Je vous l'expliquerai de mon mieux. Mes fonctionnaires, ici, sont des experts dans le domaine et c'est eux qui ont conçu les changements dans la façon de déterminer les sommes destinées à chaque province, plus particulièrement à l'Ontario. Je suis certain qu'ils se feront un plaisir de vous répondre en détail.

D'après ce que je sais, avant que l'économie subisse ces revers, la CEI utilisait un modèle selon lequel les fonds étaient versés aux localités dont le taux de chômage était supérieur à la moyenne provinciale. Durant la crise économique, les taux de chômage ont augmenté et on a constaté une diminution de la création des emplois d'été dans des régions qui, auparavant, avaient rarement eu besoin d'aide. Comme je vous l'ai dit précédemment d'une façon plus générale, au centre-ville de Toronto et dans la région immédiate de cette ville, le chômage chez les jeunes n'avait pas dans le passé les proportions qu'il a aujourd'hui. Par conséquent, il a fallu revoir la distribution des sommes versées à l'Ontario pour tenir compte, par exemple, de la nouvelle conjoncture à Toronto. Le nouveau modèle se fonde sur le nombre d'habitants et le nombre de jeunes sans emploi, ce qui, m'a-t-on dit, permet une distribution plus équitable des fonds alloués dans le cadre du programme Emplois d'été/Expérience de travail.

Cela peut expliquer ce transfert des sommes. Votre région recevait peut-être davantage d'argent auparavant parce que Toronto et sa région avoisinante pouvaient se passer d'aide. On m'a également informé de ce que le budget alloué à l'ensemble de la province de l'Ontario a été augmenté cette année de 3 millions de dollars.

M. Speller: Cela n'arrange rien dans les zones rurales.

M. Cadieux: Malheureusement, cela ne vous donne pas 3 millions de dollars de plus, j'en conviens.

M. Speller: Ne savez-vous pas qu'un tiers des jeunes qui vivent dans la rue des centres urbains viennent des zones rurales du pays, et qu'en leur refusant des emplois d'été, vous les envoyez tout simplement chercher ces emplois dans les villes?

Le ministre pourrait-il également produire des documents relativement à ce qu'il vient de déclarer?

M. Cadieux: Je me ferai un plaisir de vous fournir ces documents.

Monsieur Speller, l'emploi a la même importance pour tous les jeunes, qu'ils viennent des zones rurales ou du centre-ville de Toronto ou de Montréal.

M. Speller: Je ne dis pas le contraire.

[*Texte*]

Mr. Cadieux: I don't have any difficulties with the general idea on that, except that once again we have to look at the general situation of the economy in Canada and also the general situation of the budgets in this country, including those of the provinces, who have their own efforts for youth in their own jurisdiction, because they also are under their own jurisdiction.

• 1145

Mr. McCurdy: Thank you for that, Minister. It is always good to see you. I just wish this typical unfolding of committee hearings had not been repeated today. We spent half an hour on a preliminary statement that most of us could have read in five minutes, thus cutting back the amount of time actually involved in examining what we are here to examine. I unfortunately will have to rush out, so this is the only round I am going to have.

I would just like to correct a response to a question a moment ago. You were asked about SEED funding. Your own document indicates that SEED funding was $88 million and it has been increased by $5 million. That is SEED funding. You have also suggested by implication that the provision of money for the Challenge program has been generous. I would concede to you that initiatives with respect to work experience and so on for the high school level and cooperative programs are good, but that was at the expense of post-secondary education.

I should also point out that before this government came to office, summer youth employment was budgeted for about $240 million a year. It was cut in the subsequent year to $205 million. The real dollar value of what is being provided for summer youth employment has been very nearly halved, in real constant dollar amounts.

This raises the question about how we evaluate just what the government is doing on youth's behalf. Doubtless you will recall that 1985 was International Youth Year. You will recall that a great deal was said then about the enunciation of a youth policy by the government which would, by implication, lay bare in clear terms just what the government was doing with respect to the problems of youth. As my colleague indicated earlier, during that period of time youth unemployment reached around 16%. It's now over 17%, mounting toward 18%, and we still do not have a handle on it.

I don't very often quote from the background material provided for the committee by research staff, but I want to read you this from background material provided to us:

> Except for a terse description of the Youth Initiatives component of the Employability Improvement Program (p. 2-26), the Part III provides very little information on EIC's policy and program objectives regarding youth. No information is provided on estimated youth labour market expenditures in 1993-94 or how many youth will be helped via these funds. Details regarding the effectiveness of youth-related initiatives delivered in the previous fiscal year are also absent.

[*Traduction*]

M. Cadieux: En principe, je suis d'accord avec vous, mais il faut tenir compte de l'état général de l'économie au Canada, de même que de la situation budgétaire du pays, y compris de celle des provinces, qui doivent faire leur part à l'égard des jeunes de leur territoire, puisque ces jeunes relèvent également de leur compétence.

M. McCurdy: Merci, monsieur le ministre. Je suis Toujours heureux de vous voir. J'aurais souhaité cependant que la séance se déroule de façon moins caractéristique. Comme d'habitude, nous avons entendu une allocution d'une demi-heure que nous aurions pu lire en cinq minutes, ce qui réduit le temps dont nous disposons pour étudier ce que nous sommes supposés étudier. Malheureusement, je devrai bientôt partir et c'est donc la seule occasion que j'aurai de vous poser des questions.

Permettez-moi d'apporter une correction à la réponse que vous avez fournie il y a un instant. La question portait sur le financement du programme Emplois d'été/Expérience de travail. D'après votre document, les fonds versés à ce programme s'élevaient à 88 millions de dollars et ont été augmentés de 5 millions de dollars. Vous avez également laissé entendre que le programme Défi avait été généreusement financé. Les initiatives relatives à l'expérience de travail, par exemple, au niveau de l'enseignement secondaire et des programmes d'alternance travail-études, disposent de fonds suffisants, certes, mais aux dépens de l'enseignement postsecondaire.

Permettez-moi également de faire remarquer qu'avant l'arrivée de ce gouvernement au pouvoir, le budget alloué à la création d'emplois d'été pour les jeunes s'élevait à environ 240 millions de dollars par année. Dès la première année, le gouvernement conservateur a réduit ce budget à 205 millions de dollars. En fait, si l'on considère la valeur en dollars réels, les sommes allouées à la création d'emplois d'été pour les jeunes ont diminué de près de moitié, en dollars réels constants.

On peut donc se demander comment nous devons évaluer les mesures prises par le gouvernement à l'intention des jeunes. Vous vous souviendrez sans doute que 1985 était l'Année internationale de la jeunesse. Cette année-là, le gouvernement a beaucoup parlé de mettre en place une politique de la jeunesse dans laquelle serait énoncée en termes clairs les solutions préconisées par le gouvernement pour résoudre les problèmes des jeunes. Comme mon collègue l'a dit tantôt, le taux de chômage chez les jeunes a depuis atteint quelque 16 p. 100. Il est maintenant de plus de 17 p. 100, encore à la hausse, et nous n'avons pas encore trouvé le moyen de résoudre le problème.

Je ne cite pas souvent les documents fournis au comité par nos recherchistes, mais permettez-moi de vous en lire un extrait:

> Mise à part une brève description de la composante Initiative Jeunesse du Programme d'amélioration de l'employabilité (p.2-29 et 2-30), la Partie III renferme peu d'informations sur les objectifs de la politique et du programme d'EIC en ce qui concerne les jeunes. Aucune donnée n'est fournie sur l'estimation des dépenses consacrées au marché du travail pour les jeunes en 1993-1994 et sur le nombre de jeunes qu'il sera ainsi possible de rejoindre. Il n'y a pas non plus de détails sur l'efficacité des initiatives mises en oeuvre au cours du dernier exercice pour venir en aide aux jeunes.

[*Text*]

That puts it about as clearly as it can be put. We can talk about stay-in-school initiatives, we can talk about the Challenge program, but we are really only scratching the surface of what in fact is being done. This is not a criticism that something is not being done. It is, Mr. Minister, a situation in which we have no way of finding out what is being done.

The youth ministry has two little tags in there. It is a tiny portion of the program that you yourself say is being delivered to the young people of this country. You will realize that the increase in unemployment that has occurred since 1990-91 is constituted of 60% unemployment among youth. What initiatives have you taken as minister—because I am sure you could not be involved in this without having given it some thought—to isolate and define the delivery of programs to youth so that these can be evaluated in terms of their effectiveness? That is, how much money is being spent in various programs for those between the ages of 16 and 24, and how well have these worked out?

Mr. Cadieux: Thank you very much, Mr. McCurdy. I want to come back to my introductory statement. You have had your own introduction to your question. I respect that, and it is always a pleasure for me to hear you. I would like it if reciprocity existed, but I think it's important, Mr. McCurdy, that I make a statement. I am sorry that you have to rush out, but that is not quite my problem. I'm here, scheduled according to the committee, and I'm here for the duration of the time I'm supposed to be here. I can't help you with your having to rush out and all that, but if you want to have a chat on these issues at another time, you can call me and I would be pleased to try to entertain some of your questions.

• 1155

Coming back to the numbers that you raised a few minutes ago, it is true that the SEED component is $88 million. If you add in student business loans, business drive for jobs, the native internship program, etc., you come to $115.9 million, as I indicated in my introductory remarks. So the numbers are there.

Mr. McCurdy: But that's not SEED.

Mr. Cadieux: That's Challenge.

Mr. McCurdy: I can't help that.

Mr. Cadieux: SEED is $88 million.

Mr. McCurdy: I asked you about a specific program. He asked you about a specific program. That was a parenthetic reference to an imprecision in response to a question. The key answer I want is the basic question of how we get the actual funds spent on youth and what the effectiveness of those programs is; to have you attempt an isolation of the expenditures by this government in various programs that are targeted to those between the ages of 16 and 24, where they are, and whether they will start appearing in the estimates so we can evaluate them appropriately.

[*Translation*]

On ne saurait être plus clair. Qu'il s'agisse de l'initiative L'école avant tout ou du programme Défi, il ne s'agit là en fait que d'une infime portion de ce qui se fait. Je ne nie pas les efforts qui sont faits, monsieur le ministre, je dis simplement qu'il n'est pas possible de voir ce qui se fait.

Dans tout cela, le ministre de la Jeunesse a deux petits programmes. Il s'agit d'une fraction minime du programme qui, d'après ce que vous déclarez vous-même, est offert aux jeunes Canadiens. Parmi les gens qui se sont joints au rang des chômeurs depuis 1990-1991, 60 p. 100 sont des jeunes. Puisque vous avez sans doute réfléchi à la question, quelles initiatives avez-vous prises pour examiner la prestation des programmes destinés aux jeunes de façon à en évaluer l'efficacité? Autrement dit, quelles sommes sont attribuées aux divers programmes destinés aux jeunes de 16 à 24 ans et quels ont été les résultats de ces programmes?

M. Cadieux: Merci beaucoup, monsieur McCurdy. Vous avez parlé de mon long exposé, mais vous avez tout de même pris le temps de donner un préambule à votre question. Je respecte votre façon de faire et je suis toujours content de vous écouter. J'aimerais que ce soit réciproque, car j'estime qu'il est important, monsieur McCurdy, que je fasse un exposé. Je suis désolé que vous soyez pressé, mais ce n'est pas vraiment mon problème. Je suis venu à la date et à l'heure fixées par le comité et je resterai ici le temps que je suis censé y être. Ce n'est pas de ma faute si vous êtes obligé de quitter la pièce à la hâte, mais si vous voulez que nous discutions de ces questions une autre fois, vous n'avez qu'à me téléphoner. Je me ferai alors un plaisir de répondre à vos questions.

Pour en revenir aux chiffres que vous avez mentionnés tout à l'heure, c'est vrai que le programme Emplois d'été/Expérience de travail a un budget de 88 millions de dollars. Si on y ajoute les prêts aux étudiants entrepreneurs, la campagne auprès des entreprises pour les emplois d'été, le programme des stagiaires autochtones, et les autres, on arrive à un total de 115,9 millions de dollars, comme je l'ai dit dans mes remarques préliminaires. Les chiffres sont là.

M. McCurdy: Mais ce n'est pas le programme Emplois d'été.

M. Cadieux: C'est Défi.

M. McCurdy: Ce n'est pas de ma faute.

M. Cadieux: Le programme Emplois d'été/Expérience de travail a un budget de 88 millions de dollars.

M. McCurdy: Je vous ai interrogé au sujet d'un programme en particulier. Lui aussi l'a fait. C'était une petite allusion en passant à l'imprécision de votre réponse. Ce que je veux savoir en définitive c'est comment calculer les sommes réellement dépensées pour les jeunes et comment évaluer l'efficacité de ces programmes. Je voudrais que vous tentiez de me donner le montant que votre gouvernement a dépensé pour chacun des programmes visant les jeunes qui ont entre 16 et 24 ans, que vous me disiez où ces chiffres se trouvent, et s'ils seront présentés dorénavant dans les prévisions budgétaires pour que nous puissions les évaluer comme il faut.

[*Texte*]

Mr. Cadieux: Mr. Speller, if I misunderstood your question, I apologize. The SEED budget is $88 million. The initiatives under the Challenge program, including SEED, are $115.9 million, as I've indicated in my notes, not $100.9 million as indicated by Mr. Speller. So that being corrected—

Mr. McCurdy: I corrected it. It didn't have to be corrected twice. When are you going to answer the question?

Mr. Cadieux: Thank you, Mr. McCurdy. You are very kind. I appreciate your help. The numbers are there now, and I hope they're clarified.

With respect to youth initiatives in general through the government, I am sure my colleague, Minister Valcourt, who was here last week, probably answered all those questions. But to repeat, or help in the debate, I understand that $739 million was directed toward youth initiatives during 1991-92. That would have allegedly dealt with 377,163 young people in Canada.

Mr. McCurdy: Evidently you don't get the message. You are the youth minister, and you're sitting here before this committee saying you might have been told by another minister, maybe, that approximately so much money might have been spent by youth, according to him. What is your responsibility? You're supposed to be the advocate on behalf of youth, in my understanding. You are supposed to be the minister responsible to ensure that the problems that are heaping all over the place with respect to youth poverty and training and unemployment. . .but you come in here and tell us about a public relations activity and the summer program. Do you not see it as a part of your responsibility to ascertain with precision and accuracy what this government is doing so that you can evaluate it and fulfil your role as an advocate and so we can fulfil our roles as members of Parliament? This is not small. This is a government that said it was going to focus on youth, and now, eight years later, we cannot even determine with precision how much money you're spending on that age group between 16 and 24. And you're quoting Valcourt!

Mr. Cadieux: I am obviously used, Mr. Chairman, to Mr. McCurdy's outrage, whether it's in the House or in here, with respect to various programs, so I'm not surprised at his speech this morning.

Mr. McCurdy, I would like to hope that I misunderstood you. I hope you don't consider the stay-in-school initiative as being a public relations exercise, because it's not.

Mr. McCurdy: Being a public relations exercise doesn't make it bad.

Mr. Cadieux: It is a very, very serious program that has been created to deal with a very serious problem, the drop-out rate in this country, which is evaluated at over 30%.

Mr. McCurdy: Yes, through publicity. You're still not answering the question.

Mr. Cadieux: Mr. Chairman, I don't interrupt Mr. McCurdy. Could I have—

Mr. McCurdy: But you're not answering the question.

[*Traduction*]

M. Cadieux: Monsieur Speller, je vous prie de m'excuser si j'ai mal compris votre question. Le budget du programme Emplois d'été est de 88 millions de dollars. Les divers projets dans le cadre du programme Défi 93, y compris le programme Emplois d'été/Expérience de travail, vont coûter 115,9 millions de dollars, comme je l'ai dit dans mes notes préliminaires, et non pas 100,9 millions de dollars comme l'a dit M. Speller. Maintenant que la correction est faite. . .

M. McCurdy: C'est moi qui ai fait la correction. Vous n'aviez pas besoin de le répéter. Quand allez-vous répondre à ma question?

M. Cadieux: Merci, monsieur McCurdy. Vous êtes trop bon. Je vous remercie de votre aide. Tous les chiffres sont maintenant connus et j'espère que c'est clair.

Pour ce qui est des diverses initiatives gouvernementales concernant la jeunesse, je suis certain que mon collègue, M. Valcourt, qui a comparu la semaine dernière, a déjà répondu à toute cette question. Mais pour faciliter la discussion, je répéterai que 739 millions de dollars ont été consacrés aux projets visant les jeunes en 1991-1992. On aurait ainsi rejoint 377 163 jeunes au Canada.

M. McCurdy: Évidemment, vous n'avez rien compris. C'est vous le ministre de la Jeunesse et vous venez nous dire en comité qu'un autre ministre nous a probablement dit combien d'argent, selon lui, le gouvernement allait dépenser pour la jeunesse. Mais alors, quelle est votre responsabilité à vous? Je pensais que vous étiez censé défendre les intérêts des jeunes. Vous êtes censé être le ministre chargé de s'occuper des divers problèmes de pauvreté, de formation, de chômage qui touchent les jeunes. . . mais vous venez nous parler d'une campagne de relations publiques et d'un programme d'emplois d'été. N'est-il pas de votre ressort de vérifier ce que fait au juste le gouvernement, d'en faire l'évaluation et de jouer votre rôle de défenseur des intérêts des jeunes afin que nous, nous puissions faire notre travail de députés? Ce n'est pas qu'une petite affaire. Votre gouvernement a dit qu'il allait mettre l'accent sur les jeunes, et huit ans plus tard, nous n'arrivons même pas à savoir combien d'argent au juste vous dépensez pour les jeunes de 16 à 24 ans. En plus, vous citez Valcourt!

M. Cadieux: Monsieur le président, je suis évidemment habitué aux sorties de M. McCurdy, que ce soit à la Chambre ou en comité et quels que soient les programmes. Son discours de ce matin ne m'étonne donc pas le moins du monde.

Monsieur McCurdy, j'espère vous avoir mal compris. Vous ne pensez tout de même pas que le projet contre le décrochage scolaire est une compagne de relations publiques, parce que vous vous trompez.

M. McCurdy: Ce n'est pas parce que c'est une campagne de relations publiques que c'est mauvais.

M. Cadieux: C'est un programme vraiment très sérieux qui a été créé pour faire face à un problème très grave, puisque le taux de décrocheurs au Canada est évalué à plus de 30 p. 100.

M. McCurdy: Oui, mais on lutte par la publicité. Vous n'avez toujours pas répondu à ma question.

M. Cadieux: Monsieur le président, je n'ai pas interrompu M. McCurdy. Serait-il possible. . .

M. McCurdy: Mais vous ne répondez pas à ma question.

[*Text*]

The Vice-Chairman: Mr. McCurdy, please allow the minister to answer.

Mr. McCurdy: He's not answering the question.

The Vice-Chairman: He's trying to answer.

Mr. McCurdy: The question is what is he doing as Minister of State for Youth to find out what's been going on with respect to youth?

The Vice-Chairman: You have the floor, Minister.

Mr. Cadieux: Thank you very much, Mr. Chairman. Respect for others sometimes is appropriate.

Again, Mr. McCurdy, the Department of Youth, as you know, and this is not a secret, it's public, is part of Employment and Immigration. Therefore you have at least two ministers, not to say three, and in some cases four, who deal under the umbrella of Employment and Immigration, including my colleague Mr. Valcourt, who has the responsibility of the entire department. I understand he was here last week to answer questions. Whether you asked him the questions or not, I don't know. I assume you would have and that he would have answered them.

• 1200

But I gave you an answer a few minutes ago that the total budget in Employment and Immigration that went to youth initiatives was $739,292 million, which benefited 377,163 youth in Canada between the ages of 15 and 24, according to Statistics Canada.

Mr. McCurdy: Where are these in the estimates?

Mr. Cadieux: Those documents are available—

Mr. McCurdy: They're not in the estimates.

Mr. Cadieux: Mr. McCurdy, we'll provide them to you. They're public numbers. All you have to do is look into them.

Mr. McCurdy: And those are the funds that were cut by $200 million. Right? Isn't it true that $200 million was cut from precisely those programs delivered by Employment and Immigration that you're not talking about?

Mr. Cadieux: Mr. McCurdy, I think it's public knowledge that the Government of Canada had to cut back on some of its programs, and I am convinced that some cuts were also made in the Employment and Immigration portfolio, which obviously includes some of those initiatives.

Mr. McCurdy: And you don't know how much that affected you.

Mr. Cadieux: You should have asked Mr. Valcourt.

The Vice-Chairman: Mr. Fee.

Mr. Fee (Red Deer): Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Minister, I'd like to follow up and start my comments the way Mr. Speller did. I thought that was quite useful. It helped me to get organized.

I have four questions I'd like to touch on during the time allotted to me. First, I'd like to talk about the Newfoundland and New Brunswick agreement. I'd like to talk a little bit about SEED and how you determine priorities. I'd like some

[*Translation*]

Le vice-président: Monsieur McCurdy, voudriez-vous laisser le ministre répondre s'il vous plaît.

M. McCurdy: Il ne répond pas à la question.

Le vice-président: Mais il essaie.

M. McCurdy: Je veux savoir ce qu'il fait en tant que ministre d'État à la jeunesse pour savoir tout ce qui se fait pour les jeunes?

Le vice-président: Monsieur le ministre, vous avez la parole.

M. Cadieux: Merci beaucoup, monsieur le président. Il faut parfois respecter les autres.

Monsieur McCurdy, comme vous le savez bien, et ce n'est pas un secret, le ministère de la Jeunesse fait partie du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Il y a par conséquent au moins deux ministres, même trois, et parfois quatre, qui travaillent dans le secteur de l'emploi et de l'immigration, y compris mon collègue M. Valcourt, qui a la responsabilité de l'ensemble du ministère. Je crois savoir qu'il est venu la semaine dernière répondre à vos questions. Je ne sais pas si vous lui en avez posées. Je présume que vous l'avez fait et qu'il y a répondu.

Je vous ai dit il y a quelques minutes que le budget d'Emploi et Immigration consacré aux initiatives pour la jeunesse s'élevait à 739 292 millions de dollars, et que ces initiatives avaient touché 377 163 jeunes de 15 à 24 ans, selon Statistique Canada.

M. McCurdy: Ces chiffres sont-ils dans le budget?

M. Cadieux: Les documents sont disponibles. . .

M. McCurdy: Ils ne sont pas dans le budget.

M. Cadieux: Monsieur McCurdy, nous vous les fournirons. Ils sont du domaine public. Il suffit de les examiner.

M. McCurdy: Et ce sont ces fonds-là qui ont été réduits de 200 millions de dollars, n'est-ce pas? N'est-il pas vrai qu'on a coupé de 200 millions les budgets de ces programmes d'Emploi et Immigration dont vous ne nous parlez pas?

M. Cadieux: Monsieur McCurdy, tout le monde sais, je crois, que le gouvernement du Canada a réduit ses dépenses dans certains programmes, et je suis sûr qu'il y a eu des réductions aussi à Emploi et Immigration, ce qui toucherait, bien évidemment, quelques-unes de ces initiatives.

M. McCurdy: Vous ne savez pas dans quelle mesure vous avez été touché.

M. Cadieux: Vous auriez dû poser la question à M. Valcourt.

Le vice-président: Monsieur Fee.

M. Fee (Red Deer): Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur le ministre, je voudrais commencer comme l'a fait M. Speller. Cela m'a paru très utile. Cela m'a permis de mieux m'organiser.

Dans le temps qui m'est accordé, j'aimerais vous poser quatre questions. J'aimerais que nous parlions d'abord de l'entente avec Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick. J'aimerais que nous parlions un peu du programme Emplois

[*Texte*]

comments from you on the transition from school to work and how we might alleviate some jurisdictional bickering; and finally, just to end up, I would like you to elaborate on your long-term view of youth unemployment.

But I have a picky point before I start all that. It is not a major one. It is regarding your address. We have one that is completely in French and another one with your speaking notes as you spoke in both French and English. For those of us who aren't yet as fluently bilingual as you are, it would be easier to have them in one language or the other. So for whoever does them another time, it would be quite helpful if they would do that. Thank you.

Mr. Cadieux: I am not familiar with exactly how the speaking notes were put together today. I got mine about an hour before the hearing of this committee this morning. Normally what is given out is the version I use, subject to the changes I might make in the process of speaking. That's why there's a little phrase there of "check against delivery". My understanding is that normally it's the bilingual version that is put out.

Mr. Fee: For those of us who are still learning, it's helpful to have it.

Mr. Cadieux: It might help, though, if you use them, to learn more quickly.

Mr. Fee: We're trying.

Mr. Cadieux: Good. And I understand that there's translation here, so I assume that everyone was able to understand what I was trying to say.

Mr. Fee: We understood. It was just a point I wanted to make. Thank you.

Mr. Cadieux: I am informed, by the way, that the clerk was given an English, a French, and a bilingual version of my speaking notes.

Mr. Fee: I didn't get the English version.

Mr. Cadieux: If that's what the clerk was given, we should ask him why you didn't get them.

Mr. Fee: It looks as if I'm about to get them. Thank you.

You commented, Mr. Minister, about the agreement you got with Newfoundland and New Brunswick on the youth employment strategy. In your opinion, are labour market initiatives for youth delivered more effectively in these two provinces as a result of this initiative?

Mr. Cadieux: First of all, I'd love to take the credit for this initiative, but it was originally negotiated five years ago, which would bring us back to 1988-89. Those two initiatives in particular were negotiated by my colleague and predecessor, Jean Charest, presently Minister of the Environment, who is also a candidate, as you know, for the leadership of our party—

Mr. Fee: We'll leave that topic aside for just now.

Mr. Cadieux: —to become the next Prime Minister of this country.

At that time Mr. Charest went on a consultation process nationwide to see whether all provinces and territories were interested in negotiating agreements with the federal government with respect to youth initiatives per se.

[*Traduction*]

d'été/Expérience de travail et de la manière dont vous établissez les priorités. J'aimerais que vous nous parliez un peu de la transition de l'école au travail et de ce qu'on peut faire pour mettre fin aux disputes de compétences; et enfin, pour conclure, j'aimerais que vous nous donniez votre vision à long terme en ce qui concerne le chômage chez les jeunes.

Mais tout d'abord, j'ai une petite plainte à exprimer. Ce n'est rien d'important. C'est à propos de votre déclaration. Vous avez un texte en français et un autre que vous avez utilisé pour la déclaration, en anglais et en français. Pour ceux d'entre nous qui ne sont pas encore parfaitement bilingues, comme vous, il serait préférable d'avoir le texte dans une langue ou dans l'autre. Ce serait utile, la prochaine fois, si les personnes qui préparent votre allocution pouvaient le faire ainsi. Merci.

M. Cadieux: Je ne sais pas exactement comment mes notes ont été préparées pour aujourd'hui. J'ai reçu mon texte environ une heure avant de venir au comité. Habituellement, on distribue la version que je vais utiliser, sous réserve des changements que je pourrais y apporter en parlant. C'est pour cela qu'on précise «priorité au discours prononcé». Que je sache, on distribue habituellement la version bilingue.

M. Fee: Pour ceux d'entre nous qui apprennent encore, ce serait utile.

M. Cadieux: Mais cela vous aidera peut-être à apprendre plus vite.

M. Fee: Nous nous y essayons.

M. Cadieux: Bien. Et comme il y a un service d'interprétation, j'imagine que tout le monde a pu comprendre ce que j'ai essayé de dire.

M. Fee: Nous vous avons compris. Je voulais simplement signaler le fait. Merci.

M. Cadieux: On me dit que le greffier a reçu une version anglaise, une version française et une version bilingue de ma déclaration.

M. Fee: Je n'ai pas reçu la version anglaise.

M. Cadieux: C'est ce que nous avons remis au greffier, vous pourrez lui demander pourquoi vous ne l'avez pas reçue.

M. Fee: Apparemment, on va me les remettre. Merci.

Monsieur le ministre, vous avez parlé de l'accord que vous avez passé avec Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick pour une stratégie d'emploi pour les jeunes. À votre avis, les initiatives d'emploi pour les jeunes sont-elles plus efficaces dans ces deux provinces à la suite de cet accord?

M. Cadieux: Tout d'abord, j'aimerais beaucoup m'arroger le mérite de cette initiative, mais elle a été négociée il y a cinq ans, c'est-à-dire en 1988-1989. Ces deux accords ont été négociés par mon collègue et prédécesseur, Jean Charest, qui est actuellement ministre de l'Environnement et qui, comme vous le savez, est candidat à la direction du parti. . .

M. Fee: Nous n'aborderons pas ce sujet-là ici.

M. Cadieux: . . .et espère devenir le prochain premier ministre du Canada.

À l'époque, M. Charest avait lancé une consultation nationale pour voir si les provinces et territoires étaient intéressés à négocier des accords avec le gouvernement fédéral dans le secteur de l'emploi pour les jeunes.

[*Text*]

• 1205

My understanding is that at the time, in 1989, only New Brunswick and Newfoundland were interested in getting into a specific initiative of the kind we have today and have had for five years, and which was renewed for another year in order to finalize the evaluation and the appropriateness perhaps of extending or offering the same initiatives to other provinces and/or territories that may be interested.

You will realize that there's no question it would entail a lot of money, not only on the part of the federal government but also on the part of each jurisdiction. But following the experience I am aware of with respect to these two initiatives and whether or not they would be applicable to the country as a whole, I think you have to look at what the initiatives do. To use the New Brunswick example, for instance, the services are all sort of put together the way they should be, according to me.

Whether you're a federal or provincial jurisdiction, you're dealing with a very sensitive issue, which is our youth and their future and their opportunities. I think it is better service if both jurisdictions—and if you can include others, fine—but if the main jurisdictions, provincial and federal, put their resources and efforts together to deliver the best possible programs and services to the youth of that given province to make sure their needs and requirements are met. Again, they may be different, as we know, from one province to another. We know this, for instance, between New Brunswick and Newfoundland, where you don't necessarily deal with the same problems or the same solutions.

I understand that the initiatives have been a success. That is one of the reasons they were extended, because technically they should have ended on March 31 of this year. I believe if all provinces accepted putting their resources together with the feds in order to deal with the day-to-day problems in full cognizance of the needs and ways to come to the solutions, it would benefit the persons we are trying to help, the youth of Canada.

Whether or not it's feasible remains to be seen, but if you take the resources the feds put in with respect to youth initiatives, $739 million a year, plus the resources of the various provinces, etc., I think you're talking about quite a large amount of money. It would probably be better put to use if they were jointly directed rather than sometimes duplicated or trying to reach the same solutions by two different routes without ever meeting. From that point of view, I believe they were a success. It would be very interesting to see if more can be done with what we have.

Mr. Fee: Do you know if other provinces are considering the same program now or the same involvement? Have you had any discussions?

Mr. Cadieux: There are ongoing discussions all the time. As you know, sometimes Mr. McCurdy tries to make believe that we don't do anything, but there are ongoing discussions, whether through the Council of Ministers of Education or through federal-provincial meetings of my colleague, the Minister of Employment and Immigration, myself with my colleagues, etc.

[*Translation*]

À ma connaissance, à cette époque, en 1989, seuls le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve s'intéressaient à la mise en place d'une initiative du type de celle qui existe maintenant depuis cinq ans et qui a été renouvelée pour une autre année afin d'en terminer l'évaluation et de déterminer s'il est éventuellement souhaitable de prévoir de telles initiatives dans les autres provinces ou territoires susceptibles d'être intéressés.

Cela impliquerait évidemment des sommes importantes qui devraient venir non seulement du gouvernement fédéral mais également de chaque province. Mais au vu de l'expérience acquise avec ces deux initiatives et pour savoir si elles peuvent ou non être appliquées dans l'ensemble du pays, il faut tout au moins examiner leurs résultats. Si l'on prend l'exemple du Nouveau-Brunswick, il me semble que les services sont présentés exactement comme ils devraient l'être.

Pour tout gouvernement, qu'il soit fédéral ou provincial, il s'agit d'un domaine très délicat, celui de la jeunesse, de son avenir et des chances qu'on lui donne. On obtiendra, je pense, de meilleurs résultats si les deux principaux paliers de gouvernement, les provinces et le fédéral,—et si on peut obtenir la participation des autres, tant mieux—combinent leurs ressources et leurs efforts pour offrir les meilleurs programmes et services possible aux jeunes de la province concernée en s'efforçant de répondre à leurs besoins. Ceux-ci, nous le savons, peuvent varier d'une province à l'autre. C'est le cas notamment entre le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve où ni les problèmes, ni les solutions ne sont nécessairement identiques.

Ces initiatives constituent, semble-t-il, une réussite. C'est une des raisons pour lesquelles on les a prolongées, puisqu'elles auraient dû normalement prendre fin le 31 mars de cette année. Je pense que si toutes les provinces acceptaient de regrouper leurs ressources avec celles du gouvernement fédéral pour faire face aux problèmes quotidiens en tenant compte des besoins et des solutions possibles, cela serait à l'avantage des personnes auxquelles nous essayons de venir en aide, les jeunes du Canada.

L'avenir nous dira si cela est ou non réalisable, mais si l'on ajoute les ressources consacrées par le fédéral aux Initiatives Jeunesse, soit 739 millions de dollars par an, à celles des différentes provinces, etc., j'ai l'impression qu'on se retrouve avec une somme assez impressionnante. Cet argent serait sans doute utilisé à meilleur escient si on coordonnait les activités, pour éviter les mesures faisant double emploi ou les recherches d'une même solution par des voies divergentes qui ne se rencontrent jamais. Je crois qu'on peut parler de réussite à cet égard. Il serait très intéressant de voir si on peut faire plus avec ce dont nous disposons.

M. Fee: Savez-vous si d'autres provinces envisagent maintenant de se lancer dans ce même programme ou d'y participer? Avez-vous des discussions avec certaines d'entre elles?

M. Cadieux: Des discussions ont lieu constamment. Comme vous le savez, M. McCurdy essaie parfois de donner l'impression que nous ne faisons rien, mais il y a des discussions en permanence, soit par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'éducation ou à l'occasion des rencontres fédérales-provinciales de mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ou de celles que j'ai avec mes collègues, etc.

[*Texte*]

There are also ongoing jurisdiction sensitivities in some cases, and it's not necessarily as simple as it sounds to come to those types of broad agreements. The credit should be given not only to my predecessor, Mr. Charest, but also to the then premier of New Brunswick, Mr. McKenna, who obviously saw the light at the end of the tunnel at the time—and I'm not talking about the fixed link—and immediately saw the opportunities for the youth of New Brunswick and put them in place. They have benefited since.

Mr. Fee: The second question I want to ask is about SEED funding and how you determine priorities. The reason for bringing it up is a little personal frustration with myself this year. We have in my riding one of the few local advisory committees in the country that is still functioning and functioning well. I forgot to put this on the agenda this year, so we didn't have any input into the local priorities, but I would like to know if your department does actively seek input from local jurisdictions. You indicated the two national priorities you had this year. Is there still room for individual initiatives in the local areas?

• 1210

Mr. Cadieux: If you are talking about this year's budget of SEED, my answer would have to be no. Technically the budgets have been allocated because—

Mr. Fee: Not the funds but the direction in which the budget goes.

Mr. Cadieux: Again, the amount of money was divided among what I will call regions, including provinces, if you wish. Each region, knowing the amount of money it was entitled to, made the decisions in consultation with the local member of Parliament who was interested, I suppose, to make those comments known at the time.

Today, May 31, I would assume that in most if not all ridings, those decisions have already been taken because students, if they haven't finished yet, are going to finish within the next few days. The jobs and the opportunities have to be there when they come out.

Mr. Fee: I am going to skip on to my next one—

Mr. Cadieux: For the future, please, if you have some suggestions, by all means. . . I am not pretending that I or anybody else who may have this job in the next little while is the sole possessor of truth. Whatever we can do to help the situation, bearing in mind. . .

I appreciate Mr. Speller's concern. He is specifically dealing with a rural area, which is very different from where I come from—perhaps not so different from where you come from, but also very different from our other colleagues here. If things can be done to bear those considerations in mind at the time, not necessarily the general allocation but how the general allocation should be dealt with, every idea is welcome.

Mr. Fee: I prefaced my comments by saying it was personal frustration that I didn't provide that early enough this year. It was my fault. The local office in Red Deer has encouraged us to do it through the LAC for years.

[*Traduction*]

Par ailleurs, il se pose constamment des problèmes de compétence et ce n'est pas nécessairement aussi simple que cela d'en arriver à des accords généraux de ce type. Il faut rendre hommage à ce sujet non seulement à mon prédécesseur, M. Charest, mais également à celui qui était alors le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. McKenna, qui a clairement vu la lumière qui brillait alors au bout du tunnel—attention, je ne parle pas de pont—et s'est rendu compte immédiatement des possibilités qui s'offraient à la jeunesse du Nouveau-Brunswick et a pris les mesures nécessaires. Depuis lors, le programme porte ses fruits.

M. Fee: Ma deuxième question portera sur le financement du programme Emplois d'été/Expérience de travail et l'établissement des priorités. Je soulève cette question parce qu'elle m'a occasionné cette année une petite frustration. Il y a dans ma circonscription l'un des rares comités consultatifs locaux du pays qui fonctionne encore à la satisfaction générale. J'avais oublié de placer cela à l'ordre du jour de cette année et nous n'avons donc pas pu contribuer à l'établissement des priorités locales, mais j'aimerais savoir si votre ministère fait un effort pour obtenir une contribution au niveau local. Vous avez signalé les deux priorités nationales que vous avez eues cette année. Reste-t-il de la place pour les initiatives individuelles au plan local?

M. Cadieux: Si vous parlez du budget du programme Emplois d'été pour cette année, je devrai vous répondre non. En pratique, les budgets ont déjà été distribués parce que. . .

M. Fee: Je ne parle pas des sommes elles-mêmes, mais de l'orientation du budget.

M. Cadieux: Là encore, les crédits ont été répartis entre ce que j'appellerais les régions, y compris les provinces, en quelque sorte. Chaque région, sachant à quel montant elle avait droit, a pris ses décisions en consultation avec le député local qui a pris la peine, je suppose, de faire part de ces commentaires en temps utile.

Aujourd'hui, le 31 mai, je suppose que dans la totalité ou la quasi-totalité des circonscriptions, les décisions ont déjà été prises, puisque les étudiants ont fini l'année scolaire ou la finiront d'ici quelques jours. Il faut que les emplois et les débouchés soient là lorsqu'ils quittent l'école.

M. Fee: Je vais passer à la question suivante. . .

M. Cadieux: À l'avenir, je vous en prie, si vous avez des propositions à faire, n'hésitez pas. . . Je ne prétends pas que la vérité ne peut sortir que de ma bouche ou de celle de la personne qui occupera peut-être mon poste d'ici quelque temps. Nous ferons de notre mieux pour offrir notre assistance, compte tenu. . .

Je comprends la préoccupation de M. Speller. Il a affaire à une région rurale, qui est très différente de celle d'où je viens, peut-être pas tant de celle d'où vous venez, mais très différente également de celle de nos autres collègues ici. Si on peut faire quelque chose pour ne jamais perdre de vue ces considérations, non pas tant pour la répartition globale des fonds elle-même que pour la façon de l'effectuer, toutes les idée seront les bienvenues.

M. Fee: J'ai signalé, au début de mon intervention, que j'étais frustré de n'avoir pas fourni des renseignements requis assez tôt cette année. C'était de ma faute. Le bureau local de Red Deer nous encourage à passer par le CCL depuis des années.

[*Text*]

My last question concerns the transition from school to work. The fact has been recognized that it's a very difficult one with a number of problems. One thing that contributes to the problems is the jurisdictional area. I would like to know if you can give me any optimistic view of the future and how we might eliminate or alleviate the jurisdictional bickering and help provide for a better transition from school to work in this country.

Mr. Cadieux: I hate to use Mr. McCurdy, particularly since he has left, because I prefer to respond to him when he is here, but I guess the best way to try to resolve that transition is to effectively stop hiding or blaming jurisdictions for what may or may not be happening.

Mr. McCurdy's speech in this type of committee and in the House is always that the federal government does nothing. The youth problem in this country is not the sole responsibility of the federal government nor should the federal government be considered the sole culprit, assuming things are not going the way they are supposed to. In Ontario the economic situation is not any better right now than in other parts of the country, and perhaps even a bit worse because of decisions being made in that particular jurisdiction.

That being said, I believe it would be absolutely crucial and fundamental for the jurisdictions concerned—regardless of whether they are federal, provincial, municipal or whatever—when we have a problem with the youth of our country, with the future of our country, with the *main-d'oeuvre* that will maintain our standards of living in the next little while, we should all put our jurisdictions behind us and try to find the best ways to use the limited resources all jurisdictions have today to make sure our youth get the best service for the money available.

Maybe the New Brunswick and Newfoundland agreements are good examples. They are not necessarily the only ones, I assume, but we all have to work toward partnerships.

• 1215

That's what we're trying to do right now with our stay-in-school program, with our Challenge initiative. It's to build those partnerships not only with the provinces but also with the private sector, which creates the jobs. It's not the government that creates the jobs for the people in Canada. It's the private sector. It is the small businesses. In some cases, it's bigger businesses, but generally speaking, the motor of the economy is small-and medium-sized businesses in this country.

We have to work together so we know what they need. We have to provide the youth with the necessary skills and education so they can fill them, bearing in mind the ongoing changes we are facing not only now but also are going to continue to face as we get closer to year 2000 and beyond.

Numbers indicate that in a lifetime of work, people will be expected to change "orientation" five to seven times by the year 2000 onward, whereas 25 years ago, sometimes you got a job at a specific company and would retire there 40 years later. It doesn't work that way any more. We have to evolve with the times. We have to make sure the opportunities and the means are there to permit that evolution.

[*Translation*]

Ma dernière question porte sur la transition de l'école au travail. On sait qu'elle est très délicate et s'accompagne de nombreux problèmes. Cette situation est due notamment aux conflits de compétences. Pouvez-vous me présenter des perspectives d'avenir réjouissantes et m'indiquer comment il serait possible d'éliminer ou d'atténuer les querelles entre les diverses administrations pour faciliter la transition entre l'école et le milieu de travail.

M. Cadieux: J'hésite à invoquer le nom de M. McCurdy, surtout puisqu'il est parti, car j'aime mieux lui répondre en sa présence, mais je pense que la meilleure façon de régler le problème de la transition est, en fait, de cesser de rejeter sur les autorités administratives la responsabilité de la situation.

Que ce soit devant un comité comme celui-ci ou à la Chambre, M. McCurdy accuse toujours le gouvernement fédéral de ne rien faire. La jeunesse canadienne ne relève pas exclusivement du gouvernement fédéral et celui-ci n'est donc pas le seul coupable lorsque les choses ne vont pas aussi bien qu'elles le devraient. En Ontario, la conjoncture n'est actuellement pas meilleure que dans les autres parties du pays, et peut-être même est-elle légèrement moins favorable à cause de certaines décisions du gouvernement provincial.

Cela dit, il me semble que, quand nous avons un problème qui concerne la jeunesse de notre pays, l'avenir de notre pays et la main-d'oeuvre qui nous permettra de préserver notre niveau de vie au cours des années à venir, les autorités concernées—qu'elles soient fédérales, provinciales, municipales ou autres—devraient oublier leurs querelles et essayer de voir comment elles peuvent utiliser au mieux leurs ressources limitées pour offrir à notre jeunesse le meilleur service possible avec l'argent dont on dispose.

Les ententes conclues avec le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve sont peut-être de bons exemples. Ce ne sont pas nécessairement les seuls, mais nous devons tous essayer de conclure des partenariats.

C'est ce que nous essayons de faire actuellement avec notre programme «L'école avant tout» et notre initiative «Défi». Il s'agit d'établir un partenariat non seulement avec les provinces, mais également avec le secteur privé, qui crée des emplois. Ce n'est pas le gouvernement qui crée des emplois pour la population canadienne, mais le secteur privé. Ce sont les petites entreprises. Ce sont parfois les grandes, mais, dans l'ensemble, ce sont les petites et moyennes entreprises qui constituent le moteur de la vie économique.

Nous devons travailler de concert pour savoir quels sont les besoins des jeunes. Nous devons leur fournir les qualifications et la formation nécessaires pour qu'ils puissent occuper les emplois disponibles, sans perdre de vue les changements constants auxquels il faut s'attendre non seulement maintenant, mais de plus en plus au fur et à mesure que l'on s'approche de l'an 2000.

Les statistiques indiquent que désormais, dans le courant de sa carrière, une personne devra s'attendre à changer d'orientation cinq ou sept fois, alors qu'il y ait 25 ans, on trouvait parfois un emploi dans une entreprise donnée où l'on restait jusqu'au moment de la retraite, 40 ans plus tard. Cela ne se passe plus ainsi aujourd'hui. Il faut être de son temps. Nous devons veiller à fournir les possibilités et les moyens nécessaires pour faciliter cette évolution.

[*Texte*]

The Vice-Chairman: If the committee agrees, we'll have one more round of 15 minutes. Would you agree to that? Do you want to go back to the 10 minutes?

Mr. Speller: It doesn't matter. Do you mean 15 minutes each?

The Vice-Chairman: Perhaps we each could have one 15-minute round to finish it off.

Some hon. members: Agreed.

Mr. Speller: I want to thank the minister for correcting my figures when earlier I suggested the Challenge program was only $101.9 million. But you didn't go on to explain why, then, on February 24 you announced those were the figures. In your announcement then you said the Challenge program amounted to $101.9 million. Where's the difference? You didn't explain why my figures are somehow wrong when they're in your own announcement.

Mr. Cadieux: February 24 is a long time ago for me, Mr. Speller, but I'll certainly look into it. I have the numbers in front of me right now. It's $115.9 million total for Challenge. If I misled you, I apologize. But the correct number is $115.9 million. So maybe we were both wrong.

Mr. Speller: You don't know where is the difference.

Mr. Cadieux: I'd have to see the announcement. There's probably one initiative that was not in that announcement that day to explain the difference.

Mr. Speller: I just wanted to let the minister know that's where we got our figures from.

Mr. Cadieux: That's fair. I appreciate that. I apologize if I misled you.

Mr. Speller: Perhaps we can move on to Canada Employment Centres for Students. You said in your brief here this morning that you are a former student placement officer.

They've had 25 years of service. They go a long way toward helping young people find summer employment. I'm sure it's probably only rumour, but I understand funding for these centres is being cut back this year.

Mr. Cadieux: It's the same as last year.

Mr. Speller: It's exactly the same as last year. But I understand in some of the rural areas, the centres have been closed down and the funding has been cut back.

I'm sure the minister is aware that in 1985, post-secondary enrolment was 789,000, where today it's 921,000. The fact of the matter is, there is a greater need today than before. I know the minister explained it, but the SEED funding has been cut back. The SEED proportion of the Challenge program has been cut back almost in half since that time.

Mr. Cadieux: With respect to the Canada Employment Centres for Students, as I indicated a few minutes ago, it is the same budget as it was in 1992-93. It is possible that in certain areas, rather than having a distinct, specific location outside of

[*Traduction*]

Le vice-président: Si le comité est d'accord, nous aurons encore un tour de 15 minutes. Êtes-vous d'accord? Voulez-vous que l'on revienne à 10 minutes?

M. Speller: Peu importe. Voulez-vous dire 15 minutes par personne?

Le vice-président: Nous pourrions peut-être avoir 15 minutes pour chacun pour terminer la séance.

Des voix: D'accord.

M. Speller: Je remercie le ministre de m'avoir corrigé tout à l'heure lorsque j'ai dit que le programme Défi ne se montait qu'à 101,9 millions de dollars. Vous ne nous avez cependant pas expliqué pourquoi vous avez annoncé ce chiffre le 24 février. Vous avez en effet annoncé ce jour-là que le programme Défi se montait à 101,9 millions de dollars. Pourquoi cette différence? Vous n'avez pas expliqué comment des chiffres peuvent être faux alors que c'est vous-même qui les avez annoncés.

M. Cadieux: Le 24 février, c'est déjà loin, monsieur Speller, mais je vais certainement regarder cela de près. J'ai les chiffres devant moi maintenant. Les crédits correspondant à Défi se montent en tout à 115,9 millions de dollars. Si je vous ai induit en erreur, je vous présente mes excuses. Le montant juste est 115,9 millions de dollars. Nous nous sommes donc peut-être trompés tous les deux.

M. Speller: Vous ne savez pas à quoi tient cette différence.

M. Cadieux: Il faudrait que je vois le texte de l'annonce. Sans doute qu'à l'époque, on n'avait pas inclus une des initiatives.

M. Speller: Je voulais simplement faire savoir au ministre que c'était de là que nous tirions nos chiffres.

M. Cadieux: Vous avez raison, je comprends, je vous présente mes excuses si je vous ai induit en erreur.

M. Speller: Nous pouvons peut-être passer au Centres d'emploi du Canada pour étudiants. Vous avez dit, dans votre exposé de ce matin, que vous y aviez travaillé comme agent de placement des étudiants.

Ces centres existent depuis 25 ans. Ils contribuent beaucoup à aider les jeunes à trouver du travail en été. Ce n'est certainement qu'une rumeur, mais j'ai entendu dire que les fonds destinés à ces centres faisaient l'objet cette année de coupures.

M. Cadieux: Leur montant est le même que l'année dernière.

M. Speller: C'est exactement le même que l'année dernière, mais on me dit que dans certaines régions rurales, on a fermé les centres et coupé les fonds.

Le ministre sait certainement qu'il y avait 789 000 étudiants au niveau postsecondaire en 1985, et 921 000 maintenant. Les besoins n'ont donc jamais été aussi grands. Je sais que le ministre en a donné la raison, mais les fonds du programme Emplois d'été/Expérience de travail on fait l'objet de coupures. La part du programme Défi réservée à ce programme a diminué pratiquement de moitié depuis cette époque.

M. Cadieux: Pour ce qui a trait aux Centres d'emploi du Canada pour étudiants, comme je l'ai indiqué il y a quelques minutes, leur budget est le même qu'en 1992-1993. Il se peut qu'à certains endroits, pour limiter les frais généraux, on ait

[*Text*]

the general employment centre, to limit the overhead costs this year the student employment office is within the general employment office. That is a good possibility. In fact, I know of some cases. I am not aware of the rural area cases. If you have some specifics on that, please provide them for me.

• 1220

Just for a little conversation here, yes, I started 25 years ago as the first student employed in the Pointe-Claire Canada Manpower Centre to offer the services still in existence 25 years later. It was a great job. It permitted me to go through law school and eventually end up here today to defend the program.

That notwithstanding, I believe it is an extremely helpful vehicle, particularly with respect to the summer employment initiatives. It permits the students in those offices to not only get acquainted with the opportunities out there in the private sector business for the students, but also to create the liaison and do the referral services with respect to the students and the employers who are looking to fill their needs.

If memory serves me right, last year those centres dealt with 171,000 students. We believe this year they will deal with the same amount, and I hope more.

Mr. Speller: I would suggest there will probably be more, given the need.

Mr. Cadieux: Yes.

Mr. Speller: Let's move on, though, since we are limited in time.

You mentioned the importance of cooperative education. As you are aware, your government announced its intention in 1989 to quadruple expenditures in cooperative education.

First of all, has that in fact taken place? Second, what is the amount you plan to spend in 1993-94? How does that compare with what you allocated in that area last year? Where's your emphasis?

Mr. Cadieux: On the general question of quadrupling, subject to being corrected, I don't think we have quadrupled. Notwithstanding the indication that was made in 1989 as a target to quadruple, I don't believe we have succeeded to do that as of now. We've apparently doubled, but we are certainly not at the stage where we can say we've quadrupled.

With respect to the co-op program, I announced a number of months ago that for the next four years the budget would be $24.676 million in new funding for cooperative education for the years 1992-1996. It represents an increase of $4.476 million over the 1991-1995 allocation. It will provide cooperative education programs at 135 secondary and post-secondary institutions across Canada.

I believe I made that announcement in August of last summer in Winnipeg.

Mr. Speller: I want to go back to a question Mr. McCurdy asked earlier. I think you two were jostling. I just didn't seem to get an answer out of it.

[*Translation*]

installé le bureau d'emploi pour étudiants dans le bureau général offrant des services d'emploi au lieu d'utiliser des locaux indépendants. C'est bien possible. En fait, je connais certains cas mais je ne suis pas au courant des problèmes dans les régions rurales. Si vous avez des détails, je vous prierais de me les communiquer.

Je vous signalerai en passant que j'ai été, il y a 25 ans, le premier étudiant employé par le Centre de main-d'oeuvre du Canada de Pointe-Claire pour offrir ces services que l'on retrouve encore 25 ans plus tard. C'était un travail très intéressant qui m'a permis de faire mes études de droit et d'aboutir ici aujourd'hui pour prendre la défense du programme.

Quoi qu'il en soit, je pense que c'est un outil très utile, surtout pour ce qui a trait aux initiatives en matière d'emplois d'été. Les étudiants qui travaillent dans ces bureaux peuvent ainsi non seulement se familiariser avec les possibilités que le secteur privé offre aux étudiants, mais également établir une liaison entre étudiants et employeurs et orienter les gens en fonction de leurs besoins.

Si ma mémoire est bonne, ces centres se sont occupés de 171 000 étudiants l'année dernière. Ce nombre sera probablement identique cette année ou, je l'espère, supérieur.

M. Speller: Je pense qu'il sera sans doute supérieur, vu les besoins actuels.

M. Cadieux: En effet.

M. Speller: Passons cependant à autre chose, puisque nous avons peu de temps.

Vous avez signalé l'importance des programmes d'alternance travail-études. Comme vous le savez, votre gouvernement a annoncé en 1989 qu'il avait l'intention de quadrupler les sommes consacrées à ce programme.

D'abord, est-ce que cela s'est fait? Deuxièmement, quelles sommes envisagez-vous d'y consacrer en 1993-1994? Qu'est-ce qu'elles représentent par rapport à ce qui était au budget l'année dernière? À quoi accordez-vous la priorité?

M. Cadieux: Pour ce qui est de quadrupler le montant prévu, je me trompe peut-être, mais je ne crois pas que nous l'ayons fait. Même si nous avons dit en 1989 que notre objectif était de quadrupler ces sommes, je ne crois pas que nous y sommes encore parvenus. Nous les avons apparemment doublées, mais nous n'avons certainement pas atteint un niveau nous permettant de dire qu'elles ont quadruplé.

Pour ce qui a trait au programme d'alternance travail-études, j'ai annoncé il y a plusieurs mois que, pour les quatre prochaines années, le budget consacré à ce programme se monterait à 24 676 millions de dollars de nouveaux crédits pour la période 1992-1996, ce qui représente une augmentation de 4 476 millions de dollars par rapport à la période 1991-1995. Cela permettra d'offrir des programmes d'alternance travail-études dans 135 établissements secondaires et postsecondaires dans l'ensemble du Canada.

Je crois que j'avais annoncé cela en août dernier à Winnipeg.

M. Speller: Je reviens à une question que M. McCurdy a posée tout à l'heure. Avec ces escarmouches auxquelles vous vous livriez, je n'ai pas réussi à savoir quelle était la réponse.

[*Texte*]

He talked about a $200 million cut in expenditures on employment activities. Where in the youth portfolio have the cuts been made?

Mr. Cadieux: If my memory serves me right, we were asked, of course, to contribute to the 10% overall cut. So in reality, $2 million would be taken out of the youth portfolio, per se.

Mr. Speller: From where?

Mr. Cadieux: Generally speaking, it would be in the start option of the stay-in-school initiative, which is in its last year. At the time of the evaluation, it was argued and decided that this was where it was most appropriate and less painful, if I may use the expression, to apply it.

• 1225

Mr. Speller: You spent most of your speech talking about the stay-in-school initiative. It's a good initiative. How is it working out? In 1990 you said you would allocate some $296 million toward that. Has that been allocated yet? I think you said it was over a five-year period.

Mr. Cadieux: We're in the fifth year of that five-year initiative, so the budget for this year would be about $60 million. All of the money has been allocated, although not necessarily spent, but it will certainly be spent by the end of the year. What we have to decide in the next little while is what happens to the stay-in-school initiative.

Mr. Speller: Have you done any evaluation as to success?

Mr. Cadieux: We are in the process of doing that right now. We have achieved some of the goals that were out there. When the initiative was announced in 1989-90, it was not that obvious to Canadians in general that there was a drop-out problem in this country. Some people knew about it, but it was not obvious at the time that Canadians were aware of the extent of it.

So we've achieved the awareness part in the sense that everybody and his brother-in-law by now is aware of the drop-out situation and its extent. We've also brought the stakeholders together in order to develop solutions to the various causes of the drop-out problem, and I come back to what I said a few minutes ago with respect to youth in general. There are so many factors that might influence somebody to drop out, and they vary in so many areas of the country that the stakeholders in the various jurisdictions or regions have to participate in partnership with the school boards and governments in order to determine which best ways and programs should be developed and implemented to deal with those specific causes at those specific times and areas.

We have the programs that have been developed through those initiatives, so there's a real sense of success here. Unfortunately, to my knowledge we haven't brought down the drop-out rate from over 30% of a so-called acceptable 10% rate.

Mr. Speller: What do you think of the study—you probably saw it in the paper yesterday—where they suggested that the actual rate was only 18%?

[*Traduction*]

Il avait parlé d'une diminution de 200 millions de dollars des sommes consacrées aux activités relatives à l'emploi. Dans quelle partie du portefeuille de la Jeunesse ces coupures ont-elles été effectuées?

M. Cadieux: Si ma mémoire est bonne, on nous a demandé, bien sûr, de contribuer à la réduction globale de 10 p. 100 des dépenses. Donc, en réalité, c'est 2 millions de dollars qui ont dû être prélevés dans le portefeuille de la Jeunesse.

M. Speller: À quel endroit?

M. Cadieux: En général, cela aurait touché l'option de lancement de l'initiative L'école avant tout qui en est à sa dernière année. Au moment de l'évaluation, il a été établi que c'était dans ce secteur qu'une coupure serait la plus appropriée et, en quelque sorte, la moins douloureuse.

M. Speller: Vous avez consacré la plus grande partie de votre discours à «L'école avant tout», une excellente initiative. Quels résultats donne-t-elle? Vous avez dit en 1990 que vous alliez y affecter 296 millions de dollars. Cela s'est-il fait? Vous aviez parlé, je crois, d'un étalement sur cinq ans.

M. Cadieux: Nous en sommes à la cinquième année de cette initiative de cinq ans et le budget de cette année se montera à environ 60 millions de dollars. Tous les crédits ont déjà été attribués et s'ils n'auront pas tous été nécessairement dépensés, ils le seront certainement d'ici la fin de l'année. Il nous faudra sous peu décider du sort de cette initiative.

M. Speller: Avez-vous procédé à une quelconque évaluation de sa réussite?

M. Cadieux: Nous sommes justement en train de le faire. Nous avons atteint certains des objectifs que nous nous étions fixé. Lorsque l'initiative a été annoncée en 1989-1990, la population canadienne n'était pas généralement consciente de l'étendue du problème des décrocheurs. Certains étaient au courant, mais la population canadienne n'était à l'époque pas consciente de son ampleur.

Notre effort de sensibilisation a donc porté fruit puisque, aujourd'hui, absolument tout le monde connaît l'existence et l'ampleur du problème que pose le décrochage. Nous avons également réuni les parties concernées pour voir comment s'attaquer aux différentes causes de ce problème, ce qui me ramène à ce que je disais il y a quelques minutes au sujet de la jeunesse en général. Il y a tellement de facteurs qui peuvent pousser quelqu'un au décrochage, et ces facteurs peuvent varier considérablement d'une région à l'autre. C'est pourquoi les autorités compétentes des différentes provinces ou régions doivent collaborer avec les commissions scolaires et les gouvernements pour déterminer quels sont les meilleures mesures et les meilleurs programmes que l'on pourrait élaborer et mettre en oeuvre pour s'attaquer à une cause donnée à un endroit et à un moment donnés.

Ces initiatives ont abouti à l'établissement de programmes, ce qui constitue une indéniable réussite. Malheureusement, à ma connaissance, nous n'avons pas encore ramené le taux de décrochage de plus de 30 p. 100 à un niveau relativement acceptable de 10 p. 100.

M. Speller: Que pensez-vous de l'étude—que vous avez sans doute vue dans le journal hier—selon laquelle le taux réel serait seulement de 18 p. 100?

[*Text*]

Mr. Cadieux: That has created some interesting conversations between Statistics Canada and our officials. I believe both numbers are correct in the sense that they are derived from two different information collections. The 18% rate is based on census information, where the information with respect to that particular subject is not necessarily precise or accurate. According to the numbers they raised in that census information, they come to 18%.

Statistics Canada admits that the numbers being used to assess the problem, which is the number of students who enter the secondary level four-year cycle and the ones who come out, give a drop-out rate of over 30%, which is the accurate number. As a matter of fact, Virginia Miller spoke to a representative of Statistics Canada who was quoted in the story you are referring to, and Statistics Canada is going to issue a statement or release, because the quote is not accurate. You are comparing oranges with apples. Apparently they're going to write to the editor to correct that. I wish it were 18%; unfortunately it's not.

• 1230

Mr. Speller: Finally, after going through the estimates, it's not a lot clearer as to what you're spending on SEED and Challenge. Nowhere in the estimates can I find specifically what you're spending on employment—not just yours, but the whole employment ministry—to get young people back to work. I agree with your initiatives. We've got to work hard to keep these people in school, but we also have to put money towards getting them back to work. I really don't think you answered it today. In the overall budget, where's the emphasis? How much money are you putting toward getting these young people back to work?

Mr. Cadieux: I wish I had a specific overnight solution to the subject you've raised. I have a certain amount of frustration myself when I try to get information with respect to where the $739 million went. Which initiatives? For how many people? How successful have they been? I am frustrated at times, particularly when I know that I'm coming here to try to answer those questions. I think improvements could be made in order to put out more specific information on specific initiatives within Employment and Immigration, and I understand that efforts are being made with respect to that.

On the other hand, to use a specific initiative like stay in school, yes it's $296 million, but to identify how many students, either at risk or who have dropped out, have benefited, have changed their minds or have succeeded in completing their secondary education program, is not as simple as it sounds. There are direct interventions, but there are also a lot of indirect interventions—the awareness campaign, for instance.

For example, in the Cineplex Odeon, and Empire theatres this summer. . .this is the first time the commercial will be presented at the beginning of each film presentation during the 12 weeks, which is the peak viewing time for those between 12

[*Translation*]

M. Cadieux: Cela a donné lieu à des conversations intéressantes entre Statistique Canada et les fonctionnaires de mon ministère. Je pense que les deux chiffres sont corrects, dans la mesure où ils sont établis à partir de renseignements de base différents. Le taux de 18 p. 100 s'appuie sur le recensement, qui a fourni à ce sujet des renseignements qui ne sont pas nécessairement précis, ni exacts. C'est ainsi que, à partir des chiffres obtenus dans le cadre du recensement, ils sont arrivés autour de 18 p. 100.

Statistique Canada reconnaît que les chiffres utilisés pour évaluer le problème, c'est-à-dire le nombre d'étudiants commençant le cycle secondaire de quatre ans et le nombre de ceux qui le terminent, révèlent un taux de décrochage supérieur à 30 p. 100, ce qui constitue donc le chiffre exact. En fait, Virginia Miller a parlé avec un représentant de Statistique Canada dont on citait les propos dans l'article que vous avez mentionné, et Statistique Canada va publier une déclaration ou un communiqué, car la citation était erronée. Il n'y a pas de comparaison possible. Statistique Canada va donc envoyer une rectification au journal. J'aimerais bien que ce soit 18 p. 100; malheureusement, ce n'est pas le cas.

M. Speller: En fin de compte, l'examen des prévisions budgétaires ne permet pas de savoir bien clairement quelles sommes vous consacrez à Emplois d'été/Expérience de travail et à Défi. Le budget des dépenses n'indique nulle part combien vous dépensez pour permettre aux jeunes de retrouver un emploi—pas seulement vous, mais l'ensemble du ministère de l'Emploi. Je suis d'accord avec vos initiatives. Nous devons faire de notre mieux pour qu'ils finissent leurs études, mais il faut aussi dépenser certaines sommes pour leur permettre de retrouver un emploi. Je n'ai pas l'impression que vous ayez répondu à cela aujourd'hui. Dans le budget global, sur quoi mettez-vous l'accent? Quelles sommes engagez-vous pour redonner du travail à ces jeunes gens?

M. Cadieux: J'aimerais bien pouvoir régler du jour au lendemain le problème que vous soulevez. C'est également pour moi une source de frustration que d'essayer d'obtenir des renseignements au sujet de la façon dont ces 739 millions de dollars ont été employés. À quelles initiatives? Pour combien de gens? Quels sont les résultats obtenus? Je trouve parfois cela frustrant, surtout quand je sais que je vais venir ici pour essayer de répondre à des questions à ce sujet. Je pense que l'on pourrait améliorer la situation en présentant des informations plus précises au sujet de diverses initiatives lancées par Emploi et Immigration et je crois savoir que l'on a fait des efforts pour répondre à cette attente.

Par ailleurs, pour prendre l'exemple d'une initiative précise comme *L'école avant tout*, le montant est bien de 296 millions de dollars, mais cela n'est pas aussi simple qu'on le pense de dire combien d'étudiants, de décrocheurs potentiels ou réels, en ont profité, combien ont changé d'avis ou sont parvenus à terminer leurs études secondaires. Il y a des interventions directes, mais également beaucoup se font de façon indirecte, par exemple avec la campagne de sensibilisation.

Par exemple, cet été, dans les cinémas Cineplex, Odeon et Empire. . . c'est la première fois que l'on présentera un message publicitaire à ce sujet au début de chaque film pendant les 12 semaines de l'été; comme c'est la période de pointe en ce qui

[*Texte*]

and 19, so thousands of young Canadians will see that ad. Beyond the calls we get on the 800 line or surveys like the ones I referred to in my introduction, how to determine how many have been directly or indirectly touched by this initiative is very difficult.

I hope the officials of Employment and Immigration have finally gotten the message, not just from me but from my colleagues in the House of Commons, to come up with the most specific information possible on these numbers. As soon as you deal with the Employment and Immigration aspects of it, it's not simple, because those are general programs and the age groups vary. According to Statistics Canada, we consider youth as being between 15 and 24 years, but in Employment and Immigration, I understand, the numbers vary depending on the programs.

• 1235

They are open to everyone. You may be a youth at 25, but you don't fit in the 15 to 24 category. You may be in school at 22 or you may have dropped out at 17. It is very difficult to try to put the pieces of the puzzle together.

Mr. Speller: They still don't have a job, so it makes sense that they are still going to need those programs as they get older.

Don't you think it would be wise that your specific ministry would have its own funding and employment and labour market so that you could direct that funding.

Mr. Cadieux: Again, my biggest worry would be the duplication aspect. How do you create a process that will benefit as many people as possible by starting to distinguish whether someone is 17 or 25? How do you operate these programs, between the initiatives? I personally believe that—

Mr. Speller: The government does that all the time.

Mr. Cadieux: —what has to be done is an initiative that will offer the best results, regardless of whether it stems from Secretary of State initiatives, whether it comes from Employment and Immigration generally, or from youth, or whatever. I think the result is important.

Mr. Speller: That's right. As you say, we can't tell specific results—

Mr. Cadieux: The young Canadian who's unemployed is interested in getting opportunities. I don't think that young Canadian gives a damn whether that program is in my box, in Valcourt's box, or in the province from which that young Canadian comes, as long as the initiatives and the opportunities are there. How do you arrive at that?

Mr. Speller: Yes, but we don't know the results, as you say, because we don't know how much funding is going there. If it's in your box, and we know it's in your box, then we know that so much emphasis—

Mr. Sobeski (Cambridge): There's been lots of discussion about youth unemployment being high, and that's acknowledged. But I recall seeing—and I'm going off into my memory now because it was perhaps 12 to 18 months ago—some statistics from StatsCanada that indicated, for example, when the agency looked at groups and at women between the ages of 20 and 26 who had a university education, that if you took a look at that block and compared it to the statistics of perhaps two years

[*Traduction*]

concerne la fréquentation des cinémas par les jeunes âgés de 12 à 19 ans, des milliers d'entre eux verront donc cette annonce. Il y a également notre ligne d'appel sans frais ou les sondages comme ceux dont j'ai parlé dans mon introduction; il est donc très difficile de déterminer combien ont été touchés directement ou indirectement par cette initiative.

J'espère que les cadres du ministère de l'Emploi et de l'Immigration ont finalement compris—non seulement grâce à moi mais également grâce à mes collègues de la Chambre des communes—qu'il fallait donner à ce sujet des renseignements le plus précis possible. Dès qu'il s'agit d'éléments concernant Emploi et Immigration, c'est compliqué, car il s'agit de programmes généraux et les groupes d'âges diffèrent. Pour Statistique Canada, les jeunes ont entre 15 et 24 ans alors que, pour Emploi et Immigration, à ma connaissance, les chiffres varient d'un programme à l'autre.

Tout le monde y a accès. On peut être jeune à 25 ans sans rentrer dans la catégorie des 15 à 24 ans. On peut aller encore à l'école à 22 ans ou avoir décroché à 17 ans. Il est très difficile de replacer toutes les pièces du casse-tête.

M. Speller: Ceux qui n'ont pas d'emploi continueront d'avoir besoin de ces programmes quand ils seront plus vieux.

Ne pensez-vous pas qu'il serait bon pour votre ministère d'avoir ses propres ressources financières ainsi que ses propres débouchés en fonction desquelles vous détermineriez l'usage des fonds disponibles.

M. Cadieux: Là encore, ce qui m'inquiéterait le plus, ce serait les activités faisant double emploi. Comment peut-on créer un système desservant le plus de gens possible si l'on commence à faire une distinction selon que quelqu'un a 17 ou 25 ans? Comment gérer ces programmes, compte tenu de toutes les initiatives? Personnellement, je pense que. . .

M. Speller: Le gouvernement le fait tout le temps.

M. Cadieux: . . .que ce qui compte, c'est qu'une initiative offre les meilleurs résultats possible, qu'elle vienne du Secrétariat d'État, d'Emploi et Immigration, ou plus précisément des Affaires de la jeunesse, etc. Je pense que ce qui compte, c'est les résultats.

M. Speller: Vous avez raison. Comme vous le dites, on ne peut pas dire que tels résultats. . .

M. Cadieux: Les jeunes Canadiens en chômage souhaitent trouver des possibilités. Je pense qu'un jeune ne se soucie guère qu'un programme vienne de mes services, de ceux de Valcourt ou de ceux de sa province d'origine, pour autant que les initiatives et les possibilités sont là. Mais comment atteindre ce résultat?

M. Speller: Oui, mais nous ne connaissons pas ces résultats, comme vous le dites, parce que nous ne savons pas combien on va y consacrer. Si cet argent vient de chez-vous, et nous savons que c'est le cas, nous savons alors que cette priorité. . .

M. Sobeski (Cambridge): On a beaucoup parlé du taux élevé de chômage parmi les jeunes; c'est maintenant une chose reconnue. Je me rappelle toutefois avoir vu—et c'est déjà de l'histoire ancienne puisque cela remonte à il y a 12 ou 18 moins—des données présentées par Statistique Canada selon lesquelles, par exemple, si l'on comparait la situation des femmes âgées de 20 à 26 ans et ayant reçu une formation universitaire, maintenant et il y a quelque chose comme deux

[*Text*]

earlier, approximately 60,000 more were working, which seems to indicate that if you have the skills, you can get a job.

In the same chart were the figures on the age group 16 to 24 or 25 without high school education, and as a group the employment numbers seemed to be down by about 125,000—that sort of ratio. That was perhaps 18 months ago. Are those numbers still holding true, off the top of your head?

Mr. Cadieux: I don't think we have any more recent numbers. But the one aspect that still holds true, I am convinced, and will continue to hold true, I am also convinced, is the link between education and the opportunities. There is no doubt in my mind that unless you have at least the minimum, which is now considered—and has been considered for a while now—to be a secondary-level education, you are just about out of luck.

We know that by the year 2000 a secondary education will probably not be sufficient. In fact, the studies we have demonstrate that you'll probably need a minimum 17 years of education by the year 2000. Consequently, there is a direct correlation, plus we also know, as I've indicated earlier, that during your normal working life you will be expected to change career orientation five to seven times.

• 1240

If you were lucky enough to get a job without an education today and still have it, and you're expected to change five to seven times in the remaining years of your working life, how can you do it if you don't have the education and the skills that will permit you to keep on going, with the changes in the technology—and it changes every day, faster than some of us can learn—and to keep up with the ongoing new challenges? There is absolutely no doubt in my mind that there is a link. That is why those numbers indicate and justify that link. Again, I don't have more recent numbers, so I can't help you with that.

Mr. Sobeski: I listened carefully to the minister's response and would just like to put on the record that Conestoga College in Kitchener, which is located in the Waterloo region and in my riding, put out this press release at the beginning of April. I get tired of often hearing members of the opposition saying the youth are only finishing school and getting jobs at McDonald's restaurants. This release was from Conestoga College and it said:

GRADUATES DO WELL IN SECURING EMPLOYMENT

Despite the severe, lasting recession, 1991-92 graduates of Conestoga College postsecondary programs did well in locating and securing employment within six months of completing their program of study.

Of 838 graduates available for employment, 694—or 82.8 per cent—were successful.

"In spite of the economic uncertainty, employers continue to demonstrate their confidence in our programs by hiring Conestoga College graduates," says. . .[the] Manager of Co-operative Education and Placement. "Eighty-two per cent. . .found employment—62 per cent directly related to their programs. This is excellent news. . .".

[*Translation*]

ans, elles sont 60 000 de plus à avoir trouvé du travail, ce qui semble montrer que, quand on a les qualifications, on trouve du travail.

Le même tableau contenait également des chiffres relatifs aux personnes âgées de 16 à 24 ans ou 25 ans qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires; le nombre de celles qui avaient un travail avait apparemment baissé d'environ 125 000, ou quelque chose comme ça. C'était il y a peut-être 18 mois. Est-ce qu'il vous semble que ces chiffres sont encore d'actualité?

M. Cadieux: Je ne crois pas que nous ayons des chiffres plus récents. Ce qui reste tout au moins d'actualité, je suis sûr, il continuera d'en être ainsi, j'en suis également tout à fait sûr, c'est le lien entre l'éducation et les chances de trouver un emploi. Il me paraît clair que si l'on ne possède pas au moins les qualifications minimales requises, c'est-à-dire, de nos jours—et depuis un certain temps déjà—une formation secondaire, on n'a guère de chances de trouver quelque chose.

Nous savons que, d'ici l'an 2000, la formation secondaire ne sera sans doute plus suffisante. En fait, les études en notre possession montrent qu'il faudra à ce moment-là avoir au moins 17 ans de scolarité. Il existe donc une corrélation directe et on sait en outre, comme je l'ai déjà dit, que, dans le cours normal d'une carrière, il faudra se réorienter cinq ou sept fois.

Si vous avez eu la chance de trouver un emploi sans avoir de qualifications particulières et si vous le détenez encore, comment pourrez-vous réorienter votre carrière cinq ou sept fois dans les années que vous allez encore passer sur le marché du travail si vous n'avez pas reçu la formation ou acquis les aptitudes vous permettant de continuer à vous adapter aux changements technologiques—et il y en a de nouveaux chaque jour, à un rythme que certains ne peuvent pas suivre—et à relever des nouveaux défis qui se posent sans cesse? Je suis absolument convaincu qu'il y a un lien, comme le montrent très clairement ces chiffres. Je n'en ai cependant pas de plus récents et je ne peux donc pas répondre à votre attente.

M. Sobeski: J'ai écouté attentivement la réponse du ministre et je voudrais signaler pour le procès-verbal un communiqué de presse publié début avril par Conestoga College de Kitchener, une école de la région de Waterloo qui se trouve dans ma circonscription. J'en ai assez d'entendre les députés de l'opposition répéter que, quand ils sortent de l'école, les jeunes ne trouvent du travail que dans les restaurants McDonald's. Voilà ce que disait Conestoga College:

LA RECHERCHE D'UN EMPLOI EST FRUCTUEUSE POUR LES DIPLÔMÉS

Malgré la sévérité et la durée de la récession, les diplômés du programme postsecondaire de 1991-1992 de Conestoga College ont réussi relativement facilement à trouver du travail dans les six mois suivant la fin de leurs études.

Sur 838 diplômés recherchant un emploi, 694—ou 82.8 p. 100—en ont trouvé un. Le directeur du Programme d'alternance travail-études et du placement a déclaré:

«Malgré l'incertitude économique, les employeurs continuent à manifester leur confiance envers notre programme en engageant des diplômés de Conestoga College. Quatre-vingt-deux pour cent ont trouvé un emploi, relié directement pour 62 p. 100 d'entre eux, au domaine qu'ils avaient étudié. Voilà de bonnes nouvelles.»

[*Texte*]

Then the release went on to break down that the School of Applied Arts had an 87% employment rate; the School of Business, 82%; the School of Engineering Technology, 75%; and the School of Health Services, 87%.

This is Conestoga College. They had to do a bit of tracking and I'm sure it took some work, but, indeed, that was one of the points raised by Mr. McCurdy, I think, and by Mr. Speller. How successful are these programs and, indeed, are you putting the measurement tools. . .?

I have talked to local groups, for example, that had been involved in the START program, where they have taken 10 students and have come back and said they were successful this year and 8 of the 10 have returned to school. I'm just asking a question because I think you already indicated a few moments ago your frustration with that.

Mr. Cadieux: Obviously there are some programs we can easily evaluate, particularly when you take 10 students and you know exactly where and how they end up. That is fairly simple. We have a number of figures to indicate that.

For instance, in my speaking notes I talked about a specific aboriginal initiative in which they took 10 or 20 students. We will know within a certain time how it went and which of the 10 or 20 students succeeded or did not. But when you do that across the land in a decentralized way—because, again, what we offer are specific initiatives to different areas to deal with the situation in the way they think it should best be dealt with—it makes it a little difficult sometimes to just pick up information, add it up, and say we've got so many out of so many who have succeeded. But that is what I am trying to get my officials—and they are all officials in the back of the room, except on that side of the room, but on this side they are all here to get the message today that we need the numbers and the information.

At this particular time, when we're going to re-evaluate and evaluate, for instance, the success of the stay-in-school initiative, including the START program, so that next year we either renew the initiative as is or come out with a new initiative, probably bearing the fundamentals of stay in school because it is successful, but perhaps getting other provinces involved, as in the New Brunswick and Newfoundland initiatives, etc. We need that data in order to justify the initiative and obviously the budgets.

Mr. Sobeski: I know there's an organization in Cambridge called CODA, and one of the programs it started was a start-your-own-business program. A number of people enrolled in it. I asked the director how many actually started their own business, and he said maybe 2 out of 20, but that the significance is the other 18 gained self-esteem. As a result of believing that they had the resources, the talents, whatever, to start their own business, basically it gave them the self-esteem that many of them went out and got jobs. If you looked at that program and how many started their own business, the numbers would be pathetically low. But if you looked at the end result, and I guess it comes back to being cautious with statistics, it also demonstrated the importance of improving one's self-esteem.

[*Traduction*]

Le communiqué signalait ensuite que le taux d'emploi était de 87 p. 100 pour l'École des arts appliqués, de 82 p. 100 pour l'École de commerce, de 75 p. 100 pour l'École de technologie industrielle et de 87 p. 100 pour l'École de services de santé.

Voilà ce qu'a fait Conestoga College. Cela a certainement nécessité beaucoup d'efforts, mais en fait, c'est bien une des choses dont a parlé M. McCurdy, me semble-t-il, ainsi que M. Speller. Quel est le taux de réussite de ces programmes et, en fait, les instruments de mesure. . .?

J'ai notamment parlé avec des groupes locaux qui avaient participé au programme Point de départ: ils s'étaient occupés de 10 étudiants et disaient qu'ils avaient eu de bons résultats cette année puisque 8 d'entre eux étaient retournés à l'école. Je pose cette question parce que je crois que vous avez dit il y a quelques instants combien cela était frustrant pour vous.

M. Cadieux: Il y a bien sûr certains programmes qui sont faciles à évaluer, surtout si l'on a 10 étudiants et qu'on sait exactement où chacun d'eux se retrouve en fin de compte. C'est très simple. On ne manque pas de statistiques de ce genre.

Par exemple, dans mon exposé, j'ai parlé d'une initiative exclusivement autochtone portant sur 10 ou 20 étudiants. Nous en connaîtrons l'aboutissement dans quelque temps et verrons lesquels de ces 10 ou 20 étudiants ont réussi. Mais si l'on fait cela dans l'ensemble du pays de façon décentralisée—parce que, là encore, nous offrons des initiatives différentes à chaque région pour pouvoir tenir compte des préférences et des besoins locaux—il est parfois assez difficile de rassembler des données, les additionner et de dire que sur tel nombre, on a X étudiants qui ont atteint l'objectif visé. Mais ce que j'essaie de dire aux cadres de mon ministère—et ce sont eux qui sont là dans le fond de la pièce, pas de ce côté-là, mais de celui-ci; ils sont ici pour bien comprendre que nous avons besoin de ces chiffres et de ces renseignements.

Nous allons maintenant procéder, par exemple, à l'évaluation de l'initiative L'école avant tout, y compris le programme Point de départ, afin que nous puissions soit la prolonger l'année prochaine soit la remplacer par une nouvelle, qui conserverait sans doute les grandes lignes de L'école avant tout, car c'est un programme qui marche très bien, mais avec si possible la participation d'autres provinces; comme dans le cas des initiatives concernant le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve. Nous avons besoin de données de ce genre pour justifier le maintien de ces initiatives et bien sûr leur budget.

M. Sobeski: Je sais qu'il y a à Cambridge une organisation qui s'appelle CODA qui a lancé notamment un programme d'aide à la création de petites entreprises. Beaucoup de gens s'y sont inscrits. J'ai demandé au directeur combien avaient en fait lancé leur propre entreprise et il m'a dit qu'il y en avait peut-être 2 sur 20, mais que l'important était que les 18 autres avaient acquis grâce à ce programme une plus grande estime de soi-même. Le fait de penser qu'ils avaient des ressources, les talents, etc. leur permettant de mettre sur pied leur propre entreprise leur a donné une telle confiance en eux-mêmes que beaucoup d'entre eux n'ont pas eu de mal à trouver du travail. Si l'on s'intéressait seulement au nombre de ceux qui ont lancé leur propre entreprise, le résultat paraîtrait pitoyable, mais si l'on s'intéresse au résultat final—et cela montre bien qu'il faut toujours être prudent avec des statistiques—on constate combien il est important de renforcer l'estime de soi-même.

[*Text*]

• 1245

Mr. Cadieux: In that type of initiative, I don't think it would be fair, either to the people instigating the program or to the participants in the program, to try to make a direct correlation between the amount of money spent and the result obtained, because it doesn't work that way. For instance, roughly $300 million for five years for the stay-in-school program... What's the drop-out rate today compared to five years ago? If we were trying to evaluate the success of the program by the reduction in the drop-out rate with the amount of money spent, I think we'd be totally out to lunch, because that's not the way it works.

As an example, the student business loans program is a fairly simple program where we lend $3,000 to students to start their own summer employment opportunities. There's one number I'm missing in my notes, but I will provide it to the committee. Included in the program is a provision that if they reimburse the money by a certain date, they get $100. The number of reimbursements made last year on time was indicative of the number of successful businesses that were created.

The Vice-Chairman: I want to thank the minister and his officials for attending today and being very informative. I thank the committee for their cooperation. A certain amount of cooperation was extended, and I appreciate that.

This meeting stands adjourned.

[*Translation*]

M. Cadieux: Dans une initiative de ce type, il me paraît très mal à-propos aussi bien vis-à-vis des organisateurs du programme que de ses participants, d'essayer d'établir une corrélation directe entre les sommes engagées et les résultats obtenus, car ce n'est pas cela qui compte. On a par exemple consacré environ 300 millions de dollars en cinq ans au programme L'école avant tout... Où en est le taux de décrochage aujourd'hui par rapport à il y a cinq ans? Si nous voulions évaluer la réussite du programme en fonction du rapport entre la réduction du taux de décrochage et les sommes engagées, on se fourvoierait complètement, car ce n'est pas ce qui compte.

Nous avons par exemple un programme assez simple de prêts aux étudiants entrepreneurs; ils empruntent 3 000$ pour créer eux-mêmes leurs propres emplois d'été. Il me manque un chiffre dans mes notes, mais je le fournirai au comité. Entre autres modalités du programme, on accorde 100$ à ceux qui remboursent le prêt dans un délai donné. L'année dernière, le nombre de remboursements effectués à temps a montré combien d'entreprises avaient ainsi pu être créées avec succès.

Le vice-président: Je remercie le ministre et ses collaborateurs pour leur présence aujourd'hui et pour les renseignements qu'ils nous ont apportés. Je remercie les membres du comité pour leur coopération. Je suis heureux de la façon dont un véritable dialogue a pu s'engager.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

91
XC 36
L16

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 31

Tuesday, June 8, 1993

Chairperson: Robert Wenman

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 31

Le mardi 8 juin 1993

Président: Robert Wenman

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Labour, Employment and Immigration

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent du

Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), a study of the Immigration Regulations (education and language)

CONCERNANT:

Conformément à l'Article 108(2) du Règlement, étude de la réglementation concernant l'Immigration (éducation et langue)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY

Third Session of the Thirty–fourth Parliament, 1991–92–93

Troisième session de la trente–quatrième législature, 1991–1992–1993

25759

STANDING COMMITTEE ON LABOUR, EMPLOYMENT AND IMMIGRATION

Chairperson: Robert Wenman

Members

Warren Allmand
Maurizio Bevilacqua
Harry Chadwick
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Luc Fortin

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Président: Robert Wenman

Membres

Warren Allmand
Maurizio Bevilacqua
Harry Chadwick
Doug Fee
Dan Heap
Fernand Jourdenais
Jack Shields—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Luc Fortin

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JUNE 8, 1993
(40)

[*Text*]

The Standing Committee on Labour, Employment and Immigration met at 3:36 o'clock p.m. this day, in Room 705, La Promenade, the Chairman, Robert Wenman, presiding.

Members of the Committee present: Warren Allmand, Maurizio Bevilacqua, Harry Chadwick, Doug Fee, Dan Heap, Fernand Jourdenais, Jack Shields and Robert Wenman.

Other Member present: David Berger.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Kevin Kerr and Margaret Young, Research Officers.

Witnesses: From the Department of Employment and Immigration: André Juneau, Executive Director, Immigration Policy; Jim Henschell, Director General, Business Immigration; Brian Grant, Director, Control Policy; Jim May, Chief, Working Group on Implementation of Legislation; Elizabeth Ruddick, Chief, Strategic Analysis.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee commenced a study of the Immigration Regulations (education and language).

André Juneau made an opening statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 5:00 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Luc Fortin

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 8 JUIN 1993
(40)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration se réunit 15 h 36, dans la salle 705 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de Robert Wenman (*président*).

Membres du Comité présents: Warren Allmand, Maurizio Bevilacqua, Harry Chadwick, Doug Fee, Dan Heap, Fernand Jourdenais, Jack Shields et Robert Wenman.

Autre député présent: David Berger.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Kevin Kerr et Margaret Young, attachés de recherche.

Témoins: Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration: André Juneau, directeur exécutif, Politique de l'immigration; Jim Henschell, directeur général, Immigration des gens d'affaires; Brian Grant, directeur, Politique de contrôle; Jim May, chef, Groupe chargé de la mise en oeuvre de la législation; Elizabeth Ruddick, chef, Analyse stratégique.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité commence à étudier la réglementation concernant l'immigration (éducation et langue).

André Juneau fait un exposé puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 17 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Luc Fortin

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, June 8, 1993

• 1536

The Chairman: Good afternoon, gentlemen. Thank you very much for coming so quickly at our request.

Thank you very much, Mr. Allmand, for bringing the matter forward to the committee. I think it's an important subject for us to spend time on.

We've been asked by one of our members of the department who is heading off to Bangkok if we could have his questions and comments first, but I think we will begin with you, André.

Mr. André Juneau (Executive Director, Immigration Policy, Department of Employment and Immigration): Mr. Chairman, as usual, it's a pleasure for us to be here before the standing committee.

Let me first introduce my colleagues. We have come in force today because the regulations cover a number of areas, although I assume some are of greater interest to members of the committee than others. Jim Henschell, who was introduced to members of the committee by Associate Deputy Minister Ian Glen the other day, is the new Director General of the Business Immigration Branch. He is accompanied by his colleague John Martin, of the same branch. Liz Ruddick, who works in our analysis group, with Mr. Burstein, is here with me to talk about the education language points. Also with me are Jim May, of our immigrant and visitor programs branch; Nicole Brunet, of our enforcement branch; and Brian Grant, who heads control policy.

With your permission, Mr. Chairman, I would like to make a brief statement.

The regulations that were recently pre–published cover seven areas: first, the immigrant investor class; second, changes to the selection standards in education and language factors; third, changes to the visitor status; four, a couple of relatively small changes in the enforcement area; five, changes in employment authorizations; six, student authorizations; and seven, some aspects of landings on public policy or humanitarian grounds. I will not speak to each of those but I will speak to the two that are particularly important in this package, the investor class and the selection standards. Mr. Henschell will speak more directly to the recommendations.

I would just like to point out first that one of the recommendations made by the standing committee was the creation of a business immigration branch—I remember discussing that with you, Mr. Chairman—that would house all three categories of business immigration. This was done in April, and as you know, Mr. Henschell is now on board, although I guess he had to be called over on such an urgent basis that there is some unattended business in Bangkok to take care of. I can't imagine what that would be.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 8 juin 1993

Le président: Bon après–midi, messieurs. Merci beaucoup d'être venus si rapidement, à notre demande.

Je vous remercie, monsieur Allmand, d'avoir porté cette question à l'attention du comité. Je crois que c'est une affaire importante et qu'il vaut la peine de nous y attarder.

L'un des fonctionnaires du ministère doit partir pour Bangkok et nous a demandé de nous adresser à lui en premier, mais je crois que nous allons commencer par vous, André.

M. André Juneau (directeur exécutif, Politique de l'immigration, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, comme d'habitude, c'est un plaisir de comparaître devant le comité permanent.

Je voudrais d'abord vous présenter mes collègues. Nous sommes venus en force aujourd'hui, parce que le règlement touche un grand nombre de domaines, même si, je le suppose, certains vous intéressent davantage que d'autres. Jim Henschell, qui vous a été présenté l'autre jour par le sous–ministre délégué, Ian Glen, est le nouveau directeur général de la Direction générale de l'immigration des gens d'affaires. Il est accompagné de son collègue, John Martin, de la même direction générale. Liz Ruddick, qui travaille au sein de notre groupe d'analyse avec M. Burstein, m'accompagne pour vous parler du dossier de l'éducation. M'accompagnent également Jim May, de la Direction des programmes pour les immigrants et les visiteurs, Nicole Brunet, de la Direction générale de l'exécution de la loi, et Brian Grant, qui est directeur de la Politique de contrôle.

Avec votre permission, monsieur le président, je voudrais faire une brève déclaration.

Le règlement que l'on vient de publier par anticipation touche sept domaines: premièrement, la catégorie des immigrants investisseurs; deuxièmement, des changements aux normes de sélection concernant l'éducation et la langue; troisièmement, des changements au statut des visiteurs; quatrièmement, quelques modifications d'importance relativement mineure en ce qui a trait à l'exécution de la loi; cinquièmement, des changements relativement à l'autorisation de travailler; sixièmement, l'autorisation aux étudiants; et septièmement, certains aspects du droit d'établissement touchant l'intérêt public ou des motifs humanitaires. Je ne traiterai pas de chacun de ces domaines, mais je vais aborder les deux plus importants, à savoir la catégorie des investisseurs et les normes de sélection. M. Henschell vous parlera plus directement des recommandations.

Je voudrais tout d'abord préciser que l'une des recommandations faites par le comité permanent était la création d'une Direction générale de l'immigration des gens d'affaires qui chapeautrait les trois catégories de gens d'affaires désireux d'immigrer au Canada. Je me rappelle en avoir discuté avec vous, monsieur le président. Nous avons donné suite à cette recommandation en avril dernier, et, comme vous le savez, M. Henschell assume maintenant la direction de cette nouvelle unité administrative, quoiqu'il doive partir de toute urgence pour s'occuper d'affaires qui avaient été laissées en suspens à Bangkok. Je me demande bien de quoi il peut s'agir.

[*Texte*]

The other recommendations of the standing committee dealt with concerns about the lack of effective control and regulations in the program. As you know, some amendments to the Immigration Act address concerns over our challenges, if you will, in effectively investigating and monitoring approved businesses and funds and the need to impose sanctions against abusers.

The regulatory changes that are now proposed for the investor program represent a codification of current program guidelines and operational policy. They do not introduce new concepts, but rather give legal recognition to directives under which the federal government and the provinces have been operating since 1991.

• 1540

Over the next while there remains of course other work that the business immigration branch is going to want to do on these questions, but I will leave it at that. Mr. Henschell will have more to say on the content of the regulatory changes that have just been pre–published.

Let me say, with your permission, a few words now on the regulatory changes to education and language. It has to be understood, first, that those changes relate only to immigrants we select in the independent business class. They do not apply to the family class or to refugees. As you know, in the case of education, we now do not award points for post–secondary education of any kind. One of the major changes of these proposals is that we would recognize in the point system the value of post–secondary education. More specifically, persons with second–or third–level degrees would get 16 points. Right now the maximum points are for a high school degree, for which the applicant gets 12 points.

The changes are designed to recognize the flexibility and the transferable skills that are provided by higher education, rather than specific occupational skills, which might no longer be useful to someone who is faced with adjustment in the labour market. These are topics I'm sure this committee will be familiar with, given its interests in the other side of Mr. Valcourt's portfolio.

On language we propose some changes as well. Under the present system, applicants can earn a maximum of 15 points if they are fluent in both English and French. Under the proposed measure the available point total would remain at 15 points, but the calculation would be different, again, to recognize the importance we attach to the mastery of language for immigrants destined, by definition if you will, for the labour force.

Our analysis indicates that the proposed changes are not discriminatory; that is, they will not affect the overall distribution of sources from which immigrants are drawn. It's true that some countries might benefit more than others to the

[*Traduction*]

Les autres recommandations du comité permanent visaient à remédier à des lacunes du programme sur le plan du contrôle et de la réglementation. Comme vous le savez, certaines modifications de la Loi sur l'immigration nous permettent de mieux relever les défis qui se posent à nous, si l'on peut dire, pour ce qui est de faire enquête plus efficacement sur les entreprises approuvées, de contrôler les fonds et d'imposer des sanctions à ceux qui abusent du système.

Les changements à la réglementation que nous proposons maintenant d'apporter au chapitre du programme des investisseurs représentent une codification des lignes directrices et de la politique opérationnelle actuellement en vigueur. Ces changements n'introduisent donc pas de nouveaux concepts, mais se contentent de donner un caractère officiel aux lignes directrices qui étaient déjà mises en application par le gouvernement fédéral et les provinces depuis 1991.

Il reste bien sûr du travail à faire dans ce domaine, et la Direction générale de l'immigration des gens d'affaires va se pencher sur la question incessamment, mais je vais m'en tenir là. M. Henschell en aura plus long à dire sur la teneur des nouveaux règlements que l'on vient de publier par anticipation.

Avec votre permission, je voudrais dire quelques mots sur les changements que l'on propose d'apporter à la réglementation relativement à l'éducation et à la langue. Il faut bien comprendre tout d'abord que ces changements visent seulement les immigrants que nous choisissons dans la catégorie des immigrants indépendants. Cela ne s'applique donc pas à la catégorie de la famille ni aux réfugiés. Comme vous le savez, dans le cas de l'éducation, nous n'accordons actuellement aucun point pour l'éducation postsecondaire. L'un des principaux changements dans les propositions à l'étude, c'est que nous reconnaîtrions maintenant dans le système de points la valeur de l'éducation postsecondaire. Plus précisément, les personnes ayant des diplômes du deuxième ou du troisième cycle obtiendraient 16 points. À l'heure actuelle, le nombre maximal de points est décerné pour un diplôme d'études secondaires; dans ce cas, le requérant se voit octroyer 12 points.

Les changements visent à reconnaître que l'enseignement supérieur permet d'acquérir des compétences transposables et une plus grande souplesse d'emploi, par opposition à un savoir–faire précis qui n'est pas nécessairement utile à quelqu'un qui doit s'adapter aux réalités du marché du travail. Je suis certain que le comité a déjà discuté de ces questions, étant donné qu'il s'intéresse à l'autre volet du portefeuille de M. Valcourt.

Au sujet de la langue, nous proposons également des changements. Dans le cadre du système actuel, les requérants peuvent obtenir au maximum 15 points s'ils parlent couramment l'anglais et le français. Aux termes des changements proposés, le nombre maximum de points demeurerait de 15, mais le calcul serait différent. Il s'agit encore une fois de reconnaître l'importance que nous attachons à la maîtrise de la langue pour les immigrants qui se destinent, par définition, si l'on peut dire, à faire partie de la population active.

Notre analyse indique que les changements proposés ne sont pas discriminatoires; c'est–à–dire qu'ils ne devraient pas modifier la répartition générale de la provenance des immigrants. Il est vrai que certains pays pourraient être

[*Text*]

extent that one wants to see immigration that way, but the pattern of effects is not a discriminatory one. Let me give you a more specific example. There will continue to be a large pool of highly qualified successful applicants from such countries as India, the Philippines, Hong Kong and western and eastern Europe, which have highly developed education systems, where many people speak English or French.

Mr. Chairman, I would like to leave my opening remarks to those points. My colleagues and I would be happy to answer your questions, in keeping with your suggestion at the beginning. I suppose we can now turn to Mr. Henschell.

Mr. Jim Henschell (Director General, Business Immigration, Department of Employment and Immigration): I'm certainly happy for the promotion you've just given me, Mr. Chairman.

The Chairman: Well, we gave it to you in our report.

Mr. Henschell: Yes, I realize that.

The Chairman: Did it not come through?

Mr. Henschell: I'm still waiting for it.

The Chairman: I guess that is just a slip.

Mr. Henschell: In all seriousness, it's director general, business immigration branch.

The Chairman: Okay. That's great. We'll be interested to hear about the business immigration branch. I'll try to find out what happened to the title. Maybe André has some answers for that later.

Mr. Henschell: Thank you very much.

The Chairman: As the new chairman of business immigration, I appreciate, André, that you heard the committee and the minister, and that in fact this is being accomplished. We thank you for that and the other recommendations of the report you've accepted, and we'll look forward to hearing why you didn't accept the ones that you didn't accept.

Mr. Henschell: Thank you very much, Mr. Chairman. I'm delighted to be here and look forward very much to my new responsibilities, which I gather will be very interesting. They're certainly very topical today.

I'm grateful for being allowed to speak first, since I do have some unattended obligations back in Bangkok.

• 1545

Let me just quickly speak to the new regulations. These allow EIC to take full advantage of the substantial remedial provisions and penalties enacted under Bill C–86. This will be accomplished by specifying what the minister considers to be terms and conditions of approval. A contravention of such a term and condition would permit access to Bill C–86 sanctions.

Regulation 6.11 prescribes a class of persons who may be granted landing on the basis of business experience, accumulated net worth and intention to make investments in Canada, and who otherwise meet prescribed standards.

[*Translation*]

avantagés par rapport à d'autres, dans la mesure où l'on peut envisager l'immigration sous cet angle, mais, de façon générale, l'incidence ne serait pas discriminatoire. Je vais vous donner un exemple plus précis. On continuera d'ouvrir nos portes à un nombre important de requérants très qualifiés de pays comme l'Inde, les Philippines, Hong Kong, l'Europe occidentale et orientale, pays dans lesquels le système d'éducation est très étoffé et où beaucoup de gens parlent l'anglais ou le français.

Monsieur le président, je vais m'arrêter là. Mes collègues et moi–même sommes à votre disposition pour répondre à vos questions. Je suppose que nous pouvons maintenant céder la parole à M. Henschell.

M. Jim Henschell (directeur général, Immigration des gens d'affaires, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Je me réjouis de la promotion que vous venez juste de m'accorder, monsieur le président.

Le président: Eh bien, c'est le titre que nous avions recommandé de vous conférer dans notre rapport.

M. Henschell: Oui, je m'en rends compte.

Le président: Vous ne l'avez pas obtenu?

M. Henschell: J'attends toujours.

Le président: Je suppose que c'est un oubli.

M. Henschell: Très sérieusement, mon titre officiel est: directeur général, Direction générale de l'immigration des gens d'affaires.

Le président: D'accord, très bien. Nous voudrions en savoir plus long sur la Direction générale de l'immigration des gens d'affaires. Je vais essayer de voir ce qui s'est passé du côté du titre. Peut–être André pourra–t–il nous en apprendre davantage là–dessus.

M. Henschell: Merci beaucoup.

Le président: En qualité de nouveau président de l'Immigration des gens d'affaires, je compte sur vous, André, pour voir à ce que tout cela s'accomplisse, conformément aux vues du comité et du ministre. Nous vous ne remercions, et nous vous remercions d'avoir mis en oeuvre les autres recommandations du rapport que vous avez acceptées, et nous comptons entendre vos explications quant aux autres que vous n'avez pas acceptées.

M. Henschell: Merci beaucoup, monsieur le président. Je suis ravi d'être ici, et j'ai bien hâte d'assumer mes nouvelles fonctions, qui seront sûrement très intéressantes. Chose certaine, il s'agit d'un dossier brûlant d'actualité.

Je vous remercie de m'accorder la parole en premier, car je dois partir pour Bangkok pour m'occuper d'affaires qui avaient été laissées en plan.

Permettez–moi de vous parler brièvement des nouveaux règlements. Ils permettent à Emploi et Immigration Canada de se prévaloir pleinement des recours et des pénalités prévus dans le projet de loi C–86. À cet effet, le règlement spécifiera ce que le ministre considère comme étant les modalités et conditions d'approbation. En cas de non–respect de ces modalités et conditions, le ministère pourra imposer les sanctions prévues dans le projet de loi C–86.

L'article 6.11 du règlement prescrit la catégorie de personnes qui peuvent obtenir le droit d'établissement en raison de leur expérience des affaires, de leur avoir et de leur intention d'investir de l'argent au Canada ainsi que les autres personnes qui répondent aux normes prescrites.

[*Texte*]

Regulation 6.14 enumerates a number of terms and conditions, which set down basic standards and include: the delivery of the offering memorandum to the immigrant investor before the investor agrees to make the minimum investment; the use of an escrow agent to accept minimum investments and to hold investors' securities issues in consideration of the investment; the return of the investor's money within a specified time where the investor is refused a visa or where the approved fund or business fails to reach its minimum offering; investment timetables for approved businesses and funds; maintenance of Canadian control with respect to approved funds or businesses; the prohibition of investment in residential real estate; and the requirement to submit periodic reports to the minister with respect to compliance with terms and conditions.

The minister is also given the right to suspend an approval where the approved fund or business does not comply with any term or condition, or where the minister has reasonable grounds to believe that there has been a false or misleading advertisement. This would include not only fund managers, but also sales and marketing agents.

The minister, under these new regulations, may also revoke an approval. The minister also has the right to impose additional terms and conditions on those occasions where it is deemed appropriate. This will allow the minister to cover off concerns raised during the approval process or as a consequence of a suspension.

Finally, by prescribing the contents of the offering memorandum and the quarterly practitioner's report, the minister will be able to ensure consistency of information and disclosure issues.

With that, Mr. Chairman, I'd like to stop and invite questions as may be appropriate.

Mr. Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): If I understand correctly, Mr. Chairman, you wish us to exhaust the question of the investment investor first.

The Chairman: I don't think we should think in terms of exhausting, because we would not leave here today. I could exhaust the time myself—

Mr. Allmand: You misunderstand me. I understand that on this round you don't want me to ask questions about language and education.

The Chairman: I think maybe you should give me some guidance on timing. Why don't we put a timeframe to this part of the meeting, and then if we need more, we can have it and come back.

Mr. Allmand: If I understand correctly, this gentleman must leave.

The Chairman: I don't want to shortchange you on the questions on the other subjects that are very important to you.

Mr. Allmand: That's right.

The Chairman: I'm saying we have agreed to accommodate, but maybe we should set a time limit. It's up to the committee. How long would you like to spend? Then we'll divide it amongst those who wish to speak.

[*Traduction*]

L'article 6.14 énumère une série de modalités et de conditions qui établissent des normes de base incluant: la livraison de la notice d'offre à l'investisseur immigrant avant qu'il n'accepte de faire l'investissement minimum; le recours à un dépositaire légal qui acceptera l'investissement minimum et détiendra les titres émis à l'investisseur pour son placement; la restitution des fonds versés par l'investisseur dans un délai précis si le visa est refusé à l'investisseur ou si le fonds ou l'entreprise approuvé ne correspond pas à l'offre minimum; l'échéancier d'investissement des entreprises et des fonds approuvés; le maintien du contrôle canadien à l'égard des fonds ou entreprises approuvés; l'interdiction d'investir dans des immeubles résidentiels et l'obligation de déposer auprès du ministre des rapports périodiques indiquant que les modalités et les conditions ont été respectées.

Le ministre a également le droit de suspendre une approbation lorsque le fonds ou l'entreprise approuvé n'est pas conforme aux modalités ou conditions ou lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'il y a eu de la publicité trompeuse. Cela vise non seulement les gestionnaires des fonds, mais également les agents de vente et de commercialisation.

En vertu de ce nouveau règlement, le ministre peut également révoquer une approbation. Il a aussi le droit d'imposer des modalités et conditions supplémentaires lorsqu'il les juge nécessaires. Cela lui permettra de dissiper les inquiétudes soulevées au cours du processus d'approbation ou à la suite d'une suspension.

Enfin, en prescrivant le contenu de la notice d'offre et du rapport trimestriel, le ministre pourra assurer l'uniformité de l'information et de la divulgation.

Sur ce, monsieur le président, je suis prêt à répondre à vos questions.

M. Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Si j'ai bien compris, monsieur le président, vous désirez que nous commencions par faire le tour de la question de l'investisseur immigrant.

Le président: Je ne sais pas si nous pourrons vraiment faire le tour, car cela nous prendrait plus que la journée. Je pourrais moi–même. . .

M. Allmand: Vous avez mal compris ce que je voulais dire. Je crois que pour le moment, vous ne voulez pas que je pose de questions sur la langue et le niveau de scolarité.

Le président: Peut–être pourriez–vous me dire ce que vous souhaitez pour ce qui est du temps que nous consacrerons à ces questions. Pourquoi ne pas nous fixer un délai pour cette partie de la réunion? Et si nous avons besoin de plus amples renseignements, nous pourrons toujours y revenir.

M. Allmand: Si j'ai bien compris, ce monsieur doit partir.

Le président: Je ne voudrais pas vous empêcher de poser des questions sur d'autres sujets très importants à vos yeux.

M. Allmand: En effet.

Le président: Nous avons convenu de faire preuve de souplesse, mais peut–être devrions–nous nous fixer une période de temps. C'est au comité d'en décider. Combien de temps voulez–vous consacrer à cela? Ensuite, nous le diviserons entre ceux qui désirent prendre la parole.

[*Text*]

Mr. Allmand: When does the witness have to leave?

The Chairman: He's okay until about 4:45 p.m. That's more time than we need. Would you like to suggest the amount of time we spend on this subject at this time?

Mr. Allmand: I just have a few questions.

The Chairman: Just give me a rough idea, because then we can divide the time amongst those who wish. . . How many people have questions on investment, business immigration? Maybe we could get through by 4:10 p.m.

Mr. Allmand: Okay.

The Chairman: In that case, proceed.

• 1550

Mr. Allmand: To begin with, we put out our report on the immigrant investor program in July 1992. A reply was due from the minister, in accordance with the rules of the House of Commons, on December 24. We still do not have a response to our report. I want to ask why, first of all.

Secondly, in our report we had 20 recommendations. It's fairly clear to me that one of the regulations, that is, the establishment of a separate division within the department, corresponds to our recommendation 1. We recommended the creation of a branch within the department. But I'm at a loss to find what's happened to all our other recommendations.

We spent a lot of time and money on our study of the immigrant investor program. We haven't had any response in accordance with the rules, and it doesn't look like any recommendations, other than that one, have been responded to.

Mr. Juneau: Mr. Chairman, I guess I wouldn't want to find myself in a debate with Mr. Allmand on whether or not it's in accordance with the rules. The minister did write to the chairman of the committee, a letter dated April 20, 1993, which I assume was circulated to the members of the committee, which constituted his sense of where he was.

With respect to the business immigration program, there has not been a more substantial or substantive response to the recommendations of the committee, largely because on the one hand some steps had been taken in Bill C–86 to deal with aspects of the business immigration program. Secondly, the very purpose of setting up the business immigration branch was to do some of the work that's required to develop more definitive advice to the minister on the future of the business immigration program, taking into account the views of the standing committee.

Mr. Henschell: Mr. Chairman, we don't wish to leave anyone under the impression that we did not take the committee's report to heart. Indeed, the introduction of the regulatory package and the establishment of the branch are merely the first steps in the process of looking at the committee's report and determining what we can include in recommending a future course of action for the minister.

Mr. Allmand: That's very important. What you're telling us is that there is still much more to be done in the development of regulations and policy in this division, and you intend to pay still more attention to our report. I say that because, Mr.

[*Translation*]

M. Allmand: Quand ce témoin doit–il partir?

Le président: Il peut rester jusqu'à 16h45 environ. C'est plus de temps qu'il ne nous en faut. Combien de temps voudriez–vous que nous consacrions à ce sujet pour le moment?

M. Allmand: J'ai seulement quelques questions.

Le président: Donnez–moi une idée approximative, car nous pourrons alors partager ce temps entre ceux qui désirent. . . Combien de personnes ont des questions à poser sur l'investissement, sur l'immigration des gens d'affaires? Peut–être pourrions–nous en parler jusqu'à 16h10.

M. Allmand: D'accord.

Le président: Dans ce cas, allez–y.

M. Allmand: Pour commencer, nous avons produit notre rapport sur le programme d'immigration des investisseurs en juillet 1992. Conformément aux règlements de la Chambre, le ministre devait nous répondre le 24 décembre au plus tard. Cette réponse n'est pas venue. Je voudrais d'abord savoir pourquoi.

Deuxièmement, notre rapport formulait 20 recommandations. De toute évidence, l'un des articles du règlement, qui prévoit l'établissement d'une division distincte au sein du ministère, correspond à notre recommandation numéro 1. Nous avions recommandé de créer une direction au sein du ministère. Mais je me demande ce qu'il est advenu de toutes nos autres recommandations.

Nous avons consacré beaucoup de temps et d'argent à notre étude du programme d'immigration des investisseurs. Nous n'avons pas obtenu de réponse dans le délai que prévoit le règlement. Il ne semble pas qu'à part celle–ci le gouvernement ait tenu compte de nos autres recommandations.

M. Juneau: Monsieur le président, je n'ai pas envie de me lancer dans un débat avec M. Allmand quant à savoir si le règlement a été respecté ou non. Le ministre a écrit au président du comités le 20 avril 1993 pour dire où il en était, et je suppose que les membres du comité en ont pris connaissance.

En ce qui concerne le programme d'immigration des gens d'affaires, si le ministère n'a pas fourni de réponse plus complète aux recommandations du comité, c'est surtout parce que certaines mesures ont été prises à l'égard de ce programme dans le projet de loi C–86. Deuxièmement, la Direction de l'immigration des gens d'affaires a justement été créée pour faire le travail requis pour pouvoir conseiller le ministre de façon plus précise sur l'avenir du programme d'immigration des gens d'affaires en tenant compte des opinions du comité permanent.

M. Henschell: Monsieur le président, nous ne voudrions pas donner l'impression que nous n'avons pas pris au sérieux le rapport du comité. En fait, la réglementation proposée et l'établissement de cette direction constituent les premières étapes d'un processus au cours duquel nous examinerons le rapport du comité pour voir dans quelle mesure nous pourrons en tenir compte pour recommander au ministre la voie à suivre.

M. Allmand: C'est très important. Vous nous dites, en fait, qu'il reste beaucoup à faire pour élaborer la réglementation et la politique à cet égard et que vous comptez prêter davantage attention à notre rapport. Je tiens à le souligner, car, comme

[*Texte*]

Chairman, as you well know, after the pre–publication of these regulations on May 25, the Government of Manitoba decided to get out of this program. Since then there has been serious criticism in Saskatchewan as well.

I guess my next question to you is—I don't want to waste a lot of time, but I have newspaper articles and I've listened to radio broadcasts of people with very severe criticisms of the program. My question to you is, how did you intend to deal with those criticisms, especially those coming from Manitoba and Saskatchewan, but elsewhere as well? Since those criticisms or that decision by Manitoba came after the pre–publication of these regulations, how do you intend to deal with the concerns of these investors who feel they've been misled, and governments that feel they've been misled?

In other words, the regulations that you've pre–published don't seem to have done the job. I appreciate the answer you gave us, that you intend to do more in this area. When you say more, do you mean the sorts of things that have been raised by the Government of Manitoba and other people who have been critical of the program, to deal with those fears and those criticisms?

Mr. Henschell: Mr. Chairman, first of all, I do appreciate the member's question. I think we will have to see whether or not the regulations, which will go into affect hopefully in July, will address a lot of the concerns that have been expressed both by provinces as well as others.

• 1555

That doesn't mean we will stand still. We are involved in extensive dialogue with other provinces, as well as with Manitoba, to determine what other concerns of theirs we can take on board in a further review of the program.

Mr. Allmand: I'll leave it at that, Mr. Chairman. Hopefully, the committee will continue to monitor this. I have other areas, but I know you want to concentrate on this for a few minutes.

Mr. Fee (Red Deer): I have two very brief questions, Mr. Chairman. I want to thank Mr. Henschell for his very concise summary of several pages out of the *Canada Gazette*. I have a frustration reading through this, trying to interpret from the legal language what it means in plain language. You did a very good job of it. I wish you'd written the regulations in your own words.

I guess my question has to do with feedback. These are being pre–published, 30 days' notice. Are we getting any feedback or comments from people in the public, investor groups, or immigrant groups that have taken part in it? Is there any feedback you are receiving?

Mr. Henschell: Mr. Chairman, to my knowledge there has been very little feedback to date. We have invited provinces to comment, including the Province of Manitoba. We are hopeful that substantial comment will still be received. But to date very little has come.

Mr. Fee: We have invited the provinces to comment.

[*Traduction*]

vous le savez, après la publication préalable de ces règlements, le 25 mai, le gouvernement du Manitoba a décidé de ne plus participer à ce programme. Il a également fait l'objet de vives critiques en Saskatchewan.

Ma question suivante est celle–ci. Je ne veux faire perdre du temps à personne, mais j'ai ici des articles de journaux et j'ai écouté des émissions de radio où les gens critiquaient sévèrement le programme. Je voudrais savoir comment vous comptez répondre à ces critiques, et surtout à celles qui émanent du Manitoba et de la Saskatchewan, mais également d'ailleurs. Comme ces critiques ont été émises après la publication préalable de ces règlements, comment comptez–vous dissiper les inquiétudes des investisseurs et des gouvernements qui estiment avoir été induits en erreur?

Autrement dit, la réglementation dont vous avez fait la publication préalable ne semble pas satisfaisante. Vous avez dit que vous comptiez en faire plus. Voulez–vous dire par là que vous avez dissipé les craintes et les critiques émanant du gouvernement du Manitoba et des autres détracteurs de ce programme?

M. Henschell: Monsieur le président, je tiens d'abord à dire que j'apprécie la question du député. Il va falloir attendre pour voir si ces règlements, qui devraient entrer en vigueur en juillet, vont dissiper la plupart des inquiétudes exprimées par les gouvernements provinciaux et d'autres intéressés.

Cela ne veut pas dire que nous en resterons là. Des discussions exhaustives sont en cours avec d'autres provinces, ainsi qu'avec le Manitoba, afin de déterminer quelles autres préoccupations provinciales pourraient être prises en considération lorsque le programme sera examiné à nouveau.

M. Allmand: Tout ce que je dirai, monsieur le président, c'est que j'espère que le comité continuera de suivre ce dossier. Il y a d'autres questions que je voudrais aborder, mais je sais que vous voulez consacrer encore quelques minutes à ce sujet.

M. Fee (Red Deer): J'ai deux questions très courtes à poser, monsieur le président. Je tiens à remercier M. Henschell d'avoir résumé de façon très concise le règlement, qui fait plusieurs pages dans la *Gazette du Canada*. J'ai toujours du mal à traduire en langage profane ce qui est exprimé en langage juridique dans la *Gazette*. Vous en avez fait une excellente synthèse. C'est à vous que l'on aurait dû demander de rédiger le règlement en langage clair et simple.

Ce qui m'intéresse, c'est de savoir si le règlement proposé a suscité des commentaires. Un délai d'application de 30 jours est prévu à partir de la date de publication. Avez–vous reçu des commentaires du public ou encore des groupes d'investisseurs ou d'immigrants touchés? Savez–vous ce que l'on pense du règlement proposé?

M. Henschell: À ma connaissance, monsieur le président, nous avons jusqu'à maintenant reçu très peu de commentaires. Nous avons invité les provinces, y compris le Manitoba, à nous faire part de leurs observations. Nous continuons d'espérer que nous recevrons des commentaires sur le contenu du règlement, mais nous en avons reçu très peu jusqu'à présent.

M. Fee: Nous avons invité les provinces à nous faire connaître leur point de vue.

[*Text*]

Mr. Henschell: Yes.

Mr. Fee: As our chairman introduced you as the assistant deputy minister, because that was a recommendation of this committee, perhaps it's an unfair question to ask you right now if you're quite happy with the reporting procedure that exists, the hierarchy within the department. Do you feel you have the proper authority to carry out the mandate that is expected of you?

Mr. Juneau: Let me answer that. Yes, he does.

Mr. Henschell: Mr. Chairman, I feel quite comfortable in the reporting relationship. It goes directly to the associate deputy minister, and I have open access. Hence, I think this will be a good way to manage the program.

The Chairman: May I have a question?

Mr. Fee: You may have a question.

The Chairman: One of the things we said was ensure the new identification document being revised for returning residence allows free and unfettered re–entry for such individuals.

What we are talking about here is the global reality of many of these business people to move freely throughout the world. I'd like to know, as you're working towards developing this kind of a program, what are your views?

I must comment to you that some investors, when they heard the idea of a card, said great, if that's meant to facilitate and welcome. But of course their concern with the card is that it will identify and therefore put you through the mill, in that line over in the corner where they're going to interrogate you. There's also some fear associated with it. Whatever we produce has to have a clear statement with it that this is intended to facilitate, not in fact identify and then deter.

The investor may receive some kind of a returning resident card. Will there be a special provision that relates to business as opposed to the regular stream? How do you define that kind of resident? For these astronauts, do we have some sort of a special definition of residency? Since some of them may come and go from the country 10 or 20 times during the year, how do you accumulate residency then for your three years for citizenship? I'd like an explanation of where you're going and when we might anticipate such a card will be created to facilitate particularly the travel of business immigration people who need that flexibility.

Mr. Juneau: Mr. Chairman, perhaps I didn't pay enough attention to the opening part of your question, but I don't believe you are referring to anything that's covered by the regulations that have been pre–published.

• 1600

The Chairman: No, I'm talking about where you're going. You said there's more to come, more to come from our report, and there's more to come in the changes to the act.

[*Translation*]

M. Henschell: Oui.

M. Fee: Étant donné que notre président vous a présenté comme sous–ministre adjoint, puisque c'était là une des recommandations du comité, le moment est peut–être mal choisi pour vous poser la question, mais je voudrais savoir si la chaîne de commandement, la hiérarchie telle qu'elle existe au ministère, vous satisfait pleinement. Considérez–vous que vous avez le pouvoir nécessaire pour vous acquitter du mandat qui vous est confié?

M. Juneau: Permettez–moi de répondre à sa place. Oui, il en est satisfait.

M. Henschell: Monsieur le président, je trouve le rapport de subordination parfaitement acceptable, puisque je relève du sous–ministre délégué, à qui je peux m'adresser directement en tout temps. Cela me permettra de bien gérer le programme.

Le président: Puis–je poser une question?

M. Fee: Allez–y.

Le président: Nous avons notamment recommandé ce qui suit: S'assurer que le document d'identification qu'on est à rédiger au sujet des résidents permanents qui reviennent au pays prévoit pour eux une entière liberté de déplacement.

Nous voulions ainsi tenir compte du fait que beaucoup de ces gens d'affaires se rendent aux quatre coins du globe et qu'ils devraient pouvoir le faire en toute liberté. Je voudrais savoir quelle importance vous accordez à cet aspect dans le cadre de l'examen que vous faites du programme.

Je dois vous dire que certains investisseurs ont chaudement accueilli l'idée d'une carte qui faciliterait leurs déplacements et qui ferait en sorte qu'ils se sentent bienvenus chez nous. Ils s'inquiétaient toutefois du fait que cette carte d'identité pourrait servir à les mettre dans une catégorie distincte et à les isoler des autres voyageurs pour les soumettre à un interrogatoire. La carte leur inspirait aussi une certaine crainte. Quelle que soit la méthode qui sera retenue, il faudra indiquer bien clairement qu'elle vise, non pas à identifier les gens d'affaires afin de les dissuader, mais bien à faciliter leur entrée au pays.

Les investisseurs pourraient se voir délivrer une sorte de carte de retour pour résident permanent. Les gens d'affaires seront–ils mis dans une catégorie à part? Comment la résidence sera–t–elle définie dans leur cas? Aurons–nous une définition spéciale pour ces voyageurs planétaires? Quand on se déplace à l'étranger 10 ou 20 fois par an, comment peut–on accumuler les trois années de résidence nécessaires à l'obtention de la citoyenneté? Je voudrais que vous nous disiez ce que vous prévoyez pour l'avenir et quand nous pouvons nous attendre qu'une carte sera créée pour faciliter les déplacements notamment des gens d'affaires immigrants, qui ont besoin d'un système souple.

M. Juneau: Je n'ai peut–être pas écouté assez attentivement le début de votre question, monsieur le président, mais je ne pense pas qu'il y ait de dispositions à cet égard dans le projet de règlement.

Le président: Non, je veux savoir ce que vous envisagez pour l'avenir. Vous avez dit que d'autres mesures seraient prises pour ce qui est de donner suite à notre rapport et de modifier la loi.

[*Texte*]

Mr. Juneau: Bill C–86 provides that when we have available, from a logistical point of view, the permanent resident card, no longer to be called a returning resident card—

The Chairman: Anticipated time?

Mr. Juneau: Sometime in 1994. We would be operating with a different definition of residence in Canada. We would be talking about people who ordinarily reside in Canada. That's provided for in the legislation in section 25. A person under subsection 25(1) would cease to be a permanent resident when, subject to the regulations, the person ceases to ordinarily reside in Canada. Later this year we will be drafting regulations that would specify when a person ceases to be a permanent resident. An example we gave to the legislative committee was, for instance, a student who would have come to Canada and became a permanent resident, but who would leave again to study abroad. Clearly that would be no reason for the person to lose his or her permanent residence.

I do not have a regulation or a draft regulation to discuss this afternoon, to answer your question. As I said, we would like to be able to begin to use the permanent resident card as early as possible in the course of 1994. I think I would say, for the purposes of this afternoon, the first half of 1994.

The Chairman: Do you agree that there's a special flexibility required for this astronaut–type of person?

Mr. Juneau: I would say, Mr. Chairman, that as in many areas of the program, a lot of the features of the program have to have both a facilitation component and a control component. Rarely does a measure like this have only one or the other. We have talked about this among ourselves a great deal. In drafting the regulation, we will of course want to consult our colleagues in all parts of the program, including Jim Henschell and his colleagues, and we will want to take into account the global realities and the fact that there are some people who travel for business purposes, but how exactly we do that, I don't know yet.

The Chairman: You say you're still working on our recommendations. Are there any of our recommendations that you feel you might want to reject out of hand because they just won't work? If so, why? Could you define any of those areas for us? Do we feel there is some merit at least in the intent of these recommendations and we're still working towards those directions, for example the production of the coordination with securities exchanges and things like that, with provincial governments? Are there any recommendations that we made that we need to reconsider or find some more support for if we disagree?

[*Traduction*]

M. Juneau: Aux termes du projet de loi C–86, dès que la carte de résident permanent, que nous sommes à mettre au point et qui remplacera le permis de retour, sera prête. . .

Le président: Date d'exécution prévue?

M. Juneau: Au cours de l'année 1994. Nous appliquerons une nouvelle définition du statut de résident. Les personnes vivant habituellement au Canada seraient considérées comme des résidents permanents, comme le prévoit l'article 25 de la loi. D'après l'article 25.1, emporte déchéance du statut de résident permanent, sous réserve des règlements, le fait pour une personne de cesser de résider habituellement au Canada. D'ici à la fin de l'année, nous rédigerons un projet de règlement détaillant les cas précis qui emportent déchéance du statut de résident permanent. Ainsi, nous avons évoqué devant le comité législatif le cas de l'étudiant qui immigre au Canada et qui devient résident permanent, mais qui repart étudier à l'étranger. Il n'y aurait manifestement aucune raison pour que cette personne perde son statut de résident permanent.

Je n'ai pas de règlement ou de projet de règlement dont je puisse vous faire part aujourd'hui en réponse à votre question. Comme je l'ai indiqué, nous voudrions pouvoir commencer à utiliser la carte de résident permanent le plus tôt possible au cours de l'année 1994. Je peux vous dire qu'elle devrait être prête pendant la première moitié de 1994.

Le président: Êtes–vous d'accord pour dire que le système doit être particulièrement souple pour ces voyageurs planétaires?

M. Juneau: Monsieur le président, je dirais que, comme pour beaucoup d'autres aspects du programme, les modalités doivent permettre à la fois de faciliter l'entrée des immigrants au pays et de la contrôler. Il est rare qu'une mesure comme celle–là comporte un élément sans l'autre. Nous en avons beaucoup parlé entre nous. Lorsque nous rédigerons le projet de règlement, nous voudrons bien sûr consulter nos collègues de tous les secteurs du programme, notamment Jim Henschell et ses collègues, et nous voudrons tenir compte du phénomène de la mondialisation et des déplacements que doivent effectuer les gens d'affaires, mais nous ne savons pas encore où tout cela nous mènera exactement.

Le président: Vous dites que vous étudiez toujours nos recommandations. Y en a–t–il que vous pourriez être tentés de rejeter a priori parce qu'elles ne seraient tout simplement pas applicables? Dans l'affirmative, pour quelles raisons? Pourriez–vous nous donner des renseignements plus précis à cet égard? Pouvons–nous conclure que ces recommandations ont un certain mérite à vos yeux, du moins en théorie, étant donné que nous continuons à travailler sur ces questions, notamment sur les modalités de la coordination avec les bourses des valeurs mobilières et autres organismes ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux? Y a–t–il des recommandations qu'il nous faudrait repenser ou qu'il faudrait étayer davantage si elles ne recueillent pas les appuis voulus?

[*Text*]

Mr. Henschell: Mr. Chairman, I think every recommendation has merits. We will be looking at them in that context as we engage in our review. None will be rejected out of hand. Certainly we recognize the amount of work and thought that has gone into the recommendations. I think we all think the business immigration program is in the interest of Canada. It's a question of how we ensure that those interests are met properly.

The Chairman: I want to say that the first set of regulations has reflected more than just the setting up of the branch, but we wanted to look to some degree to the protection of the investor. I sense some of that in the regulatory process, and I would encourage that. There has to be a balanced approach to the interest of the investor, the interest of Canada and so forth. I would encourage you to keep that in mind as you look. We're trying to facilitate.

I know there's probably nothing you can do about it, but every time I come to the Canadian customs office in Vancouver in particular. . . I tell you, I've been waiting for the first smile or a word of welcome from any officer I've passed through there. I know it's a tough job they have, and lots of people maybe don't give them the full story or the full truth when they come through, but do you think there's any way you could give them some sort of a course that would make them feel better about themselves, their country and what they're doing so that there could be a sense of "welcome to Canada", particularly to our business immigration people? They're keen, bringing their money and their efforts. Well, I guess all immigrants should be treated the same. Is there something we can do there, some kind of course from Dale Carnegie or somebody like that, just to make them a little happier?

• 1605

Mr. Juneau: I have a simpler suggestion: we'll give them a picture of you so they can be sure they smile when you—

The Chairman: I always smile at them when I come through and try to get a response.

Mr. Juneau: Mr. Chairman, the training of customs officers is an area that I, personally, am not familiar with, although we have an agreement with the Department of National Revenue for the training of customs officers to the extent that they exercise duties on behalf of immigration. If you would like, we can either provide the committee with the curriculum for customs officers as they exercise immigration duties, and we can have with us, on one of our next trips to the committee, those of my colleagues responsible for training, both of customs officers when they serve as immigration officers and of immigration officers at the ports of entry. I'd be happy to do that.

The Chairman: Fine. I just wanted you to mention it in here. The power of this committee is such that the mention here in fact causes a follow–up to inquire and to encourage them a little bit to feel better about themselves and to demonstrate a welcome to people as they come to Canada.

I've hundreds of other questions, as you all have, but I think there are no more questions on business immigration.

[*Translation*]

M. Henschell: Il me semble, monsieur le président, que toutes les recommandations ont un certain mérite. C'est dans ce contexte que nous les examinerons dans le cadre de notre examen. Aucune ne sera rejetée a priori. Nous sommes certainement conscients du fait qu'elles sont le fruit de beaucoup de travail et de réflexion. Je crois que nous sommes d'accord pour dire que le programme d'immigration des gens d'affaires est dans l'intérêt du Canada. Il s'agit de savoir comment il convient de servir cet intérêt.

Le président: Je tiens à faire remarquer que la première série de dispositions réglementaires va plus loin que la simple création de la direction, mais nous voulions assurer une certaine protection aux investisseurs. Je sens que l'on a effectivement cherché à protéger ces derniers dans l'élaboration de la réglementation, et je tiens à encourager les efforts en ce sens. Il nous faut une approche équilibrée qui tienne compte de l'intérêt tant des investisseurs que du Canada et qui tienne compte d'autres aspects également. Je vous exhorte à ne pas l'oublier dans le cadre de votre examen. N'oubliez pas que nous essayons de faciliter les choses.

Je sais que vous n'y pouvez sans doute rien, mais chaque fois que je me présente au bureau canadien des douanes à Vancouver, notamment. . . Ma foi, je n'y ai jamais encore été accueilli par un sourire ou un mot de bienvenue de la part de l'agent des douanes. Je sais que leur boulot n'est pas facile et que bien des gens ne leur disent peut–être pas toute la vérité, mais croyez–vous qu'il y aurait moyen de leur faire suivre un cours qui leur donnerait une meilleure estime de soi et qui leur ferait apprécier leur pays et leur travail, pour que l'accueil canadien soit un peu plus chaleureux, surtout pour les gens d'affaires immigrants? Ces gens–là ne demandent pas mieux que d'investir leur argent et leurs efforts chez nous. Tous les immigrants devraient être traités de la même façon. Dale Carnegie, ou quelqu'un d'autre, ne pourrait–il pas donner des cours aux agents de façon à les rendre un peu plus heureux de leur sort?

M. Juneau: J'ai une meilleure suggestion. Nous pouvons leur donner une photo de vous pour qu'ils vous sourient lorsque vous vous présentez. . .

Le président: Je leur souris toujours au passage pour essayer d'obtenir une réaction.

M. Juneau: Monsieur le président, je ne m'y connais pas tellement pour ce qui est de la formation des agents des douanes. Je sais que nous avons une entente avec le ministère du Revenu national relativement à la fonction perception des droits. Si vous voulez, nous pouvons vous fournir le curriculum pour les agents des douanes en ce qui concerne la fonction immigration, et nous pourrons nous faire accompagner, à l'une de nos prochaines comparutions devant le comité, de nos collègues chargés de la formation des agents des douanes en tant qu'agents d'immigration ainsi que des agents d'immigration affectés aux points d'entrée. Volontiers.

Le président: Très bien. Je tenais à faire cette observation en passant. L'influence du comité est telle qu'il pourrait y avoir des suites. Les agents pourraient être encouragés à avoir une attitude plus positive et à se montrer accueillants pour les gens qui arrivent au Canada.

J'ai des centaines d'autres questions, mais je pense que c'est tout pour ce qui est de l'immigration des gens d'affaires.

[*Texte*]

Good luck, Mr. Henschell. Thank you very much. We're very pleased to have you with us.

Thank you, André, for accepting the recommendation.

We'll go back to a list here. Mr. Allmand's the next on the list.

Mr. Allmand: Mr. Chairman, I'd like to ask question, but since I was first on the last category, I'll give my way to somebody who hasn't asked questions yet.

The Chairman: Thank you for that generous attitude, but everyone is saying that we want you to proceed.

Mr. Allmand: I want to ask about changes to the education and language provisions. I've read the minister's press release. I've read the proposals. According to the proposal, you're completely eliminating points for education to applicants unless they have fully completed high school, and when they've fully completed high school they'll get 5 points. Previously, if they had 10 years of education, they'd get 10 points. We would all like to see individuals in Canada with higher education.

Following the pre–publication of these regulations, I happened to have a meeting with leaders of the different ethnocultural communities in Canada. They tell me that there are already in Canada large numbers of immigrants with university degrees, with trade diplomas, and they can't get them recognized in Canada and they can't use the talent and training they have. They say, what's the use of allowing in more people with higher education when that education is not recognized? They point to cases of lawyers driving taxi cabs and dentists working in restaurants and tool and dye makers sweeping floors and acting as bus boys.

I'd like to know what the department is going to do. This may be a question for the minister. I know a lot of this is under provincial jurisdiction and under the jurisdiction of the unions and of the professional organizations, but they themselves are subject to government regulation. I want to know what the department has done. If you're going to do this, to which we might say "good", what are you going to do about getting these credentials recognized here so the degrees they have will allow them to work and do the things they can do?

Mr. Juneau: I think that's an awfully important question and a timely one. Mr. Allmand, you have some of the answers built into your question. I will say that a lot of this, as you said, is under provincial jurisdiction, but I won't say this as an excuse for inaction on our part. This is a topic that we have discussed, particularly earlier this year, with a number of provincial governments.

• 1610

Mr. Allmand: Is it on the agenda of your federal–provincial conferences of immigration ministers or whatever?

Mr. Juneau: Well, it is in two ways. First, as we consulted provincial governments on immigration levels earlier this year, it came up in every single meeting. In the case of the smaller provinces, if I can call them that, they have asked us to use a

[*Traduction*]

Bonne chance, monsieur Henschell. Merci. Nous avons été heureux de vous accueillir.

Merci, André, d'avoir accepté la recommandation.

Nous revenons à notre liste. M. Allmand est le suivant.

M. Allmand: Monsieur le président, j'ai une question, mais comme j'ai été le premier pour la catégorie qui vient de s'achever, je suis prêt à céder ma place à quelqu'un d'autre.

Le président: Merci de votre offre, mais tout le monde semble vouloir que vous y alliez.

M. Allmand: Ma question porte sur la modification des exigences en matière d'éducation et de langue. J'ai lu le communiqué de presse du ministre. J'ai lu les propositions. Vous semblez éliminer complètement les points pour l'éducation, sauf pour ce qui est du parachèvement des études secondaires. Il est prévu cinq points à ce titre. Jusqu'ici, selon le système, dix ans de scolarité, par exemple, donnaient trois à dix points. Le Canada devrait pouvoir accueillir des gens qui ont une bonne éducation.

À la suite de la publication préalable de ces règlements, j'ai eu l'occasion de rencontrer les dirigeants des diverses communautés ethnoculturelles du Canada. Selon eux, le Canada compte déjà un grand nombre d'immigrants possédant des diplômes universitaires, des métiers, des professions, qui ne sont cependant pas reconnus au Canada et qui ne sont d'aucune utilité. Ils se demandent pourquoi le Canada désire accueillir un plus grand nombre de gens ayant fait des études supérieures si leurs qualifications ne sont pas reconnues? Ils font valoir qu'il y a des avocats qui conduisent des taxis, des dentistes qui travaillent dans des restaurants ainsi que des outilleurs–ajusteurs qui balaient les planchers et sont aides–serveurs dans des restaurants.

J'aimerais savoir ce que le ministère a l'intention de faire à cet égard. La question devrait peut–être être posée au ministre. La compétence provinciale intervient également, de même que la réglementation des syndicats et des corps professionnels. Cependant, tous ces gens sont eux–mêmes réglementés par le gouvernement. Si vous avez l'intention de donner suite à votre projet à cet égard—et il se pourrait que nous soyons prêts à vous appuyer—quelles mesures entendez–vous prendre pour faire reconnaître les capacités des immigrants lorsqu'ils arrivent ici, de façon à ce qu'ils puissent exercer leur métier et leur profession?

M. Juneau: Je pense que c'est une excellente question et qu'elle tombe à point. Dans une certaine mesure, vous répondez à votre propre question, monsieur Allmand. En bonne partie, le domaine relève de la compétence provinciale, mais ce n'est sûrement pas une excuse pour ne rien faire. Nous en avons discuté avec un certain nombre de gouvernements provinciaux un peu plus tôt au cours de l'année.

M. Allmand: Le sujet est–il à l'ordre du jour de vos conférences fédérales–provinciales des ministres de l'Immigration ou d'autres réunions?

M. Juneau: Oui, de deux façons. Lors des consultations avec les gouvernements provinciaux relativement au niveau de l'immigration un peu plus tôt cette année, le sujet est venu sur le tapis chaque fois. Les petites provinces, si je peux les appeler

[*Text*]

few of our good offices to assist them and assist provinces generally in moving on this front. As it happens, there has recently been quite a bit of movement on the part of a number of provinces who have completed fairly extensive studies of their recognition of out–of–province credentials. Ontario is moving on a number of fronts now. Alberta is also. Manitoba has studied this carefully. I think with the kind of pressure that you're putting on us, and with the pressure of some of the groups, we might actually get some real changes over the next little while.

My understanding is the same as yours; namely that we are talking about two things. We are talking about the recognition of foreign credentials and about access to professions.

Mr. Allmand: And trades.

Mr. Juneau: We have discussed this extensively with Quebec, which basically has been doing this kind of thing for quite some time. They can speak for themselves. I think they feel they are in reasonable shape on their recognition of credentials. Access to trades and professions is not under the direct control of governments, so that's a bit trickier.

At the federal level, if we can be helpful to provinces in a number of ways we will do so. If we can help provinces share information, if we can help provinces work with associations when associations have significant national bodies, we will do that too. We can build on the experience we already have, both in Canada and abroad, with some of the professions like engineers, where that's fairly well–developed, and we can see if there are lessons to be learned that can be applied to other professions.

We are in different stages of planning not just for bilateral, but for multilateral federal–provincial discussions on exactly this issue. We're trying to get organized to see how we might do that in the relatively short term — this year. We don't want to wait forever. I think it's fair to say that provinces are interested in working together.

As you may know, there are other venues that can also be helpful to us, because federal–provincial ministers responsible for labour market matters are also paying attention to related issues on the mobility of labour across Canada. Frankly, I think the time is right for significant progress on this front, because contrary to what it might have been, people at the federal and provincial levels want to work together.

Mr. Allmand: I have a short supplementary and then I'll finish for this round, Mr. Chairman.

By the way, since this committee is the committee for labour, employment and immigration, we deal with the labour branch, so we might at one point want to put out a comprehensive recommendation with respect to this very area.

My final question for this round on these rules is this. You know that right now in Canada there are many, many highly skilled tradesmen who don't have a grade 12 education. A few years ago, at the top of your list of your trades and professions that were needed in Canada for which you gave points, you had cooks. Cooks were in great demand. Many of us know of cooks who are outstanding cooks, but they may have only grade 8 or grade 10. They come from Italy and from Greece. They come

[*Translation*]

ainsi, nous ont demandé de les aider à faire avancer le dossier de façon générale. Certaines provinces ont étudié en profondeur la question de la reconnaissance des titres acquis ailleurs. L'Ontario agit à certains niveaux. L'Alberta fait de même. Le Manitoba examine attentivement la situation. Grâce aux pressions que vous et certains groupes exercez, nous pouvons espérer des changements concrets très bientôt à ce niveau.

Je pars du principe que nous parlons tous les deux de la même chose dans ce contexte, des titres acquis à l'étranger et de l'accès aux professions.

M. Allmand: De même qu'aux métiers.

M. Juneau: Nous en avons discuté à fond avec le Québec, qui y travaille lui–même depuis un bon bout de temps. Ses porte–parole estiment que le Québec est en assez bonne position en ce qui concerne la reconnaissance des titres. Pour ce qui est de l'accès aux métiers et aux professions, la question ne relève pas directement du contrôle gouvernemental. Elle est donc un peu plus délicate.

À l'échelon fédéral, notre attitude est que si nous pouvons aider les provinces à ce niveau, nous sommes prêts à intervenir. Si nous pouvons partager de l'information avec les provinces, si nous pouvons les aider à travailler avec les associations d'envergure nationale, notre coopération leur est acquise. Nous avons de l'expérience à ce niveau, tant pour le Canada que pour l'étranger, pour ce qui est de professions comme le génie. Les choses vont assez bien de ce côté. Nous avons appris notre leçon relativement à la reconnaissance de cette profession. Nous pouvons l'appliquer à d'autres.

Nous sommes à diverses étapes de préparation en vue de la tenue de discussions fédérales–provinciales, non pas seulement bilatérales, mais également multilatérales, sur le sujet. Nous essayons de procéder le plus rapidement possible. Nous espérons que ce sera cette année. Nous ne voulons certainement pas attendre indéfiniment. De leur côté, les provinces sont disposées à travailler ensemble.

Comme vous le savez, d'autres avenues nous sont ouvertes. Les ministres fédéraux et provinciaux chargés de la main–d'oeuvre s'intéressent également à toutes les questions reliées à la mobilité des travailleurs au Canada. Je pense que le moment est venu de faire des progrès importants sur ce plan, parce que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, plus que jamais, sont prêts à travailler ensemble.

M. Allmand: J'ai encore une brève question supplémentaire pour terminer ce tour, monsieur le président.

Soit dit en passant, ce comité est le Comité du travail, de l'emploi et de l'immigration. Il traite également de la main–d'oeuvre. Nous pourrions donc présenter une recommandation bien étoffée sur ce point précis.

Ma dernière question sur les règles pour l'instant est la suivante. Vous savez qu'au Canada il y a actuellement beaucoup d'hommes de métier qualifiés qui n'ont pas leur diplôme de 12e année. Au haut de votre liste des métiers et des professions en demande au Canada, qui donnaient droit à des points, il y avait autrefois le métier de cuisinier. Les cuisiniers étaient en forte demande. Nous en connaissons tous d'excellents, mais qui n'ont qu'une 8e ou une 10e année. Ils viennent d'Italie ou de Grèce.

[*Texte*]

from many countries in Europe and elsewhere. One could say the same about glaziers and other very highly skilled tradesmen. Why eliminate points for these people altogether?

I can see giving additional points to people with university education and post–graduate education, but to insist that you must have finished your secondary education. . . In many of these countries people learn from their fathers and their grandfathers and become very highly skilled. They go to school and they get enough schooling in their. . . Many of our fathers and grandfathers came with these skills, and they rose to be presidents of companies. To not give them any points at all for their education seems a bit excessive to me.

• 1615

I can see moving in the other direction, but I can't see eliminating all the points unless you have a high school diploma that is the same as the Canadian one. I know you kept the points for vocational preparation and experience, but since 1985 you need 70 points instead of 50 points. Every point counts, and we might lose a lot of good people. Why have you not kept some points for those people with less than grade 12?

Mr. Juneau: Mr. Chairman, I'd like Elizabeth Ruddick to comment on Mr. Allmand's question.

Ms Elizabeth Ruddick (Chief, Strategic Analysis, Department of Employment and Immigration): Mr. Allmand is quite right in referring to the fact that there are a lot of highly skilled people, immigrants and in fact Canadians, who don't have grade 12 or who don't have high school.

The recent evidence, particularly from the most recent recession, when we look at the unemployment statistics in Canada, is clearly that for people who have less than secondary education the unemployment rate is fairly high. They're the group that is having the most difficulty right now finding jobs. With the kind of restructuring that has occurred, not just recently but I would say more so since the early 1980s in this country, what has happened is—

Mr. Allmand: Could I just interrupt? Do they have difficulty finding jobs even when they are highly skilled in trades, despite the fact that they have less than grade 12? Are there any stats on that?

Ms Ruddick: The statistics I've seen don't refer to the specific trades. I would hesitate to say that somebody who is highly trained in their profession would have as much difficulty as somebody who isn't. We're not talking about, for example, the top chef in the top restaurant in Toronto, or something like that.

What we're looking for in these changes to the education points is the kinds of skills that would allow somebody to change occupations if, for example, their industry experiences lay–offs or their occupation ceases to be relevant in the context of the changes today.

You mentioned that we recognize occupational skill through the points for specific vocational preparation, and that's precisely where we would recognize the training that is required for the specific trades. If there is a requirement in the labour

[*Traduction*]

Ils viennent d'Europe d'ailleurs. C'est la même chose pour les miroitiers et les vitriers ainsi que pour d'autres métiers hautement spécialisés. Pourquoi éliminer les points dans leur cas?

Je comprends que des points supplémentaires puissent être accordés aux gens qui ont une formation universitaire, qui ont fait des études supérieures, mais je ne vois pas pourquoi certains hommes de métier devraient nécessairement avoir teminé leurs études secondaires. . . Dans bien des pays, les gens apprennent leur métier de leur père et de leur grand–père. Ils ne vont à l'école que dans la mesure. . . Beaucoup de nos pères et de nos grands–pères à nous sont venus au pays comme hommes de métier et se sont hissés au rang de président de compagnie. Ne pas leur accorder de points du tout pour leur éducation me semble pour le moins exagéré.

Cela pourrait aller dans l'autre sens, mais je ne vois pas comment on pourrait éliminer tous les points à moins d'avoir un diplôme d'études secondaires identique au diplôme canadien. Je sais que vous avez conservé les points pour la préparation professionnelle et l'expérience, mais depuis 1985, c'est 70 points qu'il faut, et non plus 50. Chaque point compte, et nous risquons de perdre d'excellents candidats. Pourquoi n'avoir pas gardé quelques points pour les gens qui n'ont pas une 12e année?

M. Juneau: Monsieur le président, je vais demander à Elizabeth Ruddick de commenter la question de M. Allmand.

Mme Elizabeth Ruddick (chef, Analyse stratégique, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): M. Allmand a parfaitement raison de dire que beaucoup de gens extrêmement qualifiés, qu'ils soient immigrants ou Canadiens d'ailleurs, n'ont pas leur 12e année ou n'ont pas été à l'école secondaire.

Quand on considère les statistiques récentes du chômage au Canada, surtout à la lumière de la dernière récession en date, il est évident que le taux de chômage des gens qui n'ont pas terminé le cycle secondaire est particulièrement élevé. C'est le groupe qui a le plus de mal actuellement à trouver un emploi. Une restructuration s'est produite, qui n'est pas si récente, car elle remonte probablement au début des années quatre–vingt, et on a assisté. . .

M. Allmand: Vous me permettez de vous interrompre? Est–ce qu'ils ont du mal à trouver des emplois même quand ils ont un métier et qu'ils sont très qualifiés, bien que n'ayant pas une 12e année? Y a–t–il des statistiques à ce sujet?

Mme Ruddick: Les statistiques que j'ai vues ne portent pas sur des métiers donnés. Je ne saurais vous dire si une personne hautement qualifiée aurait autant de difficulté qu'une personne qui ne l'est pas. Il ne s'agit pas du chef célèbre d'un grand restaurant de Toronto, par exemple.

En changeant le système des points pour l'éducation, nous essayons de tenir compte des qualifications qui pourraient compter si le candidat était forcé de changer d'occupation. Par exemple, supposons qu'il y ait des mises à pied dans un secteur, que le travail pour lequel il est qualifié cesse d'être en demande à cause de l'évolution de l'industrie.

Vous dites que le système des points permet de tenir compte des compétences professionnelles aux fins de la préparation professionnelle. D'après vous, c'est à ce niveau–là que nous tenons compte de la formation nécessaire pour

[*Text*]

market for people with specific skills, there are various ways that can be recognized. One is through arranged employment; another is through the changes to the points on the occupation list. That would allow us to bring in people who are needed in the labour market, who have specific skills but who might not, for that particular occupation, have completed their secondary education.

Mr. Allmand: That's all for the moment, Mr. Chairman.

Mr. Berger (Saint–Henri—Westmount): On the question of Mr. Allmand, regarding the recognition of foreign credentials, I understand that this has become a problem for us in international terms. I have been told that perhaps the OECD has raised this matter and that the Department of Secretary of State has, therefore, taken hold of this and may be conducting certain discussions with the provinces. I wonder whether our witnesses might be able to confirm this, Mr. Chairman.

I take note of the answer that, for example, in Quebec, my province, the feeling is that Quebec is in reasonable shape, but when you talk to professionals who come from countries like Iran or other places, who are unemployed and are having difficulty getting recognition of their credentials, I don't think they would share that conclusion.

Recognizing that we are a federal country, I wonder whether there might not be some way for us in the Parliament of Canada to know whether some minimum standards ought to apply from one province to the other and whether there ought not be certain procedures that an immigrant should have available to him or to her. I don't suggest we set up a whole system like our refugee status determination process, but when immigrants come to this country, they ought to know that there is some sort of an open, transparent process that they're entitled to, that they can apply to, to obtain recognition for their skills, work experience, employment and education.

• 1620

Mr. Juneau: Mr. Berger has raised a number of questions. One, I am not aware of the work that the OECD has done on this, although I wouldn't be surprised if they had. I will look into it.

You are right that the Department of the Secretary of State has begun some discussions with the Council of Ministers of Education (Canada), CMEC, on the question of the recognition of university degrees from abroad. That is an important part, but it doesn't cover all of the field of the recognition of foreign credentials. We are in touch with officials of the Secretary of State on that very point.

On the other aspects of the question, the minimum standards and a process, let me make a couple of points. I think you are absolutely right that we have one of the most, if not the most, open or generous immigration policies among those relatively few countries that do have an active immigration policy. I think it is incumbent upon us to have in place the processes that achieve the goals you have suggested. I completely agree.

[*Translation*]

certains métiers. Quand le marché du travail a besoin de compétences données, il y a plusieurs façons d'en tenir compte. On peut réserver des emplois, on peut également changer le barème des points sur la liste des métiers. Cela nous permettrait de faire venir des gens dont on a besoin, des gens qui ont les compétences requises, mais qui, le cas échéant, n'ont pas été jusqu'au bout du secondaire.

M. Allmand: C'est tout pour le moment, monsieur le président.

M. Berger (Saint–Henri—Westmount): Je reviens à la question de M. Allmand au sujet des diplômes étrangers. Apparemment, c'est devenu un problème pour nous sur la scène internationale. J'ai entendu dire que l'OCDE aurait soulevé la question et que le Secrétariat d'État serait en discussion avec les provinces. Monsieur le président, est–ce que nos témoins pourraient confirmer cela?

Vous nous avez dit, ce dont j'ai pris note, que dans ma province, le Québec, on considère que les choses vont raisonnablement bien, mais, par contre, si vous parlez à des professionnels qui sont venus de pays comme l'Iran, des gens qui sont au chômage et qui ont beaucoup de mal à faire reconnaître leurs qualifications, vous voyez qu'ils sont loin de partager cette conclusion.

Comme nous sommes un pays fédéral, est–ce que le Parlement canadien ne pourrait pas mettre en place un système de normes minimums qui seraient uniformes pour toutes les provinces, des procédures qui pourraient être à la disposition des immigrants? Je ne parle pas d'un système complet comme notre processus de détermination du statut de réfugié, mais les immigrants qui arrivent ici devraient savoir qu'ils peuvent faire appel à un processus ouvert, transparent, un processus leur permettant de faire reconnaître leurs compétences, leur expérience sur le marché du travail, leur éducation.

M. Juneau: M. Berger a soulevé un certain nombre de questions. Pour commencer, si l'OCDE s'est penchée sur cette question, je ne suis pas au courant, mais j'ajoute que cela ne me surprendrait pas. Je vais m'informer.

D'autre part, vous avez raison, le Secrétariat d'État a effectivement entrepris des discussions avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), le CMEC, au sujet de l'accréditation des diplômes universitaires. C'est un élément important, mais cela ne tient pas compte de toute la gamme des titres étrangers. Nous sommes présentement en contact avec des gens du Secrétariat d'État avec qui nous discutons justement de cette question.

Quant à l'autre aspect de la question, les normes minimums et la possibilité de mettre en place un processus, j'aimerais faire certaines observations. Vous avez parfaitement raison quand vous dites que nous avons une des politiques d'immigration les plus ouvertes et les plus généreuses parmi les pays relativement rares qui ont une politique d'immigration active. Effectivement, c'est à nous d'adopter les processus qui nous permettront de parvenir aux objectifs que vous avez signalés. Je suis entièrement d'accord.

[*Texte*]

As I said in answer to Mr. Allmand, we have more work to do. I am a little reluctant to agree with you that we need minimal standards, because of the controversy that national standards usually raise or have raised in the last few years, but I take note of the suggestion.

Some provinces have asked us whether we can help, particularly with respect to the parts of this issue that are not so intimately tied to the education systems that are clearly theirs. I've been wondering whether we have any leverage federally with national associations. We have all kinds of dealings with national associations at the federal level for one reason or another. We don't regulate them, but we have dealings with them. It occurred to me that we might at least be able to use our moral suasion with some of them, and it may be that the standing committee has even more moral authority in some of these areas than we do. We are in the middle of asking ourselves what the tools are, or what leverage we have federally. Proclaiming standards is quite a sensitive area, but I will. . .

Mr. Berger: Yes. I don't want to—

The Chairman: I'm not giving you any more time until after Mr. Heap.

Let me say to this committee that if you are ambitious enough and willing enough to do the work, we always provide subcommittees for people who will do so. If you want to follow this through—I don't know if there is time before we adjourn for the summer, but assuming we come back in the fall—I would certainly have no objection to encouraging the committee in that direction, provided you can find members from each side who will do the work, because it is an important area.

Mr. Heap (Trinity—Spadina): Welcome, ladies and gentlemen. In the impact statement on page 1764 regarding the Live–in Caregivers in Canada class, you say:

> The amendment will ensure that those in the LCC class do not inadvertently compete with Canadians for employment.

I am wondering if you have a similar concern about selected immigrants who are highly skilled or educated, that they may displace Canadians from employment, especially given the fact that over the last dozen years the federal government has been reducing its contribution to post–secondary education in the provinces. Is that a concern of your department?

Mr. Juneau: Mr. Chairman, I guess I won't comment on the premise connected to our funding of post–secondary education, even though I spent the first several years of my career doing exactly those numbers. I think the way we manage the skilled worker component does take into account the potential impact on the labour market.

[*Traduction*]

Comme je l'ai dit à M. Allmand tout à l'heure, il reste du travail à faire. J'hésite un peu quand vous dites que nous avons besoin de normes minimums, car depuis quelques années, chaque fois que l'idée a été suggérée, cela a donné lieu à beaucoup de controverses. Cela dit, je prends note de la suggestion.

Certaines provinces nous ont demandé de l'aide, en particulier dans les domaines qui ne sont pas liés aussi étroitement à l'éducation, un domaine qui, évidemment, leur appartient. Je me suis demandé si nous pouvions exercer des pressions au niveau fédéral sur les associations nationales. À ce niveau–là, nous avons toutes sortes de contacts avec les associations nationales. Nous ne réglementons pas, mais nous avons des contacts fréquents. Je me suis dit que nous devrions pouvoir exercer des pressions, ne serait–ce que morales, et en fin de compte, sur ce plan–là, le comité a peut–être encore plus d'influence que nous. Nous sommes en train de nous interroger sur les outils dont nous disposons, sur les moyens dont nous disposons au niveau fédéral. L'idée de proclamer des normes est assez délicate, mais j'ai l'intention. . .

M. Berger: Oui. Je ne voudrais pas. . .

Le président: Je ne peux pas vous laisser la parole plus longtemps, tant que M. Heap n'aura pas parlé.

J'aimerais rappeler aux membres de ce comité que s'ils sont suffisamment ambitieux, suffisamment courageux, il est toujours possible d'organiser des sous–comités. Si vous voulez suivre cette question—je ne sais pas si nous en aurions le temps avant l'ajournement d'été, mais en supposant que nous soyons encore ici à l'automne—je n'aurais certainement pas d'objection à ce qu'un sous–comité soit créé pour étudier cette question. Évidemment, il faudrait suffisamment de volontaires de part et d'autre, car c'est un domaine très important.

M. Heap (Trinity—Spadina): Mesdames et messieurs, je vous souhaite la bienvenue. Dans le relevé des incidences, à la page 1764, à propos des aides familiaux résidents, dans la clause du Canada, vous dites que l'amendement que vous proposez et qui exige un temps plein pour. . .

> Cet amendement permettra de s'assurer que les immigrants de la catégorie des aides familiaux résidents ne constituent pas une concurrence imprévue pour les Canadiens qui cherchent du travail.

Est–ce que cela vous préoccupe également dans le cas d'immigrants hautement qualifiés ou éduqués qui pourraient prendre les emplois des Canadiens? Cela pourrait être d'autant plus inquiétant que depuis une dizaine d'années le gouvernement fédéral a réduit ses contributions à l'éducation postsecondaire dans les provinces. Est–ce que votre ministère s'intéresse à cette question?

M. Juneau: Monsieur le président, je ne commenterai pas le rapport que vous faites avec le financement de l'éducation postsecondaire, bien que j'aie passé les premières années de ma carrière à faire justement ce genre de raisonnement. À mon sens, la façon dont nous traitons les travailleurs qualifiés tient compte de l'impact que leur arrivée pourrait avoir sur le marché du travail.

[*Text*]

• 1625

When we construct—and Liz Ruddick can correct me—for instance, the open occupation list, we take into account the state of unemployment in that particular occupation. We take into account the extent to which shortages in that occupation can be met from training Canadians as opposed to bringing in skilled workers from abroad.

Those are two of the ways in which we do it in a technical sense. More broadly, when ministers consider the proposals of the Minister of Employment and Immigration for the composition of the immigration plan, they also ask themselves the broad question of whether these kinds of numbers make sense, given the state of the economy.

So the answer is yes, we are concerned.

Mr. Heap: In that connection, I have a pair of questions.

You say that over a quarter in recent years had only secondary education or less. Do you have any evidence as to how many of those people have found and kept employment at their level? On the other hand, how many of the three quarters who do come in with post–secondary education have found work in their fields?

Mr. Juneau: You are now talking about skilled workers, not care–givers?

Mr. Heap: I'm including skilled workers amongst the post–secondary. . .

Ms Ruddick: It's difficult right now, with the information we have, to determine when immigrants come in and express an intended occupation whether they in fact work in that occupation on arrival, or how long it takes for them to, for example, move back into the occupation they practised in the country they came from.

We have some research under way within the department that will allow us to address that issue. It's an extremely complicated one, as you'll appreciate, Mr. Chairman, because often there's a time or an adaptation period for the individual who's coming in, even if the person is a skilled worker.

I think, however, that the information we have indicates that the selected workers do perform well economically. Their incomes tend to be higher than immigrants who come in through the family class or through the refugee stream. They also tend to experience shorter periods of unemployment.

What we're not able to say, though, is whether they are actually performing in the occupation and at a level that's consistent with the kind of education and experience that they have.

Mr. Heap: I see. Thank you.

To come at the same thing from a somewhat different angle, do you have any analysis of the percentage of Canadian residents—I'm not speaking of recent arrivals awaiting landing, refugees or others—who are foreign born who are unemployed?

Mr. Juneau: While Liz thinks about this, one statistic that I remember well is that, based on census data comparing the foreign born and the Canadian born—and we've published this—the reliance on unemployment insurance is about the same among the foreign born and the Canadian born.

[*Translation*]

Quand nous dressons—et Liz Ruddick pourra me corriger—la liste des emplois ouverts, nous tenons compte de la situation du chômage pour la profession en question. Nous tenons compte de la mesure dans laquelle il est possible de combler les postes vacants en formant des Canadiens plutôt qu'en faisant venir des travailleurs spécialisés de l'étranger.

Ce sont deux des façons de procéder sur le plan technique. Plus généralement, quand les ministres examinent les propositions du ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour élaborer le plan d'immigration, ils se demandent aussi globalement si ces chiffres sont justifiés, compte tenu de la conjoncture économique.

La réponse est donc oui, nous sommes préoccupés.

M. Heap: J'ai deux questions à poser à cet égard.

Vous dites qu'au cours des dernières années plus d'un quart de ces personnes n'avaient pas dépassé le niveau du secondaire. Avez–vous des chiffres sur le nombre de ces personnes qui ont trouvé et conservé un travail à leur niveau? Et d'autre part, combien parmi les trois quarts qui arrivent avec un niveau d'enseignement postsecondaire ont trouvé du travail dans leur branche?

M. Juneau: Vous parlez des travailleurs spécialisés, pas des aides familiaux?

M. Heap: J'englobe les travailleurs spécialisés dans ceux qui ont fait des études au–delà du secondaire. . .

Mme Ruddick: Il est actuellement difficile, compte tenu des informations dont nous disposons, de savoir combien de temps les immigrants qui arrivent mettent à retrouver le métier qu'ils exerçaient dans le pays d'où ils viennent.

Nous faisons actuellement des recherches au ministère pour répondre à cette question. Elle est extrêmement complexe, vous le comprendrez, monsieur le président, car même s'il s'agit de travailleurs spécialisés, il leur faut souvent un certain temps d'adaptation.

Je pense cependant que nos renseignements montrent que les travailleurs choisis se comportent bien sur le plan économique. Leurs revenus ont tendance à être plus élevés que ceux des immigrants appartenant à la catégorie de la famille ou à celle des réfugiés. Dans l'ensemble, ils restent aussi moins longtemps au chômage.

Nous ne sommes toutefois pas en mesure de déterminer s'ils exercent dans un domaine et à un niveau correspondant à leurs études et à leur expérience.

M. Heap: Je vois. Merci.

Pour aborder la question sous un angle un peu différent, avez–vous fait des analyses du pourcentage de résidents canadiens—je ne parle pas des personnes arrivées récemment qui attendent leur visa d'immigrant reçu ou de réfugié, etc.—nés à l'étranger et qui sont sans emploi?

M. Juneau: Pendant que Liz réfléchit à cela, il y a une statistique dont je me souviens bien, c'est celle qui montre que, d'après les données du recensement établissant une comparaison entre les personnes nées à l'étranger et les personnes nées au Canada—et ces données ont été publiées—le pourcentage de personnes touchant l'assurance–chômage est à peu près le même.

[*Texte*]

That I remember from the 1986 census. We put that in a publication we issued in 1990 on the economic benefits of immigration.

Mr. Heap: Thank you. Is that all there is on that point?

Mr. Juneau: Well, that's what I remember this afternoon. We can undertake to verify what other data are available, and if there are some, we'll supply them to the clerk of the committee.

Mr. Heap: I think it would be appropriate to get that, especially in view of the possibility that the successor to this committee may wish to do a joint approach on this, looking not only at the immigrants but also at education and training of Canadian residents.

I have a smaller question. There seems to be a great deal of unemployment these days at the management level. What evidence do you have from the statistics that immigrants are more likely to be gainfully employed at the higher levels of earning if they have the education and the training?

• 1630

Ms Ruddick: Mr. Chairman, information that we have of a preliminary nature, which relates tax filing data over the 1980s to immigrant class, suggests that those immigrants who have been selected perform well relative to other immigrant groups and persistently have higher income levels at higher levels of education.

I don't think—in response to Mr. Heap's question—that we can necessarily conclude that they are all, if they have indicated that they are working in a managerial class, working in that class when they in fact arrive in Canada. But certainly there is evidence that people in professional, scientific, and administrative groups who come in through the selected program did very well during the 1980s. I would include in that the recession period as well as the recovery period, from about 1984 on. So the evidence suggests that they are able to find jobs and they are able to do well.

Mr. Heap: Okay, thank you. Thank you, Mr. Chairman. Those are my questions for this round.

The Chairman: Thank you very much. Mr. Fee.

Mr. Fee: I'll be quite brief, Mr. Chairman. I apologize for being somewhat slow, but I think I understand the number of points you're allowing for language now. If an applicant is fluent in one or the other of our official languages, the maximum number of points they'll qualify for is 9. If they are completely fluent in both they can get up to 15.

Ms Ruddick: That's correct.

Mr. Fee: And the points, 1 means 1, but 2 to 5 means 2?

Ms Ruddick: That's correct.

Mr. Fee: So we're redefining what numbers mean too. The question arises out of an article that I read in the Edmonton newspaper today. It says that some people in my province are critical of our language requirements. I think it's going to

[*Traduction*]

Ce sont des statistiques du recensement de 1986. Nous les avons divulguées dans un document sur les avantages économiques de l'immigration publié en 1990.

M. Heap: Merci. C'est tout sur cette question?

M. Juneau: C'est tout ce qui me revient à l'esprit cet après–midi. Nous pouvons vérifier si nous avons d'autres données et, le cas échéant, nous les communiquerons au greffier du comité.

M. Heap: Je pense que cela nous serait utile, surtout que le comité qui prendra notre succession voudra peut–être faire une étude mixte et examiner non seulement la situation des immigrants, mais aussi le niveau d'éducation et de formation des résidents canadiens.

J'ai une question de moindre importance. Le chômage a l'air important actuellement au niveau de la gestion. Avez–vous des preuves statistiques montrant que les immigrants ont de meilleures chances d'obtenir un emploi dans les catégories supérieures de rémunération s'ils ont l'éducation et la formation voulues?

Mme Ruddick: Monsieur le président, d'après nos informations préliminaires, des documents fiscaux de la catégorie des immigrants au cours des années quatre–vingts, les immigrants choisis font bonne figure comparativement aux autres catégories d'immigrants et ont régulièrement des niveaux de revenu plus élevés correspondant à des niveaux d'études plus élevés.

Pour répondre à M. Heap, je ne pense pas qu'on doive nécessairement en conclure que tous ces immigrants, s'ils ont annoncé qu'ils travaillaient dans la catégorie de la gestion, trouvent un travail dans cette catégorie quand ils arrivent au Canada. Il est cependant clair que les personnes appartenant aux groupes professionnel, scientifique et administratif qui sont arrivés au Canada dans le cadre du programme de sélection se sont très bien débrouillés au cours des années quatre–vingts. Il s'agit aussi bien de la période de récession que de la période de relance, à partir de 1984 environ. Il est donc prouvé que ces personnes réussissent à trouver du travail et ont de bons résultats.

M. Heap: Bien, merci. Merci, monsieur le président. C'est tout ce que je voulais savoir pour l'instant.

Le président: Merci beaucoup.

M. Fee: Je serai très bref, monsieur le président. Je vous demande de m'excuser pour ma lenteur, mais je pense comprendre le nombre de points que vous octroyez actuellement pour la langue. Les candidats qui parlent couramment l'une des deux langues officielles peuvent obtenir un maximum de 9 points, et ceux qui parlent couramment les deux langues peuvent en obtenir jusqu'à 15.

Mme Ruddick: C'est juste.

M. Fee: Et 1 signifie 1, mais de 2 à 5, cela signifie 2?

Mme Ruddick: C'est juste.

M. Fee: Vous redéfinissez donc la signification des chiffres. Je me pose la question après avoir lu un article dans le journal d'Edmonton ce matin. L'auteur dit que certaines personnes de ma province ne sont pas d'accord avec nos exigences

[*Text*]

become a political thrust for more money to help fund English as a second language. But the thrust of the article is that there are many people coming to Canada who are not fluent in either one of the official languages and that we're imposing a significant burden on the provinces to educate them.

Now, inasmuch as this is out for provincial feedback, I'd like to know if that's a newspaper story or if you have had this concern related to you by provincial governments.

Mr. Juneau: Provinces have frequently drawn our attention to their concerns with respect to English as a second language or French as a second language. We've also had discussions from time to time either with individual school boards or with the Canadian School Boards Association, so we are aware of this.

You may recall, Mr. Fee, that the position of the government, as stated by Mrs. McDougall when she tabled the federal integration strategy with the five–year plan in October 1990, was that the federal government saw its responsibility as bearing on the language training needs of adults. That's why federal language training funds were considerably expanded over the four–year period, starting in 1991 I guess, whereas the responsibility for language training for children or students rested with provincial governments.

When we consult provincial governments on immigration levels and on the composition of the levels, we seek their views on these kinds of issues. Provinces are free to tell us, look, you are bringing in a certain kind of immigrant and it's costing us too much money. Therefore, either put up the money or reduce the level. It is open to provinces to make those kinds of comments to us. We do have discussions with them.

But the issue that's raised in the proposed regulations has to do with the language requirements that would be imposed on skilled workers specifically and not on all immigrants.

Mr. Fee: Specifically, have you had any recent comments from the Province of Alberta, or is this part of the provincial election campaign that is going on and somebody just happened to say something?

• 1635

Mr. Juneau: I see what you mean. I'll let the member and other members judge whether or not stories in the Alberta press are related to the election campaign. We did have a meeting with Alberta officials on immigration levels and settlement issues back in the spring. I have to struggle to get the exact day, but it was a day after the public meeting we had in Edmonton. Several of these issues came up, but we have not had anything more recent than that.

Provinces these days, well, not these days, but until a few weeks ago, were writing to the minister on immigration levels and related matters. I couldn't tell you this afternoon when the most recent communication from Alberta was.

[*Translation*]

linguistiques. Je pense qu'on va s'appuyer là–dessus pour faire des pressions politiques afin d'accroître le financement de l'enseignement de l'anglais langue seconde. Toutefois, ce que dit essentiellement cet article, c'est que de nombreuses personnes qui arrivent au Canada ne parlent couramment aucune des deux langues officielles et qu'en demandant aux provinces de les éduquer, nous leur imposons un fardeau considérable.

J'aimerais savoir s'il s'agit là d'un simple article de journal ou si les gouvernements provinciaux vous ont aussi fait part de cette même préoccupation.

M. Juneau: Les provinces attirent souvent notre attention sur les problèmes que leur pose l'enseignement de l'anglais ou du français langue seconde. Nous avons eu aussi de temps à autre des discussions avec des conseils scolaires ou avec l'Association canadienne des conseils scolaires; donc, nous connaissons bien le problème.

Vous vous souvenez peut–être, monsieur Fee, de la position du gouvernement exposée par M^me^ McDougall lorsqu'elle a déposé la stratégie d'intégration fédérale dans le cadre du plan quinquennal en octobre 1990; le gouvernement fédéral estimait qu'il avait une responsabilité en matière de formation linguistique des adultes. Les fonds fédéraux destinés à la formation linguistiques ont donc été considérablement relevés pour la période de quatre ans commençant en 1991, je crois, cependant que la responsabilité de la formation linguistique des enfants ou des étudiants demeurait du ressort provincial.

Quand nous consultons les gouvernements provinciaux au sujet des niveaux d'immigration et de la composition des niveaux, nous leur demandons leur avis sur ce genre de problèmes. Les autorités provinciales peuvent très bien nous dire que nous leur imposons un fardeau financier excessif en faisant venir une certaine catégorie d'immigrants. Elles peuvent nous demander soit d'accroître le financement, soit de réduire le niveau d'immigration. Les provinces ont toute latitude pour nous faire ce genre de commentaires, et nous en discutons avec elles.

Toutefois, la question soulevée par la réglementation proposée concerne les exigences linguistiques qui seraient imposées aux travailleurs spécialisés, et non pas à la totalité des immigrants.

M. Fee: Plus précisément, les autorités de l'Alberta vous ont–elles contactés à ce sujet, ou s'agit–il simplement d'un épisode de la campagne électorale provinciale actuellement en cours?

M. Juneau: Je vois ce que vous voulez dire. Je vais laisser le député et ses collègues juger si ces articles publiés dans la presse de l'Alberta sont ou non liés à la campagne électorale. Nous avons rencontré au printemps les autorités de l'Alberta pour discuter des niveaux d'immigration et des questions d'établissement. Je ne me souviens pas exactement du jour, mais c'était le lendemain de la réunion publique que nous avons eue à Edmonton. Plusieurs de ces questions ont été abordées, mais nous n'avons rien eu de plus récent à ce sujet.

Ces jours–ci, enfin, pas ces jours–ci, mais jusqu'à il y a quelques semaines, les provinces ont écrit au ministre au sujet des niveaux d'immigration et de questions connexes. Je ne peux pas vous dire cet après–midi de quand date la dernière communication du gouvernement de l'Alberta.

[*Texte*]

Mr. Fee: I'll be in contact with your office, because I think there will be some follow–up. Under part VII we talk about landing—I'm sorry, beyond that. People who are now facing criminal charges in Canada are not going to be processed while those charges are still in front of the court. Could you give me an idea how many people this matter might have affected in the last calendar year?

Mr. Juneau: Mr. Chairman, I'll ask Brian Grant to answer that question.

Mr. Brian Grant (Director, Control Policy, Policy and Program Development, Department of Employment and Immigration): I don't think we have an exact number of people, but I would guess that the number is extremely small. However, the possibility does exist. Where it came to our notice was with changes from Bill C–86. In Bill C–86, you'll recall, we introduced a new inadmissible class. Any person who had committed a crime abroad that was also considered a crime in Canada would be inadmissible, even if he or she had not been convicted.

Then it became apparent that with landings in Canada, there was a possibility that a similarly described person could be applying for landing in Canada and that the provisions of Bill C–86 would not apply to that person because he was in Canada. Bill C–86 refers only to charges outside of Canada, in another country.

The reason we chose to do it the way we did is that if we had proceeded to put that in Bill C–86 as an inadmissible class, it would mean that the moment that person was identified in Canada as facing criminal charges, he would be inadmissible to Canada. A removal order would be issued against him, and then we would have to get a minister's permit to keep him here. We felt that it was a fairer way to go, given that the people were in Canada, were facing charges before the Canadian courts. We would suspend their ability to apply for landed status until the courts had dealt with them, and that's essentially what this is.

Because we didn't have this concept of inadmissibility before Bill C–86, we kept no numbers on it. As I said, I think the numbers would be very small.

The Chairman: Dan, do you want to follow that with a supplementary? I know that's your area of questioning.

Mr. Heap: Yes, please. I just want to make sure I understand correctly what we've just been told, because in reading over pages 70 and 71 two or three times I wasn't sure I understood it. Let me put my question in a sort of negative way. We assume a person is innocent until proved guilty through our courts. Now, are we saying that such a person who faces that sort of charge will proceed to trial? If his, say, two–year landing date came up, whatever may be the time for landing, the active landing for that person would be deferred. But the person would still remain in Canada for the trial and, if appeals are appropriate, for the appeals. Is that the case?

[*Traduction*]

M. Fee: Je vais garder le contact avec votre bureau, car je pense que nous aurons du suivi à ce sujet. Dans la partie VII, on parle du droit d'établissement. . . pardon, après cela. Les gens qui font l'objet d'accusations criminelles au Canada seront bloqués tant que les tribunaux ne se seront pas prononcés sur ces accusations. Pouvez–vous me donner une idée du nombre de personnes touchées par ce problème au cours de la dernière année civile?

M. Juneau: Monsieur le président, je vais demander à Brian Grant de répondre à cette question.

M. Brian Grant (directeur, Politique de contrôle, ministère de l'Emploi et de l'Immigration): Je ne pense pas que nous ayons le nombre exact, mais je pense qu'il est très faible. Cette possibilité existe cependant. Nous nous en sommes rendu compte lors des modifications apportées dans le projet de loi C–86. Vous vous souviendrez qu'une nouvelle catégorie de personnes non admissibles est apparue dans ce projet de loi. Toute personne ayant commis un crime à l'étranger qui était aussi considéré comme un crime au Canada devenait non admissible, même si elle n'avait pas été condamnée.

Nous avons ensuite constaté qu'une personne de ce genre pouvait demander le droit d'établissement au Canada sans être visée par les dispositions du projet de loi C–86, car il ne concerne que les accusations portées à l'étranger, dans un autre pays.

Nous avons choisi cette façon de procéder parce que si nous avions décidé d'inclure cette catégorie de personnes non admissibles dans le projet de loi C–86 cela signifierait qu'au moment où cette personne est désignée au Canada comme faisant l'objet d'accusations criminelles, elle devient non admissible au Canada. Elle ferait alors l'objet d'une mesure de renvoi, et il faudrait obtenir un permis du ministre pour lui permettre de rester ici. Nous avons estimé que cette façon de procéder était plus équitable, étant donné que nous parlons de personnes accusées devant des tribunaux canadiens et qui sont déjà au Canada. En gros, on empêche ces personnes de demander le statut de personne ayant obtenu le droit d'établissement tant que les tribunaux ne se sont pas prononcés sur leur cas.

Comme cette notion de personne non admissible n'existait pas avant le projet de loi C–86, nous n'avons pas obtenu de statistiques. Encore une fois, je pense que les chiffres sont de toute façon très faibles.

Le président: Dan, vous avez une question supplémentaire à poser à ce sujet? Je sais que c'est le domaine qui vous intéresse.

M. Heap: Oui, s'il vous plaît. Je voudrais m'assurer que j'ai bien compris ce que nous venons d'entendre, car je me suis posé des questions en lisant les pages 70 et 71 deux ou trois fois. Je vais poser ma question de façon un peu négative. Nous partons du principe qu'une personne est innocente tant qu'elle n'a pas été déclarée coupable par nos tribunaux. Une personne faisant l'objet des accusations dont nous parlons va être jugée, n'est–ce pas? Si le délai de deux ans ou autre prévu pour son droit d'établissement arrive à expiration, on va reporter la date. Cette personne va rester au Canada en attendant d'être jugée et, le cas échéant, tant que son affaire sera en appel. C'est bien cela?

[*Text*]

Mr. Grant: That's correct. What we're saying is that if there's reason to believe that the person has committed a crime, then landing will be deferred for up to a year, during which the police may lay a charge. So they can collect evidence, if necessary, and lay a charge. If they have already laid a charge or if during that year they lay a charge, then the landing will be further deferred until the courts have finished with the case. So the person will be here, and he will be either under custody or not under custody by the police, depending on the nature of the crime he has committed. But he will be before the courts here. Now, at the end of that time, if he is acquitted by the courts, then he'll be able to apply for landing. If he is found guilty by the courts—I am not sure what section—but they would then be inadmissible to Canada. It might be 19(1)(c), and it depends again on the nature of the conviction. But he would be inadmissible for having been convicted of a crime in Canada.

• 1640

Mr. Heap: Okay, thank you, Mr. Chairman. That resolves my question.

Mr. Shields (Athabasca): I would like to follow up with some of the questions that have been asked. The perception is pretty clear that immigrants are not unemployed, because immigrants, no matter what category, whether they be engineers. . . We have many cases of medical doctors who have trained in another country who are not eligible to practice in Canada. They are taking lower paying jobs. It seems to me that the perception is that they always find a job, and yet you indicated that about the same proportion of foreign born access the unemployment insurance fund as Canadian born. It doesn't make sense to me. I would like some clarification on that. Are you saying they are unemployed in a certain category? What's happening?

Let me give you some examples. I have often taken taxis and when I see someone who is obviously a new Canadian or an immigrant, I ask very specific questions—what did they do in their own country and so on. Some of them are trained. I spoke to one last week who is a trained engineer and yet he is driving a taxi. Is he classed as unemployed? I can understand under–employed, but I can't understand this unemployed part. I am wondering if we are reading it wrong, or something.

Mr. Juneau: First, to be precise, I said that my recollection of the statistics were that the foreign born and the Canadian born had about the same experience when it comes to unemployment, based on the 1986 census. I would caution you against samples based on conversations with taxi drivers. When it comes to medical doctors—I know it is not the gist of your question—it is important to remember that in the skilled worker component of immigration, we don't recruit or select doctors, because we are asked not to do so by provincial governments. Doctors come to Canada as immigrants usually because they are spouses of principal applicants, or because they are sponsored, or because they come as refugees. I accept that they do face quite a difficult situation.

[*Translation*]

M. Grant: C'est juste. Si l'on pense qu'une personne a commis un crime, son droit d'établissement sera reporté d'un an, et la police pourra porter des accusations durant cette période. Les policiers pourront recueillir des preuves et porter éventuellement des accusations. Si une accusation a déjà été portée ou si la police porte une accusation au cours de cette année, l'octroi du droit d'établissement sera reporté, et il faudra d'abord que les tribunaux se prononcent. La personne sera donc ici, sous la garde des policiers ou non, selon la gravité de son crime. Elle sera jugée par nos tribunaux. Si elle est acquittée, elle pourra alors demander le droit d'établissement. Si cette personne est jugée coupable par le tribunal—je ne sais au juste en vertu de quel article—elle ne serait pas admissible au Canada. Il se peut que ce soit en vertu de l'alinéa 19(1)c), et là encore, cela dépend de la nature de la condamnation, mais pour avoir été condamnée pour délit au Canada, cette personne ne serait pas admissible.

M. Heap: Je vous remercie, monsieur le président. Vous avez répondu à ma question.

M. Shields (Athabasca): Je voudrais revenir sur certaines des questions qui ont été posées. L'impression partout répandue, c'est que les immigrants ne sont pas au chômage parce que, quelle que soit leur catégorie professionnelle, qu'ils soient ingénieurs. . . Nous avons beaucoup de cas de médecins qui ont été formés dans d'autres pays, qui n'ont pas le droit d'exercer au Canada et qui acceptent des emplois subalternes. L'impression générale, c'est que les immigrants trouvent toujours un emploi, et pourtant vous nous dites que les prestations de chômage sont versées à une proportion à peu près égale de Canadiens et d'immigrants. J'ai peine à le croire, et j'aimerais avoir quelques éclaircissements. Entendez–vous par là qu'il y a chômage dans certaines catégories? Que se passe–t–il au juste?

Permettez–moi de vous donner quelques exemples. Je suis un grand utilisateur de taxis, et quand mon chauffeur me semble fraîchement débarqué ou quand je vois qu'il s'agit d'un immigrant, je lui pose des questions très précises, par exemple sur ce qu'il faisait dans son pays d'origine. Certains d'entre eux ont reçu une formation; c'est ainsi que la semaine dernière je parlais avec un chauffeur de taxi qui avait reçu une formation d'ingénieur. Est–il considéré comme en chômage? Je comprendrais qu'on dise de lui qu'il est sous–employé, mais je vois mal pourquoi on parlerait de chômage. Est–ce notre interprétation qui laisse à désirer?

M. Juneau: Précisons d'abord que ce que je disais, c'est que, si je me souviens bien des statistiques, le chômage, d'après le recensement de 1986, serait à peu près également réparti entre les Canadiens et ceux qui sont nés à l'étranger. Je voudrais vous mettre en garde contre une information basée sur des conversations avec des chauffeurs de taxi. Quant aux médecins—encore que ce ne soit pas sur eux que porte votre question—il faut se rappeler que pour l'élément «travailleurs qualifiés» de l'immigration nous ne recrutons ni ne sélectionnons de médecins, parce que les gouvernements provinciaux nous demandent de ne pas le faire. D'une façon générale les médecins arrivent au Canada comme immigrants parce qu'ils sont conjoints de requérants principaux, ou parce qu'ils sont parrainés, ou parce qu'ils viennent comme réfugiés. Je reconnais qu'ils se trouvent dans une situation très difficile.

[*Texte*]

The phenomenon of people with certain qualifications having difficulty finding jobs, but nevertheless being able to do so, albeit at lower levels, is not unique to the foreign born. But the fact of the matter is that some people born abroad do face periods of unemployment, just like the Canadian born.

Mr. Shields: That's not my point, though. I understand that, and I understand that they would have access to the unemployment insurance fund. But my experience is that recent immigrants are quite prepared to take jobs that Canadians are not prepared to take, even though they have to go down. So I think we should probably narrow it to a point and say, within the first year of immigrants coming to Canada, how many really are unemployed? I don't think there are very many.

Ms Ruddick: Mr. Chairman, if I could add to Mr. Juneau's comments, I think it is important in this kind of discussion to distinguish between the skilled workers and the people whom we select and those people who come to this country through the family reunification component of Immigration, or as refugees. One of the elements that is being stressed in the changes to the selection criteria for skilled workers is language, and the other is higher education. As was mentioned earlier, we also pay attention to the unemployment rate by occupation.

• 1645

Because we select these people, a special effort is made to ensure that when they come into the country they will have—I won't say they will absolutely be able to get a job in their occupation, but the likelihood and the probability is very high that they will be employed. Also, notwithstanding the earlier comments on recognition of foreign credentials, the selected and the independent immigrants are encouraged to have their credentials verified, to have some idea before they actually land in a country what the likelihood is of their being recognized by their respective professional associations.

In fact, for designated occupations—those are the ones identified by the provinces as being in short supply and in immediate demand—there is a requirement that the credentials be reviewed. In some cases they would have to pass a test when they come here, and the professional association says that the applicant's credentials will be recognized. In other words, we don't bring in, for example, physiotherapists who, once they arrive, are not able to find a job in their profession because of their credentials or their language or other difficulties with their training and experience.

Mr. Juneau: I would like to add one comment, so that there is no basic misunderstanding. I have a lot of sympathy for the fundamental point that Mr. Shields makes. It is a point that is frequently made in speeches by the minister, by ourselves, in publications. By and large, immigrants do quite well in the labour market. The statistics I have alluded to are, to me, good news. You think the news is perhaps even better, which is good. I think those statistics are good news because they go against another perception that people have; namely, that immigrants tend to be unemployed a lot. That is not what we find.

[*Traduction*]

La difficulté de trouver du travail même si on possède certaines qualifications et la nécessité de devoir accepter un travail subalterne ne sont pas le propre uniquement de ceux qui sont nés à l'étranger, mais il n'en reste pas moins que certaines personnes nées à l'étranger connaissent des périodes de chômage, tout comme ceux qui sont nés au Canada.

M. Shields: Mais ce n'est pas là ce que je voulais dire. Je comprends cela, et je comprends que ces personnes touchent des prestations d'assurance-chômage. Et d'après ce que je crois savoir, des immigrants de fraîche date sont tout à fait disposés, au risque de déchoir, à accepter des emplois que ne prendraient pas les Canadiens. Nous devrions peut-être cerner la question de façon plus précise et demander combien d'immigrants au Canada sont vraiment au chômage pendant la première année qui suit leur arrivée. Je ne crois pas qu'il y en a beaucoup.

Mme Ruddick: Monsieur le président, si vous me permettez de compléter les observations de M. Juneau, je crois qu'il est important, dans une discussion de ce genre, de faire la distinction entre les travailleurs qualifiés et les personnes que nous choisissons et ceux qui viennent au Canada dans le cadre du programme de réunion des familles, ou en tant que réfugiés. Dans les changements apportés aux critères de sélection des travailleurs spécialisés, l'un des éléments sur lesquels on insiste, c'est la langue, et l'autre, c'est une bonne instruction. Comme nous le disions tout à l'heure, nous tenons également compte du taux de chômage par catégorie professionnelle.

Comme nous procédons à une sélection, nous nous efforçons de choisir ceux qui, à l'arrivée au Canada, ont de bonnes chances d'être employés, bien que nous ne puissions naturellement rien garantir. De même, et malgré ce que nous disions tout à l'heure sur la reconnaissance des titres, diplômes et certificats étrangers, les immigrants sélectionnés et indépendants sont encouragés à faire vérifier leurs diplômes, afin de se faire une idée, avant leur établissement au Canada, des chances qu'ils ont de faire homologuer ces diplômes par leurs associations professionnelles respectives.

En fait, pour les catégories désignées—celles pour lesquelles, d'après les provinces, il y aurait pénurie et demande immédiate—on exige que les diplômes fassent l'objet d'une enquête. Dans certains cas l'immigrant doit passer un examen à son arrivée, et l'association professionnelle déclare qu'elle homologuera son diplôme. Autrement dit, nous ne laissons pas venir des physiothérapeutes qui ne pourraient trouver un emploi à leur arrivée parce que leur diplôme n'est pas reconnu, qu'ils ne parlent pas la langue ou que leur formation et expérience présentent d'autres lacunes.

M. Juneau: Je voudrais ajouter une observation, pour éviter tout malentendu. Je comprends très bien l'argument avancé par M. Shields et fréquemment invoqué dans les discours du ministre, par nous-mêmes et dans les publications. Dans l'ensemble les immigrants se débrouillent très bien sur le marché du travail, et les statistiques dont j'ai parlé me semblent réjouissantes. Vous vous en réjouissez peut-être encore davantage, et c'est très bien. Ces statistiques sont favorables, en ce sens qu'elles vont à l'encontre d'une autre impression générale, à savoir que le chômage sévit particulièrement parmi les immigrants. Ce n'est pas ce que nous constatons.

[*Text*]

Mr. Shields: Okay. I would like to go over to the investor immigrant program for a minute. Since its inception, $2 billion has been invested, or in excess of $2 billion, has been invested through the program. Have there been any studies done or any statistics gathered that would indicate how many jobs that created in the economy? On an investment, if you export $1 billion, it usually translates into about 35,000 jobs. How does this compare? Has anything been done on that?

Mr. Juneau: Mr. Chairman, if I may, I will ask John Martin from the Business Immigration Branch to comment on Mr. Shields' question.

Mr. John Martin (Director, Business Immigration Policy and Investor Program, Department of Employment and Immigration): It is a very fair question, Mr. Shields. We do have statistics, but these are reported by the funds and businesses themselves—it's self–reporting. I can provide those statistics to you. I have just forgotten the exact figure, but it is in excess of 10,000 jobs outside of Quebec, which keeps its own statistics. We do have those, and we will be very pleased to provide you with a copy of those statistics.

Mr. Shields: I think that would be very worth while.

Mr. Martin: But these are more direct than indirect jobs.

Mr. Shields: Thank you very much. My final question is back to something else.

I don't know if other members experienced this with immigration, but probably the biggest request to me as a member of Parliament is from people who are well situated in the community. A sister or somebody wants to visit them, but the visitor's visa is turned down.

This does not happen in the United States. If someone in the United States writes a letter saying, I am inviting this person to come to visit and I guarantee that they are going to return, then that's all that is required.

I am wondering if any thought has been given to this, to try to ease this thing. In my view, someone getting a visitor's visa should sign a document that says, I will not apply for refugee status. There has to be some way we can get around this.

Mr. Juneau: Mr. Chairman, I could say that I didn't come prepared to discuss that—

Mr. Shields: I know you didn't.

• 1650

Mr. Juneau: —and it's not covered by the regulations. When I return from such hearings, one of my favourite comments is to say exactly this: at every single hearing of this committee the question of Mr. Shields' has been raised. So I know it's a very significant problem. Also, quite frequently representatives from various ethnic groups raise this with us.

I'm not personally all that competent to deal with the specifics, although I will say something about one of the suggestions. I have a suggestion to make to the committee, if I may. When the committee is—I'm not sure what the appropriate language is—reconstituted, or when and if it is able to pursue its work, I suggest that you devote a briefing session with my colleagues on the international side and some of us on the domestic side to exactly that question. Then members

[*Translation*]

M. Shields: Je voudrais maintenant consacrer quelques instants au programme d'immigration des investisseurs grâce auquel, depuis sa mise en place, plus de 2 milliards de dollars ont été investis. A–t–on fait une enquête ou a–t–on calculé combien d'emplois ont été créés grâce à ce programme? Pour un investissement d'un milliard de dollars on calcule qu'environ 35 000 emplois sont créés. Comment est–ce que cela se compare? A–t–on fait des études là–dessus?

M. Juneau: Monsieur le président, si vous le permettez, je vais demander à John Martin, de la Direction générale de l'immigration des gens d'affaires, de répondre à la question de M. Shields.

M. John Martin (directeur, Immigration des gens d'affaires et Programme d'immigration des investisseurs, Emploi et Immigration): C'est une bonne question, monsieur Shields. Nous avons des statistiques, mais elles proviennent des entreprises et des fonds eux–mêmes; autrement dit, ce sont des déclarations faites par les intéressés. Je peux vous fournir ces chiffres. J'ai oublié le chiffre exact, mais c'est plus de 10 000 emplois hors du Québec, qui a ses propres statistiques. Nous avons celles–ci, et nous pouvons certainement vous en faire parvenir un exemplaire.

M. Shields: Voilà qui serait effectivement très précieux.

M. Martin: Mais il s'agit plutôt d'emplois directs que dérivés.

M. Shields: Merci beaucoup. J'ai une dernière question, qui porte sur un autre point.

Je ne sais pas si d'autres membres ont eu la même expérience avec l'immigration, mais ceux qui ont le plus tendance à s'adresser à moi, en tant que député, sont des gens qui sont bien placés dans la société. Ils me demandent ainsi d'intervenir pour une soeur ou une parente qui veut leur rendre visite, mais qui se voit refuser un visa de visiteur.

Cela ne se produit pas aux États–Unis. Si un citoyen de ce pays écrit une lettre disant qu'il invite telle personne à lui rendre visite et qu'il se porte garant de son retour, rien de plus n'est exigé.

Avez–vous réfléchi aux moyens de faciliter ce genre de visite? À mon avis celui qui se voit octroyer un visa de visiteur devrait signer un document par lequel il s'engage à ne pas demander le statut de réfugié. Il doit y avoir un moyen de résoudre ce problème.

M. Juneau: Monsieur le président, je voudrais vous faire remarquer que je ne m'étais pas préparé à discuter de. . .

M. Shields: Je comprends très bien.

M. Juneau: . . .et le règlement ne prévoit rien là–dessus. Chaque fois que je reviens d'une séance du comité, je fais remarquer qu'il n'y en a pas une où la question de M. Shields n'ait pas été posée. Je sais donc que c'est un problème très significatif, et une question que nous posent aussi très souvent les représentants de divers groupes ethniques.

Personnellement je ne suis pas si bien placé pour traiter de ces détails, mais j'aimerais cependant parler d'une de ces propositions. Je voudrais, si vous le permettez, faire une proposition au comité. Quand ce comité sera reconstitué—je ne suis pas sûr d'employer le terme correct—ou quand il sera en mesure de reprendre ses travaux, je crois que vous feriez bien de tenir une séance d'information avec mes collègues des affaires internationales et avec certains d'entre nous qui s'occupent de

[*Texte*]

would have a better understanding of the nature of the work. It doesn't mean that you would be satisfied. I have been frustrated over the last couple of years that I've been coming here. I found that members haven't had the time or the chance to really pursue this. It is one among several questions, and members want to divide the time among themselves and among the various interests they have.

My suggestion is that it would be worth your while, either in an open public session or in more informal briefings, which we've offered in the department from time to time, to actually go over the specifics of that. Then you will at least have an appreciation of the perspective that currently prevails. It doesn't mean at that point that you will agree with everything we do. But I think you have the same frustration I feel, in a sense.

Let me comment on the suggestion, which is only one suggestion that you noted, that people sign a document that they will not claim refugee status. That would be tantamount to having a mini–refugee determination process during the few seconds that our visa officers abroad are able to devote to this. That would be unfair to the applicant and would be unfair to the visa officer. I don't think it would constitute a process that would be acceptable. In other words, it would not prevent an individual who would have signed such a form—we're talking about a lot of such forms, Mr. Shields, because we study about 600,000 visitor visa applications all over the world. That's a lot of paperwork.

But having said that, I know that members are frustrated. I think a first step would be, if I can make that suggestion, a detailed briefing on that operation. Then we could explore jointly what, if anything, could be done. I don't want to commit my colleagues to changes, but I can certainly commit them to briefings.

The Chairman: We did have an informal briefing from, I think it was, Murray Opperthauser—

Mr. Juneau: On Delhi?

The Chairman: —that I think was very helpful to the members. We indicated that if members of Parliament were willing to write letters of guarantee and this kind of thing, they would be heard. You can't guarantee they would be accepted, but they would be heard. However, I can tell you—

An hon. member: [*Inaudible—Editor*] system.

The Chairman: Well, that is the system. Okay, if that's the system. . .I doubt there's anyone around the table who hasn't written letters for a person whom they know very well. In my own case, in the Brar case—here we go again—three or four of the visitors have come and gone back. He asks the next time and I write for him. The answer is no to me; the answer is no to him. It's helpful to have the information, but the reality is that members are not getting the responses or the respect from the posts. I think that is the view I get from all over the House of Commons.

Mr. Allmand: I have a supplementary on this.

The Chairman: Go ahead.

[*Traduction*]

ce qui se passe au Canada pour étudier cette question de près. Les membres du comité comprendraient alors mieux la nature du travail. Cela ne signifie pas que vous en seriez satisfaits. Je me sens frustré, ces dernières années, quand je dois comparaître ici, car je constate que les membres n'ont eu ni le temps, ni l'occasion d'examiner la question de façon approfondie. Ce n'est qu'une question parmi plusieurs, et les membres du comité feraient peut–être bien de se mettre à plusieurs pour étudier une question ou de répartir leur temps entre les diverses questions qui les intéressent.

Je crois que cet effort serait payant, que vous teniez une séance publique ou une séance d'information moins formelle, comme celle que le ministère propose de temps en temps, pour étudier les détails de ces questions. Vous auriez alors pour le moins une idée des orientations actuelles du ministère. Cela ne signifie pas pour autant que vous ayez toujours à être d'accord avec nous, mais à l'heure actuelle j'ai l'impression que vous êtes aussi frustrés que moi.

Permettez–moi de commenter la proposition—qui n'est que l'une de celles que vous voudriez faire—visant à faire signer aux gens un document où ils s'engageraient à ne pas demander le statut de réfugié. Cela reviendrait à utiliser un mini–processus de détermination du statut de réfugié pendant les quelques secondes que notre agent des visas à l'étranger consacre à cette question. Ce serait injuste envers le requérant et injuste envers l'agent, et c'est un processus qui me paraîtrait inacceptable. Autrement dit, cela ne constituerait pas un empêchement pour le signataire d'un tel formulaire. . . il s'agit là d'un grand nombre de formulaires, monsieur Shields, car nous étudions environ 600 000 demandes de visas de visiteurs du monde entier, soit une paperasserie considérable.

Cela dit, je sais que les membres du comité se sentent frustrés. Une bonne chose serait d'avoir une séance d'information détaillée sur cette question, ce qui nous permettrait alors d'envisager quelles mesures pourraient être prises, le cas échéant. Je ne voudrais pas engager mes collègues à entreprendre des changements, mais je peux certainement les engager à donner des séances d'information.

Le président: Nous en avons eu une avec Murray Opperthauser, je crois. . .

M. Juneau: Sur Delhi?

Le président: . . .qui nous a été très utile, je pense. Nous avons fait savoir que si les députés étaient disposés à écrire des lettres de garantie ou autres, il en serait tenu compte, sans que vous puissiez toutefois garantir l'acceptation de ces demandes. Je peux toutefois vous dire. . .

Une voix: [*Inaudible—Éditeur*] système.

Le président: Bon, c'est le système, mais si tel est le système. . . je doute qu'il y en ait un ici présent qui n'ait pas écrit de lettres pour une personne qu'il connaît très bien. Dans mon propre cas, dans l'affaire Brar—pour revenir une fois de plus là–dessus—trois ou quatre des visiteurs sont venus et repartis. Il me demande de nouveau mon intervention; j'écris une lettre, on me répond par un refus, et on lui adresse le même refus. Il est bon d'avoir l'information, mais la réalité, c'est que les députés ne reçoivent pas de réponse ni le respect qui leur est dû. C'est ce qu'on me fait savoir de toutes parts à la Chambre des communes.

M. Allmand: J'ai une question supplémentaire là–dessus.

Le président: Allez–y.

[*Text*]

Mr. Allmand: The regulations that are here—

The Chairman: Or did Dan have the first question up for supplementary here?

Mr. Heap: I have one—

The Chairman: We have to vote. Now we have to decide. . .let's get—

An hon. member: How many minutes?

The Chairman: We have 15 minutes. You have 30–second snappers now.

Mr. Shields: I want a supplementary for myself.

The Chairman: All right. Here's the snapper order. We have Fee, Allmand, Heap—30 seconds each.

Mr. Fee: I'll yield to Mr. Allmand.

Mr. Allmand: Is it correct that with respect to visitors the regulations only deal with the three months to six months business? Is that all? Mr. May.

Mr. Jim May (Chief, Working Group on Implementation of Legislation, Department of Employment and Immigration): Yes, that's correct.

• 1655

Mr. Allmand: This is the point that was raised by Mr. Shields. Why aren't there more extensive regulations with respect to visitors setting out criteria? It seems to me that in some countries the benefit of the doubt is against the applicant. Why couldn't they put in the regulations that if certain criteria were filled, i.e., you have a home, you have a job in that country, the benefit of the doubt would be in favour of the applicant instead of against the applicant? We have so many of these cases where people have a business, they have a home, they have other children, they have a husband or a wife, and they still don't get a visitor's visa.

Mr. Shields: They can get a visitor's visa in the United States, but when they try to come up here to visit a friend, they can't. So they go back home again.

Mr. Allmand: Why can't we have more elaborate regulations?

The Chairman: We are all frustrated on this one.

Mr. Allmand: Why can't you have guides in the regulations to guide these visa officers abroad so that they give the benefit of the doubt that certain basic conditions exist?

Mr. Juneau: Mr. Chairman, the suggestion that there be more precise guidance either in the form of regulations or otherwise has also come up before. Perhaps I could ask Brian Grant, the director of control policy, to comment on that.

Mr. Grant: I don't know whether I can address your question to your satisfaction. You have to remember that the decision that is made is between the visa officer and the person in front of him, and it is an extremely difficult job to do. We are asking people to determine what a person's intentions are. Is it the person's intention to return home?

[*Translation*]

M. Allmand: Le règlement actuel. . .

Le président: Ou était–ce à Dan de poser la première question supplémentaire?

M. Heap: J'ai une. . .

Le président: Nous devons aller voter. Nous devons maintenant décider. . . allons. . .

Une voix: Combien de minutes?

Le président: Nous avons une quinzaine de minutes. Vous pouvez poser une question éclair d'une trentaine de secondes.

M. Shields: Je veux aussi poser une question supplémentaire.

Le président: Très bien, dans l'ordre suivant: Fee, Allmand, Heap, 30 secondes chacun.

M. Fee: Je cède mon tour à M. Allmand.

M. Allmand: Est–il exact que pour les visiteurs le règlement ne s'applique qu'à une période de trois à six mois? Est–ce tout? Monsieur May.

M. Jim May (chef, Groupe d'étude sur l'exécution de la loi, Emploi et Immigration): Oui, c'est exact.

M. Allmand: C'est la question qui a été soulevée par M. Shields. Pourquoi le règlement n'est–il pas plus détaillé pour les visiteurs, avec énoncé de critères? Il me semble que dans certains pays le bénéfice du doute va à l'encontre du requérant. Pourquoi ne pas faire figurer au règlement que si certains critères sont respectés, par exemple si vous avez un domicile, un emploi dans ce pays, le bénéfice du doute serait à l'avantage du requérant, au lieu d'être en sa défaveur? Il y a tant de cas de gens qui ont une entreprise, un domicile, d'autres enfants, un conjoint et qui ne se voient pas moins refuser leur visa de visiteur.

M. Shields: Ils peuvent en obtenir un aux États–Unis, mais lorsqu'ils essaient de venir ici pour rendre visite à un ami, ils se heurtent à un refus et doivent rentrer chez eux.

M. Allmand: Pourquoi le règlement ne pourrait–il pas être plus détaillé?

Le président: C'est une cause de frustrations pour nous tous.

M. Allmand: Pourquoi ne pas prévoir, dans le règlement, des directives à l'intention des agents des visas à l'étranger afin qu'ils puissent donner le bénéfice du doute au requérant quand certaines conditions fondamentales sont remplies?

M. Juneau: Monsieur le président, ce n'est pas non plus la première fois qu'il a été proposé de donner des directives plus précises, soit dans le règlement, soit d'une autre manière. Permettez–moi de prier Brian Grant, directeur de la politique de contrôle, de vous donner son commentaire là–dessus.

M. Grant: Je ne sais si je peux répondre à cette question à votre satisfaction. Il faut vous rappeler que la décision est prise par l'agent des visas, qu'elle vise la personne à laquelle elle fait face, et que c'est une décision de nature très délicate. Nous demandons aux gens de deviner les intentions d'un autre. Cette personne a–t–elle l'intention de retourner dans son pays?

[*Texte*]

The suggestion earlier that somebody sign a document here in Canada, a member of the family, is an interesting one. A similar suggestion has been made in the past, that the family put up a bond that would cover. . .if the person didn't go. But all that speaks to really is the integrity of the family here. These are your constituents. These people have a great deal of integrity and you believe them. But they can't speak for the person who is before the visa officer. They are not the person who is before the visa officer, and it is the intentions of that person. Any amount of money that the family might have, or any amount of resources they might have, is not going to do anything to speak to the bona fides of the person.

The Chairman: But doesn't the member's bona fides mean something? If a member is willing to say, I know the family; I know the person—

Mr. Grant: But you don't know the person and the person's intentions. If the person is in a country on the other side of the world, how can you possibly—

The Chairman: I probably know his intentions better than the person who has 30 seconds in front of him. However, that is another issue. There is frustration on this issue. As we all know, it does need to be addressed and I am sure it will be addressed by the committee in its new period.

We had a snapper here from Heap, or did he get his?

Mr. Heap: I have a follow–up on an earlier one by Mr. Shields. There is some information going to be given about the number of jobs created by this $2 billion, and I assume that will be given to the clerk or the chair and circulated to all of us.

The Chairman: Yes. I must say also to the department that we were not getting the responses we wanted quickly enough in the past. The first set of responses received this year were very late, but the last round was much quicker. So I want to express our appreciation that somebody has obviously been put on to this and given some measure of priority to get our responses back to us. I want to thank the department for recognizing the committee, and not only a little bit in our report and the work that we have done but also in giving us our responses. They're speeding up. We are making progress and I thank the department for that.

We are at the point where we must wrap up now. As far as I am concerned, we don't have any further plans to meet again until the fall. Should something intervene. . . You've been a great committee to work with and I thank you all.

The committee is adjourned.

[*Traduction*]

Il a été proposé tout à l'heure qu'une personne, un membre de la famille par exemple, signe un document ici au Canada, et c'est une proposition intéressante. Une proposition semblable avait déjà été faite autrefois, à savoir que la famille dépose un cautionnement qui couvre. . . même si la personne ne quittait pas le pays. Mais il ne s'agit alors que de l'intégrité de la famille qui se trouve dans notre pays. Ce sont vos mandants. Vous avez confiance en eux, dans leur honnêteté, mais ils ne peuvent s'engager pour la personne qui se trouve dans le bureau de l'agent des visas, et c'est celle–là dont les intentions comptent. Le cautionnement de cette famille au Canada, ou toutes les ressources dont elle peut disposer, ne garantit pas la bonne foi de la personne à l'étranger.

Le président: Mais la bonne foi du député compte–t–elle pour rien? Si un député est disposé à dire: je connais la famille, je connais la personne. . .

M. Grant: Mais vous ne connaissez pas la personne et ses intentions. Comment pourriez–vous connaître les intentions d'une personne qui est à l'autre bout du monde. . .

Le président: Je connais ses intentions probablement mieux que la personne qui dispose de 30 secondes pour prendre une décision, mais cela est une autre question. Cette question–là est irritante, il est impérieux qu'on s'en occupe, et je suis sûr que le comité, quand il sera reconstitué, se penchera là–dessus.

Nous avions une question éclair de Heap, ou bien l'a–t–il déjà posée?

M. Heap: Je voudrais revenir à une question posée précédemment par M. Shields. On nous a promis de nous indiquer le nombre d'emplois créés par ces 2 milliards de dollars d'investissements; cette information sera–t–elle remise au greffier ou au président, et transmise à tous les membres du comité?

Le président: Certainement. Je voudrais également faire remarquer au ministère que les réponses que nous voudrions obtenir de vous mettent beaucoup de temps à nous parvenir. La première série de réponses reçues cette année s'est beaucoup fait attendre, mais le délai a été moins long pour la seconde série. Quelqu'un, de toute évidence, a été chargé de faire diligence et de raccourcir le temps de réponse au comité. Je voudrais remercier le ministère de tenir dûment compte du comité, pas seulement pour notre rapport et le travail que nous avons fait, mais en nous fournissant les réponses que nous demandons et qui nous parviennent avec plus de célérité. Il y a du progrès, et j'en remercie le ministère.

Le temps est venu de lever la séance. En ce qui me concerne, nous n'aurons plus de réunions jusqu'à l'automne. Sauf cas imprévu. . . Ce fut un plaisir que de travailler avec ce comité, et je vous en remercie tous.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Employment and Immigration:

André Juneau, Executive Director, Immigration Policy;

Jim Henschell, Director General, Business Immigration;

Brian Grant, Director, Control Policy;

Jim May, Chief, Working Group on Implementation of Legislation;

Elizabeth Ruddick, Chief, Strategic Analysis.

TÉMOINS

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:

André Juneau, directeur exécutif, Politique de l'immigration;

Jim Henschell, directeur général, Immigration des gens d'affaires;

Brian Grant, directeur, Politique de contrôle;

Jim May, Chef, Groupe de travail chargé de la mise en oeuvre de la législation;

Elizabeth Ruddick, chef, Analyse stratégique.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

91
C36
I16

Government
Publications

CANADA

INDEX

STANDING COMMITTEE ON

Labour, Employment and Immigration

CANADA

HOUSE OF COMMONS

Issues 1–31 • 1991-1993 • 3rd Session • 34th Parliament

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE TO THE USER

This index is subject–based and extensively cross–referenced. Each issue is recorded by date; a list of dates may be found on the following page.

The index provides general subject analysis as well as subject breakdown under the names of Members of Parliament indicating those matters discussed by them. The numbers immediately following the entries refer to the appropriate pages indexed. The index also provides lists.

All subject entries in the index are arranged alphabetically, matters pertaining to legislation are arranged chronologically.

A typical entry may consist of a main heading followed by one or more sub–headings.

Income tax
Farmers
Capital gains

Cross–references to a first sub–heading are denoted by a long dash.

Capital gains *see* Income tax—Farmers

The most common abbreviations which could be found in the index are as follows:

1r, 2r, 3r, = first, second, third reading A = Appendix amdt. = amendment Chap = Chapter g.r. = government response M. = Motion o.q. = oral question qu. = question on the *Order Paper* R.A. = Royal Assent r.o. = return ordered S.C. = Statutes of Canada S.O. = Standing Order

Political affiliations:

BQ	Bloc Québécois
Ind	Independent
Ind Cons	Independent Conservative
L	Liberal
NDP	New Democratic Party
PC	Progressive Conservative
Ref	Reform Party of Canada

For further information contact the
Index and Reference Service — (613) 992–8976
FAX (613) 992–9417

INDEX

HOUSE OF COMMONS STANDING COMMITTEE

THIRD SESSION—THIRTY-FOURTH PARLIAMENT

DATES AND ISSUES

—1991—

May: 29th, 1.

June: 19th, 1.

September: 25th, 26th, 1.

October: 3rd, 2; 9th, 3; 30th, 4.

November: 6th, 4; 21st, 5; 25th, 6; 27th, 7.

December: 4th, 8.

—1992—

February: 6th, 26th, 8.

April: 1st, 9; 2nd, 10; 8th, 11.

May: 13th, 21st, 12.

June: 2nd, 13; 8th, 14; 9th, 15, 16; 10th, 17; 11th, 18; 16th, 19; 17th, 18th, 22nd, 23rd, 20; 23rd, 21.

—1993—

February: 11th, 22; 17th, 23; 24th, 24; 25th, 25.

March: 24th, 26.

May: 6th, 27; 12th, 28; 27th, 29; 31st, 30.

June: 8th, 31.

10/10 Ticket National Stay in School Conference *see* Education—Stay in School Initiative

Abdel-Rahman *see* Immigration—Terrorists

Aboriginal people *see* Education—Drop-out rate—Stay in School Initiative; Employment programs—Aboriginal managed employment programs—Youth; Indian reserves; Training programs

Access to information *see* Immigration—Employment and Immigration Department responsibility

ACOA *see* Atlantic Canada Opportunities Agency

Adjustment programs
Advisory Council on Adjustment recommendations, **29**:5
Importance, **29**:4
See also Employment programs—Expenditures; Fishing industry; Industrial Adjustment Service; Program for Older Worker Adjustment; Steel industry

Advertising *see* Education—Stay in School Initiative; Immigration—Business Immigration Program

Advisory Committee on Adjustment *see* Adjustment programs

Advocacy centres *see* Immigration—Foreign Domestics Program

Africa *see* Refugees

Age *see* Immigration—Family class—Independent class

Aircraft industry *see* Immigration—Independent class

Alberta *see* Immigration—Business Immigration Program

Algoma Steel Corporation Limited
Competitiveness/productivity, United Steelworkers of America role, **3**:16

Allmand, Hon. Warren (L—Notre-Dame-de-Grâce)
Atlantic Canada Chinese Business Council Inc., **16**:9
Employment and Immigration Department estimates
1992-1993, main, **11**:11-2, 14-5; **12**:6-13, 15-6, 22-7
1993-1994, main, **26**:7-10, 20-3, 25-6; **27**:4-7, 13, 21-7, 30, 34-7
Foreign workers in Canada, **26**:20-3
Gallant, J. Camille, **17**:15
Government Expenditures Restraint Act (Bill C-105), references, **22**:27-8
Immigration, **8**:43-5; **11**:11, 30, 34-5; **12**:6-10, 25, 27; **13**:4; **22**:5-11, 13-4, 22, 30; **25**:23-4, 34-7; **26**:9-10, 28-32; **27**:6-7, 13, 21-4, 35; **31**:8-9, 13-5, 26
Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **14**:4-5, 13-5,24-6, 32-3; **15**:7-9, 18-20, 25, 27-8, 37-8, 45-6, 54; **16**:7-9, 18-20, 23-4, 42-4; **17**:14-20, 44-8; **18**:10-4,; **19**:4-11, 22, 36 33, 39, 44-8, 52-7, 59-60, 63-4, 69-71, 73, 91-5
Foreign Domestics Program, nannies, etc., Committee study, **8**:11-2, 27-8, 33-5
Policies and programs, Committee study, **6**:19-21
Immigration Act (amdt.)(Bill C-86), references, **22**:21, 29-31
Regulations, Committee study, **25**:5, 10-4, 23-7, 34-9

Allmand, Hon. Warren—*Cont.*
Immigration and Refugee Board, **11**:30; **22**:20-2, 26, 28-9; **25**:38
Committee study, **13**:4, 9-12, 15, 23-4; **23**:4-7, 9-11; **24**:4-5, 10-4, 26-9, 34-5
Immigration Regulations, Committee study, **31**:7-9, 13-6, 25-6
Immigration Subcommittee, **11**:27-8, 30, 33-4
Jourdenais, references, **26**:32
Labour Department estimates, 1993-1994, main, **28**:16-8, 23-4
Procedure and Committee business
Agenda, **22**:20-3, 26, 28-33; **25**:37-9
Budget, **26**:32-4
Business meetings, **8**:43-6; **11**:27-8, 30-1, 33-7; **22**:5-11, 13-7, 20-4, 26-33; **25**:39; **26**:27-34
Committee studies, **8**:27-8, 33, 43-5
Documents, **13**:4; **14**:4-5, 32-3; **22**:16-7
Estimates, **11**:30-1, 35-7; **22**:28, 30, 32; **25**:38-9
In camera meetings, **23**:4; **24**:4-5, 10
M. (Shields), **23**:6-7, 9-11
Meetings, **11**:30-1, 33-4; **18**:12-4
Members, **23**:11
Questioning of witnesses, **13**:15; **14**:24; **18**:63; **19**:6, 22; **24**:29; **25**:13, 26-7; **27**:30; **31**:7-8
Reports to House, **18**:91; **22**:5-11, 13-5, 33
Votes, **23**:11
Votes in House, **12**:9; **15**:25, 27-8; **16**:23-4; **25**:14
Witnesses, **18**:44-6, 69-71; **22**:26; **23**:4-5, 9-10; **24**:5; **26**:27-32
Program for Older Worker Adjustment, **28**:23
References, *in camera* meetings, **12**:3; **14**:3; **19**:3; **20**:11-2; **22**:3; **23**:3
Refugees, **11**:11-2, 14; **12**:10-3, 15, 22-7; **13**:9-12, 23-4; **22**:21; **25**:12, 23-6; **26**:7-9, 23; **27**:4-6, 25-7, 34-7
Taiwan Entrepreneurs and Investors Association in B.C., **15**:37-8
Unions, **28**:23-4
Wages, **28**:16-8
Youth, **22**:20, 28, 31; **25**:38

Alternative education *see* Education

Anderson, Edna (PC—Simcoe Centre)
Immigration
Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **16**:12-3, 24
Policies and programs, Committee study, **5**:23
Procedure and Committee business, votes in House, **16**:24

Appeal process *see* Immigration—Business Immigration Program—Removals/deportation; Immigration and Refugee Board—Cases; Program for Older Worker Adjustment—Decision-makin process; Refugees—Determination process

Apprenticeship *see* Training programs

Arbitration *see* Railways

Arnold, M.H. (Dyne Holdings Ltd.)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **16**:46-55

Asia *see* Committee—Travel

Assisted relatives *see* Immigration—Independent class

Association for the Defence of Domestic Workers' Rights *see* Organizations appearing

Atlantic Canada Chinese Business Council Inc.
Role, **16**:4, 9
See also Organizations appearing

Atlantic Canada Opportunities Agency *see* Immigration—Business Immigration Program

Atlantic provinces *see* Immigration—Business Immigration Program

B-1 list *see* Refugees—Determination process

Back-to-work legislation *see* Grain handling and transportation

Baker, Stewart & Roper *see* Organizations appearing

Baksh, Kadir (Individual presentation)
References, *in camera* meetings, **23**:3

Bals, Miriam (Association for the Defence of Domestic Workers' Rights)
Immigration, Foreign Domestics Program, nannies, etc., Committee study, **8**:22-6, 34-5, 39

"Bambi" *see* Bembenek, Lawrencia

Bangladesh *see* Refugees

Banks *see* Immigration—Business Immigration Program

Barnett, Gordon (Employment and Immigration Department)
Immigration Act (amdt.)(Bill C-86), references, regulations, Committee study, **25**:20-1, 31-4

Bell, Robert L. (United Rayore Gas Ltd.)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **18**:71, 75-81

Bembenek, Lawrencia *see* Immigration—Criminals

Benson, Garry (Saskatchewan Government Growth Fund)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **18**:82-90

Berger, David (L—Saint-Henri—Westmount)
Immigration, **31**:16-7
Immigration Regulations, Committee study, **31**:16-7

Bevilacqua, Maurizio (L—York North)
Education, **9**:12-3, 23; **29**:9
Employment, **29**:8-10, 15
Employment and Immigration Department estimates
1992-1993, main, **9**:10-3, 22-3
1993-1994, main, **29**:8-10, 14-5, 20-1
Employment programs, **9**:10; **29**:9-10
References, *in camera* meetings, **8**:3
Training programs, **9**:13, 22-3; **29**:14, 20-1
Unemployment, **9**:11, 22
Youth, **9**:12

Bigamy *see* Immigration—Family class

Bill C-55 *see* Pensions Act (amdt.), Special Retirement Arrangements Act and Pension Benefits Division Act (Bill C-55)

Bill C-86 *see* Immigration Act (amdt.)(Bill C-86)

Bill C-105 *see* Government Expenditures Restraint Act (Bill C-105)

Bill C-113 *see* Government Expenditures Restraint Act 1993, No.2 (Bill C-113)

Bill C-211 *see* Unemployment Insurance Act (amdt.—temporary community service)(Bill C-211)

Black, Dawn (NDP—New Westminster—Burnaby)
Immigration, Foreign Domestics Program, nannies, etc., Committee study, **8**:10-1, 26-8
Procedure and Committee business, Committee studies, **8**:26-8

Blind syndicates *see* Immigration—Business Immigration Program

Bombardier Inc.
Pocatière, Que., plant, job creation, training program factor, **29**:14

Bombay, India *see* Immigration—India

Bonnell, Lionel (Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **14**:27-9
References, *in camera* meetings, **14**:3

Bosnia *see* Refugees—Yugoslavia

Bourget, Pierre (Immigration and Refugee Board)
Immigration and Refugee Board, Committee study, **24**:23-4, 27, 31-4

Braiter, Hy (Employment and Immigration Department)
Employment and Immigration Department estimates
1992-1993, main, **10**:12, 18-9
1993-1994, main, **29**:4, 19, 21

Brightwell, Harry (PC—Perth—Wellington—Waterloo)
Immigration and Refugee Board, Committee study, **23**:11
Procedure and Committee business
In camera meetings, M. (Shields), **23**:11
Members, **23**:11
References, *in camera* meetings, **23**:11

British Columbia *see* Forest industry; Social programs; Training programs—Canadian Jobs Strategy

Budget, Feb. 25/92
Fiscal restraint factor, **10**:4-5
See also Immigration—Demographic Review Secretariat

Burnett, Elaine (Saskatchewan Government)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **17**:102-4, 107

Burstein, Meyer (Employment and Immigration Department)
Immigration, policies and programs, Committee study, **4**:9-11, 15-6, 21, 28-30, 33; **5**:10-1, 13-4, 18-9, 21, 24-5

Business Drive for Jobs *see* Employment programs—Youth

Business Immigration Program *see* Immigration

Cadieux, Hon. Pierre H. (PC—Vaudreuil: Minister of State (Fitness and Amateur Sport) and Minister of State (Youth) and Deputy Leader of the Government in the House of Commons to June 25, 1993)
Competitiveness, Prosperity Initiative, **9**:13, 25, 31
Education
Co-operative education, **9**:9-10; **30**:10-1, 24
Drop-out rate, **9**:6, 11, 13-4, 18-22, 31; **30**:5-6, 12, 26
Employment, relationship, **30**:4-5, 11, 28
High schools, **9**:29
Importance, **9**:5-6
National standards, **9**:13, 20, 31
Stay in School Initiative, **9**:6-8, 10, 12-3, 15, 17-22, 31; **30**:6-11, 13, 17, 22, 25-7, 29-30
Employment
Job creation, **30**:12-3, 22
"Orientation" changes throughout lifetime, **30**:22, 28
School to work transition, **30**:22
Employment and Immigration Department estimates
1992-1993, main, **9**:5-31
1993-1994, main, **30**:4-30
Employment programs, youth, **9**:6, 9, 11, 15-6, 21, 27-9; **30**:9-10, 12-4, 16-7, 22-7, 30
Labour force agreements, **9**:26
Procedure and Committee busines, witnesses, **30**:16, 19
Training programs, **9**:13, 24
Unemployment, youth, **9**:11-2, 14, 21, 23; **30**:12-5
Youth
Federal-Provincial Youth Strategy, **9**:9; **30**:19-22, 29
Government programs, **9**:5-11, 14-7, 25; **30**:4-12, 16-8
Government responsibility, **9**:12-3; **30**:18
Policy review, **9**:12

CAIPS *see* Computer-Assisted Immigration Processing System

Calgary, Alta.
Municipal economic development role, international development, **18**:71-2
See also Immigration—Business Immigration Program

Calgary Economic Development Authority *see* Organizations appearing

Cambridge, Ont. *see* Employment programs—Youth

Canada Employment Centres
Job information centres, computer terminals replacing job boards, **29**:18
See also Immigration—Foreign Domestics Program

Canada Employment Centres for Students *see* Employment programs—Youth

Canada Labour Code *see* Labour standards; Occupational health and safety

Canada Labour Relations Board *see* Canada Post Corporation; Organizations appearing; Royal Oak Mine

Canada-Mexico Memorandum of Understanding on Cooperative Labour Activities *see* Labour standards

Canada Post Corporation
Labour-management relations
Bargaining units/unions, merger, **3**:21-3
Canada Labour Relations Board cases, grievances, **3**:10-2, 17
Complaints by workers against CUPW, CUPW/LCUC merger factor, **3**:11-2
Harassment, wiretapping, allegations, **3**:16-7
Hatred, etc., **3**:16-8, 22

Canada-Quebec Accord *see* Immigration—Business Immigration Program—Federal-provincial agreements

Canada-Quebec comité mixte *see* Immigration—Business Immigration Program

Canada-United States Free Trade Agreement *see* Immigration—Business Immigration Program

Canada-United States memorandum of agreement *see* Refugees—Determination process

Canadian Automotive and Repair Service Council *see* Training programs—Private sector/industry role

Canadian Bar Association *see* Organizations appearing

Canadian Bar Association (Ontario) *see* Organizations appearing

Canadian Broadcasting Corporation *see* Immigration—Public opinion poll

Canadian Centre for Occupational Health and Safety
Government funding, reduction, cost-recovery goal, **3**:8-10, 12
See also Labour education—Expenditures

Canadian Charter of Rights and Freedoms *see* Immigration—Family class—Foreign Domestics Program—Medical inadmissibility

Canadian citizenship *see* Immigration—Citizenship

Canadian Coalition for In-House Child and Domestic Care
Membership, funding, etc., **8**:28-9, 36, 41
See also Organizations appearing

Canadian Jobs Strategy *see* Employment programs; Training Programs

Canadian Labour Force Development Board *see* Training programs; Unemployment insurance—Training role

Canadian Maple Leaf Group *see* Immigration—Business Immigration Program; Organizations appearing

Canadian passports *see* Immigration—Business Immigration Program

Canadian Steel Trade and Employment Congress *see* Steel industry

Canadian Union of Postal Workers *see* Canada Post Corporation

Caregivers *see* Immigration—Foreign Domestics Program

CARS *see* Canadian Automotive and Repair Service Council

CBC *see* Canadian Broadcasting Corporation

CCOHS *see* Canadian Centre for Occupational Health and Safety

Centralization *see* Immigration—Employment and Immigration Department responsibility

C.H. Inns & Suites Inc. *see* Immigration—Business Immigration Program

Chadwick, Harry (PC—Bramalea—Gore—Malton) (Vice-Chairman)
Employment and Immigration Department estimates
1992-1993, main, **11**:9-10, 25-7; **12**:6
1993-1994, main, **26**:13-5, 26-7; **27**:10-2, 15, 19, 28-9; **29**:19
Federal-provincial-territorial agreements, bilateral immigration and labour force development agreements, Committee study, **2**:18-9, 27-8
Immigration, **2**:27-8; **11**:10, 25-7; **22**:11-2; **25**:19-21, 32; **26**:13-4, 26-7, 29; **27**:11-2, 28-9
Business Immigration Program, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **15**:29
Foreign Domestics Program, nannies, etc., Committee study, **8**:11, 39
Policies and programs, Committee study, **4**:13-6; **6**:25-7; **7**:43-4
Immigration Act (amdt.)(Bill C-86), references, regulations, Committee study, **25**:14, 19-21, 31-2
Immigration and Refugee Board, **27**:10-1
Committee study, **23**:5; **24**:21-4, 29, 31-3
Procedure and Committee business
Agenda, **22**:19
Budget, **26**:33-4
Business meetings, **11**:36; **22**:11-2, 19; **26**:29, 33-4
Chairman, M., **1**:10
Documents, **13**:25
In camera meetings, M., **1**:12
Organization meeting, **1**:10, 12
Questioning of witnesses, **8**:7; **13**:14-5; **27**:30; **29**:18; **30**:18, 23
Reports to House, **22**:11-2
Vice-Chairmen, **27**:4
M., **1**:10
Votes in House, **25**:14
Witnesses, **7**:4; **8**:7; **26**:29; **29**:13
References
Election as Vice-Chairman, **1**:4, 10
In camera meetings, **1**:5, 7-8; **4**:3; **8**:3; **12**:3; **14**:3; **20**:11-2; **22**:3; **23**:3
Vice-Chairman, taking Chair, **7**:3-4; **8**:5, 7; **27**:3-4
Refugees, **11**:9-10; **24**:23-4; **25**:21, 31-2; **26**:14-5; **27**:11
Training programs, **2**:18-9; **29**:19
Unemployment insurance, **29**:19

Challenge Program *see* Employment programs—Youth

Chapman, Laura (Employment and Immigration Department)
Immigration
Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **18**:54-5
Foreign Domestics Program, nannies, etc., Committee study, **8**:7-16, 33, 40-1

Chapman, Laura—*Cont.*
Immigration Act (amdt.)(Bill C-86), references, regulations, Committee study, **25**:19-9, 35-6
Procedure and Committee business, business meetings, **8**:46

Charter of Rights *see* Canadian Charter of Rights and Freedoms

Chénier-Cullen, Nicole (Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **14**:9-12, 15, 17-24, 26, 31, 35
References, *in camera* meetings, **14**:3

Chief Jimmy Bruneau School *see* Education—Stay in School Initiative

Child care
Employers providing, **28**:21-2
See also Canadian Coalition for In-House Child and Domestic Care; Immigration—Foreign Domestics Program

Children *see* Immigration—Family class

China *see* Refugees

Chinagate Investments Co. *see* Immigration—Business Immigration Program

Churches *see* Refugees—Privately sponsored

Citizen's Choice Corporation *see* Immigration—Business Immigration Program; Organizations appearing

Citizenship *see* Immigration

Clark, Colin (Clark Consultants International)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **18**:20-6

Clark Consultants International *see* Organizations appearing

Clergy *see* Immigration—Visitors

CLRB *see* Canada Labour Relations Board

Coalition of Concerned Groups for Foreign Domestic Workers *see* Organizations appearing

Cole, John E. (PC—York—Simcoe)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **16**:41-2, 52-3

Collective bargaining
Conciliation, Labour Department role, **3**:5
Effectiveness, **3**:5-6, 18-9
Employers final offer, directed votes, **28**:24-7
Consultations with unions, lack, **28**:25-6
Costs, **28**:26-7
Ontario legislation, Toronto transit strike, relationship, **28**:26
Public Service, application to, **28**:26-7
See also Canada Post Corporation; Labour disputes; Labour-management relations; Railways; Steel industry

Commercial real estate *see* Immigration—Business Immigration Program

Committee
Co-operation, non-partisanship, **1**:14; **2**:4; **18**:95
Committee studies, undertaking, **1**:8-9; **2**:4; **4**:3-4
Mandate, **1**:6
Subcommittees *see* Immigration Subcommittee; Labour and Employment Subcommittee
Travel, Asia, **4**:4; **7**:45-7
Committee briefing meeting, *in camera* meeting, **8**:3
Decision not to travel, **8**:4, 42
Delaying, **1**:9
Visitors, Ukrainian Parliament delegation, **11**:4
See also Procedure and Committee business and *particular subjects*

Committee studies and inquiries
Employment and Immigration Department estimates
1992-1993, main, **9**:5-32; **10**:4-28; **11**:4-27; **12**:6-27
1993-1994, **26**:4-27; **27**:4-38; **29**:4-22; **30**:4-30
Federal-provincial-territorial agreements, bilateral immigration and labour force development agreements, **2**:4-29
Immigration
Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, **14**:3-35; **15**:4-57; **16**:4-55; **17**:5-109; **18**:5-96; **19**:4-41; **20**:11-3
Foreign Domestics Program, nannies, etc., **8**:7-42; **20**:11-3
Policies and programs, **4**:5-36; **5**:4-27; **6**:4-35; 7:4-47
Immigration Act (amdt.)(Bill C-86), references, regulations, **25**:4-39
Immigration and Refugee Board, **13**:4-25; **23**:3-11; **24**:4-36
Immigration Regulations, **31**:4-27
Labour Department
Estimates, 1993-1994, **28**:4-27
Financial estimates, **3**:4-24

Community-based programs *see* Training programs

Community Futures Program *see* Employment programs

Competitiveness, **3**:4, 14-6
Co-operation, role, **3**:14-5
Education, role, **3**:15
Productivity factor, **3**:16
Increase, international comparison, **29**:9
Prosperity Initiative, **9**:13, 15, 31; **29**:8
Engineers, scientists, mathematicians, increasing number, **9**:23-5
Social programs, relationship, **3**:15
Wages, relationship, **3**:14-6
See also Algoma Steel Corporation Limited; Employment—Workforce skills; Immigration; Training programs

Computer-Assisted Immigration Processing System *see* Immigration—External Affairs and International Trade Department role

Computer systems *see* Canada Employment Centres

Comuzzi, Joe (L—Thunder Bay—Nipigon)
Employment and Immigration Department estimates, 1992-1993, main, **11**:24-5
Immigration and Refugee Board, Committee study, **13**:15-8

Comuzzi, Joe—*Cont.*
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **17**:52, 68-71
References, *in camera* meetings, **12**:3
Refugees, **11**:24-5; **13**:17-8

Conciliation *see* Collective bargaining; Labour Department—Mediation and conciliation service

Conditional visas *see* Immigration—Business Immigration Program

Conference Board of Canada *see* Education—Drop-out rate

Constitution
Federal-provincial co-operation, relationship, **3**:4
Federal-provincial relations, Committee studying, **1**:9
See also Immigration—Federal-provincial agreements; Training programs—Federal-provincial jurisdiction; Youth—Government responsibility

Construction industry *see* Training programs—Training Trust Funds

Consultants *see* Immigration—Business Immigration Program

Contracts *see* Immigration—Business Immigration Program—Foreign Domestics Program—Sponsored class; Training programs—Labour force re-entry

Co-operative education *see* Education; Training programs

Coopers and Lybrand *see* Organizations appearing

Cost-recovery *see* Canadian Centre for Occupational Health and Safety; Immigration—Business Immigration Program

Counterfeit documents *see* Immigration—Smuggling of immigrants; Refugees—Determination process

Courts *see* Immigration and Refugee Board; Supreme Court of Canada

Couture, Clément (PC—Saint-Jean)
References, *in camera* meetings, **8**:3; **12**:3

Criminals *see* Immigration; Refugees—Determination process

Croatia *see* Refugees—Yugoslavia

Crown corporations
Privatization, **29**:10

Cupples, Colleen L. (External Affairs and International Trade Department)
Immigration, policies and programs, Committee study, **7**:46
References, *in camera* meetings, **8**:3

CUPW *see* Canadian Union of Postal Workers

Customs officers
Attitude, training, Vancouver, B.C., etc., **31**:12

Danis, Hon. Marcel (PC—Verchères; Minister of Labour to June 25, 1993)
Algoma Steel Corporation Limited, **3**:16
Canada Post Corporation, **3**:10, 17, 22
Canadian Centre for Occupational Health and Safety, **3**:8-10
Child care, **28**:22
Collective bargaining, **3**:5-6, 18-9; **28**:25-7

Danis, Hon. Marcel—*Cont.*
Competitiveness, **3**:4, 14-6
Constitution, **3**:4
Disabled and handicapped, **3**:6-7; **28**:6
Employment, **28**:15-6, 22
Fishing industry, **28**:21
Grain handling and transportation, **3**:20; **28**:4-5, 22-3
Indian reserves, **3**:8
Labour Department
Estimates, 1993-1994, main, **28**:4-27
Expenditures, **28**:13-4
Financial estimates, Committee study, **3**:4-10, 12-20, 22-4
Mediation and conciliation service, **28**:11
Mission, objectives, **28**:4
Policy and communication activity, **28**:13
Women's Bureau, **28**:6, 15
Labour disputes, **3**:4-6, 18-9
Labour education, **28**:12-4, 19-20
Labour-management relations, **3**:6-7; **28**:4-5, 8, 21-2
Labour standards, **3**:7; **28**:6-8, 10
Mexico, **28**:14
Non-Smokers' Health Act, **28**:7
Occupational health and safety, **28**:5, 7-8
Program for Older Worker Adjustment, **3**:7-8, 10; **28**:5-6, 8-9, 11-5, 23
Railways, **3**:22-3
References *see* Labour Department—Financial estimates
Royal Oak Mine, **28**:9
Steel industry, **3**:15
Training programs, **3**:15, 23-4
Unions, **28**:23-4
Wages, **28**:16-8

Davis, Brian (External Affairs and International Trade Department; Employment and Immigration Department)
Employment and Immigration Department estimates, 1993-1994, main, **27**:11-5, 29-30, 32-4
Immigration
Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **18**:55-6, 60-3; **19**:6-8, 16-9, 24-5, 30, 33-8
Policies and programs, Committee study, **4**:10
References, *in camera* meetings, **8**:3

Daycare *see* Child care

de Jésus, Thelma (Coalition of Concerned Groups for Foreign Domestic Workers)
Immigration, Foreign Domestics Program, nannies, etc., Committee study, **8**:35

de Jong, Simon (NDP—Regina—Qu'Appelle)
Committee, **18**:95
Employment and Immigration Department estimates, 1992-1993, main, **12**:21-2
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **14**:8-12, 17-9, 21-3, 32-4; **15**:11-2, 22, 27-30, 39-41, 43, 46-7, 52-3; **16**:10-2, 22-4, 26-8, 40-1, 50-2; **17**:5-7, 9-10, 24-7, 29, 34, 38-9, 48-9, 58-60, 73-4, 76-7, 86-8, 94-6, 107-9; **18**:13-5, 18-9, 25-6, 37-8, 44-6, 49-50, 62-3, 65-7, 69-70, 88-90, 94, 96; **19**:24-8, 37-8

de Jong, Simon—*Cont.*
Procedure and Committee business
Documents, **14**:32
Meetings, **18**:13
Votes in House, **15**:27-8; **16**:24
Witnesses, **14**:34; **17**:94-5; **18**:44-6, 70
References, *in camera* meetings, **12**:3; **14**:3; **19**:3; **20**:11-2
Refugees, **12**:21-2

Delta model *see* Immigration—Business Immigration Program

Demographic Review Secretariat *see* Immigration

Departure notices *see* Immigration—Removals/deportation

Dependent children *see* Immigration—Family class

Deportation *see* Immigration—Removals/deportation; Kuwait; Refugees—Determination process

Designated Occupation Program *see* Immigration—Independent class

Detention *see* Immigration

Developing countries
Refugees, **6**:8
See also Immigration

Developmental Users Plan *see* Unemployment insurance—Training role

Dewji, Iqbal (Canadian Bar Association (Ontario))
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **15**:24-5, 29, 32

Directed votes *see* Collective bargaining—Employers final offer

Disabled and handicapped
Integration into labour force, workplace, **3**:6-7
Workplace With Disabilities Fund, National Strategy for the Integration of Persons With Disabilities, **28**:6
See also Immigration—Family class—Foreign Domestics Program—Medical inadmissibility

Discrimination *see* Immigration—Foreign Domestics Program—Policies and programs; Immigration Regulations

Documents *see* Counterfeit documents

Domestic workers *see* Immigration—Foreign Domestics Program

Domtar Inc. *see* Program for Older Worker Adjustment

Drop-out rate *see* Education

Dun and Bradstreet *see* Immigration—Business Immigration Program

Dyne Holdings Ltd. *see* Organizations appearing

Earnings supplement *see* Social programs

Eastern Europe *see* Refugees

Economic Council of Canada *see* Immigration—Business Immigration Program

Economic development *see* Calgary, Alta.; Immigration—Business Immigration Program

Economic policy *see* Employment—Job creation

Economic prosperity *see* Immigration

Edmonton, Alta. *see* Education—Stay in School Initiative

Education
Co-operative education, **30**:10-1, 15
Expenditures, increasing, **30**:24
Labour Force Development Strategy, relationship, **9**:9-10
See also Training programs
Drop-out rate
Aboriginal youth, **30**:5
Alternative education, relationship, **9**:26
Conference Board of Canada study, **30**:5
Economic impact, income levels, etc., **30**:5-6
Federal-provincial jurisdiction factor, **9**:19-21, 32
Government response, **30**:5-6, 12
International comparison, etc., **9**:6, 11-4, 18-22, 25-6, 29-31
Statistics Canada study, **30**:25-6
Subcommittee, establishing, **9**:23, 26, 29, 31-2
See also Education—Stay in School Initiative
Employment, relationship, **30**:27-9
Lifelong learning factor, **30**:4-5, 11
High schools, discipline, **9**:29
Importance, **9**:5-6
National standards, establishing, **9**:13, 20, 23, 26-7, 31
Stay in School Initiative, **2**:6; **9**:6-8, 10, 12-3, 15, 18-23, 31; **29**:9, 12; **30**:6-11, 13, 16-7, 22, 25-7, 29-30
10/10 Ticket National Stay in School Conference, Edmonton, Alta., May 14-16/93, **30**:7
Aboriginal youth awareness campaign, **30**:7
Chief Jimmy Bruneau School, Rae-Edzo, N.W.T., aboriginal project, **30**:8, 29
Glace Bay High School, Glace Bay, N.S., peer counselling program, **30**:7
Newfoundland peer counselling program, **9**:8
Public awareness campaign, television advertising, etc., **9**:7; **30**:6-7 26-7
Scott Collegiate, Regina, Sask., aboriginal project, **9**:8
START projects, **9**:7-8, 10, 16-7; **30**:8, 29
YMCA projects, **30**:8
See also Competitiveness; Immigration—Foreign Domestics Program—Independent class

Education, post-secondary
Students, number, increase, **9**:14
Tuition fees, increase, **9**:24
See also Employment programs—Youth

El Salvador *see* Refugees

Electronic technicians *see* Foreign workers in Canada

Emergency response program *see* Unemployment insurance—Fisheries, Pacific

Employability Improvement Program *see* Employment programs—Youth

Employment
Job creation
Private sector/government roles, economic policy factor, etc., **29**:4-5, 7-11; **30**:12-3, 22

Employment—*Cont.*
Job creation—*Cont.*
Rate, **29**:10
See also Bombardier Inc.; Employment programs; Immigration—Business Immigration Program; Unemployment insurance—Premiums
Job vacancies, help wanted index, **29**:8, 12, 15
"Orientation" changes throughout lifetime, **30**:22, 28
School to work transition, federal-provincial jurisdiction factor, **30**:19, 22
Work and family responsibilities, balancing, Labour Department programs, labour-management co-operation, **28**:15-6, 22
Workforce skills, importance, competitiveness factor, **29**:4, 8, 10
See also Education; Immigration—Business Immigration Program—Employment—Foreign Domestics Program; Social programs; Training programs

Employment and Immigration Department
Committee information requests, responses, delays, etc., **11**:11, 15-6
Correspondence from Minister, delays, **11**:11-3
Estimates
1992-1993, main, **9**:5-32; **10**:4-28; **11**:4-27; **12**:6-27
1993-1994, main, **26**:4-27; **27**:4-38; **29**:4-22; **30**:4-30
See also Orders of Reference
Hierarchy, reporting relationships, **31**:10
See also Employment programs—Youth; Immigration; Organizations appearing

Employment centres *see* Canada Employment Centres

Employment programs
Aboriginal Managed Employment Programs, **2**:8
Active, rather than passive, **10**:4-6
Canadian Jobs Strategy
Expenditures, **29**:6, 11
National Employment Service, integration, simplification, **10**:17-8
Targetting to disadvantaged and equity clients, **10**:5
See also Employment programs—Youth; Training programs
Community Futures Program, **2**:8-9; **29**:7
Expenditures
$1.725 billion, reduction to 1.625 billion, **2**:9-10, 19-20
Breakdown requested, **2**:10
Increase, **10**:5, 10
Non-unemployment insurance related, $200 million cutback, **29**:11-2
Provincial distribution, unemployment rate factor, **2**:10
Regional distribution, **10**:18-9
Training and adjustment programs, **10**:11
Integration, employment, training, income support, **10**:9
Job creation, **2**:8
Job Search Assistance, **2**:8
Make work programs, **10**:6
Overview, **2**:7-9; **10**:4-10
Self-employment assistance program, entrepreneurs, **29**:6
Social programs, relationship, **10**:9
Youth
Business Drive for Jobs, **9**:9; **30**:10
Cambridge, Ont., start-your-own-business program, **30**:29

Employment programs—*Cont.*
Youth—*Cont.*
Canada Employment Centres for Students, **9**:9; **30**:10-1, 23-4
Canadian Jobs Strategy, **9**:15-6, 22
Challenge Program, **9**:6, 9, 14, 21; **29**:10, 14; **30**:9-10, 15-7, 22-3, 26
Employability Improvement Program expenditures, **30**:15
Expenditures, reduction, **30**:15-7, 25
Native Internship Program, **9**:9
Priorities, focusing on high school students rather than post-secondary students, **9**:10-1, 15
Student Business Loans, **9**:9, 28-9; **30**:10, 30
Summer Employment Experience Development, **2**:7; **9**:9, 11, 14-5, 24, 27-30; **29**:9-10, 12-3; **30**:9-18, 21, 23, 26
Youth Ministry of State/Employment and Immigration Department responsibility, funding, **30**:27
See also Youth—Employment and training programs

Employment standards *see* Labour standards

Engineers *see* Competitiveness—Prosperity Initiative

Entrepreneurs *see* Employment programs—Self-employment assistance program; Immigration—Business Immigration Program

Ernst & Young Inc. *see* Immigration—Business Immigration Program

Estimates *see* Employment and Immigration Department; Labour Department

Exclusion orders *see* Immigration—Removals/deportation

Exploitation *see* Immigration—Foreign Domestics Program

Exports
United States, increase, **29**:9

External Affairs and International Trade Department *see* Immigration; Organizations appearing

Extradition *see* Immigration—Criminals

Fairey, Peter D. (McCarthy Tétrault—Committee Consultant)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **14**:30, 33; **15**:33, 41-2, 49; **16**:54; **17**:92, 107; **18**:25, 45
References
Committee consultant, retaining as, **12**:4
In camera meetings, **14**:3; **19**:3; **20**:11

Fairweather, Gordon (Immigration and Refugee Board)
Immigration and Refugee Board, Committee study, **13**:4-25
Immigration, policies and programs, Committee study, **7**:10-2, 26-7, 31
References *see* Immigration and Refugee Board—Chairman; Refugees—Determination process

Families *see* Immigration; Refugees

Family responsibilities *see* Employment—Work and family responsibilities

Federal-provincial relations *see* Constitution; Education—Drop-out rate; Employment—School to work transition; Immigration *passim*; Labour-management relations; Labour standards; Occupational health and safety; Program for Older Worker Adjustment; Training programs; Youth—Government responsibility

Federal-provincial-territorial agreements
Bilateral immigration and labour force development agreements, Committee study, **2**:4-29
See also Order of Reference

Federal-Provincial Youth Strategy *see* Youth

Fee, Doug (PC—Red Deer) (Acting Chairman)
Employment, **30**:19, 22
Employment and Immigration Department, **31**:10
Estimates
1992-1993, main, **10**:14-9, 24-5
1993-1994, main, **26**:16-8; **30**:18-22
Employment programs, **2**:10; **10**:17-9; **30**:18, 21
Federal-provincial-territorial agreements, bilateral immigration and labour force development agreements, Committee study, **2**:10, 12-5, 28
Immigration, **2**:28; **26**:16-8; **31**:19, 21
Business Immigration Program, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **14**:13, 20-1, 33; **15**:10, 20-1, 43, 47-9, 53-4; **16**:9-10, 24-6, 45, 49-50
Foreign Domestics Program, nannies, etc., Committee study, **8**:39-40
Policies and programs, Committee study, **4**:18-21; **5**:12-4; **6**:10, 17, 22-5, 33
Immigration and Refugee Board, Committee study, **13**:21-3
Immigration Regulations, Committee study, **31**:9-10, 19-21, 26
Jourdenais, references, **26**:32
Procedure and Committee business
Business meetings, **8**:45-6; **26**:29, 32
Minutes and evidence, **15**:43
Questioning of witnesses, **2**:10
Subcommittees, **8**:46
Votes in House, **16**:24
Witnesses, **26**:29; **30**:19
References
Acting Chairman, taking Chair, **5**:26
In camera meetings, **1**:7; **4**:3; **12**:3; **14**:3; **20**:12; **22**:3
Refugees, **13**:21
Social programs, **10**:15-6
Training programs, **2**:12-5; **10**:16-7, 24-5; **31**:19-21
Youth, **30**:18-20

Ferguson, Louis (Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **14**:4-8, 10-2, 20, 34
References, *in camera* meetings, **14**:3

Fiancés *see* Immigration—Family class

Fiduciary responsibility *see* Immigration—Business Immigration Program

Financial institutions *see* Immigration—Business Immigration Program

Fingerprinting *see* Refugees

Fire inspection *see* Indian reserves

Fiscal policy *see* Budget, Feb. 25/92

Fisheries, Pacific
Committee studying, **3**:21
See also Unemployment insurance

Fishing industry
Plant workers adjustment program, **28**:20-1
See also Immigration—Business Immigration Program

Fontana, Joe (L—London East)
Employment and Immigration Department estimates, 1993-1994, main, **27**:12-8
Immigration, **27**:12-5, 17-8
Refugees, **27**:12, 15-7

Foreign Domestics Program *see* Immigration

Foreign investment *see* Immigration—Business Immigration Program

Foreign workers in Canada
Work permits, issued while Canadian unemployed
LASMO *Nordic Challenger* case, seamen, **26**:20-2
Unitel Communications case, electronic technicians, **26**:20-3

Forest industry
Unemployment, British Columbia, **10**:20-1

Fort McMurray, Alta. *see* Training programs—Aboriginal people

Free trade *see* Canada-United States Free Trade Agreement; North American Free Trade Agreement

Funk, Steven (Canadian Maple Leaf Group)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **17**:16-26, 28-39

Fyffe, Greg (Immigration and Refugees Board)
Immigration and Refugee Board, Committee study, **24**:4, 15, 19-20, 22, 25

Gallant, J. Camille (Coopers and Lybrand)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **17**:7-16
References, background, **17**:7-8, 15

Gelberger, Judith (Individual presentation)
References
In camera meetings, **23**:3
See also Immigration and Refugee Board—Allegations

Gender *see* Refugees—Determination process

Geneva Convention *see* Refugees—Spontaneous arrivals

Giddings, Doug (Employment and Immigration Department)
Immigration, policies and programs, Committee study, **5**:25-6

Girard, Raphael (Employment and Immigration Department)
Employment and Immigration Department estimates, 1993-1994, main, **26**:22-3

Glace Bay High School, Glace Bay, N.S. *see* Education—Stay in School Initiative

Glenn, Ian (Employment and Immigration Department)
Employment and Immigration Department estimates
1992-1993, main, **12**:12-4, 17-8
1993-1994, main, **26**:14-9, 22, 25; **27**:4-11, 13-20, 22-5, 28-32, 34-8
Immigration Act (amdt.)(Bill C-86), references, regulations, Committee study, **25**:4-13, 16-37

Globe and Mail see Immigration—Public opinion poll

Government Expenditures Restraint Act (Bill C-105)
References, unemployment insurance legislation, legislative committee study, impact on Committee, **22**:27-8

Government Expenditures Restraint Act 1993, No.2 (Bill C-113)
References *see* Unemployment insurance—Employees—Fund deficit

Grain handling and transportation
Labour disputes, back-to-work legislation, establishment of labour-management working group, etc., **28**:4-5, 22-3
Thunder Bay, Ont., strike, October 1991, government position, back-to-work legislation, **3**:18-20

Grant, Brian (Employment and Immigration Department)
Immigration Act (amdt.)(Bill C-86), references, regulations, Committee study, **25**:28, 30
Immigration Regulations, Committee study, **31**:21-2, 26-7

Grants *see* Training programs

Green, Mendal (Canadian Bar Association)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **15**:13-7, 19-22

Green, Steven (Canadian Bar Association (Ontario))
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **15**:23-4, 28, 30-3

Greenberg, Howard (Canadian Bar Association)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **15**:4-6, 8-13

Greene, Barbara (PC—Don Valley North; Parliamentary Secretary to the President of the Treasury Board from September 1, 1993 to August 31, 1994)
References, *in camera* meetings, **1**:8

Greene, M. (Employment and Immigration Department)
Federal-provincial-territorial agreements, bilateral immigration and labour force development agreements, Committee study, **2**:14, 16

Guan-xi *see* Immigration—Business Immigration Program

Guatemala *see* Refugees

Haiti *see* Immigration—Removals/deportation; Refugees

Hakala, Rudy (Ontario Ministry of Industry, Trade and Technology)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **17**:62, 69-77

Hamilton, Monique (Committee Clerk)
Procedure and Committee business
Organization meeting, **1**:10, 12-3
Travel, **7**:47
Witnesses, **17**:94

Handicapped *see* Disabled and handicapped

Harassment *see* Canada Post Corporation

Harder, V. Peter (Employment and Immigration Department)
Employment and Immigration Department estimates, 1992-1993, main, **11**:21-2; **12**:6-7, 9-13, 15-9, 21, 23-6
Federal-provincial-territorial agreements, bilateral immigration and labour force development agreements, Committee study, **2**:19-25, 27-8
Immigration
Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **18**:40-9, 51-2
Policies and programs, Committee study, **4**:5-11, 14-29, 31-6; **5**:6-18, 20-7; **6**:5, 18, 25; **7**:4-10, 12-7, 23-5, 27-30, 32

Harvey, Ross (NDP—Edmonton East)
References, *in camera* meetings, **12**:3

Health *see* Occupational health and safety

Health care professionals *see* Immigration

Heap, Dan (NDP—Trinity—Spadina)
Developing countries, **6**:8
Employment and Immigration Department estimates
1992-1993, main, **11**:15-23
1993-1994, main, **26**:10-2, 23-4, 26; **27**:7-11, 18-21, 27, 30-4
Federal-provincial-territorial agreements, bilateral immigration and labour force development agreements, Committee study, **2**:21-2
Heap, references, **13**:8
Immigration, **2**:21-2; **11**:16-7, 32-3; **22**:25; **25**:7-9, 27-30, 37; **26**:29; **27**:7-9, 30-1; **31**:17-9, , 21-2, 27
Policies and programs, Committee study, **4**:8-12, 30-3; **5**:4, 6, 9-12, 19-20, 26; **6**:4-5, 8-12, 16; **7**:8, 19-23, 32, 41-3, 47
Immigration Act (amdt.)(Bill C-86), references, **22**:25, 31, 34
Regulations, Committee study, **25**:7-9, 11, 13-6, 27-31, 37, 39
Immigration and Refugee Board, **22**:24-7, 29-31; **27**:20-1
Committee study, **13**:7-9, 23; **23**:5-7
Immigration Regulations, Committee study, **31**:17-9, 21-2, 26-7
Kuwait, **5**:4; **7**:21-2
Procedure and Committee business
Agenda, **22**:24-7, 29-31, 34; **25**:39
Business meetings, **11**:32-3, 36; **22**:12-3, 17, 24-7, 29-31, 34; **26**:29
Documents, **22**:17
Estimates, **11**:32, 36; **22**:26

Heap, Dan—*Cont.*
Procedure and Committee business—*Cont.*
In camera meetings, **23**:5-6
M. (Shields), **23**:7
Organization meeting, **1**:10
Questioning of witnesses, **4**:31-2; **5**:9; **27**:30
Quorum, **1**:10
Reports to House, **22**:12-3
Votes in House, **25**:14
Witnesses, **22**:26-7; **23**:5, 7; **26**:29
References
Grandfather, heresy charges, **13**:8
In camera meetings, **1**:5; **4**:3; **8**:3; **12**:3; **20**:11; **22**:3; **23**:3
Refugees, **4**:10-2, 32; **5**:19-20; **6**:8-12; **7**:8, 19-23, 32, 41-3; **11**:17-20; **22**:26; **25**:9, 13-4, 16, 27-8, 30-1, 37; **26**:10-2, 23-4, 26; **27**:9-10, 18-21, 31-4
Training programs, **2**:22; **11**:20-3
Youth, **22**:24-5

Help wanted index *see* Employment—Job vacancies

Henschell, Jim (Employment and Immigration Department)
Immigration Regulations, Committee study, **31**:6-10, 12

Heresy *see* Heap—References

High schools *see* Education; Employment programs—Youth

Holtmann, Felix (PC—Portage—Interlake)
Education, **9**:18-20
Employment and Immigration Department estimates, 1992-1993, main, **9**:17-20
Procedure and Committee business, questioning of witnesses, **9**:17-8

Hong Kong *see* Immigration

Hoppe, Carter (Canadian Bar Association)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **15**:6-11, 13

Horne, Douglas A. (Canadian Maple Leaf Group)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **17**:17, 27-8, 32-3, 37-9

Horner, Bob (PC—Mississauga West)
Immigration and Refugee Board, Committee study, **23**:4, 9-11; **24**:24-5, 28, 34
Procedure and Committee business
In camera meetings, M. (Shields), **23**:9-11
Members, **23**:11
Witnesses, **23**:4, 10
References, *in camera* meetings, **23**:3
Refugees, **24**:34

Horning, Al (PC—Okanagan Centre)
References, *in camera* meetings, **8**:3

Hospitality industry *see* Immigration—Business Immigration Program

Human rights *see* Canadian Charter of Rights and Freedoms; Immigration—Foreign Domestics Program

Humanitarian and compassionate review *see* Immigration—Removals/deportation; Refugees—Determination process

Humphries, Jim (Overseas Investment Consultants)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **17**:61, 77-93

Identification *see* Refugees—Determination process

Ifejika, Dr. Sam (Individual presentation)
References
In camera meetings, **23**:3
See also Immigration and Refugee Board—Allegations

Immigrant Investor Program *see* Immigration—Business Immigration Program

Immigration
Abuse, potential, increased enforcement, etc., **6**:6-7, 23-4
Applications, increase, **6**:6, 22, 26; **7**:34
Backlog, reducing, **11**:8, 10-1
Balance, between component parts, **5**:15-8; **6**:28-30; **8**:7
Benefits, Canadian public interest, economic, etc., **6**:6, 22, 28-30
Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, **4**:19, 33, 35; **5**:16; **6**:29; **25**:4
Abuse, **5**:22-3
Administrative organization structure, **18**:49-50
Administrative policy, regulations, shambles, **15**:5
Advertising outside Canada, misleading, **18**:37-8
Alberta, **17**:51-3, 58, 60
Appeal process, **18**:81
Assets of investors, not transferring to Canada, **15**:8-10
Atlantic provinces, **14**:10, 25-6; **16**:4-14; **17**:8-16
Atlantic Canada Opportunities Agency, relationship, **14**:10; **16**:6, 13; **17**:10, 12
Canada-United States Free Trade Agreement, relationship, **16**:6, 11
Fishing industry, potential, **17**:9-10
Michelin tire plant, comparison, **17**:13
Backlog, reducing, **14**:16-20; **18**:48, 55-6; **19**:15-7, 19, 32-3
Banks, roles, **18**:31-2
Blind syndicates, **14**:10, 16, 27-8; **15**:15-6, 23-4; **16**:16, 32-3, 44; **17**:17, 21-2, 25-6, 42, 52-4, 73-5, 81-2, 98-9; **18**:7-8, 11, 26, 32, 39, 84-5, 89, 93
Budget/expenditures, projected, **18**:51-2
Canadian citizenship, obtaining after three years, travel time factor, **15**:35
Canadian investment in projects, requiring, **16**:23
Canadian Maple Leaf Group funds investments, **17**:22-6, 29, 39
Canadian passports factor, **15**:11-2, 39
Citizen's Choice Corporation funds, **17**:50-2
Conditional visas, issuing, selecting investments from within Canada, etc., **15**:16, 24-5, 29, 31-2, 36, 38-43; **16**:16, 25-8; **17**:27, 45, 59, 63-4, 88, 108-9; **18**:8-9, 14-8, 25-6, 31, 72, 89-90; **19**:34-8
Control, monitoring, enforcement, **16**:4-5, 14, 43-4; **17**:20, 29, 50, 90-1; **18**:5, 44, 47, 86, 96; **19**:11; **26**:18-20; **31**:5-7
Contracts, including in, **17**:106-7
Disclosure requirements, **15**:17, 26, 28; **16**:28; **17**:50, 72-4, 84; **18**:32

Immigration—*Cont.*
Business Immigration Program, entrepreneurs...—*Cont.*
Control, monitoring, enforcement—*Cont.*
Federal approval, investors relying on, **16**:17-8, 22-3, 26-7
Managers, promoters, regulating, reports, etc., **14**:7; **16**:14, 28, 30; **17**:33-4, 76, 78-9, 83, 89-91, 99, 101-3, 106; **18**:22-3, 32
Marketing controls, securities commissions/legislation role, **15**:21-2, 26, 33; **16**:13, 27-8; **17**:31-2, 74, 83, 102-3; **18**:10, 32
National monitoring and enforcement standards, establishing, **14**:7, 20-1, 33
Penalties, sanctions, **14**:7; **15**:26; **16**:5; **17**:99; **31**:5-7
Provinces' roles, **15**:18; **17**:99, 101-3; **18**:10
Provincial approval, investors relying on, **17**:71-2, 75
Search and seizure provisions, **17**:50
Visas, revoking, **17**:29
Cost-recovery/user-pay basis, establishing, **16**:10; **17**:9, 32-3, 37, 57; **19**:18-22
Delta model proposal, **17**:39-44
Director's position, acting appointment, **18**:49; **19**:13-5
Economic and regional development role, job creation, etc., **5**:23; **11**:7; **14**:5-13; **15**:7-8, 12, 14-9, 23-4, 29-30, 33, 35, 43, 49; **16**:4-12, 14-5, 17-9, 31, 36, 49-50; **17**:19-20, 33, 75; **18**:5-6, 10, 16, 19, 37, 41, 44, 50, 53-4, 57-60, 75, 82-3, 86; **19**:6-7, 11, 20, 38-40; **31**:24, 27
Area of settlement, relationship, **14**:12-3; **15**:41-2
Further investment after initial "visa" investment, encouraging, **14**:22-3; **15**:6
Poorer provinces, restricting to, **17**:8-16
Tier system, provincial/regional, etc., **14**:6, 13, 25-6; **15**:16; **16**:7-8, 11-2, 19-21, 46-8, 50, 53; **17**:8, 15, 17-8, 32, 39, 44-6, 53-4, 63, 66-7, 70-1, 79, 92, 100-1, 105, 108; **18**:7-8, 15-8, 26, 29-30, 37-8, 89
Economic Council of Canada study, **18**:48, 52-3, 91-2
Economic studies, assessments, **18**:48, 52-3, 91
Employment and Immigration and External Affairs and International Trade Departments, roles, **17**:40
Employment and Immigration Department person-years devoted to program, **19**:11-2
Entrepreneur/investor programs, comparison, relationship, **14**:7-9; **15**:4, 13, 22, 29; **16**:15-6, 22, 25, 28-30; **17**:26-8, 62-7, 88, 92; **18**:9, 15, 66, 72, 95; **19**:12, 28-30, 40
Equity/debt investments, **18**:6, 52; **19**:4-5
Ernst & Young Inc. study, **17**:5-7, 63; **18**:43, 47, 93; **19**:10; **22**:10
Federal-provincial roles, co-operation, **14**:4, 7, 15-6, 32-3; **16**:15, 52-3; **17**:41-2, 53-6, 58, 60, 65-8, 80, 98-100, 105-6; **18**:35, 40-1, 64-5, 69; **19**:7, 39; **26**:20
National standards, **17**:67-8, 76; **18**:50-1, 65-6; **19**:26
Financial institutions participation, limiting, **14**:16
Government funds, provincial, **14**:17, 30; **15**:8, 13, 17-8, 22-3, 27-9; **16**:17, 48; **17**:38-9, 77, 82, 100, 108; **18**:9, 11-2, 15-6, 18-9, 32, 82-90
Hong Kong, **5**:22; **16**:5, 9, 50-1; **17**:9-10, 34-5, 80-1, 84, 87; **18**:7, 42-3, 47-8, 60-2, 73; **19**:5, 15-8, 24-5, 36-9
Immigration consultants, role, **17**:78, 82-3, 89-90; **18**:38, 61, 78; **19**:38
Independent financial advisors, relationship, **18**:20-2

Immigration—*Cont.*
Business Immigration Program, entrepreneurs...—*Cont.*
Immigration funds
Fees and commissions, **15**:31, 36, 40-1, 47-8, 53-4; **16**:51-2; **17**:30, 35-6, 43-4, 51, 88; **18**:21-2, 78-9
Marketing period, length, **18**:25
Minister's powers *re* terms and conditions, suspending approval, etc., **31**:7
Offering memoranda, standards, etc., **31**:7
Performance bonds, **15**:36; **17**:29, 33, 89, 91-2; **18**:23
Performance statistics, **17**:5-7
Reports, with investors names, requiring, **15**:36
Types of funds, **18**:24
Immigration processing costs per investor/immigrant, **19**:32
Immigration processing procedures, **16**:15; **17**:5, 17, 36-7, 43, 48-9; **18**:43-4
Immigration system, ability to finance, **14**:20, 24, 33-4
Import duties, parts/finished products, relationship, **15**:36
Independent class, occupation factor, etc., relationship, **17**:47-8; **18**:91-2
International business centres, **14**:19
International comparison, reputation, **17**:30-1, 79, 86-7; **18**:16-7, 41-2, 47, 49; **19**:39
Interview process, eliminating, **17**:21, 37-8, 49
Investment Canada, relationship, **18**:52-3, 92; **19**:4-5
Investment commitment, irrevocable, proposal, **17**:40-1, 44-6, 59-60
Investment limit $35 million, **14**:24-5; **15**:16, 44, 48-9; **16**:16, 32-3, 53; **17**:24-5
Investment minimum, establishing, **15**:13; **31**:7
Investment offerings, approval time, **19**:15-6, 19
Investors/immigrants
Applying from within Canada, **18**:77-80; **19**:33
Characteristics, **16**:44-5; **17**:34
Countries of origin, **18**:10-1, 47, 53; **19**:5
Criminals, screening, **18**:80; **19**:5
Criteria, standards, **31**:6
Dun and Bradstreet screening, **18**:78-80
Entrepreneurial background requirement, **19**:6-8
Paying back, **16**:54-5
Provincial distribution, **19**:6
Withdrawing from program, withdrawing funds, forfeiting visas, possibility, **19**:9-10
Lawyers, role, **16**:24-6
Legislation, amending, **18**:40-1, 43-4, 47, 96; **19**:11
Level
Amount of investments, **14**:34; **31**:24
Decline, **5**:21-2
Determination, system, **18**:48, 54-5, 58
Immigration levels plan, relationship, **19**:20-3, 28-9, 31-2, 36-7
Percentage of total foreign investment, **18**:52-3, 91; **19**:4
Percentage of total immigration, etc., **14**:14-5, 20, 24; **15**:13, 20; **18**:56-7
Projections, targets, establishing, **16**:21-2; **18**:54; **26**:19
Supply of investors, **18**:42; **19**:20
Manitoba, withdrawal from program, **31**:9
Middle East, **18**:10-1
Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, **5**:20-2, 26; **11**:7

Immigration—*Cont.*
Business Immigration Program, entrepreneurs...—*Cont.*
Ministerial Task Force on the Immigrant...—*Cont.*
Committee studying, **11**:27, 29, 33, 35; **12**:4-5, 27
Discussion document, Committee study, **14**:4-35; **15**:4-57; **16**:4-55; **17**:5-109; **18**:5-96; **19**:4-41
In camera meetings, **14**:3
In camera meetings, consideration of draft report, **20**:11-3
Incomplete document provided to Committee, **13**:4; **14**:4-5, 32-3; **17**:7; **18**:46-7
Report
Committee considering, adopting, **20**:12-3
Departmental response, acceptance/non-acceptance of recommendations, **31**:4, 6, 8-9, 11-2
Government response, not provided in accordance with Standing Orders, **22**:10-4, 32-3; **25**:36; **26**:19-20; **27**:6-7; **31**:8
Press conference, held without Liberal Party participation, **22**:5-9
Reporting to House, seeking further information first, **17**:5-7, 95; **18**:44-6, 69-71, 90-6
See also Orders of Reference; Reports to House—Second
Quebec consultations, Canada-Quebec comité mixte role, **14**:6
Role, consultations, findings, etc., **14**:5-7
Municipalities, roles/benefits, Calgary, Alta. example, **18**:72-4, 81-2
Net worth requirements, $500,000, **15**:6, 12, 19, 29; **16**:16, 47, 53; **17**:34, 64, 92-3; **18**:30-2, 36
Officials, visa officers, treatment of applicants, qualifications, training, etc., **15**:14-5, 20-1, 54; **16**:5, 9, 13, 37-9; **17**:37, 40, 43, 46, 79-81, 85, 87-8; **18**:6-7, 48-51, 57-62, 77, 79, 81-2; **19**:6-8, 17-8, 24-5, 30, 39
Ontario, **17**:62-77, 90
Pre-qualification of investors, **18**:73-4
Price, $250,000/$350,000, **26**:19
Prince Edward Island, **16**:46-55
Priority, below family class and refugees, etc., **18**:41, 43, 55-6; **19**:17
Privatization, **17**:9
Professionals, exclusion from definition of investor/businessman, **14**:30-1; **15**:14, 17; **18**:30
Promoters investing in funds, requiring, **18**:20-2
Promotion, marketing, **16**:37; **17**:77-8, 86-8
Quality of service, **18**:43
Quebec, Canada-Quebec Accord, etc., **14**:4; **15**:44-5, 48-51; **16**:31-2, 46-7, 50; **17**:5-6, 18-9; **18**:21-3, 50-1, 62-6, 70, 92; **19**:25-8, 33
Real estate investments, commercial, hospitality and tourist industries, **14**:16, 28-30; **16**:17-9, 28-9, 43, 46-8; **17**:9, 66-7, 70, 76, 82, 97-8; **18**:10-1, 23-4, 27-9, 32-9, 41
C.H. Inns & Suites Inc. and Lakeview Development of Canada, roles, **18**:27-9, 33-6, 38-9
Residential, prohibition, **31**:7
Royal Trust role, etc., **15**:44-7, 49-57
Regulatory framework, **18**:40-1, 47
Changes, pre-publication, etc., **31**:5-9, 12

Immigration—*Cont.*
Business Immigration Program, entrepreneurs...—*Cont.*
Residency factor, travel, etc., **15**:4-6, 8-11, 13, 15, 19, 36-9; **16**:37-40, 49; **17**:92-3; **19**:8; **31**:10-1
Families, establishing in Canada, **15**:10, 19; **16**:11; **17**:78, 87
Returning resident permits, relationship, **15**:5, 15; **16**:5, 16, 37; **17**:93 ; **31**:10-1
Risk factor, success/failure rate of funds, etc., **15**:7-8, 12, 26-7, 29, 34-41; **16**:4-5, 54; **17**:29-31, 38, 58-9, 75, 83-4, 99, 103-4, **18**:21, 25, 47-8, 51, 66; **19**:9-11, 25-7, 39-40
After market for investments, relationship, **15**:27, 30, 32-3
Fiduciary responsibility, relationship, **18**:83, 86
Insurance fund, establishing, **17**:31, 34, 50
Third party guarantees, **14**:7; **15**:23, 27-30, 33, 40-1, 45-6, 57; **16**:17; **17**:18-9; **18**:31
Role, **14**:7-11
Saskatchewan, Saskatchewan Government Growth Fund, etc., **14**:9-10, 15-6; **15**:18, 22-3, 28-9; **17**:97-109; **18**:5-7, 9-10, 16-8, 82-90; **31**:9
Security checks and medical examinations, **17**:20-1
Special branch, special operating agency, with business expertise, establishing, marketing role, etc., **14**:18-9, 21-3, 34-5; **15**:20, 36, 40, 45, 54; **16**:15, 46; **17**:20-1, 37, 40-5, 47, 50, 53, 5-60, 65, 79-80, 88; **18**:6, 58-62, 67-9; **19**:12-4, 17-8, 20, 29-31; **31**:4-6, 8
Taiwan, **15**:34-43; **16**:36-8, 41-2, 45; **17**:77-8, 81, 87; **18**:42, 47, 73-4
President Canada Syndicate Inc. and Chinagate Investment Co., roles, **16**:34-6, 40-6
United Rayore Gas Ltd., role, *guan-xi*, etc., **18**:75-81
Taxation factor, **15**:37-8; **19**:8-9
User-friendly approach, **17**:40, 42, 44, 46-7, 57-9
Visa processing time, **5**:23; **14**:6-7, 17-21, 34; **15**:5, 18, 43-4; **16**:10, 42, 46; **17**:19, 43, 47, 63, 80-1, 84-5; **18**:5, 30, 49, 55-6, 58; **19**:15-6
Visa selling factor, **15**:5-8, 18-20; **17**:58-9; **18**:26, 54, 65, 92; **19**:38
Visas, extending for two years, **14**:18; **16**:15; **17**:85-6
Citizenship
Federal responsibility, **2**:21
See also Immigration—Business Immigration Program
Committee study, previous session, **6**:22
Competitiveness, prosperity, relationship, **6**:6, 8
Control and enforcement, Bill C-86 provisions, **25**:4
Criminal charges against immigrants, deferring landing until trials completed, **31**:21-2
Criminals, screening, removal, **4**:21-3; **6**:7, 24-6, 31-3; **7**:5-7, 10-1, 25-8; **25**:4, 7, 9, 21, 33-4
Bembenek, Lawrencia, refugee claim, **7**:7
Bill C-86 provisions, **26**:5-6
Kindler, Joseph, extradition, **7**:6
Ng, Charles, case, extradition, Supreme Court decision, **6**:25; **7**:6
See also Immigration—Business Immigration Program
Demographic Review Secretariat, information role, elimination, Feb. 25/92 budget measure, **12**:25-6
Detention, review process, etc., **25**:8

Immigration—*Cont.*
Developing countries, **8**:7
See also Immigration—Foreign Domestics Program—Independent class—International mass movement of people
Economic prosperity, national unity, relationship, **11**:4-5, 7, 9; **26**:7
Economic success of immigrants, employment, etc., **4**:15, 18-9; **31**:18-9, 22-3
Emigration to United States, *via* Canada, **5**:10
Employment and Immigration Department responsibility, **16**:6, 13
Centralization, paper review of documents replacing interviews, Vegreville, Alta. location, **22**:22, 30; **25**:32, 36-7; **26**:5, 9-10, 16, 24-5, 28-32; **27**:8-9
Access to information, applicants, Members of Parliament, **26**:16-8, 26-7
Local offices, impact, London and Woodstock, Ont., **27**:12, 15, 17-8, 28
Members of Parliament constituency offices, impact, **27**:28-31
Employees, increase, **4**:33-4; **6**:8-9; **11**:10-1
See also see Immigration—Business Immigration Program—Foreign Domestics Program
Employment, relationship, **11**:10-1; **31**:17-8
See also Immigration—Economic success of immigrants
External Affairs and International Trade Department role, foreign posts, **7**:32-5
Computer systems , CAIPS, SIGNET, MITNET, **7**:35-7, 43-4
Non-immigration activity, visitor and student visas, etc., **7**:34
See also see Immigration—Business Immigration Program
Family class, **4**:19-21, 33; **5**:16; **6**:6, 28-9; **7**:45; **8**:7; **19**:23-4
Assisted relatives *see* Immigration—Independent class
Definition of family, **4**:6; **6**:12
Dependent children, defining, etc., **4**:6-10; **6**:7, 12-4; **7**:43; **12**:6-8
Age factor, **4**:6-10; **6**:12; **12**:7-8; **17**:78, 87
Canadian Charter of Rights and Freedoms, relationship, **12**:7-8
Disability factor, **6**:13-4
Marriage factor, **4**:7-9; **12**:7-8
Ministerial permits factor, **4**:8-10
Processing time factor, **6**:7
University attendance factor, Income Tax Act provisions, comparison, **6**:12-3
Fiancés, **4**:27-9; **6**:18
Spouses, processing time factor, etc., **2**:29; **4**:17-8, 27-32, 34; **6**:7, 16-9
Bigamy factor, **6**:33
India, **4**:27-30; **27**:12
Legitimacy of marriage, determination process, etc., **4**:18, 28-30; **6**:19-22
Processing in Canada, **4**:28-30, 34; **6**:18-9
See also Immigration—Business Immigration Program
Federal-provincial agreements, **2**:5, 20-9
Canada-Quebec Accord, **2**:20-1, 29
Constitutionalizing, **2**:23-7
Funding arrangements, **2**:24, 27-8
See also Immigration—Business Immigration Program
Federal-provincial jurisdiction, **2**:20-1

Immigration—*Cont.*
Fees, increases, **27**:35
Foreign Domestics Program, nannies, etc., **4**:21
Advocacy centres, establishing, **8**:18
Agencies, role, **8**:28-32
Canada Employment Centres, relationship, **8**:31
Change of employer, multiple employers, allowing, eliminating release letters, **8**:9, 18, 25-6, 41
Child care shortage, relationship, **8**:17, 19, 25, 30
Committee study, **8**:7-42
Continuing, referring to Immigration Subcommittee, etc., **8**:4-5, 26-8, 32-4, 37, 39-46
Government making policy changes while Subcommittee studying matter, **11**:30, 34; **14**:4-5
In camera meetings, consideration of draft report, **20**:11-3
Information from Employment and Immigration Department, delay in providing to Subcommittee, etc., **11**:11, 15-6, 30, 34
Report
Committee considering, adopting, **20**:12-3
Government response, not provided in accordance with Standing Orders, **22**:10-1, 32-3; **25**:35-6; **27**:7-8
See also Orders of Reference; Reports to House—First
Complaints, **8**:11-2, 34-5
Contracts, **8**:9, 18, 41
Developing countries, **8**:31
Disabled and handicapped persons, caregivers, **8**:39-40
Education requirements, grade 12 equivalency, six months training, discrimination concerns, developing countries, etc., **8**:8-11, 13-7, 19-21, 24-6, 29, 31, 34-40, 43; **25**:34-5
Employers' concerns, **8**:7-8, 35
Entry into general labour market, education, relationship, etc., **8**:8, 13, 15, 17, 29, 36-7
Exploitation, working conditions, etc., **8**:7-12, 14, 16-9, 21-5, 35, 37, 39-41
Provincial labour standards jurisdiction factor, **8**:9, 12, 14, 18, 35, 41
Historical background, 150 years, **8**:22
Illegal/underground channels, alternative, **8**:31, 38-9
Income tax, unemployment insurance, pension benefits, registration with National Revenue Department, etc., **8**:9, 21
Landing in Canada, **8**:7, 9-10, 18, 21, 26, 29, 31, 34, 37, 39
Language requirement, **8**:17, 30
Live-in requirement, **8**:8, 18-9, 21-5, 34-5, 41; **11**:16
Human rights violation, Canadian Charter of Rights and Freedoms, international agreements, **8**:22-4
Moratorium, 12 week, **8**:9, 19, 21, 30-1, 39
Permits, issuing, **27**:8
Review of program, consultations, report, **8**:7-11, 15, 18, 34-5, 40-1, 46
Unemployment, Canadian resident caregivers, **27**:7-8; **31**:17
Upgrading, volunteer work and financial management requirements, eliminating, **8**:19, 41
Workers' recommendations, **8**:16, 18, 26
Foreign offices
Closures, staff reductions, **27**:8-9
Committee studying, **26**:29

Immigration—*Cont.*
Foreign offices—*Cont.*
Committee studying—*Cont.*
External Affairs Secretary of State McDougall and officials appearing, **1**:7; **8**:4
See also Immigration—Independent class
Government expenditures
Controlling, **26**:7
Person-years, activities, **11**:6-7
Health care professionals, program, proposal, **4**:21
Hong Kong
Post, situation, **7**:35-7
See also Immigration—Business Immigration Program
Independent class, **5**:6
Age factor, **5**:8
Assisted relatives, **4**:16-7; **5**:7, 10-2, 27; **6**:28-9
Applications, increase, **6**:6
Oversupply, **5**:7
Education factor, points, etc., **5**:8; **6**:23; **25**:19; **31**:5, 13-6
Foreign offices, accessibility, line-ups, etc., **5**:13
Increasing, **4**:18-20
Language factor, points, etc., **5**:8, 14; **25**:18-9; **31**:5, 19
Levels
1992 forecast, **5**:7
Oversupply, **5**:7-8, 10
Occupation factor, **5**:8; **6**:7
Designated Occupation Program, federal-provincial, **5**:8, 11, 18, 24-6; **6**:23
See also Immigration—Business Immigration Program
Point system, **5**:7-8, 13, 18-9
Quebec, **2**:23-4; **5**:11-3
Review, **5**:24; **6**:22-3
Subjective factors, **5**:13-4
Processing delays, **5**:18-9
Skilled workers, **5**:7-8, 16-9, 21, 23; **6**:6, 29; **25**:4, 9; **31**:23
Aircraft industry, layoffs, mobility, relationship, **5**:25-6
Developing countries, impact, creaming the crop, **5**:9, 12, 14-6
Training in Canada, relationship, **5**:9
India
Applications, processing time, **27**:11-2, 31
Bombay post, establishing in 1992, **7**:36, 39-40, 44
New Delhi post, situation, **4**:18, 26; **7**:35-40, 44
Landings, forecast, **7**:38-9
Punjab post, establishing, **7**:39-41
See also Immigration—Family class—Visitors
International conditions, instability, relationship, **6**:5-6
International, increase, **6**:5
International mass movement of people, population growth, developing countries, relationship, **11**:6
Landings in Canada, **4**:32-3; **6**:27
See also Immigration—Foreign Domestics Program
Language training *see* Training programs—Immigrant language training
Legislation, updating, amending, **11**:6-9, 17; **17**:63
Committee studying, **11**:29, 32; **18**:95-6
Levels
1991, **4**:5; **6**:30-1
1992, 250,000, **4**:5-6, 20, 31, 33; **6**:5-6, 8-9, 22, 28
Acceptance rate, international comparison, **11**:6
Five year plan, **6**:5, 8, 28-30; **11**:6

Immigration—*Cont.*
Levels—*Cont.*
Five year plan—*Cont.*
Consultations, **4**:5, 14, 20, 31
Increase from 1984 levels, **4**:31, 33; **6**:8-9, 22; **8**:7
Increase, impact on municipalities, welfare, etc., **4**:13-6, 19; **11**:26-7
Public consultations, **26**:4-5
See also Immigration—Business Immigration Program
Management, Bill C-86 provisions, **25**:4-5
Consultations *re* implementation, **25**:5-6, 10, 18-9, 36
Members of Parliament, including, **25**:36
Employees, retraining, **25**:5-7, 21-3, 37
Provinces, positions, consultations, **25**:4, 11
Medical inadmissibility
Disability factor, **12**:9-10
Excessive demand concept, **12**:9
Review, Canadian Charter of Rights and Freedoms, relationship, **4**:26-7; **6**:13-4, 30; **12**:8-9
Members of Parliament/staffs
Departmental manuals, operational memoranda, access to, **25**:28-30
Training provided by department, **25**:22-3, 27
See also Immigration—Employment and Immigration Department responsibility—Management—Visitors
Overseas processing, delays, medical examinations lapsing, etc., **11**:25-6
Point system *see* Immigration—Independent class
Policies and programs
Committee study, **4**:5-36; **5**:4-27; **6**:4-35; **7**:4-47
See also Orders of Reference
Committee studying, **1**:8-9; **4**:3-4
Compassion, tolerance, **11**:5, 9
Consultations, government and public, **26**:4
Management, **6**:5, 7; **11**:6-9
Non-discriminatory, **8**:7
Priorities, Committee studying, etc., **2**:28-9; **3**:24; **4**:5, 12-3
United States legislation, **3**:24
Processing
Initiated in Canada, **7**:33-4
Priorities, **7**:45
Time factor, delays, **5**:23-4; **6**:7, 14-7, 26; **7**:34, 43-4
Professional and trade qualifications, recognition, provincial jurisdiction factor, **31**:13-7
Public opinion poll, *Globe and Mail*/CBC, **6**:6
Quebec
Moving to other parts of Canada, **5**:12
See also Immigration—Business Immigration Program—Federal-provincial agreements—Independent class
Regional development, relationship, **5**:8; **6**:6
See also Immigration—Business Immigration Program
Removals/deportation
Appeal process, **7**:6
Committee studying, etc., **4**:26; **5**:5-7; **6**:24; **7**:4, 10
Confirmation of removal, escort, etc., **7**:6
Departure notices, exclusion orders, deportation orders, **7**:5-6, 13
Haiti, **7**:18-9
Humanitarian and compassionate review, **7**:6; **22**:25
Immigration and Refugee Board report, **5**:6-7
Immigration inquiry process, **7**:5

Immigration—*Cont.*
Removals/deportation—*Cont.*
Number, **4**:25-6; **7**:5; **26**:18-9
Reasons for, **7**:5
See also Immigration—Criminals—Visitors; Refugees—Determination process
Retiree class, **6**:7
Search powers of officials, **25**:8, 21
See also Immigration—Smuggling of immigrants
Security risks, screening, **25**:4, 7
Smuggling of immigrants, controls, etc., **6**:24-5; **25**:8
Counterfeit documents factor, search powers, **11**:8
Sponsored class, contracts, enforcement responsibility, **4**:15-6; **26**:13-4
Stream system, establishing, **22**:33-4
Temporary workers, **8**:7
Terrorists
United States, ease of access via, **27**:23-4
World Trade Centre accused bomber, Sheik Omar Abdel-Rahman entry, **27**:21-4
Types of immigrants, focus, priorities, **4**:18-9, 35; **5**:18-9
United States posts, role, **7**:39-40, 44-5
Visitors
High-risk applicants, visas not granted, **25**:17-8
Immigration applications, queue-jumping, removals, **6**:26-7
Immigration/refugee applications, number, **25**:19-20, 27
India, difficulties obtaining visas, clergy, etc., **25**:23-4; **27**:14, 29-30
Mandela, Winnie, **4**:22
Members of Parliament representations *re* visa requests, **6**:33-4; **31**:25, 27
Polish Self Exile Program, without right to work, Committee studying, **4**:3
Requests, refusals, discretionary power, etc., **4**:24-5; **27**:12-5; **31**:24-7
Sponsors guaranteeing return, posting bonds, etc., **31**:24-5, 27
See also Immigration—External Affairs and International Trade Department role; Refugees
Welfare
Not utilizing, admission requirement, **25**:9
See also Immigration—Levels
See also Federal-provincial-territorial agreements; Refugees; Training programs

Immigration Act
Amending, Committee referral of legislation, request, **12**:5

Immigration Act (amdt.)(Bill C-86)
References, **26**:4-6, 7
First major overhaul of act since 1976, **25**:4
Regulations
Committee Members receiving, **25**:5, 11
Committee study, **25**:4-39
See also Orders of Reference
Committee studying, **22**:20-1, 23, 25, 29-34
Phasing-in, three packages, **25**:4-5, 11
See also Immigration—Control and enforcement—Criminals—Management; Refugees—Claimants—Determination process

Immigration and Refugee Board
Allegations, Dr. Sam Ifejika, Judith Gelberger, resignation, non-reappointment, etc., **24**:6, 9-15, 17-8, 21-3, 25, 27-8, 31-2, 34-5
Committee studying, **22**:20-32; **23**:6-10; **25**:38
Cases, number, backlog, disposition, appeals, etc., **13**:6, 12, 18-9; **27**:10-1, 20
Chairman, Gordon Fairweather, sitting on panels, **13**:7
Committee study, **13**:4-25; **23**:4-11; **24**:4-36
In camera meetings, **23**:3
Proceeding to, **24**:4-5, 10
See also Orders of Reference
Committee visiting premises and document centre and sitting in on hearing, **8**:4
Courts, relationship to, **13**:4
See also Immigration and Refugee Board—Decisions
Data base *re* refugee producing countries, **13**:5, 9, 19-20
Decentralization, **13**:5, 10
Decisions
Board discussing afterwards, **24**:24-5
Consistency, importance, **24**:7-8
Court review, **24**:8
Guidelines, preparation, consultations, **13**:23; **24**:7; **27**:20-1
Positive/negative, ratio, quotas, etc., **24**:16-7, 28-9, 31-2
Prepared before cases heard, allegations, **8**:44
Review by legal services, **24**:7
Style guides, use, **13**:6
Written, positive/negative decisions, **24**:7-8
Hearings, Committee Members invited to observe, **24**:35-6
Independence from government, independence of members, **24**:6-9
International reputation, competence, etc., **13**:7
Members
Appointments, reappointments, performance appraisal, etc., **24**:9, 12-21, 32-3
Backgrounds, varied, **13**:4, 6, 14
Behaviour, inappropriate, **11**:30
Complaint process, **13**:22-3
Press criticism, **13**:6, 14, 22-3
Sanctions, reprimands, Chairman's powers, **13**:6-9, 22-3
Co-ordinating members, **24**:10
Immigration Appeal Board and Refugee Status Advisory Committee members, **13**:5
Lawyers, 10% requirement, **24**:9
Media discussions, permission required, **22**:24
Performance appraisal, **13**:22
Qualifications, **13**:14, 17
Stress, psychiatric interviews, etc., **13**:5, 15-7, 21
Training, **13**:5, 17, 20-2; **24**:7, 9, 23
See also Immigration and Refugee Board—Independence from government
See also Immigration—Removals/deportation; Organizations appearing; Refugees—Bangladesh—Determination process

Immigration Appeal Board *see* Immigration and Refugee Board—Members

Immigration consultants *see* Immigration—Business Immigration Program

Immigration funds *see* Immigration—Business Immigration Program

Immigration inquiry process *see* Immigration—Removals/deportation

Immigration Regulations
Committee study, **31**:4-27
Recent changes, pre-publication, overview, **31**:4-7
Non-discriminatory, **31**:5-6

Immigration Subcommittee
Establishment, membership, etc., **1**:5, 7-9; **12**:3
Jourdenais resignation as Chairman, replacing, **11**:3, 27-8, 33-4, 37; **12**:3
Orders of Reference, subcommittee requesting/Committee assigning, **11**:28, 30, 34
Report, first, tabled with Committee, Committee considering, **19**:3; **20**:12
See also Immigration—Foreign Domestics Program

Import duties *see* Immigration—Business Immigration Program

Income support *see* Social programs

Income tax *see* Immigration—Foreign Domestics Program

Income Tax Act *see* Immigration—Family class

Increased Faith? Repatriations and Deportations to El Salvador, A Human Rights Study *see* Refugees—El Salvador

India *see* Immigration

Indian reserves
Fire inspection, Labour Department role, **3**:8

Industrial Adjustment Service
North Bay, Ont., mining equipment manufacturer case, **10**:7

Industrial inquiry *see* Royal Oak Mine—Labour dispute

"Informal consultations on asylum seeking and migration" *see* Refugees—International situation

Information/knowledge-based economy, 29:4-5, 8

Insurance fund *see* Immigration—Business Immigration Program

International agreements *see* Immigration—Foreign Domestics Program

International business centres *see* Immigration—Business Immigration Program

International conditions *see* Immigration

International development *see* Calgary, Alta.

Investment Canada *see* Immigration—Business Immigration Program

Investment/investors *see* Immigration—Business Immigration Program

Iran *see* Refugees

Jean, Michèle (Employment and Immigration Department)
Employment and Immigration Department estimates, 1992-1993, main, **9**:14; **10**:17-8, 25
Federal-provincial-territorial agreements, bilateral immigration and labour force development agreements, Committee study, **2**:22

Jesuit Refugee Service Canada *see* Refugees—El Salvador

Job creation *see* Employment

Job information centres *see* Canada Employment Centres

Job Search Assistance *see* Employment programs

Job vacancies *see* Employment; Unemployment

Johnston, Hallam (Employment and Immigration Department)
Employment and Immigration Department estimates, 1993-1994, main, **27**:10-1, 15-7, 20-1, 25-7, 37-8
Immigration Act (amdt.)(Bill C-86), references, regulations, Committee study, **25**:13-6, 24-6, 29, 37

Jourdenais, Fernand (PC—La Prairie)
Employment and Immigration Department estimates, 1993-1994, main, **26**:15, 24-5
Government Expenditures Restraint Act (Bill C-105), references, **22**:27
Immigration, **8**:43; **26**:24-5, 29, 31
Business Immigration Program, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **19**:11
Foreign Domestics Program, nannies, etc., Committee study, **8**:14-6, 33, 37-9, 41-2
Policies and programs, Committee study, **4**:13, 21-5, 31, 33-4
Immigration Act (amdt.)(Bill C-86), references, **22**:20, 32-4
Immigration and Refugee Board, **22**:26-7, 29, 32
Procedure and Committee business
Agenda, **22**:19-20, 26-7, 29, 32-4
Business meetings, **8**:43; **22**:11, 15-6, 19-20, 26-7, 29, 32-4; **26**:29, 31
Committee studies, **8**:39, 41-3
Documents, **22**:15-6
Organization meeting, **1**:10
Questioning of witnesses, **4**:13
Reports to House, **22**:11, 15
Votes, **1**:10
Witnesses, **8**:41-2; **22**:26-7; **26**:29, 31
References
60th birthday, **26**:32
In camera meetings, **1**:5; **8**:3; **19**:3; **22**:3
See also Immigration Subcommittee
Refugees, **4**:24; **26**:15

Juneau, André (Employment and Immigration Department)
Employment and Immigration Department estimates
1992-1993, main, **11**:22-3; **12**:7-8, 26
1993-1994, main, **26**:24; **27**:8, 32, 36
Federal-provincial-territorial agreements, bilateral immigration and labour force development agreements, Committee study, **2**:24, 26-8
Immigration
Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **18**:53, 55, 57-60, 62-70
Policies and programs, Committee study, **6**:23, 27, 30-1
Immigration Regulations, Committee study, **31**:4-6, 8, 10-26

Kempling, William James (PC—Burlington; Parliamentary Secretary to President of the Treasury Board and Minister of State (Finance) from May 8, 1991 to September 1, 1993)
Child care, **28**:21
Grain handling and transportation, **28**:22
Labour Department estimates, 1993-1994, main, **28**:21-3

Kempling, William James—*Cont.*
Labour-management relations, **28**:21-2

Kenya *see* Refugees

Kerr, Kevin (Library of Parliament Researcher)
Immigration Act (amdt.)(Bill C-86), references, regulations, Committee study, **25**:37-8
Procedure and Committee business, business meetings, **22**:32
References, *in camera* meetings, **1**:5, 7-8; **4**:3; **8**:3; **12**:3; **14**:3; **19**:3; **20**:11-2; **22**:3

Keyes, Stan (L—Hamilton West)
Immigration, policies and programs, Committee study, **6**:14-7
Refugees, **6**:16

Kindler, Joseph *see* Immigration—Criminals

Knowledge-based economy *see* Information/knowledge-based economy

Koury, Allan (PC—Hochelaga—Maisonneuve)
References, *in camera* meetings, **1**:7; **12**:3

Kroeger, A. (Employment and Immigration Department)
Federal-provincial-territorial agreements, bilateral immigration and labour force development agreements, Committee study, **2**:4-20, 25, 29

Kuwait
Palestinians, deportations, Committee studying, **4**:3; **5**:4; 7:21-2
See also Refugees

Labour Adjustment Benefits Program *see* Program for Older Worker Adjustment

Labour and Employment Subcommittee
Establishment, membership, etc., **1**:7-8; **8**:5
Report, first, tabled with Committee, Committee considering, **20**:12-3
See also Unemployment Insurance Act (amdt.—temporary community service)(Bill C-211)

Labour Department
Estimates
1993-1994, main, **28**:4-27
See also Orders of Reference
Expenditures, breakdown, etc., **28**:13-4
Financial estimates
Committee study, **3**:4-24
See also Order of Reference
Committee studying, Labour Minister Danis appearing, **1**:7
Expenditures, increase, **3**:5, 8
Mediation and conciliation service, expenditures, reduction, **28**:11
Mission, objectives, **28**:4
Policy and communication activities, expenditures, **28**:12-3
Women's Bureau, role, Workplace Equality Fund, etc., **28**:6, 15
See also Collective bargaining—Conciliation; Employment—Work and family responsibilities; Indian reserves; Labour disputes; Labour-management relations—Co-operation; Labour standards; Non-Smokers' Health Act; Organizations appearing

Labour disputes
Labour Department role, expenditures, **3**:6

Labour disputes—*Cont.*
Public sector, government role, etc., **3**:4-6, 18-9
Legislation, improving, **3**:19
Strike-breakers, banning, Quebec system, etc., **3**:19
See also Collective bargaining; Grain handling and transportation; Royal Oak Mine

Labour education
Expenditures, reduction, funds transferred to Canadian Centre for Occupational Health and Safety, **28**:12-4, 18-20, 27

Labour, Employment and Immigration Standing Committee *see* Committee

Labour force *see* Disabled and handicapped; Training programs

Labour force development agreements, **9**:26
See also Federal-provincial-territorial agreements

Labour Force Development Strategy
Establishment, etc., **10**:5; **29**:5
See also Education—Co-operative education

Labour-Management Partnership Program *see* Labour-management relations

Labour-management relations
Co-operation, Labour Department role, **3**:7; **28**:4, 8
Federal-provincial co-operation, **28**:5
Labour-Management Partnership Program, **28**:5, 21-2
Sectoral labour-management organizations, role, **3**:6; **28**:5
See also Canada Post Corporation; Collective bargaining; Employment—Work and family responsibilities; Grain handling and transportation; Labour disputes; Railways; Steel industry—Quebec

Labour market programs
Expenditures, national sectoral partnership initiative, etc., **29**:6
Passive measures, expenditures, international comparison, **29**:7

Labour standards
Canada Labour Code, Part III, review, amendments, **3**:7; **28**:6-7
Canada-Mexico Memorandum of Understanding on Cooperative Labour Activities, NAFTA parallel accords, **28**:7
Occupational health and safety standards, enforcing, etc., **28**:9-10
Federal-provincial harmonization, **28**:7-8
Labour Department role, expenditures, **3**:7
Maternity leave provisions, improving, **3**:7
See also Immigration—Foreign Domestics Program; Occupational health and safety

Lakeview Development of Canada *see* Immigration—Business Immigration Program; Organizations appearing

Lam, Zoue (Atlantic Canada Chinese Business Council Inc.)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **16**:4-14

Langan, Joy (NDP—Mission—Coquitlam)
Employment and Immigration Department estimates, 1992-1993, main, **10**:11-2, 19-24, 27

Langan, Joy—*Cont.*
Fishing industry, **28**:20-1
Forest industry, **10**:20-1
Immigration and Refugee Board, Committee study, **24**:11, 15-8, 29-31
Labour Department estimates, 1993-1994, **28**:10-3, 18-21, 25-7
Labour education, **28**:12, 18-20, 27
Procedure and Committee business, votes in House, **24**:11
Program for Older Worker Adjustment, **28**:10-2
References, *in camera* meetings, **1**:7; **8**:3
Refugees, **24**:29-31
Social programs, **10**:27
Training programs, **10**:19-20, 22-4
Unemployment insurance, **10**:12, 19, 21-2

Language *see* Immigration—Foreign Domestics Program—Independent class

Language training *see* Training programs—Immigrant language training

LASMO *see* Foreign workers in Canada

Latin America *see* Refugees—Privately sponsored

Lawyers *see* Immigration—Business Immigration Program; Immigration and Refugee Board—Members

Layoffs *see* Immigration—Independent class; Program for Older Worker Adjustment

LCUC *see* Letter Carriers Union of Canada

Lebanon *see* Refugees

Lee, Jack A. (President Canada Syndicates Inc.)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **16**:34-46

Lee, Jason (Taiwan Entrepreneurs and Investors Association in B.C.)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **15**:34-43

Legal assistance *see* Refugees—Determination process

Lesperance, David (Baker, Stewart & Roper)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **16**:16-21, 24-33

Letter Carriers Union of Canada *see* Canada Post Corporation

Levit, Keith (Lakeview Development of Canada)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **18**:26-39

Liberal Party *see* Immigration—Business Immigration Program; Training programs

Lifelong learning *see* Education—Employment

Literacy *see* Training programs

Loans *see* Employment programs—Youth

London, Ont. *see* Immigration—Employment and Immigration Department responsibility

Lorch, Wayne (P.W. Lorch and Associates)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **18**:5-12, 14-9

Lundy, William (External Affairs and International Trade Department)
Immigration, policies and programs, Committee study, **4**:11-2; **7**:37-9
References, *in camera* meetings, **8**:3

MacDonald, Michael (Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **14**:7-8, 10-6, 18, 20-6, 29-30, 33-4
References, *in camera* meetings, **14**:3

MacKay-Lassonde, Claudette (Ontario Ministry of Industry, Trade and Technology)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **17**:61-4, 68-72, 77

Make work programs *see* Employment programs

Mandamus court action *see* Procedure and Committee business—Reports to House

Mandela, Winnie *see* Immigration—Visitors

Manitoba *see* Immigration—Business Immigration Program

Marriage *see* Immigration—Family class

Marrocco, Frank N. (Smith, Lyons, Torrance, Stevenson & Mayer—Committee consultant)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **14**:33-4; **15**:42, 50-2; **17**:34-6, 92-3, 106-8; **18**:24-5; **19**:30-3
References
Committee consultant, retaining as, **12**:4
In camera meetings, **14**:3; **19**:3; **20**:11

Martin, John (Employment and Immigration Department)
Immigration Regulations, Committee study, **31**:24

Martin, Marna (Canadian Coalition for In-Home Child and Domestic Care)
Immigration, Foreign Domestics Program, nannies, etc., Committee study, **8**:28-32, 35-40

Maternity leave *see* Labour standards

Mathematicians *see* Competitiveness—Prosperity Initiative

Mawani, Nurjehan (Immigration and Refugee Board)
Immigration and Refugee Board, Committee study, **24**:5-11, 13-9, 21-7, 29-31, 35

May, Jim (Employment and Immigration Department)
Immigration Regulations, Committee study, **31**:26

McCurdy, Howard (NDP—Windsor—St. Clair)
Competitiveness, **9**:15, 23-4
Education, **9**:14, 16-7; **30**:15-7
Education, post-secondary, **9**:14, 24
Employment and Immigration Department estimates
1992-1993, main, **9**:14-7, 23-5
1993-1994, main, **30**:4, 15-8
Employment programs, **9**:14-6, 24; **30**:15-7
Procedure and Committee business, witnesses, **30**:4, 15
Technology/research and development, **9**:23
Training programs, **9**:23
Unemployment, **9**:14, 23; **30**:15-6
Youth, **9**:14-7, 25; **30**:15-8

McDougall, Hon. Barbara Jean (PC—St. Paul's; Secretary of State for External Affairs to June 25, 1993)
References *see* Immigration—Foreign offices

McJannet, Jack (Lakeview Development of Canada)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **18**:36

Media *see* Immigration and Refugee Board—Members; Procedure and Committee business—*In camera* meetings

Mediation *see* Labour Department

Medical examinations *see* Immigration—Business Immigration Program—Overseas processing

Medical inadmissibility *see* Immigration

Members of Parliament *see* Immigration; Refugees—Determination process

Metro Labour Education Centre *see* Training programs

Mexico
Canadian unions attending meetings, conferences, etc., **28**:13-4
See also Labour standards—Canada-Mexico Memorandum of Understanding on Cooperative Labour Activities

Michelin tire plant *see* Immigration—Business Immigration Program

Middle East *see* Immigration—Business Immigration Program; Refugees

Miller, Virginia (Employment and Immigration Department)
Employment and Immigration Department estimates, 1992-1993, main, **9**:14

Minimum wages *see* Wages

Mining equipment manufacturer *see* Industrial Adjustment Service

Mining industry *see* Royal Oak Mine

Ministerial permits *see* Immigration—Family class

Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program *see* Immigration—Business Immigration Program; Organizations appearing

Minister's powers *see* Immigration—Business Immigration Program

MITNET *see* Immigration—External Affairs and International Trade Department role

Mobility *see* Immigration—Independent class

Montreal, Que. *see* Program for Older Worker Adjustment—Domtar Inc.

Morton, Millie (Employment and Immigration Department)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **19**:11, 20-3, 26, 29, 31-2, 36-7, 40

Mulder, Nick (Employment and Immigration Department)
Employment and Immigration Department estimates, 1993-1994, main, **29**:17, 20-1

Municipalities *see* Calgary, Alta.; Immigration—Business Immigration Program—Levels

Murphy, Rod (NDP—Churchill)
Canadian Centre for Occupational Health and Safety, **3**:9, 12
Fisheries, Pacific, **3**:21
Grain handling and transportation, **3**:19-20
Labour Department, financial estimates, Committee study, **3**:9-10, 12-4, 19-21
Procedure and Committee business, witnessses, **3**:21
Program for Older Worker Adjustment, **3**:10, 12-4

NAFTA *see* North American Free Trade Agreement

Nannies *see* Immigration—Foreign Domestics Program

National Employment Service *see* Employment programs—Canadian Jobs Strategy

National programs *see* Training programs—Apprenticeship

National Revenue Department *see* Immigration—Foreign Domestics Program

National sectoral partnership initiative *see* Labour market programs

National service *see* Youth

National standards *see* Education; Immigration—Business Immigration Program; Training programs—Federal-provincial jurisdiction

National Stay in School Conference *see* Education—Stay in School Initiative

National Strategy for the Integration of Persons With Disabilities *see* Disabled and handicapped—Workplace With Disabilities Fund

National unity *see* Immigration—Economic prosperity

Native Internship Program *see* Employment programs—Youth

Native people *see* Aboriginal people

Natural justice *see* Refugees—Determination process

Nault, Robert D. (L—Kenora—Rainy River)
Canada Post Corporation, **3**:16-8, 21-2
Canadian Centre for Occupational Health and Safety, **3**:8-9
Collective bargaining, **3**:18
Grain handling and transportation, **3**:18
Labour Department, financial estimates, Committee study, **3**:8-9, 14, 16-8, 21-3

Nault, Robert D.—*Cont.*
Labour disputes, **3**:18
Railways, **3**:21-3
References, *in camera* meetings, **1**:7

New Brunswick *see* Social programs; Youth—Federal-Provincial Youth Strategy

New Delhi, India *see* Immigration—India

Newfoundland *see* Education—Stay in School Initiative; Youth—Federal-Provincial Youth Strategy

Ng, Charles *see* Immigration—Criminals

Niagara-on-the-Lake, Ont. *see* Refugees—International situation

Nicholson, Hon. Robert Douglas (PC—Niagara Falls; Parliamentary Secretary to Minister of Justice and Attorney General of Canada from May 8, 1991 to May 7, 1993; Parliamentary Secretary to Minister of Justice and Attorney General of Canada and Minister of State (Agriculture) from May 8, 1993 to June 25, 1993; Minister for Science and Minister Responsible for Small Businesses from June 25, 1993)
Education, **9**:26-7
Employment and Immigration Department estimates, 1992-1993, main, **9**:18, 26-9
Employment programs, **9**:27-9
Procedure and Committee business, questioning of witnesses, **9**:18

Non-Smokers' Health Act
Labour Department responsibility, **28**:7

Nordic Challenger *see* Foreign workers in Canada

North American Free Trade Agreement *see* Labour standards—Canada-Mexico Memorandum of Understanding on Cooperative Labour Activities

North Bay, Ont. *see* Industrial Adjustment Service

Nunziata, John (L—York South—Weston)
Education, **9**:21-2
Employment and Immigration Department estimates, 1992-1993, main, **9**:18, 20-2; **10**:10-4, 25-6, 28
Employment programs, **9**:22
Immigration and Refugee Board, Committee study, **13**:18-21
Immigration, Foreign Domestics Program, nannies, etc., Committee study, **8**:13-4
Procedure and Committee business, questioning of witnesses, **9**:18
References, *in camera* meetings, **8**:3
Refugees, **13**:18-9
Training programs, **10**:12-4, 26
Unemployment, **9**:22
Unemployment insurance, **10**:11-3

Occupational health and safety
Canada Labour Code, Part II, provisions, **28**:7
Federal-provincial co-operation, harmonization of standards, **28**:5, 7-8
Workplace Hazardous Materials Information System, **28**:7
See also Canadian Centre for Occupational Health and Safety; Labour standards—Canada-Mexico Memorandum of Understanding on Cooperative Labour Activities

Oil sands plants *see* Training programs—Aboriginal people

Older workers *see* Program for Older Worker Adjustment

Ontario *see* Collective bargaining—Employers final offer; Immigration—Business Immigration Program

Ontario Ministry of Industry, Trade and Technology *see* Organizations appearing

Orders of Reference
Committee mandate, **1**:3
Committee membership, **4**:2
Employment and Immigration Department estimates
1992-1993, main, **9**:3
1993-1994, main, **26**:3
Federal-provincial-territorial agreements, bilateral immigration and labour force development agreements, **2**:3
Immigration
Business Immigration Program, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, **14**:3
Foreign Domestics Program, nannies, etc., **8**:5
Policies and practices, **4**:4
Immigration Act (amdt.)(Bill C-86), references, regulations, **25**:3
Immigration and Refugee Board, **13**:3; **23**:3
Immigration Regulations, **31**:3
Labour Department
Estimates
1992-1993, main, **9**:3
1993-1994, main, **26**:3
Financial estimates, **3**:3

Organization of Professional Immigration Consultants Inc.
Committee appearance request, **8**:4

Organizations appearing
Association for the Defence of Domestic Workers' Rights, **8**:22-6, 34-5, 39
Atlantic Canada Chinese Business Council Inc., **16**:4-14
Baker, Stewart & Roper, **16**:14-33
Calgary Economic Development Authority, **18**:71-4, 81-2
Canada Labour Relations Board, **3**:10-2, 23
Canadian Bar Association, **14**:4-23
Canadian Bar Association (Ontario), **15**:23-33
Canadian Coalition for In-House Child and Domestic Care, **8**:28-32, 35-40
Canadian Maple Leaf Group, **17**:16-39
Citizen's Choice Corporation, **17**:39-60
Clark Consultants International, **18**:20-6
Coalition of Concerned Groups for Foreign Domestic Workers, **8**:35
Coopers and Lybrand, **17**:7-16
Dyne Holdings Ltd., **16**:46-55
Employment and Immigration Department, **2**:4-29; **4**:5-36; **5**:6-27; **6**:5-34; **7**:4-10, 12-7, 23-5, 27-30, 32; **8**:3, 7-16, 33, 40-1; **9**:14; **10**:4-28; **11**:4-27; **12**:6-26; **16**:4-40; **18**:40-9, 51-70; **25**:4-37; **26**:4-27; **27**:4-38; **29**:4-22; **31**:4-27
External Affairs and International Trade Department; **4**:10-2, 27-9, 34; **7**:12, 15, 17-23, 30-47
Immigration and Refugee Board, 7:10-2, 26-7, 31; **13**:4-25; **24**:4-11, 13-35
Labour Department, **3**:4-10, 12-20, 22-4; **28**:4-27
Lakeview Developments of Canada, **18**:26-39

Organizations appearing—*Cont.*
Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, **14**:3-31, 33-5
Ontario Ministry of Industry, Trade and Technology, **17**:61-77
Overseas Investment Consultants, **17**:61, 77-93
President Canada Syndicates Inc., **16**:34-46
P.W. Lorch and Associates, **18**:5-12, 14-9
Royal Trust, **15**:43-57
Saskatchewan Government, **17**:96-109
Saskatchewan Government Growth Fund, **18**:82-90
Taiwan Entrepreneurs and Investors Association in B.C., **15**:34-43
Toronto Organization for Domestic Workers' Rights, **8**:18-21, 34
United Rayore Gas Ltd., **18**:71, 75-81
West Coast Domestic Workers' Association, **8**:16-8, 35
Youth Ministry of State, **9**:5-31

Ottawa, Ont. *see* Refugees—Poland

Overseas Investment Consultants *see* Organizations appearing

Pagtakhan, Rey (L—Winnipeg North)
Canadian Coalition for In-Home Child Care and Domestic Care, **8**:36
Immigration, **8**:45-6
Foreign Domestics Program, nannies, etc., Committee study, **8**:14, 35-7, 40
Procedure and Committee business
Business meetings, **8**:45-6
Committee studies, **8**:45
References, *in camera* meetings, **14**:3

Palestinians *see* Kuwait

Palmer, Garnett (Citizen's Choice Corporation)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **17**:45-54, 56-7, 59

Paradis, Marie Louise (Committee Clerk)
Procedure and Committee business
Business meetings, **22**:7, 11, 15-6, 18, 26, 32
Documents, **22**:16, 18
Reports to House, **22**:7, 11, 15, 32
Witnesses, **22**:27

Parent, Gilbert (L—Welland—St. Catharines—Thorold)
Collective bargaining, **28**:24-7
Labour Department estimates, 1993-1994, main, **28**:8-10, 24-5
Labour standards, **28**:9-10
Program for Older Worker Adjustment, **28**:8-9
Royal Oak Mine, **28**:9

Passports *see* Immigration—Business Immigration Program

Peer counselling *see* Education—Stay in School Initiative

Pensions *see* Immigration—Foreign Domestics Program

Pensions Acts (amdt.), Special Retirement Arrangements Act and Pension Benefits Division Act (Bill C-55)
References, Committee determining status, **8**:4

Perrin, Bob (Saskatchewan Government)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **17**:96-106, 108-9

Pickard, Jerry (L—Essex—Kent)
Procedure and Committee business
Agenda, **22**:19, 32
Business meetings, **22**:16-9, 32
Documents, **22**:16-8
References, *in camera* meetings, **22**:3
Youth, **22**:19, 32

Plant workers adjustment program *see* Fishing industry

Plourde, André (PC—Kamouraska—Rivière-du-Loup; Parliamentary Secretary to Minister for International Trade from May 8, 1991 to March 11, 1993; Parliamentary Secretary to Minister of Employment and Immigration from March 11, 1993 to September 1, 1993; Parliamentary Secretary to Minister of Employment and Immigration and Minister of Labour from September 1, 1993 to August 31, 1994)
Bombardier Inc., **29**:14
Employment and Immigration Department estimates, 1993-1994, main, **29**:13-4
Employment programs, **29**:14
Unemployment, **29**:13-4

Pocatière, Que. *see* Bombardier Inc.

Poland *see* Refugees

Polish Self Exile Program *see* Immigration—Visitors

Population growth *see* Immigration—International mass movement of people

POWA *see* Program for Older Worker Adjustment

President Canada Syndicates Inc. *see* Immigration—Business Immigration Program; Organizations appearing

Press *see* Immigration and Refugee Board—Members

Press conferences *see* Immigration—Business Immigration Program

Prince Edward Island *see* Immigration—Business Immigration Program

Private sector *see* Employment—Job creation; Training programs

Privatization *see* Crown corporations; Immigration—Business Immigration Program

Procedure and Committee business
Acting Chairman, taking Chair, **5**:26
Agenda and procedure subcommittee, not establishing, **1**:10-1
Agenda, future meetings, witnesses, **3**:21, 24; **12**:5; **22**:19-34; **25**:37-9
Bill
Referral, requesting rather than legislative committee referral, agreed to, **12**:5
Researcher determining status, agreed to, **8**:4
Briefing meetings, 7:45-7
Budget, **1**:12-3
1993-1994, **26**:32-4, agreed to, 3

Procedure and Committee business—*Cont.*
Business meetings, **8**:42-7; **11**:27-37; **22**:5-34; **26**:27-34
Holding, **11**:36-7, agreed to, 3; **25**:39
In camera meetings, **1**:5-9; **4**:3-4; **8**:3-4; **12**:3-5; **22**:3
Chairman, election, M. (Chadwick), **11**:10, agreed to by show of hands, 4
Committee mandate, M. (Shields), as amended, agreed to, **1**:6
Amdt. (Wappel), agreed to, **1**:6
Committee studies
Continuing, referring to Subcommittee, **8**:26-8, 32-4, 37, 39-46, agreed to, 5
Recommendations to other committee, making, **1**:9
Role, **8**:42-4
Undertaking, agreed to, **1**:8-9; agreed to, **4**:3
M. (Shields), agreed to, **1**:9
Study plan, witnesses, consultants, etc., agreed to, **12**:4-5
Documents
Committee documents, distributing in both official languages, **22**:16-8
Committee Members receiving ahead of time, **22**:15-6
Report provided to Committee, incomplete, **13**:4, 25
Deleted part provided to Committee by Member, distribution, assurances sought from Minister *re* completeness, **14**:4-5, 32-3, agreed to, 3
Submissions, distributing in official language received with translation to follow, **22**:19, agreed to, 3
Erratum, **4**:2
Estimates, Committee studying, **8**:42, 46; **22**:26-8, 30-2
Witnesses/Minister, inviting/scheduling, agreed to, **8**:3-4; **11**:30-2, 35-7, agreed to, 3; **25**:37-9
In camera meetings, **1**:4-9; **4**:3-4; **8**:3-4; **12**:3-5; **14**:3; **19**:3; **20**:11-3; **22**:3; **23**:3
Member stating he will reveal discussions to media and public, **23**:6-8, 10-1
Members' staff, allowing to attend, M. (Willbee), as amended, agreed to, **1**:5
Amdt. (Shields), agreed to, **1**:5
Proceeding to, **12**:4, 27; **19**:3, 41; **23**:4-6; **24**:4-5, 10
M. (Shields), **1**:14, agreed to by unanimous consent, 4
M. (Shields), **23**:6-11, agreed to on recorded division, 3
Proceeding to sit in public, **22**:3
Transcripts
Providing, Clerk destroying at end of session, M. (Chadwick), **1**:12, agreed to, 4
Retained, releasing, **24**:35
Meetings
Public, unless otherwise agreed, agreed to, **22**:3
Scheduling, agreed to, **1**:4; **20**:12
Adjusting schedule, shortening presentations, **18**:12-4
Chairman consulting opposition Members, **11**:30-1, 33-4
Working lunch, payment, agreed to, **20**:12
Members, regular government Members replaced for meeting, **23**:11
Minutes and evidence, blues, providing to Members, **5**:23; **15**:43
Motion for debate, Chair requesting, **23**:5-6
Organization meeting, **1**:10-4
Printing, minutes and evidence, 550 copies, M. (Taylor), **1**:11-2, agreed to, 4
Proceedings, broadcasting, **14**:31; **16**:34, 45

Procedure and Committee business—*Cont.*
Questioning of witnesses
After opening statement completed, **2**:10; **8**:10
Answers, not available, providing later, **4**:36
Committee researchers, written questions, etc., **14**:33-4
Department response time, **31**:27
Dinner break, **17**:54-5
Extending, **27**:30
Minister, allowing to answer, **30**:18
Minister, extending meeting, **3**:21
Order, **4**:30
Privately after adjournment, **17**:108; **18**:39
Rotation, **4**:31-2; **19**:6
Round table discussion, **18**:60, 63
Scope, **4**:8, 12-3; **5**:8-9; **7**:12-3; **14**:24; **19**:22; **31**:7-8
Time allotment, **1**:14; **2**:15; **8**:7, 13, 37; **9**:13, 16-8; **10**:24-6; **13**:14-5; **15**:8; **24**:11, 29; **25**:13, 15, 26-7; **30**:23
Vice-Chairman, **29**:18
Written responses, department providing later, **12**:22
Quorum, meeting and receiving/printing evidence without, **1**:11
M. (Chadwick), **1**:10, agreed to, 4
Reports to House
First (not presented)
Adopting, Chair presenting to House, M. (Wappel), agreed to, **1**:7
Concurrence of House, seeking, agreed to, **1**:7
Draft, concurrence, M. (Wappel), agreed to, **1**:6
Not presenting to House, agreed to by unanimous consent, **1**:9
Reconsideration, agreed to by unanimous consent, **1**:8
First
Adopting, Chair presenting to House or Clerk, agreed to, **20**:13
Editorial and grammatical changes, Chair authorized to make, agreed to, **20**:13
Government response, requesting, agreed to, **20**:13
Second
Adopting, Chair presenting to House, agreed to, **20**:12
Discussing in public, **18**:91
Drafting process, reaching consensus, **18**:90-1
Editorial and grammatical changes, Chair authorized to make, agreed to, **20**:13
Government response, requesting, agreed to, **20**:13
Press conference, held without Liberal Party participation, **22**:5-9
Government responses requested, not provided in accordance with Standing Order 109, **22**:10-5
M. (Allmand), **22**:32-3, agreed to, 3-4
Mandamus court action, possibility, **22**:12-3
Staff, **1**:12
Library of Parliament researchers, retaining, M. (Jourdenais), agreed to, **1**:5
Subcommittees
Chairman, election, M. (Fee), agreed to, **12**:3
Chairmen, election, M. (Nault), **1**:8
Correspondence, referring to, M. (Wappel), negatived, **1**:9
Draft report, distributing with proposed amendment, Committee considering at later date, agreed to, **20**:13
Establishing, powers
M. (Jourdenais), agreed to, **1**:5

Procedure and Committee business—*Cont.*
Subcommittees—*Cont.*
Establishing, powers—*Cont.*
M. (Fee), agreed to, **1**:8
Amdt. (Shields), negatived, **1**:8
Meetings
Immediately after main committee meeting, agreed to, **12**:3
Main committee Members, inviting to, agreed to, **1**:8
Scheduling, agreed to, **1**:8
Membership
Changes, **8**:46-7, agreed to, 5; agreed to, **12**:3
M. (Wappel), stood, **1**:5; agreed to, **1**:7
M. (Fee), **1**:8
Order of Reference, referral to, agreed to, **8**:3
Reports, tabled with Committee, Committee considering, agreed to, **19**:3; agreed to, **20**:12
Translation, Member speaking too fast, **4**:22
Travel, **7**:45-7
Budget, approving and presenting to Liaison Committee
M. (Shields), agreed to, **1**:6
M. (Koury), agreed to by show of hands, **1**:7
Delaying, continuing negotiations with House Leaders, agreed to by unanimous consent, **1**:9
Not travelling, **8**:42
Not travelling and informing Chairman of Budget Subcommittee, agreed to, **8**:4
Permission, seeking, reporting to House, **1**:6-7
Vice-Chairmen
Election
M. (Wilbee), **1**:10, agreed to by show of hands, 4
M. (Chadwick), **1**:10, agreed to by show of hands, 4
Two, government and opposition, **1**:10
Taking Chair, **4**:4; **7**:3-4; **8**:5, 7; **27**:3-4
Visit to government board premises, agreed to, **8**:4
Visitors, recognized, **11**:4
Votes
Abstentions, **1**:10
Recorded division, requesting, **23**:11
Votes in House
Committee adjourning, returning after, **12**:9; **24**:5, 10-1, 14-5
Committee continuing, Members pairing, **15**:25, 27-8; **16**:23-4, 26; **25**:14-5
Witnesses
Departmental officials, Minister introducing, **9**:13-4
Expenses, Committee paying, M. (Shields), **1**:13, agreed to, 4
Inviting/scheduling, agreed to, **1**:9; **3**:21; agreed to, **4**:3-4; **5**:5-7, agreed to, 3; agreed to, **8**:4; **8**:41-2; agreed to, **12**:5; **17**:94-6; **18**:69-71; **26**:27-32
Departmental officials, **18**:44-6, 69
Inviting back, **14**:34
M. (Langan), agreed to, **8**:4
M. (Langan), negatived, **8**:4
Minister, agreed to, **1**:7; **5**:5-6, 23; **26**:27-8, 30-2, agreed to, 3; **29**:13
Minister and officials, M. (Wappel), agreed to, **1**:7
Opening statements
Copying and circulating to Members, **24**:5-6
Distribution, language of text, **30**:19

Procedure and Committee business—*Cont.*
Witnesses—*Cont.*
Opening statements—*Cont.*
Grouping, **8**:16
Length of Minister's statement, **30**:4, 15-6
Time limit, **8**:7; **16**:14
Presentations
Changing order, **17**:61
Dividing, **7**:4
Requests to appear, Committee seeking additional information, agreed to, **8**:4
Testimony, immunity from prosecution, **22**:26-7; **23**:4-10

Productivity *see* Competitiveness

Professionals *see* Immigration—Business Immigration Program—Health care professionals—Professional and trade qualifications

Program evaluation *see* Training programs

Program for Older Worker Adjustment
Decision-making process, no appeal, **28**:11-2
Designation criteria, **3**:13; **28**:14-5
Domtar Inc., Montreal, Que. layoffs, eligibility, **28**:23
Expenditures, reduction, Labour Adjustment Benefits Program, relationship, **28**:8-11, 13-4
Federal-provincial agreements, **28**:5-6, 23
Labour Adjustment Benefits Program, replacing, **3**:8, 10
Number of workers in program, **28**:12
Role, expenditures, etc., **3**:7-8, 10, 12-4

Prosperity Initiative *see* Competitiveness

Provinces *see* Employment programs—Expenditures; Federal-provincial relations; Federal-provincial-territorial agreements; Immigration—Business Immigration Program—Management—Professional and trade qualifications

Public opinion polls *see* Immigration

Public sector *see* Labour disputes

Public Service *see* Collective bargaining—Employers final offer

Punjab, India *see* Immigration—India

P.W. Lorch and Associates *see* Organizations appearing

Quebec *see* Immigration; Labour disputes—Strike-breakers; Steel industry

Racine, Guy (Royal Trust)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **15**:43-57

Rae-Edzo, N.W.T. *see* Education—Stay in School Initiative

Railways
Labour-management relations, bargaining units/unions, merger, **3**:21-3
First collective agreement, arbitration possibility, **3**:21-2

Ramsay, Chantal G. (Ontario Ministry of Industry, Trade and Technology)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **17**:62, 65-77

Real estate *see* Immigration—Business Immigration Program

Redway, Hon. Alan (PC—Don Valley East)
Immigration and Refugee Board, Committee study, **24**:5, 11, 18-22
Procedure and Committee business, votes in House, **24**:11

Refugee Status Advisory Committee *see* Immigration and Refugee Board—Members

Refugees
Africa, **6**:9-10; **7**:41-3
Bangladesh, Immigration and Refugee Board interpretors biased against religious minorities, **27**:34-5
China, rejected cases, etc., **4**:24; **7**:9, 11, 14, 25, 28-32; **12**:11, 18, 20-1; **13**:12; **24**:23-4
Students, Tiananmen Square incident, special program, **27**:36-7
Claimants
Backlog, reducing, **11**:7; **12**:17-8; **24**:23, 25, 27, 31; **26**:14-5
Decline, Bill C-86 factor, **26**:11
Increase, **6**:6, 8
Port of entry statistics, **27**:18-9
Committee studying, etc., **5**:19; **7**:43
Determination process, **6**:6; **7**:11-2; **11**:17
Abuse of system, **13**:13
Appeal process, **7**:7; **12**:12, 16-7; **13**:10-1, 18-9; **27**:15-7
Benefit of doubt to claimant, **13**:5, 9-10
Canada-United States memorandum of agreement, negotiations, etc., **26**:10-3, 26
Changed circumstances factor, **13**:11-2
Consistency, improving, **11**:17; **12**:12; **13**:10-2, 21-2
Countries subject to case-by-case review, **7**:9, 11
Criminals utilizing, **7**:6
Exchange of unexamined refugee claimants with other countries, **22**:26
Expedited process, B-1 list of countries, **12**:23-4, 26-7
First level hearing, credible basis stage, eliminating, **11**:24-5; **13**:24; **25**:12
Forward looking, based on conditions at time of hearing, not original application, **24**:30-1
Gender factor, women, **6**:10-2; **22**:21-3, 26; **24**:8-9, 29-30; **25**:13-4, 25-6; **26**:6-9; **27**:12, 15-7, 37-8
Humanitarian and compassionate review, **7**:8-9, 11; **25**:9-10, 12-7, 24-6, 32, 37; **26**:8-9; **27**:20-1
Fairweather report, relationship, **27**:25-7
Members of Parliament interventions, role, **12**:14-5
Rejected cases, deportations, **11**:11-5; **12**:10-9, 22-3; **13**:9
Identification difficulties, documents, counterfeit documents, **11**:9-10; **25**:31-2
Immigration and Refugee Board role, **7**:10-2; **13**:5, 9-12, 17-9, 21-2
See also Immigration and Refugee Board
International comparison, international refugee situation factor, **24**:26-7, 34
Legal assistance, access, **25**:30-1
Model for other countries, **6**:6

Refugees—*Cont.*
Determination process—*Cont.*
Non-adversarial process, **13**:5, 17-8
Quasi-judicial process, natural justice principles, **13**:17-8
Rejected cases, removals/deportation, **4**:20-1; **5**:27; **7**:5, 7-15; **13**:9-12; **25**:32-3
Backlog, reducing, **25**:33
No shows, going underground, living illegally in Canada, **7**:9; **25**:33
Return to country of alleged persecution/safe third country, **13**:12-3
Stays of removal, **24**:33-4
See also Refugees *passim*
Streamlining, Bill C-86 provisions, **25**:4
Senior immigration officers roles, retraining, etc., **25**:6-8; **27**:18
Time factor, delays, **4**:14-5, 20; **6**:16-8; **7**:7-8
Eastern Europe, **7**:14, 41; **12**:11; **13**:12
See also Refugees—Privately sponsored
El Salvador, rejected cases, etc., **13**:19
Jesuit Refugee Service Canada report, *Increased Faith? Repatriations and Deportations to El Salvador, A Human Rights Study*, etc., **4**:3, 36; **5**:3-6, 19-20; **7**:15-21, 23-5
See also Refugees—Privately sponsored
Families
Sponsoring, **11**:17; **27**:9-10
See also Refugees—Yugoslavia
Fingerprinting, **25**:19, 21, 31
Guatemala, rejected cases, etc., **13**:11, 21
Haiti,, rejected cases, etc., **11**:12
International situation, conference, "informal consultations on asylum seeking and migration", Niagara-on-the-Lake, Ont., June 29-30/92, **12**:25-6
Iran, rejected cases, etc., **11**:11; **12**:10-2, 16; **13**:9
Kenya, **7**:41-2
Kuwait, **7**:22
Lebanon, rejected cases, etc., **7**:9, 11, 20, 32; **11**:11; **13**:9-10
Levels
Appropriate, **5**:15-7; **6**:28
Below forecasts, **4**:6; **7**:41-2
International comparison, acceptance rate, etc., **6**:10; **7**:12
Post targets, **7**:35
Middle East, **7**:22-3
Poland
Ottawa, Ont. case, **13**:10
See also Refugees—Privately sponsored
Privately sponsored, **4**:21; **5**:27
1992, forecast reduced, **4**:10-1, 21
Eastern Europe, Poland, **4**:11, 21
El Salvador case, church no-name sponsorship, delay, **4**:11-2
Latin America, **4**:12
Review, report, **4**:32-3; **26**:23-4
Repatriation, voluntary, **5**:16, 19-20, 26
Skills, considering, **5**:16, 19
Somalia, rejected cases, etc., **7**:42-3; **12**:10-2, 24; **13**:9-10, 24-5
Spontaneous arrivals, **4**:19-21
Hearing requirement, Geneva Convention, **4**:20, 24
Visitors permits, possible abuse, **4**:25; **6**:27

Refugees—*Cont.*
Welfare costs, relationship, **11**:24-5
Abuse factor, **11**:10
Work permits, **11**:17-20, 24; **13**:23-4; **22**:21; **25**:12-3, 23, 27-8; **26**:23; **27**:4-6, 11
Unemployment insurance, relationship, **27**:6
Yugoslavia, Bosnia, Croatia, Serbia, family reunification, etc., **12**:19-22; **27**:31-4
See also Developing countries; Immigration—Business Immigration Program—Criminals—Visitors; Immigration and Refugee Board

Regina, Sask. *see* Education—Stay in School Initiative

Regional development *see* Immigration

Regions *see* Employment programs—Expenditures; Training programs—Allocation of spaces

Religious minorities *see* Refugees—Bangladesh

Removals *see* Immigration; Refugees—Determination process

Reports to House
First, Immigration, Foreign Domestics Program, nannies, etc., **20**:3-10
Second, Business Immigration Program, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, **21**:v-35

Research and development *see* Technology/research and development

Residency requirements *see* Immigration—Business Immigration Program

Residential real estate *see* Immigration—Business Immigration Program

Retiree class *see* Immigration

Returning resident permits *see* Immigration—Business Immigration Program

Richardson, Lee (PC—Calgary Southeast; Parliamentary Secretary to Minister of Transport from May 8, 1991 to August 31, 1994)
References, *in camera* meetings, **14**:3

Ridge Meadows Recycling Society *see* Training programs—Canadian Jobs Strategy

Robbins, Jerry (Immigration and Refugee Board)
Immigration and Refugee Board, Committee study, **13**:13, 15, 18-9

Robitaille, Jean-Marc (PC—Terrebonne; Parliamentary Secretary to Minister of State (Finance and Privatization) from March 11, 1993 to September 1, 1993; Parliamentary Secretary to Minister of Finance from September 1, 1993 to August 31, 1994)
Canada Post Corporation, **3**:10-1
Labour Department, financial estimates, Committee study, **3**:10-1
Program for Older Worker Adjustment, **3**:10

Roper, Christopher J. (Baker, Stewart & Roper)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **16**:14-24, 27, 29-33

Roy-Arcelin, Nicole (PC—Ahuntsic; Parliamentary Secretary to Minister of Communications from May 8, 1991 to September 1, 1993; Parliamentary Secretary to Secretary of State of Canada and Minister of Communications from September 1, 1993 to August 31, 1994)
References, *in camera* meetings, **8**:3

Royal Oak Mine
Labour dispute, Canada Labour Relations Board decision, industrial inquiry, **28**:9

Royal Trust *see* Immigration—Business Immigration Program; Organizations appearing

Ruddick, Elizabeth (Employment and Immigration Department)
Immigration Regulations, Committee study, **31**:15-6, 18-9, 23

Rural areas *see* Unemployment—Youth

Safe third countries *see* Refugees—Determination process

Safety *see* Occupational health and safety

Safety nets *see* Social programs

Samson, Cid (NDP—Timmins—Chapleau)
Canada Employment Centres, **29**:18
Education, **29**:12
Employment, **29**:10-2
Employment and Immigration Department estimates, 1993-1994, main, **29**:10-3, 16-8, 21-2
Employment programs, **29**:11-3
Procedure and Committee business, questioning of witnesses, **29**:18
References, *in camera* meetings, **1**:8
Unemployment insurance, **29**:11, 16-7, 21-2

Saskatchewan *see* Immigration—Business Immigration Program; Organizations appearing

Saskatchewan Government Growth Fund *see* Immigration—Business Immigration Program; Organizations appearing

Schneider, Hon. Larry (PC—Regina—Wascana; Minister of Western Economic Diversification from June 25, 1993)
Employment, **28**:15
Labour Department estimates, 1993-1994, main, **28**:14-5
Program for Older Worker Adjustment, **28**:14-5

School to work transition *see* Employment

Schroh, Gerry (External Affairs and International Trade Department)
References, *in camera* meetings, **8**:3

Scientists *see* Competitiveness—Prosperity Initiative

Scott Collegiate *see* Education—Stay in School Initiative

Seamen *see* Foreign workers in Canada—Work permits

Search and seizure *see* Immigration—Business Immigration Program

Search powers *see* Immigration

Secure Integrated Global Network *see* Immigration—External Affairs and International Trade Department role

Securities commissions, legislation *see* Immigration—Business Immigration Program

Security checks *see* Immigration—Business Immigration Program

Security risks *see* Immigration

SEED *see* Summer Employment Experience Development

Self-employment assistance program *see* Employment programs

Senior immigration officers *see* Refugees—Determination process

Serafico, Lorina (West Coast Domestic Workers' Association)
Immigration, Foreign Domestics Program, nannies, etc., Committee study, **8**:16-8, 35

Serbia *see* Refugees—Yugoslavia

Shanahan, Ernie (Citizen's Choice Corporation)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **17**:52

Shanahan, Patrick (Citizen's Choice Corporation)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **17**:39-60

Shields, Jack (PC—Athabasca; Parliamentary Secretary to Minister of Employment and Immigration from May 8, 1991 to March 11, 1993; Parliamentary Secretary to Minister of Labour from March 11, 1993 to September 1, 1993; Parliamentary Secretary to Minister of Employment and Immigration and Minister of Labour from September 1, 1993 to August 31, 1994)
Education, **9**:29-31
Employment and Immigration Department estimates, 1992-1993, main, **9**:29-31; **12**:17-8
Employment programs, **2**:19; **9**:30
Federal-provincial-territorial agreements, bilateral immigration and labour force development agreements, Committee study, **2**:19, 25-6, 28-9
Immigration, **2**:25, 28-9; **22**:8-9, 11, 14; **25**:17-9; **31**:22-4, 26
Business Immigration Program, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **14**:14-9, 24, 27-32, 35; **15**:12-3, 21, 25, 28, 31-2, 38-9, 54-7; **16**:21-2, 31-3, 38-40; **17**:6-7, 12-4, 21-5, 28-9, 38-9, 53-8, 60-2, 71, 75-6, 81-6, 91-2, 94-6, 102-3, 105-8; **18**:12-7, 22-4, 33-7, 39, 45-6, 48-9, 51-2, 57, 59, 69, 73, 75-6, 79-82, 86-8, 90-2; **19**:13-6, 19-20, 22-3, 27-8, 34-5, 39
Policies and programs, Committee study, **4**:8, 16-8, 23, 25, 29-30; **5**:20-2, 26-7; **6**:17-9
Immigration Act (amdt.)(Bill C-86), references, **22**:23
Regulations, Committee study, **25**:14-5, 17-9
Immigration and Refugee Board, **22**:23, 26, 28-9
Committee study, **13**:12-4, 25; **23**:6-8, 11; **24**:4-6, 14-5
Immigration Regulations, Committee study, **31**:22-4, 26
Procedure and Committee business
Agenda, **22**:23, 26, 28-9, 31, 33
Business meetings, **22**:8-9, 11, 14-9, 23, 26, 28-9, 31, 33
Documents, **14**:32; **22**:16-9
In camera meetings, **24**:4-5
M., **1**:14
M., **23**:6-8, 11

Shields, Jack—*Cont.*
Procedure and Committee business—*Cont.*
Meetings, **18**:12-4
Minutes and evidence, **15**:43
Organization meeting, **1**:13-4
Proceedings, **14**:31
Questioning of witnesses, **14**:24; **17**:54-5; **18**:39; **25**:15
Reports to House, **18**:90-1; **22**:8-9, 11, 14, 33
Votes in House, **15**:25, 28; **25**:14-5
Witnesses, **17**:61, 94-6; **18**:45-6; **22**:26; **23**:6-8; **24**:6
M., **1**:13
References
Background, high school drop-out, etc., **9**:30
In camera meetings, **1**:5, 8; **12**:3; **14**:3; **19**:3; **20**:11-2; **22**:3; **23**:3
Refugees, **5**:26-7; **6**:17-8; **12**:17-8; **13**:12-3; **22**:23; **25**:19
Shields, references, **9**:30
Youth, **9**:30; **22**:23

SIGNET *see* Secure Integrated Network

Skilled workers *see* Immigration—Independent class

Skills *see* Refugees

Smoking *see* Non-Smokers' Health Act

Smuggling *see* Immigration

Sobeski, Pat (PC—Cambridge)
Education, **30**:29
Employment, **30**:27-9
Employment and Immigration Department estimates, 1993-1994, main, **30**:27-9
Employment programs, **30**:29

Social programs
Income support
Earnings supplement, trial project, British Columbia, New Brunswick, **10**:9-10, 15-6, 21, 27
Employment disincentive, **10**:6
See also Employment programs—Integration; Training programs—Payments
Safety nets/trampolines, comparison, **29**:7
See also Competitiveness; Employment programs

Somalia *see* Refugees

Special operating agencies *see* Immigration—Business Immigration Program

Speller, Bob (L—Haldimand—Norfolk)
Education, **30**:11-2, 24-5, 27-9
Employment and Immigration Department estimates, 1993-1994, main, **30**:11-4, 23-7
Employment programs, **30**:11, 13-5, 23-7
Procedure and Committee business, questioning of witnessses, **30**:23
Unemployment, **30**:11-5

Spouses *see* Immigration—Family class

START projects *see* Education—Stay in School Initiative

Start-your-own-business program *see* Employment programs—Youth

Statistics Canada *see* Education—Drop-out rate

Stay in School Initiative *see* Education

Steel industry
Adjustment programs, Canadian Steel Trade and Employment Congress role, **2**:9
Quebec, labour-management co-operation, six year collective agreement, **3**:15
See also Algoma Steel Corporation Limited

Stevenson, Ross (PC—Durham)
Labour Department estimates 1993-1994, main, **28**:13
Mexico, **28**:13

Stewart, Gavin (External Affairs and International Trade Department)
Employment and Immigration Department estimates, 1992-1993, main, **12**:19-22
Immigration, policies and programs, Committee study, **4**:27-9, 34; **7**:12, 15, 17-23, 30-6, 38-47

Stobo, Gerry (Immigration and Refugee Board)
Immigration and Refugee Board, Committee study, **13**:18, 20; **24**:5, 13-4, 16-8, 20-2, 28, 30, 32, 34-5

Stream system *see* Immigration

Strike-breakers *see* Labour disputes

Strikes *see* Collective bargaining—Employers final offer; Grain handling and transportation

Student Business Loans *see* Employment programs—Youth

Students *see* Education; Education, post-secondary; Employment programs—Youth; Immigration—External Affairs and International Trade Department role—Family class; Refugees—China

Subcommittees *see* Education—Drop-out rate; Immigration Subcommittee; Labour and Employment Subcommittee

Summer Employment Experience Development *see* Employment programs—Youth

Supreme Court of Canada *see* Immigration—Criminals

Taiwan *see* Immigration—Business Immigration Program

Taiwan Entrepreneurs and Investors Association in B.C.
Membership, **15**:37-8
See also Organizations appearing

Task forces *see* Immigration—Business Immigration Program

Taxation *see* Immigration—Business Immigration Program

Taylor, Chris (Employment and Immigration Department)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **18**:66; **19**:4-16, 19, 21-32, 39-40

Technological change *see* Unemployment

Technology/research and development
Government initiatives, **9**:23

Television advertising *see* Education—Stay in School Initiative

Temporary workers *see* Immigration

Territories *see* Federal-provincial-territorial agreements

Terrorists *see* Immigration

Thunder Bay, Ont. *see* Grain handling and transportation

Tiananmen Square incident *see* Refugees—China

To-Tolith Education Centre *see* Training programs—Canadian Jobs Strategy

Tobin, Brian (L—Humber—St. Barbe—Baie Verte)
Employment programs, **2**:10
Federal-provincial-territorial agreements, bilateral immigration and labour force development agreements, Committee study, **2**:10-2, 15-8
Procedure and Committee business
Agenda and procedure subcommittee, **1**:11-2
Budget, **1**:12
Organization meeting, **1**:10-3
Printing, M., **1**:11
Staff, **1**:12
Witnesses, M. (Shields), **1**:13
References, *in camera* meetings, **1**:8; **4**:3
Training programs, **2**:11-2, 15-8

Toronto, Ont. *see* Training programs—Community-based—Metro Labour Education Centre

Toronto Organization for Domestic Workers' Rights *see* Organizations appearing

Toronto transit strike *see* Collective bargaining—Employers final offer

Tourist industry *see* Immigration—Business Immigration Program

Trade *see* Canada-United States Free Trade Agreement; North American Free Trade Agreement

Trade qualifications *see* Immigration—Professional and trade qualifications

Training *see* Customs officers: Immigration *passim*; Immigration and Refugee Board—Members; Refugees—Determination process; Unemployment—Job vacancies—Youth; Unemployment insurance—Employees—Training role

Training programs
Aboriginal people, **10**:27
Fort McMurray Alta., oil sands plants, **10**:6
Allocation of spaces, regional distribution/restrictions, **29**:19-20
Apprenticeship, national program, establishing, **9**:13, 23, 26
Canadian Jobs Strategy funding, cut-backs, **10**:5, 13, 22-3
British Columbia, Ridge Meadows Recycling Society, To-Tolith Education Centre, **10**:22-3
Canadian Labour Force Development Board, local boards, role, **2**:6-7; **10**:6, 8, 17, 21, 24
See also Unemployment insurance—Training role
Co-operative education, funding, **2**:6; **29**:20-1
Committee studying, **2**:4; **3**:23-4
Community-based programs, Toronto, Ont., cut-backs, **10**:13-4, 26
Competitiveness, relationship, **3**:15, 23-4
Employment, potential, relationship, **10**:19-20
Expenditures
Increase, **10**:5, 15
United States, comparison, **29**:6
Federal-provincial agreements, comprehensiveness, etc., **2**:4, 10-2, 16

Training programs—*Cont.*
Federal-provincial co-operation, **29**:15-6
Federal-provincial jurisdiction, constitutional negotiations, national standards, etc., **2**:16-8; **3**:23-4; **9**:13
Federal-provincial management committee, **2**:5
Grants to provincial institutions, **2**:6
Immigrant language training, **2**:7, 18-9, 22; **4**:14; **11**:20-3; **31**:19-21
Committee studying, **11**:29, 32-3; **12**:5
Importance, role, **9**:22-4; **10**:7
Labour force re-entry, expenditures, contracts with organizations, **2**:7
Liberal Party position, **10**:26
Literacy, expenditures, etc., **29**:20
Metro Labour Education Centre, Toronto, Ont., **10**:7-8
Number of individuals served, **10**:10
Overview, **2**:4-9
Payments, tuition, allowances, income support, wage subsidies, **2**:5, 7
Private sector/industry role, federal funding, training purchases, etc., **2**:6, 12-8, 22; **3**:15; **10**:5-9, 16-7, 19-21, 24-5; **29**:6, 14-5
Canadian Automotive and Repair Service Council (CARS), **29**:15
Program evaluation, **2**:13-4, 16
Purchases of training, **2**:5-7, 12-4
Training Trust Funds, **2**:7-8
Construction industry, **2**:8
Unemployment insurance funding, **2**:5, 15-6; **10**:4-7, 10, 12-3, 19
Workplace Experience Program, **2**:7
See also Bombardier Inc.; Employment programs—Expenditures—Integration; Youth—Employment and training programs

Training Trust Funds *see* Training programs

Trampolines *see* Social programs

Travel *see* Committee; Immigration—Business Immigration Program; Procedure and Committee business

Trust funds *see* Training programs—Training Trust Funds

Tuition *see* Education, post-secondary; Training programs—Payments

Turner, Hon. Garth (PC—Halton—Peel; Minister of National Revenue from June 25, 1993)
References, *in camera* meetings, **12**:3

Ukrainian Parliament *see* Committee—Visitors

Unemployment
Amount/rate, **29**:13-4
Job vacancies, relationship, training factor, **10**:17
See also Unemployment—Youth
Technological change factor, assistance programs, **29**:6, 9
Youth, **9**:14, 21-3; **30**:11-6
Job vacancies, relationship, training factor, **9**:11-2
Rural areas, **30**:14-5
See also Employment programs—Expenditures; Foreign workers in Canada; Forest industry; Immigration—Foreign Domestics Program; Layoffs

Unemployment insurance
Benefits, reduction from 60% to 57%, **29**:22

Unemployment insurance—*Cont.*
Bonus signing system, encouraging people to come off unemployment insurance, **2**:9
Claims, processing time, **29**:19
Employees
Security measures, renovation expenditures, Bill C-113 factor, etc., **29**:17
Training *re* Bill C-113 changes, **29**:16-7
Fisheries, Pacific, emergency response program shoreworkers, **10**:21-2
Fund deficit, Bill C-113 impact, premium increases, etc., **29**:21
Funding, premiums/tax dollars, **10**:11-3
Premiums
Holiday *re* new jobs, job creation role, **29**:11
Increases, **10**:19
See also Unemployment insurance—Fund deficit
Training role, **29**:5, 8
Canadian Labour Force Development Board recommendations, **29**:5
Developmental Users Plan, **29**:5
Training at recipients expense, **29**:6
See also Government Expenditures Restraint Act (Bill C-105)—References; Immigration—Foreign Domestics Program; Refugees—Work permits; Training programs

Unemployment Insurance Act (amdt.—temporary community service)(Bill C-211)
References, referral to Labour and Employment Subcommittee, **8**:3

Unions
Federal jurisdiction, percentage of workforce unionized, **28**:23-4
See also Algoma Steel Corporation Limited; Canada Post Corporation; Collective bargaining; Labour-management relations; Mexico; Railways

United Rayore Gas Ltd. *see* Immigration—Business Immigration Program; Organizations appearing

United States *see* Canada-United States Free Trade Agreement; Exports; Immigration *passim*; North American Free Trade Agreement; Refugees—Determination process; Training programs—Expenditures

United Steelworkers of America *see* Algoma Steel Corporation Limited

Unitel Communications *see* Foreign workers in Canada

University attendance *see* Immigration—Family class

User-pay *see* Immigration—Business Immigration Program

Vacheresse Associates Consultants Limited
Committee appearance request, **8**:4

Valcourt, Hon. Bernard (PC—Madawaska—Victoria; Minister of Employment and Immigration to June 25, 1993; (Minister Designate of Human Resources and Labour) Minister of Employment and Immigration and Minister of Labour from June 25, 1993)
Adjustment programs, **29**:4-5
Budget, Feb. 25/92, **10**:4-5
Canada Employment Centres, **29**:18
Competitiveness, **29**:8-9

Valcourt, Hon. Bernard—*Cont.*
Crown corporations, **29**:10
Employment
Job creation, **29**:4-5, 7-10
Job vacancies, **29**:8, 15
Workforce skills, **29**:4, 8
Employment and Immigration Department
Committee information requests, **11**:15-7
Correspondence from Minister, **11**:12-3
Estimates
1992-1993, main, **10**:4-17, 19-28; **11**:4-22, 24-7
1993-1994, main, **26**:4-27; **29**:4-22
Employment programs, **10**:4-11; **29**:6-7, 10, 12-3
Exports, **29**:9
Foreign workers in Canada, **26**:21-2
Forest industry, **10**:20-1
Immigration
Acceptance rate, **11**:6
Backlog, **11**:8, 10-1
Business Immigration Program, **11**:7, 27; **26**:18-20
Criminals, **26**:5-6
Economic prosperity, national unity, relationship, **11**:4-5, 7, 9; **26**:7
Employment and Immigration Department responsibility, **26**:5, 9-10, 16-8, 24-5, 27
Employment, relationship, **11**:10-1
Government expenditures, **11**:6-7; **26**:7
International mass movement of people, **11**:6
Legislation, **11**:6-9, 17
Levels, **11**:6; **26**:4-5
Municipalities, impact, **11**:26-7
Overseas processing, **11**:26
Policies and programs, **26**:4
Committee study, **6**:5-30, 32-4
Removals, **26**:18
Smuggling of immigrants, **11**:8
Sponsored class, **26**:13-4
Immigration Act (amdt.)(Bill C-86), references, **26**:4-6, 7
Industrial Adjustment Service, **10**:7
Information/knowledge-based economy, **29**:4-5, 8
Labour Force Development Strategy, **10**:5; **29**:5
Labour market programs, **29**:6-7
Refugees, **6**:6, 10-2, 16-8; **11**:7, 9-13, 17-20, 24-5; **26**:6-15, 23, 26
Social programs, **10**:6, 9-10, 15-6, 21, 27; **29**:7
Training programs, **10**:4-10, 13-7, 19-21, 23-6; **11**:20-2; **29**:6, 14-6, 20
Unemployment, **10**:17; **29**:6, 9
Unemployment insurance, **10**:11-2, 19, 22; **29**:5-6, 8, 11, 16-7, 19, 21-2

Vancouver, B.C. *see* Customs officers

Vegreville, Alta. *see* Immigration—Employment and Immigration Department responsibility

Velasco, Pura (Toronto Organization for Domestic Workers' Rights)
Immigration, Foreign Domestics Program, nannies, etc., Committee study, **8**:18-21, 34

Visas *see* Immigration *passim*

Visitors *see* Immigration; Refugees

Volunteer work *see* Immigration—Foreign Domestics Program

Wages
Federal minimum wage, not raised since 1986, etc., **28**:16-8
See also Competitiveness; Training programs—Payments

Walton, Bill (Calgary Economic Development Authority)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **18**:71-4, 81-2

Wappel, Tom (L—Scarborough West) (Vice-Chairman)
Committee, 7:46-7
Federal-provincial-territorial agreements, bilateral immigration and labour force development agreements, Committee study, **2**:12, 23-7
Immigration, **2**:23-7
Policies and programs, Committee study, **4**:6-9, 13, 23, 25-31, 36; **5**:4-6, 24-6; **6**:5, 12-4, 30-3; **7**:4, 12-8, 23-5, 27-8, 31, 36-41, 46-7
Procedure and Committee business
Questioning of witnesses, **4**:13
Travel, 7:46-7
References
Election as Vice-Chairman, **1**:4, 10
In camera meetings, **1**:5, 7-8; **4**:3; **8**:3
Witnesses, 7:4
Refugees, **4**:36; **5**:4-6; **7**:13-8, 23-5

Weatherhill, J.F.W. (Canada Labour Relations Board)
Labour Department, financial estimates, Committee study, **3**:10-2, 23

Welfare *see* Immigration; Refugees

Wenman, Robert L. (PC—Fraser Valley West) (Chairman)
Committee, **1**:14; **2**:4; 7:45-7; **8**:42; **11**:4; **18**:95
Competitiveness, **3**:14-6
Customs officers, **31**:12
Education, **9**:23, 25-6, 31-2
Employment and Immigration Department estimates
1992-1993, main, **9**:23, 25-6, 31-2; **10**:27-8; **11**:15-6, 23, 27; **12**:12, 14-5, 19-21, 23, 26
1993-1994, main, **26**:19-20
Federal-provincial-territorial agreements, bilateral immigration and labour force development agreements, Committee study, **2**:19-20, 29
Fisheries, Pacific, **3**:21
Government Expenditures Restraint Act (Bill C-105), references, **22**:27
Immigration, **2**:29; **3**:24; **8**:42-5; **11**:11, 15, 23, 27, 29, 32-5; **12**:27; **22**:6-7, 9-14; **25**:18, 21-2, 33-4, 36; **26**:19-20, 29; **31**:6, 10-2, 17, 25-7
Business Immigration Program, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **14**:7-8, 11, 19-20, 28-30; **15**:10; **16**:14, 28-30, 44-6, 54; **17**:5-7, 10-2, 14, 30-3, 36-9, 49-51, 71-7, 83, 89-91, 93-5, 101-5, 107-8; **18**:18, 23, 36, 38, 44-7, 49-52, 55-6, 58-62, 67-71, 74-5, 77, 79, 90-6; **19**:11-22, 28-31, 35, 38-9
Foreign Domestics Program, nannies, etc., Committee study, **8**:32-3, 37, 41

Wenman, Robert L.—*Cont.*
Immigration—*Cont.*
Policies and programs, Committee study, **4**:5, 9, 12-3, 26, 35-6; **5**:4-8, 14-8, 20-5; **6**:4-5, 12, 21-2, 28-30, 33-5; **7**:12-3, 18-9, 21, 23, 25-32, 36, 38-9, 41, 43-7
Immigration Act (amdt.)(Bill C-86), references, **22**:29-31, 33-4
Regulations, Committee study, **25**:17, 19, 21-3, 32-7
Immigration and Refugee Board, **22**:26-9, 31-2
Committee study, **23**:4-11; **24**:26-7, 33-4, 36
Immigration Regulations, Committee study, **31**:6, 10-3, 17, 25-7
Immigration Subcommittee, **11**:28, 33-4, 37
Jourdenais, references, **26**:32
Kuwait, **5**:4
Labour Department, financial estimates, Committee study, **3**:14-6, 23-4
Procedure and Committee business
Agenda and procedure subcommittee, not establishing, **1**:10-1
Agenda, future meetings, **3**:21, 24; **22**:19-20, 26-34; **25**:37-9
Briefing meetings, 7:45-7
Budget, **1**:12-3
1993-1994, **26**:32-4
Business meetings, **8**:42-7; **11**:27-9, 31-7; **22**:5-7, 9-20, 23, 26-34; **26**:27-34
Holding, **25**:39
Committee studies, continuing, **8**:27-8, 32-4, 37, 40-6
Documents
Committee documents, **22**:16-8
Committee Members receiving ahead of time, **22**:15
Report provided to committee, **14**:5, 32-3
Estimates, Committee studying, **8**:42, 46; **11**:31-2, 35-7; **22**:27-8, 30-2; **25**:37-9
In camera meetings
Proceeding to, **12**:27; **23**:4; **24**:4-5, 10
M. (Shields), **23**:6-11
Transcripts, **1**:12; **24**:35
Meetings, scheduling, **11**:31, 33-4; **18**:12-4
Minutes and evidence, blues, **5**:23
Motion for debate, Chair requesting, **23**:5-6
Organization meeting, **1**:10-4
Printing, minutes and evidence, **1**:11
Proceedings, broadcasting, **14**:31; **16**:45
Questioning of witnesses
After opening statement completed, **2**:10; **8**:10
Answers, **4**:36
Committee researchers, **14**:33-4
Department response time, **31**:27
Dinner break, **17**:54-5
Minister, **3**:21
Order, **4**:30
Privately after adjournment, **17**:108; **18**:39
Rotation, **4**:31-2; **19**:6
Round table discussion, **18**:60, 63
Scope, **4**:8, 12-3; **5**:8-9; **7**:12-3; **19**:22; **31**:7-8
Time allotment, **1**:14; **2**:15; **8**:13, 37; **9**:13, 16-8; **10**:24-6; **15**:8; **24**:11, 29; **25**:13, 15, 26-7
Written responses, **12**:22
Quorum, meeting and receiving/printing evidence without, **1**:10-1

Wenman, Robert L.—*Cont.*
Procedure and Committee business—*Cont.*
Reports to House
Government responses requested, **22**:10-5, 32-3
Second, **18**:90-1; **22**:6-7, 9
Staff, **1**:12
Subcommittees
Membership, **8**:46-7
Role, **8**:42-4
Translation, Member speaking too fast, **4**:22
Travel, **7**:45-7
Votes in House
Committee adjourning, **12**:9; **24**:5, 10-1, 14-5
Committee continuing, Members pairing, **15**:25, 27-8; **16**:23-4, 26; **25**:14-5
Witnesses
Departmental officials, **9**:13
Expenses, M. (Shields), **1**:13
Inviting/scheduling, **3**:21; **5**:5-7, 23; **14**:34; **17**:94-6; **18**:44-6, 69-71; **26**:27-32
Opening statements, **8**:16; **16**:14; **24**:6
Presentations, **17**:61
Testimony, **22**:26-7; **23**:4-5, 8-9
References
Election as Chairman, **1**:4, 10
In camera meetings, **1**:5, 7-8; **4**:3; **8**:3; **12**:3; **14**:3; **19**:3; **20**:11-2; **22**:3; **23**:3
Vice-Chairmen, election, **1**:10
Visitors, recognized, **11**:4
Refugees, **5**:5-6, 15-7; **6**:28; **7**:25, 28-32; **12**:14-5, 19-21; **24**:26-7, 33-4; **25**:32-3
Training programs, **3**:23-4; **9**:26; **10**:27
Youth, **22**:28, 30-2

West Coast Domestic Workers' Association *see* Organizations appearing

WHMIS *see* Workplace Hazardous Materials Information System

Wilbee, Stan (PC—Delta)
Procedure and Committee business
Organization meeting, **1**:10-1
Quorum, **1**:11
Vice-Chairmen, M., **1**:10
References, *in camera* meetings, **1**:5

Wiretapping *see* Canada Post Corporation

Women *see* Refugees—Determination process

Women's Bureau *see* Labour Department

Wong, Bill (Canadian Bar Association (Ontario))
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **15**:25-30, 32-3

Woodstock, Ont. *see* Immigration—Employment and Immigration Department responsibility

Work permits *see* Foreign workers in Canada; Refugees

Workforce skills *see* Employment

Working conditions *see* Immigration—Foreign Domestics Program; Labour standards

Workplace Equality Fund *see* Labour Department—Women's Bureau

Workplace Experience Program *see* Training programs

Workplace Hazardous Materials Information System *see* Occupational health and safety

Workplace With Disabilities Fund *see* Disabled and handicapped

World Trade Centre *see* Immigration—Terrorists

YMCA *see* Education—Stay in School Initiative

Young, Margaret (Library of Parliament Researcher)
Employment and Immigration Department estimates, 1993-1994, main, **27**:37-8
Immigration, policies and programs, Committee study, **4**:26-7; **5**:16, 24
Procedure and Committee business, business meetings, **22**:15, 33-4
References, *in camera* meetings, **1**:5, 7-8; **4**:3; **8**:3; **12**:3; **14**:3; **19**:3; **20**:11-2; **22**:3; **23**:3

Youth
Employment and training programs, Committee studying, **22**:19-20, 23-5, 28, 30-2; **25**:37-8
Federal-Provincial Youth Strategy, New Brunswick, Newfoundland, **9**:9; **30**:9, 18-22, 29
Government programs
Expenditures, **9**:5, 14-7, 25; **30**:15-8
Overview, **9**:5-11; **30**:4-12
Government responsibility
Federal-provincial, constitutional negotiations, etc., **9**:12-3
Interdepartmental, **9**:12-3; **30**:18
National service, establishing, **9**:30
Policy review, need for, **9**:12
See also Education; Employment programs; Unemployment

Youth Ministry of State *see* Employment programs—Youth; Organizations appearing

Yugoslavia *see* Refugees

Zaifman, Ken (Canadian Bar Association)
Immigration, Business Immigration Program, entrepreneurs, investors, Ministerial Task Force on the Immigrant Investor Program, discussion document, Committee study, **15**:17-20, 22-3

Wenman, Robert L.—*Suite*
Investisseurs, immigration, programme, **26**:19-20; **31**:10-2
Examen, **14**:7-8, 11, 19-20, 28-30; **15**:10; **16**:14, 28-30, 44-6, 54; **17**:10-2, 14, 30-3, 36-8, 49-51, 71-4, 89-91, 93, 101-5; **18**:18, 23, 36, 38, 50-1, 55-6, 58-60, 67-9; **19**:11-2, 14-22, 28-31, 38-9
Jeunes, **9**:25
Main-d'oeuvre, mise en valeur, stratégie, ententes bilatérales, étude, **2**:19, 29
Rapports à la Chambre, **25**:36
Réfugiés, **25**:32-4
Travail, **3**:14-5
Travail, ministère, dépenses, prévisions, examen, **3**:14-5, 23
Voir aussi Président du Comité—Élection

West Coast Domestic Workers' Association. *Voir* Personnel domestique étranger, Programme; Témoins

Wilbee, Stan (PC—Delta)
Comité
Séance à huis clos, présence, **1**:5
Séance d'organisation, **1**:10-1

Wong, Bill (Association du Barreau canadien, section Ontario)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **15**:25-30, 32-3

Wong, Bill—*Suite*
Investisseurs, immigration, programme, examen, **15**:25-30, 32-3

Young, Margaret (recherchiste pour le Comité)
Comité
Séances à huis clos, présence, **1**:5, 7-8; **4**:3; **8**:3; **12**:3; **20**:11-2
Travaux futurs, **22**:15, 33-4
Immigration, budget principal 1993-1994, **27**:37-8
Immigration, politiques et pratiques, étude, **4**:26-7; **5**:16, 24

Zagreb, consulat
Immigrants ou réfugiés, statut, demandes, nombre, **12**:22
Visas
Émission, possibilité, **12**:21-2
Traitement, nombre, **12**:22

Zaifman, Ken (Association du Barreau canadien)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **15**:17-20, 22-3
Investisseurs, immigration, programme, examen, **15**:17-20, 22-3

Valcourt, l'hon. Bernard—*Suite*
Immigration—*Suite*
Non-admissibilité pour raisons de santé, **6**:13-4, 30
Politiques et pratiques, **6**:5-30, 32-4; **11**:5
Renvois, **6**:25; **26**:18
Unité et prospérité du pays, contribution, **11**:5
Immigration et autres lois en conséquence, Loi (C-86), application, **26**:5-6
Immigration, Loi, modifications, **11**:17
Immigration, programme, coûts, **26**:7
Initiative nationale en matière de partenariat sectoriel
Fonctionnement, **29**:14-5
Fonds, montant, **29**:6
Investisseurs, immigration, programme
Ciblage, augmentation, **26**:19-20
Intégrité, initiatives, détails, **26**:18
Poursuites judiciaires, **26**:19
IWA, scierie, C.-B., travailleurs, mise à pied, aide, programmes, **10**:20-1
LASMO, entreprise britannique, marins étrangers, emploi, exemption, **26**:21
Main-d'oeuvre, mise en valeur, stratégie
Catalyseur, utilisation, **10**:5
Établissement, **29**:5
Main-d'oeuvre qualifiée, pénurie, **29**:15-6
Pêcheurs, côte ouest, travailleurs à terre, aide d'urgence, programme, enclenchement, **10**:22
Programmes sociaux
Politiques, cohérence, **10**:9-10
Projets pilotes, **10**:9-10, 15-6, 27
Réfugiés
Admissibilité pour raisons humanitaires, **11**:13-5
Afrique, réétablissement, programme, **6**:9-10
Appels devant la Cour fédérale, décisions, **11**:18-9
HCNUR, résolution, application, **26**:6-7
Identification, moyens, **11**:9-10
Parrainage, **6**:33; **11**:17; **26**:13-5
Permis de travail, **11**:17-20; **26**:23
Protocole d'entente avec les États-Unis, ébauche, **26**:10-3, 26
Renvois, **11**:13-5
Statut, reconnaissance, processus, **6**:6, 10-2, 16-8; **11**:7, 24-5; **26**:6, 8-9
Réfugiés, parrainage privé, programme, modalités, modifications, **26**:23
Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, exemples divers, **10**:7-8
Travail
Marché, **10**:4-6; **29**:6
Situation, analyse, **29**:8-10
Unitel, techniciens américains, utilisation, raisons, **26**:22

Vegreville, Alb. *Voir* Emploi et Immigration, ministère—Centre

Velasco, Pura (Toronto Organization for Domestic Workers' Rights)
Personnel domestique étranger, Programme, changements, étude, **8**:18-21, 34

Vice-président du Comité
Élection
Chadwick, **1**:10

Vice-président du Comité—*Suite*
Élection—*Suite*
Wappel, **1**:10

Visiteurs au Comité
Ukraine, parlement, délégation, **11**:4

Vote par appel nominal
Comité, séance à huis clos, tenue, m. (Shield) adoptée, **23**:3

Walton, Bill (Ville de Calgary)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **18**:71-4, 81-2
Investisseurs, immigration, programme, examen, **18**:71-4, 81-2

Wappel, Tom (L—Scarborough-Ouest) (vice-président)
Comité, **2**:26; **4**:13; **5**:5-6; **6**:5; 7:46-7
Séances à huis clos, présence, **1**:5, 7-8; **4**:3; **8**:3
El Salvador, déportations et rapatriements, **4**:36; **5**:4-5; **7**:15-8, 23-5
Immigration, ententes bilatérales, étude, **2**:12, 23-7
Immigration, politiques et pratiques, étude, **4**:6-9, 13, 23, 25-31, 36; **5**:4-6, 24-6; **6**:5, 12-4, 30-3; **7**:4, 12-8, 23-5, 27-8, 31, 36-41, 46-7
Main-d'oeuvre, mise en valeur, stratégie, ententes bilatérales, étude, **2**:12, 23-7
Voir aussi Vice-président du Comité—Élection

Weatherhill, J.F.W. (Conseil canadien des relations de travail)
Travail, ministère, dépenses, prévisions, examen, **3**:10-2, 23

Wenman, Robert L. (PC—Fraser Valley-Ouest) (président)
Chinois, étudiants, programme, **7**:28-32
Comité, séances à huis clos, présence, **1**:5, 7-8; **4**:3; **8**:3; **20**:11-2
Commission de l'immigration et du statut de réfugié, problèmes, examen, **24**:26-7, 33-4
Éducation, **9**:25-6
El Salvador, déportations et rapatriements, **7**:18
Emploi et immigration, budget principal 1992-1993, **9**:25-6; **10**:27-8
Emploi et Immigration, ministère, **11**:15-6; **19**:12; **31**:6, 12
Formation, programmes, **3**:23; **10**:27-8
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **14**:7-8, 11, 19-20, 28-30; **15**:10; **16**:14, 28-30, 44-6, 54; **17**:10-2, 14, 30-3, 36-8, 49-51, 71-4, 89-91, 93, 101-5; **18**:18, 23, 36, 38, 50-1, 55-6, 58-60, 67-9; **19**:11-2, 14-22, 28-31, 38-9
Immigrants, **2**:19; **5**:14-8
Immigration, **2**:29; **4**:35-6; **5**:21-2; **6**:28-30, 33-4; **7**:18-9, 25-7, 45; **12**:14-5, 19-21; **25**:21-2
Budget principal
1992-1993, **11**:15-6; **12**:14-5, 19-21
1993-1994, **26**:19
Politiques et pratiques, étude, **4**:35-6; **5**:14-8, 21-2; **6**:28-30, 33-4; **7**:18-9, 25-32, 44-7
Réglementation, étude, **31**:6, 10-2
Immigration, ententes bilatérales, étude, **2**:19, 29
Immigration et autres lois en conséquence, Loi (C-86), règlements, étude, **25**:21-2, 32-6

Travaux du Comité—*Suite*
Commission de l'immigration et du statut de réfugié, problèmes, **13**:4-25; **23**:4-11; **24**:4-36
Emploi et immigration, budget principal
1992-1993, **9**:5-32; **10**:4-28
1993-1994, **29**:4-22; **30**:4-30
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, **14**:4-35; **15**:4-57; **16**:4-55; **17**:5-109; **18**:5-96; **19**:4-41; **20**:11; **21**:1-35
Immigration
Budget principal
1992-1993, **11**:4-37; **12**:6-27
1993-1994, **26**:4-34; **27**:4-38
Politiques et pratiques, **4**:5-36; **5**:4-27; **6**:4-35; **7**:4-47
Réglementation, étude, **31**:4-27
Immigration, ententes bilatérales, **2**:4-29
Immigration et autres lois en conséquence, Loi (C-86), règlements, **25**:4-39
Investisseurs, immigration, programme, **14**:4-35; **15**:4-57; **16**:4-55; **17**:5-109; **18**:5-96; **19**:4-41; **20**:11-3; **21**:1-35
Main-d'oeuvre, mise en valeur, stratégie, ententes bilatérales, **2**:4-29
Personnel domestique étranger, Programme, changements, étude, **8**:7-47; **20**:12-3
Travail, budget principal 1993-1994, **28**:4-27
Travail, ministère, dépenses, prévisions, **3**:4-24
Travaux futurs, **1**:5-9; **4**:3-4; **8**:3-4; **12**:3-5; **22**:5-34

Trust Royal. *Voir* Investisseurs, immigration, programme; Témoins

Ukraine. *Voir* Visiteurs au Comité

United Rayore Gas Ltd. *Voir* Investisseurs, immigration, programme; Témoins

Unitel
Techniciens américains, utilisation, raisons, **26**:20-3

Vacheresse Associates Consultants Limited. *Voir* Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.

Valcourt, l'hon. Bernard (PC—Madawaska—Victoria; ministre de l'Emploi et de l'Immigration jusqu'au 25 juin 1993; (ministre désigné des Ressources humaines et du Travail) ministre de l'Emploi et de l'Immigration et ministre du Travail à compter du 25 juin 1993)
Aide au développement des collectivités, composante, catalyseur et importance, **29**:7
Aide au travail indépendant, option, fonds, montant, **29**:6
Alphabétisation des travailleurs, programmes, fonds, comparaison, **29**:20
Assurance-chômage
Bureaux, **29**:16-8
Caisse, contributions fiscales, **10**:11-2
Cotisations, augmentation, **10**:19
Coupures, possibilités, **29**:21
Déficit, prévisions, **29**:21
Demande, traitement, délais, **29**:19
Fonds, utilisation, **10**:4-5, 10; **29**:5
Prestations, gel, mise en fonction, **29**:22
Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, activités et objectifs, renseignements, obtention, **10**:24

Valcourt, l'hon. Bernard—*Suite*
Cours de langue pour les immigrés au Canada
Assistés sociaux, accessibilité, **11**:21-2
Bénéficiaires, identification, **11**:20-1
Économie
Situation mondiale, mouvements, ampleur, **11**:6
Stratégies, **10**:4
Emploi, création
Entreprises, cotisations sociales, exonération, mesure, répercussions, **29**:11
Secteur privé, climat favorable, **29**:4-5
Emploi d'été/Expérience de travail, financement, réorientation, **29**:10, 13
Emploi et immigration
Budget principal
1992-1993, **10**:4-17, 19-28
1993-1994, **29**:4-22
Mesures, résumé, **29**:7-8
Objectifs, **29**:4-8
Emploi et Immigration, ministère
Activités, **11**:4
Centre de documents, Vegreville, Alb., **26**:16-7, 24-5, 27
Correspondance, réponse, délais, **11**:12-3, 15-7
Services internes, **26**:5, 10
Emploi et Immigration, ministre, ovation, Toronto, Ont., raisons, **10**:25
Emploi, Planification, programme
Buts, **10**:10
Financement, coupures, répercussions, **10**:13-5, 23, 26; **29**:12
Financement, montant, **29**:6
Partenariats, création, **10**:5, 10
Enseignement coopératif, dépenses, augmentation, **29**:20-1
Formation, programmes
Apprentissage et formation, développement, **10**:16-7
Brampton et Mississauga, Ont., places, répartition, modifications, **29**:20
Emplois, inexistence, **10**:19-20
Fonds, augmentation, **10**:4-5
Marges de manoeuvre, assouplissement, **10**:25
Mesures incitatives, **10**:8
Réussite, exemples, **10**:6, 8
Secteur privé, **10**:6, 8-9; **29**:6, 15
Immigrants, visite médicale, répétition, **11**:26
Immigration
Abus, **6**:24
Accroissement, **11**:10-1, 26-7
Appréciation, points, système, révision, **6**:22
Budget principal
1992-1993, **11**:4-22, 24-7
1993-1994, **26**:4-27
Criminels étrangers, **6**:7, 32-3
Demandes, **6**:5-7, 15-7, 22, 26-7; **26**:15
Dépenses, **11**:6-7
Famille, catégorie, **6**:12-3, 18-9
Gens d'affaires immigrants, **11**:7
Gestion, contrôle, **6**:6-7
Justification, **11**:5
Missions à l'étranger, députés, représentations, **6**:33-4
Modifications, justification, **11**:7-9, 25
Niveaux, plan quinquennal, **6**:8, 28-9; **11**:6; **26**:4-5

Témoins—*Suite*
Commission de l'immigration et du statut de réfugié, **7**:10-2, 26-7, 31; **13**:4-25; **24**:4-11, 13-35
Conseil canadien des relations de travail, **3**:10-2, 23
Consultants Coopers and Lybrand, **17**:7-16
Consultants Overseas Investment, **17**:61, 77-93
Dyne Holdings Ltd., **16**:46-55
Emploi et Immigration, ministère, **2**:4-29; **4**:5-36; **5**:6-27; **6**:5, 18, 23, 25, 27, 30-1; **7**:4-10, 12-7, 23-5, 27-30, 32; **8**:7-16, 40-1, 46; **9**:14; **10**:12, 17-9, 25; **11**:21-3; **12**:6-26; **18**:40-9, 51-5, 57-60, 62-70; **19**:4-16, 19-32, 36-7, 39-40; **25**:4-37; **26**:14-9, 22-5; **27**:4-38; **29**:4, 17, 19-21; **31**:4-27
Emploi et Immigration, ministre, **6**:5-30, 32-4; **10**:4-17, 19-28; **11**:4-22, 24-7; **26**:4-27; **29**:4-22
Fonds de croissance du gouvernement de la Saskatchewan, **18**:82-90
Gelberger, Judith, **23**:3
Groupe Canadian Maple Leaf, **17**:16-39
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le Programme d'immigration des investisseurs, **14**:4-31, 33-5
Ifejika, Sammy, **23**:3
Industrie, Commerce et Technologie, ministère de l'Ontario, **17**:61-77
Lakeview Development of Canada, **18**:26-39
Ministre d'État (Jeunesse), **9**:5-31; **30**:4-30
Ontario, Industrie, Commerce et Technologie, ministère, **17**:61-77
President Canada Syndicates Inc., **16**:34-46
P.W. Lorch et Associés, **18**:5-12, 14-9
Saskatchewan, gouvernement, **17**:96-109
Toronto Organization for Domestic Workers' Rights, **8**:18-21, 34
Travail, ministre, **3**:4-10, 12-20, 22-4; **28**:4-27
Trust Royal, **15**:43-57
United Rayore Gas Ltd., **18**:71, 75-81
West Coast Domestic Workers' Association, **8**:16-8, 35

Terre-Neuve. *Voir* L'école avant tout, initiative—Counselling; Stratégie Jeunesse Canada—Ententes

Thunder Bay, Ont.
Grévistes, retour au travail, mesures, **3**:19-20

Tobin, Brian (L—Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte)
Comité
Séance d'organisation, **1**:10-3
Séances à huis clos, présence, **1**:8; **4**:3
Formation, programmes, **2**:10, 15-8
Immigration, ententes bilatérales, étude, **2**:10-2, 15-8
Main-d'oeuvre, mise en valeur, stratégie, ententes bilatérales, étude, **2**:10-2, 15-8

Toronto, Ont. *Voir* Emploi et Immigration, ministre—Ovation; Emploi, Planification, programme—Financement, coupures, répercussions

Toronto Organization for Domestic Workers' Rights. *Voir* Personnel domestique étranger, Programme; Témoins

Travail
Budget principal 1993-1994, **28**:4-27
Compétitivité, **3**:14-6
Coopération, Mexique-Canada, protocole d'entente, signature, **28**:7
Écoute électronique, allégations, enquête, **3**:16-7

Travail—*Suite*
Employés fédéraux syndiqués, nombres, comparaison, **28**:23-4
Femmes, égalité, promotion, Travail, ministère, rôle, **28**:6
Gouvernements, coopération, encouragements, **28**:5
Marché
Efficacité, amélioration, **10**:5-6
Investissements, **29**:6
Structure, problèmes, **10**:4
Programmes novateurs, recherche, **28**:5
Salaires élevés, **3**:15-6
Situation, analyse, **29**:8-10
Voir aussi Jeunes—École; Thunder Bay, Ont.—Grévistes

Travail et emploi, sous-comité
Création et composition, **1**:7-8
Président, élection, **1**:8
Rapport au Comité, premier, dépôt, **20**:12
Réunions
Calendrier, **1**:8
Membres du Comité permanent, invités d'office, **1**:8

Travail, ministère
Budget de fonctionnement, augmentation, **3**:8
Dépenses, prévisions, examen, **3**:4-24
Financement, niveaux différents, aperçu, **28**:13-4
Mission et objectifs, **28**:4
Normes du travail et de sécurité, élaboration, **3**:7
Relations patronales-syndicales, description, **3**:5-7
Ressources, besoins et priorités, **3**:4-5
Tâche principale, **28**:8
Voir aussi ALÉNA—Négociations; Conseil canadien des relations de travail—Société canadienne des postes, griefs, cas; Fonds des travailleurs et travailleuses handicapés—Financement; Travail—Femmes

Travail, ministre. *Voir* Comité—Ministres, comparution; Témoins

Travailleurs, adaptation, prestations, programme (PAT)
Financement, diminution, **28**:8, 10-1

Travailleurs âgés, adaptation, Programme (PATA)
Admissibilité
Critères, **3**:13-4; **28**:14-5
Montréal, Qué., Domtar, situation, **28**:23
St. Catharines, Ont., General Motors, travailleurs, **28**:9
Décisions, délais et appel, processus, **28**:11-2
Dépenses
Baisse, **3**:10
Montants, **28**:8-9
Prévisions, **3**:12
Ententes révisées, Québec, signature, **28**:23
Fonctionnement, **3**:7-8
Personnes aidées, nombre, **3**:13-4; **28**:12
Refus, nombre, **3**:12
Renégociation, **28**:6

Travailleurs des conserveries, adaptation, programme
Financement, explications, **28**:20-1

Travailleurs sélectionnés, programme. *Voir* Immigration

Travaux du Comité
Comité, voyage, Asie, mi-janvier 1992, séance d'information, **8**:3

Shields, Jack—*Suite*
Comité—*Suite*
Travaux futurs, **22**:8-9, 11, 14-9, 23, 26, 28-9, 31, 33
Commission de l'immigration et du statut de réfugié, **22**:23
Problèmes, examen, **13**:12-4, 25; **23**:6-8, 11; **24**:4-6, 14-5
Écoles, **9**:29-30
Emploi et immigration, budget principal 1992-1993, **9**:29-31
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **14**:14-9, 24, 27-32, 35; **15**:12-3, 21, 25, 28, 31-2, 38-9, 54-7; **16**:21-2, 31-3, 38-40; **17**:6-7, 12-4, 20-5, 28-9, 38-9, 53-8, 60-2, 71, 75-6, 81-6, 91-2, 94-6, 102-3, 105-8; **18**:12-7, 22-4, 33-7, 39, 45-6, 48-9, 51-2, 57, 59-62, 64, 69, 73, 75-6, 79-82, 86-8, 90-2; **19**:13-6, 19-20, 22-4, 26-7, 34-5, 39
Immigration, **2**:28-9; **4**:8, 17-8, 29-30; **5**:20-2, 27; **6**:18-9; **12**:17-8; **16**:21; **25**:17-9
Budget principal 1992-1993, **12**:17-8
Politiques et pratiques, étude, **4**:8, 16-8, 23, 25, 29-30; **5**:20-2, 26-7; **6**:17-9
Réglementation, étude, **31**:22-4, 26
Immigration, ententes bilatérales, étude, **2**:19, 25-6, 28-9
Immigration et autres lois en conséquence, Loi (C-86), **22**:23
Règlements, étude, **25**:14-5, 17-9
Investisseurs, immigration, programme, **22**:8-9; **31**:24
Examen, **14**:14-9, 24, 27-32, 35; **15**:12-3, 21, 25, 28, 31-2, 38-9, 54-7; **16**:21-2, 31-3, 38-40; **17**:6-7, 12-4, 20-5, 28-9, 38-9, 53-8, 60-2, 71, 75-6, 81-6, 91-2, 94-6, 102-3, 105-8; **18**:12-7, 22-4, 33-7, 39, 45-6, 48-9, 51-2, 57, 59-62, 64, 69, 73, 75-6, 79-82, 86-8, 90-2; **19**:13-6, 19-20, 22-4, 26-7, 34-5, 39
Jeunes, **9**:29-31; **22**:23
Main-d'oeuvre, mise en valeur, stratégie, ententes bilatérales, étude, **2**:19, 25-6, 28-9
Rapports à la Chambre, **22**:11, 14, 33
Réfugiés, **4**:16-7; **5**:26-7; **6**:17-8; **22**:23; **25**:19

SITCI. *Voir* Système informatisé de traitement des cas d'immigration

Sobeski, Pat (PC—Cambridge)
Emploi et immigration, budget principal 1993-1994, **30**:27-9
Jeunes, **30**:27-8
Jeunes, programmes et services, **30**:28-9

Société canadienne des postes
Relations de travail, **3**:17-8
Voir aussi Conseil canadien des relations de travail

Somaliens. *Voir* Réfugiés

Sous-comité du programme et de la procédure. *Voir* Comité

Sous-comités. *Voir* Comité

Speller, Bob (L—Haldimand—Norfolk)
Alternance travail-études, option, **30**:24
Centres d'emploi du Canada pour étudiants, **30**:23-4
DÉFI, programme, **30**:23
Emploi d'été/Expérience de travail, **30**:13-4
Emploi et immigration, budget principal 1993-1994, **30**:11-4, 23-7
Emplois, **30**:25
Jeunes, **30**:11-4, 25
Jeunes, programmes et services, **30**:26

Speller, Bob—*Suite*
Jeunesse, ministère, **30**:27
L'école avant tout, initiative, **30**:25

St. Catharines, Ont. *Voir* Travailleurs âgés, adaptation, Programme—Admissibilité

Stevenson, Ross (PC—Durham)
Syndicats, **28**:13
Travail, budget principal 1993-1994, **28**:13
Travail, ministère, **28**:13

Stewart, Gavin (ministère des Affaires extérieures)
Immigration
Budget principal 1992-1993, **12**:19-22
Politiques et pratiques, étude, **4**:27-9, 34; **7**:12, 15, 17-23, 30-6, 38-47

Stobo, Gerry (Commission de l'immigration et du statut de réfugié)
Commission de l'immigration et du statut de réfugié, problèmes, examen, **13**:18, 20; **24**:5, 13-4, 16-8, 20-2, 28, 30-2, 34-5

Stratégie Jeunesse Canada
Ententes fédérales-provinciales
Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve
Efficacité, **30**:19-20
Prolongation, **30**:9
Provinces, participation, possibilités, **30**:20-1

Syndicats
Dirigeants, Mexique, homologues, rencontres, fréquence, **28**:13-4
Voir aussi Investisseurs, immigration, programme

Système informatisé de traitement des cas d'immigration (SITCI). *Voir* Immigration—Demandes

Taylor, Chris (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **18**:66; **19**:4-16, 19, 21-32, 39-40
Investisseurs, immigration, programme, examen, **18**:66; **19**:4-16, 19, 21-32, 39-40

Témoins
Affaires extérieures, ministère, **4**:10-2, 27-9, 34; **7**:12, 15, 17-23, 30-6, 38-47; **8**:3; **18**:55-6, 60-3; **19**:6-8, 16-9, 24-5, 30, 33-8
Association des entrepreneurs et investisseurs de Taiwan en C.-B., **15**:34-43
Association du Barreau canadien, **15**:4-23
Section Ontario, **15**:23-33
Association pour la défense des droits du personnel domestique, **8**:22-6, 34-5, 39
Atlantic Canada Chinese Business Council, Inc., **16**:4-14
Baker, Stewart & Roper, avocats, **16**:14-33
Baksh, Kadir, **23**:3
Calgary, Alb., **18**:71-4, 81-2
Canadian Coalition for In-Home Child and Domestic Care, **8**:28-32, 35-40
Citizen's Choice Corporation, **17**:39-60
Clark Consultants International, **18**:20-6
Coalition of Concerned Groups for Foreign Domestic Workers, **8**:35

Réfugiés—*Suite*
Statut, reconnaissance, processus—*Suite*
Exemple, citation, **6**:6
Provinces et municipalités, aide directe, amélioration, **11**:24-5
Visas de voyage divers, **26**:26
Voir aussi Commission de l'immigration et du statut de réfugié—Statut; Zagreb, consulat—Immigrants

Réfugiés, parrainage privé, programme
Modalités, modifications, **26**:23-4

Regina, Sask. *Voir* L'école avant tout, initiative—Scott Collegiate

Responsabilités professionnelles et familiales, conciliation, programme
Lancement, précisions, **28**:15-6

Robbins, Jerry (Commission de l'immigration et du statut de réfugié)
Commission de l'immigration et du statut de réfugié, problèmes, examen, **13**:13, 15, 18-9

Robitaille, Jean-Marc (PC—Terrebonne; secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation) du 11 mars 1993 au 1er septembre 1993; secrétaire parlementaire du ministre des Finances du 1er septembre 1993 au 31 août 1994)
Conseil canadien des relations de travail, **3**:10-1
Travail, ministère, dépenses, prévisions, examen, **3**:10-1
Travailleurs âgés, adaptation, Programme, **3**:10

Roper, Christopher J. (Baker, Stewart & Roper, avocats)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **16**:14-24, 27, 29-33
Investisseurs, immigration, programme, examen, **16**:14-24, 27, 29-33

Roy-Arcelin, Nicole (PC—Ahuntsic; secrétaire parlementaire du ministre des Communications du 8 mai 1991 au 1er septembre 1993; secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et ministre des Communications du 1er septembre 1993 au 31 août 1994)
Comité, séance à huis clos, présence, **8**:3

Royal Oak, mine
Arbitrage, conciliation et médiation, mise à jour, **28**:9

Royaume-Uni. *Voir* Personnel domestique étranger, Programme—Formation, douzième année, équivalence—Europe

Ruddick, Elizabeth (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Immigration, réglementation, étude, **31**:15-6, 18-9, 23

SAAI. *Voir* Service d'aide à l'adaptation de l'industrie

Salaire minimum
Fédéral, actualisation, omission, raisons, **28**:16-8

Samson, Cid (NPD—Timmins—Chapleau)
Assurance-chômage, **29**:16-8, 21-2
Comité, séance à huis clos, présence, **1**:8
Emploi, création, **29**:11
Emploi d'été/Expérience de travail, **29**:12-3
Emploi et immigration, budget principal 1993-1994, **29**:10-3, 16-8, 21-2

Samson, Cid—*Suite*
Emploi, Planification, programme, **29**:11-2
L'école avant tout, initiative, **29**:12

Santé et sécurité au travail
Lois canadiennes, harmonisation, **28**:7-8
Mexique, normes, application, **28**:9-10
Règlements, révision, **28**:7

Saskatchewan, gouvernement. *Voir* Investisseurs, immigration, programme; Témoins

Saskatchewan Government Growth Fund. *Voir plutôt* Fonds de croissance du gouvernement de la Saskatchewan

Schneider, l'hon. Larry (PC—Regina—Wascana; ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien à compter du 25 juin 1993)
Responsabilités professionnelles et familiales, conciliation, programme, **28**:15
Travail, budget principal 1993-1994, **28**:14-5
Travailleurs âgés, adaptation, Programme, **28**:14-5

Schroh, Gerry (ministère des Affaires extérieures)
Comité, séance à huis clos, présence, **8**:3

Scott Collegiate, Regina, Sask. *Voir* L'école avant tout, initiative

Séance d'organisation. *Voir* Comité

Secrétariat d'État. *Voir* Citoyenneté—Emploi; Immigrants—Compétences professionnelles et scolarité, reconnaissance

Secrétariat d'étude démographique
Élimination, répercussions, **12**:25-6

Serafico, Lorina (West Coast Domestic Workers' Association)
Personnel domestique étranger, Programme, changements, étude, **8**:16-8, 35

Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (SAAI)
Exemples divers, **10**:7-8

Shanahan, Ernie (Citizen's Choice Corporation)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **17**:52
Investisseurs, immigration, programme, examen, **17**:52

Shanahan, Patrick (Citizen's Choice Corporation)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **17**:39-60
Investisseurs, immigration, programme, examen, **17**:39-60

Shields, Jack (PC—Athabasca; secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration du 8 mai 1991 au 11 mars 1993; secrétaire parlementaire du ministre du Travail du 11 mars 1993 au 1er septembre 1993; secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration et ministre du Travail du 1er septembre 1993 au 31 août 1994)
Assurance-chômage, **31**:22-3
Budget national 1992-1993, **2**:19
Comité, **15**:25, 28; **17**:94-5; **18**:12-4, 45-6, 90-1; **22**:16-9, 23, 26, 28-9, 31; **23**:6-8, 11; **24**:4-5; **25**:14
Séance d'organisation, **1**:13-4
Séances à huis clos, présence, **1**:5, 8; **12**:3; **20**:11-2

P.W. Lorch et Associés. *Voir* Investisseurs, immigration, programme; Témoins

Québec. *Voir* Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.; Immigrants—Déplacements *et* Formation linguistique; Immigration; Immigration, ententes bilatérales; Investisseurs, immigration, programme; Travailleurs âgés, adaptation, Programme—Ententes

Racine, Guy (Trust Royal)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **15**:43-57
Investisseurs, immigration, programme, examen, **15**:43-57

Ramsay, Chantal G. (ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de l'Ontario)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **17**:62, 65-77
Investisseurs, immigration, programme, examen, **17**:62, 65-77

Rapport au Comité. *Voir* Travail et emploi, sous-comité

Rapport Ferguson. *Voir* Immigration, sous-comité

Rapport Woods
Allusion, **3**:18

Rapports à la Chambre
Premier (personnel domestique étranger, Programme), **20**:3-10
Gouvernement, réponse, date, **25**:36
Deuxième (investisseurs, immigration, programme *et Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs*, document), **21**:1-35
Gouvernement, réponse, date, **25**:36; **26**:18, 20
Réponses du gouvernement
Délais, **22**:10-4
Information, réponse écrite, **22**:12, 32-3
Mandamus, procédure, utilisation, **22**:12-3
Voir aussi Comité—Rapports—Adoption

Redway, l'hon. Alan (PC—Don Valley-Est)
Comité, **24**:5
Commission de l'immigration et du statut de réfugié, problèmes, examen, **24**:5, 11, 18-22

Réfugiés
Accueil
Nombres, contradictions, **7**:41-3
Pays, identification, **7**:42
Admissibilité pour raisons humanitaires, **11**:11-5; **25**:16-7; **27**:20-1, 27
Afrique, réétablissement, programme, **6**:9-10
Appels devant la Cour fédérale, décisions, **11**:18-9
Criminels
Fonctionnement, **25**:33-4
Jeunes délinquants et adultes, traitement, distinction, **25**:34
Empreintes digitales, prise, fonctionnement, **25**:19, 31-2
Familles, réunion, jeunes de plus de 19 ans, demandes, révision, **27**:9-10
HCNUR, résolution, application, **26**:6-7
Identification, moyens, **11**:9-10

Réfugiés—*Suite*
Lignes directrices, application, décisions, ventilation, **27**:20-1
Nombre
Hausse, **6**:8
Voir aussi sous le titre susmentionné Accueil
Parrainage
Bigame, application, **6**:33
Contrat
Respect, moyens, **26**:13-4
Rupture, conséquences, **4**:15-6
Délais, **11**:17
Demandes, nombre, données, **4**:11
Diminution, **4**:10-1
Dossiers, traitement, processus, lenteur, **4**:11-2
Moyen-Orient, quota, **7**:22
Parents aidés, cas, **4**:16-7
Réexamen, **4**:32-3
Pays, liste B-1, abolition, répercussions, **12**:23-4
Permis de travail
Délais, **13**:23-4; **25**:12-3; **27**:11
Obtention, modifications, **22**:21; **26**:14-5
Renouvellement, **25**:23, 27-8; **26**:23; **27**:4-6
Retrait, **11**:17-20; **27**:6
Persécution en raison du sexe
Application, **27**:37
Examen, suggestion, **22**:23, 26
Situation, mise à jour, **27**:15-7
Points d'entrée, demandes
Rapports, fréquence, **27**:19
Refus, **27**:18-9
Statistiques, **27**:18
Protocole d'entente avec les États-Unis, ébauche
Discussions, **26**:10-1
États-Unis, répercussions, **26**:11
Principe des Nations unies et du Haut-commissaire, respect, **26**:26
Refoulement, risques, **26**:11-3
Rapatriement volontaire, fonctionnement, **5**:19-20, 26-7
Refus
Recours, utilisation, **27**:25-7
Révision, réponse favorable, **25**:32
Risque identifiable, critère, interprétation, **27**:37-8
Voir aussi sous le titre susmentionné Points d'entrée, demandes
Règlements, application, **27**:37
Renvois, **5**:27; **11**:11-2, 14-5; **25**:32-3
Retour dans leurs pays d'origine, nouvelle demande, traitement, **26**:26
Sélection, critères, **5**:19
Somaliens refoulés vers les États-Unis, situation, **13**:24-5
Statut, reconnaissance, processus
Arriérés
Élimination, **11**:7; **26**:14-5
Système juridique, responsabilité, **6**:17-8
Demandes
Ajournements, **6**:16, 18
Femmes et enfants, droits de la personne, critères, **6**:10-2
Fondées sur le sexe, **26**:6-9
Nombre, **4**:24
Traitement, délais, **27**:11-2

Parent, Gilbert—*Suite*
Santé et sécurité au travail, **28**:9-10
Travail, budget principal 1993-1994, **28**:8-10, 24-5
Travailleurs, adaptation, prestations, programme, **28**:8
Travailleurs âgés, adaptation, Programme, **28**:8-9

Partenariat syndical-patronal, programme
But et initiatives, détails, **28**:21-3
Lancement, **28**:5

PAT. *Voir* Travailleurs, adaptation, prestations, programme

PATA. *Voir* Travailleurs âgés, adaptation, Programme

Pêcheurs
Côte ouest, travailleurs à terre, aide d'urgence, programme, enclenchement, **10**:21-2

P.E.I. Opportunities Fund Inc. *Voir* Investisseurs, immigration, programme

Perrin, Bob (Gouvernement de la Saskatchewan)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **17**:96-106, 108-9
Investisseurs, immigration, programme, examen, **17**:96-106, 108-9

Personnel domestique étranger, Programme
Association pour la défense des droits du personnel domestique, exposé, **8**:22-6
Canadian Coalition for In-Home Child and Domestic Care, exposé, **8**:28-32
Canadiens, concurrence, **31**:17-8
Changements
Étude, **8**:7-47; **20**:12-3
Raisons, **8**:14-5
Voir aussi sous le titre susmentionné Employeurs
Clandestinité, recours, **8**:38-9
Compétences, amélioration, **8**:41
Consultations
Processus, **8**:34-5, 40-1
Voir aussi sous le titre susmentionné Emploi et Immigration, ministre
Contrats exécutoires, **8**:41
Droits de la personne, violation et discrimination, victimes, **8**:40
Emploi et Immigration, ministère, exposé, **8**:7-10
Emploi et Immigration, ministre, consultations avec ses homologues provinciaux, **8**:14
Employeurs, changements, autorisation, **8**:41
Évaluation, rapport, accessibilité, **8**:11
Exploitation, signification, **8**:11
Formation, douzième année, équivalence
Critères, exigence, **25**:34-5
Discrimination systématique, **8**:14
Europe et Royaume-Uni, pourcentage, **8**:13
Lien avec la qualité des services, **8**:13, 37-8
Philippines et Jamaïque, statistiques, **8**:10-1
Handicapés, soins, **8**:39-40
Immigrants reçus, statut, échec, taux, **8**:36-7
Nouveau programme, permis, délivrance, nombre, **27**:8
Plaintes, **8**:11-2, 34-5
Poursuites juridiques, **8**:39

Personnel domestique étranger, Programme—*Suite*
Rapport à la Chambre, **20**:3-10
Accessibilité, **8**:45-6
Préparation, **20**:13
Réponse du gouvernement, retards, raisons, **27**:7-8
Toronto Organization for Domestic Workers' Rights, exposé, **8**:18-21
West Coast Domestic Workers' Association, exposé, **8**:16-8
Voir aussi Immigration, sous-comité

Philippines. *Voir* Personnel domestique étranger, Programme—Formation, douzième année, équivalence

Pickard, Jerry (L—Essex—Kent)
Comité, travaux futurs, **22**:16-9, 32
Jeunes, **22**:32

Planification de l'emploi, programme. *Voir plutôt* Emploi, Planification, programme

Plourde, André (PC—Kamouraska—Rivière-du-Loup; secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur du 8 mai 1991 au 11 mars 1993; secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration du 11 mars 1993 au 1er septembre 1993; secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration et ministre du Travail du 1er septembre 1993 au 31 août 1994)
Assurance-chômage, **29**:13-4
DÉFI, programme, **29**:14
Emploi, création, **29**:14
Emploi et immigration, budget principal 1993-1994, **29**:13-4

POINT DE DÉPART, programme
Financement, **9**:7, 16-7
Projets
Exemples, **30**:8
Répercussions, **9**:8

Polonais ressortissants
Détenteurs de visas de visiteurs, interdiction de travailler, ministre, interrogatoire, **4**:3

President Canada Syndicates Inc.
Clients, provenance, **16**:42
Projets, déroulement, endroit, **16**:42-3
Voir aussi Investisseurs, immigration, programme; Témoins

Président du Comité
Élection de Wenman, **1**:10
Président suppléant, Fee, **5**:26

Prêts aux étudiants entrepreneurs, programme
Financement, augmentation, **30**:10
Fonctionnement, détails, **9**:28-9

Procès-verbaux et témoignages
Erratum, **4**:2
Impression, **1**:11-2

Programmes sociaux
Politiques, cohérence, **10**:9-10
Projets pilotes
Lancement, **10**:9-10
Personnes concernées, participation volontaire, **10**:16
Précisions, **10**:15, 27
Provinces, collaboration, **10**:15-6

Mexique. *Voir* Santé et sécurité au travail; Syndicats—Dirigeants; Travail—Coopération

Miller, Virginia (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Emploi et immigration, budget principal 1992-1993, **9**:14

Ministre d'État (Jeunesse). *Voir* Comité—Ministres, comparution; Témoins

Mississauga, Ont. *Voir* Formation, programmes—Brampton

Montréal, Qué. *Voir* Investisseurs, immigration, programme—Québec; Travailleurs âgés, adaptation, Programme—Admissibilité

Morton, Millie (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **19**:11, 20-3, 26, 29, 31-2, 36-7, 40
Investisseurs, immigration, programme, examen, **19**:11, 20-3, 26, 29, 31-2, 36-7, 40

Moyen-Orient. *Voir* Investisseurs, immigration, programme—Marchés; Réfugiés—Parrainage

Mulder, Nick (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Emploi et immigration, budget principal 1993-1994, **29**:17, 20-1

Murphy, Rod (NPD—Churchill)
Centre canadien pour l'hygiène et la sécurité au travail, **3**:9
Comité, **3**:21
Thunder Bay, Ont., **3**:19-20
Travail, ministère, dépenses, prévisions, examen, **3**:9-10, 12-4, 19-21
Travailleurs âgés, adaptation, Programme, **3**:12-4

Nault, Robert D. (L—Kenora—Rainy River)
Centre canadien pour l'hygiène et la sécurité au travail, **3**:8-9
Comité, séance à huis clos, présence, **1**:7
Négociations collectives, **3**:18, 21-3
Rapport Woods, **3**:18
Société canadienne des postes, **3**:17-8
Travail, **3**:16-7
Travail, ministère, dépenses, prévisions, examen, **3**:8-9, 16-8, 21-3

Négociations collectives
Efficacité, **28**:4-5
Offres, scrutin ordonné par le ministre, disposition
Administrateur, réaction, **28**:27
Application, coûts, **28**:26-7
Consultations, processus, **28**:24-5
Vote, grèves, évitement, **28**:25
Système, fonctionnement, **3**:18-9
Unités de négociation, amalgame, processus, **3**:21-3

Nicholson, l'hon. Robert D. (PC—Niagara Falls; secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada du 8 mai 1991 au 7 mai 1993; secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture) du 8 mai 1993 au 25 juin 1993; ministre des Sciences et ministre chargé de la petite entreprise à compter du 25 juin 1993)
Comité, **9**:18
Éducation, **9**:27
Emploi d'été/Expérience de travail, **9**:27-8

Nicholson, l'hon. Robert D.—*Suite*
Emploi et immigration, budget principal 1992-1993, **9**:18, 26-9
Prêts aux étudiants entrepreneurs, programme, **9**:28-9

Nouveau-Brunswick. *Voir* Stratégie Jeunesse Canada—Ententes

Nunziata, John (L—York-Sud—Weston)
Assurance-chômage, **10**:11-3
Comité, **9**:18
Séance à huis clos, présence, **8**:3
Commission de l'immigration et du statut de réfugié, problèmes, examen, **13**:18-21
Cour fédérale, **13**:19
Emploi et immigration, budget principal 1992-1993, **9**:18, 20-2; **10**:10-4, 25-6, 28
Emploi, Planification, programme, **10**:13-4, 26
Jeunes, **9**:21-2
Personnel domestique étranger, Programme, changements, étude, **8**:13-4

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). *Voir* Immigrants—Compétences professionnelles et scolarité, reconnaissance

Ontario
Industrie, Commerce et Technologie, ministère. *Voir* Témoins
Voir aussi Investisseurs, immigration, programme

Ordres de renvoi
Assurance-chômage, Loi, modification, transfert au sous-comité du travail et de l'emploi, **8**:3
Crédits 1992-1993
Emploi et immigration, **9**:3
Travail, **9**:3
Erratum, **4**:2
Formation professionnelle, **1**:3
Immigration, politiques et pratiques, **1**:3

Organisation de coopération et de développement économiques. *Voir plutôt* OCDE

Organization of Professional Immigration Consultants. *Voir* Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.

Pagtakhan, Rey (L—Winnipeg-Nord)
Canadian Coalition for In-Home Child and Domestic Care, **8**:36
Comité, **8**:45-6
Personnel domestique étranger, Programme, changements, étude, **8**:14, 35-7, 40, 45-6

Palestiniens, déportation par le gouvernement du Koweït
Informations supplémentaires, **4**:3; **5**:4
Situation, description, **7**:21-2

Palmer, Garnett (Citizen's Choice Corporation)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **17**:45-54, 56-7, 59
Investisseurs, immigration, programme, examen, **17**:45-54, 56-7, 59

Parent, Gilbert (L—Welland—St. Catharines—Thorold)
Négociations collectives, **28**:24-5
Royal Oak, mine, **28**:9

Langan, Joy—*Suite*
Travailleurs, adaptation, prestations, programme, **28**:10
Travailleurs âgés, adaptation, programme, **28**:10-2
Travailleurs des conserveries, adaptation, programme, **28**:20-1

LASMO, entreprise britannique
Marins étrangers, emploi, exemption, **26**:20-2

L'école avant tout, initiative
Campagne de sensibilisation du public, efficacité, **30**:6-7
Counselling par les pairs, programme, Terre-Neuve, **9**:8
Efficacité, **29**:12
Voir aussi sous le titre susmentionné Campagne
Évaluation, **30**:25
Intervenants, mobilisation, **30**:7-8
Programmes souples, élaboration, **9**:6
Propos, résumé, **30**:8-9
Résultats, améliorations, **9**:7
Scott Collegiate, Regina, Sask., projet, **9**:8

Lee, Jack A. (President Canada Syndicates Inc.)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **16**:34-46
Investisseurs, immigration, programme, examen, **16**:34-46

Lee, Jason (Association des entrepreneurs et investisseurs de Taiwan en C.-B.)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **15**:34-43
Investisseurs, immigration, programme, examen, **15**:34-43

Lesperance, David (Baker, Stewart & Roper, avocats)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **16**:16-21, 24-33
Investisseurs, immigration, programme, examen, **16**:16-21, 24-33

Levit, Keith (Lakeview Development of Canada)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **18**:26-39
Investisseurs, immigration, programme, examen, **18**:26-39

Lorch, Wayne (P.W. Lorch et Associés)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **18**:5-12, 14-9
Investisseurs, immigration, programme, examen, **18**:5-12, 14-9

Lundy, William (ministère des Affaires extérieures)
Comité, séance à huis clos, présence, **8**:3
Immigration, politiques et pratiques, étude, **4**:11-2; **7**:37-9

MacDonald, Michael (Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le Programme d'immigration des investisseurs)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **14**:7-8, 10-6, 18, 20-6, 29-30, 33-4
Investisseurs, immigration, programme, examen, **14**:7-8, 10-6, 18, 20-6, 29-30, 33-4

MacKay-Lassonde, Claudette (ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de l'Ontario)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **17**:61-4, 68, 72, 77
Investisseurs, immigration, programme, examen, **17**:61-4, 68, 72, 77

Main-d'oeuvre
Problèmes, raisons, **9**:5
Qualifiée, pénurie, **29**:15-6

Main-d'oeuvre, mise en valeur, stratégie
Catalyseur, utilisation, **10**:5
Ententes bilatérales
Description, **2**:10-2
Étude, **2**:4-29
Établissement, **29**:5
Fonds pour les jeunes, affectation, **9**:9

Manitoba. *Voir* Investisseurs, immigration, programme—Participation

Marrocco, Frank N. (expert-conseil pour le Comité de Smith, Lyons, Torrance, Stevenson & Mayer)
Comité, séances à huis clos, présence, **20**:11
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **14**:33-4; **15**:43, 50-2; **17**:34-6, 92-3, 106-8; **18**:24-5; **19**:30-3
Investisseurs, immigration, programme, examen, **14**:33-4; **15**:43, 50-2; **17**:34-6, 92-3, 106-8; **18**:24-5; **19**:30-3

Martin, John (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Immigration, réglementation, étude, **31**:24

Martin, Marna (Canadian Coalition for In-Home Child and Domestic Care)
Personnel domestique étranger, Programme, changements, étude, **8**:28-32, 35-40

Mawani, Nurjehan (Commission de l'immigration et du statut de réfugié)
Commission de l'immigration et du statut de réfugié, problèmes, examen, **24**:5-11, 13-9, 21-7, 29-31, 33, 35

May, Jim (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Immigration, réglementation, étude, **31**:26

McCurdy, Howard (NPD—Windsor—Sainte-Claire)
Emploi d'été/Expérience de travail, **9**:14
Emploi et immigration, budget principal
1992-1993, **9**:14-7, 23-5
1993-1994, **30**:4, 15-8
Emploi, Planification, programme, **9**:15-6
Formation, programmes, **9**:24
Inflation, taux, **9**:15
Initiative prospérité, **9**:23-5
Jeunes, **9**:23
Jeunes, programmes et services, **9**:14; **30**:15-8
POINT DE DÉPART, programme, **9**:16-7

McJannet, Jack (Lakeview Development of Canada)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **18**:36
Investisseurs, immigration, programme, examen, **18**:36

Jeunes, programmes et services
Budgets
Diminution, **9**:14-5
Fusion, **9**:5
Gouvernement, choix, **9**:10
Montant, **9**:6-7
Efficacité, **30**:16-8
Évaluation, **30**:15, 28-30
Gouvernement
Chef de file, rôle, **30**:4-5
Voir aussi sous le titre susmentionné Budgets
Orientation, 9:5-6
Petites entreprises, création, programme, lancement par CODA, **30**:29-30
Point de départ. *Voir plutôt* POINT DE DÉPART, programme
Résumé, **30**:11
Sommes totales, **30**:16-8, 26-7
Voir aussi Emploi, Planification, programme—Financement, coupures, répercussions

Jeunesse, ministère
Financement propre, possibilité, **30**:27

Johnston, Hallam (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Immigration, budget principal 1993-1994, **27**:10-1, 15-7, 20-1, 25-7, 37-8
Immigration et autres lois en conséquence, Loi (C-86), règlements, étude, **25**:13-7, 24-6, 29, 37

Jourdenais, Fernand (PC—La Prairie)
Comité, **4**:13; **8**:41-3; **22**:15-6, 19-20, 26-7, 29; **26**:29, 31
Séance d'organisation, **1**:10
Séances à huis clos, présence, **1**:5; **8**:3
Travaux futurs, **22**:11, 15-6, 19-20, 26-7, 29, 32-4
Emploi et Immigration, ministère, **4**:33; **26**:24-5
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **19**:11
Immigration
Budget principal 1993-1994, **26**:15, 24-5, 29, 31
Politiques et pratiques, étude, **4**:13, 21-5, 31, 33-4
Immigration et autres lois en conséquence, Loi (C-86), **22**:32-4
Immigration, Loi, **4**:34
Investisseurs, immigration, programme, examen, **19**:11
Personnel domestique étranger, Programme, changements, étude, **8**:14-6, 33, 37-9, 41-3
Rapports à la Chambre, **22**:11
Réfugiés, **4**:24

Juneau, André (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **18**:53, 55, 57-60, 62-70
Immigration
Budget principal
1992-1993, **11**:22-3; **12**:7-8, 26
1993-1994, **26**:24; **27**:8, 32, 36
Politiques et pratiques, étude, **6**:23, 27, 30-1
Réglementation, étude, **31**:4-6, 8, 10-26
Immigration, ententes bilatérales, étude, **2**:24, 26-8

Juneau, André (ministère de l'Emploi et de...—*Suite*
Investisseurs, immigration, programme, examen, **18**:53, 55, 57-60, 62-70
Main-d'oeuvre, mise en valeur, stratégie, ententes bilatérales, étude, **2**:24, 26-8

Kempling, William James (PC—Burlington; secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances) du 8 mai 1991 au 1er septembre 1993)
Garderies en milieu de travail, **28**:21
Partenariat syndical-patronal, programme, **28**:21-2
Travail, budget principal 1993-1994, **28**:21-3

Kerr, Kevin (recherchiste pour le Comité)
Comité
Séances à huis clos, présence, **1**:5, 7-8; **4**:3; **8**:3; **12**:3; **20**:11-2
Travaux futurs, **22**:32
Immigration et autres lois en conséquence, Loi (C-86), règlements, étude, **25**:37-8

Keyes, Stan (L—Hamilton-Ouest)
Immigration, politiques et pratiques, étude, **6**:14-7
Réfugiés, **6**:16

Koury, Allan (PC—Hochelaga—Maisonneuve)
Comité, séances à huis clos, présence, **1**:7; **12**:3

Koweït, gouvernement. *Voir* Palestiniens, déportation

Kroeger, A. (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Immigration, ententes bilatérales, étude, **2**:4-20, 25, 29
Main-d'oeuvre, mise en valeur, stratégie, ententes bilatérales, étude, **2**:4-20, 25, 29

La Pocatière, Qué. *Voir* Emploi, création—Secteur privé

Lakeview Development of Canada. *Voir* Investisseurs, immigration, programme; Témoins

Lam, Zoue (Atlantic Canada Chinese Business Council, Inc.)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **16**:4-14
Investisseurs, immigration, programme, examen, **16**:4-14
Résidence, lieu, **16**:12-3

Langan, Joy (NPD—Mission—Coquitlam)
Arbitrage, conciliation et médiation, **28**:11
Assurance-chômage, **10**:19
Centre canadien pour l'hygiène et la sécurité au travail, **28**:18-20
Comité, séances à huis clos, présence, **1**:7; **8**:3
Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, **10**:24
Commission de l'immigration et du statut de réfugié, problèmes, examen, **24**:11, 15-8, 29-31
Emploi et immigration, budget principal 1992-1993, **10**:11-2, 19-24, 27
Emploi, Planification, programme, **10**:22-3
Formation, programmes, **10**:19-20
Formation syndicale, programme, **28**:12-3
IWA, scierie, C.-B., **10**:20-1
Négociations collectives, **28**:25-7
Pêcheurs, **10**:21-2
Programmes sociaux, **10**:27
Travail, budget principal 1993-1994, **28**:10-3, 18-21, 25-7

Investisseurs, immigration, programme—*Suite*
Québec—*Suite*
Situation, allusions, **15**:27, 29
Voir aussi sous le titre susmentionné Modifications
Rapports
Dépôt, délais, **22**:5-6, 9
Ébauches, **19**:4
Étude, **19**:6; **20**:11-2
Informations, insuffisance, **17**:5-6
Préparation par le Comité, **17**:5-7, 94-5, 108; **18**:13, 44-6, 69, 71, 90-5; **19**:11; **20**:12-3
Publication, conférence de presse
Convocation, irrégularités, **22**:5-9
Procès-verbal, inscription, absence, **22**:7-8
Rapport à la Chambre, **21**:1-35
Recommandations
Examen, **31**:11-2
Suivi, **31**:8-9
Réponse du gouvernement, retard et forme inhabituelle, raisons, **27**:6-7; **31**:8
Trois rapports différents, **18**:47
Voir aussi sous le titre susmentionné Investisseurs
Régions défavorisées
Choix, **14**:12-3; **17**:45-6
Disparité, seuil, application, **14**:23-6; **16**:7-8
Formation, **16**:8-9
Opposition, **16**:50
Problèmes, **16**:9-10
Répartition, **17**:14-5
Régions, inégalités, **17**:13-4
Renseignements. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Information, programme
Responsabilités
Gouvernement fédéral, **16**:26-8
Provinces, accroissement, **16**:52
Répartition, **16**:22-3; **17**:56-8, 89
Voir aussi sous le titre susmentionné Ontario
Réussites
Taux, statistiques, **18**:47-8, 51
Voir aussi sous le titre susmentionné Fonds—Difficultés; Groupe Canadian Maple Leaf
Saskatchewan
Avantages, **17**:105
Contrôle, mécanisme, **17**:106-8
Gouvernement, exposé, **17**:96-101
Investissements, **17**:103-5, 108
Investisseurs, **17**:104, 109
Sécurité, enquêtes, **17**:101-3
Solutions, suggestions, **17**:83-4
Syndicats sans droit de regard
Élimination, **14**:16, 27-8; **17**:21-2, 25-6; **18**:39
Fonctionnement, **17**:52-3; **18**:26
Production, obligation, **17**:74
Voir aussi sous le titre susmentionné Ontario; P.W. Lorch et Associés
Trust Royal
Activités économiques, ralentissement, répercussions, **15**:56-7
Conflits d'intérêts potentiels, **15**:53
Exposé, **15**:43-5
Fonds, limite, application, **15**:48-9

Investisseurs, immigration, programme—*Suite*
Trust Royal—*Suite*
Frais d'administration, imposition, **15**:53-4
Garanties par des tiers, **15**:57
Investissements, rendement, **15**:48
Processus, étapes, explications, **15**:50-3, 55
Responsabilités, risques et rôle, **15**:47, 52
United Rayore Gas Ltd.
Dun & Bradstreet, évaluation, **18**:80
Exposé, **18**:75-9
Fonds, promotion, **18**:80-1
Visas d'immigration
Application, **15**:29
Délais, **17**:19
Délivrance à l'étranger, système, **19**:33
Nécessité, **15**:18-20
Visas conditionnels, **15**:31-3; **16**:26-8; **17**:108-9; **18**:14-5, 17-8, 25-6
Visas de retour, émission, **17**:93
Visas de visiteurs, émission, **18**:80; **19**:35-6
Visas temporaires ou provisoires, **15**:38-9; **18**:16, 89-90
Voir aussi sous le titre susmentionné Investissements; Investisseurs
Visites de reconnaissance, suggestion, **19**:34-8
Voir aussi Comité—Rapports

IWA, scierie, C.-B.
Travailleurs, mise à pied, aide, programmes, **10**:20-1

Jamaïque. *Voir* Personnel domestique étranger, Programme—Formation, douzième année, équivalence—Philippines

Jean, Michèle (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Emploi et immigration, budget principal 1992-1993, **9**:14; **10**:17-8, 25
Immigration, ententes bilatérales, étude, **2**:22
Main-d'oeuvre, mise en valeur, stratégie, ententes bilatérales, étude, **2**:22

Jeunes
Abandon scolaire. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Décrochage, taux
Chômage, taux
Comparaison, **30**:13-5
Examen, suggestion, **22**:23-4, 28, 32; **25**:37-8
Stabilité et statistiques, **9**:22-3
Décrochage, taux
Baisse, programmes, mise en place, **9**:18-9
Causes, **9**:21-2, 30-1
Comparaison, étude, **30**:25-6
Coûts, **30**:5
Examen, vision et orientation, deux paliers de gouvernement, **9**:12-3, 19-20
Gouvernement, programmes, échec, **9**:21-3
Pourcentage, **9**:6, 25
Répercussions, **30**:6
Solutions, suggestions, **9**:29-32
École et travail, transition, difficultés, **30**:22
Emploi
Accès, données, comparaison, **30**:27-8
Premier, recherche, **30**:11-3
Voir aussi Main-d'oeuvre, mise en valeur, stratégie—Fonds; Réfugiés—Criminels *et* Familles

Investisseurs, immigration, programme—*Suite*
Investissements—*Suite*
Prêts, pourcentage, **18**:52; **19**:4-5
Promotion et contrôle, **15**:21-2, 40
Récupération, **14**:20
Rentabilité, **18**:25; **19**:9-10
Risques, **17**:30-1
Seuils d'admissibilité, **15**:12-3; **16**:12, 19-21, 52-3; **17**:15, 34, 44-5, 92-3; **18**:18
Valeur nette, critères, **16**:53
Visas, vente, nécessité, **18**:53-4
Voir aussi sous le titre susmentionné Groupe Canadian Maple Leaf—Fonds *et passim*
Investisseurs
Aide, centres, installations, **17**:53-4, 56
Attirance, **18**:26; **19**:37-8
Avoir net moyen, **17**:93; **18**:36
Compétences et qualifications, **17**:34
Définition, **18**:59-60
Déplacements, document d'identification, accessibilité, **31**:10-1
Engagements, **19**:9-10
Et entrepreneurs, définition uniforme, suggestion, **16**:28-30
Établissement, **14**:13; **16**:53; **17**:92-3
Image et profil, **16**:44-5
Impôts, paiement, **19**:8-9
Information, **15**:43
Nombre, **15**:56; **19**:23
Priorité devant les entrepreneurs, **19**:12
Provenance, **17**:34-5; **18**:47, 53; **19**:5
Rapports d'étape, exigence, **17**:84
Traitement, **14**:20; **15**:39; **18**:15, 48-9, 51
Visas
Obtention, but premier, **17**:58-9; **18**:26
Pays divers, **18**:47
Pertes, **18**:47
Voir aussi sous le titre susmentionné Atlantique, région *et passim*
Lakeview Development of Canada
Exposé, **18**:26-32
Fonds, remboursement, **18**:38-9
Maintien, **16**:14
Marchés
Élasticité, **17**:92
Moyen-Orient, Europe et Amérique du Sud, **18**:10-1
Maritimes, région. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Atlantique, région
Modifications
Importance, **19**:11
Québec, application, **19**:25-6
Voir aussi sous le titre susmentionné Administration; Entrevues; Fonds—Offre
Normes nationales
Imposition, nécessité, **17**:76, 105-6; **18**:50-1, 65-6
Provinces, consultations, **19**:26
Notices d'offres. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Établissement, droits, demandes
Objectifs
Atteinte, façons, amélioration, **14**:8-11
Contradictions, **14**:11-3

Investisseurs, immigration, programme—*Suite*
Objectifs—*Suite*
Et priorités, **14**:7-8
Ontario
Application, description, **17**:69, 75-6
Concurrence, **17**:70-1
Décisions, **17**:70, 76
Délais, **17**:74
Emploi, création, répercussions, **17**:70
Fonctionnement, insatisfaction, **17**:70-1
Industrie, Commerce et Technologie, ministère, exposé, **17**:62-8
Investissements, **17**:70-3, 75
Responsabilités, **17**:71-2, 75
Syndicats sans droit de regard, **17**:73-4
Participation, arrêt, Manitoba, **31**:9
P.E.I. Opportunities Fund Inc.
Abus, **16**:51
Rôle, description, **16**:50-1
Surveillance, participation, **16**:51
Syndicat privé, **16**:52
Perception, **17**:19-20
Personnel expérimenté, embauche, **14**:21
Poursuites judiciaires, **26**:19
President Canada Syndicates Inc., exposé, **16**:34-8
Prévisions budgétaires, **18**:51-2
Principes, **18**:37
Projets
Approbation par les provinces, refus par le fédéral, nombre, **18**:69
Expériences particulières, description, **16**:40-1
Voir aussi sous le titre susmentionné Atlantique, région
Promoteurs
Et gestionnaires de fonds, liaison, **18**:23
Rôle et utilité, **15**:43
Promotion
Obstacles, **17**:86-7
Processus, **14**:21-3
Provinces, pratiques
Corrections, **17**:77
Et rôle, **18**:48, 51, 64-5; **26**:20
Harmonisation, **18**:23; **19**:26-7
Voir aussi sous le titre susmentionné Fonds *et passim*
Publicité, annonces télévisées, **18**:88-9
P.W. Lorch et Associés
Clientèle, provenance, **18**:10-1
Exposé, **18**:5-10
Fonds, rentabilité, **18**:18
Syndicats sans droit de regard, investissements, pourcentage, **18**:11-2
Québec
Compétition et commercialisation, **15**:45
Entente fédérale-provinciale, **17**:5-6; **19**:26
Fonctionnement, rapidité, **18**:62-4
Garanties par des tiers, **15**:45
Investissements, plafond de 35 millions de dollars, contournement, **16**:32-3
Montréal, région métropolitaine, **15**:46
Réglementation, interprétations diverses, **18**:22-3
Rivalité avec d'autres pays, **15**:46
Sélection, certificats, explications, **16**:31-2

Investisseurs, immigration, programme—*Suite*
Fonds—*Suite*
Participants, identification, divulgation, **17**:84
Provinces, concurrence, **18**:15-7
Rendement, taux, **17**:38, 51-2
Surveillance, mécanisme, mise en place, **17**:29
Ventes, **17**:31
Voir aussi sous le titre susmentionné Groupe Canadian Maple Leaf *et passim*
Fonds de capitaux-risques gérés par le gouvernement
Création, **17**:38-9
Élimination, **14**:17, 30; **17**:108; **18**:18
Problèmes, précisions, **18**:18-9
Secteur privé, concurrence, **17**:39
Fonds de croissance du gouvernement de la Saskatchewan
Approbation, **15**:22-3
Décisionnaires, nominations, **18**:86-7
Expérience, **17**:108
Exposé, **18**:82-6
Garantie gouvernementale, apparence, malentendus, dissipation, **18**:87-8
Prêts, répartition, **18**:87-8
Transactions, **18**:86
Frais. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Coûts
Garanties par des tiers
Autorisation, **15**:27-30; **17**:18-9
Avantages, **15**:33, 40-1
Implications, **15**:45
Voir aussi sous le titre susmentionné Québec; Trust Royal
Garanties par le gouvernement, inexistence, **18**:88-9
Gens d'affaires
Attirance, **15**:10-1
Avantages pour le Canada, **15**:11
Définition, **14**:30-1
Déplacements, contrôle, **15**:10
Expertises, répercussions, **15**:11-2
Familles, établissement, **15**:13
Gestion d'entreprises, pratiques, adoption, possibilité, **16**:10
Gouvernement
Interventions, réduction, **17**:36-7
Voir aussi sous le titre susmentionné Consultants, reconnaissance; Contrôle, système; Fonds de capitaux-risques; Garanties; Rapports—Réponse; Responsabilités
Groupe Canadian Maple Leaf
Échecs, **17**:25
Exposé, **17**:16-7
Fonds
Bureau central, **17**:24
Capital, ventilation, **17**:24-5
Investissements, endroit, **17**:22-3
Nombre, **17**:24
Rendement, taux, **17**:29
Investisseurs, provenance, **17**:34-5
Méthode, **17**:25
Réputation, **17**:26
Réussite, pourcentage, **17**:25
Harcèlement, cas, exemples, description, **16**:38-40
Honoraires
Imposition, **17**:57
Montants, **15**:47-8; **16**:10

Investisseurs, immigration, programme—*Suite*
Honoraires—*Suite*
Voir aussi sous le titre susmentionné Agents d'immigration; Atlantique, région
Hôtels
Construction, permis, obtention, répercussions, **18**:35-6
Investissements, pourcentage, **18**:33
Occupation, taux, **18**:34
Propriété, contrôle, responsables, identification, **18**:33
Île-du-Prince-Édouard
Investissements ou immigrants, attirance, **16**:49
Investisseurs, remboursement, **16**:54-5
Répercussions, **16**:49-50
Risques, **16**:54
Immigration, processus, explications, **17**:19-21
Immigration, programme, séparation, **14**:34; **17**:33
Immobilier
Commercial et hôtelier, plafond, imposition, **14**:16, 28-30; **15**:46; **16**:18-9, 29-30, 43; **17**:9-10; **18**:23-4
Emploi, création, évaluation et répercussions, **15**:49; **18**:33, 35
Investissements, répercussions, **15**:46-7
Restrictions, imposition, **18**:33-5
Risques, **15**:49-50
Importance, opinion, demande, **19**:22
Incitatifs, **15**:30
Information, programme
Accessibilité, **16**:28
Chine, répercussions, **16**:13
Voir aussi sous le titre susmentionné Investisseurs
Iniquités, correction, **17**:76
Institutions financières
Participation, limites, **14**:16
Rôle d'agents de mise en marché, **16**:33
Intégrité, initiatives, détails, **26**:18
Investissement Canada, Loi, application, **18**:52
Investissements
Actions, pourcentage, **18**:52; **19**:4-5
Approbation et utilisation, **14**:15-6
Bénéficiaires, provinces, ventilation, **19**:5-6
Catégories
Création nouvelle, **18**:37
Description, **18**:24
Élimination, **16**:11-2
Établissement, **18**:48, 51, 54-5
Provinces, offres, **18**:89
Système, modifications, **17**:32
Uniformité, **17**:18
Choix par les investisseurs, possibilité, **15**:41-2; **17**:45, 52-4, 88
Délais, **17**:45
Emploi, création, critère, **17**:19; **19**:6
Engagement par les investisseurs, **17**:44-5
Étrangers, pourcentage, **18**:52-3; **19**:4-5
Évaluation, **18**:52
Limitation pour certaines provinces, **17**:12-3
Maximum, **17**:24
Montants, **14**:22, 34
Nantissement de prêt, utilisation, **17**:28
Offres à l'étranger, **17**:54
Pêche, secteur, **17**:9-10

Investisseurs, immigration, programme—*Suite*
Assurance-indemnité
Commentaires, **17**:50-1
Création, **17**:31
Répercussions sur la commercialisation, **17**:34
Atlantic Canada Chinese Business Council, Inc., exposé, **16**:4-7
Atlantique, région
Activités économiques, pourcentage des activités économique nationales, **17**:11
Emploi, création, répercussions, **17**:15-6
Honoraires et tarifs, **16**:51-2
Investisseurs, **16**:11; **17**:9-10, 13-4
Population, pourcentage de la population nationale, **17**:10-1
Projets, succès, **17**:12
Risques, **17**:11-2
Autofinancement, possibilités, **14**:33-4; **16**:10
Avantages, **19**:30
Baker, Stewart & Roper, avocats, exposé, **16**:14-8
Banques. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Institutions financières
Calgary, Alb., exposé et situation, **18**:71-4
Cautionnement d'exécution, **17**:33, 89, 91-2
Ciblage, augmentation, **26**:19-20
Citizen's Choice Corporation, exposé, **17**:39-44
Clark Consultants International, exposé, **18**:20-2
Comité national, création, possibilité, **19**:26
Commercialisation
Faussetés, exemples, **18**:37-8
Proactive, stratégie, établissement, **14**:13
Voir aussi sous le titre susmentionné Assurance-indemnité—Répercussions; Québec—Compétition
Commission de médiation ou d'arbitrage, suggestion, **19**:27-8
Commissions des valeurs mobilières, responsabilités et rôle, **14**:33
Voir aussi sous le titre susmentionné Contrôle, système
Comptabilité, maison, services, recours, **19**:25
Concurrence déloyale, recours, possibilités, **19**:26
Consultants Coopers and Lybrand
Exposé, **17**:7-9
Participation, **17**:15
Consultants Overseas Investment
Exposé, **17**:77-82
Membres, nombre, **17**:83
Consultants, reconnaissance par le gouvernement fédéral, **17**:82-3
Contrôle, système
Commission des valeurs mobilières, possibilité, **17**:31-2
Entente, contrat, rédaction, possibilité, **17**:107-8
Établissement, **14**:21
Gouvernements, rôle, **16**:43-4
Responsable, identification, **14**:33
Voir aussi sous le titre susmentionné Hôtels—Propriété; Investissements—Promotion; Saskatchewan
Coûts
Augmentation, **17**:36-7
Recouvrement, système, mise sur pied, **16**:41-2; **19**:18-22
Voir aussi sous le titre susmentionné Établissement, droits, demandes; Fonds

Investisseurs, immigration, programme—*Suite*
Critiques
Réponse, **31**:9
Voir aussi sous le titre susmentionné Agents d'immigration
Décisions
Commerciales, protection, **18**:19
Prise, processus, ancienne formule, **17**:60
Voir aussi sous le titre susmentionné Ontario
Délais, **16**:10, 42; **17**:84-5; **19**:15-7
Voir aussi sous le titre susmentionné Ontario; Visas d'immigration
Destruction, risques, **14**:11
Développement économique, possibilités, **19**:38-40
Directeurs généraux
Compétences et expériences, **18**:67-9
Directeur par intérim, fonctions diverses, **19**:13-5
Postes, modifications, **18**:49
Droits et commissions, montants, **15**:40-1
Dyne Holdings Ltd., **16**:46-8
Échecs
Pourcentage, **19**:9-10
Voir aussi sous le titre susmentionné Groupe Canadian Maple Leaf
Emploi, création
Nombre, **31**:24, 27
Voir aussi sous le titre susmentionné Atlantique, région *et passim*
Emploi et Immigration, ministère
Engagements, **18**:58-9
Exposé, **18**:40-4
Entrepreneurs, immigration, programme, différence, **15**:22; **16**:22; **17**:26-8, 88; **18**:63-4, 66; **19**:28-30
Entrevues, processus, modifications, **17**:37-8; **19**:24-5
Établissement, droits, demandes
Coûts, calcul, **19**:32
Évaluations, **19**:7
Refus, **18**:81-2; **19**:7
Traitement, **18**:79-80
Urgence, situation, réaction, **19**:32-3
Évaluations
Économiques, études, existence, **18**:48, 52-3
Voir aussi sous le titre susmentionné Établissement, droits, demandes; Immobilier—Emploi; Investissements; United Rayore Gas Ltd.—Dun
Examen, **14**:4-35; **15**:4-57; **17**:5-109; **18**:5-96; **20**:11-2; **21**:1-35
Exigences, respect, **17**:60
Extensions, **19**:16
Fonctionnement
Description, **14**:8; **17**:48-9
Voir aussi sous le titre susmentionné Ontario; Québec; Syndicats sans droit de regard
Fonds
Coûts accessoires, **17**:30, 35-6
Difficultés et réussites, nombre, ventilation, **18**:25
D'indemnisation. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Assurance-indemnité
Diversification, **17**:22
Gestionnaires, compétences et qualifications, **17**:33-4
Voir aussi sous le titre susmentionné Promoteurs—Et
Offre, période, longueur, modifications, **18**:25

Immigration et autres lois en conséquence...—*Suite*
Demandeurs non reconnus du statut de réfugié—*Suite*
Renvoi, conditions, explications, **25**:13-5
Entrée en vigueur, **25**:4
Fouilles
Pouvoirs, **25**:8
Succès, taux, **25**:21
Motifs de garde, révision, **25**:8
Opérations à l'étranger, renseignements, **25**:8-9
Passeurs, sanctions, **25**:8
Pouvoirs
Élargissement, **27**:23
Voir aussi sous le titre susmentionné Demandeurs non reconnus du statut de réfugié—Raisons; Fouilles
Procédures nouvelles, note de service, préparation, **25**:5
Règlements
Application, **27**:25-7
Commission de l'immigration et du statut de réfugié, président, rapport, commentaires, inclusion, **25**:12
Consultations, processus, **22**:32-4; **25**:10-1, 36
Étude, **25**:4-39
Suggestion, **22**:20-1, 23, 25
Publication, **25**:11
Sélection, critères, **25**:9
Transition, période, **25**:10

Immigration, Loi
Codification, **25**:5
Futur projet de loi
Dépôt, **18**:95; **19**:11
Entrée en vigueur, prévision, **11**:27
Examen par le Comité permanent ou par un comité législatif, **12**:5; **18**:95-6
Modifications, **4**:15; **11**:17, 32; **13**:8
Non-admissibilité pour raisons de santé, amendements possibles, **12**:9-10
Pouvoir discrétionnaire, **4**:34

Immigration, programme
Composantes, **25**:4
Coûts, **26**:7
Décision, processus, neutralité, initiatives spéciales, **25**:6-7
Fonctionnement, évolution, **25**:4
Formation, programmes, **25**:5-6
Information, séances, **25**:6
Modifications, propositions futures, **25**:5
Voir aussi Investisseurs, immigration, programme

Immigration, sous-comité
Création et composition, **1**:5, 7; **12**:3
Mandat et fonctionnement, précision, **11**:34
Personnel domestique étranger, programme, rapport, absence, **11**:34
Plan de travail, **11**:30; **22**:23
Président
Démission, **11**:28
Élection, **1**:8; **12**:3
Nomination, **11**:33-4
Rapport Ferguson, examen, **11**:29
Réunions
Annulation, **11**:27-8
Calendrier, **12**:3
Membres du Comité permanent, invités d'office, **1**:8

Immigration, sous-comité—*Suite*
Voir aussi Comité—Immigration

***Increased Faith. Repatriations and Deportations to El Salvador*, rapport.** *Voir* El Salvador, déportations et rapatriements

Inde. *Voir* Immigration

Industrie, Commerce et Technologie, ministère de l'Ontario. *Voir* Investisseurs, immigration, programme—Ontario; Témoins

Inflation, taux
Augmentation, **9**:15

Initiative nationale en matière de partenariat sectoriel
Fonctionnement, **29**:14-5
Fonds, montant, **29**:6

Initiative prospérité
Fonds, **9**:23-5

Initiatives Jeunesse. *Voir plutôt* Jeunes, programmes et services

Initiatives privées, Promotion
Financement, maintien, **30**:10

Investissement Canada. *Voir* Investisseurs, immigration, programme—Administration

Investissement Canada, Loi. *Voir* Investisseurs, immigration, programme

Investisseurs, immigration, programme
Abus
Cas, exemples, **17**:89-91
Prévention, **17**:49-50
Voir aussi sous le titre susmentionné P.E.I. Opportunities Fund Inc.
Administrateurs, caractéristiques, **16**:14, 30
Administration
Distincte, **17**:32-3
Investissement Canada, rôle, **18**:53; **19**:4-5
Modifications, suggestions, **15**:54; **18**:50
Voir aussi sous le titre susmentionné Trust Royal—Frais
Agence opérationnelle spéciale
Création, justification, **17**:87-8; **18**:60, 62; **19**:12
Fonctionnement et rôle, description, **17**:55-60; **19**:14
Groupe spécial, envoi à l'étranger, possibilités, **19**:17-8
Agents d'immigration
Critiques, attitude et compétence, **15**:20-1; **16**:9, 13; **18**:48-51, 59-62, 81-2; **19**:7-8
Formation, nécessité, **15**:54; **17**:37, 85-6
Honoraires, **15**:31
Rôle, **19**:6
Agrément, procédure, explications, **16**:28, 30
Améliorations, **19**:38-40
Années-personnes, compétences, qualifications et nombre, **19**:11-2
Anomalies, suppression, **18**:90
Arriérés
Accumulation, raisons, **18**:48
Élimination, **14**:16-20; **18**:55-6; **19**:16-7
Répercussions, **14**:20
Association des entrepreneurs et investisseurs de Taiwan en C.-B., exposé, **15**:34-7
Association du Barreau canadien, exposés, **15**:4-8, 13-8, 23-7

Immigration—*Suite*
Inde
Ambassade canadienne, situation, **4**:18, 26
Consulats, ouverture, projet, **7**:40-1
Voir aussi sous le titre susmentionné Droit d'établissement au Canada
Investisseurs. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Gens d'affaires immigrants
Justification, **11**:5
Missions à l'étranger, députés, représentations, **6**:33-4
Modifications
Justification, **11**:7-9, 25
Voir aussi sous le titre susmentionné Famille, catégorie; Réglementation
Niveaux, plan quinquennal
Appui, **6**:8
Catégories, équilibre, **6**:28-30; **19**:22-3, 28-9
Comparaisons et orientations, **4**:19-21
Consultations publiques, **26**:4-5
Établissement, **4**:13-5; **11**:6; **18**:48, 54, 56-8; **19**:20-1
Gens d'affaires immigrants, retrait, **19**:31-2
Rajustements, **4**:5-6
Statistiques, **16**:21-2
Non-admissibilité pour raisons de santé
Amendements possibles au projet de modification de la Loi, **12**:9-10
Critères, conflit avec définition des enfants à charge, **6**:13-4
Études, accessibilité, **6**:30; **12**:8-9
Jurisprudence, **4**:26-7
Opérations, notes de service, députés, accessibilité, **25**:28-30, 37
Parrainage, suivi, **5**:27
Points, système
Langues, connaissance, **25**:18-9; **31**:5-6, 19
Métiers, modifications, **31**:14-6
Scolarité, **25**:19; **31**:5
Voir aussi sous le titre susmentionné Appréciation
Politiques et pratiques
Enquête, **1**:8
Étude, **4**:5-36; **5**:4-27; **6**:4-35; **7**:4-47
Tolérance et compassion, **11**:5
Uniformité et transparence, **12**:20-1
Priorités, **2**:28-9; **4**:35-6; **6**:22; **7**:45
Voir aussi sous le titre susmentionné Gens d'affaires immigrants
Processus
Avocats, participation, **16**:24
Voir aussi sous le titre susmentionné Renvois
Professionnels de la santé ou aide, recours, **4**:21
Professions et professions désignées, **5**:24-6; **6**:23
Québec, situation, comparaison, **5**:11
Réglementation
Commentaires et observations, **31**:9-10
Domaines touchés, énumération, **31**:4
Étude, **31**:4-27
Modifications, répercussions, **31**:5-7
Renvois
Augmentation, **4**:23, 25-6; **26**:18-9
Droits et libertés, Charte, problèmes, **6**:25
Ministères concernés, discussions, **7**:18-9

Immigration—*Suite*
Renvois—*Suite*
Non-canadiens ayant commis un crime, délais, **7**:25-8
Ordonnances de renvoi, **4**:25-6; **7**:13-4
Processus, **6**:24; **7**:4-12
Renseignements supplémentaires, **5**:6-7, 27
Voir aussi sous le titre susmentionné Criminels étrangers
Séminaires d'information, députés, employés, participation, **25**:27
Travailleurs sélectionnés, programme, répercussions sur les programmes canadiens de formation, **5**:9
Unité et prospérité du pays, contribution, **11**:5
Visas de visiteurs
Bénéfice du doute, critères, établissement, **31**:26-7
Droit d'établissement, demandes, pourcentage, **25**:19-20
Information, séance, tenue, suggestion, **31**:25
Obtention, facilitation, moyens, suggestion, **31**:24-5
Personnes à risque élevé, refus, **25**:17-8
Prêtres, traitement, différence, **27**:29-30
Refus
Raisons, **25**:23-4; **27**:12-4
Statistiques, **25**:27; **27**:14-5
Règlement, application, durée, **31**:26
Utilisation, **6**:26-7
Voir aussi Baker, Stewart & Roper, avocats; Comité; Investisseurs, immigration, programme

Immigration, ententes bilatérales
Chevauchement, problèmes, **2**:22
Compétence fédérale, rubriques, description, **2**:21
Constitutionnalisation
Comité, rôle, **2**:23
Contenu et définition, **2**:24-6
Emploi et Immigration, ministère, participation, **2**:25
Modifications, possibilité, **2**:26-7
Provinces, réclamation, **2**:25
Consultations, processus, **2**:21-2
Députés fédéraux, renseignements, demande, processus, **2**:22
Étude, **2**:4-29
Normes nationales, application, **2**:27
Principes, **2**:20-1
Provinces, points, système, disposition, répercussions, **2**:23-4
Voir aussi sous le titre susmentionné Constitutionnalisation
Québec
Annulation, mécanisme, **2**:27
Crédits, garantie, **2**:24, 27-8
Points, système, **2**:23
Textes, accessibilité, **2**:23, 28

Immigration et autres lois en conséquence, Loi (C-86)
Application
Criminel, entrée, empêchement, **25**:21
Dispositions, **25**:7-8; **27**:27
Résultats, **26**:5-6
Avocats, présence, modifications, **25**:30-1
Demandeurs non reconnus du statut de réfugié
Acceptation, augmentation, **25**:16
Catégorie, **25**:9-10
Mécanisme, transparence, **25**:16-7
Raisons humanitaires, ministre, pouvoirs, utilisation, **25**:24-6

Immigrants—*Suite*
Compétences professionnelles et scolarité...—*Suite*
OCDE, problème international, **31**:16
Secrétariat d'État, discussions, **31**:16
Contrôle, **19**:23-4
Déplacements
Québec, situation, **5**:12
Taux, **5**:10-1
Formation linguistique
Annonce, délais, **4**:14
Fonds, augmentation, **2**:18-9
Normes et modalités, **2**:19, 22
Québec, situation, **2**:19
Gens d'affaires et investisseurs, catégories
Contributions, comparaison, **15**:8-9
Pourcentages, **14**:14-5, 24
Gestion, emploi, chances, **31**:19
Métiers d'origine, exercice, temps, **31**:18
Nombre, **19**:24
Résidents canadiens sans emploi, nombre, **31**:18-9
Sélection, système
Équilibre, rétablissement, **5**:14-9
Gouvernement, pourcentage, **19**:23
Traitement, équité, **17**:46-8
Visite médicale, répétition, **11**:25-6
Voir aussi Assurance-chômage; Emploi et Immigration, ministère—Gens d'affaires; Immigration—Droit d'établissement au Canada *et* Gens d'affaires; Investisseurs, immigration, programme—Île-du-Prince-Édouard—Investissements; Personnel domestique étranger, Programme; Zagreb, consulat

Immigration
Abus
Mesures de sécurité, **4**:21-3; **6**:24
Transporteurs, initiatives, **6**:24-5
Accroissement, répercussions et réserves, **11**:10-1, 26-7
Admissibilité pour raisons humanitaires
Critères, **12**:10-3, 16
Décisions, **12**:17
Députés ou groupes communautaires, interventions, **12**:14-6
Permis ministériels, nombre, **12**:18-9
Refus, appel, possibilités, **12**:17-8
Statistiques, ventilation, **12**:22-3
Agents d'immigration
Attitude, renseignements, demandes provenant des bureaux des députés, **25**:21-3
Pouvoir discrétionnaire, **4**:25
Voir aussi sous le titre susmentionné Appréciation, points, système
Appréciation, points, système
Agents d'immigration, rôle, **5**:13-4
Application, **5**:7-8; **19**:24
Commentaires, **16**:21
Demandes, traitement, **5**:12-3
Révision, **6**:22-3
Arrivées spontanées, répercussions, **4**:19-21
Budget principal
1992-1993, **11**:4-37; **12**:6-27
1993-1994, **26**:4-34; **27**:4-38
Bureaux, fermeture, **22**:22

Immigration—*Suite*
Conflits régionaux, situation, politique, établissement et application, **12**:19-20
Convivialité, système, suggestion, **17**:46-8
Criminels étrangers
Identification, amélioration, mesures, **6**:7
Renvoi, processus, **6**:31-3
Demandes
Arriéré
Coûts, **26**:15
Employés, nombre, **26**:15
Examen, **7**:14-5
Augmentation, **6**:5-6, 8-9, 22
Délais, **5**:23-4; **6**:7, 14-7, 26
Missions à l'étranger, **6**:27; **7**:33-7, 44-5
Système informatisé de traitement des cas d'immigration, description et répercussions, **7**:35, 37, 43-4
Voir aussi sous le titre susmentionné Agents d'immigration—Attitude; Appréciation, points, système; Visas de visiteurs—Droit
Dépenses, **11**:6-7
Droit d'établissement au Canada
États-Unis, visas, nombre, **7**:39
Immigrants reçus, nombre, **6**:30-1
Inde, nombre, **7**:38-9
Obtention, **6**:27
Personnes faisant l'objet d'accusations criminelles
Nombre, **31**:21
Processus, **31**:21-2
Plafonnement, **4**:32-3
Droits, augmentations, fréquence, **27**:35-6
Entrepreneurs. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Gens d'affaires immigrants
Examen documentaire, système, instauration, projet-pilote, **22**:22
Expulsions. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Renvois
Famille, catégorie
Conjoints, traitement, processus, **4**:17-8, 27-32, 34; **6**:18-21
Définitions, **4**:6-8; **6**:12-3
Indépendants, comparaison, **5**:11-2
Liens de dépendance, notion, **4**:9-10
Modifications, raisons et répercussions, **12**:6-8
Personnes à charge, **4**:8-9; **12**:6-8
Formation linguistique
Alberta, situation, **31**:20
Provinces, discussions, **31**:20
Gens d'affaires immigrants
Difficultés, examen, **5**:22-3; **12**:27
Diminution, **5**:21-2
Groupe de travail, analyse, **5**:20-1, 26; **11**:7
Investissements, cibles, établissement, **5**:26
Limites, **19**:36-7
Pourcentage, **18**:56-7
Priorité, **5**:21-2
Rapport, dépôt, **11**:27; **13**:4
Unité spéciale, traitement différent, création, possibilité, **19**:29-31
Visas, prix, **19**:21-2
Voir aussi sous le titre susmentionné Niveaux, plan quinquennal
Gestion, contrôle, **6**:6-7

Groupe de travail ministériel chargé...—*Suite*
Voir aussi Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.; Témoins

***Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs*, document**
Étude, **14**:4-35; **15**:4-57; **16**:4-55; **17**:5-109; **18**:5-96; **19**:4-41; **20**:11; **21**:1-35
Partie manquante, **14**:4-5, 13-4, 32-3; **17**:7; **18**:46-7
Rapport à la Chambre, **21**:1-35

Hakala, Rudy (ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de l'Ontario)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **17**:62, 69-77
Investisseurs, immigration, programme, examen, **17**:62, 69-77

Harder, V. Peter (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **18**:40-9, 51-2
Immigration
Budget principal 1992-1993, **11**:21-2; **12**:6-7, 9-13, 15-9, 21, 23-6
Politiques et pratiques, étude, **4**:5-11, 14-29, 31-6; **5**:6-18, 20-7; **6**:5, 18, 25; 7:4-10, 12-7, 23-5, 27-30, 32
Immigration, ententes bilatérales, étude, **2**:19-25, 27-8
Investisseurs, immigration, programme, examen, **18**:40-9, 51-2
Main-d'oeuvre, mise en valeur, stratégie, ententes bilatérales, étude, **2**:19-25, 27-8

Harvey, Ross (NPD—Edmonton-Est)
Comité, séance à huis clos, présence, **12**:3

HCNUR, résolution. *Voir* Réfugiés

Heap, Dan (NPD—Trinity—Spadina)
Budget des dépenses principal, **22**:26
Chinois, étudiants, programme, 7:32
Citoyenneté, **2**:21
Comité, **5**:6; **6**:4-5; **11**:32-3, 36; **22**:17, 26-7, 29-31; **23**:5-7; **25**:14; **26**:26, 29
Séance d'organisation, **1**:10
Séances à huis clos, présence, **1**:5; **4**:3; **8**:3; **12**:3
Travaux futurs, **22**:12-3, 17, 24-7, 29-31, 34
Commission de l'immigration et du statut de réfugié, **22**:24-5; **27**:20
Problèmes, examen, **13**:7-9, 23; **23**:5-7
Cours de langue pour les immigrés au Canada, **11**:20-3
Éducation, **31**:17
El Salvador, déportations et rapatriements, 7:19-21
Emploi et Immigration, ministère, **4**:33; **11**:16; **27**:8-9, 30-1
Familles, réunion, programme, **27**:31-4
Formation linguistique, **11**:32
Immigrants, **2**:22; **5**:10; **31**:18-9
Immigration, **4**:9-10, 30, 32; **5**:9, 11, 26; **6**:8-9; **25**:27-30, 37
Budget principal
1992-1993, **11**:15-23, 32-3, 36
1993-1994, **26**:10-2, 23-4, 26, 29; **27**:7-11, 18-21, 27, 30-4
Politiques et pratiques, étude, **4**:9-12, 30-3; **5**:4, 6, 9-11, 19-20, 26; **6**:4-5, 8-12, 16; **7**:8, 19-23, 32, 41-3
Réglementation, étude, **31**:17-9, 21-2, 26-7
Immigration, ententes bilatérales, étude, **2**:21-2

Heap, Dan—*Suite*
Immigration et autres lois en conséquence, Loi (C-86), **22**:25, 34; **27**:27
Règlements, étude, **25**:7-9, 11, 13-6, 27-31, 37, 39
Immigration, Loi, **11**:17
Investisseurs, immigration, programme, **31**:27
Jeunes, **22**:24
Main-d'oeuvre, mise en valeur, stratégie, ententes bilatérales, étude, **2**:21-2
Palestiniens, déportation par le gouvernement du Koweït, **5**:4, 21-2
Personnel domestique étranger, Programme, **27**:7-8; **31**:17
Rapports à la Chambre, **22**:12-3
Réfugiés, **4**:10-2, 32-3; **5**:19-20, 22; **6**:8-10; 7:41-3; **11**:17-20; **22**:26; **25**:16, 27-8; **26**:10-2, 26; **27**:9-10, 18-21
Réfugiés, parrainage privé, programme, **26**:23-4

Henschell, Jim (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Immigration, réglementation, étude, **31**:6-10, 12

Holtmann, Felix (PC—Portage—Interlake)
Comité, **9**:17-8
Éducation, **9**:19-20
Emploi et immigration, budget principal 1992-1993, **9**:17-20
Jeunes, **9**:18-20

Hoppe, Carter (Association du Barreau canadien)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **15**:6-11, 13
Investisseurs, immigration, programme, examen, **15**:6-11, 13

Horne, Douglas A. (Groupe Canadian Maple Leaf)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **17**:17, 27-8, 32-3, 37-9
Investisseurs, immigration, programme, examen, **17**:17, 27-8, 32-3, 37-9

Horner, Bob (PC—Mississauga-Ouest)
Comité, **23**:4, 9-11
Commission de l'immigration et du statut de réfugié, problèmes, examen, **23**:4, 9-11; **24**:24-5, 28, 34

Horning, Al (PC—Okanagan-Centre)
Comité, séance à huis clos, présence, **8**:3

Humphries, Jim (Consultants Overseas Investment)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **17**:61, 77-93
Investisseurs, immigration, programme, examen, **17**:61, 77-93

Ifejika, Sammy (témoin à titre personnel)
Comité, séance à huis clos, présence, **23**:3
Voir aussi Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.; Commission de l'immigration et du statut de réfugié—Plaintes et critiques

Île-du-Prince-Édouard. *Voir* Investisseurs, immigration, programme

Immigrants
Compétences professionnelles et scolarité, reconnaissance
Détails, **31**:23
Mesures, description, **31**:13-4
Normes minimums, mise en place, suggestion, **31**:16-7

Fontana, Joe—*Suite*
Réfugiés, **27**:15-7

Formation linguistique
Anglais, langue seconde, enseignement, programmes, examen, **11**:29
Nouvelle politique, examen, **12**:5
Séance d'information, tenue, **11**:32-3
Voir aussi Immigrants; Immigration

Formation, programmes
Apprentissage et formation, développement, **10**:16-7
Brampton et Mississauga, Ont., places, répartition, modifications, **29**:19-20
Compétence, transfert aux provinces
Compétitivité, répercussions, **3**:23-4
Qualité, **2**:16-7
Emplois, inexistence, **10**:19-20
Et demandeurs d'emploi, décalage, **22**:20
Évaluations et enquêtes, **2**:12-5
Fonds
Assurance-chômage, montant remis à des fins de développement, **2**:15-6
Augmentation, **10**:4-5
Dépenses par région, ventilation, demande, **2**:10
Répartition, description, **2**:4-9
Groupe de chômeurs particuliers, **19**:27-8
Marges de manoeuvre, assouplissement, **10**:24-5
Mesures incitatives, **10**:8
Normes nationales, fixation, **2**:16-8
Personnes, nombre, **9**:24-5
Réussite, exemples, **10**:6, 8, 24
Secteur privé
Dépenses, encouragements, **29**:6
Exemple, **29**:15
Rôle, **2**:16-8; **10**:6, 8-9, 16-7
Voir aussi Commission de l'immigration et du statut de réfugié—Commissaires: Emploi, Planification, programme—Financement, coupures, répercussions; Immigration—Travailleurs sélectionnés, programme; Immigration, programme

Formation syndicale, programme
Dépenses, modifications, **28**:12-3
Voir aussi Centre canadien pour l'hygiène et la sécurité au travail—Compressions budgétaires—Et

Funk, Steven (Groupe Canadian Maple Leaf)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **17**:16-26, 28-39
Investisseurs, immigration, programme, examen, **17**:16-26, 28-39

Fyffe, Greg (Commission de l'immigration et du statut de réfugié)
Commission de l'immigration et du statut de réfugié, problèmes, examen, **24**:4, 15, 19-20, 22, 25

Gallant, J. Camille (Consultants Coopers and Lybrand)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **17**:7-16
Investisseurs, immigration, programme, examen, **17**:7-16

Garderies en milieu de travail
Entreprises, situation, **28**:21-2

Gelberger, Judith (témoin à titre personnel)
Comité, séance à huis clos, présence, **23**:3
Voir aussi Commission de l'immigration et du statut de réfugié—Plaintes et critiques

General Motors. *Voir* Travailleurs âgés, adaptation, Programme—Admissibilité—St. Catharines

Giddings, Doug (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Immigration, politiques et pratiques, étude, **5**:25-6

Girard, Raphael (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Immigration, budget principal 1993-1994, **26**:22-3

Glenn, Ian (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Immigration, budget principal
1992-1993, **12**:12-4, 17-8
1993-1994, **26**:14-9, 22, 25; **27**:4-11, 13-20, 22-5, 28-32, 34-8
Immigration et autres lois en conséquence, Loi (C-86), règlements, étude, **25**:4-13, 16-37

Grant, Brian (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Immigration et autres lois en conséquence, Loi (C-86), règlements, étude, **25**:28, 30
Immigration, réglementation, étude, **31**:21-2, 26-7

Green, Mendel (Association du Barreau canadien)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **15**:13-7, 19-22
Investisseurs, immigration, programme, examen, **15**:13-7, 19-22

Green, Steven (Association du Barreau canadien, section Ontario)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **15**:23-4, 28, 30-3
Investisseurs, immigration, programme, examen, **15**:23-4, 28, 30-3

Greenberg, Howard (Association du Barreau canadien)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **15**:4-6, 8-13
Investisseurs, immigration, programme, examen, **15**:4-6, 8-13

Greene, Barbara (PC—Don Valley-Nord; secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor du 1er septembre 1993 au 31 août 1994)
Comité, séance à huis clos, présence, **1**:8

Greene, M. (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Immigration, ententes bilatérales, étude, **2**:14, 16
Main-d'oeuvre, mise en valeur, stratégie, ententes bilatérales, étude, **2**:14, 16

Groupe Canadian Maple Leaf. *Voir* Investisseurs, immigration, programme; Témoins

Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le Programme d'immigration des investisseurs
Conclusions, **14**:6-7
Consultations, processus, **14**:6
Mandat, description, **14**:5-6

Emploi, Planification, programme—*Suite*
Financement
Montant, **29**:6
Régions, répartition, **10**:18-9
Financement, coupures, répercussions
Explications, **10**:22-3; **29**:11-2
Formation, programmes, **10**:13-5
Programmes et services destinés aux jeunes, **9**:15-6
Toronto, Ont., groupes, Emploi et Immigration, ministre, rencontre, invitation, **10**:26
Modifications, explications, **10**:17-8
Partenariats, création, **10**:5, 10

Emploi, sous-comité
Réunions, calendrier, **3**:24

Emplois
Activités, financement, coupures, **30**:25
Disponibles et chômeurs, jumelage, **9**:11-2
Voir aussi Emploi d'été/Expérience de travail; Formation, programmes; Jeunes

Enseignement coopératif
Dépenses, augmentation, **29**:20-1

Entente Cullen-Couture. *Voir plutôt* Cullen-Couture, entente

Ententes bilatérales. *Voir* Immigration; Main-d'oeuvre, mise en valeur, stratégie

Ententes fédérales-provinciales. *Voir plutôt* Ententes bilatérales

Entrepreneurs, immigration, programme. *Voir* Investisseurs, immigration, programme

Ernst & Young
Rapport, résultats, Emploi et Immigration, ministère, utilisation, **18**:47
Voir aussi Comité

États-Unis
Frontière canado-américaine, points d'entrée, terroristes ou indésirables, risque, facteur, **27**:24
Voir aussi Immigration—Droit d'établissement au Canada; Réfugiés—Protocole *et* Somaliens

Étudiants entrepreneurs, prêts, programme. *Voir plutôt* Prêts aux étudiants entrepreneurs, programme

Europe. *Voir* Investisseurs, immigration, programme—Marchés—Moyen-Orient; Personnel domestique étranger, Programme—Formation, douzième année, équivalence

Fairey, Peter D. (expert-conseil pour le Comité de McCarthy Tetrault)
Comité, séances à huis clos, présence, **20**:11
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **14**:30, 33; **15**:33, 41-2, 49; **16**:54; **17**:92, 107; **18**:25, 45
Investisseurs, immigration, programme, examen, **14**:30, 33; **15**:33, 41-2, 49; **16**:54; **17**:92, 107; **18**:25, 45

Fairweather, Gordon (Commission de l'immigration et du statut de réfugié)
Commission de l'immigration et du statut de réfugié, problèmes, examen, **13**:4-25
Immigration, politiques et pratiques, étude, **7**:10-2, 26-7, 31

Familles, réunion, programme
Bosnie-Herzégovine, région, situation, analyse, détails, **27**:31-4

Fédération des associations canado-philippine du Québec Inc. *Voir* Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.

Fee, Doug (PC—Red Deer) (président suppléant)
Baker, Stewart & Roper, avocats, **16**:24-6
Comité, **8**:46; **16**:24; **26**:29, 32; **30**:19
Séances à huis clos, présence, **1**:7; **4**:3; **12**:3; **20**:12
Commission de l'immigration et du statut de réfugié, problèmes, examen, **13**:21-3
Emploi d'été/Expérience de travail, **30**:21
Emploi et immigration, budget principal
1992-1993, **10**:15-9, 24-5
1993-1994, **30**:18-22
Emploi et Immigration, ministère, **26**:16-7; **31**:10
Emploi et Immigration, ministre, **10**:25
Emploi, Planification, programme, **10**:17-9
Formation, programmes, **2**:10, 12-5; **10**:16-7, 24-5
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **14**:13, 20-1, 33; **15**:10, 20-1, 43, 47-9, 53-4; **16**:9-10, 24-6, 45, 49-50
Immigrants, **5**:12
Immigration
Budget principal 1993-1994, **26**:16-8, 29, 32
Politiques et pratiques, étude, **4**:18-21; **5**:12-4; **6**:10, 17, 22-5, 33
Réglementation, étude, **31**:9-10, 19-21, 26
Immigration, ententes bilatérales, étude, **2**:10, 12-5, 28
Investisseurs, immigration, programme, **26**:18
Examen, **14**:13, 20-1, 33; **15**:10, 20-1, 43, 47-9, 53-4; **16**:9-10, 24-6, 45, 49-50
Jeunes, **30**:22
Main-d'oeuvre, mise en valeur, stratégie, ententes bilatérales, étude, **2**:10, 12-5, 28
Personnel domestique étranger, Programme, changements, étude, **8**:39-40, 45-6
Programmes sociaux, **10**:15-6
Réfugiés, **6**:33
Stratégie Jeunesse Canada, **30**:19-20
Voir aussi Président du Comité—Président suppléant

Ferguson, Louis (Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le Programme d'immigration des investisseurs)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **14**:4-8, 10-2, 20, 34
Investisseurs, immigration, programme, examen, **14**:4-8, 10-2, 20, 34

Ferguson, rapport. *Voir* Immigration, sous-comité—Rapport

Fonds de croissance du gouvernement de la Saskatchewan. *Voir* Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.; Investisseurs, immigration, programme: Témoins

Fonds des travailleurs et travailleuses handicapés
Financement, Travail, ministère, rôle, **28**:6

Fontana, Joe (L—London-Est)
Emploi et Immigration, ministère, **27**:15, 17-8
Immigration, budget principal 1993-1994, **27**:12-8

Dewji, Iqbal (Association du Barreau canadien, section Ontario)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **15**:24-5, 29, 32
Investisseurs, immigration, programme, examen, **15**:24-5, 29, 32

Direction générale de l'immigration des gens d'affaires. *Voir* Emploi et Immigration, ministère

Discrimination. *Voir* Personnel domestique étranger, Programme—Droits *et* Formation, douzième année, équivalence

Domtar. *Voir* Travailleurs âgés, adaptation, Programme—Admissibilité

Droits de la personne. *Voir* Personnel domestique étranger, Programme; Réfugiés—Statut, reconnaissance, processus—Demandes—Femmes

Droits et libertés, Charte. *Voir* Immigration—Renvois

Dun & Bradstreet. *Voir* Investisseurs, immigration, programme—United Rayore Gas Ltd.

Dyne Holdings Ltd. *Voir* Investisseurs, immigration, programme; Témoins

Écoles
Discipline, disparition, 9:29-31
Voir aussi Jeunes

Économie
Situation mondiale, mouvements, ampleur, **11**:6
Stratégies, **10**:4

Écoute électronique. *Voir* Travail

Éducation
Normes nationales, établissement, **9**:13, 20, 27
Postsecondaire, contributions gouvernementales, réduction, **31**:17-8
Provinces, consultations, 9:19-20
Système, défectuosités et examen, suggestion, **9**:26

EÉET. *Voir* Emploi d'été/Expérience de travail

El Salvador, déportations et rapatriements
Compte-rendu, délais, **4**:36
Examen cas par cas, 7:23-5
Increased Faith. Repatriations and Deportations to El Salvador, rapport, contenu, 7:15
Informations supplémentaires, **4**:3; **5**:3-5
Moratoire, levée, 7:19-21
Renvois, décisions, processus, 7:15-9

Emploi, création
Entreprises, cotisations sociales, exonération, mesure, répercussions, **29**:11
Secteur privé
Climat favorable, **29**:4-5, 9-10
La Pocatière, Qué., Bombardier, exemple, **29**:14
Voir aussi Investisseurs, immigration, programme

Emploi d'été/Expérience de travail (EÉET)
Députés, participation, **9**:28
Emplois créés, nombre, 9:10-1

Emploi d'été/Expérience de travail...—*Suite*
Financement
Augmentation, **9**:9, 14-5; **30**:9-10
Priorités, établissement, **30**:21
Réorientation, **29**:9-10, 12-3; **30**:13-5
Modifications, **9**:27-8

Emploi et immigration
Budget principal
1992-1993, **9**:5-32; **10**:4-28
1993-1994, **29**:4-22; **30**:4-30
Mesures, résumé, **29**:7-8
Objectifs, **29**:4-8

Emploi et Immigration, ministère
Activités, **11**:4
Agents des douanes, attitude et formation, **31**:12
Centre de documents, Vegreville, Alb.
Bureaux, fermeture, **26**:25; **27**:15, 17-8
Députés, circonscription, bureaux, répercussions, **27**:28-9
Construction, **26**:24
Employés, recrutement et transfert, **26**:24
Entrevues, endroit, **26**:25
Formulaires, navette, **26**:24-5
Mise sur pied, **27**:28-9
Plainte, présentation, **25**:32
Renseignements, demandes provenant des bureaux des députés, **26**:16-7, 26-7
Service personnalisé, **26**:24-5
Correspondance, réponse, délais, **11**:11-3, 15-7
Direction générale de l'immigration des gens d'affaires
Création, **31**:4
Détails, **31**:6
Directeur, pouvoirs, **31**:10
Employés
Nombre, augmentation, **4**:33-4
Redéploiement, évaluation et délais, **27**:8-9
Voir aussi sous le titre susmentionné Centre de documents, Vegreville, Alb.
Gens d'affaires immigrants, programmes, étude, **4**:33
Services internes
Enquêtes, résultats, accessibilité, **26**:8-9
Projets-pilotes, analyse, résultats, accessibilité, **26**:8-9
Ralentissement, **27**:30-1
Restructuration, **26**:5
Structure, modifications, pouvoirs, **19**:12-3
Voir aussi Citoyenneté; Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.; Ernst & Young—Rapport; Immigration, ententes bilatérales—Constitutionnalisation; Investisseurs, immigration, programme; Personnel domestique étranger, Programme; Témoins

Emploi et Immigration, ministre
Ovation, Toronto, Ont., raisons, **10**:25
Voir aussi Comité—Ministres, comparution; Emploi, Planification, programme—Financement, coupures, répercussions—Toronto, Ont.; Personnel domestique étranger, Programme; Témoins

Emploi, Planification, programme
Buts, **10**:10

Danis, l'hon. Marcel—*Suite*
Centre canadien pour l'hygiène et la sécurité au travail
Compressions budgétaires, **3**:8-9; **28**:19-20
Recettes, insuffisance, **3**:9-10
Code canadien du travail
Modifications, propositions, **28**:6-7
Partie III, examen, **3**:7
Fonds des travailleurs et travailleuses handicapés, financement, Travail, ministère, rôle, **28**:6
Formation, programmes, compétence, transfert aux provinces, **3**:23-4
Formation syndicale, programme, dépenses, modifications, **28**:12-3
Garderies en milieu de travail, entreprises, situation, **28**:22
Négociations collectives
Efficacité, **28**:4-5
Offres, scrutin ordonné par le ministre, disposition, **28**:25-7
Système, fonctionnement, **3**:18-9
Unités de négociation, amalgame, processus, **3**:22
Partenariat syndical-patronal, programme
But et initiatives, détails, **28**:21-3
Lancement, **28**:5
Responsabilités professionnelles et familiales, conciliation, programme, lancement, précisions, **28**:15-6
Royal Oak, mine, arbitrage, conciliation et médiation, mise à jour, **28**:9
Salaire minimum, fédéral, actualisation, omission, raisons, **28**:16-8
Santé et sécurité au travail
Lois canadiennes, harmonisation, **28**:7-8
Mexique, normes, application, **28**:10
Règlements, révision, **28**:7
Société canadienne des postes, relations de travail, **3**:17
Syndicats, dirigeants, Mexique, homologues, rencontres, fréquence, **28**:14
Thunder Bay, Ont., grévistes, retour au travail, mesures, **3**:20
Travail
Budget principal 1993-1994, **28**:4-27
Compétitivité, **3**:14-6
Coopération, Mexique-Canada, protocole d'entente, signature, **28**:7
Écoute électronique, allégations, enquête, **3**:17
Employés fédéraux syndiqués, nombres, comparaison, **28**:24
Femmes, égalité, promotion, Travail, ministère, rôle, **28**:6
Gouvernements, coopération, encouragements, **28**:5
Programmes novateurs, recherche, **28**:5
Salaires élevés, **3**:16
Travail, ministère
Budget de fonctionnement, augmentation, **3**:8
Dépenses, prévisions, examen, **3**:4-10, 12-20, 22-4
Financement, niveaux différents, aperçu, **28**:13-4
Mission et objectifs, **28**:4
Normes du travail et de sécurité, élaboration, **3**:7
Relations patronales-syndicales, description, **3**:5-7
Ressources, besoins et priorités, **3**:4-5
Tâche principale, **28**:8
Travailleurs, adaptation, prestations, programme, financement, diminution, **28**:8, 11

Danis, l'hon. Marcel—*Suite*
Travailleurs âgés, adaptation, Programme
Admissibilité, **3**:13-4; **28**:8-9, 14-5, 23
Décisions, délais et appel, processus, **28**:11-2
Dépenses, **3**:10, 12; **28**:11
Ententes révisées, Québec, signature, **28**:23
Fonctionnement, **3**:7-8
Personnes aidées, nombre, **3**:13-4; **28**:12
Refus, nombre, **3**:12
Renégociation, **28**:6
Travailleurs des conserveries, adaptation, programme, financement, explications, **28**:21

Davis, Brian J. (ministère des Affaires extérieures; ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Comité, séance à huis clos, présence, **8**:3
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **18**:55-6, 60-3; **19**:6-8, 16-9, 24-5, 30, 33-8
Immigration, budget principal 1993-1994, **27**:11-5, 29-30, 32-4
Immigration, politiques et pratiques, étude, **4**:10
Investisseurs, immigration, programme, examen, **18**:55-6, 60-3; **19**:6-8, 16-9, 24-5, 30, 33-8

de Jésus, Thelma (Coalition of Concerned Groups for Foreign Domestic Workers)
Personnel domestique étranger, Programme, changements, étude, **8**:35

de Jong, Simon (NPD—Regina—Qu'Appelle)
Comité, **14**:34; **15**:27-8; **16**:24; **17**:94-5; **18**:13, 45-6, 94
Séances à huis clos, présence, **20**:11-2
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **14**:8-12, 17-9, 21-3, 32-4; **15**:11-2, 22, 27-30, 39-41, 43, 46-7, 52-3; **16**:10-2, 22-4, 26-8, 40-1, 50-2; **17**:5-7, 9-10, 24-7, 29, 34, 38-9, 48-9, 58-60, 73-4, 76-7, 86-8, 94-6, 107-9; **18**:13-5, 18-9, 25-6, 37-8, 44-6, 49-50, 60, 62-3, 65-7, 69-70, 88-90, 94, 96; **19**:24-8, 37-8
Immigration, budget principal 1992-1993, **12**:21-2
Immigration, Loi, **18**:96
Investisseurs, immigration, programme, examen, **14**:8-12, 17-9, 21-3, 32-4; **15**:11-2, 22, 27-30, 39-41, 43, 46-7, 52-3; **16**:10-2, 22-4, 26-8, 40-1, 50-2; **17**:5-7, 9-10, 24-7, 29, 34, 38-9, 48-9, 58-60, 73-4, 76-7, 86-8, 94-6, 107-9; **18**:13-5, 18-9, 25-6, 37-8, 44-6, 49-50, 60, 62-3, 65-7, 69-70, 88-90, 94, 96; **19**:24-8, 37-8
Zagreb, consulat, **12**:21-2

DÉFI, programme
Composantes diverses, financement, **9**:9
Financement
Augmentation, **29**:14
Montant exact, **30**:23
Voir aussi sous le titre susmentionné Composantes
Objectifs, **30**:9-11
Programmes souples, élaboration, **9**:6

Dépenses publiques, compression, Loi de 1993, projet de loi C-105
Référé à un comité législatif ou à ce Comité, **22**:27

Commission de l'immigration et du statut de...—*Suite*
Décisions—*Suite*
Cour fédérale, renversement, **13**:18-9
Décentralisation, **13**:10-2
Discussions après coup, **24**:24-5
Gouvernement, influence, **24**:6
Ingérence, **24**:24
Justice naturelle, principes, **13**:17-8
Modifications, **24**:23
Motifs, vérification, **24**:16-7
Pressions indues, **24**:12-3
Processus, **24**:7
Quotas, **24**:28-9
Renvois dans un tiers pays, **13**:13
Ventilation, **13**:12-3, 18-9
Voir aussi sous le titre susmentionné Plaintes et critiques—Ifejika, Sammy
Demandes
Acceptation, taux, **24**:33-4
Arriéré, **24**:27; **27**:10-1
Nombres, **24**:27
Refus sans être renvoyé, chiffres, accessibilité, **24**:34
Traitement
Délais, **27**:20
Rapport, existence, **27**:20
Demandeurs
Bénéfice du doute, application, **13**:9-10
Conditions du pays natal à l'époque de la fuite ou au moment de l'audience, **24**:30-1
Femmes, pourcentage, **24**:30
Dossiers, examen, politique, modification, **24**:23
Indépendance, **24**:6
Interprètes musulmans, utilisation, problèmes, **27**:34-5
Jugements
Motifs, **24**:7-8
Révision, possibilité, **24**:8-9
Uniformité, **24**:7
Membres. *Voir plutôt sous le titre susmentionné* Commissaires
Objectifs, description, **13**:4-5
Plaintes et critiques
Fondement, **13**:14
Gelberger, Judith
Dépôt, date, **24**:15
Mandat, non-renouvellement, justification, **24**:17-8
Rendement, explications, **24**:28
Ifejika, Sammy
Décisions, remise en question, **24**:31-2
Dépôt, date, **24**:14
Réception et traitement, processus, **13**:22-3; **24**:27
Problèmes, examen, **13**:4-25; **23**:4-11; **24**:4-36
Recommandations
Application, **27**:25-6
Gouvernement, réponse, **24**:21
Renvois
Politique, **24**:23
Sursis, commissaires, répercussions, **24**:23-4
Voir aussi sous le titre susmentionné Décisions
Statut de réfugié, détermination, processus, application au Canada et dans les camps de réfugiés, comparaison, **24**:26
Stress, présence, **13**:6, 15-7, 21

Commission de l'immigration et du statut de...—*Suite*
Voir aussi Comité; Immigration et autres lois en conséquence, Loi (C-86)—Règlements; Témoins

Comuzzi, Joe (L—Thunder Bay—Nipigon)
Commission de l'immigration et du statut de réfugié, problèmes, examen, **13**:15-8
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **17**:52, 68-71
Immigration, budget principal 1992-1993, **11**:24-5
Investisseurs, immigration, programme, examen, **17**:52, 68-71
Réfugiés, **11**:24

Conférence internationale sur les réfugiés et l'immigration
Pays
Participation, liste, **12**:26
Politique, harmonisation, **12**:25-6

Conflits d'intérêts. *Voir* Investisseurs, immigration, programme—Trust Royal

Congrès du travail du Canada. *Voir* Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.

Conseil canadien des relations de travail (CCRT)
Société canadienne des postes, griefs, cas
Traitement, **3**:10-1
Travail, ministère, intervention, **3**:11-2
Voir aussi Témoins

Constitution
Proposition, gouvernement fédéral et provinces, rapports, étude, **1**:9

Consultants Coopers and Lybrand. *Voir* Investisseurs, immigration, programme: Témoins

Consultants Overseas Investment. *Voir* Investisseurs, immigration, programme: Témoins

Counselling par les pairs, programme. *Voir* L'école avant tout, initiative

Cour fédérale
Juges, nomination, **13**:19
Voir aussi Commission de l'immigration et du statut de réfugié—Décisions; Réfugiés—Appels

Cours de langue pour les immigrés au Canada (CLIC)
Assistés sociaux, accessibilité, **11**:21-2
Bénéficiaires, identification, **11**:20-1
Évaluation de classification, outil, **11**:22-3

Couture, Clément (PC—Saint-Jean)
Comité, séance à huis clos, présence, **8**:3

Cullen-Couture, entente
Allusion, **2**:26-7

Cupples, Colleen L. (ministère des Affaires extérieures)
Comité, séance à huis clos, présence, **8**:3
Immigration, politiques et pratiques, étude, **7**:46

Danis, l'hon. Marcel (PC—Verchères; ministre du Travail jusqu'au 25 juin 1993)
ALÉNA, négociations, Travail, ministère, participation, **28**:7
Arbitrage, conciliation et médiation, dépenses, réduction, explications, **28**:11

Comité—*Suite*
Pairage, système, **15**:25, 27-8; **16**:24, 26; **25**:14
Plan de travail, **8**:42-5; **17**:6
Portée du débat, **4**:12-3
Rapport
Adoption comme premier rapport à la Chambre, **1**:7-9
Voir aussi sous le titre susmentionné Sous-comités
Renseignements supplémentaires, obtention, **18**:90-4
Réponses écrites, demande, **2**:26; 7:25, 32; **10**:28; **12**:22, 25; **14**:35; **26**:26; **31**:27
Séance d'organisation, **1**:10-4
Séances
À huis clos, **1**:5, 7-8, 14; **4**:3; **8**:3; **12**:4, 27; **14**:3; **19**:41; **20**:11-2; **22**:3
Demande, **24**:4-5, 10
Membres, accompagnement d'un collaborateur, **1**:5
Tenue, m. (Shield), **23**:6-10, adoptée, 11
Transcription, **1**:12
Calendrier, **1**:4; **3**:21; 4:3-4; **8**:32-3; **11**:35-7; **17**:94-6; **22**:19-20, 27, 30-1; **26**:31-2
D'information, tenue, 7:47; **8**:3; **11**:32-3
Durée, **17**:5; **18**:12
Horaire, **18**:12-4, 44-6
Nombre, **11**:31
Prolongation, **15**:43
Suspension, **15**:25
Télédiffusion, **14**:31
Tenue et impression des témoignages en l'absence de quorum, **1**:10-1
Travaux futurs, consultations préalables, **11**:30
Sous-comité du programme et de la procédure, **1**:10-1
Sous-comités
Composition, modifications, **8**:46-7
Création, **8**:42, 44
Fonctionnement, **11**:28-9
Rapport, soumission, date, **8**:45
Témoins, comparution, convocation, etc., **3**:21, 24; **4**:3-4; **5**:5-6; **8**:4, 26-8; **22**:30-1; **26**:28-9
Bureau des relations fédérales-provinciales, responsables, **1**:9
Coalition for a Fair and Just Immigration Policy, **26**:28-9
Colombie-Britannique, gouvernement, représentant, **17**:94-5; **18**:69-70
Commission de l'immigration et du statut de réfugié, **12**:5; **22**:22-3, 28-9
Congrès du travail du Canada, **8**:4
Emploi et Immigration, ministère, **8**:4; **11**:35-7; **18**:44-6, 69; **26**:28-9
Fédération des associations canado-philippine du Québec Inc., **8**:41-2
Fonds de croissance du gouvernement de la Saskatchewan, **18**:14, 71
Frais de déplacement et de séjour, remboursement, **1**:13
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le Programme d'immigration des investisseurs, **14**:34
Ifejika, Sammy, **22**:22
Immunité parlementaire, application, **22**:26-7; **23**:4-11
Liste, **12**:5
Organization of Professional Immigration Consultants Inc., **6**:4-5; **8**:4
Provinces, **12**:5

Comité—*Suite*
Témoins, comparution, convocation, etc.—*Suite*
Québec, gouvernement, représentants, **18**:70-1
Suggestions, **8**:41
Vacheresse Associates Consultants Limited, **8**:4
Temps de parole
Modifications, **18**:12
Répartition, **1**:14; **9**:17-8; **15**:8; **18**:44, 63; **24**:29, **25**:13; **31**:7-8
Travaux futurs, **1**:5-9; **4**:3-4; **8**:3-4; **12**:3-5; **22**:5-34; **25**:37-9
Voir aussi sous le titre susmentionné Séances
Voyage
Asie, mi-janvier 1992, séance d'information, **8**:3
Autorisation, **1**:6, 9; 7:41, 45-7; **8**:4
Voir aussi Commission de l'immigration et du statut de réfugié—Audiences; Dépenses publiques, compression, Loi de 1993, projet de loi C-105—Référé; Immigration, ententes bilatérales—Constitutionnalisation; Immigration, Loi—Futur projet de loi—Examen; Immigration, sous-comité—Réunions—Membres; Investisseurs, immigration, programme—Rapports—Préparation; Travail et emploi, sous-comité—Réunions—Membres

Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre
Activités et objectifs, renseignements, obtention, **10**:24

Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR)
Abus, cas, **13**:13
Allégations
Commissaires, identification, **24**:21-2
Déclarations, citation, **24**:10-1
Enquête interne
Interviews, personnes, nombre et sélection, **24**:34-5
Limites, **24**:35
Responsable et accessibilité, **24**:25
Examen, suggestion, **22**:20-1, 23-5
Audiences
Comité, membres, invitation, **24**:35
Quasi judiciaires, **13**:17-8
Base de données, fonctionnement, **13**:19-20
Commissaires
Charge de travail, déplacements et nombre, **13**:15
Comportements, nomination et antécédents, **13**:6
Évaluation
Contestation, **24**:19-20
Processus, **24**:9-10, 14, 18-21, 33
Formation, programme, **13**:6
Indépendance, **24**:6
Mandat
Critères, **24**:18
Durée et renouvellement, renseignements, **24**:32
Renouvellement, processus, **24**:10, 12-3, 15-6, 32-3
Nombre, **24**:22-3
Nomination, processus, **24**:9
Sanctions, imposition, **13**:7-9
Voir aussi sous le titre susmentionné Allégations; Renvois—Sursis
Compétence, réputation, **13**:7
Consultations, processus, **13**:23
Décisions
Appels, recours, **13**:18
Cohérence, **13**:9, 12, 21-2

Chadwick, Harry—*Suite*
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **15**:29
Immigrants, **2**:18-9; **11**:25
Immigration, **4**:13-5; **6**:25-7; **7**:43-5; **11**:10, 26-7; **25**:19-20, 29
Budget principal
1992-1993, **11**:9-10, 25-7, 36; **12**:6
1993-1994, **26**:13-5, 26-7, 29, 33-4; **27**:10-2, 28-9
Politiques et pratiques, étude, **4**:13-6; **6**:25-7; **7**:43-4
Immigration, ententes bilatérales, étude, **2**:18-9, 27-8
Immigration et autres lois en conséquence, Loi (C-86), règlements, étude, **25**:14, 19-21, 31-2
Investisseurs, immigration, programme, examen, **15**:29
Main-d'oeuvre, mise en valeur, stratégie, ententes bilatérales, étude, **2**:18-9, 27-8
Personnel domestique étranger, Programme, changements, étude, **8**:11, 39
Rapports à la Chambre, **22**:11-2
Réfugiés, **4**:15-6; **11**:9-10; **25**:31-2; **26**:13-5; **27**:11-2
Voir aussi Vice-président du Comité—Élection

Chapman, Laura (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **18**:54-5
Immigration et autres lois en conséquence, Loi (C-86), règlements, étude, **25**:18-9, 35-6
Investisseurs, immigration, programme, examen, **18**:54-5
Personnel domestique étranger, Programme, changements, étude, **8**:7-16, 40-1, 46

Charte des droits et libertés. *Voir plutôt* Droits et libertés, Charte

Chénier-Cullen, Nicole (Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le Programme d'immigration des investisseurs)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **14**:9-12, 15, 17-24, 26, 31, 35
Investisseurs, immigration, programme, examen, **14**:9-12, 15, 17-24, 26, 31, 35

Chine. *Voir* Investisseurs, immigration, programme—Information, programme

Chinois, étudiants, programme
Application, **7**:28-32
Cas, examen, mise à jour, **27**:36-7

Chômage. *Voir* Jeunes

CISR. *Voir* Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Citizen's Choice Corporation. *Voir* Investisseurs, immigration, programme; Témoins

Citoyenneté
Emploi et Immigration, ministère et Secrétariat d'État, rôles, **2**:21
Reconnaissance, responsable, **2**:21

Clark, Colin (Clark Consultants International)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **18**:20-6

Clark, Colin—*Suite*
Investisseurs, immigration, programme, examen, **18**:20-6
Travail, expériences, **18**:24

Clark Consultants International. *Voir* Investisseurs, immigration, programme; Témoins

CLIC. *Voir* Cours de langue pour les immigrés au Canada

Coalition for a Fair and Just Immigration Policy. *Voir* Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.

Coalition of Concerned Groups for Foreign Domestic Workers. *Voir* Témoins

CODA. *Voir* Jeunes, programmes et services—Petites

Code canadien du travail
Modifications, propositions, **28**:6-7
Partie III, examen, **3**:7

Cole, John E. (PC—York—Simcoe)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **16**:41-2, 52-3
Investisseurs, immigration, programme, examen, **16**:41-2, 52-3

Colombie-Britannique. *Voir* Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.

Comité
Attachés de recherche
Possibilité de poser des questions, **27**:30
Services, recours, **1**:5, 12-3
Budget, **1**:7, 12-3
Adoption, **26**:34
Déplacement, **1**:6
Étude, **8**:3-4; **26**:32-4
Commission de l'immigration et du statut de réfugié
Locaux, visites, invitation, **8**:4
Voir aussi sous le titre susmentionné Témoins, comparution, convocation, etc.
Composition, **4**:2
Consultants, embauche, **12**:4
Déjeuner et dîner de travail, paiement, autorisation, **12**:5; **20**:12
Députés, collaboration, **1**:14
Documents
De travail, préparation, **18**:90-1
Dépôt, **14**:5, 32-3
Distribution, délais, **22**:15-9
Voir aussi sous le titre susmentionné Ministre
Ernst & Young, rencontre, possibilité, **17**:5-7
Immigration, correspondance, renvoi au sous-comité sur l'Immigration, **1**:9
Mandat, **1**:6; **12**:4-5
Mémoires, distribution, délais, **22**:17, 19
Ministre, allocution, document bilingue, distribution, **30**:19
Ministres, comparution
Affaires extérieures, **1**:7
Emploi et Immigration, **8**:3-4; **11**:30-2, 35-6; **22**:21-3, 30-1; **25**:37-9; **26**:25
Ministre d'État, **26**:27-8, 30-1
Ministre d'État (Jeunesse), **8**:4; **26**:27-8, 30
Travail, **1**:7; **8**:4; **26**:27-8, 30, 32

Burnett, Elaine (Gouvernement de la Saskatchewan)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **17**:102-4, 107
Investisseurs, immigration, programme, examen, **17**:102-4, 107

Burstein, Meyer (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Immigration, politiques et pratiques, étude, **4**:9, 11, 15-6, 21, 28-30, 33; **5**:10-1, 13-4, 18-9, 21, 24-5

Cadieux, l'hon. Pierre H. (PC—Vaudreuil; ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes jusqu'au 25 juin 1993)
Alternance travail-études, option
Financement, augmentation, **30**:24
Revitalisation, fonds, affectation, **9**:9-10
Soutien, **30**:10-1
Centres d'emploi du Canada pour étudiants
25 ans de service, célébration, **30**:10
Financement, **30**:23-4
Comité, ministre, allocution, document bilingue, distribution, **30**:19
DÉFI, programme
Composantes diverses, financement, **9**:9
Financement, **30**:23
Objectifs, **30**:9-11
Programmes souples, élaboration, **9**:6
Écoles, discipline, disparition, **9**:30-1
Éducation
Normes nationales, établissement, **9**:13
Provinces, consultations, **9**:19-20
Emploi d'été/Expérience de travail
Députés, participation, **9**:28
Emplois créés, nombre, **9**:11
Financement, **9**:9, 15; **30**:9-10, 13-5, 21
Modifications, **9**:27-8
Emploi et immigration, budget principal
1992-1993, **9**:5-31
1993-1994, **30**:4-30
Emploi, Planification, programme, financement, coupures, répercussions, **9**:16
Emplois
Activités, financement, coupures, **30**:25
Disponibles et chômeurs, jumelage, **9**:11-2
Formation, programmes, personnes, nombre, **9**:24-5
Initiative prospérité, fonds, **9**:24-5
Initiatives privées, Promotion, financement, maintien, **30**:10
Jeunes
Chômage, taux, **30**:14-5
Décrochage, taux, **9**:6, 12-3, 18-22, 30-1; **30**:5-6, 26
École et travail, transition, difficultés, **30**:22
Emploi, **30**:11-3, 28
Jeunes, programmes et services
Budgets, **9**:5-7, 10, 14-5
Efficacité, **30**:16-8
Évaluation, **30**:29
Gouvernement, **30**:4-5
Orientation, **9**:5-6
Petites entreprises, création, programme, lancement par CODA, **30**:30

Cadieux, l'hon. Pierre H.—*Suite*
Jeunes, programmes et services—*Suite*
Résumé, **30**:11
Sommes totales, **30**:16-8, 26-7
Jeunesse, ministère, financement propre, possibilité, **30**:27
L'école avant tout, initiative
Campagne de sensibilisation du public, efficacité, **30**:6-7
Counselling par les pairs, programme, Terre-Neuve, **9**:8
Évaluation, **30**:25
Intervenants, mobilisation, **30**:7-8
Programmes souples, élaboration, **9**:6
Propos, résumé, **30**:8-9
Résultats, améliorations, **9**:7
Scott Collegiate, Regina, Sask., projet, **9**:8
Main-d'oeuvre, mise en valeur, stratégie, fonds pour les jeunes, affectation, **9**:9
Main-d'oeuvre, problèmes, raisons, **9**:5
POINT DE DÉPART, programme
Financement, **9**:7, 17
Projets, **9**:8; **30**:8
Prêts aux étudiants entrepreneurs, programme
Financement, augmentation, **30**:10
Fonctionnement, détails, **9**:28-9
Stratégie Jeunesse Canada, ententes fédérales-provinciales, **30**:9, 20-2

Calgary, Alb. *Voir* Investisseurs, immigration, programme; Témoins

Canadian Coalition for In-Home Child and Domestic Care
Conflit d'intérêts, risques, **8**:36
Financement, sources, **8**:36
Voir aussi Personnel domestique étranger, Programme; Témoins

CCHST. *Voir* Centre canadien pour l'hygiène et la sécurité au travail

CCRT. *Voir* Conseil canadien des relations de travail

Centre canadien pour l'hygiène et la sécurité au travail (CCHST)
Compressions budgétaires
Et formation syndicale, programme, situation, détails, **28**:18-20
Explication, **3**:8-9
Recettes, insuffisance, **3**:9-10

Centres d'emploi du Canada pour étudiants
25 ans de service, célébration, **30**:10
Financement, **30**:23-4

Chadwick, Harry (PC—Bramalea—Gore—Malton) (vice-président)
Assurance-chômage, **29**:19
Comité, **11**:36; **22**:19; **23**:5; **25**:14; **26**:29, 33-4
Séance d'organisation, **1**:10, 12
Séances à huis clos, présence, **1**:5, 7-8; **4**:3; **8**:3; **12**:3; **20**:12
Travaux futurs, **22**:11-2, 19
Commission de l'immigration et du statut de réfugié, **27**:11-2
Problèmes, examen, **23**:5; **24**:21-4, 29, 31-3
Emploi et immigration, budget principal 1993-1994, **29**:19
Emploi et Immigration, ministère, **25**:32; **26**:26-7; **27**:28
Formation, programmes, **29**:19

Association des entrepreneurs et investisseurs de Taiwan en C.-B.
Membres
Entrepreneurs et investisseurs, répartition, **15**:37
Résidents du Canada, nombre, **15**:37-8
Voir aussi Investisseurs, immigration, programme; Témoins

Association du Barreau canadien
Section Ontario. *Voir* Témoins
Voir aussi Investisseurs, immigration, programme; Témoins

Association pour la défense des droits du personnel domestique. *Voir* Personnel domestique étranger, Programme; Témoins

Assurance-chômage
Bureaux
Employés, formation, coûts et genre, **29**:16-7
Menaces et/ou autres problèmes, données, accessibilité, **29**:17
Sécurité, mesures, nécessité et coûts, **29**:17
Terminaux d'ordinateurs, installations, accessibilité et amélioration, **29**:18
Caisse, contributions fiscales, **10**:11-3
Cotisations, augmentation, **10**:19
Coupures, possibilités, **29**:21
Déficit, prévisions, **29**:21
Demande, traitement, délais, **29**:19
Fonds, utilisation, **10**:4-5, 10, 18-9; **29**:5
Immigrants et canadiens, proportions, comparaison, **31**:22-3
Prestations, gel, mise en fonction, **29**:22
Taux, comparaison, **29**:13-4
Voir aussi Formation, programmes—Fonds

Atlantic Canada Chinese Business Council, Inc.
Objectifs, **16**:9
Voir aussi Investisseurs, immigration, programme; Témoins

Atlantique, région. *Voir* Investisseurs, immigration, programme

Baker, Stewart & Roper, avocats
Honoraires, calcul, **16**:26
Immigration, processus, participation, **16**:24-6
Voir aussi Investisseurs, immigration, programme; Témoins

Baksh, Kadir (témoin à titre personnel)
Comité, séance à huis clos, présence, **23**:3

Bals, Miriam (Association pour la défense des droits du personnel domestique)
Personnel domestique étranger, Programme, changements, étude, **8**:22-6, 34-5, 39

Barnett, Gordon (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Immigration et autres lois en conséquence, Loi (C-86), règlements, étude, **25**:20-1, 31-3

Bell, Robert L. (United Rayore Gas Ltd.)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **18**:71, 75-81
Investisseurs, immigration, programme, examen, **18**:71, 75-81

Benson, Garry (Fonds de croissance du gouvernement de la Saskatchewan)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **18**:82-90

Benson, Garry—*Suite*
Investisseurs, immigration, programme, examen, **18**:82-90

Berger, David (L—Saint-Henri—Westmount)
Immigrants, **31**:16
Immigration, réglementation, étude, **31**:16-7

Bevilacqua, Maurizio (L—York-Nord)
Alphabétisation des travailleurs, programmes, **29**:20
Comité, séance à huis clos, présence, **8**:3
Éducation, **9**:13
Emploi d'été/Expérience de travail, **9**:10; **29**:9-10
Emploi et immigration, budget principal
1992-1993, **9**:10-3, 22-3
1993-1994, **29**:8-10, 14-5, 20-1
Emplois, **9**:11
Enseignement coopératif, **29**:20-1
Formation, programmes, **29**:14
Initiative nationale en matière de partenariat sectoriel, **29**:14
Jeunes, **9**:12, 22-3
Main-d'oeuvre, **29**:15
Travail, **29**:8-9

Black, Dawn (NPD—New Westminster—Burnaby)
Comité, **8**:26-8
Personnel domestique étranger, Programme, changements, étude, **8**:10-1, 26-8

Bombardier. *Voir* Emploi, création—Secteur privé—La Pocatière, Qué.

Bonnell, Lionel (Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le Programme d'immigration des investisseurs)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **14**:27-9
Investisseurs, immigration, programme, examen, **14**:27-9

Bosnie-Herzégovine. *Voir* Familles, réunion, programme

Bourget, Pierre (Commission de l'immigration et du statut de réfugié)
Commission de l'immigration et du statut de réfugié, problèmes, examen, **24**:23-4, 27, 31-4

Braiter, Hy (ministère de l'Emploi et de l'Immigration)
Emploi et immigration, budget principal
1992-1993, **10**:12, 18-9
1993-1994, **29**:4, 19, 21

Brampton, Ont. *Voir* Formation, programmes

Brightwell, Harry (PC—Perth—Wellington—Waterloo)
Comité, **23**:11
Commission de l'immigration et du statut de réfugié, problèmes, examen, **23**:11

Budget des dépenses principal
Examen, suggestion, **22**:26, 28

Budget national 1992-1993
Compressions budgétaires, **2**:19-20

Bureau des relations fédérales-provinciales. *Voir* Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.

Abdel-Rahman, cheik Omar
Canada, entrée
Enquête, **27**:21-3
Refoulement, impossibilité, raisons, **27**:22-3

Accord de libre-échange nord-américain. *Voir plutôt* ALÉNA

Affaire *Joyal*
Description, **6**:20-1

Affaire *Ribic*
Décision, application, **7**:11

Affaires extérieures, ministère. *Voir* Témoins

Affaires extérieures, ministre. *Voir* Comité—Ministres, comparution

Afrique. *Voir* Réfugiés

Agence opérationnelle spéciale. *Voir* Investisseurs, immigration, programme

Aide au développement des collectivités, composante
Catalyseur et importance, **29**:7

Aide au travail indépendant, option
Fonds, montant, **29**:6

Aides familiaux résidents. *Voir plutôt* Personnel domestique étranger, Programme

Alberta. *Voir* Immigration—Formation linguistique

ALÉNA (Accord de libre-échange nord-américain)
Négociations, Travail, ministère, participation, **28**:7

Allmand, l'hon. Warren (L—Notre-Dame-de-Grâce)
Abdel-Rahman, cheik Omar, **27**:21-3
Affaire *Joyal*, **6**:20
Association des entrepreneurs et investisseurs de Taiwan en C.-B., **15**:37-8
Atlantic Canada Chinese Business Council, Inc., **16**:9
Chinois, étudiants, programme, **27**:36-7
Comité, **8**:27-8, 33, 43-5; **11**:30-1, 33, 35-7; **15**:25, 27-8; **16**:24; **18**:12-4, 44-5, 63, 91-4; **22**:15-8, 21-2, 26, 28-31; **23**:4-7, 9-11; **24**:4-5, 10, 29; **25**:13-4, 37-9; **26**:27-34; **27**:30; **31**:7-8
Séances à huis clos, présence, **12**:3; **20**:11-2
Travaux futurs, **22**:5-11, 13-7, 20-4, 26-33
Commission de l'immigration et du statut de réfugié, **22**:20-1, 25-6, 34-5
Problèmes, examen, **13**:4, 9-12, 15, 23-4; **23**:4-7, 9-11; **24**:4-5, 10-4, 26-9, 34-5
Conférence internationale sur les réfugiés et l'immigration, **12**:25-6
Dépenses publiques, compression, Loi de 1993, projet de loi C-105, **22**:27
Emploi et Immigration, ministère, **11**:11-2; **26**:9-10
États-Unis, **27**:24
Formation, programmes, **22**:20
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **14**:4-5, 13-5, 24-6, 32-3; **15**:7-9, 18-20, 25, 27-8, 37-8, 45-6, 54; **16**:7-9, 18-20, 23-4, 42-4; **17**:14-20, 44-8; **18**:10-4, 33, 39, 44-8, 52-7, 59-60, 63, 69-71, 73, 91-5; **19**:4-11, 22, 36
Immigrants, **14**:14-5, 24; **15**:8-9; **31**:13-4

Allmand, l'hon. Warren—*Suite*
Immigration, **6**:19-21; **12**:6-13, 15-6, 22-3; **13**:4; **17**:19; **18**:56-7; **19**:36; **22**:20, 22; **25**:23-4; **27**:35; **31**:14-5
Budget principal
1992-1993, **11**:11-2, 14-5, 27-8, 30-1, 33-7; **12**:6-13, 15-6, 22-7
1993-1994, **26**:7-10, 20-3, 25-34; **27**:4-7, 13, 21-7, 30, 34-7
Politiques et pratiques, étude, **6**:19-21
Réglementation, étude, **31**:7-9, 13-6, 25-6
Immigration et autres lois en conséquence, Loi (C-86), **22**:20-1; **27**:23
Règlements, étude, **25**:5, 10-4, 23-7, 34-9
Immigration, Loi, **18**:95
Immigration, sous-comité, **11**:27-8, 30, 33-4; **22**:23
Investisseurs, immigration, programme, **22**:5-9; **27**:6-7; **31**:8-9
Examen, **14**:4-5, 13-5, 24-6, 32-3; **15**:7-9, 18-20, 25, 27-8, 37-8, 45-6, 54; **16**:7-9, 18-20, 23-4, 42-4; **17**:14-20, 44-8; **18**:10-4, 33, 39, 44-8, 52-7, 59-60, 63, 69-71, 73, 91-5; **19**:4-11, 22, 36
LASMO, entreprise britannique, **26**:20-2
Personnel domestique étranger, Programme, **25**:34-5; **27**:7
Changements, étude, **8**:11-2, 27-8, 33-5, 43-6
President Canada Syndicates Inc., **16**:42-3
Rapports à la Chambre, **22**:10-1, 13-4, 33
Réfugiés, **11**:11-2, 14; **12**:23-4; **13**:23-4; **22**:21; **25**:12, 23; **26**:7-9, 23; **27**:4-6, 25-7
Salaire minimum, **28**:16-8
Secrétariat d'étude démographique, **12**:25
Travail, budget principal 1993-1994, **28**:16-8, 23-4
Travailleurs âgés, adaptation, Programme, **28**:23
Unitel, **26**:20-3

Alphabétisation des travailleurs, programmes
Fonds, comparaison, **29**:20

Alternance travail-études, option
Financement, augmentation, **30**:24
Revitalisation, fonds, affectation, **9**:9-10
Soutien, **30**:10-1

Amérique du Sud. *Voir* Investisseurs, immigration, programme—Marchés—Moyen-Orient

Anderson, Edna (PC—Simcoe-Centre)
Comité, **16**:24
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **16**:12-3, 24
Immigration, politiques et pratiques, étude, **5**:23
Investisseurs, immigration, programme, examen, **16**:12-3, 24
Lam, Zoue, **16**:12

Arbitrage, conciliation et médiation
Dépenses, réduction, explications, **28**:11
Voir aussi Royal Oak, mine

Arnold, M.H. (Dyne Holdings Ltd.)
Groupe de travail ministériel chargé d'examiner le programme d'immigration des investisseurs, document, étude, **16**:46-55
Investisseurs, immigration, programme, examen, **16**:46-55

Asie. *Voir* Comité—Voyage

INDEX

COMITÉ PERMANENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

TROISIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

DATES ET FASCICULES

—1991—

Mai:	le 29, f.1.
Juin:	le 19, f.1.
Septembre:	les 25 et 26, f.1.
Octobre:	le 3, f.2; le 9, f.3; le 30, f.4.
Novembre:	le 6, f.4; le 21, f.5; le 25, f.6; le 27, f.7.
Décembre:	le 4, f.8.

—1992—

Février:	les 6 et 26, f.8.
Avril:	le 1er, f.9; le 2, f.10; le 8, f.11.
Mai:	les 13 et 21, f.12.
Juin:	le 2, f.13; le 8, f.14; le 9, f.15 et f.16; le 10, f.17; le 11, f.18; le 16, f.19; les 17, 18, 22 et 23, f.20; le 23, f.21.

—1993—

Février:	le 11, f.22; le 17, f.23; le 24, f.24; le 25, f.25.
Mars:	le 24, f.26.
Mai:	le 6, f.27; le 12, f.28; le 27, f.29; le 31, f.30.
Juin:	le 8, f.31.

Cet index est un index croisé couvrant des sujets variés. Chaque fascicule est enregistré selon la date et cette référence se trouve à la page suivante.

L'index contient l'analyse des sujets et les noms des participants. Chaque référence apparaît sous les deux rubriques afin de faciliter l'accès par le nom de l'intervenant ou par le sujet. Les chiffres qui suivent les titres ou sous–titres correspondent aux pages indexées. Certains sujets d'importance font aussi l'objet de descripteurs spéciaux.

Les noms des intervenants et les descripteurs sont inscrits dans un ordre alphabétique. Certaines entrées relatives à la législation sont indexées chronologiquement.

Une entrée d'index peut se composer d'un descripteur en caractères gras et d'un ou de plusieurs sous–titres tels que:

Impôt sur le revenu
Agriculteurs
Gains en capital

Les renvois à un premier sous–titre sont indiqués par un long trait.

Gains en capital. *Voir* Impôt sur le revenu—Agriculteurs

Les abréviations et symboles que l'on peut retrouver dans l'index sont les suivants:

1re, 2e, 3e l.=première, deuxième, troisième lecture. A. = appendice. Am.=amendement. Art.=article. Chap.=chapitre. Dd.=ordre de dépôt de documents. Déc.=déclaration. M.=motion. Q.F.=question au *Feuilleton*. Q.o.=question orale. R.g. = réponse du gouvernement. Rés.=résolution. S.C.=Statuts du Canada. S.r.=sanction royale.

Affiliations politiques:

BQ	Bloc Québécois
Cons. Ind.	Conservateur indépendant
Ind.	Indépendant
L	Libéral
NPD	Nouveau parti démocratique
PC	Progressiste conservateur
Réf.	Parti réformiste du Canada

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au Service de l'index et des références (613) 992–7645. Télécopieur (613) 992–9417

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

37400014

CANADA

INDEX

DU

COMITÉ PERMANENT DU

Travail, de l'emploi et de l'immigration

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicules nos 1-31 • 1991-1993 • 3e Session • 34e Législature

JUN 8 1994